BX
1528
.A1
A6
v.60
SMR

TRANSFERRED

ANNALES
CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

II

AVRIL-JUIN

1887

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME DEUXIÈME

AVRIL-JUIN

1887

—

(TOME LX DE LA COLLECTION)

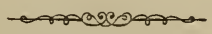

PARIS

114, RUE BLOMET, 114.

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, 51, RUE DE LILLE, 51

ANNALES CATHOLIQUES

L'IMMORTALITÉ DE L'AME (1)

L'enseignement de l'épiscopat embrasse tout l'ensemble des vérités chrétiennes ; mais il doit s'adapter aux conditions des temps, aux attaques de l'erreur, aux périls des âmes, aux luttes de la Sainte Eglise. Chefs du peuple de Dieu, en ces jours des grands combats, nous devons affermir les courages, ranimer les célestes espérances, signaler les manœuvres de l'ennemi, opposer à ses négations des démonstrations victorieuses, défendre les trésors sacrés confiés à notre sollicitude et à notre fidélité.

Parmi les croyances qui subissent à cette heure les attaques obstinées de l'erreur, il en est une que la foi enseigne et qui appartient au domaine de la raison : elle est intimement unie aux plus hautes croyances, elle est une des bases essentielles de la morale, une des vérités nécessaires à la direction de toute vie humaine et à la défense de nos sociétés menacées, c'est le dogme de l'immortalité de l'âme et de nos destinées futures.

Ce problème de nos destinées s'impose d'ailleurs à toute intelligence. C'est en vain que l'incrédulité s'efforce de l'écarter ; il revient toujours obsédant la raison, même la plus égarée, dans les illusions et les déceptions de la vie et dans les angoisses de la mort.

« Comment voulez-vous, a dit un philosophe de notre temps, que l'homme vive en paix, quand sa raison, chargée de la conduite de la vie, tombe dans l'incertitude sur la vie elle-même et ne sait rien de ce qu'il faut qu'elle sache pour remplir sa mission? Comment vivre en paix, quand on ne sait ni d'où l'on vient, ni où l'on va, ni ce qu'on a à faire ici-bas? quand on ignore ce que signifient et l'homme et l'esprit et la création? quand tout est énigme, mystère, sujet de doute et d'alarmes? Vivre en paix dans cette ignorance est chose contradictoire et impossible! » « Oh! ajoutait-il, les doutes que la question de l'avenir provoque, si l'homme n'en trouve pas immédiatement la solution dans les croyances établies, les doutes qu'elle provoque sont terribles » (2).

(1) Lettre pastorale de Mgr Turinaz, évêque de Nancy, pour le carême 1887.

(2) Jouffroy. *Mélanges philosophiques : Du problème de la Destinée humaine.*

Un des plus profonds penseurs qui ont étudié le problème de nos destinées, un philosophe qui unissait aux illuminations du génie la puissance d'une logique inexorable, a dit : « L'immortalité de l'âme est une chose qui nous importe si fort, qui nous touche de si près, qu'il faut avoir perdu tout sentiment, pour être dans l'indifférence de savoir ce qu'il en est. Toutes nos actions et toutes nos pensées doivent prendre des routes si différentes, selon qu'il y a ou non des biens éternels à espérer, qu'il est impossible de faire une démarche avec sens et jugement, tant que cette question n'est pas résolue... L'indifférence en une affaire où il s'agit de nous-mêmes, de notre éternité, de notre tout, m'étonne, m'irrite, m'épouvante » (1).

Cette croyance aux récompenses et aux joies de la vie future est la source unique des consolations qui peuvent relever et fortifier les cœurs brisés. Hélas! plus nous avançons dans la vie, plus nous voyons de deuils et de larmes, plus nous rencontrons d'inconsolables tristesses, plus nous entendons de gémissements et de sanglots. Qui donc n'a pas besoin d'être consolé?

Les épreuves de notre pays, les dangers qui le menacent s'ajoutent aux douleurs qui attristent chaque foyer et aux angoisses de toutes les âmes.

Tandis que la terre semble trembler sous nos pas, tandis que partout l'horizon apparaît si sombre, n'est-ce pas l'heure d'élever nos pensées vers les régions de la lumière, de la sécurité et de la paix éternelle?

Puisque le courage doit grandir avec les périls, ne faut-il pas le demander à ces sources supérieures, à ces récompenses célestes, à ces espérances immortelles qui ont mis au cœur de nos pères, au cœur des guerriers chrétiens, au cœur des martyrs et des apôtres les inspirations de la vaillance, du dévouement et de l'héroïsme?

Cette croyance de tous les temps est, à d'autres points de vue encore, la croyance qu'il faut affirmer, démontrer et défendre en ces temps si troublés. Elle est attaquée chaque jour partout et sous toutes les formes. Une science orgueilleuse la repousse; une philosophie qui méprise les premières données de la logique et du bon sens l'écarte avec dédain; la parole et la presse s'en vont répétant aux travailleurs, aux malheureux, au peuple qui ne peut se passer d'espérance, ces lugubres et désolantes

(1) Pascal. *Pensées*.

doctrines : il n'y a rien au-delà de cette vie; quand on est mort, tout est mort.

Les enterrements civils, ces funérailles qui n'admettent aucun symbole religieux et qui s'étalent depuis quelques années, parfois avec une pompe extraordinaire, au milieu de ce peuple de France, ne sont pas seulement des manifestations antichrétiennes, elles sont des manifestations opposées à la raison qui affirme l'immortalité de nos âmes. Les discours prononcés dans ces lugubres cérémonies ne contiennent pas une parole qui admette ou même qui suppose une vie future.

A ces négations, à ces manifestations, il faut opposer, au nom de la raison elle-même, les démonstrations qui éclairent et qui consolent, qui affermissent dans les âmes des croyances si nécessaires et si douces, si hautes et si salutaires.

Nous ne l'ignorons pas, il est difficile de traiter ce sujet dans une lettre pastorale. D'une part, si les preuves ne sont pas exposées dans leur ensemble et dans toute leur force, l'imperfection de la démonstration se retourne contre la vérité, et, d'autre part, quelques-unes de ces preuves peuvent dépasser la portée de quelques intelligences.

Confiant dans la grâce de Dieu dont nous défendons la cause et *qui révèle aux petits et aux simples ce qu'il cache aux savants et aux sages* (1), nous nous efforcerons d'établir une démonstration complète et puissante en lui donnant une précision et une clarté qui la rendent accessible à tous.

I

Comment l'âme subirait-elle la même destruction que le corps? Elle lui est unie pendant la vie présente, mais elle en est profondément, essentiellement distincte par sa nature, par ses propriétés, ses facultés et ses actes.

Il y a en nous un principe de vie, d'intelligence, de volonté. Quand nous disons, je suis, je pense, je veux, ce n'est pas de nos nerfs, de notre cerveau, de notre sang que nous parlons ainsi, mais d'un principe qui, évidemment, n'est pas notre corps, d'un principe qui se connaît, se gouverne soi-même et qui est en nous la source du mouvement et de la vie. Cette distinction est si manifeste, si profondément gravée dans la conscience, qu'elle se retrouve toujours claire et précise dans

(1) Matt. XI. 25.

le langage de tous les peuples, de tous les siècles et de tous les hommes.

Le corps se modifie chaque jour, et pour ainsi dire à chaque instant. Il s'assimile des substances qui lui sont étrangères, il se développe, il s'affaisse, il vieillit, il s'affaiblit, il se dissout; il y a en lui une perpétuelle et universelle transformation. L'âme reste toujours une, toujours le même, et elle a la conscience de cette unité et de cette perpétuité.

Cette distinction est si essentielle et si évidente, que ceux qui essayent de la nier se réfutent eux-mêmes par une perpétuelle contradiction. Quand ils louent, quand ils blâment, quand ils expriment leur estime ou leur mépris, quand ils condamnent ou approuvent, ils supposent évidemment qu'il existe en nous une substance intelligente, responsable, parce qu'elle est libre, une âme enfin distincte du corps et de la matière.

Il est vrai, dans cette union intime de l'âme et du corps qui constitue l'être humain, l'âme subit dans une large mesure l'influence du corps. L'exercice des facultés de l'âme dépend en partie des organes et des sens, mais cette influence ne détruit pas la distinction essentielle que nous avons démontrée. Les organes du corps sont comme un instrument nécessaire à un certain nombre d'actes de l'âme, et une lésion de l'instrument modifie le son que produit l'artiste et peut même le rendre impossible.

Quand les sens s'affaiblissent, ce n'est pas l'âme qui est atteinte et qui perd sa force ; car la puissance des sens ne pourrait pas être rétablie par la guérison de l'organe lésé ; et cependant un vieillard dont les yeux seraient rajeunis jouirait de la vue comme aux jours de sa jeunesse (1).

L'âme a d'ailleurs des forces qui dépendent d'elle-même et qui ne subissent pas l'influence du corps et des sens. Souvent son activité, sa pénétration, sa fécondité s'accroissent avec les années, malgré la faiblesse et les infirmités de la vieillesse. Cette lumière qui paraît près de s'éteindre jette d'admirables clartés. Dans ce corps brisé et broyé par la douleur, défiguré par l'âge, déjà glacé par la mort, l'âme reste vivante, active, victorieuse, plus libre et plus souveraine que jamais. Près de sortir du corps, dit un philosophe et un orateur de l'antiquité païenne, l'esprit prend une énergie nouvelle et semble se rapprocher de Dieu (2).

(1) Saint Thomas : *Summ. contra gentes*, lib. 2, cap. 59, *n.* 10.
(2) Cicéron. *De Divinat.*, lib. I, cap. 30.

L'âme n'est pas seulement distincte du corps, elle lui est manifestement et absolument supérieure.

L'âme gouverne, le corps obéit ; la matière, la chair sont aveugles et inertes, le mouvement et la direction appartiennent à la substance intelligente et libre. Les facultés de l'âme aperçoivent le but de la vie et dirigent le corps sur les voies qui y conduisent. Aussi l'âme impose sa loi aux instincts avilissants du corps, elle les réprime et les contient, elle leur fait subir le joug de la vérité, de la justice, du devoir, de la vertu, de l'héroïsme.

C'est en vain que les sens se révoltent, que la chair gémit, que le corps affaibli par la maladie ou surexcité par la fièvre des passions, résiste ou se cabre, comme le coursier rebelle au frein ou à l'éperon, l'âme qui est fidèle à sa nature, qui n'a pas abdiqué son pouvoir, l'âme reste maîtresse et souveraine.

La science imposera au corps ses veilles laborieuses, l'ambition ses efforts incessants, le dévouement ses douloureux sacrifices, l'amour de la patrie lui fera supporter les plus dures épreuves, braver tous les périls, affronter et subir la mort, la pénitence lui infligera des privations cruelles, des mortifications sanglantes : l'âme commande toujours, le corps obéit en frémissant.

L'histoire l'atteste, et notre siècle incrédule et frivole l'a vu de ses yeux : dans les saints, l'âme acquiert la plus haute puissance, la souveraineté la plus absolue, le corps devient docile à la loi de l'esprit et aux entraînements de l'héroïsme. On dirait que sur ces sommets glorieux où l'âme victorieuse a conduit le corps, la matière se transforme et se spiritualise en quelque sorte, et l'âme illuminée de clartés supérieures apparaît à travers le voile transparent de la chair.

Par un contraste qui est une seconde démonstration de cette supériorité, si l'âme accepte la domination du corps, si elle subit la loi des instincts et des passions, elle est bientôt comme enveloppée et absorbée par la chair et par la matière ; elle renonce à ses progrès, à ses ascensions, à sa grandeur ; elle s'appesantit sous ce fardeau déshonorant. Ses facultés s'affaiblissent et s'éteignent ; l'intelligence perd ses lumières et son activité ; la volonté hésitante et troublée ne connaît bientôt plus que les défaillances et les défaites ; l'imagination traîne dans la boue des ailes à jamais souillées ; le cœur renonce aux joies élevées et pures, aux généreux élans, à l'enthousiasme du beau

et du bien. Selon le langage énergique de nos livres saints, le cœur abaissé, endurci s'ensevelit dans la matière et devient semblable à elle, *incrassatum cor* (1), ou bien il n'est qu'une cendre froide, stérile et vaine, que le moindre vent soulève et emporte aux abîmes, et la vie de l'homme devient plus avilie, plus méprisable que la fange qu'il foule aux pieds, *cinis est cor ejus et luto vilior vita ejus* (2).

La domination de l'âme sur le corps arrive à ce degré de puissance et d'évidente supériorité qu'elle le conduit à la souffrance et à la mort. Elle pousse le corps déjà brisé par les supplices au devant de supplices plus atroces encore. Entre les murailles des plus sombres cachots, sous le poids des plus lourdes chaînes, sur les bûchers en flammes, sous le glaive déjà levé, dans les étreintes des tortures, dans les secousses de l'agonie, l'âme plus forte, plus libre, plus souveraine que jamais fait entendre le chant de sa victoire, le cantique de sa délivrance, l'hymne triomphal de son immortalité.

(*A suivre*). Mgr Turinaz.

LES DIVERS AGES DE LA CIVILISATION.

1° *Les âges de pierre, de bronze et de fer ne sont pas des faits historiques marquant le point de départ et le point d'arrivée de la civilisation.*

Dans le seul but de mettre Moïse et la Bible en contradiction avec la science, M. de Mortillet a créé un système de comparaison entre le crâne humain et celui du singe, entre les objets d'art de l'époque romaine et ceux des temps antérieurs. Une Revue fut fondée pour faire connaître les documents servant de base à la théorie antireligieuse. Bientôt les preuves ruinèrent les assertions par trop fantaisistes du protecteur de la race simienne.

De 1871 à 1882, M. Schliemann s'est mis à fouiller le sol de l'antique ville de Troie, à laquelle succédèrent sept autres villes dont les ruines, superposées d'âge en âge, formèrent une couche mesurant seize mètres d'épaisseur. *Les objets trouvés dans la partie la plus inférieure du terrain étudié révèlent une indus-*

(1) Math. XIII. 15.
(2) Sap. X. 15.

trie supérieure à celle qu'atteste le mobilier des couches relativement plus récentes. C'est la confirmation des conclusions données par M. François Lenormant, dans ses recherches asiatiques sur les *Origines de l'histoire* (1).

2° *L'homme a commencé avec la connaissance parfaite des arts et des sciences.*

Une tradition constante de tous les peuples affirmait la révélation des arts et des sciences par la Divinité (2). Moïse n'apporta qu'un détail à ce dire traditionnel, le nom du premier homme à qui Dieu apprit tout ce qui était utile à la famille humaine.

L'étude archéologique des ruines de la Grèce a corroboré les assertions bibliques sur la connaissance parfaite de tout ce qui pouvait servir au bien-être de l'homme, connaissance qui alla toujours en déclinant et en s'altérant depuis le jour où les peuples se séparèrent et mirent entre eux des frontières longtemps inviolables. En s'isolant, l'homme fut privé de l'heureux concours des forces physiques et intellectuelles de ses frères, et, pour remonter au rang qu'il avait autrefois occupé au sein de la civilisation, il fallut l'arrivée d'un conquérant. Tous les historiens de France ont proclamé ce principe historique : un peuple ne progresse que stimulé par un autre peuple.

3° *Les fouilles de Part prouvent un progrès chez les Gaulois dont l'impulsion est due aux Allobroges venus de l'Asie.*

Près de Beaurepaire, des fouilles du sol dauphinois, qui vit naître M. de Mortillet, sont venues mettre de nouveau en pleine lumière cette observation des historiens. L'Académie delphinale (3) et la *Revue de la Société archéologique de Valence* (4) nous fait connaître les découvertes faites à Part en 1885 et 1886.

Outre les ruines des temples païens de Saint-Barthélemy, de Tourdan, de Part, de Puvilin et de Gobet, remplacés au Ve siècle par des églises chrétiennes (5), une commission du ministère de l'Instruction publique, présidée par M. de Lastey-

(1) Paris, 2e édition, 1880.
(2) Même ouvrage. — Voir aussi Maspéro, *Histoire ancienne*, 1878.
(3) Série 3e, tome XX.
(4) Bulletins de 1885 et 1886.
(5) *Inscriptions de Vienne* et *Revue épigraphique*, de M. Allmer.

rie, a pu étudier le mobilier des tombeaux gaulois et gallo-romains superposés en trois étages le long des voies de Vienne à Die, de Vienne à Grenoble et de Grenoble à Arles (1). De l'ensemble de ces objets antiques il résulte que le peuple allobrogique, venu de l'Asie, importa sur le sol gaulois (VIIe siècle avant Jésus-Christ), un degré de civilisation inconnu des autres races que régissait le code druidique. César ordonna aux Allobroges de fournir du blé aux Helvètes, car ils avaient défriché leurs forêts et inventé l'art de l'étamage (2).

4° *Analogie du culte druidique et du culte religieux des peuples asiatiques.*

Il est bien constaté aujourd'hui que partout l'histoire de la civilisation commence par une trace de la pensée religieuse. Dans les Indes, c'est une hymne sacrée ou une poésie en l'honneur de la Divinité; chez les Assyriens et les Égyptiens, c'est une pierre consacrée à un dieu; en Grèce et en Italie, ce sont les ruines des temples qui furent le berceau de toute cité célèbre. Là où manque le souvenir religieux, là toute civilisation est absente.

Dans les Gaules, la religion créa et protégea les nécropoles, où il est facile de remarquer ce qui unit les peuples entre eux. C'est un culte qui fut d'abord unique et qui éprouva dans la suite le contre-coup de la révolte de l'homme et de sa dispersion sur la terre. Les tombeaux de Part, leur mobilier, leurs autels rappellent ce qui a existé en Russie, dans les Indes et sur le sol asiatique. Partout ce sont des alignements de grandes pierres sous lesquelles dorment les défunts et au-dessus desquelles sont encore dressés les autels des sacrifices.

5° *Les sacrifices et les repas sur les tombes où se trouve placée la statue d'un dieu.*

De nos jours, ne pouvant nier la puissante influence de la religion sur les mœurs et les facultés intellectuelles de l'homme, on a essayé de jeter quelques ténèbres sur le christianisme en le présentant comme un ruisseau et non la source de laquelle dérivèrent le paganisme et l'idolâtrie qui ne sont qu'une altération et une corruption de la vérité chrétienne. Sans le christianisme est-il possible de comprendre l'histoire des peuples

(1) Chariet, *Fastes de la ville de Vienne*, édition Savigné, 1869, page 37.
(2) Pline, XXXIV, 47.

païens, même les plus civilisés, comme les Grecs et les Romains? La raison humaine pouvait-elle inventer le sacrifice exagéré jusqu'à l'immolation des victimes humaines? Ce fait inexplicable et inhumain ne se retrouve-t-il pas partout, excepté chez les catholiques? « La nation gauloise, dit César, est tout à fait sous l'empire des superstitions. Ceux qui sont atteints de maladies graves, ceux qui vivent au milieu des dangers et des combats immolent des hommes ou font vœu d'en immoler. Les Druides sont les ministres de ces sacrifices, parce qu'ils pensent que la vie humaine peut seule racheter la vie humaine et que la volonté des dieux immortels n'est apaisée qu'à ce prix (1) ». Sur le cimetière gaulois de Part étaient dressées de grandes pierres avec rainures et déversoir pour le sang des victimes. Sous ces pierres ont été recueillis des fragments d'armures encore attenants aux ossements humains calcinés. Tout autour étaient des couteaux en silex, en serpentine, en bronze et en fer, des anneaux en fer étamé, des urnes remplies de cendres où furent primitivement déposées les viandes offertes aux mânes des défunts.

Auguste, dans son décret de réforme religieuse, ordonna deux fois par année de visiter les tombeaux et d'y offrir les sacrifices accoutumés (2).

Horace nous a livré un détail peu connu de ces cérémonies funèbres. A l'heure du sacrifice offert sur le tombeau des défunts, dont les parents se réunissaient pour manger en commun une partie des victimes immolées, une pierre sacrée était déposée sur le sol pour recevoir la statue de la Divinité. Des plats et des urnes étaient remplis de la part offerte à Dieu et au défunt de ce qui constituait le repas domestique pris sur les tombeaux (3).

Au centre des autels de Part a été trouvée une pierre grossière dans laquelle était incrustée une épaisse plaquette de marbre blanc, très fin. Tout près existaient des vases noirs et gris d'un grossier et primitif travail, et des restes de victimes.

Sans l'Eucharistie, sacrifice et sacrement, que signifieraient ces autels et ce coussin ou « *pulvinar deorum* » dont parle Horace?

(1) *Guerre des Gaules*, livre VI, chap. 16.
(2) Allmer, *Inscriptions de Vienne*, et *Revue épigraphique*.
(3) Ode, livre I; Ode, XXXV, édition de Bâle, 1529. — Le terrain, sur lequel a été trouvé le Pulvinar de Part, est encore appelé Puvilin.

6° *Le mobilier des Allobroges est une preuve de l'antique révélation des arts et des sciences.*

Impossible de nier l'analogie parfaite des ustensiles et des meubles en silex et en pierre ou en os avec les ustensiles et les meubles en bronze et en fer. Privés de relations avec les autres peuples, les anciennes races galliques rencontrèrent dans les Gaules de redoutables adversaires habitant les forêts ou les cavernes des rochers. Il fallut lutter et, en luttant, il fallait cependant trouver le pain quotidien. Ce n'était pas l'heure de fendre la roche pour y chercher les métaux. L'homme en danger, mais porteur en son intelligence native des connaissances traditionnelles, prenait ce qui se trouvait sous sa main pour en faire des armes offensives et défensives. Malgré les diverses civilisations des peuples, on reconnaît toujours et partout les mêmes instruments destinés à un même but. Il n'y a de différence que dans le métal et les ornements secondaires.

Impossible de prouver que l'homme commença par la barbarie ou l'ignorance de toutes choses. Il est contraire à l'histoire de dire que l'homme inventa, sans le secours de Dieu, chaque outil et chaque ustensile qui marquent les étapes de la famille humaine dans la civilisation.

A. Chapelle,
curé.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1)

CINQUIÈME CONFÉRENCE. — LES PROFANATIONS DU MARIAGE.

Nous n'avons pas oublié ces plaignants au nom desquels les adversaires de la loi divine nous ont importunés. Nous prouverons aujourd'hui que le plus grand nombre d'entre eux ne souffrent de la loi que parce qu'ils l'ont outragée, et qu'ils en ont fait eux-mêmes le châtiment d'une profanation.

(1) L'analyse des conférences du R. P. Monsabré à Notre-Dame de Paris est faite *exclusivement* pour les *Annales catholiques*. La reproduction en est interdite sans l'autorisation de l'auteur.

Nous rappelons que les conférences du R. P. Monsabré sont publiées *in extenso* dans l'*Année dominicaine*, en suppléments qui se vendent séparément, 25 centimes chaque, ou 1 fr. 50 les neuf suppléments (par abonnement).

Le mariage, selon sa destination primitive, devait être une noble et heureuse union ; mais là, comme dans toute chose, le péché a mis du sien. Saint Paul, qui l'appelle un sublime mystère, ne manque pas de nous dire qu'il faut s'attendre à y rencontrer des tribulations. « *Tribulationem habebunt.* » Les imperfections et les vices de notre nature déchue peuvent rendre ces tribulations si nombreuses et si fortes, que l'on serait fou de les affronter, sous un joug indissoluble, si Dieu n'avait pas préparé à ceux qui se marient des compensations en trois grands biens que la théologie appelle : *Proles, Fides* et *Sacramentum.*

« Il ne faut rien moins que ces trois grands biens, dit saint Thomas, pour excuser le mariage et le rendre honnête. »

Or, ceux qui cherchent avec candeur, sincérité et esprit de foi les trois grands biens du mariage sont rares. Et lorsqu'ils se sont trompés, lorsqu'ils souffrent, ils ne se plaignent pas de ne pouvoir recommencer l'expérience d'une nouvelle déception. Quant à ceux qui demandent pour eux-mêmes ou pour qui l'on demande cette expérience, ils ne méritent pas que la loi fléchisse devant leur malheur, car ils souffrent par leur faute, ils sont malheureux par leur faute, parce qu'ils ont tous quelque malhonnêteté à se reprocher à l'égard d'un des biens du mariage, peut-être à l'égard de tous à la fois.

C'est une simple étude à faire des unions contemporaines.

I

La fécondité des êtres vivants est, dans la nature, l'accomplissement d'un précepte de Dieu et le fruit de sa bénédiction : « *Crescite, multiplicamini.* »

Mais, dans le petit monde de la famille humaine, plus que dans le grand monde, la fécondité est une bénédiction. Dieu l'a promise à ceux qu'il aime ; et, quand il veut maudire, il tarit la sève humaine : « Que les enfants du pécheur périssent, dit-il, et qu'en une génération son nom soit effacé. »

Qu'il est beau le sourire de l'enfance ! c'est comme un rayon de soleil au foyer, et plus il y a de sourires, plus le foyer resplendit.

Multipliez-vous, êtres charmants, s'écrie l'orateur de Notre-Dame ; remplissez de votre animation joyeuse et de vos cris la maison où vous êtes nés ! Dieu aime à vous voir et à vous entendre. Providence des petits oiseaux et des lis de la prairie, il veut être plus particulièrement le Dieu des nombreuses familles. Il tient en réserve pour

elles ses meilleures bénédictions et il leur donne je ne sais quels charmes provocants qui leur attirent la sympathie, la miséricorde et les largesses des cœurs bien faits. Là, il n'y a point de ces mornes silences qui attristent les foyers déserts; là, le cœur des parents n'est point exposé à ces idolâtries niaises qu'on voit ramper autour de l'unique enfant; le nombre ne le partage pas, il multiplie l'amour; là, point d'absences irréparables ni de deuils qu'on ne peut consoler; la fleur que Dieu moissonne laisse après elle des sœurs aimables qu'on aime davantage, comme pour se venger des trahisons de la mort; là, le travail, le dévouement, le sacrifice s'imposent et se perpétuent en glorieuses et saintes traditions; là, il y a des élus pour peupler le ciel, des soldats pour servir le pays, des pionniers pour prendre possession du monde : « L'empire de la terre appartient aux nombreuses familles: *Crescite, multiplicamini et replete terram.* »

Un chrétien qui comprend cela, et qui sait entrer dans les desseins de Dieu, se prépare avec un profond respect de lui-même à l'honneur de la paternité. Et quand l'heure est venue pour lui d'ouvrir les sources de la vie qu'il a possédées, il se réjouit d'entendre tomber sur la tête de celle qu'il a prise pour compagne, cette bénédiction de l'Eglise : « *Sit fœcunda in sobole.* »

Malheureusement, dans la foule de ceux qui se marient, les vrais chrétiens sont rares aujourd'hui, et le premier bien du mariage court grandement le risque d'être profané.

Il l'est déjà dans le sang et dans les entrailles de la jeunesse, longtemps avant qu'elle ait songé à fixer sa vie par l'union conjugale. Dès l'âge de dix-neuf ans, la plupart de nos jeunes gens n'ignorent rien des secrets de la débauche. Ils se sont livrés au plaisir des sens jusqu'à corrompre, jusqu'à épuiser en eux les sources de la vie. Ils ne s'inquiètent pas de l'avenir. Quand ils auront été rassasiés des voluptés d'une vie licencieuse, ils sont sûrs de rencontrer des parents complaisants qui leur donneront l'absolution du passé. Ils n'auront qu'à dire : c'est fini, je me range, et on leur livrera une jeune fille de vingt ans, innocente peut-être, mais victime inconsciente des raffinements de la civilisation : anémiée, chlorosée par une vie molle et sensuelle, déformée, mutilée, atrophiée par des modes meurtrières; être délicat et fragile pour lequel la maternité devient un supplice, quand ce n'est pas une catastrophe. Et avec de pareilles unions on s'étonnerait qu'il y eût des foyers déserts?

Ce genre de profanation n'est pas rare, mais il en est un autre plus commun encore : c'est le crime de ceux qui, obéissant

à de vaines craintes ou à de méprisables calculs, mesurent leur paternité. Encore, s'ils s'entendaient avec Dieu ; s'ils lui demandaient la permission de se montrer prudents et discrets dans l'observation de sa loi; s'ils payaient cette permission par le généreux sacrifice d'un plaisir; s'ils ne se refusaient la paternité que pour être chastes, Dieu pourrait être indulgent pour leur faiblesse et entrer dans leurs vues. Mais non, pour s'épargner les soucis et les embarras de la paternité, sans se priver d'une jouissance, l'homme a recours à des artifices inconnus de la bête ; en outrageant la loi de Dieu, il maltraite la conscience de sa tremblante compagne, s'il ne parvient pas à l'endormir par je ne sais quels mensonges et à la rendre complice de son iniquité.

Et l'on voudrait que Dieu laissât tomber sa bénédiction sur ces familles tronquées par le vice comme sur celles où la fécondité obéit aux lois de la nature? Contre les violateurs de sa loi, Dieu se prépare de terribles revanches. Il laisse jouir pendant quelque temps, ceux qui l'ont trompé du fruit de leur parcimonieuse fécondité. Et quand leur cœur est bien pris, quand ils ont concentré tout leur espoir avec tout leur amour dans le fils unique ou dans les deux petits êtres après lesquels ils ont dit : c'est assez ; la mort, sombre messagère de la justice divine, vient frapper à la porte de leur foyer et emporte, malgré leurs cris et leurs prières, ceux qui ne laissent après eux ni frères ni sœurs pour consoler de leur absence.

Encore, vaut-il mieux que Dieu se hâte, car sa vengeance retardée deviendrait peut-être plus terrible. L'enfant unique, objet d'un culte idolâtrique, ouvrira souvent son âme à toutes les passions liées ensemble par un monstrueux égoïsme. Puis, victime de la débauche ou de quelque honteuse catastrophe, il ne laissera plus à ses infortunés parents qu'un souvenir maudit, qu'ils ne pourront traduire que par ce cri désespéré : Amour, espérance, fortune, honneur, tout est perdu !...

Après cela, s'il y a des regrets, des gémissements, des larmes et des reproches au foyer dépeuplé par la justice de Dieu, à qui la faute ? Oh ! alors on voudrait remplacer les enfants qui ne sont plus, mais le temps est passé ou bien Dieu s'y oppose. Et alors on s'imagine que d'autres unions seraient plus heureuses ; on s'irrite contre l'inflexible loi qui tient enchaînées deux vies infécondes ; mais la loi juste et sainte fait son œuvre ; elle châtie ceux qui l'ont outragée.

Tous les hommes publics qui s'inquiètent du sort des peuples ont l'œil ouvert sur les recensements des familles dont ils se composent. Plus ces familles sont nombreuses, plus il y a de vraies richesses dans une nation ; car la première de toutes les richesses, c'est la vie, c'est la force qui ne croissent que pour envahir et posséder le monde, l'empire du monde appartient aux peuples prolifiques. Partout ils s'emparent des places libres partout ils accumulent des générations fécondes, partout ils se tiennent prêts à remplacer les peuples qui vont s'éteindre.

Ces derniers trompent l'œil encore par une prospérité factice. En tronquant les familles, ils enflent les fortunes individuelles. Mais la vraie vie s'épuise dans les abjects calculs qui limitent la fécondité. Là où l'on a peur des enfants, la population décroît; là où la population décroît, on la voit se cramponner avec une avidité égoïste à sa part de biens grossie par les absences, et l'on n'a bientôt plus ni assez de mâles poitrines, ni assez de cœurs généreux à opposer aux innombrables et besoigneuses légions que lancent sur un peuple stérilisé, les peuples prolifiques.

Depuis longtemps, cette idée me poursuit comme un cauchemar, et je me demande s'il n'y a pas, à l'heure qu'il est, un peuple à qui Dieu pourrait dire comme le vieux Jacob à son fils : « Tu as perdu ta vie, tu l'as répandue comme l'eau, c'est fini, tu ne croîtras plus : » Puissions-nous nous tromper!

II

Voilà, comment on profane le mariage dans son premier bien. Il en est un autre, sans lequel la vie à deux devient un supplice et qu'il faut s'assurer à tout prix : la fidélité, qui est faite d'amour, d'estime, de confiance et de sincérité.

L'homme sage, le chrétien veut s'en assurer la possession. Son amour est une fleur délicate et précieuse dont il réserve pour une fête unique l'éclat, la grâce et le parfum. Personne ne le connaîtra, personne ne le touchera, personne n'en respirera les mystérieuses senteurs avant la vierge qui doit le posséder tout entier. C'est de Dieu qu'il attend la compagne de sa vie, et il veut l'avoir méritée, car la femme prudente et bonne est la récompense du juste pour tout le bien qu'il a fait. — Au-dessus de toutes les convenances humaines, il cherche les divines convenances de son union. Ce qu'il veut « c'est la femme forte que les trésors les plus précieux ne sauraient payer, et qui peut

recevoir dans un cœur ferme la confiance d'un cœur viril ; c'est la femme sage qui édifie sa maison ; c'est la femme diligente qui est la couronne de son mari ; c'est la femme laborieuse qui ne mange que le pain qu'elle a gagné ; c'est la femme douce qui remplit de joie le cœur de son époux et double le nombre de ses années ; c'est la femme simple qui méprise l'apprêt ridicule de sa personne, les surcharges d'ornements et le culte exagéré du vêtement ; c'est la femme aimante, prudente, chaste, sobre, soigneuse, bénigne, soumise, qui, non seulement ne donne jamais lieu de blasphémer la sainte parole de Dieu, mais ne donne jamais lieu de douter de son adorable bonté ! » L'homme et la femme ainsi assortis sont entrés dans le mariage par la porte de la sagesse ; ils y demeureront sous la garde de la fidélité.

Hélas ! on peut dire de la porte de la sagesse ce que Notre-Seigneur disait de la porte du ciel : « Porte étroite !..... Il y en a bien peu qui te trouvent. » Pour quelques consolations que nous donne le mariage chrétien, combien d'infidélités nous attristent ! Elles sont dues, d'abord, aux profanations de ceux dont l'ange Raphaël disait au jeune Tobie : « Ils se marient sans tenir compte de Dieu et sans penser à lui ; et, semblables aux bêtes, ils n'écoutent que leurs passions. »

Mais ils ne sont pas seuls à braver l'avenir. — On chercherait en vain dans leur cœur une étincelle de ce véritable amour qui, seul, peut lier ensemble et pour jamais deux vies humaines : l'intérêt, la vanité, la légèreté, la mauvaise foi sont aujourd'hui les agents trop ordinaires des unions matrimoniales.

Celui-ci veut sortir d'une honnête médiocrité, celle-là rougit de l'humble condition d'où sa famille est partie et des laborieux efforts qui ont fait de sa petite personne une héritière enviable. Ici, parents et enfants se hâtent au mariage comme s'il s'agissait de conjurer la fin prochaine du monde. Personne ne songe à demander au passé des gages pour l'avenir.

Légèreté criminelle, souvent compliquée de la plus insigne mauvaise foi : tout le monde conspirant à se tromper.

Que de mariages contemporains qui ne sont en un mot qu'une surprise des sens, une affaire d'argent, une satisfaction d'orgueil, un contrat sans dignité, un pacte déloyal !

Après cela, est-il étonnant que l'amour sensuel froisse les délicatesses de l'amour chaste et qu'il y ait dans le mariage tels désenchantements, telle désaffection, tels mépris qui datent du

jour où une bête incontinente a été sans respect et sans pitié pour une vierge parée de sa pudique ignorance? Est-il étonnant que des beautés sans vertus soient extravagantes, que d'autres les désirent et qu'elles se fassent désirer?... Est-il étonnant que des femmes qu'on prend pour leur argent ne livrent pas leur cœur, que des hommes qu'on épouse pour leur nom et leur titre ne soient pas aimés?... Est-il étonnant que des unions précipitées soient mal affermies : que des âmes que l'on n'a pas sondées se montrent dans l'intimité sous un aspect rebutant et que des gens qui se connaissaient à peine s'éloignent l'un de l'autre, lorsqu'ils voient à nu leurs difformités morales? Est-il étonnant qu'on voie éclore dans la vie commune les soupçons, les jalousies, les répugnances, les mépris, les dégoûts, les colères, les haines, les rancunes? Est-il étonnant, enfin, que l'infidélité s'installe là où la passion, l'intérêt, la vanité, la légèreté, la mauvaise foi ont conspiré à l'envi, contre le grand bien de la fidélité?

Encore une fois, nous voyons des regrets amers. On se plaint d'être écrasé sous l'inflexible joug de l'indissolubilité du lien conjugal; mais à qui la faute?

Ce sont les justes représailles de la loi divine, et nous les comprendrons encore mieux quand nous aurons vu comment on traite aujourd'hui le troisième lien du mariage : le sacrement.

Nous avons déjà étudié les effets que produit la grâce, dans le sacrement du mariage, mais qui donc la reçoit? La plupart du temps près d'une âme croyante et vraiment chrétienne, une âme sans foi et sans autres vertus qu'une vulgaire honnêteté vient s'offrir à la bénédiction de Dieu. L'une profite de la grâce du sacrement, mais l'autre?... Et l'on fait tous les jours de ces unions-là!

Tristes unions, parce que Dieu n'y est pas.

Tristes unions et cruelles. L'épouse chrétienne peut-elle n'être pas frappée d'effroi à la pensée qu'elle est comme maudite dans la moitié de sa vie?

Tristes cruelles, et périlleuses unions. Sans foi et sans amour de Dieu, l'homme emploiera-t-il contre la religion de sa femme les armes déloyales du blasphème et de la raillerie? Fera-t-il une guerre impie à ses convictions et à ses pratiques religieuses après lui avoir promis sa liberté? — Peut-être. — Mais c'est

par la séduction de son amour que l'homme assurera plus facilement le triomphe de son irréligion.

Que si la femme chrétienne, jalouse de sa liberté et fidèle à son devoir, résiste à la violence et à la séduction, la voilà condamnée à un martyre de tous les jours.

Si tels sont les mariages dans lesquels le sacrement n'est qu'à moitié profané, que sera-ce, si la profanation est complète? Malheureusement ce crime est plus fréquent qu'on ne pense. Sous l'empire des lois qui séparent le contrat civil du mariage religieux, on ne s'est que trop habitué à considérer le sacrement comme une formalité de haut goût dont on pourrait se passer à la rigueur, mais à laquelle il faut se soumettre encore, sous peine de ne plus trouver place dans la bonne compagnie. On s'y prépare comme à une fête.

Une seule chose est oublié : c'est qu'il s'agit de recevoir la grâce de Dieu. Après avoir extorqué au dernier moment une absolution qui ne sert à rien, on va se mettre à genoux devant l'autel. Et voilà que, sur l'invitation du prêtre, témoin de leurs serments, deux ministres sacrilèges échangent entre eux une chose sainte dont ils ne peuvent recevoir, ni l'un ni l'autre, toute l'efficacité. Au lieu de la grâce, c'est la malédiction divine qui descend dans l'âme de ces deux profanateurs, condamnés à porter jusqu'à la mort de l'un ou de l'autre la chaîne que vient de forger l'échange impie de leurs serments.

Quand bien même leur union aurait été préparée avec toutes les précautions de la sagesse humaine, elle sera misérable, parce que la grâce n'est pas là pour corriger les imperfections, les défauts et les vices de la nature. Combien plus si l'union est entachée des iniquités et des sottises qui déshonorent la plupart des mariages contemporains ! Les deux forçats de l'indissolubilité se plaindront amèrement d'être rivés l'un à l'autre ; tant pis pour eux; leur supplice est trop juste. C'est ici qu'il faut appliquer dans toute sa divine rigueur cette sentence de la sagesse : « L'homme est puni par où il pèche. »

Concluons.

Ce n'est pas la loi divine qu'il faut rendre responsable des maux dont se plaignent les adversaires de l'indissolubilité. La loi divine est sage, parce que c'est une loi de progrès et de perfection; la loi divine est juste, parce qu'elle châtie, selon leur mérite, ceux qui ont profané le mariage. La loi divine ne doit pas fléchir devant des infortunes trop souvent et trop bien

méritées. Bien loin de remédier à ces infortunes, en remplaçant la loi d'indissolubilité par une loi de répudiation et de rupture, on ne peut que les aggraver; car le divorce, encouragement donné à la sottise et à la perversité humaines, multiplie fatalement les profanations dont nous venons d'exposer les lamentables conséquences. Aux maux du mariage, il n'y a qu'un remède : c'est le mariage lui-même, accompli dans des conditions de respect de soi-même, de confiance en Dieu, de prudence, de sagesse, de désintéressement, de gravité, de sincérité, de purification, d'esprit de foi qui assurent aux époux la possession des trois grands biens de leur union.

LE « MEMORANDUM » DE M. WINDTHORST

L'extrême importance de ce document nous engage, malgré sa longueur, à en publier intégralement la traduction, d'après l'*Univers*. Il résume en effet d'une manière très complète et les avantages et les imperfections du projet de loi prussien. Nous devons ajouter que plusieurs des points critiqués avec raison par l'éminent chef du Centre ont encore été modifiés pendant la discussion, grâce à l'intervention de Mgr Kopp et même de M. de Bismarck, qui s'est rangé sur plusieurs points aux modifications réclamées par ce dernier. — Voici le document :

Un grand nombre de demandes m'ayant été adressées au sujet du nouveau projet de loi politico-ecclésiastique, je me vois obligé, ne pouvant répondre à chacune en particulier, d'y donner dans le mémoire suivant une réponse générale :

Le nouveau projet de loi politico-ecclésiastique est désigné, dans l'exposé des motifs, comme « révision » des anciens arrêtés des lois de mai, non mentionnés dans la loi de l'année dernière, révision promise au Saint-Siège par la note prussienne du 23 avril 1886 en compensation de la concession faite par le Saint-Siège au sujet de la notification préalable obligatoire. « Le gouvernement prussien, y est-il dit, est encore allé « plus loin dans le sens des désirs de la curie, et n'a pas hésité « à faire entrer dans le cercle des considérations plusieurs « autres points déjà réglés par la loi du 21 mai 1886. »

Que ce projet de loi doive être considéré comme l'accomplissement de la promesse d'une révision complète et définitive des lois de mai, cela n'est dit nulle part; il semble même qu'on ait voulu éviter de le dire, quoique cependant la référence aux notes échangées entre Rome et Berlin tende à faire croire que c'est ainsi que le gouvernement l'entend. Le projet de loi doit donc être examiné sous deux points de vue :

1° Est-il acceptable dans ses décisions particulières, et jusqu'à quel point?

2° Considéré dans son ensemble, contient-il véritablement une révision définitive de toute la législation du kulturkampf?

*
* *

Nous examinerons, donc, un à un, les différents articles, et nous chercherons à nous rendre compte de ce qui reste des lois du kulturkampf.

I

L'article 1er autorise les évêques de Limbourg et d'Osnabruck à instituer et entretenir, dans leurs diocèses, des grands séminaires, et cela aux conditions auxquelles la loi de l'année dernière accordait ce privilège aux évêques de Fulda, de Hildesheim, de Paderborn et de Trèves; en outre, la restriction, stipulée alors, que ces séminaires ne pouvaient être fréquentés que par des étudiants appartenant aux diocèses respectifs, est abrogée. Mais la possibilité de fonder des séminaires continue d'être refusée à ceux des évêques dans les diocèses desquels se trouvent des facultés de théologie instituées et entretenues par l'État (Cologne, Munster, Ermeland). Quant aux évêques de Gnesen-Posen et de Culm, ils en restent privés aussi après la nouvelle loi; il est possible que l'on ait fait espérer au Saint-Siège que le droit d'établir des séminaires dans leurs diocèses serait accordé à ces évêques par une ordonnance royale. C'est ce qui reste à savoir.

Il y a en outre ceci de gagné, que les évêques ne seront plus désormais forcés d'envoyer leurs jeunes théologiens aux universités de l'État; ils pourront, quand les circonstances le feront paraître désirable, les placer dans un des séminaires mentionnés plus haut.

Ces deux concessions sont un pas assez important vers la liberté, revendiquée par l'Église, d'élever et d'instruire elle-même ses ministres futurs. Mais ce but sera *loin d'être atteint*

tant que l'État refusera à une quantité d'évêques l'autorisation de fonder et d'entretenir des séminaires, et tant qu'il insistera sur ce droit de surveillance, général et mal défini, dont le caractère vague rend possibles les immixtions de tout genre.

II

L'article 2 § 1er du projet, a pour but de régler à nouveau la question du droit de *veto* du gouvernement. Or, ce paragraphe laisse subsister la notification préalable obligatoire dans toute la portée légale qu'elle a eue jusqu'à présent, et qui embrasse les nominations des curés, des administrateurs de paroisses et des vicaires, tandis que le Saint-Siège n'en avait accepté l'application qu'en ce qui concerne les nominations aux curés.

Quant aux motifs du veto, il est dit dans ce paragraphe qu'il pourra être prononcé « lorsque il y aura lieu de penser que, « pour des motifs appartenant au domaine de l'exercice des « droits civiques ou politico-civiques, le candidat n'est pas « propre à occuper la place (1). »

Il est difficile de voir en quoi la forme proposée peut être considérée comme une amélioration du paragraphe 16 de la loi du 11 mai 1873. Comme on le fait ressortir dans l'exposé des motifs, cette forme est en harmonie avec la motion primitive du gouvernement dans le projet de loi de l'année 1873; puis elle a été proposée deux fois par le gouvernement dans les projets de loi de 1882 et 1883, et aujourd'hui elle revient par conséquent pour la quatrième fois devant la Chambre; chaque fois elle a rencontré, *même dans la majorité dévouée au Kulturkampf*, *une vive opposition*, parce qu'on pensait qu'elle donnait *au ministre un pouvoir trop illimité*. L'exposé des motifs appuie sur cette circonstance que, dans la forme proposée, il n'est question que de faits ressortant de l'exercice des droits civiques et politico-civiques, à l'exclusion de ceux qui sont du domaine ecclésiastique; mais cela ne suffit pas pour dissiper l'appréhension que ces deux ressorts ne soient pas toujours faciles à bien distinguer l'un de l'autre, et qu'un droit

(1) Der Einspruch ist Zulæssig, 2... Wenu dafür erachtet wird, dass der Anzustellende aus einem Grunde, weliher dem bûrgerlichen Gebiete angehort, für die Stelle nicht gecignet sei.

« *Burgerlich oder staatsburgerlich* » peuvent se traduire par « communale ou civique; » et peut-être mieux : par « civique ou politico-civique. »

d'opposition ainsi formulé en faveur de l'État, ne devienne *aussi funeste aux libertés civiques qu'aux libertés religieuses.* Ces craintes ont déjà été éloquemment exprimées dans le mémoire publié par les évêques d'Allemagne en 1883; voici ce qu'ils disaient sur le droit du « veto, » exigé alors par une formule de même teneur qu'aujourd'hui :

Nous ne pouvons nous dissimuler qu'au nom de ce droit d'exclusion, la liberté de l'Eglise, l'intégrité du caractère sacerdotal, les personnes des ecclésiastiques les plus dignes et les plus dévoués à leur tâche, seraient exposées aux plus dures persécutions, s'il appartenait au gouvernement d'examiner et de juger, à son unique point de vue, les réclamations qui lui seraient adressées, c'est-à-dire les faits qui lui seraient allégués contre la nomination d'un prêtre à une charge.

A cette condamnation prononcée par les évêques contre la formule de nouveau proposée du droit de veto, vient s'ajouter maintenant la circonstance que cette même formule dépasse indubitablement de beaucoup la concession faite dans la note romaine du 26 mars 1886. Cette note reconnaît au gouvernement le droit de faire valoir auprès de l'autorité diocésaine ses motifs d'exclusion de la personne proposée, dès que, par suite de faits graves, prouvés connus du gouvernement (*per motivo di qualche fatto grave dat governo conosciuto e comprovato*), celui-ci juge l'installation définitive du candidat dans la charge vacante incompatible avec l'ordre public.

Et maintenant, que l'on compare avec les termes de cette concession, destinée à ménager les intérêts légitimes de l'Etat tout en excluant son action arbitraire, le vague, l'élasticité des expressions employées dans le projet, et l'on reconnaîtra sans peine que, parmi ces motifs appartenant au domaine des droits politico-civiques, il sera possible, avec quelque adresse, de glisser à peu près tout ce qu'on voudra. Tandis que le Saint-Siège ne reconnaît le veto que dans le cas où l'admission d'un ecclésiastique à une charge paraît *incompatible avec l'ordre public*, le gouvernement s'arroge le droit de rejeter quiconque *ne lui paraît pas* propre à remplir la place.

Pendant que, grâce à des termes si élastiques, l'exercice arbitraire du droit de *veto* est rendu possible, le projet n'offre pas, en compensation, la moindre garantie, la moindre protection contre la réalisation de cette possibilité. Comme le mémoire des évêques de 1873 le fait ressortir, ce que l'Etat revendique ici,

c'est le droit exclusif et irrévocable de décider de la mise en vigueur de son veto, de la légitimité des motifs allégués à cet effet, et de la vérité des faits.

Point de juridiction mixte, devant laquelle le représentant de l'Eglise puisse faire valoir ses objections, et, si l'évêque ne veut pas se soumettre tranquillement au veto du président de la province, il ne lui reste qu'un moyen — lequel, il est vrai, n'est pas mentionné dans le projet de loi, — c'est *le recours au ministre*, l'unique voie que l'auteur des lois de mai, le docteur Falk, avait laissée ouverte aux évêques dans le § 15 de son projet primitif. Si donc l'article 2 du projet actuel était accepté, nous nous retrouverions exactement *au même point qu'en* 1873, *c'est-à-dire au début de la période législative* du kulturkampf. La résistance que la population catholique et ses représentants ont soutenue pendant quinze ans serait enfin brisée, et dans cette question du droit d'opposition, qu'on peut nommer le noyau, le point central de toute la grande lutte, l'Etat aurait remporté une victoire complète.

Ceci nous paraîtra encore plus évident si nous jetons un regard sur les effets du veto. Le projet n'en parle pas, donc le § 17 de la loi du 11 mai 1873 reste en vigueur ; d'après ce paragraphe, la mise en possession d'une charge ecclésiastique, sans qu'il ait été tenu compte du veto de l'Etat, est considérée comme nulle et non avenue. Restent également en vigueur les §§ 22 et 23 de la même loi, d'après lesquels, dans le même cas, l'évêque nommant et l'ecclésiastique nommé sont passibles de fortes amendes ; enfin, l'article 3 de la loi du 21 mai 1874, qui autorise le président de la province, non seulement dans le cas d'une nomination effectuée, mais aussi lorsqu'il y a lieu de croire que cette nomination se fera, à faire saisir les biens attachés à la charge. Ce dernier droit, d'une nature préventive, n'est pas même supprimé. Mais en maintenant dans toute leur rigueur ces mesures pénales, l'Etat laisse aussi subsister la possibilité d'un renouvellement du kulturkampf. Il dédaigne d'entrer dans la voie qu'on a suivie ailleurs, et qui, dans le cas où les deux parties ne peuvent s'entendre au sujet d'une nomination, ouvre à chacune la possibilité de défendre ses intérêts. Cette voie consiste simplement en ceci, que l'Etat considère et traite la nomination faite en dépit de son opposition comme non avenue *en ce qui le concerne*, sans cependant en contester la

validité et ses conséquences *dans le domaine de l'Eglise*, et sans rendre les intéressés passibles d'une peine quelconque.

Qu'on ne nous dise pas que la nomination de prêtres auxiliaires est un moyen légal et tout à fait suffisant d'éluder les contestations entre les deux pouvoirs. Nous pouvons nous abstenir d'énumérer ici tous les inconvénients qui, pendant quatre ans, se sont fait de plus en plus vivement sentir et qui ont provoqué de vifs mécontentements à la fois dans le clergé et chez les laïques. Mais nous devons appuyer sur un fait : l'article 5 de la loi du 14 juillet 1880 est une arme dont, il est vrai, on ne se sert pas en ce moment mais qui peut être saisie à chaque instant, à l'aide de laquelle l'Etat peut, sinon empêcher les nominations d'auxiliaires, du moins les rendre à peu près sans valeur pratique pour l'Eglise (1).

La conclusion inévitable de tout ceci est que l'acceptation de la loi proposée, loin d'être pour l'Eglise un règlement satisfaisant de la question, constituerait en faveur de l'Etat une concession encore plus grande que celle que revendiquait ce § 16 de la loi du 11 mai, car, si l'on compare avec ce dernier le § 1er de l'article 2 du projet actuel, on verra que, loin d'en être une restriction, *il en augmente encore la portée* (2).

L'article 2, § 2, du projet de loi a pour but d'abroger le § 18 de la loi du 11 mai 1873, et par là est supprimée l'obligation pour les évêques de procéder définitivement à l'occupation des cures vacantes. Il est, au premier coup d'œil, évident que, grâce à ce paragraphe, le droit de veto de l'Etat pouvait devenir tout à fait intolérable, et que la possibilité restait toujours ouverte de voir, à chaque instant, renaître le kulturkampf dans toute sa première rigueur. A ce point de vue, cette suppression est un pas important vers l'état de paix. D'ailleurs, le motif qui accompagne la résolution devrait conduire à la suppression de la première phrase du § 19 de la loi du 11 mai 1873, car, vu la forme actuelle de la législation, l'Etat n'a évidemment aucun intérêt à faire dépendre de son

(1) On ne punira pas les prêtres, fonctionnant dans les paroisses vacantes, s'ils ne manifestent pas l'intention d'y prendre possession d'une fonction ecclésiastique. Mais les prêtres auxiliaires peuvent-ils administrer une paroisse sans « montrer l'intention d'y prendre possession d'une fonction ? » (*Note de la Réd.*)

(2) Est-ce là remplir la promesse solennelle du gouvernement prussien, faite au Saint-Siège, de proposer une révision des lois de mai ? (*Note de la Réd.*)

autorisation l'établissement des cures dont les occupants sont amovibles.

Quant au § 3 de l'article 2, nous n'avons pas besoin de nous y arrêter ; car, quoiqu'il énonce de nouveau un principe de la plus haute importance, il est presque insignifiant dans ses conséquences pratiques.

III

L'article 3 abroge la disposition déjà contenue dans la loi du 12 mai 1873 et répétée dans le § 8 de celle de l'année dernière d'après laquelle les supérieurs ecclésiastiques sont tenus de communiquer au président de la province toutes les mesures de discipline ecclésiastique entraînant, pour ceux qui en sont frappés, ou la suspension, ou l'envoi dans une maison de correction ecclésiastique pour plus de quinze jours. Dans l'intérêt de la liberté de la discipline ecclésiastique, ce changement ne peut être que bien accueilli.

Ici se pose encore une question : le § 24 de la loi du 12 mai 1873 est-il encore en vigueur et jusqu'à quel point (1) ? D'abord, dans les cas prévus par le § 24, il ne peut plus être question de destitution, mais de déclaration d'incapacité ; ensuite, la cour dite ecclésiastique a été abolie par la loi de l'année dernière. Or, comme la compétence de cette cour n'a pas été transmise à une autre autorité, et qu'elle ne peut être considérée comme incombant à une juridiction ordinaire, la conclusion paraît s'imposer, que dans l'état actuel de la législature, il n'est plus possible à l'Etat de déclarer les ministres du culte incapables d'exercer leurs fonctions. D'après ceci, le § 24 de la loi du 24 mai 1873 serait devenu inapplicable sans être formellement abrogé. Mais cette manière de voir, si bien fondée qu'elle soit, pouvant rencontrer des contradictions, il serait bon, pour éviter des incertitudes dans l'application du droit, de supprimer formellement le § 24 de la loi du 12 mai 1873.

(1) La loi du 12 mai 1873 ordonnait : « § 24. Un ecclésiastique qui enfreint les prescriptions des lois d'État ou les ordonnances légitimes des autorités, concernant leur charge ou les fonctions qui en résultent, si gravement qu'il semble incompatible avec l'ordre public de le laisser en possession de la charge, peut être *destitué* par arrêt du tribunal spécial nommé *Cour royale pour affaires ecclésiastiques.* »

La loi de 1880 a substitué à la peine de la « *destitution* » celle de la « *déclaration d'incapacité* ». (*Note de la Réd.*)

IV

L'article 4 ne laisse subsister de la loi du 12 mai 1873, limitant le droit d'application des peines infligées par l'Eglise, que le § 1er; tout le reste doit être supprimé. Il serait peut-être à souhaiter qu'on supprimât le 2e alinéa (1) du § 1er, non qu'il soit au fond de nature à inspirer des appréhensions, mais parce qu'il donne souvent lieu à cette conclusion erronée, que les autorités ecclésiastiques doivent être rendues responsables et punies pour tout dommage, de réputation ou pécuniaire, subi par celui qui a encouru une telle peine, — et des suites de ce genre ne peuvent manquer de se produire au milieu des populations très catholiques.

V

L'article 5 a pour but de régler la position faite par la loi prussienne du 31 mai 1875 aux ordres religieux et aux congrégations qui leur sont assimilées. La liberté pour les ordres de vivre et d'agir est, avec celle d'élever et de placer les ecclésiastiques, un des droits les plus importants que la population catholique revendique, et auquel elle ne renoncera jamais. Malheureusement, les espérances qu'elle avait conçues à ce sujet ne se sont réalisées que dans une mesure des plus modestes. Sans parler des jésuites ni des ordres que le conseil fédéral a déclaré leur être assimilés, leur admission étant du ressort de la législation de l'empire, et, par conséquent ne pouvant pas être en question dans le projet de loi prussienne, nos objections sont dirigées contre deux points d'une importance décisive.

D'abord, l'article n'admet que les ordres et les congrégations qui exercent les fonctions sacerdotales, qui se vouent aux œuvres de charité chrétienne, ou qui se livrent à la contemplation. Ainsi restent interdits non seulement les ordres et les congregations dont la vocation proprement dite est l'enseignement, mais encore tous ceux qui, à côté de leurs autres œuvres, s'occupent d'enseignement. Bref, aucun enseignement, de quelque genre qu'il soit, ne peut être exercé par les personnes appartenant à un ordre ou à une congrégation.

Si l'on veut se rendre compte de l'impression que doit produire et produira sûrement ce procédé sur la population catho-

(1) Les punitions ou mesures disciplinaires frappant les corps, les biens, la liberté ou l'honneur civique sont interdites.

lique, il suffit de se rappeler que si la jeunesse mâle ne fournissait qu'un faible contingent d'élèves aux écoles dirigées par des religieux, il n'en était pas ainsi de la jeunesse féminine, qui envoyait aux religieuses un nombre beaucoup plus grand d'écolières; il suffit d'avoir été témoin de la douleur éprouvée par la population catholique lorsqu'il fallut se séparer des sœurs vénérées, il suffit enfin de voir comment les familles continuent à envoyer leurs filles à l'étranger dans ces excellentes institutions. La population catholique professe, avec raison, la plus grande confiance dans le système d'éducation des religieuses, et cette circonstance seule devrait suffire à faire reconnaître une violation de la liberté des parents dans le fait qu'on veut leur rendre impossible, dans leur propre pays, de faire élever leurs enfants par les religieuses.

Le deuxième point, non moins décisif, contre lequel nous protestons, c'est la dépendance absolue dans laquelle les ordres autorisés sont placés vis-à-vis du gouvernement. D'après le projet de loi, le ministre est complètement libre d'interdire l'entrée du pays à un ordre quelconque ; il peut, s'il lui plait, défendre à un ordre de s'établir dans tel ou tel lieu ; il a le droit de contrôler le nombre des membres présents, et de faire dépendre de son approbation le passage d'un membre d'une maison dans une autre ; il est enfin en état de retirer d'un moment à l'autre, une autorisation donnée, et cela, même sans être tenu de motiver le moins du monde cette mesure. Bref, le pouvoir discrétionnaire, si décrié, si abhorré, reçoit ici une étendue que ne lui donne aucune autre loi. De plus, il n'est rien stipulé au sujet de la restitution des biens des couvents, que l'État administre dans cet intérim.

Il résulte indubitablement des faits que nous venons d'énumérer, que le projet de loi ne peut être nullement considéré comme une révision définitive des lois du kulturkampf. Un court résumé de ce qui subsiste de ces lois démontrera encore plus clairement cette impossibilité. Comme il s'agit de choses connues, il suffira de nommer les titres des lois qui resteront en vigueur. Commençant par celles qui ont été décrétées pour tout l'*empire d'Allemagne*, nous trouvons encore en pleine vigueur le paragraphe imposant des restrictions à la *prédication* (Kanzel Paragraph) ; la loi contre les *jésuites*, avec la déclaration du conseil fédéral sur *les ordres assimilés* aux jésuites ; puis vient la loi *d'expulsion des prêtres séculiers*, dont l'abro-

gation a été, comme on sait, plusieurs fois résolue par le Reichstag.

Passant maintenant aux lois *prussiennes*, nous voyons que la *célébration de la messe et l'administration des sacrements* ne sont pas encore, malgré l'article 5 de la loi de l'année dernière, absolument libres. Le *serment*, réprouvé par la conscience, qu'exige de tout administrateur d'évêché le § 2 de la loi du 20 mai 1874, n'est pas encore supprimé, quoique dispense puisse en être accordée. Sont encore en vigueur *les lois sur l'administration des biens des cures catholiques, et sur les droits de surveillance de l'État dans l'administration des biens des diocèses catholiques*, avec leurs résolutions inspirées par la méfiance et causant de nombreux préjudices à l'Église.

La loi concernant les *vieux catholiques* permet toujours de prendre aux communes catholiques leurs églises, et, jusqu'à présent, aucune mesure n'a été prise en vue de *restituer les millions que la loi de suspension des traitements* a permis d'accumuler. Enfin, il est surtout à déplorer que les *paragraphes de la Constitution* qui ont été supprimés attendent encore leur réintégration. Tant que cela n'aura pas eu lieu, il n'y a pas à espérer de paix durable entre l'État et l'Église.

Dr Windthorst.

LA NOUVELLE LOI ECCLÉSIASTIQUE

EN ALLEMAGNE

La gravité des questions religieuses qui se discutent en ce moment dans les Chambres prussiennes nous engage à reproduire une longue analyse du dernier discours de M. de Bismarck. La thèse générale du chancelier, celle qui lui tient le plus au cœur, est de prouver, au moins d'affirmer imperturbablement que les catholiques seuls ont été les provocateurs dans la guerre du Kulturkampf. Non seulement M. de Bismarck se pose ainsi en homme innocent, presque en victime, devant les Chambres, mais il fait soutenir ce même plaidoyer par sa presse officieuse.

En réponse aux affirmations des journaux du centre, qui rétablissent la vérité et montrent que c'est la Prusse qui a commencé le Kulturkampf à l'occasion du concile du Vatican et

de la proclamation du dogme de l'infaillibilité du Pape, en 1870, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie une série de documents diplomatiques échangés entre le chancelier de l'empire, prince de Bismarck, et le comte de Taufkirchen, à cette époque chargé d'affaires de Prusse à Rome, depuis le 17 avril jusqu'au 22 juillet 1871. Suivant la feuille officieuse, il ressort de ces documents qu'après la résolution adoptée par le concile, et l'occupation de Rome par les Italiens, les relations amicales entre le gouvernement prussien et le Saint-Siège ne subirent pas d'altération, mais que le changement qui, depuis, a pris le nom de centre.

Un mot suffit pour confondre M. de Bismarck et sa presse. Si c'est l'attitude du centre qui a déterminé le Kulturkampf, il faudrait que cette attitude eût changé pour amener le déclin de ce même Kulturkampf; car il est de la nature d'une cause de produire toujours les mêmes effets, tant que cette cause ne varie pas dans son essence. Or, l'attitude du centre n'a pas varié depuis 1871 à ce jour. M. de Bismarck le proclame hautement en toute occasion, et il déclare que son objectif constant est l'anéantissement de ce parti. Comment se fait-il donc que M. de Bismarck soit réduit aujourd'hui à défaire de ses propres mains, pour combattre le centre, dit-il, ce qu'il avait cru devoir faire en 1871 pour combattre ce même centre? Si l'attitude du centre légitimait le Kulturkampf en 1871, elle doit le rendre encore nécessaire aujourd'hui, puisqu'elle n'a pas changé. Si, au contraire, l'attitude invariable du centre permet, exige même aujourd'hui la cessation du Kulturkampf, il s'en suit avec évidence que cette attitude ne nécessitait point le Kulturkampf en 1871. Donc l'excuse de M. de Bismarck est une mauvaise plaisanterie, une accusation ridicule et indigne.

Toutes les allégations de M. de Bismarck ne changeront rien à l'histoire vraie. Il a été vaincu par l'énergique résistance du centre et des quatorze millions de catholiques de l'empire ; qu'il l'avoue ou non, c'est cela, il n'arrivera pas à changer les rôles.

DISCOURS DE M. DE BISMARCK

Voici le résumé donné par le correspondant particulier du *Temps* du discours de M. de Bismarck à la Chambre des seigneurs :

Mon intention n'est pas d'entrer dans les détails de la discussion, et d'ailleurs rien ne m'y oblige. Ma position n'est pas celle d'un homme de parti. Mon point de vue est celui d'un homme qui envisage la question comme une question de politique générale. L'orateur qui vient de parler s'est placé au point de vue de la théorie, des principes; moi, je suis opportuniste en présence de la loi qui nous occupe.

Le préopinant désire une paix durable et glorieuse. Je lui répondrai que je n'ai jamais signé de paix qui ne fût pas glorieuse et que j'espère n'en signer jamais. (Applaudissements.) Maintenant, cette paix sera-t-elle durable ? Dieu seul le sait. Rien n'est durable en ce monde. Les ordres religieux sont contraires à l'esprit et au sentiment protestants. Mais là n'est pas l'essentiel. L'essentiel, c'est que la paix soit rétablie dans l'Etat, et le projet qui vous est soumis tend à ce but. Il ne faut pas croire, du reste, que la majorité de nos coreligionnaires soit passionnée au point qu'elle ne saurait supporter la vue d'un froc noir. Si les catholiques déclarent que, sans ces ordres religieux, ils ne peuvent pas vivre en paix avec nous, je ne puis pas, à mon point de vue personnel, leur donner raison; mais je ne puis pas non plus leur imposer ma manière de voir. J'ignore si beaucoup de mes compatriotes ont, à l'égard des ordres, des sentiments d'hostilité irréconciliables ; mais cela nous est égal ; nous ne pouvons pas conformer notre politique au sentiment de quelques individualités isolées dans la masse de la nation. Si le préopinant regrette que nous livrions le prêtre catholique à la discipline de l'Eglise sans le protéger contre les moyens de correction dont elle dispose, je lui répondrai que les prêtres doivent savoir ce qui les attend quand ils font choix de leur carrière.

Le préopinant s'est élevé aussi contre les séminaires. Je ne puis pas partager à cet égard ses sentiments d'antipathie. Ce ne sont pas les séminaires de prêtres, mais les universités qui nous ont suscité les adversaires les plus dangereux et les plus résolus. Il me semble qu'au point de vue de l'éducation les sé-

minaires offrent plus de garanties que les universités. J'attache peu d'importance à la question de l'*anzeigepflitch*. On ne sait jamais à l'avance ce qu'il y a dans un prêtre ; on peut donc se tromper, soit en approuvant sa nomination, soit en s'y opposant. Il en résulte que l'*anzeigepflitch* n'offre pas beaucoup de garanties. Mon opinion personnelle sur ce point est encore beaucoup plus défavorable. Mais les projets de loi que je présente ne doivent pas représenter mon opinion particulière, mais celle du gouvernement dont je fais partie. Je dis cela pour répondre à ceux qui m'accusent de sacrifier les droits souverains de l'Etat. Moi, dont le patriotisme ne peut être suspecté, je serais, si mon opinion était seule en jeu, encore plus accommodant en ce qui concerne l'*anzeigepflitch*, car nous ne sacrifions rien en faisant une concession sur un point qui ne nous a rien rapporté.

Que si on m'objecte que certains ordres religieux obéissent à des supérieurs qui n'appartiennent pas à la nationalité allemande et qui sont des étrangers, je ferai observer que nous avons dans notre pays des partis qui pratiquent avec plus de rigueur encore le système de l'obéissance passive absolue et du sacrifice de leur propre intelligence, et que ces partis là je les échangerais volontiers contre maint ordre religieux étranger. (Hilarité). En 1871 déjà, au mois d'avril, le cardinal Antonelli a désapprouvé l'attitude du Reichstag comme inutile et peu pratique. En 1875, j'exprimai l'espoir que le centre serait dans l'avenir un peu plus dépendant du pape. Cet espoir n'a pas été entièrement réalisé. (Hilarité). J'exprimai l'espoir qu'un jour viendrait peut-être où un pape se montrerait l'ami de la paix. Cet espoir s'est réalisé en 1878 quand parut le nouveau pape. Je reconnus alors que ce nouveau pape cherchait sa mission dans le rétablissement de la paix, et dès ce moment-là je fis mon plan pour contribuer de mon côté à amener ce résultat. Si la paix, telle que nous l'établissons aujourd'hui, n'est pas bonne, si on ne peut pas vivre dans les conditions qu'elle stipule, eh bien ! rien ne nous empêchera de rapporter la nouvelle loi et d'en revenir à l'ancienne.

La principale raison qui a empêché jusqu'ici de faire la paix, il faut la chercher dans le groupement et dans les tendances de nos divers partis. Le centre a cessé à un certain moment d'être un parti confessionnel, et il a pris position contre l'État. Il a été secondé en cela par les Guelfes, auxquels il a cédé une part

considérable dans la direction du groupe ; par le parti polonais, par le parti français, par les socialistes et par les progressistes, chez qui la haine du gouvernement l'a emporté sur l'antipathie contre l'Église catholique. C'est ainsi qu'est née une majorité antigouvernementale pleine d'animosité contre l'État et contre les groupes qui le soutenaient. Lors de la naissance du centre, l'apaisement du différend entre l'État et l'Église eût été encore relativement facile, mais, plus tard, le centre s'est associé des éléments qui ne servaient pas exclusivement les intérêts de l'Eglise et qui avaient une antipathie particulière pour le gouvernement de l'empire...

Je ne puis garantir, il est vrai, que la paix faite avec la curie romaine nous donnera également la paix dans l'intérieur de notre pays. Les derniers événements nous ont prouvé que cela n'est pas certain. Les chefs du centre ont condamné dès l'abord et avant tout examen la paix que nous allons faire avec le pape, en déclarant que les conditions en sont inacceptables et qu'il leur faut tout ou rien. Nous voyons donc clairement que nous ne pouvons pas compter sur les dispositions pacifiques du centre. Mais alors, me dira-t-on, à quoi servira la paix faite avec le pape si M. de Windthorst recommence avec sa suite le combat et le transporte sur le terrain de l'école ? Je réponds que, si je me représente dans l'arène, d'un côté, un pape pacifique, rempli de sentiments bienveillants à l'égard de l'empire allemand, et, de l'autre côté, le centre avec un certain nombre d'ecclésiastiques plus ou moins démocratisants, je suis certain que la victoire finale restera au pape. Il est nécessaire de bien prouver aux électeurs qu'on les a trompés sciemment sur les vues et les intentions du pape, ou qu'on leur a caché soigneusement ces vues et ces intentions. Quand on aura ainsi éclairé les électeurs, le pape sera sûr de la victoire dans cette lutte ; l'autorité et l'ordre en sortiront également fortifiés. (Applaudissements.)

Le parti progressiste prépare la voie au socialisme. Secondé par l'agitation cléricale, il hâte l'avènement des socialistes. Progressisme, cléricalisme, démocratie ecclésiastique, ce sont là les trois éléments qui minent toute autorité, celle du pape comme celle de l'Etat. Les démocrates ecclésiastiques sont, par leurs tendances subversives, les ennemis du pape aussi bien que de l'empereur. Le pape et l'empereur ont donc un même intérêt à combattre ces tendances. Guidé par cette conviction, j'ai cherché une entente avec le pape actuel, qui est sage, pacifique, et

doué d'une grande pénétration politique. Je sais que beaucoup de mes amis politiques refusent de me suivre sur le terrain de la conciliation. Mais ma réputation politique vous répond de la justesse de mes vues. J'ai souvent déjà su ne prendre conseil que de moi-même, et j'ai la ferme conviction que, cette fois encore, je suis loin de me tromper.

La puissance de M. de Windthorst et de son parti repose essentiellement sur des éléments intransigeants, sur des non-valeurs (hilarité) et sur le pacte conclu avec les progressistes. Le nombre de ces derniers venant d'être diminué, le pouvoir de M. de Windthorst a été diminué également. Nous avons obtenu maintenant une majorité de gouvernement, mais nous ne pouvons pas savoir si, vu la facilité avec laquelle on trompe le peuple, les prochaines élections ne donneront pas un autre résultat.

Quand nous avons vu venir le Pape à nous, nous avons espéré que l'épiscopat allemand défendrait les droits de l'État au cas où les prétentions du Pape seraient exagérées; mais cet espoir a été déçu. Maintenant, nous sommes dans la situation contraire. Nous sommes forcés d'appeler le Pape à notre secours contre nos patriotes qui nous attaquent. C'est triste à dire, mais c'est la vérité. J'ignore donc si, en faisant la paix avec Rome, nous arriverons également à faire la paix avec le centre; mais, si nous avons la paix complète avec Rome, ou si nous nous en rapprochons de telle façon que l'espace qui nous en sépare encore soit sans importance, alors nous n'aurons plus à craindre la lutte avec le centre et avec les Guelfes. Je ne la crains point, du reste. (Hilarité.) Je crois que cette lutte cessera comme les flots s'apaisent après un orage. Les gens honnêtes et paisibles s'en retireront peu à peu. Si le Pape et l'empereur restent d'accord comme ils le sont aujourd'hui, alors nous pouvons entreprendre cette lutte avec confiance.

—

Le vote de la loi politico-ecclésiastique a eu lieu à la Chambre des seigneurs. Avant ce vote, qui a été rendu à l'unanimité, moins les nationaux-libéraux, Mgr Kopp a fait l'importante déclaration qui suit :

Il m'est excessivement pénible de prendre une décision pour ou contre le projet. Si je vote pour, je me mettrai en opposition avec une grande partie du peuple catholique; si je vote contre, je me mettrai en opposition avec mes collègues qui regardent

sur beaucoup de points les intérêts les plus légitimes comme satisfaits ; de plus, je mettrai aussi en question l'œuvre de pacification, entreprise par l'Église et l'État, et je cours risque de la déjouer.

Je ne saurais assumer une telle responsabilité. J'ai l'espoir de voir la Chambre des députés aller, sur divers points, au devant des désirs de l'Église. C'est dans cet espoir et à la suite de ma présente déclaration que je voterai le projet, et mon exemple sera suivi par divers membres catholiques de la haute Assemblée qui m'ont chargé de le déclarer.

—

On dit que la loi ecclésiastique sera discutée jeudi à la Chambre des députés du Landtag prussien. La discussion ne pourra pas s'achever avant les fêtes de Pâques. Pendant les vacances, les pourparlers continueront entre le gouvernement et la Curie. Les nationaux-libéraux et les conservateurs libres (*Reichspartei*) déclarent qu'ils ne voteront pas le projet, ou que du moins ils repousseront l'article sur le retour des ordres religieux.

VARIÉTÉS

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

Le 22 mars, S. M. Guillaume Ier, empereur d'Allemagne, a atteint l'âge patriarcal de quatre-vingt-dix ans.

On sait que le vieil et glorieux empereur veut la paix. On peut dire qu'il a repris pour lui la devise de Napoléon III, mais avec plus de sincérité :

L'EMPIRE, C'EST LA PAIX

Et, grâce à l'intervention récente de S. S. Léon XIII, on peut espérer que l'empire et la papauté sauront maintenir la paix.

Le *Français* raconte le propos suivant de l'empereur Guillaume :

« Je veux la paix, a-t-il dit, la paix avec la France, et je l'aurai. J'ai assez de gloire comme cela, et je ne me soucie pas, à mon âge, de compromettre dans de nouvelles aventures celle que j'ai acquise. Répétez chez vous que je ne ferai la guerre que si on (un nom propre) me la déclare. »

Le *Journal du Loiret* raconte, d'autre part, qu'en revenant

de Silésie, le général d'A... a été reçu par l'empereur d'Allemagne qui le connaît depuis de nombreuses années et près duquel il a eu plusieurs missions diplomatiques sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

Voici textuellement, au sujet de la guerre et de la paix, les paroles que l'empereur lui a dites :

« *Je n'ai pas voulu faire la guerre à la France et je ne veux pas la lui faire. Je ne la lui ferai que si M. Boulanger m'attaque.* »

« Que pensez-vous du général Boulanger? demandait récemment un Français à un lieutenant d'infanterie de l'armée allemande en Alsace.

— Qui? Moi? ou l'armée allemande prise dans son ensemble?

— L'armée.

— Nous pensons que le général Boulanger est le chef du parti de la revanche; nous croyons, nous savons, qu'il a donné aux travaux de la guerre une impulsion que ses prédécesseurs avaient à peu près négligée. Nous sommes certains qu'il poursuit un but de popularité dangereuse, mais toujours facile à conquérir en France, et nous croyons qu'il veut faire la guerre pour se donner un beau rôle. Avant lui, c'était Gambetta que nous suivions de l'œil. Gambetta avait au moins le mérite de n'être pas militaire. Le général Boulanger étant le chef de l'armée, nous sommes tout portés à croire qu'il entraîne l'armée pour une campagne prochaine contre nous. »

Voilà ce qui explique le mot de l'empereur Guillaume et le septennat.

L'empereur d'Allemagne, étant roi de Prusse, a dit un jour qu'il voulait « n'être qu'une sentinelle sans reproche ». Il sera, nous l'espérons, la sentinelle de la paix jusqu'à son dernier soupir.

Nous en trouvons, pour meilleur gage, le spectacle de cet empereur puissant et protestant qui, s'inspirant d'une sage politique, met sa main loyale dans celle du Pape, chef de la catholicité, pour garantir avec le Pape les bienfaits de la paix du monde et travailler à guérir les plaies d'une persécution qui, pendant quatorze ans, a fait plus de mal à l'empire que le socialisme et les attentats des Nobiling.

Désillusionné et rendu clairvoyant par une triste expérience, l'empereur d'Allemagne se détourne du parti libéral et antichrétien, du parti de la persécution religieuse. Et par le fait

même il retourne vers Celui qui est l'homme de la paix par excellence, vers Celui qui représente Jésus-Christ sur la terre, vers Celui qu'une prophétique légende a prédit en ces termes : *Lumen in cœlo.*

***

Nous empruntons à un journal de Paris quelques passages d'une étude qui contient des détails intéressants sur l'empereur Guillaume :

Comme roi, il voulait n'être qu'une « sentinelle sans reproche... » Chaque été, quand il entre à Ems, Hombourg, etc., il passe sous des arcs de triomphe de feuillage où des inscriptions le saluent d'un nom que l'histoire (du moins l'histoire allemande) lui gardera : A GUILLAUME LE VICTORIEUX. A travers tant de gloire et de secousses, il ne s'est pas écarté de la bonne vie bourgeoise de ses années d'adolescence. Le voici arrivé, sans autre maladie que la vieillesse, à la majesté de ses quatre-vingt-dix ans.

Quand on est présenté à Sa Majesté, son premier coup d'œil est pour vous toiser : — fantassin? hussard? dragon? semble rêver machinalement ce coup d'œil. On a devant soi un superbe cuirassier correctement sanglé dans un uniforme noir à parements rouges, nullement déformé par l'âge, à peine voûté. Le public berlinois croit volontiers que le souverain ne se maintient si droit que grâce à quelque corset-cuirasse. L'Empereur ne porte rien de ce genre : sa seule cuirasse est l'habitude presque séculaire de la parade et de la discipline. La face est extraordinairement parcheminée et ridée, le regard est souffrant, mais la bouche sourit, et c'est d'un geste, ni trop cavalier ni trop sénile, que le vieux militaire retrousse, en parlant les crocs de ses moustaches blanches.

L'empereur ne parle que par courtes phrases, avec fermeté et en même temps avec ce bredouillement presque bourru des vieux militaires qui préfèrent les solides poignées de main aux beaux discours. L'Empereur sait passablement le français, mais il n'y a jamais mis de prétention. Il sait mieux l'anglais, conséquence de son séjour forcé en Angleterre, lors des événements de 1848.

La voix de l'Empereur est une bonne grosse voix militaire sympathique et sérieuse, coupée d'intonations fermes. Encore aujourd'hui, dans les cérémonies officielles, la voix du vieux souverain porte mieux que celle de son fils, qui est un peu grêle et essoufflée.

« *Par la grâce de Dieu* » — cette formule est dans la bouche de Guillaume Ier plus qu'une traditionnelle formule du trône, et l'on se souvient comme il bénit la Providence en tête de ses bulletins de guerre. Guillaume *le Victorieux* est certes, de tous les Allemands, et mieux de tous les Prussiens, celui à qui ces prodigieux événements ont laissé le moins de morgue. Ce n'est pas seulement devant l'Europe, ou devant le public allemand, mais aussi bien devant ses familiers du palais, et dans les moments les moins officiels, que le souverain aime à répéter : « que c'est Dieu qui a tout fait ; qu'il n'a été lui, qu'un humble instrument ; que Dieu l'a choisi, lui, homme de patience, de fidélité et de discipline, alors que le tour de la Prusse et celui de l'unité allemande étaient venus, et pour la paix de l'Europe. »

La paix de l'Europe ! elle repose dans le portefeuille rouge de quelqu'un qui n'invoque guère la grâce de Dieu et ne se sent pas plus l'instrument de la Providence que celui de son souverain. Celui-là a dit un jour sa devise, et cette devise est bien la dernière qu'eût choisie le maître qu'il était appelé à servir : « La grande maladie de ce siècle est la peur des responsabilités. »

L'été dernier, lors de l'aventure d'Alexandre de Bulgarie, le chancelier quittait Berlin chaque après-midi et venait jusqu'au château de Babelsberg conférer avec l'Empereur.

Le chancelier arrive toujours en voiture fermée ; il ne se montre d'ailleurs jamais aux Berlinois, soit en voiture découverte, soit à pied, mais seulement à cheval, en uniforme, dans les allées du Bois, et on ne le voit jamais ni au spectacle, ni aux fêtes de la cour. Le chancelier est sanglé dans son uniforme de cuirassier jaune ; il laisse sa casquette dans la voiture et prend son formidable casque de métal poli. Il entre, il traverse le vestibule, tête haute, en maître tenant son portefeuille rouge sous le bras. Il n'a pas eu à se faire une tête, la nature l'a servi et l'on comprend que, lorsqu'on peut présenter aux gens cette taille de géant et d'aussi terribles sourcils blancs, et cette face de vieux lion, on peut aussi se permettre quelques « responsabilités. »

Parfois, le chancelier fait antichambre, il est alors bien curieux à observer. Il a positivement l'air d'un égaré, il scrute avec des regards fous les bibelots d'étagère les plus insignifiants, s'arrête soudain pour se gratter la joue comme il fait au Reichstag quand il va parler, vous regarde sans vous voir, etc.

— Le chancelier entre dans le cabinet de l'Empereur : le tête-à-tête commence. Ici, tout ce qu'on peut dire, c'est que, si le chancelier est le maître, il se montre, vis-à-vis de son souverain, extraordinairement humble, pénétré de vénération et, aussi bien qu'en public l'appelle « mon maître » et se proclame « son vieux serviteur. » On n'est pas plus réaliste.

C'est dans son cabinet de travail que l'Empereur reçoit, c'est là qu'il vit, dans ce petit coin de ce petit palais. L'Empereur habite le coin du rez-de-chaussée à gauche, et l'Impératrice le coin de l'étage au-dessus. Ni luxe, ni confortable, dans ce palais; pas la moindre salle de bains, par exemple; tout est meublé d'un pêle-mêle de cadeaux de Noël, de quelques présents de la Chine et du Japon, de dons offerts par des délégations nationales à l'occasion d'anniversaires et d'achats faits à Paris, à l'Exposition de 1867.

La liste civile du roi de Prusse est de neuf millions. Il n'en a pas été établi pour l'empereur d'Allemagne. Aujourd'hui Guillaume Ier est riche; un seul homme, le banquier Kohn, sait le chiffre exact de sa fortune. En évaluant ses revenus personnels à dix-huit millions on ne se tromperait guère. L'Empereur veut être tenu au courant de la plus minime dépense. Le personnel du palais est très restreint et composé de vétérans, peu difficiles. Les appointements de la plus haute charge de la cour s'élèvent à trente mille francs.

Le cabinet de travail du souverain est encombré de souvenirs militaires ou de famille. Sur la table, un bouquet de bluets toujours renouvelé; dans un coin, des drapeaux. A Berlin, l'Empereur ne quitte jamais son uniforme de général, un vieil uniforme un peu usé. C'est ainsi qu'il se montre, avec la croix « Pour le Mérite » au cou, chaque jour à midi, à sa fenêtre, quand la garde passe, musique en tête. Le soir, on descend sur cette fenêtre un rideau, à travers lequel on peut apercevoir encore le front penché de l'Empereur travaillant à la lueur d'une humble lampe; et des groupes stationnent, attendris, sous l'œil des sergents de ville qui gardent le palais.

Seuls, l'Empereur et l'Impératrice avec ses caméristes, logent au palais. L'Empereur est dans son cabinet de travail à paperasser, l'Impératrice est en haut avec ses femmes. Le palais est sans animation, comme inhabité, surtout l'après-midi et le soir. Le matin, le rez-de-chaussée est un peu égayé par les voix, les bruits d'éperon. Dès une heure, tout retombe dans le silence.

Les valets jouent, feuillettent de vieux illustrés, bâillent, quelquefois même désertent le vestibule.

Le soir, vers onze heures, l'Empereur monte un instant chez l'Impératrice, qu'il trouve entourée de ses caméristes, toutes personnes d'un âge respectable. Le souverain cause familièrement des audiences de la journée, de ce qu'on a dit au thé, etc. Sa bonne humeur est inaltérable.

Le matin, c'est l'Impératrice qui, vers dix heures, descend rendre visite à l'Empereur. C'est en général le seul moment où les deux Majestés se parlent sans témoins.

L'autorité du chef de famille est chez les Hohenzollern un principe sacré.

A cinquante ans encore, le souverain actuel n'était que prince royal et devait se plier, avec la princesse sa femme, aux caprices et aux rigueurs souvent séniles du roi, et ce roi n'était que son frère. A leur tour, l'Empereur et l'Impératrice usent aujourd'hui de leur autorité envers le prince héritier et surtout envers la princesse, sa femme.

Quel est le caractère de l'Empereur? Quand on pose cette question à quelque familier de la cour, surtout à une femme, la réponse ne varie guère : L'Empereur est *goldich*, il est « d'or ». Et c'est en effet le mot qui vient à l'étranger, au seul son de la voix du souverain, devant ses manières affables et pleines de noblesse, devant les traits de sincérité qu'on raconte de lui.

Mais ce n'est là, si l'on peut dire, qu'une « seconde manière » chez le monarque. Les intimes qui vivent depuis cinquante ans à la cour lui ont connu une « première manière » bien différente. Le prince digne, correct, détestant les familiarités, ne réservant pas à la seule armée son respect, sinon son intérêt, écoutant volontiers parler, ne tranchant sur aucun sujet, évitant tout ce qui pourrait être pris pour des mots historiques, le souverain que nous voyons aujourd'hui, a été façonné d'abord par la princesse Augusta, femme supérieure et toute à l'idéal qu'elle se fait de son rang, ensuite par le caractère, providentiel et sacré pour lui, des évènements soudains dont il s'est vu, au déclin de sa vie, choisi pour l'instrument mystérieux.

L'Empereur a toujours conservé pour l'Impératrice le plus humble respect; l'Impératrice est toujours demeurée pour lui un être à part, d'une autre race, dont les nerfs supérieurs ne

souffrent pas la contrariété, dont il faut même respecter les goûts et les manières manifestement antiallemands.

Ce n'est pas seulement à Paris que la santé de l'Empereur donne lieu à de fausses alertes. Chaque hiver, à Berlin, il arrive au moins une fois qu'on assiège les magasins de deuil, soudain, sur un mot. L'Empereur passe rarement une semaine sans s'évanouir de faiblesse, et parfois cela arrive plusieurs soirs de suite. C'est la fin, pense-t-on. Le lendemain, il n'y paraît rien ; au contraire, et le souverain reçoit son monde, se montre à la fenêtre et sourit à son peuple. Et c'est ainsi depuis six ans, sans changements sensibles. Un médecin de la cour disait : « C'est l'image de la parfaite santé jusqu'au prochain coup de vent. »

Le jour de la fête du souverain, le 22 mars, s'est heureusement passé. Dîners, réceptions, harangues, soirée, spectacle, le souverain a supporté tout, debout, avec son sourire sous sa vieille moustache blanche en croc et dès le lendemain il a repris son train de vie ordinaire.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Des négociations viennent d'être ouvertes entre le Saint-Siège et la Roumanie pour l'établissement de rapports diplomatiques.

—

Les EEmes cardinaux et les prélats officiers et consulteurs de la S. Congrégation des Rites ont reçu l'avis officiel d'avoir à préparer leur vote définitif sur la vérité des miracles attribués à l'intercession du vénérable Jean-Baptiste de La Salle. Ils donneront ce vote dans une séance générale qui aura lieu le 19 avril, en présence du Souverain Pontife. Si, comme on l'espère, leur réponse est favorable, la béatification du vénérable de La Salle, au sujet duquel l'héroïcité des vertus a été déjà proclamée, pourra avoir lieu à l'occasion des fêtes du Jubilé sacerdotal de Léon XIII.

—

S. G. Mgr Foulon, après avoir été reçu, avant-hier (samedi),

en audience de congé par le Saint-Père; a quitté Rome pour rentrer à Besançon.

—

Des nouvelles particulières de Berlin annoncent qu'à son retour à Rome, Mgr Galimberti apportera au Souverain Pontife une importante lettre de l'empereur Guillaume en réponse à celle que Sa Sainteté a fait remettre à Sa Majesté Impériale.

On peut préjuger l'importance de la lettre de l'empereur par le double objet de la lettre dn Saint-Père, à laquelle il répond.

On assure, en effet, de bonne source que Sa Sainteté, en même temps qu'elle renouvelait l'expression de son désir de la conclusion parfaite et durable de la paix religieuse en Allemagne, exprimait la confiance que l'empereur saurait contribuer par sa puissante influence à assurer la paix de l'Europe.

Or, en ce qui concerne le premier point, l'adoption par la Chambre des seigneurs, de la loi politico-ecclésiastique, avec divers amendements de Mgr Kopp, prouve que la lettre du Saint-Père et les démarches faites par Mgr Galimberti ont obtenu un bon résultat.

Relativement au maintien de la paix en Europe et aux moyens à employer dans ce but, les déclarations faites à l'envoyé pontifical et confirmées dans la lettre que l'empereur lui a remise pour le Saint-Père seraient du plus haut intérêt.

France.

Paris. — Le cardinal Guibert avait trouvé une manière sublime de célébrer la fête de son patron, Saint-Joseph, qui est en même temps le patron de l'Eglise. Il allait chez les Petites-Sœurs des Pauvres de la rue Picpus, servir de ses mains le repas de vieillards absolument indigents ou infirmes qui sont recueillis dans cet asile.

Mgr Richard a tenu à continuer cette admirable tradition. Il a, cette année, à la Saint-Joseph, été remplacer son prédécesseur près des pauvres vieillards.

A ce propos un de nos lecteurs nous signale ce fait que les Petites-Sœurs des Pauvres ont, parmi leurs pensionnaires, un vieillard qui est un ancien capitaine de la Commune. Tombé dans une noire misère, paralysé, devenu muet, frappé de perpétuelle immobilité, cet homme a trouvé là un refuge. Les religieuses le soignent avec une sollicitude infatigable. Elles oublient près de sa misère, la haine et les persécutions que tout

ce qui est religieux a eu à supporter de la part de la Commune.

Ces Petites-Sœurs des Pauvres sont devenues populaires à Paris. La population sait que l'amour de Dieu et des pauvres leur donne une puissante et saine impulsion dans cette guerre quotidienne contre la misère sociale. Comme elles sont heureuses de braver ou plutôt de supporter avec résignation les ennuis, les déboires de la mendicité pour faire manger et vivre en paix les pauvres vieillards qu'elles ont arrachés à la faim et parfois au désespoir le plus sombre !

Mais leur maison devient trop petite pour la misère grandissante de ces temps. Voilà une œuvre qui se signale à la générosité et à la charité des riches.

— M. le docteur Desprès, chirurgien de la Charité et membre du conseil municipal de Paris, vient d'adresser la lettre suivante au directeur de la *Gazette des Hôpitaux* :

Paris, 22 mars 1887.

Mon cher directeur,

Les journaux viennent de publier que le conseil de surveillance de l'Assistance publique a donné, ces jours-ci, un avis favorable au renvoi des Sœurs d'un hôpital d'enfants, l'hôpital Trousseau. Sur les vingt membres dont se compose le conseil de surveillance, sept se sont prononcés pour cette déplorable mesure. C'est assurément sur la proposition de M. Peyron, directeur de l'Assistance publique, que cette décision a été prise, en l'absence de MM. les préfets de la Seine et de police, et de M. le docteur Nicaise, le représentant des chirurgiens au conseil de surveillance, actuellement malade dans le Midi.

Ce nouveau défi jeté au bon sens public ne saurait manquer de frapper le gouvernement, de qui dépendent en dernier ressort les hôpitaux de Paris, en vertu de la loi de 1849 ; et il suffirait que M. le ministre de l'intérieur dît « non » pour que le vote du conseil de surveillance fût réduit à sa véritable valeur. Le gouvernement, en effet, ne saurait prêter la main au renvoi des Sœurs des hôpitaux civils de Paris, pendant que, d'autre part, il les garde avec tant de soin dans ses hôpitaux de l'armée et de la marine et dans ses prisons.

Le conseil de surveillance a pu constater, depuis plus de deux ans, le déficit croissant du budget des hôpitaux, déficit avoué de quatre millions, auquel il faut joindre un déficit imminent d'une somme égale, et qui, pour la plus grande partie, sont le fruit du désordre apporté dans les hôpitaux par le renvoi des Sœurs ; il n'ignore pas qu'on a vendu et qu'il va falloir encore vendre les rentes et les biens des pauvres.

De son côté, M. Peyron sait bien que, dernièrement, quand il s'est agi d'envoyer dans un service d'enfants atteints de croup, une dame

D..., célibataire, élève diplômée de l'école d'infirmières laïques, appelée à ce poste à son tour de placement, elle a refusé d'y aller, disant qu'elle ne voulait pas *gagner le croup*. Et cependant M. Peyron, depuis qu'il est directeur, à défaut d'avoir gardé le souvenir de son court passage dans l'externat des hôpitaux, a pu voir que, quand on envoie une Sœur hospitalière dans un de ces services meurtriers, elle y est rendue dans les vingt-quatre heures.

Je passe sur le reste ; mais, en vérité, l'on demeure confondu quand on songe que de tels avertissements sont perdus pour ceux qui devraient le plus en profiter, et l'on se demande enfin jusqu'où peut encore descendre l'administration de l'Assistance publique.

Veuillez agréer, mon cher directeur, mes meilleurs compliments.

Docteur Armand Desprès.

Angers. — On lit dans l'*Anjou :*

Lundi 21 mars et mardi 22, a eu lieu à Angers la réunion annuelle des évêques fondateurs et protecteurs de l'Université catholique de l'Ouest. Etaient présents : NN. SS. les évêques d'Angers, d'Angoulême, de Luçon, de Poitiers et du Mans, et le vicaire capitulaire de Laval, le siège vacant. Son Em. le cardinal Place, archevêque de Rennes, retenu à Rome pour la réception du chapeau cardinalice, n'avait pu se rendre à la réunion. Mgr Meignan, archevêque de Tours, et Mgr Lecoq, évêque de Nantes, s'étaient fait représenter par leurs vicaires généraux. Le mardi 22 mars, de neuf heures du matin à midi, les vénérables prélats ont examiné la situation financière et entendu les rapports aussi intéressants que détaillés de Mgr Maricourt, recteur de l'Université, et de M. l'abbé Taupin, directeur des internats, sur l'ensemble des Facultés et sur les institutions qui s'y trouvent jointes. Toutes choses ont été trouvées dans l'état le plus satisfaisant.

Dans l'après-midi, à deux heures et demie, au palais de l'Université, les doyens des Facultés de théologie, de droit, des lettres et des sciences ont lu les rapports sur les travaux de l'année, devant les professeurs et les étudiants réunis. Les éminents prélats ont suivi avec un vif intérêt ces lectures, couvertes d'applaudissements.

Mgr l'évêque d'Angers a prononcé ensuite une allocution qui a été vivement applaudie :

« Les rapports que vous venez d'entendre, a dit Mgr Freppel, sur les travaux de nos quatre Facultés, sont de nature à nous encourager dans nos efforts pour maintenir et développer l'Université catholique d'Angers. Quand je considère, sans parler de la théologie, qu'en si peu d'années notre jeune institution a fait recevoir 20 docteurs et 200 licenciés en droit, 5 docteurs et 123 licenciés ès lettres, 4 docteurs et 22 licenciés ès sciences, j'ai le droit d'être satisfait de pareils résultats. »

Ces résultats ont été obtenus malgré une législation qui prive nos Facultés catholiques de tous leurs droits et de toutes leurs libertés. Parlant de nos revendications « futures » en faveur du haut enseignement, Mgr Freppel s'est exprimé ainsi :

« Je dis futures, car le moment n'est pas venu de faire triompher dans ce pays les vraies solutions en matière d'instruction publique. Il y règne un esprit de secte et une manie d'intolérance qui refoulent et compriment toutes les aspirations généreuses et légitimes. Mais quand nous serons affranchis de la domination d'un parti pour lequel le reste de la nation est comme non avenu, nous pourrons aborder librement et sérieusement ces graves problèmes. Et pour m'en tenir à l'enseignement supérieur, nous demanderons deux choses, rien que cela, mais tout cela : la justice et l'égalité.

« Nous demanderons que les mêmes bénéfices soient acquis à ceux qui portent les mêmes charges et qui justifient des mêmes conditions de savoir et de talent. Nous demanderons que les deniers des contribuables soient répartis entre toutes les Facultés légalement instituées, officielles ou non, peu importe, ou bien qu'ils n'aillent à aucune ; ce qui peut-être serait encore mieux. Nous demanderons que les bourses de licence soient attribuées, après un concours préalable, aux chefs de famille, avec liberté pour eux de faire suivre à leurs fils l'établissement de leur choix. Nous demanderons que chaque Faculté régulièrement établie puisse conférer des grades d'égale valeur, sous la surveillance des pouvoirs publics. Nous ferons ces revendications au nom de la justice et de l'égalité, avec la conviction que le jacobinisme, aujourd'hui dominant, fera place à des conceptions plus larges et plus utiles.

« J'en suis d'autant plus convaincu, pour ma part, que l'Université de l'Etat, telle qu'elle existe en France, me paraît devoir subir tôt ou tard une transformation radicale. Non, il n'est pas possible que l'expérience et la raison ne finissent par prévaloir sur la routine et sur le parti pris. C'est au nom de la science elle-même, du progrès et de la vraie liberté, qu'on fera justice de cette conception étrange, conventionnelle ou napoléonienne, comme on voudra l'appeler, qui consiste à mettre aux mains d'un seul homme, pouvant appartenir tour à tour à tel ou à tel parti politique, les destinées intellectuelles du pays. A cette Université unique, qui passe son niveau sur tous les esprits, on substituera un jour ou l'autre des Universités régionales, autonomes, indépendantes les unes des autres, ayant chacune leur vie propre, rivalisant entre elles et avec les Universités libres d'initiative et d'ardeur, sans se croire assujetties à des programmes et à des méthodes identiques, libres, par conséquent, de se tracer leurs voies à elles-mêmes, au lieu de recevoir le mot d'ordre d'un bureau ministériel. »

Bayeux. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Bayeux :

Nous n'avons pas à faire l'éloge du jurisconsulte. Tout le monde sait que M. Demolombe a une réputation européenne, qu'il occupe une place d'honneur, si ce n'est la première place, parmi les commentateurs du Code civil ; il laisse une œuvre considérable, 31 volumes : il n'en fallait pas tant pour sa gloire.

Ce que nous sommes heureux de constater ici, c'est la fin chrétienne de l'illustre défunt.

Depuis quelques années, M. Demolombe se rapprochait peu à peu de la foi de son enfance. Il parlait fréquemment de la mort, de l'immortalité de l'âme, de la vie future. Les consolations de la religion avaient pour lui un attrait nouveau. Il aimait à recevoir la visite d'un de ses anciens élèves de l'Ecole de droit, aujourd'hui vicaire-général à Bayeux. Le vicaire-général était discret ; il avait l'espoir, d'ailleurs, qu'un jour ou l'autre, M. Demolombe, conduit par sa belle intelligence, ferait lui-même les premières avances.

Il en a été ainsi.

M. l'abbé Revérony a été demandé, il y a plusieurs semaines, par M. Demolombe ; il a reçu les confidences suprêmes du vieillard, il lui a apporté le saint Viatique, il lui a donné les derniers sacrements.

Nancy. — Le curé de Saint-Epvre, à Nancy, Mgr Trouillet, est mort il y a peu de jours, à l'âge de soixante-dix-huit ans. C'est à lui que la ville et le diocèse de Nancy doivent la construction de l'église Saint-Epvre et de beaucoup d'autres monuments religieux. On estime que, durant sa longue vie, Mgr Trouillet n'a pas dépensé moins de 15 millions, pour les diverses œuvres qu'il a heureusement terminées.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 24 mars. — Le Sénat continue la discussion de la loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne les blés, avoines et farines.

Vendredi 25 mars. — Le Sénat adopte, par 186 voix contre 86, l'article 1er de la loi sur les céréales et l'ensemble du projet.

Mardi 29 mars. — Le Sénat prononce l'urgence sur la proposition, adoptée par la Chambre, portant augmentation du droit de douane sur les bestiaux et en renvoie l'examen à la commission qui a examiné la loi sur les céréales.

Chambre des députés.

Jeudi 24 *mars.* — Question au ministère sur la dissolution du Conseil municipal de Marseille. M. Goblet justifie sa mesure.

La Chambre a décidé, par 330 voix contre 221, de passer à la discussion des articles du projet de surtaxe sur les bestiaux.

Samedi 26 *mars.* — L'ensemble de la loi établissant un droit sur le bétail étranger est voté par 333 voix contre 214.

Samedi 26 *mars.* — La Chambre vote, par 334 voix contre 214, le projet de surtaxe sur les bestiaux et on décide qu'on mettra en tête de l'ordre du jour de la séance de lundi la discussion sur l'organisation municipale de Paris.

Lundi 28 *mars.* — La Chambre s'occupe de l'organisation municipale de Paris et décide que les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste.

Le scrutin pour la nominatiou d'un vice-président en remplacement de M. Buyat, décédé, donne une majorité de 15 voix à M. Andrieux sur M. Spuller, le candidat de l'Union des gauches et de la gauche radicale. Le *quantum* obtenu par M. Andrieux (180 voix) n'étant pas suffisant, il fallait un second tour de scrutin, et les amis de M. Andrieux, qui étaient en nombre, ceux de M. Spuller étant la plupart aux obsèques du général Farre, ont tenu à ce que l'on terminât de suite l'élection du vice-président. On a donc voté sur l'ajournement proposé par le président, M. Lefèvre, qui occupait le fauteuil en place de M. Floquet, absent. Le pointage a donné seulement 3 voix de majorité en faveur de l'ajournement, 265 voix contre 262.

Mardi 29 *mars.* — Après une première épreuve, M. Spuller est proclamé vice-président, par 223 voix contre 209 à M. Andrieux.

M. Yves Guyot lit, au nom de la commission du budget, un rapport sur les crédits supplémentaires du ministère des finances. Il dit que la commission ne saurait consacrer un procédé incorrect et irrégulier et conclut au rejet de ces crédits.

Sur la proposition de M. Goblet, la discussion est fixée à demain.

Mercredi 30 *mars.* — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire sur le budget du ministère des finances.

M. Dauphin prend la parole et fait son apologie. Il essaie de justifier les crédits qu'il sollicite.

Il énumère les réformes qu'il a introduites, les économies qu'il a réalisées.

M. Dauphin insiste sur la nécessité de voter les crédits et déclare en terminant qu'il déclinerait la mission de présider plus longtemps aux destinées du ministère des finances si la Chambre repoussait les crédits.

M. Fernand Faure répond. Il déclare dès le début qu'il reconnaît la nécessité de relever les crédits.

L'orateur se plaint que les procédés employés par M. Dauphin soient incorrects et lèsent les droits du Parlement.

M. Goblet défend à son tour les crédits qui finalement sont votés par 290 voix contre 220.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La loi religieuse en Prusse. — Le scandale de Mettray. — Députés et soldats. — Conseil général de la Seine. — Le crime de Saint-Germain. — Angleterre et Irlande. — Italie.

31 mars 1887.

Qui se serait douté, alors que l'odieux *Kulturkampf* sévissait dans toute l'étendue de l'empire d'Allemagne, qu'un jour arriverait où M. de Bismarck proclamerait du haut de la tribune que le rétablissement de la paix religieuse était à ses yeux une nécessité nationale de premier ordre? Qui se serait douté qu'il dénoncerait le différend entre l'Église catholique et l'État, comme un danger public pouvant compromettre l'avenir du nouvel empire? Qui se serait douté qu'allant plus loin encore et s'élevant plus haut, il montrerait ces deux grandes causes, celle du Pape et celle de l'empereur, si étroitement unies, que les ennemis de l'une sont les ennemis de l'autre, qu'elles sont menacées par les mêmes tendances subversives, le même mépris de toute autorité, la même horreur de tout frein et qu'il est de leur intérêt commun de contracter alliance.

Oui, qui s'en serait douté? et pourtant c'est ce qui est arrivé hier. Ce sont là les graves paroles prononcées à la tribune de la Chambre des seigneurs par le puissant chancelier; ce sont là les déclarations qu'il a fait entendre. Il était impossible à un homme d'État de reconnaître avec plus de sincérité qu'il avait fait erreur, qu'il avait trop cru à la force matérielle, pas assez à la force morale, et qu'il n'avait pas prévu les dangers auxquels il exposait son pays en inaugurant une ère de luttes confessionnelles. Mais cet aveu n'est point de ceux qui coûtent à un esprit supérieur, et le calme, la parfaite possession de lui-même, l'absence de tout embarras qui se montre dans son langage, prouvent qu'il sait parfaitement faire bon marché de son amour-

propre, lorsqu'il s'agit, comme il l'a si bien dit lui-même, « de dégager la responsabilité que lui impose envers son maître la direction imprimée à la politique générale du pays.

Ce qui sortira de cette situation, prise au nom de l'empereur d'Allemagne par le chancelier de fer vis-à-vis l'Église catho-tholique et la Papauté, il est difficile de le prévoir, pour ne pas dire impossible, et nous nous abstiendrons pour le moment de toute conjecture. Nous ne voulons pas examiner non plus si les concessions faites aux catholiques sont suffisantes pour l'entier rétablissement de la paix religieuse en Allemagne. Ce qui nous paraît certain, cependant, c'est qu'engagée comme elle l'est, la question est de celles qui ne peuvent manquer d'aboutir.

Entre Léon XIII, « ce Pape sage, pacifique, doué d'une grande pénétration politique », selon les expressions de M. de Bismarck et le grand chancelier, qui n'est pas homme à rester à mi-chemin, il nous semble que l'accord définitif ne peut manquer d'intervenir.

—

Sous prétexte de trouver un pendant à l'affaire de Porquerolles, nos feuilles radicales sont en voie de faire beaucoup de bruit autour de prétendues révélations des journaux républicains de Tours, sur des cruautés exercées à Mettray contre les enfants de cet établissement. D'après une feuille radicale de Paris, une révolte aurait même éclaté à Mettray. « Il faut d'ailleurs, remarque-t-elle, que l'affaire soit grave pour que la feuille de M. Wilson lui-même en parle. » Ce dernier trait est plaisant, car c'est précisément M. Wilson qui est l'organisateur de cette campagne contre Mettray. Mettray est, en effet, une des rares maisons de correction où l'influence religieuse soit appliquée comme la principale influence du système d'amélioration des jeunes détenus. Il y a quelques années, à force d'intrigues, M. Wilson avait réussi à placer à la tête de la maison une de ses créatures. Mais on fut obligé de la remplacer bien vite, car les traditions et la prospérité de l'établissement périclitaient rapidement. Une décision motivée des administrateurs responsables mit fin à la crise. Mais M. Wilson, au lieu de se tenir pour satisfait de cette expérience, ne se console pas de son échec. Périodiquement son journal de Tours, la *Petite France*, recommence contre Mettray une campagne violente pour demander en conclusion la laïcisation de la maison. Mais

il paraît qu'il faut plus qu'un simple décret de M. Grévy pour obtenir ce brillant résultat.

Vérification faite, voici ce qui avait donné lieu au bruit qu'on a voulu faire.

Récemment, MM. Maurice, président du tribunal civil de Tours et Lardin de Musset, secrétaire général de la préfecture, visitèrent le quartier de punition où plusieurs enfants étaient en cellules; l'un deux avait les mains attachées derrière le dos avec des menottes en cuir. Dans une cellule était enfermé un enfant atteint de gâtisme, l'atmosphère était viciée.

Tout le reste de la colonie fut trouvé en ordre parfait. Les deux faits signalés plus haut sont les *seuls* qu'aient relevés les deux membres de la commission de surveillance.

Des explications ont été demandées sur le fait des mains attachées derrière le dos. Voici la réponse faite par M. Belle, député d'Indre-et-Loire :

Les petits garnements enfermés dans la colonie possèdent les vices les plus honteux et lorsqu'ils sont au cachot, sans surveillance, ils en profitent pour se livrer à leur mauvaise passion.

Lorsque le gardien de service les surprend, par la lucarne donnant sur le cachot, en train de se rendre malades, de détruire leur santé à ce point qu'il en est qui sont morts, le gardien en réfère à l'administration qui ordonne l'attachement des mains.

Et c'est tout. Les amateurs de scandales cléricaux en seront encore une fois pour leurs frais.

—

Les journaux de courses signalent avec fureur et indignation l'ardeur avec laquelle la police fait exécuter l'ukase rendu par M. Goblet contre les parieurs de nos courses suburbaines. Les courses et les parieurs nous intéressent médiocrement. Nous ne trouvons donc pas mauvais qu'on fasse un peu vivement la police de nos hippodromes, mais il paraît que même quand il fait bien, M. Goblet s'y prend maladroitement. Il s'est déjà attiré une protestation de quelques éleveurs influents qui disent que M. Goblet est en train de tuer les courses et de nuire à l'élevage. Voici maintenant que les journaux parisiens l'attaquent vivement pour les excès de zèle de sa police sur les hippodromes. Il est vrai qu'il se croit assez grand homme pour dédaigner les clameurs du vulgaire.

—

Une question bien secondaire préoccupe en ce moment les

membres de la commission de l'armée, c'est celle de savoir si, en cas de guerre, on appellerait les députés qui, par leur âge, sont encore soumis à des obligations militaires. Les avis sont également partagés dans la presse : Tandis que M. Paul de Cassagnac dit : « Que ceux qui ont fait la loi la subissent, » plusieurs prétendent, avec une certaine apparence de raison, que ce n'est pas au moment où le Parlement aurait à s'occuper des propositions les plus graves qu'on pourrait lui enlever un nombre considérable de ses membres. Il est évident que, la guerre éclatant, d'importants devoirs incomberaient aux Chambres qui devraient voter les crédits nécessaires, surveiller et soutenir le pouvoir exécutif et sanctionner les négociations avec l'ennemi; mais, d'un autre côté, il est difficile d'accepter que le mandat de député crée une situation aussi particulière à ceux qui en sont revêtus. Le problème ne semble avoir qu'une solution qui serait l'inscription dans la loi d'un article élevant l'âge de l'éligibilité à quarante ans. Les députés ne se trouveraient plus alors dans l'obligation de sacrifier un devoir à un autre.

—

Il y a trois ou quatre ans, le conseil général de la Seine, de complicité avec le ministère Ferry, enlevait à Mgr l'évêque de Moulins le petit séminaire d'Yzeure. Que fera-t-on de ce bien volé?

Le conseil a hésité bien longtemps, mais, après de longues perplexités, il s'est décidé à transformer l'ancien séminaire en une école dite de Préservation, où les petites filles vicieuses seront confiées à un docteur en médecine chargé de les traiter par l'hydrothérapie. C'est, paraît-il, le moyen souverain pour adoucir le caractère des enfants, et le rapporteur, le juif Strauss, déclare avec emphase que dans cet établissement on n'aura pas recours aux peines corporelles.

M. Després fait remarquer avec beaucoup de bon sens que, si l'on veut éviter d'avoir recours aux moyens de correction vis-à-vis des enfants vicieux, il ne faut pas les entasser dans de grandes casernes, où s'étalent et grandissent toutes les misères morales. Il vaut mieux placer les enfants chez des particuliers et les préserver d'un contact pernicieux.

Un autre conseiller républicain, M. Leven, combat, au point de vue financier, le projet de l'école d'Yzeure. Au lieu de chercher à redresser les enfants vicieux par l'éducation, on les confie

à un docteur en médecine pour les traiter à l'hydrothérapie, et l'on forme un pompeux état-major qui ne coûtera pas moins de 30,000 fr.

Les frais généraux à eux seuls s'élèvent à 1,212 fr. par enfant, alors qu'en moyenne chaque enfant assisté revient à 70 fr. Le calcul, fait par un partisan des bureaux de bienfaisance, montre que les donateurs intelligents ont raison de s'adresser aux congrégations et de se défier des coûteuses fantaisies de l'Assistance publique, qui gaspille au profit de quelques-uns l'argent de la charité.

Du moment qu'il s'agissait de gaspillage, le conseil général ne pouvait hésiter un instant, et il a voté le projet présenté pour l'orphelinat laïque d'Yzeure.

—

Un pauvre soldat, Gatellier, sous-officier au 33e de ligne, vient de mourir à l'hôpital de Saint-Germain, desservi par des Sœurs, sans avoir pu, malgré la bonne volonté de celles-ci, recevoir les sacrements qu'il désirait, et bien que son parent, prêtre, appelé par lui, eût fait un voyage pour les lui apporter.

Le prêtre, parent de la victime de cette agression, à la suite de ce bruit de la presse, a écrit la lettre suivante au *Journal de Saint-Germain :*

Monsieur le directeur,

Il m'arrive quelques échos de tout le bruit qui se fait dans votre ville autour du nom d'un de mes cousins, soldat au 33e de ligne, décédé à l'hôpital de Saint-Germain. Les circonstances qui ont accompagné cette mort avaient été si douloureuses pour nous, parents et amis, que nous espérions bien qu'on aurait au moins la pudeur de ne pas troubler notre deuil par de vaines et fausses clameurs.

La vérité, c'est qu'on a pris à tâche d'éloigner le prêtre du lit du mourant, et cela au mépris de sa volonté et de nos désirs manifestement exprimés. Le prétexte dont on se pare est trop futile pour qu'on s'y arrête. Mais le fait principal, le fait inouï, c'est que, parce que je suis prêtre, on m'avait interdit l'accès du malade, à moi son cousin, son tuteur, qui avais reçu de sa mère mourante charge de veiller sur sa jeunesse et son inexpérience. On a essayé de faire retomber cet étrange excès sur les Sœurs : c'est plus haut qu'il faut en faire remonter la responsabilité.

Mandé par dépêche, selon le vœu du malade, j'arrivai à Saint-Germain vers cinq heures et me rendis à l'hôpital. Aussitôt qu'on me sut auprès du lit du malade, où j'avais eu à peine le temps de m'asseoir, la Supérieure, comme terrorisée par l'éclat et l'interdit formel du matin, vint en larmes me supplier de sortir si je ne voulais pas

être mis à la porte. Je sortis pour voir le major, que je ne pus trouver de la soirée; le lendemain il était trop tard.

Je n'insiste pas, les faits disent assez où sont les violateurs de la liberté de conscience ; je les rappelle seulement au respect de leurs victimes.

Telle est ma lettre, inspirée dans le fond et dans la forme par diverses allégations des journaux de Saint-Germain. Je vous la donne à titre de renseignement et pour ne pas rentrer, à moins d'y être forcé, dans une lutte qui m'est par trop pénible ; vous en userez comme il vous semblera bon.

Daignez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

A. Gatellier,
Professeur au petit séminaire d'Avon.

Ce scandale retentira douloureusement au sein des familles chrétiennes, qui sauront qu'en France leurs enfants sont traités, au point de vue de la liberté de conscience, plus mal que les soldats catholiques en Angleterre, en Allemagne, en Italie, aux Etats-Unis, partout où règne l'hérésie.

—

M. Gladstone a prononcé à la Chambre des Communes un remarquable discours sur le bill de répression en Irlande proposé par le cabinet Salisbury. Avec une éloquence qui se soutient en dépit de l'âge, le chef des libéraux a protesté contre la politique suivie par le gouvernement en Irlande. Au lieu de prévenir les crimes, ce qui serait facile et humain, sa politique consiste à les punir avec la dernière rigueur. Tant que le parti libéral restera fidèle aux principes qui lui servent de règle, il luttera sans relâche pour faire échec à des mesures de répression qui sont non seulement une menace pour l'Irlande, mais aussi un danger pour l'empire. M. Chamberlain a répliqué à M. Gladstone. Son discours, presque agressif, a creusé plus profondément le fossé qui sépare les libéraux-unionistes et les partisans de M. Gladstone. Nous voilà loin de l'entente qu'on s'était plu à annoncer prématurément, et qu'on pouvait désirer dans l'intérêt de la cause irlandaise. Le Parlement a écarté, par 349 voix contre 260, la motion de M. Morley tendant à examiner la question agraire irlandaise avant de recourir à de nouvelles mesures de répression, et l'urgence a été accordée à un projet de loi ayant ce dernier but en vue et que le gouvernement se propose de présenter.

—

Une nouvelle crise ministérielle est ouverte à Rome. En

prorogeant le Parlement il y a quelques jours, M. Depretis président du conseil, n'avait pas sans doute l'espoir de résoudre les difficultés parlementaires sous lesquelles il est à la veille de succomber. Les ministres ont mis leurs portefeuilles à la disposition de M. Depretis, qui s'est adressé à M. Crispi. Celui-ci, s'est montré disposé à faire partie de la nouvelle combinaison, à la condition de pouvoir choisir quatre membres du cabinet. Les titulaires des affaires étrangères et de la guerre devaient être désignés d'un commun accord entre lui et M. Depretis. M. Crispi devait prendre le portefeuille de l'intérieur ; M. Depretis conservait la présidence du conseil, sans portefeuille. M. Crispi avait choisi pour la justice M. Zanardelli ; mais celui-ci ayant subordonné son acceptation à l'entrée de M. Cairoli dans le cabinet, la combinaison s'est trouvée compromise. La crise est à l'état aigu ; il est difficile de prévoir quand et comment elle prendra fin. M. Depretis a tenté tous les moyens pour trouver un *modus vivendi* avec la Chambre actuelle ; il a échoué. Après ces expériences successives et malheureuses, il ne semble pas qu'il y ait d'autre issue aux difficultés de la situation parlementaire que sa retraite ou la dissolution de la Chambre.

PETITE CHRONIQUE

Le général Farre, sénateur inamovible, ancien ministre de la guerre, est mort, le 25 mars.

Le général Farre avait jeté un instant quelque éclat, comme instrument de M. Gambetta, dans les questions militaires, et il avait été porté au ministère de la guerre, avant que M. Gambetta fût porté lui-même officiellement au pouvoir. Mais le général Farre n'avait pas répondu, comme ministre, aux espérances de ses protecteurs ; la mobilisation du corps d'armée destiné à l'expédition de Tunisie avait mis en lumière son insuffisance, tout au moins son imprévoyance ; si bien que quand M. Gambetta devint président du conseil, M. le général Farre était déjà usé et jugé. Il céda la place au général Campenon.

Il restait au général Farre une situation de sénateur inamovible qui lui avait été donnée lorsqu'il était ministre. Le général Farre l'a remplie jusqu'à sa mort sans faire parler de lui, de telle sorte qu'il cesse de vivre, quand il a disparu depuis longtemps. Nous l'avions trouvé violent, excessif tout au moins. Ses successeurs nous ont appris qu'on pouvait aller plus loin que lui dans l'application de la politique radicale aux institutions militaires. Par comparaison on a donc pu le regretter, et on l'a quelquefois regretté.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

CE QU'ON REPROCHE AUX JÉSUITES

Quel bruit n'ont pas fait les journaux de la Maçonnerie et de la Libre-Pensée, en Italie surtout, autour du Bref du 13 juillet dernier, par lequel S. S. Léon XIII restituait aux Jésuites les anciens privilèges spirituels qu'ils avaient obtenus de ses prédécesseurs, avant leur suppression ! On a même vu, dans ce pays où les Loges sont si puissantes, des assemblées publiques se tenir sous le nom de comices, dans les principales villes de la Péninsule, pour protester contre le Bref pontifical et attiser les haines populaires contre la célèbre Compagnie de Jésus. Ces clameurs sottes et méchantes ont duré plusieurs mois.

« Nous avons attendu en silence, nous dit la *Civiltà Cattolica*, que les ennemis des Jésuites eussent le temps de produire contre eux tous les arguments qu'ils pourraient trouver, afin de les réfuter tous ensemble après coup. Le moment paraît venu : nous allons voir ce qu'il restera debout des griefs que l'on a fait à ces dignes et saints religieux. Il ne sera pas inutile de les réfuter une fois de plus, puisqu'on cherche à les rajeunir et à les répandre dans le public.

Ecoutons d'abord l'ancien ministre Villa, qui se déclarait à Turin «homme de lois et homme du barreau » : « *Les Jésuites*, dit-il, *ont pour principe que l'obéissance doit aller jusqu'au péché mortel.* » — Où notre homme de loi peut-il bien avoir trouvé cette stupidité? S'il avait cherché dans la Règle elle-même de saint Ignace, il aurait trouvé certes que l'obéissance y est rigoureusement prescrite, comme chez les militaires, mais aussi qu'on y excepte expressément le cas où le péché serait manifeste, ne fut-il que *véniel*. Du reste la Règle de la Compagnie n'a-t-elle pas été louée par le Concile de Trente et par beaucoup de Souverains Pontifes? Et l'on voudrait que ces éloges et ces approbations eussent été donnés à une institution infectée d'un principe aussi coupable et aussi hérétique? Et dans toutes les Républiques et royaumes catholiques, on aurait accueilli les Jésuites à l'envi pour leur confier l'éducation de la jeunesse, la direction des consciences, le rétablissement de la morale chrétienne dans le peuple ! Partout on les aurait acclamés comme d'excellents directeurs et d'excellents maîtres, tandis qu'ils auraient professé des principes si contraires à toute conscience honnête! Quand on prouve trop, on ne prouve rien. Cette sotte accusation de Villa nous fait penser au temps de la Réforme, alors que les protestants, dès qu'ils

voyaient arriver un Jésuite sur leurs terres, s'empressaient d'examiner, si réellement ces monstres avaient des pieds de bouc, comme le leur avaient appris leurs ministres. Le citoyen Villa n'a voulu évidemment que plaisanter devant une assemblée qui se souciait fort peu du péché mortel.

Poursuivant son discours, l'orateur en vint à dire : « Qu'il ne ferait pas l'histoire de la Compagnie, sur laquelle Gioberti avait écrit des pages immortelles, mais qu'il citerait seulement, pour finir un document suffisant selon lui. C'est une sentence qu'un magistrat de Paris prononça le 6 août 1762, contre les Jésuites. »

Ainsi dit la *Civiltà*, un renvoi indéterminé aux pages (immortelles tant qu'on veut) de Gioberti et une sentence fulminée en 1762 par un magistrat de Paris, voilà les deux grandes allégations que cet homme de lois opposait aux Jésuites dans l'Assemblée de Turin ! Pas un seul document compromettant qu'on eût découvert chez eux dans l'invasion subite de leurs maisons en 1848, 57, 60, 66 ou 70 ; pas un seul procès intenté à aucun des membres de l'Institut, pas une seule preuve avérée des accusations qu'on leur lance journellement; voilà ce qu'avoue implicitement Villa en se rejetant sur une vieille sentence de 1762, lui le magistrat, le jurisconsulte, l'ancien ministre.

Il y a longtemps que Gioberti a été réfuté. Il n'avait fait que reproduire les futiles arguments de Pascal : on put facilement lui opposer la réfutation cent fois rééditée des *Lettres Provinciales*. Quant au célèbre document qui paraît si péremptoire à M. Villa, le voici, qu'on en juge. Après deux cents ans d'existence dans le respect des lois et de l'ordre social, la Compagnie de Jésus entendit prononcer contre elle, au Parlement de Paris, le réquisitoire suivant :

L'Institut (des Jésuites) est inadmissible, de sa nature, dans tout Etat politique, car il est contraire au droit naturel, attentatoire à toute autorité spirituelle et temporelle ; il tend à introduire dans les Etats, sous le nom d'Institut religieux, non un Ordre qui vise véritablement et uniquement à la perfection évangélique, mais bien un corps politique, dont l'essence est de travailler sans cesse par toutes sortes de voies directes et indirectes, secrètes ou publiques, d'abord à arriver à une absolue indépendance, ensuite à usurper toute autorité. — Vraiment, il est au moins curieux que dans les plus solennelles proscriptions décrétées dans les sociétés civiles contre la Compagnie, ses ennemis aient toujours laissé de côté le criterium le plus élémentaire de la justice qui est d'examiner en particulier les actes de ceux qu'on veut proscrire et de ne proférer de condamnation que sur leur conduite. Le Parlement de Paris a suivi cette coupable tradition. Il s'est borné à condamner *théorique-*

ment l'Institut des Jésuites, et, de cette condamnation *à priori*, il conclut à la culpabilité de ses membres, tandis que de l'innocence de ceux-ci, il aurait dû conclure à l'excellence de l'Institut lui-même.

Que dire des termes de la condamnation? Ou bien la Compagnie devait être jugée d'après les principes de l'Eglise catholique qui ne peut errer au point d'approuver comme bonne une Institution essentiellement mauvaise, et alors le jugement du Parlement de Paris tombe de lui-même ; ou bien il fallait la juger d'après le seul bon sens humain, et alors qui oserait reconnaître la marque du bon sens dans cette ingérence d'une assemblée laïque qui prétend en savoir assez pour décider par elle-même que la Compagnie de Jésus est incompatible avec l'autorité de l'Eglise, qu'elle est opposée à la perfection religieuse, etc. Vrai, le proverbe a raison : il vaut mieux être fou chez soi que sage dans la maison d'autrui. D'ailleurs, comment ces messieurs du Parlement parisien n'ont-ils pas craint de se mettre en contradiction avec tous les Etats catholiques et avec la France elle-même qui en avait jugé autrement durant deux siècles? Ils étaient donc les seuls sages, les seuls bons juges! On n'attend pourtant pas deux siècles avant de découvrir qu'une Institution est si funeste à la Religion et à l'Etat.

*
* *

Voulons-nous maintenant entendre d'autres orateurs, écoutons si Malenotti, dans les comices de Florence, trouvera des arguments un peu plus solides contre les Jésuites :

Ce que sont ces hommes, dit-il, vous le savez bien, il est inutile que je vous fasse leur histoire. (Villa lui aussi s'en était dispensé.) *Tout le mal qu'ils ont fait et qu'ils font encore à la société, au progrès, à la Religion elle-même,* (quelle sollicitude inattendue pour la Religion!) *si vous voulez le connaître, interrogez les siècles durant lesquels les Papes en ont fait la dure expérience* (or tous ceux-ci ont comblé d'éloges la Compagnie); *les souverains vous le diront à leur tour* (quoiqu'aucun d'eux n'ait été renversé par des complots de jésuites); *les peuples le proclameront* (ces peuples qui ne se sont jamais plaints d'avoir reçu des jésuites autre chose que du bien). *De quels moyens ils se servent pour arriver à leurs fins, nous pouvons le deviner par cette première maxime de Loyala : la fin justifie les moyens.* (Les moyens licites et indifférents en eux-mêmes, oui; quant aux moyens illicites, on a porté cent fois aux ennemis

des jésuites le défi, non encore relevé, d'en trouver un seul qui ait enseigné par écrit ou de bouche une si monstrueuse maxime.)

Cette accusation qui n'est qu'une belle énormité, fait pendant avec celle de Villa, touchant l'obéissance qui devrait aller jusqu'au péché mortel.

Voilà quelle espèce d'orateurs se sont déchaînés contre la Compagnie de Jésus, dans les comices de Turin, de Florence, de Rome. Nous n'en citons que deux, parce que les autres moins éloquents, n'ont fait que répéter ceux-ci. Voilà quelle espèce d'accusations aussi fausses que niaises ont recueilli les applaudissements d'une foule aveuglée et ameutée par les agents des Loges maçonniques.

Après cela, on entendra encore des gens qui veulent passer pour impartiaux et concilier leurs préjugés avec les faits dont l'évidence leur crève les yeux, vous dire des choses comme celles-ci : « *Il n'y* « *a rien à dire contre les personnes prises chacune en particulier,* « *mais le corps des Jésuites, le corps dans son ensemble, est cou-* « *pable et nuisible à la société.* » — Mais, pour l'amour du bon sens, réplique la *Civiltà,* dites du moins qu'il y a dans la Compagnie deux classes d'individus, l'une composée d'hommes de bien, l'autre composée de vauriens. Il est vrai qu'il restera toujours à prouver l'existence de cette seconde classe, ce que nul n'a encore su faire; il est vrai aussi qu'il faudra expliquer comment les *bons* Jésuites consentent à vivre dans la triste société des autres. Mais dire qu'un Corps composé de membres qui sont tous en particulier des hommes de bien, est cependant coupable non de mille crimes, mais d'un seul, autant vaudrait dire qu'une personne a perpétré un homicide sans se servir de ses mains, ni de ses pieds, ni de sa tête, ni d'aucune partie de son être.

D'autres, partant du principe gratuit qu'il faut absolument (parce qu'on en est convenu) que les Jésuites soient mauvais, malgré l'évidence des faits, recourent à une explication plus catégorique mais non moins ridicule. « *Les faits démentent nos accusations,* diront-ils, « *mais nous avons raison quand même, si on ne trouve rien à* « *reprocher aux Jésuites dans leur conduite, c'est qu'ils sont les plus* « *rusés et les plus fourbes des hypocrites :* » Comme si, dans une affaire judiciaire, ajoute la *Civiltà,* le ministère public s'avisait d'user contre le prévenu de l'argument suivant : l'accusé nous a montré clairement qu'il n'y a aucun fait à sa charge; mais c'est précisément ce que je lui reproche; sa fourberie est telle, que jusque maintenant nous n'avons pu trouver de preuve contre lui.

*
* *

Un des griefs les plus en vogue contre les Jésuites, c'est leur prétendue ingérence dans la politique. Supposons, que ce reproche

soit fondé et qu'on voie, en temps d'élections, les Jésuites s'agiter, se mettre à la tête des factions, accompagner de leurs cohortes au scrutin les candidats de leur choix pour assurer leur victoire électorale ; puis combattre au Parlement la Droite ou la Gauche, sans cacher leurs aspirations vers un gouvernement qui respectât davantage les intérêts moraux et matériels de la nation. Qui oserait leur faire un crime d'user ainsi de leurs droits de citoyens. L'Eglise seule a l'autorité pour les rappeler, dans ce cas, à un ministère plus tranquille et plus pacifique. Mais, à coup sûr, ce ne sont ni les libéraux, ni le gouvernement qui ont prétendu les déclarer affranchis de leurs vœux religieux et réduits à la simple condition de citoyens. En réalité, jamais les Jésuites n'ont exercé le métier d'agitateurs politiques et quoique en disent leurs modernes accusateurs, si parfois ils ont paru se mêler de questions politiques, ce n'est que depuis qu'on a voulu ranger sous ce titre des questions purement religieuses.

Quand une faction arrivée au pouvoir, en abuse pour promulguer des lois subversives de la Religion et de la société, pour opprimer l'Eglise et réduire son Chef à des conditions d'existence intolérables pour sa dignité et l'exercice de sa divine mission, ce ne sont pas les Jésuites qui, en soutenant les droits de la justice, envahissent alors le champ de la Politique, mais c'est la Politique qui vient les attaquer sur le terrain religieux. Ils ne font que se défendre. Mais il y a longtemps qu'on sait que la liberté des libéraux n'est faite que pour le parti du plus fort ; les autres n'ont que le droit d'être foulés aux pieds dans ce qu'ils ont de plus cher et de plus sacré, et, s'ils ont le malheur de se plaindre, il est convenu, de par la Loge, de les accuser d'intolérance, de prétentions à la domination et à la tyrannie.

Heureusement pour les orateurs de la Loge, ils ont trouvé, faute de preuves palpables, un argument historique d'un poids absolument écrasant pour les Jésuites : la condamnation de l'Ordre entier par Clément XIV ! Donc, ou il faut renoncer au respect toujours professé par les catholiques et en particulier par les Jésuites pour les décisions du Saint-Siège, ou il faut admettre que l'Ordre des Jésuites est nuisible à la société.

Nous pourrions commencer par répondre, dit la *Civiltà*, que quand même Clément XIV, en supprimant les Jésuites, les eût déclarés coupables, tous les autres Pontifes sous lesquels ils ont vécu depuis leur rétablissement, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, n'ont fait que les protéger et les combler de louanges pour les services qu'ils rendaient à l'Eglise. En supposant donc que les anciens Jésuites eussent été dignes de condamnation, quelle raison aurait-on d'alléguer le Bref de Clément XIV entre les Jésuites modernes, approuvés, loués, encouragés de toutes façons par tous les Papes, depuis Pie VII jusqu'à Léon XIII ? Mais les Jésuites d'aujourd'hui ne sont pas assez vils pour chercher une mesquine défense en

séparant leur cause de celle de leurs devanciers. Ils admettent volontiers que la Compagnie de Jésus telle qu'elle existe actuellement est bien et de tous points le même qui a été supprimée par Clément XIV. Mais, qu'on veuille bien le remarquer, cette suppression n'a pas du tout le caractère qu'on voudrait lui prêter. D'abord, la célèbre Compagnie, fondée en 1540, a vécu durant deux siècles et plus, sous vingt-neuf Pontifes, prédécesseurs de Clément XIV, or depuis Paul III, qui le premier approuva les Constitutions de l'Ordre en disant : « *Le doigt de Dieu est là*, » jusqu'à Clément XIII, il n'y a pas un seul Pape, qui par bulles, brefs ou autres manifestations publiques, n'ait loué l'Institut et les services des Jésuites, en les défendant des méchantes attaques dont ils étaient l'objet. Paul IV les compare aux Apôtres pour leurs travaux et leurs persécutions et il leur accorde une foule de privilèges spirituels. Pie IV, en 1561, écrit à l'empereur Maximilien et en 1562 au Roi de France pour les défendre de la calomnie et les recommander à la bienveillance de ces souverains, à cause de leurs mérites.

Pour nous rapprocher du temps de leur suppression, Benoît XIV, (vanté par les philosophes pour son bon sens et sa modération) dans les bulles *Devotam, Præclaris* et *Constantem,* ne fait que l'éloge de la Compagnie en termes très explicites. Clément XIII, le prédécesseur immédiat de Clément XIV, alors que les ennemis des Jésuites s'étaient emparés de l'esprit des rois de France, d'Espagne, de Portugal, de Naples, et faisaient de la dissolution de l'Ordre une affaire d'Etat, Clément XIII, au contraire, les défend, les lave des calomnies lancées entre eux, les protège, les soutient et les maintient plus que jamais (ce sont ses propres paroles) au rang qu'ils occupent dans l'Eglise. Qu'on y fasse attention, cette décision ou plutôt cette sentence portée par Clément XIII en 1765, huit ans avant la suppression des Jésuites, a été formulée par une Bulle, dans laquelle le Saint-Père fait usage de son autorité doctrinale et pastorale. Ce fut au contraire sous forme de simple bref que Clément XIV décréta leur suppression. Les Francs-Maçons sont donc bien mal venus à dire que Léon XIII, protecteur des Jésuites contemporains se met en contradiction avec un de ses *infaillibles* prédécesseurs, puisque Clément XIV n'a pas parlé *ex cathedra* pour condamner la Compagnie. En fût-il ainsi, il serait bien plus naturel alors de demander comment Clément XIV a pu se mettre en contradiction sur ce sujet avec les vingt-neuf Papes précédents. En outre qu'on n'oublie pas que le Bref de ce Pontife a paru entre deux bulles d'approbation, l'une de Clément XIII, et l'autre de Pie VII, à des intervalles très peu éloignés. Le Bref de Clément XIV ferait donc bien mauvaise figure entre ces deux Bulles et aurait besoin d'être mis à l'abri de toute critique avant que d'être cité, en supposant qu'il eût le caractère doctrinal que lui prêtent les Francs-Maçons. Laissons mainte-

nant la parole au protestant Schœll. « *L'acte de Clément XIV*, dit-« il, *ne condamne ni la doctrine, ni la discipline des Jésuites, il* « *n'allègue pour motif de leur suppression que les plaintes portées* « *contre eux par les Cours d'Europe.* » — Le cardinal Antonelli, interrogé par Pie VI sur la valeur de cet acte a été plus loin. « *On* « *n'y découvre,* dit-il, *aucun signe d'authenticité, il est dépourvu* « *de toutes les formes canoniques, indispensables pour une sen-* « *tence définitive.* »

*
* *

Et voilà le grave document historique qu'on a été dénicher pour réclamer de nos jours, à cor et à cris, non pas la dissolution de l'Ordre déjà opérée malheureusement en Italie, mais l'expulsion et le bannissement de tous les Jésuites qui vivent encore individuellement sur le sol de la Péninsule.

Disons un mot des accusations lancées contre la morale des Jésuites : On sait que depuis l'apparition du jansénisme, cette morale sert de fantôme qu'on agite à plaisir aux yeux des ignorants et des lourdeaux, sous le couvert de citations faussées ou tronquées, pour exciter les passions populaires. Les menteurs, journaux ou tribuns, savent d'avance que sur dix mille lecteurs ou auditeurs, ce serait miracle si un seul allait compulser les volumineux écrits des moralistes pour contrôler les textes. Aussi escomptent-ils avec une rare assurance la crédulité des badauds.

A dire vrai, ce contrôle n'est pas souvent nécessaire, car les accusations sur ce chapitre sont la plupart du temps si sottes qu'elles se réfutent d'elles-mêmes. On a dit par exemple, que les Jésuites autorisaient le mensonge sous le voile de la restriction mentale ; qu'ils proclamaient que la fin justifie les moyens, etc., etc. Et de qui viennent ces accusations? De journaux qui outragent chaque jour dans leurs colonnes la pudeur la plus élémentaire, d'hommes perdus de mœurs. Ce n'était pas ce que pensait Voltaire quand, il défiait n'importe qui de prouver que les Jésuites fussent adonnés à autre chose qu'à une vie frugale, laborieuse, régulière, dévouée au bien du prochain. « *Aussi,* ajoutait-il, *je n'en reviens pas de les* « *entendre accuser d'enseigner une morale corruptrice.* » Ce témoignage peu suspect a été renouvelé, en d'autres termes, par plus d'un impie de notre siècle. Le ministre protestant Perceval Ward, entre autres, a fait des Jésuites un portrait on ne peut plus flatteur, dans une longue lettre écrite en 1848, à M. Lacaita. Il serait trop long de transcrire ici tous les aveux arrachés par la force de la vérité à des bouches peu faites pour louer les Jésuites. Nous nous contenterons, pour finir, de rappeler ce que Léopold Ier, roi des Belges, disait aux Jésuites de Namur, dans une visite à leur Collège : « *Messieurs, je* « *sais que vous donnez à vos études une bonne et sage direction...* « *Ce qui me plaît surtout c'est l'éducation vraiment nationale que*

« *vous donnez à la jeunesse. Continuez à l'éduquer comme vous le* « *faites, avec le même esprit ; elle sera le soutien de la patrie.* »

Ces paroles royales ont eu un sanglant commentaire dans notre pays, lors de la guerre franco-allemande de 1870. Les Collèges des Jésuites de France fournirent une hécatombe de 250 élèves morts généreusement pour la patrie. Plusieurs succombèrent dans la fameuse charge de Patay, sous le commandement de Charrette, lui aussi ancien élève des Pères, tandis que les *mobiles* de Paris, *immobilisés* par la peur s'écriaient : « *Voyez donc ces sacristains, comme* « *ils courent se faire massacrer !* »

J. M.

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Mais si nous périssons tout entiers, ce n'est pas seulement l'égalité absolue et fatale qui deviendrait la part de l'âme, c'est une lamentable infériorité ; car le corps inintelligent et aveugle n'a aucune aspiration opposée à la destruction ; tout dans l'âme, au contraire, tend et aspire invinciblement à une destinée sans limites.

D'ailleurs, si la destruction était la destinée commune de ces deux substances, c'est au corps que resterait la dernière victoire, c'est le corps qui ferait subir à l'âme les conditions inférieures et humiliantes de sa nature. Rien ne pourrait préserver l'âme de cette suprême défaite, ni ses efforts généreux, ni ses luttes douloureuses, ni ses victoires répétées et si chèrement obtenues. Dans ce renversement total de tout ce qui a été pendant la vie la condition essentielle de la grandeur morale, le corps triompherait, la matière inerte et aveugle s'imposerait à l'esprit.

L'intelligence la plus haute, le génie le plus sublime, la volonté la plus puissante, l'âme la plus riche par ses dons, ses facultés, ses vertus, ses aspirations et ses victoires, l'âme la plus ardente et la plus héroïque, serait confondue avec le corps et entraînée avec lui dans sa ruine.

Que disons-nous ? Après la mort, le corps luttera contre la destruction, même quand il ne sera plus qu'une poussière impalpable et sans nom, il résistera encore au néant; car la science

nous affirme qu'aucun de ses atomes ne sera absolument anéanti. L'âme, au contraire, l'âme une et simple, sans composition et sans parties, l'âme qui doit vivre tout entière ou périr tout entière, l'âme, à l'heure de la mort, serait pour jamais rejetée dans le néant !

Non, cela n'est pas possible. Le corps est l'instrument insensible et inerte, l'âme est le souffle intelligent et vivant qui le fait mouvoir et vibrer. Le corps est la chaîne qui retient l'aigle captif ; la chaîne se brise et l'aigle reprend son vol vers les sommets resplendissants. Le corps est une prison de boue ; la prison s'écroule et le prisonnier retrouve la lumière et la liberté. Le corps est le fardeau qui accable le voyageur dans ce désert aride et désolé ; le fardeau est tombé, et le voyageur s'élance vers la patrie perdue. Le corps se décompose et se dissout ; l'âme est immortelle !

Mais, nous dira-t-on, comment l'âme peut-elle subsister, séparée du corps ? La difficulté n'est pas de comprendre comment l'âme subsiste malgré cette division ; il serait bien plus difficile de comprendre qu'elle ne subsistât pas.

Après cette vie, l'âme pourra penser avec plus de perfection qu'elle ne le peut, maintenant qu'elle est unie au corps. Car c'est un fait d'expérience que plus l'âme se soustrait aux impressions des sens, plus elle se livre avec fruit aux opérations intellectuelles : « Notre âme, dit saint Thomas, est d'autant plus capable de concevoir les vérités intelligibles et abstraites, qu'elle se tient plus à l'écart des choses corporelles (1). » Par conséquent, une fois délivrée des entraves du corps l'âme ne sera que plus libre dans l'exercice de ses facultés.

Saint Athanase expose en ces termes la même doctrine : « Si l'âme enfermée dans le corps et unie à lui n'est ni resserrée ni circonscrite dans les étroites limites du corps, lorsqu'elle sera dégagée des liens du corps par la volonté de Dieu qui les a unis n'acquerra-t-elle pas une connaissance bien plus claire de l'immortalité ? Car si enchaînée à ce corps, elle vit de la vie qu'elle lui communique, elle vivra d'une vie bien plus parfaite lorsqu'elle sera séparée de lui par la mort (2). »

Ecoutez la philosophie païenne : « Les hommes qui ne comprennent pas, dit Cicéron, qu'une âme séparée du corps puisse exister, comprennent-ils mieux comment l'âme peut habiter un

(1) *Summ. theol.* 1a p. q. XII, a. II.
(2) *Orat. contra Gentes*, n° 33.

corps et l'animer? N'est-il pas plus facile de concevoir l'âme dégagée du corps et s'élevant aux demeures supérieures, que d'expliquer sa présence dans un corps qui lui ressemble si peu? Est-ce que la raison, la mémoire et les autres facultés de l'âme, si riches si étendues par leur puissance sont composées et ressemblent au corps (1)? »

Et Rousseau a dit: « Quand l'union de l'âme et du corps est rompue, je conçois que l'un peut se dissoudre et l'autre se conserver. Pourquoi la destruction de l'un entraînerait-elle la destruction de l'autre? Hélas! je le sens trop par mes vices, l'homme ne vit qu'à moitié durant la vie, et la vie de l'âme ne commence qu'à la mort (2). »

La distinction de l'âme et du corps et la supériorité de l'âme sont si évidentes pour tous que l'idée, nous pourrions dire la conscience de l'immortalité de l'âme est universelle, et cette universalité est une nouvelle preuve de cette haute croyance.

« Spontanée ou réfléchie, claire ou confuse, apparente ou cachée, acceptée ou repoussée, puissante ou faible, permanente ou passagère, l'idée de l'immortalité se rencontre dans tous les esprits; aucun homme qui ne sente, ou ne pense, ou ne fasse des choses dont la portée dépasse le tombeau, des choses qu'il ne ferait, ne penserait, et ne sentirait point si l'idée de l'immortalité n'était en lui.

« D'où vient à l'homme cette idée? Par quelles voies et à quels titres s'introduit-elle aussi universellement dans l'esprit humain?

« Quelles lumières fournit son origine sur sa légitimité?

« Ce n'est point de l'expérience que l'homme tient l'idée de l'immortalité; il ne l'emprunte point, par voie d'observation et d'analogie, au monde extérieur. De là viennent au contraire toutes les analogies qui l'obscurcissent et la repoussent. Le seul spectacle que le monde extérieur présente à l'homme, c'est l'alternative continuelle, insurmontable, de la vie et de la mort.

« L'idée de l'immortalité viendrait-elle de la science? Serait-elle une invention philosophique, une hypothèse, un système imaginé pour expliquer le problème de notre nature et de notre destinée?

« Quoi! une idée universelle, antérieure dans l'histoire de l'humanité à tout nom propre, à toute école, une idée qui se

(1) *De Amicitia.*
(2) *L'Émile.*

rencontre partout, sous toutes les formes et à tous les degrés de la civilisation, au sein même de la plus grossière barbarie, qui subsiste, vague, obscure et pourtant puissante, au fond des sentiments et sous les actions des hommes les plus étrangers à toute méditation personnelle, à tout enseignement extérieur, une telle idée serait une œuvre philosophique, une invention de la science! Au premier aspect, cette supposition est inadmissible, car elle choque l'instinct du bon sens. Elle ne supporte pas davantage un examen un peu plus attentif.

« L'idée de l'immortalité a pénétré jusque dans les systèmes dirigés contre elle et au sein des hypothèses ennemies. Qu'on examine de près ces doctrines qui, dans les temps anciens ou modernes, en Asie ou en Europe, ont fait profession de repousser l'idée de l'immortalité; on l'y retrouvera plus ou moins indirecte, plus ou moins cachée, mais toujours invincible dans l'instinct des hommes, et se glissant, sous une forme ou sous une autre, dans la pensée même qui la nie.

« Je crois l'avoir clairement montré: l'homme ne reçoit l'idée de l'immortalité ni de l'expérience, ni de la science. Le monde extérieur ne la lui fournit point; son esprit ne l'a point inventée. C'est du fond de son âme qu'elle surgit en lui; il se sent, il se voit, il se sait immortel (1). »

Que peut, contre cette conviction profonde, universelle, invincible, la négation de quelques esprits égarés? Que peuvent quelques voix perdues dans ce concert de l'humanité qui monte, à travers tous les siècles, du sein de tous les peuples et de tous les rivages du monde? D'ailleurs, nous l'avons fait remarquer, ces esprits égarés se réfutent eux-mêmes par une perpétuelle contradiction. Et, quand nous disons négation, nous leur faisons un honneur qu'ils ne méritent point. La négation, en effet, suppose la certitude, et quel est l'homme, même le plus soumis aux sophismes d'une science superbe, qui oserait prétendre qu'il a la certitude du néant. Ceux qui prétendent être arrivés à cette certitude ne se font point illusion, et, quand ils voient venir la mort, ils ne peuvent que redire avec terreur ces désolantes paroles : *Je vais vers un grand inconnu!*

Cette croyance universelle qui a sa source dans les profondeurs les plus intimes de l'âme et qui ne rencontre devant elle que le doute, c'est-à-dire l'ignorance et les ténèbres, elle est

(1) Guizot. *Méditations et Études morales : l'Immortalité.*

bien le témoignage de la vérité, le cri spontané et puissant de la nature humaine.

(A suivre.) Mgr TURINAZ.

LES MARTYRS NÈGRES DE L'OUGANDA

Nous avons publié, il y a quelques semaines environ, quelques détails relatifs à la persécution qui s'est déchaînée contre les chrétiens de l'Ouganda, royaume de l'Afrique orientale voisin du lac Victoria Nyanza, où des Pères français avaient créé une mission devenue en peu de temps très florissante. Les *Missions catholiques* publient aujourd'hui un récit circonstancié de ces événements ; nous le leur empruntons en entier, car nous ne voudrions pas abréger ce tableau saisissant d'un héroïsme destiné à prendre place au livre d'or, toujours ouvert dans l'Eglise catholique, des *Acta Martyrum*.

Commencement de la persécution.

Le roi Mouanga avait mis à mort son favori Joseph et deux ou trois chrétiens, qui lui avaient héroïquement pardonné, et il disait : « J'en finirai avec eux; je les ferai massacrer tous. Ces chrétiens obtiennent de Dieu tout ce qu'ils veulent. Autrefois, ils me regardaient comme leur ami ; ils priaient pour moi et Dieu écartaient de moi les périls. Maintenant, ils vont le conjurer de me renverser... Il faut à tout prix que je me débarrasse de ces *batemo !* (scélérats). »

La fille du roi Mtéça, son prédécesseur, convertie, avait brûlé des amulettes données à sa naissance, et qui à sa mort, pouvaient, selon la coutume, servir à provoquer des sacrifices humains. La princesse fut brûlée avec son époux, qui était catéchumène.

Le roi tue un page.

Quelques jours après, Mouanga, se promenant le soir dans sa capitale, surprit un jeune chrétien, de ses pages, Denys Sébuggouao, instruisant un autre page.

— « Que fais-tu là? lui demanda-t-il. »

— « J'enseigne le catéchisme, répond Denys. »

Déjà exaspéré par le *crime* de Nalmasi, Mouanga entre en fureur.

— « Attends, lui dit-il, je vais te guérir de ton insolence, » et, en même temps, il le perce de son épée.

Le pauvre enfant s'affaisse et tombe mort baigné dans son sang.

L'immolation de cette innocente victime fut le signal de la persécution. Le roi fit appeler Katikiro en pleine nuit, et lui déclara qu'il voulait un massacre général de *tous ceux qui priaient :* c'est le beau titre sous lequel ces barbares nous désignent.

Les portes de la résidence royale furent donc fermées à l'instant, et ordre fut donné aux portiers de ne laisser sortir personne.

Le Massacre.

Le P. Lourdel, missionnaire, averti, accourut au secours de ses fidèles aux huttes royales, et rencontra les bandes armées lancées sur les centres chrétiens. Il écrit :

J'arriverai trop tard maintenant, me disais-je, pour conjurer l'orage. Je poursuis cependant mon chemin, le cœur plein de tristesse. Que va-t-il advenir de moi-même? Je ne puis le prévoir, et je me recommande à Dieu, lui faisant le sacrifice entier de ma vie.

Me voici à la résidence royale. Tout est calme, mais c'est un calme de mort! Les quelques personnes que je rencontre me regardent avec étonnement, et semblent dire : « Oser venir se présenter devant Kabaka (le roi) en pareil jour, quelle audace! » M'efforçant de cacher mon émotion, je gravis, d'un pas assuré, la pente qui conduit à la hutte d'attente pour les audiences royales, et où se tient le ministre, que je salue comme d'habitude, et me dirige vers les cours intérieures, dans lesquelles, à mon grand étonnement, on me laisse pénétrer sans la moindre difficulté. Mon étonnement est à son comble quand je vois nos chrétiens de la cour libres, aller tranquillement de côté et d'autre, comme si rien d'extraordinaire ne s'était passé. Tout ce qu'on m'a raconté est-il donc une fable, ou suis-je le jouet d'un rêve?

Hélas! non. Le bon Dieu a voulu me réserver la triste consolation de voir de mes propres yeux enchaîner mes chers enfants,

et de leur dire, du regard, un dernier adieu au moment où ils vont livrer leur dernier combat. Bientôt, en effet, je vois chaque chef de groupe d'employés réunir ceux de ses gens qui sont chrétiens près de la porte de la cour dans laquelle se trouve la case royale.

Plusieurs de nos néophytes sont pleins de joie, quelques-uns ont l'air un peu intimidés, tandis que d'autres répondent fièrement à leurs amis païens, qui leur disent : Vous auriez dû vous sauver !

— Me sauver, et pourquoi !

Les Pages.

Charles Louanga, chef du groupe des pages, dans lequel nous comptions le plus de néophytes, est appelé le premier avec sa bande. Ils sont accueillis par des huées, que domine la voix tonnante du roi. Il leur fait les reproches les plus amers sur leur religion, puis leur dit : « Que ceux qui prient se rangent de ce côté. »

Aussitôt, Charles Louanga et Kisito, jeune catéchumène d'une fermeté de caractère tout à fait rare à son âge, se dirigent vers l'endroit désigné. Tous ceux de la troupe qui sont chrétiens suivent leur exemple.

Circonstance touchante, Charles et Kisito étaient convenus, pour s'encourager mutuellement et ne pas faiblir au moment décisif, de se tenir par la main.

A un signe du roi, les bourreaux se jettent sur ces courageux confesseurs de la foi, les enlacent dans leurs grosses cordes, et les traînent brutalement en dehors de la cour. En même temps j'entends les *yanzé* (remerciements) de leurs compagnons encore païens.

Le petit Kisito.

L'héroïque troupe s'arrête à quelques pas de moi. On a lié ensemble les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans. Les enfants forment un autre faisceau. Ils sont tellement serrés qu'ils ne peuvent marcher qu'à grand'peine, à petits pas, et en se heurtant les uns contre les autres. Je vois le petit Kisito rire d'une position si bizarre, le visage aussi serein que s'il eût joué avec ses camarades. Kisito est fils d'un des plus grands seigneurs du royaume. Plusieurs de ses frères ont embrassé le christianisme, et se font remarquer par leur courage et par leur

ferveur. Kisito est digne de ses aînés. Depuis longtemps il m'importunait pour recevoir le baptême, me disant que Mouanga ne tarderait pas à le tuer. Il lui est arrivé de passer la nuit dans notre case, déclarant qu'il ne partirait pas avant que je ne lui eusse assigné le jour où il lui serait donné de devenir enfant de Dieu. Je me rappelle avoir été obligé une fois, pour me débarrasser de ses importunités, de le prendre entre mes bras et de le faire passer par la fenêtre. Enfin, le voyant si ardent, si bien disposé, je lui avais promis dernièrement de le baptiser dans un mois. Mais le bon Dieu avait décidé que cette âme d'élite serait régénérée dans son propre sang.

Les Enfants martyrs.

Le groupe des pages de Charles Louanga sorti, on introduit devant le roi le groupe des pages désignés sous le nom de *bagalagala*. Nous ne comptons parmi eux qu'un petit nombre de néophytes et de catéchumènes. Ils se montrent fermes, comme les premiers, et comme eux sont enchaînés par les bourreaux. Les bagalagala païens font retentir l'air de leurs *yanzé*, remerciant Sa Majesté de vouloir bien leur pardonner le crime de prier, qu'ils n'ont jamais compris, il est vrai; mais ici on est si souvent condamné à tort, qu'on regarde comme une faveur quand on a été soupçonné d'une faute, de s'en tirer sans y perdre sinon la vie, du moins les oreilles ou les yeux.

En passant devant moi, nos chrétiens me cherchent et me saluent du regard, tandis que je prie Celui qui est la force des martyrs, de répandre dans le cœur de ces athlètes les grâces de choix nécessaires pour persévérer dans la confession de la foi, au milieu des tourments.

Cependant, l'émotion me domine, et, sentant mes forces défaillir, je m'appuie contre une palissade de roseaux, priant la Mère des douleurs, qui eut la force de se tenir debout, au pied de la Croix, de me venir en aide. Comme elle, je suis impuissant à réprimer la rage des bourreaux, que je vois entraîner brutalement leurs victimes. Il ne m'est pas même permis d'adresser à ces chers enfants une dernière exhortation, et je dois me contenter de considérer leurs visages, sur lesquels se peignent à la fois une douce résignation, une sainte joie et un mâle courage et, malgré la tristesse qui déborde de mon cœur, je rends gloire à Dieu et le remercie de l'honneur qu'il a fait à

la Mission du Bouganda, en daignant faire de ses enfants les premiers témoins de la foi parmi les nègres.

Charles Louanga, chef des pages. — Détail du martyre.

Charles Louanga, chef des pages chrétiens, dont il a été parlé plus haut, fut séparé de ses compagnons. Peut-être espérait-on les faire ainsi plus facilement renier la foi.

Le bourreau Senkolé, pour faire preuve de zèle, pria le roi de lui livrer Charles, promettant de le torturer comme il le méritait.

Il le brûla donc lentement, en commençant par les pieds.

En attisant le feu, il lui disait : « Allons ! que Dieu vienne et te retire du brasier ! »

Le martyr (quand nous nous servons de ce mot ou de mots analogues, nous les entendons dans leur sens le plus large, ne voulant nullement prévenir le jugement du Saint-Siège), lui répondit avec calme : « Pauvre insensé ! Tu ne sais pas ce que « tu dis. En ce moment c'est comme de l'eau que tu verses sur « mon corps; mais, pour toi, le Dieu que tu insultes te plon- « gera un jour dans le véritable feu. » Après quoi, se recueillant en lui-même, il supporta son long supplice sans proférer aucune plainte.

Les trois plus petits.

Les trois plus jeunes des pages : Siméon Sébouta, Denys Namiouka et Ouélaba, simple catéchumène, excitèrent la compassion du chef des bourreaux.

Le vieux Mkadjanga, qui, dans sa longue carrière d'exécuteur des hautes œuvres, n'avait jamais eu à exercer ses cruautés sur des enfants d'un âge si tendre, résolut de les sauver. Il leur dit donc :

« Déclarez simplement que vous ne prierez plus, et Kabaka vous accordera votre grâce. »

Les enfants répondirent :

« Nous ne cesserons pas de prier tant que nous vivrons. »

Mkadjanga n'insista pas, espérant que la vue du supplice de leurs camarades obtiendrait ce que ses paroles ne pouvaient obtenir. On les conduisit donc avec les autres sur la colline de Namougongo, qui s'élève en face de Sainte-Marie de Roubaga. Ils étaient, ce jour-là, au nombre de trente-quatre.

Une grande quantité de roseaux secs avait été réunie au sommet de la colline. Les bourreaux en firent de gros fagots dans chacun desquels ils renfermèrent et lièrent une des victimes.

Ils n'en faisaient pas pour Siméon Sébouta. Se croyant mis au rebut, il s'écria :

« Où est donc mon fagot à moi? Tous en ont un ; moi aussi je veux le mien. »

On fit semblant de se rendre à ses réclamations, et on le lia comme les autres; mais on le mit à part, ainsi que Denys et Ouélaba.

Les fagots terminés, on les plaça horizontalement, les uns à côté des autres, les pieds des victimes tournés dans le même sens.

Nouvel Isaac et faux Abraham.

Parmi ces victimes se trouvait le fils même de Mkadjanga (le bourreau), le jeune Mbaga.

Le malheureux père avait essayé de tous les moyens pour lui arracher un mot qui ressemblât à une apostasie, mais en vain. En vain aussi avait-il espéré que la vue des préparatifs du supplice changerait ses dispositions : l'enfant s'était laissé lier dans le fagot, sans mot dire. Au dernier moment, le père tente un suprême effort :

« Mon fils, lui dit-il, consens simplement à ce que je te cache chez moi; personne n'y passe et on ne pourra t'y découvrir. »

« Père, répond l'enfant, je ne veux pas être caché ! Tu n'es « que l'esclave du roi. Il t'a ordonné de me tuer. Si tu ne me « tue pas, tu t'attireras des désagréments; je veux te les épar- « gner. Je connais la cause de ma mort : c'est la religion. « Père, tue-moi ! »

Alors Mkadjanga, pour épargner à son fils les horreurs du supplice du feu, ordonna à un de ses hommes de le délier et de lui asséner un seul coup de bâton à la nuque. C'est ainsi qu'on exécute *les amis*. Il tomba mort et le corps fut renfermé dans les roseaux et remis en place.

Mort des enfants.

Après cette exécution, le feu fut mis aux fagots, du côté des pieds des victimes, afin de les faire souffrir le plus longtemps possible, et dans l'espoir que plusieurs renonceraient à la reli-

gion, aux premières atteintes de la flamme. Vain espoir ! Les martyrs ouvrent la bouche, il est vrai, mais c'est pour réciter ensemble les prières que nous leur avons apprises ! ! !

Cependant les bourreaux leur crient : « Sachez que ce n'est « pas nous qui vous tuons : C'est Nendé qui vous tue ! C'est « Mkasa qui vous tue ! C'est Kibouka. Ce sont tous nos « *loubari* (dieux) qui vous tuent; eux que vous appeliez, avec « mépris, des *Masitani* (démons). »

Plusieurs voix, sortant du milieu des flammes, répondent : « Si ce sont les démons qui nous tuent, vous êtes donc leurs « ministres ! »

Une demi-heure après les roseaux étaient consumés, et l'on n'apercevait plus qu'une rangée de cadavres, moitié brûlés et couverts de cendres.

Encore les plus petits. — Les survivants.

Le petit Siméon et ses deux compagnons contemplaient ces restes fumants et attendaient avec impatience que leur tour arrivât.

« Ne vous tourmentez pas, leur disaient les bourreaux ; nous vous réservons pour terminer la fête, si toutefois vous persistez dans votre entêtement; car nous vous épargnerons si vous renoncez à la religion. »

Les jeunes pages se montrèrent inébranlables. Le vieux Mkadjanga, qui, pour la première fois de sa vie voyait des enfants mépriser la mort, n'en pouvait croire ses yeux. Il décida de les délier et de les faire reconduire en prison.

Désolés de voir s'évanouir leurs plus douces espérances, les glorieux enfants dirent au bourreau :

« — Pourquoi ne pas nous tuer ? Nous sommes chrétiens, « aussi bien que ceux que vous venez de brûler; nous n'avons « pas renoncé à notre religion; nous n'y renoncerons jamais ! « Inutile de nous remettre à plus tard. »

Mkadjanga fut sourd à leurs plaintes. Peut-être Dieu, ne voulant pas que les détails de la fin héroïque des trente et un pages de Mouanga restassent ignorés, inspira-t-il au vieux bourreau d'épargner ces trois enfants, témoins de leur glorieux martyre. Ils furent donc ramenés en prison.

Quelques jours après, Mkadjanga dit au roi qu'il les avait réservés, espérant que n'étant plus influencés par leurs mauvais camarades, ils se *repentiraient*. Mouanga le blâma, sans cepen-

dant ordonner de les tuer. Ils ont donc survécu seuls de cette courageuse troupe de martyrs.

Les hyènes respectent le martyr.

Un de nos Chrétiens, digne, lui aussi, de cimenter de son sang les fondements de l'Eglise naissante du Bouganda, était depuis longtemps signalé à la rage des ennemis de Dieu. C'est Mathias Mouroumba, baptisé le 8 mai 1882. Il s'était toujours montré austère observateur de la religion, ne comprenant pas que le bon chemin, une fois connu, on pût s'en écarter. Depuis son baptême il vivait paisiblement avec sa femme chrétienne et ses enfants, auxquels il enseignait lui-même le catéchisme et les prières exerçant les fonctions de juge de paix dans un des principaux districts du pays. Il fut arrêté dès les premiers jours de la persécution. On le conduisit devant le Ministre, qui, jetant sur lui un regard de mépris, demanda : « C'est là Mouroumba ? C'est lui qui à son âge a embrassé la religion ? »

— « Oui, c'est moi, répond Mathias. »

— « Pourquoi pries-tu? reprend le Ministre. »

— « Parce que je veux prier, répond Mathias. »

— « Tu as chassé toutes tes femmes, c'est donc toi-même, demande Katikiro d'un ton moqueur, qui prépares ta nourriture ? »

— « Est-ce à cause de ma maigreur, demande à son tour Mathias, ou à cause de ma religion qu'on m'a conduit à ton tribunal ? »

S'adressant aux bourreaux, le ministre dit : « Emmenez-le et tuez-le. »

— « C'est ce que je désire, répondit Mathias. »

— « Bourreaux, dit Katikiro, qui se sentait humilié par tant « de fermeté, vous lui couperez les pieds et les mains, et lui « enlèverez des lanières de chair sur le dos; vous les ferez gril- « ler sous ses yeux. » Et, souriant méchamment, il ajoute : « Dieu le délivrera. »

Mathias, blessé au vif par l'outrage qu'on fait à Dieu, en lui portant un défi, réplique avec une noble fierté :

— « Oui, Dieu me délivrera; mais vous ne verrez pas comment il le fera, car il prendra avec lui mon être raisonnable, et ne vous laissera entre les mains que l'enveloppe mortelle. »

Mkadjanga se mit en devoir d'exécuter consciencieusement l'ordre barbare de Katikiro.

Pour ne pas être troublé par les spectateurs, il conduisit l'intrépide chrétien sur la colline sauvage de Savaridja.

On a dit que Mathias, les mains liées et la corde au cou, suivait les bourreaux d'un pas alerte, et le visage rayonnant de joie. Son ami Luc Banabakintou, baptisé le même jour que lui, fervent chrétien comme lui, était conduit avec lui au supplice.

En route, les bourreaux rencontrèrent un homme qu'ils soupçonnèrent, je ne sais pourquoi, d'être chrétien, et, sans autre forme de procès, le garrottèrent pour le tuer, en même temps que Mathias et Luc. Mathias intercéda pour lui : « Je connais ceux qui prient, dit-il ; celui-là ne prie pas ; laisse-le s'en aller. » Les bourreaux le relâchèrent.

Arrivé au lieu du supplice, Mkadjanga, aidé de ses hommes, coupa avec sa hache les pieds et les mains de Mathias, qu'il fit griller à ses yeux. L'ayant ensuite couché la face contre terre, ils lui enlevèrent des lambeaux de chair, qu'ils grillèrent de même. — Ces horribles tourments n'arrachèrent aucune plainte à l'héroïque chrétien.

Les bourreaux usèrent de tout leur art pour empêcher l'écoulement du sang, et ménager ainsi au martyr une longue et cruelle agonie. Ils n'y réussirent que trop; car on nous a raconté que, trois jours après, des esclaves qui allaient couper des roseaux, étant passés par là, entendirent une voix qui les appelait. Ils s'approchèrent. Le mourant les pria de lui donner un peu d'eau, mais, épouvantés à la vue de ce malheureux, horriblement mutilé, ils prirent la fuite et le laissèrent consommer son sacrifice, privé, comme le divin Maître, du moindre soulagement au milieu de ses plus atroces souffrances.

Les hyènes et les oiseaux de proie, si nombreux dans le Bouganda, auraient, dit-on, respecté son corps, qui se serait desséché au soleil. Nous n'avons pu encore nous assurer du fait par nous-mêmes, dans la crainte de compromettre les néophytes qui nous auraient conduits. Pour Luc, il eut simplement la tête tranchée.

La Sœur du martyr.

Tandis que les bourreaux exécutaient Mathias, une bande de pillards se dirigeaient vers les bananeries pour s'emparer de sa femme, de ses enfants, du peu qu'il possédait et des chrétiens qui demeuraient chez lui. Parmi ces chrétiens se trouvait un jeune homme, baptisé depuis quelques mois seulement, nommé

Noé Mouaggali. Il se faisait remarquer par la douceur de son caractère, non moins que par sa piété. Son chef, Mkouenda, l'estimait beaucoup, à cause de son adresse dans les ouvrages de poterie. Cependant, craignant de s'attirer la colère du roi, il le livra aux pillards, qui le percèrent de leurs lances.

Sa sœur, qui était occupée dans la bananerie, voyant arriver des gens armés, alla se cacher et ne sortit de sa retraite que lorsqu'ils furent partis, après avoir tout saccagé. Elle apprit alors que son frère venait d'être tué, à cause de sa religion. Aussitôt elle court après les assassins, et, les ayant rejoints, leur dit :

« Vous avez tué mon frère parce qu'il priait; je prie comme lui, tuez-moi donc aussi. »

Un tel courage dans une jeune fille jeta dans la stupéfaction la bande de pillards. Leur chef Mbougano, surtout, en fut ravi d'admiration, et il résolut de la conserver pour en faire son épouse. Mais elle lui déclara qu'elle n'y consentirait jamais. Mbougano, soit par bonté naturelle, soit par superstition, n'insista pas. Il résolut même de sauver la vertu de l'héroïne, et, au lieu de la livrer au roi, qui l'aurait vendue, il la cacha, et vint nous demander si nous ne pourrions pas lui donner asile.

Il ajouta que c'était à contre-cœur qu'il avait exécuté les ordres de Kabaka et pillé le village de Mouromba, et qu'il serait heureux de nous remettre ses enfants, avec les chrétiens qu'il avait pris.

Nous acceptâmes ses propositions; et, en ce moment, la sœur de Noé est dans une des familles de notre petit village chrétien, bâti près de la mission, remerciant Dieu de l'avoir placée dans un milieu favorable à la pratique de la religion. Elle sert de mère aux petits enfants de Mathias, dont l'un a à peine deux ans. C'est ainsi que la bonté paternelle de la Providence veille sur les orphelins du généreux martyr.

Le mépris que les chrétiens ont montré pour la mort, et leur calme au milieu des tortures ont singulièrement étonné le roi, les bourreaux et tous les païens. Ils ont dit que nous jetions un sort sur ceux qui venaient se faire instruire, sort dont ils ne pouvaient plus se débarrasser, et qui leur faisait mépriser tous les agréments de la vie et trouver douces les horreurs de la mort.

Pour délivrer sa fille de ce malheureux sort, un seigneur du pays a eu recours à un expédient aussi cruel que stupide. Il

avait épuisé caresses et menaces pour la faire renoncer à la religion. Voyant que tout était inutile, il s'arma d'un coutelas et fit à la tête et sur le corps de la jeune chrétienne de profondes entailles, disant : « Il faudra bien que par ces ouvertures sortent la mauvaise doctrine qu'on t'a inculquée et le sort qu'on t'a jeté ! »

Il sortit beaucoup de sang, mais la doctrine et le sort restèrent.

Ces Actes des martyrs nègres sont communiqués aux *Missions catholiques* par le cardinal Lavigerie, dont la lettre d'envoi annonce d'autres détails prochainement attendus.

LA CÈNE (1)

C'était le Jeudi-Saint, son avant-dernier jour...
Ses Apôtres sont tous réunis au Cénacle,
Pour être les témoins du suprême miracle
Qui fut le Testament de son divin Amour.

A cette heure, les Juifs, cruels comme l'autour,
Des Prophètes sacrés accomplissaient l'oracle,
Et de la Passion préparaient le spectacle,
Où le ciel et l'enfer parleront tour à tour...

Bénissant donc le pain, le vin mis sur la table :
« C'est mon Corps, dit Jésus, c'est mon Sang véritable,
« J'en veux divinement nourrir l'humanité...

« Homme-Dieu, je connais les terrestres misères :
« Il faut, — pour consoler tant de douleurs amères, —
« La Présence ici-bas de ma Divinité ! »

FR. SALMON.

(1) Extrait de *La Lyre* et l'*Autel*. 1 vol. in-12, de 160 pages. Prix ; 1 fr. 25, chez l'auteur, curé de Champcey (Manche).

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1)

SIXIÈME CONFÉRENCE. — LE CÉLIBAT ET LA VIRGINITÉ.

La première et principale fin du mariage est la propagation de la race humaine. Comment cette loi eût-elle été appliquée dans l'état d'innocence et d'immortalité? — Nous ne le savons pas et n'avons pas besoin de le savoir. En tout état, c'est un honneur de donner la vie et de ressembler ainsi au principe de tout être et de toute vie, et cet honneur eût été sans péril et sans tache pour une nature intègre qui ne voyait dans la chair que la chaste beauté dont Dieu l'a originairement revêtue.

Dans notre nature déchue ce n'est plus la même chose. L'honneur reste, mais il est accompagné de tant d'inconvénients et de dangers qu'on se demande s'il n'est pas permis d'y renoncer. — Jamais, répondent certains interprètes trop fervents, et peut-être trop intéressés, de la loi de multiplication. C'est un opprobre de ne pouvoir pas l'accomplir ; c'est un crime de s'y soustraire volontairement. — Contre les prétentions génétiques des partisans du mariage à outrance, nous voulons prouver que le célibat et la virginité peuvent devenir un état de choix : premièrement, parce que cet état est désiré de Dieu ; secondement, parce qu'il est un des plus beaux et des plus utiles ornements de la société chrétienne.

I

Nous avons vu Dieu marcher progressivement dans l'institution du mariage. Sa volonté aboutit à une déclaration formelle du Christ qui, en vertu de ses droits de créateur, de rédempteur, de transformateur et d'exemplaire, ramène le mariage à son institution primitive, et décrète, pour l'humanité régénérée, l'indispensable unité et indissolubilité du lien conjugal.

Cette marche lente et progressive de Dieu, dans la préparation de la loi matrimoniale nous la remarquons, dans la prépa-

(1) L'analyse des conférences du R. P. Monsabré à Notre-Dame de Paris est faite *exclusivement* pour les *Annales catholiques*. La reproduction en est interdite sans l'autorisation de l'auteur.

Nous rappelons que les conférences du R. P. Monsabré sont publiées *in extenso* dans l'*Année dominicaine*, en suppléments qui se vendent séparément, 25 centimes chaque, ou 1 fr. 50 les neuf suppléments (par abonnement).

ration du conseil évangélique qui demande à certaines âmes privilégiées un état plus noble et plus parfait que le mariage. Cet état, Dieu le désire; mais avant de se déclarer solennellement, il laisse se former dans le genre humain cette opinion commune dont un grand penseur a dit : « Qu'elle est de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les religions, et qu'elle voit dans la continence quelque chose de céleste qui exalte l'homme et le rend agréable à la divinité.» Les païens eux-mêmes entrevoient la beauté et la grandeur d'un état qui proteste contre la corruption de leurs mœurs. Ils louent, par la bouche de leurs poètes et de leurs orateurs : « Les prêtres qui toujours gardent la chasteté. »

Ils appellent au service des dieux et des déesses le célibat et la virginité.

Etrange mystère que celui-là dans les traditions du paganisme !

A l'heure où les oracles des sybilles vierges se rencontrent avec les célèbres prophéties d'Isaïe et de Jérémie : « Dieu crée une merveilleuse nouveauté sur la terre. » La femme toute seule est enceinte de l'homme par excellence. La virginité le donne au monde, la virginité de Marie et le célibat de Joseph gardent son berceau, protégent son enfance, et sont admis, par privilège, à contempler la beauté de sa grande âme et les splendeurs de la sagesse éternelle qui rayonnent dans tous les mystères de sa vie cachée.

Dieu est avec nous, vierge né d'une vierge, il la rassasie dans l'intimité de la vision des choses célestes, et, à peine entré dans sa vie publique, il promet cette vision à ceux qui ont le cœur pur : « *Beati mundo corde quoniam ipsi Deum videbunt.* » Et qui donc aura le cœur pur, sinon ceux qui se sèvrent volontairement et pour jamais des plaisirs permis de la chair?

Quand les disciples, effrayés des rigueurs de la loi nouvelle, qui supprime les dispenses de l'ancienne loi et affermit jusqu'à la mort le lien conjugal, demandent s'il n'est pas meilleur de s'abstenir du mariage: — « Oui, répond le Sauveur, mais tous ne comprennent pas cela, il faut avoir reçu le don de Dieu. Car, entendez-le bien; il y en a que la naissance ou la cruelle industrie des hommes mutilent dans leur chair, mais ceux qui ont reçu le don de Dieu se mutilent spirituellement pour le royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre comprenne. Il y a là un mystère. »

Ce désir une fois exprimé par le Sauveur, il n'y reviendra plus ; il attendra que son Esprit répandu sur toute chair ait fait pénétrer dans les âmes le don de Dieu. Alors, le grand Paul sera chargé de rappeler aux enfants de la rédemption le conseil du Maître divin auquel il a consacré l'amour de son cœur et l'intégrité de sa chair.

L'Apôtre, pour encourager au célibat et à la virginité, ne parle que des tribulations et des sollicitudes de cette vie. Un autre vierge, l'apôtre saint Jean, ouvre les portes du ciel et nous montre autour de l'Agneau des milliers de chantres ravis qui font retentir la sainte montagne de Sion d'un cantique nouveau que personne ne peut répéter après eux. Ce sont ceux qui n'ont point goûté les dangereuses douceurs de l'amour terrestre ; ce sont les vierges. Ils ont le privilège de suivre l'agneau partout où il va. Glorieuses prémices de l'humanité, Dieu les a achetées pour lui et pour l'Agneau.

Ainsi donc, Dieu ne commande pas. Il exprime un désir, il montre le ciel, c'est assez pour déterminer et fixer le choix de ceux qui veulent honorer par la chasteté de leur corps la chair très pure du Christ.

Les premiers apôtres ont à peine fermé les yeux que toutes les conditions de la société chrétienne sont envahies par la germination touffue des vierges qui aspirent à ne vivre que pour Dieu.

D'une part, l'Eglise a proclamé la sainteté du mariage et l'a couvert de la protection de sa forte et sage législation ; d'autre part, elle n'a dissimulé en aucun temps ses préférences pour le célibat et la virginité. Elle a voulu que ses prêtres fussent de ceux qui reçoivent le don de Dieu et se mutilent spirituellement pour le royaume des cieux ; elle a tendu ses bras aux âmes chastes et leur a offert une place privilégiée dans son cœur maternel. Après le sacerdoce, les vierges ont droit, chez elles, aux plus grands honneurs et aux plus tendres sollicitudes de son amour.

Après quinze siècles de christianisme, qu'elle était belle dans tout le monde catholique, la floraison de la virginité !

Mais voici que la chair fait entendre tout à coup ses rugissements impies. C'est le protestantisme qui demande, au nom de Dieu et au nom de la nature, le mariage universel. Un moine libertin a besoin d'excuser son apostasie ; il ne le peut qu'en décriant l'état dans lequel il s'est engagé par serment.

L'Église, tranquille au milieu de cette tempête matrimoniale, s'est contentée d'inscrire au chapitre de sa doctrine l'expression de sa profonde estime pour un état qu'elle sait désiré de Dieu : « Si quelqu'un, dit-elle, prétend que l'état conjugal doit être préféré à la virginité et au célibat et qu'il n'est pas meilleur et plus heureux de rester vierge que de se marier, qu'il soit anathème. »

L'Église a eu raison.

II

L'homme, maître de la terre, est obligé de la cultiver.

Qui lui contestera le droit de se réserver, dans son domaine et tout près de sa demeure, un coin de terre moins vulgaire que la plaine féconde, où les bosquets et les parterres, la verdure et les fleurs réjouiront son regard et lui enverront des ondées de parfums pour le reposer de ses fatigues et le remercier de ses labeurs ?

Or, Dieu est plus grand seigneur que l'homme. Il lui a donné la terre, mais l'humanité reste son domaine. N'aura-t-il pas le droit, comme l'homme maître, de se faire des réserves dans son domaine ? Et s'il est un état de vie qui rapproche l'homme de sa majesté sainte et lui assure de plus parfaits hommages doit-on s'étonner qu'il le désire et qu'il s'y complaise ?

Cet état de vie existe, l'Eglise vient de vous le montrer tout à l'heure : c'est l'état de célibat et de virginité.

Entendons-nous bien. Il est un célibat honteux que je livre au mépris et aux malédictions des économistes qui réclament pour la société des vies fécondes. C'est le célibat des lâches à qui le mariage ne répugne que parce qu'ils veulent en éviter les devoirs et les charges, afin d'être plus à l'aise pour jouir.

Avec le célibat honteux, nous abandonnons encore cette virginité hargneuse qui ne pardonne ni à la nature de l'avoir disgraciée, ni à la fortune de lui avoir refusé ses faveurs, ni au monde de l'avoir condamnée, par son indifférence ou ses dédains, à la solitude perpétuelle. Triste partage des vieilles filles déçues dont les âpres désirs de l'hyménée se changent avec l'âge en regrets malfaisants.

Les vierges que Dieu désire, qu'il connaît et qu'il aime, sont celles qu'il a touchées de sa grâce et qui, répondant à ses amoureuses prévenances par un libre choix, sont devenues les copies de sa perfection, les anges de la terre, les épouses du Christ, l'Evangile vivant.

On demandera comment la stérilité volontaire peut être une copie de la perfection de Dieu. La vie de Dieu est infiniment féconde. Mais, en même temps, la fécondité de Dieu est si pure qu'aucune fécondité créée ne peut la représenter. Les plus charmantes fleurs de l'humanité comme les plus charmantes fleurs des champs ne peuvent porter de fruits sans perdre leur virginité. Une seule créature s'appelle en même temps la Mère admirable et la Vierge très pure. Mais Dieu n'a fait qu'une fois ce miracle. Dans le reste de l'humanité, il a comme dédoublé les copies de sa perfection. Aux uns, l'honneur de représenter sa fécondité ; aux autres, l'honneur de représenter son adorable pureté.

Dieu est vierge, et c'est aux vierges qu'il réserve une plus profonde vue de son essence et de sa vie, c'est des vierges qu'il attend une plus parfaite louange de son infinie beauté. Ils sont vierges les esprits resplendissants qui avoisinent son trône. Qu'ils sont loin de ces purs esprits ceux dont la chair déflorée enchaîne l'âme aux sollicitudes de la vie présente ! Le ciel ne leur est pas refusé, mais ils n'y arrivent qu'à pas lents, dit le poète de la virginité, comme cet animal rampant qui porte avec soi le poids de sa maison. La virginité, au contraire, a des ailes qui l'emportent vers des régions célestes où l'âme libre et maîtresse d'elle-même imite la vie des anges.

L'âme virginale voit Dieu partout, non seulement dans les principes éternels, qui lui apparaissent plus nets à travers la lumineuse transparence que lui donne la chasteté, non seulement dans les principes de la foi qu'elle peut méditer à loisir, mais dans toutes les créatures qui n'ont de charmes à ses yeux, purifiés des convoitises terrestres, que parce qu'elles représentent les infinies perfections du créateur.

La vierge sert le Christ à titre d'épouse. Le roi des rois, dit l'Eglise : « a convoité sa beauté : *Concupiscet rex decorem tuum.* » Elle, de son côté, insensible aux attraits des créatures, a mieux compris les charmes du Dieu humilié qui la cherchait.

Noces de la chair que vous êtes peu de chose en regard de ces noces spirituelles ! Là, aussi, il y a des serments. La vierge en recevant le voile sacré, proteste de son humble et sincère soumission à l'époux divin qu'elle a choisi. Mariée à l'immortel fiancé, elle ne peut plus rentrer dans la loi commune sans devenir adultère et digne de la mort éternelle. Mais en échange de sa fidélité, l'époux céleste la couvre de sa protection, lui

prodigue ses grâces et lui réserve les intimes confidences de son amour. Grâce à ces confidences, elle connaît, sur les perfections de Dieu, les mystères de la foi, le mérite des vertus, le progrès de la vie spirituelle, des secrets que l'âme chaste peut, seule, recevoir et comprendre.

Et maintenant, voici le noble fruit de ces noces divines : la vierge, confidente de la parole intime du Christ son époux, devient sa parole extérieure, son évangile vivant. Le Christ a parlé au monde, non seulement pour lui révéler des mystères que la raison ne peut ni connaître, ni comprendre par ses propres forces, mais pour lui donner la mesure de la perfection que peut atteindre la vie humaine. L'Evangile, avec ses préceptes et ses conseils, est le code de cette perfection.

Dans l'état de mariage, c'est déjà beaucoup de marcher droit dans la voie commune des préceptes.

La virginité au contraire va au-delà des préceptes et entre d'emblée par la porte réservée des conseils évangéliques. Par son essence même elle appartient à la vie parfaite, et pour se protéger comme pour s'épanouir, elle appelle à son aide une foule de vertus qui la rendent plus belle et plus charmante.

Je ne m'étonne pas, après cela, de l'enthousiasme avec lequel un pieux admirateur de ce noble et saint état s'écrie: « Autant la vie de l'âme est au-dessus de la vie de la chair, autant le ciel immense au-dessus de notre étroite planète, autant la stabilité des bienheureux au-dessus de notre existence flottante, autant Dieu au-dessus de l'homme, autant la virginité est au-dessus du mariage.» A ce compte, il faut bien convenir que nous sommes en présence d'un des plus beaux ornements de la société chrétienne. Vouloir le supprimer au profit de ce qu'on appelle les vies fécondes, c'est, comme si l'on proposait de dévaster, autour d'un magnifique palais, les parterres, les pelouses et les bosquets pour les remplacer par un champ de pommes de terre qui peuvent fort bien pousser ailleurs.

Du reste, il ne faut pas croire que la virginité soit dans le monde chrétien un ornement inutile. Bornons-nous à signaler trois grands services sociaux de la virginité, le service de l'exemple, le service de la prière, le service du dévouement.

Une lutte terrible est engagée dans notre nature déchue entre la chair et l'esprit; elle ne peut se terminer à notre honneur que par le triomphe de l'esprit. Or, ce triomphe n'est nulle part plus complet que dans la vie virginale. Le mariage est une

concession faite à la plus basse partie de nous-mêmes ; la virginité ne veut rien accorder. A tous ceux qui souffrent des ardents conflits dont se plaignait l'apôtre, elle apprend qu'il y a dans l'âme chrétienne assez de force et assez de grâce pour discipliner et réduire la vie des sens. — Croyez-le bien, ce n'est pas peu de chose pour un monde que les passions tourmentent que d'avoir constamment sous les yeux la personnification du triomphe de l'esprit sur la chair.

D'une manière plus active, la virginité entre dans la noble carrière des services sociaux par la prière. — Toute créature raisonnable est obligée à la prière; le chrétien plus que toute créature. Du haut de sa vie dégagée des sollicitudes et des tribulations du siècle, la vie virginale aperçoit ce qui manque au culte de Dieu dans la foule de ceux dont il attend l'hommage : impuissances, négligences, oublis, parti-pris orgueilleux de ne compter que sur l'effort humain; tous ces désordres religieux l'émeuvent profondément et elle sent le besoin d'offrir à son divin époux des compensations prises sur sa propre vie. Elle multiplie donc les amoureux élans de son cœur et les chastes supplications de ses lèvres, afin que la société ait toujours la même somme de bienfaits, parce que Dieu aura toujours, grâce à son dévouement, la même somme de prières.

Nous venons de nommer le dévouement, c'est, la source des plus utiles et des plus nobles services que les hommes puissent échanger entre eux dans la vie sociale. — Tout homme, tout chrétien est capable de dévouement. Mais il n'a pas la possibilité d'en faire ni une habitude, ni une profession. La virginité, seule, lui donne cet étrange pouvoir. En renonçant aux noces terrestres, la vierge s'affranchit des servitudes de la chair et du sang et de ces impérieuses affections de famille qui mesurent les largesses du cœur et lui imposent des réserves. Tout lui appartient, tout est libre chez elle. A toutes les infortunes, à toutes les misères qui demandent consolation et secours, à tous les malheurs publics, à toutes les grandes causes auxquels il faut se sacrifier, elle est toujours prête à dire : Me voici : *ecce adsum !*

Et, maintenant, vous allez mieux comprendre pourquoi l'Eglise demande à ses prêtres le célibat. Pour un ministère de choix, il faut un état de choix. Le prêtre, investi de la plus haute des dignités, confident officiel de Dieu et ministre de sa grâce doit lui appartenir tout entier. Moins la créature a de

droits sur lui, plus il est homme de Dieu ; plus il est homme de Dieu, plus il doit ressembler aux anges que l'Ecriture appelle ministres du Très Haut; le triomphe absolu de l'esprit dans son corps vierge parle plus éloquemment que tous les discours. Précepteur du monde chrétien dans l'accomplissement de ses devoirs religieux, il faut qu'il ait tout son temps, toute son attention et tout son cœur pour se mettre en rapport avec Dieu. Obligé d'immoler tous les jours une victime divine, il ne peut pas y avoir pour lui de nuits troublées par les voluptés des sens. Confident des pécheurs, il met leurs aveux plus à l'aise dans une âme virginale dont aucun amour intime ne sonde la discrétion. Ministre de la Providence, il n'est pas tenté, s'il est seul, d'économiser sur la part des malheureux le patrimoine d'une famille. Apôtre de la vérité, il peut la porter, du jour au lendemain, d'un lieu à un autre et jusqu'aux extrémités du monde, s'il n'a pas d'autre souci que de se déplacer lui-même. Défenseur d'une doctrine sainte, il pourrait céder aux menaces des persécuteurs pour sauver la liberté et la vie de la femme qui serait avec lui une seule chair, des enfants auxquels il aurait donné son cœur avec son sang; vierge, il peut dire sans hésiter aux tyrans : Prenez ma liberté et ma vie, vous n'aurez pas ma foi.

Comprenez maintenant, pourquoi l'Eglise cultive les vierges avec amour. C'est la dîme sacrée du plus pur de ses biens qu'elle offre au Christ son époux : c'est la suprême ressource de son cœur désolé par les prévarications humaines.

C'est de là que Dieu répand une grande partie des dons qu'il fait à la société chrétienne pour la réconforter dans les luttes quotidiennes du bien contre le mal; c'est de là que part le perpétuel *miserere* qui arrête en chemin la colère divine.

Elles ne sont d'ailleurs pas toutes dans les couvents ces douces mères des misères humaines. Il y en a dans maintes familles que le malheur a visitées. Toutes ne sont pas, comme vous le croyez, victimes des disgrâces de la nature et de la fortune. Il en est qui ont entrevu les joies d'une heureuse union et les douceurs de la vie religieuse; mais elles ont immolé leurs espérances et leurs désirs pour se consacrer à des tâches obscures où leur vie se consume. O vierges veuves, religieuses sans voile, épouses sans droits, mères sans nom, soyez bénies!... La voix méprisante du monde vous appelle vieilles filles, mais vous serez fières et bien vengées, lorsqu'en présence du monde entier le

Christ vous ouvrira ses bras et vous dira : *Veni sponsa mea!*

Voilà la virginité ! si nous avons bien compris les grandeurs de ce saint état, nous saurons répondre aux fades considérations économiques et aux injustes récriminations de ceux qui accusent les vierges de diminuer la vie sociale et d'outrager la nature.

Aussi bien le mariage n'est qu'une condition de notre vie de passage, la virginité est un état éternel comme la pureté des anges qu'elle imite en ce monde et dans les cieux.

A L'ACADÉMIE

M. Léon Aubineau consacre dans l'*Univers* un remarquable article à la dernière séance de l'Académie française, celle du jeudi, 31 mars, et notamment au discours de M. Alexandre Dumas. Nous commençons aujourd'hui la publication des discours prononcés à cette séance. On nous saura gré d'en donner dès maintenant une appréciation si autorisée :

M. Leconte de Lisle est un poète aphone, et on a eu quelque peine à entendre son discours à l'Académie. Il a eu du moins le mérite d'être bref. Hâtons-nous de le dire, c'est peut-être le seul qu'on lui puisse reconnaître. Nous avons publié sa harangue, et elle est assez pauvre pour qu'il soit inutile de la réfuter. Ce poète est l'ennemi de Dieu. La poésie qu'il cherche est une poésie intellectuelle, qui ne doit rien donner au sentiment. Je ne sais si le discours d'hier passera pour intellectuel, il proclame que toutes les religions sont vraies, et que le Rien seul est aimable. Il s'élève très sottement et en termes dignes de Dulaure contre le fanatisme, les superstitions et les tyrannies du moyen âge. On l'a laissé dire. Sa harangue a eu peu de succès. Elle devait parler de Victor Hugo, et M. Leconte de Lisle a fait de son prédécesseur un grand, un très grand éloge, mais un éloge où se mêle une certaine pitié intellectuelle, parce que Hugo toute sa vie, et sans le savoir, est resté « attaché aux dogmes arbitraires des religions révélées. » En outre, malgré son génie et ses œuvres multipliées et grandioses, il méprisait la science, il manquait aussi d'intelligence et ne connaissait pas le Rien. Tout cela a été débité comme c'est écrit froidement, lourdement, et tombait en grande tristesse au

milieu de l'assistance du palais Mazarin. L'assistance était immense. C'était grand jour. Tous les amphithéâtres avaient été ouverts, mais la fête n'était pas pour l'auteur des *Poèmes barbares*.

Les grâces, les risettes et les applaudissements étaient réservés à M. Alexandre Dumas, qui présidait la séance, assisté des deux Camille Doucet et Rousset. M. Leconte de Lisle avait pour parrains MM. Taine et de Lesseps. Il avait bien aussi quelques amis dans l'assistance ; à diverses reprises, à propos d'insanités qui de la part d'un homme conscient passeraient pour des blasphèmes, les amis ont essayé de produire un peu de brouhaha. Il y avait, entre autres, une canne dans un des amphithéâtres fort disposée à faire tapage, elle n'a suscité aucun écho. L'auditoire est resté morne. Les derniers mots de la harangue seuls ont été applaudis. L'orateur y affirmait que Hugo a « légué aux âges futurs un nom et une gloire immortels. » Etait-ce cette assertion banale qu'on tenait à applaudir ? N'était-ce pas la fin de l'ennuyeuse harangue ? Elle avait été assez courte cependant pour ne pas provoquer cette explosion de satisfaction.

Pour dire toute la vérité, une autre phrase encore, une seule a été applaudie. Le public a-t-il voulu y saisir une épigramme contre M. Dumas ? Il aime les épigrammes, le public, même celles qui sont dirigées contre ses favoris. M. Leconte de Lisle parlait « des esprits obstrués de théories grossières et malsaines, » et annonçait que le public ne tarderait pas à « rejeter avec mépris ce qu'il acclamait aujourd'hui dans un aveugle engouement ; » et il concluait par cette sentence prud'hommesque : « Les épidémies de cette nature passent et le génie demeure. » On a applaudi.

M. Alexandre Dumas, en prenant la parole, a rendu un véritable service au nouvel académicien. Il a cité de ses vers. Ce ne sont pas des merveilles sans doute ; et M. Dumas les a célébrés un peu plus que de raison ; la coutume du lieu et les bienséances l'exigeaient ainsi. Mais après la harangue qu'on venait d'entendre, cette citation a paru justifier quelque peu le choix de l'Académie. Ces vers de M. Leconte de Lisle ont, en effet, une certaine allure. Le premier aspect, comme l'a marqué Louis Veuillot, il y a bientôt près de vingt ans, peut être parfois très vif, parfois « éblouissant... Mais ils donnent la sensatiou de rêve lourd et décousu. On voit et on entend des choses dont

on ne se rend pas compte... l'intelligence ne perçoit rien de net le cœur n'entend rien qui le touche ; la curiosité seule est saisie mais elle l'est fortement, puis tout s'enfonce dans le brouillard et y reste enveloppé. » Les beaux vers que M. Dumas a cités, qui décrivent :

> Midi, roi des étés, épandu sur la plaine,

montrant

> ... Quelques bœufs blancs couchés parmi les herbes,
> Et suivant de leurs yeux languissants et *superbes*
> Le songe intérieur *qu'ils n'achèvent jamais*,

concluent à travers les chevilles à tremper *sept fois le cœur dans le néant divin*. Que le néant soit divin ou non, c'est bien le brouillard : et la poésie de M. Leconte de Lisle avec tous ses soleils, ses couleurs et ses enluminures y restent enveloppée. M. Dumas, dont la harangue a été charmante, le lui eût bien fait entendre si peu qu'il eût voulu l'écouter. Mais M. Leconte de Lisle, qui a l'air de pontifier dans le *Rien*, est-il de ceux qui écoutent? Il écoutera d'autant moins volontiers que le succès de M. Alex. Dumas a été très vif et ajoutons très mérité. A l'Académie, la gloire, où se posait M. Leconte de Lisle y ajoutait, il faut bien le dire, un agrément particulier. Des compliments, un peu excessifs sans doute, y sont mêlés à des critiques, expression du simple bon sens et luisant surtout par leur justesse : des pointes légères et fines qui perçaient à chaque instant et sans effort les baudruches ambitieuses et molles du soi-disant poète.

Cette aimable et saine harangue a pourtant un défaut : elle a été trop longue. La voix de M. Alex. Dumas est un peu sourde ; elle manque de légèreté et de souplesse, elle n'a qu'une sonorité relative. On l'entend cependant assez clairement. Toutefois, aux derniers feuillets, elle était fatiguée et se brouillait quelque peu. Le harangueur avait évidemment abusé. M. Alex. Dumas ne s'est pas dissimulé le défaut. Il en a rejeté la faute sur M. de Lisle, qui lui avait laissé trop à dire de Victor Hugo. M. Leconte avait sans doute célébré son prédécesseur et loué ses œuvres ; il s'est étendu avec affectation sur les plus contestables au point de vue littéraire, les pires au point de vue religieux. Je ne crois pas qu'il ait nommé les *Feuilles d'automne;* mais il a loué avec insistance *Torquemada*. Dans le

brouillard de sa prose comme de sa poésie, la haine de Dieu et l'admiration de soi-même rayonnent de toutes parts ; le Dieu qu'il déteste comme le poète qu'il prétend admirer ne sont à ses yeux que bien peu de chose au prix de lui. Il chante le Rien, mais il se tient pour le tout. M. Dumas a eu tort de mettre ce Tout et ce Rien en opposition avec Hugo ; l'auteur de la *Légende des siècles* aspirait-il vraiment à se perdre dans le grand Tout? Celui de *Kaïn* ne tend pas à disparaître dans le Rien qu'il chante. Disparaître, c'est le contre-pied de la poésie qui veut subsister. M. Dumas sait bien à quoi s'en tenir là-dessus, lui qui a si bien répliqué et si joliment remis à sa place M. de Lisle avec ses désirs et ses souhaits immodérés de la mort, la divine mort, comme il chante.

C'est le bon sens, le simple et grand bon sens qui a parlé par la bouche de M. Dumas, quand il a rétorqué les prétentions de M. Leconte de Lisle, réclamant pour les poètes régénérés par la science, la direction de l'âme humaine. C'est en outre, le sens chrétien que l'auteur de *Francillon* a invoqué en termes excellents quand il a parlé de ce petit livre tombé du ciel, qui avait substitué la religion du bien à l'idolâtrie du beau ; et à cette religion du bien, il a, dans une thèse charmante, rattaché la poésie, la belle poésie, la poésie qui est divine quand elle reste humaine. Il a cité plusieurs vers de Musset, une des inspirations les plus pures de Hugo et quelques strophes de Lamartine :

O père qu'adore mon père !

Tout cela a été une fête ; et la fête s'est continuée quand, après ces citations, avec une bonhomie véritable et dans une confession charmante, le harangueur s'est écrié : « Vive Dieu ! C'est le cas de le dire, voilà de beaux vers, Monsieur, et je n'en sais pas de plus beaux dans notre langue, bien que j'en sache beaucoup. » L'adjuration était d'autant plus éloquente qu'elle s'adressait directement à cet athée prétentieux et grotesque qui venait d'étaler ennuyeusement ses prétentions ridicules. Aussi le public d'applaudir.

Le succès a donc été très vif et de bon aloi, les lecteurs peuvent m'en croire, et M. Alex. Dumas, qui a reconnu qu'il était volontiers sermonneur, n'a pas perdu son temps à l'Académie. Ses sermons au théâtre ne sont pas aussi topiques, ni ses thèses aussi heureuses. C'était plaisir de le voir revendiquer pour la

poésie tout le domaine de l'âme, du cœur, du moi humain qui nous touche tous de si près et nous intéresse si vivement. Mais à travers ces grâces charmantes il s'agissait de l'éloge de Victor Hugo. M. Leconte de Lisle l'avait fait maladroitement, avec de mauvais sentiments et une visée fatiguante de lui-même, de lui, Leconte, poète du Rien. Alexandre Dumas l'a refait à sa façon, qui a été trop longue à notre avis, et s'est étendu dans une description assez fantastique de l'œuvre de Victor Hugo, pagode et cathédrale, arabesque et ogive, que sais-je, un monument des fées, qui n'a rien de réel ni de proportionné. Le tout se termine par une manière d'apothéose du poète, dont, au nom du bon sens, du respect, de la raison et de la vérité, M. Dumas aurait bien fait de s'abstenir. Il avait mieux dit dans le corps de son discours, en reconnaissant que la postérité ferait son œuvre et qu'il fallait s'en fier à elle pour rabattre et oublier ce qui doit être oublié et conserver ce qui pourra subsister de l'œuvre de Victor Hugo. Sera-ce beaucoup? Sera-ce peu?

Nous sommes encore bien frémissants, nous qui, tout jeunes, avons acclamé ces vers qui nous semblaient étincelants. Est-ce le simple souvenir et le sourire de notre jeunesse, est-ce la qualité et le mérite des vers qui nous remettraient aujourd'hui aisément sous le charme de ces rimes? M. Alex. Dumas a fort bien exprimé ce sentiment, cette faiblesse, si l'on veut, dont je ne me défends pas, pour ma part, et que peuvent connaître encore ses contemporains et même ses aînés. A travers ces éloges émus et caressants du poète, combien de jolis traits de critique soulignant d'un sourire ses défauts, sa gloriole et ses folies de poète, sa jalousie odieuse contre tout rayonnement qui n'émanait pas de lui. Il a laissé de côté, peut-être comme question personnelle, la question du théâtre, dont Victor Hugo ne s'est jamais bien occupé heureusement; il n'a pas tout à fait glissé sur la prétention extravagante de ce poète, qui serait resté royaliste s'il avait pu être roi, et catholique s'il avait eu la chance de devenir Pape, et qui n'eût pas reculé à reconnaître en lui les deux moitiés de Dieu : le Pape et l'empereur, dont il parle dans *Hernani*.

Tout cela a été indiqué galamment, aimablement, en gardant les bienséances du lieu et sans marchander les éloges, et en s'aidant aussi du silence. M. Dumas s'est gardé de rappeler les œuvres contestées et fort contestables de la passion ou de la

sénilité du poète. Il n'a rien dit des *Châtiments*, que la République veut admirer, et qui sont une trop mauvaise œuvre, trop mensongère et trop injurieuse pour être une belle œuvre. L'invective, à quelque puissance qu'elle s'élève ne peut être de la poésie. Non, non. L'orateur, avec raison encore, a laissé de côté toutes les œuvres ridicules et grotesques de cette belle veine tarie par l'âge et corrompue par l'orgueil; il n'a rien dit des rimes lubriques qu'on ne peut reproduire, et qui seront une honte pour la mémoire de Hugo. Il n'a voulu y voir que des accidents fâcheux dont il faut détourner les yeux; il a rappelé l'heureux privilége de la jeunesse du poète des *Odes*, qui a épousé la seule femme qu'il ait jamais aimée, celle à qui il a adressé la belle pièce de vers *Date lilia*. Sans doute, l'indulgence se montre à travers tout cela. Ce n'est pas de la complaisance. C'est avec un grand bonheur d'expression et une finesse littéraire inattendue, de la part de l'auteur de *Francillon*, qu'à propos de poésie il a invoqué les noms des maîtres, célébré Boileau dont il tient à respecter le sentiment, honoré l'aimable philosophie de la Fontaine, rappelé les accents des chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*, les stances de *Polyeucte*, et désigné comme un des grands chefs-d'œuvre de notre poésie la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* par Corneille.

Nous le répétons : c'était une fête, et il n'est pas saison d'épiloguer. En signalant le petit livre qui raconte « la plus merveilleuse histoire que les hommes aient entendue, leur propose la morale la plus pure, la plus intelligible, la plus consolante, en célébrant les rhapsodes venus du petit pays de Judée récitant et propageant leur poème, qu'ils déclaraient divin avec tant de conviction en d'enthousiasme, qu'ils se laissaient mettre en croix ou livrer aux bêtes plutôt que d'en désavouer un mot, » M. Dumas n'a pas osé proclamer nettement l'origine divine du livre, « de ce tout petit livre qu'on a vu tomber du ciel, dit-on. » Cette réserve malencontreuse s'est trouvée au bout de la plume, mais le cœur semblait applaudir sincèrement et loyalement à cette morale si consolante, à cette histoire si merveilleuse et à ces témoins qui savent mourir.

J'avoue pour moi que la fête m'a paru d'autant plus complète que je m'y attendais moins de la part de l'auteur de *Francillon* : qu'il note d'une pierre blanche le jour de la réception de M. Leconte de l'Isle à l'Académie française.

LÉON AUBINEAU.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. LECONTE DE LISLE.

DISCOURS DE M. LECONTE DE LISLE.

M. Leconte de Lisle, ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. Victor Hugo, y est venu prendre séance le jeudi 31 mars 1887, et a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

En m'appelant à succéder parmi vous au poète immortel dont le génie doit illustrer à jamais la France et le XIXe siècle, vous m'avez fait un honneur aussi grand qu'il était inattendu. Cependant, au sentiment de vive gratitude que j'éprouve se mêle une appréhension légitime en face de la tâche redoutable que vos bienveillants suffrages m'ont imposée. Il me faut vous parler d'un homme, unique entre tous, qui, pendant soixante années, a ébloui, irrité, enthousiasmé, passionné les intelligences, dont l'œuvre immense, de jour en jour plus abondante et plus éclatante, n'a d'égale, en ce qui la caractérise, dans aucune littérature ancienne ou moderne, et qui a rendu à la poésie française, avec plus de richesse, de vigueur et de certitude, les vertus lyriques dont elle était destituée depuis deux siècles. Ma profonde admiration suppléera, je l'espère, à la faiblesse de mes paroles.

Messieurs, l'avènement d'un homme de génie, d'un grand poète surtout, n'est jamais un fait spontané sans rapports avec le travail intellectuel antérieur; et s'il arrive parfois que la poésie, cette révélation du beau dans la nature et dans les conceptions humaines, se manifeste plus soudaine, plus haute et plus magnifique chez quelques hommes très rares et d'autant vénérables, une communion latente n'en relie pas moins, à travers les âges, les esprits en apparence les plus divers, tout en respectant le caractère original de chacun d'eux. Si la nature obéit aux lois inviolables qui la régissent, l'intelligence a aussi les siennes qui l'ordonnent et la dirigent. L'histoire de la poésie répond à celle des phases sociales, des événements politiques et des idées religieuses; elle en exprime le fonds mystérieux et la vie supérieure; elle est, à vrai dire, l'histoire sacrée de la pensée humaine dans son épanouissement de lumière et d'harmonie.

Aux époques lointaines où les rêves, les terreurs, les passions vigoureuses des races jeunes et naïves jaillissent confusément en légendes pleines d'amour où de haine, d'exaltation mystique ou héroïque, en récits terribles ou charmants, joyeux comme l'éclat de rire de l'enfance ou sombres comme une colère de barbare, et flottant, sans formes précises encore, de génération en génération, d'âme en âme et de bouche en bouche ; dans ces temples de floraison merveilleuse, des hommes symboliques sont créés par l'imagination de tout un peuple, vastes esprits où les germes épars du génie commun se réunissent et se condensent en théogonies et en épopées. L'humanité les tient pour les révélateurs antiques du beau et immortalise les noms d'Homère et de Valmiki. Et l'humanité a raison, car tous les éléments de la poésie universelle sont contenus dans ces poèmes sublimes qui ne seront jamais oubliés.

Les grands hommes de race homérique, Eschyle, Sophocle, Euripide, inaugurent bientôt, à l'éternel honneur de la Hellas, le règne des génies individuels ; Aristophane écrit ses comédies où la satire politique, sociale et littéraire, l'esprit le plus aigu, le plus souple, le plus original et souvent le plus cynique, s'illuminent de chœurs étincelants ; les lyriques abondent, et l'inspiration hellénique devient l'éducatrice du monde intellectuel latin. Puis les races vivent, luttent, vieillissent ; les langues se modifient, se corrompent, se désagrègent d'autres idiomes naissent d'elles, informes encore, et finissent par se constituer lentement.

Après les noires années du moyen âge, années d'abominable barbarie, qui avaient amené l'anéantissement presque total des richesses intellectuelles héritées de l'antiquité, avilissant les esprits par la recrudescence des plus ineptes superstitions, par l'atrocité des mœurs et la tyrannie sanglante du fanatisme religieux, notre pléiade française, au XVIe siècle de l'ère moderne, tente avec éclat un renouvellement des formes poétiques. Elle s'inquiète des chefs-d'œuvre anciens, les étudie et les imite ; elle invente des rythmes charmants ; mais sa langue n'est pas faite, le temps d'accomplir sa tâche lui manque, et il arrive que les esprits, avides d'une discipline commune, s'imposent bientôt d'étroites règles, souvent arbitraires, qu'ils tiennent à honneur de ne plus enfreindre. L'époque organique de notre littérature s'ouvre alors, très remarquable assurément par l'ordre et la clarté, mais réfractaire en beaucoup de points

à l'indépendance légitime de l'intelligence comme aux formes nouvelles qui sont l'expression nécessaire des conceptions originales. Il semble que tout a été pensé et dit, et qu'il ne reste aux poètes futurs qu'à répéter incessamment le même ensemble d'idées et de sentiments dans une langue de plus en plus affaiblie, banale et décolorée. Enfin, Messieurs, à cette léthargie lyrique de deux siècles succède un retour irrésistible vers les sources de toute vraie poésie, vers le sentiment de la nature oubliée, dédaignée ou incomprise, vers la parfaite concordance de l'expression et de la pensée qui n'est elle-même qu'une parole intérieure, et la renaissance intellectuelle éclate et rend la vie à l'art suprême. C'est pourquoi la rénovation enthousiaste, dont Victor Hugo a été, sinon le seul initiateur, du moins le plus puissant et le plus fécond, était inévitable et dû à bien des causes diverses.

En effet, les grands écrivains du XVIIIe siècle avaient déjà répandu en Europe notre langue et leurs idées émancipatrices; ils nous avaient révélé le génie des peuples voisins, bien qu'ils n'en eussent compris entièrement ni toute la beauté, ni toute la profondeur ; ils avaient surtout préparé et amené ce soulèvement magnifique des âmes, ce combat héroïque et terrible de l'esprit de justice et de liberté contre le vieux despotisme et le vieux fanatisme; ils avaient précipité l'heure de la Révolution française dont un célèbre philosophe étranger a dit, dans un noble sentiment de solidarité humaine : « Ce fut une glorieuse « aurore! Tous les êtres pensants prirent part à la fête. Une « émotion sublime s'empara de toutes les consciences, et l'en- « thousiasme fit vibrer le monde, comme si l'on eût vu pour la « première fois la réconciliation du ciel et de la terre! »

Victor Hugo naissait, messieurs, au moment où notre pays, qui venait de proclamer l'affranchissement du monde, s'abandonnait, dans sa lassitude, à l'homme extraordinaire et néfaste couché aujourd'hui sous le dôme des Invalides, et qui allait répandre à son tour, qu'il le voulût ou non, les idées révolutionnaires à travers l'Europe doublement conquise. Le poète, de qui l'âme contenait virtuellement tant de symphonies multiples et toujours superbes, grandit au bruit retentissant des batailles épiques et des victoires dont le souvenir l'a hanté toute sa vie, en lui inspirant d'admirables vers; tandis que le réveil des idées religieuses, sous la forme d'une résurrection pittoresque du catholicisme, d'une part, et, d'autre part, d'une

poésie plutôt sentimentale que dogmatique, suscitait en lui l'admiration des merveilles architecturales du moyen âge et le goût inconscient de la Monarchie restaurée.

A vingt ans, Victor Hugo se crut donc royaliste et catholique ; mais la nature même de son génie ne devait point tarder à dissiper ces illusions de sa jeunesse. L'ardent défenseur des aspirations modernes, l'évocateur de la République universelle couvait déjà dans l'enfant qui anathématisait à la fois, en 1822, la Révolution et l'Empire, et chantait la race royale revenue derrière l'étranger victorieux. Destiné qu'il était à incarner en quelque sorte la conscience agitée de son siècle, à être comme le symbole vivant, comme le clairon d'or des idées ondoyantes, des espérances, des passions, des transformations successives de l'esprit contemporain, il devait, avec la même sincérité et la même ardeur, développer ses merveilleux dons lyriques, de ses premières odes à ses derniers poèmes, par une ascension toujours plus haute et plus éclatante. Il devait moins changer, comme on le lui a reproché tant de fois, qu'il ne devait grandir sans cesse, dans l'ampleur de sa puissante imagination et dans la certitude d'un art sans défaillance.

Quelles que soient, d'ailleurs, les causes, les raisons, les influences qui ont modifié sa pensée, bien qu'il se soit mêlé ardemment aux luttes politiques et aux revendications sociales, Victor Hugo est, avant tout, et surtout, un grand et sublime poète, c'est-à-dire un irréprochable artiste, car les deux termes sont nécessairement identiques. Il a su transmuter la substance de tout en substance poétique, ce qui est la condition expresse et première de l'art, l'unique moyen d'échapper au didactisme rimé, cette négation absolue de toute poésie; il a forgé, soixante années durant, des vers d'or sur une enclume d'airain ; sa vie entière a été un chant multiple et sonore où toutes les passions, toutes les tendresses, toutes les sensations, toutes les colères généreuses qui ont agité, ému, traversé l'âme humaine dans le cours de ce siècle, ont trouvé une expression souveraine. Il est de la race, désormais éteinte sans doute, des génies universels, de ceux qui n'ont point de mesure, parce qu'ils voient tout plus grand que nature; de ceux qui, se dégageant de haute lutte et par bonds des entraves communes, embrassent de jour en jour une plus large sphère par le débordement de leurs qualités natives et de leurs défauts non moins extraordinaires; de ceux qui cessent parfois d'être aisément

compréhensibles, parce que l'envolée de leur imagination les emporte jusqu'à l'inconnaissable, et qu'ils sont possédés par elle plus qu'ils ne la possèdent et ne la dirigent; parce que leur âme contient une part de toutes les âmes; parce que les choses, enfin, n'existent et ne valent que par le cerveau qui les conçoit, et par les yeux qui les contemplent.

(*A suivre*).

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Saint-Père n'a encore pris aucune décision au sujet de la nomination d'un nouveau cardinal-secrétaire d'État. On peut croire que le Pape n'en nommera point de sitôt. On dit, en effet, que Léon XIII désire terminer auparavant plusieurs négociations entamées pendant la maladie du cardinal Jacobini. Ces négociations diplomatiques terminées, Léon XIII s'empressera de désigner le nouveau secrétaire d'État, sur la personne duquel on ne peut se livrer jusqu'ici qu'à de simples conjectures.

—

La presse italienne et allemande s'est occupée ces jours-ci du voyage de Mgr Galimberti et de ses négociations avec le gouvernement prussien, pour le rétablissement définitif de la paix religieuse en Prusse. On annonce que Mgr Galimberti, à son retour à Rome, sera porteur d'une lettre autographe de l'empereur Guillaume en réponse à celle du Pape, dans laquelle Sa Sainteté insistait sur la conclusion de la paix religieuse en Allemagne et sur le maintien de la paix en Europe.

On a vu avec plaisir à Rome, qu'au Sénat prussien on avait accepté les amendements portés au projet de loi primitif, par S. G. Mgr Kopp. Ces amendements remanient tout le projet et l'améliorent dans le sens catholique.

Nul doute que Mgr Galimberti n'ait fait tous ses efforts pour obtenir à Berlin ces heureux résultats. On annonce, en effet, qu'il a eu plusieurs entrevues avec M. de Bismarck ainsi qu'avec Mgr Kopp et avec les chefs du Centre. Le roi de Roumanie, le grand-duc de Saxe-Weimar et plusieurs autres personnages illustres se sont mis en relations avec le prélat et lui ont montré le plus grand intérêt. L'empereur et l'impératrice

l'ont plusieurs fois invité et lui ont fait les plus grands honneurs.

—

Bientôt toutes les nations auront donné le bel exemple du rapprochement avec le Saint-Siège et prouveront ainsi combien est sage et bienfaisante cette politique pacificatrice initiée par Léon XIII. On annonce, en effet, que le gouvernement roumain va aussi entrer en négociations avec le Saint-Siège. En ce moment, on échange à ce sujet des pourparlers entre le Vatican et le gouvernement de Bucharest, et tout fait croire que dans un avenir peu lointain on pourra commencer de sérieuses négociations.

—

C'est le 21 mars, jour où l'Église célèbre la fête de saint Benoît son patron, que Son Ém. le cardinal Langénieux a pris possession de l'église Saint-Jean près la Porte-Latine.

En cette circonstance, Mgr Caprara a adressé au cardinal un discours latin, dans lequel il a rappelé la mémoire du défunt cardinal Guibert, titulaire de cette église.

Le cardinal Langénieux a répondu par un discours français, dans lequel il a rappelé les grands souvenirs chrétiens de cette église, près de laquelle le disciple que Jésus aimait a été plongé dans une chaudière d'huile bouillante.

Le cardinal a aussi parlé de son défunt prédécesseur, de ses éminentes vertus et des grands services qu'il a rendus à l'Église jusqu'à ses derniers jours.

Enfin, il a remercié l'ambassadeur de France, M. Lefebvre de Béhaine, qui était venu assister à la cérémonie.

On a entonné le *Te Deum*, et le cardinal a béni l'assemblée.

—

Le 19 avril prochain, une réunion sera tenue en présence du Saint-Père, par les Éminentissimes cardinaux de la S. Congrégation des Rites. Les miracles obtenus par l'intercession du V. Jean-Baptiste de la Salle y seront examinés. Si, comme tout le fait espérer, l'examen est favorable, la béatification serait prononcée à l'occasion des fêtes du Jubilé sacerdotal.

France.

La seizième assemblée générale annuelle des catholiques de France se réunira à Paris du 10 au 14 mai, sous la présidence d'honneur de Mgr l'archevêque de Paris, et la présidence de

M. Chesnelong, sénateur, dans l'hôtel de la Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184.

Le programme des travaux de cette assemblée comprend toutes les questions religieuses, scolaires, économiques et sociales qui préoccupent présentement les catholiques. Toutes les grandes œuvres seront représentées dans le congrès auquel ont promis de prendre part les catholiques notables d'un grand nombre de départements.

S'adresser, pour tous les renseignements, au secrétariat du comité catholique, rue de Grenelle, 35, à Paris.

Clermont. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Clermont, du 26 mars :

Dimanche, la corporation des charpentiers de Clermont célébrait sa fête. Par une heureuse inspiration, elle avait choisi l'église de Saint-Joseph comme centre chrétien de son association; saint Joseph n'est-il pas le patron des travailleurs?

A la messe, célébrée par M. le curé, et présidée par Mgr l'évêque, plus de 250 ouvriers se pressaient dans l'église. Autour d'eux leurs femmes, leurs enfants, formaient une couronne de cœurs, heureux de participer à cette fête où tout respirait la joie tranquille et le bonheur parfait.

Sa Grandeur a exprimé le plaisir qu'elle éprouvait à se trouver au milieu d'une réunion qui réveille en son cœur les plus doux souvenirs d'enfance. Fils d'ouvriers, il a voulu que dans ses armes figurât ce qui fait sa première noblesse, l'outil manié par son père, car c'est à lui qu'il doit tout après Dieu.

Prononcées avec force et conviction, les quelques paroles de l'évêque sont allées droit au cœur de ces ouvriers chrétiens. Nous avons vu plus d'une larme couler le long des joues hâlées de ces travailleurs. A bon droit, ils paraissaient fiers de leur évêque ennoblissant par son exemple et par ses actes *le rabot* que leurs mains calleuses manœuvrent chaque jour.

Etranger.

Belgique. — Le *Courrier de Bruxelles* publie la traduction suivante de la lettre que le Saint-Père a daigné adresser aux évêques de Belgique, en réponse à la lettre qui accompagnait l'envoi de leur pastorale collective sur le Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté :

LÉON XIII, PAPE

Vénérables frères,
salut et bénédiction apostolique.

La lettre que vous et les autres évêques belges vous Nous avez

adressée récemment, Nous a causé une vive joie ; et Nous n'avons pas été moins heureux de ce que tous également vous avez dit chacun à votre peuple de Notre cinquantenaire sacertodal. Il est facile de reconnaître, dans l'un et l'autre document, le zèle épiscopal qui est en chacun de vous, et notamment votre fidélité et votre attachement particulier pour le Souverain-Pontife. Nous-même, Nous avons été jadis en votre pays le spectateur et le témoin de ces vertus, au point que Nous Nous réjouissons souvent à Nous en ressouvenir. Des temps plus troublés, il est vrai, ont succédé à cette époque; et Nous n'ignorons pas combien sont nombreux ceux qui tentent avec la dernière violence de pervertir les mœurs de vos ancêtres et quels moyens ils emploient.

Cependant, lorsque dans Notre amour Nous songeons, comme Nous en avons la coutume, au salut de votre patrie, Notre esprit se repose tout d'abord dans la bonté et dans le secours de Dieu, mais aussi dans l'activité du clergé que vous inspirez, Vénérables Frères, à qui ne manquent ni la clairvoyance à prévoir les dangers, ni la constance pour les repousser. Que le cinquantième anniversaire luise de Notre ordination sacerdotale, c'est là un don gratuit de Dieu qui, à tant et de si grands bienfaits, a voulu ajouter celui-ci. Si les sentiments et l'ardeur que cet événement a fait naître parmi les peuples Nous sont agréables, c'est que nous savons d'où ils s'inspirent, et à quel but ils tendent ; ensuite Nous y trouvons cet avantage fort désirable, que, uni au peuple chrétien, Nous rendrons au Dieu qui Nous conserve de justes actions de grâces, ce que Nous ne pouvons à Nous seul.

Entre temps, Nous voulons, Vénérables Frères, que cette lettre vous témoigne de Notre profonde reconnaissance et de Notre bienveillance particulière ; et comme gage de ces sentiments et comme présage des bienfaits célestes, recevez, chacun de vous, la bénédiction apostolique, que Nous vous donnons avec amour en Notre-Seigneur, à vous, au clergé et à tout votre peuple.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 23 janvier de l'année 1887, de Notre Pontificat la neuvième.

LÉON XIII, PAPE.

Espagne. — On mande de Madrid, 26 mars :

La cérémonie de la remise de la barrette au cardinal Rampolla a eu lieu aujourd'hui à la chapelle royale.

Les représentants étrangers y assistaient dans une tribune.

La famille royale fit son entrée à 11 heures ; la régente occupait le dais du trône.

Mgr Rampolla était assis en face, ayant debout à ses côtés la garde noble du Pape.

Le secrétaire de la nonciature a remis le bref du Pape à la reine, qui l'a donné à lire à son chapelain.

L'ablégat pontifical a remis ensuite à la régente la barrette cardinalice, qu'elle a posée sur la tête de Mgr Rampolla.

Celui-ci découvert, a prononcé un discours, dont voici quelques passages ;

« Peu de mois se sont écoulés depuis ce jour inoubliable où j'eus le grand honneur de tenir le roi d'Espagne nouveau-né sur les fonts baptismaux. Un autre remarquable honneur, m'amène au même endroit pour recevoir des mains de Votre Majesté l'investiture de prince de l'Église. Je ne peux faire moins que proclamer qu'en m'honorant de la pourpre sacrée, le Pape, dont les inquiétudes paternelles se sont toujours manifestées pour le bien de cette nation catholique, a voulu non pas élever son représentant en Espagne, mais manifester une fois de plus son amour pour ce pays.

« Ma satisfaction est encore plus grande quand je considère que je suis le premier à qui Votre Majesté accorde cet inappréciable honneur et parce que je connais les éminentes qualités qui ornent votre auguste personne, et qui rendent illustre le royal palais où votre noble figure se détache comme un ange tutélaire entre le berceau d'un jeune roi et la loyauté d'un grand peuple chevaleresque et généreux, qui sait respecter et admirer le courage, la noblesse et la vertu. »

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 31 *mars.* — Les crédits supplémentaires sont votés par 217 voix contre 109. On commence la discussion du projet relatif aux tarifs de douanes concernant les bestiaux.

Vendredi 1er *avril.* — Suite de la discussion sur les bestiaux. Le droit est voté.

Samedi 2 *avril.* — Après avoir adopté plusieurs projets de loi d'intérêt local, le Sénat adopte un projet apportant des modifications dans les dimensions des boîtes de valeurs déclarées à la poste.

Puis, M. Georges Martin dépose le rapport sur l'organisation du conseil général de la Seine.

Le Sénat décide que la lecture du rapport n'aura pas lieu.

Lundi 4 *avril.* — Le Sénat continue à s'occuper de son règlement.

Le Sénat adopte un projet de loi tendant à ratifier une convention entre la France et le Grand-duché de Luxembourg. Puis, M. Georges Martin demande la mise à l'ordre du jour du projet de loi sur le conseil général de la Seine. Le Sénat refuse de mettre à l'ordre du jour de demain la discussion de ce projet.

Mardi 5 *avril.* — Le Sénat adopte le projet de loi portant ouverture au ministère du commerce et de l'industrie, d'un crédit supplémentaire de 1,600,000 francs pour les encouragements aux pêches maritimes.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation de la convention provisoire de commerce et de navigation entre la France et la Grèce.

MM. Griffe, Lacombe et Sébline combattent le projet, qui est défendu par MM. Bardoux et Flourens, et finalement rejeté par 156 voix contre 98.

Le Sénat adopte à l'unanimité, sur le rapport de M. Loubet, l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 11,850,000 fr. au ministre du commerce pour les dépenses afférentes à l'Exposition de 1889.

Le Sénat s'ajourne au 10 mai.

Chambre des députés.

Jeudi 31 *mars.* — M. Belle, député d'Indre-et-Loire questionne le ministre de l'intérieur au sujet d'un incident qui s'est produit dans la colonie pénitentiaire de Mettray. Deux enfants ont eu les fers aux mains.

Ce n'est pas réglementaire.

M. Goblet répond qu'il a donné des ordres pour que de pareils faits ne se renouvellent pas. Les fonctionnaires coupables ont été mis en retraite et un nouveau directeur de la colonie, ancien capitaine de frégate, a été nommé.

L'incident est clos.

La Chambre valide l'élection de M. Rodat, député de l'Aveyron, et reprend la discussion du projet de loi portant approbation de la convention passée le 30 juin 1886 avec la Compagnie des messageries maritimes pour l'exploitation des services maritimes postaux.

Samedi 2 *avril.* — L'ensemble de la convention relative aux services maritimes postaux est adopté.

M. Dauphin, au nom du gouvernement, prie la Chambre de nommer sa commission du budget avant les vacances de Pâques.

M. Rouvier propose de faire nommer la commission du budget au scrutin de liste, pour cette année. Une part équitable sera faite à la minorité.

M. Madier de Montjau, avec sa violence habituelle, combat la proposition de M. Rouvier qui ne repose sur une aucune raison plausible.

Au point de vue des lumières, on ne gagnera rien à ce système. On veut supprimer le débat dans les bureaux. Il ne faut pas oublier que le principe auquel tous les républicains doivent rester fidèles est celui de la domination des majorités.

M. Jolibois a sujet de s'étonner de cette sévérité. Les républicains sincères ne peuvent admettre de tels principes.

Ce n'est point la domination, c'est l'oppression de la majorité.

Il n'est pas admissible que les 3,500,000 voix qui ont élu la minorité n'aient pas le droit de se faire représenter à la commission du budget.

Parlant de la proposition de M. Rouvier, M. Jolibois l'accepte quoiqu'il comprenne parfaitement que si elle a été émise, c'est parce que les membres de la commission actuelle ont regretté de ne pas faire partager à la droite une part de la responsabilité de leurs fautes.

M. Jolibois déclare donc que la droite consent à entrer dans la commission du budget si on s'engage à lui donner une part proportionnelle.

La proposition de M. Rouvier est adoptée par 274 voix contre 249.

La Chambre décide que l'opération aura lieu dans les bureaux lundi.

Lundi 4 avril. — La Chambre discute un projet de loi tendant à exonérer de l'impôt foncier les terrains cadastrés en vignes dans les départements ravagés par le phylloxéra. — Adopté.

M. Floquet donne lecture du résultat du scrutin relatif à la nomination de la commission du budget.

Ont obtenu la majorité nécessaire :

MM. Sadi Carnot, 279 voix ; Ribot, 276 ; Yves Guyot, 265 ; Trystram, 250 ; Pelletan, 248 ; Saint-Prix, 238 ; Pichon, 227.

Il y a lieu à un second tour de scrutin qui aura lieu demain.

Mardi 5 avril. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre des finances d'un crédit de deux millions pour le recensement des propriétés bâties et l'élévation de leur valeur locative.

L'ensemble du projet est mis aux voix et à la majorité de 336 voix contre 126, sur 462 votants, est adopté.

Après l'examen de divers projets de loi d'intérêt local, M. le Président proclame le résultat du deuxième tour de scrutin pour l'élection de la commission du budget. Sont élus : MM. Bizarelli ; Lesguiller ; Maret ; Remoiville ; Fernand Faure ; Millerand ; Sigismond-Lacroix ; Ménard-Dorian ; Jamais ; Baïhaut ; Cavaignac ; Turquet ; Boysset (Saône-et-Loire) ; Gerville-Réache ; Peytral ; C. Périer ; Cochery père ; Félix Faure ; Raynal ; Burdeau ; Jules Roche ; Thomson ; Borie ; Rouvier ; Wilson ; Méline.

La Chambre décide que sa prochaine séance aura lieu le 10 mai.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La commission du budget et la droite. — Expulsion de M. Antoine. — Gâchis gouvernemental. — Un scandale à la Sorbonne. — Le Bill de répression en Irlande. — Etranger.

7 avril 1887.

C'était trop beau pour être vrai. Les républicains abandonnant la politique par laquelle ils avaient jusqu'ici empêché trois millions et demi d'électeurs d'exercer leur droit de contrôle sur les dépenses publiques, c'était trop contraire aux formules et au tempérament de nos Jacobins pour se réaliser. On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir : il n'y a eu de leur part qu'une simple facétie, un vulgaire poisson d'avril, pour ne pas dire une honteuse tentative de duperie parlementaire.

Samedi dernier, la majorité avait décidé que les députés conservateurs seraient admis à faire partie de la commission du budget, et cela, pour une part « équitable. » Puisqu'on se décidait à reconnaître les droits de la minorité, il était à croire qu'on le ferait complètement, et que la droite aurait les neuf sièges auxquels son nombre lui donne droit dans la commission.

Même dans cette proportion, l'offre, il faut bien le dire, n'était guère tentante, et les gauches semblaient s'être tenu ce raisonnement : « Nous avons mis les finances dans un triste état : appelons les conservateurs à notre secours. » Si peu agréable qu'il fût d'entrer dans la gestion des affaires d'une maison au moment où celle-ci entrevoit la faillite, la droite était disposée à accepter loyalement ce devoir patriotique. Mais voici que bientôt la majorité ne lui offre plus que quatre sièges au lieu de neuf. Dès lors, tout s'expliquait : On avait voulu compromettre les conservateurs, les associer aux emprunts et aux impôts, mais on s'était arrangé de façon à ce qu'ils fussent assez peu nombreux pour n'avoir aucune action sur les décisions prises. On leur donnait une part dans l'impopularité qu'elles rapporteront, on leur enlevait tout moyen de les modifier par leurs votes. C'était une mystification. La droite n'est pas tombée dans le piège ; elle a décidé de laisser aux seuls républicains la responsabilité des maux qu'ils ont seuls causés, et elle a bien fait.

Il y a cependant un enseignement à tirer de cette tentative avortée. Elle implique, de la part de la majorité, un aveu tacite

de ses fautes et de son incompétence, et une reconnaissance de la valeur de la droite. Si les budgets se soldaient par des excédents, si les finances étaient prospères, croit-on, en effet, que les républicains auraient pensé à inviter les conservateurs à prendre part à la discussion des lois de finances? Non, certainement. Ils auraient voulu conserver pour eux tout l'honneur d'une excellente gestion.

C'est parce qu'ils se sentent acculés à des expédients dont le caractère ne peut plus être dissimulé, c'est parce que le gouffre creusé par leurs folies leur apparaît nettement aujourd'hui, qu'ils ont pensé à demander le concours des conservateurs; c'est aussi parce qu'ils s'aperçoivent que l'opinion publique s'émeut de leur intolérance, c'est enfin parce qu'ils ont bien été forcés de reconnaître qu'il est impossible de ne pas compter avec les cent soixante-dix-sept membres de l'opposition et le nombre considérable d'électeurs qu'elle représente. Après ce bon mouvement, réel ou simulé, les républicains ont eu peur d'être démasqués, et ils ont repris leurs anciens errements, soit! l'aveu n'en a pas moins été fait.

De tels faits n'en sont cependant pas moins tristes, parce qu'il s'agit d'un intérêt essentiel du pays, parce que la France paie les frais de cet exclusivisme scandaleux, parce que la ruine et la banqueroute sont au bout du fossé où les républicains pataugent.

—

Avant le second tour de scrutin, les droits ont rédigé relativement à l'élection des membres de la commission, une déclaration ainsi conçue :

Quand la proposition de nommer la commission du budget au scrutin de liste a été soumise à la Chambre, la minorité de droite avait compté qu'il lui serait fait, dans cette commission, une part équitable. Confiante dans les déclarations des promoteurs du projet, elle le vota, avec la pensée patriotique de prendre sa part des responsabilités et des devoirs qu'impose une déplorable situation financière, créée par des années de prodigalités.

La majorité républicaine, jalouse de ne pas laisser pénétrer le secret de ses gaspillages, a manifesté hautement, par ses scrutins, le ferme dessein de fouler aux pieds l'équité promise.

Devant ce nouvel acte d'intolérance, les droites n'ont plus qu'à laisser le pays juge du dévouement dont elles ont fait preuve et de l'exclusion qui les frappe, et qui frappe en même temps qu'elles 3,500,000 contribuables. Ces responsabilités, qu'elles entendaient

partager, retomberont, comme par le passé, sur la majorité républicaine.

—

Comme prélude aux mesures exceptionnelles que le gouvernement allemand a décidé d'appliquer en Alsace-Lorraine, M. Antoine, député protestataire de Metz au Reichstag, vient d'être expulsé du territoire des deux provinces annexées.

M. Antoine pourra, toutefois, aller siéger au Reichstag; mais il lui est interdit de se rendre à Berlin par l'Alsace-Lorraine. Il devra prendre la voie de la Belgique. Il semble que M. de Bismarck ne veuille pas nous laisser oublier l'Alsace-Lorraine, si tant est que nous puissions le faire. L'expulsion de M. Antoine, député, qui a le droit de siéger au Reichstag, est une de ces mesures maladroites dictées par la colère et par la constatation de la persistance du sentiment français dans ces provinces. L'Allemagne ne peut décidément se résoudre à nous laisser vivre en paix. On remarquera une singulière coïncidence : C'est le 31 mars, à six heures et demie du soir, que M. Antoine a été appréhendé à son domicile et conduit sous bonne escorte à la frontière, et c'est le 31 mars, à minuit, qu'expirait la triple alliance conclue entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie, à la suite des entrevues de Skiernievice et de Kremsier. Le même jour encore la presse allemande reprenait ses attaques contre nous. A propos des appréciations de quelques journaux français sur les communications faites par un employé du ministère de la guerre en France, à l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne, la *Post* publiait un article assez étendu dans lequel cette feuille exprimait son étonnement de ce que « la presse d'un pays qui, depuis des années, a organisé un service d'espionnage inouï sur le territoire allemand formule des accusations outrageantes et manifeste des exigences exagérées à propos d'un fait que les journaux eux-mêmes ont déclaré n'avoir pas d'importance. » La *Post* déclare que le gouvernement de Berlin a fait preuve d'une patience extrême et qu'aux exigences françaises il faudrait bien répondre par le rappel de l'ambassadeur allemand. Elle accuse la France de pratiquer l'espionnage et déclare que « si on accorde créance aux réclamations des journaux français les relations entre la France et l'Allemagne ne tarderont pas à devenir de simples rapports entre les avant-postes des deux armées. »

N'y a-t-il, dans la simultanéité de ces trois faits : l'expulsion

de M. Antoine, l'échéance de la triple alliance et la reprise des hostilités de plume, qu'un simple effet de hasard? Quant à notre conduite, elle doit être plus circonspecte que jamais et il ne faut pas oublier que, lorsqu'on demande *là-bas* si l'attachement des Alsaciens-Lorrains pour la France durera toujours, on répond : « Cela dépend de la France. »

—

Voici la conclusion du mémorable procès-verbal voté il y a quelques jours par le conseil municipal de Saint-Ouen :

... Par ces motifs, déclare :

Se rendre solidaire de l'acte accompli le 18 mars 1887 aux cris de « Vive la Commune ! » par le conseil municipal de Marseille ;

Protester contre le décret ministériel prononçant sa dissolution ;

L'en féliciter,

Et *adhérer d'ores et déjà à la future et prochaine révolution sociale.*

C'est clair, cela !

On lit à ce sujet dans le *Temps* :

A l'issue du conseil, M. Goblet a reçu le préfet de la Seine, qui lui a communiqué le texte de la délibération du conseil municipal de Saint-Ouen, par laquelle cette assemblée déclare se *solidariser* avec le conseil municipal de Marseille pour glorifier l'insurrection du 18 mars.

M. Goblet a décidé de faire signer au conseil des ministres un décret portant dissolution du conseil municipal de Saint-Ouen.

Et après ? On prévoit déjà que les conseillers municipaux-communards de Saint-Ouen seront réélus en bloc par leurs électeurs, dont ils ont escompté l'approbation pour se tailler une réclame.

A Paris, la majorité du conseil présidé par M. Mesureur a fait preuve d'une prudence relative, en présence des concessions du gouvernement aux visées autonomistes.

Voici une pièce lue pendant la discussion, qui porte la signature de plusieurs conseillers municipaux et qui n'a pas été désavouée par eux :

Pour nous, écrivait M. Vaillant, conseiller municipal, avec plusieurs de ses collègues, nous revendiquons notre part de responsabilité dans ces actes justiciers qui ont frappé les ennemis du peuple, depuis Clément Thomas et Lecomte jusqu'aux dominicains d'Arcueil, depuis Bonjean jusqu'aux gendarmes de la rue Haxo, depuis Darboy jusqu'à Chaudey.

Nous revendiquons notre part de responsabilité dans ces incendies

qui détruisirent des instruments d'oppression monarchique et bourgeoise ou protégeaient les combattants.

Ce n'est pas moins clair, cela !

Et ce qui est autrement sérieux qu'un décret de dissolution signé par M. Grévy, républicain et grand propriétaire, c'est le désordre moral produit par la République.

Des corps constitués venant faire l'apologie des voleurs, des assassins et des incendiaires, sont un signe incontestable du résultat atteint au bout de très peu d'années par un régime qui n'a produit que des haines entre les citoyens et le mépris général pour ceux qui l'exploitent.

—

Un grand scandale s'est, paraît-il, produit dernièrement en Sorbonne. Un professeur de faculté a commis publiquement une sorte de sacrilège. Il a osé dire que les œuvres de Diderot ne se recommandaient pas par une très grande pureté morale. Il se serait même servi du mot d' « ordures. » Là-dessus les journaux radicaux n'ont pu contenir leur indignation, et ils font appel, contre le blasphémateur, au bras séculier de M. Berthelot. Le professeur de l'Université qui a provoqué ces colères est évidemment fort coupable. Il aurait dû se rappeler qu'il y a aujourd'hui des saints laïques auxquels une dévotion obligatoire doit être rendue. Il n'aurait pas dû perdre de vue que la tolérance et la liberté de penser n'ont, au temps où nous vivons, qu'une application relative, et que les admirations littéraires de certains libres-penseurs sont des dogmes qu'il n'est permis ni de contester ni de discuter. Il aurait dû s'interdire surtout de parler d' « ordures » à propos de la *Religieuse* ou des *Bijoux indiscrets* ; car, ainsi que le fait remarquer ironiquement un de nos confrères, tout le monde sait que ce sont là des livres d'une chasteté virginale, et que les dévots de Diderot n'en veulent point d'autres pour apprendre à lire à leurs enfants.

—

Le projet de loi de répression contre l'Irlande a été adopté sans scrutin, en première lecture, par la Chambre des communes d'Angleterre. Ce vote tire, des circonstances dans lesquelles il a eu lieu, une importance considérable et une gravité exceptionnelle, bien caractérisée d'ailleurs par l'attitude de M. Gladstone et par la résolution à laquelle il s'est associé.

M. Parnell, venait de développer un amendement, qui tendait à une enquête préalable sur la situation générale de l'Irlande,

et son discours, qui avait duré deux heures et demie, et que les applaudissements de l'opposition avaient fréquemment interrompu, avait produit une sensation profonde.

Jamais, disait-on dans l'Assemblée, il n'avait parlé avec une éloquence plus forte et plus pénétrante; un trait fera juger de l'impression produite par sa péroraison, prononcée avec une lenteur et une solennité remarquables : M. Gladstone l'a applaudie, et les membres du parti Irlandais se sont levés et ont embrassé M. Gladstone. Un tel mouvement à la Chambre des communes, se raconte et ne se commente pas.

La séance a continué : d'autres discours ont été prononcés, et M. Thomas O'Connor a conclu le sien en proposant le renvoi du débat à la semaine prochaine. M. Delwyn fait une proposition analogue. Les deux propositions sont naturellement rejetées à plus de cent voix de majorité, le président propose la clôture, et c'est alors que le tumulte éclate. Toute l'opposition proteste : « On veut nous bâillonner, s'écrie-t-elle, mais nous lutterons jusqu'à la mort! »

On vote néanmoins, et la proposition du président est adoptée par 361 contre 253, et c'est là-dessus que toute l'opposition se lève et quitte la salle des séances. Cette séance mémorable s'est donc terminée, après le départ de cette opposition où se comptent tant d'hommes éminents, tant de patriotes illustres, par l'adoption en première lecture, sans scrutin, du projet de répression. Ce jour n'en est pas moins, pour l'Irlande, le premier de la revanche. Les amis du cabinet de lord Salisbury doivent lui souhaiter d'autres victoires parlementaires que celles-là : M. Gladstone avait bien vu et bien jugé.

On a voulu étouffer le débat : c'est fait, mais les patriotes éclairés diront : Dieu sauve l'Angleterre et ses libertés!

Une grande manifestation se prépare contre le projet. Elle aura lieu à Hyde-Park, le lundi de Pâques. D'ici là, la résolution des opposants et le vote de la majorité auront été commentés dans tout le Royaume-Uni et dans ses colonies. Certes, l'Irlande compte bien des ennemis, mais avec des défenseurs comme M. Gladstone elle ralliera aussi bien des amis.

—

Ce n'est pas un petit danger que celui auquel le gouvernement de la reine-régente d'Espagne vient encore une fois d'échapper. Le gouvernement a appris que M. Ruiz Zorilla avait repris ses menées révolutionnaires dans l'armée. Une

conspiration a été découverte dont le siège était à Madrid et dont les ramifications s'étendaient en province à Barcelone, Séville, Cadix, Valence et Saragosse. Des proclamations républicaines ont été saisies, et les autorités ont fait incarcérer dans ces diverses villes une trentaine de personnes, soldats, sous-officiers, fonctionnaires et civils appartenant à la classe moyenne. L'ordre n'a été troublé nulle part, mais l'importance politique de ce complot déjoué n'en reste pas moins considérable, si l'on songe que le gouvernement libéral de M. Sagasta est déjà mal en cour, que sa situation parlementaire est loin d'être solide et que c'est au maréchal Martinez Campos, le chef de ses plus douteux partisans, qu'appartient le mérite d'avoir maintenu l'ordre.

Aussi le correspondant madrilène d'un des principaux journaux républicains de Paris considère-t-il comme une éventualité très possible la constitution d'un cabinet d'affaires qui servirait de préparation à l'avènement d'un nouveau cabinet conservateur présidé par M. Sagasta.

—

On n'entend que rarement parler de l'Asie centrale et des progrès de la Russie dans ces vastes territoires, encore peu connus. Toutefois, le moment approche où la locomotive franchira des bords de la mer Caspienne les steppes de l'Asie centrale jusqu'à Samarkande. Pour le moment on travaille à la ligne de Taschkend à Bockara. L'émir a envoyé un ambassadeur spécial au gouverneur général russe pour demander que la ligne ne touche pas à sa capitale. La demande a été repoussée. L'émir avait averti son délégué que, s'il ne réussissait pas, il lui couperait le cou à son retour. Le pauvre diable a devancé l'opération ; il s'est suicidé. Deux grands partis sont actuellement en lutte ; celui des Russes composé de gens éclairés, marchands, etc., et celui hostile aux Russes, composé des masses fanatiques, avec le clergé musulman à la tête. Des populations de la frontière ont envoyé au gouverneur russe une adresse demandant à devenir sujets russes, la chose a produit une vive effervescence. Il y a eu lutte et bataille entre les partis ; l'émir a fait enchaîner un grand nombre de personnes, mais l'agitation est loin de cesser.

—

L'Italie a enfin un ministère, et ce n'est pas sans peine, car les négociations n'ont pas duré moins de quatre semaines, pour

aboutir à une combinaison dont les éléments sont empruntés à tous les groupes influents de la Chambre. Malheureusement, on ne croit pas à la viabilité du nouveau cabinet, non pas seulement parce qu'il contient certains noms dont les tendances politiques sont diamétralement opposées, que parce qu'il n'a pas l'approbation du prince de Bismarck, ni du comte Kalnoky, qui ne lui pardonnent pas de s'être privé du concours du comte de Robilant.

—

Le Portugal et la Chine viennent de signer un traité aux termes duquel la seconde reconnaît enfin au premier la possession de Macao. Il y a plus de trois cents ans que le Céleste-Empire se refusait à admettre le droit de propriété du Portugal sur cette ville chinoise; il prétendait ne voir dans les Portugais que des hôtes, des locataires, installés dans un port de l'empire sous la protection des règles ordinaires de l'hospitalité. Le Portugal, installé à Macao depuis 1580, revendiquait la pleine propriété à titre de don à lui fait par l'empereur Chi-Tsong pour avoir délivré le pays d'un chef redoutable de pirates; la Chine soutenait qu'elle n'avait fait que permettre l'établissement des Portugais à Macao, sans rien aliéner de ses droits.

PETITE CHRONIQUE

Le 26 mars, ont eu lieu plusieurs élections aux conseils généraux. A Laon (Aisne), M. Lecercle, conservateur, a été élu contre M. Cailly, républicain; à Rouen, M. de Civile, conservateur, a été également élu contre M. Persac, républicain.

Dans le canton de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), où il s'agissait de remplacer M. Pagès, conseiller républicain décédé; M. Cambe, maire de Parisot, ancien candidat républicain aux élections législatives du 4 octobre, a été élu par 1,892 voix contre 1,580 données à son concurrent conservateur, M. Rous.

Dans le canton de Chambéry (Savoie), M. Perrier, républicain, a été élu par 1,742 voix contre 777 à M. Doncieu de la Bathie, conservateur.

Dans le canton de Saint-Michel (Savoie), M. Bertrand, républicain, a obtenu 587 voix contre 294 à M. Bonnet, conservateur. Un second candidat républicain, M. Grange, a réuni 200 voix.

Dans le canton nord-ouest de Saint-Étienne (Loire), M. Girodet,

ancien député intransigeant, candidat de la protestation contre le nouveau lycée dont la construction a été récemment votée par les Chambres, a été élu par 1,356 voix contre 667 à M. Boulisset, républicain.

Dans le canton de La Flèche (Sarthe), M. Grollier, candidat républicain, a été élu conseiller général par 1993 voix contre 1,985 à M. Gaudineau. Il s'agissait de remplacer M. de Neufbourg, conseiller conservateur, décédé.

Une élection au conseil d'arrondissement de Montauban (Tarn-et-Garonne), a eu lieu également dans le canton de Monclar.

M. Bayle, candidat républicain, a été élu par 729 voix contre 689 à M. Montet-Moganet, candidat conservateur. Il s'agissait de remplacer M. Dubois, conseiller républicain, décédé.

— Les élections partielles des conseillers généraux, qui ont eu lieu, dimanche dernier, 3 avril, sont presque toutes républicaines et radicales.

Dans le canton de Tourcoing, M. Audron, radical, est élu par 3,441 voix contre 3,147 données à M. Masmel, républicain-libéral.

Canton de Quesnoy-sur-Veule, M. Bonduel, républicain, est élu par 1,928 voix contre 1,877 données à M. Lecomte, conservateur.

Dans les Basses-Alpes, M. Andrieux, député, dont l'élection au conseil général des Basses-Alpes avait été invalidée par le conseil d'Etat, a été réélu pour le canton de Valensole par 761 voix contre 607 données à M. Monges, radical.

Dans la Gironde, pour le premier canton de Bordeaux, il y a ballottage ; M. le Ferfet, radical, tient la tête avec 400 voix d'avance. — Pour le canton de Créon, M. Duret, républicain, est élu par 2,191 voix contre 2,125 données à M. Lachassaigne, conservateur, dont l'élection avait été annulée par le conseil d'Etat.

— Nous lisons dans le *Siècle :*

Le protectorat sur les Comores est décidément établi. Le sultan d'Anjouan, qui s'était montré le plus récalcitrant, a fait sa soumission, à la suite de 21 coups de canon tirés par le *Vaudreuil* (un salut royal) et de 4 coups par la *Meurthe*.

Trois sultans ont été faits prisonniers et internés à Diego-Suarez.

— M. de Bismarck célébrait le 1er avril, le 73e anniversaire de sa naissance. Le comité électoral du parti de l'Empire lui a offert un grand banquet; la Société Bismarck a célébré l'anniversaire de son fondateur par des concerts, des chants et des danses; les fonctionnaires lui ont adressé des télégrammes.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

(Suite. — V. les numéros précédents.)

II

Mais, si nous étudions de plus près la nature de l'âme, ses tendances, ses aspirations, la démonstration de l'immortalité apparaît plus éclatante encore.

L'intelligence de l'homme aspire à la vérité, qui est sa lumière et sa vie, et cependant tous les trésors des connaissances humaines, toutes les conquêtes de la science, toutes les illuminations du génie, en répondant à ses aspirations, ne font que les exciter et les agrandir. L'homme qui, au prix d'une vie tout entière de labeurs et d'efforts, a reculé les bornes de la science, voit les ombres s'étendre devant son regard devenu plus pénétrant. Il découvre des problèmes qu'il ne soupçonnait pas; il marche toujours sans arriver jamais, et il peut redire ces étonnantes paroles de Newton mourant : « Je ne sais ce que le monde pensera de mes travaux, mais pour moi il me semble que je n'ai été autre chose qu'un enfant jouant sur le bord de la mer et trouvant tantôt un caillou un peu plus poli, tantôt une coquille un peu plus brillante, tandis que le grand océan de la vérité s'étendait inexploré devant moi (1). »

Jamais ces aspirations n'ont été satisfaites, jamais elles ne le seront dans les ombres de cette terre, et dans les limites étroites de la vie présente. Ni les progrès des sciences, ni les systèmes de l'enseignement, ni l'ardeur souvent impatiente et aveugle de notre siècle pour répandre partout les connaissances humaines, ni les efforts accumulés de toutes les générations, ni une organisation, quelque parfaite qu'elle soit, de la société humaine ne pourront donner à l'homme la science absolue.

Mais, remarquez-le, c'est à l'heure de la mort, devant la certitude absolue de son impuissance, en présence de la stérilité de ses efforts pour arriver à la vérité complète, tandis que l'âme appelle la lumière avec plus d'ardeur que jamais, c'est alors qu'un démenti suprême serait donné à toutes ces aspirations et

(1) Newton. *Correspondance.*

que cette âme elle-même descendrait dans des ténèbres éternelles !

Quand Lacordaire mourant frappait à la porte de la Cité céleste et demandait à contempler ces splendeurs, qu'il avait fait apparaître dans les éclairs de sa parole, aux foules frémissantes et ravies, quand Lacordaire mourant s'écriait : « Ouvrez-moi ! ouvrez-moi ! » alors ses désirs étaient à jamais trahis, la vérité disparaissait pour toujours à ses regards, son génie et sa parole allaient s'éteindre dans une nuit sans espoir et sans clarté !

Et ainsi l'âme qui s'est élevée plus haut dans la recherche de la vérité, qui a développé les trésors de son intelligence, agrandi ses aspirations, cette âme n'aboutirait qu'à une impuissance plus douloureuse, à une déception plus complète, à un plus cruel désespoir !

« Non, l'homme n'a pas été condamné à ce supplice auprès duquel celui de Tantale n'est qu'un jeu d'enfant. Il faut que les tendances naturelles puissent aboutir, et que les désirs universels, comme la nature humaine, puissent être satisfaits ; et, s'il est impossible de les satisfaire pendant la vie présente, c'est que la vie présente n'est pas la fin suprême, et que nous sommes immortels. Cette souffrance poignante de la raison inassouvie ici-bas, ces grandes lueurs qui sont des aurores et qui éclairent subitement l'intelligence des vieillards ; ce contraste singulier et plein d'enseignements entre la raison verte, sereine, puissante et le corps ébranlé par l'âge ou par la souffrance, qui refuse même les sons articulés de la parole, tout nous répète que nous sommes immortels, et que le cri de Gœthe mourant, qui est le cri même de la nature : « Plus de lumière ! plus de lumière ! » sera enfin pleinement satisfait (1). »

Mais il y a dans l'âme de l'homme, dans les profondeurs intimes de sa nature, une faculté plus ardente, plus insatiable encore, c'est le cœur. Même dans les âmes dont l'intelligence et les aspirations ont été abaissées et comme amoindries par l'ignorance, par les travaux qui ne développent que les forces du corps, par les soucis exagérés de la vie matérielle, le cœur reste vivant, puissant, parfois admirable et héroïque. Dans les conditions les plus humbles, malgré une instruction et une éducation imparfaites, au milieu des sollicitudes et des épreuves

(1) M. l'abbé Méric, *L'autre Vie*, tome Ier, page 185.

de la pauvreté, sous le poids écrasant d'un labeur de tous les jours, combien de cœurs gardent d'insatiables aspirations et s'épuisent à la poursuite d'une félicité qu'ils n'atteignent jamais.

Cette faculté, cette puissance ne peut rester inactive et sans objet. L'homme aime ce qui est grand, ce qui est beau, ce qui est parfait, et il ne le rencontrera ici-bas que dans ses illusions et dans ses rêves. Puis bientôt lui apparaîtront les défauts, les imperfections et les défaillances, dont les créatures, même les plus élevées et les plus pures, ne sont point exemptes, et, attristé, désolé, mais non désabusé, il cherchera encore comme si la perfection était de cette pauvre terre et de cette triste vie.

L'homme aime le parfait, c'est-à-dire l'infini; il veut être satisfait, et rien de ce qui est limité et fini ne peut le satisfaire. Depuis six mille ans, son cœur inquiet, insatiable, appelle et poursuit, puis méprise et repousse ce qui est étroit, passager, périssable. Richesses, plaisirs, honneurs, applaudissements des foules, triomphes de la parole, autorité de la science, succès de l'ambition, victoire de la politique ou de l'épée, tout est tombé dans ce cœur comme dans un abîme sans fond. Les illusions qui s'évanouissent, les joies qui passent, les affections qui meurent, ne font qu'irriter ses désirs. Arrivé aux sommets les plus élevés de la fortune, l'homme se détourne avec dédain, et il répète les paroles de Salomon au comble de la grandeur, de la puissance, de la gloire et de la sagesse : « Vanité des vanités, tout est vanité et affliction d'esprit (1). »

Mais, quelle que soit l'imperfection des êtres qu'il poursuit de son amour, le cœur de l'homme veut les posséder dans une union complète. Hélas! c'est encore là un rêve de son cœur toujours déçu. Où donc cette union existe-t-elle sur cette terre? Eût-elle été obtenue par la conformité parfaite des facultés, des pensées et des désirs, elle ne serait qu'un éclair de bonheur dans la nuit la plus sombre. La séparation n'est-elle pas imposée par les devoirs de la vie, par les événements imprévus, par les épreuves qui sont la part de tous? Cette union eût-elle surmonté tous les obstacles, résisté à tous les périls, elle n'évitera pas les séparations déchirantes de la mort. Qui donc en avançant dans la vie n'a pas laissé derrière soi, sur ses chemins

(1) Eccles., I, 2, 14.

attristés, ceux qu'il aimait? La mort brise les liens les plus chers et les plus doux, elle enlève aux enfants la tendresse de leur père, elle laisse la mère inconsolable auprès de son foyer désert, elle fait autour de tous les cœurs le silence, la solitude et l'oubli.

Aussi cette union et ce bonheur, le cœur de l'homme les réclame dans la sécurité absolue. Qu'est-ce qu'une possession qui n'est pas assurée? Qu'est-ce qu'un amour qui peut être à chaque instant désolé ou trahi? Qu'est-ce qu'un bonheur qui va finir? Et comment le cœur de l'homme obtiendrait-il la sécurité, quand tout autour de lui est difficultés et périls, quand autour de lui tout passe, tout s'éteint et tout meurt? Il faudrait une fois encore arrêter le mouvement qui nous emporte et fixer les cœurs et la vie elle-même dans l'immuable, dans le parfait et dans l'infini. Aussi n'aimer que pour cette terre est la suprême infortune.

« L'éternité, selon Bossuet, est dans la nature de l'amour. » « La vie ne peut pas être appelée heureuse si elle n'est pas éternelle, » a dit saint Augustin (1), et Cicéron avait dit avant lui : « Le bonheur qui peut être perdu n'est plus le bonheur (2). »

Et pourtant si notre destinée n'est pas immortelle, c'est à l'heure de la mort, à l'heure où l'âme détachée de tout ce qui passe par l'expérience de la vie, transfigurée par la vertu et par le sacrifice, aspire avec plus d'ardeur que jamais à retrouver dans la sécurité et dans la paix, dans l'étreinte d'un amour sans défaillance et sans fin, tous ceux qu'elle a aimés, c'est alors que toutes ses aspirations seraient trahies et que l'âme elle-même s'éteindrait dans la mort. Quelle lamentable et cruelle ironie! Quelle inconcevable et révoltante contradiction!

Ce supplice de l'intelligence et du cœur à la poursuite de la vérité complète et de l'amour parfait est d'autant plus douloureux que les âmes sont plus nobles, plus grandes, plus généreuses. L'âme qui est plus parfaite possède, dans une clarté plus vive, la démonstration et la conscience de son immortalité, elle en a par conséquent un plus ardent désir. « Une grande pureté de cœur, une vive sensibilité morale, l'habitude de se

(1) *Nullo modo poterit vita veraciter dici beata nisi erit sempiterna.* De Trinit. XIII, 8.

(2) *Si amitti vita beata potest, beata esse non potest.* De Divinat. II, 47.

surveiller soi-même et de cultiver en soi les idées, les sentiments qui élèvent l'homme au-dessus de la terre sont les conditions les plus favorables pour saisir le fait même de l'immortalité au fond de la conscience et en prendre fermement possession (1). » Il est évident, d'ailleurs, que plus une âme développe ses facultés, plus elle enrichit son intelligence, plus elle élève son cœur, plus ses aspirations sont puissantes et ardentes et moins elles peuvent être satisfaites ici-bas.

En développant la puissance de l'amour dans un cœur, vous développez l'intensité de ses souffrances et l'amertume de ses déceptions, vous ajoutez à sa terreur de perdre ceux qu'il aime, à son horreur d'une séparation sans espoir. L'âme, qui a mieux vu et plus aimé, aspire plus qu'aucune autre à la lumière sans voile, à l'amour sans défaillance, à la vie pleine, intarissable, éternelle.

Ces âmes d'élite, ces intelligences si resplendissantes, ces cœurs si vaillants seraient donc les plus infortunés, leurs progrès et leur grandeur deviendraient pour elles une incomparable torture.

Mais cette conclusion irrécusable pourtant, cette doctrine de la destruction et du néant, c'est l'enseignement de l'avilissement et du désespoir. Son dernier mot est la dégradation de l'homme dans l'ignorance et dans l'égoïsme. Le devoir suprême qu'elle nous impose est d'éteindre notre intelligence et d'étouffer notre cœur.

Non, mille fois non, cette doctrine n'est pas la vérité. Tout dans la nature humaine la repousse, l'homme est fait pour la lumière et pour l'amour ; son âme est immortelle !

(*A suivre.*) Mgr TURINAZ.

LES CHEVALIERS DU TRAVAIL ET L'ÉGLISE

Nous empruntons au *Journal de Bruxelles* et nous reproduisons à titre de renseignement sur la situation économique et sociale des États-Unis, l'article suivant. Un prochain avenir et l'intervention directe du Saint-Siège nous

(1) Guizot : *Méditations et études morales. L'immortalité de l'âme.*

apprendront bientôt si toutes les affirmations contenues dans ce travail sont absolument exactes. Bornons-nous à remarquer que les Chevaliers du Travail (*Knights of Labor*) n'ont pas rencontré parmi le clergé catholique du Canada, les mêmes sympathies que parmi celui des États-Unis.

Cela dit, voici l'article du *Journal de Bruxelles :*

Depuis une vingtaine d'années il s'est produit par delà l'Atlantique deux faits économiques importants qui tendent à modifier la répartition des richesses et les relations entre employeurs et employés. Si, d'une part, le monopole du commerce et de l'industrie s'est concentré entre les mains de quelques grands financiers, comme les Jay Gould et les Vanderbilt, il s'est formé d'autre part, pour contre-balancer la puissance du capital, de nombreuses associations ouvrières de résistance.

La plus connue et la plus influente, celle des *Knights of Labor* ou Chevaliers du Travail, fut fondée il y a quinze ans. Elle compte aujourd'hui près de deux millions d'affiliés dans les corps de métiers. L'influence de cette vaste association se fait sentir dans toutes les branches du travail, dans tous les rapports entre patrons et ouvriers. Ce sont les Chevaliers du Travail qui réglementent les salaires, fixent le nombre d'heures de la journée et au besoin décrètent les grèves.

Jusqu'ici les ouvriers américains n'ont, en fondant leurs associations, poursuivi qu'un but purement économique, mais dès à présent ils se croient assez forts pour engager la lutte sur le terrain politique. A côté du parti républicain et du parti démocrate ils veulent former un troisième parti, le parti ouvrier. Il a même été question, dans ces derniers temps, de proposer un de leurs partisans, M. Henry George, comme candidat pour l'élection présidentielle de 1888. Nous ne savons si son ingérence dans la politique sera profitable à l'ouvrier américain, mais en tout cas le choix de M. Henry George comme candidat pour l'élection présidentielle ne semble pas très heureux. Ses théories « avancées », son socialisme agraire seraient peut-être un épouvantail pour les électeurs et pour la fraction modérée des Chevaliers du Travail. L'incident Mac Glynn a, il y a quelques semaines, rendu les ouvriers catholiques défiants. Quand ils ont vu le Père Mac Glynn rappelé à l'ordre par son archevêque Mgr Corrigan, pour avoir défendu trop chaudement

le système agraire de M. Henry George, ils se sont demandé s'ils pouvaient continuer à faire partie d'une association qu'un membre influent du clergé semblait désapprouver et que la plupart des autorités américaines représentaient comme une association secrète et révolutionnaire.

Le tiers des Chevaliers du Travail et M. Powderly, leur grand-maître, appartenant à la religion catholique, il fallait à tout prix répondre aux attaques dont l'association était l'objet et empêcher les défections qui auraient pu se produire. Le clergé américain, dans ces circonstances délicates, a prêté son appui au *Knights of Labor* et a consenti à assumer le rôle d'arbitre et de défenseur. Le cardinal Gibbons et plusieurs évêques des États-Unis se trouvent en ce moment à Rome, l'occasion était favorable pour soumettre le cas des Chevaliers du Travail à l'examen du Saint-Siège. Après mûres réflexions, les prélats américains ont soumis au Souverain-Pontife un rapport favorable sur l'organisation des *Knights of Labor*. Le cardinal Gibbons a pris ouvertement fait et cause pour la grande association ouvrière. A son avis, condamner les Chevaliers du Travail serait prendre une mesure inutile et inopportune, qui aliénerait les sympathies que la classe ouvrière conserve pour l'Eglise, une mesure qui pourrait faire échouer la mission que l'Eglise doit remplir auprès des travailleurs. L'association des Chevaliers du Travail, ajoute Son Eminence, n'est pas une association secrète dans le sens condamné par l'Eglise, et par conséquent elle échappe à toute censure canonique. Non seulement, conclut le cardinal, l'organisation n'est pas dangereuse, mais elle peut aider à résoudre la grande question des relations qui doivent exister entre le capital et le travail.

Quand on apprit à New-York que le cardinal Gibbons avait avec succès plaidé leur cause, la nouvelle fut accueillie avec enthousiasme par les *Knights of Labor*. Tous les chefs de l'association, *interviewés* par les reporters du *Herald*, exprimèrent leur satisfaction et approuvèrent l'attitude du clergé catholique américain. D'après eux, l'intervention du cardinal aura pour résultat de rallier à leur parti tous les ouvriers catholiques hésitants. Il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, de citer ici quelques-unes des déclarations que les principaux leaders de l'organisation à New-York et à Brooklyn ont faites aux reporters américains.

Voici d'abord l'opinion de John Mac Adam, membre du

Balfe musical club, association affiliée aux *Knights of Labor* :

Un grand nombre d'ouvriers n'avaient pas voulu faire partie de notre ordre, croyant que l'Eglise ne l'approuvait pas. La décision prise rallie à nous les hésitants et rendra plus grande l'influence de l'Eglise catholique sur tous ses enfants, à quelque métier qu'ils appartiennent.

Un autre Chevalier du Travail, Robert Blissert, estime que le cardinal a agi sagement.

Le peuple, a dit Robert Blissert, a reçu des leçons d'économie politique d'hommes tels que l'évêque Nulty, le docteur Croke et le docteur Mac Glynn, et je suis heureux de voir que l'Eglise en a tenu compte.

Un autre membre des *Knights of Labor*, George Blair, inspecteur du travail dans les prisons, interrogé à son tour, a émis l'opinion suivante :

Il a été beaucoup question dernièrement de l'association dans les journaux et il a été dit que l'Eglise catholique désapprouvait les *Knights of Labor*, mais je ne l'ai jamais cru. Je suis un de ceux qui allèrent trouver l'évêque de Pittsburg en 1876 pour l'entretenir au sujet de l'association. L'ordre était alors une société si secrète qu'on en ignorait même le nom. J'expliquai alors à l'évêque que la nature de nos secrets n'allait pas au-delà de celle que gardent d'autres sociétés, comme celle des télégraphes et des chemins de fer.

J'expliquai également que l'association devait garder pour elle le secret de ses affaires pour obtenir du succès. Aujourd'hui tout est changé. Pour nous concilier la faveur de l'Église catholique, le nom de l'association a été rendu public et le serment a été aboli. Nous ne formons plus une association dans laquelle le serment est obligatoire.

La décision prise par les évêques américains rendra de grands services à notre ordre partout où l'Église a de l'influence sur la majorité des ouvriers catholiques. Une fois que l'Église catholique ne nous fait plus d'opposition, notre association sera florissante, et elle le sera comme jamais association ne l'a été auparavant dans le monde. »

Edward Mulford, secrétaire d'un des groupes les plus influents des *Knights of Labor*, s'est exprimé comme suit :

L'association des Chevaliers du Travail est une de celles dans lesquelles la question des opinions religieuses de leurs membres est entièrement laissée de côté. Nous avons dans notre ordre des hommes de toutes les opinions religieuses ; ils marchent la main dans la main pour atteindre le même but. Depuis la fondation de notre

société, nos chefs ont été choisis en nombre égal parmi les catholiques et les protestants. Nous ne faisons opposition à aucune religion et à aucune secte, et nous faisons tous nos efforts afin de voir notre œuvre approuvée par tous.

Je regarde la mesure prise par le Cardinal Gibbons comme des plus importantes, à cause de ses conséquences probables sur le mouvement ouvrier aux Etats-Unis. Si ses vues sont adoptées par les autorités de l'Eglise, ce sera une des choses les plus sages qui aient jamais été faites à Rome.

Grâce à l'appui de l'Eglise catholique, ajoute M. Mulford, l'élément conservateur de l'association des *Knights of Labor* verra accroître considérablement son influence. Elle aidera à empêcher les soulèvements et les grèves qui pourraient éclater soudainement. En d'autres termes, s'ils savaient que les autorités ecclésiastiques l'approuvent, certains membres de l'ordre appartenant à l'Eglise catholique auraient désormais plus de respect pour les lois et le but de l'organisation.

De son côté, M. George Sceets, éditeur du *Daily Télégram*, et un des membres les plus influents des Chevaliers du Travail de Chicago, approuve entièrement l'intervention du cardinal Gibbons en faveur de son ordre.

Il n'y a jamais eu de raison, dit-il, pour que l'Eglise catholique n'appuie pas les Chevaliers du Travail. Les Chevaliers du Travail ne forment pas une association dont les membres sont liés entre eux par un serment. Il n'y a dans sa constitution rien d'hostile aux intérêts de l'Eglise, rien qui mette l'association en conflit avec les préceptes de l'Eglise. S'il y a eu des malentendus, c'est parce que l'Eglise ne comprenait pas parfaitement le but et les moyens d'action des Chevaliers. Maintenant qu'elle est à même de nous examiner de plus près, je crois que l'Eglise de Rome trouvera dans notre association une de ses plus anciennes alliées.

Si l'attitude de l'Eglise n'a pas toujours été telle qu'elle l'est aujourd'hui vis-à-vis des Chevaliers, c'est probablement parce qu'elle soupçonnait que les sociétés ouvrières avaient des tendances au socialisme, à l'anarchisme et au communisme, mais il devient de jour en jour plus évident que les Chevaliers américains n'ont aucune tendance aux doctrines dangereuses et injustes.

L'Eglise catholique a toujours été l'amie de la classe ouvrière et sur bien des points leurs intérêts sont les mêmes. Je considère l'attitude des évêques américains comme un des plus grands bonheurs qui pût arriver aux Chevaliers. Les efforts combinés des braves prêtres et de leur honnête *leader* feront plus pour apaiser les conflits entre l'employeur et l'employé que toute autre agence humaine.

L'Eglise peut être assurée, dit en terminant M. Sceets, qu'elle ne sera jamais en conflit avec les Chevaliers. Il n'y a rien dans notre programme qui lui soit hostile. S'il en était autrement, Powderly ne serait pas notre grand-maître. C'est un catholique trop zélé pour faire opposition à l'Eglise en quoi que ce soit. »

Si nous enregistrons tous ces témoignages, c'est afin de faire comprendre l'esprit qui anime les travailleurs des États-Unis. Contraste étrange : alors que les orateurs de nos ligues ouvrières prêchent la révolte contre les prêtres, les *leaders* du mouvement ouvrier aux États-Unis se mettent sous la protection de l'Eglise catholique et proclament celle-ci l' « amie du travailleur. »

L'Eglise universelle, comme telle, a toujours été l'amie des classes laborieuses et des déshérités de la fortune. Dans toutes les grandes crises que le monde a traversées depuis plus de dix-huit siècles, l'Eglise a toujours mis le pauvre sous son égide et pris parti pour le faible contre le fort. Chaque fois qu'elle a eu à s'occuper de questions sociales, elle a rendu des décisions inspirées par la charité chrétienne et favorables au travailleur.

Dans quelques semaines paraîtra une encyclique de Léon XIII sur les associations ouvrières. Avant d'envoyer cette encyclique à tous les évêques de la chrétienté, le Pape a pris d'amples renseignements sur la situation des travailleurs dans tous les pays du monde. C'est ainsi qu'aujourd'hui le *Daily Chronicle* nous apprend que le Souverain Pontife a, sur cette question, consulté le cardinal Manning, l'illustre écrivain anglais, dont on connaît la compétence dans les questions ouvrières. Inspirée par des sociologues aussi éminents et aussi désintéressés, la nouvelle encyclique nous apportera sans doute d'utiles éclaircissements et de sages conseils pour résoudre l'importante question des relations entre le travail et le capital.

—

Le *New-York Hérald* donne le texte du rapport que le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, a rédigé en faveur de l'association des Chevaliers du Travail. Ce rapport, qui a été adressé au cardinal Siméoni et dont s'occupe en ce moment la Propagande, est une œuvre vraiment remarquable, pleine de patriotisme et de charité chrétienne.

Tout en défendant les intérêts de l'Eglise américaine, l'éminent prélat, dans un langage énergique, plaide la cause de la classe ouvrière, signale les griefs des travailleurs contre les

grands capitalistes et justifie l'existence des associations de résistance organisées par les *Knights of Labor*.

Le cardinal Gibbons constate d'abord qu'avant de formuler son appréciation sur les Chevaliers du Travail il s'est inspiré des récentes encycliques de Léon XIII sur la question sociale et qu'il s'est mis d'accord avec le clergé américain. Il rappelle qu'au mois d'octobre dernier les évêques des Etats-Unis se sont déjà occupés des *Knights of Labor*.

Parmi les douze archevêques réunis à cette occasion en une sorte de concile, deux seulement, l'archevêque de Saint-Louis et celui de Santa-Fé, se sont déclarés hostiles à l'association. Il a aussi été décidé à cette époque que lorsqu'il s'agirait de condamner une société, une réprobation ne pourrait être infligée que de l'avis unanime de tous les archevêques. A défaut de cette unanimité, le Saint-Siège seul pourrait trancher la question.

Le cardinal Gibbons constate que l'association des Chevaliers du Travail n'est pas une société secrète, que ses membres ne doivent pas une obéissance aveugle à leurs chefs, qu'ils ne sont liés par aucun serment et qu'enfin leurs statuts ne contiennent rien d'hostile à la religion.

En m'envoyant une copie de leur règlement, continue le cardinal, leur grand maître a profité de l'occasion pour me dire qu'il pratique fidèlement ses devoirs religieux, et qu'il reçoit régulièrement les sacrements; qu'il n'appartient à aucune association maçonnique ou à aucune autre société condamnée par l'Eglise et qu'il ne connaît rien dans la société des *Knights of Labor* qui soit contraire aux préceptes de l'Eglise.

Avec une soumission filiale il a prié les pasteurs de l'Eglise d'examiner leur organisation dans tous ses détails, et il a assuré que, si l'on y trouvait quelque chose de répréhensible, il promettait formellement d'y apporter les modifications nécessaires.

Assurément il n'y a pas là d'hostilité vis-à-vis de l'autorité de l'Eglise. Au contraire, c'est montrer une disposition d'esprit parfaitement louable. Après la convention qu'ils ont tenue à Richmond l'année dernière, les chefs les plus zélés, les catholiques qui faisaient partie de l'association, m'ont, pour la plupart, fait les mêmes déclarations au sujet de leur sentiments.

L'archevêque de Baltimore montre ensuite que les Chevaliers du Travail restent dans la légalité, et professent le plus grand respect pour les institutions et les autorités américaines.

Nos autorités civiles, dit le cardinal, traitent les Chevaliers du

Travail et la cause qu'ils représentent avec les plus grands égards.

Il y a un mois, le président des Etats-Unis m'a dit, à moi personnellement, qu'il s'occupait alors d'un projet de loi tendant à remédier à certains abus sociaux et qu'il venait à ce sujet d'avoir un entretien avec M. Powderly, le grand maître-ouvrier des *Knights of Labor*. Le Congrès des Etats-Unis, suivant l'avis du Président, examine en ce moment des mesures tendant à améliorer le sort de la classe ouvrière, dont la plupart des plaintes sont reconnues comme fondées.

Les partis politiques, loin de considérer les Chevaliers comme des ennemis du pays, rivalisent de zèle pour leur faire obtenir les privilèges auxquels ils sont si clairement en droit de prétendre. Car c'est un fait bien connu ; les pauvres travailleurs n'ont pas l'intention de résister aux lois du pays ou de les violer ; ils veulent simplement obtenir une législation équitable et cela par des moyens constitutionnels et légitimes.

Sans entrer dans les tristes détails des injustices commises, — la chose n'est pas nécessaire pour le moment, — il me suffira de mentionner ce fait. Les monopoles exercés non seulement par des particuliers, mais encore par certaines sociétés, ont déjà provoqué les plaintes de l'ouvrier et trouvé des adversaires dans les hommes politiques et dans les législateurs de la nation. Les efforts qu'ont faits ces monopolisateurs, efforts qui n'ont pas toujours été couronnés de succès, pour contrôler la législation à leur profit, causent une grande anxiété aux amis désintéressés de la liberté. Pour accroître leurs revenus, leur impitoyable avarice leur fait opprimer d'une façon cruelle (*ruhtlessly crushe*) non seulement les ouvriers appartenant aux divers métiers, mais encore les femmes et les jeunes enfants qui sont à leur emploi. Pour tous ceux qui aiment l'humanité et la justice, il devient évident non seulement que les ouvriers ont le droit de s'organiser pour assurer leur propre protection, mais encore qu'il est du devoir du public en général de les aider à trouver un remède contre les dangers, dont la civilisation et l'ordre social sont menacés par l'avarice, l'oppression et la corruption. Personne ne pourrait nier l'existence du mal, le droit d'organiser une résistance légitime et la nécessité de trouver un remède.

Après avoir ainsi dans un noble et courageux langage, pris la défense de l'ouvrier américain contre les accapareurs, après avoir ainsi pris fait et cause pour l'exploité contre l'exploiteur, le cardinal Gibbons résume les diverses raisons pour lesquelles il serait inopportun de frapper d'une réprobation l'association des Chevaliers du Travail.

M'est avis que le Saint-Siège ne peut avoir l'intention de condamner l'Association.

1° Parce que semblable condamnation ne semble pas justifiée soit

par le texte ou par l'esprit de sa constitution et de son règlement, soit par les déclarations de ses chefs.

2° Semblable condamnation ne semble pas nécessaire vu la forme transitoire de l'organisation et de la condition sociale des Etats-Unis.

3° Elle serait imprudente à cause de la réalité des injustices dont souffre la classe ouvrière et par le fait que l'existence de cette association est approuvée par le public américain.

4° Elle serait dangereuse à la réputation de l'Eglise dans notre pays démocratique.

5° Elle serait impuissante à forcer nos ouvriers catholiques à l'obéissance, car ils considéreraient cette condamnation comme injuste et comme inique.

6° Au lieu d'être profitable, la condamnation serait désastreuse dans ses effets, car elle forcerait des enfants de l'Eglise à se rebeller contre leur mère et à se ranger du côté des sociétés condamnées qu'ils ont évitées jusqu'ici.

7° Elle serait ruineuse en ce qui concerne l'appui financier dont jouit l'Eglise américaine.

8° Elle changerait en doute et en hostilité l'attachement de notre peuple pour le Saint-Siège.

9° Elle serait regardée comme un coup porté à l'autorité des évêques des Etats-Unis, qui, comme on le sait, protestent contre semblable condamnation.

Je crois, dit en terminant l'archevêque de Baltimore, que les considérations présentées ici montrent suffisamment le résultat qu'amènerait la condamnation des Chevaliers du Travail des Etats-Unis. En conséquence j'abandonne leur cause, avec pleine confiance, à la sagesse et à la prudence de Votre Eminence et à celle du Saint-Siège.

Telles sont les graves raisons que fait valoir le cardinal Gibbons pour détourner la condamnation qui menace les Chevaliers du Travail. Est-il possible que cette condamnation soit écartée? En d'autres termes, la Société des Chevaliers du Travail ne renferme-t-elle, dans la lettre ou dans l'esprit de sa constitution, rien que l'Eglise soit forcée de condamner?

Non, répond l'épiscopat des Etats-Unis, on n'y trouve rien qui paraisse justifier une condamnation.

Mais tel n'est pas le jugement des évêques du Canada. Nous lisons à ce sujet dans le journal catholique de Québec, la *Vérité:*

Il ne faut pas oublier que la Congrégation du Saint-Office a condamné la Société des Chevaliers du Travail dans les termes suivants: « Vu les principes, l'organisation et les statuts de la Société des Chevaliers du Travail, cette Société doit être rangée parmi celles que

le Saint-Siège prohibe, suivant l'instruction de cette suprême Congrégation donnée le 10 mai 1884. »

Cette décision du Saint-Office a été rendue en septembre 1884.

Le 19 avril 1886, l'archevêque de Québec a publié un mandement pour rappeler aux fidèles la décision du Saint-Office et pour mettre les catholiques en garde contre l'organisation des Chevaliers du Travail.

Les Pères du septième concile de Québec, dans leur mandement du 6 juin 1886, signalent également les dangers de cette association.

Les *Chevaliers du Travail* sont donc condamnés et par Rome et par l'épiscopat canadien.

A cela, Mgr l'archevêque de Baltimore répond que autre est la condition des choses dans le Bas-Canada et autre aux Etats-Unis, et qu'il ne demande pas au Saint-Siège une inconséquence, le premier jugement ayant été prononcé *juxta exposita*.

Notre rôle, pour le moment, doit se borner au simple exposé des faits. La cause est devant le tribunal du Saint-Siège; il n'y a qu'à attendre sa souveraine décision.

—

Le *Moniteur de Rome* reproduit la lettre suivante que S. Em. le cardinal Manning a adressée, dit notre confrère, à un prélat distingué, au sujet de la question des Chevaliers du Travail :

J'ai lu, avec un assentiment complet, le document du cardinal Gibbons sur la question des Chevaliers du Travail. Le Saint-Siège sera, j'en suis sûr, convaincu de sa justesse; et cet exposé de l'état de notre nouveau monde ouvrira, je l'espère, un champ nouveau à la pensée et à l'action.

Je ne saurais imaginer que le Saint-Siège préférât entendre les personnes officieuses, plutôt que les personnages officiels. Assurément, l'épiscopat du monde universel est le moyen le plus efficace et le plus direct entre les mains du Saint-Siège, pour recevoir les informations locales, et pour traduire ses décisions en acte. Qui pourrait si bien connaître la condition de l'Amérique, de l'Angleterre ou de l'Irlande, que ceux qui ont continuellement le doigt sur le pouls du peuple!

Jusqu'ici, le monde a été gouverné par des dynasties : désormais, le Saint-Siège a à traiter avec le peuple, et avec des évêques en rapports étroits, quotidiens et personnels avec le peuple. Plus on reconnaîtra ceci clairement et pleinement, plus l'exercice de l'autorité spirituelle sera fort. Jamais dans le passé l'épiscopat n'a été si libre des entraves du pouvoir civil, si solidaire, si uni avec le Saint-Siège, qu'à présent. Reconnaître ce fait évident et s'en servir, sera

la force ; le négliger ou ne pas l'apercevoir, ce serait tomber dans une confusion sans fin.

Je remercie Son Eminence de s'être appropriée mes considérations, en citant ce que j'ai écrit sur « la dignité et les droits du travail. » Brentano publia, il y a quelques années, un livre sur les Associations des ouvriers, où il a prouvé leur grande antiquité. Mais il est à noter qu'en Angleterre, et sous les lois teutoniques, ces associations étaient reconnues et privilégiées par le pouvoir civil, tandis que sous l'Empire et les lois latines, elles étaient rigoureusement prohibées.

Voilà donc le champ du présent. L'Eglise est la mère, l'amie, la protectrice du peuple. Comme notre divin Seigneur vivait parmi les gens du peuple, ainsi vit son Eglise.

L'argument du cardinal sur ce point est irrésistible. J'espère qu'avant de quitter Rome, il découvrira clairement à tous ce nouveau monde, le monde de l'avenir.

LE CARDINAL CAVEROT

Le 15 mars dernier, un service de quarantaine était célébré à la primatiale de Lyon pour le repos de l'âme de Son Eminence le cardinal Caverot. Après la messe, Mgr Mermillod monta en chaire et prononça l'oraison funèbre de l'illustre prélat. Nos lecteurs nous sauront gré de leur soumettre les principaux passages de ce magnifique discours. Jamais la France, ses gloires et ses espérances n'ont été célébrées dans un plus beau langage.

L'orateur sacré a pris pour thème de son oraison la « loyauté » du cardinal. Mgr Caverot « fut toujours loyal à Dieu, dont il était le serviteur docile ; loyal aux âmes, dont il fut le guide prudent ; et loyal à l'Eglise, dont il fut le Pontife fidèle. »

Loyal dès sa jeunesse, le futur cardinal se montra fidèle aux enseignements du foyer domestique :

Son père, homme de foi, de sacrifice et d'honneur, s'était offert comme otage pour sauver le roi menacé après l'arrestation de Varennes ; sa mère, la vraie femme forte de l'Evangile, à la raison saine et ferme, à la piété simple et douce, lui apprit les éléments de la science de Dieu ; elle lui fit répéter l'alphabet sur ses genoux. Les maîtres vénérés qui le reçoivent dans leurs collèges fortifient ses vertus, Caverot achève à Dôle ses études commencées à Saint-Acheul.

Bientôt, orné des palmes universitaires, il aborde les écoles de droit. Sur ce pavé glissant de la dangereuse capitale, là où s'entrecroisent toutes les immolations de Jérusalem et tous les périls de Babylone, il reste debout avec ses croyances intègres et les pures délicatesses de son âme. Ses succès le font remarquer et il est attaché aux bureaux du ministère de la guerre ; c'était sous la Restauration. La grâce de sa personne, la loyauté de son âme, le goût du travail, les traditions de sa famille, tout le servait ; il n'avait qu'à suivre les pentes faciles du temps et de sa situation, il arrivait par un chemin naturel aux emplois les plus élevés de l'ordre administratif. Mais son cœur, jusque dans ses joies les plus légitimes, était tourmenté de la nostalgie du dévouement ; il ne se sentait pas à sa place ; il se répétait ces mots : « Mon âme, pourquoi es-tu triste ? » Des profondeurs de sa conscience, Notre-Seigneur lui faisait entendre la parole de la vocation ecclésiastique : « Suis-moi. » *Sequere me.* »

Dieu se servit du cardinal de Rohan pour appeler à lui le jeune Caverot. Sous les auspices du pieux archevêque de Besançon, l'employé du ministère entra à Saint-Sulpice.

La vénérable école retentissait encore de l'intrépidité et des leçons de M. Emery. L'évêque d'Hermopolis, Mgr Frayssinous, marquait de la couronne lévitique l'avocat général de Ravignan, le continuateur dans la chaire de Notre-Dame de son apologie chrétienne ; Lacordaire renonçait au plus brillant avenir ; l'abbé Dupanloup faisait entrevoir les premiers rayons de sa renommée ; quel spectacle offraient ces murs paisibles ! Quelle féconde génération de héros de l'Eglise rencontrait là votre futur primat des Gaules ! Tous ces jeunes candidats du sacerdoce, dédaigneux des gloires terrestres, aspirant à devenir de modestes et obscurs ouvriers de l'Evangile, jaloux de faire aimer Jésus-Christ et de lui gagner des âmes. Nul d'entre eux ne songeait aux honneurs ; mais tous, avides d'immolation, enflammés de zèle, se livraient dans la crypte de Saint-Sulpice à l'humble ministère de catéchistes ; ils se formaient à leur insu, et sous le souffle de Dieu, à être plus tard les apôtres et les grands Pontifes dont votre France et notre siècle s'honoreront toujours.

A la sortie du séminaire, l'abbé Caverot est appelé par le cardinal de Rohan aux fonctions de vicaire général.

Le cardinal de Rohan avait à un haut degré le discernement des esprits ; il devina bien vite les intelligences d'élite que Dieu avait accumulées dans l'antique cité de Besançon. Il prodigue avec une générosité royale son dévouement et sa fortune ; il développe et inspire une école qui sera un séminaire d'évêques. Le cardinal de l'ancien régime avait la clairvoyance des hommes et faisait accueil

à tous ; il protège un éminent théologien arraché à sa charrue et le prépare à porter la pourpre romaine sur le siège de saint Rémi ; il montre à un avocat général des causes supérieures à défendre ; il lui ouvre la voie qui le conduira plus tard sur le pavois épiscopal de Rouen. Les noms se pressent sur mes lèvres ; je ne puis les citer tous : c'est Mgr Donnet, le subtil philosophe ; Mgr Gerbet, le théologien-poète ; Mgr Guérin, le judicieux évêque de Langres ; Mgr Cart, le nouveau François de Sales de Nîmes.

L'abbé Caverot ne fut pas déplacé au milieu de cette pléiade :

Sa jeunesse n'eut pas besoin de demander grâce. Tous le traitaient avec les égards dus à sa maturité précoce ; esprit net, jugement solide, volonté qui cherche en toutes choses la juste mesure, doux sans faiblesse, ferme sans raideur, conscience timorée et résolutive, *cœur qui a la splendeur de la bonté*, s'oubliant toujours et se donnant toujours, tel fut le jeune vicaire de la métropole, qui ne tarde pas à être le chef de cette paroisse importante.

L'œuvre des catéchismes préoccupe surtout l'abbé Caverot. Plein d'affection pour les enfants.

Il était toujours vrai avec eux, loyal avec ces petites âmes, se rapetissant à leur mesure, multipliant les pieuses industries, évitant de les fatiguer, les conduisant avec une tendre fermeté à la connaissance des dogmes chrétiens, et formant ces chères petites âmes à devenir les sanctuaires du Dieu vivant.

Sur les instances du cardinal Mathieu, il accepta l'évêché de Saint-Dié.

Cet évêché convenait parfaitement à ce prêtre modeste, qui n'aimait pas le bruit et qui n'aimait pas à paraître. Sa maison épiscopale était un cloître de prières, où il ne recevait que les pauvres.

Ses tournées pastorales étaient une joie pour ses prêtres, qu'il attirait et séduisait par sa bonté :

Si les fidèles sollicitaient ses soins, la perpétuité et la formation du clergé étaient la vive préoccupation de ses jours et de ses nuits. Le petit séminaire de Châtel s'agrandit, la vieille abbaye d'Autrey et sa magnifique église du XVIe siècle sont enlevés au bruit des machines ; grâce à ses deniers personnels et aux dons qu'il suscite, l'antique monastère abrite bientôt les jeunes candidats du sacerdoce. Il sait que les murailles les plus splendides ne suffisent pas ; il veut que l'esprit intérieur les vivifie ; il s'inspire des vues du Concile de Trente, car nul n'est plus sage que l'Eglise : son petit séminaire sera une maison vraiment lévitique.

Le grand séminaire l'attire surtout ; la vertu douce et austère, le

courage de l'obéissance, le sens sacerdotal, la pureté des doctrines fleurissent dans ce clergé qui est *l'allégresse de l'Eglise* et un rempart national!

L'orphelinat du Pauvre-Enfant-Jésus, les Trappistines, ces holocaustes vivants de la prière, de la pénitence et du travail, la Providence de Porcieux, savent ce qu'ils doivent à son règne épiscopal.

Pourquoi n'ajouterai-je pas que cet évêque au grand air était le père le plus affable et le plus avenant? Les enfants, les pauvres, les ouvriers se pressaient autour de lui. Il y aurait mille traits à citer qui rappellent Fénelon à Cambrai, la popularité de son frère aîné, le cardinal Gousset, dans les Ardennes. Il s'arrêtait avec tous, causant familièrement avec les plus humbles. Un jour, c'est une vieille aveugle dénuée de secours, presque centenaire, près de laquelle il s'assied sur un tronc d'arbre, et là, pendant plus d'une demi-heure, il écoute ses doléances dont elle a déjà multiplié les nombreuses éditions; il la console et se retire après avoir versé dans son cœur et dans ses mains les espérances du ciel et les secours de la terre!

Il n'oublie pas les gloires de son diocèse; une église s'élève comme un splendide reliquaire du bienheureux Pierre Fourrier. Il appelle dans la chaire sacrée le grand orateur dont le berceau fut près de Châtillon-sur-Seine. C'était un acte généreux, car, à cette heure, le Père Lacordaire était épié par le pouvoir. Il peint, avec son regard, son geste et sa parole, qui faisait frémir les foules, la vie de l'héroïque curé de campagne, du restaurateur des chanoines réguliers, du vaillant serviteur de l'Eglise qui, debout devant Richelieu, prit la Lorraine dans ses mains et, par un acte sans précédent, sauva son indépendance nationale. L'évêque de Saint-Dié invoquait le bienheureux, et il bénissait à Saint-Claude les résurrections de cette famille religieuse.

Le Concile du Vatican, par les lumières qu'il a répandues, par les définitions qu'il a promulguées, a puissamment contribué à faciliter l'œuvre des Universités catholiques. C'est le phare qui éclaire les rapports de la raison avec la révélation. En retraçant les phases de la vie illustre et féconde de son héros, Mgr Mermillod a été amené à parler du Concile du Vatican, et il l'a fait avec cette élévation de pensées, cette vigueur oratoire que l'on est habitué à trouver dans la bouche de notre éloquent évêque.

On nous saura gré de reproduire ici cette partie de l'Oraison funèbre du cardinal Caverot :

C'était humainement une témérité bien périlleuse de convoquer l'épiscopat du monde sur ce sol vacillant de Rome. Y aurait-il là, devant la Révolution menaçante, un asile assez sûr? L'Europe agitée

par des souffles précurseurs d'orages; l'indiscrète publicité, avide de publier, en les défigurant, les graves délibérations; tout menaçait Pie IX d'un édifice sans base sur les flots tourmentés de l'Océan! Pie IX, dédaigneux des appuis de la terre, savait que, quand tout est perdu du côté des hommes, rien n'est encore perdu du côté de Dieu! L'arc-en-ciel de l'Immaculée-Conception plane sur la première séance. Quelle scène! Sous la majesté tranquille de la coupole de Saint-Pierre, près de la chapelle dédiée au gardien de la prison Mamertine, vers le sépulcre glorieux du premier Pape, s'avancent huit cents évêques, beaucoup inclinés sous le faix des ans, vénérables par l'élévation de leur talent, de leur science et de leur vertu; ils précèdent le Vicaire de Jésus-Christ, qui bénit les foules agenouillées. Rien ne rendra la magnificence de cette auguste assemblée dans sa grandeur surhumaine! Les délibérations commencent; la maturité calme, la justice intrépide et intègre les inspirent et les dominent. Sans doute des divergences apparaissent. Notre unité catholique n'est pas une unité morte, entourée de bandelettes; c'est une unité organique, résistante et vivante. Les agitations du dehors retentissaient à la porte du Concile; nous étions dans la sereine lumière de la foi et de l'espérance. Les évêques discutent, c'est leur droit; mais Dieu s'est réservé le sien; l'Esprit-Saint n'a jamais manqué à l'Eglise, et l'immortel souffle du Cénacle fera l'unité. Des courants divers traversaient l'auguste aréopage. Les évêques confidents et conseillers trop peu écoutés des pouvoirs, avaient entendu les terreurs des hommes d'Etat, qui voient des périls où sont les secours, des conspirateurs où sont les vrais soutiens.

Ces Pontifes, mêlés au mouvement des choses publiques, redoutaient une recrudescence d'hostilité contre la sainte Eglise, espérant écarter des persécutions qu'ils entrevoyaient à l'horizon. D'autres, compatissants à la faiblesse humaine, miséricordieux pour les âmes, ne voulant pas éteindre la mèche qui fume encore, craignaient de fatiguer d'un poids importable les intelligences si affadies de notre siècle sceptique et amolli; vives et douloureuses angoisses dont nous fûmes les témoins.

L'évêque de Saint-Dié connaissait son époque; il avait aussi l'amour des âmes, le souci de la paix, le zèle pastoral l'oubli de soi, la passion de la vérité et de la justice unis à sa loyauté chevaleresque. Se séparant, le cœur déchiré, de frères d'armes qu'il aimait, de guides vénérés dont il avait suivi la direction, il voit la vérité clairement enseignée dans les livres saints et dans la tradition; il proclame son *placet* avec son habituelle sincérité de Dieu. A l'exemple de saint Hilaire, il se dit : « L'affaire des ministres de la vérité est de déclarer ce qui est vrai. » Sa clairvoyance lui montrait que les nations, lassées d'habiletés, ont besoin des principes sauveurs; *la vérité seule délivre.* La vérité ne nous appartient pas; nous n'avons

le droit ni de la modifier, ni de la diminuer, ni de l'ajourner devant le passé du XVIIe siècle qui l'invoque; devant les troubles du XIXe siècle qui l'appellent comme un refuge tutélaire; devant le XXe siècle dont elle sera la pierre fondamentale des reconstructions chrétiennes.

Certes, quand, il y a dix-sept années, le Concile descendait du Sinaï du Vatican, comme Moïse portant les deux tables de la loi, il tenait, d'une main, la Constitution *de fide catholica*, qui enseigne les bienfaits de la foi, les droits de la raison, la juste liberté de la science, à un monde qui, par ses intempérances, doute de la raison elle-même et ne sait écrire ses conquêtes scientifiques que sur les ruines intellectuelles et morales. Le Concile, de l'autre main, portait la Constitution *Pastor æternus*, ce décret doctrinal qui fait resplendir de son unité la sainte Eglise de Jésus-Christ. N'a-t-il pas déjà versé sur nos ténèbres et nos révolutions des clartés et des forces? La théologie qui progresse dans son immutabilité, la foi et la science renouant leur pacte antique, les universités qui renaissent, la solidarité plus vive, l'union des évêques, leur adhésion plus complète à la Chaire de Pierre, le pouvoir épiscopal consolidé; car rien n'a épouvanté ces Pontifes, qui, sur tous les chemins de l'Europe, ont affirmé leur *placet*, malgré la pauvreté, l'exil et la prison! Quand donc était-il plus nécessaire de relever l'autorité, alors que les pouvoirs humains, chancelant sur les bases fragiles des mobilités électorales, subissent le mépris et l'esprit de révolte? Si, de sa captivité menacée, le Vicaire de Jésus-Christ a vu les forts demander son arbitrage, solliciter même ses conseils dans les manifestations des volontés nationales, croyez que le génie personnel de Léon XIII a été l'attrait; mais, au delà de cette auguste Personnalité, les peuples et leurs chefs ont reconnu la Papauté, le Noé des temps nouveaux, qui, de l'arche flottant sur les abîmes, offre sa main secourable à tout ce qui ne veut pas périr! Le successeur de saint Pierre reste désormais l'étendard du salut pour les peuples: les peuples tourneront vers lui leurs regards et leurs espérances!

(*A suivre*).

A NOTRE-DAME

La communion pascale a eu dimanche, à Notre-Dame, son caractère accoutumé de grandeur et de piété, et le nombre des assistants était peut-être encore plus considérable que l'an dernier.

A la suite de la messe, le R. P. Monsabré est monté en chaire et a prononcé l'allocution suivante :

Et rege eos et extolle illos usque in æternum.

Messieurs,

C'est à Jésus-Christ présent dans vos âmes que s'adressent, en ce moment ces paroles de votre action de grâce : « Régnez sur vos enfants, ô roi de gloire, conduisez-les sur les chemins de cette vie mortelle et faites-les monter jusqu'aux sommets de l'éternelle perfection : *Et rege eos et extolle illos usque in æternum.* »

Cette prière convient à toutes les âmes chrétiennes. Je désire qu'elle soit aujourd'hui la prière des familles et la protestation de vos cœurs fidèles contre les entreprises diaboliques qui tendent à déconsidérer et à avilir le mariage chrétien. Qui le protégera, qui lui conservera sa dignité et son honneur, sinon le Dieu très saint qui l'a institué et restauré ?

Vous l'avez vu à l'œuvre, messieurs, et vous avez pu suivre dans l'union conjugale les effets de sa grâce. En affermissant le lien qui enchaîne deux vies l'une à l'autre, il imprime à leur union un caractère sacré. Il élève le couple humain au-dessus de tous les êtres auxquels il a communiqué son énergie créatrice, il lui impose des devoirs qui l'ennoblissent, il donne aux familles issues de ce couple et aux sociétés formées par ces familles la touche du progrès et le cachet de la perfection.

En pénétrant l'amour de sa bienfaisante vertu, il le dégage des sens, le purifie de ses imperfections natives et le grandit à la hauteur de la loi austère qui le fixe pour toujours à l'objet de son choix.

Croyez-le bien, messieurs, le bonheur serait dans toutes les unions et dans toutes les familles l'inséparable compagnon de la dignité et de l'honneur, si rien n'y contrariait les desseins de Dieu. Mais comment espérer le constant et pacifique accomplissement de ces desseins dans une nature aussi profondément troublée que la nôtre par le péché, aussi violemment tentée et agitée par des influences maudites dont nos faiblesses et nos misères intérieures deviennent si facilement les complices.

Dieu a tracé aux époux chrétiens et à leur famille la voie qu'ils doivent suivre ; Dieu leur montre les hauteurs sacrées vers lesquelles ils doivent tendre ; mais une force ennemie de

Dieu s'applique à les faire dévier et descendre. Vous la sentez dans vos penchants, messieurs; vous la rencontrez dans votre vie domestique et sociale, dans vos relations quotidiennes et jusque dans les pouvoirs qui, s'ils comprenaient leur mission, devraient couvrir d'une sage et ferme protection la vénérable institution du mariage et les droits de la famille chrétienne.

Je n'ai pas pu vous parler de ces choses saintes sans vous mettre en présence d'une conspiration dont le but est d'avilir et de détruire, s'il est possible, ce que Dieu a fait pour se préparer des élus dans la noble race dont il a béni et sanctifié la génération. Les appétits de la chair, les illusions de l'amour, l'égoïsme, la légèreté, l'inconstance de notre nature entrent en première ligne dans cette conspiration. Ils y sont aidés, encouragés, surexcités par la criminelle indulgence de l'opinion, par les cyniques libertés de la littérature et des arts, par l'immoralité des divertissements dont le monde use et abuse, par la scandaleuse corruption de ses mœurs.

Et comme si ce n'était pas assez du concours de toutes ces forces démoralisatrices, la loi humaine elle-même lève contre la loi divine, dont elle devrait être l'humble auxiliaire, l'étendard de la rébellion. Elle prétend briser les liens que la grâce affermit; elle promet aux passions des licences qui ouvrent de tous côtés les portes scélérates par où elles se précipitent vers une honteuse décadence. Non contente de troubler l'union des époux, elle attente au droit sacré des parents et va prendre jusqu'entre leurs bras les enfants dont ils sont les naturels protecteurs, pour les contraindre à subir le joug démoralisateur d'une éducation sans Dieu.

N'est-ce pas le moment, messieurs, d'appeler le créateur de l'union et de la famille chrétiennes au secours de son œuvre? O Christ, qui venez de visiter l'âme de ces époux et de ces pères et la remplissez encore du parfum de votre présence, faites-y revivre, plus lumineuse et plus forte que jamais, la grâce de leur union et de leur paternité! Sur les chemins tortueux et encombrés d'obstacles où ils doivent marcher, dirigez-les; contre les diaboliques efforts qui les attirent vers les abîmes d'une universelle corruption, protégez-les et faites-les monter vers les sommets de la perfection chrétienne : *Et rege eos et extolle illos.*

Dirigez-les en purgeant leur esprit des préjugés et des idées fausses qui altèrent la vraie notion du mariage et en leur

faisant comprendre la sainteté du sacrement dont ils sont les ministres en même temps que les sujets.

Dirigez-les en dégageant leur amour des étreintes de l'appétit charnel et des illusions de la fantaisie et en leur faisant aimer l'unique beauté qui ne passe pas : l'empreinte de votre perfection et la splendeur de votre grâce dans l'âme humaine.

Dirigez-les, en attachant leur cœur au grand devoir de la fidélité et en le fermant aux influences ennemies qui l'invitent à reprendre une liberté dont il n'est plus le maître.

Dirigez-les, en leur donnant la force de supporter avec patience les inévitables contradictions de la vie commune, et cette généreuse ardeur du dévouement qui resserre les liens de l'amour et fond les cœurs dans l'inséparable unité de la charité divine.

Dirigez-les, en leur montrant le but sublime de l'éducation qu'ils doivent donner à leurs enfants, et en préservant leur amour de pères des illusions, des faiblesses, des négligences, des désaccords qui pourraient compromettre leur autorité dans le gouvernement de la famille.

Dirigez-les dans leurs résistances aux lois injustes qui méconnaissent leurs droits sacrés et dans le choix des maîtres qui doivent continuer auprès de leurs enfants les religieuses traditions du foyer.

« Dirigez-les et enlevez-les : *Et rege eos et extolle illos.* » Faites-leur comprendre que pour protester efficacement contre les entreprises ennemies qui menacent les foyers chrétiens et pour sauver la sainte cause du mariage et de la famille, il faut aujourd'hui plus que des vertus vulgaires et des fidélités chancelantes; que, pour préserver la société conjugale et les sociétés humaines d'une universelle décadence, il faut multiplier les unions où la grâce donne son plein, où l'amour naturel reçoit tous ses perfectionnements, consommés par la pénétration du saint amour et par le règne de Dieu dans tous les cœurs.

Messieurs, j'ai la confiance d'avoir été l'interprète fidèle de vos sentiments dans la prière que vous venez d'entendre. Quel moment plus propice pour l'adresser au Christ, restaurateur et sanctificateur du mariage, que celui des noces mystérieuses de vos âmes avec son humanité sainte?

Dans cette union spirituelle, la grâce qui perfectionne l'union charnelle revit avec plus de vigueur, et j'ose le dire, vous n'aurez jamais de meilleures et de plus sûres occasions que ces

rencontres eucharistiques pour stimuler l'action de la vertu surnaturelle qui fait dans l'union conjugale l'amour pur et fidèle, dans la vie commune l'amour patient et dévoué, dans le gouvernement domestique l'amour sage, fort, diligent et discret, et qui établit dans la famille chrétienne le règne de Dieu reconnu et manifesté par la sainte religion du foyer.

Plus vous vous unirez à Jésus-Christ dans le sacrement par excellence de ses noces mystiques, plus vos mariages et vos foyers seront sanctifiés. Dirigés et enlevés par sa grâce, vous monterez jusqu'en ces lieux sacrés où il n'y aura plus de noces terrestres, mais un seul mariage, celui de toutes les âmes avec le Roi de gloire qui doit les béatifier éternellement : « *Et rege eos et extolle illos usque in æternum.* »

LA MORT DE PAUL BERT

La lettre suivante adressée par Mgr Puginier à un de ses amis au sujet de la mort de M. Paul Bert, nous est, dit l'*Univers*, bienveillamment communiquée. C'est un document historique dont on saisira tout l'intérêt :

Hanoï, 12 février 1887.

Bien cher ami,

Plusieurs lettres que je reçois de France, me demandent s'il est vrai que M. Paul Bert s'est converti à ses derniers moments. On me communique en même temps des journaux de toute couleur qui font grand bruit au sujet de cette nouvelle inventée je ne sais par qui. En lisant toutes ces choses, il y aurait de quoi rire, s'il ne s'agissait d'un mort dont le corps est désormais enfermé dans un cercueil et dont l'âme a comparu devant le tribunal de Dieu. On a voulu faire du bruit autour d'un cadavre : laissons-en toute la responsabilité à ceux qui en sont les auteurs, et contentons-nous de respecter les morts. Pour moi, l'invention de la nouvelle n'appartient pas au parti que l'on dit, et je puis affirmer que Mgr Pineau n'a pas écrit les choses qu'on lui prête.

Voici maintenant quelques lignes sur M. Paul Bert. Quand sa nomination comme résident général fut connue au Tonkin, un personnage haut placé me demanda si je ne craignais pas

son arrivée dans ce pays au point de vue des missions. Je répondis franchement : « Si M. Paul Bert n'est pas un homme sérieux, j'ai peur de lui; s'il est un homme d'esprit, comme on le dit, je suis rassuré. Il saura comprendre que nous, missionnaires, tout en travaillant au bien spirituel des peuples, nous rendons service en même temps au royaume qui nous a donné asile, et à la France notre patrie. » J'ajoutai sans malice un mot un peu piquant, qui fit sourire celui qui m'avait posé la question; « M. Paul Pert, dis-je, nous accordera peut-être des choses qu'un clérical n'oserait pas nous accorder par crainte de se compromettre. »

On m'avait dit que M. Paul Bert aimait qu'on lui parlât franchement. Ce renseignement me fit plaisir, et toutes les fois que j'ai eu occasion de rencontrer le résident général, soit pour affaires, soit pour lui rendre des visites de convenance, je lui ai toujours parlé carrément. Il savait comprendre que je lui parlais de la sorte par dévouement à la cause commune.

Sans vouloir juger les actes de M. Paul Bert, je puis dire qu'il a toujours montré du respect et des égards pour moi personnellement. J'ai rendu plus d'un service, il m'en a témoigné sa satisfaction.

Lors du sacre de Mgr Pineau, 24 octobre 1886, qui eut lieu dans ma mission, j'invitai M. le Résident général comme représentant de la France; c'était convenable à tout point de vue, et M. Paul Bert me fit l'honneur d'assister à la cérémonie avec Mme Paul Bert et sa famille, moins M. et Mme Chailley, qui étaient partis pour la Chine. A la mission de Késo, ancienne résidence épiscopale, où eut lieu le sacre à cause de l'ampleur de l'église et du local, la réception fut, je ne dis pas grandiose, mais franche et cordiale. Elle fit plaisir à nos invités, qui m'en témoignèrent leur satisfaction.

M. Paul Bert était déjà atteint de la maladie qui l'a emporté, et, pour s'excuser de prendre très peu de chose à table, il m'a avoué que depuis six jours il était soumis à un régime très sévère. En quittant la mission, il se rendit à Nam-Dinh, et au lieu d'aller à Thanh-Hoa, comme il en avait fait le projet, sur le conseil du médecin, il remonta à Hanoï.

Le matin du 8 novembre, j'appris que le résident général avait eu la nuit précédente un accès très grave. Par respect pour le représentant de la France et par dévouement pour l'âme de M. Paul Bert, je me rendis tout de suite à la résidence

générale, et je demandai à voir Mme Paul Bert, pour lui offrir quelques paroles de consolation et apprendre des nouvelles du malade. Après quelques minutes de visite, au moment de me retirer, je dis à Mme Paul Bert : « C'est Dieu qui est maître de la vie et de la mort, élevons nos regards vers Lui. Je vous prie de dire à M. le Résident général que je lui porte la plus grande affection, que si ma visite peut lui faire plaisir, je suis tout disposé à me rendre chez lui à toute heure du jour et de la nuit. Vous n'avez qu'à me le faire savoir, et je serai là. » En me retirant j'ajoutai : « Je prie le Seigneur de bénir le malade et toute la famille. »

Le surlendemain, 10 novembre, on m'annonça précipitamment que M. Paul Bert allait entrer en agonie. Je me rendis en toute hâte à la résidence générale et je demandai à voir M. Chailley, son gendre. Après avoir pris des nouvelles du malade, je dis à M. Chailley : « Pensez-vous que ma visite puisse faire plaisir à M. le Résident général ? » Il me répondit : « Votre présence ne pourrait que lui être agréable. » J'ajoutai alors : « Auriez-vous de la répugnance à lui demander s'il désire me rencontrer? » Après une seconde de réflexion, il me dit : « Je craindrais que le malade ne comprît son état à un point de vue qu'il ne semble pas saisir. »

Comme il ne m'appartenait pas d'aller plus loin, je serrai la main à M. Chailley en lui disant : « Veuillez annoncer au malade que je suis venu prendre de ses nouvelles, que j'ai pour lui une très grande affection, que, s'il désire me rencontrer, je suis complètement à sa disposition, et que je prie le bon Dieu pour lui. »

Le lendemain au soir, vers cinq heures et demie, j'apprenais que M. Paul Bert venait d'expirer, et ni moi ni aucun prêtre n'avions été appelés auprès du mourant. Laissons à chacun la responsabilité de ses actes, et adorons les jugements de Dieu.

Les trois jours où le cercueil de M. Paul Bert a été exposé dans une chambre mortuaire, et lorsqu'il a été emporté à Haïphong, il n'y a eu aucune cérémonie religieuse. Tout s'est borné à des honneurs funèbres, officiels, réservant les obsèques pour le moment de l'arrivée du corps en France.

Croyez, mon cher ami, à mon dévouement le plus complet.

P. Puginier, év., vic. apost.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. LECONTE DE LISLE. — DISCOURS DE M. LECONTE DE LISLE.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Soumis encore aux formules pseudo-classiques dans ses premiers essais datés de 1822, Victor Hugo transforma complètement sa langue, son style et la facture de son vers dans ses secondes odes et surtout dans les *Orientales*. Sans doute, c'était là l'Orient tel qu'il pouvait être conçu à cette époque, et moins l'Orient lui-même que l'Espagne ou la Grèce luttant héroïquement pour son indépendance; mais ces beaux vers, si nouveaux et si éclatants, furent pour toute une génération prochaine une révélation de la vraie poésie. Je ne puis me rappeler, pour ma part, sans un profond sentiment de reconnaissance, l'impression soudaine que je ressentis, tout jeune encore, quand ce livre me fut donné autrefois sur les montagnes de mon île natale, quand j'eus cette vision d'un monde plein de lumière, quand j'admirai cette richesse d'images si neuves et si hardies, ce mouvement lyrique irrésistible, cette langue précise et sonore. Ce fut comme une immense et brusque clarté illuminant la mer, les montagnes, les bois, la nature de mon pays dont, jusqu'alors, je n'avais entrevu la beauté et le charme étrange que dans les sensations confuses et inconscientes de l'enfance.

Cependant, Messieurs, l'impression produite sur l'imagination vierge d'un jeune sauvage vivant au milieu des splendeurs de la poésie naturelle ne pouvait être unanimement ressentie à une époque et dans un pays où les vieilles traditions d'une rhétorique épuisée dominaient encore. La préface de Cromvell, ce manifeste célèbre de l'École romantique, avait excité déjà de violentes hostilités que les *Orientales* ne désarmèrent pas; car nul poète n'a été plus attaqué, plus insulté, plus nié que Victor Hugo. Il est vrai que ces diatribes et ces négations ne l'ont jamais fait dévier ni reculer d'un pas. C'était un esprit entier et résolu, de ceux, très rares, qui se font une destinée conforme à leur volonté, et que les objections étonnent ou laissent indifférents, impuissantes qu'elles sont à rien enseigner et à rien modifier. Aussi, l'applaudissement qui salua l'apparition des

Feuilles d'automne s'explique-t-il, moins par la beauté de l'œuvre que par le caractère intime, familial, élégiaque, d'une poésie aisément accessible au public et à la critique. De leur côté, les *Chants du crépuscule*, les *Voix intérieures*, les *Rayons et les Ombres* furent accueillis tour à tour avec un mélange d'éloges chaleureux décernés, comme d'habitude, aux parties sentimentales de ces beaux livres, et de reproches adressés à celles où l'émotion intellectuelle l'emportait sur l'impression cordiale. Rien de plus inévitable; car, si nous admettons volontiers en France, pour articles de foi, et sans trop nous inquiéter de ce qu'ils signifient, certains apophtegmes, décisifs en raison même de leur banalité, tels que : la poésie est un cri du cœur, le génie réside tout entier dans le cœur; nous oublions plus volontiers encore que l'usage professionnel et immodéré des larmes offense la pudeur des sentiments les plus sacrés. Mais Victor Hugo est un génie mâle qui n'a jamais sacrifié la dignité de l'art à la sensiblerie du vulgaire. L'émotion qu'il nous donne pénètre l'âme et ne l'énerve pas. Pour mieux nous en convaincre, les *Châtiments*, les *Contemplations*, la *Légende des Siècles* nous vinrent du fond de l'exil.

Les *Châtiments*, Messieurs, sont et resteront une œuvre extraordinaire où la colère, l'attendrissement, l'indignation, l'élégie et l'épopée se déroulent avec une éloquence inouïe; où l'accumulation incessamment variée des images, le luxe des formules, donnent à l'invective une force multipliée et au poème de l'*Expiation*, en particulier, un souffle terrible. Ni les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné, ni les *Iambes* de Chénier et de Barbier n'ont atteint une telle énergie. Le livre des *Contemplations*, d'autre part, grave, spirituel, philosophique, rêveur, d'une inspiration complexe, mêle les voix sans nombre de la nature aux douleurs et aux joies humaines; car, si Victor Hugo sait faire vibrer toutes les cordes de l'âme, il sait, par surcroît, voir et entendre, ce qui est plus rare qu'on ne pense. Aussi, le grand poète saisit-il d'un œil infaillible le détail infini et l'ensemble des formes, des jeux d'ombre et de lumière. Son oreille perçoit les bruits vastes, les rumeurs confuses et la netteté des sons particuliers dans le chœur général. Ces perceptions diverses, qui affluent incessamment en lui, s'animent et jaillissent en images vivantes, toujours précises dans leur abondance sonore, et qui constatent la communion profonde de l'homme et de la nature.

Les sentiments tendres, les délicatesses, même subtiles, acquièrent, en passant par une âme forte, leur expression définitive ; et c'est pour cela que la sensibilité des poètes virils est la seule vraie. Ai-je besoin, messieurs, de rappeler les preuves sans nombre que Victor Hugo nous a données de cette richesse particulière de son génie ? Le vers plein de force et d'éclat du plus grand des lyriques s'empreint, quand il le veut, d'une grâce et d'un charme irrésistibles. Non seulement il vivifie ce qu'il conçoit, ce qu'il voit, ce qu'il entend, mais il excelle à rendre saisissant ce qui est obscur dans l'âme et vague dans la nature. L'herbe, l'arbre, la source, le vent, la mer, chantent, parlent, souffrent, pleurent et rêvent ; le sens mystérieux des bruits universels nous est révélé.

La *Légende des Siècles* parut et consacra pour toujours, à l'applaudissement unanime et enthousiaste le génie et la gloire incontestée du grand poète. Ce sont, en effet, d'admirables vers, d'une solidité et d'une puissance sans égales, d'une langue à la fois éblouissante et correcte, comme tout ce qu'a écrit Victor Hugo qui est aussi un grammairien infaillible. Il n'appartenait qu'à lui d'entreprendre une telle œuvre, de vouloir, comme il le dit: « exprimer l'humanité dans une espèce d'œuvre cyclique, « la peindre successivement et simultanément sous tous ses « aspects, histoire, fable, philosophie, religion, science, lesquels « se résument en un seul et immense mouvement vers la « lumière. » Certes, c'était là une entreprise digne de son génie, quelque colossale qu'elle fût. Pour qu'un seul homme, toutefois, pût réaliser complètement un dessein aussi formidable, il fallait qu'il se fût assimilé tout d'abord l'histoire, la religion, la philosophie de chacune des races et des civilisations disparues ; qu'il se fît tour à tour, par un miracle d'intuition, une sorte de contemporain de chaque époque et qu'il y revécût exclusivement, au lieu d'y choisir des thèmes propres au développement des idées et des aspirations du temps où il vit en réalité.

Bien qu'aucun siècle n'ait été à l'égal du nôtre celui de la science universelle, bien que l'histoire, les langues, les mœurs, les théogonies des peuples anciens nous soient révélées d'année en année par tant de savants illustres ; que les faits et les idées, la vie intime et la vie extérieure, que tout ce qui constitue la raison d'être, de croire, de penser des hommes disparus appelle l'attention des intelligences élevées, nos grands poètes ont rarement tenté de rendre intellectuellement la vie au passé. Ainsi,

quand un très noble esprit, un profond penseur, un précurseur de notre Renaissance littéraire, Alfred de Vigny, conçut et écrivit le beau poème de *Moïse*, il ne fit point du libérateur d'Israël le vrai personnage légendaire qui nous apparaît aujourd'hui, le chef théocratique de six cent mille nomades idolâtres et féroces errant affamés dans le désert, le prophète inexorable qui fait égorger en un jour vingt-quatre mille hommes par la tribu de Lévi. Le poème de *Moïse* n'est qu'une étude de l'âme dans une situation donnée, n'appartient à aucune époque nettement définie et ne met en lumière aucun caractère individuel original. Mais, si la *Légende des siècles*, bien supérieure comme conception et comme exécution, est plutôt, çà et là, l'écho superbe de sentiments modernes attribués aux hommes des époques passées qu'une résurrection historique ou légendaire, il faut reconnaître que la foi déiste et spiritualiste de Victor Hugo, son attachement exclusif à certaines traditions, lui interdisaient d'accorder une part égale aux diverses conceptions religieuses dont l'humanité a vécu, et qui, toutes, ont été vraies à leur heure, puisqu'elles étaient les formes idéales de ses rêves et de ses espérances. « L'homme, a dit un « illustre écrivain, fait la sainteté de ce qu'il croit comme la « beauté de ce qu'il aime. » Quoi qu'il en soit, la *Légende des siècles*, cette série de magnifiques compositions épiques, restera la preuve éclatante d'une puissance verbale inouïe mise au service d'une imagination incomparable.

Les *Chansons des rues et des bois*, l'*Année terrible*, les deux dernières *Légendes*, l'*Art d'être grand-père*, le *Pape*, la *Pitié suprême*, *Religion et religions*, l'*Ane*, *Torquemada*, les *Quatre Vents de l'Esprit* se succédèrent à de courts intervalles. Il est assurément impossible, messieurs, d'analyser et de louer ici comme il conviendrait, ces œuvres multipliées où l'intarissable génie du poète se déploie avec la même force démesurée. *Torquemada*, cependant, moins un drame scénique qu'un poème dialogué, offre une conception particulière qui, pour n'être pas d'une exacte théologie, n'en est que plus originale. Certes, en brûlant par milliers ses misérables victimes, le vrai Torquemada, le grand Inquisiteur du quinzième siècle, ne pensait en aucune façon les mener à la béatitude céleste. Il tenait uniquement à les exterminer, en leur donnant sur la terre un avant-goût des flammes éternelles. Mais Victor Hugo a développé son étrange conception avec tant de verve, d'éloquence et de

couleur, qu'il faut le remercier, au nom de la poésie, d'avoir prêté cette charité terrible à cet insensé féroce qui puisait la haine de l'humanité dans l'imbécillité d'une foi monstrueuse.

Dès les brillantes années de sa jeunesse, et concurremment avec ses poèmes et ses romans qui sont aussi des poèmes, doué qu'il était déjà d'une activité intellectuelle que le temps devait accroître encore, Victor Hugo avait révélé dans ses drames une action et une langue théâtrales nouvelles. Quand ces vers d'or sonnèrent pour la première fois sur la scène, quand ces explosions d'héroïsme, de tendresse, de passion éclatèrent soudainement, enthousiasmant les uns, irritant la critique peu accoutumée à de telles audaces, et soulevant même des haines personnelles, les esprits les plus avertis parmi les contradicteurs du jeune maître, saluèrent cependant, malgré beaucoup de réserves, cet avènement indiscutable de la haute poésie lyrique dans le drame bien que de longues années dussent s'écouler encore avant le triomphe définitif.

En effet, messieurs, *Hernani, Marion de Lorme*, *le Roi s'amuse*, *Ruy-Blas*, les *Burgraves*, ont suscité longtemps de singulières objections. L'éclat du style et l'éloquence lyrique des personnages semblaient aux adversaires du poète l'unique mérite et à la fois le défaut fondamental de ces œuvres si pleines pourtant de situations dramatiques. Le reproche de sacrifier l'étude des caractères et la vérité historique aux fantaisies de l'imagination, est-il donc juste? N'a-t-il pas été toujours permis aux poètes tragiques d'emprunter à l'histoire de larges cadres où leur inspiration personnelle pût se développer librement? La foule enthousiaste qui se presse aujourd'hui aux représentations de ces beaux drames n'est-elle ni émue ni charmée? Et, quant à la substance même, ne consiste-t-elle pas, selon la remarque d'un éminent critique, dans le développement scénique de tous les nobles motifs qui détermine l'action : l'honneur, l'héroïsme, le dévouement, la loyauté chevaleresque? En outre, si Victor Hugo, ayant toujours voulu que son théâtre fût une tribune, une sorte de chaire, d'où l'enseignement moral pût être donné au plus grand nombre, semblait méconnaître ainsi la nature essentielle de l'art qui est son propre but à lui-même, du moins n'a-t-il jamais oublié que, si le juste et le vrai ont droit de cité en poésie, ils ne doivent y être perçus et sentis qu'à travers le beau.

Les *Burgraves*, dont l'insuccès fit prendre au grand poète la

résolution de renoncer pour toujours au théâtre, sont d'un tout autre ordre, et d'un ordre supérieur. Nous sommes ici en face d'une trilogie eschylienne, d'une tragédie épique dont les principaux personnages sont plus grands que nature et se meuvent dans un monde titanique. Jamais Victor Hugo n'avait fait entendre sur la scène de plus majestueuses et de plus hautes paroles. Ce sont des vers spacieux et marmoréens, d'une facture souveraine, dignes d'exprimer les passions farouches de ces vieux chevaliers géants du Rhin. La grandeur et la beauté de cette légende tragique ne furent pas comprises. Une réaction passagère, insignifiante en elle-même, et, quant à ses résultats prochains, sévissait à cette époque et pervertissait le goût public. Toutes les pièces du maître avaient été discutées, applaudies, combattues, mais elles devaient finir par triompher de toutes les résistances.

Seuls, les *Burgraves* sont encore écartés de la scène, bien que l'auteur n'ait jamais fait preuve au théâtre de plus puissantes facultés créatrices. D'autres raisons, d'une nature étrangère à l'art, peuvent, il est vrai, s'opposer légitimement à la reprise de cette tragédie légendaire dans laquelle le sublime poète de l'Orestie est reconnu un génie de sa famille. « On ne surpassera pas Eschyle, a dit Victor Hugo, mais on peut l'égaler. » Et il l'a prouvé.

J'ai dit, Messieurs, que ses romans étaient aussi des poèmes; et, en effet, si la magie du vers leur manque, l'ampleur de la composition, la richesse d'une langue originelle, énergique et brillante, la création des types plutôt que l'analyse des caractères individuels, leur donnent droit à ce titre. Il était, du reste, impossible que Victor Hugo cessât un moment d'être poète, l'eût-il voulu. Ne sont-ce pas deux épopées que *Notre-Dame de Paris* et les *Misérables*, l'une plus régulièrement composée, plus condensée; l'autre, touffue, complexe, excessive, entrecoupée d'admirables épisodes? *Notre-Dame de Paris*, injustement critiquée par Gœthe, restera une vivante reconstruction archéologique et historique, telle que Victor Hugo l'a conçue et voulue, et quelles que soient les différentes façons de concevoir et de reproduire, dans une invention romanesque, les mœurs, les caractères, la vie des hommes du xve siècle, au moment de leur histoire choisi par l'auteur. Peut-on oublier désormais tant de pages éclatantes, tant de scènes terribles ou touchantes, tant de figures à jamais vivantes, Claude Frollo,

Quasimodo, la Sachette, Esmeralda, Louis XI, la fourmillante Cour des Miracles, l'assaut épique de la vieille cathédrale par les Truands ? Cette langue si neuve, si riche et si précise, ces figures, ces péripéties dramatiques, ces noms ne sortiront plus de notre mémoire ; la vision du poète est devenue la nôtre.

L'autre épopée, les *Misérables*, fut écrite à une époque plus avancée de sa vie, durant les années de l'exil, années immortelles qui ont produit tant de chefs-d'œuvre, où sa pensée se dirigea plus spécialement vers la destinée faite aux déshérités et aux victimes de la civilisation ; où, du haut du rocher de Guernesey, illustre désormais, il répandit sur le monde, en paroles enflammées, ses protestations indignées, ses appels multipliés au droit, à la justice, à la liberté ; où il stigmatisa, dans le présent et dans l'avenir, tous les attentats, toutes les tyrannies, toutes les iniquités. Un immense succès accueillit ce livre puissant, sorte d'encyclopédie où les questions sociales, la psychologie, l'histoire, la politique, concourent au développement de la fable romanesque et s'y mêlent en l'interrompant par de fréquentes digressions et de formidables évocations. La bataille de Waterloo y revit dans son horreur sublime. Nous assistons à cet écroulement sinistre d'une multitude qui se rue, tourbillonne et se heurte avec une clameur désespérée contre les carrés de la vieille garde immobile au milieu de la flamme et de l'averse des balles et des boulets. Rien de plus foudroyant de beauté épique. Et que de scènes encore d'une réalité saisissante : une tempête sous un crâne, le couvent de Picpus ! Que de types originaux et vivants : l'évêque Myriel, Valjean, Javert, Gille Normand, Champ-Mathieu et l'immortel Gavroche !

Traduit dans toutes les langues, répandu dans le monde entier, si plein, si complexe, tantôt haletant, tantôt calme et grave, œuvre de revendication sociale, de polémique ardente et de lyrisme, le livre des *Misérables* est assurément une des plus larges conceptions d'un grand esprit, si ce n'est une des plus pondérées. Mais, qui ne le sait ? Le génie de Victor Hugo brise invinciblement tous les moules, et ce serait en vérité une prétention quelque peu insensée que de vouloir endiguer cette lave et proportionner cette tempête.

Les *Travailleurs de la mer*, l'*Homme qui rit*, *Quatre-vingt-treize* parurent successivement. Les mêmes beautés d'imagination, d'originalité et de style s'y retrouvent à chaque ligne. Qui ne se souvient de la caverne sous-marine où Gilliatt rencontre

la pieuvre, de cette merveilleuse vision du grand poète? L'infinie richesse de la langue, le charme exquis, la délicatesse féerique des nuances et des sensations perçues font de ces pages un enchantement mystérieux et idéal. Et dans l'*Homme qui rit*, que de tableaux étranges, effrayants, magnifiques : les convulsions du pendu secoué, tourmenté par le vent de la nuit lugubre, assailli par les corbeaux affamés qu'il épouvante de ses bonds furieux ; la tempête de neige, Gwynplaine errant dans le palais désert, et la scène admirable et monstrueuse du supplice dans la prison! *Quatre-vingt-treize!* enfin, n'est-il pas un poème dont les héros sont des types du devoir accompli, du sacrifice sublime, des figures symboliques plutôt que des hommes, tant elles sont grandes?

De telles œuvres, Messieurs, toujours lues et toujours admirées, quelque permises que soient certaines réserves respectueuses, consolent, s'il est possible, de l'épidémie qui sévit de nos jours sur une portion de notre littérature et contamine les dernières années d'un siècle qui s'ouvrait avec tant d'éclat et proclamait si ardemment son amour du beau; alors que d'illustres poètes, d'éloquents et profonds romanciers, de puissants auteurs dramatiques, auxquels je ne saurais oublier de rendre l'hommage qui leur est dû, secondaient l'activité glorieuse de Victor Hugo. Mais si le dédain de l'imagination et de l'idéal s'installe impudemment dans beaucoup d'esprits obstrués de théories grossières et malsaines, la sève intellectuelle n'est pas épuisée sans doute ; bien des œuvres contemporaines, hautes et fortes le prouvent. Le public lettré ne tardera pas à rejeter avec mépris ce qu'il acclame aujourd'hui dans son aveugle engouement. Les épidémies de cette nature passent et le génie demeure.

Victor Hugo ne nous a pas seulement laissé le travail prodigieux offert de son vivant à notre admiration. Le déroulement des chefs-d'œuvre posthumes transforme cette admiration en une sorte d'effroi sacré, en face d'une telle puissance de création. On dirait qu'il veut nous donner la preuve de l'immortalité toujours féconde de son génie au-delà de ce monde, comme il aimait à l'affirmer d'après la conviction philosophique qu'il s'était faite. Car toute vraie et haute poésie contient en effet une philosophie, quelle qu'elle soit, aspiration, espérance, foi, certitude, ou renoncement réfléchi et définitif au sentiment de notre identité survivant à l'existence terrestre. Mais ce renon-

cement ne pouvait être admis par Victor Hugo qui, lui aussi, comme il a été dit du grand orateur de la Constituante, était si fortement en possession de la vie.

Sa philosophie, celle qui se retrouve au fond de tous ses poèmes, tient à la fois du panthéisme et du déisme. Dieu, pour lui, est tantôt l'Être infini, indéterminé, le monde intellectuel et le monde moral, la nature tout entière, la vie universelle avec ses maux et ses biens; tantôt Dieu se distingue des êtres et des choses, affirme sa personnalité, veut, agit, détermine les pensées, les actes, amène les catastrophes physiques, relève les faibles et punit les oppresseurs en les incarnant de nouveau dans les formes les plus abjectes de l'animalité ou dans celles de la matière inerte. Or, Dieu, selon le poète, étant toute justice et toute bonté, et les âmes qu'il crée n'étant déchues et corrompues que par l'ignorance de la vérité, ignorance où elles se complaisent ou qui leur est infligée, a voulu que toutes fussent appelées, si elles le désirent, à la réhabilitation définitive; mais leur immortalité est conditionnelle, et beaucoup d'entre elles sont condamnées à l'anéantissement total.

Telle est la foi de Victor Hugo. Elle a été toute sa vie l'évocateur du rêve surnaturel et des visions apocalyptiques. Il est enivré du mystère éternel. Il dédaigne la science qui prétend expliquer les origines de la vie; il ne lui accorde même pas le droit de le tenter, et il se rattache en ceci, plus qu'il ne se l'avoue à lui-même, aux dogmes arbitraires des religions révélées. Il croit puiser dans sa foi profonde en une puissance infinie, rémunératrice et clémente, la généreuse compassion qui l'anime pour les faibles, les déshérités, les misérables, les proscrits auxquels il offre si noblement un asile; il lui doit, pense-t-il, de chanter en paroles sublimes la beauté, la grandeur et l'harmonie du monde visible, comme les splendeurs pacifiques de l'humanité future, et il ne veut pas reconnaître qu'il ne doit sa magnifique conception du beau qu'à son propre génie, comme ses élans de bonté et de vaste indulgence qu'à son propre cœur. Mais qu'importe! Cette foi, faite d'éblouissements, a ouvert au grand poète l'horizon illimité où son imagination plonge sans fin. Elle a été la génératrice et la raison de ses chefs-d'œuvre.

Que pourrais-je ajouter, messieurs? Dans le cours de sa longue vie, traversée pourtant d'ardentes luttes littéraires et politiques et de grandes douleurs, et surtout dans sa vieillesse

vénérable, apaisée et souriante, Victor Hugo a reçu la récompense due au plus éclatant génie lyrique qu'il ait été donné aux hommes d'applaudir. Le monde civilisé tout entier lui a rendu un hommage unanime. La profonde et lugubre pensée d'Alfred de Vigny : « La vie est un accident sombre entre deux sommeils infinis », si vraie qu'elle puisse être, n'a point troublé ses derniers moments. Il est mort plein de jours, plein de gloire, entouré du respect universel, auréolé de l'illusion suprême, conduit triomphalement au Panthéon par un million d'hommes et léguant aux âges futurs une œuvre et un nom immortels.

PYRAN ET BAUDIN

C'est avec plaisir que je cède une partie de la place consacrée à ma chronique. Le récit qu'on va lire émane d'un brave officier, simple caporal en 1851, qui prit part à l'enlèvement de la barricade au pied de laquelle furent frappés ensemble le trop fameux Baudin et un modeste soldat du nom de Pyran.

Ces souvenirs du capitaine Blanc sont écrits avec sincérité et avec une simplicité touchante qui communique à son récit une saveur toute spéciale. Il est regrettable, sans doute, que le capitaine Blanc n'ait point parlé plus tôt, mais il était soldat et il lui était interdit de se mêler aux polémiques de presse. Aujourd'hui, libre et agissant en citoyen que préoccupe le naturel désir de faire triompher la vérité, il vient, sans forfanterie, sans violence, avec une parfaite convenance, détruire la ridicule légende, dramatisée à plaisir par les républicains — ces incomparables exploiteurs de cadavres — de « l'assassinat » de Baudin.

Le capitaine Blanc a intitulé son récit PYRAN ET BAUDIN, par un sentiment dont la délicatesse ne manquera pas d'émouvoir le lecteur. En effet, tandis qu'on faisait autour du cadavre de Baudin un vacarme véritablement infernal, tandis qu'on battait le rappel de l'émeute sur ce mort, nul ne s'avisait de prononcer le nom du pauvre petit pioupiou, héros obscur qu'une balle d'émeutier avait foudroyé. M. le capitaine Blanc répare aujourd'hui cet oubli et cette injustice. Ce n'est point Baudin qui fut une victime, c'est Pyran, car si les insurgés n'avaient point ouvert le feu, il est certain que Baudin n'eût point résisté aux injonctions, d'ailleurs très courtoises, du capitaine Henri :

Collobrières (Var), décembre 1886.

A mes concitoyens,

Je suis peut-être l'un des derniers survivants parmi les vingt-

cinq soldats de la 1re compagnie du 1er bataillon du 19e léger qui enlevèrent, sous les ordres du capitaine Henri et du sous-lieutenant Ferrus, la barricade où le représentant du peuple Baudin fut tué.

J'avais à cette époque dix-neuf ans, et je me sentais naturellement tout fier de porter l'uniforme et de commander la première escouade de ma compagnie.

A cet âge, les fortes émotions que le soldat éprouve en recevant le baptême du feu ne s'effacent plus de la mémoire ; je n'ai donc rien oublié de ce qui s'est passé sous mes yeux dans l'affaire tragique que je vais raconter, et j'en ai reçu une impression si profonde, que je vois encore aujourd'hui dans ma pensée, avec une netteté parfaite, tous les détails de cette sanglante rencontre.

Je serais heureux, en écrivant cette page, si je pouvais faire accepter mon témoignage par l'opinion publique, depuis longtemps induite en erreur par des légendes inspirées par l'esprit de parti ou par des documents sans valeur.

Le 2 Décembre, après l'exécution du coup d'Etat, la foule encombrait les rues ; des patrouilles circulaient en tous sens, maintenant l'ordre, pendant que les postes disséminés dans la place regagnaient, au plus vite, leurs casernements.

La nuit venue, les rues devinrent silencieuses. Habitants et soldats se recueillaient pour le lendemain. La police seule, protégée par quelques baïonnettes, veillait sur la grande ville, l'oreille tendue, l'œil au guet.

Le 3 décembre, vers six heures du matin, les troupes occupèrent les positions qui leur avaient été assignées pendant la nuit.

Le 1er bataillon du 9e léger, avec le drapeau, commandé par le colonel de Lamotte-Rouge : le 44e de ligne et deux pièces d'artillerie, sous les ordres du général Marulaz, s'établirent sur la place de la Bastille ; le 2e bataillon du régiment s'enferma dans la prison de Mazas, et le 3e, se plaçant sur le pont d'Austerlitz, coupa les communications entre la rive droite et la rive gauche de la Seine.

La bise était très forte, le ciel brumeux. Par moments, un brouillard intense enveloppait la ville comme dans un linceul humide ; les soldats, l'arme aux pieds, battaient, furtivement, la semelle sur le pavé glissant.

On bivouaquait depuis quelques heures lorsqu'un individu

mal vêtu vint échanger quelques mots avec le général. Ordre fut donné, aussitôt, aux six compagnies du centre du 1er bataillon du 19e léger de se porter dans la rue du Faubourg Saint-Antoine pour rétablir la circulation interrompue.

Le bataillon se mit en marche précédé de la 1re section de la 1re compagnie comme avant-garde.

Une foule tumultueuse remplissait la chaussée et les trottoirs; les fenêtres regorgeaient d'hommes, de femmes et d'enfants regardant, avec anxiété, ce qui se passait, au loin, dans la rue. Mais cette cohue disparut tout à coup, sur notre passage; les portes et les fenêtres se refermèrent avec bruit et le bataillon trouvant la voie libre, put se diriger, sans ralentir le pas, vers le point qui lui avait été indiqué.

La disparition subite de la foule devait indiquer un danger imminent. En effet, les soldats d'avant-garde aperçurent bientôt une barricade faite, à la hâte, avec quelques pavés et un omnibus dételé, qui coupait la rue dans toute sa largeur, entre deux rues adjacentes.

— Marchons vite et suivez-moi ! dit alors le capitaine.

Nous accélérâmes le pas. Quelques minutes après, nous nous arrêtions à trente pas environ de l'obstacle.

Trois hommes portant les insignes de représentant du peuple étaient devant nous.

— Au nom de la République et de la Constitution, n'avancez pas ! dit l'un d'eux.

— J'ai reçu l'ordre de passer; rien ne m'arrêtera, répondit le capitaine.

— Nous sommes représentants du peuple ! Nous défendons la Constitution !

— Je n'ai d'ordre à recevoir que de mes chefs, riposta le vieux brave. Retirez-vous, Messieurs, je vais passer.

Les représentants firent quelques pas en arrière. Les insurgés mirent en joue.

— Arrêtez ! ne tirez pas ! s'écria aussitôt un individu voyant le danger auquel les membres de l'Assemblée nationale étaient exposés par cette attaque soudaine.

Ce fraternel avertissement ne fut pas entendu; les émeutiers tirèrent; la troupe riposta et deux hommes tombèrent foudroyés presque en même temps : Baudin, près de la barricade; le soldat Pyran, la poitrine trouée par six balles, à mes pieds !

De quel côté le projectile qui a tué Baudin est-il parti?

Nul ne le sait.

L'attaque et la riposte furent si promptes après les paroles échangées entre le capitaine et les parlementaires que les officiers, si près des rangs, n'eurent pas le temps de prendre leur place de combat.

Les insurgés, pressés de s'enfuir, se hâtèrent trop de faire usage de leurs armes ; dans leur précipitation, ils ont causé la mort de leur chef.

Peut-être l'ont-ils tué eux-mêmes ?

Exposé, au moment du feu, aux coups des deux partis, Baudin a pu être frappé aussi bien par les siens que par la troupe.

Il serait téméraire de certifier que la balle meurtrière est venue du côté des soldats; la place même de la blessure reçue ne pourrait être une preuve concluante, le combat dans une rue étant une bousculade où chaque combattant est exposé à être tué par son parti.

On a écrit que Baudin était mort sur la barricade avec un drapeau à la main ! C'est une erreur.

Aucun drapeau ne s'est montré là.

Le malheureux représentant est tombé sans peur, je le crois, mais sans éclat.

J'affirme ce fait comme témoin oculaire et mon témoignage vaut bien, je pense, celui des chroniqueurs qui ont dit le contraire sans avoir vu.

Aussitôt après les décharges de mousqueterie, la section, vivement enlevée par ses officiers, s'empara de la barricade, qui fut rapidement abandonnée par ses défenseurs.

Je crois devoir signaler ici quelques incidents qui ne donnent aucune importance à ce récit, mais qui servent à prouver la fidélité de mes souvenirs : au moment de l'assaut, un sous-intendant militaire, dont j'ai toujours regretté d'ignorer le nom, se montra subitement, à côté de nos officiers, l'épée à la main et s'élança un des premiers, en avant, suivi de près par le caporal Cazot, et par un soldat qui, se trouvant face à face avec l'un des plus fougueux insurgés, lança d'une main vigoureuse sa baïonnette dans la poitrine de ce dernier.

La pointe de l'arme s'arrêta sur un corps dur sans faire le moindre mal au héros de l'émeute ; en homme prudent, il avait mis, ce jour-là, une chemise à l'épreuve de la baïonnette.

Le corps de Baudin était étendu ; la tête penchée en arrière, le visage recouvert en partie par son chapeau.

Le fourrier de la compagnie, voulant s'assurer s'il respirait encore, souleva le chapeau avec la pointe de sa baïonnette. Baudin avait été tué raide.

— Œil pour œil, dent pour dent, dit une voix derrière nous.

Par respect pour la mort, nous saluâmes le cadavre.

Ce fut notre réponse.

Après ces coups de feu, il ne fallut que quelques minutes au bataillon que nous précédions pour déblayer la rue et aux troupes stationnées sur la place de la Bastille pour venir prendre position dans le faubourg.

— La 1re section de la 1re compagnie sera ma garde pendant la journée, dit le général en s'avançant vers nous.

Et, serrant les mains du capitaine, il le félicita sur sa belle conduite et sur le succès que ses soldats avaient obtenu.

A la suite de ce fait d'armes, le sous-lieutenant Ferrus et le sergent-major Mathieu furent décorés de la Légion d'honneur; le capitaine, vieux soldat d'Afrique, blessé plusieurs fois, depuis longtemps chevalier, ayant épuisé toutes les faveurs qu'un officier subalterne, sans avenir, pouvait obtenir alors, dut se contenter des félicitations que le général lui avait adressées sur le lieu du combat.

C'était beau, mais ce n'était pas assez.

Je m'arrête, mon but n'étant pas de décrire les évènements plus sérieux qui eurent lieu, le lendemain, dans ce quartier populeux, à rues étroites, qui s'étend des boulevards à l'Hôtel de Ville.

La discipline ne m'obligeant plus à me taire, j'ai cédé à ma conscience et aux sollicitations de mes amis, en écrivant ce document vrai, exact, des divers incidents qui se sont passés sous mes yeux, le 3 décembre, à la prise de la barricade du faubourg Saint-Antoine; incidents restés inconnus jusqu'à ce jour, mais qu'un soldat ayant rempli au premier rang, un rôle dans cet évènement, pouvait, seul, mettre en lumière.

Je me suis fait aussi un devoir sacré de signaler à mes concitoyens celui de mes camarades qui tomba pour la défense de l'ordre et des lois, le même jour, à la même heure et sur le même terrain que le représentant du peuple dont la mort a été si souvent glorifiée par les partisans de l'émeute.

L'histoire de ces journées a laissé dans l'oubli le nom de ce modeste soldat; l'historique du régiment l'a recueilli. Mais ce livre d'or n'ouvre jamais ces pages pour répandre au dehors,

les noms des braves qui meurent en accomplissant leur devoir; il les conserve, au contraire, avec un soin jaloux, à l'ombre du drapeau, pour l'honneur seul du régiment et cela suffit à leur gloire.

J'aurais voulu respecter son silence. Dois-je me taire, cependant, en entendant le bruit qui se fait autour du nom de l'autre victime? Non; mon cœur me le défend.

Je dois lire à haute voix cette page à mon pays, parce que je dois lui dire la vérité et pour rendre, en même temps, à la mémoire de mon frère d'armes l'hommage glorieux qui doit servir d'auréole à tout homme qui se sacrifie pour lui.

Si quelques groupes de citoyens peuvent se permettre, chaque année, de couvrir de lauriers la tombe de Baudin, il est juste que le soldat Pyran reçoive, désormais, les siens des mains de la patrie.

BLANC,
Capitaine en retraite.

Nous sommes loin, on le voit, de la légende fabriquée par les républicains.

NÉCROLOGIE

On apprendra avec un profond regret la mort de M. KABLÉ, député protestataire de Strasbourg, auquel les électeurs d'Alsace avaient décerné récemment un si magnifique triomphe, malgré la formidable opposition des agents de Bismarck.

Aux côtés de M. Antoine, le banni d'aujourd'hui, M. Kablé, représentait au Reischstag les plus pures traditions de fidélité à la France.

Sa mort est donc un deuil véritablement français et patriotique.

Le député de Strasbourg a succombé aux atteintes d'une maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps.

—

On annonce la mort de M. PAUL DALLOZ, directeur du *Moniteur universel*, décédé à l'âge de cinquante-sept ans.

M. Paul Dalloz était entré jeune au *Moniteur* dont il partagea la direction, après le 2 décembre 1851, avec M. Turgan.

Il fut, en mai 1864, le créateur du *Moniteur universel du soir*, le premier journal politique quotidien à cinq centimes, qui obtint un rapide succès.

Jusqu'en 1868, les deux journaux que dirigeait M. Dalloz avaient conservé leur caractère officiel que M. Rouher, ministre d'Etat, leur retira à cette époque par un arrêté qui fondait deux nouveaux *Moniteurs officiels de l'empire français*.

M. Paul Dalloz se fit alors reconnaître en justice la propriété exclusive du titre de *Moniteur*, et l'organe du gouvernement s'appela simplement *Journal officiel*. En dehors des deux *Moniteurs*, M. Dalloz avait fondé plusieurs autres publications.

Tous ceux qui ont connu ou approché Paul Dalloz partageront la douleur de ses amis.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le samedi, 2 avril, Mgr Macchi, majordome de Sa Sainteté, accompagné de M. le commandeur Azzurri, a présenté au Saint-Père, à l'occasion de la cérémonie du Dimanche des Rameaux, la magnifique palme préparée par les religieuses du monastère de Saint-Antoine.

Les palmes de la chapelle pontificale proviennent de San Remo, par le privilège donné depuis Sixte-Quint à la famille Brescia.

La palme de cette année est un ouvrage artistique, orné au milieu d'une miniature due au peintre Pierre De Simone de Lecce.

Toute la palme représente un dessin symbolique du Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté.

La Foi dominant le globe terrestre est accompagnée de l'Espérance et de la Charité qui portent l'image du Souverain-Pontife. Plusieurs génies les entourent, et représentent les cinq parties du monde, venant offrir leurs hommages.

On lit enfin cette inscription :

Palma tibi offertur, Leo maxime, corde precamur
Hæc sit jubilæi nuntia læta tui.

—

Les grandioses préparatifs pour le jubilé sacerdotal conti-

nuent. De tous les côtés on s'unit pour envoyer au Souverain-Pontife des dons et des hommages. Ces jours-ci, S. G. Mgr Tizzani, patriarche latin d'Antioche et doyen des prélats assistants au trône, a envoyé à ses collègues une circulaire par laquelle il les invite à s'unir pour offrir un cadeau au Souverain-Pontife. Les prélats domestiques et les camériers secrets de Sa Sainteté s'unissent aussi pour offrir au Pontife une magnifique écritoire à l'occasion de son jubilé.

—

L'Italie catholique donne un magnifique exemple. Elle vient de fonder une œuvre de secours pour les missions. Cette œuvre est une leçon donnée au gouvernement qui a converti les biens de la Propagande et a fait la guerre aux moines. Il comprendra peut-être qu'au point de vue politique même, il a fait une faute, et que c'est se priver des appuis les plus sérieux et les plus efficaces que de faire la guerre à la Papauté et aux grandes institutions de l'Église. L'entrée de M. Crispi au ministère semble montrer que l'on continuera cette politique d'hostilités. Pour lui, les missions catholiques sont un obstacle et non une influence, et il combat toute œuvre catholique comme un ennemi du progrès et de la civilisation. Peut-être cependant le nouveau cabinet italien, malgré la présence des Crispi et des Zanardelli, sera-t-il obligé, bien à contre-cœur, de garder une attitude prudente vis-à-vis du Vatican. On craint le chancelier d'Allemagne, et l'on cherche avant tout à mettre la politique italienne en harmonie avec la politique de M. de Bismarck.

—

Le délégué apostolique aux Indes orientales, S. G. Mgr Agliardi, qui s'est heureusement occupé du rétablissement de la hiérarchie catholique dans les Indes, va revenir à Rome où il occupera probablement le poste de substitut de la secrétairerie d'État en remplacement de S. G. Mgr Mocenni qui, dit-on, sera promu à la nonciature apostolique de Vienne. La mise à exécution de la Bulle apostolique pour l'établissement de la hiérarchie catholique dans les Indes, déjà heureusement acheminée par Mgr Agliardi, sera continuée par Mgr Ajuti, son secrétaire, qui va recevoir à cet effet la nomination de délégué apostolique avec titre épiscopal.

—

Certains points de la nouvelle loi politico-ecclésiastique prussienne laissant beaucoup à désirer ou étant obscurs, on dit à

Rome que le Centre a demandé au Pape des instructions concernant la discussion de cette loi à la Chambre des députés.

Le Vatican, en réponse, aurait adressé au nonce de Munich un document où il est déclaré que le Centre doit simplement voter la loi, en laissant au Pape le soin d'arranger avec la Prusse la question du veto pour les nominations aux cures, attendu que, ce point étant une concession du Vatican, il ne saurait être de la compétence d'un parti politique de le discuter au Parlement.

Il existe en outre un échange de notes diplomatiques entre le Vatican et la Prusse, dans le but de délimiter la forme du veto. D'après les déclarations du Vatican, la concession du veto serait retirée si le gouvernement prussien en abusait.

—

A l'occasion de la fête prochaine de Pâques, N. T. S. P. le Pape a fait distribuer, par son aumônier secret, Mgr Sanminiatelli, une aumône de dix mille francs aux pauvres de Rome.

Sa Sainteté a fait donner encore, à la même occasion, cent soixante lits neufs et complets à autant de familles pauvres.

—

Le R. P. Raphaël de Massatra, capucin, qui avait suivi le P. Passaglia dans sa révolte, vient de l'imiter dans sa sincère conversion. En présence de plusieurs prêtres, il a renoncé, le 26 février dernier, à toutes ses erreurs et déclaré publiquement son regret d'avoir donné le scandale.

—

A Sienne, une Sœur visitatrice des Filles de la Charité, ayant voulu faire attacher une très petite parcelle de reliqué du cœur de saint Vincent de Paul, qui s'était détachée d'un reliquaire apporté de Paris, un prêtre de l'archevêché brisa le sceau.

La parcelle, mise sur une feuille de papier, étant trop petite pour être prise, elle la prit avec une pointe d'épingle, mais aussitôt un sang vermeil inonda tout le papier. L'archevêque de Sienne a ordonné que la feuille de papier ainsi rougie fût placée dans une bourse, et honorée elle-même comme une relique ; il a adressé un rapport au Pape.

—

Le septième Congrès catholique italien, dont la réunion fut empêchée l'année dernière par le gouvernement, aura lieu dans la ville de Lucca, en Toscane, du 19 au 23 de ce mois.

Ce Congrès sera sous la présidence honoraire de Sa Gr. Monseigneur l'archevêque de Lucca et sous la présidence effective de M. le commandeur Venturoli, président général de l'Œuvre des Congrès catholiques en Italie.

Le Congrès sera partagé en cinq sections :

1re section. — Action catholique.

2e section. — Economie sociale chrétienne.

3e section. — Education et instruction.

4e section. — Presse et journalisme.

5e section. — Art chrétien.

Le Congrès s'occupera particulièrement du jubilé sacerdotal du Saint-Père, de l'enseignement élémentaire, de la crise agraire, des corporations ouvrières et du journalisme catholique.

Le secrétaire général de ce Congrès est M. l'avocat Casoni, rédacteur de l'*Union* de Bologne. Plusieurs de nos lecteurs se souviendront de la part brillante que M. Casoni, alors au début de sa carrière, prit à l'un des Congrès de Malines où, avec le comte Alberi, de Florence, il représentait les catholiques italiens.

France.

Paris. — Tous les ans, depuis la loi contre l'instruction religieuse dans les écoles, c'est-à-dire depuis sept ans, les membres de l'œuvre diocésaine des écoles chrétiennes libres rendent compte de la situation de l'œuvre dans la semaine qui précède la semaine sainte.

Cette réunion avait lieu le 30 mars, sous la présidence de M. Chesnelong, sénateur, assisté de M. l'abbé Pelgé, vicaire général du diocèse, archidiacre de Saint-Denis, représentant Mgr Richard, et de M. Denys Cochin.

La vaste salle du cirque était comble. Nous remarquons sur l'estrade : MM. Ferdinand Duval, Calla, Despatys, Lerolle, le comte de Moustier, le vice-amiral Lagé, Wallon, Viellard-Migeon, député de Belfort; de Lamarzelle, de Ravignan, de la Ferronnays, Henri Cochin, Carron, etc. Un grand nombre de membres du clergé de Paris, dont un portait à sa boutonnière le ruban de la Médaille militaire, et tous les membres du comité diocésain.

Honestum est viris meminisse, a dit, en prenant le premier la parole, M. le vicaire général Pelgé, en regrettant l'absence du

directeur de l'œuvre, M. l'abbé de Courcy, atteint d'une grave maladie. Remontant dans le passé de la France chrétienne, l'orateur a fait depuis saint Louis, ce sergent du Christ, ainsi qu'il aimait à s'appeler, le panégyrique des rois chrétiens.

C'est à l'éducation religieuse que le peuple de France a reçue pendant des siècles qu'il a dû la vigueur de l'âme qui lui a permis de lutter contre les malheurs qui ont souvent frappé la nation et dont elle a, jusqu'ici, su se relever.

M. Chesnelong a ensuite prononcé une allocution chaleureuse et applaudie avec le plus grand enthousiasme. L'éloquent sénateur a flétri, comme il convenait, les charges budgétaires immenses qui pèsent sur le pays depuis la laïcisation de l'enseignement.

De vingt-huit millions que coûtait le budget de l'instruction primaire en 1875, il s'élève actuellement à 86 millions, avec une diminution d'élèves de près d'un million.

Quant à l'enseignement libre, il a vu, depuis l'application des lois impies, le nombre de ses élèves augmenter de cinq cent mille.

Mais tout cela coûte ; les 103 écoles libres installées à Paris, et qui reçoivent 70,000 élèves, ont coûté, depuis sept ans, dix-sept millions ; il reste un déficit de deux millions, et leur entretien coûte, annuellement 2,400,000 francs.

C'est un déficit que l'honorable sénateur demande aux catholiques de combler, et les applaudissements chaleureux qui l'ont interrompu à maintes reprises, pendant son discours, ont dû lui prouver qu'il avait eu raison de compter sur la générosité de son auditoire.

Après lui, M. Denys Cochin a tenu l'auditoire sous le charme de sa parole, flétrissant, avec une ironie mordante, l'oppression qui frappe actuellement les catholiques.

Avant de se séparer, les assistants se sont engagés, à l'unanimité, sur la proposition de M. Chesnelong, à réclamer l'abrogation des lois de malheur; à soutenir de tous leurs moyens l'Œuvre des écoles chrétiennes et à prendre une part énergique, aux prochaines élections municipales, à la bataille électorale, de façon à faire rentrer au conseil les membres conservateurs sortants, et même à leur adjoindre de nouveaux collègues.

Agen. — La *Semaine religieuse* d'Agen donne de très intéressants détails sur Mgr Fraysse, vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie, et sur sa famille :

Nous avons eu l'honneur et la joie de posséder quelques jours à Agen Mgr Fraysse, vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie, évêque titulaire d'Abila.

Ce jeune et vénéré prélat appartient à la Société de Marie. Il a occupé, non sans éclat, durant quatre années, de 1869 à 1873, la chaire de dogme, dans notre grand séminaire. C'est de là que répondant à l'appel de Dieu, il est parti pour les missions, où il compte déjà quatorze années de séjour. Honoré, à juste titre, de la confiance toute particulière de Mgr Vitte, de regrettée et sainte mémoire, il fut son bras droit et son conseil avant de devenir son successeur.

Mgr Fraysse avait laissé à Agen des souvenirs qui sont restés vivants. Aussi son passage y a-t-il réveillé de nombreuses sympathies, surtout parmi les prêtres qui avaient été ses admirateurs en même temps que ses disciples.

Mgr l'évêque d'Agen a tenu à honneur de réserver à son digne collègue le plus fraternel accueil....

Avec cette délicatesse, dont son cœur a le secret, Mgr l'évêque d'Agen a voulu, du même coup, exprimer ses sentiments envers la Société de Marie et resserrer les liens qui unissaient déjà Mgr Fraysse à notre diocèse en le nommant chanoine d'honneur de notre cathédrale.

Mgr Fraysse est originaire du Rouergue. Il appartient à l'une des familles patriarcales, dont on trouve encore des types dans ce pays. Il est l'aîné de sept enfants : cinq fils et deux filles, tous consacrés à Dieu. Quatre d'entre eux appartiennent à la Société de Marie. Mgr Fraysse en avait déjà un parmi les missionnaires de la Nouvelle-Calédonie, il en enmène un autre. De ceux qu'il laisse en France, l'un est à la tête de notre grand séminaire, supérieur aimé autant que respecté, l'autre exerce le saint ministère dans son diocèse d'origine, où il est resté pour servir de bâton de vieillesse à la vénérable mère de cette famille modèle. Quant aux deux filles, elles sont, toutes deux, religieuses de la Sainte-Famille, et l'une d'elles remplit les fonctions importantes de maîtresse des novices de la Maison-Mère.

Etranger.

Allemagne. — La presse catholique d'Allemagne publie un communiqué non signé, mais qui émane certainement de l'entourage de M. Windthorst, si ce n'est de lui-même, et qui fait prévoir, disons la possibilité, pour ne pas dire la nécessité d'un rejet du projet de loi gouvernemental. Résumons cet important communiqué :

Les représentants du peuple catholique se trouvent placés devant une terrible responsabilité; le temps qui s'écoule entre les premiers débats de la Chambre des seigneurs et la discussion approfondie à la

Chambre des représentants donne à l'opinion publique le temps de se former en connaissance de cause, d'aider de ses lumières les représentants et de leur tracer la voie à suivre. On ne doit pas croire que le Saint-Siège ait donné son consentement formel à chaque article du projet; car déjà le fait que Mgr Kopp a proposé des amendements essentiels est une preuve du contraire. Le ministre Puttkammer a avoué lui-même que les amendements de Mgr Kopp touchant le *veto* ne seraient pas absolument inacceptables. Par conséquent, il n'y a pas d'arrangement définitif sur la forme précise du *veto*. *Donc, le Centre possède encore la liberté pleine et entière de son vote.*

Nous protestons énergiquement contre les bruits tendant à faire croire qu'il y ait des différences de vues entre le Centre et Mgr Kopp. Les amendements de Mgr Kopp, et qui d'après lui contiennent le maximum de ce qu'on peut obtenir pour le moment, ont été proposés *après une entente préalable avec le Centre*, et Mgr a déclaré publiquement que, *même avec ces amendements*, rejetés d'ailleurs, la révision *ne serait pas encore achevée*. On connaîtrait mal Mgr l'évêque si on le croyait capable de se séparer, dans ces graves circonstances, *de ses collègues* les autres évêques, *de tout le clergé et de tout le peuple catholique*. Les paroles flatteuses que Mgr Kopp a adressées au gouvernement ont excité une certaine surprise, et même du mécontentement; mais ce vote de confiance n'engage nullement la situation de Mgr vis-à-vis des questions de principe. Les efforts de Mgr n'ont pas été couronnés de succès, et cependant ses propositions étaient fort modérées. En faisant quelques concessions peu importantes on s'est même donné l'air d'accorder une insigne faveur — et non de nous rendre nos droits.

Les pairs méprisent nos droits et ils refusent de nous rendre la liberté qu'on nous a enlevée. Tout en prononçant des paroles de paix, ils ont voté le prétendu *veto* dans une forme telle qu'il livrerait le clergé à la discrétion du gouverneur et de ses employés, y compris les gendarmes. Les ordres religieux seraient également abandonnés au bon et au mauvais vouloir d'un ministre protestant. Quoi d'étonnant si le Centre et tout le peuple ont accueilli ces résolutions avec un grand *désappointement, avec irritation, avec indignation?* Non, ce n'est pas pour ces misérables concessions, ce n'est pas pour se faire lier, pour être livrés entièrement à la discrétion du ministre, que l'épiscopat, le clergé et le peuple catholique ont soutenu une lutte si longue et si ardue. Mgr Kopp a voté pour le projet parce que sans cela le projet ne serait pas même venu devant la Chambre des représentants, il a voté *pour*, avec la réserve expresse qu'il ne pouvait pas voter pour certains articles, mais qu'il espérait que la Chambre des représentants modifierait encore certains points.

Donc, d'après Mgr Kopp lui-même, dans la forme actuelle, le projet est inacceptable. Mais le Centre se trouve dans une toute autre

position; il ne pourra pas donner un vote approbatif sous réserve; son vote sera définitif. S'il repousse le projet, c'en sera fait, et on rejettera toute la faute sur le Centre. Si, par contre, il accepte le projet, il portera la responsabilité du funeste *veto* et des pouvoirs discrétionnaires. Que doit-il faire? De deux maux il doit choisir le moindre. Le *veto* discrétionnaire est le cœur de la lutte; une fois accepté, il restera en vigueur pour une période de temps incalculable; il empoisonnera tout le clergé et le peuple. Qu'on ne se fasse pas d'illusion, une fois que le gouvernement possédera ce *veto*, on ne le lui extorquera plus. Mais si le projet est repoussé cette fois, si le gouvernement le retire, tout faire croire que bientôt il fera de nouvelles propositions, non point par bienveillance envers les catholiques, mais par la force des choses.

Donc, si le Centre se voyait forcé de faire échouer le projet par un vote négatif, il aurait de nouveau sauvé l'Eglise de l'asservissement, et le clergé et le peuple se rangeraient entièrement de son côté.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Ministres en voyage. — Une session stérile. — Commission du budget. — Une indignité. — Situation extérieure. — Angleterre. — Belgique. — Haïti.

14 avril 1887.

Pendant que la commission du budget fait des économies budgétaires une question de gouvernement, pendant que les deux tiers de la Chambre, d'accord en cette matière avec la masse de l'opinion publique, insiste pour que le budget soit bouclé sans emprunt et sans impôts nouveaux, il se passe en Algérie une scène diamétralement opposée.

Trois ministres, MM. Berthelot, Millaud et Granet ont jugé le moment favorable pour visiter notre grande colonie africaine. Ils sont partis, en effet, en mission officielle, escortés de près de cent sénateurs et députés, et l'on sait ce que pareil voyage signifie. C'est une provocation à des demandes d'améliorations de toutes sortes dans tous les services publics, demandes destinées à se traduire par des dépenses de plusieurs dizaines de millions et auxquelles les ministres voyageurs ne sauraient refuser leur concours, puisqu'en réalité leur voyage n'a pas d'autre raison d'être.

Aussi le maire d'Alger s'est-il empressé de profiter de l'occa-

sion. Les ministres avaient à peine mis pied à terre, qu'il leur a débité son petit boniment tendant à l'augmentation des écoles primaires à la création de lycées de jeunes filles avec toutes les constructions de bâtiments à la mode en France; ceci était pour M. Berthelot. Quant à M. Millaud, le maire lui a réclamé des lignes ferrées dites de pénétration, car les chemins de fer parallèles à la mer sont réellement insuffisants; il a réclamé également la création de tout un système de barrages, d'irrigation de canaux, et il a recommandé à M. Granet de doter au plus tôt l'Algérie de toutes les améliorations postales et télégraphiques appliquées dans la mère-patrie.

Il ne faudrait pas croire que les ministres aient essayé de calmer cette ardeur réformiste en arguant de la nécessité de faire des économies pour renvoyer à des temps meilleurs l'exécution de ces divers travaux. Ils se sont empressés de promettre tout ce qu'on leur demandait, aux acclamations non pas seulement des autorités et de la population, mais des sénateurs et des députés opportunistes qui les accompagnaient.

Il est au moins bizarre que trois membres du gouvernement se jouent ainsi des résolutions de la majorité et de l'opinion du pays, juste au moment où il est ouvertement convenu qu'il est nécessaire de s'arrêter, non pas seulement dans la voie des dépenses superflues, mais encore dans celle des dépenses utiles.

—

Voici enfin les Chambres en vacances, après une session d'hiver qui ne comptera pas dans l'histoire. Si l'on écarte deux ou trois lois sans importance qui ne sont pas d'ailleurs votées définitivement, le bilan de la session, dont nous donnons plus loin le détail, sera vite dressé. Il se réduit à l'adoption de la loi sur les céréales, et à l'achèvement du budget de 1887, on sait dans quelles déplorables conditions. En réalité, l'activité de la Chambre a été absorbée presque tout entière, depuis un an, par l'étude de cette malheureuse loi de finances, et l'on peut dire de celle-ci qu'elle a été la pierre de touche de l'Assemblée actuelle. Il n'y a pas d'exemple d'un budget établi aussi péniblement, et l'on fouillerait, croyons-nous, toute notre histoire parlementaire sans découvrir le spectacle d'une commission de finances et d'une Chambre aussi inférieures à leur tâche, aussi inexpérimentées et aussi brouillonnes.

On a vu des Assemblées, aux prises avec des difficultés financières des plus graves, hésiter devant des solutions con-

tradictoires, reculer devant des charges nouvelles, s'ingénier à découvrir des expédients de trésorerie plus ou moins pratiques. Ce qu'on n'avait pas vu encore, et c'est un journal républicain, le *Siècle,* qui le fait remarquer, c'était une Chambre méconnaissant une situation financière des plus compliquées, prenant plaisir à aggraver les difficultés pendantes, choisissant un budget en déficit pour se livrer à des expériences, et finalement pataugeant pendant six mois dans un gâchis formidable pour aboutir à un éclatant aveu d'impuissance. Et quel moment la Chambre actuelle a-t-elle choisi pour accumuler ainsi les preuves de son inexpérience, de son esprit d'agitation, de sa stérilité tapageuse? Une période où l'état de nos forces économiques et la situation de l'Europe commandaient plus que jamais de rendre la confiance aux esprits et de protéger la fortune publique affaiblie par une crise commerciale et agricole dont nous n'avons pas encore malheureusement vu la fin.

—

La commission du budget a procédé, samedi, à la désignation des rapporteurs.

La règle suivie, les autres années, pour la distribution des rapports a été quelque peu modifiée. Les budgets de l'Imprimerie Nationale et de la Légion-d'Honneur, qui faisaient l'objet de rapports spéciaux, sont rattachés au budget de la justice. Les budgets ordinaire et extraordinaire de la guerre sont attribués à un même rapporteur. Enfin, le service pénitentiaire est détaché du budget de l'intérieur, et fait l'objet d'un rapport spécial.

Quant aux cultes, la commission a décidé de ne désigner de rapporteur qu'après avoir procédé à une discussion générale sur le maintien ou la suppression de ce budget.

—

Un incident instructif a eu lieu ces jours-ci au conseil municipal. Un pensionnaire de l'hospice d'Ivry s'étant plaint de ce que l'on n'avait pas laissé venir jusqu'à lui un prêtre qu'il avait fait demander, la majorité a voté des félicitations à l'infirmière qui avait fermé la porte de la salle au ministre du culte. C'est ce que le directeur de l'Assistance publique et le conseil municipal appellent respecter la liberté de conscience. C'est ainsi que les Jacobins parlaient, eux aussi, de la liberté.

—

De la lecture des journaux étrangers, on ne tire aucune in-

duction plausible sur les probabilités du lendemain, et l'hésitation se prolonge. Cependant, rien de menaçant, après tout, pour le maintien de la paix. L'Allemagne procède méthodiquement à l'application de la loi sur le septennat militaire et augmente ses formations de troupes sur notre frontière. C'était prévu, annoncé, on n'y peut voir ni provocation expresse ni péril nouveau. L'Autriche-Hongrie est toute livrée à l'opération difficile de la création des ressources pour ses armements. Les Bourses de Vienne et de Pesth attendent l'arrivée des titres nouveaux de rente, sans enthousiasme d'ailleurs. La rente hongroise avait un peu monté; elle se replie lentement.

La Russie se recueille et affecte de ne plus s'inquiéter à aucun point de vue de ce qui se passe en Bulgarie. Dans ce dernier pays, on s'agite beaucoup, on célèbre l'anniversaire du prince de Battenberg; on parle de le rappeler à Sofia. Mais on parle seulement de ce projet, on n'ose pas le mettre à exécution. Et puis, le prince lui-même a si peu l'air désireux de revoir ses sujets! On dirait que dans toute l'Europe on est dans l'attente de quelque chose. De quoi? on n'en sait rien; on voudrait bien que ce fût d'un acheminement décisif à l'apaisement des questions brûlantes. Les fêtes de l'anniversaire de l'empereur Guillaume ont causé du désappointement à cet égard, mais seulement peut-être parce qu'on avait compté sans réflexion sur quelque déclaration extraordinaire qui ne s'est pas produite, n'ayant pas été jugée opportune.

—

Les amis de l'Irlande tenaient lundi à Hyde-Park un meeting pour protester contre les lois d'exception votées par la Chambre des communes. La manifestation a été imposante. Pour éviter tout désordre, les manifestants au nombre de 100,000 se sont rendus par 16 directions différentes sur la place où devait se tenir le meeting. Seize plates-formes avaient été dressées, et sur l'une d'elles on remarquait le lord maire de Dublin. Les Irlandais habitant Londres, s'étaient rendus en masse à Hyde-Park avec leurs femmes et leurs enfants, portant les couleurs nationales.

M. Gladstone, qui s'est montré à une fenêtre pendant le passage d'une partie du cortège, a été acclamé par une foule évaluée à 20,000 personnes.

La résolution suivante a été mise aux voix en même temps du haut des seize plates-formes.

« Le peuple de Londres, résolu désormais à traiter l'Irlande avec justice, condamne le bill de coercition et s'engage à user de tous les moyens légaux pour en obtenir le rejet. »

On s'est avisé d'un moyen très simple pour s'assurer du sentiment des manifestants. Le président de chaque plate-forme a élevé un énorme carton blanc portant le mot : « Pour. » Un immense : *Oui!* suivi d'applaudissements et de hourras, s'est élevé de tous les points de la vaste place.

Mais quand, procédant à la contre épreuve, les présidents des plates-formes ont élevé des cartons noirs signifiant : « Contre » ç'a été une tempête de grognements et de *Non ! non!* énergiques.

Le gouvernement espérait que cette manifestation dégénérerait en émeute. Il comptait sur la présence des 20 à 25,000 repris de justice qui rôdent sans cesse dans les rues de Londres à la recherche d'un mauvais coup. Cet espoir a été déçu. Les Irlandais ont su se garder de tout contact compromettant, et ils sont demeurés calmes et dignes.

—

Le candidat libéral l'a emporté dimanche à Ostende, à une vingtaine de voix de majorité.

Cette élection n'exercera pas d'influence sensible sur la situation politique. Ni le vote, ni bien moins encore l'éloquence de M. de Stuers, le nouvel élu ne gêneront le cabinet Beernaert!

La lutte s'est engagée dans un arrondissement que le libéralisme avait longtemps considéré comme un fief inaliénable, et les succès des catholiques y étaient trop récents encore pour ne pas faire prévoir un retour offensif de l'ennemi, défait mais non pas vaincu.

—

L'idée du rétablissement d'une légation anglaise près le Saint-Siège germe dans la conscience politique de la Grande-Bretagne comme une semence qui lèvera tôt ou tard. Ce courant de l'esprit public aboutira-t-il aujourd'hui, demain, ou plus tard? On ne le sait. Mais ce qui paraît s'imposer avec force, c'est le besoin d'un tel rapprochement. C'est dans cet ordre d'idées que la *Pall Mall Gazette* vient de rouvrir ce grave débat :

Combien de temps devrons-nous attendre encore pour avoir un nonce pontifical accrédité auprès du cabinet de Saint-James? Pas longtemps, si l'on en juge du pas dont vont les affaires. Pas longtemps, nous l'espérons, dans tous les cas, car le Pape représente une

force trop réelle et sous certains rapports trop considérable dans les affaires de ce monde pour qu'un gouvernement puisse continuer à maintenir envers lui cet ostracisme politique qui a été décrété contre lui aux temps antiques, lorsque le Pape et ceux qui gouvernaient notre royaume étaient en lutte mortelle. Il y a naturellement encore quelques cendres fumantes de cette vieille lutte théologique qui prendront feu lorsqu'on proposera de reprendre les relations avec le Vatican. Mais ce sont des choses d'un passé lointain qui s'évanouiront. Les facteurs et les forces permanentes, qui gouvernent l'État moderne, nous montrent qu'il n'est plus sage ni opportun de nous priver du meilleur moyen de savoir ce que pense le Pape et de l'avertir de ce que nous pensons, nous. Puisque le Pape est déjà une si grande puissance dans le monde, que ne pourra-t-il être dans l'avenir?

Le jeu de gouverner l'Irlande dans l'intérêt de tous, hors des Irlandais, est fini, et nous assistons en ce moment à l'agonie de ce vieux système. Mais la chaire de Saint-Pierre, avec la politique inaugurée par Léon XIII, peut devenir le centre pacifique du monde moderne. Combien de temps l'Angleterre pourra-t-elle encore se tenir loin de ce centre d'influences qui semble destiné à effectuer de grandes choses pour l'humanité et la civilisation?

Le *Times*, à son tour, reprend cette idée.

Comme on le voit, l'organe anglais se place à un point de vue purement utilitaire. C'est peut-être un signe d'autant plus probant. N'est-ce pas justement la force de la Papauté d'être non seulement une grande force religieuse, mais en même temps un intérêt politique et social universel?

—

Un incident grave vient de se produire dans la république d'Haïti. Une dépêche de New-York annonce que le commandant d'une frégate anglaise aurait adressé un ultimatum au gouvernement de Port-au-Prince. Voici, très succinctement, à quelle occasion : La concession d'une île voisine d'Haïti (l'île de la Tortue) avait été faite par le gouvernement d'Haïti à un Anglais. A la mort de celui-ci, sa veuve n'aurait pas exécuté les conditions imposées au concessionnaire, et le gouvernement serait rentré en possession de l'île concédée. D'où demande d'indemnité de la part du gouvernement britannique, demande qui n'aurait pas été admise par les autorités haïtiennes. Ce qui rend la situation particulièrement grave, c'est que les Etats-Unis ont pris fait et cause pour Haïti contre les revendications injustifiées de l'Angleterre. Le congrès a été réuni d'urgence, et une note diplomatique a été adressée au cabinet britannique.

Cette intervention ne laisse pas d'être grosse de complications. Ce n'est un secret pour personne que l'Angleterre a des visées sur l'île d'Haïti qui, située sur la route de Panama, est une position stratégique de premier ordre. Il n'est pas téméraire de croire que l'affaire qui donne lieu à une démonstration hostile de l'escadre anglaise n'est qu'un prétexte préparé de longue main. La contestation dont il s'agit est si peu fondée en droit, que le gouvernement britannique n'a pas voulu accéder à une demande d'arbitrage proposée par le gouvernement haïtien. Mais si l'Angleterre a jeté son dévolu sur Haïti, il est évident que la république américaine, qui a les mêmes ambitions, n'est pas d'humeur à laisser l'escadre anglaise évoluer à son aise dans les eaux de Port-au-Prince et préluder à un débarquement par un bombardement. Il faut ajouter que les indigènes d'Haïti redoutent à un égal degré les menaces de l'Angleterre et la protection de l'Amérique.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Le Paroissien illustré des Missions.** Edition jubilaire à l'occasion des Noces d'Or de Sa Sainteté Léon XIII. Rel. in-18 de près de 600 pages, illustré d'innombrables gravures. — Paris, 1887, à la librairie de l'Œuvre de St-Paul. — Prix : reliure toile chagrinée, 3 fr; chagrin plein : 5 fr.

La petite œuvre de Saint-Luc des missions, qu'a créée par lui seul un pauvre missionnaire, n'est pas restée en arrière pour célébrer la grande solennité que préparent avec zèle tous les diocèses de France.

Elle vient de faire paraître, à la librairie de l'Œuvre Saint-Paul, l'*Edition jubilaire du Paroissien illustré des Missions.*

Pareil joyau d'iconographie chrétienne n'avait pas encore été produit par la propagande catholique. En voyant le nombre surprenant et la suave composition des scènes qui décorent le texte (il y en a environ quinze cents), on serait tenté de voir là un tour de force du missionnaire imagier, si dans l'hommage de l'œuvre entière, mis en tête du livre, on ne voyait se dérouler une série de travaux encore plus surprenante. L'œuvre importante de Saint-Luc pour les missions mérite toutes les sympathies des

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques.* MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

amis de la propagation de la foi.

Donnons une courte description du livre. Il s'ouvre par un titre illustré représentant l'hommage au Saint-Père; la gravure suivante retrace la célébration du jubilé sacerdotal par tout le monde catholique. L'épître dédicatoire est accompagnée des scènes les plus variées se rapportant à l'œuvre Saint-Luc des missions et de délicieuses compositions tirées de l'art oriental. Puis vient le tableau de la milice de Saint-Pierre encadrant les offrandes spirituelles que les miliciens présentent au Saint-Père pour célébrer son jubilé. La dynastie pontificale des deux cent soixante successeurs de saint Pierre, jusqu'à Léon XIII, clôt l'avant-propos.

Les illustrations des six cents pages qui suivent mettent dans un bel ordre, sous les yeux du lecteur, tous les sujets les plus propres à l'instruire, à le faire prier, à lui faire aimer la sainte Eglise, son auguste chef, et les traditions de la patrie chrétienne. Devant les prières quotidiennes, c'est la série de toutes les vérités qu'il faut croire et pratiquer; devant la sainte messe, toutes les cérémonies du saint sacrifice. Les exercices de la confession et de la communion sont accompagnés de la représentation des sept péchés capitaux et des scènes successivement terribles et consolantes du jugement, de l'enfer et du ciel, empruntées à l'admirable pinceau de Fra Angelico. Les anges musiciens du même auteur viennent ensuite accompagner le chant des psaumes dans les vêpres et les complies.

Au propre du temps les scènes se succèdent dans la plus grande variété. Chaque fête a son illustration spéciale, chaque évangile a aussi la sienne. Les séries intercalaires se succèdent, montrant tous les faits principaux de l'Ancien Testament, la vie de Notre-Seigneur, la concordance des deux Testaments..., etc. Nous recommandons la série ornant les grands jours de la semaine sainte comme pleine de la componction la plus suave.

Les grandes solennités du temps pascal jusqu'à la fête du Sacré-Cœur ont leurs illustrations d'un caractère triomphal. Arrivé au vingt-quatrième dimanche après la Pentecôte, l'imagier se donne libre carrière pour célébrer par son crayon les gloires de la Papauté, celles de l'Eglise encourageant les arts et les sciences, les ordres religieux, vrais civilisateurs de l'Europe, la croisade catholique du rosaire prêchée par Léon XIII lui-même. Puis viennent les images de tous les saints les plus populaires; le patriotisme chrétien enflamme ensuite l'âme du missionnaire iconographe : il représente la France chrétienne dans ses saints, ses héros, sa bannière et son vœu national qui la consacre au Sacré-Cœur de Jésus pour la faire revenir aux traditions sacrées, source de la grandeur. La conclusion du livre révèle le zèle apostolique du missionnaire : c'est la courte exposition du catéchisme en 180 demandes et réponses pour faciliter et rendre agréable l'enseignement quotidien de la doctrine chrétienne dans toutes les familles. En un mot, le paroissien illustré des missions est un acte de foi, d'espérance et d'amour adressé à l'Evangile, à l'Eglise, au Pape et à toutes les âmes.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE PAPE ET L'ALLEMAGNE

Nous avons dernièrement annoncé comme très prochaine la publication d'un document pontifical qui indiquerait aux députés catholiques prussiens la conduite à suivre dans le vote de la loi politico-ecclésiastique. Ce document vient de paraître. C'est une Lettre adressée par Sa Sainteté à Mgr Krementz, archevêque de Cologne. En voici la traduction, faite sur le texte latin :

A Notre Vénérable Frère Philippe, archevêque de Cologne, à Cologne.

LÉON XIII, PAPE.

Votre lettre du 13 des calendes d'avril Nous a montré, ce que d'ailleurs Nous savions déjà, que l'état de la religion catholique dans votre pays vous tient extrêmement à cœur. Nous sommes heureux de vous louer de ce sentiment et de ce zèle ardent pour le bien commun, qui conviennent au rang que vous occupez et qui ne sont pas sans rapport avec les temps que traverse chez vous l'Eglise. En même temps, Nous estimons qu'il Nous appartient et de répondre à ce que vous désirez savoir et de déclarer publiquement ce que pense le Siège Apostolique du dernier projet de loi relatif au règlement des affaires catholiques dans le royaume de Prusse : question sur laquelle nous avons demandé l'avis d'un certain nombre de cardinaux.

Dès le commencement de Notre pontificat, vous fûtes pour Nous l'objet de nombreuses et graves préoccupations, et selon le devoir de Notre charge, Nous résolûmes de tenter tous les moyens pour rendre à la religion catholique chez vous la tranquillité et la paix, unies à une légitime liberté. Nous avons manifesté cette intention non seulement dans les Lettres que Nous avons écrites à l'auguste empereur et au sérénissime prince héritier, mais encore dans celles que

Nous avons adressées à votre prédécesseur immédiat sur le siège archiépiscopal de Cologne.

C'est pourquoi, comme il était naturel, Nous avons commencé, après de longs soucis à respirer et à concevoir bon espoir lorsque Nous avons compris que l'on était disposé à remettre en discussion, pour les amender les lois contraires à la liberté des catholiques, fait qui ouvrait la voie à la pacification. Ce qui a suivi a plus fait pour accroître ces espérances que pour les amoindrir. On a travaillé et l'on travaille encore à adoucir ces lois; et bien que les catholiques n'aient pas obtenu satisfaction, pour tout ce qu'ils revendiquent avec raison, plusieurs points, toutefois, ont été réglés qui rendent leur condition meilleure.

Ainsi, vous sentez assurément de quel prix il est que l'autorité du Pontife romain puisse désormais s'exercer et se développer librement, en beaucoup de cas, dans les rapports du Saint-Siège soit avec les puissances publiques, soit avec les évêques et le peuple catholique. Ensuite, il a été pourvu — ce que Nous désirions si ardemment — au gouvernement de plusieurs diocèses, dont on a fait cesser le long veuvage; un grand nombre de paroisses ont eu des curés placés à leur tête; les obstacles qui empêchaient les évêques d'exercer leur pouvoir administratif et judiciaire ont été écartés. Depuis un an déjà Nous voyons quatre séminaires rétablis, et prochainement il sera loisible d'en ériger un à Limbourg et un autre à Osnabruck. En outre, il sera permis d'envoyer dans les divers séminaires du royaume, pour y recevoir l'instruction, les élèves des diocèses qui n'ont pas de séminaire.

Enfin, quelques-uns des ordres religieux une fois rappelés, la vie et l'action chrétienne se répandront plus largement et nombre de personnes pourront, sans difficulté, tendre à la perfection. Par cette mesure, on donne satisfaction à un très juste désir des catholiques, car il est certain que les ordres religieux avaient laissé parmi eux de grands regrets et que, pour les offices de la charité, pour la formation des mœurs du peuple, pour la propagation des

lumières de la civilisation, ils apportent à l'État le plus utile concours.

Par tout cela, vous comprenez facilement, Vénérable Frère, qu'il y a eu abrogation de la législation cruelle qui existait, ou du moins atténuation de façon à ce qu'elle paraisse plus supportable.

Néanmoins, ce sera toujours le soin du Siège Apostolique de déployer la plus grande vigilance et la plus extrême attention pour améliorer et compléter cet état de choses, qui est loin d'être parfait. D'autre part, la conscience de Notre Charge Apostolique et le souci même des intérêts en cause Nous imposent de préférer un bien présent et certain à l'espoir douteux et à l'attente incertaine d'un bien plus grand. En effet, quelque direction que le temps amène dans le cours des affaires d'Allemagne, ce sont assurément de grands résultats, et profitables pour l'Église, que les évêques puissent diriger, en vertu de leur pouvoir sacré, le peuple et le clergé; que les catholiques puissent recevoir de leurs pasteurs les préceptes de la foi et de la morale; que les élèves du sanctuaire, espoir du sacerdoce, puissent être saintement élevés dans les séminaires; que les membres de certains ordres religieux puissent travailler courageusement, au plein honneur des vertus évangéliques, en plein jour et devant les yeux de tous.

Il reste ceci, qu'on est tenu de produire les noms des prêtres désignés pour occuper les cures. Mais, à cet égard, les preuves d'intégrité et de courageuse résolution que votre clergé a données au milieu des plus graves difficultés attestent combien il a le sentiment de la sainteté de ses fonctions. Et, en ce qui concerne les prêtres plus jeunes, on est en droit d'espérer qu'entrés dans les ordres sous votre direction et formés par vous, ils sauraient donner à nouveau ces mêmes exemples de vertu.

Au reste, en ce qui regarde ce chef, Nous avons déclaré il y a déjà plus de sept ans et Nous avons répété encore l'année dernière que Nous ne voulions pas rejeter les demandes de la Prusse si elles étaient tenues pour essentielles.

Aussi, dès qu'on a commencé à reviser et à réformer les lois dont il s'agit, il a été juste d'accomplir Notre engagement.

Enfin, comme toute cette question de la production des noms de prêtres désignés pour les cures se traite entre Nous et les ministres du royaume de Prusse, ainsi qu'il résulte des lettres échangées, Nous donnerons nos soins à ce qu'un accord amical intervienne pour l'interprétation de la clause et l'établissement de la règle à suivre en cas de divergence entre l'évêque et le préfet de la province. Ces mêmes lettres contiennent en substance la doctrine qui a été exposée par l'évêque de Fulda en ce qui concerne le droit et les motifs de refus.

C'est pourquoi, considérant surtout les demandes de l'évêque de Fulda que le Sénat a sanctionnées, attendu que cette loi dont Nous parlons apporte à beaucoup d'inconvénients un remède qui n'est ni fictif, ni assurément à dédaigner, attendu encore qu'elle ouvre la voie à la pacification poursuivie depuis si longtemps et au prix de si grands efforts, Nous jugeons nécessaire que les catholiques ne refusent pas de consentir au vote de cette loi, qui va être demandé dans l'autre Chambre législative. Mais vous, Vénérable Frère, et pareillement tous vos collègues, employez toute la puissance d'exhortation et d'autorité dont vous pouvez disposer à obtenir que tous les catholiques sans exception se confient pleinement au Siège apostolique et, pleins de sécurité, acquiescent à ses conseils; car le Siège apostolique soutiendra toujours en Prusse la cause catholique avec cette même vigilance et ce même esprit de charité dont il a le devoir. Ainsi, Notre âme se réjouit dans l'espoir que, les sujets de dissension ayant disparu, tout le clergé et tout le peuple catholique, unis à leurs évêques, ne feront jamais qu'un cœur avec eux, et surtout qu'ils respecteront et honoreront, ainsi qu'ils le font, la Papauté, qui est, dans l'Église, le principe de l'unité et le lien de l'intégrité.

En attendant, comme gage des dons célestes et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous vous donnons

très tendrement dans le Seigneur la bénédiction apostolique, à vous, Vénérable Frère, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le VII avril de l'année MDCCCLXXXVII, la dixième de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

On voit que le Souverain Pontife estime nécessaire que les députés catholiques ne refusent pas leur vote à la loi politico-ecclésiastique. Nous ne doutons pas que les catholiques qui siègent dans la Chambre prussienne ne s'empressent d'obéir. Ils ne sont plus ici sur le simple terrain politique. Il s'agit d'une législation réglant les rapports de l'Église et de l'État. Le Chef de l'Église est juge suprême des intérêts catholiques; il en a la charge, comme il a la mission exclusive de prendre souverainement les résolutions que ces intérêts comportent. Le gouvernement de l'Église n'est possible que si cette attribution du Pontife romain est pleinement respectée de tous. C'est dire que nous tenons pour certain que les polémiques engagées en Allemagne depuis un certain temps seront closes par cette intervention de S. S. Léon XIII.

LA GUERRE A LA PAPAUTÉ EN ITALIE

A la suite de l'intervention du Saint-Père dans la question du septennat, les journaux de toutes nuances et de tous pays ont émis bien des hypothèses sur une restauration possible du pouvoir temporel. Certes, la Providence a des vues insondables et des coups soudains qui étonnent le monde : la rentrée triomphale de Pie VII à Rome et, plus tard, celle de Pie IX en sont des preuves récentes. Mais, humainement parlant, l'Italie gouvernementale ne semble pas prête encore à réparer la spoliation des États de l'Église, en rendant au Pape purement et simplement ce que la Révolution lui a injustement arraché. La *Civiltà Cattolica*, fait ressortir à l'évidence cette triste vérité, dans un article dont nous extrayons plusieurs passages.

Le Saint-Père se plaignait dans un discours, prononcé à l'occasion des fêtes de Noël, devant les EEmes Cardinaux, de ce qu'on osât pu-

bliquement, au vu et au su du gouvernement, dénoncer le Souverain Pontificat comme l'ennemi de l'Italie dans tous les temps ; de ce qu'on osât même couvrir la personne du Pape d'injures et de moqueries grossières. Quoi d'étonnant, disait Léon XIII, qu'en présence de ces attaques, les haines sectaires se soient réveillées dans toute l'Italie et qu'on ait menacé des dernières violences notre personne et notre pacifique demeure ?

De fait, n'a-t-on pas brûlé le Souverain Pontife en effigie à Padoue, le 20 octobre dernier ? Ruggero Bonghi ne l'a-t-il pas qualifié de *chancre* de l'Italie et appelé *le plus obstiné des Cléricaux* ? N'est-ce pas le ministre Grimaldi lui-même qui, dans un banquet officiel donné à Viterbe, le 15 août 1886, a déclaré que le Pape est l'ennemi de l'Italie, invitant toute la presse à le combattre *dans son nid du Vatican* ?

Ce qu'il y a de plus triste à constater, disait Léon XIII, c'est que ce débordement de haine et de fureur contre la plus bienfaisante institution qui ait jamais existé pour l'avantage public et pour celui de l'Italie en particulier, ait pu se manifester librement, sans qu'on ait rien fait d'efficace pour l'empêcher.

La *Civiltà* rappelle ensuite les célèbres lois des garanties dont le gouvernement italien, en face de l'Europe, fait souvent une si hypocrite ostentation ; lois qui non seulement reconnaissent le Pape comme souverain, mais déclarent encore sa personne aussi sacrée et aussi inviolable que celle du roi lui-même. Puis la Revue continue :

Le gouvernement qui est obligé strictement de faire observer toutes les lois sans exception, aurait-il toléré par exemple que les radicaux de Padoue, unis aux socialistes et aux juifs, portassent en procession, la tête en bas, le portrait de S. M. le roi Humbert 1er et puis le brûlassent publiquement sur la grande place, au milieu des sifflets et des huées, comme on fit du portrait de Sa Sainteté Léon XIII ? Aurait-il toléré qu'à Naples, on fît l'apothéose du régicide Passanante comme il laissa faire à Rome en octobre dernier, l'apothéose de l'assassin Lucatelli ? Aurait-il permis que, dans les comices de Florence, de Pise, de Turin, de Livourne, de Sienne, de Milan, de Foligno, on lançât contre la dynastie de Savoie cette kyrielle d'injures dont on accabla le Pape ? Aurait-il enfin permis qu'on proposât dans les journaux de faire sauter le Quirinal avec la dynamite comme on proposa de le faire pour le Vatican ? A dire vrai, s'il existait en Italie, une loi non pas de faveur, mais de haine, qui exclût le Pape seul du droit commun à la protection contre les injures publiques, le gouvernement n'aurait pas pu agir avec plus d'indifférence. Il sait trouver à l'occasion la fermeté nécessaire pour

châtier les injures lancées à des gouvernements amis (?), mais, quand il s'agit du Pape, il n'a plus un brin d'énergie.

Comment après cela nier la connivence de l'Etat dans la guerre déclarée à la Papauté, dans cette recrudescence d'hostilité qui se montre au grand jour depuis six mois? Un politique italien de quelque importance disait, au printemps dernier, que, vu la réconciliation du Pape avec l'Allemagne et le grand ascendant que le Souverain-Pontife avait conquis en Europe, il serait bon que l'Italie, dans son propre intérêt, se rapprochât du Vatican.

Que s'est-il passé, demande la *Civiltà* depuis que cette parole fut prononcée, jusqu'au jour où le ministre Grimaldi jeta, à Viterbe, un défi de guerre au *grand ennemi de l'Italie*, au Pape? Rien de bien saillant. On a cherché un prétexte dans le bref du 13 juillet, par lequel le Souverain-Pontife renouvelait en faveur des Jésuites tous les privilèges spirituels que ses prédécesseurs leur avaient accordés. Mais, ce prétexte était si futile que Ruggero Bonghi lui-même ne tarda pas d'en montrer l'inanité dans sa *Nuova Antologia*, en faisant toucher du doigt la nature purement ecclésiastique du bref pontifical. Où donc est l'origine mystérieuse de la guerre déclarée au Vicaire de Jésus-Christ?

Il n'est pas sans intérêt de citer ici ce que pense la *Civiltà* des deux ministres Depretis et Robilant, au moment où le ministère italien vient de donner sa démission et où Depretis cherche en vain à le reconstituer.

Depuis onze ans, Depretis est *l'homme nécessaire*. Il est tellement maître de l'Etat qu'il peut dire : « *L'Etat c'est moi.* » Il a toujours été le pivot des divers ministères qui depuis 1876, se sont succédé à courtes échéances. Et cependant cet homme, chef de la gauche, a moins fait contre la Papauté et l'Eglise, que n'avait fait avant lui un ministère de droite. On peut dire qu'il a appliqué les lois hostiles promulguées par ses prédécesseurs, avec beaucoup moins de rigueur que n'auraient fait ceux-ci. De ce qu'il aurait pu faire et de ce qu'il n'a pas fait, quoique poussé par les loges, nous concluons qu'il n'est pas *antipapal* à la façon maçonnique; on pourrait dire peut-être, pour emprunter un mot de de Bonald, qu'il est meilleur que les principes qu'il professe.

Quant au comte de Robilant, ce serait lui faire une injure toute gratuite que de le ranger dans la foule de ces hommes vendus à la juiverie, de ces brouillons, de ces malheureux ignorants, qui ne voient dans la patrie d'autres maux que l'Eglise et le Pape. Il a eu beaucoup à dire dans le gouvernement, c'est vrai, mais ni par tradi-

tions domestiques, ni par éducation, ni par sentiment de noblesse, il nous semble qu'il ne peut être accusé d'être animé envers le Pape de sentiments pires que ceux de Depretis. Nous pourrions en dire autant d'un autre membre du dernier ministère que nous ne citons pas. Nous nous bornons à rapporter ces paroles du député Siacci prononcées, le 3 décembre dernier, à la Chambre italienne :

« L'attrait exercé par les écoles cléricales est tel que trois *membres du gouvernement* préfèrent pour leurs fils ces écoles aux écoles dites nationales. » Ces trois personnages, dans le fond du cœur, ne devaient donc pas regarder la Papauté comme un si grand mal. Et cependant eux et les autres ont laissé faire et participent à la guerre déclarée au Pape.

On connaît les préparatifs militaires dont l'Italie fait montre. Elle veut faire voir à l'Europe de quelle utilité serait son armée pour soutenir un grand allié dans le cas d'une conflagration générale. Cet allié ou plutôt ces alliés auxquels elle fait allusion, ce sont naturellement les empires d'Allemagne et d'Autriche.

Or, dit la *Civiltà*, rien n'est moins politique pour l'Italie, dans ces circonstances, que l'hostilité contre le Pape qu'elle laisse librement se manifester chez elle. S'il est vrai que l'amitié s'établit ou demeure *inter pares*, il doit être vrai aussi que l'Italie, déjà toute révolutionnaire dans ses origines, dans les principes et dans les faits qui l'ont constituée telle qu'elle est, ne pourra continuer à suivre le chemin de la Révolution sans perdre l'assurance du concours des deux puissances sur lesquelles elle compte. La vraie politique devrait donc l'amener à s'arrêter sur la voie de l'anarchie et à imiter ses alliés conservateurs.

Et cependant, l'Italie soutient ouvertement les ennemis de la Papauté par sa lâche complaisance. Elle combat elle-même, de cette façon indirecte, dans la personne du Pape, l'ordre social, l'ordre religieux, l'ordre moral et jusqu'à la vraie civilisation, en dépit de ses propres intérêts. D'où cela peut-il venir ?

Et si l'on jette un regard sur l'intérieur, continue la *Civiltà*, on est vraiment pris de pitié à la vue de ces gouvernants qui peinent du matin au soir, pour donner quelque prestige et quelque solidité à ces institutions au sommet desquelles se trouve la monarchie et qui, d'un autre côté, rendent stériles leurs propres efforts par leur hostilité au Pape et à la Religion. Croient-ils donc que le meilleur moyen d'affermir le trône royal et d'assurer le respect de la Couronne soit de promouvoir et de favoriser les outrages contre le Chef de l'Église; de chasser de pauvres et saintes religieuses de leurs pieux asiles de bannir des paroisses des religieux très méritants, qui aident les

pasteurs des âmes dans leur laborieux ministère ; de vexer et de diffamer le sacerdoce ; de discréditer le catéchisme chrétien et de l'expulser des écoles ; de tolérer la diffusion de tout ce qu'il y a de plus impie et de plus immonde dans la presse?... Ils ne sont pas assez aveugles pour le croire. Ils déplorent eux-mêmes les ravages de l'immortalité, la multiplication des crimes, la corruption de la jeunesse qui se matérialise et s'abêtit, le progrès des sectes anarchiques, la dissolution de la famille, le mépris universel et profond de toute autorité tant civile que domestique. Ils sont forcés par les faits de comprendre que tout ce qu'on enlève de respect et d'obéissance au Pape et à l'Eglise tourne au désavantage de l'Etat.

Mais enfin, comment expliquer cette guerre à la Papauté que ses promoteurs eux-mêmes regardent comme anti-nationale et subversive de la société?

Qu'on cherche tant qu'on voudra, dit la *Civiltà*, on n'en trouvera pas d'autre cause que l'influence de cette *Puissance occulte* dont a écrit le célèbre Disraeli: qui a la main dans tout et qui partout bouleverse l'ordre normal de la société; nous voulons dire la Franc-maçonnerie, dont les gouvernants dépendent en grande partie ou par les liens d'un honteux esclavage, ou par d'irrésistibles influences.

Comment peut-on douter de ces conclusions quand on entendait en juillet 1886, au Comité de l'*Union italienne XX septembre*, une proclamation de ce genre : « *Tandis qu'au Vatican on s'apprête avec une pompeuse ostentation à célébrer les noces d'or du Pontife, venez, fils de l'Italie, venez en rangs serrés, solenniser au Capitole la résurrection de Rome. ¡Venez faire rentrer dans l'ombre par la manifestation de vos aspirations patriotiques, tout ce que les catholiques italiens, ces ennemis de la nation, veulent faire pour fêter le jubilé sacerdotal de Léon XIII.* »

Il est à noter que dans cette *Union* un grand nombre de loges maçonniques étaient représentées et que la proclamation susdite fut signée par beaucoup de sénateurs et de députés et même par les quatre ministres Brin, Genala, Magliani et Grimaldi, voire par le général Raphaël Pasi, premier aide-de-camp du roi Humbert.

Dieu fasse que tous ces ennemis de son vicaire et de son Église n'aient pas le temps d'exécuter leurs noirs projets et que par la main de Bismarck ou d'un autre instrument de sa Providence, il rende encore, comme par le passé au Saint

Pontife, les garanties nécessaires à la liberté de son sublime ministère. F. M.

LES NOCES D'OR DU PAPE

Le jubilé du Pape offrira un spectacle majestueux en montrant toutes les races, toutes les nations inclinées, d'un bout du monde à l'autre, et dans le plus affectueux hommage, sous la bénédiction d'un pontife qui est l'égal des rois, le prince des pasteurs, le Père commun de la chrétienté. Spectacle si grandiose qu'il fixe dès maintenant l'attention de feuilles mondaines telles que le *Figaro,* dont nous résumons ici un article.

Le cinquantenaire de Léon XIII sera célébré avec d'autant plus d'éclat que les passions révolutionnaires s'acharnent davantage à réduire et à humilier la Papauté. Nous avons dit qu'une Commission supérieure s'est instituée à Rome, sous la présidence du cardinal Schiaffino, et elle a invité tous les évêques et tous les catholiques à s'unir aux manifestations que prépare à cette occasion la Ville éternelle.

Nous avons reproduit la circulaire du cardinal Schiaffino qui précise la portée de cette manifestation exceptionnelle.

Les catholiques savent que quatre sortes d'œuvres sont proposées par la Commission romaine : une petite prière quotidienne, une légère aumône sous le titre d'honoraire de la messe du Saint-Père, un pèlerinage à Rome, et enfin une Exposition au Vatican de tous les objets offerts à cette occasion au Souverain-Pontife.

C'est cette Exposition grandiose qui résumera et symbolisera le jubilé pontifical et, par son caractère, par sa diversité, par ses magnificences, elle offrira un spectacle unique dont les premières informations permettent déjà d'entrevoir l'incomparable grandeur.

Tous les évêques, non seulement de France, d'Italie, d'Espagne, de Suisse, de Belgique, de Portugal, d'Autriche, d'Allemagne, d'Angleterre, mais ceux du Nouveau-Monde, des pays les plus lointains, des missions les plus reculées, ont fait appel aux croyants qui les entourent; partout des commissions ont été formées, partout on travaille avec une activité joyeuse aux œuvres multiples qui représenteront, en même temps que la foi,

les richesses variées, l'industrie et l'art, le goût et la civilisation de tous les peuples.

Le mouvement est immense et s'étend des souverains et des gouvernements aux plus humbles fidèles, en passant par les corporations et les communautés dont la plupart ont résolu l'envoi d'une œuvre collective. Il n'est pas jusqu'à la Patagonie qui n'annonce des travaux propres aux Indiens et des objets spéciaux aux tribus sauvages du Rio Negro.

On sait que le sultan a déjà fait remettre au Saint-Père par le patriarche arménien un magnifique anneau de brillants estimé 250.000 francs.

L'impératrice de Chine a fait connaître son intention d'envoyer un splendide cadeau, et l'empereur Guillaume a commandé à un orfèvre de Berlin un joyau de très grande valeur.

La reine Victoria, qui va recevoir du Pape, à l'occasion de son propre jubilé, une admirable mosaïque, se propose de lui offrir à son tour un exemplaire de la *Vulgate* revêtu d'une opulente reliure.

La reine d'Espagne, dont le fils est filleul de Léon XIII, a fait remettre par son ambassadeur un riche anneau orné d'un énorme saphir, et les souverains d'Autriche et de Portugal ne resteront certainement pas en arrière des monarques schismatiques et infidèles.

Pour la France, on sait que M. Grévy a déjà envoyé deux magnifiques vases de Sèvres.

Après les souverains et les présidents, viennent les diocèses et les particuliers. Presque partout, les diocèses se feront représenter par une offrande collective, indépendamment de celle que les corporations, les communautés, les individus pourront envoyer à l'Exposition du Vatican.

Les 2,750 paroisses de la Belgique tiennent à offrir chacune un objet particulier, indépendamment des dons des diocèses, des écoles, des cercles, des collèges et de la collection des œuvres publiées par des écrivains catholiques belges depuis la proclamation de l'indépendance nationale.

Les catholiques d'Allemagne ont également décidé d'offrir la collection des œuvres scientifiques et littéraires publiées en langue allemande pendant le pontificat de Léon XIII, de manière à placer pour ainsi dire sous ses yeux le tableau de tout le mouvement intellectuel catholique en Allemagne durant cette période. On calcule que cette collection, dont chaque volume

sera richement relié, soit par les soins du donateur, soit par ceux des comités, ne comprendra pas moins de 20,000 ouvrages, formant une véritable bibliothèque qu'accompagnera un catalogue spécial et raisonné.

En France, le diocèse de Lyon, se faisant honneur de sa célèbre industrie, confectionne une étincelante chasuble brodée d'or et de soie sur fond blanc, avec les armes de la ville de Lyon et les armes du Pape, accompagnées des paroles apocalytiques: *Ecce vicit Leo de tribu Juda.*

Le diocèse de Dijon a décidé l'envoi de la statue en marbre de saint Bernard, le plus illustre de ses enfants, et le diocèse du Puy, la statue de Notre-Dame de France, qui couronne ses montagnes, avec une aube en riches dentelles du pays.

Le diocèse de Soissons, qui possède le grand établissement de glaces de Saint-Gobain, compte offrir un des produits les plus splendides de cette manufacture; l'archevêché de Rouen, de qui relève Alençon, demande à l'industrie renommée de cette ville une aube exceptionnelle; et le diocèse de Beauvais se personnifiera dans une des tapisseries qui font sa gloire.

Reims offre un tapis luxueux, confectionné par un groupe de femmes. Tours, Bordeaux, Nîmes, Amiens, Cambrai, Besançon, etc., préparent aussi des merveilles, en s'inspirant autant que possible du caractère et des ressources de chaque province. Tarbes enverra une réduction artistique de la basilique et de la grotte de Lourdes; la Société bibliographiqne de Paris fera hommage d'un chef-d'œuvre de la typographie française.

Les religieux de l'abbaye de Notre-Dame-de-Lérins ont entrepris un labeur extraordinaire; la confection, en un volume unique, du *Magnificat* en 150 langues, avec encadrement de couleurs, gravures en couleurs et superbes illustrations à chaque page.

Charette, estimant avec sa fidèle chevalerie que les zouaves pontificaux ne sauraient manquer de témoigner de leurs sentiments dans une pareille circonstance, a fait appel à ses anciens compagnons d'armes, français, belges, italiens, anglais, canadiens, espagnols, et nul doute que la noble phalange ne se trouve aussi glorieusement représentée à l'exposition du Vatican qu'elle l'a été naguère aux champs de bataille de Castelfidardo et de Patay.

Enfin, le diocèse de Paris a décidé, comme offrande prin-

cipale, une tiare magnifique, où entreront l'or, l'argent, les saphirs, les pierres précieuses.

La Hollande a aussi réclamé sa place à l'Exposition du Vatican, et parmi les œuvres d'art et d'industrie qu'elle exécute, on parle avec admiration d'un étonnant autel en bois de chêne sculpté et polychromé.

En d'autre pays, les élèves des séminaires se cotisent pour l'érection d'un monument à saint Thomas d'Aquin.

Enfin, parmi les dons individuels, on cite celui d'une catholique d'Angleterre qui vient de faire remettre au Pape, dans un œuf de Pâques en ivoire doublé de satin, un splendide rubis estimé plus de 50,000 francs.

Ces détails suffisent à donner une idée des splendeurs sans nombre qui s'étaleront dans les galeries du Vatican.

Tout ce qui sert à parer les églises, à rehausser le culte, ornements d'autel, vases d'or et d'argent, missels, ciboires, calices, patènes, bassins, ostensoirs, aubes, surplis, chasubles, dalmatiques, candélabres, bénitiers, orgues, vitraux, cloches, baptistères, tableaux, statues, bannières, tapisseries, étoffes orientales, broderies féeriques, montreront aux yeux éblouis ce que l'art et la foi auront partout imaginé dans le métal, le bois, les tissus, pour attester leur enthousiasme et leur dévouement.

C'est à la date du 1er avril, dernier délai, que les déclarations ont dû être faites par les donateurs pour s'assurer la place nécessaire dans les galeries du Vatican; et c'est à la date extrême du 31 octobre prochain que tous les objets destinés à l'Exposition devront être remis à la Commission romaine, qui aura besoin des deux mois de novembre et de décembre pour le classement et l'installation.

C'est le 31 décembre que Léon XIII atteindra sa cinquantième année de sacerdoce. — L'Exposition vaticane s'ouvrira dès le lendemain et durera trois mois, pendant lesquels des flots de visiteurs afflueront de tous les points du globe. Rome n'aura peut-être jamais vu pareils concours de pèlerins. Beaucoup d'évêques projettent de saisir cette exceptionnelle occasion pour conduire eux-mêmes des milliers de diocésains aux pieds du Souverain-Pontife.

D'autre part, des fêtes religieuses d'un grand éclat coïncideront avec le Jubilé papal; des béatifications, des canonisations seront célébrées à cette époque. On verra alors quel est le vrai

caractère, quelle est la vraie vie de Rome, et s'il y a place pour deux pouvoirs et pour deux majestés auprès du tombeau des Apôtres !

Ce qui se dégagera par-dessus tout de cette manifestation grandiose, ce sera l'éclatante affirmation de l'unité catholique autour de son chef auguste, et la nécessité de l'indépendance absolue de ce pouvoir modérateur et pacificateur, dont les plus puissants États sont obligés eux-mêmes d'invoquer la salutaire action.

LES NOUVEAUX ÉVÊQUES

Le *Journal officiel* a publié dimanche dernier, 17 avril, avec les formes de langage contre lesquelles nous avons toujours protesté, les nominations archiépiscopales et épiscopales suivantes :

A l'Archevêché de Lyon, S. G. Mgr Foulon, archevêque de Besançon ;

A l'Archevêché de Besançon, S. G. Mgr Ducellier, évêque de Bayonne ;

A l'Évêché de Bayonne, S. G. Mgr Fleury-Hottot, évêque de Digne ;

A l'Évêché de Laval, M. l'abbé Maréchal, curé de Corbeil (diocèse de Versailles).

A l'Archevêché d'Auch, S. G. Mgr Gouzot, évêque de Gap ;

A l'Evêché de Digne, M. l'abbé Mortier, vicaire-général de Cambrai ;

A l'Évêché de Gap, M. l'abbé Blanchet, vicaire-général de Bourges ;

A l'Évêché du Puy, M. l'abbé Petit, vicaire-général de la Rochelle.

—

Voici, sur les nouveaux archevêques et évêques quelques détails biographiques :

S. G. Mgr Foulon, archevêque de Lyon.

Mgr Foulon est né à Paris, le 29 avril 1823. Il a fait toutes ses études dans le diocèse et était supérieur du petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs lorsqu'il fut appelé, en 1867, à

succéder à Mgr Lavigerie sur le siège de Nancy. La capitale de la Lorraine conserve le souvenir de la charité et du dévouement de Mgr Foulon, et les Nancéiens n'ont pas oublié la patriotique attitude de leur évêque durant l'occupation allemande.

En 1882, le Saint-Siège le désigna pour remplacer Mgr Paulinier, archevêque de Besançon. Mgr Foulon se montra à la hauteur de sa nouvelle mission et déploya un zèle tout apostolique dans l'administration de son nouveau diocèse.

Ce sont précisément les qualités dont il a fait preuve à Besançon qui ont déterminé le Saint-Père à donner à Mgr Foulon la succession du regretté cardinal Caverot. En acceptant de monter sur le siège de saint Pothin, Mgr Foulon a fait preuve de soumission et de courage, car c'est lourde charge; mais la grâce de Dieu qui l'a soutenu jusqu'ici ne l'abandonnera pas davantage, et ce qu'il a fait dans le passé répond de ce qu'il fera dans l'avenir.

S. G. Mgr Ducellier, archevêque de Besançon.

Mgr Ducellier, qui vient d'être transféré de Bayonne à Besançon, est né le 1er septembre 1832, à Soliers, dans le diocèse de Bayeux. Après avoir fait ses études à Caen et à Bayeux, il fut ordonné prêtre le 11 octobre 1857. Il entra dans le ministère et après avoir occupé divers postes, il fut nommé vicaire-général. Il remplissait ces fonctions lorsque, le 8 juin 1878, il fut appelé à l'évêché de Bayonne, où il laissera certainement les meilleurs et les plus excellents souvenirs.

S. G. Mgr Gouzot, archevêque d'Auch.

Mgr Gouzot est né à Paleyrac (diocèse de Périgueux), le 25 février 1827. Après avoir fait ses études au petit séminaire de Bergerac, il entra au séminaire de Saint-Sulpice et fut ordonné prêtre à Paris, le 23 novembre 1851. Rentré dans son diocèse, il devint au bout de quelques années curé de la cathédrale de Périgueux. Il occupait ce poste, dans lequel il avait déployé un zèle qui le désignait pour un plus vaste champ, lorsque le 10 novembre 1883, il fut appelé à l'évêché de Gap.

S. G. Mgr Fleury-Hottot, évêque de Bayonne.

Mgr Fleury-Hottot est né à Saint-Germain-en-Laye (diocèse de Versailles), le 28 octobre 1831. Il se destina tout d'abord au

saint ministère et l'exerça avec fruit. Il était devenu curé-doyen de Sèvres (où son souvenir est encore vivant) lorsque Mgr Goux l'appela près de lui comme vicaire-général. Le 13 janvier 1885, il fut nommé évêque de Digne.

M. l'abbé Blanchet, évêque nommé de Gap.

M. l'abbé Blanchet est né en 1824. Disons, en attendant une obligeante communication qui nous est annoncée, qu'il est vicaire-général de Bourges depuis sept ans, et sa nomination à ce poste avait été accueillie dans tout le diocèse avec une vive satisfaction, car personne n'ignorait son zèle ni sa charité. Il a fait beaucoup de bien dans le diocèse de Bourges, et on ne doute pas qu'il n'en fasse également beaucoup dans les nouvelles fonctions qui lui sont confiées.

M. l'abbé Maréchal, évêque nommé de Laval.

M. l'abbé Maréchal est né en 1838 et a été ordonné prêtre en 1862, à Versailles. Il fut d'abord vicaire à Saint-Symphorien, puis à la cathédrale, où il était collègue de Mgr Fleury-Hottot. Il s'était déjà fait remarquer par un véritable talent de prédication, et ses homélies, notamment, avaient une onction toute particulière. Il ne se renferma pas d'ailleurs dans le diocèse de Versailles : les chaires de plusieurs paroisses de Paris et de divers diocèses, en particulier du diocèse de Laval, gardent encore l'écho de sa parole.

Il fut successivement curé de Ville-d'Avray en 1875, et de Montfort-l'Amaury en 1878. Enfin, l'année dernière Mgr Goux le désigna pour l'archiprêtré de Corbeil, et bien qu'il n'y ait qu'un an que M. l'abbé Maréchal occupe ce poste, nous savons que l'annonce de son départ a causé les plus vifs regrets.

M. l'abbé Petit, évêque nommé du Puy.

M. l'abbé Petit appartient par sa naissance et par sa vie sacerdotale tout entière au diocèse de La Rochelle. Né à Saint-Fort-sur-Gironde, arrondissement de Jonzac, le 27 juillet 1832, il fit de brillantes études au petit séminaire de Montlieu, placé alors sous la direction d'un homme éminent entre tous, M. l'abbé A. Rainguet, qui sut dès cette époque discerner la vive intelligence du jeune écolier, et dont celui-ci mérita plus tard de devenir et de rester l'ami. Au grand séminaire de La Rochelle, l'abbé Petit se distingua par une grande pénétration d'esprit et

une rare aptitude pour tout ce qui a trait à la science ecclésiastique. Il fut ordonné prêtre en 1857, par Mgr Landriot, qui venait de succéder à Mgr Villecourt sur le siège de saint Eutrope.

Successivement professeur au petit séminaire, vicaire de la cathédrale, secrétaire de l'évêché, aumônier du pensionnat des Bénédictines de Saint-Jean d'Angély, chancelier de l'évêché, il fut appelé en 1869 par Mgr Thomas, aujourd'hui archevêque de Rouen, à prendre part, comme vicaire général à l'administration diocésaine. Tout le désignait pour ces hautes et délicates fonctions, qu'il n'a pas cessé depuis d'exercer et où il a déployé les plus rares et les plus précieuses qualités. Orateur à la fois solide et brillant, administrateur plein de tact et de mesure, d'une grande distinction de manières, ayant acquis par dix-huit années d'expérience une connaissance approfondie des affaires, la voix unanime du clergé et des fidèles l'appelait à l'épiscopat, et il faut savoir gré à Mgr Ardin du sacrifice qu'il n'a pas hésité à faire aux intérêts de l'Eglise de France en consentant à se priver d'un collaborateur dont il a pu, pendant trois ans, apprécier les services et le dévouement. Le diocèse du Puy peut se réjouir sans réserve et remercier Notre-Dame de France de la marque toute spéciale de protection qu'elle lui donne en lui envoyant un pasteur vraiment digne d'être placé à la tête d'une population aussi profondément religieuse.

M. l'abbé Mortier, évêque nommé de Digne.

M. l'abbé Henri-Abel Mortier est né à Bavay (diocèse de Cambrai), en 1825, d'une famille très chrétienne et très considérée dans le pays. Il fit ses humanités au petit séminaire de Cambrai, puis il passa à l'âge de dix-huit ans au grand séminaire. En 1848, Mgr Giraud l'ordonna prêtre. D'abord professeur distingué au petit séminaire, il conquit bien vite l'estime et l'affection de ses supérieurs ecclésiastiques. Quand la loi de 1850 vint permettre de fonder des établissements d'instruction secondaire, Mgr Régnier chargea M. l'abbé Mortier de construire le collège de Saint-Amand-lez-Eaux. Après qu'il eût imprimé une ferme impulsion à cette nouvelle maison, on lui demanda en 1852 de bâtir un collège libre à Bavay, sa ville natale. Il obéit, et pendant plus de vingt ans son intelligente direction fit prospérer cet établissement, en même temps que son zèle sacerdotal lui permettait de fournir au diocèse un cer-

tain nombre de prêtres. En 1873, Mgr Régnier, le nomma doyen-archiprêtre d'Avesnes. Il s'agissait alors de remplacer un curé universellement apprécié, M. l'abbé Denis, qui, pendant quarante ans, avait évangélisé cette paroisse. Il paraissait impossible d'arriver d'emblée à prendre une influence aussi féconde que celle dont jouissait cet ecclésiastique si saint et si vénérable. Et pourtant, en quelques mois le zèle et le talent de M. Mortier lui avaient conquis l'estime affectueuse des riches et des pauvres. Il ne faisait pas oublier son prédécesseur, il le rappelait.

En 1881, Mgr Duquesnay succéda à Mgr Régnier. A peine fut-il arrivé à Cambrai, qu'il discerna l'éminent archiprêtre d'Avesnes ; il l'appela dans ses conseils, le nomma vicaire-général et archidiacre de Valenciennes. Ce fut bientôt entre l'archevêque et le nouveau vicaire général une union très étroite et très intime. M. Mortier l'accompagnait dans presque toutes ses tournées pastorales ; son secours était d'autant plus précieux qu'il était tout à la fois au courant des choses de l'enseignement des difficultés et du ministère paroissial. Aucune question ne le prenait au dépourvu, aucune demande ne lassait sa proverbiale bienveillance. La mort si prématurée de son archevêque bien-aimé fit un vide profond dans l'âme du grand vicaire. Dans leur vie apostolique, l'un comme l'autre paraissait vouloir réaliser cette devise : *Nemo tam pater*.

Mgr Hasley continua la même confiance et la même affection à M. l'abbé Mortier, et ce n'est pas sans un profond regret qu'il le voit s'éloigner pour aller remplir un poste auquel l'appelaient d'ailleurs toutes ses qualités.

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

(Suite. — V. les numéros précédents.)

III

Mais il y a dans la vie de l'homme un mystère profond qui s'impose à toutes les pensées, comme il oppresse toutes les âmes, c'est le mystère de la douleur.

Pourquoi la douleur ?

Pourquoi s'acharne-t-elle sur nous, comme un vautour qui nous poursuit et nous dévore ?

Pourquoi nous reçoit-elle au seuil de la vie et, sans nous laisser ni un jour, ni une heure de trève, nous couche-t-elle de ses mains impitoyables au tombeau ?

Pourquoi ni une fibre de notre chair, ni un mouvement de notre âme, ni un acte de nos facultés, ni un battement de notre cœur ne peuvent-ils échapper à cette torture qui se multiplie et qui renaît toujours ?

Quelles douleurs pour le corps ! travaux accablants, longues souffrances qui épuisent les forces avec les ressources, infirmités sans espoir, maladies sans remèdes, privations dans la pauvreté, plaies hideuses, terribles insomnies, gémissements de l'enfance, santé détruite à la fleur de la jeunesse, vieillards qui appellent la mort, agonie qui frappe d'épouvante, quelle chaîne fatale, quel cercle horrible et sans issue !

La richesse avec ses trésors, la science avec ses progrès, le dévouement avec ses industries, la tendresse avec toutes ses délicatesses exquises sont incapables d'arrêter la douleur.

L'homme ne peut rien pour défendre sa vie, pour entretenir ses forces, pour élever les demeures qui l'abritent, pour se procurer une satisfaction ou un plaisir, pour couvrir son corps, pour obtenir un morceau de pain, sans subir la loi inévitable de l'effort, du travail et par conséquent de la souffrance.

Après avoir énuméré ce qu'il faut de travaux et de sueurs pour acquérir une bouchée de pain, un écrivain qui a essayé de sonder le mystère de nos épreuves et de nos destinées s'exprime en ces termes : « Que serait-ce donc si, au lieu de me borner à un pauvre morceau de pain, le strict remède contre l'inanition, j'avais considéré ce qui nous est nécessaire pour un repas convenable ! Je ne voudrais pas, même à la table la plus frugale, éveiller l'idée des fatigues, des épuisements, des dangers de tout genre, endurés sur terre et sur mer, même dans les profondeurs souterraines, pour produire ce peu d'aisance et de bonne chère qui s'y rencontre, de peur d'y étouffer la joie, et de faire paraître abominable la délicatesse la moins recherchée, et par le souvenir des souffrances physiques et morales dont on y savoure étourdiment les fruits, d'y faire tomber des larmes de compassion et de découragement parmi les coupes. Ainsi la misère de notre condition est partout (1). »

Les douleurs du corps ne sont rien en comparaison des dou-

(1) J. Reynaud : *Terre et Ciel*, page 97.

leurs de l'âme. A vrai dire, le corps ne souffre pas, c'est l'âme qui souffre dans le corps et par le corps, puisque c'est elle qui lui donne la sensibilité avec la vie. Mais les douleurs de l'âme sont de beaucoup les plus nombreuses et les plus cruelles. Quand l'âme est heureuse, elle domine et entraîne le corps. Quand la sérénité et le courage habitent un cœur, il est bien fort contre les plus cruelles souffrances. Le corps peut être brisé et broyé, l'âme reste vaillante et invincible.

Nous avons dit qu'ici-bas les aspirations des âmes se heurtent à chaque pas à l'impuissance et à la déception ; l'intelligence prévoit les douleurs, la mémoire les rappelle, l'imagination souvent les multiplie et les exagère, et le cœur, la faculté supérieure et maîtresse de l'homme, est la source profonde et intarissable de la douleur. Les affections les plus ardentes sont plus cruellement déçues ; elles ne donnent jamais ce qu'elles ont promis ; souvent elles s'évanouissent comme des mirages qui fuient toujours devant nous. Quelle douleur dans une seule âme, dans une seule vie, dans une seule famille ! Que de larmes a vues chaque foyer ! Que d'inconsolables épreuves sous ces toits qui paraissent à la foule abriter le bonheur !

Qui dira les douleurs des peuples opprimés, les douleurs de vingt ou de cinquante générations décimées par la famine, par la guerre, par des dévastations sans pitié.

Il n'est pas une parcelle de cette terre qui ne soit la cendre des morts, qui ne soit toute pénétrée de la sueur, du sang et des larmes de l'homme. Les souvenirs du passé s'ajoutent aux labeurs et aux souffrances du présent, aux appréhensions de l'avenir. L'histoire n'est que le récit lamentable des douleurs humaines. Les chants de l'homme s'éteignent rapidement dans les gémissements et les sanglots, la douleur lui est si naturelle, ses joies sont si rares et si courtes, que, comme l'a dit un grand écrivain : « Notre cœur est une lyre où il manque des cordes et où nous sommes obligés de faire entendre le chant de la joie sur le ton consacré aux soupirs (1). »

Mais on nous dit : les animaux souffrent et pourtant ils ne sont point immortels. Quelle dérision ! Quelle différence évidente et essentielle entre la douleur de l'homme et la douleur des animaux ! Celles-ci n'atteignent pas une âme intelligente et libre, capable de mérite et d'espérance, aspirant invinciblement au repos et au bonheur.

(1) Châteaubriand.

Les douleurs de l'animal sont bornées, comme sa nature; quand il a répondu à ses appétits et à ses instincts, il est satisfait. Il ne prévoit pas la souffrance, il ne la centuple pas par les appréhensions et par les souvenirs. Les douleurs morales ne peuvent l'atteindre. L'animal ne porte pas le fardeau du devoir, il ne connaît ni l'inquiétude ni le remords. Il ne voit que le jour qui luit, il ne cherche qu'à apaiser sa faim et à dormir son sommeil. Pourquoi une autre vie lui serait-elle donnée? Il n'en a ni le pressentiment, ni le désir, ni la pensée. Quand il succombe, il a achevé l'œuvre que la nature lui avait assignée, pour lui la mort ne peut être que la destruction et le néant.

Mais si l'homme finit à la mort, s'il descend tout entier au tombeau, si nulle part plus loin que cette terre, et au-dessus de cette atmosphère si froide et si sombre, il ne doit trouver la paix, la récompense, la félicité, ah! la douleur est le plus terrible et le plus insondable des mystères. Si cette vie est toute la vie, si cette lumière est toute la lumière, si ces lueurs de joies dans la lugubre tempête qui nous emporte en nous broyant, est toute notre destinée, non, ce n'est pas la peine de vivre. La vie n'est qu'un supplice sans but, une torture inique et insensée : car la douleur en dehors du dogme de l'immortalité n'est pas seulement inapplicable, elle est sans consolation parce qu'elle est sans espérance.

Que direz-vous aux infortunés qui ont tout perdu, aux vaincus écrasés par les plus forts et les plus heureux, à toutes les victimes de tous les temps, en présence de l'audace victorieuse et du crime triomphant? Que direz-vous à tous ceux qui pleurent, à l'infirme cloué sur son grabat, au pauvre qui manque de pain, à l'ouvrier courbé sous son labeur, à cette mère qui a enseveli dans ses larmes tous ceux qu'elle aimait? Vous leur direz : il n'y a rien au delà de cette vie et par delà la tombe; cette lamentable existence est toute votre destinée. C'est dur, sans doute, mais il faut en prendre votre parti. Souffrez, pleurez et mourez. Vos désirs sont aveugles, vos espérances sont des rêves insensés, les promesses de la foi de stupides mensonges, les croyances de tous les peuples des superstitions vieillies et usées. Non, non il n'y a pas d'immortalité. Il n'y a pour tous que la poussière et les vers du tombeau et, après eux, le néant.

Il faut encore reproduire ici une démonstration qui a une

véritable puissance, c'est que les âmes qui souffrent le plus, sont les plus belles, les plus nobles et les plus grandes. L'égoïste ne souffre pas des douleurs de ceux qui l'entourent et son cœur s'endurcit peu à peu. L'âme qui s'abaisse dans l'erreur et dans le mal amoindrit, avec ses aspirations, toutes ses facultés. Les défaites de la vérité et de la justice, les épreuves des nobles causes ne touchent pas les âmes abaissées.

Mais qui dira les souffrances des âmes ardentes et généreuses? Quelle indignation contre l'iniquité ! quelle révolte contre les victoires du mal ! Quel élan dans les efforts pour le bien ! Quelle ardeur dans le dévoûment ! Quelle soif du sacrifice ! Quel rêve de la félicité suprême dans l'héroïque immolation !

Mystère plus étonnant encore ! On dirait que pour ces âmes la douleur devenue intelligente et industrieuse les atteint dans les fibres les plus sensibles. Elle avive leurs plaies intimes avec un raffinement que le bourreau le plus expérimenté ne connaîtrait pas.

Leurs désirs les plus ardents s'éteignent plus rapidement dans les déceptions. Elles voulaient les joies de l'esprit, elles sont absorbées par les sollicitudes de la vie matérielle. Elles sont restées fidèles à la loyauté et à l'honneur et elles ont vu la loyauté et l'honneur méprisés et vaincus. Elles voulaient les grandes et pures affections ; quand elles n'ont pas rencontré l'égoïsme et la trahison, elles sont restées dans la solitude de l'éloignement et de la mort.

Par une conséquence nécessaire de cette vérité et par une nouvelle et inexplicable contradiction, la douleur surabonde dans les âmes auxquelles est imposée, avec des ressources exceptionnelles, une haute et grande mission. Interrogez l'amour le plus fort et le plus pur qui soit au monde, interrogez le cœur que cet amour élève et transfigure dans l'accomplissement d'une mission sans rivale. Demandez à une mère ce qu'il y a, dans son cœur et dans sa vie, de douleurs accumulées, demandez-lui ce qui lui reste de ses rêves de vingt ans. Essayez d'analyser ses appréhensions, ses sollicitudes, ses déceptions, ses terreurs, ses inconsolables tristesses. Essayez de compter les larmes qu'elle a répandues, les supplications qui se sont échappées, comme des cris de douleur, de son cœur brisé. Demandez-lui ce que lui ont coûté les premières années, l'adolescence et la jeunesse de ses enfants, ce que lui ont coûté chacun de leurs jours, chacune de leurs joies, leurs vertus, leurs défaillances et leurs périls.

Son âme est le centre où aboutissent les douleurs de tous. Il n'y a pas, dans les cœurs qu'elle aime, un soupir qu'elle n'entende, un gémissement qui ne trouve un écho dans son cœur. Ne faut-il pas qu'elle ait un pardon pour toutes les fautes, une ressource pour tous les égarements, un baume pour toutes les blessures, une consolation pour toutes les épreuves ?

Ne comprenez-vous pas que plus cette mère sera généreuse, vaillante, dévouée, plus elle se donnera? Mais se donner, c'est souffrir et s'immoler.

A sa dernière heure, cette mère dira : Laissez-moi partir, j'ai tant pleuré et j'ai tant souffert, on m'appelle là-haut et on m'attend ; je vais retrouver ceux que j'ai perdus, ils me tendent les bras, laissez-moi partir, je vais revoir mes enfants !

Et à cette femme, à cette mère, à cette âme qui n'a plus que ces espérances et qui leur a tout sacrifié, la négation stupide et cruelle dira : Vous vous trompez, votre vie toute entière n'est qu'une lamentable erreur. Tout ce que vous avez souffert et donné est à jamais perdu. Ceux que vous avez aimés ne sont plus, bientôt vous ne serez plus vous-même. Vous n'allez pas vers la paix et la félicité d'un éternel amour, vous allez à la séparation sans espoir, au silence du tombeau et aux ténèbres du néant !

Ah ! quand la foi à l'immortalité reculerait devant ces négations impies, les grandes âmes, les nobles cœurs en conserveraient l'inaliénable trésor sur les plus hauts sommets de la grandeur humaine. Quand cette croyance serait repoussée de tous les cœurs, elle trouverait un dernier asile dans le cœur des mères, et, un jour, tôt ou tard, elle en sortirait victorieuse pour éclairer et pour consoler, pour régénérer et pour sauver le monde.

Faites, en effet, rayonner sur toutes les âmes ces espérances immortelles, comme dès lors toute vie s'illumine, comme le mystère se dévoile. Comme la consolation surabonde là où abondait la douleur. Nous sommes en chemin et la patrie est ailleurs; nous subissons l'épreuve, mais le bonheur nous attend. Pas une œuvre, pas un effort, pas un désir qui ne doivent se transformer en fleurons de la couronne immortelle qui sera placée sur nos fronts !

Plus l'abjection a été profonde, plus la gloire sera éclatante ; plus la défaite a été humiliante et imméritée, plus la victoire sera radieuse; plus la pauvreté a été dénuée de tout, plus les

trésors éternels seront donnés sans mesure ; plus les séparations ont été déchirantes, plus seront douces et enivrantes les étreintes de l'éternel amour dans l'éternel bonheur.

Ainsi, toute la grande philosophie de la douleur apparaît à ses clartés d'en haut. Alors la douleur se transfigure, elle devient révélation et puissance, expiation des fautes et source incomparable de grandeur morale et de gloire. Elle est acceptée avec courage, recherchée avec ardeur, saluée avec amour, chantée parfois avec enthousiasme, en des accents que la terre ne connaissait pas. Une fois encore, cette philosophie du cœur et du bon sens, la plus haute et la plus pratique, la plus nécessaire et la plus sublime a son principe premier, essentiel, dans le dogme de l'immortalité de l'âme. Elle vit de cette croyance ; elle grandit et s'épanouit, elle s'éteint et périt avec elle. Et, par conséquent, nier l'immortalité de l'âme, c'est rejeter la douleur dans un insondable mystère, dans une impuissance maudite et dans l'horreur du désespoir.

Ah ! bannissez tout d'abord la douleur de cette terre, satisfaites tous les désirs, supprimez toutes les épreuves, faites tarir toutes les larmes, ou respectez ces croyances, ne touchez pas à ces espérances immortelles d'une main plus cruelle encore qu'elle n'est stupide et sacrilège.

La mort qui résume toutes les douleurs humaines est une preuve plus puissante encore de notre immortalité.

Et d'abord il importe de remarquer que la mort n'est véritablement un mal, un supplice que, pour la créature intelligente et libre. L'animal ne prévoit pas sa mort ; elle le frappe toujours d'un coup inattendu. Il voit sans s'émouvoir d'autres animaux mourir autour de lui, il les croit endormis et il passe. Le plaisir ne cesse pour lui qu'à l'instant où la mort le lui ravit. Mais la mort est pour l'homme la prévision constante, le spectacle émouvant de tous les jours, le résumé de toutes les séparations et de toutes les douleurs. Pourquoi cette différence ? sinon parce que l'homme seul est fait pour l'immortalité.

La mort ajoute à l'épreuve qu'elle porte en elle-même, la séparation de tout ce qui a été ici-bas sinon le bonheur du moins notre consolation et notre part, si restreinte qu'elle soit de joies passagères. Fortune, succès, puissance, gloire, jeunesse, beauté, tout ce qui attire et captive le cœur de l'homme vient périr contre ce terrible écueil de la mort. Nous l'avons dit, elle nous sépare de tous ceux que nous aimons, elle brise les liens les plus

doux, elle déconcerte et anéantit nos projets. Elle s'acharne sur le corps lui-même, elle le fait livide et glacé, elle le rend repoussant, même pour l'affection la plus tendre, elle le livre à la pourriture et aux vers du tombeau.

Si la douleur est un si terrible et si insondable mystère, en dehors du dogme de l'immortalité, qu'en sera-t-il de la mort? N'est-elle pas un supplice plus cruel encore et que rien ne peut expliquer ?

La croyance à l'immortalité ne dissipe pas, il est vrai, au moins pour l'immense majorité des hommes, toutes les craintes de la mort. Ah ! c'est que l'homme n'a pas été créé pour mourir. *Ce n'est pas Dieu qui a fait la mort* (1). *Il n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants* (2). *La mort est la solde du péché* (3). Elle garde les caractères du châtiment.

L'homme redoute la mort parce qu'il est composé de deux substances non pas simplement juxtaposées, mais liées par une union intime et personnelle, de telle sorte que l'âme est pour le corps le principe de toute vie et que l'âme et le corps ne forment qu'une seule personne. La mort sépare ces deux substances; elle détruit cette union.

Voilà pourquoi le soldat, même le plus vaillant, sent parfois passer dans ses veines les frissons de la terreur. Voilà pourquoi il doit faire appel, surtout en présence d'un péril imprévu, à l'énergie de sa volonté et à l'élan de son courage. Voilà pourquoi toujours et partout accepter ou braver la mort a été le témoignage de la générosité et de l'héroïsme. Voilà pourquoi le Sauveur lui-même a dit : *Il n'y a pas de plus grande preuve d'amour que de donner sa vie pour ceux que l'on aime* (4).

D'ailleurs les âmes les plus convaincues de leur immortalité sont presque toujours troublées par la crainte de ne pas obtenir la récompense et le bonheur. Des ombres restent sur leur conscience et le regard seul de Dieu peut en sonder tous les replis. Enfin ces âmes souffrent de toutes les séparations que la mort leur impose.

Et pourtant malgré les répugnances de la nature, malgré ses ombres et ses cruelles séparations, qui n'a vu la mort acceptée sans regrets, non pas dans la fureur et l'entraînement des

(1) Sab., I, 13.
(2) Matth., XXIII, 32.
(3) Rom.. VI, 23.
(4) Majorem dac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis suis (Jean., XV, 13).

batailles, sous les regards qui excitent la valeur, dans l'enthousiasme du patriotisme ou de la gloire, mais dans le silence et l'obscurité d'une maison religieuse ou du plus humble foyer. De pures, d'admirables jeunes filles, après avoir épuisé leurs forces et leur vie dans les labeurs de l'enseignement ou dans les élans de la charité meurent à vingt ans ou à vingt-cinq ans sans regrets et le sourire sur les lèvres. Voilà le fait incontestable qui se reproduit tous les jours et qui ne peut avoir d'autres causes que la foi ardente et l'immortelle espérance. Nous avons vu des médecins incrédules profondément émus devant un pareil spectacle que jamais la libre-pensée ou l'indifférence religieuse ne leur avaient donné. Ils enviaient ces convictions si puissantes et si douces, cette sérénité, ces joies, nous allions dire ces délices de la mort.

Ah ! c'est que la mort illuminée par les rayons de l'immortalité se transfigure ; elle devient, à un degré plus élevé encore que la douleur, une divine révélation, une expiation incomparable, une admirable puissance qui rachète et qui sauve. Elle est le dernier refuge contre l'oppression, le plus beau témoignage de la grandeur humaine parce qu'elle est le suprême sacrifice de l'homme à la vérité et à l'honneur, à la justice et à Dieu. « Malheur au siècle qui ne comprend plus le don de la mort, a dit Lacordaire, si la mort est le chef-d'œuvre de la justice de Dieu elle ne l'est pas moins de son amour ; » et encore : « c'est une loi du monde que ceux qui veulent mourir sont les maîtres de ceux qui veulent vivre. »

La mort n'est pas une ténébreuse prison où nous descendons pour toujours, elle est la porte ouverte sur les splendeurs de la cité de Dieu ; elle n'est pas une défaite sans espoir, elle est la suprême victoire ; elle n'est pas un écueil où tout périt, elle est une voie triomphale ; elle n'est pas le châtiment terrible d'un Dieu sans pitié, elle est l'appel de la miséricorde et de l'amour. La mort n'est pas le dernier souffle de toute vie qui s'éteint, elle est la naissance à la vie supérieure, heureuse, éternelle ; elle n'est pas la séparation, elle est la réunion avec tous ceux que nous aimons dans la maison de notre Père ; elle n'est pas une nuit sans clarté, elle est l'aurore des jours sans déclin et sans nuages.

S'il est vrai de dire avec l'antiquité païenne que *philosopher c'est apprendre à mourir* (1), cette philosophie de la mort,

(1) Socrate.

s'ajoutant à celle de la douleur, cette doctrine de l'immortalité qui donne la résignation, la sérénité, la joie dans la mort, n'est-elle pas le résumé le plus parfait de toute vraie philosophie et de toute sagesse?

Nous trouvons encore à un autre point de vue, dans la mort, le démonstration de notre immortalité.

Il existe dans tous les cœurs, chez tous les peuples, dans tous les temps, un sentiment de respect pour les morts qui est un signe éclatant de la croyance invincible et universelle à la vie future. Ce sentiment est si profond que, partout où il est outragé et méconnu, la conscience se révolte et déclare qu'il y a là un acte de dépravation et un crime. Au contraire, la manifestation de ce sentiment à un degré supérieur a été considérée partout et toujours comme un signe de la valeur morale des peuples.

Mais quelle est la nature de ce sentiment, et quelle en est la portée? Il ne dépend pas essentiellement de celui qui en est l'objet, de celui qui l'éprouve ou des circonstances spéciales de la mort qui peuvent attendrir le cœur, exciter la piété. Non, il est universel; tout mort a droit au respect de tous. Il est si puissant et si absolu, que tout sentiment de haine doit s'effacer devant lui et que si la conscience excuse parfois la haine qui frappe un ennemi, elle ne pardonne jamais l'outrage fait à un cadavre ou à un tombeau. Ce sentiment découle évidemment d'un double principe, d'une double cause, le respect pour le corps de l'homme qui a été comme une demeure consacrée par la présence de l'âme et la conviction que les morts seraient affligés de notre mépris, de notre négligence ou de notre oubli. « Ainsi dans le respect des morts est évidemment contenue la croyance à l'immortalité de l'être humain; à l'individualité de l'être immortel; à la persistance d'un certain lien, d'une certaine société entre ceux qui sortent du monde actuel et ceux qui y demeurent... » (1)

(*A suivre.*) Mgr TURINAZ.

(1) Guizot : *Méditations et Etudes morales. — De l'Immortalité.*

LE CARDINAL CAVEROT

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

En 1870, l'invasion le trouve prêt :

Le diocèse de Saint-Dié, le rempart d'hommes et de granit, est entamé, son évêque se prosterne comme le grand-prêtre au pied de l'autel, le visage vers Dieu, la main sur son peuple ; mais il se relève debout devant les victorieux et force leur admiration. Il se prodigue, il crée des ambulances, organise des secours, verse des libéralités princières aux familles délaissées. Il explique à ses fidèles la conduite de la Providence ; il prêche l'énergie et l'espoir ; il appelle à la pénitence, comme Fénelon le faisait au milieu de calamités semblables.

Mgr Caverot est appelé à l'archevêché de Lyon. Les souvenirs et les traditions de l'illustre métropole sont rappelés par l'orateur avec une rare magnificence de langage :

Quelle chaire épiscopale! Quelle dynastie spirituelle!... Vous me permettrez de m'incliner devant cette généalogie d'évêques qui n'a pas d'égale dans le monde, parce que Rome est la mère et la maîtresse de toutes les églises! Le cardinal que vous pleurez était l'héritier de saint Irénée, qui le fut de saint Pothin, qui le fut de saint Polycarpe, qui le fut de saint Jean, qui le fut du Sauveur! O Église de Lyon, quelles nobles origines!

Fille du Cœur de Jésus, par Jean, Polycarpe et Pothin ; dès la première génération, ta foi rayonne dans la majesté du sacerdoce, dans la virginale beauté de Blandine, dans les accents pleins d'éloquence d'Épagathus, l'avocat des chrétiens ; dans la jeune vaillance de Ponticus, cet enfant de quinze ans! Bientôt, avec Irénée, ta tête sera ceinte de la triple auréole du doctorat, de la virginité et du martyre. Je reconnais les liens de parenté qui existent entre tes premiers fils et les chrétiens formés par Jean et Polycarpe, jusque dans la langue qu'ils parlent. C'est presque dans les mêmes termes que les uns et les autres rédigent le premier bulletin de la victoire, quand *leurs forts sont tombés*. Comparez la lettre de l'Église de Smyrne, après le martyre de son illustre chef, avec celle de Lyon et de Vienne racontant le sanglant épisode de l'année 177 ; même récit poétique d'un drame lugubre, mêmes accents de triomphe, même sérénité dans l'épreuve, même soif de donner sa vie pour prouver que l'on aime !

Et quand, deux siècles plus tard, le monde ayant changé de maître, aux Gallo-Romains succèdent les hordes barbares ; que le travail des temps apostoliques est presque à recommencer, que

l'Évangile va se heurter à des âmes plus neuves, mais hérissées de sauvages instincts, je retrouve sur le siège de votre Église des pasteurs de même âme, de même sang que les fondateurs, doux et forts, intrépides et tendres : C'est *Nizier*, « *vir ardentissimæ caritatis... et in eleemosynis valde devotus* », qui ne se départit jamais, dit saint Grégoire de Tours, d'une force vraiment épiscopale ; c'est *Just*, cher à son peuple, « *plebi suæ mirifice gratus* », et sévère à lui-même; c'est *Eucher*, le moine si aimable, épris de ses chères Lérins, qu'il appelle *ses émeraudes* et qui les abandonne pour venir chanter, dans ses suaves homélies, vos traditions, vos fastes héroïques, vos martyrs ; c'est *Patiens*, *Sacerdos*, toute une lignée de Pontifes qui donnèrent non plus une seule fois, mais goutte à goutte, leur âme, leur vie pour leur troupeau. Ces pasteurs sont, dans la tradition de Polycarpe, les agneaux de Jean le bien-aimé.

Le diocèse se montra fier du choix de Mgr Caverot. Le nouvel archevêque fut vraiment un pontife selon le cœur de Dieu.

Rien n'échappe à cette vigilance qui semble plus perspicace avec l'âge; son administration se ressent de l'équilibre de ses facultés : « la modération dans le maniement des affaires, l'ordre dans l'expédition, l'opportunité dans le choix du temps, la discrétion dans les paroles »; incapable de prendre une mesure sous la pression d'un calcul terrestre, impartial dans la sérénité, les préventions avaient beau chercher en lui l'homme de quelques-uns, son cœur fut toujours l'appui de tous; ni les louanges, ni l'impopularité ne le détourneront de la ligne du devoir; *dédaigneux de paraître, mais jaloux d'être très bon sous le regard de Dieu;* paisible et ferme dans le commandement, prompt à reconnaître une erreur; c'est le juste, c'est toujours le juste qui suit les chemins de Dieu et qui, à l'égal de l'ange, ne se laisse émouvoir ni par la bénédiction, ni par la malédiction.

« Des idées chrétiennes dans une doctrine pure », telle a toujours été la ligne de conduite de Mgr Caverot à Lyon. Comme saint François de Sales, c'était « le curé des curés ». Il prit en main, avec Mgr Guibert et l'archevêque de Paris, la création des Facultés catholiques, comprenant qu'il fallait sauver la jeunesse des entreprises de la libre-pensée par un enseignement chrétien.

Je ne sais si nos annales ont offert jamais pareil spectacle à celui qu'ont présenté, dans nos temps d'égoïsme et de stérilité, ces quatre vieillards qui, à Cambrai, à Paris, à Toulouse et à Lyon, tentent, à l'heure du repos, de colossales entreprises ! L'ardente initiative et l'âge du généreux évêque d'Angers lui donnaient le droit de relever ces vieilles écoles. Mais lorsque nous avons vu des cardinaux, cour-

bés sous le poids des ans, se mettre à la tête de ces reconstructions, l'univers catholique a regardé avec vénération ces nobles ouvriers que rien ne déconcerte, ni les tremblements du sol, ni les orages sur leur tête, ni les incertitudes de l'avenir ! Votre Cardinal, de son regard clairvoyant, mesura toute la haute portée religieuse, patriotique et sociale de la mission confiée aux Universités catholiques au sein des sociétés modernes. Préparée de longue date dans le recueillement et la prière, protégée dans son berceau par deux savants et pieux Pontifes, née pour la paix, destinée cependant à vivre au milieu d'une lutte toujours défensive, votre Université n'a cessé de grandir, sous chacun des coups qui devaient l'ébranler ou la détruire. Votre Cardinal était là, vous enveloppant de sa pourpre, de sa tendresse et de sa force; c'est à son initiative personnelle, à sa ferme volonté que sont dues vos Facultés des Lettres et des Sciences; naguère Léon XIII, accueillant ses instances, couronnait de l'institution canonique cette œuvre nécessaire de la Faculté de Théologie. Votre Evêque avait l'intuition catholique; il a voulu créer un grand foyer de pures et fécondes lumières, un foyer qui ne se contentât pas de refouler victorieusement les doctrines athées et matérialistes dans les ténèbres, mais qui fît apparaître dans leur unité magnifique et leur diversité harmonieuse, toutes les sciences divines et humaines, et qui donnât, autant qu'on peut l'avoir ici-bas, le dernier mot de tous les problèmes, dans la vie des individus comme dans celle des nations !

Ce fut pour votre Pontife la plus douce des récompenses, la joie intime et profonde du bon serviteur qui a mis la dernière main à son travail et qui confie aux évêques, ses frères si dévoués et si unis, aux membres prudents et infatigables de la Société civile, au savant Recteur et à ses professeurs magnanimes, à son clergé, aux largesses de son peuple, surtout à Notre-Dame de Fourvière, au Siège de la sagesse, ce monument qui repose sur les tombes de saint Bonaventure, de Gerson et de Saint François de Sales !

Oui, nous redirons ce que nous disions à votre vaillante sœur de Lille : Jeunes Facultés, l'éclair a sillonné votre ciel, et la foudre, en vous touchant, a effacé quelques lettres de votre nom.

Cependant vous êtes debout, fières de votre origine, le Concile du Vatican; heureuses de votre adolescence, portant haut et ferme votre drapeau noirci dans un premier combat; des phalanges d'élèves l'entourent comme aujourd'hui ils escortent notre deuil ! Que craignez-vous? Le signe de la croix est sur votre étendard, comme il est sur votre berceau; bien des tombes se sont ouvertes et un grand sépulcre est à peine fermé; croyez-le, ce sont là des fondations qui défient l'orage. Les catacombes chrétiennes sont toujours le piédestal des basiliques; confiance donc, travaillez dans les sillons difficiles du présent, attendez l'avenir avec un indomptable espoir. La cathé-

drale de la vérité complète, opposée à l'erreur totale dans toutes les branches du savoir humain, sous la vivante inspiration de la doctrine catholique : voilà votre pénible labeur d'aujourd'hui et votre succès de demain ; n'oubliez jamais le cri d'armes de Jeanne d'Arc : Les hommes batailleront, Dieu donnera la victoire!...

Le cardinal espérait encore consacrer de ses mains le sanctuaire de Fourvière et assister au triomphe de l'Eglise, « Dieu lui a fait entrevoir de loin seulement, dit Mgr Mermillod, cette terre promise de la paix religieuse et du *Te Deum* chanté aux pieds de la Reine de la Cité. »

Mgr Mermillod termine en faisant un très émouvant tableau des derniers moments du cardinal. Il le montre marchant à peine et voulant encore bénir la ville de Lyon, le 8 septembre dernier, et faisant écrire quelques jours après au Souverain-Pontife. « Je ne suis désormais qu'un prélat inutile. » L'orateur s'empare de cette parole pour couronner son discours par une péroraison pleine d'élan :

Dormez donc, ô grand pontife et bon cardinal, de votre mystérieux sommeil jusqu'à la résurrection, à l'ombre du baptistère sacré de votre Primatiale; les générations d'enfants que vous avez tant aimés recevront sur votre tombe la vie de l'âme; de votre sépulcre s'échapperont des enseignements qui seront leur joie et leur force. Les anges gardiens que vous invoquiez toujours les guideront avec vous au Sauveur.

Non, redirons-nous avec Léon XIII, non, vous n'êtes pas inutile! Vous avez continué le labeur épiscopal de vos devanciers; vos prières et vos bénédictions s'unissent aux leurs pour conserver à votre peuple l'esprit de foi, la passion du bien, le désintéressement, le service de l'Eglise, les doctrines pures, les mœurs chrétiennes et les œuvres fécondes. Ce peuple ne vous oubliera pas; en évoquant votre douce image, il saura affirmer que les loyaux serviteurs de Dieu sont les ouvriers puissants de la grandeur, de la prospérité et de l'indépendance nationale; ils ont fondé et ils perpétuent la civilisation chrétienne en luttant pour Jésus, sur qui reposent le salut des âmes et les destinées des nations!

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. LECONTE DE LISLE. — DISCOURS DE M. ALEXANDRE DUMAS.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Monsieur,

Celui dont vous venez de faire l'éloge avec tant d'éloquence, de conviction et d'autorité, vous tenait en la plus haute estime, non seulement comme poète, mais comme traducteur. Lui qui lisait dans leur langue maternelle ses poètes favoris, depuis Homère jusqu'à Dante, depuis Juvénal jusqu'à Shakespeare, il ne reconnaissait qu'à vous le droit de les faire parler dans cette langue française, dont il possédait tous les secrets et toutes les magies. Il avait confiance en vous sur ce point comme en lui-même, ce qni n'est pas peu dire, car il était respectueux de la pensée des rares esprits qu'il admirait, comme il entendait qu'on le fût de la sienne. La vive admiration qu'il professait si hautement, dont il a si souvent donné les raisons, pour ces esprits, l'absorbait, l'isolait, il faut bien le dire à ce point qu'il vivait presque complètement en dehors de tout ce que l'on produisait autour de lui.

Dans un livre qui le contient, autant qu'un livre peut contenir un pareil homme, dans *William Shakespeare*, il nomme ces grands esprits à plusieurs reprises : Homère, Eschyle, Job, Isaïe, Ezéchiel, Lucrèce, Juvénal, Phidias, Tacite, Jean de Pathmos, Paul de Damas, Dante, Michel-Ange, Rabelais, Cervantès, Shakespeare, Rembrandt, Beethoven. Le grand Pelasge, dit-il, c'est Homère ; le grand Hellène, c'est Eschyle ; le grand Hébreu, c'est Isaïe ; le grand Romain, c'est Juvénal ; le grand Italien, c'est Dante ; le grand Anglais, c'est Shakespeare ; le grand Allemand, c'est Beethoven. Il n'y a pas, il n'y avait pas encore selon lui, de grand Français, quand il faisait ce dénombrement. Il laissait à l'avenir le soin de le trouver. Ces hommes constituaient pour Victor Hugo la cime de l'esprit humain. « Cette cime est l'idéal, dit-il, Dieu y descend, l'homme y monte. » Il ajoute :

« Ces génies sont outrés, ceci tient à la quantité d'infini qu'ils ont en eux. En effet, ils ne sont pas circonscrits. Ils contiennent de l'ignoré. Tous les reproches qu'on leur adresse

pourraient être faits à des sphinx. On reproche à Homère les carnages dont il remplit son antre, l'*Iliade*; à Eschyle, la monstruosité; à Job, à Isaïe, à Ezéchiel, à saint Paul, les doubles sens; à Rabelais, la nudité obscène et l'ambiguïté venimeuse; à Cervantès le rire perfide; à Shakespeare, la subtilité; à Lucrèce, à Juvénal, à Tacite, l'obscurité; à Jean de Pathmos et à Dante Alighieri, les ténèbres.

« Aucun de ces reproches ne peut être fait à d'autres esprits très grands, moins grands, Hésiode, Esope, Sophocle, Euripide, Platon, Thucidide, Anacréon, Théocrite, Tite-Live, Salluste, Cicéron, Térence, Virgile, Horace, Pétrarque, Tasse, Arioste, La Fontaine, Beaumarchais, Voltaire, n'ont ni exagération, ni ténèbres, ni obscurité, ni monstruosité. Que leur manque-t-il donc? Cela. Cela, c'est l'inconnu. Cela, c'est l'infini. Si Corneille avait « cela » il serait l'égal d'Eschyle. Si Milton avait « cela », il serait l'égal d'Homère. Si Molière avait « cela » il serait l'égal de Shakespeare. Avoir, par obéissance aux règles, tronqué et raccourci la vieille tragédie native, c'est là le malheur de Corneille. Avoir, par tristesse puritaine, exclu de son œuvre la vaste nature, le grand Pan, c'est là le malheur de Milton. Avoir, par peur de Boileau, éteint bien vite le lumineux style de l'*Etourdi*, avoir, par crainte des prêtres, écrit trop peu de scènes comme le pauvre de *Don Juan*, c'est là la lacune de Molière ! »

Dans le feu de l'argumentation, Victor Hugo oublie le lumineux style d'*Amphitryon*, de l'*École des Femmes*, des *Femmes savantes* et du *Misanthrope* que personne n'a égalé, sur la scène, et auquel personne n'applaudissait plus que Boileau, et les cinq actes de *Tartufe* où la crainte du prêtre ne se fait guère sentir.

Mais passons. Il continue :

« Ne pas donner prise est une perfection négative. Il est beau d'être attaquable. Creusez, en effet, le sens de ces mots posés comme des masques sur les mystérieuses qualités des génies. Sous obscurité, subtilité et ténèbres, vous trouvez profondeur, sous exagération, imagination, sous monstruosité, grandeur. »

Il me semble, tandis que je fis ces affirmations, entendre, du second rang où le place le poète, Molière qui a ri de tant de choses consacrées et même sacrées, murmurer entre ses dents : « Vous êtes orfèvre, monsieur Josse ! » En ajoutant aussitôt : « Mais quel admirable orfèvre vous êtes ! »

Lorsqu'un grand génie a pris, dès l'enfance, l'habitude de s'entretenir avec un cercle de génies antérieurs où Sophocle, Platon, Virgile, La Fontaine, Corneille et Molière n'occupent que le second plan, où Montaigne, Racine, Pascal, Bossuet, La Bruyère ne pénètrent pas, on comprend aisément que, le jour où ce grand génie distingue dans la foule qui s'agite à ses pieds un poète et le marque au front du signe auquel on reconnaîtra dans l'avenir ceux de sa race et de sa famille, ce poète aura le droit d'être fier. Ce poète, c'est vous, monsieur.

Comment l'intimité intellectuelle, l'alliance esthétique se sont-elles établies entre vous et Victor Hugo?

C'était sous l'empire, Victor Hugo était à Guernesey. Il se promenait sur la terrasse qu'il a immortalisée et qui était devenue un but de pèlerinage pour tous les jeunes poètes. Pas un nuage au ciel « formé d'un seul saphir », comme il aurait dit, pas une ride sur la mer dans laquelle, selon votre belle expression, que nous allons retrouver tout à l'heure, « le soleil tombe en nappes d'argent ». Alors un des jeunes hommes, qui avaient l'honneur de se mouvoir dans l'ombre de l'exilé, s'écria tout à coup comme si les vers qu'il citait pouvaient seuls traduire l'impression causée par cette journée splendide :

Midi, roi des étés, épandu sur la plaine,
Tombe en nappes d'argent des hauteurs du ciel bleu.
Tout se tait. L'air flamboie et brûle sans haleine,
La terre est assoupie en sa robe de feu.

« Qu'est-ce que vous dites là? » s'écria Victor Hugo, en entendant ces beaux vers qu'il ne se rappelait pas avoir faits.

— « Ce sont des vers de Leconte de Lisle, répondit le jeune homme. » Votre nom était encore de ceux qui n'éveillaient pas de souvenir dans l'esprit du maître. Il demande à votre jeune confrère s'il savait le reste du morceau.

Le jeune homme le savait, comme bien d'autres le savent, même parmi les simples prosateurs, et, après avoir répété la première strophe, il continua ainsi :

L'étendue est immense et les champs n'ont point d'ombre;
Et la source est tarie, où buvaient les troupeaux;
La lointaine forêt, dont la lisière est sombre,
Dort, là-bas, immobile en un pesant repos.

Seuls, les grands blés mûris, tel qu'une mer dorée,
Se déroulent au loin, dédaigneux du sommeil;
Pacifiques enfants de la terre sacrée,
Ils épuisent sans peur la coupe du soleil.

Parfois, comme un soupir de leur âme brûlante,
Du sein des épis lourds qui murmurent entre eux,
Une ondulation majestueuse et lente
S'éveille et va mourir à l'horizon poudreux.

Non loin, quelques bœufs blancs, couchés parmi les herbes,
Bavent avec lenteur sur leurs fanons épais,
Et suivent de leurs yeux languissants et superbes
Le songe intérieur qu'ils n'achèvent jamais.

Homme, si le cœur plein de joie ou d'amertume,
Tu passais, vers midi, dans les champs radieux,
Fuis! La nature est vide et le soleil consume,
Rien n'est vivant ici, rien n'est triste ou joyeux;

Mais si désabusé des larmes et du rire,
Altéré de l'oubli de ce monde agité,
Tu veux, ne sachant plus pardonner ou maudire,
Goûter une suprême et morne volupté,

Viens! Le soleil te parle en paroles sublimes!
Dans sa flamme implacable, absorbe-toi sans fin,
Et retourne à pas lents vers les cités infimes,
Le cœur trempé sept fois dans le néant divin.

Quand on écrit les *Feuilles d'automne*, les *Chants du crépuscule*, les *Rayons et les Ombres*, et qu'on entend tout à coup des vers comme ceux-là, on tressaille dans toutes ses fibres de poète, on reconnaît un frère, je ne dis pas un fils, car vous n'êtes né de personne, et l'on dit au passant qui vient de vous initier et qui est certainement parmi ceux qui nous écoutent aujourd'hui :

« En savez-vous d'autres? »

Le jeune homme en savait beaucoup d'autres; il laissa tomber goutte à goutte, comme des perles, dans l'azur, l'or et les diamants de cette éclatante journée, des fragments de *Cunacépa*, de la *Vision de Brahma*, de la *Robe du Centaure*, d'*Hélène*, de *Kiron*, d'*Hypathie et Cyrille*. Victor Hugo demanda au jeune homme comment et peut-être pourquoi il avait appris tant de vers de vous. Le jeune homme entra alors dans les détails de la vie de ce poète nouveau, indépendant, sauvage et même un peu farouche, comme aurait dit Racine, vivant dans la solitude et le travail, absolu dans ses idées, tout à son œuvre, aimant la poésie pour elle-même, pour elle seule, pauvre, fier, honorable en tous points, aussi peu soucieux de la fortune que de la renommée, lesquelles, du reste, paraissaient

décidées à respecter longtemps encore son incognito. Victor Hugo n'eut qu'à se rappeler son petit logement de la rue du Dragon, en 1820, pour se figurer le vôtre au boulevard des Invalides; il n'eut qu'à se souvenir comment s'était fondée l'école romantique dont il s'était bientôt fait proclamer le chef, pour comprendre qu'il se fondait dans ce Paris toujours en travail, mais où il n'était plus, une école nouvelle, avec un chef nouveau.

En effet, à l'époque même où, du haut de son rocher flamboyant, il jetait à travers l'espace les pages des *Châtiments,* des *Contemplations,* de la première *Légende des siècles* qui prenaient leur vol, aigles, corbeaux et colombes, vers les quatre parties du monde, le soir, l'étoile des mages d'Orient guidait quelques bergers recueillis, dévots et convaincus vers l'autel mystérieux que vous aviez élevé à la Muse et dont je ne crois pas qu'aucun poète avant vous ait aussi complètement connu les ardeurs sacrées, enivrantes et pures. C'est que tout en étant né Français, c'est que tout en vivant et en respirant au milieu de nous, comme chacun peut le voir aujourd'hui, par hasard, pour ainsi dire, ce n'était pas nous qui étions intellectuellement vos compatriotes et vos contemporains, c'étaient les Grecs et les Indous.

L'état civil et la présence réelle ne prouvent rien dans les affaires de l'esprit. Il y a l'influence des origines, des hérédités, des lieux et des milieux. Or, vous avez vu le jour en plein Océan indien, dans cette île enchantée de la Réunion, Afrique d'un côté, Asie de l'autre, qui doit apparaître à ceux qui passent au large comme un immense bouquet de fleurs, nées peut-être de celles que cueillait Proserpine quand Pluton s'est mis à la poursuivre et qu'elle a jetées dans les flots pour alléger sa fuite inutile. Vous êtes né le 22 octobre 1818, à Saint-Paul, d'un père Breton et d'une mère Gasconne, et qui le croirait, quand on vous lit ! petit neveu de Parny, le Scarron de la guerre des Dieux et le Tibulle d'Eléonore :

Enfin ma chère Eléonore,
Tu l'as connu ce péché...

Rassurez-vous, je m'en tiendrai là de ces vers qui ont dû si souvent vous faire rougir comme poète, même comme neveu et qui n'ont peut-être pas peu contribué à la sévérité de vos jugements sur les poètes de l'amour. Vous avez été élevé par un père, grand admirateur de Rousseau, qui a essayé sur vous les

théories d'Emile avec la persévérance d'un Breton. La règle paternelle était quelquefois dure, la soumission pénible. Heureusement la grande nature était là. Vous vous dédommagiez par de longues courses solitaires sous votre soleil tropical. C'est pendant ces courses que vous avez vu,

A travers les massifs des pâles oliviers
L'archer resplendissant darder ses belles flèches
Qui, par endroits, plongeant au fond des sources fraîches,
Brisent leurs pointes d'or contre les durs graviers.

Et vous gravissiez la montagne, jusqu'à ce que vous eussiez atteint le point où se trouve

Un lieu sauvage, au rêve hospitalier,
Qui, dès le premier jour, n'a connu que peu d'hôtes;
Le bruit n'y monte pas de la mer sur les côtes,
Ni la rumeur de l'homme; on y peut oublier.

Parfois, hors des fourrés, les oreilles ouvertes,
L'œil au guet, le col droit et la rosée au flanc,
Un cabri voyageur, en quelques bonds alertes,
Vient boire aux cavités pleines de feuilles vertes,
Les quatre pieds posés sur un caillou tremblant.

Vous n'étiez pas seulement un marcheur infatigable, vous étiez un nageur intrépide, et après avoir été contempler l'aigle

Qui dort dans l'air glacé, les ailes toutes grandes,

vous redescendiez défier dans l'immensité de la mer le requin si fréquent dans vos parages :

Il ne sait que la chair qu'on broie et qu'on dépèce,
Et, toujours absorbé dans son désir sanglant,
Au fond des masses d'eau, lourdes d'une ombre épaisse,
Il laisse errer un œil terne, impassible et lent.

Ainsi se fortifiaient votre énergie et votre volonté.

Puis l'ange à l'épée flamboyante, l'ange injuste des nécessités matérielles vous a pour jamais chassé du paradis de votre enfance et de vos rêves. Mais si l'on n'emporte pas le sol de la patrie à la semelle de ses souliers, on en emporte l'âme dans le cœur de son âme, quand on est un poète comme vous, et c'était bien au soleil de l'extrême Orient que vos jeunes disciples venaient se réchauffer et s'éclairer.

N'est-ce pas Boudha qui reconnaissant, après de longues méditations solitaires, l'insuffisance de l'enseignement brahma-

nique, même celui d'Arata-Talama, le grand brahmane de Vaïçali, même celui de Roudraka, le grand prêtre de Radjagripa, se sépara de la tradition et s'éloigna en disant :

« Là n'est point la voie qui conduit à l'indifférence pour les objets du monde, qui conduit à l'affranchissement de la passion, qui conduit à la fin des vicissitudes de l'être, qui conduit à l'état de Cramana, qui conduit au Nirvana. »

Vous avez fait comme le grand rénovateur indou. Vous avez rompu avec bien des traditions anciennes, avec bien des gloires consacrées, et voici comment, dans la préface de la première édition de vos *Poèmes antiques*, vous avez posé les nouveaux dogmes :

« Depuis Homère, Eschyle et Sophocle, qui représentent la poésie dans son unité harmonique, la décadence et la barbarie ont envahi l'esprit humain. En fait d'art original, le monde romain est au niveau des Daces et des Sarmates ; le cycle chrétien tout entier est barbare. Dante, Shakespeare et Milton n'ont que la force et la hauteur de leur génie individuel; leur langue et leurs conceptions sont barbares. La sculpture s'est arrêtée à Phidias et à Lysippe ; Michel-Ange n'a rien fécondé ; son œuvre, admirable en elle-même, a ouvert une voie désastreuse. Que reste-t-il donc des siècles écoulés depuis la Grèce ? Quelques individualités puissantes, quelques grandes œuvres sans lien et sans unité.

« La poésie moderne, reflet confus de la personnalité fougueuse de Byron, de la religiosité factice et sensuelle de Chateaubriand, de la rêverie mystique d'Outre-Rhin et du réalisme des Lakistes, se trouble et se dissipe. Rien de moins vivant et de moins original en soi, sous l'appareil le plus spécieux. Un art de seconde main, hybride et incohérent, archaïsme de la veille, rien de plus. La patience publique s'est lassée de cette comédie bruyante jouée au profit d'une autolâtrie d'emprunt. Les maîtres se sont tus ou vont se taire, fatigués d'eux-mêmes, oubliés déjà, solitaires au milieu de leurs œuvres infructueuses. Les poètes nouveaux, enfantés dans la vieillesse précoce d'une esthétique inféconde, doivent sentir la nécessité de retremper aux sources éternellement pures l'expression usée et affaiblie des sentiments généraux.

Le thème personnel et ses variations trop répétées ont épuisé l'attention ; l'indifférence s'en est suivie à juste titre ; mais s'il est indispensable d'abandonner au plus vite cette voie étroite et

banale, encore ne faut-il s'engager en un chemin plus difficile et dangereux que fortifié par l'étude et l'initiation. Ces épreuves expiatoires une fois subies, la langue poétique une fois assainie, les spéculations de l'esprit, les émotions de l'âme perdront-elles de leur vérité et de leur énergie, quand elles disposeront de formes plus nettes et plus précises? Rien certes n'aura été délaissé ni oublié ; le fonds pensant et l'art auront recouvré la sève et la vigueur, l'harmonie et l'unité perdues. Et plus tard, quand ces intelligences profondément agitées se seront apaisées, quand la méditation des principes négligés et la régénération des formes auront purifié l'esprit et la lettre, dans un siècle ou deux, si toutefois l'élaboration des temps nouveaux n'implique pas une gestation plus haute, peut-être la poésie redeviendra-t-elle le verbe inspiré et immédiat de l'âme humaine?... »

Tels sont les passages les plus saillants de cette préface claire comme le cristal et comme l'acier.

(*A suivre*).

LA FÊTE DE PAQUES EN RUSSIE.

La préparation à la fête de Pâques commence pour les Russes comme pour nous au dimanche de la Septuagésime. Mais tandis que, chez nous, cette préparation est purement liturgique jusqu'au mercredi des cendres, chez les Grecs l'abstinence de viande commence dès le lundi de la Septuagésime, et, à partir du lendemain de la Quinquagésime, ils se privent non seulement de viande, mais même d'œufs et de laitage jusqu'au saint jour de Pâques.

Le dimanche de la Quinquagésime est appelé par eux dimanche du pardon. Tout bon Russe va demander pardon à ceux qui l'entourent des offenses dont il a pu se rendre coupable pendant l'année. « Pardonnez-nous pour l'amour de Dieu, » se disent-ils les uns aux autres ; et le cœur ainsi allégé, ils commencent leur rude carême. La confession et la communion sont obligatoires pour tous dans le courant de la sainte quarantaine. Pendant huit jours, le soir et le matin, les pénitents vont aux offices de leur église et ils ne se confessent pas sans avoir renouvelé auprès de leurs parents amis et supérieurs, l'acte d'humilité par lequel ils ont déjà commencé le Carême.

Ainsi préparés ils célèbrent la Pâque avec une solennité et une allégresse extraordinaire. Pas un Russe ne se couche en cette nuit solennelle où Jésus-Christ sortit triomphant de son tombeau ; tous revêtent leurs plus beaux habits de fête ; les deuils les plus profonds doivent être momentanément oubliés ; et partout, dans la famille du czar comme dans celles des plus humbles sujets, les vêtements noirs pour les dames sont remplacés par des habits blancs ou du moins de couleur claire.

Déjà à onze heures du soir, le samedi saint, on entend un bruit sourd s'élever de toute part : ce sont les équipages qui, roulant dans toutes les directions, transportent les fidèles auprès du tombeau du Christ-Rédempteur.

Lorsque chacun est rendu à sa place dans l'église, un moment de silence et d'attente solennelle se produit. Tout à coup, vers minuit, du haut des remparts de la forteresse de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Saint-Pétersbourg; du haut des murailles crénelées du Kremlin, à Moscou, une salve de 121 coups de canon vient apprendre aux chrétiens que le moment auguste approche.

A Moscou surtout, le spectacle est grandiose : la ville illuminée, le bruit du canon, le son de sa grosse cloche de la vieille tour d'Ivan qui accompagne les cloches des innombrables églises de la ville, sonnant à toute volée, frappent les plus indifférents. Bientôt à l'église retentit le chant sacré : Le Christ est ressuscité ! et pendant tout le temps de la cérémonie ce chant est, pour ainsi dire, la seule réponse des diacres aux prières du prêtre. Il y a, dans ce chant ainsi incessamment répété, quelque chose de véritablement saisissant comme si, sous l'impression de l'évènement qui est l'objet de la fête, plus aucune autre pensée ne pouvait occuper l'esprit et le cœur des hommes.

Dans les rues, dans les maisons, on s'embrasse, on se félicite, on se répète le mot que l'on a entendu à l'église : Le Christ est ressuscité ! C'est le salut du jour, et chacun répond : En vérité, il est ressuscité ! puis l'on se donne une triple accolade en l'honneur de la sainte Trinité, sans distinction de condition. L'Empereur embrasse un soldat de chaque régiment délégué au nom de tous.

Dans toutes les administrations, les inférieurs sont obligés d'aller offrir leurs félicitations à leurs chefs, vêtus de leur grand uniforme. Au Palais d'hiver, résidence de l'empereur, il y a réception solennelle, où tous les grands dignitaires de

l'Empire sont obligés de se rendre. C'est partout un mouvement, une animation, une allégresse qui ne se voient à aucun autre jour de l'année.

Nous ne dirons pas que tous les cœurs soient en Russie à l'unisson de ces touchantes manifestations : nous savons, hélas ! que là aussi s'est infiltré le terrible poison qui menace tant d'autres sociétés chrétiennes. Mais nous voulons constater que ce peuple est profondément religieux, que la foi a jeté chez lui de profondes racines et qu'il ne lui manque que d'être dirigé par un clergé honorant son caractère, digne de sa mission et qui soit rattaché au centre de l'unité catholique.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Nous apprenons que l'ambassade de Vienne près le Saint-Siège vient de faire transporter au Vatican les caisses contenant les objets d'art envoyés en don à Sa Sainteté, par M. Grévy, à l'occasion du Jubilé sacerdotal.

Ce don consiste en une superbe œuvre d'art de la manufacture nationale de Sèvres.

Le vase dit « le vase de Nîmes » est en porcelaine blanche marbrée d'un admirable grain, avec ornements de fleurs rouges d'une nuance extrêmement délicate. Le tout repose sur un grand pied de bronze doré.

A ce don est joint celui d'un écritoire très artistique en porcelaine de Sèvres, bleu de mer, avec ornement d'or d'un travail exquis, et surmonté d'une Minerve, hommage spécial du président de la République française au Pontife dont la plume a tracé l'Encyclique *Nobilissima Gallorum gens*.

—

Le Pape, recevant mercredi l'ambassadeur de France, a exprimé la vive satisfaction que lui avaient causée la lettre et les présents de M. Grévy.

Il a conduit l'ambassadeur à sa bibliothèque particulière, où il conserve tous les présents que lui ont faits ou que lui feront les souverains. Il lui a montré ceux de M. Grévy, en ajoutant qu'après l'exposition vaticane, il les fera replacer au même endroit, où ils resteront toujours.

L'écritoire envoyé par le président de la République est placé sur le bureau du Pape, à côté de celui en malachite dont le Czar lui avait fait cadeau à l'occasion de son couronnement.

Les endroits où doivent être placés les présents annoncés de la reine d'Angleterre, de l'empereur Guillaume, du roi des Belges, etc., sont déjà préparés.

—

Une dépêche de Rome à l'*Univers* annonce que la nomination de Mgr Rotelli comme nonce du Pape, à Paris, est officiellement décidée.

—

Nous lisons dans le *Moniteur de Rome :*

Plusieurs journaux autrichiens annoncent, aujourd'hui, à la suite du journal l'*Obzor*, que le Saint-Siège a permis la liturgie slave pour la métropole d'Antivari, dans le Monténégro.

Nous apprenons que cette nouvelle est exacte.

—

Avant son départ de Rome, S. E. le cardinal Langénieux a voulu visiter la chambre où mourut S. Benoît-Joseph Labre.

Le sanctuaire est français; il est gardé par des Missionnaires de Notre-Dame de Lourdes; il est humble : autant de titres qui le recommandaient à la bienveillance du nouveau Prince de l'Eglise.

Une assistance d'élite entendit la messe, célébrée par l'éminent Prélat : M. l'abbé Vacher, prêtre de Saint-Sulpice, venu avec le dernier pèlerinage du Canada pour remercier Notre-Dame de Lourdes, qui l'avait guéri; un jeune et pieux sous-diacre de Marseille, forcé par l'état de sa santé à suspendre ses études; une princesse romaine; une dame anglaise, visiteuse assidue de Notre-Dame de Lourdes; un pèlerin du Canada, etc., etc.

Quelques-unes de ces personnes ont eu le bonheur de communier de la main du Cardinal.

Après une longue action de grâces, le Prince de l'Eglise est allé s'agenouiller à la place même où le Saint rendit doucement sa belle âme à Dieu; il a voulu voir ces haillons qui sont devenus de glorieuses reliques et, tombant encore à genoux, a invoqué à haute voix le bienheureux Mendiant.

Son Eminence a quitté la chapelle, en bénissant et en charmant par sa grâce exquise tous ceux qu'Elle venait d'édifier par sa piété.

Il y avait une grandeur touchante dans ce spectacle d'un Cardinal, du successeur de saint Remi, venant mettre sa pourpre sous la protection du pauvre Pèlerin français, que l'Eglise a placé sur ses autels.

—

La statistique des Œuvres pies en Italie est menée à terme et sera bientôt publiée par la commission d'enquête. En attendant, nous nous empressons d'en faire connaître quelques-uns des résultats généraux.

A la fin de 1880, les Œuvres pies existant en Italie étaient au nombre de 21,726. Dans ce chiffre ne sont pas compris les Instituts ayant un but de crédit, tels que les Monts-de-piété, les *Monti frumentari*, etc.

Le patrimoine de ces 21,726 œuvres pies est évalué à 1,721,500,000 francs, patrimoine qui n'atteignait guère que la moitié de ce chiffre en 1861. Déduction faite du montant brut de ce patrimoine, les charges et redevances temporaires ou perpétuelles, il reste encore un total net de 1,510,000,000 francs.

Quant aux rentes de ce capital, elles se sont élevées en 1880, à la somme d'environ 88 millions, qui augmentés d'autres produits éventuels, tels que donations extraordinaires, fruits du travail dans les divers instituts de bienfaisance, etc., donne pour l'entrée totale un montant brut de 135 millions.

Mais le ver rongeur de cette magnifique rente, ce sont les impôts et les frais d'administration qui réduisent le revenu annuel à la somme nette de 93 millions. Or, la Commission d'enquête propose, d'une part, de réduire les frais d'administration par un système de centralisation qui viole les droits respectifs des Œuvres pies ; mais, d'autre part, elle se garde bien de proposer la moindre réduction sur les lourds impôts qui grèvent le patrimoine des pauvres.

France.

Cambrai. — Translation de la précieuse relique de sainte Eusébie, accordée à M. l'abbé Tréca par Mgr l'archevêque de Paris. La terre d'Hamage a tressailli sous les ossements de la vierge chrétienne qui mourait, il y a 1217 ans, abbesse de sa célèbre abbaye.

Depuis la Révolution, qui a détruit ce monastère et dispersé les reliques de sainte Eusébie, le pays n'avait pas vu pareille manifestation de foi et de piété. Toute la route sur un parcours

de plus d'un kilomètre de l'église de Wandignies à Hamage, était ornée de mâts surmontés d'oriflammes, de colonnettes aux couleurs variées, de branchages, d'arcs-de-triomphe d'un aspect gracieux.

C'est par ce chemin riant et entre deux haies profondes d'assistants recueillis que la procession se déroula en chantant les vêpres des Vierges et arriva à Hamage.

Là reposait le riche reliquaire sur un autel adossé à la façade, garnie de draperies en velours rouge, du château de M. Mottet. Bientôt il apparut sur un brancard porté par quatre prêtres en dalmatique, et au chant du *Te Deum* le cortège reprit sa marche vers l'église au milieu de l'émotion générale.

(*Semaine de Cambrai.*)

Marseille. — Les catholiques marseillais vont offrir au Saint-Père, à l'occasion de son cinquantenaire, une aiguière d'argent finement ciselée. L'anse du vase représente le démon enchaîné par le cordon de Saint-François et le Rosaire.

S. S. Léon XIII, informé de l'intention des catholiques marseillais, a promis de se servir de cette aiguière en célébrant la messe le jour de ses Noces d'Or.

Le Puy. — Nous lisons, dans la *Semaine religieuse* du Puy, du 15 avril, sous le titre : « Laïcisations dans le département : »

Nous apprenons, au dernier moment, que les écoles communales dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes, à *Retournac*, à *Yssingeaux*, à *Aurec* et à *Saint-Didier-la-Séauve* viennent d'être subitement laïcisées. On a profité des vacances de Pâques pour accomplir ces sinistres exploits. La haine est toujours lâche et perfide. C'est ainsi que l'on poursuit l'exécution de la loi scélérate, malgré les protestations que la justice et la raison élèvent contre elle.

Il est bien reconnu que la laïcisation ruine le pays. N'importe ! disent les sectaires, il vaut mieux ruiner le pays que de ne pas laïciser.

Il est bien reconnu que les écoles laïcisées, dans nos contrées du moins, ne sont pas fréquentées. Et que nous importe ! continuent-ils, pourvu que nous laïcisions.

Il est bien reconnu que la laïcisation est tout à fait contraire aux vœux des populations. Et que leur importe encore le vœu des populations ? Est-ce que « les catholiques ne sont pas hors la loi. »

Et, malgré le bon sens, malgré les cris des contribuables, malgré les indignations de la conscience, ils continuent de laïciser au nom de ce qu'ils appellent *égalité* et *liberté*.

Heureusement, il y a dans les choses d'ici-bas un juste retour qui, pour se faire attendre, n'en est pas moins certain. Ce retour, nous l'attendons avec confiance, car la vraie liberté a ses droits acquis dans le monde et nous sommes ses enfants.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections du 17 avril.— La prochaine session. — Budget des cultes.— La vérité sur le voyage en Algérie. — Etranger.

21 avril 1887.

Les résultats des deux élections législatives de dimanche ont trompé les prévisions républicaines, et ils ne sont pas de nature à décourager les conservateurs, bien au contraire.

Dans l'Eure, M. Milliard, républicain, a été nommé par 40,927 voix contre 38,145 obtenues par M. Mettais-Cartier, son concurrent conservateur.

L'écart est seulement de 2,782 au profit de M. Milliard, et il y a eu 80,000 votants et 79,686 suffrages exprimés.

Or, il est démontré que les effets de la pression administrative équivalent à une majoration de 5 0/0 des suffrages en faveur du candidat au profit duquel elle s'exerce. Qu'on fasse le compte, et on reconnaîtra que, sans cette pression, M. Milliard était en minorité de 2,000 voix sur son concurrent.

D'autre part, la candidature Milliard, préparée de longue main et convoyée dans toutes les communes par ses partisans MM. d'Osmoy, général Lecointe, sénateur, et Papon, député, devait mettre en minorité celle de M. Mettais-Cartier posée dans les derniers jours de la période électorale et à laquelle le temps faisait défaut pour se recommander efficacement auprès de tous les électeurs du département.

On estime donc, avec raison, que, dans ces conditions, les 38,145 voix obtenues par M. Mettais-Cartier constituent un succès d'autant plus inespéré que l'opinion conservatrice manquait de direction, étant en quelque sorte abandonnée à elle-même.

Quant à M. Duboul, conservateur, qui a obtenu, dans la Haute-Garonne, 51,475 voix contre 49,578 ralliées par M. Calvinhac, radical-socialiste, il s'en faut seulement de 237 suffrages qu'il ne l'ait emporté d'emblée sur son adversaire. Ici,

encore, il faut faire la part des 5 0/0 dont a bénéficié le candidat radical, par suite de la pression administrative, 5 0/0 sans lesquels il eût été battu dès le premier tour.

Mais ce n'est que partie remise, attendu que dimanche toutes les voix républicaines ayant donné, il n'y a pas d'apparence que les 49,578 suffrages de M. Calvinhac puissent s'augmenter le 1er mai, tandis que les 51,475 voix de M. Duboul s'accroîtront, certainement, pour peu qu'une fraction quelconque des 38,000 électeurs qui se sont abstenus, prenne part au prochain scrutin.

Quoi qu'il en soit, les lettres et les journaux venus de Toulouse considèrent comme certaine la défaite de M. Calvinhac le 1er mai.

Du reste, l'élection de M. Duboul ne sera que justice, car, aux élections générales de 1885, il avait été élu au second tour par 56,292 voix contre 53,227 obtenues par M. Duportal. Et on sait que, si l'élection de M. Duboul fut annulée, ce fut par suite d'une falsification voulue des suffrages exprimés, et on se souvient également combien l'affaire fit de bruit lors de la vérification des pouvoirs.

Les conservateurs qui l'ont, en outre, emporté dimanche, dans plusieurs scrutins cantonaux, n'ont pas à se plaindre de la journée électorale du 17 avril.

—

S'il est permis de s'en rapporter au mouvement qui se produit dans plusieurs des quartiers de Paris, les élections municipales du 8 mai seraient le signal du réveil de l'opinion publique modérée, et les conservateurs compteraient bien profiter du peu de sympathies que l'assemblée de l'Hôtel de Ville inspire à la majorité de la population de la capitale. Ils s'organisent, en effet, avec une activité qui contraste avec leur nonchalance habituelle, dans le but non pas seulement de conserver les siéges conquis par eux en 1884 dans les quartiers aristocratiques, mais encore de lutter et de triompher, si c'est possible, dans un grand nombre de quartiers. On se rappelle combien il a été difficile, même aux dernières élections législatives, de trouver à Paris des candidats républicains disposés à affronter les réunions publiques; les mœurs ou plutôt les procédés plus qu'étranges qui se sont introduits dans ces réunions n'étaient pas faits, en effet, pour encourager les dévoûments. Nous devons constater, à l'honneur des conservateurs, qu'ils n'ont pas les mêmes timidités.

Le comité qu'ils viennent de constituer en vue du scrutin du 8 mai n'a pas eu de peine à trouver des candidats, et il résulte clairement des indications qui nous sont données que nos amis présenteront des candidats partout où la lutte s'annonce avec quelque apparence de succès pour eux.

C'est ainsi que M. Ferdinand Duval se porte à la place de M. Bartholoni, qui se désiste en sa faveur dans le quartier Saint-Thomas-d'Aquin (septième arrondissement). M. Deville, qui n'avait échoué que de fort peu de voix en 1884, dans le quartier du Gros-Caillou (même arrondissement), se représentera ; de même dans le neuvième arrondissement, quartier de la Chaussée-d'Antin, M. Georges Berry ; dans le seizième, il y aura quatre candidats conservateurs ; enfin, dans le dix-septième arrondissement, quartier des Ternes, on annonce, dès aujourd'hui, la candidature de M. Lambert de Sainte-Croix, fils.

—

On se préoccupe déjà beaucoup de ce que feront nos députés à la rentrée. Discuteront-ils d'abord l'impôt sur le revenu ou demanderont-ils le renvoi du budget au gouvernement ? Il est possible que la Chambre hésite à repousser la loi de finances par le vote de la question préalable, tandis qu'elle n'hésitera point à rejeter l'impôt sur le revenu ; mais l'on se demande si le ministère se retirera à la suite de cet échec ou s'il se bornera à déclarer qu'il étudiera purement et simplement un autre système. Dans le cas, d'ailleurs fort probable, où il ne montrerait pas une susceptibilité excessive, il faudrait toujours en venir à lui renvoyer sa loi de finances, et l'on devrait livrer successivement deux batailles au lieu d'une. Cette considération pourrait bien amener la commission du budget à ouvrir le feu la première.

On prévoit, en effet, que les nouvelles économies ne suffiront point à équilibrer le budget, qu'elles n'atteindront pas un chiffre fort élevé ; le président du conseil l'a donné fort clairement à entendre, et s'il a promis à la commission de rechercher avec ses collègues quelles réductions sont encore possibles, c'est avec le désir peu dissimulé d'associer celle-ci aux responsabilités ministérielles. La commission a, dans une certaine mesure, donné dans ce piège. Dans chaque ministère fonctionne ou va fonctionner une commission spéciale de directeurs chargés de découvrir les nouvelles économies à réaliser ; on peut prédire, sans être grand prophète, qu'ils ne trouveront pas grand'chose,

car ils ne pousseront pas l'abnégation jusqu'à se sacrifier eux-mêmes. Comme ils savent fort bien qu'on les vise, ils chercheront à réduire le plus possible le nombre des petits employés et le traitement de ceux qui seront conservés, pour échapper au sort qui les attend ; mais cela n'ira pas très loin. La commission ne se contentera pas de ces rogatons, mais les ministres ne manqueront pas de lui dire : Vous repoussez nos combinaisons, que proposez-vous ?

Les rôles seront de nouveau intervertis, et la commission finira par faire le budget, au lieu de se borner à discuter le projet du gouvernement, si elle ne se décide pas à lui renvoyer sa loi de finances, en le priant de trouver autre chose. Il eût été plus simple de commencer par là ; mais nous croyons que c'est par là qu'on finira, car il existe dans la Chambre une unanimité à peu près absolue pour repousser les combinaisons par lesquelles M. Dauphin s'imagine avoir assuré l'équilibre budgétaire. S'il en était autrement, la commission serait la dupe des ministres et nous la verrions suivre les tristes errements de sa devancière. En tous cas, l'existence du ministère paraît devoir être sérieusement menacée.

—

On sait que la Commission du budget a nommé tous ses rapporteurs, à l'exception d'un seul, celui des cultes. Par 17 voix sur 33, la Commission a réservé cette nomination jusqu'à ce qu'une discussion générale ait fait connaître s'il y a dans la Commission une majorité pour le maintien ou pour la suppression du budget des cultes.

L'examen attentif de l'opinion des membres de la Commission fait prévoir qu'il y aura une majorité favorable à la suppression. Cette question se lie d'ailleurs, directement à celle de l'abrogation du Concordat, et de l'établissement, des mesures préparatoires à la séparation de l'Église et de l'État. On sait qu'il existe à la Chambre une Commission de 22 membres chargée d'élaborer ces mesures préparatoires.

Cette commission a six membres communs avec celle du budget : son président, M. Boysset, et MM. Yves Guyot, Pichon, Raynal, Millerand et Sigismond Lacroix.

Ces membres, ou du moins la plupart d'entre eux, vont essayer d'établir une corrélation entre les travaux des deux commissions sur cette question des rapports de l'Église et de l'État.

La commission du Concordat qui, déjà avant la séparation des Chambres, s'est prononcée en faveur du principe de la séparation, a décidé de présenter le plus promptement possible à la Chambre, un projet de loi pour régler la situation de l'Église, dans le cas d'abrogation du Concordat.

Le président, M. Boysset, a mis à profit les quelques jours qui viennent de s'écouler depuis l'interruption de la session pour rédiger un contre-projet qu'il a fait autographier et distribuer à tous les membres de la commission.

Ceux-ci vont étudier ce contre-projet pendant les vacances, formuler leurs observations et se préparer à reprendre la discussion en séance générale de la commission dès la rentrée de la Chambre.

De la sorte, il sera possible de saisir la Chambre simultanément des conclusions de la commission du budget des cultes et de celle de la commission du Concordat tendant à fixer la situation de l'Église dans l'hypothèse, d'ailleurs absolument improbable, de la séparation.

—

La lumière commence à se faire sur la vraie portée du voyage parlementaire en Algérie. Ce n'est ni plus ni moins que la glorification de la politique coloniale de M. Jules Ferry. MM. Millaud, Berthelot et Granet ne se sont peut-être pas rendu compte des conséquences de leur participation à cette excursion, mais il suffit de lire les feuilles opportunistes pour prédire que le Tonkin va, désormais, marcher de pair avec l'Algérie dans les préoccupations budgétaires, à l'endroit de nos colonies les plus florissantes. M. Jules Ferry s'est dit qu'à l'aide de l'une il ferait passer l'autre, et il a déjà à moitié réussi, puisqu'il se trouve, à l'heure qu'il est, nombre de naïfs pour déclarer sérieusement « que l'on doit aimer le Tonkin si l'on aime l'Algérie. » Aussi quand nos trois ministres s'apercevront, à leur retour, combien ils ont été joués, ils n'auront, pour prendre leur revanche, qu'à faire proposer officiellement à M. Jules Ferry la succession de M. Paul Bert.

—

La discussion du bill de coercition continue à la Chambre des communes; elle a été marquée par un incident très vif entre un orangiste fougueux et les parnellistes.

En Irlande, le mouvement de protestation contre la politique du cabinet Salisbury s'accentue chaque jour; le ministère s'en-

tête, mais il se brisera plus ou moins vite : on ne triomphe pa d'une population fermement résolue à défendre ses droits. Cette dernière campagne contre l'Irlande pourra coûter cher aux tories.

—

M. Waddington, ambassadeur de France à Londres, a eu un long entretien avec M. Flourens, ministre des affaires étrangères, au sujet des questions pendantes entre l'Angleterre et la France.

Il lui a annoncé que les négociations pour la participation de l'Angleterre à l'Exposition universelle de 1889 sont en très bonne voie et paraissent devoir aboutir prochainement à la solution désirée par la France.

Une entente paraît également devoir être conclue au sujet de la question des Nouvelles-Hébrides. La France obtiendrait le droit de créer des établissements aux Nouvelles-Hébrides et d'y envoyer des troupes pour défendre ses nationaux, en cas de désordres, à la condition de ne faire acte ni d'annexion ni de protectorat.

On paraît également près de s'accorder sur la question de la neutralisation du canal de Suez. Les flottes armées de toutes les puissances conserveraient le droit de passage en tous temps à travers le canal, sur les bords duquel on ne pourrait établir aucune fortification. L'exécution de ces clauses serait surveillée par une commission internationale.

Enfin, pour ce qui concerne la question d'Egypte, l'Angleterre paraît disposée à admettre la participation de la France aux négociations engagées à Constantinople entre sir H. D. Wolff et les conseillers du Sultan.

—

L'orage qui a menacé la république d'Haïti paraît décidément écarté. L'intervention diplomatique des Etats-Unis et celle de la France, qui a aussi, paraît-il, prêté ses bons offices au gouvernement haïtien, ont subitement imprimé aux négociations une tournure des plus pacifiques. L'Angleterre a consenti à réduire sa demande d'indemnité à un chiffre insignifiant que le gouvernement de Port-au-Prince ne peut hésiter à accepter. Elle a de plus donné au cabinet français l'assurance qu'elle ne méditait aucune tentative annexionniste à l'égard de l'île de la Tortue ou de toute autre partie du territoire haïtien. Le gouvernement français a aussitôt donné au cuirassé envoyé par lui

dans les eaux haïtiennes l'ordre de quitter son mouillage : ce qui prouve que l'on considère la querelle comme vidée et tout danger comme conjuré.

—

Les nouvelles d'Afghanistan deviennent décidément inquiétantes. Les journaux anglais se font télégraphier à Saint-Pétersbourg les informations les plus alarmantes au sujet des troupes russes en Asie centrale. Le général Komarof aurait reparu sur le théâtre de ses exploits de l'année passée, entre Sarakhs et la frontière afghane. La garnison de Merv serait sur le point de marcher du même côté ; Zulficar est menacé ; toutes les troupes de la région se disposent à se mettre en campagne, et leur objectif ne saurait être évidemment que la prise d'Hérat. D'autre part, une dépêche de Bombay signale de nouveau les progrès qu'aurait faits l'insurrection des Ghilzais.

On s'expliquerait sans peine ces nouvelles si le gouvernement russe avait à exercer une pression sur les négociateurs britanniques venus à Saint-Pétersbourg pour trancher la question de la délimitation afghane, mais il n'en est rien. L'Angleterre est toute disposée à admettre les prétentions de la Russie sur la rive droite de l'Oxus jusqu'à Khodja-Saleh. Dans ces conditions, on ne saurait prendre les mouvements des troupes russes dans l'Asie centrale pour une simple démonstration, ni la révolte d'une partie notable des sujets de l'émir pour une diversion suscitée à dessein. Il faut admettre, dit le *Temps*, ou que les dépêches de source anglaise sont inexactes ou qu'il va se passer en Asie centrale de nouveaux faits qui rapprocheront encore les avant-postes russes de Candahar et de l'Inde.

—

Dernière heure. — L'agence Havas reçoit de Berlin, à la date du 21 avril, la laconique dépêche suivante :

On mande de Metz :

Hier, à Noveant, le commissaire de police français, M. Schnaebell, a été arrêté ; il a été amené ici.

Cette nouvelle nous arrive trop tard pour que nous puissions la contrôler et apprécier les faits qui ont motivé l'arrestation de M. Schnaebell. Y a-t-il quelque regrettable malentendu? S'agit-il de soupçons d'espionnage? Demain, sans doute, les journaux allemands nous apporteront des explications que l'opinion publique est en droit d'obtenir. Jusque-là il convient de réserver tout jugement, et c'est ce que nous engageons vivement le public à faire.

PETITE CHRONIQUE

La session d'avril des Conseils généraux s'est ouverte lundi, et, jusqu'ici n'a été marquée par aucun incident digne d'être noté.

— Le baptême du prince de Beïra a eu lieu à Lisbonne le 14 avril avec une grande solennité.

Dans l'assistance, on remarquait la famille royale, le comte et la comtesse de Paris, le prince et la princesse de Hohenzollern, le duc d'Orléans, le duc et la duchesse de Montpensier et les membres du corps diplomatique.

Le sacrement a été administré par le cardinal Netto, patriarche de Lisbonne, accompagné du chapitre de la cathédrale et des autres prêtres devant figurer dans la solennité.

Les Chambres des Pairs et des Députés étaient représentées par des commissions nommées *ad hoc*.

— Un Français nommé Louis Hillairaud, âgé de trente-sept ans, se disant voyageur de commerce, originaire de la Rochelle et correspondant du *Courrier de la Rochelle*, se présentait il y a quelques jours, chez l'ex-maréchal Bazaine, demandant à entretenir celui-ci. La veille déjà, il était venu et avait obtenu un rendez-vous.

Bazaine, depuis qu'il s'est cassé la jambe, garde la chambre. Il habite rue Monte-Esquinza, 23, près de la promenade Castellana, un entresol très luxueusement meublé. Mme Bazaine est au Mexique, et son fils aîné, sergent aux chasseurs espagnols, est pour le moment absent de Madrid.

Bazaine s'entretint près d'une heure avec Hillairaud, qui paraissait fort calme. Tout à coup, cependant, ce dernier se leva et porta un coup de poignard à Bazaine, qui fut blessé au front. Hillairaud prit aussitôt la fuite en bousculant un domestique, et descendit à la hâte l'escalier, poursuivi par la cuisinière, qui criait : « A l'assassin ! » Dans la rue il fut arrêté par un médecin et par un député, et livré aux agents de police qui accouraient et auxquels il répondit : « J'ai vengé ma patrie ; je suis content. »

Conduit, au poste, Hillairaud fut immédiatement interrogé par le préfet de Madrid et par un juge d'instruction. Il déclara qu'il était déjà plusieurs fois venu à Madrid pour assassiner Bazaine, projet qu'il avait conçu dès 1870. Il signa ensuite sa déclaration, et ajouta que le poignard dont il s'était servi était empoisonné.

Les médecins qui ont examiné Bazaine déclarent que la blessure est sans gravité et ne croient pas que le poignard ait été empoisonné. Ce poignard qui a été saisi, est très court, triangulaire, à manche d'ébène.

— Le général de brigade d'infanterie de marine, Bouët, qui a

succédé au commandant Rivière dans le commandement du corps expéditionnaire du Tonkin, vient de mourir des suites d'une maladie de cœur contractée dans ses nombreuses campagnes coloniales.

Né le 6 décembre 1833, le général Bouët était entré à Saint-Cyr en 1852. Sorti de l'Ecole en 1854, il franchit en quelques années les premiers échelons de la hiérarchie militaire : en 1868, à l'âge de trente-cinq ans, il était chef de bataillon; en 1871, il est colonel, et général de brigade en 1881.

Dans ses divers grades, il a servi au Sénégal, en Cochinchine, aux Antilles, et s'est fait remarquer par de brillantes qualités de commandement.

Quand il fut appelé à succéder au commandant Rivière en 1883, sa santé était déjà fortement ébranlée. Il n'en remporta pas moins de brillants succès devant Hanoï. A la suite de l'affaire de Phong il revint en France; puis retourna en Cochinchine pour terminer sa période de commandement colonial. Celle-ci écoulée il rentrait en France et prenait les fonctions d'inspecteur général adjoint des troupes de la marine. Il avait été chargé l'an dernier de l'inspection à la Réunion et en Nouvelle-Calédonie.

— Une triste nouvelle. M. le comte Henry d'Ideville, écrivain estimé, ancien diplomate, vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie qui inspire de vives inquiétudes à sa famille et à tous ceux qui l'entourent.

M. d'Ideville a écrit notamment de très curieux *Mémoires d'un Diplomate*. Il connaît parfaitement l'Italie.

— Le duc d'Edimbourg, deuxième fils de la reine d'Angleterre, et successeur présomptif au trône ducal de Saxe-Cobourg et Gotha, vient d'abdiquer formellement ce dernier titre en faveur de son fils aîné le prince Alfred, qui suit actuellement les cours du lycée de Cobourg.

— Il ressort d'une statistique que le Congrès de Washington, dans la session qui vient de se terminer le mois passé, n'a pas reçu moins de 11.259 projets de loi, tandis que 3.337 étaient présentés au Sénat. La plupart de ces bills ont trait, il est vrai, à des affaires d'intérêt privé, quand il ne s'agit pas de pensionner, pour les motifs les plus fantastiques, une bonne partie des citoyens et citoyennes de l'Union; c'est ainsi que douze mille femmes émargent encore actuellement au Trésor en qualité de veuves (!) des soldats tombés en 1812 dans la guerre contre l'Angleterre. Le Congrès, qui ne sait que faire de l'argent de l'Etat, s'était appliqué, dans la dernière session, à continuer dans la même voie; le veto du président a mis bon ordre à ces velléités.

— On a lancé samedi, des chantiers de sir W.-G. Amstrong, Mitchell et Cᵉ, le cuirassé *Victoria*, le plus lourd des bâtiments de guerre qui aient jamais été construits. Ce navire a 102 mètres de

long, environ 22 mètres de largeur, un tirant d'eau de 1 mètre 05, un déplacement de 10,500 tonnes et une force de 12,000 chevaux. Il est protégé par une cuirasse de 45 centimètres d'épaisseur et sera armé de 36 pièces de canon, dont deux de 110 tonnes, lançant des boulets de 900 kil. et de plusieurs engins déchargeant des torpilles. En même temps qu'un des plus lourds, la *Victoria* sera un des plus rapides cuirassés qui existent. Il filera à raison de 17 nœuds à l'heure. La construction de ce bâtiment a coûté 750,000 livres, c'est-à-dire près de 19 millions de francs. On devait, dans le principe, le baptiser *The Renown* (la Renommée) ; mais on a décidé de lui donner le nom de *Victoria*, en l'honneur du jubilé de la reine. Près de 100,000 personnes ont assisté à son lancement.

— Gotha, qui fait un si bel Almanach, est aussi la capitale de la crémation.

Le petit Etat assure la crémation à tous les amateurs. En huit ans, l'appareil officiel a crémé 400 morts, moyenne d'un par semaine.

Il y a des registres magnifiques qui établissent des statistiques des crémés par nation, par âge, par sexe, par profession, par fortune, — on ne parle pas de la maladie :

159 sujets du duché même, 38 Berlinois, 155 Allemands, 23 Suisses ; les autres pays d'Europe n'ont envoyé en tout que 24 représentants.

Les rentiers dominent, il y en a 53 ; puis 45 fonctionnaires, 32 médecins, 27 savants et avocats, 21 commerçants, 14 artisans, 9 artistes, 5 architectes, 3 pasteurs protestants, 198 protestants, 132 catholiques, 46 israélites, et 24 libres-penseurs.

Les femmes mariées sont 48 ; il y a 33 veuves, 59 jeunes filles de tous les âges.

Les 600 crémés ont été classés par pots en divers endroits.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

2. — **Carillon, glas et tocsin.** Les voix d'aujourd'hui par Paul Baron. Un vol. in-12 de IV-315 pages. — Chalon-sur-Saône, 1886, chez Mulcey et Boyer.

Nous avons reçu, il y a déjà quelque temps, le livre dont nous venons d'indiquer le titre.

L'auteur est un jeune, mais véritable poète ; il semble créé pour christianiser la poésie, j'entends la grande poésie. Il y a dans ce recueil telles pièces que les grands maîtres auraient si-

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

gnées. Tout en restant très naturel et très original, il imite volontiers la manière de ceux qu'il a lus.

Un cœur defrançais, un cœur de chrétien adicté ces vers et nous devons des remerciements à l'auteur pour la publicité qu'il a consenti à leur donner. C'est un petit temple littéraire dont le titre résume fort bien toute la vie de ce monde. La cloche, en effet, toujours avec la même voix libre et religieuse, tantôt gaie comme les fiancés qu'elle salue avec la gravité du Christianisme, leur annonce, avec les joies permises, de nouveaux devoirs; tantôt triste, comme le glas et la mort qu'il promulgue, demande pour ceux qui ne sont plus, le souvenir et la prière; tantôt, lugubre comme le toscin qui, de son cri sombre et anormal, jette la terreur aux alentours, avertit, menace, appelle... Ainsi du poète... Mais, en lui, comme dans la cloche, point de joie sans gravité, point de tristesse sans espérance, point de menace sans amour.

Nous voudrions pouvoir citer quelques-unes des pièces que nous avons admirées. La place nous manque malheureusement et nous devons renvoyer au livre lui-même les amateurs de beaux vers exprimant de belles pensées. Terminons seulement ce trop rapide compte-rendu par cette citation d'une belle apostrophe aux gouverneurs athées :

Vous pouvez, gouverneur
De peuples, trouver bon que le nom du [Seigneur
Soit bafoué, honni...
Mais sur la grande mer et sur le grand [ciel bleu
Vous laisserez gravé le nom sacré de [Dieu,
Car Dieu lui-même y donne, en des nuits [solennelles,
Dans une heure enfermant les choses [éternelles,
A la grande âme humaine, un royal ren- [dez-vous
Pour chanter ou pleurer, ou rêver — à [genoux!

Sans doute, dans ce volume, à côté des grandes pièces d'une haute et rigoureuse philosophie, il y a de petits morceaux moins sérieux et moins soignés; il y a avec le Carillon, le Glas et le Tocsin, des Angelus et même de ces sons inarticulés que le vent fait rendre aux battants en s'engouffrant dans la tour, mais, en somme, c'est un livre de douce, chaste, gracieuse et grande poésie.

3. — **Breve compendium theologiæ dogmaticæ et moralis** una cum aliquibus notionibus theologiæ canonicæ, liturgicæ, pastoralis et mysticæ, ac philosophiæ christianæ, par le R. P. J. Berthier, M. S. — Un vol. in-8° compact, 2 colonnes, de 615 pages. — Grenoble, 1887, chez M. Ploussu, rue Chanrion, 12. — Prix *franco* : 6 francs.

Les livres qui traitent longuement de toutes les branches des sciences ecclésiastiques, et de la théologie surtout, ne manquent pas; mais le temps de les lire fait quelquefois défaut aux prêtres, qui sont employés à d'autres études, ou au saint ministère dans les paroisses et dans les missions. Il est pourtant nécessaire, que tout prêtre conserve cette science sainte, qui doit faire la règle de sa vie, et de la direction qu'il donne aux autres. Or, pour la conserver, *il ne suffit pas d'avoir étudié autrefois*, comme le dit saint Alphonse de Liguori; *car le temps emporte le souvenir de beaucoup de choses, que l'on a apprises. C'est pourquoi il faut les rappeler à sa mémoire, par une étude assidue.* Si donc la lecture de longs ouvrages devient impossible ou difficile, il faut qu'on puisse rafraîchir ses connaissances par un abrégé, assez court pour être relu souvent, et assez complet pour n'omettre rien d'essentiel. Cet abrégé vient d'être publié par M. l'abbé Berthier, missionnaire de la Salette, qui ne l'a

entrepris qu'après plus de vingt ans, consacrés aux Missions.

Laissant aux traités plus complets les longs textes, il se borne à exposer clairement la doctrine dogmatique et morale, d'après les meilleurs auteurs, et les décisions les plus récentes du Saint-Siège. S'il ne répond pas aux objections, il les prévient par l'exposé même de la vérité. S'il est sobre de développements, il n'épargne pas les questions; et on trouvera, dans son livre, des solutions, qu'on chercherait souvent en vain dans de volumineux traités. Il ne se borne même pas à la théologie dogmatique et morale, on trouve condensées dans son livre, avec toute une méthode de direction, les notions les plus nécessaires de philosophie chrétienne, de droit canon, de théologie mystique, liturgique et pastorale, et d'herméneutique sacrée.

Ce volume sera donc d'une sérieuse utilité aux jeunes prêtres qui, à la fin de leurs études, veulent embrasser, comme d'un coup d'œil, tout ce qu'ils ont appris, afin de le mieux conserver, (et, dans ce but, l'auteur a divisé son livre, et chacun de ses traités, de la manière la plus nette, et la plus méthodique). Cet ouvrage sera plus utile encore aux prêtres plus âgés, et occupés par les fonctions du ministère. En lisant tous les jours, le dimanche et les fêtes exceptés, deux pages de ce volume, chacun pourra se rappeler, chaque année, toute la théologie, et les connaissances les plus nécessaires au prêtre. Les écrivains chrétiens, qui n'ont pas étudié la théologie, et pour lesquels cette science serait cependant si utile, trouveront aussi, à peu de frais, dans cet ouvrage, la doctrine qu'ils exposent et défendent avec zèle.

4. — **Devoirs mutuels des parents et des enfants**. D'après le quatrième commandement, par l'abbé Salesse. — Un vol. in-18 raisin de VI-288 pages — Paris, Lyon, 1887, chez Delhomme et Briguet. — Prix : 2 francs.

Dans un temps comme le nôtre, où la famille reçoit de si graves atteintes : où beaucoup d'enfants comprennent peu leurs devoirs envers leurs parents et les remplissent mal, si toutefois ils les remplissent ; où, d'autre part, bien des parents se désintéressent par trop de l'éducation de leurs enfants, il est urgent de rappeler, tant aux enfants qu'aux parents, leurs mutuels devoirs.

C'est là une nécessité qui s'impose.

M. l'abbé Salesse, auteur de plusieurs ouvrages appréciés, répond à cette nécessité en donnant un exposé lumineux et saisissant de ces mutuels devoirs.

Cet exposé contient, en un volume de près de 300 pages : 1° les devoirs des enfants envers leurs pères et mères; 2° les devoirs des pères et des mères relativement à l'éducation de leurs enfants ; 3° les devoirs des pères et des mères relativement à la première communion de leurs enfants ; 4° les devoirs des pères et des mères relativement à la vocation religieuse de leurs enfants.

On ne saurait donc présenter aux familles un traité plus complet des mutuels devoirs de leurs membres. Aussi le recommandons-nous d'une manière spéciale à leur attention.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

(Suite. — V. les numéros précédents.)

IV

La loi morale et les conditions essentielles de toute société humaine nous offrent des preuves éclatantes de l'immortalité de l'âme.

Il faut évidemment à la loi morale une base certaine, en d'autres termes, un principe d'où elle découle et une autorité qui l'impose.

La philosophie de notre temps a essayé de résoudre ce problème en dehors de la foi religieuse et de la croyance à l'immortalité de l'âme, elle prétend avoir fondé la morale *indépendante*. Dans notre lettre pastorale de 1885 sur *l'enseignement primaire et l'avenir de la France*, nous avons démontré l'inanité absolue de ces efforts. Nous avons démontré que ni la raison, ni la conscience individuelle dont nous constatons tous les jours et en tout la mobilité, l'impuissance et souvent l'aveuglement et la perversion, ni l'intérêt qui varie et se contredit, qui abaisse l'homme dans l'égoïsme et qui peut légitimer les crimes les plus hideux, ni les sympathies incapables d'arrêter et de dominer l'égoïsme, l'aversion et la haine, ni l'opinion publique, ni l'honneur si souvent aveugle, si souvent impuissant en présence de l'intérêt ou des grandes passions, ne peuvent être les principes de la morale et diriger notre vie. Nous avons rappelé aussi les aveux des philosophes de notre temps déclarant qu'ils cherchent en vain cette règle fondamentale, et nous sommes arrivés à cette conclusion irrécusable, que tout l'édifice de la morale et de la vertu doit être élevé sur la croyance à l'autorité de Dieu et à l'immortalité de l'âme.

La loi et l'autorité qui l'impose ne sauraient suffire. Il faut que l'autorité ajoute à la loi une sanction, l'espoir de la récompense et la crainte du châtiment. Mais cette sanction nécessaire existe-t-elle sur cette terre ?

L'homme de bien, l'âme fidèle au devoir et à la vertu obtiennent-ils, en cette vie, l'approbation, le succès, la récompense ?

Les faits de tous les jours, les protestations de toutes les consciences attestent qu'ils sont le plus souvent méconnus et opprimés.

L'homme qui, réalisant la justice dans son âme et dans sa vie, a un droit rigoureux d'obtenir la justice, est-il récompensé ici-bas de ses efforts, de ses travaux, de ses luttes, de ses résistances aux séductions de l'erreur et du mal? Mais où donc serait cette récompense? Il combat, il souffre, il pleure jusqu'à son dernier jour et jusqu'à sa dernière heure. Il se résigne, il attend, il espère ; mais si la mort est toute sa destinée, sa résignation est comme son espérance, la plus lamentable des aberrations humaines.

Et quelle récompense terrestre pourrait obtenir l'âme vaillante qui sacrifie sa vie? Quelle récompense donnerez-vous au martyr qui préfère la mort à l'apostasie, au soldat qui meurt pour son pays, aux victimes héroïques de tous les dévouements? à moins que cette récompense ne soit la mort et le néant !

Et d'autre part, où est la sanction pour l'homme coupable, pour les crimes cachés, ensevelis dans les ténèbres et même pour les crimes qui éclatent au grand jour et dont l'audace brave toutes les lois ?

Que peut la justice imparfaite et aveugle de l'homme pour récompenser et pour punir quand elle ne s'égare pas dans de fatales erreurs en frappant l'innocent et en épargnant le coupable ?

Quelle conjuration de la perfidie, de l'orgueil et de la haine pour élever des fortunes iniques et des réputations usurpées, pour célébrer des vies qui, vues de près, ont soulevé le dégoût et découragé le mépris !

« D'autre part, que de vices triomphants! que de crimes heureux et forçant, par le succès, l'estime et l'admiration des hommes ! Que d'hypocrisies ayant les profits du mal et les honneurs de la vertu ! Que de consciences dont le secret n'a jamais été dit ! Que de tyrannies consacrées par le temps et devenues légitimes ! Que d'hommages rendus à la force, à la puissance, en dehors de toutes les idées de moralité et de justice ! Celui qui résiste est parfois si sûr d'être écrasé, qu'il perd même le courage de la lutte et se résigne à l'oppression. A combien d'époques l'usurpation est-elle montée audacieusement au gouvernement des peuples, contraignant la loi à renverser les

termes du mal et du bien, appelant révoltes les revendications les plus légitimes, et apostasie le cri le plus sacré de la conscience, pervertissant le sens public, insultant ses victimes au nom du droit, faussant les faits, laissant parfois, par une dernière habileté, l'histoire indécise dans ses arrêts, ou même imposant à la postérité, seule survivance de l'homme s'il n'est pas immortel, la consécration des plus tristes erreurs !

« Jeux de la fortune, méprises de la société, égarements de l'opinion, êtes-vous les derniers juges de l'humanité ? Peines subies contre le droit, supplices immérités, êtes-vous pour le malheureux une destinée sans appel (1) ? »

« Combien, en notre siècle, de fortunes éblouissantes, fondées sur l'iniquité et inventées par la lâcheté et l'infamie ! Combien d'infortunes dignes de larmes auxquelles nulle réparation ne sera jamais accordée en ce monde ! Combien de malheureux, en Europe, individus ou peuples, qui peuvent dire à quelque puissant de la terre : « Toi, tu m'as pris ma fortune ! toi, tu m'as dérobé mon honneur ! toi, tu m'as volé ma patrie (2) ! »

Direz-vous que l'homme de bien trouve sa récompense dans la paix de sa conscience et le coupable un châtiment dans ses remords ? La paix de la conscience est moins une récompense qu'une consolation. D'ailleurs, où l'âme puise-t-elle cette paix au milieu de tant de sacrifices qu'elle fait au devoir et à la vertu, sinon dans cette pensée que la justice de Dieu l'attend par delà cette vie de combats et de douleurs, pour la couronner éternellement dans la gloire ? Mais si cette espérance lui était ravie, toute paix et toute joie s'éteindraient dans la révolte et dans le désespoir.

Le remords est un châtiment, sans doute, mais il est d'autant plus profond et plus amer que la conscience reste plus délicate et plus éclairée, et, par conséquent, qu'elle conserve la notion plus exacte et l'espérance plus ardente de la justice.

Si l'âme n'est pas immortelle, une fois encore, il n'y a pas de justice, et, si la justice n'existe pas, qu'est-ce donc que le remords, sinon un préjugé absurde, un fruit déplorable de la superstition, une folle terreur. Le remords, mais le coupable en multipliant ses crimes, étouffe sa conscience, il endurcit son cœur, et ainsi, en outrageant de plus en plus la justice, i

(1) Baguenault de Puchesse : *L'immortalité, la mort et la vie*, 1re partie, chap. VIII.
(2) Le R. P. Lescœur : *La vie future*.

anéantit ses remords et sa conscience, comme il supprime en Dieu la justice elle-même.

Le devoir si difficile toujours, et parfois si douloureux pour notre faiblesse, ne peut avoir d'autre mobile puissant que les récompenses éternelles. Si la loi morale n'a plus de sanction ; si nous n'avons ni récompense à attendre ; ni châtiment à redouter, la vertu disparaît avec le devoir. Le dévouement devient impossible ; car se donner, souffrir, s'immoler, n'est-ce pas désoler, abréger, sacrifier la vie présente au-delà de laquelle il n'y a point d'avenir ?

Sans doute le sentiment de l'honneur, le désir de la gloire, l'entraînement de l'exemple, l'habitude du danger, l'exaltation du combat peuvent parfois faire braver la mort au soldat qui n'a pas la certitude de l'immortalité. Mais cette certitude s'ajoutant à tous ces mobiles insuffisants pour la foule, pour le grand nombre des hommes, n'est-elle pas la puissance universelle supérieure, incomparable, qui inspire le vrai dévouement? Une armée dont ces sublimes espérances inspireraient tous les guerriers et feraient battre tous les cœurs ne serait-elle pas la plus vaillante et la plus redoutable des armées ? Un de nos généraux les plus capables et les plus vaillants, un ancien ministre de la guerre, écrivait il y a quelques années dans son testament : « Le soldat, plus qu'aucun autre, se sent sous la main de Dieu ; il a besoin de croire à une autre vie pour accepter virilement l'idée du sacrifice (1). »

D'ailleurs ce n'est pas seulement sur les champs de bataille de la guerre qu'il faut inspirer le dévouement. Il est nécessaire chaque jour et à chaque instant dans toutes les luttes de la vie, auprès de tous les foyers, auprès de tous les cœurs attristés ; il est nécessaire pour soigner les plaies physiques et les blessures de l'âme et là, presque toujours, il reste obscur et ignoré. Il ne peut rien attendre des hommes, de cette terre et de cette vie.

Recueillons le témoignage d'un brillant écrivain qui a tracé dans des pages émues le tableau de *la charité privée de Paris* : il aurait pu dire la *charité catholique*, car seule elle remplit toutes les pages de son livre. Il affirme qu'il n'est pas chrétien, qu'il raconte ce qu'il a vu, qu'il admire la charité partout où il la découvre ; mais il en recherche en ces termes la cause première et l'inspiration :

« J'étudierai les œuvres dont j'ai à parler, avec respect, mais

(1) Le général Berthaut.

avec une indépendance absolue ; je ne leur demanderai pas compte de leurs croyances, mais je regarderai leurs actions, et si leurs actions sont louables, je les louerai. Je recherche comment on fait le bien, quel bien l'on fait : rien de plus. On dit que cette charité est inspirée par une foi aveugle, que cette foi s'appuie sur des textes prétendus révélés qui fourmillent de contradictions : qu'importe ? Je ne m'en inquiète guère ; ceux qui croient sont heureux, et j'envie leur bonheur. Si leur croyance est une erreur, que cette erreur soit glorifiée, puisqu'elle les sollicite à secourir les misérables, à calmer la souffrance, à rendre l'espoir aux désespérés. La foi n'est pas justifiée par la science ; c'est trop heureux, car la vérité scientifique d'hier est l'erreur d'aujourd'hui ; la science ne console pas, c'est la religion qui console. Railler Dieu, nier Dieu, c'est facile et même un peu suranné. Il ne faut point demander à un homme quel Dieu il sert, mais quelles actions lui impose son Dieu. Si ces actions sont irréprochables, si elles sont désintéressées, si elles sont hautes, je m'incline devant cet homme, je ne pense pas à le plaisanter de son Dieu et je le lui envie.

« Ce que j'affirme c'est que, pour les nations comme pour l'homme, le spiritualisme, c'est la vie, et que le matérialisme, c'est la mort. Donner à l'âme une existence transitoire, la réduire aux luttes, aux déceptions de la vie actuelle, la faire périr en même temps que la matière qui l'enveloppe et qu'elle illumine, lui défendre d'espérer une récompense, lui interdire de redouter un châtiment, lui promettre le néant, la rendre inférieure aux molécules du monde physique qui se transforment et ne disparaissent jamais, c'est chasser de l'homme le souffle inspirateur et c'est le condamner à la bestialité.

« Il est étrange, il est presque douloureux d'avoir à défendre ces doctrines. Le spiritualisme a fait la gloire de l'humanité ; c'est la lumière dont sont éclairées les âmes les plus hautes et les plus généreuses ; c'est de lui que sont nées les trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité, qui sont aussi les trois vertus sociales, sans lesquelles les peuples ne sont plus que des troupeaux combattant pour l'existence, selon la formule de Darwin, se dévorant les uns les autres, mangeant, jouissant... « Rien dans le monde moral n'est perdu, a dit Joubert, comme dans le monde matériel rien n'est anéanti. Toutes nos pensées et tous nos sentiments ne sont, ici-bas, que le commencement de sentiments et de pensées qui seront achevés ailleurs. » C'est

sur de tels principes que s'appuient ceux qui font du bien sans autre préoccupation que de faire le bien.

« Loin de fuir les misères humaines, ils y plongent avec ardeur, ne reculant devant aucun dégoût, devant aucune fatigue, devant aucune humiliation, pour les mieux soulager. Dans l'homme, ils ne s'inquiètent que du malade, dans le malade ils ne recherchent que l'incurable et vivent en contact avec le rebut de tous les maux, de toutes les impuissances, de toutes les infirmités. Quel sentiment les pousse à tant d'abnégation, au labeur incessant dans les maladreries, à l'adoption des abandonnés, à cette sorte de maternité intarissable dont le dévouement ne se lasse jamais et qui semble retrouver des forces dans son exercice même? Le désir de plaire à Dieu en aimant le prochain ; le besoin de spiritualiser sa vie en la sacrifiant aux malheurs d'autrui. C'est là un spectacle admirable, et je l'ai admiré (1). »

La négation de l'immortalité, en condamnant l'homme à la dégradation, entraîne les peuples et les sociétés à une décadence fatale.

Que peut devenir un peuple quand il a perdu les principes de la morale, de la vertu et du dévouement? Alors l'espérance s'enferme dans les limites des satisfactions terrestres et passagères, l'intérêt est le seul but de l'ambition de l'homme et des efforts de son activité ; jouir et être heureux dans cette vie est le seul devoir; le seul droit est la domination de la force ; le succès remplace la justice; toute sécurité, tout progrès, tout ordre social disparaissent dans le règne de la matière, dans l'anarchie et le chaos.

La science n'admet plus que la matière, elle se consacre toute entière à multiplier les jouissances.

Les arts voient disparaître devant leurs regards la suprême beauté et avec elle les inspirations de l'idéal. Les traditions du passé, les grands et pieux souvenirs, les enseignements qui s'échappent de la tombe de nos morts, nos espérances dans les générations futures appelées à poursuivre les œuvres dans lesquelles nous avons mis nos larmes, nos sueurs et notre sang, en un mot ces relations si douces et si puissantes, ces trésors sacrés qui font la famille et la patrie, que deviennent-ils, si tous ceux qui nous ont précédés ont péri pour jamais, comme nous périrons demain?

(1) Maxime du Camp, *la Charité privée*, préface, p. 6, 7, 8, 9.

D'ailleurs, quelle solution donnerez-vous, en dehors de cette foi et de ces espérances, aux problèmes qui agitent nos sociétés et qui menacent de les ensevelir sous d'effroyables ruines? Comment apaiserez-vous ceux qui maudissent l'inégalité des conditions sociales sinon par l'espérance de la justice de Dieu, d'une félicité et d'une gloire proportionnées aux humiliations et aux épreuves de cette vie?

Comment consolerez-vous ces ouvriers courbés sur leur sillon, enfermés dans leurs ateliers sombres, exposés au feu de vos fourneaux et de vos usines, ensevelis dans les entrailles de la terre, si pour eux il n'y a pas d'autre vie que cette vie de labeurs et de souffrances? Cette foule immense du peuple répondra un jour à l'appel des haines et des convoitises sauvages, elle dira : Puisqu'il n'y a que cette vie, nous la voulons paisible et heureuse; puisqu'il n'y a pas de Dieu, nous ne reconnaissons pas de maîtres; puisqu'il n'y a pas de ciel là-haut, nous le voulons ici-bas; puisque cette terre est tout notre bien, nous en prendrons notre part.

Vous pourrez réprimer ces révoltés, vous ne les réfuterez pas; vous pouvez les écraser aujourd'hui, ils reparaîtront demain plus nombreux et plus acharnés; le torrent de la révolte et de l'anarchie emportera vos lois et vos constitutions, votre civilisation et votre société aux abîmes (1).

(*A suivre.*) Mgr TURINAZ.

LE COMBAT CONTRE LE VICE

Sous ce titre, M. le comte d'Haussonville publie dans la *Revue des Deux Mondes* une étude sociale de haute valeur dans laquelle il apprécie surtout les progrès effrayants de la criminalité moderne en France et en recherche les causes avec une sagacité profonde. C'est une sorte d'examen de conscience de la nation française, la statistique criminelle à la main.

(1) Un savant vulgarisateur, qui a exposé sur cette question de la vie future des doctrines étranges que nous signalons plus loin, a fait cet aveu : « Ce n'est pas le pétrole qui a mis le feu aux monuments de Paris, c'est le matérialisme... La civilisation, la société et les mœurs sont comme un chapelet dont le nœud est la croyance à l'immortalité de l'âme : ôtez le nœud, tout s'en va. » (Figuier, *Préf.*, p. 10.)

On raconte, dit l'auteur, que sur le déclin d'une vie qui ne s'était pas écoulée sans légères faiblesses, M. X. de Maistre, l'aimable auteur du *Voyage autour de ma chambre*, avait été ramené par son aimable frère à l'accomplissement de devoirs longtemps négligés par lui, et qu'ayant voulu préparer sa confession générale, il avait jeté sur le papier quelques notes pour se mieux remémorer ses péchés. Comme, un jour, il montrait ces notes à son frère Joseph et que celui-ci s'étonnait de leur brièveté : « Ce ne sont que des têtes de colonnes, lui répondit Xavier avec humilité, ce ne sont que des têtes de colonnes. » Les indications de la statistique criminelle ne sont également que des têtes de colonnes. Mais ces colonnes sont assez nombreuses pour qu'une nation moins orgueilleuse que la nôtre en puisse tirer, comme on va le voir, plus d'une utile leçon.

La statistique qu'étudie M. d'Haussonville est celle que le gouvernement français a publiée en 1882. C'est la réunion des principales constatations relevées par la statistique criminelle depuis sa création en France, c'est-à-dire depuis 1826.

Le nombre des crimes.

Il résulte de cette statistique que le nombre des crimes contre l'ordre public, contre les personnes, contre la propriété, contre les mœurs, loin de diminuer, a plutôt augmenté depuis le commencement du siècle, en dépit du prétendu « progrès des lumières » et de la diffusion de l'instruction, cette panacée, selon la presse libérale.

Le nombre moyen annuel des assassinats pendant la période de 1826 à 1830 a été de 197.

La statistique judiciaire de 1884 en signale 234, plus du double. Même augmentation pour le meurtre. Pendant la première période quinquennale (1826 à 1830) les meurtres sont en moyenne annuelle au nombre de 229, et de 246 pendant la dernière période.

La statistique judiciaire de 1884 relève 312 meurtres et coups et blessures ayant entraîné la mort.

Si l'on ajoute à ces chefs d'accusation les crimes de parricide et d'empoisonnement pendant la première et la dernière périodes de la statistique judiciaire, on arrive à 464 d'une part et 467 de l'autre. Mais si l'on pousse jusqu'en 1884, on trouve le chiffre de 561, soit une augmentation de plus de 20 0/0 dans les

crimes ayant occasionné la mort d'adultes, les infanticides non compris.

On ne saurait méconnaître, dit l'auteur, que la tendance croissante à se faire justice soi-même, et l'usage de plus en plus fréquent du révolver mis au service des vengeances maritales ou féminines, usage encouragé par l'indulgence malsaine des jurys et de l'opinion publique, entrent certainement pour beaucoup dans cette augmentation de la criminalité violente si rapide depuis quatre ans.

Les infanticides.

Ici l'augmentation est patente : nombre moyen annuel 102 pendant la première période quinquennale, 194 pendant la dernière.

Les attentats odieux.

Enfin, il est une dernière série de crimes qui échappe, sinon complètement, au moins en grande partie, à la correctionnalisation ; ce sont les crimes contre les mœurs. Lorsque ces attentats ont lieu contre les adultes, la correctionnalisation peut s'exercer par la transformation en une prévention d'outrage public. Par là s'explique peut-être que le nombre moyen annuel de ces accusations, après avoir crû rapidement de 1826 à 1860, ait diminué depuis cette époque dans une proportion assez sensible. Mais il n'en a pas été de même pour les attentats contre les enfants, qui ne sauraient se correctionnaliser, et dont le nombre a fait plus que quintupler (136 par an de 1826 à 1860 ; 791 de 1876 à 1880). Or, s'il est un crime odieux, ignoble, auquel il soit impossible de trouver une excuse, comme parfois au meurtre ou même à l'assassinat, c'est assurément celui-là. *Une augmentation aussi continue, aussi sensible, ne peut s'expliquer que par une aggravation dans la grossièreté des mœurs de la nation,* par une sorte de retour à l'instinct animal, paraissant éclater surtout chez ceux qui vivent au milieu des conditions de la civilisation la plus avancée, sans participer cependant à ses jouissances. *C'est ainsi que ce crime est beaucoup plus fréquent dans les villes que dans les campagnes, et que la population ouvrière y participe dans une proportion plus élevée que la population rurale.* Ajoutons, comme triste et dernier détail, qu'un tiers de ces crimes est commis par des hommes de plus de soixante ans.

Résumé.

Voici le résumé de l'auteur à propos de ces chiffres :

En résumé, si nous additionnons les crimes de différente nature sur lesquels les habitudes de correctionnalisation n'exercent que peu d'influence, et si nous comparons ce chiffre total pour les deux

périodes extrêmes de la statistique judiciaire que nous avons rapprochées jusqu'à présent, nous trouvons les résultats suivants : 872 pour la période de 1826 à 1830 ; 1,602 pour la période de 1876 à 1880. En d'autres termes, les attentats de toute catégorie contre les personnes ont presque doublé. En présence d'une constatation de cette nature, il faut renoncer à toutes les explications secondaires, entre autres à celle tirée de l'accroissement de la population, et il faut avoir le courage de reconnaître que la grande criminalité, en dépit des apparences contraires et des allégations superficielles, a augmenté d'une façon très sensible dans notre pays depuis le commencement du siècle. Voyons maintenant ce qu'il en est de la petite criminalité ou, en autres termes, des délits.

Pour apprécier le mouvement de la grande criminalité, nous avons dû nous garer des illusions de la statistique, rectifier ces chiffres et les grouper à nouveau. Pour apprécier celui de la petite criminalité, aucune de ces précautions n'est nécessaire : il n'y a qu'à prendre les chiffres bruts et à les rapprocher. Pendant la première période quinquennale de la statistique judiciaire, le nombre moyen annuel des délits poursuivis devant le tribunal correctionnel a été de 119,446. Ce même nombre moyen a été de 167,229 pendant la dernière période, c'est-à-dire de 1876 à 1880. Cette moyenne est aujourd'hui dépassée. En 1884, les tribunaux correctionnels ont eu à connaître de 184,949 délits. L'augmentation ici est énorme, et il est triste d'avoir à dire qu'elle est encore plus considérable qu'elle ne paraît.

Prenons les principaux délits, et voyons quelle a été en fait l'augmentation du nombre moyen annuel des poursuites depuis la première jusqu'à la dernière période de la statistique judiciaire. Les rébellions et outrages envers les fonctionnaires ont passé de 3,344 à 14,965 ; les coups et blessures, de 8,426 à 18,446 ; les vols de 9,871 à 33,381 ; les escroqueries et abus de confiance, de 1,170 à 6,371 ; les délits de toute nature contre les mœurs, de 497 à 3,397 ; enfin, les poursuites pour mendicité et vagabondage, de 3,296 à 16,504. Pour toutes les catégories de délits que je viens de citer, la statistique judiciaire de 1884 relève encore des chiffres supérieurs. Cette augmentation de la criminalité a donc été constante, ininterrompue depuis un demi siècle, sauf un léger recul qui a marqué le milieu de la période impériale, et qui a été bien vite regagné. Elle s'est poursuivie au travers de tous les événements publics, et elle a signalé tous les régimes, aussi bien la monarchie et l'empire, que la république. Il faut donc savoir reconnaître que cette augmentation n'est explicable par aucune de nos mesquines considérations politiques, et qu'elle présente tous les caractères d'un grand fait social dont il faut chercher les causes profondes.

Voici maintenant les justes réflexions qu'inspirent à l'auteur

ces constatations navrantes pour la moralité de son pays livré de plus en plus aux expériences *in animâ vili* de la Révolution libérale et radicale, de l'impiété et de la libre-pensée au nom du « progrès ».

Le XIXe siècle, et il ne s'en montre pas médiocrement fier, a, au contraire, assisté à une des transformations les plus prodigieuses et les plus rapides qui ait signalé l'histoire de l'humanité. Les découvertes de la science ont décuplé les forces de la production, augmenté la division des richesses, multiplié les relations des hommes entre eux, introduit enfin dans la condition générale des raffinements de bien-être que les privilégiés d'autrefois ne connaissaient même pas. En même temps, la proclamation de l'égalité sociale a eu pour conséquence le triomphe de l'égalité politique, et une nouvelle classe, jusque là gouvernée et sujette, est venue partager le pouvoir avec l'ancienne classe dirigeante, dans des proportions de plus en plus inégales. La France de cette fin de siècle, avec la vapeur, l'électricité, le suffrage universel et la république, est bien plus différente de la France du premier empire et de la restauration que la France de Louis XVI n'était différente de la France de Louis XIV ou du régent. Cette France moderne est enivrée d'elle-même. Pas un instant elle ne laisserait discuter la question de savoir si cet état nouveau constitue un progrès. Le progrès est son dogme, qui tend à remplacer tous les autres. Toute une école scientifique et philosophique fait de la transformation sociale de la condition humaine le dernier terme d'une série d'évolutions qui auraient tendu d'elles-mêmes et inconsciemment vers ce but suprême. Mais pendant que cette nation s'étourdissait ainsi de sa prospérité, un juge silencieux, inexorable, tenait un compte exact de toutes ses défaillances, et aujourd'hui qu'elle fait son dénombrement moral, elle s'aperçoit qu'elle compte dans son sein plus de meurtriers, plus de voleurs, plus de débauchés, et aussi plus de mendiants et de vagabonds, qu'elle n'en comptait il y a un demi siècle. Où est le progrès alors, si l'amélioration de la condition matérielle n'a point eu pour conséquence une élévation de la condition morale, bien plus, si la moralité paraît marcher en sens inverse du progrès? Et immédiatement se pose une autre question : cet accroissement de la criminalité est-il une conséquence, sinon de la civilisation, du moins de ses raffinements excessifs, qui, en augmentant les jouissances, augmenteraient aussi le besoin de les satisfaire à tout prix? Ou bien faut-il, au contraire, demander l'explication de cet accroissement à des causes indépendantes de ces raffinements de la civilisation? Question ardue et qui n'est peut-être pas susceptible d'une solution absolue, mais que nous parviendrons du moins à éclaircir en étudiant avec patience les principaux mobiles de la criminalité.

(La fin au prochain numéro.)

LA QUESTION IRLANDAISE

Le *Moniteur de Rome* publie la lettre suivante, qui lui est adressée par un éminent catholique d'Irlande :

Monsieur le rédacteur en chef,

Quand j'eus l'honneur de vous écrire d'ici pour la première fois au mois de décembre dernier, j'ai prédit que le Cabinet de lord Salisbury ne se donnerait point de repos qu'il n'eût inauguré le système de coërcition permanente que son chef avait rêvé et qu'il préconisait comme l'unique panacée pour les maux chroniques et extrêmes de la malheureuse Irlande.

Ce qui se passe au sein du Parlement britannique vous dira si je me suis trompé dans mes tristes prévisions. Et cependant je ne suis pas, et je n'ai jamais été, de ceux qui aiment à dénoncer l'Angleterre et la race anglaise à la haine du genre humain, Ayant quitté l'Irlande en 1832, je n'y suis retourné qu'en 1884, après plus de cinquante-deux ans d'absence. Dans ce long intervalle, passé au nouveau monde, sur le sol classique de la liberté, j'ai pu, tout en m'attachant du fond de l'âme à ma patrie d'adoption et à ses institutions, étudier à la lumière de l'impartiale vérité historique ce que la race anglo-saxonne avait fait pour la liberté et la civilisation dans les deux hémisphères. Catholique, professeur, publiciste, les iniquités commises et perpétuées en Irlande de siècle en siècle, n'avaient pu me faire oublier ce que le monde moderne doit à l'intelligence pratique, à l'esprit d'entreprise, et aux instincts conservateurs de la race anglaise. Aujourd'hui, malgré les inconséquences de leur conduite vis-à-vis de l'Irlande, j'espère toujours qu'il y aura un revirement général et complet dans l'opinion publique de la Grande-Bretagne en tout ce qui regarde l'Irlande et ses droits sacrés et inaliénables.

Je crois que les deux îles sœurs seront encore dans un prochain avenir, comme au temps du vénérable Bède et d'Alfred-le-Grand, unies par l'affection, peut-être par la profession de la même foi catholique, certainement par les mêmes intérêts politiques, la même prospérité, et le zèle pour le maintien de la vérité chrétienne dans tout l'univers.

Une rigoureuse justice faite à l'Irlande si longtemps opprimée, et encore si mal gouvernée, apaiserait toute haine, dis-

siperait tout préjugé, rapprocherait l'une de l'autre deux nations faites pour s'aimer et s'estimer, pour travailler ensemble, dans l'ère nouvelle qui s'ouvre, à étendre sur la terre le règne de Dieu.

N'est-ce pas là la pensée de notre glorieux Saint-Père? N'est-ce pas une de ses plus chères espérances?

C'est assurément la mienne, malgré le nouveau règne de répression que lord Salisbury et la classe de certains grands propriétaires dont il se fait le coryphée et l'instrument voudraient inaugurer en Irlande, à la fin de ce XIXe siècle, à la honte de notre civilisation.

M. Guizot me disait un jour : « L'Anglais perd la tête et déraisonne chaque fois qu'il s'agit de l'Irlande. » Il s'agit, dès aujourd'hui, de faire une vraie croisade d'opinion, afin d'éclairer la raison de l'Angleterre sur les droits de l'Irlande et sur la nécessité impérieuse d'y faire justice.

Pour ma part, — plus de deux années de séjour sur la terre natale, après plus d'un demi-siècle d'absence, et une étude consciencieuse de la condition du pays et du peuple, — me forcent de déclarer au tribunal de Rome chrétienne, tribunal suprême et incorruptible de la vérité, comme de la justice internationale, — qu'il n'y a pas lieu en Irlande pour cet atroce système de violente répression, — qui deviendra loi, et loi permanente, avant la fin d'un mois.

Parmi ce peuple que je vois ici autour de moi depuis le mois de novembre dernier, souffrant toutes les extrémités de la faim, du froid, de la misère extrême, et la plus incroyable, — pas un crime, pas un délit n'a été commis ! Je les ai vus dans les misérables huttes où ils sont obligés de vivre avec leurs animaux, où ils n'ont pour nourriture que des pommes de terre d'une mauvaise qualité, et en quantité insuffisante.

J'affirme que je n'ai jamais trouvé en aucun pays où j'ai dû voyager et étudier, un peuple aussi profondément religieux, aussi pur dans ses mœurs, aussi sensible aux bienfaits, aussi aimable dans toutes les relations de la vie. J'affirme, de plus, avec l'intime conviction de la vérité de mes paroles, qu'il n'existe pas un pays de la même étendue et avec une égale population, où il se commette moins de crimes contre la foi, contre la personne, et contre Dieu.

La grande masse de la population irlandaise se trouve sans cesse placée entre la faim et l'éviction. La classe propriétaire

fait les lois, les interprète, les exécute; ces lois sont en sa propre faveur. Elles n'ont pour but que de forcer les cultivateurs du sol à payer des loyers impossibles, et que les produits du sol ne peuvent justifier. Ces malheureux que ma sœur et moi nous tâchons de vêtir, de nourrir, d'encourager, de sauver du désespoir ou de la mort, périraient si les exilés en Amérique et en Australie ne leur envoyaient des secours.

Et c'est pour aider efficacement les grands propriétaires à enlever à cette population le dernier vestige de leur droit au sol natal, à les forcer de donner jusqu'au dernier sou de leurs gains au seigneur du sol, — que cette nouvelle série de lois est habilement combinée et destinée à devenir partie intégrante de cette législation irlandaise, — la grande iniquité des temps modernes.

Ne craignez pas ! Le peuple sera patient; il endurera tout, parce que ses évêques et ses prêtres sont avec lui. Eux aussi sont menacés. Mais la même chaîne qui blesse les membres du prêtre et du peuple, est un lien plus puissant et plus durable que la même cause.

Déjà cette cause fait en Angleterre des progrès rapides dans l'opinion des gens de bien et des hommes de cœur. Là après Dieu, est mon espoir pour l'avenir. Ecoutez ce que vient de dire à Londres M. John Morley, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, sous le dernier ministère Gladstone :

Il peut se faire que nous (le parti en Angleterre favorable à l'Irlande), soyons pour longtemps dans la minorité. Je n'en puis rien affirmer. Mais je connais bien mes compatriotes. Ils ne consentiront jamais à ce que l'on imprime à perpétuité à l'Irlande cette humiliante flétrissure. Je crois que, durant les derniers dix-huit mois, nous avons accompli une tâche magnifique; il y a eu un immense changement dans l'attitude de l'Irlande vis-à-vis de l'Angleterre. Messieurs, en retournant d'ici à vos demeures, un grand nombre d'entre vous passeront devant cette grande institution où l'on recueille ceux de nos malheureux frères qui souffrent du mal le plus terrible et le plus émouvant que connaisse le genre humain, celui qu'un poète appelle la maladie de l'intelligence. Eh bien ! il y a quelques années, dans l'enceinte de ces asiles d'aliénés, on avait l'habitude d'attacher par des chaînes à la muraille les malheureux patients, on les fouettait, on les affamait, on les renfermait seuls dans les cellules ténébreuses. Nous nous rappelons aujourd'hui ce cruel traitement avec une juste horreur, et nous frémissons en pensant que même de nos jours on ait ainsi torturé nos infortunés frères. Mais ces cruautés sont des choses qui ne se renouvelleront plus.

L'analogie s'applique au corps politique. C'est une bien sage mo-

dération de la part des gouvernants que d'employer la seule douceur en traitant les esprits malades. Il n'y a que la sympathie la plus sage et la plus prudente qui puisse effacer chez les nations comme chez les individus, la mémoire d'une grande douleur. C'est la conciliation, c'est la justice, c'est l'appel aux sentiments de virilité ou de noblesse chez une nation, comme chez les citoyens individuels, — et non les donjons et les chaînes, — qui effacent dans l'âme les caractères profondément tracés par une longue souffrance.

Nos adversaires disent que leur projet de loi est un engin destiné à étouffer une vaste conflagration. Il n'y a point de conflagration ! Il fut un temps où le paysan Irlandais n'apercevait à l'horizon aucune lueur d'espoir si ce n'est celle qui lui venait d'au-delà de l'Atlantique. Or à l'heure qu'il est la lumière se lève pour lui plus près de sa porte. Ses regards ne se portent pas uniquement vers l'Ouest. Il commence aussi à tourner ses yeux vers l'Est. Il voit du côté de l'Angleterre un phare d'espérance et de fraternelle sympathie s'allumer, dont les feux ne s'éteindront plus ! La loi néfaste que projette le gouvernement, vise à éteindre ce phare érigé par l'Angleterre aux regards de l'Irlande. L'agitation légale que nous commençons ce soir a pour but de combattre cette atroce loi. Cette loi ne réussira pas ! Notre phare continuera à verser ses splendeurs ; et nous, libéraux anglais, au prix de tous les sacrifices, nous ne nous donnerons de repos jusqu'à ce que l'on ait cessé de présenter au peuple d'Irlande une cruelle et insultante moquerie au lieu des privilèges constitutionnels et des droits civils qui ont rendu l'Angleterre si glorieuse et si forte.

Croyez bien que c'est là la voix de la véritable Angleterre, de l'Angleterre amie du droit, de la justice, de la liberté, et ennemie jurée de l'oppression. Cette voix grandit sans cesse, et continuera de grandir jusqu'à ce que les hommes qui abusent du pouvoir, aient été à jamais relégués dans l'obscurité de la vie privée.

J'ai confiance dans le bon sens et l'équité du peuple de la Grande-Bretagne.

UNE LETTRE DU CARDINAL LAVIGERIE

Nos lecteurs ne liront pas sans émotion la lettre suivante que nous empruntons au *Bulletin des Missions d'Afrique* :

LETTRE DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL LAVIGERIE

ARCHEVÊQUE DE CARTHAGE ET D'ALGER

Aux prêtres français de sa juridiction sur la situation faite aux séminaires et au clergé de l'Afrique du Nord.

Messieurs et chers Coopérateurs,

A la suite d'un incident inattendu et qui ne peut être sorti de vos mémoires, les prêtres du diocèse de Carthage me suppliaient, au commencement de l'année qui vient de finir, de renoncer, en ce qui les concernait, au crédit de 100,000 fr. qui leur était en partie destiné.

Dans une adresse, depuis rendue publique, ils me disaient « qu'ils aimaient mieux mourir de faim que de mourir de « honte », et qu'ils mourraient de honte « s'ils acceptaient un « pain qui ne leur serait donné qu'au prix de la liberté et de la « dignité de notre commun ministère ». « Nous mendierons, « ajoutaient-ils, et, comme vous nous l'avez dit vous-même, « un jour, le pain que nous donnera la charité catholique « n'aura pas, du moins, l'amertume qu'ont, pour ceux qui, « comme nous, servent au loin leur pays, les outrages qui leur « en viennent, en retour de leur dévouement et de leur amour. »

Au mois de septembre dernier, le clergé d'Alger, réuni tout entier pour la retraite ecclésiastique et pour la consécration épiscopale de l'un de ses membres les plus vénérables, me tenait, avec la même noblesse de sentiments, un semblable langage.

Je vous ai répondu dans ces deux circonstances, Messieurs et chers Coopérateurs, avec la réserve que commandait ma charge pastorale. Tout en louant les sentiments de dévouement et d'honneur qui vous animaient et qui me touchaient jusqu'au fond de l'âme, je vous ai demandé de mûrir les graves questions que soulèverait un tel sacrifice. Je vous ai annoncé la démarche que préparaient vos évêques, pour écarter les contra-

dictions qui s'annonçaient encore. Je vous ai promis, enfin, de ne pas accepter, ni pour vous, ni pour moi, d'humiliation injuste, et de me souvenir de notre vieil adage français, « qu'honneur passe richesse. »

Vous savez ce qui s'est fait depuis.

La commission du budget a, une fois de plus, repoussé le crédit de 100,000 fr. destiné aux séminaires de nos quatre diocèses. Les évêques de l'Afrique du Nord ont cru devoir, alors, faire une dernière tentative et s'adresser aux deux Chambres, pour leur rappeler les motifs qui, dans l'intérêt même de notre influence nationale, rendaient ce crédit indispensable.

Dans le langage le plus respectueux, le plus calme, nous avons exposé aux membres du Parlement que, supprimer ce secours, c'était supprimer en principe tous nos séminaires, pour lesquels il était surtout accordé ; et, supprimer nos séminaires, c'était rendre impossibles la préparation et le maintien d'un clergé français dans nos diocèses. Nous avons rappelé l'exemple des nations protestantes, qui subventionnent le clergé catholique de leurs colonies, afin d'y avoir des prêtres de leur nation et d'y conserver les traditions et la langue de la patrie. Nous avons réfuté les prétextes mis en avant pour combattre la subvention demandée par l'État ; prétextes uniquement dictés, au fond, par des haines de secte, et cela, contrairement à l'intérêt le plus évident de la France.

Supprimer le clergé national, c'est, en effet, risquer de livrer sans défense les populations, en grande partie étrangères, de nos colonies, à des suggestions périlleuses.

Nous avions lieu d'espérer qu'un tel langage, qui est celui de la raison et du patriotisme, serait entendu.

Il faut leur rendre cette justice, les hommes que la passion n'aveugle pas se sont déclarés convaincus, et le gouvernement, qui connaît les situations et qui a la conscience des responsabilités, est intervenu, sans hésiter, pour rétablir, dans son récent budget, le crédit supprimé une première fois. Mais la commission du budget l'a repoussé de nouveau, en annonçant l'intention de le combattre publiquement à la tribune, par l'organe de quelques-uns de ses membres, si le ministère faisait appel à la Chambre.

Devant une semblable menace, notre honneur chrétien s'est révolté. Nous avons refusé d'accepter le renouvellement de débats qui se sont déjà produits deux fois publiquement, et de

nous abaisser à donner des explications nouvelles sur une invention ridicule (1).

D'un commun accord, mes vénérables collègues et moi avons jugé qu'il fallait enfin, conformément à la promesse qui vous était faite, Messieurs, vous éviter le retour des humiliations passées.

Je me suis donc, au nom des évêques de l'Algérie et au mien, adressé au gouvernement de la France. Je lui ai représenté, dans une lettre respectueuse, les inconvénients, chaque jour plus graves, de ces attaques qui ne peuvent que réjouir tristement les étrangers, au milieu desquels le clergé du dehors doit passer sa vie. « En France, disais-je, on ne s'expliquera que « trop, par nos haines religieuses ou politiques, des divergences « sur des points où l'intérêt du pays est engagé. L'étranger ne « les comprendra pas. Il y verra comme la condamnation de « notre influence et de notre cause.

« Quand les insultes ne franchissent pas nos frontières, nous « sommes disposés à les supporter en paix, comme nos véné- « rables collègues de la mère-patrie; mais, lorsque, à la suite « d'outrages tombés de la tribune, nous voyons sur les lèvres « mêmes des étrangers dont nous sommes les pasteurs se des- « siner des sourires qui triomphent du désaveu infligé à notre « dévouement pour la France, nous n'acceptons pas cette dou- « leur imméritée. Puisqu'on nous la prépare une fois de plus, « nous voulons, selon la promesse que nous leur en avons faite, « l'épargner à ceux qui nous entourent. »

J'avais, dans la même lettre, pour montrer qu'aucune pensée politique ne dictait ma démarche, exprimé ma reconnaissance pour des projets d'une autre nature que je n'avais pas cru pouvoir accepter davantage :

« Il y a maintenant trois années, disais-je au ministre, le gou- « vernement eut l'intention bienveillante de me comprendre « pour un grade élevé dans une promotion de la Légion d'hon- « neur, où ont figuré des évêques missionnaires. Dès que j'eus « connaissance de ce dessein, je demandai, comme le sait Votre « Excellence, qu'il n'y fut pas donné suite. Certes, j'appréciais, « comme je le devais, un honneur qui semblait être l'expression

(1) Cette invention consiste à représenter l'archevêque d'Alger comme personnellement propriétaire de biens immenses : les uns donnés par l'Etat, les autres acquis par des spéculations heureuses. Une lettre de son Eminence y a déjà répondu d'une manière écrasante.

« de la reconnaissance du pays pour mes faibles efforts. Mais la « Tunisie était dans la situation la plus délicate. L'œuvre de « conciliation et de paix qui m'y avait appelé n'était pas alors « terminée. Elle n'y pouvait réussir qu'autant que je conser- « vais la liberté absolue de mon ministère et l'indépendance « nécessaire à l'accomplissement, dans ce pays, de mes devoirs « de pasteur, c'est-à-dire de Père de tous.

« Je refusai donc, dans un sentiment de patriotisme, un « honneur qu'une pensée patriotique me préparait. On voulut « bien ne pas s'en offenser, et on n'insista pas autrement.

« C'est le même sentiment qui m'a porté aujourd'hui à une semblable démarche. »

Je concluais enfin cette lettre en demandant au Gouvernement, s'il ne pouvait, par ces considérations, obtenir que les manifestations du passé ne fussent pas renouvelées à la tribune, de retirer un crédit qui ne peut être utile à notre action que s'il n'est pas désavoué et comme avili d'avance.

Vous connaissez le reste, Messieurs, le Gouvernement s'est rendu à notre désir. Le crédit est supprimé. Nous ne savons ce qui pourra se faire, un jour, pour la Tunisie ; mais même pour elle, en ce moment, et pour les séminaires de l'Algérie, toujours désormais, nous ne devons plus compter que sur la charité des fidèles.

Si une telle situation a ses embarras et sa tristesse, nous y avons, du moins, un avantage. De loin, on ne regarde pas aux détails. En voyant le ministre des cultes proposer et les Chambres voter, il y a un an, un crédit de cent mille francs, on a pu croire, et beaucoup ont cru en effet, que tout ce qui avait été précédemment enlevé à nos diocèses leur était ainsi rendu.

Or, on avait supprimé, sur le budget de l'Etat, cinq cent soixante-dix-huit mille francs par an à nos trois diocèses (1)

(1) Voici le détail de ces retranchements

Sur le budget de l'Algérie : Orphelinats diocésains...	fr. 75.000
Sur le même budget : Création des villages des pupilles de ces orphelinats.....	75.000
Sur le même budget : Constructions d'églises paroissiales.....	150.000
Sur le budget des cultes : Pour les édifices diocésains, réduction de 263.000 à 90.000 francs, soit un retranchement de.....	173.000
Sur le même budget : Subvention aux Séminaires....	90.000
Sur le même budget : retranchement au traitement de l'archevêque.....	15.000
Total.....	fr. 578.000

d'Alger, de Constantine et d'Oran. On nous en rendait cent mille, dont une portion était encore réservée au diocèse de Carthage qui, jusque-là, n'avait point existé. Et cependant, l'opinion catholique, abusée, croyait que nous revenions aux conditions de notre ancienne vie. Ce n'était qu'un commencement d'agonie. Or, pour moi, et vous êtes, je le sais, de ce sentiment, que les circonstances présentes rendent plus vif, mieux vaut même la mort qu'une agonie qui se prolonge sans honneur.

Nous n'avons plus à compter maintenant que sur votre esprit de dévouement et de sacrifice.

Vous reprendrez donc, s'il le faut, le bâton du quêteur. Je l'aurais déjà repris moi-même, si mes forces qui ploient et les rigueurs de la saison actuelle me l'avaient permis. Mais la France chrétienne sait, du moins, où nous en sommes ; et sans vouloir l'importuner au milieu des difficultés qu'elle traverse et des charges plus lourdes chaque jour qu'elle doit s'imposer pour ses propres œuvres, nous saurons nous contenter des débris qui tombent, même pour ceux qui sont loin d'elle, des tables de sa charité.

En attendant, Messieurs et chers Coopérateurs, ne nous laissons ni arrêter ni effrayer par le mal. Répondons-y de la seule manière qui soit vraiment digne de nous, je veux dire en faisant le bien. Si nous en jugeons par les bruits qui nous viennent de l'Europe, tout semble s'obscurcir. Ici même, les éventualités peuvent être un jour redoutables. Attachons-nous d'autant plus à servir la France. Ne désespérons jamais d'elle, ni de la bonté de Dieu. Hommes de la prière, tenons nos mains et nos cœurs élevés vers le ciel, pour obtenir qu'au temps du péril, s'il doit venir, tous les bras gardent leur force, et tous les cœurs leur courage. Laissons de côté les formes de gouvernement et les compétitions de la politique ; notre place n'est vraiment désormais qu'à la défense de la religion et des âmes. Oublions tout, en un mot, en dehors de l'Eglise et de la grande image de la patrie. Serrons-nous autour de son drapeau. Ne donnons pas à ses ennemis la joie cruelle qu'ils éprouvent aux divisions de ses fils. Ne lui montrons enfin ses torts qu'en donnant, — après avoir sacrifié, comme nous venons de le faire, jusqu'au pain de chaque jour, pour ne pas laisser douter au dehors, de son antique honneur, — notre vie même, s'il le faut.

Veuillez agréer, Messieurs et chers Coopérateurs, l'expres-

sion de mes sentiments affectionnés et dévoués en Notre-Seigneur.

† CHARLES, cardinal LAVIGERIE,
Archevêque de Carthage et d'Alger.

Biskra, le 24 février 1887.

KRASZEWSKI

Je voudrais résumer ici la vie de Kraszewski, dont la mort récente a uni toutes les parties de la Pologne démembrée dans un deuil commun. Tous les journaux de la Galicie, de Varsovie, de Posen, en annonçant cette triste nouvelle, étaient encadrés de bandes noires et parurent ainsi pendant plusieurs jours. A Cracovie, la nécropole des rois de Pologne et, depuis qu'il n'y a plus de rois, de toutes les célébrités de ce pays, on lui prépare des funérailles nationales. Il y a huit ans, on célébrait dans cette ville le jubilé de cinquante ans de ses travaux littéraires, et c'était un vrai triomphe, pour la célébration duquel étaient accourus, de toutes les contrées de l'ancienne Pologne, les représentants des classes intelligentes.

Cependant Kraszewski n'était ni un héros, ni un grand génie, ouvrant des voies nouvelles dans le monde des idées. Aucune de ses œuvres n'a enflammé la génération polonaise contemporaine comme les poèmes de Miekiewicz; mais l'ensemble de ces œuvres forme un monument immense et superbe, s'étendant sur tous les domaines de la pensée, sauf celui des sciences exactes et de l'histoire naturelle. Il laisse après lui 420 œuvres diverses en 688 volumes, dont 600 au moins sont des romans de tous genres; le reste se compose principalement d'œuvres historiques et philosophiques (Il a écrit deux volumes sur le système Hegel et sur ses continuateurs), et enfin des poésies : notamment d'un grand poème épique, *Witoluranda*, fondé sur les traditions et les légendes de la Lithuanie, œuvre commencée dans sa jeunesse, achevée dans son âge mûr; et de poésies lyriques, écrites à toutes les époques de sa vie, et dont les plus remarquables, empreintes de l'esprit chrétien, sont les *Hymnes de la douleur*.

Il a commencé à écrire de bonne heure, à l'âge de 18 ans; mais ses premières œuvres ont peu de valeur, sauf une histoire

de Vilna. Son grand talent ne s'est révélé qu'à 25 ou 27 ans; c'est alors qu'il fit paraître son activité, sa fécondité surprenante, phénoménale. En effet, en divisant la somme des 688 volumes qu'il a écrits, par le nombre 50 des années de son travail sérieux il en résulte qu'il en produisait 13 par an, en admettant qu'il ait travaillé 50 ans sans interruption. Ce n'est pas tout. Kraszewski avait fondé une revue intitulée *Atheneum*, qui fut énormément répandue dans toute la Pologne, et il n'y avait pas un numéro sans un article de sa plume. Plus tard, on lui confia la direction d'un journal politique de Varsovie, qui croulait. C'était quelques années avant l'insurrection polonaise de 1863. En très peu de temps il releva le journal et en fit le plus prospère de tous. Lorsque l'insurrection fut étouffée dans le sang, Kraszewski émigra en Saxe, qui était encore un pays indépendant, s'y naturalisa et y continua ses travaux avec sa verve infatigable. Ses lecteurs avaient à peine fini de lire une de ses productions qu'il en paraissait une nouvelle, et toujours à côté de son occupation principale, qui était les recherches historiques, fécondes en résultats importants, et la composition des romans de tout genre, il envoyait tous les mois à une revue de Varsovie des analyses critiques de toutes les œuvres littéraires qui paraissaient dans l'Europe entière, et plusieurs fois par mois des correspondances politiques à deux ou trois journaux polonais.

Les facteurs de la poste apportaient tous les jours à sa villa, au faubourg de Dresde, de gros paquets de journaux étrangers et de livres nouveaux polonais, français, anglais, allemands, russes, car il connaissait très bien toutes ces langues. C'étaient des matériaux pour ses articles critiques et ses correspondances. Le directeur de la bibliothèque universitaire de Cracovie, qui enregistrait toutes les publications de Kraszewski, évalue la somme totale de tout ce qu'il a livré de son cru aux revues et aux journaux polonais à plus de 120 volumes de moyenne dimension. Je dois ajouter qu'il n'a jamais eu de collaborateur ni de secrétaire. Tout ce qu'il a écrit, il l'a tiré de son fond et l'a écrit de sa propre main. Ce n'est pas tout encore : Kraszewski avait pour principe de ne laisser jamais une lettre qu'on lui adressait sans réponse. Or, il avait une famille nombreuse, des amis à foison, et puis tous les hommes de lettres lui écrivaient; les novices lui soumettaient leurs manuscrits et lui demandaient des avis; ceux qui étaient déjà lancés dans la carrière l'entretenaient de leurs productions, pour qu'il en

rendit compte favorablement dans les journaux et les revues dans lesquels il écrivait; bref, il recevait des centaines de lettres par mois, et écrivait autant de réponses plus ou moins longues; de sorte que ses lettres, dispersées dans toute la Pologne, sont aussi nombreuses, sinon plus, que celles de Voltaire.

Maintenant, je vais tâcher de donner une idée générale du caractère et de la valeur de ses œuvres; mais auparavant, je dirai quelques mots de la base sur laquelle repose cet immense édifice, c'est-à-dire sur son instruction, ses traditions domestiques, sa manière d'envisager les choses.

Kraszewski était issu d'une vieille famille noble, qui n'était pas riche mais dans l'aisance. Son père, homme d'esprit, un peu homme de lettres, et sa mère, très pieuse et d'un esprit supérieur, lui a donné une éducation première essentiellement chrétienne et catholique. Aussi, a-t-il été fidèle à sa foi jusqu'à la mort. Il a fait d'excellentes études dans la maison paternelle, puis aux écoles publiques; il les termina à l'Université de Vilna, où il a suivi d'abord pendant trois ans les cours de médecine; mais ne se sentant pas la vocation d'être médecin, il passa aux cours de littérature, d'histoire et de philosophie, de sorte qu'il est resté cinq ans à l'Université et en est sorti docteur en philosophie, connaissant très bien les principales langues modernes, le latin à fond, et assez de grec pour comprendre Homère, Sophocle et Platon; mais il continua à s'instruire jusqu'à sa mort. Il vécut ensuite quinze ans à la campagne en Volhynie, dans ses terres héréditaires, lié d'amitié sincère avec les esprits éminents de cette contrée : ses confrères en littératures, l'archevêque Hotowinski, un des meilleurs écrivains polonais de cette époque; l'abbé Ozarowski, l'abbé Hotoniewski, également écrivain très distingué; le comte Rzewuski, Michel Grabowski et d'autres hommes de lettres. Il fonda à Vilna la revue *Atheneum*, dont j'ai parlé plus haut, autour de laquelle il groupa tous ses amis. Il écrivit pendant cette période plus de cent cinquante volumes.

En 1856, il abandonna l'*Atheneum*, fit le tour de l'Europe, puis se fixa à Varsovie, principalement pour pouvoir puiser dans les bibliothèques publiques et privées de cette ville les matériaux nécessaires pour ses romans historiques, qu'il lui était bien difficile de se procurer en province. Réfugié à Dresde en 1863, il y trouva également une source abondante de rensei-

gnements historiques, surtout pour l'époque saxonne en Pologne, lorsque deux électeurs de Saxe occupèrent l'un après l'autre le trône des Jagellons, Auguste II et Auguste III. Les vingt ans que Kraszewski passa dans la capitale de la Saxe dans un isolement à peu près complet, dans sa villa sur les bords de l'Elbe, ont été la période la plus productive pour lui, pendant laquelle il a complété le chiffre de 688 volumes, sans compter ses articles de revues et ses correspondances aux journaux. Ses romans, qui forment ensemble environ 600 volumes, comme je l'ai dit plus haut, peuvent être divisés en quatre genres différents.

Romans de mœurs contemporains, romans historiques, romans philosophiques et romans sur un fond de légendes populaires. Pendant sa vie de campagne en Volhynie, il se livrait surtout au premier genre : ses romans de mœurs faisaient la joie de toute la Pologne, bien que leur cadre ne comprenne que la Volhynie et la Lithuanie. Mais les Polonais sont partout les mêmes et les mœurs d'une province à l'autre ne diffèrent pas beaucoup. Le côté gai et comique prédomine dans ces romans, et les caractères sont tellement vrais, pris sur le vif, la trame est si peu compliquée, les incidents découlent si naturellement les uns des autres, le style est si facile, si coulant qu'on ne peut se détacher du livre. Je me rappelle les lectures que nous faisions de ces romans, en famille, à la campagne pendant les longues soirées d'hiver.

Aucun spectacle ne nous aurait tant divertis, car nous reconnaissions des types qu'on rencontre partout en Pologne, mis à l'épreuve de la manière la plus amusante, et jamais l'auteur ne se répète. Les caractères sont toujours nouveaux et toujours parfaitement vrais. C'est une galerie de portraits qui n'en finit pas, et avec les caractères les situations changent nécessairement, mais l'intérêt est toujours très vif. J'ajouterai que, dans cette série immense de romans de mœurs, il n'en est pas un seul qu'une jeune fille innocente ne puisse lire. Tout s'y passe dans une atmosphère de foi et de moralité chrétienne. — Les types de femmes pieuses, de prêtres selon l'Evangile, de moines poussant le dévouement à Dieu, à l'Eglise, à la patrie, aux malheureux jusqu'à un sublime héroïsme y abondent, de même, d'ailleurs, que dans les romans historiques.

J'avais fait la connaissance de Kraszewski à l'époque où il produisait principalement des romans du premier genre. Il

n'avait que 32 ans. Ses yeux pétillaient d'esprit, mais son sourire, sous un nez fort et arqué, avait une expression un peu moqueuse. J'avais cru que son esprit était naturellement porté vers la satire. Il n'en était pas tout à fait ainsi. Kraszewski est un observateur très pénétrant, mais le spectacle qui se présentait à lui dans les campagnes et les petites villes de la Volhynie et de la Lithuanie ne lui offrait guère de sujets dramatiques. Ce qu'il voyait se prêtait plutôt à la comédie ou à des romans comiques. Quand il aborda l'histoire, l'horizon s'étendit énormément devant lui. Mais sa manière d'en tirer des romans s'éloigne de celle de Walter Scott et bien plus encore de celle de Dumas père.

Voici ce qu'en dit un des premiers historiens critiques Polonais, Bobrzynski : « Illustrer l'histoire en romans, quand cette histoire n'est pas encore critiquement éclaircie, quand elle est noyée dans un chaos d'aperçus, d'opinions, d'hypothèses les plus hardies et les plus discordantes, cela semblait impossible, et cependant Kraszewski a su vaincre cette terrible difficulté. Il s'est présenté au lecteur avec une si profonde connaissance de l'histoire, une pénétration si sûre, saisissant sans jamais se tromper les traits caractéristiques des époques mêmes les plus éloignées, qu'il laisse loin derrière lui tous les auteurs de romans historiques. Kraszewski a marché dans l'histoire à reculons. Il a commencé par le XVIIIe siècle, le dernier de la Pologne indépendante, qu'il dépeint en maître incomparable ; il a pénétré jusqu'au fond de l'âme les principaux personnages : d'Auguste II, monstre de dépravation ; de Borih, l'intrigant sans scrupule, sans vergogne, et qui, dans certain moment, demandait pardon à Dieu auquel il n'avait cessé de croire, et de tous les types de cette époque de décadence, qui a fourni à Kraszewski les sujets les plus dramatiques pour ses romans historiques.

Puis l'inépuisable et infatigable auteur entreprit d'illustrer en romans toute l'histoire de Pologne depuis son origine, et il commença par les temps légendaires. On avait cru qu'ici il échouerait. Eh bien ! non. Sa connaissance de toutes les sources de l'histoire et son esprit critique lui ont permis de jeter une vive lumière sur ces temps obscurs, et de reconstituer en quelque sorte la Pologne du premier Piast, paysan appelé au trône du petit pays qui devint le berceau du puissant royaume des Jagellons, de Barthory et des Wazas. — De ce point de

départ (au IXe siècle), la muse de Kraszewski se promène à travers les temps jusqu'au XIVe siècle, ranimant tout sur son passage. — Il aurait voulu arriver jusqu'au XVIIIe exploré par lui. La mort l'arrêta en chemin. Une seule fois Kraszewski quitta le terrain de l'histoire de sa patrie. C'était pour deux romans sur le fond de mœurs romaines sous Tibère et Néron. Le premier porte le titre : *Rome et Caprée,* le second : *Rome sous Néron,* et, de l'avis de presque tous les juges compétents, ce sont deux petits chefs-d'œuvre. C'est un panorama le plus vrai de la Rome de cette époque.

L'espace me manque pour rendre compte ici, ne serait-ce même que d'une manière générale, des romans de Kraszewski à tendance philosophique et politique et de ses autres travaux. J'arrive à la triste fin du grand écrivain, si populaire en Pologne. Kraszewski souffrait depuis longtemps d'une maladie de cœur lorsqu'il fut arrêté sous l'inculpation de trahison d'État et jeté en prison — inculpation qui sonne étrangement — un Polonais traître envers la Prusse!!!... Je ne veux pas cependant disculper entièrement Kraszewski : c'était une grande faute qu'il avait commise, mais faute inconsciente, dont ses juges auraient dû chercher la cause réelle dans la psychologie. Le grand écrivain m'a donné une fois la clef de son caractère. Nous parlions d'un grand peintre polonais, et Kraszewski s'extasiait sur la vigueur, l'énergie de son pinceau. Je fis l'observation que cet homme, si énergique, le pinceau à la main, est d'une faiblesse déplorable dans la vie ordinaire. « Oh! me répondit-il, je comprends bien cela. C'est que, voyez-vous, nous autres artistes de la plume, du pinceau, du ciseau, de la musique, nous dépensons toute notre énergie, toute notre âme dans notre travail et nos œuvres. Il n'en reste rien pour la vie ordinaire. Nous vivons dans un monde imaginaire, nous nous soucions bien peu du monde réel, voire même de nos propres affaires. »

Tandis que Kraszewski me parlait, j'observais sa physionomie et toute sa personne. Hélas! cet homme, que j'avais vu trente-quatre ans auparavant avec des yeux pétillants d'esprit, un sourire moqueur, l'air gai, causeur très agréable, je le voyais maintenant courbé en signe d'interrogation, la figure ridée, les yeux fatigués, portant une longue barbe blanche, affligé d'une maladie de cœur et de plusieurs autres, auxquelles il cherchait inutilement tous les ans un remède dans les eaux minérales de

la Bohême. Il en était de même de son moral : il était devenu extrêmement impressionnable, peureux, et son caractère, qui n'avait jamais eu beaucoup d'énergie, était devenu d'une telle mollesse qu'il se laissait influencer par le premier venu. C'était le résultat d'un travail intellectuel dépassant les forces humaines. Son cerveau absorbait toutes ses forces vitales ; il brillait toujours du même éclat, peut-être même était-il plus lumineux, mais aux dépens des autres organes, qui dépérissaient.

C'est dans cette situation physique et morale de son être qu'un juif ignoble, un descendant de Judas, vient le tenter avec la proposition d'acheter des copies de documents secrets du ministère de la guerre en Prusse, qu'il pouvait lui procurer. Le premier mouvement de Kraszewski, qui ne pouvait se rendre compte de la valeur de pareils papiers, n'ayant jamais été militaire, fut de refuser net. Mais le juif revint à la charge, et, par malheur, un de ses amis les plus intimes, un homme d'une honnêteté parfaite, qui avait passé par l'exil au fond de la Sibérie et vivait depuis vingt ans en France, Bronislas Zaleski, mort depuis, se trouvait en ce moment à Dresde. Kraszewski lui parla de la proposition du juif. Zaleski jugea que ces papiers étaient d'une grande importance, et que ce serait un immense service rendu à la France, la seconde patrie des Polonais, de lui faire connaître les secrets de la puissance militaire de la Prusse. Kraszewski, tout occupé de son travail littéraire, se décida à acheter ces papiers, sans réfléchir à la terrible responsabilité qu'il encourait dans sa vieillesse, lui qui ne s'était jamais mêlé d'une conspiration en Pologne, qui n'avait pas même pris les armes en 1831, et j'ajouterai qu'il n'a jamais été cupide. Il était à son aise, il avait de la fortune et gagnait beaucoup d'argent avec ses produits littéraires, malgré que les éditeurs l'exploitassent sans pitié. C'était une aberration que son état nerveux peut seul expliquer. Quel usage a-t-il fait de ces papiers maudits ? Je l'ignore.

M. Ferry, qui était à cette époque président du conseil des ministres, a affirmé publiquement que ni lui ni aucun des ministres sous sa présidence n'ont jamais été en rapport avec Kraszewski. Il a, paraît-il, fait de ces secrets d'Etat prussiens et allemands un sujet de correspondances pour un journal français, mais cette correspondance a passé inaperçue. Le juif tenant entre ses mains le sort de Kraszewski, non content d'avoir été grassement payé par lui, venait à tout instant lui

demander plus, et toujours plus, menaçant de le dénoncer s'il refusait. Pendant deux ou trois ans, Kraszewski, paya ce tribut. A la fin, voyant que tout ce qu'il gagnait passait entre les mains du juif, il refusa et le juif le dénonça. M. de Bismarck fut impitoyable. Kraszewski, âgé de soixante-treize ans, se mourait lentement dans la prison de Magdebourg. Les médecins officiels en avertirent le terrible chancelier qui, sur leur rapport, accorda au malheureux prisonnier quelques mois de congé pour rétablir un peu sa santé; il n'exigea pas de lui la parole d'honneur qu'il reviendrait. Il préféra un cautionnement de 20,000 francs. Kraszewski les prit sur son capital, diminué de moitié pour les frais du procès, et le sacrifia pour rester libre.

Il se fixa à San Remo sur la Méditerranée. Mais le climat était trop chaud pour lui. Il chercha un autre refuge. Il avait dernièrement passé quelques mois à Florence et il revint à San Remo où, à peine descendu de voiture, en montant l'escalier de son hôtel, il sentit la terre trembler sous ses pieds et vit les murs de l'hôtel branler. Personne ne vint à son secours, tout le monde se sauvait. Il passa deux nuits dans sa voiture, le troisième jour il partit pour Genève, où il arriva mourant de l'impression terrible que la catastrophe avait produite sur son organisme délabré. Il raconte cette impression dans sa dernière lettre à un ami. Les médecins de Genève reconnurent de suite qu'il n'y avait plus moyen de le sauver. Le second ou le troisième jour après son arrivée, il appela un prêtre français, se confessa et communia. Le lendemain il reçut l'extrême-onction. Plusieurs Polonais vinrent le voir, entre autres des étudiants. Il les reçut assis sur son fauteuil, mais anéanti. « Soulevez-moi » dit-il. Les jeunes étudiants se précipitèrent pour le soulever. « Oh! non, s'écria-t-il, ce n'est pas le corps, soulevez mon âme », puis il ferma les yeux. Il était mort. Mort en chrétien, comme il avait vécu.

(*Univers.*)

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE WASHINGTON

Nous avons mentionné déjà le mémoire latin envoyé par l'épiscopat des Etats-Unis à N. S. Père le Pape Léon XIII au sujet de la fondation d'une université catholique à Washington. Après avoir dit que les évêques des Etats-Unis d'Amérique, réunis au troisième concile plénier de Baltimore, n'auraient pas cru se conformer à l'esprit et aux désirs du Souverain Pontife s'ils n'avaient pas aussi pourvu dans la mesure de leurs forces à l'éducation supérieure, telle qu'elle est donnée d'habitude dans les universités, ce mémoire ajoute que le concile ayant reçu un don privé splendide, décréta la fondation d'un séminaire principal, à l'instar d'une université, auquel seraient ajoutées, quand l'occasion s'en offrirait, les autres facultés. Ce décret fut, ainsi que les autres, favorablement accueilli et reconnu par Sa Sainteté. Puis le mémoire continue :

Pour instituer cette œuvre très salutaire d'une façon pratique, le concile nomma une commission d'archevêques et d'évêques, auxquels furent associés quelques prêtres et quelques laïques très experts en affaires, pour que la prudence de tous les ordres et le travail de tous concourussent à mener à bonne fin cette grande entreprise. Nos espérances ne furent pas déçues, car, après expérience faite, nous sommes assurés de pouvoir recueillir la somme nécessaire soit pour la fondation du séminaire principal, soit pour doter à perpétuité la faculté de théologie de l'Université proposée. Mais nous ne voulons pas faire même un seul pas dans cette œuvre sans être parfaitement sûrs que le jugement suprême du Saint-Siège est favorable à nos vœux, sans obtenir la permission, les conseils et l'approbation du Siège apostolique. Dans ce but, qu'il nous soit permis d'exposer en toute humilité et docilité ce qui suit :

1° Il a plu aux Pères du concile que l'université restât toujours et en toutes choses sous la direction et le gouvernement des évêques et qu'elle ne fût point entièrement confiée aux soins d'un ordre religieux.

2° Ils ont voulu cependant que de très éminents professeurs pour enseigner les sciences sacrées fussent choisis parmi les ordres religieux, autant que faire se pourra, aussi bien que parmi le clergé séculier, même des pays éloignés.

3° Intimement persuadés que l'érudition la plus recherchée ne servirait en rien à l'Église sans l'esprit ecclésiastique, nous avons

tous pensé que la discipline du séminaire devait être laissée aux prêtres de Saint-Sulpice.

4° Après mûre discussion, la commission a été d'avis que cette première université, destinée à l'utilité de toute la nation, doit être située dans la ville capitale, c'est-à-dire à Washington. En effet, tandis que les autres villes sont des centres de commerce et d'affaires celle-ci est le centre national, où confluent non-seulement les forces nationales, mais les forces intellectuelles de la nation tout entière. Là aussi se trouve déjà en abondance et va tous les jours en augmentant tout ce qui favorise et aide l'éducation. Là encore la douceur du climat et la salubrité de l'air attirent une population déjà nombreuse et d'une culture élevée vers cette ville splendide et toujours plus florissante. C'est pourquoi, lorsque d'autres universités seront à l'avenir fondées ailleurs, nul doute que l'Université érigée au centre même du pays aura toujours la primauté.

5° Pour que l'esprit et les ressources des fidèles servent à procurer l'heureuse issue de cette grande œuvre et pour qu'ils n'en soient pas distraits par la fondation simultanée de plusieurs universités. Nous demandons humblement et ardemment au Saint-Siège que, jusqu'à la convocation d'un autre concile plénier, il ne soit permis à personne d'entreprendre une œuvre semblable, et que le Saint-Siège ne donne à aucune autre sa sanction.

6° Comme, d'une part, l'expérience enseigne d'une façon péremptoire que nos efforts resteraient trop incertains et que le résultat serait douteux si nous n'avions pas avant tout un président ou recteur de l'université qui se mette de toutes ses forces à l'œuvre pour exciter les esprits des fidèles, recueillir des ressources, trouver d'excellents professeurs et faire d'autres choses de ce genre, sous la direction générale de la commission; comme d'autre part, il nous semble fort à désirer, et c'est tout à fait nécessaire aux yeux de la population, que le recteur soit orné de la dignité épiscopale, tout bien considéré, nous avons pensé que le très révérend seigneur Jean-Joseph Kane, évêque de Richmond, serait très apte à remplir cette charge, et du reste, quoique satisfait de sa situation présente, il est prêt à obtempérer au désir de la commission et à se consacrer entièrement à cette œuvre, si le Siège apostolique daigne approuver son choix. Nous demandons donc très humblement à Votre Sainteté de daigner délier le dit évêque du lien de son diocèse pour qu'il puisse consacrer toute sa personne et ses forces à l'œuvre de fondation de l'Université.

Mais tout en exposant ces choses sur la fondation de l'université, nous ne songeons aucunement à rien enlever à l'honneur et à l'utilité du Collège pontifical américain de Rome. Nous sommes très dévoués à la Chaire de Pierre et, avec la grâce de Dieu, nous le serons toujours. Nous aurons donc bien soin que dans le centre même de

l'unité catholique il y ait toujours un nombre choisi d'élèves qui puisent les études sacrées et l'esprit apostolique à la source même de la vérité, etc.

Ce mémoire est en date du 27 octobre 1886 et est signé de tous les membres de la commission :

Jacques, cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore; Jean-Joseph William, archevêque de Boston; Michel-Augustin, archevêque de New-York; Patrice-Jean Ryan, archevêque de Philadelphie; Jean Freland, évêque de Saint-Paul; Jean L. Spalding, évêque de Pévria; Jean-J. Kane, évêque de Richmond; Martid Marty, O. S. B., vicaire apostolique de Dakota; Jean M. Farley, camérier secret de Sa Sainteté, de New-York; Jean Foley, S. T. D. recteur de Saint-Martin, Baltimore; Placide L. Chapelle, S. T. D. recteur de Saint-Mathieu, Washington; S. Lée, curé de la cathédrale, Baltimore; Michel Jenkins; Thomas E. Waggaman.

Viennent ensuite les signatures des cinq archevêques suivants, qui, quoique ne faisant pas partie de la commission, s'étant trouvés à Baltimore pour traiter d'autres affaires, ont voulu appuyer la pétition ci-dessus :

Pierre-Richard Kenrich, archevêque de Saint-Louis; Patrice A. Feehan, archevêque de Chicago; Guillaume-Henri Elder, archevêque de Cincinnati; François-Xavier Leray, archevêque de la Nouvelle-Orléans; Jean B. Salpointe, archevêque de Santa-Fé.

Un mémoire à peu près semblable et muni des mêmes signatures a été envoyé à S. E. le cardinal Siméoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande. C'est sur ces mémoires que sera basé le bref pontifical d'institution de l'université catholique de Washington, que rédige actuellement Notre Saint-Père le Pape.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. LECONTE DE LISLE. — DISCOURS DE M. ALEXANDRE DUMAS.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Une telle profession de foi n'était pas seulement le coup de clairon qui sonne l'assaut de l'avenir; c'était le coup de cloche qui sonne le glas du passé et surtout du présent. C'était une

révolution radicale devant entraîner de bien autres conséquences que celles de 1830. Il ne s'agissait de rien moins en effet que de répudier toute l'esthétique moderne, de revenir sur le mouvement classique et romantique, et de restituer aux poètes la direction de l'âme humaine. Après avoir eu connaissance de vos vers, Victor Hugo a-t-il eu connaissance de cette préface? Je le crois. Aussi a-t-il voulu vous connaître et vous séduire. Se faire un apôtre d'un adversaire, c'est régal de Dieu. Sachant que vous ne viendriez pas à lui le premier, il est allé à vous. Il avait de ces coquetteries-là, quand on lui résistait. Il vous a envoyé un de ses livres avec ces deux seuls mots tout caressants d'égalité : *Jungamus dextras* et sa grande signature royale. N'était-il pas celui qui avait dit :

Maintenant je sais l'art d'apprivoiser les âmes.

Vous êtes venu! vous avez vu! vous avez été vaincu! A partir de ce moment, vous avez senti que vous ne pouviez plus résister à cet enchanteur, et vous êtes resté un des fidèles de la maison, un des fervents du maître. Vous avez bien fait. Pour quiconque est un peu poète Victor Hugo est irrésistible. Je viens de le relire, depuis les *Odes et Ballades* jusqu'à la *Fin de Satan* et jusqu'au *Théâtre en liberté*. J'ai retrouvé partout les éblouissements qu'il m'avait causés dans ma jeunesse. Car ceux de notre âge sont tous nourris de son lait, de son miel, de sa chair.

A la seule évocation de son nom, les vers s'allument dans notre mémoire et s'élancent jusqu'au ciel en gerbes de feu de toutes les couleurs. Je comprends que Châteaubriand l'ait appelé enfant sublime. On dit maintenant que le mot n'est pas vrai. Tant pis pour Châteaubriand. On dit aussi que le poète ne descend pas, comme il l'a prétendu, des Hugo, qui furent capitaines dans les troupes de René II, duc de Lorraine. Tant pis pour les capitaines du duc René II. Ce qui est certain, c'est qu'il fait partie désormais de l'air que nous respirons; il a passé dans le sang de la France. S'il n'appartient plus à la Lorraine par ses aïeux, il tient, par son génie, au sol de la patrie intellectuelle, de l'éternelle patrie française que nul ne peut envahir ni morceler.

Maintenant, si l'on rapproche votre préface du discours que nous venons d'entendre, il sera facile de constater que, tout en exceptant Victor Hugo, vos idées générales ne sont pas modi-

fiées. Cette exception n'est pas une simple courtoisie académique, puisque, dans l'oraison funèbre que vous avez prononcée le jour des funérailles, vous avez appelé le mort « l'éternelle lumière qui nous guidera éternellement vers l'éternelle beauté, » qu'aujourd'hui vous déclarez son œuvre unique entre toutes, en ce qui la caractérise. Par cette toute petite restriction vous pouvez vous maintenir dans vos théories premières et, dans votre aspiration finale : la direction, plus ou moins éloignée dans l'avenir, de l'âme humaine par les poètes régénérés. Je crains que vous ne fassiez-là, monsieur, un rêve irréalisable, qui doit tenir à vos origines orientales et à vos idées personnelles en matière religieuse.

Cette éducation par les poètes pouvait peut-être se justifier quand les rapports du ciel et de la terre étaient dans d'autres conditions qu'aujourd'hui, quand les dieux quittaient à chaque instant l'Olympe pour avoir commerce avec les hommes et quelquefois avec les femmes; quand Athéné, fille de Zeus tempétueux, saisissait le Péleion, visible pour lui seul, et lui parlait au milieu des batailles, quand Diane se tenait à la disposition d'Endymion et que Junon, Minerve et Vénus acceptaient, dans une question purement plastique, d'ailleurs, l'arbitrage d'un simple berger, qui en devenait audacieux jusqu'à susciter les catastrophes qu'Homère a si bien chantées et que vous avez si bien traduites. La morale que les poètes initiés à ces mystères divins pouvaient enseigner aux hommes était assez faite d'imagination et d'opportunité, pour que les poèmes lyriques et dramatiques y fussent suffisants. Mais depuis Valmiki et Homère, un fait extraordinaire et imprévu, quoique prédit, a eu lieu. Au milieu des poèmes orphiques et védiques, tout à coup on a vu tomber, du ciel, dit-on, un petit livre, un tout petit livre, dont le contenu ne remplirait pas un chant de l'*Iliade* ou du *Ramayana;* et ce petit livre racontait aux hommes la plus merveilleuse histoire qu'ils eussent jamais entendue, et leur proposait la morale la plus pure, la plus intelligible, la plus consolante et la plus profitable qui eût jamais été proclamée sur la terre. L'humanité se sentit tout à coup une âme nouvelle à la voix de certains rapsodes venus du petit pays de Judée, récitant et propageant par le monde, leur poème qu'ils déclaraient divin, avec tant de conviction et d'enthousiasme, qu'ils se laissaient mettre en croix ou livrer aux bêtes plutôt que d'en désavouer un mot. Les poèmes religieux de l'antiquité

s'effacèrent alors sinon de la mémoire du moins de la conscience des hommes, comme au premier rayon du soleil s'éteignent les étoiles qui ne sont lumière que pour la nuit.

Ce que la Cène vit et ce qu'elle entendit
Est écrit dans le livre ou pas un mot ne change
Par les quatre hommes purs près de qui l'on voit l'ange,
Le lion et le bœuf, et l'aigle et le ciel bleu.
Cette histoire par eux semble ajoutée à Dieu,
Comme s'ils écrivaient en marge de l'abîme :
Tout leur livre ressemble au rayon d'une cime ;
Chaque page y frémit sous le frisson sacré ;
Et c'est pourquoi la terre a dit : Je le lirai.
Les peuples qui n'ont pas ce livre le mendient ;
Et vingt siècles penchés dans l'ombre l'étudient.

Voilà ce que Victor Hugo dit de ce petit livre dans la *Fin de Satan*, qui est la conclusion philosophique de la *Légende des Siècles*.

A partir de ce fait, l'humanité a passé de l'idolâtrie du Beau à la religion du Bien. L'âme a ses besoins comme le corps et l'esprit. L'art qui, selon vous, doit être son propre but à lui-même, n'en crut pas moins devoir se mettre pieusement au service de la révélation affirmée divine. Dieu eut, comme les dieux, ses Phidias et ses Lysippe, ses Apelle et ses Zeuxis dans les Donatello et les Michel-Ange, dans les Léonard et les Raphaël, et la musique naquit, comme pour réunir en une seule toutes les voix de la création à la louange du Créateur récemment dévoilé ; enfin la poésie elle-même, abdiquant sa souveraineté directe sur les esprits, se fit la vassale et mena le cœur de la bonne nouvelle.

Sous le souffle du Dieu de Moïse et de Jésus, elle inspira la *Divine Comédie* à Dante, la *Messiade* à Klopstock, *Polyeucte* à Corneille, *Athalie* à Racine, le *Paradis perdu* à Milton, *Faust* à Gœthe, si bien que lorsque vous êtes venu en France, tout pénétré des poésies orientale et grecque, aux sources desquelles vous vouliez nous ramener, vous vous êtes trouvé en face de poètes chrétiens, dernier reflet de ce que vous appelez la religiosité factice et sensuelle de Châteaubriand.

Lamartine, Hugo, Musset étaient chez nous les chantres de cette poésie spiritualiste.

Lamartine disait :

O Père qu'adore mon père,

Toi qu'on ne nomme qu'à genoux;
Toi dont le nom terrible est doux
Fait courber le front de ma mère;

On dit que ce brillant soleil
N'est qu'un jouet de ta puissance,
Que sous tes pieds, il se balance
Comme une lampe de vermeil.

On dit que c'est toi qui fais naître
Les petits oiseaux dans les champs,
Et qui donne aux petits enfants
Une âme aussi pour te connaître.

Et pour obtenir chaque don
Que chaque jour tu fais éclore,
A midi, le soir, à l'aurore,
Que faut-il? Prononcer ton nom.

Mets dans mon âme la justice,
Sur mes lèvres la vérité;
Qu'avec crainte et docilité
Ta parole en mon cœur murisse.

Et que ma voix s'élève à toi
Comme cette douce fumée
Que balance l'urne embaumée
Dans la main d'enfants, comme moi.

— Victor Hugo disait à sa fille : « Ma fille va prier », et, lorsque, quinze ans après, la mort lui prenait cette fille, il s'écriait :

Maintenant ! Oh ! mon Dieu, que j'ai ce calme sombre
De pouvoir désormais
Voir de mes yeux la pierre où je sais que dans l'ombre
Elle dort pour jamais,

Maintenant qu'attendri par ces divins spectacles,
Plaines, forêts, rochers, vallons, fleuve argenté;
Voyant ma petitesse et voyant vos miracles,
Je reprends ma raison devant l'immensité :

Je viens à vous, Seigneur, Père auquel il faut croire;
Je vous porte apaisé
Les morceaux de ce cœur tout plein de votre gloire
Que vous avez brisé;

Je viens à vous, Seigneur, confessant que vous êtes
Bon, clément, indulgent et doux, ô Dieu vivant!

Je conviens que vous seul savez ce que vous faites
Et que l'homme n'est rien qu'un jonc qui tremble au vent.

Je dis que le tombeau qui sur le corps se ferme
Ouvre le firmament,
Et que ce qu'ici-bas nous prenons pour le terme
Est le commencement.

Je conviens à genoux que vous seul, Père Auguste,
Possédez l'Infini, le réel, l'absolu;
Je conviens qu'il est bon, je conviens qu'il est juste
Que mon cœur ait saigné puisque Dieu l'a voulu.

Enfin Musset, à qui quelques-uns, qui ne l'ont peut-être pas assez lu, reprochent de n'avoir chanté toute sa vie que la chanson de Chérubin à sa marraine, qu'il chantait fort bien d'ailleurs, enfin Musset qui avait dit :

Celui qui ne sait pas, quand la brise étouffée
Soupire au fond des bois son tendre et long chagrin,
Sortir seul au hasard, chantant quelque refrain.
Plus fier qu'Ophélia de romarin coiffée,
Plus étourdi qu'un page amoureux d'une fée,
Sur son chapeau cassé jouant du tambourin;

Celui qui ne sait pas, durant les nuits brulantes,
Qui font pâlir d'amour l'étoile de Vénus,
Se lever en sursaut, sans raison, les pieds nus,
Marcher, prier, pleurer des larmes ruisselantes,
Le cœur plein de pitié pour des maux inconnus,

Que celui-là rature et barbouille à son aise;
Il peut tant qu'il voudra, rimer à tour de bras.
Ravauder l'oripeau qu'on appelle antithèse,
Et s'en aller ainsi jusqu'au Père-Lachaise,
Traînant à ses talons tous les sots d'ici-bas;
Grand homme si l'on veut, mais poète non pas.

Celui qui, à vingt-deux ans, faisait cette belle invocation à l'amour et à l'esthétique, — six ans après, quand l'amour l'avait blessé, cherchant à se reprendre, s'écriait, après avoir répondu, sans réplique possible, à toutes les philosophies passées, présentes et futures :

Ah! Pauvres insensés, misérables cervelles,
Qui de tant de façons avez tout expliqué,
Pour aller jusqu'aux cieux il vous fallait des ailes,
Vous aviez le désir, la foi vous a manqué.
Je vous plains, votre orgueil part d'une âme blessée;

Vous sentiez les tourments dont mon cœur est rempli,
Et vous la connaissiez, cette amère pensée
Qui fait frissonner l'homme en voyant l'infini.
Eh bien, prions ensemble, abjurons la misère
De vos calculs d'enfants, de tant de vains travaux;
Maintenant que vos corps sont réduits en poussière,
J'irai m'agenouiller, pour vous sur vos tombeaux.
Venez, rhéteurs païens, maîtres de la science,
Chrétiens des temps passés et rêveurs d'aujourd'hui.
Croyez-moi, la prière est un cri d'espérance!
Pour que Dieu nous réponde, adressons-nous à lui.
Il est juste, il est bon! sans doute il vous pardonne;
Tous vous avez souffert; le reste est oublié!
Si le ciel est désert, nous n'offensons personne,
Si quelqu'un nous entend qu'il nous prenne en pitié.

Vive Dieu! c'est le cas de le dire, voilà de beaux vers, monsieur, et je n'en sais pas de plus beaux dans notre langue, bien que j'en sache beaucoup. Si vous mettez à côté des trois pièces, que je viens de citer le *Lac* de Lamartine, la *Tristesse d'Olympio* de Victor Hugo, le *Souvenir* ou une des *Nuits*, celle que vous voudrez, de Musset, vous aurez avec les chœurs d'*Athalie*, d'*Esther* et de *Polyeucte*, avec l'aimable traduction en vers de l'*Imitation* par Corneille, vous aurez à peu près le dernier mot de notre poésie d'amour terrestre et divin. C'est cela que vous venez combattre; c'est cela que vous voulez renverser. Tentative comme une autre.

Tout est permis quand la sincérité fait le fond, d'autant plus que ce que vous avez conseillé aux poètes nouveaux de faire, vous l'avez commencé vous-même, résolûment, patiemment. Vous avez immolé en vous l'émotion personnelle, vaincu la passion, anéanti la sensation, étouffé le sentiment. Vous avez voulu, dans votre œuvre, que tout ce qui est de l'humain vous restât étranger. Impassible, brillant et inaltérable comme l'antique miroir d'argent poli, vous avez vu passer et vous avez reflété tels quels, les mondes, les faits, les âges, les choses extérieures. Les tentations ne vous ont pas manqué, cependant, si j'en crois le cri que vous avez laissé échapper dans la *Vipère*. C'est le seul. Vous ne voulez pas que le poète nous entretienne des choses de l'âme trop intimes et trop vulgaires. Plus d'émotion, plus d'idéal; plus de sentiment, plus de foi; plus de battements de cœur; plus de larmes. Vous faites le ciel désert et la terre muette. Vous voulez rendre la vie à la poésie, et vous lui retirez

ce qui est la vie même de l'univers, l'amour, l'éternel amour. La nature matérielle, la science, la philosophie vous suffisent.

Certes le firmament, le soleil, la lune, les étoiles, les océans, les forêts, les divinités, les monstres, les animaux sont intéressants ; mais moi aussi je suis intéressant, moi, l'homme. Mon moi qui vit, qui aime, qui pense, qui souffre, qui espère au point de croire à ce que rien ne lui prouve, ce moi, guenille je veux bien, mais guenille qui m'est chère, ce moi a autant de droits que le reste de l'univers à l'expression de son amour, de sa douleur, de son espérance, de sa foi, de son rêve. Si je pardonne aux poètes, si je leur demande même de me parler d'eux, c'est qu'en me parlant d'eux, s'ils en parlent bien, ils me parlent de moi. Discussions, raisonnements, théories, esthétique, rien n'y fait ; rien n'y fera. Nous ne sommes qu'à ce qui nous émeut. L'âme humaine ressemble à l'Agnès de Molière. A tous les arguments d'école, elle répond ce que l'innocente pupille d'Arnolphe répond à son vieux tuteur quand il veut se faire aimer d'elle :

> Tenez, tous vos discours ne me troublent point l'âme,
> Horace, avec deux mots, en ferait plus que vous.

Ces deux mots que l'humanité, comme Agnès veut toujours entendre, qui doivent l'entraîner et la convaincre, ce sont justement ceux que vous excluez de la poésie. Et quelle compensation lui offrez-vous en échange ? Après cinquante ans d'érudition, de méditation, d'initiation aux traditions de tous les temps, quelle est la philosophie de votre trilogie colorée, puissante des *Poèmes antiques*, des *Poèmes barbares*, des *Poèmes tragiques ?* Ce sont ces deux grandes imprécations de Caïn et de Baghavat dont la conclusion est le néant du monde et dont l'idéal est la mort.

> J'ai goûté peu de joie et j'ai l'âme assouvie
> Des jours nouveaux non moins que des siècles anciens ;
> Dans le sable stérile où dorment tous les miens,
> Que ne puis-je finir le songe de ma vie.
>
> . . . . . .
>
> Ah ! dans vos lits profonds quand je pourrai descendre,
> Comme un forçat vieilli qui voit tomber ses fers,
> Que j'aimerai sentir, libre des maux soufferts,
> Ce qui fut moi rentrer dans la commune cendre ;
>
> . . . . . .
>
> Et toi, divine mort, où tout rentre et s'efface,
> Accueille tes enfants dans ton sein étoilé ;

Affranchis-nous du temps, du nombre et de l'espace,
Et rends-nous le repos que la vie a troublé.

Voilà ce que vous nous rapportez pour nous régénérer après les trois mille ans de barbarie intellectuelle que nous avons traversés, selon vous, depuis Homère, Eschyle et Sophocle. Voilà l'éducation que les adeptes de la poésie telle que vous la concevez donneraient aux générations nouvelles en reprenant la direction des âmes : le vide de l'être, l'apologie de la mort. C'est la conclusion de l'Ecclésiaste, il y a plus de deux mille ans, et de Schopenhauer ces jours-ci. Êtes-vous sûr de ne pas retomber, sans vous en apercevoir, dans les révoltes et les blasphèmes de Lara, dans les tristesses de René, dans les mélancolies d'Obermann ? Heureusement, faut-il vous dire toute ma pensée ? je ne crois pas au véritable désir de mourir chez ceux qui, l'ayant exprimé, surtout en d'aussi beaux vers que ceux que je viens de citer, continuent à vivre.

Toute cette désespérance me semble alors purement littéraire. De toutes les choses que l'homme peut souhaiter, la fortune, la richesse, la santé, l'amour, la mort, la mort est justement la seule qu'il soit en son pouvoir de se procurer tout de suite, sans l'appui des dieux, sans le secours des hommes. Eh bien, c'est justement la seule qu'il ne se procure presque jamais. La mort a du bon, mais l'homme lui préférera toujours la vie, pour commencer. A ce point que l'espérance que nous avons d'être éternels dans un autre monde n'est peut-être faite, pour beaucoup, que du désespoir de ne pas l'être dans celui-ci.

Toutes nos doléances, à ce sujet, aboutissent finalement à la fable de la Mort et du Bûcheron, du bonhomme La Fontaine, philosophe pour enfants, qui a fait dire aux bêtes tant de choses raisonnables, à qui nos mères nous mènent de force quand nous sommes petits, à qui nous revenons tout seuls quand nous sommes vieux, dont la philosophie est peut-être la seule qui soit à la mesure de l'homme et à laquelle il me semble que vous commencez vous-mêmes à faire retour. Et la preuve, c'est que nous nous voyons là, vivant, bien vivant, grâce à Dieu, et même immortel, immortel comme nous le sommes tous ici ; je ne vous garantis pas davantage. Durant cette immortalité mutuelle, nous nous efforcerons de vous faire aimer la vie, pour que vous puissiez écrire longtemps encore de beaux vers sur la mort, et vous verrez que cette vie a quelques bons moments, comme celui-ci, par exemple, où j'éprouve une véritable joie, je vous assure, à

honorer publiquement, tout en le contredisant un peu, un homme d'un grand talent et d'un beau caractère.

(*A suivre.*)

RÉVISION DES LOIS DE MAI

La Chambre prussienne des députés a consacré deux séances, celles des 21 et 22 avril, à la discussion générale du projet de révision des *lois de mai*, déjà voté par la Chambre des seigneurs. M. de Windthorst a déclaré dès le début que le centre ne voulait point discuter, mais simplement voter le projet, puisque le pape le *tolère*. On trouvera plus loin cette déclaration.

Le projet a été attaqué à divers points de vue par les progressistes, MM. Richter et Virchow, par les nationaux-libéraux et par quelques conservateurs protestants, MM. de Hammerstein et le pasteur Stœker principalement.

M. de Bismarck a prononcé quatre discours dans les deux premières séances pour répondre à ces diverses attaques.

La discussion générale a porté sur quatre points : 1° les nationaux-libéraux reprochent au projet de désarmer l'Etat en face de l'Eglise ; 2° les progressistes reprochent à M. de Bismarck de faire intervenir l'autorité du Pape dans le débat ; 3° les conservateurs protestants reprochent au projet de mettre leur Eglise nationale dans un état d'infériorité vis-à-vis de l'Eglise catholique ; 4° tous reprochent au projet de trop accorder aux catholiques et de n'être point une pacification définitive.

M. de Bismarck répond, sur le premier point, que la loi n'affaiblit point les prérogatives de l'Etat et qu'on pourra, au besoin, reprendre les anciennes dispositions de combat.

Tous les membres des partis nationaux tomberont d'accord avec moi sur ce point, dit-il, nous devons faire à nos concitoyens catholiques toutes les concessions que nous pouvons faire sans léser les intérêts de l'Etat. Or, cette limite n'est pas dépassée par le projet. Dans tous les cas, de deux maux il faut choisir le moindre : ou bien la continuation de la lutte, ou bien des conditions modérées établissant un *modus vivendi* acceptable... Je comprends qu'étant donné le caractère allemand des hésitations se produisent quand il s'agit de mettre fin à une lutte qui a duré quinze ans et de renoncer à ce

Kulturkampf qui est devenu une douce habitude. Mais le gouvernement doit faire le nécessaire pour rétablir la paix intérieure.

Sur le deuxième point, M. de Bismarck dit que, s'il a eu recours à l'intervention du pape, c'est par des motifs politiques et non par des motifs religieux.

Dans un accès d'indignation patriotique qui ne lui est pas habituel, dit-il, M. Richter nous a reproché d'avoir appelé à notre secours, pour la solution de questions intérieures, le pape, c'est-à-dire l'étranger, et il a ajouté que pareil abus ne pourrait se produire ailleurs. Il appelle le pape un étranger, et, en cela, il se met en contradiction directe avec le parti du centre dont il est le mandataire, et qui considère que le pape n'est pas un étranger pour les catholiques allemands. Moi, de mon côté, je ne puis pas considérer le pape comme une puissance absolument étrangère. Si ce prétendu étranger est notre ami, il est le bienvenu. Mais la papauté est une institution qui a un caractère général, universel ; cette institution a donc aussi un caractère allemand, et elle exerce une action sur les intérêts allemands. Je ne crois donc pas que je sois tenu, par orgueil national, de négliger un facteur aussi important pour la sauvegarde de nos intérêts, et il n'y a pas lieu de se voiler la face de pudeur parce que, sur ma proposition, le pape a fait des déclarations destinées à éclairer sur leurs intérêts les citoyens catholiques, impudemment trompés par leurs chefs. On a fait tout ce qu'on pouvait faire pour empêcher les lettres du pape d'être connues dans toute leur teneur. On les a tronquées, on les a dénaturées, on en a donné de fausses traductions. Le gouvernement avait le droit de rétablir la vérité et de dissiper tous les mensonges.

Sur le troisième point, M. de Bismarck répond que, jusqu'en 1871, l'Eglise catholique a joui de tous les droits qu'il s'agit de lui rendre aujourd'hui, sans que l'Eglise protestante en ait souffert.

Je prie la Chambre, dit-il, de ne pas croire que les droits accordés à l'Eglise catholique soient une humiliation pour l'Eglise protestante. Les rapports que les deux Eglises entretiennent avec l'Etat ne sont pas identiques. Une parité absolue est impossible. Les deux Eglises ont des bases tout à fait différentes. L'Eglise catholique est basée sur le clergé, sur le sacerdoce ; l'Eglise protestante est fondée sur la communauté des fidèles. L'Eglise protestante ne gagnerait rien si on diminuait les droits des fidèles et si on augmentait les droits des ecclésiastiques ; l'Eglise protestante ne peut gagner que si on augmente sa dotation. L'Eglise catholique, qui avait été primitivement notre hôte, cohabite maintenant avec nous ; mais une parité absolue avec l'Eglise protestante aurait des conséquences absurdes.

M. de Eynern, national libéral, est revenu sur cette question dans la seconde séance; il déclare que les protestants ne peuvent qu'être froissés par la nouvelle loi, et qu'il faudra de toute urgence, pour leur donner satisfaction, augmenter la dotation de l'Eglise évangélique.

M. de Hammerstein, conservateur, déclare de même qu'il ne peut comprendre pourquoi le chancelier admet que l'Eglise catholique ait le droit de s'administrer elle-même, alors qu'il refuse ce droit à l'Eglise protestante. Une égalité entre les deux Eglises n'est certainement pas possible, car le Pape, comme chef de l'Eglise catholique, a plus d'autorité que le roi de Prusse comme chef de l'Eglise protestante. L'orateur demande que l'allocation pour l'Eglise évangélique soit augmentée.

Le prince de Bismarck répond de nouveau que le projet de loi ne touche en rien l'Eglise protestante. Au moment où un Kulturkampf touche à sa fin, le chancelier n'a aucune envie d'en recommencer un autre, et il est certain que, si l'on adoptait la motion Hammerstein, une lutte s'engagerait immédiatement entre les deux tendances qui divisent l'Eglise protestante. Si le gouvernement s'est gardé de prendre part à la discussion de cette motion, c'est parce qu'il a jugé prudent d'observer une certaine réserve en présence de toutes les motions issues, dans ces derniers temps, de l'initiative parlementaire, afin de ne pas partager la responsabilité de ces motions et de ne pas paraître leur prêter son appui. Le gouvernement préfère garder tout d'abord une attitude expectante en présence des propositions faites par les membres de la Chambre et voir si elles ont la chance de réunir une majorité. Le chancelier ne croit pas que des membres de l'Eglise protestante demandent à l'Etat de faire à cette Eglise des concessions contraires à l'intérêt de l'Etat et qui soient la rançon de l'assentiment qu'ils donneraient à la paix que l'on est en train de conclure avec l'Eglise catholique; le chancelier ne croit pas que des membres de l'Eglise protestante soient disposés à exercer ainsi dans une question vitale une pression sur l'Etat, afin de lui arracher des concessions qu'ils ne pourraient obtenir dans toute autre circonstance.

Le député Pfaff, pasteur protestant, s'élève contre la motion Hammerstein. Cette motion, dit-il, tend à asseoir dans l'Eglise protestante la domination de l'orthodoxie et son influence sur

'enseignement universitaire, et à introduire dans l'Eglise protestante l'influence d'une hiérarchie semblable à la hiérarchie catholique.

M. Bruel, qui appartient au centre et au parti guelfe, bien qu'il soit protestant, se rallie au projet du gouvernement. Il approuve qu'on fasse la paix avec l'Eglise catholique car il n'a jamais cru que les lois de mai fussent une machine de guerre exclusivement politique ; mais bien que le projet en discussion n'atteigne en rien la situation de l'Église protestante, l'orateur demande que l'on augmente les garanties de l'indépendance de cette Église, qui survivra au prince de Bismarck.

Le prince de Bismarck répond avec une vivacité extrême au député Bruel. Il dit que s'il fallait répondre de la durée de la paix, on n'aurait pas pu signer le traité de Francfort et que l'armée allemande serait encore campée à Versailles. Il affirme que le Kulturkampf n'a jamais été une lutte religieuse mais une lutte politique.

Sur la quatrième question, M. de Bismarck répond :

On demande pourquoi nous faisons aussi des concessions au sujet des ordres religieux. Je réponds que les catholiques croient avoir besoin des ordres. Cela suffit. Je n'ai pas à examiner si mes idées sur ce point concordent avec les leurs. Mon but est simplement de contenter ceux de mes concitoyens catholiques qui veulent faire la paix avec l'Etat et de leur donner ce qui n'est pas contraire aux intérêts de l'Etat. Nous nous refusons à violenter les consciences catholiques et à imiter l'exemple funeste donné par la France pendant la Révolution. Ce n'est pas là notre but. (Vifs applaudissements).

Pour terminer, le pasteur Stœcker exprime encore la satisfaction que lui cause la défaite diplomatique du centre, mais il craint que le projet ne rompe l'équilibre entre les deux puissances en présence, l'Église catholique et l'Église protestante, et ne le rompe au profit de la première, et cette crainte l'empêche de voter pour le projet de loi.

M. Windthorst proteste contre l'assertion du chancelier suivant laquelle il aurait influé sur l'attitude prise par MM. Richter et Bruel.

M. Richter, enfin, déclare que l'assertion du chancelier que lui, M. Richter, agissait et parlait en homme-lige de M. Windthorst, s'expliquait par la malignité du chancelier et par sa tendance à supposer toujours chez ses adversaires des mobiles indignes d'eux.

DÉCLARATION DE M. DE WINDTHORST

Le premier orateur inscrit était M. Gneist, un des chefs des nationaux-libéraux, qui s'est prononcé contre la loi. M. de Windthorst lui a répondu, en déclarant ne pas vouloir, pour le moment, réfuter les allégations du préopinant, qui, selon lui, est un des auteurs intellectuels du Kulturkampf. M. de Windthorst signale le doctrinarisme des universités allemandes comme une des raisons premières du Kulturkampf. Puis M. de Windthorst a fait, au nom du centre tout entier, la déclaration suivante :

Le Saint-Siège, dont la compétence en matières politico-ecclésiastiques ne saurait faire de doutes, nous a fait savoir que le projet de loi politico-ecclésiastique, voté par la Chambre des seigneurs, pouvait, par égard pour la situation actuelle, être toléré (*tolerirt*). Ce projet ouvre la voie à la paix si longtemps désirée et si difficilement obtenue. En ce qui concerne l'exercice du droit de *veto*, des négociations sont encore pendantes entre le Saint-Siège et le gouvernement prussien. Le Saint-Père tendra à arriver à une entente pacifique en ce qui concerne la façon dont ce droit de *veto* devra être exercé et quelle sera la règle à suivre quand il y aura des divergences d'opinion entre l'épiscopat et les présidents supérieurs.

M. de Windthorst rappelle ensuite le passage de la lettre pontificale à l'archevêque de Cologne, relatif aux négociations ultérieures, et dit :

Par suite de ces considérations, le saint-père nous a fait demander de défendre le projet de loi tel qu'il a été défini par la Chambre des seigneurs. Par conséquent, faisant nôtres les espérances du Saint-Père, et fidèles au point de vue où nous nous sommes placés pendant toute la durée de la lutte politico-ecclésiastique, nous obtempérons à la demande du Souverain Pontife. Mais, au cas où le projet de loi serait, sur un point quelconque, changé au désavantage des libertés religieuses, nous nous verrions forcés de rejeter la loi toute entière. Par conséquent, nous regardons tout renvoi à une commission comme inutile et nous en combattrions la proposition.

Cette déclaration a été accueillie par les vifs applaudissements du centre et dans un grand silence par le reste de la Chambre ; elle a fait grande sensation.

—

Finalement, la Chambre dans sa séance du 25 avril, a adopté en deuxième lecture le projet de loi politico-ecclésiastique dans la forme qui lui a été donnée par la Chambre des seigneurs.

L'article concernant l'admission des ordres religieux a été adopté, au scrutin par appel nominal, par 230 voix contre 117.

NOUVELLES RELIGIEUSES

On nous annonce, comme devant paraître ces jours-ci, une traduction du *Mois de Marie* du R. P. Beckx, l'illustre ancien général de la Compagnie de Jésus.

Cette excellente traduction, dont le prix est fixé à 2 fr. *franco*, est précédée d'une intéressante notice sur le R. P. Beckx. L'ouvrage lui-même contient, pour chaque jour du mois, une méditation, un exemple tiré de la *Vie des Saints* ou de l'*Histoire ecclésiastique*, une prière et une pieuse pratique.

Les prières pour la Messe, la Communion, etc., terminent le *Mois de Marie*.

Nous recommandons sans réserves cette traduction qui va permettre de répandre en France une œuvre que le nom seul de son auteur suffit à indiquer comme excellente.

Rome et l'Italie.

La Sacrée-Congrégation des Rites s'est réunie le 19 avril. Les membres se sont prononcés favorablement sur la question de savoir si le Vén. de la Salle peut être béatifié.

Cet avis favorable, qui intéresse l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes et la France entière, a été énoncé par les Eminentissimes cardinaux en présence de N. S. P. le Pape, à qui appartient la décision suprême.

—

On assure de bonne source que les trois cardinaux prononces vont être appelés à Rome pour recevoir le chapeau cardinalice dans un consistoire qui aura lieu en mai et à la suite duquel sera nommé le nouveau secrétaire d'Etat.

—

Les révolutionnaires italiens vont inaugurer à Venise la statue équestre de Victor-Emmanuel. Ce monument représentait le cheval de l'usurpateur foulant aux pieds la tiare et les clefs pontificales. Ce scandale indigna tous les Italiens honnêtes, et dans un article énergique *l'Osservatore cattolico* relevait l'insulte grossière faite à la Papauté, en rappelant que dans le palais de Paul V (le Quirinal), logeait une famille qui ne l'avait pas acheté et n'en avait pas payé le loyer.

Cependant, en présence de la réprobation universelle, le gouvernement italien avait fait supprimer la tiare et les clefs pontificales sur le monument de Venise, mais pour donner une nouvelle preuve de sa haine contre la Papauté, il enjoignit au procureur général de saisir l'*Osservatore cattolico*, « accusé de s'être rendu coupable d'offense en la personne du roi, *en méconnaissant la loi plébiscitaire pour l'union de Rome à l'Italie.* »

Ce n'est pas en se prévalant d'une usurpation sacrilège, que le gouvernement italien attirera les catholiques et obtiendra le pardon du Pape qu'il a insulté.

—

Le Souverain Pontife a fait remettre à l'ambassadeur de France une lettre autographe contenant ses remerciements pour les cadeaux offerts par M. Grévy à l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté.

Mgr Cataldi, préfet des cérémonies pontificales, dont nous avions annoncé l'état alarmant, vient de mourir au Vatican.

C'était un érudit qui s'acquittait à merveille de sa mission, très compliquée. Nul comme lui ne possédait la science du rituel, tant dans son histoire que dans son application actuelle. En matière de cerémonial, c'était une autorité incontestée. Il était encore un causeur spirituel et intéressant, possédant sur Rome une érudition singulièrement vaste et variée.

—

Le jeudi, 21 avril, anniversaire de la fondation de Rome, on a inauguré un médiocre monument à Galilée, sur le Monte Pincio, près de la Trinité-des-Monts. Il consiste en une colonne sur la base de laquelle est gravée l'inscription suivante :

« Le palais voisin — ancien palais des Médicis — servit de « prison à Galiléo Galiléi, coupable d'avoir vu la terre tourner « autour du soleil. »

L'inscription est suivie de la formule sacramentelle : S. P. Q. R., que les soldats français, pendant l'occupation de Rome, traduisaient, dit-on, par : *Si peu que rien.* La traduction est exacte appliquée à la science historique des édiles de la nouvelle Rome.

—

Nous avons précédemment annoncé la nomination officielle de Mgr Rotelli comme nonce à Paris. Aujourd'hui les autres

nominations sont également arrêtées. Ces nominations, dans leur ensemble, sont les suivantes :

S. Em. le cardinal Rampolla est nommé secrétaire d'Etat. Mgr Rotelli est nommé nonce à Paris. Mgr di Pietro, précédemment nonce à Munich, est nommé nonce à Madrid. Mgr Galimberti est nommé nonce à Vienne. Mgr Ruffo-Scilla, archevêque de Chieti, est nommé à Munich. Mgr Agliardi, précédemment délégué apostolique aux Indes, est nommé secrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires en remplacement de Mgr Galimberti; il est remplacé dans la délégation des Indes Orientales par son auditeur, Mgr Ajuti, qui recevra le titre d'archevêque d'Agrida; Mgr Spolverini est nommé délégué apostolique à Constantinople, où il fut secrétaire du cardinal Franchi en 1871.

Mgr Mocenni reste substitut de la secrétairerie d'Etat.

—

Le cardinal Gibbons a quitté Rome après avoir reçu communication de la décision du Saint-Office sur la question des Chevaliers du travail. Cette décision porte : *Nil innovetur*, c'est-à-dire que sur les bases du mémoire présenté par le cardinal Gibbons, il n'y a pas lieu d'intervenir.

En même temps le Pape autorise le cardinal Taschereau à absoudre des peines encourues les membres de la Société des Chevaliers du travail, pourvu qu'ils promettent obéissance aux futures décisions du Saint-Siége.

—

Le congrès général catholique italien a été inauguré le 18 avril, à Lucques, par l'archevêque.

Mgr Ghilardi a déclaré que toute idée politique était exclue dn congrès. Il a terminé son discours en faisant des vœux pour la paix.

Le président de l'œuvre des congrès, M. Venturoli, a parlé avec enthousiasme de l'Eglise et de la patrie.

—

Mgr Agliardi sera de retour à Rome le 2 mai.

Le Frère Lecatelli, l'un des prisonniers du Mahdi est arrivé au Caire. On espère que quelques autres captifs seront prochainement rendus à la liberté.

Le Saint-Siège compte envoyer quelques missionnaires allemands dans l'Afrique orientale, d'accord avec la société allemande-africaine.

France.

Annecy. — La loi du 30 octobre s'exécute rapidement et cruellement. Dans le petit diocèse d'Annecy trente-et-une écoles tenues par des religieuses ont été fermées le même jour, ou plutôt les religieuses ont été chassées et remplacées par des institutrices laïques. Il est des départements où l'on se contente de leur signifier leur congé par une lettre glissée sous la porte.

Les Sœurs, comme les Frères des écoles chrétiennes, ne sont éloignées que pour un seul motif : leur habit enseigne aux enfants qu'il y a une religion. C'est pour cela seul que la loi les déclare indignes de faire la classe, alors que leurs brevets et leurs succès témoignent de leur capacité.

Coutances. — Depuis vingt ans, les missionnaires habitaient l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Vivement désirés et instamment appelés par Mgr l'évêque de Coutances qui connaissait la maison des Missionnaires de Pontigny, ils ont accepté et y sont arrivés le 1er avril 1867. Ils y remplirent le double but que s'était proposé sa Grandeur : relever le pèlerinage et évangéliser les paroisses.

Pendant les vingt années qu'ils passèrent à l'abbaye, ils s'employèrent, non sans succès, à ressusciter dans le monument la vie et la gloire des beaux jours d'autrefois.

Le reflet des fêtes et des pèlerinages amenait beaucoup de pèlerins, attirait des foules nombreuses. La contrée toute entière voyait avec bonheur cet élan, et les habitants du Mont-Saint-Michel surtout y trouvaient pour eux profit spirituel et temporel.

Le séjour des missionnaires répandait donc partout à l'entour un parfum de satisfaction et de contentement.

Mais bientôt, le bail qui avait été consenti aux missionnaires par l'État, allait finir. On apprend avec peine que le gouvernement se refuse à le renouveler et qu'il demande même le renvoi des missionnaires du Mont-Saint-Michel.

L'heure de l'épreuve a sonné. Que vont devenir les missionnaires ? En sortant de l'abbaye se retireront-ils du Mont-Saint-Michel ? S'en iront-ils dans d'autres contrées éloignées ? Non. Ils resteront au Mont-Saint-Michel. Mgr Germain, évêque de Coutances a pris toutes les mesures nécessaires pour que le pèlerinage ne souffrît aucune interruption.

Il vient de publier une lettre pastorale pour annoncer que les

missionnaires continuent d'habiter le Mont-Saint-Michel et que le culte du Saint-Archange est transféré de la basilique à l'église paroissiale. Il ajoute, dans une seconde lettre circulaire qui vient de paraître cette invitation pressante.

Nous désirons ardemment que les pèlerinages ne soient pas interrompus.

Pour quiconque, en effet, possède l'intelligence des choses divines, le pèlerinage est une manifestation solennelle de foi, d'espérance et d'amour. C'est une prière publique qui captive davantage le cœur du Très-Haut. Et comme cette prière est puissante quand elle monte au ciel sous les auspices du glorieux Archange, vainqueur de Satan, protecteur séculaire de l'église, patron de notre France!

Maintenons, messieurs, par tous les efforts de notre zèle, ce témoignage de foi en face de l'audacieuse négation. Provoquons ces cris d'espérance, dans l'extrémité de notre misère. Ranimons dans les cœurs cet amour qui remporte toujours la dernière victoire. Faisons sans cesse retentir ces supplications si propres à nous sauver des coups que nous méritons.

Ce serait pour nous une précieuse consolation de voir messieurs les curés organiser ces grandes démonstrations de la piété catholique. S'ils ne trouvent pas, dans leurs paroisses, les éléments nécessaires, pourquoi ne pas s'unir à quelques paroisses voisines? Pourquoi tout un doyenné ne s'associerait-il pas pour payer son tribut à saint Michel et appeler sur nous, en ces temps si calamiteux, une protection dont le besoin se fait plus que jamais sentir?

De grâce, messieurs, n'épargnez rien pour que nos grèves, pour que la sainte Montagne entendent, dans le présent comme dans le passé, le vieux cri de nos pères : « *Saint Michel, à notre secours!* »

Montauban. — Une série d'infamies viennent d'être commises avec la rapidité d'un coup d'État dans tout le département de Tarn-et-Garonne : les frères et les sœurs des écoles de Montauban ont trouvé le matin, dans leur boîte aux lettres, un avis que l'école était laïcisée et un ordre d'avoir à céder *immédiatement* la place aux instituteurs laïques.

Les écoles congréganistes de Moustier, du Fort, de Gasseras, de Lafrançaise, d'Albias, de Bioule, de Réalville, de Montricoux, Mirabel et Caze-Mondenard ont subi le même sort au milieu de l'indignation générale.

Le journal, le *Patriote*, annonce que la population multiplie les protestations les plus énergiques.

Les enfants quittent en masse les écoles laïcisées.

Etranger.

Allemagne. — L'empereur d'Allemagne aurait fait demander

à Rome l'autorisation de faire chanter dans toutes les églises et chapelles catholiques le *Domine, salvum fac imperatorem ;* il est probable que la Congrégation des Rites accordera cette demande bien que provenant d'un souverain protestant.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'incident de Pagny. — Conseil municipal de Paris. — La chapelle expiatoire.

28 avril 1887.

L'incident de Pagny-sur-Moselle, dont on a trouvé la première nouvelle à la dernière heure de notre chronique précédente, absorbe depuis huit jours les préoccupations générales, aussi bien en France qu'à l'étranger.

Reprenons les faits et indiquons-les sommairement et tels qu'ils ressortent de l'enquête faite aussitôt par les autorités françaises.

Une dizaine de jours avant l'arrestation, M. Schnæbelé, commissaire de police français à Pagny, avait été invité par M. Gautsch, commissaire allemand à Noveant, avec lequel il était en relations de service très suivies, à se rendre au poteau-frontière pour conférer avec lui.

M. Schnæbelé se rendit une première fois au rendez-vous donné par M. Gautsch. Il ne trouva point le commissaire allemand. Prévenu depuis quelque temps du danger auquel il s'exposerait en quittant le territoire français, il ne s'avança point ce jour-là sur le territoire allemand.

M. Gautsch s'excusa par lettre auprès de M. Schnæbelé d'avoir manqué à ce rendez-vous, et lui donna un second rendez-vous pour le mercredi, 20 avril. Le commissaire français alla, sans défiance et sans armes, à ce rendez-vous.

Quand M. Schnæbelé arriva au poteau français qui se trouve à droite de la route lorsqu'on se rend à Metz, il ne trouva personne. Deux ouvriers français, MM. Gautier frères, travaillaient dans les vignes du côté français, à 30 ou 35 mètres.

M. Schnæbelé se promena un instant, puis franchit, sans doute par distraction, peut-être pour voir venir son collègue d'Ars-sur-Moselle, la ligne frontière et la dépassa d'environ 6 mètres. A ce moment, un individu, vêtu d'une blouse grise, sortit du fossé qui borde les vignes allemandes et vint engager la conversation avec lui, après l'avoir salué.

M. Schnæbelé avait été à peine abordé par l'homme en blouse que celui-ci se précipita sur lui. Le commissaire français engagea vigoureusement la lutte, tout en se retirant sur la frontière française. Aussitôt, un second agent allemand, vêtu également d'une blouse grise, s'élança hors des vignes et chercha à empêcher M. Schnæbelé de se retirer de l'autre côté de la frontière. Le commissaire français, doué d'une force très grande, repoussa une première fois ses deux adversaires et réussit à se rejeter sur le territoire français.

Les deux agents allemands l'y suivirent.

Les vignerons, qui suivaient des yeux cette lutte violente, virent alors M. Schnæbelé montrer du doigt le poteau français, pour faire constater à ses assaillants qu'il n'était plus sur le territoire allemand. La lutte n'en recommença pas moins, mais, cette fois, à 5 ou 6 mètres de la ligne frontière, du côté de la France.

Les policiers allemands l'emportèrent. M. Schnæbelé fut traîné par eux sur le territoire allemand, où il fut garrotté de fortes ficelles et emmené malgré ses protestations.

Dans la bagarre, avant que le commissaire de Pagny eût regagné le territoire français, le chapeau de M. Schnæbelé était tombé dans un trou à environ 1 mètre de la ligne frontière.

Les seuls témoins de la première partie de la lutte sont les deux ouvriers qui travaillaient dans les vignes, et qui ne vinrent pas au secours de M. Schnæbelé, et un médecin qui passait à une distance d'environ 200 mètres.

Des employés du chemin de fer allemand montèrent sur le talus et arrivèrent sur le théâtre de la lutte vers la fin de la scène. M. Schnæbelé, à ce moment, avait été déjà traîné sur le territoire allemand et on lui avait mis les menottes.

M. Schnæbelé fut emmené sur la route de Noveant, où il fut rencontré par l'omnibus de Gorze.

L'arrestation de M. Schnæbelé sur le territoire français par deux agents allemands, après une lutte commencée sur le territoire allemand, est ainsi établie par des témoignages oculaires et la plus minutieuse enquête.

—

Le gouvernement, après avoir pris connaissance du rapport du procureur général de Nancy, a été tellement convaincu que l'arrestation de M. Schnæbelé a eu lieu sur le territoire français (ce qui, aux termes des communications faites à M. Flou-

rens par le chargé d'affaires d'Allemagne, met absolument le bon droit de notre côté), qu'il a décidé que le ministre des affaires étrangères communiquerait au représentant de l'Allemagne les pièces de l'enquête et en enverrait communication au gouvernement allemand par notre ambassadeur à Berlin. Ce qui a été fait aussitôt.

On sait très bien, et les extraits des principales feuilles officieuses allemandes en font foi, que la police d'au delà des Vosges essaye de noircir le caractère et les antécédents de M. Schnæbelé qu'elle accuse d'espionnage et de favoriser les prétendues conspirations ourdies contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'empire ; mais ce sont là jusqu'à présent de pures assertions qu'on a le droit de considérer comme d'odieuses calomnies. D'ailleurs, les opinions comme les actes de notre commissaire, en les supposant antiallemands, n'a rien à voir dans la question qui seule se débat et peut se débattre entre les gouvernements et qui est celle-ci : M. Schnæbelé a-t-il été, oui ou non, arrêté sur le territoire français?

En supposant, contre toute vraisemblance, que la question soit tranchée contre nous, il resterait à la police allemande à se laver de l'accusation d'avoir tendu un piège à M. Schnæbelé pour s'emparer de sa personne sur le territoire allemand, piège qui, de l'avis de la presse indépendante de tous les pays de l'Europe, suffit pour rendre son arrestation aussi illégale que si elle avait eu lieu sur le territoire français.

Quoi qu'il en soit, l'opinion publique en Europe a déjà, on peut le constater par la lecture des journaux indépendants, rendu son verdict. Elle condamne l'attentat dont le commissaire français de Pagny-sur-Moselle a été l'objet, et elle somme en quelque sorte l'Allemagne d'avoir à mettre sans délai le prisonnier en liberté. Elle ajoute que si M. de Bismarck veut absolument la guerre avec la France, il avait à sa disposition des moyens diplomatiques plus directs et plus dignes d'une grande nation qui se respecte, qu'une rixe à la frontière entre deux agents de police et un commissaire français.

Après toutes ces manifestations, il ne saurait rester de doute que, malgré l'état nerveux qui caractérise nos relations avec l'Allemagne, l'incident sera réglé à l'amiable. Cependant, l'on ne saurait dissimuler que cet incident constitue un brusque avertissement qui mérite d'être mis à profit. Il montre aussi

que certaines questions irritantes qu'on avait pu croire apaisées, sont toujours prêtes à reparaître.

—

L'arrestation de M. Schnæbelé et les circonstances qui l'ont accompagnée ont créé sur la zone frontière une fermentation incroyable et dont on ne se doute même pas à Paris. Déjà la période électorale a laissé dans les provinces annexées une agitation des plus vives. Cette agitation a été encore aggravée par les mesures de haute police que l'Allemagne a rigoureusement appliquées à l'Alsace-Lorraine. Qu'on déplace ou qu'on ne déplace pas le commissaire Gautsch, ce limier alsacien de la police allemande (lequel, entre parenthèse, fait le désespoir de ses trois frères restés français), l'incident Schnæbelé promet d'être la goutte d'eau qui fera déborder le vase. A tout propos, les moindres affaires de village deviendront des affaires d'Etat et amèneront une situation tellement tendue que la guerre finirait par paraître à tous le meilleur et même le seul moyen de sortir d'une crise intolérable.

—

Voici quelques détails biographiques sur l'honorable M. Schnæbelé.

M. Schnæbelé est un homme très distingué, il a un peu plus de cinquante ans; il est Alsacien et, contrairement à tout ce qui a été insinué, il a parfaitement opté pour la nationalité française après 1870. C'est un protestant austère, d'un patriotisme très ardent.

Elève de l'Ecole Normale supérieure, M. Schnæbelé fut ensuite professeur à l'Ecole Industrielle de Strasbourg. Ce n'est qu'en 1867 qu'il entra dans la police spéciale des chemins de fer, où il se signala par son intelligence.

Il était commissaire spécial de la gare de Thionville en 1870. Après la guerre, il fut nommé, avec avancement, commissaire spécial à Bellegarde; c'est de cette époque que datent ses débuts dans la police spéciale.

Fonctionnaire actif, il ne tarda pas à recevoir encore de l'avancement, et fut nommé à Pagny-sur-Moselle en 1872. Il a été fait chevalier de la Légion-d'Honneur pour services rendus, il est au-dessus de la classe exceptionnelle comme appointements, et deux fois on lui a offert un poste à Paris, qu'il a refusé.

M. Schnæbelé possède une mémoire étonnante, et on assure qu'il n'oublie jamais une personne qu'il a vue une fois. C'est

ainsi qu'il « brûla » plusieurs espions prussiens à leur passage à la frontière française.

Le commissaire spécial de Pagny était très apprécié par la police allemande, et souvent il fut appelé à Metz pour donner son avis à la suite d'arrestations de malfaiteurs. C'est lui, entre autres, qui fit arrêter l'assassin de Pierre Villers, de Metz, et un individu qui avait commis un crime à Anvers.

M. Schnæbelé n'était pas aimé des espions, qu'il gênait fort. Sa connaissance parfaite du pays et des usages allemands rendait ses services fort précieux.

Ajoutons qu'après la guerre franco-allemande, les Prussiens avaient tellement conscience de la valeur de M. Schnæbelé qu'ils lui firent offrir un poste élevé dans leur police, s'il voulait opter.

On affirme que M. Schnæbelé prévoyait ce qui lui est arrivé et qu'il avait donné, il y a un mois, l'ordre à ses agents de ne pas franchir la frontière. Le commissaire de Pagny était persuadé qu'il y aurait avant peu un guet-apens; il ne se trompait pas, puisqu'il en a été la première victime.

—

L'adversaire de M. Schnæbelé est aussi d'origine alsacienne (il est né à Sainte-Marie-aux-Mines), mais il est devenu Allemand. Il était fabricant de tissus en 1871. Après de mauvaises affaires, il entra dans la direction de la police, à Strasbourg. Il fut ensuite nommé commissaire de police à Dieuze. Quelques mois après, il fut transféré à Ars.

Le *Courrier de Meurthe-et-Moselle* représente M. Gautsch comme arrogant, méchant, ivrogne, et détesté par la population.

M. Gautsch a trois frères : l'un est au Tonkin, il s'est engagé dans la légion étrangère.

Le second, Louis Gautsch, employé au magasin du *Printemps*, n'a pu obtenir son permis d'émigration au moment de l'annexion de l'Alsace-Lorraine parce qu'il était mineur. A la suite d'un incident qui s'est passé à Strasbourg, où il a été arrêté pour avoir traité son frère, fonctionnaire allemand, de « sale Prussien, » il est venu habiter Paris. En apprenant ce dont s'est rendu coupable son frère aîné, il a déclaré vouloir donner sa démission et « prouver par des actes qu'il est bien Français. »

Le troisième frère, M. Charles Gautsch, est chef du service

exportation aux magasins du *Printemps*. Celui-ci a cessé toute relation avec son frère depuis l'année dernière.

—

C'est dans un moment critique comme celui que nous traversons, que les Cattiaux et les Monteil du conseil municipal font voter par leurs illustres collègues une décision, illégale d'ailleurs, au sujet de la démolition de la Chapelle Expiatoire qui offense ces grands citoyens.

La Chapelle Expiatoire, qui s'élève à Paris comme une protestation permanente contre le régicide exaspère ces messieurs, et ils demandent que l'on démolisse au plus tôt ce monument respecté par les communards eux-mêmes.

Nous faisons grâce à nos lecteurs de la longue diatribe du citoyen Monteil. Elle réédite toutes les calomnies proférées contre Louis XVI, qu'il appelle Capet; elle égratigne Turenne (on voit que l'auteur du Manuel scolaire ne s'effraie pas des anachronismes), et déclare que M. Monteil a peu d'estime pour ce héros, qu'il considère comme un médiocre stratégiste. Cependant le bruit des conversations couvre la voix de l'orateur.

M. le Président. — Messieurs, faites un peu de silence, je vous prie; vous êtes appelés à voter sur cette affaire.

M. Maurice Binder. — Cela ne nous regarde pas. Le terrain appartient à l'État, nous ferions bien mieux de nous occuper d'affaires sérieuses et de laisser celle-ci de côté.

M. Cattiaux. — Il est exact que cette affaire n'est pas sérieuse. Il ne s'agit que d'une grosse ordure à balayer.

Les conclusions du Monteil mettent en goût le radical Simonneau, qui profite de l'occasion pour réclamer la démolition du Sacré-Cœur.

En vain le secrétaire général de la Préfecture proteste-t-il contre l'intervention du Conseil. La Chapelle Expiatoire n'est pas une propriété communale et la prétention des municipaux est insoutenable.

Mais le sieur Hovelacque et le citoyen Edgard Monteil reviennent à la charge; ils déclarent que la République est en péril si l'on n'adopte pas au plus tôt leur proposition.

Un républicain, M. Desprès, tente un dernier effort, et pour ménager la majorité, il demande que l'on change le nom de *Chapelle Expiatoire* ou celui de *tombeau de Louis XVI*.

A ces mots un violent tumulte éclate.

M. Desprès. — Vous êtes des iconoclastes et des fanatiques. (Protestations violentes.)

M. Patenne. — C'est vous qui êtes un fanatique.

M. Cattiaux. — Il faudra inscrire sur le monument : « Tombeau de la Monarchie. »

M. Rousselle. — Je demande comme article additionnel que l'on fasse brûler un cierge à Saint-Sulpice.

M. Desprès. — Vous vous confesserez peut-être sur vos vieux jours.

M. Cattiaux. — L'abbé Rousselle ! (Rires).

M. Desprès. — Je maintiens donc mon vœu, tendant à ce que le nom de « Chapelle Expiatoire » soit remplacé par celui de « Tombeau de Louis XVI », et que cette désignation soit rendue visible par une plaque de marbre. (Bruit prolongé.)

M. le Président. — Messieurs. M. Desprès veut débaptiser, ne l'en empêchez pas, je vous en prie, et écoutez-le.

M. Desprès. — Vous pouvez demander à faire disparaître une appellation offensante pour la République et c'est tout.

Comme il fallait s'y attendre, le conseil a repoussé la proposition de M. Desprès, et a voté la démolition de la Chapelle Expiatoire.

Dernière heure. — Hier soir, mercredi, à six heures, le comte Herbert de Bismarck s'est rendu à l'ambassade de France. Il a communiqué à M. Herbette les pièces principales du dossier allemand.

L'entretien a porté sur les deux points en litige : le lieu où il a été procédé à l'arrestation de M. Schnæbelé et les conditions dans lesquelles elle a été opérée. Sur le premier point, le comte de Bismarck s'en tient aux conclusions du parquet de Metz ; de même, il fait ses réserves sur les articulations formulées contre le commissaire de police de Pagny-sur-Moselle.

Sur le second point, il reconnaît que peut-être l'arrestation a été opérée d'une façon irrégulière et que la lettre du commissaire Gautsch constituait pour M. Schnæbelé une sorte de sauf-conduit. En effet, la convention intervenue en mai 1877 entre les deux gouvernements confiait aux autorités locales ou à leurs délégués, en l'espèce de commissaire de police, le soin de veiller au bon entretien des bornes ou indications des limites de territoire. Le commissaire de Pagny a pu donc croire être appelé pour affaires de service.

En conséquence, et par application de la convention de 1877, le gouvernement allemand paraît disposé à remettre en liberté le commissaire de police de Pagny s'il lui est démontré — vérification à laquelle il va être procédé — que la lettre annexée à notre dossier est bien de M. Gautsch.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents).

V

Toutes les preuves que nous avons exposées reçoivent une plus grande clarté et une plus grande puissance si nous les rapprochons des perfections et de l'existence de Dieu.

C'est Dieu qui a formé notre nature à son image, c'est lui qui a donné à notre âme ses facultés et ses désirs, c'est lui qui a fait la vie et qui nous a imposé la douleur et la mort. Toute loi morale dépend de son autorité et attend de lui sa sanction; il est l'auteur de toute société humaine, comme il est le créateur de l'homme. Être infiniment parfait, il a pour attributs essentiels la justice, la bonté, la sagesse et la toute-puissance. Etudions le dogme de l'immortalité de l'âme à la lumière de ces perfections infinies.

La justice de Dieu s'exerce-t-elle complètement ici-bas ? Cette terre est-elle le théâtre où elle se déploie et où elle triomphe? Dieu est-il juste, si notre destinée se borne à la vie présente? Qui oserait l'affirmer ? Nous l'avons démontré, il n'y a pas sur cette terre de sanction efficace et complète de la loi morale et, par conséquent, la justice est presque toujours ici-bas silencieuse et comme désarmée et vaincue. Et pourtant la justice divine doit être victorieuse, souveraine, absolue, éternelle.

Le juste et le criminel, la victime et ses bourreaux, les opprimés et les tyrans sans entrailles ne peuvent obtenir la même destinée. Il faut que justice soit faite au delà de cette vie, ou la justice de Dieu n'existe pas.

Mais ne voyez-vous pas que la justice elle-même se retourne contre l'homme innocent et fidèle à son devoir? Il est dupe, parce qu'il ne veut pas être trompeur. Il est vaincu, parce qu'il repousse les moyens que sa conscience condamne. Il a pratiqué la justice et il retrouve contre lui à son dernier jour, plus terrible, plus inexorable que jamais, la prétendue justice du Dieu qu'il a aimé et servi, cette prétendue justice qui ajoute à tous ses sacrifices le triomphe de l'iniquité, les terreurs de la mort et l'horreur du désespoir !

Et les aspirations invincibles de nos âmes, « ces nobles instincts qui parlent en nous et qui vont à des buts si hauts, ces puissants désirs qui nous agitent et qui nous appellent, comment ne pas croire que Dieu les a mis en nous pour les contenter et que cette promesse, la vie la tiendra? Oui ! c'est une promesse, c'est la promesse d'une grande et heureuse destinée (1) ».

La douleur enfin, qui est la part privilégiée du juste, ne réclame-t-elle pas l'action de la justice et ne donne-t-elle pas aux malheureux un droit sur Dieu lui-même?

« Que d'existences qui contiennent à elles seules une infaillible promesse de la vie future ! N'allez pas dire que la vie future est un rêve, à cette jeune fille qui a donné à ce travail ingrat, dont elle meurt, chaque minute d'une existence déshéritée, dans un coin oublié d'une froide maison. N'allez pas le dire à ce pauvre infirme, sur ce grabat où la misère l'a jeté et où son âme poursuit l'espérance dans quelques mots divins. Ne le dites pas non plus à ce juste trahi par le hasard ou vaincu par la force et qui voit son droit périr entre ses mains brisées. Ces douleurs, ces misères, ces ignorances, ces cœurs glacés par une vie plus froide que la mort, ces courages trahis, ces justes causes abattues, tout cela forme comme un cri déchirant et sublime de l'humanité vers un monde mystérieux. Ne faites pas mourir deux fois ces vaincus de la grande lutte humaine, ces blessés de la vie, en leur fermant ce refuge. Et ce n'est pas le bienfait d'une belle chimère que je réclame pour eux ; non, c'est le droit offensé, c'est la dignité de l'humanité violée dans leur personne qui impose à Dieu cette réparation. Que sont tous nos théorèmes métaphysiques, nos abstractions laborieuses, nos efforts dialectiques, auprès de cette simple philosophie de la prière et de la douleur, de la résignation et de l'espérance, éternelle comme le gémissement de l'humanité?

« Sans doute ce serait peu que l'immortalité fût nécessaire, il faut encore qu'elle soit possible. Mais comment ne serait-elle pas possible, si Dieu existe ? Il contemple ces pauvres créatures luttant et souffrant dans la vie. Lui ont-elles demandé l'existence ? Pourquoi leur a-t-il imposé cette lourde tâche de vivre en leur donnant l'intelligence pour en comprendre tout le poids? Pourquoi a-t-il donné à notre cœur de si nobles et de si impérieux désirs, pourquoi à notre raison un si vif et si fier élan

(1) Jouffroy. Discours prononcé en 1840 à une distribution des prix.

vers le vrai? Pourquoi a-t-il fait briller devant notre volonté un tel idéal de grandeur morale et de sainteté? Tout cela ne confère aucun droit, je l'avoue, si Dieu n'est que la loi impersonnelle et sourde de la dialectique; mais tout cela a un sens, une portée, tout cela donne à l'homme un droit sur Dieu, si Dieu existe (1). »

« Le mérite et la souffrance » a dit le moraliste dont nous venons de citer les éloquentes paroles, « voilà ce qui nous fait immortels, c'est l'éternel et indéracinable argument de la vie future. » Quand je n'aurais d'autre preuve de l'immortalité de l'âme que l'oppression du juste, a dit Jean-Jacques Rousseau, cela m'empêcherait d'en douter (2). »

Que dirons-nous de la bonté de Dieu? Il serait inutile d'insister longtemps. Dieu peut-il être bon s'il n'est pas juste? Sa bonté et sa providence peuvent-elles laisser sans satisfaction ces désirs ardents qu'il a lui-même allumés dans nos cœurs? Peut-il être insensible à ces sanglots et à ces cris de douleur qui sans cesse montent jusqu'à lui? Dieu est-il bon, s'il laisse la vertu sans secours, sans consolation et sans espérance; s'il abandonne ou plutôt s'il livre les faibles aux plus forts, les victimes à leurs bourreaux? Dieu est-il bon, s'il nous a tirés du néant pour nous enfermer dans ce cachot étroit et sombre et pour nous coucher désenchantés, désolés et broyés dans une mort éternelle? Les protestations de tous les cœurs répondent ici avec toutes les données du bon sens: notre âme est immortelle ou la bonté de Dieu n'existe pas.

La sagesse de Dieu ne résiste pas plus que sa justice et sa bonté à la négation de l'immortalité de l'âme. La sagesse, en effet, consiste à conduire les êtres à une fin digne d'eux par des moyens et des voies capables d'atteindre cette fin. Mais si l'âme n'est pas immortelle, quelle peut être la fin de l'homme et quel but le Créateur s'est-il proposé? Est-ce pour aboutir à la mort et au néant que nous avons été créés? Tout dans notre nature et dans l'essence de Dieu proteste contre cette fin, indigne de Dieu et indigne de nous.

La sagesse consiste à diriger les êtres selon leurs facultés et leurs aspirations; mais, en dehors de la croyance à une vie future et immortelle, la Providence qui nous gouverne est en

(1) Caro. *L'idée de Dieu*, chap. VII.
(2) L'*Emile*.

lutte perpétuelle avec les aspirations et les facultés qu'elle nous a données.

La sagesse n'impose pas des devoirs et des lois sans en garantir l'exécution par une sanction nécessaire ; car, il faut le redire, qu'est-ce que le devoir qui peut être impunément méprisé ? Qu'est-ce qu'une loi qui peut être violée sans crainte ? Qu'est-ce qu'une société fondée sur une morale sans autorité ? Qu'est-ce qu'un législateur enfin qui peut être bravé tous les jours et par tous ?

La sagesse et surtout la sagesse divine doit établir l'ordre et l'harmonie parfaite ; mais, nous l'avons dit, en dehors du dogme de l'immortalité, les contradictions sont partout : dans l'homme, dans la société, dans la loi morale, dans l'histoire de chacun de nous, comme dans l'histoire de l'humanité, dans la vie et dans la mort. Donc, si nous ne sommes pas immortels, ce n'est pas la sagesse infinie qui nous apparaît dans les œuvres divines, mais la contradiction manifeste, absurde et éternelle.

Mais, direz-vous, du moins la toute-puissance de Dieu subsiste, car il détruit l'homme après l'avoir créé, et dans cette destruction éclate sa souveraineté. Profonde et lamentable erreur ! La puissance divine est plus atteinte encore, s'il est possible, que toutes les autres perfections par la négation de notre immortalité. Ce législateur qui laisse outrager sa loi, ce Dieu qui n'aboutit qu'à la contradiction universelle n'est-il pas l'impuissance même ?

D'ailleurs, l'homme n'a-t-il pas, dans la destruction, une ressource redoutable pour braver la puissance de Dieu ? Voyez cet homme : il s'est obstiné dans l'erreur et dans le mal, il a multiplié ses crimes au-dessus du nombre des cheveux de sa tête, il a persécuté la vérité, tourné en dérision la vertu et l'honneur, il a élevé sa fortune sur les ruines de cent familles, il a fait passer sur les peuples le fléau des guerres criminelles et des dévastations sans pitié, et il achève sa vie dans le succès, dans la puissance et dans la gloire ! Si au delà de cette vie il n'y a pas de justice, où donc est ici le maître et le vainqueur ?

Ce n'est pas tout encore. Quand cet homme n'est plus, l'opinion égarée lui fait de magnifiques funérailles, ses complices entonnent le cantique de la gloire, le marbre couvre ses cendres, l'histoire proclamera ses œuvres, peut-être osera-t-elle louer ses vertus ; l'ambition exploitera son nom et exaltera sa mémoire.

S'il n'y a pas de justice au delà de cette vie, cet homme n'est-il pas, même après sa mort, le vainqueur de Dieu ?

Le criminel peut encore trouver dans le suicide un refuge contre la puissance divine humiliée et vaincue. Enfin, si après avoir outragé pendant sa vie entière la justice, la bonté, la sagesse et la puissance divines, le criminel obstiné est frappé par la main de Dieu, il pourra, même dans son néant, braver le Dieu qui le frappe et lui dire : « Je te jette un éternel défi ! car anéanti je ne te servirai pas, et c'est à moi que reste contre ta puissance la suprême victoire. »

Ici le vainqueur de Dieu ce n'est pas seulement l'homme coupable et révolté ; en réalité, le vainqueur de Dieu c'est le néant lui-même.

Ainsi, devant les conséquences fatales de la négation de notre immortalité, Dieu n'est plus l'Être infiniment parfait, il n'est ni juste, ni sage, ni bon, ni puissant. Mais ce Dieu amoindri, dépouillé des attributs essentiels de la divinité, le vaincu de l'homme, de l'iniquité, du néant n'est plus un Dieu ; Dieu n'existe pas. Donc il faut choisir entre l'affirmation de l'immortalité de l'âme ou la négation de Dieu.

Et si Dieu n'existe pas, quelle vérité peut rester intacte et respectée ? La négation de Dieu entraîne plus directement que toute autre négation la ruine de la morale et de l'ordre social. Cette croyance une fois détruite, l'esprit de l'homme ira de révolte en révolte jusqu'à la négation universelle et absolue.

C'est la démonstration que nous donne la philosophie athée de notre époque ; elle a abouti à la négation des premières données de la morale et du bon sens, de la distinction du bien et du mal, du vrai et du faux, à l'affirmation de l'identité des contraires (1).

Donc, si la croyance à l'immortalité de l'âme n'est pas admise et respectée, nous allons, en toutes choses et par toutes

(1) Voir dans le P. Gratry : *Logique*, 1er vol., 2e part. ; *Logique du Panthéisme*, et dans les deux ouvrages de Mgr Dupanloup : *L'avertissement aux pères de famille*, et *l'Athéisme et le péril social* de nombreux textes démontrant cette affirmation. Voici d'ailleurs ce que dit Proud'hon : « Notre principe à nous, c'est la négation de tout dogme. C'est en vertu de cette méthode négative que nous avons été conduits à poser en principe : en métaphysique, l'athéisme ; en politique, l'anarchie ; en économie, la non propriété. » Citons encore ces paroles de M. Schérer. « Il est un principe qui s'est emparé avec force de l'esprit moderne et que nous devons à Hégel : je veux parler du principe en vertu duquel une assertion n'est pas plus vraie que l'assertion opposée. » (*Hégel et l'hégélianisme.*)

les voies, à la décadence et aux ténèbres, à la destruction et au néant.

VI

Il est souverainement important de savoir ce qu'a pu la philosophie contemporaine et ce que peut l'Église catholique pour établir, pour protéger et pour défendre ces hautes croyances que nous avons démontrées par les seules lumières de la raison. Il y a dans ce rapprochement une double démonstration et un double enseignement : d'une part, l'impuissance de cette philosophie superbe qui outrage notre foi ; de l'autre, la supériorité incontestable et la divinité de l'Église catholique.

Les limites d'une lettre pastorale et la forme d'un enseignement donné à tous ne nous permettent que de résumer cette démonstration en quelques paroles aussi claires et aussi précises que possible.

Parmi les philosophes de notre époque, les uns n'admettent que la matière et suppriment en quelques formules superbes et dédaigneuses les questions de l'âme et de la vie future. « L'âme, disent-ils, est l'ensemble des fonctions du cerveau et de la moelle épinière » (1) ; « la résultante de l'organisme qui périt avec lui » (2). « La croyance à la vie future, qui pouvait être vraie, ne s'est pas trouvée telle, la science n'a pu constater un fait quelconque de vie après la mort » (3).

D'autres enseignent qu'il n'y a qu'une substance éternelle, nécessaire, infinie, qui est le véritable Dieu dont nous sommes les parties. L'immortalité, dont ils parlent volontiers, n'est que le développement et les transformations successives de cette substance qui renferme toutes choses. Ils suppriment ainsi l'essence de Dieu qu'ils confondent avec les créatures imparfaites et finies; ils suppriment la responsabilité et la morale, puisque toutes les créatures et toutes leurs œuvres sont à la fois divines et nécessaires. Cette immortalité qu'ils promettent n'est qu'un

(1) Littré : *Dictionnaire médical*, *art.* AME.
(2) Taine.
(3) Dictionnaire médical, art. *conservation* — *révolution*, etc. Le *Positivisme* se résume dans un matérialisme absolu et l'école et la philosophie qui prennent fièrement le nom d'*école de la critique* aboutissent sous des formes vagues et brillantes, aux mêmes négations et y ajoutent la contradiction perpétuelle. « La contradiction, en de pareilles matières, a dit M. Renan (*Etude sur le Poème de Job*), est le signe de la vérité. » A ce compte, personne ne possède la vérité plus que M. Renan.

mot vide de sens, puisque nous n'en avons nulle conscience, et que, privés de responsabilité, nous ne pouvons ni obtenir une récompense, ni subir un châtiment.

Ceux-ci, renouvelant une des plus lamentables et des plus ridicules erreurs du paganisme, la métempsycose, enseignent que la vie totale de l'homme se compose d'une série d'épreuves et de transformations successives. Nos âmes ont vécu avant la vie présente dans des corps dont nous avons perdu le souvenir. L'âme crée un corps, et quand elle aura fini ce qu'elle avait à faire de cet instrument, elle le rejettera pour s'en construire un autre qu'elle usera et qu'elle renouvellera encore (1).

D'après celui-ci, les âmes des justes sortiront de ce monde, elles entreront dans la vaste région de l'éther planétaire, dans ce fluide subtil qui enveloppe la terre habitée, elles traverseront indéfiniment des demeures paisibles, dans la joie ; les coupables ne s'incarneront pas, comme le croyait l'antiquité païenne, dans les corps des animaux, ils poursuivront leur course et leurs épreuves dans les globes du firmament (2).

Cette doctrine absolument étrange, ce système que leurs auteurs osent appeler : *La vie future selon la science*, est dénué de toute preuve et de toute autorité, c'est une utopie, un rêve, ou si vous le voulez, c'est une science, mais une science qui ne sait rien et qui ne démontre rien. Il y a plus : cette doctrine est immorale ; car elle prétend que nous sommes coupables de crimes commis dans une vie précédente, dont nous n'avons ni la conscience ni le souvenir, et que les épreuves de la vie sont le châtiment de ces crimes. Elle est cruelle puisqu'elle détruit toute pitié à l'égard des malheureux qui tous sont des criminels. Cette doctrine livre l'homme à ses penchants et à la dépravation, car il peut toujours renvoyer à plus tard son repentir et sa conversion, dans ces courses et ces transformations indéfinies et elle fait ainsi de l'homme coupable le vainqueur de Dieu.

Il en est qui admettent l'immortalité heureuse pour les bons et l'anéantissement, comme le châtiment suprême des coupables et ils appellent cette immortalité l'*immortalité facultative* (3). Mais ce système que rien ne démontre et ne justifie rend la sanction de la loi morale et la justice divine impuissantes, il

(1) J. Reynaud : *Terre et ciel*, page 265.
(2) Figuier : *Le lendemain de la mort*.
(3) Renouvier : *La critique philosophique*. Charles Lambert. *Le Spiritualisme et la Religion*.

donne aux méchants le refuge du suicide et du néant contre la puissance de Dieu.

« Le ciel véritable, dit un philosophe de notre temps, est dans l'esprit, la pensée, la conscience humaine, miroir sublime où la vie universelle se transfigure en se réfléchissant » (1).

« Et quoi ! est-ce là tout? lui répond un éloquent moraliste ; nous n'avons pas d'autre Dieu à adorer que l'idéal abstrait de notre raison ! Belles et saintes espérances qui vous nourrissez de prières et de larmes, rêves ardents des vertus souffrantes, aspirations des grands esprits humiliés, élans sacrés vers une vie meilleure des pauvres et des déshérités, promesses sublimes du devoir obscurément accompli, de l'héroïsme trahi par d'iniques circonstances, espérances, élans, rêves, prières, taisez-vous ! vous n'êtes que de poétiques délires, qui charmez l'enfance de l'humanité » (2).

Nous rencontrons enfin des philosophes qui défendent avec une sincérité parfaite, un talent de premier ordre et parfois avec les accents d'une haute éloquence la spiritualité, la liberté de l'âme et la vie future. Mais une erreur capitale se mêle à ces nobles et grandes vérités. Le représentant le plus illustre de cette doctrine repousse non seulement le surnaturel, mais la providence de « Dieu, occupé du bonheur de chacun de ses enfants, gémissant de leur joie et souffrant de leur peine, attentif à leurs besoins de chaque jour. » « Dieu, dit-il, est immuable, il ne modifie jamais ses desseins et nos prières ne peuvent le détourner de son ordre » (3).

Mais comment cette immutabilité et cette insensibilité de Dieu peuvent-elles s'accorder avec le dogme d'un Dieu rémunérateur dans la vie future ? Ce Dieu qui ne peut modifier une seule de ses lois est-il le Tout-Puissant. Est-il juste, ce Dieu immuable qui ne peut pardonner au repentir, ni proportionner les peines au nombre et à la gravité des fautes ? Est-il sage, ce Dieu qui ne peut prévoir les actes, les prières de l'homme et les modifications de ses lois ? Est-il bon, ce Dieu insensible aux supplications et aux cris de douleur de ses créatures ? Enfin si l'homme est si chétif et si misérable, que Dieu, dans sa majesté et son immutabilité éternelle, ne puisse veiller sur lui, ni répondre à ses prières et à ses aspirations pendant la vie présente, il doit en

(1) Vacherot : *La métaphysique et la science,* tome II.
(2) Caro : *L'idée de Dieu.* Chap. VI.
(3) Jules Simon : *La Religion naturelle*, p. 329, 330.

être nécessairement ainsi après la mort, car elle ne peut changer ni la nature de l'homme, ni la nature de Dieu; donc il n'y a pas de vie future où Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.

Et voilà à quelle impuissance aboutit la philosophie contemporaine, dans l'étude d'un problème qui décide de la vie, de la mort, et des destinées de l'homme. Aussi un philosophe de ce siècle que ses travaux rapprochaient de plus en plus de la foi chrétienne qu'il avait abandonnée, après avoir exposé avec une haute éloquence cette question suprême, disait : « Depuis six mille ans que le monde est monde la philosophie n'est pas capable d'aborder le problème de l'immortalité de l'âme » (1).

Cette impuissance a inspiré à un écrivain protestant un aveu précieux à recueillir, dans une revue qui n'est point chrétienne : « Le catéchisme, dit-il, fait plus de croyants à une autre vie que toute la littérature philosophique ancienne et moderne. Le paysan chrétien en est plus assuré que Socrate au moment de boire la ciguë, » et il ajoute : « C'est l'avantage de la religion et de toute religion sur la philosophie. Par le rôle qu'elle remplit dans l'éducation, par les sentiments auxquels elle s'adresse, par les facultés qu'elle met au jour, elle emporte tous les doutes...

« Si au genre d'influence qui lui appartient, elle ajoute l'antiquité de son origine, les beautés de son histoire, la grandeur de ses dogmes, des souvenirs touchants et des leçons sublimes, il ne faut pas s'étonner qu'elle s'assure un empire à peu près absolu sur les intelligences. C'est ainsi que, même humainement considéré, le christianisme a pu créer dans les âmes des croyances qui ne périront pas. Au premier rang de ces croyances est l'immortalité de l'âme, sous le beau nom de vie éternelle » (2).

En effet, Nos très chers Frères, avec quel éclat apparaît en présence de ces négations, de ces erreurs manifestes, de ces doctrines étranges ou incomplètes, l'enseignement de l'Église catholique! Avec quelle conviction profonde, avec quelle ardeur elle a défendu contre toutes les attaques et fait pénétrer dans les âmes ses hautes croyances et ses espérances immortelles! Ces croyances et ces espérances ont inspiré la parole des apôtres et des apologistes, fortifié les anachorètes et les martyrs, illuminé les solitudes et les déserts, les cloîtres et les arènes, les cachots et les catacombes.

(1) Jouffroy : *Revue indépendante* du 1er novembre 1842.
(2) M. de Rémusat : *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1865.

L'Église chante depuis dix-neuf siècles le cantique des béatitudes promises à la pauvreté, à la douceur, aux larmes, au zèle de la justice, à la miséricorde, à la pureté du cœur, à l'amour de la paix, à la force invincible dans les persécutions (1).

Aux aspirations de l'intelligence, elle promet la lumière dans laquelle nous verrons la source de toute lumière : *In lumine tuo videbimus lumen*, et les ascensions où les âmes avides de savoir iront éternellement de clarté en clarté : *Transformamur à claritate in claritatem* (2), et le rassasiement des âmes dans les apparitions de la gloire divine : *Satiabor cum apparuerit gloria tua* (3).

Aux aspirations du cœur, elle promet une récompense grande comme l'infini : *Ego ero merces tua mayna nimis* (4), et le torrent de la félicité où nous boirons toujours ne s'épuisera jamais : *Torrente voluptatis tuæ potabis eos quoniam apud te est fons vitæ* (5). Cette source, c'est la charité éternelle et infinie : *Deus caritas est* (6).

A tous les cœurs fatigués, désolés et brisés, elle fait entendre au nom de Dieu ces paroles de la consolation et de l'espérance : « *Venez à moi, vous tous qui souffrez, qui êtes accablés sous le poids de vos travaux et de vos douleurs, et je vous soulagerai, et vous trouverez le repos de vos âmes* (7). »

Le Dieu juste *rendra à chacun selon ses œuvres* (8) et il *jugera les justices de ce monde* (9). Le Dieu sage est venu nous enseigner les voies du salut. Le Dieu infiniment bon est mort pour sauver tous les hommes, et dans le ciel *il essuiera toutes les larmes* (10). Le Dieu puissant *fera la volonté de ceux qui le craignent* (11).

Il n'est pas un enseignement de la sainte Eglise, pas une de ses prières, pas une de ses cérémonies augustes, qui n'élève les âmes vers cette Jérusalem céleste, qui est la véritable patrie.

(1) Math., V. 3 et suivants.
(2) II. Corinth., III, 18.
(3) Ps., XVI, 15.
(4) Gen., XV. 1.
(5) Ps. XXXV, 9.
(6) I Joann. IV, 8.
(7 Math., XI, 28.
(8) Math., XVI, 27.
(9)) Ps. LXXIV, 3.
(10) Apoc. VII. 17.
(11) Ps. CXLIV, 19.

Quels admirables accents de foi et d'espérance l'Eglise fait entendre aux jours des funérailles ! quelle est consolante et sublime, la préface de la Messe des Morts, et quels élans elle donne aux cœurs désolés vers les clartés d'en haut et la félicité du ciel ! « C'est par le Christ Notre-Seigneur, dit le prêtre au nom de la foule émue et recueillie, que vous nous avez accordé l'espérance de la résurrection bienheureuse et tandis que la certitude de la mort contriste notre nature, la promesse de l'immortalité future console notre foi : car, pour vos fidèles, Seigneur, la vie est transformée, mais elle ne leur est pas ravie : *Tuis enim fidelibus, Domine, vita mutatur, non tollitur.* Et quand se dissout cette maison de notre habitation terrestre : *Et dissoluta terrestris hujus habitationis domo*, une demeure éternelle est acquise dans le ciel : *Æterna in cœlis habitatio comparatur.* C'est pourquoi, avec les anges et les archanges, avec les trônes et les dominations, avec toutes les phalanges de l'armée du ciel, nous chantons dès ici-bas l'hymne de votre gloire.

Aussi, c'est à cette Eglise qui combat pour la défense de toutes les grandes doctrines de la foi et de la raison, c'est à cette Eglise, foyer unique des immortelles espérances, que nous devons donner notre fidélité, notre reconnaissance et notre dévouement. Après avoir étudié ce grand problème de l'immortalité de l'âme, nous devons lui adresser avec une confiance sans bornes, ces paroles du prince des apôtres à son divin Fondateur : *A qui irions-nous ? Seule, vous avez les paroles de la vie éternelle. Ad quem ibimus ? Verba vitæ æternæ habes ?* (1)

Mais nous voulons en terminant vous redire ces paroles si gracieuses et si touchantes qui résument les conclusions pratiques de cette lettre pastorale et par lesquelles un écrivain de notre temps reproduit à sa manière le testament de l'âme de saint François de Sales :

« Préparons-nous ; voici l'automne où mûrissent les fruits de l'éternité. Cette plante, qui est votre âme, qui a reçu sa croissance du ciel, sera cueillie bientôt, et les mortels n'en verront plus en terre que les dépouilles. Considérez que la vie fuit comme l'ombre, passe comme un songe, s'évapore comme une fumée, et que l'homme ici-bas ne peut rien embrasser de solide. Tout passe...

(1) Joann., VI, 69.

« Sortons donc de ce monde et montons au ciel, par le secours de Dieu. Chères âmes, n'êtes-vous pas contentes de me suivre ? appréhendez-vous ce passage ?

« Que craignez-vous ? Craignez-vous le mal qui arrive à la dissolution ? Eh bien, ne faut-il pas souffrir une fois avec Jésus qui a si cruellement souffert pour nous ? Craignez-vous de quitter le fatras de ce monde où la vanité règne, où l'avarice ternit toutes les vertus, où l'on boit les péchés comme l'eau, où l'on voit des échantillons de l'enfer ? Retirez-vous de ces filets pour aller en un lieu où ne sont plus ces tristes et horribles fantômes.

« Et d'ailleurs ne vous suffit-il pas d'avoir vu tant de soleils, tant de jours, tant de nuits ? Pensez-vous que les arbres de la forêt produisent d'autres feuillages, que la nature donne d'autres fruits ? Pensez-vous que les feux qui étincellent au ciel donneront une lumière meilleure ?

« Quittons donc ce monde, ô chères âmes, allons au lieu où règne l'autre lumière...

« Les trésors de la vie sont l'amour, l'humilité, l'habitude de la mort.

« Oh ! si nous pouvions, vous et moi, parvenir à l'état de Jésus, et dire aussi : je suis doux et humble de cœur !

« Oh ! si nous pouvions, vous et moi, suivre Jésus en portant notre croix chaque jour, en mourant tous les jours avec lui comme saint Paul !

« Oh ! si nous dégageant ainsi de l'esprit et de la corruption des sens, nous nous approchions chaque jour de la vie éternelle !... Alors nous saurions dire aussi :

« Et maintenant allons à la dissolution !... Avançons, traversons cet instant ! Déjà je n'ai plus foi dans mes extases, car je vois ; je n'ai plus d'espérance, car je commence à posséder ; et la charité seule me reste pour me joindre à vous, ô mon Dieu ! à vous qui êtes la charité d'où sort le feu d'amour qui nous embrase (1) ! »

Mgr Turinaz.

(1) Gratry, *De la connaissance de l'âme*, Livre VI, chap. II.

LE COMBAT CONTRE LE VICE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

La criminalité et l'instruction.

M. d'Haussonville consacre de nombreuses pages de son étude à réfuter le système de la philosophie (?) matérialiste qui ébranle, en matière de criminalité, la notion de la liberté et de la responsabilité morale. Nous ne le suivrons pas dans cette réfutation très précise, pleine de faits et de logique, véritablement écrasante.

Mais nous en extrayons le passage suivant, qui donnera à réfléchir aux absurdes partisans de la moralisation par l'instruction *laïque* proprement dite :

Il est une explication absolument différente de la criminalité qu'on voudrait pouvoir adopter : c'est l'ignorance. Les principaux initiateurs du louable mouvement en faveur du développement de l'instruction primaire, qui a signalé ces vingt dernières années, ont mis en circulation quelques dilemmes ou axiomes : « Ecole ou prison, » — « Ouvrez des écoles, vous fermerez les prisons, » auxquels on voudrait croire, car, si la question se posait véritablement ainsi, on aurait en main le moyen de combattre les progrès de la criminalité. Ce qui donne au premier abord un caractère plausible à cette explication, c'est la proportion considérable des illettrés parmi les criminels. Lorsque nous voyons, par exemple, dans la statistique pénitentiaire, que sur 15.682 individus détenus dans les maisons centrales, il y en a 6.610 qui ne savent ni lire ni écrire ou à peine lire, nous sommes portés d'abord à expliquer leur criminalité par leur ignorance. Mais c'est là une explication tout à fait superficielle. En effet, dans notre état de civilisation, l'ignorance complète, absolue, suppose toujours une condition sociale très humble. Lorsqu'un homme fait ne sait pas lire et écrire, il est à supposer qu'il a été mal élevé ou qu'il est né de parents très pauvres. En un mot, ignorance est presque toujours synonyme de mauvaise éducation ou de misère. Il est donc impossible de distinguer dans la criminalité, si forte chez les illettrés, quelle part doit être portée au compte de leur ignorance et quelle part au compte des tentations nées de leurs besoins. Malheureusement, il est beaucoup d'autres preuves démonstratives du peu d'influence que l'instruction exerce sur la moralité.

Au début de la statistique judiciaire, la proportion des individus complètement illettrés était de 61 sur 100 accusés, contre 39 ayant reçu une instruction plus ou moins développée. Aujourd'hui, la pro-

portion est retournée : 70 lettrés (au sens le plus modeste du mot) contre 30 illettrés. Ce renversement des proportions s'explique parfaitement par la diffusion de l'instruction primaire; mais le nombre n'ayant pas diminué, au contraire, *l'instruction n'a eu d'autre résultat que d'augmenter la proportion des criminels dans la classe lettrée, sans diminuer la criminalité.*

Criminalité et civilisation.

Mais, dira-t-on, la civilisation adoucit les mœurs. C'est un axiome, et la civilisation « moderne » doit donc les adoucir plus que toute autre! Voici la réponse de M. d'Haussonville :

C'est un axiome plus vrai que beaucoup d'axiomes que la civilisation adoucit les mœurs. Il est certain, en effet, que plus une société s'éloigne de l'état barbare et primitif, plus les actes violents y deviennent rares. Ce que les caractères perdent peut-être en énergie, du moins ils le regagnent en douceur. Le sens de la pitié collective pour les souffrances humaines, inconnu aux peuplades sauvages, a été en grandissant dans l'histoire des peuples civilisés. Ce sentiment fait l'honneur de notre temps. Le respect de la vie humaine y est en particulier infiniment plus grand qu'il n'était même au siècle dernier. On devrait donc pouvoir compter que les progrès de la civilisation diminuent le nombre des attentats contre les personnes. Or, en est-il ainsi? Pas tout à fait, malheureusement. Nous avons vu, en effet, que depuis le commencement du siècle, si le nombre des assassinats est demeuré stationnaire, celui des meurtres a augmenté, mais dans une proportion moindre, il est vrai, que d'autres infractions. Comme, d'un autre côté, la population a augmenté également, et comme dans l'accroissement du nombre des meurtres l'élément étranger joue un certain rôle, peut-être pourrait-on aller jusqu'à dire qu'au point de vue de la criminalité française, le nombre des crimes violents contre les personnes est demeuré sensiblement le même. En présence de l'augmentation considérable de toutes les autres catégories de crimes, c'est là un résultat assez remarquable, et je ne demande pas mieux que d'en faire honneur à la civilisation. Il faut bien lui laisser quelque chose, car force est de constater que son influence ne paraît nullement s'exercer sur les crimes qui ont pour objet la satisfaction des sens; tout au contraire. Le nombre des crimes contre les mœurs a triplé, et l'augmentation la plus forte porte sur le plus odieux de tous : les attentats sur les enfants. Ici les raffinements de la civilisation paraissent avoir surexcité les passions au lieu de les adoucir. Cela résulte de ce fait très remarquable que les attentats de cette nature sont relativement très rares dans les régions agricoles, pauvres, montagneuses, où les habitants vivent éloignés les uns des autres, dans des conditions de grande simplicité de vie. Au contraire, ils

sont très fréquents dans les régions qui comptent de grands centres de population, où les relations entre les sexes sont plus habituelles et où toutes les facilités sont offertes à la débauche. Le maximum de ces délits se produit à Paris. La même observation s'applique aux autres infractions contre les mœurs, outrages publics à la pudeur, adultères, etc., dont le nombre a augmenté d'une façon très sensible. Il n'est pas aisé de fournir une explication topique de cette augmentation, qui a été continuée depuis le commencement du siècle. La meilleure est peut-être les facilités mêmes que les grandes villes, où se produit surtout cette augmentation, offrent à la débauche. Mais ce n'est pas non plus faire fausse route que d'attribuer l'augmentation particulièrement rapide de ces dernières années à la diffusion par la voie de la presse populaire de la littérature sensuelle qui nous envahit de plus en plus et dont les peintures semblent faites pour allumer les imaginations grossières. Puisque la liberté de la presse est considérée comme un des bienfaits de la civilisation, encore est-il juste qu'elle porte un peu la responsabilité de ses bienfaits.

La cupidité et le crime.

La cupidité joue un rôle plus considérable que par le passé dans les progrès du crime. M. d'Haussonville établit, en effet, qu'au commencement du siècle, en France, sur 100 assassinats on en comptait 13 qui avaient l'amour pour mobile et 13 également la cupidité. Aujourd'hui, l'amour est huit fois le mobile du crime et la cupidité *vingt-deux fois !*

Quant aux crimes et délits contre la propriété, « la répartition entre les diverses régions de la France est à peu près analogue à celle des crimes contre les mœurs. Les départements où l'on compte le moins de crimes contre la propriété sont généralement les départements les plus montagneux, ceux où la population vit de la vie la plus simple. Au contraire, ceux où les crimes sont les plus nombreux sont ceux où la richesse, le luxe, l'aisance sont le plus répandus. »

Et l'éminent écrivain ajoute avec raison :

Il n'est pas douteux que dans ces départements la diffusion et l'étalage de la richesse ne développent chez ceux qui trouvent leur part trop petite le désir de l'accroître et ne soumettent à une tentation trop forte (pour leur caractère affaibli par le manque de religion. N. D. L. R.) ceux qui en sont totalement déshérités. Mais cette diffusion de la richesse et cet étalage de luxe marchent de pair avec les progrès de la civilisation. Il est donc bien difficile de rendre la civilisation complètement innocente de l'accroissement du nombre des crimes et des délits qui ont pour mobile la cupidité.

Voici encore un détail qu'il importe de ne pas négliger : la proportion des accusés ayant reçu une instruction *supérieure* n'était que de deux pour cent au commencement du siècle, tandis qu'elle est de *quatre* pour cent aujourd'hui.

Conclusions.

M. d'Haussonville tire de son étude magistrale plusieurs conclusions. Nous citerons les suivantes, que nous livrons aux méditations des fanatiques du « progrès » et de la « civilisation moderne », c'est-à-dire du progrès sans religion et de la civilisation sans Dieu :

Que faut-il conclure de cette longue analyse des différents mobiles de la criminalité et de ce réquisitoire que les faits semblent dresser contre la civilisation ? Faut-il s'éprendre d'un bel enthousiasme pour l'état sauvage, et concevoir, comme disait Voltaire, « une furieuse envie de marcher à quatre pattes ». Ce serait pousser la désillusion un peu loin. Mais on peut, je crois, tirer de ces considérations deux conclusions pratiques. La première c'est *qu'autre chose est la civilisation, autre chose la moralité. Il importe donc de combattre cette erreur qui associe l'idée du progrès moral à celle du progrès matériel et fait de l'un la conséquence de l'autre.* Nous avons vu que, de cette conception erronée du progrès, les faits ne laissent rien subsister. Tout au contraire, la diffusion de la richesse et la facilité plus grande des relations, que l'on range au nombre des bienfaits de la civilisation, constituent un danger pour la moralité publique, puisque c'est dans les régions les plus riches et les plus peuplées, dans les grandes villes et à Paris en particulier, que la criminalité est la plus intense. Si l'on ne revenait de cette erreur, on perdrait de plus en plus de vue, ainsi qu'on est déjà disposé à le faire, la nécessité de combattre ce danger inhérent à la civilisation par tous les moyens, ou plutôt par le seul moyen qui soit au pouvoir de la société, c'est-à-dire par *l'éducation morale, qu'il ne faut pas confondre avec l'instruction.*

La seconde conclusion à laquelle je veux arriver, c'est que, la misère demeurant, comme nous l'avons vu pour une grande part, la cause principale de la criminalité, il y a lieu de tenir compte, dans la façon dont on se comporte avec les criminels, de cette circonstance assurément très attenante. C'est pure déclamation de dire qu'il faut traiter le criminel comme un malade. Mais ce n'est pas déclamation de dire qu'il doit encore être traité comme un semblable, car rien ne doit rejeter définitivement un être humain en dehors de la grande fraternité humaine. Il ne faut surtout pas, sous l'influence de je ne sais quel nouveau fatalisme physiologique, se laisser entraîner à croire qu'il soit un être tellement différent de nous, tellement

anormal, tellement monstrueux, que, sous la croûte épaisse de sa dépravation, rien d'humain et de sensible ne vibre plus. Qu'on me permette ici une mince anecdote qui éclairera ce que je veux dire. Je sais un jeune avocat qui, au début d'une courte carrière au barreau, eut à défendre d'office devant la cour d'assises de la Seine un voleur de profession. Son client était un des plus tristes produits de l'éducation des rues de Paris. Enfant naturel, vagabond dès son plus jeune âge, il avait commencé par de petits larcins; de là, il s'était élevé au vol simple, puis au vol avec escalade et effraction. S'il n'avait pas tué, c'est peut-être que l'occasion lui avait manqué. Il avait déjà subi plusieurs condamnations, et celle dont il était menacé entraînait pour lui la transportation à la Nouvelle-Calédonie, qu'il redoutait fort, car il aimait Paris. Notre avocat, qui en était à sa première cause, y apporta une certaine ardeur et mit tout son cœur à obtenir du jury une déclaration de circonstances atténuantes qui, heureusement peut-être, lui fut refusée. Comme, après l'arrêt de la cour, il allait faire une visite à ce malheureux, auquel il n'avait pu s'empêcher de prendre un certain intérêt, au moment de le quitter et en lui disant adieu, il lui tendit la main. Cette grossière nature fut émue; les larmes lui vinrent aux yeux, et il s'écria : « Ah! monsieur, vous me donnez la main comme si j'étais un honnête homme. » Ainsi il avait suffi d'un traitement auquel ce malfaiteur endurci n'était pas accoutumé, pour réveiller en lui les deux sentiments les meilleurs qui soient dans le cœur humain : l'humilité et la reconnaissance. Qu'est-il devenu? Je l'ignore, mais je puis ajouter qu'après bien des années écoulées, de la région lointaine où il subissait sa peine, il écrivait encore à celui dont un geste, en quelque sorte machinal, avait cependant touché son cœur.

Mais il n'y a pas d'homme incorrigible, pas plus qu'il n'y a d'homme impeccable, et nul ne sait, jusqu'à sa dernière heure, quelle forme est capable de recevoir le mélange d'esprit et de boue (pour parler comme Pascal) dont il est pétri. Aussi tous les êtres faits de ce mélange sont-ils tenus les uns vis-à-vis des autres à *la charité*, et ceux-là surtout y ont droit qui, n'ayant point reçu leur part de nos lumières ni de nos plaisirs, ont respiré dès leur enfance une atmosphère morale absolument différente de la nôtre, et passent leur vie entière dans des conditions de misères et de tentations dont nous ne nous faisons aucune idée. N'est-ce pas à eux que s'adresse cette parole d'une douceur et d'une espérance infinie qu'au milieu de tant de sentences sévères l'inspiration divine a mise sur les lèvres du Psalmiste : « Le Seigneur sauvera les âmes des pauvres. » *Le grand principe de la charité, que nous avons déjà rencontré comme le principal remède à la misère, doit donc intervenir aussi dans la répression*, non pas pour l'affaiblir et l'énerver, mais pour y introduire ce souci des âmes.

Cette conclusion très élevée et très chrétienne fait honneur au bon sens et aux sentiments de M. d'Haussonville. C'est pourquoi la civilisation qui s'écarte de Dieu s'écarte aussi de la charité qui seule peut la sauver : *Deus caritas est.*

LES QUESTIONS SOCIALES

> L'économie politique se ramène à la science sociale, la science sociale à la morale, et celle-ci à la religion. Elle n'est pas autre chose que la morale, science du travail et de la sagesse, de l'égalité et de la liberté, et des sanctions immédiates, matérielles, manifestes du travail, de la sagesse, de l'équité et de la liberté. C'est l'un des plus saisissants points de vue de la science et du devoir.
>
> P. Gratry (*Sources*).

On a trop souvent le tort de confondre les études sociales avec les études économiques. Celles-ci ne sont qu'une des parties, un des côtés de la science sociale. Mais, parce que pendant trop longtemps elles ont tiré à elle toute la couverture, il est arrivé que beaucoup d'économistes ont cherché à résoudre les questions sociales avec les seules considérations tirées de l'ordre économique. Cela les a menés logiquement au socialisme.

On confond aussi, et cette dernière erreur est aujourd'hui la plus commune, les études sociales avec les idées et les systèmes socialistes. Les deux mots se ressemblent, et l'on croit qu'ils ont la même signification. Il y a cependant entre eux une différence analogue à celle qui existe, par exemple, entre rationnel et rationaliste.

Il y a des écoles intéressées à établir des confusions de ce genre. Ainsi, aux beaux temps de la philosophie éclectique des Cousin et des Damiron, quiconque combattait le rationalisme était par le fait même convaincu d'être l'ennemi des droits de la raison. Naguère encore, vous n'auriez pu repousser la qualification de libéral, sans qu'on vous croie ennemi de la liberté, partisan de tous les despotismes.

Aujourd'hui, plus personne ne confondrait la raison avec le rationalisme, et l'on s'habitue déjà à distinguer entre liberté et libéralisme. Par contre, c'est le moment de la confusion entre social et socialiste. Quiconque s'intéresse aux questions sociales

et les étudie en dehors des systèmes sensualistes et ploutocratiques de l'économisme libéral, celui-là est, sans autre examen, recouvert de la casaque rouge du socialiste. Socialiste, M. le comte de Mun ; socialiste, Mgr Freppel; socialistes, les membres du Centre allemand.

Heureusement les catholiques ne sont pas dupes de ces confusions, de ces assimilations. Loin d'être socialistes, ils ont le seul remède au socialisme, qui est la doctrine du christianisme. La piété, la religion est utile à tout; elle a les promesses de la vie présente et de la vie future. Mais la doctrine chrétienne sur la richesse, sur les biens de ce monde, sur le devoir du travail, sur les devoirs du riche, sur les responsabilités de la fortune, sur « l'éminente dignité des pauvres dans l'Église » (Bossuet), est aujourd'hui ensevelie sous d'épaisses stratifications de tous les systèmes nés du matérialisme économique qui depuis un siècle a prétendu résoudre, en dehors du christianisme et contre lui, les questions d'organisation sociale et d'usage de la richesse.

Il faut enlever les couches de ces divers systèmes pour remettre au jour la doctrine toujours vraie et toujours nouvelle de l'Évangile. De là une hostilité nécessaire entre les économistes des écoles officielles et les catholiques qui vouent leurs travaux à ramener les sociétés à Jésus-Christ. Et, parce que les premiers sont également combattus par les socialistes, ils s'efforcent de confondre les deux oppositions qui leur viennent de deux points opposés — les doctrines des devoirs, qui est la doctrine chrétienne, d'une part, et, d'autre part, l'égalité dans l'usage et la jouissance des biens de ce monde, qui est la doctrine socialiste — et ils englobent ces deux oppositions sous la flétrissure commune du socialisme. C'est ainsi que nous avons vu naître la qualification baroque de socialisme catholique.

Ce n'est qu'un mot, et l'on n'a plus peur d'un mot. Aussi, nous voyons de toutes parts se multiplier les travaux et les efforts pour ramener les sociétés à l'application des doctrines chrétiennes sur l'usage des biens de ce monde et sur les rapports entre les diverses classes de la population. L'épiscopat est, comme toujours, à la tête du mouvement. Qu'il nous suffise de mentionner les mandements ou les discours de Mgr Hugonin et de Mgr Freppel, en France, de Mgr Doutreloux et de Mgr Du Roussaux, en Belgique, de Mgr Korum, à Trèves, de Mgr Kremenz, à Paderborn, de NN. SS. Schlauech et Simor, en Hon-

grie, de Mgr Bonnomelli, en Italie, du cardinal Manning, de Mgr Walsh et de Mgr Crook, dans la Grande-Bretagne. Nous ne saurions surtout oublier Mgr Mermillod, qui fit entendre le premier cri d'alarme, à Sainte-Clotilde, il y a vingt ans, et qui, il y a moins de six mois, donnait sur le même sujet, au Congrès des œuvres sociales catholiques de Liège, un discours qui eut un si grand retentissement.

Nous pourrions montrer encore les auteurs des manuels de théologie introduisant les questions sociales dans les traités de théologie morale. Nous pourrions énumérer les travaux des savants laïques ou ecclésiastiques, Claudio Jannet, Brants, Hervé-Bazin, Hitze, etc. ; les œuvres des Kolping, des Bosco, des de Mun, etc. ; des journaux catholiques, à la tête desquels il faut placer le *Moniteur de Rome*, le *Vaterland* de Vienne, la *Germania*, etc.

Mais il nous suffira de rappeler les encouragements que le Pontife glorieusement régnant, Léon XIII, a prodigués à tous ceux qui se vouent aux œuvres et aux études sociales. Quelle bienveillance n'a-t-il pas témoignée à la délégation de la Société des patrons chrétiens, venus à Rome du Congrès de Lille, pour lui soumettre son programme! Et lorsque des catholiques de diverses nations se sont réunis à Fribourg pour travailler de concert à la solution chrétienne de la question sociale, le Saint-Père a daigné leur envoyer un bref pour les encourager dans ces études : « Rien de plus opportun ni de plus important à nos yeux — ce sont les paroles mêmes de Léon XIII — que ce concours que veulent bien Nous prêter de nombreux auxiliaires dans la diffusion des vraies et salutaires doctrines pour le service de l'Eglise et la défense de la Société contre les malheurs qui la menacent...

« Notre plus grand désir est donc de voir les catholiques travailler avec zèle par leurs études et par leurs œuvres, sous la direction de leurs pasteurs, au bien de la religion et de la société. Nous aimons surtout à les voir prodiguer les sollicitudes de leur intelligence, de leur charité et les généreuses ressources de leur activité pour améliorer la condition des classes laborieuses qui gagnent leur vie par le travail de chaque jour. »

L'étude et la solution des questions sociales est encore un des moyens que le Souverain-Pontife a indiqué à l'épiscopat et aux fidèles pour combattre l'influence et l'action de la Franc-

Maçonnerie. Après ces hautes directions et ces précieux encouragements, les catholiques qui suivent le mouvement des études sociales n'ont pas besoin de se disculper. Tant pis pour ceux qui les calomnient.

*
* *

L'opportunité, disons mieux : la nécessité des études sociales n'a pas besoin d'être démontrée à un moment où les relations du capital et du travail font l'objet des préoccupations de tous les hommes soucieux de l'avenir. Ce n'est pas seulement l'économiste qui s'en inquiète dans la solitude de son cabinet d'études ; ce n'est pas seulement le journaliste qui les expose au hasard de la plume avec une compétence souvent douteuse ; ce n'est pas seulement le tribun, l'agitateur, qui les déclame devant un auditoire du club, trop intéressé pour n'être pas inflammable à tous les sophismes qui flattent ses appétits et ses haines : nous voyons, dans la plupart des Etats de l'Europe, les législateurs faire trêve aux questions politiques, pour s'enquérir des maux de la présente situation économique, et rechercher des remèdes ou tout au moins des dérivatifs à la maladie qui menace les sociétés d'une dissolution prochaine.

En Suisse notamment, on a vu les autorités de la Confédération édicter une loi sur les fabriques, qui n'est sans doute pas parfaite, mais que les juges les plus compétents estiment la meilleure qui existe en ce moment. Encouragées par ce premier succès, elles ont ensuite réglé par une loi la grave question de la responsabilité civile des fabricants, et l'on poursuit en ce moment même une extension et une amélioration de cette dernière loi. Nous pourrions porter encore à l'actif des réformes sociales, maintes dispositions introduites dans la Constitution fédérale de 1874, l'essai assez peu réussi du monopole des allumettes, l'introduction prochaine du monopole de la fabrication de l'alcool de farineux, les nombreux subsides accordés à l'agriculture, aux animaux de race bovine et porcine, à l'endiguement des torrents, le nouveau régime des forêts alpestres, l'étude d'une nouvelle législation douanière, etc.

Le mouvement s'étend à un bon nombre de cantons et non pas seulement aux cantons radicaux avancés, par exemple à Genève, où le Grand Conseil est saisi d'un projet de loi sur l'assistance obligatoire en cas de maladie, mais encore à des cantons catholiques conservateurs, tels que Lucerne, où des députés du parti gouvernemental ont récemment fait discuter

la question de la protection de la petite propriété contre l'usure, au moyen de l'institution des *homesteat*, si bien vue aux Etats-Unis.

Si nous sortons de la Suisse, nous trouvons des préoccupations et des études analogues dans un grand nombre de pays. Il n'y a pas longtemps, nous avons exposé ce qui se fait en ce genre en Italie, en Autriche, en Allemagne, en Belgique, et le récent accident de grisou qui a fait tant de victimes dans un charbonnage voisin de Mons, va encore étendre, dans ce dernier pays, les études de la commission d'enquête et du gouvernement à la question de la responsabilité civile des industriels et à la question de l'assurance obligatoire contre les accidents du travail.

Ainsi la question sociale se pose partout. Chacun arrive avec son système pour la résoudre. C'est une véritable anarchie intellectuelle, une lutte entre les programmes plus opposés et, trop souvent les plus utopiques. Les catholiques peuvent trouver l'unité de direction et la communauté d'action au sein de l'Église. La doctrine chrétienne a la solution des difficultés sociales, comme de toutes les autres questions qui se posent au sein de l'humanité. Mais il faut savoir recourir à l'Église et écouter sa voix. Si depuis cent ans — nous pourrions remonter plus haut — les catholiques ont été, eux aussi, à la merci de tous les systèmes politiques et de toutes les rêveries économiques, c'est parce que les fidèles, et surtout les classes dirigeantes ne s'inquiétaient pas de savoir ce qui s'enseignait dans l'Église sur ces questions, et parce qu'aussi l'unité, minée par le joséphisme, le gallicanisme et les autres quasi hérésies, n'était plus assez forte pour maintenir l'intégrité doctrinale dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Le monde sent maintenant ce qu'il lui en a coûté de s'être laissé entraîner à tout vent de doctrine. Il importe qu'au moment où les questions sociales se montrent au premier rang des préoccupations publiques, on ne renouvelle pas les fautes commises jusqu'ici en se divisant et en se laissant entraîner à la suite de tous les systèmes de nos adversaires; mais que l'on se presse autour de la légitime autorité doctrinale et morale. Par l'adhésion de l'intelligence, on aura la certitude de ne pas s'engager dans la voie qui conduit à la tyrannie d'en haut ou au socialisme d'en bas; par l'obéissance dans l'action, on aura

cette force de l'union qui vient à bout de toutes les difficultés et surmonte toutes les résistances.

Ainsi, notre programme, dans les questions sociales, doit être d'écouter l'Église, de nous inspirer de son enseignement, d'obéir à son impulsion, de nous unir à tous les efforts qui sont faits avec son approbation.

(*Liberté*, de Fribourg).

LA CONCILIATION ENTRE L'ITALIE ET LA PAPAUTÉ

Nous avons à enregistrer une nouvelle et très importante manifestation en faveur de la question pontificale. Il s'agit d'une lettre adressée au député Fazzari par l'*Union conservatrice*, de Turin, et dans laquelle les membres de cette association se prononcent énergiquement pour « la pacification de l'État italien avec l'Église romaine ». Nous nous empressons de publier cette lettre ainsi que la réponse de M. Fazzari, nous réservant de revenir sur ces deux documents d'une importance incontestable.

Turin, le 18 mars 1887.

Monsieur le député Achille Fazzari, à Rome.

La pacification de l'État italien avec l'Église romaine est le besoin suprême, la nécessité très urgente, l'ardent désir de notre patrie.

Cette vérité que tout le monde sent, que beaucoup reconnaissent, les uns dans un sentiment de haine inextinguible, les autres avec un irrésistible désir de s'y conformer, cette vérité, disons-nous, nul n'avait encore eu le courage de la proclamer en face du monde officiel, qui vit de fictions légales.

Vous avez été le premier à le faire, en plaçant le culte de la vérité au-dessus du mot d'ordre des partis, en foulant aux pieds le respect humain de la tourbe insolente, au prix de perdre de vieilles amitiés et de vous trouver seul dans la lutte contre tous.

Neuf mille électeurs vous ont donné raison et vous ont envoyé au Parlement pour dire au gouvernement qu'il est temps d'en finir avec les phrases vieillies de la rhétorique de parti.

Les Italiens ont été tous d'accord lorsqu'il s'est agi de faire l'Italie; mais maintenant, voyant que, sous le couvert du drapeau national, une poignée de sectaires ne vise à autre chose qu'à la destruction de l'Église catholique, au prix même de la

ruine de la patrie, ils ont ouvert les yeux et ils ne veulent plus aller de l'avant.

Les Italiens veulent l'Italie vraiment unie, et ils ne tolèrent point que l'on tente aujourd'hui de jeter la division non seulement entre une province et une autre, entre une ville et une autre ville, mais encore que l'on veuille susciter des conflits, semer la haine et le mépris parmi ceux qu'un même mur et un même fossé renferme ; ils ne tolèrent pas qu'au sein même des familles on allume le feu de la pire des discordes, la discorde religieuse.

Profondément catholiques, précisément parce que nous sommes nés dans le pays qui est le siège du catholicisme, les Italiens ne se sont pas laissé tromper par les sophismes de ceux qui ont crié à l'incompatibilité de la religion avec la patrie.

Pour détromper le petit nombre des illusionnés, il a suffi du contraste entre la grandeur d'un Pontife vraiment Romain et la misère et les humiliations infligées au pays par les disputes stériles de ceux qui présument représenter à Rome la majesté et l'honneur de la patrie.

C'est l'impuissance même de ce système de gouvernement qui ouvre les yeux au pays sur le vice constitutionnel qui en empoisonne l'existence, et qui le lui montre, ce gouvernement, en pleine décadence, non par un effet des attaques d'autrui, mais par sa propre faiblesse. En attendant la très grande partie saine et honnête des populations italiennes se désintéresse de la chose publique et s'abstient d'y apporter cet esprit vivifiant dont elle aurait besoin ; et une partie de ces populations attendent que, d'abord et avant tout, on établisse le principe réparateur de la pacification des consciences et de la liberté pleine et absolue du Pontificat; que l'on mette fin à la lutte contre l'Église, pour que l'on voie cesser les luttes byzantines et infécondes qui consument la vie parlementaire de la nation.

Quant à vous, vous êtes entré au Parlement, parce que vous avez eu le courage de proclamer aux électeurs ces vérités ; différant en cela de tant d'autres, vous n'avez pas oublié les promesses faites, mais vous avez poursuivi et vous témoignez vouloir poursuivre noblement la croisade entreprise.

C'est le devoir de nos consciences d'Italiens et de catholiques de vous applaudir sincèrement.

Vous avez montré que vous savez unir deux qualités qui vont rarement ensemble : le courage militaire et le courage civil.

Nous soussignés, appartenant à diverses classes sociales et qui comptons parmi nous de ceux qui, comme vous, ont pris les armes pour l'indépendance de la patrie, présageant depuis plusieurs années ce que tout le monde voit maintenant, nous nous sommes unis dans un but de conservation religieuse, politique et sociale.

Conserver et défendre tout ce qu'il y a de bon dans nos institutions nationales, voilà notre programme, et c'est comme synthèse de ce programme, que, depuis plusieurs années, nous avons placé en regard dans nos salles les portraits augustes du roi et du Pape.

Réunis aujourd'hui dans ces salles, à la veille de très graves événements d'où pourra résulter le salut ou la ruine de notre patrie bien-aimée, nous vous envoyons un salut, pour que vous sachiez que, dans le vieux Piémont comme dans votre généreuse Calabre, il y a des hommes qui, tout en ne prétendant pas à un retour impossible vers un passé qui a disparu pour toujours, ne voient d'autre salut, d'autre espérance que dans la sincère réconciliation avec Celui qui, comme vous l'avez si bien dit, ne le cède à personne en fait d'amour pour la patrie italienne.

Pour l'Union conservatrice,

Signé : Vittorio Scati — Antonio Manno — Vittorio Roberti — Cesar Balbo — V. Dumonte — Saverio Provana di Collegno — Avv. Ferdinando Rondolino — Francesco Arnaldi — I. Ceriano Mayneri — C. Losano.

Voici, maintenant, la réponse du député Fazzari :

Rome, 26 mars.

Très honorés Messieurs,

Merci pour votre salut, pour votre approbation. Vous me prouvez par là que ma proposition de conciliation entre la Papauté et la Monarchie répond au désir de beaucoup et qu'en y persévérant, je puis compter sur des adhésions autorisées. J'en ai le gage certain dans les noms mêmes que je trouve au bas de la lettre que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer et qui m'a été extrêmement agréable.

Pour assurer à notre pays force et respect, je ne vois d'autre moyen que d'harmoniser le sentiment de la religion avec celui de la patrie.

La nécessité où s'est trouvée la monarchie de Savoie de combattre jusqu'en 1870 le pouvoir temporel des Papes, pour soustraire l'Italie et la Papauté elle-même à toute ingérence étrangère et pour compléter l'unité nationale, fait sembler plus difficile qu'elle ne l'est la réalisation de ce désir. Mais les événements désormais accomplis et le fait qu'il y a à la tête de l'Église un esprit éclairé et éminemment italien comme l'est Léon XIII, et, d'autre part, le fait que nous avons un roi qui est animé, comme l'est le roi Humbert Ier, du vif désir de rendre l'Italie grande, ne peuvent faire moins que de nous inspirer la confiance de voir bientôt toutes les difficultés surmontées.

Je ne suis pas d'avis cependant que l'on doive en venir à la conciliation de la Papauté avec la Monarchie par le moyen du Parlement. La majesté du Pontife aussi bien que celle du roi ne sauraient être discutées par des assemblées politiques. Les bases de cet accord doivent s'établir directement entre les deux institutions intéressées, pour en venir ensuite aux dispositions fondamentales d'un nouveau statut qui assure au Pontife la libre action de son autorité ecclésiastique et qui, à commencer par l'enseignement, permette à la religion catholique un plus grand développement que celui que d'autres nations lui permettraient. C'est là mon avis et, par conséquent aussi, l'unique but auquel je consacrerai toute ma vie.

Mais, pour encourager mes sentiments, il serait fort utile que ceux qui les approuvent, le fissent d'une manière manifeste et publique.

C'est pourquoi je pense qu'il serait opportun de publier votre lettre dans laquelle sont exprimés des sentiments si nobles et si patriotiques. Mais je ne puis le faire que sur votre autorisation, de même que je vous autorise, à votre tour, à publier, si vous le voulez, ces lignes.

Turin, qui nous a donné notre glorieuse monarchie et qui n'a jamais démenti son dévouement envers elle, a bien le droit, et j'ajouterai même le devoir, de mettre ouvertement la main à la réalisation d'une idée qui, destinée à régénérer la patrie en la soustrayant à l'influence des partis subversifs, en assurera la stabilité et la grandeur future.

En attendant, il y a quelque chose de remarquable et de bon augure dans cette communauté de sentiments et d'espérances, qui se manifeste aujourd'hui d'un bout à l'autre de l'Italie et qui, demain, la fera certainement palpiter tout entière.

Dans cette confiance, j'envoie un salut reconnaissant à tous ceux qui, faisant partie de cette très respectable Union conservatrice, ont voulu m'encourager dans l'œuvre entreprise.

Signé : ACHILLE FAZZARI.

CONFESSION D'UN ÉCRIVAIN LIBRE-PENSEUR

On publie à Paris les lettres d'un écrivain qui fut un des promoteurs du mouvement réaliste dont les Zola et les « déliquescents » de la *Jeune France*, de la *Jeune Belgique*, etc., sont la dernière expression. Il s'agit de feu G. Flaubert, l'auteur de *Mme Bovary*, de *Salammbo*... et d'autres malpropretés littéraires. Flaubert avait reçu une éducation purement matérialiste et il était atteint de la libre-pensée à l'état aigu. Aussi son âme, à laquelle il ne croyait guère d'ailleurs, était malade d'une tristesse incurable. Citons quelques extraits de ces lettres ; ce sont de véritables confessions :

Tu me regarderais peut-être comme un homme sans cœur, si je te disais que ce n'est pas l'état présent que je considère comme le plus pitoyable de tous. Dans le temps que je n'avais à me plaindre de rien, je me trouvais bien plus à plaindre. Après tout, cela tient peut-être à l'exercice. A force de s'élargir par la souffrance, l'âme en arrive à des capacités prodigieuses : ce qui la comblait naguère à la faire crever, en couvre à peine le fond maintenant. J'ai au moins une consolation énorme, une base sur laquelle je m'appuie, c'est celle-ci : je ne vois plus ce qui peut m'arriver de fâcheux. Il y a la mort de ma mère que je prévois plus ou moins prochaine ; mais avec moins d'égoïsme je devrais l'appeler pour elle. *Y a-t-il de l'humanité à secourir les désespérés?* As-tu réfléchi combien nous sommes organisés pour le malheur. On s'évanouit dans la volupté, jamais dans la peine ; les larmes sont pour le cœur ce que l'eau est pour les poissons.

Je suis résigné à tout, prêt à tout ; j'ai serré mes voiles et j'attends le grain, le dos tourné au vent et la tête sur ma poitrine. *On dit que les gens religieux endurent mieux que nous les maux d'ici-bas ;* mais l'homme convaincu de la grande harmonie, celui qui espère le néant de son corps, *en même temps que son âme retournera dormir au sein du grand tout pour animer peut-être le corps des panthères ou briller dans les étoiles, celui-là non plus n'est pas tourmenté* (!) On a trop vanté le bonheur mystique. Cléopâtre est

morte aussi sereine que saint François. Je crois que le dogme d'une vie future a été inventé par la peur de la mort ou l'envie de lui rattraper quelque chose.

Voilà donc la consolation que ce libre-penseur désespéré offrait à son âme : revenir dans le corps d'une panthère ou briller dans une étoile!...

Pour lui la mort de Cléopâtre vaut celle de saint François et le dogme de la vie future n'est qu'une invention!

A quel degré de crétinisme conduit l'anti-christianisme!

*
* *

Une de ses lettres adressées à M. Maxime Du Camp, aujourd'hui revenu à d'autres sentiments, se termine par ce cri du cœur qui rappelle le mot terrible : *Non est pax impiis :*

Mais fasse le ciel que je sois un peu tranquille. *Un peu de tranquillité, grand Dieu! un peu de repos; rien que cela; je ne demande pas de bonheur.* Tu me parais heureux, c'est triste. La félicité est un manteau de couleur rouge qui a une doublure en lambeaux : quand on veut s'en recouvrir, tout part au vent, et l'on reste empêtré dans ces guenilles froides que l'on avait jugées si chaudes.

Ah! que le fond de l'âme d'un libre-penseur est vraiment navrant!

Voici dans une autre lettre, comment ce malheureux — il mérite cette épithète dans toutes ses acceptions — exprime ses sentiments à l'égard des hommes et comment il s'apprécie lui-même :

L'avenir est ce qu'il y a de pire dans le présent. Cette question « que seras-tu? » jetée devant l'homme, est un gouffre ouvert devant lui et qui s'avance toujours à mesure qu'il marche. Ne crois pas cependant que je sois irrésolu sur le choix d'un état : je suis bien décidé à n'en faire aucun, car *je méprise trop les hommes pour leur faire du bien ou du mal...*

Si jamais je prends une part active au monde, ce sera comme penseur (?) et *démoralisateur*. Je ne ferai que dire *la vérité (?)* mais elle sera *horrible*, *cruelle* et nue. Mais qu'en sais-je, mon Dieu! car je suis de ceux qui sont toujours dégoûtés le jour du lendemain, auquel l'avenir se présente sans cesse, de ceux qui rêvent *ou plutôt rêvassent hargneux et pestiférés sans savoir ce qu'ils veulent, ennuyés d'eux-mêmes et ennuyants* » (*sic*).

En effet, G. Flaubert n'a été qu'un démoralisateur... de plus ou moins de talent.

Un « hargneux » et un « pestiféré » littéraire ! Voilà donc comment se jugeait le pontife de l'école réaliste.

Aussi, c'est avec une parfaite justesse d'expression, assez incorrecte d'ailleurs, qu'il se traite « d'ennuyé » et « d'ennuyant ». Tous ces écrits respirent ce triste ennui. Ils en sont assommants. G. Flaubert avait d'ailleurs le culte de la forme — comme disait Bridoison, de la forme littéraire, s'entend. Mais quant à la vérité et à la pensée, il les méprisait.

Pour lui la phrase, le mot était tout.

Voici comment il raconte ses tourments littéraires, tout en s'avouant qu'il est « borné et médiocre ».

Je vais me mettre à travailler enfin ! enfin ! J'ai envie, j'ai espoir de piocher démesurément et longtemps. Est-ce d'avoir touché du doigt la vanité de nous-mêmes, de nos plans, de notre bonheur, de la beauté, de la bonté, de tout ? mais je me fais l'effet d'être borné et bien médiocre. Je deviens d'une difficulté *artiste (sic)* qui me désole ; je finirai par ne plus écrire une ligne. Je crois que je pourrais faire de bonnes choses, mais je me demande toujours à quoi bon ? C'est d'autant plus drôle que je ne me sens pas découragé ; je rentre, au contraire, plus que jamais dans l'idée pure, dans l'infini. J'y aspire, il m'attire, je deviens brahmane, ou plutôt je deviens un peu fou.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

DES CATHOLIQUES

Le *Monde* nous apporte les renseignements suivants sur les préparatifs de cette assemblée qui aura lieu l'année prochaine à Paris :

La commission organisatrice du Congrès a tenu, le mercredi 13 avril, une importante séance, à laquelle avaient été invités, outre ses membres ordinaires, un certain nombre d'adhérents au projet. Parmi ceux-ci on remarquait MM. Connelly, Lacointa, Terrat, de Salvert, d'Aci, le R. P. Joubert, le R. P. Klein, l'éminent naturaliste, venu tout exprès de Dublin pour assister à la réunion, etc. La Société bibliographique avait gracieusement prêté ses salons.

La séance s'est ouverte par un discours du président, Mgr d'Hulst, qui a rendu compte des progrès accomplis depuis la réunion plénière du 13 octobre dernier. Le Congrès comptait alors 136 adhérents ; il en compte aujourd'hui 237.

Le nombre des travaux promis n'a pas beaucoup augmenté, mais c'est là une conséquence naturelle de l'ajournement du Congrès à l'année prochaine. Les travailleurs tiennent, avec raison, à utiliser le délai pour préparer des travaux sérieux. Aujourd'hui il s'agit d'étendre la propagande non plus seulement par des appels collectifs et des procédés de publicité, mais par des démarches individuelles auprès de chacun des savants de tous pays dont on peut espérer le concours. C'est pour ce travail immense que la commission a senti le besoin de multiplier ses coopérateurs.

Le président rend compte de l'accueil fait à Rome au projet du Congrès. Le Saint-Père lui a demandé un Mémoire sur cette affaire et a désigné un personnage considérable pour l'examiner et lui en rendre compte. On sait déjà que le rapport est favorable, et des nouvelles reçues le jour même de la séance font espérer, dans un assez court délai, un Bref d'encouragement qui sans doute contiendra aussi des conseils. Le président conclut en disant que la confiance et la persévérance s'imposent désormais comme un devoir aux promoteurs d'une entreprise si nécessaire et si hautement approuvée.

L'assemblée a ensuite procédé à l'examen d'un projet de règlement du Congrès. Après une discussion qui a occupé près de trois heures, le règlement a reçu sa forme définitive. Il sera prochainement imprimé et répandu avec les autres documents du Congrès. Les personnes qui désirent mieux connaître le but de l'œuvre et les moyens dont elle dispose trouveront dans ce règlement une réponse à bon nombre de questions qu'on a coutume de poser aux organisateurs.

On verra clairement, à la première lecture, que le Congrès écarte non seulement les discussions et les décisions théologiques, pour lesquelles il manquerait d'autorité, mais qu'il s'interdit même, en matière scientifique, toute espèce de déclaration collective et de vote de doctrine. Le Congrès sera une réunion de catholiques où chacun apportera ses informations relativement aux matières de sa compétence, pour déterminer l'état actuel des certitudes et des probabilités scientifiques et pour aider à les discerner des hypothèses frivoles ou téméraires inspirées par les préjugés antireligieux.

L'ouverture du Congrès a été fixée irrévocablement au 8 avril 1888.

Diverses propositions ont été ensuite adoptées, entre autres une très importante pour la propagande : c'est la formation de comités nationaux pour chaque pays, ou du moins pour chaque langue, et de comités régionaux, pour la France. Ces comités seront constitués incessamment par l'initiative des correspondants déjà désignés, dont ils aideront puissamment le travail, en même temps qu'ils décharger-ont la commission centrale d'une tâche à laquelle elle ne pourrait suffire.

Enfin, la commission d'organisation a été renforcée de sept

membres nouveaux : MM. Connelly, Lacointa et Terrat, professeurs de droit à l'institut catholique de Paris; M. l'abbé Pillet, professeur de droit canonique à la Faculté de théologie de Lille; M. le docteur Tison, professeur honoraire à la Faculté libre des sciences de Paris, et M. le docteur Maisonneuve, professeur à celle d'Angers. Divers remaniements ont été décidés dans les programmes de droit, d'histoire naturelle et d'histoire de l'Église. Une édition corrigée de ces programmes sera prochainement distribuée aux adhérents, avec les nouveaux documents qui seront le résultat de la réunion du 13 avril.

Après cette laborieuse journée, on s'est séparé plein d'espoir et d'ardeur, emportant de la réunion une impression unanimement exprimée de satisfaction et de confiance.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. LECONTE DE LISLE. — DISCOURS DE M. ALEXANDRE DUMAS.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Quand j'ai su que je devais vous répondre, Monsieur, j'ai attendu, je vous l'avoue, avec impatience, la communication de votre discours. Il me semblait devoir être pour vous l'occasion d'un manifeste définitif, d'une étude qui ne pouvait manquer d'être intéressante, quelles que fussent vos conclusions, sur l'état de la poésie en France, depuis 1820. Cette étude, vous n'avez pas cru devoir la faire. Pas un mot de Lamartine ni de Musset. Moi seul et tous ceux qui nous écoutent, nous sommes souvenus d'eux. Du reste, je dois vous prévenir tout de suite, pour vous éviter tout malentendu inutile dans vos futurs entretiens avec vos nouveaux confrères, qu'à l'Académie, nous continuons à admirer passionnément l'un, et à aimer follement l'autre. Souvenirs, habitudes de jeunesse sans doute ! Vous n'avez fait qu'une seule allusion au *Moïse* d'Alfred de Vigny et à une de ses pensées. Voilà tout ce que vous accordez à l'école romantique : c'est peu.

J'aurais voulu aussi vous voir entrer dans quelques détails sur les procédés de l'école nouvelle de versification dont Victor Hugo a été et reste le chef, dont vous êtes le continuateur le plus autorisé, encore plus sévère que lui, sur ces

questions de césure, de rejets, d'enjambements, de rimes riches ou pauvres, avec ou sans consonne d'appui, enfin sur toutes ces questions de technique et de prosodie qui font tant de bruit sur le nouveau Parnasse. Vous auriez pu nous dire où nous en sommes avec notre vieux Boileau, s'il a toujours raison pour vous comme pour moi, par exemple, qui, en matière de versification, reste convaincu qu'on peut tout dire dans la forme dont Malherbe, Regnier, Corneille, Racine, Molière se sont contentés. J'aime les vers qui s'en vont deux à deux comme les bœufs ou les amoureux, et je m'imagine que les vers appelés à se fixer dans la mémoire des hommes, sont ceux qui sont construits de cette sorte, et qui enferment une belle idée ou une belle image dans un vers dont Boileau eût approuvé la structure.

Victor Hugo ne s'est que bien rarement écarté des règles traditionnelles, même dans la pièce intitulée : *Réponse à un acte d'accusation* et où il prétend avoir bouleversé la langue. Il connaissait très bien sa langue ; il savait mieux que personne qu'on ne la bouleverse que comme on bouleverse la vieille terre du nouveau monde, pour y chercher de l'or. Il a été et il restera un classique si l'on entend ce mot comme nous l'entendons ici, auteur de premier rang devenu modèle dans une langue quelconque. Ce que la langue poétique lui doit, au point de vue de la facture, disons le mot, du métier, c'est la règle nouvelle qu'il a imposée à la rime et dont non seulement aucun poète ne peut plus s'écarter, mais que quelques-uns exagèrent jusqu'au tour de force et au calembour. Ce qu'il a fait éclater au bout de ses vers de rimes inusitées jusque là, sonores, étincelantes, c'est inouï.

Comme il devait, il faut bien le dire, procéder plus par images que par idées, il avait besoin de rimes faisant image elles-mêmes. On peut être forcé de parler en prose ; on n'est jamais forcé de parler en vers. Si la rime ne m'apporte pas à la fin du vers, un étonnement délicat, une surprise raffinée, si elle ne m'emporte pas sur son aile, si elle ne m'éblouit pas de son rayon, ce n'est pas la peine de s'exprimer en lignes plus courtes que les autres. Ce n'est donc qu'en obéissant à de certaines lois rigides, dont le vulgaire ignore le secret tout en en subissant le charme, qu'on pourra se croire en droit de placer la poésie au-dessus de la prose, comme on accorde à la femme, dans certains cas, le droit de préséance sur l'homme, à cause

de certains avantages extérieurs qui ne s'adressent pas toujours à la seule intelligence. Il y a en présence d'une belle personne une émotion de l'œil, un frisson particulier qui ne sont pas arguments irréfutables et qui ressemblent un peu à la sensation que la forme poétique cause tout d'abord par elle-même.

Les juges qui condamnent Socrate peuvent acquitter et même glorifier Phryné ; moins de dix ou quinze ans après, ce sera Socrate qui aura raison jusqu'à la fin des siècles. Quand Pascal dit : « Le cœur a des raisons que la raison ne connaît point », quand La Rochefoucauld dit : « L'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu. » Quand saint Augustin dit : « Tout ce qui finit est court; » je ne vois pas ce que la cadence du rythme et l'éclat de la rime pourraient ajouter à ces belles pensées, si concises, si claires, si vraies, qui se fixent à jamais dans ma mémoire comme les plus beaux vers, mais en fortifiant mon expérience et en satisfaisant ma raison. Ici la précision et la probité de la prose valent toutes les splendeurs du monde.

La vérité est que l'on a la mauvaise habitude de demander à la poésie plus d'éclat que de profondeur, plus de charme et de grâce que de solidité. On ne tient pas à l'entière logique de ce que les poètes disent, pourvu que ce qu'ils disent soit touchant ou simplement musical. On suit ces esprits ailés partant tous les jours pour les nuages, quitte à en revenir seul, quand ils y restent trop longtemps.

C'est contre cette poésie purement vaporeuse que Victor Hugo est venu protester d'abord, avec Lamartine et Musset, ceux-ci moins soucieux de la forme peut être parce qu'ils sont plus soucieux du fond. Enfin, vous venez, monsieur, déclarant que la régénération de la poésie ne peut être opérée que par sa fusion avec la science. Avec une pareille esthétique, la forme devait être modifiée, pour ainsi dire, de fond en comble. Il fallait nécessairement que votre langue poétique eût avec l'harmonie, la couleur et la souplesse de la langue de sentiment, la précision, la fermeté des termes scientifiques. C'était là le problème à résoudre; vous l'avez résolu. Vous avez enfermé, quant au métier, les poètes à venir dans des lois rigoureuses dont ils ne pourront plus sortir sans s'évaporer dans le bleu ou se noyer dans le gris, et les élèves de Victor Hugo, après s'être égarés dans les mille chemins que le maître s'est frayés, et que seul il pouvait parcourir jusqu'au bout, ne parvien-

dront à faire œuvre qui dure que s'ils reviennent maintenant à votre école.

C'est vous qui leur apprendrez à la fois l'habile et sage construction du vers, la mesure, la proportion et tous les scrupules d'un goût raffiné, le discernement dans le rejet et la césure irrégulière qui, selon moi, est toujours signe d'impuissance ou de prétention. Vous vous êtes permis quelquefois cette césure irrégulière; prenez garde; on en abusera. N'ayez pas ce reproche à vous faire, car nul ne possède, à un plus haut degré que vous, le sens de la beauté du mot par lui-même, sans l'assistance de la comparaison : votre vers est plein, sans être jamais lourd, et le choix toujours heureux du rythme lui donne, en même temps que la majesté, la grâce et la souplesse de ces belles filles grecques nées, sans le savoir, pour inspirer des statues.

Pardonnez-moi, monsieur, si je me permets de traiter une matière où vous êtes passé maître, mais c'est votre faute. Vous m'avez laissé à dire trop de choses que vous auriez dites beaucoup mieux que moi, et mon discours va paraître, paraît déjà trop long de tout ce que vous avez écarté du vôtre. Je ne compte, pour me faire absoudre, que sur mon incompétence. S'il faut tout dire, ce doit être cette incompétence même qui m'a valu, de la part de l'Académie, l'honneur de vous recevoir en son nom et de prendre ma part de ce que vous appelez si justement la redoutable tâche de parler de Victor Hugo. Elle y aura vu comme une garantie de plus de la bonne foi et de l'exactitude qu'elle exige. Et puis elle s'est souvenue que, si je ne suis pas de la famille naturelle du grand écrivain, je suis un peu de sa famille volontaire, acquise.

Il y a entre lui et moi quelque chose qui n'existe pour aucun de nos confrères. J'étais tout enfant quand je l'ai connu; ses fils, plus jeunes que moi, l'un de deux ans, l'autre de quatre, étaient mes camarades; ils venaient quelquefois passer leur dimanche chez moi, non sans que leur mère s'en inquiétât; elle craignait pour eux la grande liberté dont j'ai joui, de trop bonne heure peut-être, mais qui m'a appris beaucoup de choses bonnes à savoir que je n'aurais peut-être pas sues sans cela, et qui ne sont pas toutes dans les livres. Ceux qui lisent savent beaucoup; ceux qui regardent savent quelquefois davantage. Tel que vous me voyez, monsieur, à vingt ans, je donnais déjà de bons conseils aux fils de Victor Hugo. J'ai toujours été sermonneur; je commence seulement à l'être un peu moins; je

m'aperçois que cela ne sert à rien. De plus, l'auteur d'*Hernani* et l'auteur d'*Henri III* étaient restés amis, quoique confrères, et l'on retrouverait dans la biographie de l'un par un témoin oculaire de sa vie, et dans les mémoires de l'autre des témoignages de cette bonne confraternité et de cette amitié sincère. Ils sont nés la même année; ils ont connu les mêmes misères; ils ont arboré le même drapeau; ils ont soutenu les mêmes luttes; ils ont tenté la même révolution dramatique, l'auteur d'*Henri III* un peu plus tôt que l'auteur d'*Hernani*. Parmi mes livres précieux j'ai un exemplaire de *Marion de Lorme* avec cette dédicace autographe : « A mon bon loyal, et vaillant ami Alexandre Dumas. » Ce sont les seuls titres que je veuille invoquer ici pour mon père. Ils lui suffiront aujourd'hui. Le talent, c'est bien; le caractère, c'est mieux. Pendant l'exil, celui qui était resté en France dédiait à l'exilé un de ses drames qui venait d'avoir un grand succès et l'exilé lui répondait par une pièce des *Contemplations*.

Un jour que j'avais à annoncer au maître un événement heureux de ma vie, je lui écrivis et je mis sur l'enveloppe ces seuls mots : *Victor Hugo*, *Océan*. La lettre lui arriva tout droit, et il fut touché de cet hommage, de cette image en deux mots. Quand je me suis présenté aux suffrages de l'Académie, Victor Hugo, qui n'était pas revenu ici depuis son retour en France, y est revenu voter pour moi, pour le fils de son ancien ami, et ensuite obstinément pour vous, car il votait toujours pour vous, quel que fût le candidat. Enfin, d'autres, beaucoup d'autres, dans notre compagnie, auraient parlé de lui avec plus d'éloquence que moi, aucun ne l'aurait fait avec plus de respectueuse et tendre sincérité. C'était, je crois, ce que tout le monde voulait. Voilà, monsieur, comment je me trouve en face de vous. Nous sommes réunis par l'admiration et par la reconnaissance. Ce sont les liens les plus forts et les plus doux pour des cœurs un peu élevés.

(*A suivre.*)

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE
DES ÉTATS-UNIS

N. T. S. P. le pape Léon XIII vient d'adresser à S. Ém. le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, un bref relatif à la fondation d'une Université catholique aux États-Unis. Le *Moniteur de Rome* publie le texte latin de ce document pontifical. En voici la traduction :

LÉON XIII, PAPE

Notre cher Fils,

Salut et Bénédiction Apostolique,

Le vœu unanime adopté dans la dernière assemblée tenue à Baltimore en 1884 par nos vénérables Frères les évêques de l'Amérique septentrionale, touchant l'érection d'une Université d'études dans cette République, sollicite vivement votre esprit et celui des autres Pasteurs de ces Églises, comme il Nous apparaît par la Lettre collective que vous Nous avez adressée, le 25 octobre dernier.

Nous nous sommes vivement réjoui de ce témoignage éclatant de votre foi et de cette sincère manifestation de votre dévouement envers ce Siège Apostolique, au patronage et à la tutelle duquel vous avez recommandé dès le principe votre institution académique.

La gloire des Pasteurs de l'Église et principalement des Souverains Pontifes fut toujours d'encourager fortement la vraie science et de veiller avec soin à ce que les études — les études théologiques et philosophiques surtout — soient si bien enseignées dans les écoles conformément à la règle de la foi, qu'un rempart invincible de la foi soit constitué par les forces unies de la révélation et de la raison.

C'est pourquoi Nos prédécesseurs, ardemment soucieux de l'instruction du peuple chrétien, n'épargnèrent, dans les temps passés, nuls soins et nulles fatigues pour faire surgir dans les principales cités de l'Europe des asiles illustres de la science, des Académies d'études, qui, tant au moyen âge que dans les siècles suivants, produisirent, pour le bien de

la République chrétienne et de la société civile, une florissante moisson de savants.

A cette fin, Nous aussi, en même temps que nous prenions les rênes du gouvernement de l'Église, Nous donnions nos plus précieux soins à la restauration des études, et notamment au rétablissement de la doctrine de saint Thomas d'Aquin dans son ancien éclat, veillant à ce que, dans la culture des hautes sciences, tout en tenant soigneusement compte de tout ce que, dans les temps modernes, le génie des savants a découvert, la science philosophique fût ramenée à la sagesse ancienne et suivît docilement la direction du Docteur Angélique. Nous étions pleinement convaincu que, cette restauration des sciences étant accomplie, l'étude des lettres et des autres connaissances humaines, unie au culte de la vraie piété, pourraient procurer de nombreux avantages à la société civile.

Cela est d'une évidence manifeste en présence des périls auxquels la jeunesse est exposée, à notre époque, dans les pays de l'Europe, et vous-mêmes, considérant l'état des choses dans l'Amérique du Nord, vous en avez clairement reconnu la haute et grave importance.

En effet, une liberté excessive de penser et d'écrire, provenant, dans votre pays comme en Europe, de la façon mauvaise, très répandue, de concevoir les choses divines et humaines, est le principe et la source d'opinions effrénées. Bannissant presque partout la religion des écoles, des hommes pervers, sous le couvert d'une trompeuse philosophie, travaillent audacieusement à éteindre dans les jeunes âmes la foi chrétienne, pour y allumer à la place la torche de l'impiété. C'est pourquoi il est nécessaire de nourrir la jeunesse avec plus de soin que jamais de l'aliment de la saine doctrine, et principalement de munir les jeunes gens destinés à devenir des ministres de l'Église de toutes les armes qui les mettront en état de défendre victorieusement la vérité catholique.

Aussi, Nous avons accueilli et Nous approuvons de grand cœur la résolution que vous ont inspirée votre zèle pour le

salut commun et votre souci pour le bien de l'illustre République des États-Unis, de fonder une Université. Mais, pour que cette très noble fondation réussisse et que cet institut se développe, il faut qu'il soit placé à perpétuité sous l'autorité et sous la garde de tous les évêques de ce pays, de telle façon qu'il soit entièrement administré par les évêques que leurs collègues auront délégués à cet effet, et qui auront la charge de rédiger le programme des études, de régler la discipline, de choisir les professeurs et les divers employés, et de prendre toutes les autres mesures convenables au bon gouvernement de l'institution.

Il est juste que ce qui sera décidé au sujet de cette organisation soit soumis à l'examen de ce Siège Apostolique et soit approuvé par son autorité. Quant au choix de la ville dans laquelle l'Université sera érigée, Nous désirons que l'affaire soit concertée entre tous les évêques des États-Unis et que la décision soit prise après avoir recueilli l'avis de chacun d'eux.

Poursuivez donc votre entreprise, Notre Cher Fils, d'accord avec les autres évêques de cette partie de l'Amérique, et que la difficulté ni le labeur n'effraient aucun d'entre vous, soutenus que vous devez être par l'assurance des fruits abondants que vous ne manquerez pas de recueillir lorsque vous aurez établi les moyens d'avoir de dignes ministres de la religion pour procurer le salut des fidèles et propager la piété catholique, et de préparer à l'État d'excellents citoyens.

Pour Nous, Nous prions Dieu ardemment qu'il daigne, du haut de son trône, vous envoyer l'assistance de sa sagesse pour diriger vos esprits et vos cœurs, et, comme gage des dons célestes et témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous vous donnons affectueusement, à vous, Notre Cher Fils, à tous Nos Vénérables Frères les archevêques et évêques des États-Unis, et à toutes les autres personnes qui vous ont aidé de leurs libéralités dans l'œuvre entreprise, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10 avril 1887. La dixième année de Notre Pontificat.

PRIME AUX ABONNÉS DES *ANNALES CATHOLIQUES*

Dans l'espoir d'être agréables aux abonnés des *Annales*, nous venons de prendre un arrangement qui nous permet de mettre à leur disposition, à des conditions extrêmement avantageuses, un nombre considérable de

La Vie illustrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ

extraits du P. de Ligny, ornés de cent pages d'illustrations par le R. P. A. Vasseur, *S. J.*

Ce charmant petit volume in-12 de 322 pages, est vendu chez l'éditeur au prix de 3 fr. 50.

Nos abonnés pourront le recevoir *franco* au prix réduit de 1 fr. 75 relié toile, fers spéciaux, tranche dorée. — 12 exemplaires 18 fr. *franco* en gare.

C'est la plus jolie récompense qui puisse être donnée dans les catéchismes, patronages, institutions, etc.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On assure que deux lettres impériales sont parvenues ces jours-ci au Vatican : l'une de S. M. l'empereur Guillaume exprimant au Souverain Pontife la plus haute satisfaction pour la conclusion de la paix religieuse en Prusse; l'autre de S. M. l'empereur d'Autriche pour remercier le Saint-Père d'avoir choisi Mgr Galimberti, l'éminent secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, comme nonce apostolique à Vienne.

—

Avant même de recevoir la consécration épiscopale, Mgr Galimberti va partir pour Vienne afin d'y traiter des questions urgentes relatives à l'introduction de la liturgie slave dans certaines parties de la monarchie austro-hongroise, et aussi pour régler avec le Montenegro l'application de quelques points du Concordat conclu récemment entre cette principauté et le Saint-Siège. Il est très probable que Mgr Galimberti reviendra ensuite à Rome pour recevoir la consécration

épiscopale à l'occasion du consistoire du mois de mai, dans lequel il recevra le titre d'archevêque avec la nomination officielle de nonce à Vienne, où il se rendrait alors définitivement pour occuper ce nouveau poste.

—

A l'occasion de ce même consistoire, le Souverain-Pontife créera deux nouveaux cardinaux qui ont déjà reçu l'avis officiel de leur élévation à la pourpre. Ce sont : Mgr Pallotti, ancien secrétaire de la Sacrée-Congrégation des affaires ecclésiastiques et actuellement auditeur général de la chambre apostolique et le révérendissime P. Bausa, de l'ordre des Frères Prêcheurs, maître des Sacrés Palais apostoliques, aussi insigne par ses vertus et sa doctrine que par la modestie dont il les accompagne. Quelques jours après le consistoire secret où ils auront été créés cardinaux, les deux nouveaux princes de l'Eglise recevront, selon l'usage, dans un consistoire public, le chapeau cardinalice, en même temps que LL. EEm. Rampolla, di Rende et Vannutelli, après quoi, selon la nouvelle fondée qui se confirme de plus en plus, l'Eme Rampolla sera nommé secrétaire d'Etat du Saint-Siège.

—

A l'occasion du récent séjour à Rome du ministre de l'intérieur de Prusse, M. de Pulkammer, et de l'audience qu'il avait eue du Souverain-Pontife, certains journaux étrangers avaient prétendu savoir que le Saint-Père se serait engagé à intervenir en faveur du gouvernement allemand en Alsace-Lorraine, notamment pour imposer l'usage de la langue allemande dans les séminaires. Le *Moniteur de Rome* a opposé à cette assertion le démenti le plus formel.

—

A propos d'affaires allemandes, on remarque et l'on commente beaucoup le choix qu'a fait le gouvernement de Berlin de son représentant à Madrid, M. le comte de Solms, pour venir occuper à Rome le poste d'ambassadeur près le Quirinal. Cette nomination, arrivant au moment même où le Pape choisit le cardinal Rampolla comme secrétaire d'Etat, peut sembler plus qu'une simple coïncidence, car on sait que ces deux personnages ont puissamment aidé à l'heureux résultat de la médiation pontificale dans la question des îles Carolines ; or, on ajoute que leurs efforts combinés, quoique dans des sphères diverses, pourraient préparer l'amélioration si vivement désirée dans la

situation du Pape et si clairement indiquée dans la mémorable lettre de feu le cardinal Jacobini au nonce de Munich, comme l'un des objectifs de la politique du Saint-Siège dans ses rapports avec l'Allemagne.

Le fait est que l'ancien ambassadeur allemand près le Quirinal, M. de Keudell, a été rappelé parce que, comme le bruit s'en confirme, ses sympathies trop prononcées en faveur de l'Italie officielle, le rendaient désormais impropre à réaliser le plan du grand chancelier, à savoir, de mettre autant que possible la politique italienne en rapport avec la sienne vis-à-vis du Saint-Siège.

—

Le bref suivant du Souverain Pontife au Congrès catholique de Lucques, est adressé à M. l'avocat Marcellin Venturoli, président de l'Œuvre des Congrès catholiques. Voici la traduction de ce document :

LÉON XIII, PAPE.

Cher Fils salut et bénédiction apostolique.

Une heureuse nouvelle Nous a été apportée par la lettre, en date du 26 mars, que vous Nous avez adressée au nom du Comité général dont vous êtes le président. Elle nous apprend, en effet, que, pendant les jours qui suivent le premier dimanche après les fêtes solennelles de la Résurrection de N.-S. Jésus-Christ, vous avez résolu de convoquer, dans la ville de Lucques et sous la présidence du Vénérable Frère l'archevêque de cette ville, le septième Congrès général des catholiques italiens, qui aurait dû avoir lieu au mois de septembre dernier si des empêchements publics ne s'y étaient opposés. Nous approuvons pleinement la décision que vous avez prise et qui est digne de votre piété et de votre religion, soit parce qu'elle Nous offre un nouveau témoignage de la fidélité et de la constance avec lesquelles vous êtes étroitement unis au Pasteur suprême et à ce Siège apostolique, soit parce que Nous estimons extrêmement convenable que ceux qui sont au premier rang pour défendre une très noble cause montrent une force et une ardeur égales à la grandeur de cette même cause.

En effet, la condition des temps et des choses requiert instamment que les vrais fils de l'Eglise mettent leurs soins les plus diligents à soutenir, parmi toutes les classes de citoyens, les œuvres nécessaires à la vie chrétienne, en favorisant l'instruction de la jeunesse catholique, en propageant les saines doctrines et en les répandant par la presse parmi le peuple ; en multipliant et en aidant par tous les moyens les Sociétés ouvrières, toutes choses au sujet desquelles Nous avons souvent manifesté Nos intentions et désiré que tous

ceux qui aiment l'Eglise Nous soient vaillamment en aide dans cette lutte.

Nous Nous réjouissons vivement que vous vous occupiez de toutes ces choses, et Nous louons hautement le zèle que vous mettez à vous rendre bien méritants de la religion et de la patrie, l'une et l'autre opprimées aujourd'hui par de très dures et très pénibles calamités. Et puisque vos projets et vos discussions ont aussi en vue ce jour où, Dieu aidant, Nous accomplirons la cinquantième année depuis Notre première oblation du divin Sacrifice de la Messe, Nous avons pour très agréable cette preuve de votre piété filiale, non pas en considération de Notre gloire, mais pour la cause de la religion et du Saint-Siège, à laquelle vous consacrez tous vos efforts ; aussi unissons-Nous nos vœux à ceux que vous exprimez pour le bien de cette Italie à laquelle Nous souhaitons toutes les prospérités et qu'elle puisse jouir de tous les bienfaits dont la Providence divine l'a enrichie, lorsqu'elle a voulu placer au milieu d'elle la Chaire de Saint-Pierre.

En attendant, Nous invoquons sur vous et sur tous ceux qui assisteront au Congrès de Lucques le secours de la lumière céleste et l'abondance de toutes les grâces, afin que vous adoptiez d'un commun accord d'utiles et salutaires décisions, et qu'il en résulte d'heureux et féconds résultats tendant pleinement à la gloire de Dieu et de l'Eglise. Recevez, enfin, comme gage des dons célestes et en témoignage de Notre bienveillance toute particulière la bénédiction apostolique que Nous accordons affectueusement dans le Seigneur, à vous, cher fils, à vos collègues et à tous ceux qui prendront part aux travaux du prochain Congrès.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 11 avril 1887, en la dixième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, Pape.

France.

Bayonne. — On lit dans la *Semaine religieuse* des diocèses de Bayonne, Tarbes et Aire, au sujet de Mgr Ducellier, archevêque nommé de Besançon :

Consummatum est ! Le Père bien-aimé est enlevé à ses enfants de Bayonne pour aller, sous d'autres cieux, exercer ce zèle ardent et infatigable dont notre beau diocèse profitait depuis neuf ans. Nous n'essaierons pas d'exprimer les sentiments dont la fatale nouvelle a fait éclater l'explosion sur tous les points du diocèse. Nous ne dirons pas les hautes qualités et les mérites exceptionnels qui justifient si bien la douleur générale.

Nous nous contenterons de dire que rarement on vit pareille unanimité partir des rangs les plus divers en faveur d'un même homme.

Pour louer Sa Grandeur Mgr Ducellier, les journaux parisiens sont d'accord avec nos feuilles locales; la feuille boulevardière ne s'exprime pas autrement que les journaux religieux; les journaux républicains parlent comme les feuilles conservatrices.

TARBES. — Le *Journal de Lourdes* donne les nouvelles suivantes :

Mercredi, 20 avril, trois évêques étrangers se sont trouvés réunis dans une commune prière, sans s'être donné rendez-vous. C'étaient : Mgr Maria Pozo y Martin, de la Compagnie de Jésus, évêque de Guyaquil, dans la république de l'Equateur; Mgr A. Waterson, évêque de Colombus, dans les Etats-Unis; Mgr Paul-Marie Reynaud, de la Congrégation de la Mission, vicaire apostolique de Tche-Kiang, en Chine.

On remarquait encore le Rme abbé de Sainte-Marie du Désert, le P. Candide. Le Père Jean-Marie, qui l'accompagnait originaire des Pyrénées, revoyait son pays natal après dix-neuf ans de la vie de la Trappe. Dans un si long intervalle, il n'a pas dû demander plus de trois fois des adoucissements à la règle.

Le même jour, un missionnaire de Bulgarie rendait témoignage des progrès que fait la dévotion à Notre-Dame de Lourdes. On a érigé à Salonique un monument en son honneur, à l'entrée de l'église française. Les Turcs eux-mêmes et les Grecs schismatiques viennent s'incliner devant la Vierge miraculeuse; plusieurs chrétiens en ont obtenu plusieurs grâces signalées.

Parmi d'autres pèlerins anglais, belges, espagnols, tout le monde aura pu rencontrer deux jeunes Danoises, venues de Copenhague pour solliciter une grâce particulière.

Un soldat, au lieu de profiter d'un congé pour visiter sa famille, faisait une retraite, qui le disposera à passer de la caserne au séminaire. Il en était de même d'un professeur laïque de collège, qui a passé ici toutes les vacances de Pâques.

Etranger.

BAVIÈRE. — C'est la Bavière qui aura l'honneur d'envoyer de l'Allemagne les premiers missionnaires catholiques dans l'Afrique occidentale. Il y a quelques semaines que le Dr Peters, directeur de la Société de l'Afrique occidentale, envoya à son représentant, lieutenant baron de Gravenreuth, l'ordre d'ouvrir les négociations spéciales, qui viennent d'aboutir heureusement.

L'institut des missions de Reichenbach et sa succursale de Sainte-Odile, près Furkenjeld, ont, depuis deux ans, préparé une trentaine d'hommes de bonne volonté, qui seront munis de tout ce qui est nécessaire pour travailler avec fruit dans ces

contrées sauvages et encore inexplorées, et, dans deux ou trois mois, partiront deux ou trois prêtres accompagnés d'une douzaine de frères. D'autres expéditions suivront annuellement.

Le recteur de l'établissement, le R. P. Amrhein, se rendra incessamment à Rour organiser tout ce qui est nécessaire en vue du départ des premiers missionnaires. Cet établissement, protégé par l'épiscopat et les hommes les plus influents, même par le chancelier de l'empire, jouira d'une allocation importante du *Ludwigs-Missionsverein*, société bavaroise pour l'entretien des missions catholiques.

Canada. — S. Em. le cardinal Taschereau vient d'adresser à son clergé, au sujet des Chevaliers du travail, la circulaire suivante :

Archevêché de Québec, 5 avril 1887.

Monsieur,

En septembre 1884, le Saint-Siège consulté par moi sur la société des Chevaliers du travail, l'a condamnée sous peine de péché grave, et a recommandé aux évêques d'en détourner leurs diocésains, comme je l'ai fait dans ma circulaire du 2 février 1885.

A la suite de représentations faites par NN. SS. les évêques des Etats-Unis, le Saint-Siège a suspendu jusqu'à nouvel ordre l'effet de cette sentence.

En conséquence, j'autorise les confesseurs de ce diocèse à absoudre les Chevaliers du travail aux conditions suivantes, qu'il est de votre devoir strict de leur expliquer et faire observer :

1° Qu'ils s'accusent et se repentent sincèrement du péché grave dont ils se sont rendus coupables en n'obéissant pas au décret de septembre 1884 ;

2° Qu'ils soient prêts à abandonner cette société aussitôt que le Saint-Siège l'ordonnera ;

3° Qu'ils promettent sincèrement et explicitement d'éviter absolument tout ce qui peut favoriser les sociétés maçonniques et autres qui sont condamnées, ou blesser les lois de la justice, de la charité ou de l'Etat ;

4° Qu'ils s'abstiennent de toute promesse et de tout serment par lequel ils s'obligeraient à obéir aveuglément à tous les ordres des directeurs de la société ou à garder un secret absolu, même vis-à-vis des autorités légitimes. (Voir la *Discipline*, page 217.)

En faveur de ces pénitents seulement et en vertu d'un indult, je prolonge le temps de la communion pascale jusqu'à la fête de l'Ascension inclusivement.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

E.-A. cardinal Taschereau,
Archevêque de Québec.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'incident Schnæbelé. — Élections sénatoriale et législative du 1er mai. — Une majorité fragile. — Lohengrin. — Les crédits militaires devant la commission du budget allemand. — Bavière. — Irlande.

5 mai 1887.

M. Schnæbelé a été mis en liberté vendredi dernier, 29 avril, à neuf heures du soir. Il est parti de Metz à minuit. Des ovations lui ont été faites aux premières gares françaises, particulièrement à Pont-à-Mousson. Il est venu immédiatement à Paris pour rendre compte de l'incident à ses chefs. C'est, paraît-il, sur un ordre formel de l'empereur qu'il a été relâché. L'empereur a reconnu, en effet, que le droit international avait été violé, attendu que les lettres officielles de M. Gautsch, appelant M. Schnæbelé au delà de la frontière, doivent être considérées comme un sauf-conduit qui lui garantissait l'immunité.

La Prusse en est donc pour sa courte honte. Elle n'a recueilli, en cette triste affaire, que la réprobation de toute l'Europe, qui l'accuse, à bon droit, de vouloir la guerre et de démentir par les faits les assurances de paix données en paroles.

Il est vrai que, pour couvrir sa déconvenue, la Prusse voudrait persister à faire juger M. Schnæbelé, comme contumace, par la Cour de Leipzick, sous l'inculpation de haute trahison. D'une note de M. de Bismarck, publiée par les journaux de Berlin, il résulte que M. Schnæbelé est impliqué dans un procès de haute trahison en même temps que deux habitants de l'Alsace-Lorraine, Tobie Klein, de Strasbourg, et Martin Grebert, de Schiltigheim, arrêtés tous deux au mois de février dernier. Les deux prévenus sont accusés d'avoir fourni au gouvernement français des renseignements militaires et des plans de fortifications. Les perquisitions faites chez eux amenèrent la découverte de plusieurs lettres compromettantes. Klein aurait été chargé de sa mission d'espionnage par un agent de la police française du nom de Hirschauer, résidant alors à Avricourt et actuellement commissaire spécial à la gare de l'Est, à Paris. Plus tard, il aurait été mis en relations avec le colonel Vincent, chef du bureau des renseignements à Paris; cet officier fait aujourd'hui partie du comité de l'état-major.

Enfin, Klein se serait, en dernier lieu, abouché avec M. Schnæbelé à Pagny, et la note allemande affirme que les lettres retrou-

vées proviennent de ce dernier, bien que, naturellement, elles ne soient pas signées. C'est en suite de cette circonstance, avouée par Klein, qu'a été décerné le mandat d'arrêt, et M. Gautsch fut chargé de l'exécution, qu'il a conduite comme l'on sait.

Mais un gouvernement ne peut pas accuser de haute trahison des étrangers qui agissent dans l'intérêt de leur patrie. Le crime de haute trahison ne se conçoit que de la part d'un citoyen ou d'un fonctionnaire qui trame un complot contre sa propre patrie. L'année dernière, la cour de Rome a jugé le fameux procès de M. Desdorides, qui était accusé de haute trahison pour avoir pris des renseignements destinés à sa correspondance sur l'arsenal maritime de la Spezia. L'accusé, après une année de prison, fut renvoyé quitte et absous par le jury, attendu que sa qualité d'étranger excluait le caractère de haute trahison dans l'acte qu'on lui reprochait.

Nous ne sachions pas, du reste, que M. de Bismarck néglige de se renseigner, par tous les moyens, sur l'état des forces militaires et des préparatifs des nations voisines de l'Allemagne. Il affirme assez haut, dans le Parlement, qu'il est au courant des moindres détails de ce qui se trame à Paris, à Saint-Pétersbourg et à Londres. Il ne craint pas de mettre sur la sellette, en plein Parlement de Berlin, les chefs ou ministres des gouvernements étrangers. Que dirait-il si ces gouvernements lui intentaient un procès de haute trahison et si la Suisse, par exemple, faisait arrêter le maréchal de Moltke lorsqu'il viendra, dans quelque temps, faire sa cure habituelle aux bains de Ragatz ou de Saint-Moritz ?

—

Quoi qu'il en soit, l'incident de Pagny est clos. Les journaux républicains félicitent chaleureusement M. Flourens à qui l'on voudrait attribuer l'honneur de cette heureuse solution. C'est aller un peu loin. Nous avions pour nous le bon droit et l'opinion de l'Europe; il était évident que M. Schnæbelé avait été victime d'un guet-apens, et la presse anglaise elle-même avait dû reconnaître que son arrestation était illégale. Dans ces conditions, si M. Flourens n'avait pu obtenir satisfaction de l'Allemagne, c'eût été à désespérer, non pas de ses qualités de diplomate, mais de son éducation politique la plus rudimentaire. On ne peut le complimenter que d'une chose, c'est de n'avoir pas commis de faute assez grave pour prévaloir contre l'excellence de notre cause. Peut-être les louanges qu'on lui

adresse n'ont-elles d'autre motif que la crainte inavouée qu'on avait de le voir tout compromettre par une maladresse. Son mérite est un mérite négatif : ses actes n'ont pas empêché le gouvernement allemand de céder à la pression de l'Europe. Il n'y a pas là de quoi le porter en triomphe.

—

Reste à savoir maintenant si la situation s'est sensiblement améliorée, si la mise en liberté de M. Schnæbelé a modifié les sentiments de M. de Bismarck à notre égard. Évidemment non. Il faut s'attendre à voir les mesures de répression devenir plus brutales en Alsace-Lorraine, et l'on y annonce déjà la mise en état de siège.

Des incidents du même genre que celui de Pagny se passent quotidiennement à la frontière russe, provoqués par la haine internationale. Chaque jour, non seulement les habitants, mais les fonctionnaires et les soldats russes offensent ou maltraitent des citoyens et des fonctionnaires allemands. Des scènes sanglantes ont eu lieu à plusieurs reprises. Le *Tagblatt* de Berlin les a racontées. Pourtant le gouvernement de Berlin n'a pas lancé de mandats d'amener et M. de Bismarck ne s'en est pas plus ému que si la frontière russe était une nouvelle Arcadie.

Cela veut-il dire que M. de Bismarck désire la guerre ? On peut croire tout au moins que, la sachant inévitable, il voudrait la voir éclater le plus tôt possible, mais qu'il entend nous donner le rôle d'agresseur. Depuis dix jours, en France comme en Allemagne, on s'est familiarisé avec l'idée de proximité de cette terrible échéance qu'on peut reculer, mais non supprimer. De l'autre côté des Vosges, on éprouvera un vif dépit du présent échec et, comme conséquence, il est probable que des incidents semblables vont se renouveler. Ils finiront peut-être par lasser la patience française, et déjà, l'on a pu remarquer, ces jours derniers, que l'attitude de la presse parisienne n'était plus la même et que plusieurs notes belliqueuses avaient été données sans provoquer de violentes protestations.

L'affaire Schnæbelé doit être pour nous un avertissement des intentions de M. de Bismarck à notre égard, et un indice du danger que présente la situation actuelle. Elle aura rappelé à tous les Français qu'ils doivent être prêts à l'accomplissement du devoir sacré. La mise en liberté de M. Schnæbelé n'est pas une solution, c'est le signe précurseur de nouvelles difficultés.

—

Dimanche dernier, les conservateurs ont gagné la partie, dans l'élection sénatoriale de la Vendée, ou leur candidat, M. Bire, a été élu contre M. Daniel Lacombe, maire de Bournezeau, républicain, mais ils l'ont perdue dans la Haute-Garonne, où M. Calvinhac, radical révolutionnaire, a été élu par 55,006 voix, contre M. Duboul, conservateur, qui n'a rallié que 53,137 suffrages. La majorité en faveur de M. Calvinhac est de 1,869 voix, et quand on sait que l'administration, qui s'est abstenue au premier tour, n'a rien négligé au second pour faire nommer M. Calvinhac, on ne peut être surpris que d'une chose, c'est que l'écart entre les deux candidats n'ait pas encore été plus considérable. On annonce déjà, du reste, de nombreuses protestations contre la validité de l'élection, protestations basées sur des motifs analogues à ceux invoqués en octobre 1885 contre l'élection de M. A. Duportal.

—

L'élection de M. Calvinhac, dans la Haute-Garonne, grâce à l'appui des républicains dits modérés, inspire à nouveau cette réflexion que nous avons déjà faite à plusieurs reprises.

Le scrutin de dimanche ne montre-t-il pas, combien est faible, dans le pays, la majorité qui soutient le parti actuellement au pouvoir?

Dans presque tous les départements l'écart entre les voix conservatrices et les voix radicales est infime — dans la Haute-Garonne 2,000 voix sur 108,000 votants — et quand on songe à l'action si puissante que possède l'administration pour soutenir ses candidats, on a le droit de conseiller aux républicains d'afficher une joie moins vive pour des succès si précaires.

C'est en effet une étrange situation que celle d'un gouvernement qui a contre lui dans le pays une opposition comprenant presque la moitié des votants.

—

Mardi a eu lieu à l'Eden Théâtre la première représentation, différée à cause de l'incident de Pagny, du *Lohengrin* de Wagner.

A l'intérieur du théâtre tout est resté calme, mais dans la rue, où les mesures de police avaient été prises, en vue de troubles probables, il en a été tout autrement.

Dès l'ouverture des portes, quelques siffleurs ont poussé les cris de : A bas Lamoureux! A bas Wagner! Vive la France!

Ces sifflets et ces cris n'avaient point l'allure turbulente qu'on aurait pu supposer.

Mais au moment où les groupes sont devenus plus compacts, la manifestation a pris une allure provocatrice. Nouveaux sifflets, nouveaux cris augmentant d'intensité.

Passant de la voix aux gestes quelques mélomanes ambulants lancent des pierres dans les carreaux de la salle des Pas-Perdus du foyer de l'Eden.

Alors les agents ont dû refouler les perturbateurs jusqu'à la rue Boudreau, ce qui a mis fin à la manifestation (1).

—

M. Boysset, député de Saône-et-Loire, président de la commission qui s'occupe des questions se référant à l'abrogation du Concordat, a rédigé, paraît-il, sur cette question, un contre-projet divisé en trois titres :

Le premier est relatif à l'abrogation du Concordat;

Le deuxième a pour titre : Syndicats religieux. Il place ces syndicats dans les mêmes conditions que les syndicats ouvriers ;

Le troisième concerne les congrégations religieuses.

M. Boysset convoquera dans le courant de cette semaine un certain nombre de ses collègues pour leur soumettre ce contre-projet.

—

La commission du budget allemand a voté, à la presque unanimité de ses membres, les crédits supplémentaires demandés par le ministre de la guerre.

Cette résolution est l'objet de tous les commentaires. On croit généralement que des communications confidentielles faites à la commission par le général Bronsart de Schellendorf ont été pour beaucoup dans le succès du projet.

Les crédits supplémentaires demandés au Reichstag s'élèvent en tout à 176,085,950 marks. Sur ce chiffre, 19,408,019 marks se rapportent à des dépenses permanentes qui doivent être couvertes par les contributions matriculaires des divers États de l'empire, et 156,677,931 se rapportent à des dépenses à faire une fois pour toutes. Parmi ces dernières figurent 36,314,000 marks pour l'achèvement du réseau des chemins de fer : outre les doubles voies à établir en Alsace-Lorraine, en Bavière, dans le grand duché de Bade, la Hesse et le Wurtemberg, une communication par chemin de fer évitant le territoire suisse doit

(1) Nous apprenons au dernier moment que, sur l'invitation formelle de M. Goblet, le directeur de l'Eden est obligé de renoncer à de nouvelles représentations. — *Lohengrin* ne sera plus joué.
On aurait mieux fait de ne pas commencer.

être créée entre la Haute Alsace et les contrées de l'extrémité sud de l'Allemagne; 29 millions et demi seront appliqués à renforcer les forteresses; d'autre part, pour accroître la promptitude de la mise en ligne et des opérations de l'armée, il sera réparti 5,613,190 marks à la Prusse, 3,017,457 à la Saxe, 2,283,221 au Wurtemberg, destinés à pourvoir à des compléments de matériel de guerre qui sont nécessaires, mais auxquels l'administration militaire ne pouvait faire face d'une manière suffisante avec les moyens dont elle disposait jusqu'à présent.

—

La Chambre des députés de Prusse a définitivement adopté le projet de loi politico-ecclésiastique en troisième lecture, au scrutin par appel nominal, par 243 voix contre 100.

Quarante-deux députés se sont abstenus, à savoir : 26 conservateurs-libéraux, 8 conservateurs et 8 libéraux-nationaux.

—

Voici le manifeste ou plutôt le programme du parti du Centre bavarois, adressé aux électeurs à l'occasion des prochaines élections pour le Landtag de Bavière :

Electeurs,

I. — Pénétrés de cette vérité que le christianisme est la seule base durable des Etats et que lui seul peut guérir les plaies de la société moderne, nos efforts tendront constamment à assurer le triomphe des principes chrétiens sur tous les terrains de la vie publique.

Nous saluerons avec joie toute mesure propre à développer la salutaire action de l'Eglise, en lui assurant les libertés et l'autonomie nécessaires.

La paix religieuse du royaume ne saurait être mieux sauvegardée qu'en respectant et en protégeant d'une façon égale les droits de toutes les confessions.

La question de l'éducation et de l'instruction chrétiennes de la jeunesse est de la plus haute importance. Pour cette raison, nous demandons un caractère strictement confessionnel pour les écoles primaires; nous demandons autant que possible la même chose pour les écoles secondaires. Nous demandons aussi que l'esprit antichrétien soit banni de nos universités.

II. — Inébranlablement fidèles à notre dynastie, nous garderons aussi la fidélité à l'empire sur la base de la Constitution et des traités particuliers conclus par le roi et ratifiés par le Landtag.

Un certain parti, de plus en plus audacieux, s'efforce de saper le caractère fondamental de l'empire comme Etat fédératif; nous combattrons ces tendances de la façon la plus énergique dans n'importe quelle circonstance qu'elles se fassent jour, en n'importe quel temps, ouvertement ou en secret, et d'où qu'elles émanent.

Forts de nos droits constitutionnels, bases de notre monarchie, nous regarderons comme un devoir sacré le maintien absolu des droits de la couronne et du Landtag.

III. — De graves dangers menacent l'ordre public; l'abîme entre le pauvre et le riche se creuse tous les jours davantage, les classes moyennes et la classe rurale périclitent.

Il faut venir en aide à la classe des artisans et ouvriers et rétablir l'autonomie des corporations des arts et métiers, protéger la société contre les maisons de vente à crédit et de colportage. La situation de la classe ouvrière devra être améliorée ; il faut lui assurer son existence en développant l'assurance ouvrière et garantir cette classe de la société contre les abus de l'exploitation capitaliste, en rétablissant des lois protectrices.

IV. — Nous demandons l'autonomie de nos finances, la sauvegarde des intérêts économiques du pays, et nous rejetons toute nouvelle charge financière.

Tels sont les principes dont s'inspireront nos représentants au Landtag, au plus grand bien du pays et en respectant impartialement les intérêts de tous.

Les élections auront lieu au mois de juin.

Il n'est pas douteux que le parti catholique ne rentre en majorité au Landtag bavarois. Sera-t-il donné à cette nouvelle Assemblée, ce que ses devancières n'ont pas pu faire, de renverser le ministère Lutz? L'entrée du baron de Leonrod fait déjà brèche dans le ministère ; sous peu nous saurons si le nouveau Landtag bavarois saura faire accepter par le prince-régent une politique catholique. Nous croyons que la bonne volonté ne manquera ni d'un côté ni de l'autre ; mais, hélas ! on ne peut pas toujours faire le bien qu'on veut, fût-on un prince.

—

La hiérarchie catholique d'Irlande, représentée officiellement par les évêques réunis à Maynooth, vient d'adopter les résolutions suivantes envoyées au premier ministre, ainsi qu'à MM. Gladstone et Parnell :

D'accord avec nos concitoyens, nous voyons avec une profonde indignation cette nouvelle tentative faite pour dépouiller notre pays de ses droits constitutionnels et de ses libertés et pour le mettre à la merci de fonctionnaires hostiles et irresponsables.

Parlant avec une expérience intime de nos diocèses respectifs et de nos provinces, nous affirmons en toute confiance qu'à l'exception de quelques rares districts bien connus et de très peu d'étendue, l'Irlande est singulièrement exempte non seulement de crimes et de

délits graves, mais encore de simples violations de la loi. Et quand nous affirmons cela, nous pouvons pleinement invoquer les déclarations faites aux récentes assises par les juges de Sa Majesté.

C'est pourquoi nous nous croyons autorisés à déclarer entièrement fausse l'accusation qu'on porte contre notre nation d'être en général révoltée criminellement contre la loi. Cette accusation est constamment et systématiquement propagée dans un but de parti par la presse anti-irlandaise d'Angleterre et d'Irlande.

La demande de législation coercitive présentée aujourd'hui par le gouvernement de Sa Majesté est donc entièrement sans justification du côté des faits, et doit, en conséquence, être rejetée comme inutile et injuste.

Ce n'est pas par l'intermédiaire des cours de faillite des comtés, c'est par la réduction des loyers réglée sur la valeur des produits agricoles, réduction que la commission royale a déclarée nécessaire et urgente, que les tenanciers pourront satisfaire aux justes demandes de leurs propriétaires et qu'on pourra établir une base équitable pour la vente et l'acquisition de la terre ; c'est pourquoi nous réclamons comme partie essentielle d'une législation de réforme agraire l'adoption prompte et générale d'un juste système de réduction des loyers.

Nous renouvelons les appels urgents, mais inutiles, que nous avons adressés au gouvernement de 1881 avant le vote du *Land act*, en faveur des locataires à bail et des occupants des parcs de ville, et contre la prétention de comprendre les améliorations dues aux fermiers dans l'évaluation des loyers.

Sans nous référer au *home rule* et à d'autres questions sur lesquelles nous avons récemment publié notre avis, nous ne pouvons manquer de réclamer auprès du Parlement actuel la réforme des abus contre lesquels le corps épiscopal que nous représentons a si souvent protesté en matière d'éducation. Dans les trois départements de l'éducation publique, nous réclamons la parfaite égalité entre les catholiques et les non-catholiques, en ce qui concerne les allocations et les dotations de l'Etat. Nous ne serons jamais satisfaits à moins. Et nous demandons comme une condition essentielle de la liberté religieuse le droit d'unir l'éducation religieuse à l'instruction dans toutes nos écoles.

(Signé) William J. Walsh,
Archevêque de Dublin, président.

Barthélemy Woodlock,
Evêque d'Ardagh, secrétaire.

PETITE CHRONIQUE

L'empereur du Brésil est gravement malade. Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

— Le docteur L. Gosselin, président de l'Académie des sciences, membre de l'Académie de médecine, professeur honoraire à la Faculté de médecine, a succombé le 30 avril.

Il était âgé de soixante-dix ans, et depuis deux ans déjà il était atteint de la maladie de cœur qui l'a emporté.

Le docteur Gosselin était un de nos plus savants chirurgiens. Reçu docteur en 1838, agrégé en 1844, il occupa en 1864 la chaire de pathologie chirurgicale à la Charité.

Il laisse un grand nombre d'ouvrages médicaux, sans compter la collaboration active qu'il a fournie aux *Mémoires de l'Académie de médecine* et au *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique.*

Le docteur Gosselin avait été pendant de longues années président de la Société centrale des médecins de France.

— A sa dernière séance l'Académie française a discuté le rapport qui lui a été fait au nom de la commission des concours Gobert et Thérouanne.

Après un échange d'observations contradictoires, les conclusions du rapport et la proposition de la commission sont adoptées.

En conséquence, le grand prix Gobert a été décerné à l'important ouvrage de M. Albert Sorel sur l'*Histoire diplomatique de la Révolution française.*

Le second prix est attribué à un ouvrage en trois volumes de M. Chuquet sur la *Première invasion prussienne, la bataille de Valmy et la retraite de Brunswick.*

Sur les 4,000 francs, montant de la fondation à Thérouanne, 2,000 francs ont été attribués à M. le marquis de Courcy pour ses études sur la *Coalition de* 1701 ; 1,000 francs à M. l'abbé Allain pour son livre sur l'*Instruction secondaire avant la Révolution,* et 1,000 francs au général Thoumas pour un volume intitulé : les *Capitulations*, savante histoire militaire sur la responsabilité du commandement.

VARIÉTÉS

Le Sauvetage des Petits Vagabonds.

M. Maxime du Camp a retracé les merveilles que la charité catholique a enfantées à Paris. Il a bien mérité de la Société catholique en plaçant sous ses yeux le tableau de celles de ses œuvres qui sont le plus dignes de respect et d'admiration, car le dénombrement général des fondations de la charité chrétienne

défierait les forces d'un seul écrivain. Leurs titres seuls, pour Paris et la France, remplissent un volume de 500 pages, édité par la librairie Poussielgue (1886).

Quand on le parcourt, on est surtout frappé de la multiplicité des maisons de patronage, des orphelinats agricoles établis dans les départements. Les sociétés de charité activent énergiquement, depuis quelques années, l'exode des petits Parisiens des deux sexes vers ces asiles qui couvrent aujourd'hui la France entière.

Dans les longs débats du tribunal correctionnel de Toulon sur les traitements barbares infligés par la *bienfaisance* (!) laïque aux pupilles de l'Assistance publique de Paris, à l'île de Porquerolles, le nom de Cîteaux a été prononcé. Lorsqu'à la suite de la première enquête, la colonie pénitentiaire de Porquerolles, dirigée par un franc-maçon et sa compagne laïque, fut supprimée, cinq délégués du Conseil général de la Seine vinrent à Cîteaux, proposer au supérieur, le R. P. Donat, de recevoir dans son établissement cinquante des enfants de Porquerolles. C'était le 5 août dernier. Le R. P. Donat se montra surpris de la démarche. Il n'y avait pas encore un an, en effet, que le gouvernement, dans sa campagne féroce de laïcisation, lui avait enlevé cent de ses jeunes *convicts*, pour les transférer dans une ancienne maison de réclusion, à Aniane (Hérault).

Ces infortunés quittèrent, dans une profonde désolation, un établissement où les Pères, les Frères, les Sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph travaillaient à leur relèvement moral par l'affection. On les arrachait de ces mains expertes dans l'art de diriger et de guérir, pour les remettre aux cinglantes verges des Chapoulard et autres odieux argousins de la *sécularisation*.

Le fondateur de la Congrégation de Saint-Joseph est le Père Rey, mort il y a quelques années. Son cœur d'apôtre s'était senti pris d'une immense pitié pour ces malchanceux qui entrent dans la vie par la porte flétrissante de la prison. Pendant trente années, avec un courage qu'aucun obstacle ne put rebuter, il en recueillit ce qu'il put et réussit à faire de plusieurs milliers de déshérités, de vagabonds, de futurs révoltés contre l'ordre social, d'honnêtes gens et de braves ouvriers.

Sa généreuse fondation a prospéré. Aujourd'hui, la colonie mère et modèle de Cîteaux possède quatre succursales : à Bri-

gnais (Rhône), à Saint-Genest-Lerpt, près Saint-Étienne; à Saint-Félix et à Saint-Médard, près Soissons.

En 1874, le cardinal de Bonnechose, qui projetait d'établir une colonie agricole dans son diocèse, visita Cîteaux au retour d'un de ses voyages presque annuels à Rome. Les impressions qu'il en ressentit furent consignées dans son « Livre-Journal », que Mgr Besson, évêque de Nîmes, a fidèlement suivi pour écrire son histoire.

« Ce que j'ai vu, écrivait le cardinal, a dépassé de beaucoup mon attente. C'est une véritable école de régénération où neuf cents enfants ou jeunes gens, repoussés par la société ou qui s'y étaient perdus, s'améliorent, se corrigent, vivent heureux et se préparent à rentrer dans le monde pour y mener une vie honnête et utile. La Congrégation qui les régénère a été fondée, il y a quarante ans, par l'abbé Rey. Elle se compose de prêtres, de Frères, de Sœurs, et les merveilles qu'elle opère se font sans bruit. Ses moyens sont la religion, le travail et les exercices militaires et gymnastiques. Il ne reste pas un seul moment pour les tentations de l'oisiveté. Une vaste exploitation agricole et des ateliers de toute espèce procurent aux jeunes gens un travail en rapport avec les aptitudes de chacun. Les chants animent le travail, la musique embellit et charme les récréations.

« Je suis allé partout, et partout j'ai trouvé l'ordre et l'activité, partout des visages épanouis annonçant le contentement, la bonne conscience et le bien-être. La vie est dure, cependant; on couche sur une paillasse, et l'ordinaire est fort simple. Mais les Frères le partagent avec les jeunes colons, et ceux-ci voient en eux non des maîtres armés de la force, mais des pères animés par la plus douce charité. Ce qu'il y a de très remarquable, c'est la simplicité des rouages qui font mouvoir cette vaste administration, et la simplicité avec laquelle l'autorité se fait obéir. Les meilleurs sujets parmi les enfants et les jeunes gens sont chargés de la surveillance; cette confiance les honore, et le personnel de Frères est doublé par cette heureuse combinaison. »

Aujourd'hui, Cîteaux n'étant plus maison de correction, mais une colonie, les religieux de Saint-Joseph ont substitué au régime spartiate observé par le cardinal de Rouen, il y a treize années, une existence beaucoup plus douce. Sa population se compose de sept à huit cents enfants qui lui ont été confiés par leurs propres familles, par des sociétés de charité et par des hospices. En présence de cette transformation du personnel de

la colonie, on conçoit les hésitations du supérieur sollicité par les cinq conseillers généraux de la Seine de recueillir les révoltés de Porquerolles. Il n'a pas eu à se repentir de leur avoir ouvert ses bras; il a été très satisfait de leur conduite, en général.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

5. — **Marie et les Saints du mois de mai, ou Mois de Marie nouveau**, par l'abbé Joseph Lamic, curé de Notre-Dame de Lenne. — Un volume in-18 de 207 pages. Tulle, chez Mazeyrie, éditeur; Rodez, chez Carrère, imprimeur-libraire; à Notre-Dame de Lenne, par Saint-Geniez-d'Olt, chez l'auteur. — Prix franco : 90 cent.

« Le fonds de ce mois de Marie, dit Mgr l'évêque de Rodez, est solide, irréprochable sous le rapport théologique; le style correct, coulant, simple, tel que le demande la matière traitée. Ce travail porte du reste avec raison le titre de Mois de Marie nouveau; car il a quelque chose de spécial, et un plan tout particulier. En effet, il s'occupe largement sans doute des grandeurs, des vertus, des bienfaits de la Très-Sainte Vierge; mais il donne de plus sur les Saints que l'Eglise honore, chacun des jours du mois de Mai, et aussi sur les quelques fêtes mobiles qui s'y rencontrent, des détails intéressants, instructifs et propres à édifier les fidèles. »

Ce qui distingue, en effet, ce Mois de Marie, c'est qu'il est en parfaite harmonie avec l'esprit chrétien; il fait méditer chaque jour par les fidèles les souvenirs que l'Eglise elle-même nous rappelle dans sa liturgie. Les exemples des saints en qui brille un reflet des vertus de Marie offrent le plus vif intérêt et touchent doucement le cœur.

6. — **Guide de l'homme de bonne volonté dans l'exercice de l'oraison**, par le P. J. Simler, supérieur général de la société de Marie de Paris. — Un joli vol. in-18 de XI-328 pages. — Paris, 1887, librairie Saint-Paul.

Ce livre n'était pas destiné à franchir l'enceinte de la famille religieuse pour laquelle il fut composé. Les sollicitations d'un grand nombre, les encouragements de personnages éminents ont décidé l'auteur à se départir de sa résolution primitive. Nous l'en félicitons et nous nous en félicitons. Certainement ce petit livre est appelé à faire un grand bien et mérite très justement d'être le guide de tout homme de bonne volonté. Il est à la portée de tous et convient également bien aux hommes du monde, aux jeunes gens, aux pères de famille pour qui la vie chrétienne n'est pas un vain mot, aussi bien qu'aux prêtres et aux religieux, aux élèves des séminaires et aux novices des couvents.

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE POUVOIR TEMPOREL

DU SOUVERAIN-PONTIFE

Tous les siècles, depuis le IXe, ont reconnu et traité le Pape comme souverain temporel ; ils l'ont investi de tous les attributs et muni de toutes les garanties que réclame cette souveraineté. La royauté est pour le Souverain-Pontife le droit commun, indépendamment de toute concession des lois italiennes.

Si haut qu'on remonte dans les annales ecclésiastiques, on trouve la vraie société spirituelle en possession des biens nécessaires à sa subsistance.

Du vivant même de son divin Fondateur, elle puisait dans la bourse commune du collège apostolique, alimentée par les pieuses libéralités des premiers disciples de Jésus-Christ. Elle n'était pas riche, mais elle vivait de ses propres ressources.

Après la mort du Sauveur, les apôtres confièrent à des diacres l'administration des offrandes qui furent déposées à leurs pieds par les fidèles. C'est ainsi que l'Église de Jérusalem nourrissait ses pasteurs et ses indigents.

Sous l'empereur Valérien, l'Église romaine possédait des ressources qui lui permettaient de pourvoir à l'entretien d'innombrables foules d'orphelins et de pauvres, de vieillards et de malades.

A travers trois siècles de persécutions sanglantes, les Papes ont conservé l'indépendance que Pierre avait conquise par le martyre. Sachant qu'ils étaient héritiers de sa primauté sur l'Eglise universelle, par le fait même qu'ils lui succédaient dans sa chaire, ils savaient également que, pour pouvoir exercer leur suprématie spirituelle, ils verraient un jour, par la force des choses, la ville de Rome transformée en capitale de leur souveraineté terrestre. C'est pourquoi ils y ont maintenu leur position. Nous y sommes par un secret dessein de la Providence, semblaient-ils dire : nous y resterons, au prix de notre sang ; et cette lutte opiniâtre pour un domaine temporel qui nous fait si longtemps défaut, deviendra la plus forte preuve que Dieu veut que nous l'ayons.

L'histoire n'a pas démenti leur attente. A peine Constantin

avait-il inauguré le règne du christianisme sur le trône des Césars, qu'il fit sortir l'Eglise du dépouillement des catacombes lui fit restituer tous les biens que lui avaient enlevés ses persécuteurs et l'enrichit d'immenses domaines.

Cependant, il ne pouvait tenir à côté du Pontife. Reconnaissant en lui une majesté plus haute que la sienne, il lui céda la ville de Rome, et transféra sur les rives du Bosphore le siège de son empire.

Par le fait de cette translation et par un concours d'événements providentiels, le Pontificat romain, sans le vouloir et presque malgré lui, acquit bientôt une véritable souveraineté temporelle, qui ne tarda pas à se constituer indépendante de la Cour de Byzance. Son patriotisme et les services insignes qu'il ne cessait de rendre à l'Italie en la défendant contre les invasions des Lombards, lui valurent des possessions de plus en plus étendues.

Au VIe siècle, il avait des territoires en Sardaigne et en Sicile, en Espagne et dans les Gaules.

Aripert, roi des Lombards, restitua au Pape Jean VII la ville de Gênes et les côtes de la Ligurie.

L'exarchat de Ravenne et d'autres provinces étant devenus la proie de l'invasion, l'Italie réduite à se défendre elle-même, sans espoir de secours de la part des empereurs de Constantinople, avait le droit de recourir au Pape et de se donner à lui ; et celui-ci avait le droit de la sauver et d'accepter les hommages de sa reconnaissance. Ce ne sont pas les papes qui ont soustrait l'Italie à l'empire d'Orient (ils n'ont cessé de travailler pour la maintenir dans la fidélité envers lui) ; ce sont les empereurs qui en ont déserté la défense.

La souveraineté temporelle du Pape existait de fait et était universellement reconnue bien avant que les rois francs l'eussent fondée sur des titres positifs. Ce qu'elle doit surtout à l'épée de la France, c'est la rentrée en possession des patrimoines qui auparavant lui avaient appartenu et lui avaient été enlevés par d'injustes conquêtes.

C'est ainsi que Pépin-le-Bref défit Astolphe, roi des Lombards, et l'obligea de restituer au Saint-Siège l'exarchat de Ravenne, la Pentapole et la ville de Narni, en tout vingt-deux villes, dont les clefs furent remises au Pape Etienne II.

Charlemagne, fils et successeur de Pépin-le-Bref, confirma la donation faite au Saint-Siège par son père et signa la promesse

d'y ajouter l'île de Corse, les provinces de Parme et de Mantoue, la Vénétie et l'Istrie, avec les duchés de Spolète et de Bénévent. Le jour de son couronnement, il ratifia cette donation et en déposa le diplôme sur le tombeau de saint Pierre.

Son fils, Louis-le-Débonnaire, la confirma à son tour. Othon renouvela celle de Louis et saint Henri celle d'Othon, avec quelques restrictions.

Finalement, la comtesse Mathilde fit donation au Saint-Siège de tous ses Etats, qui comprenaient la Toscane et presque toute la Lombardie et la Ligurie.

Ces précédents historiques rappelés, nous demandons quel roi osera se prétendre roi, si le Pape ne l'est pas.

Le royaume d'Italie a pour origine de violentes conquêtes ; la souveraineté pontificale, de libres donations. Depuis le premier siècle, grâce aux largesses et aux fondations de la piété catholique, l'Eglise était propriétaire de biens temporels et reconnue comme telle même par les Césars païens.

Les annexions au Piémont se sont opérées au moyen de votes achetés ou extorqués par des menaces et qui ne représentaient que l'infime minorité et la partie la moins saine de la population ; le domaine temporel du Saint-Siège a trouvé ses accroissements dans les vœux spontanés et les suffrages unanimes des peuples reconnaissants.

La monarchie italienne compte seize ans de réprobation ; l'Eglise appuie sa couronne sur la garantie du droit public européen. Depuis le IXe siècle au moins, grâce à la munificence carlovingienne, elle régnait, avec le titre de souveraine, sur un modeste Etat respecté comme indépendant par toutes les nations depuis plus de dix siècles. Rome a été convoitée par de puissants ennemis ; elle est demeurée la Rome des Papes.

Il n'y a en Europe aucune souveraineté qui repose sur des titres aussi respectables, aussi anciennement et aussi universellement respectés que ceux de l'Etat pontifical.

C'est pourquoi l'envahissement de cet Etat est une grave atteinte portée au droit de propriété, au principe du pouvoir et à la base même de l'ordre social. Le triomphe de l'idée révolutionnaire ferait chanceler tous les trônes, livrerait les nations les plus faibles à la merci des plus fortes, et les nations les plus fortes à l'action dissolvante des fomentations de révolte, au mépris des traités les mieux établis.

Les droits de l'Eglise sont même des droits sacrés. Son

pouvoir temporel n'est pas de droit divin, sans doute ; mais il est providentiel, étant si intimement uni à l'exercice libre et efficace du pouvoir spirituel qu'il est impossible de l'en séparer. L'Eglise a le droit naturel et légitime d'acquérir et de posséder. Le fait de la propriété de l'Eglise, pas plus que celui de l'Etat, ne doit reposer sur une définition dogmatique pour être inviolable.

Donc l'usurpation des domaines de l'Eglise, étant le vol d'une propriété sacrée, constitue un sacrilège.

Le droit des gens ne permet l'expropriation que pour cause d'utilité publique et moyennant une indemnisation équivalente aux biens enlevés.

Or, l'usurpation des Etats pontificaux ne repose, sur aucun motif tiré des intérêts publics.

La Papauté, au point de vue purement humain, est la plus bienfaisante de toutes les institutions sociales. L'Europe doit aux Papes sa civilisation. Par leur influence, les nations barbares ont passé de la férocité à la mansuétude et l'esclavage a été aboli. Par eux, toutes les erreurs ont été proscrites et tous les scandales réprimés. Par eux, les lettres, les sciences et les arts ont été sauvés et restaurés. Ils ont préservé l'Occident des invasions musulmanes et de l'oppression qui aurait pesé sur lui. Ils ont maintenu la paix parmi les princes et la juste soumission aux puissances légitimes. En eux, le peuple a trouvé des défenseurs de ses droits et les fermes remparts de sa vraie liberté. Sentinelles vigilantes, les Papes ont poussé le cri d'alarme à l'approche de tous les périls sociaux et empêché l'Europe de tomber sous le joug des mahométans. Ils ont été l'âme et le génie des entreprises les plus nobles et les plus utiles. Ils ont présidé à la création et fourni à l'entretien d'innombrables œuvres bienfaisantes. Il fut un temps où la sagesse de leurs principes présidait au gouvernement des Etats ; et cet ordre de choses tournait à l'avantage de la société civile : sous l'inspiration des Papes et avec leur concours ont été accomplies ces grandes choses qui font l'honneur et le bonheur de l'humanité.

Quant à la rente que le Souverain Pontife, dépouillé de son pouvoir temporel, se voit offerte, à titre d'indemnité, par le gouvernement d'Italie, il la refuse, et pour de bonnes raisons. Quel rapport y a-t-il, en effet, entre une somme d'argent et la souveraineté enlevée ? entre des valeurs matérielles et les

droits de la justice ? Un souverain qui est à la solde d'un autre n'est pas un souverain.

Au reste, les domaines de l'Église ne finiront point par être à l'Italie. La violence peut tout contre les possessions ; elle ne peut rien contre le droit sacré de propriété. La prescription ne court point : elle a été interrompue par Pie IX ; elle est sans cesse interrompue par les protestations de Léon XIII et de tous les catholiques.

Que le Souverain Pontife soit affranchi d'une sujétion indigne !

Il ne convient pas que le Père commun de la famille chrétienne soit subordonné à un maître dans l'ordre temporel. Docteur des nations, interprète de la volonté de Dieu, législateur des princes et des sujets, dans l'ordre moral et religieux ; centre d'union pour les peuples régis par des lois et des institutions diverses, il doit être libre et indépendant au dedans comme au dehors. Le gouvernement subalpin l'a si bien compris, qu'au lendemain de la dernière usurpation, il a reconnu au Saint-Père (mais sur papier seulement) son caractère de souverain et les prérogatives qui en découlent.

Que le chef de l'Eglise soit investi d'une véritable souveraineté !

Il ne suffit pas qu'il soit exempt de toute sujétion : il faut qu'aux yeux de la catholicité il paraisse indépendant de tout pouvoir humain. Or, il importe pour cela qu'il soit souverain quelque part. On est sujet ou souverain, sans milieu ; et « pour le Pontificat, selon le mot de M. Thiers, il n'y a d'indépendance que dans la souveraineté même. »

Prince et Pasteur, le Pape ne confond pas, il unit les deux puissances ; et les fidèles sont d'accord sur la compatibilité de la royauté temporelle avec le pouvoir spirituel. Au lieu que les Césars païens étaient pontifes parce qu'ils étaient rois, les Papes ne sont rois que parce qu'ils sont Pontifes. En *unissant* dans leurs mains le sacerdoce et le principat, ils empêchent que les deux pouvoirs ne se *confondent* dans la personne d'autocrates et que les rois ne deviennent papes, au détriment de la liberté des consciences.

Aussi, comme nous venons de voir, c'est précisément à l'époque où plusieurs Etats indépendants les uns des autres se sont formés du mélange des barbares avec les débris du vieux monde, que les Papes ont commencé à marcher les égaux des

rois et à se trouver maîtres d'un territoire assez important pour ne pas devenir sujets ou vassaux d'autres souverains. C'est Dieu qui a fait cela et il a bien fait.

Que le Pape rentre en possession de la ville de Rome!

Le Pape devant être roi pour pouvoir mieux être Pape, comme il n'est Pape que parce qu'il est évêque de Rome, c'est de Rome qu'il doit être roi. Rome est la cité des Papes, que tous les princes depuis le premier César chrétien ont été forcés de reconnaître prédestinée à une majesté plus auguste que la leur. Rome n'est pas faite pour être la capitale d'un gouvernement ordinaire : elle est la commune patrie du monde civilisé; elle est la Ville éternelle et le siège d'un royaume qui ne finira jamais.

Que le Souverain-Pontife ait une principauté importante et digne de lui!

Les Papes n'abusent pas de leur pouvoir. L'histoire atteste qu'ils savent porter le sceptre sans préjudice des princes légitimes; que selon le mot de saint Ambroise, ils sont moins avides de l'empire que les empereurs ne le sont du sacerdoce; qu'à toutes les époques, bien loin de gêner les Etats, ils ont usé de leur ascendant pour la vraie grandeur des sociétés en général et de l'Italie en particulier. (*Courrier de Bruxelles.*)

F. V.

L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE (1)

I

Une nouvelle loi, qui a considérablement aggravé celle de 1882, nous fait une situation extrêmement difficile, loi très dure, que nous sommes obligés de subir, parce que c'est la loi : mais nous ne sommes pas obligés de l'aimer, et encore moins de nous croiser les bras, et d'exhaler nos plaintes en stériles gémissements, sans chercher les moyens d'en affaiblir les tristes effets.

N'oubliez pas qu'il n'est plus permis de s'occuper de religion dans l'enseignement officiel : nous entendons par enseignement officiel celui qui est donné dans toutes les écoles primaires tenues au nom de l'Etat. La nouvelle loi ne veut pas qu'on y

(1) Lettre pastorale de Mgr l'Archevêque d'Aix.

parle de Dieu, de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de son Evangile, de sa doctrine, de sa morale, des sacrements, de la prière, de la vie future, des récompenses et des châtiments éternels. Ne le demandez pas aux instituteurs et institutrices : ils ne le peuvent pas sans compromettre leur situation.

Sachez donc ce que vous faites, pères et mères, quand vous choisissez tel et tel établissement scolaire.

Il n'est pas rare de rencontrer ici et ailleurs des parents qui s'étonnent que leurs enfants ne soient plus préparés à la première communion dans leurs classes. — Que vous ignoriez les secrets de la politique, les chances de la paix ou de la guerre... vos travaux et vos nombreuses occupations sont une excuse très légitime : votre ignorance, du reste, ne fera tort à personne ; mais que vous ignoriez ce qui intéresse si gravement vos enfants, que vous devez aimer plus que vous-mêmes ; que vous n'ayez nulle sollicitude de savoir si on leur apprend à connaître Dieu, à l'adorer, à le servir, à mériter la vie éternelle, à devenir de bons chrétiens, pour être plus tard des hommes vertueux et utiles à leur pays, c'est une indifférence inexcusable et malheureusement trop réelle : nous parlons de ce qui a retenti plus d'une fois à nos oreilles.

La question se pose donc ainsi : « Voulez-vous que vos enfants soient chrétiennement élevés et fassent leur première communion ? — Oui, me répondez-vous, parce que nous sommes chrétiens, parce que nos enfants sont baptisés, et qu'à des fils de chrétiens il faut des écoles chrétiennes.

Eh bien, apprenez d'abord quels sont vos droits. Il n'y a rien au monde de plus sacré et de plus incontestable que vos droits sur vos enfants : vous les avez reçus directement de Dieu. Dans le gouvernement de votre famille : vous n'avez que ce Maître au-dessus de vous. Il vous a constitués ses délégués et ses représentants immédiats auprès de ces chers petits êtres : c'est un dépôt dont il vous demandera compte un jour à son tribunal. — Tout pouvoir vient de Lui dans l'ordre civil et dans l'ordre religieux. De qui donc viendrait celui dont vous êtes revêtus ? Votre paternité est une image de la paternité divine. Quand je vois un père et une mère au milieu de leurs enfants, il me semble voir Dieu lui-même dans sa propre famille. Lorsque Ève reçut son premier-né dans ses bras, elle s'écria, dans sa joie et sa reconnaissance : *Hominem possedi per Deum* (1) : J'ai pos-

(1) Gen., IV, 1.

sédé un homme par Dieu : Il est à moi, mais il me vient de Dieu : c'est mon enfant, mais il est le sien avant d'être le mien. Je le possède par Dieu et pour Dieu : *Hominem possedi per Deum.*

Parents, vos enfants vous appartiennent au même titre : vous les possédez par Dieu : c'est par Lui seul que vous êtes devenus pères et mères, c'est pour Lui seul qu'il vous a fait ses auxiliaires dans la continuation de son œuvre créatrice : vous les possédez par Dieu, *hominem possedi per Deum :* donc vous ne dépendez que de Lui seul.

Voyez comme votre langage habituel est l'expression de cette vérité ! Quand vous parlez de vos enfants, vous dites : Mon fils, ma fille, absolument comme vous dites : Ma maison, mon champ, mon argent, avec l'essentielle différence que vous pouvez vendre, perdre, ou céder votre maison, votre champ, votre argent : mais vous ne perdrez jamais, vous ne vendrez jamais, vous ne céderez jamais votre titre de pères et de mères : il est d'origine divine ; il existe avant toute autorité, il fait partie de votre nature : il est éternel comme la loi éternelle de laquelle il émane.

Votre fils et votre fille, devinssent-ils roi et reine du ciel et de la terre, resteront toujours vos enfants. De même que Marie dira à Jésus-Christ pendant toute l'éternité : *Vous êtes mon fils ;* de même vous direz à vos enfants, aussi longtemps que Dieu sera Dieu : Vous êtes mon fils, vous êtes ma fille.

Il est donc absolument nécessaire que vous ayez une connaissance très exacte de la sainteté, de la grandeur, de l'inviolabilité de vos droits de pères et de mères, afin que vous les respectiez vous-mêmes, que vous les fassiez respecter, et que vous ne souffriez pas que la moindre atteinte leur soit portée, par quelque autorité que ce soit. Quiconque s'occupe de vos enfants ne peut le faire que par vos ordres. Vous, vous êtes les délégués directs de Dieu : nous, nous ne sommes que vos représentants et vos serviteurs. Nous devons nous considérer comme des ouvriers envoyés par vous à votre vigne. Vous seuls pouvez dire : *Hominem possedi per Deum ;* J'ai possédé un homme par Dieu : c'est mon bien.

Entre vous et nous, quelle immense différence ! L'autorité dont nous sommes investis, nous pouvons l'abdiquer, soit en renonçant à nos fonctions, soit en refusant votre mandat, si notre ministère ne nous en impose pas le devoir.

Pour vous, vous ne pouvez jamais résigner votre titre de pères et de mères. Au jour de notre ordination, il nous a été

dit: *Tu es sacerdos in æternum* (1); Vous êtes prêtres pour l'éternité; au jour de votre paternité, il vous a été dit à vous aussi: Vous êtes pères et mères pour l'éternité. Vous portez sur votre front et dans votre âme un caractère ineffaçable: votre enfant et vous, c'est tout un.

II

Vos droits sont donc incontestables, et ne peuvent être contestés. La conclusion est facile à tirer et la voici : aucune autorité en ce monde ne peut vous remplacer auprès de vos enfants, sans votre consentement : aucune autorité en ce monde ne peut vous les prendre pour les instruire à sa façon, et encore moins dans des principes qui seraient contre votre conscience et contre les droits de Dieu, leur premier père et leur premier maître, qui vous ordonne de les élever pour Lui, sous peine de manquer à la plus sainte de vos obligations. — Mais vos droits sont-ils toujours respectés? Non, ils ne le sont pas, quand la liberté de l'enseignement chrétien ne vous est pas donnée, quand vous êtes contraints de mettre vos enfants dans des écoles qui ne possèdent pas votre confiance. On peut vous aider, on doit vous aider dans cette tâche laborieuse et coûteuse : mais violenter votre liberté, ce serait la plus inique des tyrannies.

III

Vos droits sont grands, pères et mères, mais ils ne sont pas sans limites. Au-dessus de vous, il y a plus maître que vous; l'exercice de votre pouvoir est subordonné au pouvoir de Dieu. Vous pouvez tout pour le bien, rien pour le mal. Vous devez gouverner votre famille, comme Dieu gouverne le monde, avec bonté et fermeté : car Dieu est puissance et amour : voyez dans vos enfants, des frères et des sœurs de Jésus-Christ. — Les païens disaient que le malheureux est une chose sacrée, à plus forte raison l'enfant, qui est la misère même, parce qu'il n'a rien et ne peut rien, est-il un objet deux fois plus sacré.

Soyez scrupuleux, Nos très chers Frères, de remplir saintement la grande mission qui vous associe à l'action de Dieu : ne cédez jamais la moindre partie de vos droits, sans savoir en quelles mains vous en faites dépôt; ne vous laissez pas séduire par quelques promesses ou quelques dons matériels : sachez à quel prix vous les achetez.

(1) IV Heb., 7, 17.

Portez hautement votre dignité paternelle, et, quand on veut la diminuer, l'entraver ou l'usurper, sous quelque prétexte que ce soit, résistez par tous les moyens légitimes; vous en avez le droit; et dites hardiment : c'est mon enfant, je l'élèverai comme je l'entendrai, c'est-à-dire comme Dieu veut que je l'élève.

Il me semble que ces sentiments devraient faire vibrer vos âmes : ils vous anoblissent, je dirai presque vous divinisent, puisque vous remplissez une mission divine. — Peut-être n'avez-vous pas une pierre pour reposer votre tête, et de laquelle vous puissiez dire : ceci est à moi; mais vous avez vos fils et vos filles, vous pouvez dire : ils sont à moi; les toucher, c'est me toucher à la prunelle de l'œil ; *c'est la chair de ma chair et les os de mes os* (1).

Ici vous êtes réellement dans votre domaine, vous n'avez que Dieu plus puissant que vous; vos enfants demeurent sous votre autorité, jusqu'au moment où l'âge les mettra en possession d'eux-mêmes, ce qui ne les exemptera jamais de vous aimer et de vous respecter.

Vos droits sont indiscutables, mais ils sont nécessairement corrélatifs de devoir : un droit impose toujours un devoir; bien user des uns, et bien pratiquer les autres, ce serait la perfection.

(*A suivre*).

Mgr Gouthe-Soulard.

LES SUSPENSIONS DE TRAITEMENT

Mgr l'évêque de Viviers vient d'adresser une importante lettre au clergé de son diocèse.

Cette Lettre contient l'histoire des démarches que le vénéré prélat a faites auprès de l'administration des cultes pour obtenir un acte de justice : le rétablissement du traitement dont un certain nombre de curés de son diocèse ont été privés. Pour plusieurs de ces victimes de l'arbitraire gouvernemental, ces démarches ont été infructueuses. Mgr Bonnet dit pourquoi ; il explique à quelles exigences son devoir d'évêque l'a obligé de résister.

(1) Gen. II. 23.

Ce qui s'est passé à Viviers s'est produit également en beaucoup d'autres diocèses de France. Aussi la Lettre de Mgr Bonnet à son clergé ne peut manquer d'attirer toute l'attention de nos lecteurs. Ce qu'est le prétendu « apaisement » auquel certains voudraient faire croire, peut-être croire eux-mêmes par lassitude du combat, sa lecture ne le montre que trop clairement. Voici cette lettre :

Messieurs et chers coopérateurs,

Plusieurs de vos confrères demeurent sous le coup de la décision ministérielle qui, le 15 décembre 1885, supprimait dans notre seul diocèse trente-deux traitements ecclésiastiques.

Vous avez entendu nos premières protestations ; vous vous étonnez peut-être qu'elles ne se soient pas renouvelées et que nous ayons si longtemps couvert de notre silence une situation dont quelques-uns de nos prêtres subissent, depuis plus d'un an, les rigueurs imméritées. Si nous n'avons rien dit au public de nos inquiétudes et de nos douleurs, c'est qu'il nous a paru plus sage de ne pas jeter dans l'opinion de nouveaux éléments de division et qu'il nous répugnait d'être accusé de faire de l'agitation quand nous ne poursuivions, en réalité, qu'une œuvre d'apaisement et de justice ; c'est surtout parce que nous attendions un meilleur résultat des négociations engagées par notre administration avec les représentants du pouvoir. Nous étions tellement convaincu de l'innocence de nos prêtres, nous croyions l'avoir si clairement démontré, que nous considérions comme très prochaine la réparation que l'on s'obstine à nous refuser.

Mais, si nous nous sommes tu, nous n'avons pas cessé d'agir. Grâce à une large offrande dont vous connaissez tous le généreux auteur, grâce surtout aux ressources que vous avez tenu à mettre dans nos mains pour affirmer votre solidarité avec les victimes, nous avons pourvu jusqu'ici aux nécessités les plus graves, et aucun de nos bien-aimés coopérateurs n'a encore senti les atteintes de la misère.

Et tandis que nous nous efforcions de restituer à vos confrères le pain qui leur était injustement ravi, nous importunions de nos incessantes réclamations ceux qui ont créé cette situation et qui ont seuls le pouvoir d'y mettre un terme.

Notre première lettre, la seule que nous ayons rendue publique, vous a appris quelles fables absurdes et méchantes on a imaginées contre nous, et de quelles accusations ridicules il nous

a fallu justifier sérieusement l'évêque et le clergé de ce diocèse. Une seconde lettre, trop longue pour qu'il soit possible de vous en donner intégralement le texte, réunissait trente-deux plaidoyers. La cause de chaque accusé y était défendue séparément et, nous le croyons, par des arguments péremptoires. Avant de rédiger ce mémoire, nous avions pris le temps de procéder à une enquête minutieuse; elle nous a fourni les documents les plus exacts et les plus précis. C'est après en avoir fait une étude patiente et attentive, que nous avons résumé nos impressions dans cette première page de notre lettre à M. le ministre des cultes :

J'ai rapproché les charges de la défense ; j'ai eu parfois, je l'avoue, à faire un grand effort pour dominer ma surprise et mon indignation ; mais j'ai pu me convaincre de l'innocence à peu près complète des ecclésiastiques incriminés auprès de vous avec tant de légèreté et de passion.

Ce qui ressort de l'étude de ce dossier, ce que vous pouvez constater vous-même, monsieur le ministre, par l'examen de chacune des pièces qui la composent, le voici :

Du côté des accusateurs :

Le plus souvent un seul nom, deux ou trois quelquefois; mais toujours un ennemi déclaré de l'accusé, un fonctionnaire notoirement malveillant, un homme publiquement connu pour son hostilité à nos croyances;

Du côté des griefs :

Quand l'accusation n'est pas vague, indéterminée et par conséquent insaisissable, que trouvons-nous? Un lambeau de prône, une simple phrase incomprise, inventée ou travestie par la méchanceté ou l'ignorance, une démarche mal interprétée ou habilement détournée de son véritable but, un mot saisi au cours d'une conversation ou échappé à l'entraînement d'une discussion;

Du côté des accusés :

Des prêtres entourés de l'estime publique au sein de leurs paroisses, des prêtres recommandables par leurs services et leurs vertus, dont plusieurs ont blanchi dans l'exercice du ministère pastoral et qui tous peuvent offrir au public, avec les mérites d'une carrière remplie par le dévouement, l'honneur d'une vie sans tache ;

Du côté de la procédure :

Pas un témoin à décharge admis à déposer; pas une note communiquée, pas une explication admise; l'accueil le plus encourageant et le crédit le plus large accordé à la délation ; la liberté la plus élémentaire déniée à la défense.

La suite de la lettre n'est que la preuve de cette affirmation

générale trente-deux fois répétée et victorieusement établie par des faits incontestables, par des témoignages nombreux, autorisés et d'une incontestable sincérité.

Nous terminions par ces paroles :

Là s'arrête, monsieur le ministre, cette longue série de condamnés que vous avez, par un trait de plume, réduits à la misère.

J'ai eu à défendre comme de vrais coupables des prêtres manifestement innocents : c'était une tâche douloureuse, et je remercie Dieu d'avoir pu la conduire à son terme sans laisser éclater les sentiments qui agitaient mon âme. Je saurai refouler jusqu'au bout les amères réflexions qui monteraient si aisément de mon cœur à mes lèvres ; mais laissez-moi, en terminant, vous rappeler un souvenir qui semble nous donner quelque droit à votre bienveillance.

Il y a une année à peine, à l'heure où l'épidémie ravageait notre infortuné pays, les prêtres que vous frappez aujourd'hui étaient debout au chevet des cholériques, faisant héroïquement leur devoir. Le gouvernement leur faisait offrir des récompenses qu'ils refusaient noblement. Le ministre, ému d'un dévouement si simple et à la fois si généreux, rendit alors quelques traitements, comme ceux d'aujourd'hui injustement supprimés.

Eh bien, monsieur le ministre, cette arme que l'admiration, que le remords peut-être avait fait tomber des mains d'un de vos prédécesseurs, permettez-moi d'espérer qu'elle tombera aussi de vos propres mains devant l'innocence clairement démontrée de ceux qui ont été et qui demeurent l'objet de vos rigueurs.

Et parce que j'attends cet acte de justice, je n'ai pris aucun moyen pour assurer à mes prêtres le pain qui va bientôt leur manquer ; je n'ai fait aucun appel à la charité publique ; je me suis tu devant les fidèles qui auront à subir le contre-coup de vos mesures ; je n'ai déplacé aucun des titulaires atteints par vos décisions ; j'ai fait arrêter dans les journaux une souscription qui commençait à agiter l'opinion.

Mais, vous le comprenez, monsieur le ministre, cette situation ne saurait se prolonger indéfiniment ; beaucoup trouvent peut-être qu'elle a trop duré. J'ai eu l'honneur de vous le dire, mes prêtres sont pauvres, ils vivent au jour le jour, abandonnant à de plus pauvres qu'eux cette modeste épargne, fruit de leurs privations, dont la plus stricte économie eût pu faire la réserve du lendemain. Aussi, quand vient à s'arrêter le paiement régulier de la dette contractée par l'Etat envers le clergé de France, c'est pour eux la misère, et la misère aggravée par la situation du prêtre moralement impuissant à chercher dans un travail profane une compensation aux injustices qu'on lui fait subir.

Nous avons longtemps attendu et plus d'une fois vivement sollicité une réponse à cette lettre.

Le 7 mai, nous fûmes officiellement prévenu que le gouvernement se montrerait disposé « à la clémence » si nous voulions consentir à assigner une autre résidence à la plupart des prêtres dont le traitement demeurait suspendu.

Nous ne pûmes, à notre grand regret, agréer cette proposition, qui nous fut présentée, nous devons le reconnaître, par un intermédiaire bienveillant et courtois.

Un déplacement, dans les conditions où il nous était demandé, était un blâme public, et par conséquent la reconnaissance implicite d'une faute; il prenait le caractère d'une grave punition. Ce qu'on exigeait de nous, c'était plus qu'un acte de condescendance, c'était plus qu'un sacrifice, c'était une injustice; nous ne pouvions la commettre. L'honneur de nos prêtres ne nous appartient pas; nous ne pouvons y toucher que pour le défendre; mais il ne nous est pas permis d'en faire l'objet d'une transaction.

Qui ne voit d'ailleurs qu'une telle concession serait un amoindrissement et une sorte d'abdication du pouvoir ecclésiastique? Elle aurait pour résultat de livrer notre clergé à la merci des haines personnelles et des rancunes de parti. Le sort du meilleur des prêtres dépendrait d'une influence qu'il peut avoir demain l'obligation d'irriter contre lui. Ce qui se passe à cette heure, sous nos yeux, dans les paroisses dont on a frappé le pasteur, témoigne assez de ce que peut obtenir la plus vile délation et le plus méprisable délateur. Quelle dignité, quelle indépendance, quelle sécurité garderait notre ministère si, par la suppression du traitement, on était sûr d'arriver indirectement à la suppression du curé !

Nous voulons bien examiner consciencieusement et sans parti pris les plaintes qu'aurait à nous transmettre l'autorité civile; nous sommes disposé à opérer tous les déplacements dont elle parviendra à nous démontrer l'urgence et la nécessité; mais qu'on nous les impose sans nous permettre d'en discuter les motifs, c'est une prétention inadmissible.

Nous avons refusé toute mutation. Nous ne pouvions acheter, par une concession que réprouvait notre conscience, l'abandon d'une mesure dont tout nous invite à désirer le terme : le sentiment de nos droits, aussi bien que celui de nos intérêts.

Le 4 septembre dernier, après neuf mois de négociations len

tes et pénibles, M. le ministre nous faisait notifier par M. le préfet son arrêt définitif. Treize prêtres avaient leur traitement rétabli avec des retenues plus ou moins considérables. Dix-neuf, ni plus coupables ni moins innocents que leurs confrères graciés, n'étaient pas admis à participer à cet acte de tardive réparation. Pour eux, l'amnistie est conditionnelle ; elle est subordonnée à leur changement de résidence. L'un d'eux est mort dans les circonstances douloureuses que vous connaissez ; un autre, déplacé avant la décision du 15 décembre 1885, vient d'être informé que son expiation, jugée suffisante, a pris fin le 1er octobre dernier ; trois autres ont été, pour des raisons purement administratives, appliqués à des ministères non rétribués par l'État; quatorze demeurent sous la verge et n'ont pas même la consolation de savoir quand finira leur châtiment.

On assure au prisonnier le pain et le vêtement, et on ne se demande pas si les prêtres que l'on veut punir ont de quoi se garantir de la faim et de la nudité. Ils n'ont, en réalité, d'autre moyen que la mendicité et d'autre ressource que l'aumône. Certes, leur pauvreté n'est pas de celles dont on ait à rougir: après celle de leur divin Maître, il n'en fut jamais de plus honorable.

Mais, si noble que soit leur dénûment, si glorieux qu'il soit au regard de la foi, il a des rigueurs que nous devons adoucir et des périls que nous devons conjurer. D'ailleurs, leur cause est la vôtre; ils sont frappés aujourd'hui, rien ne vous garantit que vous ne le serez pas demain. Leur condition vous avertit que la prudence la plus circonspecte ne peut sauver que ceux que la malveillance a résolu de perdre.

Et qu'est-il besoin de ranimer dans vos âmes ce sentiment de généreuse et tendre solidarité ? L'élan avec lequel vous vous êtes portés au secours de vos frères malheureux témoigne assez haut qu'on ne peut toucher à un seul d'entre vous sans vous atteindre tous.

Toutefois, nous ne pouvons souffrir que vous supportiez plus longtemps tout le poids d'une charge que les fidèles ont le devoir de partager avec nous. C'est dans cette pensée que nous nous sommes déterminé à solliciter leur concours. Nous nous adressons à leur cœur, et nous avons la confiance qu'il nous répondra. De votre côté, vous mettrez tous vos soins à multiplier, au profit de nos chères victimes, les ressources de la charité. Vous intéresserez à leur sort les familles riches de vos paroisses ; vous vous efforcerez de provoquer en leur faveur des dons pri-

vés et des souscriptions publiques. Cet acte de fraternel dévouement sera pour vous une satisfaction du cœur ; il vous associera aux mérites de la persécution ; il aura pour résultat de préparer insensiblement les fidèles aux charges plus lourdes que leur réserve un avenir prochain, si prochain qu'il peut être demain le présent.

Ainsi qu'il l'annonce en terminant cette Lettre, Mgr l'évêque de Viviers sollicite le concours de son peuple en faveur des prêtres dépouillés de leurs moyens de subsistance. Il adresse, à cet effet, une Lettre spéciale aux fidèles des paroisses dont le curé est privé de traitement, et une Lettre générale à tous les fidèles du diocèse, à la suite de laquelle il prescrit une quête qui a eu lieu le second dimanche après Pâques.

LE SOCIALISME EN ALLEMAGNE

Le gouvernement allemand, justement alarmé, oppose depuis plusieurs années déjà une législation draconienne aux agissements des socialistes. Lorsque ces dispositions furent votées pour la dernière fois au Reichstag, les députés catholiques firent ressortir de la façon la plus claire que les mesures prises par l'Etat n'étaient pas une digue assez forte pour arrêter le mouvement des niveleurs. Croire abattre le socialisme en ne déployant contre lui que la force matérielle et brutale est une dangereuse utopie. Tous les hommes d'Etat ont dû reconnaître l'inefficacité des moyens de coercition employés seuls, et cette expérience a trouvé dans les dernières élections législatives en Allemagne une nouvelle et sinistre confirmation. En effet, loin d'avoir subi un arrêt dans sa marche, le socialisme allemand a fini par prendre des proportions qui doivent inspirer des craintes sérieuses à tout bon citoyen. Voilà l'une des grandes révélations du 22 février dernier.

Les journaux catholiques allemands — et c'est un honneur pour eux — ont suivi pas à pas et signalé les démarches de ces hommes qui, n'attendant plus rien de la société et de l'Etat tels qu'ils sont constitués aujourd'hui, demandent le salut et le bon-

heur à la destruction de l'ordre établi et à l'abolition de toute hiérarchie sociale. Au lendemain des élections, les publicistes catholiques s'emparèrent des votes, et rappelant les paroles qu'ils avaient prononcées dans le passé, ainsi que les graves avertissements qu'ils n'avaient cessé de donner, ils montrèrent que l'ennemi contre lequel il fallait s'armer, n'était pas un peuple menaçant nos frontières dans un avenir plus ou moins proche, mais bien ce million d'hommes debout, au cœur même du pays, épiant le moment où la patrie sera à leur merci.

Les journaux officieux, et à leur tête l'organe du prince de Bismarck, la *Nord-deutsche Allgemeine Zeitung*, n'osèrent aborder ouvertement ce grave sujet. Tout entiers à la joie de voir triompher la politique du chancelier dans la question du septennat, ils fermèrent les yeux sur la défaite qu'il essuyait de la part des socialistes. Ces journaux poussèrent le cynisme jusqu'à se permettre des plaisanteries de mauvais aloi sur les résultats obtenus par les socialistes à Berlin (95,000 voix). Il n'est pas mauvais que ces prétendus conservateurs se soient ainsi démasqués. Au Reichstag et dans les colonnes de leurs gazettes, ils posent volontiers pour les défenseurs de l'empire et accusent les catholiques de vouloir détruire cette unité nationale acquise au prix de sacrifices communs. Aujourd'hui il faudrait être aveugle pour ne pas voir que quand la patrie allemande est réellement menacée, seuls les catholiques s'en émeuvent, tandis que leurs adversaires en prennent assez joyeusement leur parti. C'est que pour ces derniers l'intérêt du système politique passe avant le salut de la patrie elle-même.

Dira-t-on que les craintes inspirées aux catholiques par l'extension du socialisme sont exagérées ? Si nos observations ne se basaient pas sur des données certaines, nous serions les premiers à révoquer en doute la gravité du danger. Avons-nous seulement affaire aux 775,000 socialistes qui ont émis leur vote lors des élections ? Ce serait une grave erreur que de le croire. D'abord, une forte pression a été exercée dans maints districts sur les électeurs et beaucoup de socialistes ou ne se sont pas approchés de l'urne, ou n'ont pas pu voter, pour diverses raisons, conformément à leurs opinions. Ensuite, pour participer aux élections du Reichstag, il faut avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans. Nous ne connaissons donc pas d'une façon exacte le chiffre total de ceux qui sont imbus des principes de

Lasalle, de Marx ou des autres apôtres de la « Doctrine du Salut » (*Heils lehre*).

La jeunesse surtout est fortement atteinte. De l'aveu de tous les hommes qui s'occupent en Allemagne de cette question, rares sont les fabriques et les usines dont les jeunes ouvriers ne sont pas en partie gagnés à la cause socialiste. Comme preuve de la vérité de cette assertion, nous en appelons aux procès contre les socialistes, aux expulsions, etc. : nous y rencontrons toujours de nombreux jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans. Nous en appelons encore aux données fournies par les meetings socialistes : presque toujours la majeure partie des auditeurs est recrutée parmi les jeunes gens du même âge.

Mais faut-il une preuve plus palpable que les perquisitions faites dans les casernes par ordre du gouvernement? On a trouvé aux mains des soldats des écrits socialistes sous forme de livres, de brochures, de gazettes, de proclamations. On parle beaucoup de la discipline exemplaire qui règne dans l'armée allemande; les partisans du service personnel surtout nous vantent à tout propos l'esprit d'ordre et l'attachement au devoir qui distinguent la nation allemande rangée sous les drapeaux. De ces éloges il y a beaucoup à rabattre, et nous ne voyons pas que la présence des fils de familles à côté des fils de prolétaires rende, comme d'aucuns le prétendent chez nous, l'armée allemande impénétrable à la propagande des idées subversives. Le niveau égalitaire réclamé par nos militaristes comme une mesure de salut social semble même avoir produit là-bas des effets tout contraires.

Qu'y voit-on en réalité? Le soldat est obligé de donner l'exemple de l'obéissance aux lois; il est chargé du maintien de l'ordre. Or, l'Etat anathématise le socialisme; aucune mesure ne paraît trop sévère à ses yeux; il frappe sans distinction de personnes, depuis l'humble artisan jusqu'au parlementaire. Et voilà qu'un jour on apprend que le soldat se nourrit des idées contenues dans les écrits prohibés, et le gouvernement se voit forcé d'envoyer au vu et au su de tout le monde, et cela chaque mois pour ainsi dire, ses agents dans telle ou telle caserne pour arracher des mains du soldat ces pages condamnées à juste titre. Il n'y a plus à le cacher : le parti socialiste compte aujourd'hui déjà de nombreux adeptes dans l'armée, et la contagion y sévit autant qu'à l'usine pour ne pas dire davantage. On se demande, non sans effroi, ce qu'il en adviendra le jour où

le gouvernement fera appel à l'armée pour maintenir l'ordre, le jour où il s'agira de lutter à main armée contre le socialisme révolutionnaire!

Mais quittons l'armée et comptons les forces du parti. 775,000 votes ont été déposés en faveur des candidats socialistes. Voilà un chiffre officiel qui défie toute contestation. Sans crainte de se tromper, le publiciste peut déclarer que parmi les jeunes gens de 18 à 25 ans, il rencontre pour le moins le même nombre de socialistes. Voilà un minimum. Pour apprécier ce chiffre à sa juste valeur, il faut se souvenir que les doctrines de Lasalle ne sont pas vieilles encore chez les peuples allemands. Vingt-quatre ans se sont à peine écoulés depuis le jour où elles apparurent pour la première fois au-delà du Rhin. Et depuis lors, un million et demi d'hommes ont été gagnés corps et âme à ces idées! Il y a là de quoi faire réfléchir.

Sept millions d'électeurs ont déposé leur vote le 22 février; la dixième partie des voix est tombée sur des candidats socialistes. On a les raisons les plus sérieuses de craindre qu'aux prochaines élections, le nombre des électeurs partisans de la démocratie sociale n'approche bien près d'un million.

Voilà les fruits de quinze années de « lutte pour la civilisation, » lutte menée par l'Etat contre l'Eglise catholique! Ah! sans doute, cette lutte a été féconde en déceptions, en désastres, et le chancelier a les meilleures raisons de la cesser aujourd'hui. Puisse-t-il entrer résolûment dans une voie réparatrice! puisse-t-il demander au catholicisme, après l'avoir si longtemps combattu, cette force morale qui seule peut enrayer les progrès du socialisme!

LA LOI ECCLÉSIASTIQUE PRUSSIENNE

La loi politico-ecclésiastique votée par les deux Chambres prussiennes vient d'être promulguée par l'empereur Guillaume En voici la traduction :

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu roi de Prusse, etc., avec l'assentiment des deux Chambres du Landtag de notre Monarchie, ordonnons ce qui suit :

Article premier.

L'article 2 de la loi du 21 mai 1886 est ainsi modifié et complété :

§ 1. — Les évêques d'Osnabrück et de Limbourg sont autorisés à créer et à entretenir dans leurs diocèses des séminaires, dans le but de donner à leur clergé l'éducation scientifique.

Les prescriptions de l'article 2 de la loi du 21 mai 1886 sont applicables à ces séminaires.

§ 2. — La prescription restrictive contenue dans le quatrième alinéa de la loi du 21 mai 1886, relativement à la fréquentation des séminaires ecclésiastiques, est annulée.

Article 2.

Les lois du 11 mai 1873 et du 11 juillet 1883 sont modifiées comme suit :

§ 1. — L'obligation imposée aux supérieurs ecclésiastiques concernant la désignation des candidats aux emplois ecclésiastiques et l'intervention de l'Etat sont supprimées en ce qui concerne la nomination d'un administrateur ou proviseur paroissial.

Le droit de *veto* ne subsiste désormais que pour la collation définitive du titre de curé.

§ 2. — Le § 16 de la loi du 11 mai 1873, à partir du n° 2, est remplacé par la disposition suivante : « 2) si le candidat est impropre à l'emploi pour des raisons fondées sur des faits et appartenant au domaine civil ou politique. »

Les faits motivant le *veto* doivent être indiqués.

§ 3. — Désormais, l'Etat ne pourra plus exercer aucune contrainte en vue des nominations définitives aux fonctions curiales. Le § 18 et le second alinéa du § 19 de la loi du 11 mai 1873 sont supprimés.

§ 4. — Les décisions judiciaires prises contre des ecclésiastiques dans les cas prévus par le § 21 de la loi du 11 mai 1873 ne pourront plus avoir, en droit, pour conséquence la vacance du poste. Les prescriptions contraires sont annulées.

§ 5. — La célébration des messes et l'administration des sacrements ne tombent plus sous l'application des peines édictées par les lois du 11 mai 1873 et du 21 mai 1874.

Cette disposition est applicable aux membres des ordres et congrégations religieuses dont l'existence sur le territoire de la Monarchie prussienne est autorisée.

L'article 15 de la loi du 21 mai 1886 demeure en vigueur.

Article 3.

L'obligation imposée aux supérieurs ecclésiastiques par l'alinéa deuxième de l'article 8 de la loi du 21 mars 1886 de communiquer aux présidents supérieurs les décisions disciplinaires prises contre les membres du clergé est supprimée.

Article 4.

Les §§ 2 à 6 de la loi du 13 mai 1873, concernant les limites du

droit dans l'emploi des moyens coercitifs et disciplinaires, sont supprimés.

Article 5.

La loi du 31 mai 1875, concernant les ordres religieux et les congrégations similaires de l'Eglise catholique, est modifiée comme suit :

§ 1. — Sur le territoire de la Monarchie prussienne, peuvent être admis de nouveau les ordres et congrégations de l'Eglise catholique qui se vouent;

A) Au ministère paroissial, à titre d'auxiliaires;

B) A la pratique de la charité chrétienne (soin des malades et service des indigents);

C) A l'enseignement et à l'éducation des jeunes filles dans les établissements d'instruction secondaire et autres analogues;

D) A la vie contemplative.

§ 2. — Aux ordres et congrégations pouvant rentrer en Prusse, — pour ce qui regarde la fondation de chaque maison religieuse, ainsi que pour tout le reste — sont applicables les prescriptions légales qui régissent les ordres existants.

§ 3. — Les ministres de l'intérieur et des affaires ecclésiastiques sont autorisés à accorder aux ordres et congrégations qui existent ou qui rentreront, la faculté de former des missionnaires pour le service à l'étranger et de fonder des maisons dans ce but.

§ 4. — Les biens des ordres dissous, jusqu'ici gardés et administrés par l'Etat, seront restitués à leurs propriétaires respectifs qui seront rentrés en Prusse, dès lors que ceux-ci possèdent des *droits de corporation* et qu'ils auront pris l'engagement juridiquement valable de pourvoir à l'entretien des membres des maisons dissoutes. Même avant d'avoir satisfait à ces conditions préalables, les ordres pourront être autorisés à jouir de l'usufruit des biens dont il s'agit.

Article 6.

Les §§ 4 à 19 de la loi du 20 mai 1874, concernant l'administration des évêchés catholiques vacants, sont supprimés.

(Authentique, avec notre seing et notre sceau royal.

(Donné à Berlin, le 29 avril 1887.

(L. S.) GUILLAUME.

Von Bismarck, von Puttkamer, Maybach, Lucius, Friedberg, von Bœtticher, von Gossler, von Scholz, Bronsart von Schellendorf.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. LECONTE DE LISLE. — DISCOURS DE M. ALEXANDRE DUMAS.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Il y a, dans Victor Hugo, trois hommes : le poète, le philosophe, le politique.

Le politique je le laisserai tout de suite de côté. Hugo, mort, n'a plus rien à faire avec la politique, chez nous du moins. Nous le reprenons au nom des lettres, nous le gardons et nous ne le rendons pas. Cependant il me faut répondre à une assertion de vous que je crois erronée. Vous dites quelque part, pour l'excuser sans doute : « Il s'est cru royaliste et catholique. » Il ne s'est pas cru royaliste et catholique ; il l'a bel et bien été et très sincèrement, comme il a bel et bien et très sincèrement cessé d'être l'un et l'autre. Il l'a dit et répété maintes fois en vers et en prose; il n'y a donc pas à en douter.

Du reste, nul n'a été, dans ses actes comme dans ses œuvres, plus sincère et plus convaincu que lui, toujours. Nous avons tous le droit de modifier les idées politiques et religieuses que la famille et la société ont imposées à notre enfance ignorante et soumise; c'est affaire entre notre conscience et nous. Si le coup de tonnerre du chemin de Damas a raison pour saint Paul, si la parole de saint Ambroise, a raison pour saint Augustin, qui prouvera tout de suite, quand nos idées se modifient, que ce n'est pas saint Ambroise que nous écoutons ou le ciel lui-même qui nous parle? Ce que nous pouvons rechercher, parce que ce sera une étude psychologique de Victor Hugo propre à faire comprendre une partie de son œuvre littéraire, c'est pourquoi il a cessé d'être royaliste et catholique.

A cet effet, il faut se placer à un certain point de vue ; il faut se demander pourquoi la nature avait créé cet homme à part? Elle l'avait créé pour chanter, partout, sans entrave, quand même, tout ce qui peut être chanté. Il n'a pas été seulement un poète, il a été le poète, celui qu'un invisible Dieu possède, domine et torture; il a été l'instrument sinon le plus mélodieux, du moins le plus sonore qui ait jamais vibré aux quatre vents de l'esprit. Quand on pense que de seize à dix-huit ans, ce collégien faisait entre deux devoirs, ces odes admirables de *Moïse sur le Nil*, des *Vierges de Verdun*, *de la Vendée*, *de la*

Statue de Henri IV, de la *mort du duc de Berry* et qu'il a continué ainsi pendant près de soixante-dix ans, amoncelant poèmes sur poèmes, drames sur drames, romans sur romans, que tout ce qui est du passé, du présent, de l'avenir, de l'invisible, de l'infini et même de l'inconnu a traversé, en images incessantes, ce cerveau énorme, toujours en mouvement, toujours en ébullition, qu'il nous envoie encore sa pensée du fond de sa tombe lumineuse, quel droit aurions-nous de lui demander autre chose que ce qu'il avait reçu de Dieu mission de faire ici-bas?

Cette mission, l'a-t-il accomplie? Voilà toute la question. Il l'a accomplie, évidemment. Quand il nous dit :

« Mon sillon le voici, ma gerbe la voilà. »

qu'avons-nous à répondre, si ce n'est de le remercier d'avoir tracé ce sillon et de nous avoir donné cette gerbe? Fait pour recevoir des impressions et pour rendre des chants, il a obéi à sa destinée, comme le fleuve qui coule, comme le vent qui souffle, comme le nuage qui passe, comme l'éclair qui luit, comme la mer qui gronde. Il est une force indomptable, un élément irréductible; une sorte d'Attila du monde intellectuel, allant dans tous les sens, à la conquête de ce qu'il voit et de ce qu'il veut, s'emparant de tout ce qui peut lui servir, brisant et rejetant tout ce qui ne lui sert plus. C'est l'implacable génie qui n'a instinctivement souci que de soi-même. Il y a là une de ces fatalités originelles, par moments monstrueuses, dont quelques physiologistes se sont autorisés pour soutenir que le génie était une forme resplendissante de la folie.

Or, Victor Hugo a le caractère essentiel, inéluctable de cette folie sublime que la science n'arrivera cependant pas à faire rentrer dans la pathologie : il a l'idée fixe. Cette idée fixe, c'est tout simplement, dès qu'il arrive à l'âge de raison, de devenir le plus grand poète de son pays et de son temps, et à mesure qu'il avance dans la vie, d'être le plus grand homme de tous les pays et de tous les temps. C'est de ce point de vue qu'il faut le considérer, à mon avis, si l'on veut s'expliquer ce qui ne paraît pas tout de suite explicable. A quinze ans, il monte dans sa tête, et il n'en redescend plus jusqu'à sa mort. C'est pour cela qu'il verra toujours les choses de si haut. L'unité qui ne sera pas dans ses actes ni dans son œuvre, sera dans sa volonté qui est de fer, et qu'il tendra vers le but où il marche. Ce but, il ne le

quittera pas des yeux une seconde. Il écarte tout ce qui pourrait retarder sa marche, même ce qui est le plus naturel, le plus séduisant, ce qui passe pour être le premier idéal de tous les hommes et la première inspiration de tous les poètes : l'amour.

Dans les deux volumes des *Odes et Ballades*, on ne le surprend pas une seule fois ni avec la Camille de Chénier, ni avec la Mimi Pinson de Musset, ni avec la Lisette de Béranger, ni même avec l'Elvire peut-être imaginaire de Lamartine. Il a le respect de son cœur et la domination de ses sens. Il se réserve pour l'épithalame, car celle qu'il épouse, celle pour laquelle il dira plus tard : « Manibus date lilia plenis » est non seulement la première qu'il aime mais la seule qu'il ait regardée. Plus tard, quand il chantera l'amour comme il chantera tout ce qui est de la nature, on ne pourra pas citer, dans toute son œuvre lyrique et dramatique, un vers, un seul qui soit une véritable extase ou un véritable cri. Il ne se livre jamais.

Le féminin qui remplira la vie de Musset, et qui l'inspirera si magnifiquement, laisse Victor Hugo indifférent, du moins du côté de l'âme. Nombre de pièces où l'absence de date peut passer pour une confidence au lecteur, ne sonnent dans leur forme éclatante, que comme des pièces d'or jetées par une main qui ne compte pas dans l'aumônière d'une belle quêteuse. Le cœur n'y est pour rien. Ce Jupiter a fait quelquefois aux amours terrestres la concession de se changer en cygne ou en taureau pour se rendre visible et compréhensible à des créatures mortelles, pour prouver sa grâce et sa force, pour se reposer un moment de ses travaux et de sa grandeur, mais il n'a aimé vraiment qu'une femme, la seule qui pût satisfaire ce mâle prodigieux : la Gloire! A quinze ans il écrit sur son cahier de classe : Je serai Chateaubriand ou rien. A dix-neuf ans, dans la première ode de son premier recueil, le *Poète dans les révolutions*, il s'écrie :

> Qu'un autre au céleste martyre
> Préfère un repos sans honneur!
> La gloire est le but où j'aspire.

Il a aimé la gloire jusqu'à croire que la popularité, cette gloire en gros sous, comme il dit dans *Ruy Blas*, pouvait y ajouter quelque chose, jusqu'à ne jamais pardonner à quiconque ne reconnaissait pas la sienne et se permettait de la discuter.

Plus tard, il a aimé la liberté, ardemment, pour lui, et pour les autres, ce qui est rare, parce qu'il a compris que la liberté seule pouvait lui donner la gloire telle qu'il la voulait, et qu'un simple poète ne pouvait aspirer à être au-dessus de tous, que dans une société démocratique où les hiérarchies conventionnelles et les suprématies de naissance et de tradition n'existent plus.

Comment voulez-vous qu'uue pareille imagination et un pareil tempérament, faits de toutes les forces de la nature, se laissent éternellement emprisonner dans des combinaisons humaines et des convenances sociales qui font et qui sont là pour faire obstacle à l'expression de leur pensée et à la réalisation de leur rêve? Il n'admettait donc pas qu'il pût être enfermé dans des formes de gouvernement et de culte où il n'eût pas le droit de tout dire et chance d'être ainsi le premier. Il a répudié la monarchie et le catholicisme, parce que, dans ces deux formes sociale et religieuse de l'Etat, il aurait toujours eu inévitablement quelqu'un au-dessus de lui. Il eût accepté la monarchie s'il avait pu arriver à être roi ; il eût persévéré dans le catholicisme, s'il avait pu arriver à être Pape, à réunir en lui le Pape et l'empereur, ces deux moitiés de Dieu, comme il dit dans *Hernani*.

Suivons-le dans le développement logique de son idéal terrestre. A la fin de la préface de *Marion de Lorme*, il dit : « Pourquoi ne viendrait-il pas un poète qui serait à Shakespeare ce que Napoléon est à Charlemagne. » Il n'en est déjà plus à Chateaubriand dont la gloire commence à lui paraître bien pâle ; et le voilà qui tente l'ascension vers Shakespeare, en même temps qu'il établit un rapprochement entre ce Charlemagne qu'il vient de glorifier sur la scène et ce Napoléon qu'il a commencé par appeler Bonaparte et dont il avait dit, en des vers admirables :

Il fallut presque un Dieu pour consacrer cet homme ;
Le Prêtre, monarque de Rome,
Vint bénir son front menaçant ;
Car, sans doute, en secret, effrayé de lui-même,
Il voulut recevoir son sanglant diadème
Des mains d'où le pardon descend.

Les mers auront sa tombe, et l'oubli la devance.
En vain à Saint-Denis il fit poser d'avance
Un sépulcre de marbre et d'or étincelant.

Le sort n'a pas voulu que de royales ombres
Vissent, en revenant pleurer sous ces murs sombres,
Dormir dans leur tombeau son cadavre insolent.

Six ans après avoir écrit ces beaux vers, il écrira ceux-ci, non moins beaux bien qu'ils disent tout le contraire :

Dors, nous t'irons chercher; ce jour viendra peut-être,
Car nous t'avons pour Dieu, sans t'avoir eu pour maître;
Car notre œil s'est mouillé de ton destin fatal;
Et, sous les trois couleurs, comme sous l'oriflamme,
Nous ne nous pendons pas à cette corde infâme
Qui t'arrache à ton piédestal.

Oh! va, nous te ferons de belles funérailles!
Peut-être quelque jour nous aurons nos batailles!
Nous en ombragerons ton cercueil respecté;
Nous y convierons tout : Europe, Afrique, Asie,
Et nous t'amènerons la jeune Poésie
Chantant la jeune Liberté.

Qu'est devenu le cadavre insolent? A partir de ce moment, la figure de Napoléon le hante, le trouble et l'inspire de plus en plus. Pourquoi? Parce que Napoléon est l'incarnation de la plus grande gloire à laquelle un homme puisse prétendre. Il faut au poète une gloire pareille à celle de cet homme,

Qui, plus grand que César, plus grand même que Rome,
Absorbe dans son sort le sort du genre humain.

Il lui faut une gloire équivalente à celle-là, y compris le martyre si le martyre est nécessaire à la réalisation de cette gloire. Il a d'abord essayé d'effacer cette grande figure de Napoléon du souvenir de la France, mais, puisque ni lui ni personne ne saurait y parvenir, il chantera celui qu'il ne pourrait pas faire oublier. Ce sera son moyen de l'égaler, de le dépasser, peut-être, Homère n'est-il pas maintenant plus grand qu'Achille?

Alors les odes à la glorification de Napoléon se succèdent : odes à la colonne, à Napoléon II, où se trouve ce vers déjà trop oublié :

Oh! n'exilons personne! oh! l'exil est impie!

Odes à l'Arc de triomphe, au retour des cendres de l'empereur, et tant d'autres, Lui, toujours lui.

Enfin, quand il est exilé à son tour, qu'il choisit Guernesey

qui sera son île d'Elbe d'où l'on revient ou son île de Sainte-Hélène où l'on meurt, mais où, quoi qu'il arrive, il aura été à part, seul, plus grand dans l'horizon, comme il veut toujours l'être, que tous ses compagnons d'exil, quand il sera dans cette île où, si l'on ne vient pas exprès pour le voir, on ne pourra plus venir sans penser à lui, il écrit ce livre sur Shakespeare, où il fait le dénombrement des éternels grands hommes, et il dit :

« La diminution des hommes de guerre, de force et de proie, le grandissement indéfini et superbe des hommes de pensée et de paix ; la rentrée en scène des vrais colosses : c'est là un des plus grands faits de notre grande époque. Il n'y a pas de plus pathétique et de plus sublime spectacle ; l'humanité délivrée d'en haut, les puissants mis en fuite par les songeurs, le prophète anéantissant le héros, le balayage de la force par l'idée, le ciel nettoyé, une expulsion majestueuse. Les traqueurs des peuples, les traîneurs d'armée, Nemrod, Sennachérib, Cyrus, Rhamsès, Alexandre, César, Bonaparte, tous ces immenses hommes farouches s'effacent. »

Napoléon n'est plus, pour lui, que Bonaparte; il n'aura été décidément qu'un sujet de poème. Voilà le poète, tout seul, entre la mer et le ciel, le voilà qui s'enivre d'ambition solitaire, qui se grise d'immortalité préventive, qui se croit le grand justicier du monde, le seul arbître de la conscience humaine. Il n'est plus à Sainte-Hélène comme Napoléon ; il se voit sur le Sinaï comme Moïse, sur la montagne, comme Jésus, à Pathmos comme saint Jean ; il sait le mot de l'infini, il croit le savoir, il nous le dit :

« Le moi latent de l'infini patent, voilà Dieu. Dieu est l'invisible évident. Le monde dense, c'est Dieu. Dieu dilaté c'est le monde. Nous qui parlons ici, nous ne croyons à rien hors de Dieu. Dieu se manifeste à nous au premier degré à travers la vie de l'univers, et au deuxième degré à travers la pensée de l'homme. La deuxième manifestation n'est pas moins sacrée que la première. La première s'appelle la nature, la deuxième s'appelle l'art. De là cette réalité : le poète est prêtre, il y a ici-bas un pontife : c'est le génie. »

Il ne lui reste plus qu'à ajouter : « Le génie, c'est moi. » Il ne le dit pas ; mais il commence fermement à croire que le monde le dira.

1870 arrive. Ses dernières convictions triomphent ; il a donc eu raison de les avoir ; il a donc été le *vates* antique. Le trône

croule, l'autel s'ébranle, la papauté chancelle, le vieux monde social tremble. Le poète qui a fulminé comme Juvénal, qui a prophétisé comme Isaïe, rentre dans sa patrie avec ce chant héroïque :

Puisqu'en ce jour le sang ruisselle, les toits brûlent,
Jour sacré,
Puisque c'est le moment, où les lâches reculent,
J'accourrai.
France, être sur ta claie à l'heure où l'on te traîne
Aux cheveux,
O ma mère, et porter un anneau de ta chaîne,
Je le veux.
J'accours, puisque sur toi la bombe et la mitraille,
Ont craché.
Tu me regarderas debout sur la muraille,
Ou couché.
Et peut-être, en la terre où brille l'espérance,
Pur flambeau.
Pour prix de mon exil, tu m'accorderas, France,
Un tombeau.

(*A suivre*)

DOM MARGOTTI

La presse catholique vient de faire une perte irréparable. Dom Margotti, le vaillant fondateur et directeur de l'*Unità cattolica*, est mort vendredi dernier, 6 mai, après cinq jours de maladie. Il se sentit indisposé le lundi; jusqu'à la nuit du jeudi au vendredi, on n'eut aucune inquiétude; mais alors, le mal se révéla avec une gravité qui ne laissa bientôt plus d'espoir. Le cardinal Alimonda, archevêque de Turin, se hâta d'accourir au lit de son ami, de son ancien collaborateur de l'*Armonia*, et s'entretint un instant avec lui. Dom Margotti a conservé jusqu'à la fin la plénitude de la connaissance, il a reçu avec une piété touchante les derniers secours de la religion à laquelle il avait consacré toute sa vie. Sa mort, que le télégraphe n'a pas daigné nous annoncer, est un deuil, non seulement pour l'Eglise, qu'il défendit si bien, mais encore pour le journalisme, dont il fut pendant trente-huit ans l'honneur et la gloire.

Nous ne rappellerons que les principaux détails de cette vie qui vient de finir dans le baiser du Seigneur. C'est une vie toute de dévouement et de travail.

Giacomo Margotti, naquit à San-Remo, le 11 mai 1823. Il fit les études littéraires et philosophiques dans le collège de cette ville, le séminaire à Ventimiglia, et fut reçu docteur en théologie à l'université de Gênes, en 1845. La même année, il fut admis, sur la présentation de son évêque, au nombre des académiciens de la Soperga. C'était un collège d'ecclésiastiques remarquables par les talents et les vertus, choisis dans les différents diocèses du royaume sarde, et qui consacraient quatre années à des études supérieures.

Lorsque dom Margotti sortit de la Soperga, en 1849, des évêques et des catholiques éminents s'occupaient de créer un journal pour combattre les ravages de la mauvaise presse. Le jeune ecclésiastique fut délégué par son évêque pour prendre part à cette création. Il proposa le titre : *La Providence*, mais c'est le titre l'*Armonia* qui prévalut. Avec lui travaillèrent à cette publication, qui prit rapidement une grande importance, le théologien Alimonda, aujourd'hui cardinal-archevêque de Turin, le marquis Fabio Envrea, le marquis Gustave de Cavour, frère du trop fameux ministre, l'abbé Rosmini, etc. Dès 1851, dom Margotti devint le principal rédacteur de l'*Armonia*.

Quatre ans plus tard, il fut nommé député au Parlement sarde, avec un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques et d'excellents catholiques. Mais Cavour fit prononcer par le roi la dissolution de la Chambre, et les membres du clergé furent déclarés inéligibles. C'est alors que dom Margotti formula, dans sa légitime indignation, la fameuse formule : *Nè eletti nè elettori*, qui est restée jusqu'à nos jours la règle de conduite de tous les catholiques italiens.

Le comte Cavour ne se contenta pas de se débarrasser d'un député gênant, il imposa silence au rédacteur en supprimant l'*Armonia*, au commencement de la guerre contre l'Autriche. La guerre finie, ce journal reparut, et dom Margotti lutta plus courageusement que jamais pour les droits du Saint-Siège. En 1863, sur les conseils de Pie IX, il se sépara de l'*Armonia* qui avait trop penché du côté des doctrines rosminiennes, et il fonda l'*Unità cattolica* dont il est resté jusqu'à sa mort le directeur et le principal collaborateur.

Ainsi que le dit l'*Eco di Bergamo*, « ce journal eut un caractère particulier, une physionomie propre qui le distingua toujours de tous les autres. L'on peut dire qu'il fut un vrai arsenal historique. Car Margotti eut une préférence marquée pour les armes de l'histoire : faits, documents, aveux des ennemis mêmes de la religion furent opposés avec une telle abondance aux ennemis du catholicisme, et avec tant d'opportunité et de justesse, que, souvent, ils cherchaient en vain à échapper par des allégations mensongères et des sophismes artificieux.

« Dom Margotti se tint habilement derrière les Champions de la révolution et du parlementarisme, recueillant de leur bouche les hommages involontaires qu'ils rendaient à l'Eglise et à la Papauté, les aveux qu'ils faisaient de leurs projets antireligieux dans le Parlement et au dehors, il les leur jetait à la face et à la face des continuateurs de leurs entreprises, et il le faisait avec une efficacité irréfutable. »

Le rédacteur de l'*Unità cattolica* a, en outre, écrit plusieurs ouvrages, dont le plus important est *Rome et Londres*, composé après un voyage dans la capitale du royaume britannique. Il y démontra combien le sort des sujets du Saint-Père, au point de vue de la moralité et du bien-être, était préférable à la condition des habitants de la ville de Londres. Il a aussi écrit les *Gloires de l'Église pendant le Pontificat de Pie IX*, où se trouve l'histoire des dix premières années de ce règne glorieux et fécond.

Les Papes Pie IX et Léon XIII ont donné à dom Margotti les témoignages les plus signalés de leur bienveillance; Pie IX, peu de temps avant sa mort, fit remettre par Mgr Mermillod une plume d'or à l'illustre publiciste catholique, et certes, il ne pouvait choisir un meilleur représentant pour porter au vaillant rédacteur de l'*Unità cattolica* cette marque de son approbation. Léon XIII a encouragé par deux Brefs extrêmement élogieux l'intrépide apologiste de la religion et de la Papauté, et tout récemment encore, il lui a fait parvenir une nouvelle marque de sa bienveillance.

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait mentionner les témoignages d'affection des membres du Sacré-Collège, des évêques de l'Italie et du monde entier, de toutes les illustrations catholiques, de toutes les œuvres. Ainsi que le fait ressortir le *Corriere di Torino,* de cette plume vaillante « sont sortis les asso-

ciations catholiques, les Congrès religieux, les Sociétés, la bonne presse qui s'est répandue dans toute l'Italie. A dom Margotti est dû ce mouvement de réaction contre le mal qui s'est maintenu, malgré l'abstention sur le terrain des luttes politiques, et qui s'impose manifestement même aux plus violents ennemis du catholicisme. Ainsi, le rédacteur de l'*Unità cattolica* faisait, sous une autre forme, le travail auquel le Centre s'est dévoué en Allemagne, et qui a contraint Bismarck à rechercher la paix. »

Nous avons apprécié le publiciste; il nous resterait à parler du prêtre. Nous n'en dirons qu'un mot : il fut exemplaire. Sa piété dans la célébration de la messe était connue de tous à Turin, où il laisse la renommée d'un saint. Ce qu'il gagnait à la sueur de son front, il le donnait aux pauvres et aux bonnes œuvres.

NAPOLÉON BONAPARTE

L'analyse est un procédé de dissection. Les analystes ne s'attaquent jamais qu'au cadavre ou à la matière inerte. Quand il s'agit de l'être vivant, leur étude est invariablement fausse.

Dans ce temps d'analyse à outrance, — ce qni est normal, étant donné la myopie intellectuelle de nos générations, — un homme a entrepris d'envisager l'histoire et les hommes historiques autrement que la loupe à la main. M. Taine, esprit puissant, penseur à vue longue, a appliqué la synthèse à l'histoire.

Et parce qu'il est difficile à la synthèse, scientifiquement pratiquée, d'embrasser la totalité des documents, le nouvel historien n'a embrassé dans le même coup d'œil que la totalité des documents et des faits d'une époque ou d'une vie déterminée. Il a fait de la monographie la véritable forme de l'histoire, celle qui exclut la fantaisie et l'hypothèse, en même temps que le jugement erroné d'un romancier se donnant à lui-même l'investiture d'arbitre.

N'eût-il pas d'autre mérite, M. Taine n'en demeurerait pas moins le plus robuste penseur de cette fin de siècle. Nous lui devons d'être délivrés des rapsodies à thèse redondante qui ont fait la réputation, aujourd'hui nettement classée, des Michelet, des Quinet et des Thiers.

Après avoir consacré à la vérité les quatre volumes de cet admirable ouvrage : les *Origines de la France contemporaine*, M. Taine aborde aujourd'hui, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un sujet d'une toute autre nature. Il entreprend de nous montrer Napoléon tel qu'il fut, en tant que personnage historique aussi bien que comme créature exceptionnelle de Dieu. — Il va sans dire que M. Taine ne s'attarde point à essayer l'analyse du colosse. D'autres y ont perdu leur temps et leurs peines.

A la distance des soixante-six ans qui nous séparent, nous, décadents, de ce prodigieux accoucheur de notre siècle, — il cherche à fixer les lignes externes de cette figure sans analogue. Il sait que toute approximation du petit au grand est nécessairement ridicule et grotesque. Mais il ne se borne pas à nous montrer le géant sous un seul aspect. Il l'esquisse de face et de profil, et, pour animer cette silhouette, il se borne à laisser parler le personnage ou à recueillir les voix qui se sont élevées auprès de lui.

Nous ne pouvons faire mieux, en la circonstance, que de recourir aux citations. Voici d'abord les grandes lignes, quelque chose comme le tracé de l'ombre portée sur notre âge :

Démesuré en tout, mais encore plus étrange, non seulement il est hors ligne, mais il est hors cadre ; par son tempérament, ses instincts, ses facultés, son imagination, ses passions, sa morale, *il semble fondu dans un moule à part*, composé d'un autre métal que ses concitoyens et ses contemporains. Manifestement, ce n'est ni un Français, ni un homme du dix-huitième siècle ; il appartient à une autre race et à un autre âge : du premier coup d'œil, on démêle en lui l'étranger, l'Italien, et quelque chose à côté, au-delà, *au-delà de toute similitude ou analogie.*

Ces lignes tracées, l'historien passe en revue les origines et les attaches de famille et de race, ou, si on le préfère, tout ce qui concerne l'atavisme de cette individualité prodigieuse. Il nous montre Napoléon sortant d'une branche de famille florentine, mise en bouture, par une sélection providentielle, dans la terre rude et inculte de la Corse.

De Sarzana, un Bonaparte vient s'établir en Corse, et il y habite dès 1529 ; l'année d'après, Florence est prise, domptée, soumise à demeure... Ainsi, juste au moment où *l'énergie, l'ambition, la forte et libre sève du moyen-âge* commence à décroître, puis à tarir dans la tige-mère qui s'étiole, une petite branche détachée va prendre racine dans une île non moins italienne, mais presque barbare, parmi les institutions, les mœurs et les passions du premier moyen-âge,

dans une atmosphère sociale assez rude pour lui conserver toute sa vigueur et toute son âpreté.

Mais ce n'est pas seulement l'atavisme, c'est la filiation directe qui explique en partie ce qu'il y a d'unique, de prédestiné en Napoléon.

Sa mère, Lœtitia Ramolino, de laquelle, par le caractère et la volonté, il tient bien plus que de son père, est une âme primitive que la civilisation n'a point entamée, simple et tout d'une pièce, impropre aux souplesses, aux agréments, aux élégances de la vie mondaine, sans souci du bien-être, ni même de la propreté, parcimonieuse comme une paysanne, mais énergique comme un chef de parti, forte de cœur et de corps, habituée aux dangers, exercée aux résolutions extrêmes, bref, une « Cornélie rustique », ayant conçu et porté son fils à travers les hasards de la guerre et de la défaite, au plus fort de l'invasion française, parmi les courses à cheval dans la montagne, les surprises nocturnes et les coups de fusil.

Telles sont les prédispositions du sang. Nous connaissons les antécédents physiologiques et moraux.

L'homme que va nous présenter l'historien aura tous les défauts et toutes les qualités qui se correspondent dans les individus comme dans les espèces. Seulement comme la fleur est le suprême épanouissement de la sève dans ce qu'elle a, simultanément, de particulier et de général, Napoléon va incarner ces qualités et ces défauts à un degré tel, à une telle supériorité, à une telle intensité de vie, qu'il semble sorti des mains du Créateur comme la statue d'argile sort tout entière des mains du statuaire. Ce qui vient d'être dit ne sert qu'à nous montrer de quel limon particulier a été façonné cet homme unique.

Après les influences du sang, voici venir celles de la patrie :

Devenu Français par contrainte, transplanté en France, élevé aux frais du roi dans une école française, il se raidissait dans son patriotisme insulaire, et louait hautement le libérateur Paoli, contre lequel ses parents s'étaient déclarés. « Paoli, disait-il à table, était un grand homme, il aimait son pays, et jamais je ne pardonnerai à mon père, qui a été son adjudant, d'avoir concouru à la réunion de la Corse à la France; il aurait dû suivre sa fortune et succomber avec lui.

Pendant toute son adolescence, il demeure antifrançais de cœur, morose, aigri, « très peu aimant, peu aimé, obsédé par un sentiment pénible, » comme un vaincu toujours froissé et contraint de servir. A Brienne, il ne fréquente pas ses camarades, il évite de jouer avec

eux, il s'enferme dans la bibliothèque, il ne s'épanche qu'avec Bourrienne et par des explosions haineuses : « Je ferai à tes Français tout le mal que je pourrai ». — « Corse de nation et de caractère », écrivait son professeur d'histoire à l'Ecole militaire, il ira loin si les circonstances le favorisent.

Voilà donc de quel milieu originel est sorti Napoléon. Est-il permis de reprocher à M. Taine une réflexion qui nous paraît contredire à ces premières indications, lorsque voulant caractériser le tempérament de son héros, il écrit : « Parmi les fanatismes qui se succèdent, etc..., il se maintient disponible, indifférent... et dévoué seulement à sa propre fortune. » Une âme aussi profondément ulcérée par le contact des misères que sa patrie avait subies, pouvait-elle n'en point garder l'âpre souvenir? Et est-ce bien le nom d'égoïsme qu'il faut donner à cette hautaine conscience de sa supériorité en regard de ses contemporains?

Nous continuerons la reproduction de ce portrait.

(*A suivre.*) Charles VINCENT (1).

LA FRANC-MAÇONNERIE

PRISE SUR LE FAIT.

On sait que la Franc-Maçonnerie, afin de détourner de ses agissements occultes l'attention du public bénévole et gobeur, s'est toujours appliquée à se donner comme une société ne s'occupant en aucune façon de la politique intérieure du pays, bornant, affirme-t-elle, son activité à des œuvres de bienfaisance. Tout cela dans le but de ne pas trop effaroucher les naïfs qui, attirés par cette séduisante enseigne, s'affilient à la Loge où, du reste, on a bien soin de ne leur révéler le véritable but de la Franc-Maçonnerie que lorsqu'ils sont parvenus aux plus hauts grades, que leur initiation est complète et qu'on peut dès lors être certain de leur discrétion... intéressée.

Or, nous allons voir, par ce qui suit, l'étrange façon dont la Loge entend exercer cette prétendue neutralité en matière politique.

(1) *Gazette de France.*

On sait qu'actuellement, en France, le gouvernement républicain poursuit, sans trêve ni merci la guerre à l'Église et la laïcisation de tous les établissements hospitaliers. Or, en 1882, d'après ce que nous révèle la *Petite Guerre*, le journal rédigé par Léo Taxil qui, avant sa conversion, fut un des piliers de la Loge, avaient eu lieu au Temple Rouge plusieurs séances secrètes du Grand-Orient maçonnique de France, et, à ces séances, avaient pris part la plupart de ceux qui, depuis lors, ont occupé ou occupent encore, à l'heure qu'il est, le pouvoir en France.

Il fut décidé, dans ces conciliabules de la Truelle, qu'il fallait faire à l'Église une guerre impitoyable. Seulement, comme l'hypocrisie est avant tout la caractéristique de la Franc-Maçonnerie, on convint qu'il fallait ne pas effaroucher les populations françaises, qui tiennent en général à leurs croyances catholiques, et que dès lors on ne précipiterait rien, afin de ne pas donner l'éveil et d'arriver ainsi plus sûrement à anéantir la religion catholique.

C'est absolument le même procédé qui fut employé par les Francs-Maçons de Belgique quand il s'est agi pour eux d'introduire l'enseignement neutre dans les écoles.

Voici, du reste, les résolutions qui furent prises à ce sujet dans ces réunions et qui prouvent, une fois de plus, que ces gaillards s'entendent comme larrons en foire pour en faire accroire au public :

Il faut donc d'abord préparer l'opinion publique à l'idée de la séparation de l'Église et de l'État.

On fera valoir qu'il est logique que l'Etat et l'Eglise soient indépendants l'un de l'autre ; que l'église ne saurait se plaindre d'une telle situation, puisqu'elle lui donnerait une pleine liberté, et que l'Etat y gagnerait aussi de son côté, attendu que, du jour où il serait séparé de l'Eglise, il n'aurait plus à payer le budget des cultes, l'entretien des prêtres étant mis alors à la charge de ceux qui s'en servent.

Ces considérations devront être développées dans les journaux et dans les conférences. On ne manquera pas d'écrire et de dire partout que l'Etat, en se séparant de l'Eglise, ne se met nullement en lutte contre celle-ci ; on écrira et on dira qu'il s'agit uniquement d'une simple séparation d'intérêts.

Lorsque les populations auront suffisamment entendu exposer cette thèse, on s'assurera de l'adoption, par les Chambres, d'une loi, anodine au besoin, établissant la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Tout cela sent-il assez son Machiavel et son maître Pathelin ? Mais poursuivons : tout cela est réellement trop édifiant pour que nous ne mettions pas nos lecteurs à même de juger ainsi sous leur véritable jour, tous ces dangereux faux bonshommes, tous ces sinistres hypocrites de la Loge :

Cette loi votée, on déclarera partout que la conséquence naturelle de la séparation est la soumission du clergé au droit commun en toute circonstance.

En vertu de ce principe, on prendra peu à peu, et avec tous les ménagements nécessaires pour ne pas heurter d'un seul coup les sentiments des populations arriérées, les diverses mesures dont le résultat sera l'affaiblissement progressif de la religion jusqu'à son anéantissement complet.

Voilà qui est clair : l'anéantissement complet de la religion, tel est le but que poursuit la Franc-Maçonnerie. On comprend après cela l'admirable et opiniâtre résistance que notre vaillant clergé oppose depuis la première heure à la loi scolaire de 1879, cette œuvre méphistophélique de la Loge et qui, dans son esprit, devait fatalement créer des générations indifférentes, si non hostiles à la religion catholique.

Voyons maintenant les moyens que ces excellents francs-maçons comptaient employer pour arriver à leurs fins :

Au nom du droit commun, on astreindra les séminaristes au service militaire, afin de rendre impossible le recrutement du corps sacerdotal.

On s'explique maintenant le zèle que déploient les journaux libéraux et les Loges pour faire adopter le service sans exception dans notre pays.

Au nom du droit commun (toujours), on supprimera l'ambassade auprès du Vatican, en arguant que, le Pape n'étant plus chef d'Etat, il n'y a plus de raison d'entretenir auprès de lui un ambassadeur.

Ce résultat avait déjà été atteint chez nos voisins de Belgique par le gouvernement libéral de M. Frère-Orban, qui au lendemain du vote de la loi de malheur, rompait violemment avec le Vatican et décidait que la catholique Belgique n'aurait plus désormais de représentant auprès du Saint-Siège.

Maintenant, si après ce qu'on va lire, les écailles ne tombent pas des yeux des plus récalcitrants à la lumière, c'est qu'il faut désespérer de leur état :

Au nom du droit commun (plus que jamais) on confisquera, au profit de l'Etat, les biens de toutes les communautés religieuses, même des communautés de femmes, ce qui sera l'abolition décisive des couvents effectuée d'une manière pratique ; et quand on prendra cette mesure, on aura soin de faire ressortir que ces biens, provenant d'une accumulation plusieurs fois séculaire de propriétés acquises aux congrégations par la ruse ou la fraude, il n'est que justice de les restituer à la nation, dans l'intérêt général du peuple ; toutefois, afin que les communautés dépossédées ne puissent crier à la persécution, l'Etat fera individuellement une rente viagère à ceux ou celles des congréganistes qui existeront au moment de la confiscation, de façon à leur assurer strictement l'existence.

On le voit, ces très prudents francs-maçons ont soin de ne rien brusquer : il faut que personne ne se doute d'où part le coup et que le *vulgum pecus* s'imagine que tout cela ne se fait que dans son propre intérêt. Pour peu qu'on les y poussât, ces excellents francs-maçons en arriveraient à déclarer sans rire que si l'on dépouille les religieux c'est dans l'intérêt même de ceux-ci.

Enfin, si malgré ces mesures, d'une part, et malgré la laïcisation générale des écoles et de tous les établissements publics, d'autre part, le cléricalisme conservait eucore quelques racines dans le pays, on pourrait, toujours au nom du droit commun, les extirper à jamais, au bout de quelque temps d'épreuve, en rendant impossible l'exercice de la religion par l'application habile de quelques articles du Code pénal.

Ainsi, en déclarant que la confession corrompt la jeunesse, on empêchera les derniers prêtres de remplir les plus importantes fonctions de leur sacerdoce (art. 334) ; de même, on les priverait de toute ressources en leur interdisant de recevoir des derniers fidèles aucune somme quelconque pour messes, baptêmes et autres cérémonies, attendu qu'il suffirait pour cela d'assimiler adroitement ces faits aux délits de tromperie et d'escroquerie. (art. 405 et 423.)

Et voilà ! Rien de plus clair, de plus net, de plus précis : l'extirpation, mais en douceur — oh ! oui, toujours en douceur, le principe de croquer la poule sans trop la faire crier étant d'essence maçonnique — du cléricalisme et de la religion catholique.

Écoutez maintenant la conclusion ; la Loge y déclare sans ambage — ceci étant pour les seuls F.·. F.·. et amis et devant par conséquent rester enseveli dans le secret maçonnique —

que ce qu'elle veut, c'est la suppression pure et simple de l'Église :

C'est pourquoi, tout en demandant simplement la séparation de l'Eglise et de l'Etat, formule excellente en ce sens qu'elle sera plus facilement acceptée, le parti républicain doit, en réalité, poursuivre la réalisation d'un but définitif plus efficace : la suppression de l'Église dans l'État.

Qu'on vienne encore après cela prétendre, comme certains naïfs le font encore aujourd'hui, que le libéralisme, quelle que soit l'étiquette qu'il porte — doctrinaire, progressiste, radical ou socialiste — n'obéit pas servilement aux ordres de la Loge dans la guerre sans trêve ni merci qu'il poursuit contre nos croyances et contre nos prêtres!

Comprendra-t-on dès lors combien nous avons raison de signaler la Franc-Maçonnerie — faisant ainsi, du reste, écho à la voix vénérée du chef de l'Église — comme une secte dangereuse dont l'influence ne peut être que funeste pour notre pays, et combien il est du devoir de tout catholique de combattre sans repos et sans trêve les ténébreuses menées de cette secte qui se personnifie dans la République, tout entière à ses ordres?

LE NOUVEAU NONCE

MGR ROTELLI, ARCHEVÊQUE DE PHARSALE

Mgr Rotelli, qui vient à Paris prendre le poste qu'occupait si dignement le cardinal di Rende, est un ami personnel de Léon XIII.

Il était archidiacre de la cathédrale de Pérouse, lorsque son évêque, le cardinal Pecci, fut élu Pape en 1878. Il avait alors quarante-cinq ans.

Né le 26 juillet 1833, entré dès l'âge de huit ans au séminaire, il y avait fait de très fortes études littéraires et scientifiques. Un de ses maîtres en philosophie fut le cardinal Joseph Pecci, frère du Pape actuel ; et l'on se rappelle encore là-bas les remarquables soutenances de thèses théologiques et philosophiques faites par le jeune séminariste dans des assemblées de professeurs et de savants.

Prêtre à vingt-trois ans, puis docteur en théologie, dom

Rotelli fut nommé préfet des études au grand séminaire de Pérouse par le futur Pape, qui lui confia la mission de surveiller spécialement les chaires de philosophie et de théologie dogmatique.

Nommé chanoine de la cathédrale et vice-recteur du séminaire en 1863, Mgr Rotelli coopéra beaucoup au développement des études philosophiques et à la fondation de l'Académie de Saint-Thomas-d'Aquin, établie par l'évêque de Pérouse; il y donna même plus d'une fois lecture de remarquables travaux. Comme président du conseil de fabrique à la cathédrale, Mgr Rotelli put montrer ses goûts artistiques en contribuant à orner l'édifice de peintures et de sculptures de réelle valeur.

L'abbé Rotelli avait dès ce temps conquis une telle situation dans son diocèse, que le cardinal Pecci lui put confier l'honneur de le représenter au premier Congrès catholique tenu à Florence; son éloquence lui attira, là encore, les applaudissements unanimes des plus éminents défenseurs de l'Église.

Dès que le cardinal Pecci fut devenu Léon XIII, Mgr Rotelli se vit nommer immédiatement prélat domestique, et, le 15 juillet 1878, évêque de Montefiascone, siège épiscopal naguère occupé par le cardinal Maury. C'est le cardinal Monaco Lavalletta qui, le 19 juillet, à l'église de Sainte-Apollinaire, lui donna la consécration épiscopale dans une grande solennité, et le 29 juillet suivant le nouvel évêque fit son entrée solennelle à Montefiascone. Il y resta quatre années, s'occupant surtout et fort heureusement de la réorganisation du célèbre séminaire de cette ville.

En novembre 1882, on parlait beaucoup de la nomination de Mgr Rotelli à la nonciature de Paris. Mais on sait comme à Rome les traditions sont fortes. Paris étant nonciature de première classe et poste cardinalice, le Saint-Père eut, dit-on, la pensée d'envoyer d'abord Mgr Rotelli à la nonciature de Munich. La délégation de Constantinople fut alors élevée bientôt au rang d'une véritable nonciature, et Mgr Rotelli s'y rendit en février 1883 avec le titre de délégué apostolique pour les Orientaux, et de vicaire patriarcal pour les Latins.

Le séjour à Constantinople de Mgr Rotelli a été très heureux, au point de vue des intérêts catholiques et en vue de la cessation du schisme grec. L'attitude toujours correcte, conciliante et ferme à la fois du prélat diplomate, lui attira toujours, en même temps que les éloges de Léon XIII, l'amitié du sultan,

qui lui a récemment envoyé les insignes les plus élevés de ses ordres.

Mgr Rotelli est maintenant archevêque de Pharsale (depuis le 22 décembre 1882) ; il a les titres de prélat domestique, assistant au trône pontifical, et, patricien falisque, il est décoré par le sultan du grand cordon de l'ordre du Medjidié, et par l'empereur d'Autriche du grand cordon de la Couronne de fer.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Voici la traduction d'une lettre que le Souverain-Pontife a adressée récemment à S. Em. le cardinal Schiaffino, président de la commission centrale du jubilé pontifical :

A Notre cher Fils Placide-Marie, cardinal-prêtre Schiaffino, du titre des saints Jean et Paul.

LÉON XIII, PAPE

Notre cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Vous savez combien grande et diligente est la sollicitude avec laquelle un grand nombre de catholiques s'appliquent de toutes manières à multiplier les manifestations de respect propres à témoigner de leur affection pour le Souverain-Pontife. En ce genre, la commission bolonaise, dont vous Nous avez fait dernièrement le rapport, mérite certainement de Notre part un grand éloge, puisqu'elle a pris l'initiative de promouvoir les hommages qui Nous seront adressés pour l'époque du cinquantième anniversaire de Notre ordination sacerdotale.

En effet, dans sa piété filiale, elle a trouvé des moyens nombreux et variés d'exprimer l'amour et le respect, spécialement lorsque, ayant résolu de venir en aide au Denier de Saint-Pierre, elle a cherché une manière de recueillir les offrandes qui ne fût onéreuse pour personne, ni à charge même aux plus humbles parmi le peuple, et cela en publiant et répandant partout des formules préparées dans ce but. Or, ces témoignages s'adressant surtout et principalement à la dignité de la charge que Nous occupons, vous pourrez facilement comprendre combien ils Nous sont agréables.

C'est pourquoi Nous vous mandons de faire savoir au président et à tous les membres de la commission que Nous apprécions grandement ce qu'ils font et ce qu'ils se proposent, en même temps que

Nous sommes heureux de vous exprimer, à vous, leur président honoraire, toute Notre satisfaction.

En attendant, comme présage des faveurs célestes et comme gage de Notre bienveillance spéciale, Nous vous donnons très tendrement dans le Seigneur la bénédiction apostolique, à vous, Notre cher fils, et à tous et chacun des membres qui composent ladite commission.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 avril de l'année 1887, la dixième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

L'*Osservatore Romano* du 5 mai contient, à l'adresse des feuilles italiennes qui parlent d'une « réconciliation de l'Italie avec la Papauté », un article qui a pour titre : « Les conciliateurs. » En voici la phrase essentielle :

L'Eglise, et, conformément à ses enseignements le journalisme catholique, ont toujours et invariablement protesté contre la violation des droits du Saint-Siège et contre l'inconvenance et l'intolérabilité de la position faite à Rome au Vicaire auguste de Jésus-Christ. En dehors d'une reconnaissance préalable des droits de l'Eglise et d'une réparation sincère des erreurs commises par l'Italie politique, il n'y a aucun terrain possible de négociations et de conciliation.

Faut-il espérer que cette déclaration mettra fin à tous les projets colportés de divers côtés en ces derniers temps ?

—

La Sacrée-Congrégation des Rites vient de reconnaître la validité du procès apostolique fait à Sault-Sainte-Marie, dans la province ecclésiastique de Milwankee, aux États-Unis, sur la renommée de sainteté, sur les vertus et les miracles en général de la vénérable Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la congrégation des Sœurs de Notre-Dame. Par conséquent, les séances sur les vertus et les miracles *in specie* de cette vénérable servante de Dieu pourront avoir lieu régulièrement en cour de Rome.

—

On travaille activement à terminer une dizaine de causes de béatification, qui, outre les canonisations déjà annoncées, pourront avoir lieu à l'époque du jubilé sacerdotal du Saint-Père.

France.

« Son Em. le cardinal Siciliano di Rende a quitté Paris, le 3 mai au matin. Nommé nonce apostolique près de la Répu-

blique française en 1882, il a occupé ce poste important et difficile près de cinq ans. Sa nonciature laisse à tous de bons souvenirs. Homme d'Église avant tout, il a été aussi, sans beaucoup y prétendre, excellent diplomate.

Paris. — La laïcisation de l'hôpital Trousseau, ancien hôpital de Sainte-Eugénie, rue de Charenton, est un fait accompli.

Des voitures de déménagement ont transporté à la Maison-Mère, rue du Bac, les effets appartenant aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui, depuis le 17 mars 1854 ont soigné, dans cet établissement hospitalier, les enfants malades.

Le matin, à cinq heures, les Sœurs ont entendu la messe; après le service religieux, elles ont pris congé du directeur de l'hôpital, qui les a félicitées du zèle et du dévouement qu'elles n'ont cessé d'apporter dans leurs fonctions délicates.

Quatre voitures ont transporté les saintes Filles de la rue de Charenton jusqu'à la rue du Bac. Malgré le mauvais temps, des curieux, principalement des ouvriers se rendant à leur travail, stationnaient devant la porte de l'hôpital. Ils commentaient assez désagréablement pour le conseil municipal cette nouvelle laïcisation.

Avant de monter dans la voiture, la Mère supérieure a reçu d'une brave femme du peuple un bouquet de fleurs naturelles : « Tenez, ma Sœur, a-t-elle dit, un souvenir ! car c'est vous qui avez sauvé mon enfant; dans quinze jours, elle fera sa première communion. »

En remettant ce bouquet, la pauvre femme a versé d'abondantes larmes.

L'Assemblée annuelle des catholiques à Paris a ouvert sa session, le mardi 10 mai.

Le matin, à 8 heures, à l'église de Saint-Thomas d'Aquin, les congressistes ont assisté à une messe célébrée par M. le chanoine Juillet, vicaire-général de Reims, qui a prononcé un éloquent discours d'ouverture.

Après la messe, les commissions se sont mises à l'œuvre.

Le Mans. — Dimanche a eu lieu à l'abbaye des dames bénédictines de Solesmes, la cérémonie des grands vœux prononcés par dame Maria Benedicta, fille aînée de Son Altesse le prince de Lœweinstein.

La quatrième fille du prince prendra samedi le bonnet de postulante dans le même monastère.

Toute la famille du prince est en ce moment à Solesmes. La duchesse de Parme et la comtesse de Bardi, qui ont servi de marraines, sont à Sablé, où elles ont accepté l'hospitalité de la duchesse de Chevreuse.

Orléans. — Orléans a célébré le 8 mai le 458e anniversaire de sa délivrance par Jeanne d'Arc. C'est une fête à la fois patriotique et religieuse, à laquelle prennent part le clergé, la magistrature, l'armée, la municipalité, la population tout entière, confondus dans un même sentiment de reconnaissance et d'admiration.

Le 7 mai, la fête a été annoncée à midi par une fanfare d'artillerie, et jusqu'à huit heures du soir, la cloche du Beffroi de la ville sonnait de quart d'heure en quart d'heure. Les rues et les places étaient pavoisées de drapeaux et d'oriflammes aux couleurs nationales et à celles de la ville.

A 8 heures, heure à laquelle Jeanne d'Arc, le 7 mai 1429, entra dans Orléans, une salve de 21 coups de canon a été tirée, les troupes se sont massées sur la place Sainte-Croix, et le maire, accompagné des adjoints et du conseil municipal, est sorti de l'Hôtel-de-Ville, précédé de l'étendard de Jeanne d'Arc, qu'il a remis entre les mains de l'Evêque d'Orléans, à la porte de la cathédrale ; Sa Grandeur a béni ensuite la population. Pendant cette cérémonie, le parvis et les tours illuminées présentaient un coup d'œil incomparable.

Le 8 mai, au lever du soleil, salve de 21 coups de canon, toutes les cloches de la ville sonnaient à grande volée, et celle du Beffroi tintait de quart d'heure en quart d'heure jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

A dix heures précises, le corps municipal et les autorités se sont rendus à la cathédrale pour y entendre le panégyrique de Jeanne d'Arc ; l'orateur était, cette année, Mgr Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française.

Après le panégyrique, le cortège comprenant un piquet de troupes, les sociétés religieuses et autres, des détachements des diverses armes, les clercs du grand séminaire, le clergé de toutes les paroisses, les autorités militaires et civiles, le Chapitre de la cathédrale et les évêques, s'est rendu sur la rive gauche de la Loire, où se trouve le fort des Tourelles, pris d'assaut par Jeanne d'Arc. Ce défilé a duré près de deux heures.

Puis on est rentré à la cathédrale, où la cérémonie s'est terminée par le chant du *Te Deum*.

Le soir, les édifices publics, les monuments de Jeanne d'Arc, les maisons particulières, étaient splendidement illuminés.

Telle est, dans son ensemble, cette fête annuelle, témoignage de la reconnaissance nationale, aussi vive que jamais depuis bientôt cinq siècles, pour la vierge de Lorraine qui délivra Orléans et sauva la France.

Etranger.

Suisse. — Mgr Mermillod vient de recevoir, à l'occasion de la belle oraison funèbre de S. Em. le cardinal Caverot qu'il a prononcée naguère dans le primatiale de Lyon, un bref dont voici la traduction empruntée à l'*Univers :*

A Notre vénérable frère Gaspard, évêque de Lausanne et de Genève, à Fribourg, en Suisse.

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère,

Salut et bénédiction apostolique.

Votre récent éloge du cardinal Louis Caverot, archevêque de Lyon, a ravivé en Nous le souvenir et le regret de cet homme excellent. Son image, que vous avez représentée si exactement se montre dans toute sa vérité et brille pour ainsi dire aux yeux de vos lecteurs ; si bien que ceux à qui il n'a pas été donné d'être les témoins de ses vertus au cours de sa vie, peuvent les contempler dans votre discours.

Il faut remarquer en outre — et Nous avons confiance, que vous ne l'aurez pas fait inutilement — comment, tout en exposant les sentiments dont le cardinal était animé à l'égard de ce Siège apostolique, vous savez mettre en relief de diverses manières, avec opportunité et sagesse, la nature, la force etl'action bienfaisante du Pontificat romain, et cela vous le faites avec un zèle si ardent, que vous semblez rivaliser de piété envers la sainte Eglise avec celui que vous louez.

Nous vous félicitons donc, Vénérable Frère, de cette œuvre nouvelle de votre talent et de votre cœur ; en même temps, comme gage des faveurs célestes et comme témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, à votre clergé et à tout votre peuple la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XXXe jour d'avril de l'année MDCCCLXXXVII, la dixième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Missions.

Tonkin. — M. Mollard, directeur du séminaire des Missions-

Étrangères de Paris, a adressé aux *Missions catholiques*, de Lyon, la communication suivante :

Permettez-moi d'avoir recours à votre bienveillance pour intéresser vos lecteurs en faveur de nos malheureux néophytes du Tong-King. Ceux qui ont échappé au massacre et au choléra, sont maintenant en proie à une famine dont vous aurez une idée par ces quelques lignes de Mgr Pineau, vicaire apostolique du Tong-King méridional :

Dites aux âmes charitables qui s'intéressent à nous, m'écrit le prélat, que le sang de nos chrétiens, répandu à flots depuis un an, a déjà fécondé le sol qui l'a reçu. Deux villages païens, Ho-luât et Doig-aï, qui, lors des troubles, ont égorgé au moins 1,100 chrétiens, denandent aujourd'hui le baptême !

De leur côté, malgré les troubles qui bouleversent encore le pays, les tribus laotiennes viennent me demander un missionnaire pour leur annoncer l'Évangile, et me prient d'être leur intermédiaire pour quelles puissent être placées sous le protectorat de la France : voilà no espérances.

Mais la famine est atroce. De mémoire d'homme, le riz n'avait été aussi cher. Presque chaque jour je vois quelques malheureux tombe d'inanition devant ma porte. Nos ressources sont épuisées ; nous ne pouvons plus rien. Pour vous, si vous pouvez quelque chose, venez à notre secours. *Si quid potes adjuva nos.* Ce qui rend notre situation encore plus affreuse, c'est que nos chrétiens ne peuvent sotir pour exercer leur petit commerce et se procurer du riz : la cirulation n'est pas encore possible.

L'église commencée par Mgr Croc, mon prédécesseur, mon grand et non petit séminaire restent inachevés sans que je puisse prévoir qund je pourrai les terminer. Vu la famine de cette année, nous porrions facilement recueillir des milliers d'enfants, si nous avions de quoi les nourrir.

Vous le voyez, nous avons grand besoin de prières pour que le bon Dieu se laisse enfin fléchir et fasse luire des jours meilleurs ; mais il est bien à désirer aussi que les aumônes nous arrivent abondares pour réparer tant de ruines amoncelées.

Ainsi tout commentaire serait superflu. C'est un cri de détresse qudes chrétiens tonkinois poussent vers leurs frères de France. Le moment n'est pas propice, je l'avoue, pour tendre la main aux catholiqus obligés de faire face à des œuvres si multiples. Mais devant des besoins extrêmes, la charité des fidèles n'est jamais à bout de ressurces.

Les *Missions catholiques* ajoutent :

Nous recevons, au moment de mettre sous presse, une dépêche de Mgr Puginier, vicaire apostolique du Tong-King occidental de-

mandant avec instance, comme Mgr Pineau, des secours pour conjurer la disette et rapatrier les chrétiens de Tan-hoa.

D'autre part, l'*Univers* publiait dans son Bulletin :

On nous écrit de Lyon qu'une dépêche de Mgr Puginier annonce de nouveaux massacres au Tonkin.

Nous nous associons du fond du cœur au pressant appel adressé par nos missionnaires du Tonkin en faveur de leur malheureuse chrétienté.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mardi 10 *mai*. — Le Sénat ouvre sa séance à deux heures sous la présidence de M. Le Royer. On discute l'ordre du jour. M. Lalande demande l'ajournement du projet de loi relatif au conseil général de la Seine. M. Songeon s'y oppose.

L'ajournement est repoussé.

Chambre des députés.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la loi organique militaire.

M. Wilson demande que les lois relatives à la surtaxe des sucres et au régime des sucres soient discutées avant la loi militaire.

M. de Mahy demande le maintien de la loi militaire en tête de l'ordre du jour. La loi sur les sucres pourrait être discutée dans deux ou trois jours, après que la discussion de la loi militaire aura amorcée.

M. le colonel de Plazanet se prononce pour la priorité en faveur de la loi des sucres, qui ne peut retenir longtemps la Chambre.

M. le ministre des finances dit qu'il est à la disposition de la Chambre pour discuter la question des sucres, si la priorité est accordée à celle-ci.

M. Rouvier, répondant à M. de Mahy, dit que la commission du budget a pensé que le trésor public et la fabrication de sucre étaient intéressés à la prompte solution de la question des sucres.

Il n'est jamais entré dans sa pensée d'écarter la loi militaire de l'ordre du jour.

Par 297 voix contre 277, la Chambre renvoie le débat sur la loi militaire après la loi sur les sucres.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur les sucres

PRIME AUX ABONNÉS DES *ANNALES CATHOLIQUES*

Dans l'espoir d'être agréables aux abonnés des *Annales*, nous venons de prendre un arrangement qui nous permet de mettre à leur disposition, à des conditions, extrêmement avantageuses, un nombre considérable de

La Vie illustrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ

extraits du P. de Ligny, ornés de cent pages d'illustrations par le R. P. A. Vasseur, *S. J.*

Ce charmant petit volume in-12 de 322 pages était vendu chez l'éditeur au prix de 3 fr. 50.

Nos abonnés pourront le recevoir *franco* au prix réduit de 1 fr. 75 relié toile, fers spéciaux, tranche dorée. — 12 exemplaires 18 fr. *franco* en gare.

C'est la plus jolie récompense qui puisse être donnée dans les catéchismes, patronages, institutions, etc.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections municipales du 8 mai. — M. Goblet au Havre. — La mobilisation d'un corps d'armée. — L'Espagne en Afrique. — Un hôpital laïque. — Allemagne.

12 mai 1887.

Les conservateurs n'ont pas lieu de se plaindre des élections municipales qui ont eu lieu dimanche dernier à Paris. Leurs candidats qui faisaient partie de l'ancien conseil sont tous réélus dès le premier tour de scrutin et, si les abstentionnistes qui, cette fois encore, ont été fort nombreux, veulent renoncer dimanche prochain à leur coupable indifférence, deux ou trois sièges pourraient être gagnés.

L'ancien conseil municipal se composait de 44 radicaux autonomistes, de 4 socialistes révolutionnaires, de 22 républicains opportunistes et de 10 conservateurs. Le vote de dimanche a donné les résultats suivants : 30 ballottages, 32 radicaux autonomistes, 5 socialistes révolutionnaires, 3 républicains opportunistes, 10 conservateurs.

Les socialistes ont dès maintenant gagné un siège.

Dans les circonscriptions où il y a ballottage, viennent, en

tête de liste, 10 radicaux autonomistes, 3 socialistes révolutionnaires, 15 républicains opportunistes et 2 conservateurs.

Si on prend les chiffres des voix obtenues, on trouve pour les autonomistes (socialistes de diverses nuances ou radicaux), 187,437 voix; pour les opportunistes 46,445; pour les conservateurs, 50,631 voix. C'est un véritable écrasement pour les opportunistes. Les journaux radicaux de toutes nuances ne manquent pas de faire ressortir la signification des élections. Ils disent que Paris vient de signifier son congé aux faux républicains qui, après avoir longtemps leurré la population parisienne des plus brillantes promesses, prétendent maintenant lui refuser l'autonomie communale.

Chaque consultation nouvelle est un coup de massue pour le régime que le *Cri du Peuple* appelle dédaigneusement la « République bourgeoise. » L'opportuniste est en plein désarroi, en pleine décomposition. Quelques déroutes encore, c'est-à-dire peu de jours encore, et il sera moins qu'une quantité négligeable. La Révolution sociale frappe aux portes; la Commune, avec son programme de pillage, de destruction et d'assassinats, se dresse devant nous. En face d'elle, un seul parti se maintient et se fortifie : le nôtre. Demain s'appellera la Monarchie ou la Commune; ce sera la France relevée et sauvée, ou ce sera la France assaillie, piétinée et tuée par une horde de scélérats.

Qu'on choisisse!

—

Complétons par quelques chiffres ces quelques détails sur les élections municipales du 8 mai.

La comparaison de ce scrutin avec celui de 1884 fait ressortir:

Pour l'opposition conservatrice, un gain de 13,221 voix, — soit un total de 48,041 suffrages au lieu de 34,820;

Pour l'opportunisme et le parti modéré, une perte de 24,766 voix, — soit un total de 52,709 voix au lieu de 77,475;

Pour les partis de révolution sociale, un gain de 16,547 voix, — soit un total de 51,861 voix au lieu de 35,814.

Quant aux autonomistes, qui sont en train de gagner plusieurs sièges, leur force réelle est restée la même; ils avaient rallié en 1884, 138,609 suffrages; ils en ont rallié dimanche 138,802.

On voit combien ces chiffres, qui ne seront pas contestés, car nous les empruntons aux journaux opportunistes eux-mêmes, confirment notre appréciation : le parti « républicain modéré »

s'effondre; en face des progrès de la Commune, nous sommes seuls à gagner du terrain.

—

La crise ministérielle en l'air n'a pas empêché cette semaine les ministres de la République française de balconner.

M. René Goblet, président du conseil, et son collègue du commerce, M. Lockroy, ont quitté Paris, samedi matin, à 11 heures, par train spécial, pour se rendre au Havre. A peine arrivé, M. René Goblet a aussitôt présidé à l'ouverture de l'exposition maritime et prononcé un discours d'un caractère absolument pacifique.

Le président du conseil a commencé par faire ressortir les progrès accomplis sous la République, pour constater ensuite que les dépenses effectuées produisent dans une large mesure des résultats féconds :

L'Exposition du Havre, a continué M. René Goblet, est une nouvelle manifestation des véritables sentiments de la France, qui ne demande qu'à vivre en bonne intelligence avec les autres pays et à poursuivre dans la paix le développement de sa grandeur industrielle et commerciale. Puisse cette Exposition préparer la voie à celle de 1889!

Un peuple qui est animé de pareilles préoccupations ne peut pas être soupçonné de nourrir des projets agressifs. Sans jamais oublier les soins de sa défense, de son honneur et de sa dignité, il s'adresse aux autres peuples pour les convier aux luttes du travail, en leur offrant une loyale hospitalité. Gardons l'espoir que cet appel sera entendu.

Il ne saurait y avoir de fête inaugurale d'une Exposition sans banquet, et pas de banquet sans discours.

Aussi le président du conseil avait-il réservé pour son second discours, en quelque sorte obligatoire, ce qu'il avait de plus important à dire.

Il y a parlé de la situation générale. Il n'est pas trop mécontent de l'état des choses au point de vue extérieur. Il trouve que le ministère s'est bien conduit dans la crise périlleuse qui vient de s'apaiser, et il a félicité la France tout entière d'avoir suivi le bon exemple que lui donnait son gouvernement, et d'avoir gardé une tenue digne et calme. On a pu voir que le pays désire la paix, et pourtant qu'il est tout prêt, s'il le faut, « à faire face à d'injustes agressions. »

Quand il examine l'état des choses à l'intérieur, M. le prési-

dent du conseil n'est pas trop mécontent non plus. Il ne craint nullement les réactionnaires, qu'il ne serait pourtant point fâché, dans leur intérêt, de voir venir à la République ; mais il n'y compte guère, en quoi il a raison. Tout ira le mieux du monde quand les républicains eux-mêmes ne seront plus divisés. Ah ! les divisions entre républicains, voilà le mal, un mal qui cause bien des soucis au ministère, car il menace son existence. Que faire entre ces radicaux qui veulent toujours galoper en avant et ces opportunistes qui ne veulent jamais bouger d'un pas ? Le cabinet court à chaque instant le risque fâcheux d'être écartelé.

Quant à la situation financière, elle n'est pas bonne, évidemment ; mais avec un emprunt et des impôts nouveaux, l'on se tirera de cet ennui. M. Goblet l'a déclaré en termes aussi nets qu'il était possible. Et de toutes les promesses faites dans les discours du Havre, s'il n'y en a qu'une qui soit tenue, ce sera cette dernière.

—

La grosse nouvelle du jour, c'est l'annonce officielle de la mobilisation d'un corps d'armée de l'Ouest ou du Midi au mois d'octobre prochain. C'est là une expérience d'une importance considérable, tant au point de vue de l'enseignement à en tirer qu'en raison de la perturbation profonde qu'elle jettera dans le pays. Toutes les personnes devant concourir à porter un corps d'armée sur le pied de guerre seront convoquées ; c'est dire que tous les hommes valides de vingt ans à quarante seront arrachés en même temps et tout à coup à leurs occupations pour un délai de dix à douze jours. Les chevaux, les chemins de fer et tous les moyens de transport seront réquisitionnés. Les services commerciaux seront subordonnés au service militaire. Toute la vie commerciale et industrielle de la région désignée sera donc suspendue, et cela pendant cinq ou six jours. Pour que l'expérience puisse avoir quelque utilité, il faut qu'elle soit faite à l'improviste : on ignorera donc jusqu'au dernier moment la date de la mobilisation et les transactions en éprouveront, pendant tout le mois d'octobre, un ralentissement dû à l'incertitude générale. Enfin, la dépense prévue est de cinq millions environ et il est probable qu'elle sera dépassée.

Comme on le voit le sacrifice que l'on demandera au pays est assez sérieux. Le résultat possible sera-t-il en rapport avec ce qu'il aura coûté.

Telle est la question. Il est évident que notre organisation militaire ne peut que gagner à la mise en œuvre de cette immense machine, compliquée à l'infini, qu'on appelle la mobilisation. Les rouages sont nombreux et délicats; tout semble avoir été prévu et le fonctionnement est certain... sur le papier. C'est une horloge à ressorts multiples, à engrenages compliqués: on la croit prête et la tentation est grande, on le conçoit, de lui donner l'impulsion qui mettra le tout en mouvement et fera ressortir les imperfections ou la perfection du mécanisme. Quant aux sacrifices imposés au pays, il ne saurait se produire, et il ne se produira en France aucune récrimination, aucune résistance. En face d'un devoir patriotique à remplir, nul n'hésitera à payer de sa personne et à concourir à cette répétition générale du drame suprême.

—

L'Espagne vient d'acquérir, sur la côte orientale d'Afrique, un territoire sur lequel elle se propose d'établir un dépôt de charbon pourvu des moyens de défense nécessaires, afin d'éviter qu'au premier coup de canon, dépôt et approvisionnement ne tombent au pouvoir de l'ennemi. Cette nouvelle avait excité une certaine émotion en Italie; émotion qui s'est calmée à la suite d'une pseudo-interpellation, au cours de laquelle M. Depretis a répondu qu'il s'agissait, non pas d'un fait accompli, mais d'un simple projet se rapportant à des contrées placées en dehors de la sphère d'action de l'Italie. Ce renseignement est vague, car si l'on en juge par ce qui se passe à Massouah, le rayon d'action de l'Italie est très court. M. Depretis a rappelé, dans son discours, les bons rapports de l'Italie et de l'Espagne. Il est à remarquer, en effet, que le gouvernement d'Alphonse XIII entretient les plus étroites relations d'amitié avec ceux des souverains de l'Europe qui se sont montrés les adversaires résolus des Bourbons d'Espagne, à la suite de la révolution de 1868 : la maison de Hohenzollern, en étendant la main sur la couronne du jeune Alphonse XII, et la maison de Savoie, en s'en emparant. Il n'y a peut-être là qu'une contradiction apparente, car le pouvoir est aujourd'hui exercé en Espagne, au nom d'Alphonse XIII, par ceux-là même qui, en 1868, renversèrent le trône de la reine Isabelle et proscrivirent à jamais la *race* des Bourbons. En raison de ses excellents rapports avec le cabinet de Madrid, l'Italie ne contrecarrera en rien les projets de l'Espagne. On dit que la Turquie va protester, au nom du

droit indéfini de suzeraineté que le Commandeur des Croyants prétend posséder sur tous les pays où règne le mahométisme; mais on sait ce que valent les protestations de la Turquie, et l'Espagne ne rencontrera, là où elle va planter son drapeau, d'autres obstacles que ceux qui naissent de la nature même de l'entreprise.

—

Au Parlement autrichien, on a entendu, samedi, avec effroi, une interpellation d'un député de Vienne au sujet d'abus graves et même scandaleux qui règnent dans le grand hôpital de la capitale. Cet hôpital appartient à l'État. Il compte constamment environ 2,000 malades. Toute l'administration et tout le personnel sont laïques.

D'après les révélations faites à la tribune parlementaire, les malades reçoivent de la viande pourrie, du pain moisi, des repas répugnants; ils sont volés et exploités par les gardiens et les gardiennes, qui font en cachette le commerce de tabac, cigares, genièvre, pâtisserie, etc.; les gardiens des deux sexes quittent la nuit l'établissement sans autorisation moyennant un pourboire qu'ils paient au concierge pour qu'il leur ouvre la porte, de sorte que les malheureux malades se trouvent seuls pendant la nuit. Le directeur et les médecins en chef habitent dans l'établissement des locaux princiers, et les salles des malades se trouvent dans des coins où l'air et la lumière manquent absolument. L'administration connaît tout cela et ne fait rien pour changer cet abominable état de choses.

Pendant le discours du député, l'assemblée a manifesté sa grande indignation en demandant, par de nombreuses interruptions, le renvoi de toute l'administration devant la correctionnelle. Le ministre, en répondant à l'interpellation, n'a pas osé nier la moindre accusation et a déclaré qu'il donnerait sans retard ordre au gouverneur provincial de faire une enquête et de porter remède à ces criminels abus.

—

Le gouvernement de l'empire allemand tient le vote de ses crédits militaires, et la presse officieuse en triomphe bruyamment, non sans menacer quelque peu l'ennemi héréditaire.

On lit dans la *Badische Landeszeitung*.

L'attitude digne du Parlement dans le vote des crédits supplémentaires contribuera certainement à nous faire respecter à l'étranger et à réduire à néant certains projets tendant à troubler la paix.

Grâce à l'esprit de sacrifice du Parlement, l'adoption des crédits supplémentaires place l'Allemagne *au degré le plus élevé qu'un Etat européen puisse atteindre au point de vue militaire.*

L'armée acquiert ainsi un tel degré de perfection, que l'Allemagne peut envisager les événements avec un *calme hautain* et avec la certitude de sa sécurité.

L'armée allemande maintiendra la paix pour le moins aussi longtemps que la présomption d'un voisin ne nous forcera pas à tirer l'épée.

Le *Frankfurter Beobachter*, parlant du vote des crédits militaires, se livre aux réflexions suivantes :

Ces crédits, qui se montent à 300,000,000, servent, suivant le langage du rapporteur, à mettre l'armée sur un excellent pied d'opération.

En un mot, on peut considérer cela comme une *mobilisation anticipée*, et si les affaires qui se passent sur la scène du monde continuent à se développer comme elles le font depuis quelque temps, il n'est pas douteux que les 120,000,000 de marcs en pièces d'or enfermées dans la forteresse de Spandau iront bientôt rejoindre leurs autres frères mobilisés.

Ces bravades, dans l'intention de leurs auteurs, sont certainement à l'adresse de la France ; mais une dépêche de source russe nous annonce qu'on se trouve fort agacé en Russie, surtout parmi les panslavistes, d'un pareil langage.

PETITE CHRONIQUE

Un terrible drame maritime a eu lieu le samedi 7 mai dernier. En pleine Manche, le paquebot transatlantique la *Champagne* a été abordé par le steamer *Ville-de-Rio*. Voici quelques détails :

Le brouillard était très épais sans être intense au moment de la collision. Sur la *Champagne*, la plupart des passagers étaient sur le pont.

Une terreur indescriptible se produisit, les émigrants italiens affolés se précipitèrent en masse sur les canots de sauvetage. Un quartier-maître et cinq hommes de l'équipage furent obligés de s'interposer la hache à la main, mais leurs efforts demeurèrent stériles. Les émigrants réussirent à envahir un des canots qui sombra sous leur poids.

Après le choc, comme la *Champagne* menaçait de couler, le capi-

taine prit le parti d'aller s'échouer sur la plage d'Arromanches, opération qui réussit pleinement.

Quant à la *Ville-de-Rio*, elle coula à courte distance du transatlantique ; mais le paquebot la *Ville-de-Bordeaux*, qui allait à Taïti put s'approcher à temps et sauver l'équipage et les passagers de la *Ville-de-Rio*. Ces malheureux sont rentrés au Havre dans un état pitoyable. Il y avait parmi eux beaucoup d'Anglais; tous affirment que la sirène de la *Champagne* fonctionnait très bien. Ils sont unanimes à proclamer que la conduite du commandant et la tenue de l'équipage ont été au-dessus de tout éloge.

La *Champagne* allait à New-York avec de nombreux passagers et neuf cents émigrants.

On croit que la *Champagne* sera facilement renflouée.

— On mande de Florence que le P. Secchi, savant astronome, de la Compagnie de Jésus, a succombé à une pneumonie. Le P. Secchi avait inventé un appareil sismographique ingénieux. Il était célèbre par ses observations sur le soleil. C'était une des gloires de la science astronomique moderne. C'est le P. Secchi qui a analysé par la spectroscopie la composition chimique du soleil.

— On a commencé ces jours derniers des expériences intéressantes sur des haltes-repos en gare, pour les cas de mobilisation. La première expérience, à Soissons, a parfaitement réussi.

— Les journaux du Canada publient la lettre suivante, adressée avec une traite de dix livres sterling (250 fr.) à M. Ernest Gagnon, secrétaire correspondant du comité littéraire historique du cercle catholique de Québec.

« Lisbonne, 3 mars 1885.

« Monsieur,

« Je vous remercie d'avoir songé à m'associer à l'hommage que les Canadiens français se proposent de rendre à la mémoire de l'illustre Jacques Cartier et des missionnaires qui ont consacré par leur martyre le sol de la Nouvelle France.

« Les descendants de ces puissants colonisateurs, que la France, pleine alors d'une sève vigoureuse, répandait sur l'Amérique du Nord, savent, sans manquer à leurs devoirs vis-à-vis de l'Angleterre et de leur noble souveraine, conserver religieusement les souvenirs d'un passé glorieux. Je saisis avec plaisir l'occasion de leur témoigner ma sympathie, tout en regrettant de ne pouvoir, dans un moment où nous avons tant de misères à secourir, leur envoyer une plus forte souscription.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien sincères.

« PHILIPPE, comte de Paris. »

— Les exécuteurs testamentaires de Victor Hugo ont dû conformément à la loi anglaise et pour acquitter les droits de mutation,

déclarer le chiffre de la fortune placée par le poète en Angleterre. Cette fortune ou plutôt cette partie de la fortune de Victor Hugo représente la somme respectable de quatre-vingt-douze mille livres sterling, soit deux millions trois cent mille francs. — Les journaux d'outre-Manche font remarquer, non sans quelque malice, que l'auteur de *Notre-Dame*, malgré ses manifestations d'ardent patriotisme, aimait mieux placer ses économies en *consolidés* anglais qu'en obligations de la ville lumière, reine, étoile ou diamant qu'on appelle vulgairement Paris.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

7. — **Aux avant-postes** pendant le siège de Paris, par M. Robinet de Cléry. — Un beau vol. in-18 de 250 pages. — Paris, 1887, chez Palmé. Prix franco : 2 francs.

Il y a toujours quelque chose à apprendre sur cette guerre qui nous a été si funeste, et les livres qui en parlent sont toujours recherchés avec empressement.

Celui que M. Robinet de Cléry, l'éminent avocat du barreau de Paris, vient de publier sous ce titre, mérite un accueil tout particulier.

M. Robinet de Cléry a jeté dans ce livre la parole chaude, élevée, brillante qu'il porte au prétoire. Acteur ou témoin, il a vécu ces péripéties diverses, ces scènes, ces tableaux émouvants qui se succèdent dans son récit. Pleines de vie et de mouvement, ses descriptions ; vrais et calmes, ses portraits d'hommes ; toujours étincelantes de patriotisme, les pensées, les réflexions, les considérations, que lui suggèrent les événements racontés. Nous ne pensons pas qu'il ait été écrit sur le même sujet un livre ou le lecteur soit, à ce point, saisi et enlevé d'un bout à l'autre de ses pages.

8. — **Correspondance du Père J.-B. Aubry** des Missions-Etrangères, missionnaire au Kouy-Tchéou, docteur en théologie, ancien directeur au Grand-Séminaire de Beauvais. — Un vol. in-8° avec filets rouges, chez l'éditeur, M. Aubry, curé de Dreslincourt, par Ribécourt (Oise) au profit d'une bonne œuvre. — Prix franco : 6 francs.

La Chine et les Chinois n'ont

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

jamais autant qu'aujourd'hui attiré l'attention ; et les faiseurs de livres abondent, qui se chargent de fournir, sur ce point, un aliment quelconque à la curiosité publique. La plupart du temps, ce sont des récits de voyage rapidement rédigés sur des notes prises en courant, bourrés de renseignements puisés à des sources banales ou suspectes, des livres de surface enfin, de vrais croquis chinois, en ce sens qu'on y trouve les contours et la couleur, mais point le relief et la vie. Tout autre est la *Correspondance du P. Aubry*; elle nous livre enfin le chinois d'après le procédé en vogue, c'est-à-dire sur *documents humains*.

Le P. Aubry, brillant élève du Collège-Romain, professeur de grand-séminaire, lettré délicat, théologien éminent, s'en va finir sa vie au milieu des Chinois. Perdu là-bas, en plein centre de l'Empire du milieu, aussi éloigné de Pékin quant aux communications, que Pékin l'est de Paris, il écrit à sa famille et à ses amis ce qui se passe sous ses yeux, sans songer à faire un livre. Il décrit, avec une rare vigueur et une vérité méticuleuse, et les hommes et les choses. Les unes et les autres apparaissent enfin sous leur vrai jour, pas idéalisés du tout : et il faut l'invariable bonne humeur du missionnaire, pour égayer un peu cet ensemble : elle ne manque ni à l'apôtre ni à son style. Parfois la peinture semble une charge ; mais à côté de ces scènes réalistes, voici que reparaît le prêtre : ces pauvres Chinois qu'il représente si antipathiques, il les aime jusqu'à vivre et mourir pour eux ; avec un tel amour au cœur, on ne caricature pas ceux qui en sont l'objet. Nous avons donc ici le Chinois tel qu'il est. S'il n'est point beau à lui la faute. Mais que le missionnaire est beau : *quam pulchri sunt pedes annuntiantium pacem !* M. Aubry cependant ne se flatte pas plus qu'il n'enjolive ses Chinois; il se dénigre plutôt; mais il est si franc, si ému, si sincère dans ses élans, dans ses impressions, son humilité, sa joie et sa vaillance ; et son style respire si bien tout cela qu'on se prend d'une véritable affection pour l'auteur, pour son livre et pour la pauvre mission qui pleure avec raison un tel père.

Cette publication, selon le vœu de l'éditeur, « continuera et étendra l'apostolat du cher défunt, elle fera connaître davantage ces missionnaires, l'honneur de notre race, que les injures des lettrés et des mandarins français poursuivent jusqu'au fond de la Chine. » (*Semaine de Cambrai*).

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

IV

Nous devons être très précis sur l'étendue de vos obligations. Nous supposons que vous avez trouvé des maîtres et des maîtresses congréganistes ou séculiers, sur lesquels vous puissiez compter comme sur vous-mêmes. Peut-être allez-vous croire que vous n'avez qu'à vous en remettre à leur vigilance et à leur dévouement, et qu'il ne vous reste rien à faire : ce serait une grave erreur; il ne vous est jamais permis de vous désintéresser de l'éducation de vos enfants, quand même ils seraient entre les mains les plus sûres et les plus dignes.

Sans doute votre responsabilité est moins lourde, puisqu'elle est bien partagée : mais ce n'est pas une raison pour vous en décharger : vous devez demeurer en relation avec ceux qui ne sont que vos aides et vos suppléants : vous devez connaître par eux, la conduite, le travail, les efforts, les succès de vos enfants afin de vous entendre pour corriger et améliorer ce qui mérite correction et amélioration. — Vous devez vous informer des soins qu'ils reçoivent pour le corps, et principalement pour l'âme, vous faire répéter les conversations qu'ils tiennent ou entendent, soit à l'école, soit en allant et en venant. — Vous aurez bien soin de vérifier leurs rapports, qui ne sont pas toujours l'exacte vérité; vous n'agirez jamais par impression, ou par amour-propre froissé, ou par cette sotte vanité, assez commune aux parents, qui veulent voir dans leurs enfants de petits chefs-d'œuvre de bonne conduite et d'intelligence. Vous n'aurez en vue que leurs véritables intérêts, leurs progrès dans l'étude et dans la formation de la vie chrétienne, ne consultant que Dieu et votre conscience.

Par là, vos maîtres se sentiront soutenus : l'éducation se fera par le concert des deux autorités, qui en ont reçu la charge : Dieu la bénira, parce que vous ferez ce que vous devez faire, et comme vous devez le faire.

Par là vos enfants seront véritablement surveillés. — Vous connaîtrez leur conduite et leur travail. — Vous vous donnerez

à vous-mêmes comme un bulletin quotidien. — Vous ne sortez pas de votre rôle de pères et de mères : vous exercez un droit et vous remplissez un devoir : les maîtres ne peuvent le trouver mauvais, c'est l'ordre des choses.

Nous ne prétendons pas que vous puissiez vous acquitter de cette obligation sans peine; mais comme vous en serez récompensés par les succès de vos enfants dans la piété et dans les connaissances humaines; vous en jouirez doublement : ce sera en partie votre œuvre.

V

Tous ces devoirs doivent être remplis bien plus rigoureusement, quand vos enfants sont obligés de fréquenter des écoles d'où l'enseignement religieux est banni, et telles sont les écoles officielles, ou écoles publiques primaires; le plus souvent vous n'aurez pas d'autres ressources. Dans ce cas, toutes nos recommandations précédentes reviennent, mais avec une autre gravité. — Il faut vous assurer que rien ne se fait, que rien ne se dit, qui puisse blesser leur innocence, leur pureté et leur foi de chrétiens : il faut entrer dans tous les détails de leur vie d'écoliers, par une vigilance de tous les instants et un rendement de comptes de tous les jours.

En vous parlant ainsi, nous n'avons d'autres pensées que de vous rendre plus attentifs et plus vigilants : les circonstances nous en font un impérieux devoir. — Nous sommes les premiers à vous prêcher le respect et la reconnaissance pour ces maîtres obscurs et modestes, qui remplissent dignement leur mission laborieuse et ingrate, quel que soit leur costume : ils ne peuvent faire tout le bien qu'ils désirent. — C'est à vous, pères et mères, de les suppléer.

Vous voulez que vos enfants fassent leur première communion; nous en sommes très heureux, et vous savez quelle fête c'est pour vous et pour nous; mais nous ne pouvons pas les admettre à cette grande action, s'ils ne sont suffisamment instruits de la doctrine chrétienne. — Elle est mise à la porte de l'école officielle : où donc pourront-ils l'apprendre? Vos prêtres à l'église ont à peine le loisir de faire réciter et d'expliquer rapidement la leçon que les enfants ont dû étudier avant de venir au catéchisme : vous savez bien qu'il y a peu de temps entre la classe qui finit et celle qui commence.

C'est donc vous, pères et mères, frères et sœurs, et parents

responsables, c'est vous qui êtes les premiers obligés de vous faire leurs catéchistes. — Nous avons à Aix, et dans d'autres localités du Diocèse, bon nombre de personnes d'un admirable dévouement, qui se chargent avec bonheur de faire le catéchisme : il serait grandement à souhaiter que cette œuvre tout apostolique s'établît dans chaque paroisse, et principalement dans celles où l'enseignement congréganiste n'existe pas. Mais nous ajouterons que quand même elle existerait partout, les parents ne pourraient pas se regarder comme dispensés de leur mission. Les catéchistes volontaires ne peuvent avoir les enfants qu'à de rares et courts intervalles, tandis qu'ils sont dans la famille le matin et le soir, et c'est à cette dernière heure calme et tranquille, après les travaux de la journée, que le père ou la mère, la sœur ou le frère aînés doivent faire réciter les leçons qui seront demandées le lendemain, au catéchisme de la paroisse.

Si cette pratique se répandait, l'impiété pourrait être prise dans ses propres filets : la connaissance de la religion reparaîtrait dans des foyers qui l'ont oubliée. Les catéchistes profiteraient autant que les catéchisés : ils réapprendraient ce qu'ils ne savent plus, ou apprendraient ce qu'ils n'ont jamais su : ils repasseraient ce petit livre qu'ils devaient savoir par cœur au moment de leur première communion, et qu'ils n'ont peut-être pas retouché depuis ce grand jour : ils seraient peut-être ramenés à l'accomplissement de leurs devoirs; il semble difficile qu'ils puissent enseigner à leurs enfants, à leurs frères ou à leurs sœurs, les vérités de la foi, les commandements de Dieu et de l'Eglise sans être obligés de faire un retour sur leur conscience, et de dire : Où en sommes-nous, nous-mêmes, des vérités que nous apprenons à nos enfants, à nos frères, à nos sœurs? Où en sommes-nous de la prière matin et soir, de l'assistance à la messe, de la confession, de la communion pascale?..... Ce serait pour plusieurs la plus persuasive prédication : le bien sortirait du mal; ce ne serait pas la première fois : *iniquitas mentita est sibi* (1).

Nous trouverions dans le catéchisme fait en famille un dédommagement à une situation que nous regardons comme très fâcheuse. — Nous comprenons votre grand embarras quand vous voulez faire élever vos enfants chrétiennement. Nous en souffrons plus que vous, parce que nous avons une idée plus nette de l'avenir qui nous est préparé. A vous de nous aider à

(1) B. XXVI, 12.

diminuer un mal, que nous n'avons ni fait, ni voulu : nous aimons vos enfants de toute notre âme, parce que nous sommes tout dévoués à Dieu, à vous-mêmes et à notre pays : sans votre appui constant et intelligent, nous ne pouvons presque rien sur eux : nous ne sommes que vos coadjuteurs : vous avez charge de ces jeunes âmes plus que nous.

VI

Votre tâche est devenue très difficile, nos très chers frères, nous en convenons. — Mais vous n'êtes pas seuls dans cette lutte : la charité catholique est debout autour de vous; elle est grande en France, et, quand il s'agit de l'éducation de la jeunesse, elle ne connaît pas de limites. Comptez, si vous pouvez, les sacrifices immenses et spontanés qu'elle s'impose annuellement; notre budget charitable de l'enseignement catholique s'élève à des sommes considérables. — Plusieurs familles et quelques grandes industries entretiennent des écoles à leurs frais. Dans toutes nos villes, et dans un certain nombre de paroisses, les honnêtes gens se cotisent pour soutenir celles qui existent, et en fonder de nouvelles : nous offrons notre plus vive reconnaissance à ces âmes généreuses, qui comprennent que l'éducation de la jeunesse est l'œuvre par excellence. Nos bien-aimés coopérateurs sont en tête : c'est leur place. Nous réclamons de nouveau tout leur zèle. — Vous trouverez donc le concours le plus entier dans votre clergé, dans tous les catholiques, et dans tous les cœurs honnêtes et droits, qui aiment sincèrement l'Eglise et la France.

Nos écoles répondent bien à vos désirs, puisqu'elles sont pleines. Il nous semble que cette manière d'exprimer votre volonté, vaut bien celle qui met dans une urne un morceau de papier portant le plus souvent le nom d'un inconnu. Quand vous confiez votre enfant à tel ou tel maître, vous raisonnez votre choix : vous pourriez le justifier; mais quel serait votre embarras s'il fallait justifier votre préférence pour tel ou tel candidat? Ce mode de suffrage sera respecté quand l'équité aura repris ses droits.

On vient dans nos écoles. — Cependant nous ne les remplissons pas, en recevant vos enfants dans de somptueux palais scolaires : nos ressources nous le permettraient, que nous repousserions un luxe contraire à tous les principes d'une sage éducation primaire : nous nous efforçons de donner à nos élèves,

en abondance, de l'air, de la lumière, de l'espace et de la propreté. Les murs eux-mêmes doivent instruire.

Nos écoles sont pleines. — Nous ne les remplissons pas au moyen de dons matériels que nous ne pourrions faire : les finances de la France ne sont pas à notre disposition. Nous n'avons aucune pression à exercer sur les parents, aucune menace à leur faire, aucune faveur à leur retirer.

Pourquoi donc vient-on à nous? — Parce que les parents sont chrétiens, et, qu'ils veulent que leurs enfants soient élevés en chrétiens. Ils viennent à nous, parce qu'ils ont confiance dans notre dévouement, dans notre direction, dans notre science, dont nous donnons des preuves incontestables aux examens que nos élèves subissent devant les jurys de l'Etat.

Vous continuerez, à nous envoyer vos enfants : Nous vous remercions du bien que vous nous donnez l'occasion de leur faire. Nous les aimons, nous ne cesserons de mettre tout notre cœur et notre zèle à les rendre dignes de Dieu et de vous : nous sommes dans l'heureuse et sainte nécessité de n'avoir aucune autre ambition : nous ne recherchons ni vos biens, ni vos suffrages; nous ne sommes que les candidats de vos âmes et de celles de vos enfants, dont nous voudrions faire de vaillants chrétiens et de bons serviteurs du pays.

Nous voudrions pouvoir vous dire que le temps des sacrifices et des luttes est passé : les signes non douteux du moment ne nous permettent pas cette illusion. Dans cinq ans, toutes les écoles communales dirigées par les Frères auront disparu : c'est la dernière limite; celles tenues par les religieuses peuvent vivre dix ans, mais elles peuvent disparaître demain : leur suppression est affaire de moment opportun.

Que partout, s'il est possible, il se forme des comités, soit pour créer des écoles catholiques, soit pour conserver celles qui existent : il faut dès maintenant se préparer à les sauver. — Soyez prêts, il est probable que vous ne serez pas prévenus longtemps d'avance.

VII

Comme nous, et tous les amis sincères de la patrie, vous êtes profondément blessés de cette exclusion, qui chasse des écoles publique une classe entière de citoyens jouissant de leurs droits de Français, et obéissant à toutes les lois.

Nous voudrions la liberté pour les religieux et pour les

laïques : nous voudrions le concours, la bonne volonté, l'intelligence, le cœur de tous au service du bien commun : n'avons-nous pas assez d'ennemis au dedans et au dehors qui nous menacent! Les fléaux qui nous visitent si souvent, les manques de récoltes, la disparition de notre principale richesse, les épidémies, les inondations, les misères du corps, et les misères bien plus profondes de l'âme, n'est-ce pas un champ assez vaste pour que le plus petit comme le plus grand d'entre nous puisse y trouver sa place et se rendre utile?

Au-dessus de toutes les formes politiques que la religion admet sans distinction, pourvu qu'elles respectent et protègent les droits de chacun, il y a une France à aimer, à servir à rendre grande dans le monde. — Quand on vient jeter un interdit sur mon dévouement, parce que je porte un habit coupé d'une certaine façon, ou que je suis engagé par des liens qui ne regardent que Dieu et ma conscience, on me fait une noire injure : mon habit et mes vœux n'ont pas supprimé mon cœur de Français.

Un gouvernement devrait dire au pays : le soleil brille pour tous, et la France aussi. Le travail est abondant : personne ne doit en être exclu. Ouvriers de la première ou de la dernière heure, nous ne regardons pas à votre costume. Vous avez bras et jambes, cœur et âme : vous voulez faire honnêtement votre journée : travaillez, et le soir venu, vous recevrez la récompense promise au bon et fidèle serviteur.

Gouverner, c'est unir et non diviser, c'est profiter de toutes les forces et de toutes les volontés. — La division, c'est la faiblesse : tout royaume divisé contre lui-même périra : *Omne regnum divisum contra se desolabitur* (1).

Dieu, qui fait toute chose avec poids, nombre et mesure, a mis dans chaque être les ressources nécessaires pour se conserver et atteindre son but, mais à condition que ces ressources seront bien employées et non dissipées.

VIII

Et maintenant un mot tout spécial pour vous, Prêtres, Religieux, Instituteurs catholiques, qui que vous soyez, diocésains de tout rang et de toute opinion, qui pensez comme le bon sens, dans cette question capitale, et qui nous prêtez un concours si généreux pour soutenir nos chères écoles.

(1) Matt. XII, 25.

Nous sommes donc mis officiellement hors la loi dans l'enseignement public primaire, ce qui équivaudrait à être mis hors la vie, si nous ne profitions des restes de liberté qui nous sont laissés. — La sagesse la plus élémentaire commande de tirer le moins mauvais parti possible d'une situation mauvaise : jusqu'à présent vous avez rempli consciencieusement votre devoir : faites mieux encore : imposez-vous aux parents par un dévouement plus grand, par une abnégation plus absolue, par des succès éclatants : faites-vous aimer en aimant. Que vos enfants soient heureux de vous revoir et de dire avec un légitime orgueil : C'est ce Frère, c'est cette Sœur, c'est ce Maître qui m'a élevé. — Qu'ils soient d'une tenue parfaite, recherchés et préférés, comme ils le sont en réalité, dans nos bonnes maisons, dans nos industries, dans les ateliers, dans le commerce, à la ville, à la campagne. — Qu'on vienne à nous et par intérêt bien compris et par conviction bien raisonnée.

Instituteurs congréganistes, vous avez bien mérité de la religion et du pays : méritez mieux encore. Ne vous étonnez pas de nos exigences. Pourquoi existeriez-vous, si vous ne rendiez que des services vulgaires ? — Vous êtes tenus de faire mieux que personne : c'est la volonté de Dieu, qui vous a appelés à une si noble vocation, c'est la légitime attente des parents, qui surmontent bien des difficultés pour vous donner leur confiance, c'est l'espérance de l'Eglise, qui compte sur vous pour préparer un meilleur avenir.

Votre enseignement doit exceller : un raisonnement très simple vous le fera toucher du doigt ; les effets sont proportionnés à la puissance de la cause qui les produit : or c'est Dieu qui est l'inspirateur de votre dévouement : ce motif n'existe pas dans les autres écoles, puisqu'il en est banni. Vous pouvez, vous aussi, vous inspirer de toutes les considérations humaines et dire à vos enfants : Nous vous aimons parce que nous avons intérêt à bien vous élever, à contenter vos parents, parce que vous nous ferez honneur. Mais à ces motifs, qui sont surnaturalisés en nous par la pensée de Dieu, nous en ajoutons un autre bien supérieur, et qui ne nous fait jamais défaut : nous vous aimons pour Dieu. Vous vous rendriez indignes de notre affection, que nous ne cesserions pas de vous aimer, parce que vous ne cesserez jamais d'être les enfants de notre Père céleste.

Vous seuls, instituteurs chrétiens, avez le droit de tenir ce langage.

C'est là votre force invincible et votre réelle grandeur. Saint Paul, ayant à se défendre contre les faux apôtres, ne craignait pas de faire son propre éloge : *Ils se disent Hébreux et moi aussi ; Israélites, et moi aussi ; ministres de Jésus-Christ ; dussé-je passer pour un insensé ; je le suis plus qu'eux* (1). Ensuite il énumère les souffrances qu'il a endurées pour son divin Maître.

En vous appropriant la pensée de saint Paul, vous pouvez fièrement répondre : ils sont Français, et nous aussi ; ils se croient des meilleurs, et nous aussi ; ils sont les serviteurs de leur pays, nous le sommes plus qu'eux, parce que nous sommes les serviteurs de Dieu, et que nous faisons son œuvre. — Nous souffrons pour sa cause autant et plus que saint Paul, dussions-nous passer pour des insensés : car il est plus dur d'être méconnu dans son dévouement, que d'être battu de verges.

Instituteurs et institutrices catholiques, montrez-vous toujours dignes de votre sainte vocation, en redoublant de zèle, de confiance et de courage. — Votre loyale concurrence tournera à l'avantage de toutes les écoles. Vous restreindrez le mal ; vous forcerez au bien. La religion et la France y trouveront leur profit. — Vous faites donc une grande œuvre : *Opus grande* (2).

Notre-Seigneur Jésus-Christ faisait connaître sa mission par ces paroles : *Allez et dites à Jean : les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés* (3).

Il y a au milieu de nous des multitudes d'infirmes d'esprit et de cœur ! des aveugles volontaires, qui ferment les yeux à la clarté du jour, des boiteux qui s'obstinent à ne pas marcher, des sourds, qui se bouchent les oreilles, des morts, qui refusent la vie, des pauvres, qui préfèrent les ténèbres à la lumière de l'Evangile.

Obtenez par vos prières, par une conduite sainte et dévouée jusqu'au sacrifice, la guérison miraculeuse de ces maladies morales, plus incurables que les maladies physiques : forcez les païens modernes de confesser, comme les anciens, la puissance de la charité : *Credidimus charitati.*

Mgr Gouthe-Soulard.

(1) II Corinth. xi, 22.
(2) Par. 29.
(3) Math. xi, 5.

LA JEUNESSE CATHOLIQUE

La France aura désormais ses jeunes gardes catholiques. Ces cercles de jeunes gens ont tenu une première assemblée générale à Angers, où M. le comte de Mun, après Mgr Freppel, leur a souhaité la bienvenue.

Nous commençons aujourd'hui la publication de l'admirable discours par lequel Mgr Freppel a ouvert cet intéressant congrès.

Nous appelons sur ce discours toute l'attention de nos lecteurs. Ils y verront l'importance qu'offre pour le jeune homme un bon et solide enseignement catholique.

Après avoir lu cette page, que l'on compare l'enseignement neutre donné dans les athénées et les universités de l'Etat à l'enseignement sérieusement chrétien de nos collèges religieux et de notre Université catholique, et que l'on dise quel est celui auquel des parents chrétiens sont tenus de donner la préférence.

Messieurs,

C'est pour moi une bien vive satisfaction de voir s'ouvrir à Angers le premier congrès de l'Association catholique de la jeunesse française. Il y a vingt ans, un pareil projet eût semblé inutile aux uns, chimérique à d'autres ; peut-être même l'idée n'en serait-elle venue à personne. Pour provoquer et rendre possible une réunion comme celle-ci, il n'a fallu rien moins que la lutte engagée sur tous les points du pays entre l'Église et la Révolution, lutte à laquelle chacun de nous est appelé à prendre part dans la mesure de ses forces. Votre présence ici montre également ce que l'enseignement chrétien a su faire depuis quelques années, malgré tant d'obstacles, et combien il nous prépare pour l'avenir, dans les rangs de la jeunesse française, de lumières et d'énergies, de dévouement noble et passionné aux deux grandes causes de la religion et de la patrie.

Dans toute armée puissamment organisée pour la victoire il y a, outre les vétérans dont l'exemple demeure une force, et les troupes actives, vrai noyau de la résistance, il y a, dis-je, les jeunes recrues prêtes à entrer en ligne après s'être exercées au maniement des armes. Vous formez cette classe destinée à prendre rang dans l'armée de la foi pour combler les vides que la mort ne tarde pas à y faire, trop sensibles et trop nombreux. Or, pour que l'inexpérience ne vienne pas trahir vos bonnes volontés, vous préludez dès maintenant aux combats qui vous

attendent par l'étude et par l'action, à l'exemple de David qui, se rappelant plus tard ses premières armes, bénissait le Seigneur de l'avoir préparé à la lutte dès le jeune âge. *Benedictus Deus qui docet manus meas ad prœlium et digitos meos ad bellum* (1). Apprendre à se connaître, entretenir des relations d'amitié, s'instruire en commun, s'encourager mutuellement, afin de se retrouver un jour dans la vie publique, en parfaite conformité de vues et de sentiments, avec l'intelligence du but auquel il faut tendre, l'œil constamment fixé sur l'Évangile, cette charte immortelle des peuples chrétiens, et sur l'Église d'où procède tout progrès moral, toute vraie civilisation : voilà le but de l'Association catholique de la jeunesse française.

Ah ! si, à l'exemple de la jeunesse suisse, dont le nom revient fréquemment dans vos bulletins, et à bon droit, si, depuis un demi-siècle, la jeunesse de nos écoles avait suivi une impulsion comme celle que vous donnez en ce moment, si le désœuvrement, devenu trop souvent le partage de la richesse, avait fait place à une vraie activité intellectuelle et sociale ; si, au terme de leurs études, nos jeunes gens catholiques s'étaient habitués à se mettre de suite et résolûment en face des problèmes agités par nos contemporains, pour s'initier de bonne heure aux besoins de la société moderne et faire ainsi, avec l'apprentissage du dévouement, leurs premières armes dans les luttes de la doctrine ; et si, par suite de cette application précoce aux travaux de la pensée, il s'était formé une génération de jeunes hommes versés dans la philosophie, dans l'histoire, dans les sciences économiques et sociales, et pouvant dès lors exercer une influence décisive sur la marche des affaires publiques, j'ose affirmer que nous ne serions pas arrivés à l'état de défaillance et d'affaissement où nous sommes descendus. Voilà pourquoi j'applaudis à ce réveil de la jeunesse catholique de France ; et si la parole d'un évêque mêlée depuis de longues années aux luttes de notre temps avait le don de stimuler votre ardeur, je m'estimerais heureux d'avoir pu contribuer au succès de votre œuvre par mes conseils et par mes encouragements.

I

Je n'étonnerai aucun d'entre vous en disant que, pour répondre à son programme, votre œuvre devra être, avant tout,

(1) Psaume CIII, 1.

une œuvre d'étude. Car l'étude précède l'action, et pour savoir ce qu'il faut faire, il est nécessaire de connaître ce que l'on doit penser. Les années de la jeunesse sont plus particulièrement un temps d'étude, et la vie tout entière se ressent de cette époque de formation négligée ou mise à profit. Je sais, messieurs, que les questions économiques et sociales sont celles qui vous préoccupent davantage, et non sans raison : c'est un point capital pour qui veut prendre sa part dans le mouvement de la vie publique. En cela vous restez fidèles à l'idée d'où est sortie l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, à laquelle la vôtre se rattache par plus d'un lien. La restauration de l'ordre social chrétien, dans les conditions les mieux appropriées aux temps actuels, tel est le but commun que nous poursuivons tous. Mais pour relier le présent au passé, dans une exacte connaissance de l'un et de l'autre, il importe de suivre les principes du christianisme dans leur application aux époques qui ont précédé la nôtre; car il faudrait être dépourvu de sens pour supposer que dix-huit siècles de civilisation chrétienne ont pu passer sur le monde sans du moins avoir préparé les éléments des solutions que nous cherchons à notre tour.

Voilà pourquoi les questions historiques occupent une si grande place dans votre programme d'études. Assurément, la philosophie chrétienne est loin de rester absente ; je vois d'ici dans vos bulletins tel travail sur la liberté ou sur le pouvoir, qui témoigne d'un commerce assidu avec les maîtres de la doctrine. C'est qu'en effet tout se ramène aux principes : on apprécie les faits à la lumière des idées, et, quoi que l'on ait pu en dire, la théorie domine la pratique. Je ne saurais donc me montrer surpris qu'à l'âge où vous êtes, l'histoire vous attire davantage par le relief de ses leçons et par le côté dramatique d'un enseignement si vivant et si varié. Et quel champ d'études comparable à celui que vous vous proposez de parcourir ! Le rôle de l'Eglise dans le développement économique et social des Etats : l'Eglise trouvant en face d'elle à son origine les plaies sociales les plus invétérées, et s'appliquant tout aussitôt à les guérir par la réforme progressive des mœurs, des lois et des institutions, d'abord au sein de l'empire romain où elle cherche à faire triompher les deux principes de la justice et de la charité, depuis Constantin jusqu'à Justinien; ensuite au milieu des races barbares qu'elle transforme en nations chrétiennes sous l'influence de sa doctrine, de sa hiérarchie, de

ses ordres monastiques : l'Eglise déployant tout son zèle et toute son activité pour protéger et pour défendre la chrétienté contre l'islamisme au dehors, et au dedans contre l'action dissolvante des sectes anti-sociales; l'Eglise travaillant, de concert avec le pouvoir civil, à la constitution chrétienne des États, par la consécration solennelle du principe d'autorité, par le maintien des libertés publiques, nationales, provinciales et municipales, par l'organisation équitable et régulière du travail, par la vie corporative qui, embrassant tout ordre de personnes et de choses, depuis les corps de métiers jusqu'aux universités, tend à substituer partout la force de l'association à la faiblesse de l'isolement; l'Église inspirant et bénissant les grandes inventions et les merveilleuses découvertes du XVe siècle, en même temps qu'elle s'efforce d'en diriger l'usage et d'en prévenir l'abus, pour les faire servir à étendre le règne de la justice et de la vérité; l'Église sauvant l'Europe et le monde civilisé de l'anarchie intellectuelle et morale où les sectes protestantes les auraient infailliblement plongés, sans une autorité capable d'arrêter le libre examen sur la pente d'une négation radicale et universelle; l'Église, enfin, luttant avec la Révolution, soit pour maintenir l'ordre social chrétien, soit pour relever de ses ruines un édifice détruit par la haine et par la violence : voilà, certes, un plan d'études bien digne des efforts de tous ceux qui cherchent dans les leçons du passé une lumière pour se diriger à travers les incertitudes et les obscurités de l'heure présente.

Parmi toutes ces questions historiques, il en est une sur laquelle j'appelle plus particulièrement votre attention, car il importe, pour la bonne direction de ses efforts, que la jeunesse catholique soit bien fixée à cet égard. Il est évident, messieurs, que pour chacun de nos contemporains la manière de voir et d'agir dépend en grande partie de l'idée qu'il se fait du mouvement de 1789, point de départ de l'époque actuelle. Hommes et choses, tout change d'aspect suivant le point de vue auquel on envisage un événement dont la haute portée ne saurait d'ailleurs échapper à personne. Or, la vérité — il ne faut pas se lasser de le redire — la vérité est que, au lieu de se borner à de vastes réformes généralement désirées et opérées dans le sens même de l'histoire religieuse et civile de notre pays, le mouvement de 1789 est venu aboutir à une révolution radicale, inspirée et gouvernée par les fausses théories du *Contrat social* de Rousseau; révolution dont le caractère propre est de

subtituer à l'ordre social chrétien un état de choses fondé soit sur le déisme rationaliste, soit sur l'athéisme et le matérialisme; révolution qui, faisant table rase de tout le passé, a mis l'homme à la place de Dieu, comme source unique de tout droit, de toute justice, de tout pouvoir, de toute moralité.

Voilà pourquoi il en est résulté pour la France une ère de troubles et d'agitations dont nous ne verrons pas la fin, tant que l'on s'obstinera à chercher en dehors du Décalogue et de l'Évangile les bases de l'ordre social. Vingt tentatives, aussi infructueuses les unes que les autres, ont donné à cette vérité un caractère de certitude que les divisions et les luttes de l'heure présente ne sont pas à la veille d'affaiblir. Bien au contraire, la démonstration gagne en force et en clarté à mesure que les essais les plus divers viennent révéler tour à tour une égale impuissance. Pour être sortie de sa voie historique et traditionnelle, la France s'en est allée, depuis près d'un siècle, de déceptions en déceptions, après avoir essayé d'un expédient après l'autre, oscillant entre la dictature et l'anarchie, sans avoir pu jusqu'ici ni rétablir l'autorité sur ses véritables bases, ni déterminer les vraies conditions de la liberté.

Tel est, messieurs, le sens incontestable de la Révolution française, abstraction faite de certaines réformes qui auraient été opérées sans elle bien plus sûrement et surtout plus équitablement; or, je le répète, il est nécessaire de bien se pénétrer de cette vérité pour voir d'où provient le mal et où il faut appliquer le remède. Déjà de grandes lumières se sont faites sur ce point capital, et la jeunesse française n'en est plus réduite à se former une opinion dans des ouvrages superficiels où les grands mots ne rachètent pas l'absence d'idées justes. De même que naguère, dans des livres qui ont mis en émoi toute l'Allemagne protestante, et dont nous attendons impatiemment la traduction complète, le docteur Jansen remontait aux sources pour refaire le procès véridique de la prétendue réforme, qui n'a pas été autre chose qu'une déformation du christianisme; ainsi les savantes analyses de M. Le Play, de M. Taine, et d'autres écrivains ont-elles commencé à faire justice des faux dogmes et des fausses légendes de la fin du siècle dernier. C'est dans cette voie, désormais toute tracée, dans cette voie de la saine critique et de la véritable érudition qu'il vous faudra diriger vos études historiques, pour échapper à des erreurs qui,

à l'heure présente, n'auraient plus même l'excuse d'un entraînement irréfléchi ou d'une illusion généreuse ; et, quand la jeunesse française aura rejeté loin d'elle tout ce bagage de formules convenues, de banalités acceptées d'avance sans un examen sérieux, il y aura un grand pas de fait vers le rétablissement d'un ordre social chrétien.

(*A suivre.*)

LES CHEVALIERS DU TRAVAIL

S. E. le cardinal Manning vient de publier dans le *Tablet* un important article sur la question des Chevaliers du Travail. En voici la traduction :

Le droit canon définit ainsi l'esclavage : « C'est un état approuvé par la loi des nations, mais contraire à la loi naturelle. » Ce point a donné lieu à des interprétations diverses. D'après la loi naturelle, aucun homme ne peut être vendu et aucun homme ne peut se vendre. En outre, aucun homme ne peut acheter un autre homme ni faire de cet homme sa propriété. L'esclavage, sous la loi juive, consistait dans la vente ou dans l'achat du travail de l'homme, mais non de l'homme lui-même. Quoi que puisse avoir admis et prescrit la loi des nations chez les peuples chrétiens, la loi chrétienne n'a jamais approuvé la violation de la loi naturelle en admettant qu'un homme peut faire sa propriété d'un autre homme.

L'esclavage, sous l'empire romain, était une violation de la loi naturelle. Le servage, chez les peuples chrétiens, s'appuyait sur la loi chrétienne et sur le droit canon. L'esclavage et le servage n'existent plus chez les nations du monde qui parlent l'anglais, c'est-à-dire dans le nouveau monde, sur lequel se moulera celui de l'avenir. L'ouvrier est un homme libre, et dans sa personne et dans le travail de ses mains. Le simple travail musculaire de ses bras est sa propriété, qu'il peut vendre comme il veut, à qui il veut, partout où il veut, pour autant de temps qu'il veut et à quelque prix qu'il veut. Si son travail est bien fait ou même à moitié bien fait, il est d'autant plus appréciable et il est sa propriété absolue. En réalité, il constitue la plus précieuse forme de capital que l'or et l'argent puissent acheter ; l'or et l'argent en dépendent complétement. L'argent n'est qu'un capital « inanimé » (*dead capital*) après tout, mais le capital vie, celui de l'intelligence humaine et du bras humain, est le plus ancien et le premier capital du monde. (*The live capital of*

the human intelligence and the human hand is the primeval and vital capital of the world).

A moins de méconnaître ces droits du travail, on ne peut pas refuser de reconnaître la liberté d'organisation pour protéger ces droits et les libertés qui en découlent. L'Association du travail dans ses diverses formes, on peut la retrouver sous les civilisations grecque, romaine et chrétienne. Les *Hélaieræ* des Grecs et les *Collegia* des Romains étaient des associations de métiers. Le chevalier de Rossi, dans son ouvrage sur les inscriptions du musée de St-Jean de Latran, a cité maints exemples de ces associations. Cette coutume traditionnelle s'est continuée sous l'ère chrétienne et elle existe encore aujourd'hui à Rome. Dans l'église de Santa-Maria dell' Orto, chaque chapelle appartient à quelque association ou *universitas* de métiers divers qui l'entretiennent. On peut véritablement dire que le travail et les industries du monde chrétien se sont toujours organisés pour s'aider, se perfectionner et se défendre mutuellement. Les *guilds*, les *craft guilds* et les *frith guilds* des races scandinave et saxonne ont jeté les premiers fondements non seulement de notre grande prospérité commerciale, mais encore de nos villes municipales.

Les *craft guilds* se composaient d'abord des patrons et des ouvriers. Quand les patrons devinrent capitalistes, ils formèrent des *guilds* pour eux seuls ; de leur côté, les ouvriers s'unirent entre eux pour s'assurer une mutuelle protection.

Le capital « vie » et le capital « inanimé » se trouvèrent face à face. Souvent il y eut antagonisme entre eux, mais ils finirent toujours par se réconcilier, grâce à un sage arbitrage ou à des lois sages et justes. Un fait remarquable dans notre histoire d'Angleterre, c'est que ces *guilds* que les lois impériales du continent traitaient tyranniquement, furent toujours reconnues, comme corporations légales et investies de privilèges par une charte sous le régime des rois d'Angleterre.

Tant que ce régime équitable prévalut la liberté tempérée et l'esprit conservateur de notre race rendirent, semble-t-il, toutes ces organisations inoffensives et profitables pour le bien-être public. L'on ne doit pas oublier que nos plus anciennes cités se sont formées par des agrégations de *craft guilds*. Nous possédons encore des statuts de ces *guilds* datant du XIe siècle. Il y avait douze *guilds* à Norwich, douze à King's Lynn, neuf à Bisho'ps Lynn et trois à Canterbury. Douvres avait des *guilds* et un *guildhall*. York en avait trois et Beverley quatre, mais Londres en avait septante. On croit que Londres a été le berceau des *guilds;* sa constitution était basée sur une *guild* et servait de modèle aux autres villes anglaises. D'après le *Judicia Civitatis Lundonii*, à l'époque du roi Athelstane, les *frith guilds* de Londres s'unirent pour former une *guild* qui gouvernait la

ville et imposait ses lois non seulement à ses membres, mais encore aux habitants de la Cité qui n'en faisaient pas partie. Les *liveries* ou corporations des commerçants notables de la cité de Londres étaient à cette date au nombre de 73 ou 74. C'étaient évidemment les anciennes *guilds* traditionnelles d'où sortit l'ancienne législation municipale de Londres.

Nous avons dit qu'aussi longtemps que ces organisations furent reconnues et protégées par des lois équitables, la paix et les progrès de l'industrie se maintinrent et que le capital « vie » et le capital « inanimé » contribuèrent ensemble au bien-être commun. Vers la fin du siècle dernier, les doctrines de l'économie politique, sous prétexte d'introduire la liberté des contrats, rompirent les anciennes relations entre l'employeur et l'employé et le conflit entre le capital et le travail devint perpétuel. La puissance du capital est tout à fait irrésistible, car le pauvre doit travailler pour gagner le pain nécessaire à la vie. La faim lui impose la nécessité de travailler pour sa famille et pour lui-même. Quand la loi cessa d'intervenir, les organisations pour la défense mutuelle se formèrent immédiatement.

Les Chevaliers du Travail et nos propres Trade's Unions représentent les droits du travail et les droits d'association. On peut juger de la puissance du capital par ce fait que, sur plus de cent grèves, il n'y en a pas plus de cinq ou de six qui se soient terminées en faveur des ouvriers. Leur dépendance est si absolue, la faim et les souffrances de leurs familles, de leurs faibles femmes et de leurs innocents enfants sont si intolérables et si impérieuses que la lutte entre le capital « vie » et le capital « inanimé » est des plus inégales et que la liberté des contrats, dont se glorifie l'économie politique, existe à peine. Il est donc assurément du devoir de l'Eglise de protéger le pauvre, ainsi que le travail qui a produit la richesse humaine.

Le cardinal Gibbons a soin de mettre les Chevaliers de Travail en garde contre les excès de la violence que suscitent parfois les organisations de l'industrie. En Angleterre, des scènes de violence ont déshonoré la cause du travail, mais ce fut précisément à l'époque où la Législature n'avait pas encore reconnu la liberté d'association. Lors de la reconnaissance par la loi des *Trade's Unions*, on a introduit des restrictions légales qui rendent ces actes de violence punissables. On peut dire qu'ils ont cessé d'exister.

C'étaient les abus d'une liberté incontestable que la loi ne protégeait pas. Il en est de même lorsqu'on abuse du droit d'association pour opprimer la liberté du travail chez ceux qui ne font pas partie de l'association.

De semblables actes constituent non seulement un abus, mais un suicide, car la liberté du travail est nécessaire pour assurer la liberté d'association. La loi, en les reconnaissant toutes deux, les protège toutes deux. Elles existent lorsqu'elles se respectent l'une l'autre.

Lorsqu'elles sont en conflit, elles cessent d'exister. Les lois les protègent toutes deux également, car la loi est la gardienne de toute liberté !

HENRY EDWARD,
cardinal-archevêque.

L'HOPITAL LAIQUE

Voici ce qu'a vu, dit le *Figaro*, ce qu'a vécu un de nos confrères qui vient de traverser cet enfer.

Il n'y a pas un fait, pas un détail qui ne soient de la plus rigoureuse exactitude. L'auteur nous affirme qu'il est, au contraire, en deçà de la vérité.

Nous dédions aux électeurs de demain ce petit tableau d'un hôpital laïcisé :

Comme bâtiment, c'est énorme, très beau, et cela a coûté des sommes folles. Le regard des badauds est flatté, l'Assistance publique passe pour un petit phénomène de maternité, et tout serait pour le mieux dans la plus dispendieuse des administrations, si l'on s'en tenait aux belles apparences du dehors ; mais, voilà, il y a aussi le dedans qui est moins brillant ; il y a le revers de la médaille que peuvent seuls connaître ceux que leur mauvaise étoile a conduits dans ces sanctuaires de philanthropie et de fraternité.

Une simple réflexion en passant :

Comment se fait-il que, dans un pays où les mots ont une si énorme importance, où l'on possède un Conseil municipal dont la plus étrange manie est de changer à propos de bottes les noms des rues, on laisse, sur le fronton de deux hospices, des titres aussi humiliants pour les pauvres diables qui viennent y demander des soins : la CHARITÉ et la PITIÉ ?

Maintenant revenons à notre sujet.

Chaque salle contient vingt lits et est aménagée pour qu'il y ait suffisamment d'air à l'usage de vingt malades. C'est administrativement réglé par un tas de commissions et de sous-commissions d'hygiène. C'est parfait. Seulement, au milieu du dortoir et dans les coins vides, il y a toujours une quinzaine de lits de sangles (appelés brancards, on ne sait pourquoi), et cela change terriblement la thèse.

Aussi quand vous entrez, êtes-vous pris à la gorge et aux

tempes par une odeur âcre, fétide, pour ainsi dire acide, qui s'imprègne après vous et ne vous quitte plus.

Si vous touchez à la literie, il s'en dégage une poussière blanche et puante : il paraît que cela provient de l'usure du linge par le chlore, qui est le système de nettoyage adopté.

Les draps de lit, qu'on change assez souvent, sont, comme les chemises, très probablement lavés, au moins approximativement. Néanmoins, les uns et les autres sont couverts de taches, souvent épaisses, et, si vous grattez, vos efforts seront couronnés de succès, il viendra quelque chose.

On vous sert dans la même assiette d'abord la soupe, puis, ensemble, la viande (ou, le vendredi soir, le poisson) avec les légumes, et il arrive ainsi que vous avez mêlé dans votre auge, de la raie et du riz au lait ! Absolument textuel. C'est la règle. Si vous avez trouvé moyen de vous procurer une assiette propre, la surveillante glapit, refuse de vous rien donner et vous fait une scène en criant : « Ici on est égal, on n'est pas plus *les uns comme les autres !* »

Pour prendre, deux fois par jour, la température des fiévreux on leur introduit à la chute des reins un baromètre en verre qui passe immédiatement de l'un à l'autre sans transition aucune. Ce serait si simple sous les aisselles ! Oui, mais ce ne serait pas dégoûtant.

Une perte : chaque petite fiole de drogue a une étiquette portant : *République française, liberté, égalité, fraternité ! ! !*

L'aumônier passe une fois par semaine dans la salle. Il n'a le droit de s'arrêter que si on l'appelle.

Comme on ne donne pas de savates, les malades qui éprouvent le désir de se recueillir dans un coin spécial — et bien tenu, celui-là — y vont pieds nus. Et il faut voir, dix-neuf fois sur vingt, dans quel état de malpropreté inouïe sont ces extrémités qu'ils étalent ! Vous croyez qu'on leur indique l'endroit où ils pourraient se décrasser? Jamais de la vie.

Un lavabo est installé, assez convenablement. Pour s'essuyer, il y a un drap accroché dans un coin.

Ceux qui ne peuvent pas se lever se font apporter par un voisin plus valide un récipient avec de l'eau. (Cela se paie, bien entendu, comme toutes les moindres complaisances.) Seulement, il faut des prodiges pour trouver un coin de torchon pas trop pourri.

A ceux-là, le garçon ne prête un drap que le jeudi et le di-

manche, jour de visite des familles. « On n'a, dit-il, à se débarbouiller que ces matins-là. »

On est dévoré par les punaises, et cela semble tout naturel au personnel.

A cinq heures, en deux coups de poings, votre lit est fait, puis commence le balayage et la poussière jusqu'à sept heures. Alors on ouvre les fenêtres d'un côté, et comme les portes ne ferment presque jamais, il en résulte des courants d'air horriblement dangereux. Mais, quand arrive la visite du médecin, tout est bien clos, et si, par hasard, une porte s'entrebâille à peine, le garçon se précipite, sur la pointe du pied, pour la fermer avec sollicitude. Dès que le docteur a le dos tourné, la petite fête recommence.

A trois heures de la nuit vous ne devez plus avoir soif. On vous enlève tisane et lait ! Ici une branche de commerce s'épanouit dans toute sa beauté. Le veilleur, qui n'est jamais là, ou qui dort dans un fauteuil, fait automatiquement sa récolte de pots, et, quelques instants après, vient vendre du lait ! J'en cite un, du moins, qui était toujours ivre, qu'on vient de renvoyer, et qui trafiquait du lait des tuberculeux ayant bu à même leurs brocs.

Un comble dont on ne trouverait peut-être pas l'équivalent dans une maison centrale, c'est le cas suivant :

Un malade a absolument besoin, pour une question de la plus grande gravité, de faire porter un mot chez lui. Il est trop tard pour la poste. Il n'y a qu'à chercher un commissionnaire *à vingt pas, sur la place, en face la grille*, et à lui remettre la lettre. L'économe refuse. Le règlement s'y oppose !!! Furieux, le malade se lève, descend à moitié nu, coupé en deux par un vent glacial, trouve quelqu'un à qui il donne un fort pourboire et qui fait sa commission; il remonte se coucher, épuisé, et a gagné tous les éléments d'une fluxion de poitrine. »

NAPOLÉON BONAPARTE

(Suite. — Voir le numéro précedent.)

Veut-on se rendre compte, — un compte exact, — de ce qu'est un homme, de ce qu'il vaut et de ce qu'il peut, il faut étudier cet homme intrinséquement et extrinséquement, en lui-

même et dans ses rapports avec ses semblables. M. Taine procède de la sorte. Il fait concurremment l'étude de Napoléon et de son milieu, à la manière du peintre qui détache le relief de son personnage sur le fond plus ou moins dégradé des ombres.

Ici, le personnage se détache *par lui-même*; il est lumineux de nature, si rayonnant même qu'il éteint en quelque sorte les clartés secondaires qui lui font escorte. Aussi l'historien, qui n'oublie pas un instant d'être philosophe, se demande-t-il à quelle cause supérieure il faut faire remonter l'origine de cette supériorité éclatante, de ce transcendant relief. Et croyant en trouver une des explications dans la lente usure des générations par l'uniformité, M. Taine esquisse sur l'éducation moderne le profond jugement que voici :

La plante-homme, a dit Alfieri, ne naît en aucun pays plus forte qu'en Italie; et jamais, en Italie, elle n'a été si forte que de 1300 à 1500, depuis les contemporains de Dante jusqu'à ceux de Michel-Ange, de César Borgia, de Jules II et de Machiavel. — Ce qui distingue d'abord un homme de ce temps-là, c'est l'*intégrité de son instrument mental*. Aujourd'hui, après trois cents ans de service, le nôtre a perdu quelque chose de sa trempe, de son tranchant, de sa souplesse : ordinairement *la spécialité obligatoire* l'a déjeté tout d'un côté et le rend impropre aux autres usages; d'ailleurs, la multiplication des *idées toutes faites* et des procédés appris l'encroûte et réduit son jeu à une sorte de routine; enfin, il est fatigué par l'*exagération de la vie cérébrale*, amolli par la continuité de la vie sédentaire.

Et plus loin :

Depuis trois siècles, nous perdons de plus en plus la vue pleine et directe des choses; sous la contrainte de l'éducation *casanière, multiple et prolongée*, nous étudions, au lieu des objets, leurs signes; au lieu du terrain, *la carte;* au lieu des animaux qui luttent pour vivre, des nomenclatures, des classifications, et, au mieux, des spécimens morts de muséum; au lieu des hommes sentants et agissants, des statistiques, des codes, de l'histoire, de la littérature, de la philosophie, bref, *les mots imprimés* et, chose pire, *des mots abstraits*, lesquels, de siècle en siècle, deviennent plus abstraits, partant plus éloignés de l'expérience, plus difficiles à bien comprendre, moins maniables et plus décevants, surtout en matière humaine et sociale.

Ce jugement admirable est la condamnation sans appel, sans recours possible, du système contemporain de l'éducation, système qui, par son uniformité même, tend à *niveler* les esprits, c'est-à-dire à écraser les esprits supérieurs qui pour-

raient dominer, au profit de l'énorme et flottante masse des esprits secondaires qu'elle assimile et déforme *uniformément.*

Donc, pour M. Taine, — comme pour tout homme de bon sens, — l'une des causes de la supériorité de Napoléon, ce fut précisément l'état *inculte* de son esprit. Ce génie ne fut point enfermé dans la camisole de force d'une instruction polyglotte et universelle. On essaya de la lui faire subir; réfractaire, il rompit toutes les mauvaises sutures de cette orthopédie intellectuelle qui peut faire d'un médiocre un homme de talent, et demeura ce qu'il était : le génie.

Et, se servant de la même comparaison, l'historien passe en revue, avec les qualités originelles de Napoléon, les débuts de cette prodigieuse existence. Celle-là aussi fut soumise à la pédagogie des abstractions et des règles générales. On lui faussa le goût avec des déclamations ; on lui fit endosser, avec la tunique de l'égalité, les lieux communs ordinaires, les niaiseries ou les balivernes de l'enseignement officiel. Un instant, la puissante intelligence subit le contre-coup de cette déformation systématique. Comme ses camarades étant jeune, il fit de la déclamation, de la sensiblerie, de l'utilitarisme.

Il voulut écrire un livre, absolument comme, plus tard, devant le besoin, il voulut être *loueur en garni et marchand de meubles.* Dieu, par une permission unique, lui donna à meubler cette France que le vandalisme de la Révolution bête avait dépouillée. Napoléon commença par y mettre un trône ; seulement, il s'assit dessus.

Voici le passage dont nous parlons :

Ces habits d'emprunt qui le gênent sont disproportionnés à sa personne ; ils sont trop bien cousus, trop ajustés, d'une étoffe trop fine ; ils exigent trop de mesure dans la démarche et trop de ménagements dans les gestes ; à chaque pas, ils font sur lui des plis raides ou des boursouflures grotesques ; il ne sait pas les porter et les fait craquer à toutes les coutures.

« Non seulement il n'a pas appris, il n'apprendra jamais l'orthographe, mais il ignore la langue, le sens propre, la filiation et les alliances des mots, la convenance ou la disconvenance mutuelle des phrases, la valeur propre des tours, la portée exacte des images, il marche violemment à travers un pêle-mêle de disparates, d'incohérence, et d'italianisme, de barbarisme ; il trébuche, sans doute par maladresse, par inexpérience, mais aussi par excès d'ardeur et de fougue : la pensée surchargée de passion saccadée, éruptive, indique la profondeur et la température de sa source. Déjà à l'école, le

professeur de belles-lettres disait que, « dans la grandeur incorrecte et bizarre de ses amplifications, il lui semblait voir du granit chauffé au volcan. » Si original d'esprit et de sensibilité, si mal adapté au monde qui l'entoure, si différent de ses camarades, il est clair d'avance que les idées ambiantes, qui ont tant de prise sur eux, n'auront pas de prise sur lui.

Aussi les « camarades » suivront-ils leur voie selon la normale, se saturant d'abstractions et de chimères, — et, dès qu'il aura disparu, perdront-ils cette vie momentanée qu'il leur donne pour retomber dans les incohérences du non sens révolutionnaire :

Il n'y a pas de place pour une seule de ces chimères dans l'esprit de Bonaparte ; elles ne peuvent pas s'y former ou y trouver accès ; son aversion pour les fantômes sans substance de la politique abstraite va au delà du dédain, jusqu'au dégoût; ce qu'on appelle en ce temps-là l'idéologie est proprement sa bête noire, il y répugne, non seulement par calcul intéressé, mais encore davantage par besoin et instinct du vrai, en praticien, en chef d'Etat se souvenant toujours, comme la grande Catherine, qu'il travaille, non sur le papier mais sur la peau humaine qui est chatouilleuse. »

Toutes les idées qu'il en a, ont eu pour source des observations qu'il a faites lui-même, et ont pour contrôle des observations que lui-même il fait. — Si les livres lui ont servi, c'est pour lui suggérer des questions, et, à ces questions, il ne répond jamais que par son expérience propre. Il a peu lu et précipitamment, son instruction classique est rudimentaire; en fait de latin, il n'a pas dépassé la quatrième.

A l'école militaire, comme à Brienne, l'enseignement qu'il a reçu était au-dessous du médiocre ; et, dès Brienne, on constatait que « pour les langues et les belles-lettres, il n'avait aucune disposition. » Ensuite la littérature élégante et de salon, dont ses contemporains sont imbus, a glissé sur son intelligence comme sur une roche dure ; seules les vérités mathématiques, les notions positives de la géographie et de l'histoire y ont pénétré et s'y sont gravées.

Toute le reste en lui, comme pour ses prédécesseurs du quinzième siècle, lui vient du travail original et direct de ses facultés au contact des hommes et des choses, de son tact rapide et sûr, de son attention infatigable et minutieuse, de ses divinations indéfiniment répétées et rectifiées pendant ses longues heures de solitude et de silence. En toutes choses, c'est par la pratique, non par la spéculation, qu'il s'est instruit.

III

Après nous avoir montré les antécédents historiques, physio-

logiques et psychologiques de Napoléon, après nous l'avoir montré lui-même procédant directement de la nature et se développant selon sa *propre* nature, M. Taine n'a plus qu'à laisser le personnage se manifester par ses actes et ses paroles.

C'est, d'abord, comme signe extérieur de sa supériorité, l'ascendant incroyable qu'il prend sur tous ceux qui l'approchent.

« Je le vis pour la première fois, dit Mme de Staël, à son retour en France, après le traité de Campo-Formio. Lorsque je fus un peu remise du trouble de l'admiration, un sentiment de crainte très prononcé lui succéda... La crainte qu'il inspirait n'était causée que par le singulier effet de sa personne sur presque tous ceux qui l'approchent. J'avais vu des hommes très dignes de respect, j'avais vu aussi des hommes féroces; il n'y avait rien, dans l'impression que Bonaparte produisit sur moi, qui pût me rappeler ni les uns ni les autres. J'aperçus assez vite... *que son caractère ne pouvait être défini par les mots dont nous avons coutume de nous servir.., Un tel être n'ayant point de pareil*, ne pouvait ressentir ni faire éprouver de la sympathie : *c'était plus ou moins qu'un homme.*

Autres exemples :

« L'amiral Decrès, qui l'a beaucoup connu à Paris apprend qu'il passe à Toulon : « Je m'offre aussitôt à tous les camarades pour les présenter, en me faisant valoir de ma liaison; je cours, plein d'empressement et de joie; le salon s'ouvre; je vais m'élancer, quand l'attitude, le regard, le son de la voix, suffisent pour m'arrêter. Il n'y avait pourtant en lui rien d'injurieux, mais c'en fut assez; à partir de là, je n'ai jamais tenté de franchir la distance qui m'avait été imposée. »

Suivent des détails sur l'influence exercée par Bonaparte sur des soldats braves, mais grossiers, comme Augereau et Vandamme.

L'historien nous révèle ensuite un autre aspect de l'homme. Cette supériorité, il en a conscience. Il méprise absolument et sans réserve l'humanité. Il se sent, il se sait unique. Quand il voit le faible et malheureux Louis XVI fléchir devant l'émeute, il laisse échapper une exclamation violente... : « Comment a-t-on pu laisser entrer cette canaille! Il fallait en balayer quatre ou cinq cents avec du canon, et le reste courrait encore. » — Mme de Staël écrit de lui : « *Il regarde une créature humaine comme un fait ou une chose, et non comme un*

semblable. Il ne hait pas plus qu'il n'aime, *il n'y a que lui pour lui ; tout le reste des créatures sont des chiffres.* »

Lui-même, quand il veut juger les hommes, porte des jugements comme ceux-ci : « Les Jacobins sont des artisans renforcés, des peintres, qui ont l'imagination ardente, qui vivent avec le peuple et exercent de l'influence sur lui. » — Les Bourbons ne verront jamais rien que par l'Œil de Bœuf. » — « La chouannerie et l'émigration sont des maladies de peau ; le terrorisme est une maladie de l'intérieur. » — « Vous, Français, vous ne savez rien vouloir sérieusement, *si ce n'est peut-être l'égalité*. Et encore on y renoncerait volontiers, *si chacun pouvait se flatter d'être le premier*. Il faut donner à tous l'espérance de s'élever... Il faut toujours tenir *vos vanités* en haleine. Qu'est-ce qui a fait la Révolution ? *La vanité*. Qu'est-ce qui la terminera ? *Encore la vanité*. La liberté n'est qu'un prétexte. »

« La liberté est le besoin d'une classe peu nombreuse et privilégiée par nature, de facultés plus élevées que le commun des hommes ; elle peut donc être contrainte impunément. *L'égalité, au contraire, plaît à la multitude.* » — « Général, lui disait un jour Mme de Clermont-Tonnerre, vous construisez derrière un échafaudage, que vous ferez tomber quand vous aurez fini. — Oui, madame, c'est bien cela, répond Bonaparte, vous avez raison, *je ne vis jamais que dans deux ans.* »

Telles sont les explosions soudaines, les manifestations inattendues de cette intelligence unique. Mais pour qui voudrait la suivre pas à pas, l'observer à toutes ses heures, et ne se fatiguerait pas le premier à cette étude, que d'autres révélations ne fournit pas le spectacle de cette activité quotidienne, de cette universelle intuition.

Napoléon travaille dix-huit heures par jour, dort quatre heures par nuit, se couchant à onze, se levant à trois, secouant les conseillers d'État qui s'endorment, réveillant ses secrétaires qui succombent à la fatigue. Rœderer a laissé ce témoignage :

« Je n'ai jamais vu son esprit las, je n'ai jamais vu son esprit sans ressort, même dans la fatigue du corps, même dans l'exercice le plus violent, même dans la colère. Je ne l'ai jamais vu distrait d'une affaire par une autre, sortant de celle qu'il discute pour songer à celle qu'il vient de discuter ou à laquelle il va travailler. »

Avec cela, l'intuition d'abord, la pratique ensuite, lui ont

tout appris. Il est capable de suppléer le dernier de ses soldats, le plus humble de ses commis; il sait par cœur les états de situation de tous les services, et le nombre des pièces de canons que contient chaque place forte. Au besoin, il fabriquerait lui-même ces canons, de la poudre, des boulets, des affûts. Dès lors, comment s'étonner qu'un tel homme ait dominé l'Europe à ce point, qu'il ait franchi les Alpes comme Annibal, créé des armées comme César et rêvé de bâtir un empire comme Charlèmagne?

Il nous faut pourtant clore ici cet aperçu sur la magnifique étude de M. Taine. On nous apprend que la *Revue des Deux-Mondes* n'en a eu qu'une primeur. Le livre entier n'est pas loin; il va paraître. C'est un grand profit, une grande leçon, un grand charme pour tous ceux qui aiment à penser et à s'instruire. L'ouvrage montre l'inanité de l'effort de l'homme, cet homme fût-il un géant, lorsqu'il s'exerce en dehors du droit et de la justice, c'est-à-dire en dehors de Dieu. Chaque nouvel ouvrage de M. Taine est un fleuron de plus qui s'ajoute à cette couronne d'historien qu'il a su se faire en plaçant dans leur vrai jour les faits et les hommes qui ont paru et se sont succédé, depuis cent ans, dans nos annales.

Nous ne connaissons d'aussi beau que ce dernier travail, que la *Jeanne d'Arc* de M. Siméon Luce. Les deux auteurs ont cette particularité, — et elle assure pour toujours le triomphe de la philosophie de l'histoire, — qu'ils ont voulu suivre la vérité à travers les masques et les travestissements que nos hâbleurs, affublés des attributs de l'historien, avaient voulu imposer à cette vérité. Désormais l'école du bon sens en histoire est fondée. Elle prévaudra. D'aujourd'hui prend fin la grande parole de Joseph de Maistre : « L'histoire est, depuis trois cents ans, une conspiration contre la vérité. ».

CHARLES VINCENT.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. LECONTE DE LISLE. — DISCOURS DE M. ALEXANDRE DUMAS.

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents).

La guerre finie, la paix faite, le poète devient l'idole de la foule. Il est écouté comme un oracle, acclamé comme un roi, fêté comme un saint. On l'appelle le Maître; on l'appelle le Père. L'anniversaire de sa première pièce est célébré au théâtre, l'anniversaire de sa naissance est célébré dans la ville. On donne congé dans les collèges; on accorde des grâces dans les prisons. Ceux qui admirent cet homme s'agenouillent; ceux qui ne l'admirent pas se taisent. Il semble convenu qu'on ne le discutera plus, tant qu'il vivra. C'est notre gloire nationale; il vit dans une acclamation incessante. Quand la mort le menace, la foule inquiète emplit sa rue. Des centaines, des milliers d'hommes et de femmes de ce peuple qu'il a exalté jusque dans ses erreurs passent la nuit devant sa porte; le monde entier demande des nouvelles. Sa mort est un deuil public. On interrompt les affaires; on suspend les études; on jette un voile noir sur l'Arc de triomphe, ne pouvant le jeter sur toute la cité. Des « dragons chevelus » torches en mains, font la veillée du corps. L'immense murmure d'une population qui ne se couche pas remplace la prière de l'humble prêtre et berce l'âme du poète, comme l'Océan a si souvent bercé son esprit et rythmé sa pensée. On écarte César pour lui dresser un autel; on congédie une sainte pour lui donner un tombeau. Plus d'un million d'hommes font cortège ou font la haie au petit char des pauvres, dernière antithèse du poète, suivi d'énormes chariots chargés de couronnes dont le nombre et le poids useront les marches du Panthéon.

Et, pendant ce temps, je me rappelle que sept personnes seulement, dont j'étais, sont parties de Paris pour accompagner jusqu'au cimetière de Saint-Point l'auteur de *Jocelyn* et de la *Chute d'un Ange*, et que trente-trois fidèles seulement dont j'étais encore, ont suivi jusqu'au Père-Lachaise l'auteur de *Rolla,* des *Nuits* et de l'*Espoir en Dieu.*

Victor Hugo était revenu de l'exil demander un tombeau à la France. La Patrie reconnaissante le lui a donné au Panthéon, cette fosse commune de la gloire, au milieu des ombres de

Voltaire, de Jean-Jacques, de Mirabeau et de Marat, car leurs ombres seules habitent maintenant ces voûtes auxquelles les temps, qui ont leurs variations, eux aussi, ont repris leurs cendres. J'aimerais mieux voir l'auteur des *Voix intérieures* et des *Contemplations* dormir son dernier sommeil là où les hommes ne viennent pas le troubler de leurs querelles ou le souiller de leur ingratitude : sur un rocher comme Chateaubriand, sous un saule comme Musset, ou mieux encore près de sa fille comme Lamartine; mais l'auteur de l'*Art d'être grand-père* qui mettait quelquefois de l'art où il n'en fallait plus, a oublié de dire, dans ce beau livre, qu'il voulait reposer auprès de ceux qui l'avaient aimé.

Jamais empereur romain n'a eu pareil triomphe pendant sa vie, jamais destructeur de peuples ou bienfaiteur des hommes n'a eu pareille apothéose après sa mort. Celui qui, à quinze ans, s'était juré d'être le plus grand poète de son temps et de son pays, a pu se dire qu'il l'a été; celui qui, plus tard, a conçu l'espérance secrète d'être le plus grand homme de tous les temps, a pu vivre ses dernières années et sa dernière nuit en croyant qu'il l'était. Tout a concouru, contribué, conspiré à le convaincre qu'il avait réalisé son espérance superbe. C'était l'important pour lui. Quand un dévot meurt convaincu qu'il aura la béatitude éternelle, c'est comme s'il l'avait véritablement. Il y a là une minute qui équivaut à l'éternité, qui la contient peut-être.

Maintenant, que va-t-il advenir de cette œuvre immense, étrange, troublante, disparate, splendide, faite des matériaux les plus durs, les plus brillants, les plus précieux, les plus fragiles? Il en adviendra ce qu'il advient de toutes les œuvres de l'esprit humain. Le temps ne fera pas plus d'exception pour celle-là que pour les autres; il respectera et affermira ce qui sera solide; il réduira en poussière ce qui ne le sera pas. Tout ce qui est de pure sonorité s'évanouira dans l'air; ce qui est fait pour le bruit est fait pour le vent. Mais il ne m'appartient pas de préparer ici le travail de la postérité. Il n'y a d'ailleurs à l'influencer ni pour ni contre; elle sait son métier de postérité; elle a le sens mystérieux et implacable des conclusions infaillibles et définitives.

J'entends dire que beaucoup de pierres tomberont de cet édifice énorme, que quelques-unes tremblent déjà parmi celles qu'on croyait le mieux fixées.

C'est possible; c'est vrai. Mais cet édifice qui tient du temple grec, de la pagode, de la mosquée, du château féodal, de la cathédrale gothique, du bazar d'Orient, du palais de la Renaissance, autour duquel sont venues se grouper des chaumières de paysans, des maisons d'ouvriers, des masures de pauvres, cet édifice est si grandiose, si pittoresque, si bizarre, il se découpe sur le ciel de l'art en une masse si puissante; il a des cryptes si vastes où le vent fait des bruits si étranges; il a des murailles si hautes, flanquées de tours si imposantes, des colonnes d'un marbre si pur, des arcades si nombreuses, d'un entrecroisement si imprévu, des frises d'une ciselure si fine, des flèches si légères, si dentelées, où tant d'oiseaux font leurs nids; le bourdon de son énorme beffroi qui sonne l'Angelus ou le tocsin, le glas de la mort ou le carillon de la fête, est fait d'un métal si noble, emplit les airs de palpitations si majestueuses, éveille des échos si puissants et si prolongés dans les vastes plaines et les immenses forêts qui l'entourent et qu'il domine des hauteurs où il s'élève, qu'on se demande, par moments, si comme dans les contes du moyen-âge, Dieu ou le Diable n'a pas mis la main à la besogne.

Attendons. C'est le poète lui-même qui l'a dit :

Voulez-vous qu'une tour, voulez-vous qu'une église
Soient de ces monuments dont l'âme idéalise
La forme et la hauteur?
Attendez que de mousse elles soient revêtues,
Et laissez travailler à toutes les statues.
Le Temps, ce grand sculpteur?

Si l'on me demandait ensuite, le Temps ayant fait ce qu'il a à faire, comment l'avenir appellera Victor Hugo, je répondrais qu'il l'appellera, selon moi, l'auteur de *Légende des Siècles*, comme nous appelons Dante l'auteur de la *Divine comédie*, comme nous appelons Balzac l'auteur de la *Comédie humaine*. Non pas que je réduise l'œuvre de Victor Hugo aux seuls poèmes qui portent cette dénomination particulière de *Légende des Siècles*, mais tout au contraire, parce que, dans ce titre générique, je rassemblerais et ferais rentrer toutes les œuvres du poète, poésie lyrique et épique, roman, théâtre, histoire, philosophie, vers et prose.

A mon avis, à mon avis seulement, quoi qu'il fit, même à son insu, Victor Hugo ne sortait jamais de la légende. Ses person-

nages ne sont ni dans la réalité de la vie, ni dans la proportion de l'homme ; ils sont toujours au-dessus ou au delà de l'humanité, quelquefois au rebours, pour ne pas dire à l'envers. Cela tient sans doute à ce que la nature a pour lui des aspects qu'elle n'a pour aucun autre. Son œil grossit tout ; il voit les herbes hautes comme des arbres ; il voit les insectes grands comme des aigles. L'inanimé a une bouche, l'invisible, des yeux. Nous sommes pris entre les voix de l'un et les regards de l'autre. C'est une évocation continuelle, c'est un orchestre sans fin de harpes, de clairons, de flûtes, que le Maëstro dirige du haut du Thabor et auquel on dirait qu'il donne le *la* avec la trompette du jugement dernier. Il a nécessairement vu l'humanité dans les proportions de ce décor, dans le ton de cette symphonie, et il nous laisse des titans, des fantômes, des monstres, des ombres qui s'agitent en silhouettes colossales, dans un monde à part, entre les contes de fées de Perrault et les visions d'Ezéchiel.

Quant à sa philosophie, elle est bien simple. A force de demander aux manifestations extérieures, aux rumeurs de l'océan, aux bruissements des forêts, aux ombres des cavernes, au rayonnement des astres, aux chansons des nids, au silence des pierres, l'explication du mystère divin que sa religion traditionnelle ne pouvait plus lui donner, il a entamé avec la nature entière un colloque qui n'a plus cessé. A qui va-t-elle parler et qui va nous parler d'elle maintenant qu'elle a perdu son grand interlocuteur. Mais il s'est ainsi tellement identifié avec elle qu'il a fini par s'assimiler mentalement à son propre principe et par croire qu'il faisait partie de son éternité tangible. Il ne se contente pas de la conception vague et abstraite de l'immortalité de l'âme ; il veut, après la mort, toutes les formes possibles à cette âme dégagée de la matière qui l'a contenue ici bas, et il déclare devoir être encore dans ce qui est toujours avec les sensations successives et progressives de l'être jusqu'à sa fusion totale en Dieu.

Allez donc faire croire à un cerveau par lequel le ciel, la terre, les mondes, ont passé pendant soixante-dix ans, qu'il n'est pas contenu dans l'éternité des choses et que toutes choses ne sont pas contenues en lui ! Et, comme si l'antithèse devait suivre Victor Hugo jusque dans la mort, il faut qu'il trouve en vous, monsieur, qui lui succédez, le système absolument contraire au sien, et que vous ayez hâte de disparaître dans le grand rien, tandis qu'il se trouvait si bien dans la vie où il attendait glo-

rieusement le moment de s'en aller dans le grand tout. Qui de vous deux a raison ? Il y aura longtemps que nous n'affirmerons plus rien ni les uns ni les autres que l'on en discutera encore en ce monde. Lui, sait déjà peut-être à quoi s'en tenir ! Pourquoi ne peut-il plus nous le dire dans sa langue merveilleuse, parfois un peu obscure quand elle n'était qu'humaine et qu'il voulait tout expliquer, mais qui resplendirait aujourd'hui de la lumière éternelle dans laquelle, selon ses convictions, il devait aller se fondre sans s'y dissoudre.

Au lieu de croire dans l'univers, comme vous, monsieur, à une simple série de formes qui s'engendrent les unes les autres et s'évanouissent aussitôt que formées, disparaissant dans une sorte d'éternel tombeau des Danaïdes que l'éternelle Nature renouvelle éternellement pour l'éternelle mort, il croit que rien ne se perd, que tout s'accumule et se combine lentement, invisiblement, mais sûrement, pour l'entente universelle, pour l'alliance finale du ciel et de la terre. A mesure qu'il avançait dans la vie, il se regardait comme ne faisant plus partie, ni moralement, ni intellectuellement, ni physiquement même, de notre humanité courante ; il ne reconnaissait même plus la supériorité des éléments sur l'homme. Il se croyait de même source, de même essence, de même action. Ni les années, ni les saisons, ni le chaud, ni le froid, n'existaient pour lui, si bien que Zéphyre jaloux l'a traîtreusement frappé, un soir de printemps, pendant qu'il se promenait dans son jardin, en compagnie d'un autre géant qui n'est pas loin de vous, monsieur, à votre droite, et que le poète eût certainement chanté un jour, comme il a chanté Eviradnus et Boos.

Quant à moi, après avoir passé, malgré d'autres travaux, plus de six mois dans l'intimité de cet esprit, qui n'a son pareil, en ce qui le caractérise, comme vous dites, dans aucun temps, dans aucun pays, dans aucune littérature, je me suis souvent demandé quelle place pourrait lui être faite dans la mémoire des hommes, qui répondît à peu près à ce qu'il représente sur la terre comme à ce qu'il a rêvé au-dessus, ambitionné au delà, qui symbolisât, pour ainsi dire, sur les hauteurs qu'il a atteintes, le rayonnement qu'il jette, les nuées qui le voilent.

Tout le temps que je le lisais, ou plutôt que je le relisais, que j'assistais à l'accroissement rapide et ininterrompu de ce génie étrange, mené, surmené quelquefois par une volonté sans repos et sans borne, il m'était impossible de perdre de vue la lumière

de la petite lampe qu'on voyait briller, toutes les nuits, dans la mansarde de la rue du Dragon, à la fenêtre de l'enfant-poète, pauvre, solitaire, infatigable, épris d'idéal, affamé de gloire; de cette petite lampe qui a été la confidente silencieuse et amicale de ses premiers travaux et de ses premières espérances si miraculeusement réalisées. Et je me disais : « La postérité devrait rallumer et fixer éternellement dans la nuit cette petite lumière éclairant cette vitre. Pourquoi le premier de nos savants français qui découvrira une étoile nouvelle ne donnerait-il pas le nom d'Hugo à cette étoile? »

LES PÉNITENTES DE L'OPÉRA

La notion traditionnelle de la pénitence chrétienne est un des « préjugés réactionnaires » qui irritent et révoltent le plus le sensualisme contemporain. Non seulement, « l'homme moderne » — nos libres penseurs aiment à se parer de ce titre collectif — répudie la mortification pour son propre compte; mais il ne supporte point de la voir pratiquer par d'autres. — Qui n'a entendu déclamer, soit au nom de la science et du progrès, soit même au nom de l'humanité, contre les prescriptions du Carême et surtout contre les austérités de la vie religieuse?... Ce sont là, disent nos esprits forts, des extravagances et des abus d'un autre âge. De telles rigueurs offensent la nature, et la raison sécularisée finira bien par en faire justice, par émanciper les derniers fidèles du fanatisme et par affranchir les intéressantes « victimes du cloître! »

Nous n'avons pas à défendre ici contre de suspectes sympathies les héroïques religieuses qui ont embrassé, dans toute sa rigueur, la vie parfaite avec son nécessaire accompagnement de renonciations et de sacrifices.

Vis-à-vis des catholiques, cette apologie est superflue; vis-à-vis des libres-penseurs et des libres-viveurs, elle serait absolument inefficace : *non margaritas ante porcos.*

Ce que nous avons surtout en vue de faire ressortir ici, c'est l'inconséquence de ces libéraux qui s'en vont, bafouant les sacrifices accomplis dans la vie religieuse pour l'amour de Dieu, mais qui n'ont pas un mot de critique ou de blâme pour des

sacrifices mondains, souvent bien autrement pénibles et uniquement déposés sur l'autel du plaisir ou de la vanité.

On oublie, en effet, trop souvent que la vie moderne avec son agitation fiévreuse, sa soif de jouissances, ses impérieuses exigences, impose à ceux qu'elle entraîne dans son vertigineux tourbillon, des obligations maintes fois plus gênantes et plus laborieuses que les observances de la vie chrétienne ou même monastique.

Que dire après cela de l'immense légion de serviteurs et d'esclaves que le monde des jouisseurs attache à son service comme des serfs à la glèbe?... S'il y avait quelque sincérité dans les sentiments humanitaires dont nos philanthropes libéraux aiment à faire si souvent étalage, ce serait l'occasion ou jamais de placer leur compassion et leurs larmes!

Et qu'on ne nous accuse pas d'exagération!

Nous parlons avec pièces à l'appui de nos dires et nous avons d'irrécusables témoins à faire entendre.

L'un de ces témoins, c'est l'*Indépendance Belge*, journal très peu suspect de rigorisme clérical ou autre, n'ayant plus de belge que le qualificatif, faisant du républicanisme cosmopolite, de la finance *idem*, et chroniquant dans les théâtres et autres lieux de plaisir, à la façon du *Voltaire*, du *Gil Blas* et du *Figaro*.

C'est donc à la chronique mondaine de l'*Indépendance* que nous allons emprunter nos renseignements. Le « *vieil abonné de l'Opéra parisien* » qui les fournit, les donne tout simplement pour satisfaire la *curiosité* du public. Nous nous persuadons qu'ils éveilleront dans l'âme des lecteurs chrétiens, un sentiment d'un ordre tout à la fois plus pratique et plus élevé.

Il s'agit des danseuses de l'Opéra de Paris et du mode de dressage le mieux fait pour les mettre à même de répondre aux exigences de ce maître sévère et capricieux qu'on appelle « le tout Paris. »

Le « *vieil abonné*, » devenu le collaborateur de l'*Indépendance*, commence par nous présenter ces intéressantes princesses de la pirouette et de l'entrechat. Il esquisse à ce propos un petit tableau de genre tout à fait réussi.

Nous demandons pardon au lecteur de la crudité réaliste de certains détails. Leur omission gâterait l'effet de l'ensemble et ils donnent d'ailleurs au tableau un précieux cachet de sincérité.

Ecoutons et suivons notre guide parisien :

S'il vous est arrivé parfois de flâner, le matin, — entre neuf heures et midi, — aux environs de l'Opéra, vous avez sûrement rencontré, sur le trottoir des rues qui aboutissent au « chef-d'œuvre » de M. Garnier, toutes sortes de créatures dont l'allure, le costume et la physionomie accrochent impérieusement le regard et font, sinon tourner, du moins retourner toutes les têtes.

D'abord, elles ne marchent pas : elles *gambillent*, — un mot exact et pittoresque qui implique le mouvement gracieux de la jambe au-dessus de la voltige du pied.

Ce pied est d'ordinaire, correctement chaussé, et la jambe bâtée d'une façon irréprochable. L'ouvrier fourbit ses outils. La danseuse soigne, choie et pare son gagne-pain d'aujourd'hui, qui deviendra peut-être son gagne-prince de demain.

La plupart sont fragiles sans finesse et minces sans distinction. Porcelaine, non ; faïence, oui. Faïence qui a été au feu — et qui y retourne !

Marie Dorval disait :

— Je ne suis pas belle, — je suis *pire*.

Ces petites filles sont *pires*.

La flamme du gaz et la morsure du fard ont dévoré sur leurs joues les roses de la jeunesse ; des rides précoces brident leurs tempes ; leur paupière nage dans un flot de bistre, et le coiffeur *de l'administration* affirme qu'elles ont moins de cheveux que de toupet.

Ce sont ces demoiselles de l'Opéra qui s'en vont à leur ouvrage.

L'ouvrage, c'est la leçon ; c'est le cours ; ce sont les répétitions, au foyer ou sur la scène, des pas, des groupes et des *ensemble*. Tout cela commence à neuf heures et demie du matin pour finir à quatre heures du soir. Entre onze heures et midi, une vingtaine de minutes est accordée à ces demoiselles pour déjeûner ; elles profitent des vingt minutes pour pousser une reconnaissance sur le boulevard, sous les fenêtres de Tortoni, de Bignon, de la Maison d'Or, des cafés Riche, Anglais, du Helder, du Grand-Hôtel, etc., — et elles déjeûnent *en travaillant* (sic).

A cet effet, elles ont généralement au bras un sac ou un panier.

Il y a là dedans, du pain, une victuaille froide quelconque — qui descend de l'aile de faisan au cervelas à l'ail, et qui remonte de la croûte de gruyère à la patte de homard, — des bonbons, un tricot, des cartes pour les *réussites*, et le dernier volume de M. Zola...

Elles ne le lisent pas : ah ! mais non !...

Car, en fait de littérature, elles en sont encore restées à Paul de Kock et à Ponson du Terrail...

Mais ça leur donne l'air d'*être dans le train*.

Voilà, peint d'après nature, le corps de ballet de l'Académie française de danse et de musique !

Le « vieil abonné » va nous introduire maintenant au foyer de l'Opéra et nous initier aux procédés de l'éducation chorégraphique contemporaine. Cette éducation est à la hauteur des classiques lus par les aspirantes danseuses. On n'imagine rien de plus laïque et de plus obligatoire.

Ce second tableau est d'autant plus intéressant qu'il est évidemment pris sur le vif, non par un adversaire mais par un partisan raffiné des plaisirs scéniques. Il sait les trucs, les ficelles de l'art; il a fureté dans les coins, les recoins, les cachettes de la maison. Nul peut-être n'a comme lui le droit de dire :

Nourri dans le sérail, j'en connais les détours.

Donnons-lui encore une fois la parole et prêtons bien attention : nous allons étudier par le menu les beautés de la civilisation moderne :

— Ce gamin-là ira loin, disais-je un jour, en lui désignant le plus agile de ses babys, à Chantreil, un clown anglais de l'Hippodrome.

— *All right!* fit l'honorable *aeropedestrian* : faudra voir quand ça sera convenablement *désossé*.

On ne *désosse* pas les danseuses.

Que leur resterait-il, hélas !

On les *disloque*, voilà tout.

La *question*, bannie du code, semble s'être réfugiée dans les classes de danse.

Il y a là des appareils d'une bizarrerie *formidable* : boîtes, anneaux, courroies, barres, — *tout un mobilier d'estrapade!*

Chaque jour, l'élève *s'emprisonne les pieds* dans une de ces boîtes à rainures. Là, talon contre talon et genoux en dehors, elle habitue *ces pauvres pieds martyrisés* à demeurer d'eux-mêmes sur une ligne parallèle. C'est ce qu'on appelle *se tourner*.

Après une demi-heure de boîte, autre variété de *torture*.

Il s'agit, cette fois, de poser le pied sur une barre que l'on doit tenir avec la main opposée au pied en exercice, puis de changer de pied et de main au commandement ; c'est ce qu'on appelle *se casser*.

Tout cela *sans cesser de sourire!*

Et ne vous imaginez pas que de si rudes épreuves ne durent que quelque temps. Elles doivent *durer toujours* et se renouveler sans trêve. A cette condition seulement, la danseuse conservera sa souplesse et sa légèreté. Une semaine de repos devra être rachetée par deux mois d'un travail double et sans relâche. La danseuse réalise la fable de Sisyphe et de son rocher. C'est le cheval de course qui paye de son repos, de son embonpoint et de sa liberté les rapides victoires de Chantilly et de Longchamps.

« J'ai vu, raconte M. Albéric Second dans ses curieux *Petits Mystères de l'Opéra,* j'ai vu Mlle Taglioni, après une leçon de deux heures que venait de lui donner son père, tomber mourante sur le tapis de sa chambre, où elle se laissait déshabiller, éponger, et rhabiller, sans avoir le sentiment de ce qu'on lui faisait. L'agilité et les bonds merveilleux de la soirée étaient achetés à ce prix.

Or, l'exemple de Mlle Taglioni est rigoureusement suivi par les autres danseuses. Il y en a même qui, par leur nature, ayant plus de difficultés à vaincre, se martyrisent elles-mêmes avec une barbarie plus féroce. Vous souvenez-vous de Nathalie Fitz-James? Et bien, Nathalie avait imaginé une nouvelle méthode de *se tourner* et de *se casser* tout à la fois. Elle se couchait par terre, le visage tourné du côté du parquet et les jambes étendues horizontalement. Puis elle faisait monter sur elle sa femme de chambre, lui ordonnant de peser, de tout son poids, sur cette partie du corps où, comme le disait ce farceur d'Arnal, le rein change de nom. »

Et M. de Boigne d'ajouter dans ses amusants *Mémoires :*

« Avec le temps, elle s'habitua si bien à ce fardeau domestique, qu'elle en arriva à porter sa mère et sa sœur. Si la place ne lui eût manqué, elle en eût porté bien d'autres. »

*
* *

Ces exercices obligatoires terminés, les danseuses commencent à travailler leurs pas; les *jetés,* les *balancés,* les *pirouettes,* les *gargouillades,* les *entrechats,* les *fouettes,* les *ronds de jambes,* les *pointes,* les *parcours,* les *petits temps,* etc., etc.

Le professeur les leur indique d'une voix brève et d'une façon si rapide qu'il faut avoir une longue habitude de ce genre de démonstration pour y comprendre quelque chose.

Les élèves simulent ces pas avec les doigts, à peu près ainsi qu'en escrime on simule le jeu des fleurets avec l'index de chaque main.

Elles les exécutent ensuite, ensemble ou l'une après l'autre, — tandis que le maître râcle sur sa pochette le premier motif venu.

J'ai vu répéter les plus poétiques variations de *Giselle* et de *la Sylphide,* sur l'air des *Pompiers de Nanterre* et de *Marie, trempe ton pain.*

Et comme toutes ces malheureuses créatures transpirent! Une pluie! une averse! un déluge! Cette sueur, mêlée à la poussière, étend sur leurs joues un vernis que percent, aux pommettes, des rougeurs de fièvre ou des pâleurs d'épuisement. Les unes geignent ou râlent; les autres halètent et toussent : *tussis creber et anhelans!* Il y en a qui se soutiennent à peine, *accablées, écrasées, presque mortes!* Leur corsage est mouillé; leur bouche grimace; leurs yeux pleurent ou brûlent. Dans la danse, les jambes seules engraissent. Quelquefois même elles engraissent trop. Mais les bras, mais les épaules, mais la poitrine, *tout cela est navrant à voir!*

On m'affirme que, depuis peu, MM. les professeurs apprennent à danser *sans douleur*.

Probablement comme Bilboquet extirpait les molaires aux populations de la Brie.

J'en suis enchanté, sur ma foi.

Mais je n'en répète pas moins avec Tertullien, dans son *Traité des Spectacles*.

« *Quæ denique pantomimus a pueritia patitur in corpore ut artifex esse possit!* »

Autrement pour ces demoiselles :

« Combien un danseur, dès son enfance, n'a-t-il pas à souffrir pour devenir un artiste! »

Avouons que la citation du grave Tertullien, vient ici tout à fait à point pour stigmatiser les pratiques du néo-paganisme!...

Demandons-nous aussi dans quel cloître de Trappistes ou de Pénitentes, on se livre à des exercices de mortification ou à des austérités comparables aux tortures que s'infligent les futures ballerines de l'Opéra parisien? Où sont les Pauvres Claires et les Carmélites qui se soumettent à « la question, » se « tournent » et se « cassent » tous les jours? Quel cilice ne paraît aimable en regard du « mobilier d'estrapade », dont le chroniqueur nous fait une si pittoresque description ? Que dire surtout de l'étrange courage de la Taglioni, cette « étoile de la danse, » et du véritable martyre auquel elle se soumettait pour conserver un aspect plastique de nature à plaire aux amateurs?... Ne blâmez donc pas, ô libres-penseurs, les saintes et libres sévérités de la vie monastique alors que vous imposez de cruelles tortures aux pourvoyeuses de vos plaisirs! Et dans quel but vos danseuses se soumettent-elles à ce rigoureux régime? Pour gagner un peu d'or bien vite dissipé, pour recueillir quelques applaudissements, pour rencontrer « un protecteur » et finalement pour mourir très souvent misérables après avoir mené une coupable vie. — Cela leur fait « une belle jambe », n'est-ce pas?...

Mais continuons à suivre le *cicerone* qui nous est fourni par l'*Indépendance;* il a encore d'autres tableaux à nous montrer. Voici par exemple la description d'une répétition générale du corps de ballet de l'Opéra parisien :

« ... Vous plaît-il d'avoir un léger crayon d'une répétition ordinaire sur la scène de l'Opéra?

D'abord, sur celle-ci, — dont le rideau relevé démasque les

effrayantes profondeurs de la salle, — toutes ces demoiselles habillées d'un corsage de flanelle, de percale ou de piqué, qui laisse à découvert leurs bras et leurs épaules; d'un caleçon de même étoffe, qui s'arrête au-dessus du genou; de bas, jarretés fort haut, qui leur tiennent lieu de maillot, — et chaussées d'espèces de « cothurnes » d'un puce douteux ou d'un blanc roux.

Aux *portants*, des pelisses de renard bleu, de loutre ou de martre, tout ce que les ciseaux de la fantaisie et de la mode ont pu tailler de plus nouveau, de plus riche et de plus élégant dans le satin, la faille et le velours, accroché pêle-mêle avec le *cache-misère* des prolétaires, — châles laine et coton, paletots de drap pilote, astrakan et chinchilla de lapin, waterproofs, mac-farlanes, « redingotes russes » à dix-neuf francs, pacotilles, *rossignols*, occasions, *liquidations*!

A toutes les saillies du décor, posé pour la représentation du soir, des chapeaux de vingt-cinq louis, des toquets de fourrures, des gain-boroughs à longues plumes tirebouchonnées, en compagnie des *décrochez-moi-ça* de la rotonde du Temple et des *galettes* que l'on improvise, chez soi, à la pointe de l'aiguille, avec un bout de ruban et trois louis de laiton.

A l'orchestre, deux violons.

Sur le théâtre, deux lumières confuses : celle d'un bec de gaz à réflecteur, planté près du trou du souffleur, et celle du jour qui arrive par les ouvertures des côtés et du foyer de la danse. L'une, rougeâtre; l'autre, blafarde. Celle-là mettant des taches de sang, et celle-ci, des taches d'huile et des tons de cadavre sur la blancheur des chairs et de la lingerie étalées.

Sur le théâtre, pareillement, plusieurs messieurs dont l'un tient un énorme bâton.

Ce dernier, quand, parfois, le caquet des fillettes s'enfle au point de couvrir la voix des deux maigres instruments, ce dernier, dis-je, s'écrie en frappant le plancher de ce bâton :

— Allons, voyons, mesdemoiselles, un peu de silence, que diable!... Nous continuons... Le deuxième tableau...

Et mimant lui-même la situation en entremêlant ses gestes d'un charabia chorégraphique qui ressemble au patois des nègres :

— Attention! la scène de la prison et le pas des captives!... Vous êtes enchaînées; Mérante fait son entrée; vous le laissez descendre, et vous lui dites : *Vous... nous... de grâce*!... — Les yeux au ciel, sacrebleu! les yeux au ciel!... — Les mains en croix et le pied en avant!... — *Rompez-les*!... — Décroisez les mains! Vivement! Le pied en arrière! Regardez tendrement Mérante et attendez!

Car c'est le nouveau ballet qu'il s'agit de *mettre au point*...

Et tout le personnel chorégraphique de la maison est là, à qui le gros bâton est si souvent forcé d'imposer son *quos ego*!...

Oui, elles y sont toutes, depuis les jeunes, les pauvres, les naïves,

celles « qui n'ont pas encore trouvé » et qui enjolivent leur beauté d'un bouquet de violettes par-ci, d'un velours ou d'un ruban par-là, d'une paire de boucles d'oreilles en verroteries, d'un porte-bonheur de cuivre doré ou d'une petite croix à la Jeannette achetée *à tempérament...*

Jusqu'à celles « qui sont arrivées, » et qui, harnachées de diamants, flamboient dans la pénombre des coulisses ainsi que les idoles indoues dans les profondeurs sacrées des pagodes de Jaggernath et de Visapour !... »

En voilà assez !

On ne nous reprochera pas, sans doute, d'avoir entr'ouvert cette échappée sur la vie de plaisirs au XIXe siècle. Il peut être salutaire de jeter de temps à autre un regard sur la société néo-païenne, ne fût-ce que pour apprendre à mieux apprécier les bienfaits, la sainte liberté, la noblesse que nous devons à la religion de Jésus-Christ.

Il est bon aussi de mettre à nu les véritables sentiments de nos Tartufes humanitaires et de montrer que dès qu'il s'agit de la satisfaction de leurs plaisirs ou de leurs passions, leur philanthropie sentimentale laisse entrevoir un fond hideux d'égoïsme et même de cruauté.

A ceux enfin qui admirent et surtout à ceux qui pratiquent le renoncement chrétien poussé jusqu'à la perfection de la vie religieuse, il peut être profitable de comparer le joug suave et léger qu'ils ont accepté à l'esclavage que le monde impose à ses sectateurs. Le sacrifice fait à Dieu, mène à Dieu, et, par conséquent, il élève l'homme à la hauteur de sa véritable destinée ; le tribut que l'on paie au monde abaisse, ravale et, par conséquent, amoindrit l'homme à ses propres yeux.

Il y a, on peut le dire sans exagération, tout un sermon dans la chronique mondaine et théâtrale dont nous venons de reproduire les principaux passages, d'après l'*Indépendance*. Ce sermon, il ne nous appartient pas de le faire, mais peut-être nous saura-t-on gré d'en avoir indiqué le texte et fourni les éléments.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES

L'assemblée générale des catholiques s'est tenue à Paris la semaine dernière.

11 *mai* 1887. — *Première séance.*

Mgr Richard, archevêque de Paris, préside, assisté de MM. Chesnelong, sénateur, et Keller, député. Sur l'estrade, Mgr d'Hulst, MM. de Belcastel, le duc de Brissac, le comte de Caulaincourt, le comte de Mérode, d'Herbelot, le baron de Ravignan, sénateur, le marquis de Dampierre, Mgr de Kernaëret et un certain nombre de membres des comités de province.

Après la prière d'usage, faite par Mgr l'archevêque de Paris, M. Chesnelong donne lecture du télégramme suivant adressé à Sa Sainteté :

Très Saint-Père,

Les membres de l'assemblée des catholiques sont heureux d'inaugurer leur seizième réunion annuelle en déposant aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de leur profond respect, de leur soumission absolue à vos enseignements et de leur inaltérable dévouement, et ils sollicitent humblement votre bénédiction apostolique.

Le Président,
Chesnelong, sénateur.

La présence du vénérable archevêque de Paris a inspiré à M. Chesnelong un éloge touchant de son regretté prédécesseur, dont on connaissait la sollicitude pour le congrès catholique. Après avoir constaté que, sur ce point aussi, Mgr Richard a recueilli l'héritage du cardinal Guibert, M. Chesnelong est entré dans le sujet de son discours, *les Rapports entre la propriété et le travail.*

Ces rapports, sur lesquels on a tant écrit et parlé à tort et à travers depuis qu'on discute les choses les moins discutables, découlent d'inégalités inévitables.

L'orateur, avec la chaude éloquence qu'on lui connaît, a développé ce sujet et montré la grandeur du caractère de la propriété individuelle, lorsqu'elle est le prix du travail et qu'elle assure la sauvegarde et la dignité de l'homme et de sa famille, de l'homme maître du fruit de son travail comme il l'est de son travail même. Le socialisme, qui remplace les iné-

galités naturelles par une inégalité fabriquée en mettant la société au service d'une petite autonomie qui serait l'État, fait bon marché de la fierté humaine. Nous reviendrons sur ce magnifique discours.

Mgr Richard, archevêque de Paris, a rappelé ensuite les enseignements de Léon XIII, qui recommande d'abord aux chrétiens d'apprendre à penser et à agir en véritables chrétiens. Le premier sentiment chrétien dont chacun devrait s'efforcer de pénétrer le peuple, c'est celui du repos du dimanche. Il importe de rétablir la connaissance de cette première loi divine, qui est surtout méconnue; mais, comme l'écrivait, en 1871, Mgr Guibert au Saint-Père : « On ne refait pas d'un seul coup une France chrétienne; » cependant, à côté des ruines de tout genre, il y a beaucoup de bonnes volontés parmi nous. Le vénérable archevêque est à même de constater les résultats de ces bonnes volontés; il a bien voulu en témoigner sa satisfaction et donner sa bénédiction à l'assemblée, qui s'est retirée profondément émue.

12 *mai* 1887. — *Deuxième séance.*

Mgr Vey, évêque de Gérossa, vicaire apostolique de Siam, assisté de M. Chesnelong, sénateur, et de M. de la Bouillerie, ancien ministre, préside la seconde séance de l'assemblée. On remarquait sur l'estrade MM. le général Espivent de la Villeboisnet; Buffet, ancien ministre; le baron de Ravignan, sénateur, etc. Dans la salle, une très nombreuse assistance.

Au début de la séance, tout le monde s'est levé respectueusement pour entendre la lecture du télégramme de Rome dont voici le texte :

A Monsieur le sénateur Chesnelong, président du 16e congrès des catholiques de France, à Paris.

Le Saint-Père, reconnaissant aux catholiques de France, réunis pour leur 16e congrès annuel, des sentiments de piété filiale et de profond respect exprimés dans le télégramme que vous lui avez adressé, bénit avec une paternelle affection chacun des membres du congrès. Il bénit aussi leurs travaux, dont il attend les meilleurs fruits pour le bien de l'Église et de la société.

Mocenni.

Ce témoignage de la sollicitude pontificale a été accueilli avec un grand enthousiasme, sous l'empire duquel ont parlé sans le refroidir les orateurs qui se sont succédé au cours de la séance.

M. Champeaux, lisant un rapport sur le dernier congrès

eucharistique de Toulouse, a vivement ému l'auditoire en lui rappelant l'opposition qu'y avait faite M. le ministre Goblet. M. Champeaux nous a montré les résultats des plus satisfaisants de ce congrès. L'Adoration nocturne, en ville et à la campagne, s'est établie ou multipliée dans des proportions considérables.

M. le duc de Brissac, dans un rapport court et substantiel, a parlé de la souscription populaire à la statue de sainte Geneviève. Cette souscription, qui a déjà rapporté 23,300 fr., tire à sa fin, puisqu'elle excède de 3,800 fr. le prix que coûtera la statue en marbre, œuvre de M. Boginot.

Le surmenage intellectuel des enfants a fait le sujet du rapport de M. le docteur Ferrand, médecin de l'hôpital Laënnec. On n'a pas oublié les protestations éloquentes que Mgr l'évêque d'Angers avait fait entendre à la tribune contre l'excès de travail imposé aux enfants. Ce sont les conséquences de ce surmenage que M. Ferrand a exposées au congrès : l'atrophie des membres causée par la *sédentarité*, l'usure matérielle du cerveau, la stérilité chez la femme. Il appartient à la Société d'éducation et d'enseignement de contribuer à la formation d'un courant d'idées qui finisse par influencer le gouvernement dans le sens des réformes indiquées.

M. le docteur Riant a lu un rapport sur l'œuvre touchante des poitrinaires de Villepinte.

C'est par la loi militaire en projet, doublement dangereuse au point de vue chrétien et au point de vue national que M. Keller a épuisé le programme de la séance. Le soin de traiter une pareille question revenait au vaillant député alsacien qui a dévoilé tous les dangers de cette loi.

Mgr Vey a remercié les orateurs et les membres du congrès du concours qu'ils prêtent à la cause catholique.

13 *mai* 1887. — *Troisième séance.*

La séance a été consacrée surtout aux questions sociales.

C'est bien une question sociale autant que religieuse que la lutte contre la Franc-Maçonnerie. L'assemblée a appris avec une vive satisfaction les progrès faits par la Ligue anti-maçonnique en France, dans plusieurs autres contrées de l'Europe et dans cette République de l'Équateur qui veut rester le pays de Garcia Moreno. Ces consolants détails étaient contenus dans un

rapport du R. P. At, qui a été lu par M. le comte de Caulaincourt.

Question sociale aussi que celle dont M. le comte Yvert a entretenu l'assemblée. Il est impossible de marquer avec plus de justesse et de clarté qu'il ne l'a fait quels sont les devoirs, conséquences de leurs droits, des actionnaires chrétiens des Sociétés industrielles ou commerciales.

Question sociale encore au premier chef, comme au premier chef elle est religieuse, que celle du repos du dimanche. L'année dernière, l'assemblée des catholiques avait applaudi M. de Pénanrun annonçant la formation d'une Société d'architectes, entrepreneurs et propriétaires chrétiens, qui se liguaient contre le travail du dimanche.

L'assemblée adopte ensuite trois vœux émis par les commissions, et que nous donnerons ultérieurement.

M. le comte Albert de Mun, accueilli par les applaudissements de toute la salle, prononce alors un magnifique discours que nos lecteurs trouveront dans nos prochains numéros. C'est un véritable triomphe pour l'orateur et pour l'œuvre qu'il représente.

Mgr d'Hulst dit qu'il n'est ni optimiste, ni pessimiste, dans la question de l'avenir du pays. Les catholiques doivent reconquérir les positions qu'ils ont perdues, mais du moins leur faut-il pour cela la sympathie et l'appui de l'esprit public, sans lesquels nos tentatives seraient vaines et isolées. L'orateur a développé cette idée avec sa grâce habituelle.

(A suivre.)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Souverain Pontife tiendra un consistoire privé le 23 mai et un consistoire public le 26.

—

La S. Congrégation des Rites vient d'approuver en séance ordinaire l'office et la messe propres, ainsi que l'insertion au martyrologe en l'honneur des Bienheureux Jean Fischer, cardinal, Thomas Morus, et des autres martyrs anglais dont le culte a été dernièrement confirmé par le Saint-Siège.

Dans la même séance, la Congrégation des Rites a aussi confirmé la validité du procès apostolique fait à Sault Sainte-Marie, dans la province ecclésiastique de Milvaukee, aux Etats-Unis, sur la renommée de sainteté, sur les vertus et les miracles en général de la Vénérable Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame. Ainsi, rien ne s'oppose désormais à ce que la Congrégation des Rites poursuive dans les séances spéciales d'usage, l'examen des vertus et des miracles *in specie*, de cette vénérable servante de Dieu.

—

Mgr Galimberti est parti le 4 mai, pour Vienne, où il est destiné comme nonce apostolique en remplacement de S. Em. le cardinal Vannutelli. Mgr Galimberti a été salué à la gare, entre autres personnes, par l'ambassadeur d'Autriche près le Saint-Siège. Je puis ajouter à ce sujet que S. M. l'empereur François-Joseph avait, par lettre autographe, remercié le Saint-Père d'avoir choisi pour la nonciature de Vienne, un prélat jouissant à un si haut degré de la confiance de Sa Sainteté. Mgr Galimberti sera préconisé archevêque de Nicée au prochain Consistoire et il recevra ensuite la consécration à Vienne. Son départ a été anticipé à cause des affaires de la liturgie slave et de l'application pratique du Concordat avec le Monténégro.

—

S. Em. le cardinal Rampolla est arrivé à Rome, venant de Madrid, le 5 courant. Dans la soirée du 6, il a eu une longue audience du Souverain-Pontife. On assure que sa nomination comme secrétaire d'Etat ne tardera pas à être officiellement publiée. En même temps, l'ancien délégué apostolique aux Indes-Orientales, Mgr Agliardi, sera nommé, en remplacement de Mgr Galimberti, secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires pendant que Mgr Mocenni continuera d'occuper le poste de substitut à la secrétairerie d'Etat.

—

Dans quelques jours, aura lieu à l'Esquilin, l'inauguration solennelle de l'église votive que les catholiques de Rome ont fait élever en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, pour obtenir que le Souverain-Pontife soit délivré de sa captivité.

Les grandes cérémonies qui s'accompliront à cette occasion et les exercices d'une mission extraordinaire que prêcheront dans la nouvelle église les religieux Salésiens de la congrégation de Dom Bosco promettent les meilleurs résultats au point

de vue de l'assainissement moral de cette partie de l'Esquilin, dont les sectes protestantes avaient prétendu faire leur quartier général.

On accourra aussi de tous les points de la Ville-Sainte dans ce nouveau sanctuaire du Sacré-Cœur, qui deviendra désormais comme le but d'un pèlerinage quotidien. Les Romains aimeront à y renouveler leur vœu le plus cher, leurs supplications les plus ardentes en faveur de la liberté du chef de l'Église.

Le réveil du sentiment religieux, qui commence à se manifester, en recevra une puissante impulsion, et ce sera comme un avant-goût des fêtes qui se préparent pour le jubilé sacerdotal de Léon XIII. Ainsi, les témoignages de foi et de dévouement filial dont ce grand jubilé sera l'occasion, contribueront surtout à rendre à la Cité pontificale son caractère de Ville-Sainte et à persuader à tous, s'il plaît à Dieu, qu'elle ne peut en avoir d'autre et qu'il faut le lui assurer d'une manière définitive.

—

Parmi les faits intéressants se rattachant à cet ordre d'idées, le suivant mérite d'être particulièrement mentionné.

On célébrait, il y a quelques jours, sur le Janicule, l'anniversaire d'une sortie victorieuse qui permit un moment aux garibaldiens de la République romaine de 1849 de repousser les troupes françaises venues au secours du Pape. Or le professeur Chierici, fameux conférencier anti-clérical, au lieu de jeter feu et flamme contre le Vatican, comme on avait toujours fait en pareille occasion, a parlé avec un respect inattendu de S. S. Léon XIII.

Il a souhaité que « ce vieillard, dont les mains ne sont pas souillées de sang, puisse réussir dans la grande œuvre de pacification générale qu'il a commencée et amener ainsi les nations à se désister de la funeste manie de la paix armée. » « Si cela se réalise, a-t-il ajouté, en tendant la main vers la coupole de Saint-Pierre, tous les peuples de la terre se prosterneront à tes pieds. »

Quelque surpris qu'ils aient été par ces paroles, les radicaux et les garibaldiens présents à la commémoration n'ont pu s'empêcher d'applaudir l'orateur, et les protestations de l'un des assistants ont été étouffées par l'enthousiasme de la foule.

Etranger.

Allemagne. — L'assemblée générale des catholiques alle-

mands aura lieu cette année à Trèves-sur-Moselle. Elle commencera le dimanche 28 août, à sept heures du soir, et durera jusqu'au jeudi 1er septembre, à cinq heures du soir, plusieurs évêques et la plus grande partie des membres du Centre, notamment MM. Windthorst, Schorlemer, le baron de Huene, prendront part à l'assemblée.

— Le 14 juillet 1873, un groupe de catholiques allemands dissidents, appelés les ratiboriens parce qu'ils avaient M. de Hohenlohe, duc de Ratibor, à leur tête signaient une adresse au roi de Prusse au sujet des lois politico-ecclésiastiques iniques, contre lesquelles l'épiscopat catholique tout entier protestait.

Le duc de Ratibor et les autres signataires disaient notamment :

Nous ne voulons pas que l'on puisse contester ou mépriser les lois, ce serait miner la base de l'Etat. Nous ne voulons pas que l'Etat cède à des prétentions illégitimes, qui pourraient éterniser une néfaste lutte entre l'Etat et l'Eglise.

Nous respectons l'Etat et l'Eglise, chacun sur son terrain, mais nous réclamerons toujours pour l'Etat le droit de régler d'une façon *autonome* les limites qui doivent borner la sphère des intérêts et de l'action de chacun.

Cette adresse au roi de Prusse était suivie d'une circulaire au peuple catholique allemand, émanant de la même source, où on lisait entre autres choses :

Nous prions nos coreligionnaires de s'unir à nous sur la base des thèses suivantes : résistance contre les ultramontains et le parti des jésuites, qui ont soulevé le kulturkampf; union et fermeté dans l'amour de la patrie; droit pour l'empire et pour chaque Etat confédéré de régler par voie législative les limites entre l'Eglise et l'Etat.

Les auteurs et inspirateurs de ces pièces ont voulu s'adresser de nouveau au peuple catholique allemand. Cette fois ils proposaient une adresse au Saint-Père, dont la *Gazette de Francfort* et la *Post* de Strasbourg nous ont apporté le texte que voici :

Très Saint-Père,

Vos fidèles fils soussignés s'approchent de Votre trône pour Vous exposer ce qui suit : Votre auguste lettre du 7 avril, par laquelle Vous ordonnez aux députés catholiques de voter pour le projet de loi élaboré par la Chambre des seigneurs, a été saluée par nous avec une joie unanime.

Nous reconnaissons avec Vous, très Saint-Père, que cette loi, proposée par ordre de l'empereur, est l'acheminement à la paix si

ardemment et si longuement désirée. Comme Vous, très Saint-Père, nous trouvons que cette loi, amendée par la Chambre des députés, contient des concessions et des avantages réels. Nous sommes persuadés que tous nos concitoyens pensent, comme Vous, qu'il faut préférer le bien obtenu aux vagues espérances d'un avenir incertain.

Comme Vous, très Saint-Père, nous avons pleine confiance que la néfaste lutte qui a déchiré notre patrie et causé tant de chagrins à Votre cœur paternel prendra maintenant fin, grâce à Votre souveraine sagesse et à celle de notre auguste empereur. En ce qui concerne l'avenir, nous avons la plus entière confiance en Vos résolutions. Non seulement nous sommes tranquilles sous ce rapport, mais nous les envisageons aussi avec une vraie joie et satisfaction. Nous Vous présentons nos remerciements pour le paternel amour et les soins avec lesquels Vous avez traité les affaires de notre patrie dès le début de Votre glorieux pontificat; nous prions Dieu de vouloir le prolonger encore longtemps pour le grand bien de l'univers, et nous Vous prions de nous accorder Votre bénédiction apostolique.

Tous les catholiques sans exception, se rappelant le passé des promoteurs de cette adresse, ont exprimé leur étonnement de cette initiative. La *Koelnische Volkszeitung*, de Cologne, l'organe catholique le plus influent des provinces rhénanes, a dit à ce sujet :

Il est donc vrai que l'homme qui, immédiatement après le vote des néfastes lois politico-ecclésiastiques de 1873, a fait solennellement litière des intérêts de l'Eglise, ose aujourd'hui envoyer une adresse au Chef souverain de l'Eglise! Mais le duc de Ratibor a-t-il révoqué son adresse de 1873? Qu'il le dise donc! S'il ne l'a pas fait, il n'a pas le droit de se faufiler auprès du successeur de Pie IX, qu'il a autrefois abandonné! ...

Le langage des autres journaux catholiques, à commencer par la *Germania*, n'a pas été moins net que celui de la *Koelnische Volkszeitung*. Celui de la *Schlesische Volkszeitung*, le principal organe catholique de Breslau, est encore plus accentué.

Devant cette réprobation générale les promoteurs de l'adresse ont renoncé à leur projet.

Etats-Unis. — Nos lecteurs connaissent la triste révolte du curé Mac Glynn de New-York. Egaré par son amitié pour le fameux Henri George et par l'orgueil de ses passions politiques, il s'obstine dans sa désobéissance à son évêque et au Saint-Siège. Il est malheureusement encouragé dans cette fâcheuse attitude par un groupe de mauvais amis qui ne reculent devant aucune extrémité pour tromper l'opinion sur la situation

du prêtre révolté. Aussi lesdits amis n'avaient dernièrement rien trouvé de mieux que de faire courir le bruit que le P. Mac Glynn dans sa révolte était soutenu par S. Em. le cardinal Gibbons. Si incroyable que fût ce bruit, il avait, paraît-il, trouvé créance dans certaine presse des Etats-Unis, car l'excellent journal catholique de New-York le *Freeman's Journal* publie dans une correspondance le passage suivant :

« Nous sommes fort étonnés des rumeurs absurdes qui circulent dans la presse américaine à propos de la prétendue bienveillance avec laquelle le cardinal Gibbons envisagerait l'attitude du P. Mac Glynn. Le cardinal est surpris, et je parle d'après quelqu'un qui vient d'en causer avec lui, de ce qu'on lui prête une attitude comme celle dont il est question dans les journaux qui s'inspirent des vues de M. Burtsell. Le cardinal n'a eu aucune communication avec le P. Mac Glynn et sa lettre à M. Burtsell disait simplement que P. Mac Glynn devait obéir. Le cardinal, et nous écrivons cela avec son autorisation, n'en revient pas de l'absurdité de ces catholiques qui peuvent croire qu'il serait capable d'encourager une désobéissance comme celle du P. Mac Glynn. »

Dans une autre page, le *New-York Freeman's Journal* nous donne sur l'attitude et les écrits du P. Mac Glynn des détails qui nous apprennent que le malheureux prêtre s'enfonce de plus en plus dans les voies de la désobéissance et de la révolte.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 12 *mai.* — Après une discussion à laquelle prennent part MM. Cuvinot, Millaud et Tolain, le Sénat prononce l'ajournement d'une proposition de loi, ayant pour objet de régler les rapports des Compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés. On commence ensuite la discussion du projet de loi concernant le conseil général de la Seine.

Sur la demande de M. Wallon l'urgence est repoussée.

Mardi 17 *mai.* — Séance d'un quart d'heure. Validation de l'élection de la Vendée.

Chambre des députés.

Jeudi 12 *mai.* — Discussion de la loi sur le régime des sucres.

Samedi 14 *mai.* — Suite de la même discussion.

Lundi 16 *mai.* — Suite de la même discussion, qui est interrompue pendant quelque temps pour permettre à M. Pelletan de donner lecture du rapport de la commission du budget sur le projet de budget du gouvernement. Cette lecture est donnée au milieu d'une grande agitation. A plusieurs reprises elle provoque les rires de la droite et de l'extrême-gauche.

La commission maintient que le ministre des finances et ses collègues n'ont pas réalisé les économies nécessaires pour établir l'équilibre du budget et il est résolu à ne pas en proposer de nouvelles.

Le gouvernement avait à choisir entre l'emprunt, l'impôt et les économies. Il ne veut pas d'emprunt, il ne veut pas d'économies. Il lui reste à créer des impôts.

La commission ne saurait accepter ce moyen d'équilibrer qui n'en serait d'ailleurs pas un. Elle croit que des économies importantes pouvaient être obtenues dans une réforme administrative dont l'initiative appartenait au gouvernement. Cette initiative, le gouvernement la refuse.

Il n'exécute point son programme. En conséquence la commission propose le vote d'un projet de résolution, tendant au renvoi du projet de budget au gouvernement, et l'invitant à en présenter un nouveau.

M. Goblet président du conseil, déclare que le gouvernement souhaite que la question grave qui est posée soit résolue le plus tôt possible. Il demande le renvoi de la discussion à la plus prochaine séance.

M. Vernhes croit qu'il est inutile d'étudier le rapport de son ami M. Pelletan.

Il pense que le gouvernement est incapable defai re des économies. Mais ni M. Rouvier ni M. Jules Roche, ne seraient capables de les faire à sa place. Il demande la discussion immédiate.

C'est la proposition du président du conseil qui est adoptée. La discussion est fixée à demain.

La Chambre continue la discussion du projet de loi sur le régime des sucres.

Mardi 17 *mai.* — Discussion du rapport de la commission du budget. Nous apprécions plus loin la séance.

M. de la Forge présente l'ordre du jour suivant qu'accepte le gouvernement :

« La Chambre comptant sur le patriotisme du gouvernement et de la commission, et affirmant de nouveau la nécessité politique des économies, attend de l'accord du gouvernement et de la commission l'équilibre réel du budget, et passe à l'ordre du jour. »

M. Pelletan monte à la tribune pour demander quelques éclair-

cissements sur l'ordre du jour M. de la Forge. (Cris : Aux voix.) M. Pelletan essaye vainement de se faire entendre.

M. Goblet déclare que nul plus que le gouvernement n'a besoin de clarté. Le cabinet est prêt à examiner si de nouvelles économies sont possibles.

M. Rouvier, au nom de la commission, repousse l'ordre du jour de M. de la Forge, au milieu de bruyantes interruptions.

L'ordre du jour de la Forge est rejeté par 275 voix contre 257.

A la suite de ce vote, M. Goblet déclare que le cabinet se désintéresse de la suite du débat et qu'il donne sa démission.

La résolution de la commission du budget est mise aux voix et adoptée par 302 voix contre 143.

La séance est levée. Séance lundi.

PRIME AUX ABONNÉS DES *ANNALES CATHOLIQUES*

Dans l'espoir d'être agréables aux abonnés des *Annales*, nous venons de prendre un arrangement qui nous permet de mettre à leur disposition, à des conditions, extrêmement avantageuses, un nombre considérable de

La Vie illustrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ

extraits du P. de Ligny, ornés de cent pages d'illustrations par le R. P. A. Vasseur, *S. J.*

Ce charmant petit volume in-12 de 322 pages était vendu chez l'éditeur au prix de 3 fr. 50.

Nos abonnés pourront le recevoir *franco* au prix réduit de 1 fr. 75 relié toile, fers spéciaux, tranche dorée. — 12 exemplaires 18 fr. *franco* en gare.

C'est la plus jolie récompense qui puisse être donnée dans les catéchismes, patronages, institutions, etc.

—

Le relieur ne pouvant suffire aux demandes très nombreuses qui nous parviennent, nous prions nos lecteurs de ne pas s'étonner d'un retard de trois ou quatre jours dans les expéditions.

Nous servons, dans l'ordre des demandes, et au fur et à mesure des exemplaires disponibles.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La crise. — Elections municipales de Paris. — Le nouveau Conseil. — Elections sénatoriale et l'législative du 15 mai. — Le pourvoi des Princes au Conseil d'Etat. — L'Exposition de 1889. — Etranger.

18 mai 1887.

Le ministère est renversé. La chose s'est passée hier entre six et sept heures, sans grands débats, sans beaucoup de bruit, sans discussion orageuse ou élevée. M. Goblet se ralliait à un ordre du jour conçu par M. Anatole de la Forge, le « sympathique Terre-Neuve des ministères, » et la Chambre, par 275 voix contre 257, a refusé de tendre à M. Goblet une main secourable.

M. de Freycinet, il y a deux ans, avait promis un budget en équilibre réel, sans impôts ni emprunts : il n'a pas tenu sa promesse, et il est tombé, non pas sur cette question même, mais sur celle des sous-préfets. M. Goblet n'avait pas osé renouveler ces promesses, mais il s'était engagé à les tenir ; il tombe pour n'avoir pas été capable de mettre un budget debout Il y a entre ces deux chutes une différence notable : M. de Freycinet a perdu son portefeuille par suite de dissentiment politique avec la Chambre, et parce qu'il l'avait bien voulu ; M. Goblet perd le sien malgré lui et par impéritie publiquement constatée.

Le gouvernement s'est défendu hier avec l'énergie du désespoir. M. Dauphin a parlé le premier et il s'est plaint amèrement de l'hostilité de la commission. Il a rappelé l'aventure de Jean Hiroux reprochant à « son gendarme » de manquer de sympathie envers lui : « Voyons, brigadier, tous les hommes sont frères ! » Le ministre des finances a, lui aussi, essayé de l'attendrissement : « Le gouvernement a-t-il dit, a fait toutes les économies possibles, mais il est prêt à en rechercher de nouvelles. » C'était, pourtant, témoigner de la bonne volonté. Tout comme Pandore, la Chambre est restée impassible.

M. Goblet est venu à la rescousse : il a répété, sur un ton plus agressif et plus pressant, les arguments présentés par son compatriote d'Amiens. Mais il a eu des sollicitations qu'il pouvait croire plus efficaces ou plus habiles. Il a d'abord essayé de déplacer la question et de la porter sur le terrain de la politique générale, puis il a cherché à jeter l'inquiétude parmi les députés : « Avez-vous un ministère tout prêt ? Ce ministère a-t-il

un budget? » Les menaces sont venues ensuite : « Voter l'ordre du jour de la commission, a-t-il dit, c'est se préparer la nécessité de voter des douzièmes provisoires. »

Ce n'est pas tout, M. Goblet, qui fait flèche de tout bois, n'a pas hésité à rappeler l'incident de Pagny, à mots couverts, et à se féliciter, comme d'une action extraordinaire, de laisser la France « calme au dedans et respectée au dehors ». Mais, monsieur Goblet, si le contraire se présentait, par votre fait, la Chambre aurait le devoir de demander votre mise en accusation ! Votre mérite est un mérite négatif; vous n'avez pas commis de fautes irréparables, ou du moins de fautes qui apparaissent telles à l'heure qu'il est. Il n'y a pas là de quoi tirer vanité.

Les conclusions de la commission ont été défendues par MM. Roulleau-Dugage, Rouvier et Pelletan. M. Roulleau-Dugage, député conservateur, a déclaré, au nom de la droite, que les républicains étaient seuls responsables de la situation désastreuse de nos finances et que, quel que fût le vote de la Chambre, il ne remédierait à rien, les conservateurs pouvant seuls rétablir l'ordre dans nos finances. Cette déclaration, applaudie par la droite, a soulevé une véritable tempête sur les bancs de la Gauche. La commission ne fait, en réalité que répéter aujourd'hui ce que disaient, il y a deux ans, les conservateurs.

Après M. René Laffon, radical, qui a reproché à la commission de ne pas indiquer des économies à faire, M. Rouvier a attaqué les dépenses du budget de 1888 supérieures de 58 millions à celles du budget de 1887, et justifié les résolutions de la commission qu'il préside. C'est à ce moment que M. Goblet a prononcé le discours dont nous venons de parler, et que M. Anatole de la Forge a déposé un ordre du jour, accepté par le gouvernement. Ainsi que nous l'avons dit, cet ordre du jour a été repoussé, et M. Goblet a annoncé immédiatement que le cabinet démissionnait.

Maintenant, la question est de savoir qui lui succédera. La Chambre avait à choisir entre le ministère et la commission. Elle a opté pour la commission. Si on ne considère que ce résultat et si l'on envisage les opinions du rapporteur, on peut croire que le futur ministère sera d'une nuance radicale plus accentuée que celui dont Amiens pleurera la disparition. M. de Freycinet peut-il être le prochain président du conseil?

M. Goblet tombe, nous le répétons, pour ne pas avoir tenu les promesses de M. de Freycinet, et on lui donnerait pour successeur ce même M. de Freycinet? Ce serait piquant.

M. Rouvier a-t-il plus de chances de recueillir la succession qui vient de s'ouvrir? On peut croire que l'opportunisme est encore trop abhorré à la Chambre et dans le pays pour que cela soit possible. La logique indiquerait donc M. Clémenceau ou M. Pelletan comme chef du gouvernement, et ce qui semble donner du poids à cette supposition, ce sont les attaques personnelles que ne lui a pas ménagées hier M. Goblet.

Quoi qu'il en soit, le budget de 1888 ne sera pas équilibré sans emprunt ni impôt, et la crise actuelle n'apporte aucun changement dans la situation du contribuable. Les décrets seront signés par MM. de Freycinet, Rouvier ou Clémenceau, au lieu de l'être par M. Goblet, mais ils auront le même résultat : une augmentation des charges qui pèsent sur le pays, augmentation rendue indispensable « par les fautes accumulées, » suivant l'expression de M. Goblet lui-même.

—

Par suite des élections de dimanche, le nouveau conseil municipal de Paris, toujours composé pour la plus grande partie d'autonomistes, a subi des modifications importantes et ses quatre-vingts membres se trouvent répartis comme suit :

Onze conservateurs, dont voici les noms :

MM. Georges Berry, Binder, Cochin, Despatys, Deville, Dufaure, Ferdinand Duval, Gamard, Lerolle, Marius Martin, Riant.

Dans le dernier conseil municipal, les conservateurs étaient au nombre de 10; c'est sur les autonomistes qu'ils ont gagné un siège.

Les opportunistes ont payé les frais de l'élection. Leurs élus, qui reviennent à 13 seulement, sont :

MM. Boll, Gaston Carle, Deligny, Depasse, Desprès, Gaufrès, Hattat, Hervieux, Lamouroux, Muzet, Ruel, Strauss, Stupuy.

Dans le précédent conseil municipal, les opportunistes étaient au nombre de 27 ; soit 14 sièges perdus.

Le reste du conseil, soit 56 sièges appartient aux *autonomistes*, se subdivisant en : *radicaux socialistes* (45) et en *socialistes révolutionnaires* (11), savoir :

Radicaux socialistes. — MM. Bassinet, Benon, Bompard, Boué, de Bouteiller, Cattiaux, Dr Chassaing, Champoudry, Dr Chautemps, Cernesson, Collin, Cusset, Darlot, Daumas, Delhomme, Deschamps, Donnat, Dr Dubois, Foussier, Guichard, Hovelacque, A. Humbert,

Jacques, Leclerc, Lefebvre-Roncier, Lopin, Lyon-Alemand, Longuet, Dr Levraud, Marsoulan, G. Mayer, De Ménorval, Mesureur, Navarre, Paillot, Patenne, Piperaud, Émile Richard, Dr Robinet, Roussel, Rouzé, Sauton, Saint-Martin, Simoneau, Paul Viguier.

Dans le précédent conseil municipal, les autonomistes étaient au nombre de 41 ; cinq de leurs sièges ont été conquis par les socialistes révolutionnaires ; soit 9 sièges gagnés par les autonomistes sur les opportunistes.

Socialistes révolutionnaires. — MM. Rousse, Chabert, Chauvière, Dumay, Faillet, Joffrin, Lavy, Paulard, Réties, Simon-Soëns, Vaillant.

Dans le précédent conseil municipal, les socialistes révolutionnaires étaient au nombre de 4 ; soit, 7 sièges gagnés (dont 5 sur les autonomistes et 2 sur les opportunistes).

—

Une élection sénatoriale avait également lieu dimanche dans le département du Cher. Trois scrutins se sont succédé dans la même journée, par suite de ballottage.

Premier tour de scrutin. Votants : 721. MM. de Vogüé, cons., 298 voix ; Cassier, rép., 99 ; Pauliat, rad., 157 ; Félix Pyat, révol., 136 ; divers, 23.

C'est la première fois que, dans un collège sénatorial, on voit un révolutionnaire obtenir un nombre de voix aussi considérable qu'en a recueilli hier le citoyen Félix Pyat, dont la profession de foi se terminait par cette phrase, au moins bizarre de la part d'un candidat sénatorial :

« J'entrerai au Sénat comme un grain de dynamite, pour faire sauter, si je peux, cette obstruction à la République et réduire le Luxembourg au niveau des Tuileries.

« Salut et fraternité ! »

Deuxième tour. Votants : 717. MM. de Vogüé, 316 voix ; Pauliat, 292 ; Félix Pyat, 92 ; divers, 19. Ballottage.

Au second tour, quelques voix républicaines sont allées à M. de Vogüé, et la majeure partie des suffrages obtenus, au premier tour, par MM. Cassier, opportuniste, et Félix Pyat se sont reportés sur M. Pauliat, radical.

Troisième tour. Votants : 715. MM. de Vogüé, conservateur, 334 ; Pauliat, radical, 348 élu ; divers, 33.

Au troisième tour, *plus de la moitié des voix de Félix Pyat* sont allées à M. Pauliat.

—

Dimanche encore, avait lieu une élection législative dans la Loire. En voici le résultat :

MM. Ch. Dorian, républicain. . . . . 50,938 ELU
Colombet, socialiste 1,561

Il s'agissait de remplacer M. le docteur Reuillet, député républicain, décédé.

Aux élections générales de 1885, M. Reuillet avait été élu, au second tour de scrutin, le quatrième de la liste républicaine, qui a triomphé tout entière, par 64,989 voix sur 116,857 votants. Le premier de la liste républicaine, M. Reymond, avait obtenu 66,227 voix, et le premier de la liste conservatrice, M. Neyraud, en avait obtenu 50,800.

—

Le Conseil d'Etat s'est enfin occupé du recours des Princes rayés des contrôles de l'armée.

Le rapporteur s'est contenté d'exposer les faits sans conclure. La parole a été donnée ensuite à Me Dareste, au nom du duc d'Aumale et du duc de Chartres ; à Me Brugnon, au nom du duc de Nemours et du duc d'Alençon, et à Me Sabatier, au nom du prince Murat.

Le mot de la situation a été dit par Me Brugnon, quand il a déclaré « qu'il ne défendait pas la cause des princes, mais *celle de tous les officiers de l'armée.* »

Le maître des requêtes et commissaire du gouvernement a pris ensuite la parole. Il a plaidé l'incompétence du conseil d'Etat.

Me Sabatier a pris la parole pour soutenir le pourvoi des princes Murat.

Le maître des requêtes a conclu que les décisions ministérielles attaquées sont des actes *purement administratifs et non pas du gouvernement.*

L'argument le plus palpable s'appuyant sur la loi de 1834, toujours en vigueur, c'est qu'un officier sans position *n'est plus un officier.* L'individu qui ne peut plus être appelé au service n'a donc plus de grade. Il faudrait trouver dans la loi de 1886 une dérogation à ce principe et cette dérogation n'existe pas.

Le conseil, après avoir entendu les conclusions du maître des requêtes, a tenu l'affaire en délibéré.

L'arrêt ne sera rendu que vendredi prochain, en séance publique, comme il est d'usage.

—

L'Allemagne ne médite pas la guerre. On le dit, et nous vou-

lons bien y croire; mais elle n'a pas, vis-à-vis de la France, cette tempérance de langage, cette forme dans les procédés, qu'une puissance désireuse de vivre en paix emploie envers ses voisins.

Au lendemain de la mise en liberté de M. Schnæbelé, il était présumable que M. de Bismarck tiendrait à ne pas raviver l'affaire de Pagny-sur-Moselle, et rayerait de la procédure de la cour de Leipzig le nom du commissaire français. La simple courtoisie diplomatique le voulait ainsi. Il n'en est rien, paraît-il.

Les Français doivent, de nouveau, se préparer à garder le calme, attendu que, dans quinze jours, ils seront probablement soumis à une nouvelle épreuve.

La cour suprême de Leipzig a l'intention de juger avec un éclat inaccoutumé le procès dans lequel M. Schnæbelé se trouve impliqué. Le dossier contient 500 pages, et il faudra quatre heures pour le lire. Il contient tous les faits rassemblés par les Allemands depuis plusieurs mois, tels que les rapports au sujet des baraquements, des élections, du voyage de M. Déroulède, et des agissements de M. Schnæbelé et de ses adversaires. En un mot, c'est un dossier contre la France autant que contre les prisonniers.

Pour ceux qui ne veulent pas la guerre, le patriotisme consistera donc à ignorer le procès en cours, afin de ne pas provoquer une explosion de l'amour-propre national, qu'on pourrait difficilement réprimer. Il n'aura jamais été plus vrai que le silence est d'or. Si on l'observe, le procès de Leipzig cessera d'être un danger pour la France.

—

La République a étourdiment invité toutes les monarchies européennes à venir fêter à Paris le centième anniversaire d'un événement dont le souvenir ne peut être agréable à aucune d'elles. Par malheur, ses invitées, celles du moins qui lui auraient fait le plus d'honneur, et qu'elle eût été le plus fière de recevoir, s'excusent une à une. L'Allemagne trouve qu'elle a déjà assez de socialistes chez elle sans envoyer ses sujets à l'école des révolutionnaires français. A Vienne on n'a pas oublié que les vainqueurs de la Bastille ont été aussi les héros du 10 août et qu'ils ont demandé et obtenu la tête de l'« Autrichienne ».

L'empereur de Russie, dont le père a péri assassiné par les nihilistes, n'a aucune envie de se joindre aux gens qui célèbrent

le renversement d'un gouvernement régulier par la populace, en conséquence, des bords de la Néva comme de ceux de la Sprée et du Danube, on a manifesté le regret de ne pouvoir se réjouir avec nos voisins.

Quand ils reçoivent de telles réponses, les républicains ne peuvent en croire leurs yeux et commencent par opposer aux journaux qui les annoncent des démentis plus ou moins formels; puis ils avouent avec quelque embarras le lendemain que telle ou telle puissance ne prendra pas part officiellement à l'Exposition, mais qu'elle sera trop heureuse de voir tous ses sujets y envoyer le dessus du panier de leur industrie nationale.

Au milieu de leurs déceptions, il leur restait encore la douce espérance de voir les refus de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche, compensés par les acceptations de l'Italie et de l'Angleterre. Hélas! L'Italie elle-même, cette quasi-République, a fait savoir à son tour qu'elle ne trouvait pas la France d'assez bonne compagnie pour elle, et lorsqu'on commençait à oublier ce nouveau déboire, voici qu'un ministre de la reine, interrogé à la Chambre des communes, répond que le gouvernement anglais ne participera pas officiellement à l'Exposition de 1889, mais qu'il accordera toute facilité à ceux de ses nationaux qui auront envie de se rendre à Paris comme exposants ou comme visiteurs.

C'est donc désormais un fait acquis. Toutes les grandes puissances s'abstiennent, laissant tout au plus à leurs nationaux le droit de se rendre à Paris, à leurs risques et périls, si le cœur leur en dit. Elles agissent comme un homme grave qui, pris en carnaval du caprice d'entrer dans un bal de barrière, commence par ôter ses décorations et mettre un faux nez : on est libre de s'amuser, mais il ne faut pas se compromettre.

Qui donc en Europe acceptera bravement l'invitation de la France, s'y rendra sans déguisement et ne laissera pas voir qu'il désire, en franchissant la porte, n'être aperçu par personne? C'est une question qu'on se pose avec anxiété dans le monde républicain à Paris, et l'on commence, paraît-il, à ne plus guère compter que sur le concours officiel de la République d'Andorre. Dieu veuille qu'elle ne trompe pas les espérances de nos hommes d'Etat.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

CONSISTOIRE DU 23 MAI 1887

N. S. P. le Pape Léon XIII a tenu le 23 mai au matin, au palais apostolique du Vatican, le consistoire secret dans lequel, après avoir prononcé une allocution, il a daigné créer et publier cardinaux de la sainte Église romaine et de l'*ordre des diacres* :

Mgr *Louis* PALLOTTI, auditeur général de la Révérende Chambre apostolique, né à Albano ;

Et le Rme P. *Augustin* BAUSA, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, maître des Sacrés-Palais apostoliques, né à Florence, le 28 août 1821.

Le Saint-Père, dans l'allocution consistoriale, a rappelé les efforts accomplis pour la conclusion de la paix religieuse en Prusse avec le concours des évêques et des députés catholiques, dont la constance et la concorde ont produit déjà des fruits précieux et permettent d'en espérer d'autres pour l'avenir.

Cet espoir, a ajouté le Pape, est autorisé par les sentiments d'équité et le désir de la paix dont s'inspirent l'empereur et ses conseillers ; si bien que les anciennes lois de persécution religieuse sont abrogées ou grandement mitigées.

L'allocution signale surtout, comme le résultat dont il faut le plus se féliciter, la liberté assurée au pouvoir pontifical pour le gouvernement de l'Église en Prusse. Il faut nourrir la confiance qu'une pacification plus complète sera réalisée, même dans les autres parties de l'Allemagne. La preuve en est dans les intentions manifestées par le grand duc de Hesse.

Sa Sainteté a terminé en exprimant le désir que l'Italie sache bénéficier de l'esprit de paix qui anime le Pape, auquel ses intérêts sont particulièrement chers. Pour que le peuple italien jouisse d'une tranquillité assurée, il faut faire cesser la lutte engagée avec le Saint-Siège dont les droits sont violés et dont la dignité est outragée, surtout par les attentats des sectes.

Il est nécessaire, à cet effet, d'instituer un état de choses où le

Pape ne soit dans la dépendance d'aucun pouvoir, mais jouisse d'une vraie et pleine liberté; ce qui, loin de nuire à l'Italie elle-même, sera la plus sûre garantie de sa sécurité et de sa prospérité.

Ensuite Sa Sainteté a désigné et pourvu les Églises suivantes :

L'Église titulaire archiépiscopale de Pétra, pour Mgr *Louis* Ruffo-Scilla, transféré du siège archiépiscopal de Chieti, qu'il retient en administration provisoire en même temps que l'Église cathédrale de Vasto, et choisi comme nonce en Bavière;

L'Eglise métropolitaine de Chiéti, à laquelle est unie l'administration de l'Eglise cathédrale de Vasto, pour Mgr *Roch* Cocchia, des Mineurs-Capucins, internonce apostolique au Brésil, transféré du siège archiépiscopal d'Otrante.

L'Église titulaire archiépiscopale de Gérapolis, pour Mgr *Concetto* Focaccetti, évêque démissionnaire d'Acquapendente, qu'il retient en administration provisoire;

L'Église métropolitaine de Ravenne, pour Mgr *Sébastien* Galeati, transféré des Églises cathédrales unies de Macerata et Tolentino, qu'il retient en administration provisoire;

L'Église métropolitaine d'Otrante, pour Mgr *Sauveur-Bruno* Bressi, des Mineurs-Capucins, tranféré de l'Église cathédrale de Bovino, qu'il retient en administration provisoire;

L'Église titulaire archiépiscopale de Nicée, pour Mgr *Louis* Galimberti, de Rome, prélat domestique de Sa Sainteté et protonotaire apostolique, chanoine de la basilique patriarcale de Saint-Pierre du Vatican, secrétaire de la S. Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, docteur en philosophie, en théologie et dans l'un et l'autre droit, choisi comme nonce apostolique en Autriche;

Les Églises cathédrales unies d'Ampuias et Tempio, pour Mgr *Paul* Pinna, transféré de l'Église titulaire épiscopale d'Europo;

Les Églises cathédrales unies d'Ascoli et Cerignola, pour Mgr *Dominique* Cocchia, des Mineurs-Capucins, administrateur apostolique d'Otrante, transféré de l'Église titulaire épiscopale de Tebesta;

L'Église cathédrale de Forli, pour Mgr *Dominique* SVAMPA, de l'archidiocèse de Fermo, camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Fermo, directeur spirituel du collège Urbain de la Propagande et des religieuses du Sacré-Cœur à la Trinité-des-Monts, professeur de texte civil au séminaire pontifical Romain, censeur de l'Académie théologique de Rome, consulteur de la Sacrée-Congrégation du Concile et missionnaire apostolique, docteur en théologie et dans l'un et l'autre droit;

L'Église cathédrale d'Acquapendente, pour le R. D. *Gislénus* VENERI, du diocèse de Jesi, où il est chanoine de la cathédrale, examinateur pro-synodal, avocat fiscal de la Curie épiscopale, sous-promoteur de la Foi, professeur de philosophie rationnelle, de mathématiques et de sciences naturelles au séminaire du même diocèse, docteur en philosophie, en théologie et dans l'un et l'autre droit;

L'Église cathédrale d'Antéquéra, au Mexique, pour Mgr *Euloge-Grégoire*, de la noble famille GILLOW DE LANCASHIRE d'Angleterre, né à Puebla du Mexique, prélat domestique de Sa Sainteté et référendaire de l'un et l'autre tribunal de la Signature, docteur en droit canonique;

L'Église cathédrale de Comayagua, dans l'Amérique centrale, pour le R. D. *Emmanuel-François* VÉLEZ, de l'archidiocèse de Guatémala, où il est curé de Saint-Sébastien, docteur dans l'un et l'autre droit.

—

Les nouveaux évêques français et les titulaires des nouveaux sièges érigés en Australie seront préconisés dans le consistoire d'aujourd'hui jeudi 26.

LES NOUVEAUX CARDINAUX

Mgr Louis Pallotti.

Mgr Louis Pallotti, neveu du vénérable serviteur de Dieu de ce nom qui a fondé les missions populaires et dont la cause de béatification est introduite en cour de Rome, a hérité de la solide piété et des vertus chrétiennes qui sont de tradition dans sa famille. Sa vie, d'ailleurs, a été consacrée tout entière au service du Saint-Siège, dans les œuvres d'éducation et dans le maniement des grandes affaires diplomatiques. Après de brillantes études au collège Romain, à l'époque où l'enseignement du P. Passaglia jetait encore un si vif éclat, Mgr Pallotti fut appelé auprès du cardinal Reisach, en qualité de secrétaire. Il fut attaché ensuite comme auditeur à la nonciature de Madrid, et, à cette occasion, il eut l'honneur de représenter Pie IX comme parrain au baptême d'Alphonse XII. En 1867, il prit une part considérable au Concordat espagnol.

Quelque temps après, il succéda à Mgr Czacki au secrétariat de la congrégation des Etudes, et c'est là qu'il sut déployer des qualités maîtresses dans l'organisation des écoles catholiques que le Saint-Siège tenait à opposer à l'enseignement funeste dont Rome était envahie. Au début du pontificat actuel, il seconda habilement les généreuses intentions de Léon XIII et fonda ou améliora les divers établissements d'éducation que le Vatican entretient aujourd'hui à ses frais. On doit notamment à Mgr Pallotti le rapide développement de l'Institut technique, qui porte le nom de son fondateur feu Mgr de Mérode, du grand lycée Angelo Maï et de l'Académie historico-juridique, célèbre par ses éminents professeurs.

En sa qualité de secrétaire de la congrégation des Études, il travailla aussi à l'organisation des Universités libres en France.

Il allait être nommé nonce à Bruxelles et reprendre la carrière diplomatique, où il avait fait déjà ses premières preuves, lorsque survint la rupture entre le gouvernement belge et le Saint-Siège. Ce contre-temps retint Mgr Pallotti dans le cercle des œuvres d'éducation. Il devint préfet des études au séminaire

romain de l'Apollinaire, et son génie organisateur y trouva une vaste sphère d'action. Il y adjoignit des écoles externes, pour lesquelles il adopta les programmes officiels, inaugurant ainsi tout ce magnifique enseignement continué et développé depuis par Mgr Talamo.

Doublement préparé de la sorte, et par ses fonctions d'auditeur auprès de la nonciature de Madrid, et par sa science et son travail incessant à traiter les grandes affaires du Saint-Siège, Mgr Pallotti fut appelé, en 1881, à remplir les fonctions de substitut à la secrétairerie d'État, et ensuite celles de secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques. Il fut mêlé ainsi à tous les actes importants des premières années du pontificat de Léon XIII, et il déploya même une activité si infatigable que sa santé en ressentit de graves atteintes. Sa forte constitution heureusement l'emporta; mais, les médecins lui ayant commandé le repos, il fut obligé, il y a deux ans, de quitter son poste, qui fut confié à Mgr Galimberti. Léon XIII, voulant dès lors récompenser les dévoués services de Mgr Pallotti, le nomma à l'une des charges qui ouvrent d'ordinaire l'accès au cardinalat, c'est-à-dire à l'auditorat de la Chambre apostolique, sorte de présidence du Conseil d'État du Saint-Siège. C'est de là qu'il est élevé aujourd'hui aux honneurs de la pourpre cardinalice, après avoir fourni, comme on le voit, une longue carrière, riche de mérites et de vertus, toute de travail et de dévouement, au service du Pape. Le nouveau cardinal Pallotti est âgé de soixante ans. Sa santé s'est remise ces derniers temps, et il pourra encore rendre de précieux services dans les rangs du Sacré-Collège.

Le Rme P. Augustin Bausa.

Le Rme P. Bausa, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, est né à Florence, le 28 août 1821. Sa piété et ses vertus le portèrent de bonne heure à embrasser la vie religieuse. Il vint accomplir ses études à Rome, dans le célèbre couvent de Sainte-Marie-sur-Minerve. Son zèle et son talent pour la prédication lui méritèrent d'être envoyé, en 1850, comme missionnaire à Mossoul, où il resta huit années, constamment voué aux œuvres du saint ministère. Obligé de rentrer en Italie pour raisons de santé, il resta quelque temps à Ancone, dans la

retraite et l'étude, se préparant ainsi à la série des célèbres conférences qu'il donna à Florence, dans l'église de Saint-Gaétan, durant dix années consécutives, de 1860 à 1870, devant un auditoire aussi nombreux que choisi. Son éloquence, comme on a pu le voir aussi à Rome à la station du carême qu'il prêcha l'an dernier à Saint-Pierre du Vatican, n'a rien d'affecté, ni même de recherché. Elle est simple et forte, pleine d'onction et de chaleur, nourrie des Écritures et soutenue par un zèle vraiment apostolique. On n'a jamais pu l'induire à publier ses prédications, qu'il improvisait le plus souvent et qui jaillissaient comme de source, tout en portant l'empreinte d'une dialectique vigoureuse et d'une force de persuasion irrésistible.

Ce fut en 1883 que Léon XIII appela à Rome le R. P. Bausa et le nomma maître des Sacrés-Palais, charge éminente dont le titulaire devient comme le théologien particulier du Pape. Sa science et ses vertus, unies à la plus grande modestie, l'ont désigné au choix éclairé du Souverain-Pontife, qui assure ainsi au Sacré-Collège le concours de l'activité et des précieuses lumières de l'illustre Dominicain.

Rappelons aussi que le R. P. Bausa avait accompagné à Rome, en qualité de théologien, l'archevêque Mgr Limberti, à l'époque du concile du Vatican, et qu'il avait été prieur pendant de longues années du couvent dominicain de Sainte-Marie-Nouvelle et vicaire de la congrégation de Saint-Marc.

L'ÉGLISE DANS SES RAPPORTS AVEC LES ÉTATS (1)

Jésus-Christ, en fondant son Église dans la plénitude des temps, l'a revêtue de certains caractères propres à la faire reconnaître de tous les hommes tant soit peu intelligents et attentifs. Ce sont l'unité dans la Doctrine et les Sacrements, la catholicité, c'est-à-dire la diffusion de la parole divine et la propagation de la foi par toute la terre : Allez, a dit le Sauveur à ses apôtres, enseignez toutes les nations ; et quant à son apostolicité, qui se confond avec sa perpétuité, Jésus a dit à Pierre : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. En effet, depuis ce grand apôtre, à qui cette promesse a été faite, jusqu'à Léon XIII aujourd'hui sur la chaire apostolique, la chaîne des Pontifes Romains qui se sont succédé l'un à l'autre n'a point été rompue. A mesure que se déroule le cours des siècles, on voit se manifester l'action de la Providence et la sagesse des moyens qu'elle emploie dans l'exécution de ses desseins. Les hommes d'ordinaire usent de raisonnements pour convaincre les autres hommes à étayer leurs opinions et leurs systèmes ; mais Dieu fait parler les faits et les événements et il s'est servi de l'histoire pour en conserver le souvenir. Il se choisit autrefois Moïse, conducteur du peuple hébreu, le plus ancien et le plus renommé des historiens par sa science et ses vertus, pour écrire les faits qui s'étaient passés depuis l'origine du monde. Ces annales ont été continuées par d'autres écrivains sacrés jusqu'à Jésus-Christ. Les cinq livres de Moïse et ceux des autres historiens qui l'ont suivi s'appellent l'Ancien Testament, et l'Évangile, qui contient les plus sublimes enseignements, est lui-même une histoire et s'appelle le Nouveau Testament. Alors commence l'histoire de l'Église, la prédication des Apôtres et la conversion de l'univers à la foi chrétienne. L'Ancien Testament, dit l'apôtre saint Paul, était la figure du nouveau, et le nouveau est le parfait accomplissement de l'ancien. Cet accord entre l'un et l'autre ne peut être l'œuvre des hommes. En effet, à moins qu'ils ne soient éclairés d'une lumière surnaturelle, les hommes ne peuvent connaître les évé-

(1) Lettre pastorale de Carême de Mgr Regnault, évêque de Chartres.

nements futurs. Dieu seul voit d'un coup d'œil le passé, le présent et l'avenir; il pénètre les choses cachées et les moindres circonstances qui échappent à notre courte vue; il relie les causes aux effets et son adorable Providence conduit tout à ses fins avec force, et avec douceur et suavité, disent nos livres saints.

Bossuet, dans ses explications de la prophétie de saint Jean, fait observer que ce n'est qu'après un temps convenable que l'on est frappé de leur accomplissement. Ceux mêmes dont Dieu se sert comme d'instruments ne le soupçonnent pas quelquefois; mais Dieu veille sur ceux qui ont le cœur droit et qui cherchent sincèrement la vérité, et le moment arrive où la lumière brille avec éclat, et ceux qui ferment obstinément les yeux à cette divine lumière sont inexcusables. C'est surtout à l'époque des persécutions que l'Église a donné le spectacle des plus grandes vertus, et que Dieu a signalé sa puissance en donnant la patience aux martyrs et en soutenant dans les tourments de jeunes vierges et de faibles enfants. L'empereur Dioclétien avait annoncé la fin du christianisme, mais Dieu se rit des vains efforts des impies et des persécuteurs de la Religion. Pour nous, qui vivons dans les derniers temps, les preuves abondent en faveur de la doctrine catholique ; les premiers chrétiens n'ont pas été témoins d'une multitude aussi grande de merveilles, et l'histoire qui en relate la suite est de toutes la plus intéressante et la plus propre à nous encourager dans la voie qui conduit à l'immortalité.

Nous venons de voir que la marche de l'Église catholique à travers les siècles est par elle-même une preuve manifeste de la vérité de la religion chrétienne; mais nous croyons utile de produire encore quelques considérations appropriées à l'époque où nous vivons. Ce sera un moyen de dissiper certains préjugés qui tiennent en quelque sorte à l'état de la société moderne, et aussi de mieux faire sentir que la religion catholique n'est point une œuvre humaine, mais que ses enseignements appuyés sur la base de la foi sont irréfragables.

1° La religion catholique n'est point une opinion ni un système, c'est un grand fait et en même temps la plus grande autorité qui ait jamais paru sur la terre. Dieu qui est le maître de toutes choses peut sans aucun doute manifester aux hommes ses volontés. La raison nous démontre que rien ne peut y mettre obstacle. Or, Dieu a manifesté sa volonté à un peuple ancien, la

nation juive, et depuis à l'Église qui devait succéder à ce peuple privilégié, dépositaire des oracles divins. Ce ne sont point ici deux révélations différentes, car la seconde n'est que le complément de la première. Les deux testaments sont intimement liés. Ainsi la vraie religion commence avec le monde et doit durer jusqu'à la fin des siècles. C'est une autorité visible, elle l'a été dans tous les temps. Le peuple juif avait sa constitution, son culte, ses lois, et il a subsisté jusqu'à Jésus-Christ. L'Église a aussi son gouvernement à part, son chef, sa hiérarchie, ses préceptes, en un mot, elle est visible et connue par toute la terre. Le caractère des œuvres de Dieu c'est l'ancienneté, la stabilité, la perpétuité, et il n'y a que la religion catholique qui présente ces marques distinctives, et pour ainsi dire ce cachet divin.

2° Mais pourquoi Dieu a-t-il voulu que la vraie religion fût en même temps de toutes les autorités la plus imposante et la plus facile à reconnaître ? C'est que la plupart des hommes n'ont ni le temps, ni la possibilité d'étudier et d'examiner les doctrines religieuses. Ils ne sont guère frappés que de ce qu'ils voient et la preuve de fait est la seule qui soit à la portée de toutes les intelligences. Dieu aime les hommes et il veut qu'ils parviennent tous à la connaissance de la vérité (1 Tim. 2, 4), les pauvres aussi bien que les puissants, les ignorants comme les docteurs les plus éclairés, et pour cela il fait briller cette vérité d'un éclat qui frappe tous les regards. Il fait commencer sa religion avec le monde et la montre à tous les siècles. Le Seigneur, dit le prophète Isaïe, a préparé son Église et l'a élevée comme une montagne qui dépasse en hauteur toutes les collines environnantes. Les peuples l'apercevront de loin, ils afflueront vers elle et se réuniront à ses pieds (Is. 2, 2).

Pourtant il en est qui ne connaissent point encore la vérité et qui ne distinguent pas cette autorité tutélaire, parce qu'ils vivent isolés ou bien parce qu'ils ont été imbus dès l'enfance de funestes préjugés. Mais aussitôt qu'on leur parle d'une société admirablement formée, toujours subsistante, toujours visible, la raison leur dicte qu'il leur importe de la connaître, surtout si on les avertit que cette société se croit seule en possession de la vérité. Mais si déjà on connaît cette société, si on a étudié la religion dont elle garde le dépôt, peut-on n'en tenir aucun compte et agir comme si elle n'existait pas ? On est donc déjà en droit de conclure de ces notions premières, que si une

grande institution et la plus considérable de toutes se présente comme investie du pouvoir de Dieu même, il ne faut pas la dédaigner ; qu'il n'est donc point raisonnable de se montrer indifférent sur le point de la religion, et que ceux qui avancent qu'il est libre à chacun de suivre telle religion qu'il lui plaît, ou bien même de n'en adopter aucune, se mettent par cette conduite hors de la voie droite, et sont responsables de leur ignorance et de leurs erreurs. Il est clair en effet que, quand Dieu parle, il faut l'écouter, et que dès là qu'il confie une mission à une imposante autorité, il faut se soumettre à elle et faire cas des enseignements qu'elle publie et des devoirs qu'elle prescrit.

3° Que si l'homme pris à part ne peut demeurer indifférent sur ce qui touche la révélation divine, on peut et on doit en dire autant des États et des gouvernements eux-mêmes. Il ne leur est pas plus permis qu'aux particuliers de s'affranchir de tout acte religieux et de professer en quelque sorte un athéisme pratique ; car l'autorité suprême ne doit pas être moins respectée par les représentants de la société que par les individus qui la composent. La société doit résumer les devoirs qui obligent ses membres : autrement elle s'annihilerait elle-même ; cette obligation est même pour elle plus étroite, puisqu'elle est chargée de soutenir les faibles, de maintenir tous les droits et de diriger chacun vers le but qu'il doit atteindre et que la raison lui indique.

4° Je ne dis pas que les chefs des gouvernements ne puissent, afin d'éviter un plus grand mal, tolérer des sectes diverses, des opinions contradictoires quand les partisans de ces sectes et les auteurs de ces opinions ne suscitent aucun trouble dans l'État. Les princes en effet peuvent faire la part de la bonne foi. Ils doivent à tous les citoyens paisibles sûreté et protection, mais ce n'est pas à dire qu'il leur sera loisible de ne se mettre nullement en peine de la révélation divine. Ils sont obligés comme les autres de s'enquérir de la vérité et de la suivre. D'où il faut conclure que l'indifférence religieuse admise comme principe par certains gouvernements est une doctrine insoutenable au point de vue de la seule raison. Nous avouons qu'il est désirable que l'on use d'indulgence envers les personnes, et que l'on ait recours aux moyens de persuasion plutôt qu'à la force ; c'était le sentiment de saint Augustin. Mais encore ne faut-il pas abandonner les droits de la vérité ni la

confondre avec l'erreur. Que l'on aille à Rome (1) on y verra que les juifs sont tolérés et y exercent librement leur culte. Les protestants, comme particuliers, y reçoivent un accueil favorable et une charitable hospitalité. Mais à Rome la révélation divine est reconnue, son autorité respectée. Elle est la règle, la base de toute législation, et l'Eglise telle que Jésus-Christ l'a fondée, y paraît dans tout son éclat.

5° Une des prérogatives attachées à la véritable Eglise et qu'a voulu surtout lui garantir son divin fondateur, c'est la liberté. L'Eglise respecte la puissance des princes temporels, elle veut qu'on leur obéisse en conscience en tout ce qui regarde l'ordre civil, elle dit à ses enfants, que toute âme raisonnable soit soumise aux puissances établies de Dieu (Rom. 13. 1), donnez à chacun ce qui lui est dû, l'honneur à qui l'honneur, le tribut à qui le tribut, et Jésus-Christ a prononcé ces paroles : Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu (Math. 20, 21). Mais en même temps ce divin maître veut qu'on laisse à l'Eglise sa liberté (Marc. 16, 15). Allez, dit-il à ses apôtres, enseignez toutes les nations, baptisez-les, c'est-à-dire administrez-leur les sacrements que j'ai établis. Comme l'Esprit-Saint s'est reposé sur moi afin que je consolasse tous les affligés et ceux qui ont le cœur contrit, faites de même. Soyez les pères des pauvres, des orphelins et de tous ceux qui souffrent. Je vous donne un chef, c'est Pierre, qui a cru en moi. Soyez unis entre vous comme mon père et moi ne faisons qu'un, et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. Ainsi les apôtres et leurs successeurs doivent enseigner librement par toute la terre ; leur juridiction n'est point limitée par des frontières comme celle des pouvoirs civils. L'Eglise éclaire les âmes, les sanctifie par la parole et les secours divins dont elle dispose ; elle les soutient dans les épreuves de la vie ; mais comme ces âmes sont encore ici-bas unies à des corps, l'Eglise a le pouvoir d'administrer les biens qu'elle tient de la libéralité des fidèles, de prescrire certains devoirs extérieurs, d'imposer même des privations et des pénitences à ceux qui, ayant promis de se soumettre à ses observances, n'ont pas craint ensuite de les enfreindre, et comme dans les temps présents, un domaine temporel est en quelque sorte nécessaire à son chef pour le soustraire à l'arbitraire et

(1) Il faut se rappeler que ceci a été publié avant 1870, sous le pontificat de Pie IX.

aux exigences de certains gouvernements, la Providence le lui a ménagé, et cela dans l'intérêt de ses enfants, afin que rien n'arrête le cours des grâces et des bienfaits célestes qu'ils sont appelés à recueillir.

6° En exerçant librement son pouvoir spirituel, l'Eglise catholique ne doit pas être isolée, et comme en dehors de la société civile. Non, dans bien des circonstances où la puissance des grands est utile et nécessaire, elle ne la néglige pas, elle a toujours désiré l'accord entre le sacerdoce et l'empire. Elle a volontiers conclu des concordats avec les gouvernements, elle a même consenti à ce que les souverains lui présentassent des sujets pour être promus à des fonctions ecclésiastiques. Les souverains l'ont fait, mais ce n'était point par un droit inhérent à leur puissance, et l'Eglise s'est toujours réservé à elle seule de prononcer sur le mérite des candidats, et seule elle leur confère l'institution canonique.

Lorsqu'il s'est agi de poser certaines *règles extérieures* appelées *discipline ecclésiastique*, il y a eu souvent concert préalable entre l'Eglise et l'Etat, mais ces règles n'ont été définitives et obligatoires qu'autant que les parties consultantes avaient donné librement leur consentement : car si un gouvernement quelconque voulait, sans le secours de l'autorité ecclésiastique, régler les cérémonies religieuses, déterminer les limites de la juridiction spirituelle, ces prescriptions n'auraient aucune valeur, elles seraient un empiètement sur le domaine sacré que Jésus-Christ a confié à son Eglise.

7° Ce qui est admirable dans l'enseignement catholique, c'est que la foi est la même pour tous. Le pauvre qui croit à l'Eglise parce qu'il reconnaît en elle l'autorité de Dieu même, et le riche et le savant qui, après avoir sondé les bases de la religion et examiné les preuves de fait qui en établissent la certitude, se soumettent à son empire, ont tous la même foi. Ils arrivent à Dieu les uns par voie abrégée, les autres par un long circuit, mais une fois qu'ils ont touché la pierre ferme, qui est la foi, ils s'y arrêtent, ils croient avec la même simplicité. Ils ont trouvé Dieu parce qu'ils se soumettent à l'autorité qu'il a établie, c'est-à-dire à l'Eglise qui propose les vérités dont elle a reçu le dépôt : elle doit le conserver intact, puisque la révélation divine est l'œuvre du Tout-Puissant et nous l'avons déjà dit en nous servant des termes de l'Ecriture : les œuvres de Dieu sont parfaites (*Dei perfecta sunt opera*. Deut. 31-4). Il

sera permis à l'Eglise de progresser dans les arts, les sciences humaines, les recherches utiles, la littérature, les moyens propres à assurer le bien-être des sociétés ; elle marchera même à la tête du progrès sous ce rapport, mais elle ne changera rien à sa foi et nous avons vu dans l'exposé des actes du Concile de Chalcédoine que l'on ne faisait que constater ce que l'on croyait à Rome, à Alexandrie, à Jérusalem, ou dans l'Occident. Voilà la conduite de l'Eglise catholique : celle de l'hérésie est toute différente, elle établit la raison humaine comme juge des croyances et aussitôt apparaissent les variations d'opinion, les propositions contradictoires, l'anarchie des idées, le chaos. Les novateurs ont prôné l'affranchissement de la pensée religieuse, et cette téméraire entreprise a été bientôt suivie d'une autre non moins funeste et qui n'était au fond qu'une conséquence inévitable de la première, je veux dire le renversement de tout principe, de toute subordination ; on a abandonné le flambeau de la foi que Dieu avait donné à l'homme pour le guider ici-bas et on n'a rencontré que ténèbres, divisions, erreurs, et les menées secrètes des fauteurs de révolution et de désordre.

En effet, à quoi serviraient l'Évangile et ses enseignements divins, s'il était permis de les interpréter à sa façon? Que serviraient à un peuple les plus sages lois, le code le plus parfait, si chaque particulier pouvait en déterminer le sens? s'affranchir de toute autorité judiciaire et éterniser les procès? On sent donc que l'autorité de l'Église était nécessaire, qu'elle ne peut en aucune manière laisser dilapider par le premier venu le trésor des vérités saintes qu'elle tient de son divin chef. Elle fera connaître ces vérités saintes, elle les expliquera sans doute selon les temps et les circonstances, mais elle ne les modifiera pas, elle n'y changera rien; elles viennent de Dieu, elles sont son œuvre; en croyant donc à l'Église, les fidèles croient en Dieu : la foi catholique est divine. Ces principes suffisent pour faire apercevoir du premier coup d'œil le point de départ trompeur de l'hérésie, le faux de certains systèmes, les erreurs qui se sont introduites peu à peu dans les idées du jour.

Il n'en faut pas davantage pour réfuter les assertions d'hommes instruits sans doute, mais qui n'ont pas su découvrir la base établie par Dieu même et le caractère distinctif de la vraie foi. Qu'ils sont à plaindre, et combien leur science serait plus sûre, leurs recherches plus utiles s'ils s'appuyaient sur le fondement que Jésus-Christ a posé! Hélas! les peuples qui se

sont séparés de l'Église catholique ont été en proie à des malheurs et à des misères sans nombre. Que l'on considère ces contrées de l'Asie, de l'Afrique autrefois si florissantes; que l'on examine seulement les sectes qui se sont séparées de l'Église romaine. Elles n'ont plus de foi divine. Elles ont réclamé l'appui des princes temporels; que dis-je, elles l'ont sollicité comme une faveur, et quelquefois elles l'ont reconnu comme un droit; et qu'est-il arrivé? Le souverain est devenu l'arbitre de la religion et le maître presque des consciences. En Angleterre, en Russie, c'est l'autorité civile qui règle ce qui concerne la religion; et si ces sectes sont laissées à elles-mêmes, et se font à leur gré un symbole, comme dans certains consistoires ou synodes, ce n'est plus l'autorité divine qui préside : ce sont des hommes qui s'imposent à d'autres hommes; ce que les uns ont établi aujourd'hui, d'autres peuvent le renverser demain. Ainsi, soit que l'on considère ces sociétés divisées, soit qu'on les trouve réunies et groupées autour d'un souverain temporel, l'adhésion qu'on leur donne n'est qu'une foi humaine, une convention purement sociale. Dieu n'est pas là; on n'y trouve que l'homme. C'est un puissant de la terre, le chef d'un gouvernement quelconque qui prime les consciences et qui souvent regarde la religion comme un rouage de plus dans l'administration temporelle de ses Etats.

Concluons donc qu'il faut que l'homme, s'il veut être raisonnable, se soumette à la révélation divine dont l'Église catholique est dépositaire; que les gouvernements doivent donner aux peuples l'exemple de cette soumission; que cette autorité qui vient d'en haut sera la plus sûre garantie de leur propre existence, et que, s'ils veulent s'en affranchir, ils ne bâtiront que sur des ruines : ils n'auront ni la paix, ni la concorde, ni la stabilité, ils seront privés ainsi de ce qui peut contribuer le plus au bonheur et à la sécurité des nations.

Mgr Regnault.

LA QUESTION JUIVE

D'après un livre récent de M. l'abbé JOSEPH LÉMANN (1).

Un ancien Israélite converti, le zélé et savant abbé J. Lémann, vient de publier sur la *question juive* un livre vraiment supérieur. Le sujet qu'il traite et la manière dont ce sujet est traité doivent attirer l'attention des hommes sérieux. Ce livre, lisons-nous dans le *Précis historique*, n'est pas un recueil d'anecdotes dans le goût du jour, reproduit jusqu'à cent fois en moins d'un an pour satisfaire la curiosité publique : nous le nommerions volontiers une méditation historique. Des faits inconnus ou oubliés y sont présentés en grand nombre ; sur ces faits la lumière est enfin répandue, une lumière sereine et vive tout à la fois. Cette œuvre a été écrite sur les hauteurs et au sein de la paix : l'élévation et la charité en sont les caractères principaux. Vingt ans de travaux y ont déposé leur contribution ; mieux que cela, un cœur d'apôtre en a fécondé les pages. On y trouve ce que saint Paul nomme si bien la charité de la vérité. C'est une œuvre d'histoire et en même temps un effort pour le rapprochement du peuple juif et du peuple chrétien.

L'auteur a eu le bonheur de rencontrer et d'étudier des documents inconnus jusqu'ici. Appuyé sur ces témoignages d'un grand intérêt, il nous montre les préoccupations de Louis XVI au sujet de l'émancipation des Juifs et la série de bienfaits par lesquels il la préparait ; il étudie le double mouvement qui semblait réclamer cette émancipation à la fin du siècle dernier ; enfin il raconte comment l'un des deux mouvements triompha, s'appropria l'œuvre commencée par l'autre et l'acheva en la dénaturant.

Mais que penser de cette émancipation ? Qu'elle soit un bienfait pour les Israélites, c'est ce dont personne ne doutera après avoir lu l'exposé des opprobres de tout genre qui accablèrent Israël durant dix-huit siècles, en châtiment des opprobres dont il avait rassasié le Juste par excellence, le Sauveur Jésus. On

(1) *L'entrée des Israélites dans la société française et les Etats chrétiens*, d'après des documents nouveaux, par l'abbé Joseph Lémann. — 5e édition. — Paris, Lecoffre, 1887. — Un beau volume in-8°. Prix : 7 fr. 50 c. L'ouvrage porte l'approbation du regretté archevêque de Lyon, S. Em. le cardinal Caverot. (26 avril 1886.)

doit convenir qu'il y eut pour les Juifs « des institutions de mépris, un mépris publiquement organisé. » Quel soulagement pour eux que la suppression de ces institutions séculaires! Au point de vue de la société chrétienne, les colères excitées récemment contre les Juifs pourraient nous faire douter que cette émancipation fût heureuse; mais on verra dans le livre de M. Lémann que la faute en est, non à l'émancipation elle-même, mais à la manière dont elle a été faite. Pour être sage, elle devait être partielle et progressive, et telle probablement l'eût ménagée le gouvernement de Louis XVI. Elle fut brusque et totale, de là le danger; elle fut accomplie dans les sociétés chrétiennes en dehors de l'intervention de l'Eglise leur mère : de là le détriment pour les nations chrétiennes. « Conduite avec intelligence, l'émancipation eût fait entrer dans la société française moins d'adorateurs du veau d'or et plus de Machabées. »

En effet, la conduite de l'Eglise à l'égard des Israélites dans les siècles précédents et le progrès que son influence introduisait partout dans la douceur des mœurs devaient faire trouver dans son intervention une garantie de mansuétude pour les Israélites et de sécurité pour la société chrétienne. L'étude de cette conduite de l'Eglise fait dans l'ouvrage l'objet d'un livre spécial. Au début de ce livre brille particulièrement une des grandes qualités de l'auteur. A l'entrée d'une route nouvelle, il place comme un phare lumineux qui doit éclairer la route entière; avant de s'engager dans le détail des faits, il pose le principe nécessaire à leur intelligence. Les faits apparaissent ensuite dans cette lumière et leur appréciation s'impose à tout homme de bonne foi. Ces principes, invoqués à propos de la question juive, sont, on le conçoit, d'une portée plus étendue et d'une application plus fréquente. Le chapitre premier, où l'auteur expose la transformation opérée par le christianisme dans la société païenne et la manière dont il travailla à refaire une humanité digne de ce nom par l'adoucissement des mœurs et la liberté de parvenir accordée à tous, est un chapitre d'histoire générale et une page de philosophie. Cette apologie de l'Eglise ne demeure pas dans le vague. M. Lémann parcourt les diverses époques et constate dans leur succession une éclosion croissante et magnifique des germes confiés à la terre dès les temps apostoliques. Ce sont :

La dignité de l'homme reconnue;

L'obligation de le traiter avec égards, de s'adresser à son

esprit par la voix de la raison plutôt qu'à son corps par le moyen de la violence;

La controverse soumise à des règles fixes de bonté;

Les régimes pénitentiaires substitués aux cachots des vieux donjons;

Et enfin ces mille nuances de compassion et de douceur dans les rapports qui se sont fait jour à mesure que le christianisme a égalisé les conditions et dominé les passions.

Ce que l'Église faisait et voulait pour tous, elle l'a fait et voulu pour les Juifs. La double règle qu'elle a constamment suivie à leur égard est celle d'une douceur parfaite dans les procédés envers les personnes, et d'une liberté nécessairement restreinte de parvenir dans la société chrétienne. Ne pouvant en être les éléments, les Juifs en seront les auxiliaires. Ces procédés pleins de charité et ces vigilantes précautions sont étudiés dans le détail. M. Lémann révèle ici une autre qualité maîtresse : il excelle à présenter le résultat de longues recherches tout en épargnant à son lecteur l'ennui de les refaire avec lui. En quelques tableaux synoptiques ou dans une suite d'observations précises, il a l'art de grouper ce qui se dégage de plus saillant d'un ensemble considérable de faits. Or ici, de l'aveu même des écrivains hostiles, sort de tous les faits cette conclusion : « O chère église catholique, comme tu as été douce et secourable aux pauvres Juifs ! Merci ! Tu ne pouvais te montrer leur mère; — ils ne t'acceptaient pas encore comme telle ! — Tu t'es montrée du moins leur sœur de charité. »

L'auteur réfute en passant diverses objections entre autres celle qu'on tire des cruautés des croisés envers les Juifs. Tout en réprouvant ces excès par la voix des papes et des évêques, l'Église ne pouvait empêcher, ni que les passions humaines ne se montrassent même dans les entreprises les plus saintes, ni que les hommes des XIe, XIIe et XIIIe siècles ne fussent de leur siècle. C'est ainsi qu'elle doit être justifiée en bien des cas où on la rend responsable des fautes commises par ses enfants.

Le livre III nous paraît être la partie capitale de cette œuvre. L'auteur y étudie « les deux souffles d'humanité en faveur des Israélites à la fin du XVIIIe siècle ». En le lisant, nous nous sommes souvenus de cette parole de Louis Veuillot : « l'histoire n'est un enseignement que sur les lèvres de la foi. » C'est bien le pur langage de la foi qui est parlé ici par l'historien, et les enseignements débordent en quelque sorte, pour jeter leur

lumière sur les trois derniers siècles de l'histoire. Il faudrait peu de modifications pour détacher ce livre de l'ouvrage avec ce titre : Étude philosophique et religieuse sur les origines de la société contemporaine. Ce que dit l'auteur de l'influence philosophique est spécialement instructif. Convaincu avec raison que « qui ne tient pas compte en histoire non seulement de la Providence, mais de l'Enfer, n'aura jamais que des vues indécises, et ne fournira que des explications incomplètes, » M. Lémann recherche le plan de Satan à partir du XVIe siècle, non tel que l'aurait pu annoncer alors un prophète, mais tel que l'histoire bien comprise nous le dévoile aujourd'hui. Ce fut, dit-il, la formation d'une société purement humanitaire qui devait remplacer la société chrétienne et englober tous les hommes. Le développement de cette idée constitue une des plus lumineuses expositions du Naturalisme que l'on puisse lire. Les chrétiens dégénérés coopérèrent avec un groupe de juifs pervertis à former cette société humanitaire. A chaque influence mauvaise, la part est faite : le voltairianisme, le dogmatisme de Rousseau, le scepticisme et la licence des salons français, l'égoïsme anglais, enfin le philosophisme gouvernemental de Joseph II trahissent à la fois les intérêts de la société chrétienne. Remarquons en passant que Joseph II est caractérisé supérieurement. Il y a un confluent de toutes ces trahisons : ce sont les sociétés secrètes. Au couvent de Willemsbad en 1781, celles-ci concentrent toutes leurs forces dans la Franc-Maçonnerie.

Ce livre III est encore un magnifique drame : le sort des Juifs en constitue le nœud. Le judaïsme est placé entre l'Église et le philosophisme ; tous deux veulent lui faire une condition plus douce, l'une par la régénération d'Israël, l'autre par la perversion. Le philosophisme finit par prendre le dessus : le VIe livre raconte ce dénouement regrettable ; mais l'histoire affirme que le beau rôle a été pour l'Église et pour le gouvernement de Louis XVI, et c'est avec une légitime indignation que M. Lémann flétrit le vol commis par la Révolution.

Signalons encore un autre mérite qu'on rencontre partout dans l'ouvrage : M. Lémann excelle à refaire le milieu historique des événements qu'il raconte, condition indispensable à leur juste appréciation. Il prend le rôle de juge, interroge l'accusé quel qu'il soit, scrute ses intentions secrètes, admet parfois le bénéfice des circonstances atténuantes, et finalement déclare devant Dieu ce qu'il croit être la vérité. Et l'Église, qui

n'a besoin que de la vérité, en sort toujours justifiée; ce livre, nous le proclamons hautement, fait aimer davantage l'Eglise, et c'est là une bonne œuvre!

Comme dans tout livre bien fait, on ne croit d'abord trouver ici que des renseignements sur une question particulière; et de fait, on apprend une foule de détails pleins d'intérêt sur nombre d'autres questions. Cela tient à l'union intime des événements entre eux et des faits avec les idées. Ainsi, les rapports de l'Église et de l'État, les devoirs d'une société chrétienne envers les membres d'une religion hétérodoxe, l'inquisition espagnole dans ses rapports avec les Juifs, le Talmud et la Cabale, sont fort bien appréciés.

Un charme de ce livre, c'est l'usage constant que l'auteur y fait de la sainte Écriture; celle-ci lui est familière et cela doit le faire bien venir auprès de ses anciens coréligionnaires. Leur histoire, il la trouve décrite dans les prophètes tout aussi bien que les destinées de l'Église; celle-ci les invite et les attend comme la Sagesse, « prévenant ceux qui la désirent et se montrant à eux la première. » Pour dissiper des préjugés invétérés parmi les Israëlites, l'auteur se sert fort à propos du langage allégorique cher aux Hébreux; il leur parle la langue qu'ils puissent le mieux comprendre, et emprunte à l'Écriture l'autorité et la majesté de sa propre parole. Car sa parole a bien ces qualités, son style est vivant; c'est le plus bel éloge que nous puissions en faire. Rien de cette sécheresse qui est trop souvent le caractère des œuvres qui n'ont pour elles que l'érudition; au contraire, tout ici respire l'amour, l'amour de l'histoire qu'il étudie et surtout des âmes pour lesquelles il écrit. On le sent, cet écrivain est orateur; son auditoire est là devant lui: cet auditoire, — c'est surtout Israël, — il s'agit de le convertir, et pour cela, de l'éclairer et de le toucher. La lumière, nous l'avons vu, brille partout; l'émotion, elle éclate, quand il venge la sainteté du mariage juif contre des mesures attentatoires; elle éclate, quand au nom d'Israël où il a pris naissance, M. Lémann entonne l'hymne de la reconnaissance envers l'Église, elle éclate encore quand, faisant le tableau des bienfaits de cette Église, il est obligé de s'arrêter pour donner libre cours à son admiration; elle éclate surtout, quand il songe au voile qui couvre encore les yeux des Israëlites, voile qui va peut-être tomber à la lumière des révélations qu'il apporte. La conversion d'Israël, M. Lémann en porte la convic-

tion au plus profond de son cœur, et il voudrait en hâter le moment par toutes les tendresses de la charité et par toute la puissance de la prière.

L'*Ipse redimet Israel ex omnibus iniquitatibus ejus* domine ces pages, comme l'annonce d'une suprême miséricorde et le fondement d'une espérance inébranlable. Bossuet a dit en parlant des restes d'Israël : « Le Seigneur se tournera vers eux; il effacera leurs péchés et leur rendra l'intelligence des prophéties qu'ils avaient perdue depuis un long temps, pour passer successivement et de main en main dans toute leur postérité, et n'être plus oubliée jusqu'à la fin du monde, et autant de temps qu'il plaira à Dieu de le faire durer après ce mémorable événement... Ainsi, conclut Bossuet, les Juifs *reviendront un jour et ils reviendront pour ne plus s'égarer jamais.* » (Disc. sur l'hist. univ., IIe partie.)

Ce retour, tous les chrétiens de nos jours l'attendraient, s'ils n'avaient oublié le chapitre XI de l'Épître aux Romains, où saint Paul affirme que les Juifs demeurent toujours « *charissimi propter patres.* » Ce retour, tous l'appelleraient de leurs vœux les plus ardents, s'ils n'oubliaient les grâces immenses attachées à la conversion d'Israël. (Rom., XI, 11, 12.) *La France juive,* avec son succès retentissant, a eu l'avantage de sonner de la trompette pour éveiller l'attention sur les Juifs. C'est assez de colères et de foudres. « La place d'Israël dans l'histoire du monde, du vieux monde et du monde nouveau, devrait frapper tous les yeux. A ce peuple est réservé un grand, un très grand rôle, — en présence de l'apostasie des nations ou des puissances. » Ainsi écrivait Mgr Dechamps en 1879. C'est ce rôle qu'il faut montrer maintenant; c'est au rapprochement et à la paix qu'il faut convier; et parce que M. Lémann le fait, son livre est bon et durera plus longtemps. Le royaume de Dieu n'attend-il pas que le peuple catholique et le peuple Israélite se donnent enfin la main? « Après que dans la mêlée des nations, tous les enseignements auront subi l'épreuve du feu, et que les religions intermédiaires auront succombé, il ne subsistera en face l'une de l'autre que la vérité totale et l'erreur totale, le christianisme et l'athéisme, Dieu seul et l'homme seul. Alors aucun nuage ne s'interposant plus entre les deux peuples choisis, entre le juif et le chrétien, entre le peuple du passé et le peuple de l'avenir, ils s'apercevront des extrémités de l'univers; ils se regarderont fixement, et, s'étant reconnus,

ils se mettront en marche comme deux géants pour s'embrasser. »

APRÈS LE CLERGÉ..... LES RENTIERS.

Nous extrayons d'une étude de M. Fernand Nicolay, avocat à la Cour de Paris, un passage saillant qui met bien en relief cette idée : à savoir, que les rentiers seront à leur tour victimes de l'indifférence avec laquelle ils semblent devoir laisser confisquer les droits du clergé de France.

Voici ce passage :

On prête à un député de la gauche la pensée de présenter un projet de loi aux termes duquel les intérêts des rentes sur l'État, au lieu d'être payés directement aux porteurs des titres, seraient d'abord versés tous les ans entre les mains des communes, et le conseil municipal ou les administrés voteraient s'il convient de payer le titulaire, ou, au contraire, de s'emparer de la somme au profit de la commune pour dégrever d'autant les contribuables.....

Que dites-vous d'un pareil projet, messieurs les indifférents, qui taxez de cléricalisme tout individu qui trouve mauvais que l'on dévalise violemment ou légalement l'Église, le clergé et ses œuvres ?

Eh bien, rassurez-vous, le projet n'est pas encore présenté.

Mais il correspond exactement à la proposition suivante, dont la Chambre a été saisie contre le Budget des Cultes :

Les contribuables auront le choix, entre acquitter les rentes du clergé; ou, au contraire, décharger leurs impôts d'autant, en retenant indûment l'indemnité consacrée par la Loi en faveur du Clergé Français.

Oui, la proposition pourrait peut-être se produire dans un autre pays ; mais en France c'est un attentat des plus formels contre la propriété et un acte audacieux de socialisme.

Le clergé de France, en effet, à la différence des autres, *a fourni sa dotation, son capital* en 1789, comme le crédi-rentier, le porteur de rente 3 °/₀ qui, lui aussi, a donné son capital en échange de rentes promises en retour.

Il y a identité juridique absolue, indéniable.

On pourrait même affirmer fort justement que la promesse de

payer la rente au Clergé est plus certaine, plus précise, plus solennelle que celle de servir celle des rentiers de l'État.

Il n'est pas assurément un titulaire de rente pouvant montrer une promesse originaire aussi formelle que celle du 2 novembre 1789 :

« Les biens du Clergé sont à la disposition de la Nation, à CHARGE PAR ELLE DE POURVOIR A L'ENTRETIEN DE SES MINISTRES et aux frais du culte. »

Puis le Concordat confirmant cet engagement répète :

« Le gouvernement ASSURERA UN TRAITEMENT CONVENABLE au Clergé. »

Qu'il s'agisse du Clergé ou de laïques, dans les deux cas il y a CAPITAL VERSÉ et PROMESSE DE RENTE EN ÉCHANGE.

Si l'État manque à sa parole à l'égard des uns, quelle garantie auraient donc les autres ?

Je le demande.

Comprenez-vous qu'après avoir accaparé cette rente il faudra en « *laïciser* » de nouvelles ?

Et n'est-ce pas alors vous, rentiers, qu'on mettra en coupe réglée ?

Rappelez-vous la Révolution :

Le 2 novembre on confisquait les biens ecclésiastiques et, le 28 mars, on prenait ceux des simples particuliers.

Ignorez-vous donc le déficit des caisses publiques ? Quand le Clergé n'aura plus rien, votre tour viendra fatalement. Le comprendrez-vous ?

En somme, le projet en question peut se résumer ainsi :

« Le gouvernement offre sa complicité à ceux qui voudront « dépouiller le Clergé en dépit des engagements solennels qui « ont été pris en 1789 et en 1801. — Dites si, oui ou non, vous « voulez prendre la chose d'autrui ? Et remarquez bien que, si « vous cédez à cette tentation d'improbité, vous toucherez une « prime pour votre indélicatesse : vous aurez votre part du « butin. »

Si l'État commet pareille iniquité, il devra être à la gêne pour poursuivre judiciairement ceux qui *laïcisent* les porte-monnaie et *sécularisent* les montres.....

Votez donc, rentiers, que l'État peut supprimer la rente après avoir encaissé le capital pour jamais !... Soit.

Seulement, quand votre tour viendra, gardez-vous de vous plaindre.

La Constitution de 1791 proclame que les traitements des ministres du culte « font partie de la dette nationale. »

Et, le 5 décembre de la même année, le Directoire du département de la Seine, « mettait expressément et littéralement ces pensions au rang de la dette publique. »

L'assimilation est complète : on le voit.

Tant pis pour vous si vous ne comprenez pas que, vous aussi, vous n'avez pour garantie *que la parole de l'État.*

Après le Clergé..... les rentiers.

L'histoire le prouve.

En tout cas, vous êtes avertis.

Fernand NICOLAY,
Avocat à la Cour d'appel de Paris.

LA JEUNESSE CATHOLIQUE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Discours de Mgr Freppel (fin).

II

Après l'étude, l'action ; ou, pour mieux dire, l'une doit accompagner l'autre. Assurément, messieurs, votre âge vous impose une réserve qui est d'ailleurs dans vos programmes comme elle répond aux convenances de la modestie chrétienne. Il ne saurait encore être question pour la plupart d'entre vous de prendre une part bien active à nos luttes politiques et civiles. Aussi rien n'est-il plus éloigné de votre esprit que de vouloir devancer l'avenir par des initiatives prématurées. Vous êtes du reste protégés contre toute entreprise inconsidérée par votre absolue soumission aux enseignements de l'Église et à la direction de ses premiers pasteurs. Il ne faudrait pourtant pas s'accoutumer à l'inaction, sous prétexte d'attendre les années. Mieux vaudrait encore risquer de faire un faux pas, que de ne pas marcher du tout.

C'est grâce aux habitudes d'indolence et d'apathie, trop tôt contractées, que le mal est parvenu à prendre le dessus. Je ne voudrais pas trop appuyer sur un exemple qui demanderait d'ailleurs à être entouré de plus d'une restriction ; il m'est pourtant impossible d'oublier que la Révolution française a été

faite, il y a cent ans, par des jeunes gens dont les plus célèbres n'avaient pas plus de vingt-cinq à trente ans. Égarés par les sophismes de leur époque, ils ont fait fausse route, mais ils n'en apportaient pas moins à la cause dont ils devaient être les premières victimes, une grande force, l'enthousiasme, cet heureux privilège de la jeunesse.

Est-ce trop compter sur les ardeurs généreuses de la jeunesse catholique de France que de lui demander un égal enthousiasme pour tout ce qui mérite le plus de la passionner : pour le rétablissement du règne social de Jésus-Christ ; pour la liberté de l'Église, hier violemment frappée dans ses ordres monastiques, menacée aujourd'hui dans toutes ses institutions et dans l'existence même de ses ministres ; pour la défense de la religion chassée du chevet des malades, de l'asile des pauvres, de l'école des petits enfants ; pour l'amélioration du sort des classes ouvrières auxquelles la Révolution avait fait de si belles promesses, suivies de si grandes déceptions ; pour toutes ces nobles causes si dignes d'allumer dans de jeunes cœurs la flamme du dévouement ? Votre association est une réponse à cette question qu'il sera désormais inutile de poser devant des faits qui, je l'espère, parleront plus haut que tous les discours. De chacun de vous, on pourra répéter le mot de la sainte Écriture : *Hic bellator est ab adolescentia* (1).

Déjà, en effet, l'élan est donné sur tous les points de la France. On comprend de mieux en mieux que, pour servir efficacement les intérêts du pays, il nous faut des hommes d'étude et des hommes d'action. Et je suis plus touché que je ne saurais le dire de voir dans chaque ville nos jeunes gens catholiques, ici, organisant des conférences scientifiques et littéraires, comme celle de Saint-Louis ; là, se faisant les catéchistes de petits enfants ; plus loin, visitant et assistant les pauvres, prêtant partout leur concours aux cercles d'ouvriers, aux associations professionnelles, et préparant ainsi à toutes nos œuvres des membres actifs et des serviteurs dévoués. Il ne s'agit plus que de relier entre elles toutes ces activités, et, tout en laissant à chaque groupement local son autonomie, de faire tendre au même but des efforts qui n'aboutiraient pas avec un égal succès s'ils restaient isolés, de manière à former un vaste réseau enveloppant toutes les bonnes volontés dans une parfaite unité de doctrine et d'action.

(1) 1er Livre des Rois, XVII, 33.

Vous êtes ici, messieurs, réunis en assemblée générale, non plus pour jeter, — cela est déjà fait, — mais pour affermir et consolider les bases de cette association. Bien plus : doués du caractère expansif de la race française, vous avez songé dès le début à vous mettre en rapport avec la jeunesse catholique d'autres pays. C'est d'ailleurs l'esprit de l'Église que ses fils, tout en restant profondément attachés à leur patrie, n'hésitent pas à regarder par delà leurs frontières pour s'intéresser à ceux qui leur sont unis par les liens de la fraternité chrétienne. Aussi bien peut-il y avoir des leçons à recueillir et des exemples à suivre. Voilà pourquoi il vous sera aussi agréable qu'utile d'apprendre, par les rapports des délégués étrangers, ce qui se fait parmi les jeunes hommes de votre âge, en Suisse, en Italie, en Espagne, en Belgique, en Hongrie. Est-il, du reste, à l'heure actuelle, un pays où les mêmes attaques ne produisent le même réveil des esprits, où la franc-maçonnerie ne cherche à enrégimenter la jeunesse, où la Révolution ne menace, si elle ne l'a déjà détruit, l'ordre social chrétien, et où il ne faille par conséquent un effort vigoureux, énergique, des plus jeunes, des plus militants, pour se préparer à marcher un jour en masse serrée, sous le drapeau de la foi, à l'assaut de l'antichristianisme?

Je ne sais, messieurs, si je me trompe, mais il me semble que la génération à laquelle vous appartenez aura de graves devoirs à remplir et qu'elle est appelée à réaliser de grandes choses. Il lui aura été donné d'assister à une expérience décisive des théories révolutionnaires. Elle aura vu ce que peuvent les hommes, ou plutôt ce qu'ils sont impuissants à faire, quand ils cherchent en dehors de Dieu et de sa loi la garantie de l'ordre social ; elle aura vu la patrie conduite aux abîmes par l'impéritie des uns, par l'absence de principes chez les autres ; elle aura vu l'oppression prendre le masque de la liberté, le mépris de toute hiérarchie, de toute supériorité sociale s'appeler l'égalité, les haines de classes et de partis se produire sous le nom de fraternité ; elle aura vu revivre et appliquer, dans son despotisme omnipotent, la notion païenne de l'État écrasant le droit et la personnalité humaine sous le poids des majorités, c'est-à-dire du nombre et de la force ; elle aura vu la faillite de toutes les utopies que le naturalisme et l'athéisme ont enfantées depuis près d'un siècle elle aura vu ces ruines, partagé ces déceptions, et tout cela deviendra pour elle un avertissement salutaire.

Oui, mes chers amis, j'en ai la ferme confiance, vous serez

plus heureux que vos aînés; vous ferez ce que d'autres n'ont pas voulu, n'ont pas su ou n'ont pas pu faire. Vous éviterez les fautes qui ont été commises; vous écarterez les divisions qui ont compromis le succès de nos grandes causes. Unis sur le terrain de la foi, éclairés par l'expérience, vous marcherez d'accord à la lumière des vraies doctrines sociales. C'est dans cet espoir que je bénis l'association catholique de la jeunesse française, en lui disant: « Courage, et en avant pour Dieu et pour la patrie! »

—

Discours de M. de Mun.

Au banquet qui a clôturé le brillant et solide Congrès de l'Association catholique de la Jeunesse de France, M. le comte A. de Mun a fait, en termes éloquents, un vigoureux appel à cette jeunesse pour les combats à venir, en vue de la restauration du règne de Dieu dans la société.

L'orateur reconnaît que le caractère militaire est le cachet spécial de toute association de jeunes gens. On vient de le saluer comme chef de l'association de la Jeunesse française; il voudrait l'être en réalité, car cela prouverait qu'il est encore un jeune homme. En tout cas, il fait le serment que toutes les fois que la jeunesse catholique militante aura recours à lui, en quelque circonstance que ce soit, il sera prêt.

Pour combattre efficacement pour l'Eglise, il faut combattre joyeusement. Dès le début de cette réunion, il a été facile de constater que c'était bien là une assemblée de jeunes gens : la franche gaieté n'a pas fait défaut un instant.

« Dans ce congrès, dit M. de Mun, vous avez donné un grand exemple qui devra frapper et faire réfléchir. Tout le monde savait qu'il y avait en France des jeunes gens dévoués à leur foi et prêts à servir leur pays. Mais ce qui manquait à ces jeunes hommes, c'était l'unité dans l'action; ils souffraient du grand mal de l'isolement. L'association catholique de la Jeunesse française vous a groupés; c'est son grand mérite et son grand bienfait. »

L'orateur continue textuellement en ces termes :

Je vous salue d'un cœur ému, au nom de l'œuvre des Cercles catholiques; je salue en vous les soldats de l'Eglise, ses soldats de demain. Vous devinez à ma parole que je ne vous apporte pas une harangue de circonstance, mais que je laisse mon cœur s'épancher avec les vôtres : vous voyez l'émotion monter à mes lèvres, je veux vous en livrer le secret, ou plutôt c'est vous qui me le direz vous-mêmes. Qui êtes-vous donc, vous qui me prêtez une attention vibrante? Pendant que je regarde vos

fronts tournés vers moi et tout éclatant du feu de la jeunesse, il me semble que je vois se dresser, comme pour répondre à un appel magique, les hommes d'Etat, les hommes politiques, les écrivains, les préfets, les journalistes de l'avenir, ceux qui feront les lois, ceux qui rendront la justice, ceux qui passionneront les âmes et domineront les esprits; je vois, messieurs, je vois passer dans cette petite salle, comme dans une revue d'honneur toute la France de demain. Ah! vous comprenez maintenant pourquoi je suis ému, et pourquoi les paroles se pressent sur mes lèvres quand je me lève pour vous saluer. Je bois à vous, messieurs, et je ne trouve pas de souhait plus noble à former pour vous que de boire à vos combats; car, pour la jeunesse, combattre c'est vivre, et, pour les fils de l'Eglise catholique, combattre c'est vaincre. Songez-y bien, en effet, c'est une œuvre de lutte que vous commencez ici.

Au dehors, ici peut-être, à Paris, dans toutes les grandes villes, il y a d'autres jeunes gens, comme vous ardents, audacieux : il y a une jeunesse, fille de l'éducation naturaliste, qui a, comme vous, des groupes, des réunions, son association, et qui se rassemblait hier dans un banquet semblable à celui-ci, où M. Renan lui montrait le plaisir comme le but de la vie. Messieurs, je vous ai salués d'un nom qui a fait frissonner vos âmes : la France de demain! Mais voilà la question qui vous arrête!... La France de demain, où sera-t-elle?... Ici ou au dehors, avec vous ou avec vos adversaires?

Voilà le combat qui s'engage, la lutte solennelle qui vous attend, quand vous allez franchir le seuil. Il faut bien que vous le sachiez et que vous partiez d'ici, non pas seulement avec le souvenir de quelques bonnes heures passées ensemble, de quelques serrements de mains échangées, mais tout prêts pour la rencontre décisive qui vous attend : il faut que vous sortiez d'ici liés par un serment d'honneur, à la vie et à la mort, pour le service de votre cause, comme les preux d'autrefois qui s'en allaient au combat.

Vous vous souvenez, messieurs, du combat des Trente : peut-être, mon cher Roquefeuil, y aviez-vous quelqu'un des vôtres ; car votre berceau est tout proche de la lande de Mivoie. Comme un des chevaliers, épuisé, paraissait sur le point de faiblir, son compagnon lui cria : « Cela te sera reproché à toi et à tes descendants; » et, sitôt, il revint au combat. Messieurs, après les engagements que vous venez de contracter ici, si l'un

de vous venait à faiblir un moment, trouvant la lutte inégale ou le poids de la lutte trop pesant pour son bras, que tous les autres se lèvent et lui crient : Cela te sera reproché à toi et à tes descendants! Que ce soit votre serment : songez qu'il y va de l'honneur de votre nom! A quelque péril, je dis mal, il n'y a pas de péril pour un cœur de vingt ans, à quelque sacrifice que le combat vous doive condamner, nul de vous n'abandonnera le poste qui lui est confié, j'en suis sûr, je le jure pour vous, et quand nous nous retrouverons, comme aujourd'hui, dans une heure de trêve, nous pourrons, sans honte et sans remords, certains d'avoir fait notre devoir, choquer encore nos verres, peut-être pour célébrer une victoire! Mais ce n'est encore que l'heure du combat.

(*A suivre*).

NAPOLÉON BONAPARTE

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

IV

Jusqu'ici, l'historien ne nous a guère montré que les qualités du personnage; il va nous en montrer les défauts, aussi prodigieux que ses qualités :

Si l'on regarde de près les contemporains de Dante et de Michel-Ange, on remarque qu'ils différaient de nous par le caractère encore plus que par l'esprit... Il y avait alors chez l'homme des émotions plus vives et plus profondes qu'aujourd'hui, des désirs plus véhéments et plus effrénés, des volontés plus impétueuses et plus tenaces que les nôtres; quel que fût dans l'individu le ressort moteur, orgueil, ambition, jalousie, haine, amour, convoitise ou sensualité, ce ressort interne se tendait avec une énergie et se débandait avec une violence qui ont disparu. Elles reparaissent dans ce grand survivant du quinzième siècle; le jeu de la machine nerveuse est pareil chez lui et chez ses ancêtres italiens.

Et, pour établir cette continuation de l'atavisme jusque dans les passions explosives du personnage, M. Taine rapporte des anecdotes :

Un jour, à Paris, vers l'époque du Concordat, il dit au sénateur Volney : « La France veut une religion. » Volney, sèchement et librement, lui riposte : « La France veut les Bourbons. » Sur quoi,

il lance à Volney un tel coup de pied dans le ventre que celui-ci tombe sans connaissance et que, transporté chez un ami, il y reste malade, au lit, pendant plusieurs jours... Un peu avant l'empire, Talleyrand, grand mystificateur, a fait accroire à Berthier que le premier consul veut prendre le titre de roi; Berthier, empressé, traverse le salon rempli de monde, aborde le maître d'un air épanoui, et « lui fait son petit compliment. » Au mot de roi, les yeux de Bonaparte s'allument; il met le poing sous le menton de Berthier et le pousse devant lui jusqu'à la muraille : « Imbécile, lui dit-il, qui vous a conseillé de venir ainsi m'échauffer la bile? Une autre fois, ne vous chargez plus de pareilles commissions.»

L'homme que nous révèle M. Taine en Napoléon est vraiment un être prodigieux. Son système nerveux a cette particularité qu'il est susceptible de recevoir les plus vives impressions et de stimuler ardemment la volonté, au point de l'abandonner aux plus extrêmes violences. Mais, en même temps, la circulation s'opère en lui avec une lenteur étonnante, ce qui permet l'arrêt, en quelque sorte instantané, de ces violences voulues. Parfois, cependant, une réaction se produit. Les nerfs surmenés réagissent. Tantôt, c'est une défaillance; tantôt, des larmes, — deux fois même, dans sa vie, il donne les signes de la peur, au 18 Brumaire et, après l'Abdication de Fontainebleau, dans sa retraite à travers la Provence. Finalement, toute cette agitation, toute cette dépense d'énergie et de vitalité, cette tension continue de la pensée et de la volonté, aboutissent au renouvellement, ou plutôt au réveil du mal héréditaire, de la maladie paternelle, ce squirre à l'estomac, dont il meurt à Sainte-Hélène.

Au reste, toute sa vie, dès ses plus jeunes années, il a eu la conscience de sa supériorité, la prescience de son avenir sans pareil. — Et, comme il se sent unique, comme il ne trouve nulle part une intelligence adéquate à la sienne, comme au début, il a à souffrir de n'être point compris, il professe un absolu mépris pour l'humanité entière :

Selon lui on tient l'homme par ses passions égoïstes, par la peur, la cupidité, la sensualité, l'amour-propre, l'émulation; voilà ses ressorts, quand il est de sens rassis et qu'il raisonne. De plus, on n'a pas de peine à le rendre fou; car il est imaginatif, crédule, sujet aux entraînements : exaltez son orgueil et sa vanité, fabriquez-lui une opinion extrême et fausse de lui-même et d'autrui, vous pourrez le lancer, tête baissée, où il vous plaira... Telle est la conception finale dans laquelle Napoléon s'est ancré, et il s'y enfonce de plus en plus,

si directe et si violente que soit la contradiction des faits palpables.

Ces lignes, M. Taine les fait suivre de détails anecdotiques qui nous révèlent l'ambition inouïe, l'invraisemblable égoïsme de Napoléon. Tout lui appartient, tout *doit* lui appartenir. Il dispose de la vie et des biens, il prétend disposer même des sentiments de ceux qui le servent.

Une fois la créature saisie, qu'elle ne songe pas à s'échapper ou à lui dérober quelque chose d'elle-même : tout en elle lui appartient. Remplir son office avec zèle et succès, obéir ponctuellement dans un cercle tracé d'avance, c'est trop peu; *par delà le fonctionnaire, il revendique l'homme.* « Tout cela peut être, dit-il aux éloges qu'on lui en fait; mais il n'est pas à moi comme je voudrais qu'il le fût. » C'est le dévouement qu'il exige, et, par dévouement, il entend la donation irrévocable et complète « de toute la personne, de tous les sentiments, de toutes les émotions. »

Et, alors, cet égoïsme, cette ambition se font jour hors de son âme par des explosions inattendues de son propre sentiment, par des exclamations d'un cynisme qui révolte. Un jour que Portalis, interrogé par lui sur la cause du chagrin qu'il manifeste, répond qu'il vient de perdre son meilleur ami, M. de Boisjelin, archevêque de Tours, Napoléon s'écrie : « Cela m'est égal, il ne m'était plus bon à rien ! » Lui-même se rend si bien compte du poids dont il oppresse les meilleures volontés, que, pour confondre M. de Ségur, lequel a cru devoir, sur sa demande, lui parler de l'universel regret qui suivrait sa mort, — il s'écrie, avec un sourire ironique : « Point du tout. On dira : *Ouf!* »

V

Les dernières pages de l'étude de M. Taine sont consacrées à la mise en ordre des preuves de cette incommensurable ambition qui a conduit l'homme et son œuvre à la ruine. Il nous est impossible de reproduire ici les documents divers recueillis et classés par l'historien, ordres du jour, décrets, proclamations, paroles publiques ou prononcées dans l'intimité. En toutes choses, Napoléon se montre ce qu'il est : l'individualité omnipotente, absorbante, le prodigieux vampire qui a pris à la France son sang et son argent, et, pendant quinze années, s'est fait l'âme, ou plutôt, le démon de ce corps décapité par la Révolution.

Ici se place une admirable comparaison de l'œuvre de Napoléon avec l'œuvre de la Monarchie française ;

D'autres chefs d'Etat ont aussi passé leur vie à violenter les hommes : mais c'était en vue d'une œuvre viable et pour un intérêt national. Ce qu'ils appelaient le bien public n'était pas un fantôme de leur cerveau, un poème chimérique fabriqué en eux par le tour de leur imagination, par leurs passions personnelles, par leur ambition et leur orgueil propres.

En dehors d'eux et de leur rêve, il y avait pour eux une chose réelle, solide et d'importance supérieure, à savoir l'état, le corps social, le vaste organisme qui dure indéfiniment par la série continue des générations solidaires. Quand ils saignaient la génération présente, c'était au profit des générations futures, pour les préserver de la guerre civile ou de la domination étrangère.

Le plus souvent ils agissaient en bons chirurgiens, sinon par vertu, du moins par sentiment dynastique et par tradition de famille, ayant exercé de père en fils, ils avaient acquis *la conscience professionnelle;* pour objet premier et dernier, ils se proposaient le salut et la santé de leur patient. C'est pourquoi ils ne prodiguaient pas les opérations démesurées, sanglantes et trop risquées... Ils se sentaient chargés d'une vie plus longue et plus grande que leur propre vie; ils regardaient au delà d'eux-mêmes, aussi loin que leur vue pouvait porter, et ils pourvoyaient à ce que l'Etat, après eux, pût se passer d'eux, subsister intact, demeurer indépendant, robuste et respecté, à travers les vicissitudes du conflit européen et les chances indéterminées de l'histoire future.

Voilà ce que sous l'ancien régime on nommait *la raison d'Etat*; pendant huit cents ans, elle avait prévalu dans le conseil des princes; avec des défaillances inévitables et après des déviations temporaires, elle y devenait ou elle y restait le motif prépondérant. Sans doute elle y excusait ou autorisait bien des attentats, mais, dans l'ordre politique, surtout dans la conduite des affaires extérieures, elle fournissait le principe dirigeant, et ce principe était salutaire. Sous son ascendant continu, *trente souverains* avaient travaillé, et c'est ainsi que, province à province, solidement, à perpétuité, par des manœuvres interdites aux particuliers, mais permises aux hommes d'Etat, *ils avaient construit la France.*

Or, chez leur successeur improvisé, ce principe manque ; sur le trône, comme dans les camps, général, consul ou empereur, il reste officier de fortune et ne songe qu'à son avancement. Par une lacune énorme d'éducation, de conscience et de cœur, au lieu de subordonner sa personne à l'Etat, *il subordonne l'Etat à sa personne ;* au delà de sa courte vie physique, ses yeux ne s'attachent pas sur la nation qui lui survivra; partant, il sacrifie l'avenir au présent, et son œuvre ne peut pas être durable.

M. Taine prend soin lui-même d'indiquer, par une note, que ce magnifique morceau, l'un des plus beaux que puisse dicter la philosophie de l'histoire, lui a été inspiré par les paroles de Richelieu à son lit de mort :

Voici mon juge, — dit-il en montrant l'hostie, — mon juge qui prononcera bientôt ma sentence. Je le prie de me condamner si, dans mon ministère je me suis proposé autre chose que le bien de la religion et de l'Etat.

Quel splendide témoignage rendu à la Monarchie française et à son œuvre ! Sans rapetisser l'homme gigantesque qu'il a voulu esquisser, l'historien nous montre que, s'il était admirablement conformé au point de vue de sa destinée individuelle, il n'en était pas moins un « monstre » dans le milieu social. Et pour clore cette étude par une de ces conclusions qui terminent une œuvre, en ouvrant des perspectives nouvelles aux regards du penseur, M. Taine trace les lignes suivantes, digne fin de cette superbe exposition :

Telle est l'œuvre politique de Napoléon. œuvre de l'égoïsme servi par le génie : dans sa bâtisse européenne, comme dans sa bâtisse française, l'égoïme souverain a introduit un vice de construction. Dès les premiers jours, ce vice fondamental est manifeste dans l'édifice européen, et il y produit, au bout de quinze ans, l'effondrement brusque : dans l'édifice français, il est aussi grave, quoique moins visible; on ne le démêlera qu'au bout d'un demi-siècle *ou même d'un siècle entier :* mais ses effets graduels et lents seront aussi pernicieux et ne sont pas moins sûrs.

CHARLES VINCENT.

ROME ET LES CHEVALIERS DU TRAVAIL

La véritable portée de la décision prise par le Saint-Siège sur le mémoire du cardinal Gibbons relatif à la question des *Chevaliers du Travail* n'a peut-être pas été bien saisie en Europe. Quelques personnes ont cru y voir une *approbation* de la constitution et des visées économiques poursuivies par cette association. On n'en juge pas ainsi aux États-Unis. Les journaux catholiques les mieux informés observent vis-à-vis d'elle la réserve que commandent le mélange des éléments enrôlés sous sa bannière et l'esprit divers dont sont animés les

différents groupes locaux dont elle est formée. La question a un intérêt assez général pour que nous croyions devoir reproduire l'article que publie à ce sujet la *Catholic Review*, de New-York, à la date du 1er mai 1887. Cette feuille est l'organe de l'archevêque de cette ville, Mgr Corrigan, et jouit parmi les catholiques américains d'une autorité toute particulière :

Les *Chevaliers du Travail* ne peuvent pas faire reposer leur œuvre sur des méprises. De tout travail, celui-là est le plus facile et le moins profitable. Une de leurs méprises les plus graves serait de mal interpréter l'attitude et l'action à leur endroit d'une autorité reconnue, que cette autorité soit séculière ou religieuse, assise sur le banc de la justice aux Etats ou sur la chaire de Saint-Pierre. Quant à la chaire de Saint-Pierre, son *action* a été très librement discutée en ce qui concerne les *Chevaliers du Travail*, et a eu du moins l'utilité de tirer des informations de plusieurs de ceux qui prétendent parler avec autorité sur la question des chevaliers. Ces informations ont été bonnes, mauvaises et indifférentes. Les catholiques, qu'ils soient *Chevaliers du Travail* ou non, ont été peinés de trouver chez plusieurs de ceux qui parlent au nom des *Chevaliers du Travail* un esprit d'amère hostilité contre le chef de l'Eglise catholique. Il y a eu plus de paroles inutiles sur Rome soutenant les *Chevaliers du Travail*, ou les abandonnant, nageant entre deux eaux, ou faisant quoi que ce soit, que l'imagination la plus féconde n'en pouvait inventer. Or, les hommes qui ont été si ardents à parler en faveur des *Chevaliers du Travail* et contre l'Eglise catholique auraient pu s'épargner toute cette perte d'haleine, avec un peu de réflexion et de sens commun.

En premier lieu, l'*action* du Saint-Siège vis-à-vis des *Chevaliers du Travail* n'existe pas. La question, dans ce pays, était de savoir si un catholique pouvait ou ne pouvait pas se joindre à l'association des *Chevaliers du Travail*. Tout catholique qui sait son catéchisme connaît les lois de l'Église sur les sociétés secrètes liées par serment.

Ce n'est pas l'Église catholique seule qui condamne certaines sociétés de cette espèce. A une époque, pour ne pas citer d'autres exemples, la Franc-Maçonnerie fut presque détruite aux États-Unis par l'action des autorités. Aussi, la question, de même que tous les points douteux de la morale ou de la doctrine catholique, fut déférée au Saint-Siège. Là, elle doit être examinée et scrutée à fond. Il serait déraisonnable d'attendre du Pape qu'il sautât de son lit pour nous dire si les *Chevaliers du Travail* sont ou ne sont pas tout ce qu'ils prétendent être, doivent ou ne doivent pas exister.

Le Saint-Père a entre les mains un grand nombre d'affaires importantes complètement en dehors des *Chevaliers du Travail*. De même

que nous avons des comités dans le congrès pour discuter et statuer sur des matières qu'il serait impossible d'exposer à la Chambre dans tous leurs détails, il y a à Rome des congrégations — c'est ainsi qu'on les nomme, — pour examiner des questions comme celle des *Chevaliers du Travail.*

Le cardinal Gibbons l'a présentée au Saint-Siège. Nous croyons qu'aucun *Chevalier du Travail* ne trouvera à redire à la manière dont le cardinal a exposé l'affaire. S'il le faisait, il serait vraiment difficile à contenter. Aussi, la question, question importante assurément, a-t-elle été présentée dans les formes ordinaires au comité ou congrégation régulièrement établie pour examiner les questions de ce genre. La congrégation peut mettre beaucoup de temps à prendre une décision, et, sa décision prise, elle doit la soumettre à la sanction du Pape. Il peut y avoir un autre Pape avant que la question soit vidée. Les *Chevaliers du Travail* peuvent changer en bien ou en mal; ils peuvent agir en un endroit comme ils ne le font pas en un autre. Ils peuvent faire ici ce qu'ils répudient là. Ils ont déjà agi ainsi; ils le reconnaissent eux-mêmes. L'*action* de Rome la plus favorable vis-à-vis de leur association est ce qu'on peut appeler l'*inaction.* Que l'organisation se règle elle-même sur la raison, sur la loi de Dieu, sur la loi du pays! Si les déclamations insensées de quelques-uns de ses orateurs sont fidèlement reproduites, il serait difficile à un catholique consciencieux de se joindre à une société qui n'a pour l'Église catholique que du mépris. On ne demande pas que tous les *Chevaliers du Travail* soient catholiques, mais on demande que tous les *Chevaliers du Travail* catholiques n'en soient pas moins bons catholiques, tout en appartenant à cette association. Et voilà à quoi se réduit toute l'*action* de Rome (*And in this lies the action of Rome in a nutshell*). (*Monde.*)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

14 *mai* 1887. — *Quatrième séance.*

La séance a été occupée par l'assemblée générale de la Société d'Éducation et d'Enseignement. S. G. Mgr Richard, archevêque de Paris, avait daigné la présider, ayant à ses côtés MM. Chesnelong et Keller.

Il appartenait à M. Chesnelong, président de la Société d'Éducation et d'Enseignement, de rappeler la noble mission de cette œuvre. L'orateur l'a fait avec l'abondance et la chaleur qui lui

sont habituelles, indiquant l'état de la Société, ses espérances, l'heureuse carrière qu'elle parcourt, et faisant un ardent appel aux catholiques. L'œuvre fait beaucoup, mais elle doit faire plus encore, et pour cela le concours de ses amis est nécessaire.

Un rapport de M. Rémont, secrétaire, a mis l'auditoire au courant des travaux de la Société.

Le comité du contentieux, dont M. Jamet, professeur de droit à l'Institut catholique de Paris, a raconté les services avec autant de compétence que d'esprit, reste toujours une des œuvres les plus occupées. La persécution revêtant toutes les formes pour arriver à détruire l'enseignement chrétien, la résistance doit s'ingénier à lui opposer des systèmes variés de défense. Par les soins et les conseils du comité, plusieurs procès ont été plaidés et gagnés par les catholiques, lorsqu'il s'agissait de vaincre des oppositions ridicules à l'ouverture d'écoles libres. L'orateur en cite plusieurs exemples et rend hommage à la belle attitude de certaines communes en butte aux persécutions administratives.

M. Chesnelong donne alors lecture d'une adresse de l'assemblée au Pape.

La hauteur de vues où se tient M. de Belcastel et l'ampleur de ses expressions sont ennemies de tout résumé, aussi ne chercherons-nous pas même à donner une idée de son beau discours. Bornons-nous donc à dire qu'il a mis en relief le caractère impie de l'entreprise qui veut imposer au pays l'école sans Dieu. L'usurpation des droits de Dieu par un monopole contre nature, tel est le principe de la loi athée; la persécution en est le moyen et la dégradation générale en serait la conséquence s'il ne restait en France des mères chrétiennes et des hommes de sacrifice qui sauveront la foi et la feront triompher.

Une courte allocution de Mgr l'Archevêque de Paris a terminé la séance.

Voici le texte de l'Adresse à N. T. S. P. le Pape soumise à la signature des membres de la seizième Assemblée des catholiques :

Très Saint-Père,

Au moment d'ouvrir leur seizième Congrès, les catholiques réunis en ce moment à Paris se sont placés sous la protection du Vicaire de Jésus-Christ, et l'ont prié humblement de daigner bénir leurs travaux.

Cette bénédiction nous a porté bonheur, et l'empressement avec

lequel il a été répondu à notre appel nous a montré que le dévouement et le zèle des catholiques n'étaient pas près de s'éteindre dans notre pays.

Ce n'est pas, cependant, que nous puissions compter sur la fin prochaine de nos épreuves. Les ennemis de notre sainte religion ne sont pas disposés à désarmer; leur hostilité ne néglige aucune occasion de se faire jour.

Aussi sommes-nous en face de menaces de toutes sortes : destruction de la foi religieuse par les obstacles apportés à l'enseignement des vérités chrétiennes et à l'exercice du culte ; dénonciation du Concordat, pacte mémorable qui, depuis plus d'un siècle, a procuré à la France le bienfait de la paix religieuse; service militaire imposé aux séminaristes; suppression des écoles chrétiennes par les entraves de toute sorte mises à leur création, et le pouvoir donné à leurs adversaires de les fermer suivant leur bon plaisir ; renvoi des congrégations chargées de desservir les hôpitaux et les maisons de secours; tels sont, pour ne parler que des plus graves, les desseins contre lesquels nous sommes obligés de protester et que nous sommes résolus à combattre de toute notre énergie.

Loin de céder au découragement, les membres du Congrès ressentent au contraire, une confiance plus grande dans la justice de leur cause. C'est dans les rangs de nos adversaires qu'on peut voir poindre aujourd'hui la désillusion et la lassitude. S'ils persécutent encore, ils semblent avoir perdu confiance dans le succès; et si, malgré eux, leur regard se tourne vers la chaire de Saint-Pierre, qui voient-ils? Un souverain prisonnier, dépouillé de toute puissance temporelle hors des murs de son palais, et dont l'autorité cependant s'exerce partout sans contestation, dont les monarques les plus puissants ont sollicité l'arbitrage, devant la grandeur duquel ses ennemis eux-mêmes sont obligés de s'incliner.

En voyant ce triomphe du droit et de la justice, comment ne sentirions-nous pas redoubler notre ardeur et notre courage? Comment n'être pas fiers, nous aussi, de consacrer notre vie à la défense des opprimés? Comment, enfin, ne pas tourner avec confiance nos regards vers l'illustre Pape Léon XIII, en qui tous les enfants de l'Église mettent leur espérance?

Dans quelques mois, la foule des pèlerins va s'ébranler pour porter au Vicaire de Jésus-Christ son tribut d'allégresse et d'amour; les catholiques de France voudront être les premiers à témoigner de leur admiration, comme aussi de leur reconnaissance, pour le Pontife qui a donné tant de fois à leur pays les témoignages d'une grande estime et d'une paternelle affection.

C'est dans ces sentiments, Très Saint-Père, que, prosternés à vos pieds, les membres du Congrès catholique vous supplient de les bénir de nouveau et de daigner agréer l'hommage de la vénération

avec laquelle ils aiment à se dire, de Votre Sainteté, les enfants les plus soumis et les plus dévoués.

15 *mai* 1887. — *Cinquième séance.*

La dernière séance du Congrès catholique, présidée par S. G. Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et Genève, a été digne de ses aînées, aussi bien par l'affluence qui se pressait dans la salle que par les rapports qui ont été lus et les discours qui ont été prononcés.

M. DE CARNÉ a présenté un rapport sur l'*Œuvre du petit catéchisme;* M. Henri DE LA TOUR, sur les *Œuvres des arts chrétiens;* M. le comte DE WAZIERS, sur la *Société de Saint-Jean de Montpellier;* M. BRESSON, sur la *dénonciation du Concordat;* M. le comte de BIZEMONT, sur la *Société bibliographique.*

M. DE LAPPARENT a entretenu l'assemblée du futur congrès des savants catholiques, et il n'est pas besoin de dire que les applaudissements les plus chaleureux ont accueilli son éloquente parole.

Il en a été de même pour le discours du R. P. FÉLIX, que Paris n'avait pas entendu depuis si longtemps, et aussi pour M. CHESNELONG, qui s'est encore surpassé lui-même dans la vibrante allocution par laquelle il a clos les travaux du Congrès.

Quant à Mgr MERMILLOD, que dire ? On sait avec quel charme pénétrant il sait présenter toutes choses, et cette fois comme toujours, il a su trouver pour parler à l'Assemblée des catholiques d'inimitables accents.

NÉCROLOGIE

M. VULPIAN, doyen honoraire de la Faculté de médecine de Paris, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, vient de mourir d'une fluxion de poitrine. Né en 1826, à Paris, M. Vulpian, après avoir été reçu docteur en médecine, s'occupa de travaux de physiologie. Appelé à suppléer Flourens au Muséum, il publia une série remarquable de travaux sur le système nerveux.

D'une honnêteté scientifique absolue et reconnue de tous, chaque fois qu'une question scientifique amenait une dissidence

entre savants, d'un commun accord le différend était porté devant lui. Nous rappellerons ici la façon énergique dont il défendit M. Pasteur et la méthode pastorienne devant l'Académie des sciences et devant l'Académie de médecine.

—

M. *Louis-Eugène* Benoist, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur de poésie latine à la Sorbonne, est décédé en son domicile, avenue d'Orléans, 23, à Paris. Il avait été élu membre de l'Institut en remplacement de M. Adolphe Régnier, en 1884.

Ses obsèques ont eu lieu hier mercredi.

Plusieurs discours ont été prononcés au nom de la Faculté des lettres, et par M. Bréal, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

—

M. Issartier, sénateur de la Gironde, est mort hier. Il était né à Miramont (Lot-et-Garonne) en 1816. Après avoir été plusieurs fois maire de Monségur (Gironde) il fut élu sénateur de ce département en 1876. Il siégeait à la gauche républicaine.

—

M. *Gustave* Chaix-d'Est-Ange, le fils de l'illustre Chaix-d'Est-Ange, avocat distingué lui-même, a été mortellement frappé, après une visite qu'il venait de faire chez sa belle-sœur, Mme Paul Sipière, par une attaque d'apoplexie foudroyante.

M. Gustave Chaix-d'Est-Ange laisse une veuve, née Sipière, et deux enfants, un fils et une fille.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On poursuit activement à la Sacrée-Congrégation des Rites l'examen de la cause du vénérable Chanel, le premier martyr de l'Océanie, dont la béatification pourra avoir lieu, on l'espère, pour les fêtes du jubilé sacerdotal de Léon XIII.

A l'occasion de ces mêmes fêtes et de l'exposition du Vatican une revue illustrée avec texte en diverses langues va commencer sa publication, sous les auspices du Comité promoteur central des fêtes jubilaires.

—

L'*Osservatore romano* du 16 mai déclare que le Pape n'a nullement envoyé, comme on l'avait dit, sa bénédiction pour l'inauguration de la façade du Dôme de Florence.

La bénédiction a été donnée simplement selon les règles établies par la Congrégation des rites.

Le roi et la reine ont assisté officiellement à la cérémonie religieuse, et ils ont été reçus en souverains par l'archevêque et par le chapitre, dans les formes usitées en pareil cas.

A cette occasion, la *Civilta cattolica*, qui paraît à Florence explique ce qu'est la politique du Saint-Siège par rapport aux diverses régions de l'Italie. En Piémont, en Lombardie et en Vénétie, le roi est considéré comme absolument légitime. En Toscane et à Naples, il est souverain de fait et le Saint-Siège le reconnaît sans se prononcer sur la valeur de ses droits.

On est très impressionné dans le monde libéral italien par un article du *Corriere del Mattino* (feuille ultra-libérale de Naples) démontrant, à l'occasion des fêtes de Florence, que cette ville conviendrait beaucoup mieux que Rome comme capitale de l'Italie.

France.

S. G. Mgr Gonindard, évêque de Verdun, est nommé coadjuteur de S. Em. le cardinal Place, archevêque de Rennes, avec future succession, et S. G. Mgr Pagis, évêque de Tarentaise, est appelé à occuper le siège épiscopal de Verdun.

—

Paris. — Dimanche a eu lieu, une fête religieuse pour le 15me anniversaire de la fondation des cercles catholiques d'ouvriers. La journée a débuté par un pèlerinage à Montmartre, où la messe a été célébrée par Mgr Belouino, et un éloquent discours prononcé par le Père de Pascal.

Le soir un fraternel banquet réunissait au Salon des familles les ouvriers et leurs généreux protecteurs. Le président, M. le comte de la Bouillerie, a porté un toast à la santé de Léon XIII. Après lui, M. de Mun a prononcé un remarquable discours qui a duré une heure et dans lequel il a rappelé le but de l'œuvre, qui est de délivrer le peuple en l'affranchissant du joug de la Révolution. Le brillant orateur a été fréquemment applaudi par les six cents auditeurs, parmi lesquels des sénateurs et des députés, MM. de Lamarzelle, de Belizal, de Carné, etc.

Clermont. — La *Semaine religieuse* de Clermont nous apporte de très intéressants détails sur la fête de Notre-Dame du Port, qui a été magnifiquement célébrée le dimanche 15 mai.

La veille de la fête, a eu lieu la cérémonie traditionnelle de l'*offrande du bouquet*. Pendant ce temps, la ville se mettait en mouvement; les rues se couvraient de verdure et de guirlandes; de nombreux habitants pavoisaient leurs maisons d'écussons, de monogrammes et de statues de la Vierge.

Les offices du jour ont commencé à neuf heures.

Son Ém. le cardinal Langénieux, qui avait accepté la présidence de la fête, accompagné de NN. SS. les évêques (1), fait son entrée solennelle; un nombreux clergé lui fait cortège. Tous les regards se fixent sur le Prince de l'Église qui, pour la seconde fois, vient en *pèlerin* à Notre-Dame du Port. On se rappelle l'amabilité, la bonté de l'archevêque de Reims, et la foule est heureuse de revoir, revêtu de la pourpre, celui dont elle a conservé un si doux et si profond souvenir.

Le mauvais temps avait obligé d'ajourner à l'après-midi la grande procession. Elle eut lieu à l'heure que Mgr l'évêque de Clermont avait fixée, une heure et demie.

Aussitôt, la procession s'organise, les cloches se mettent en branle, jetant dans les airs leurs notes les plus joyeuses; la musique du pensionnat des Frères, les chœurs de chanteuses, les voix des hommes, entonnant les litanies de Lorette, s'unissent pour exalter les louanges de la Vierge du Port. La foule se précipite sur la place de la Croisade. C'est là que se dirige, à la suite de la statue miraculeuse, le cortège des évêques. C'est là, sur cette place aux glorieux et pieux souvenirs, que la bénédiction papale est donnée.

A ce moment, toutes les têtes s'inclinent sous la bénédiction du cardinal et des évêques. — La procession rentre ensuite dans la basilique de Notre-Dame du Port.

La fête se continue à la cathédrale. C'est là qu'elle a son dernier et plus vif éclat.

Les vêpres sont chantées pontificalement par Monseigneur de Cahors. Le cardinal, les évêques et leurs assistants forment autour de l'autel une majestueuse couronne. Le chœur est rempli par les prêtres; la cathédrale est trop petite pour contenir

(1) Mgr Grimardias, évêque de Cahors; Mgr Besson, évêque de Nîmes; Mgr Bélouino, évêque d'Hiéropolis; Mgr Bourgade, évêque de Thaumacum, vicaire apostolique de l'Arizona.

la foule qui se presse à toutes les portes. Les psaumes sont chantés en faux-bourdon. Le *Magnificat* en musique, composé par M. Claussmann, produit une vive et profonde impression.

Après les vêpres, Monseigneur l'évêque de Nîmes monte en chaire et prononce un admirable discours.

Etranger.

Belgique. — Mgr Abbeloos, recteur de l'Université catholique, a cru devoir, au moment d'entrer en charge, présenter au Souverain-Pontife l'hommage de son dévouement personnel ainsi que celui du corps académique et des étudiants de l'*Alma Mater*. S. S. Léon XIII a daigné répondre à la lettre du recteur par le Bref si encourageant et si paternel dont nous allons donner la traduction :

LÉON P. P. XIII.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Les Évêques belges vous ont donné un bien honorable témoignage de leur estime en vous confiant le rectorat de l'Université de Louvain. A vous de répondre dignement à leur attente, et non seulement à leur attente, mais à la Nôtre aussi, car Nous-même Nous avons foi en votre mérite et en votre prudence. Ce fut assurément de votre part un acte de piété et de sagesse, au moment d'entrer dans vos nobles fonctions, de ne pas vouloir omettre de porter avant tout un regard de respect vers le Pontife romain et de placer en quelque sorte sous ses auspices le succès de votre administration rectorale. Vous avez voulu par là affirmer hautement que vous n'auriez rien de plus à cœur que de tenir constamment les doctrines du siège apostolique comme règles de vos jugements et de vos actions tant pour vous que pour ceux dont vous êtes le chef. Que telle fût votre résolution, Nous en avions déjà la conviction parfaite et cependant c'est avec plaisir que Nous en avons eu la nouvelle assurance dans votre récente lettre, d'autant plus que, dans une affaire de cette importance, vous Nous mettez à même de constater l'unité de vue qui règne entre vous et les hommes distingués exerçant la charge de l'enseignement dans votre Université.

Aussi longtemps que vous persévèrerez dans ces dispositions, et vous y persévèrerez, espérons-Nous, avec la grâce de Dieu, vous augmenterez merveilleusement le glorieux patrimoine que vous ont légué vos prédécesseurs et votre pays, non moins que l'Église placera de grandes espérances dans l'Université de Louvain. Toutefois les plus grands résultats au point de vue de votre honneur dans les divers domaines de la culture intellectuelle vous les obtiendrez en prenant pour guide le Docteur angélique. D'ailleurs, et vous Nous le confirmiez vous-même, puisque l'étude de la philo-

sophie thomistique est l'objet d'une application active de la part de vos docteurs et vos élèves, il faut saisir cette occasion et ne rien négliger pour faire produire à ce zèle des fruits plus nombreux et plus importants.

Dans cette intention, Nous nourrissons certains projets qu'à l'occasion Nous avons indiqués à notre cher fils, D. Mercier, professeur de philosophie thomistique, et dont vous apprécierez aisément l'opportunité en regard des temps actuels et l'utilité sous le rapport du progrès des études. En attendant, Nous demandons à Dieu ses faveurs pour vous, cher fils, pour les professeurs et les étudiants de votre Université et, comme présage des dons célestes et gage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 28 avril de l'an 1887, de Notre Pontificat le dixième.

LÉON P. P. XIII.

LES CHAMBRES

Sénat.

Lundi 23 *mai.* — La séance a duré cinq minutes, le temps de lire le procès-verbal. Le Sénat a laissé à son président le soin de le convoquer lorsqu'il le jugera convenable.

Chambre des députés.

Lundi 23 *mai.* — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les sucres.

De tous côtés on réclame l'ajournement. M. Floquet lui-même y est favorable.

On propose de fixer la prochaine séance soit à lundi soit à jeudi.

C'est jeudi qui est voté.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La crise. — Elections du 22 mai. — La révélation du général Le Flô. — Décision du Conseil d'Etat au sujet du recours des Princes. — Arrestation à la frontière. — Grève en Belgique. — Suisse. — Angleterre. — Zoulouland.

26 mai 1887.

Depuis dix jours la France est sans ministres et, au lieu d'avancer, la solution de la crise semble s'éloigner chaque jour un peu plus.

Les combinaisons les plus diverses ont été essayées : toutes échouent au bout de quelques heures. M. de Freycinet, après quelques démarches, a résigné la mission que lui avait tout d'abord confiée M. Grévy, puis M. Duclerc, enfin M. Floquet. Car, il faut bien le dire, M. Grévy a été jusqu'à demander à M. Floquet de présider le nouveau conseil, à M. Floquet, c'est-à-dire à l'homme dont le nom seul est une injure pour la Russie, la seule des puissances européennes qui nous témoigne encore quelque sympathie, la seule qui puisse, comme en 1875, nous aider à éviter une fois encore, les dangers d'une guerre extérieure.

Quoi qu'il en soit et, comme les autres, la combinaison Floquet a échoué et ce matin on parle d'une combinaison Raynal-Ribot. Attendons la suite.

Cette situation, pénible pour la République, laisse la France dédaigneusement indifférente. Le pays comprend que les noms des acteurs n'influeront en rien sur le dénoûment de la pièce qui se joue. Il ne regrette pas M. Goblet, et il ne place ses espérances ni en M. Floquet, ni en M. de Freycinet, ni en M. Clémenceau, ni en MM. Raynal ou Ribot. Il sent que l'édifice s'écroule, et il assiste à l'effondrement avec plus de satisfaction que de tristesse. C'en est fait du parlementarisme républicain ; le surmenage politique a amené la lassitude nationale.

Les conservateurs ont mieux à faire que de travailler, même partiellement, à consolider la baraque devant laquelle les boniments successifs et contradictoires des partis révolutionnaires ne font plus recette. Qu'ils se préparent à reconstruire, tandis que la démolition s'achève. Qu'ils se groupent pour restaurer le gouvernement légitime et les libertés auxquelles notre peuple chrétien a droit.

—

M. Mesureur, candidat radical socialiste, a été élu dimanche au premier tour de scrutin par 219,920 voix député de la Seine. Il a réuni plus du quart des électeurs inscrits. Son élection va donner un nouvel élan à la campagne des autonomistes — autrement dit des communards.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans ce scrutin, c'est le chiffre des voix données au général Boulanger.

Les radicaux ont saisi l'occasion de faire une manifestation en son honneur. Bien qu'il ne fût pas éligible, il a recueilli 36,000 suffrages exprimés dans la forme légale.

Mais on évalue à 120,000 au moins le nombre des bulletins où le nom du général Boulanger se trouvait accolé à celui du citoyen Mesureur.

Si l'on excepte le scrutin du 4 mai de l'année dernière où M. Gaulier fut élu par 146,012 voix contre 107,295 données aux candidats socialistes et qui compte 300,845 abstentions, jamais il n'y a eu dans la Seine un pareil chiffre d'abstentions. Aux élections du 4 octobre 1885, il y avait eu 434,001 votants et 129,339 abstentions, et M. Cantagrel, que remplace M. Mesureur, avait obtenu 289,110 voix. D'où l'on conclut que l'influence du comité de l'Union républicaine radicale socialiste est loin d'aller en augmentant. Il y a, d'ailleurs, à Paris, un stock d'électeurs radicaux socialistes de toutes nuances que l'on peut considérer comme formant la clientèle, en quelque sorte invariable du parti ; ces électeurs font balle quand il n'y qu'un candidat et, quand il y en a plusieurs, ils se divisent suivant les affinités de leurs groupes ou leurs sympathies personnelles.

—

En même temps, avait lieu une autre élection dans l'Isère. Elle se traduit en un ballottage, mais il y a toute probabilité que M. Valentin, opportuniste, qui a eu 37,267 voix contre M. Edgard Monteil, radical, qui en a obtenu 22,229, sera élu de dimanche en huit, puisqu'il ralliera infailliblement les 18,730 suffrages qui se sont portés sur M. Paviot, son concurrent, également opportuniste.

La lutte a été d'autant plus vive, dans l'Isère, département essentiellement opportuniste, que M. Edgard Monteil est un transfuge du parti.

—

Plusieurs élections départementales avaient lieu également le 22. Trois conservateurs ont été élus, et dans les cantons où le candidat conservateur a été battu, le candidat républicain l'a emporté de peu de voix, et il s'agissait de remplacer des conseillers républicains qui avaient été élus avec de fortes majorités. Il y a là un fait qui doit frapper quiconque réfléchit et qui est de nature à faire concevoir les plus sérieuses espérances.

—

On sait qu'en 1875 — il y a juste douze ans aujourd'hui — notre pays l'a échappé belle. Sans crier gare, sans que le public ait pu même soupçonner le danger qui grondait, l'Allemagne a été sur le point de déclarer la guerre à la France.

M. de Bismarck et tout son entourage, alarmé, stupéfait de voir avec quelle rapidité, malgré notre effroyable défaite et la lourde indemnité de cinq milliards, nous avions procédé à la réorganisation de nos forces militaires et de notre matériel, s'était décidé à jeter sur nous les bataillons de l'armée allemande pour nous empêcher de continuer cette reconstitution et nous donner le coup de grâce.

A cette époque M. le duc Decazes était ministre des affaires étrangères. Il avait toute la perspicacité, tout le tact, toute l'habilité que réclamait la situation. Il était au courant de ce qui se tramait dans l'ombre contre nous.

Mais que faire, qu'entreprendre pour parer à ce subit danger?

Or, à ce moment même, c'est-à-dire dans les premiers jours d'avril 1875, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg se trouvait de passage à Paris. Il venait de prendre un congé de quelques semaines en Bretagne, et s'apprêtait à retourner à Saint-Pétersbourg, quand il alla rendre visite au président de la république, le maréchal de Mac-Mahon.

Il fut reçu à neuf heures du matin. Le général Le Flô entamait la conversation, quand le maréchal, l'interrompant tout à coup, lui dit :

— Mais, mon cher général, vous ne savez donc pas ce qui se passe ?

— Je ne sais, monsieur le maréchal, que ce que l'on me dit, et je ne puis supposer qu'on me cache quelque chose.

— Tenez, lisez cela, dit le maréchal de Mac-Mahon, en lui présentant une liasse de papiers.

Notre ambassadeur de Russie lut avec stupéfaction. C'était une série de rapports et de documents secrets, quelques-uns de date toute récente, qui ne pouvaient laisser aucun doute sur le projet arrêté de l'Allemagne de nous faire la guerre sans délai avec ou *sans* déclaration. Il y releva surtout deux lettres d'un des plus grands personnages de l'Europe, un prince dont le nom est facile à deviner, et dont l'une disait :

— Vous serez attaqués au printemps.

Et l'autre :

— Les dispositions sont changées, la guerre est remise au mois de septembre.

Le général Le Flô, après avoir lu ces documents, s'écria :

— Comment! de pareilles choses existent, j'ai l'honneur

d'être accrédité auprès du seul grand souverain qui puisse nous venir en aide, et on me les laisse ignorer!

Le soir même, à huit heures, il était en route pour Saint-Pétersbourg où il avait bientôt avec l'empereur Alexandre une conférence décisive et qui, en nous assurant de l'appui de la Russie, écartait définitivement l'orage qu'on avait cru sur le point d'éclater...

Ces événements que nous venons de rappeler, on les connaissait assez généralement, et un écrivain, M. Ernest Daudet, qui a publié l'histoire de la présidence du maréchal de Mac-Mahon, les a révélés dans toute leur vérité. Mais on ne les connaissait que dans leur ensemble, et sans les détails qui mettent en relief leur côté dramatique.

Le général Le Flô, qui est actuellement retiré au château de Nechoat, près de Morlaix, où il se consacre à l'éducation de ses petits enfants, ayant été amené, ces jours derniers, à causer avec un ami de ces péripéties dans lesquelles il a su jouer un rôle prépondérant, lui raconta par le menu, tous les incidents, et lui confia même les lettres et dépêches officielles échangées à cette occasion entre lui et le duc Decazes.

Ce sont ces documents qui viennent d'être publiés dans un journal et dont la lecture est profondément attachante, car elle nous fait toucher pour ainsi dire du doigt, le péril où la France a été sur le point de tomber, peut-être irrémédiablement.

L'empereur Alexandre, après avoir écouté de la bouche du général Le Flô le récit des appréhensions que les projets de l'Allemagne causaient en France, dit textuellement à notre ambassadeur :

Je le répète, on ne peut pas vous faire la guerre, tant que vous n'y donnez aucune raison sérieuse, et vous n'en donnez pas. S'il en était autrement, c'est-à-dire si l'Allemagne entendait entrer en campagne sans motif ou sous des prétextes futiles, elle se placerait vis-à-vis de l'Europe dans la même situation que Bonaparte en 1870.

Alexandre II ajouta, d'un ton plus bas et entre les dents, quelque chose comme ceci, que l'expression du visage indiquait mieux que la parole :

Et ce serait à ses risques et périls.

L'empereur de Russie tint parole. Il mit tout en œuvre pour empêcher l'Allemagne, qui nous guettait comme une proie, de réaliser l'agression qu'elle méditait. Il fit agir avec une habileté

et une énergie remarquables les principales cours de l'Europe, l'Angleterre et l'Autriche. Il exerça lui-même à Berlin une action décisive, et le duc Decazes put écrire, en effet, qu' « il s'était créé des droits éclatants et incontestés à la reconnaissance de la France. »

M. de Bismarck n'essaya même pas de discuter ; il se contenta d'attribuer les mauvais desseins « qu'on lui avait prêtés » à M. de Moltke et de les désavouer.

Le coup était manqué.

Dans la dépêche que le duc Decazes fit tenir au général Le Flô pour lui dire le résultat inespéré des démarches de celui-ci, il disait en terminant :

Donc, confiance, prudence, patience !

Il avait raison, et les bruits de guerre qui, au commencement de cette année se sont encore reproduits comme en 1875, confirment la sagesse de ces paroles en nous montrant combien nous devons avec fermeté persévérer dans l'attitude prise alors vis-à-vis de l'Allemagne.

C'est la leçon que nous devons tirer de la publication qui vient d'être faite des documents ci-dessus résumés.

—

Voici le texte des décisions rendues par le conseil d'Etat sur le recours des princes contre la mesure ministérielle qui les a privés de leurs grades militaires :

En ce qui concerne le recours des princes d'Orléans :

Le conseil d'Etat,

Considérant que les quatre pourvois ci-dessus visés ont le même objet et sont fondés sur les mêmes moyens; que, dès lors, il y a lieu de les joindre pour statuer par une seule et même décision ;

Sur la fin de non-recevoir opposée aux pourvois par le ministre de la guerre et tirée de ce que les décisions attaquées constitueraient des actes de gouvernement qui ne seraient pas de nature à être déférés au conseil d'Etat par la voie du recours pour excès de pouvoirs ;

Considérant qu'il résulte du texte même des décisions attaquées que le ministre de la guerre les a prises en vue d'appliquer l'article 4 de la loi du 22 juin 1886 ;

Qu'ainsi il a agi dans l'exercice des pouvoirs d'administration qui appartiennent aux ministres pour assurer l'exécution des lois au regard de leurs subordonnés, et que ces décisions constituent des actes administratifs susceptibles d'être déférés au conseil d'Etat par application des lois des 7-14 octobre 1790 et 24 mai 1872 ;

Au fond :

Sur le moyen tiré de ce que le ministre de la guerre aurait porté atteinte au principe de la propriété des grades en rayant les requérants des contrôles de l'armée par une fausse application de la loi ci-dessus visée du 22 juin 1886 ;

Considérant qu'aux termes de l'article 4 de ladite loi, les membres des familles ayant régné en France ne peuvent entrer dans les armées de terre et de mer ni exercer aucune fonction publique;

Considérant qu'il résulte de cette disposition que la loi du 22 juin 1886 a eu pour but et pour effet de créer une incompatibilité absolue entre la qualité de membre d'une famille ayant régné en France et celle d'officier dans les armées de la république;

Qu'il suit de là que le ministre de la guerre, en rayant les requérants des contrôles de l'armée, n'a pas excédé la limite de ses pouvoirs ;

Sur le moyen tiré de ce que la radiation des contrôles ne pouvait pas être opérée par décision ministérielle, alors que les grades avaient été conférés ou confirmés par des lois, décrets ou ordonnances;

Considérant que, de ce qui précède, il résulte que la radiation des contrôles n'étant à l'égard des requérants que la conséquence de l'incompatibilité légale prononcée par la loi du 22 juin 1886, il appartenait au ministre de la guerre de prendre la décision attaquée pour assurer l'exécution de ladite loi ;

Décide :

Art. 1er. — Les requêtes ci-dessus visées sont rejetées.

Art. 2. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de la guerre, qui est chargé d'en assurer l'exécution.

En ce qui concerne les décisions touchant les princes Murat.

Le conseil d'Etat...

(Mêmes motifs que dans le précédent arrêt relativement à la compétence.)

Au fond,

Considérant qu'à l'appui de leurs pourvois les requérants soutiennent qu'il ne pouvait leur être fait application de l'article 4 de la loi du 22 juin 1886 par le motif que, si la famille à laquelle ils appartiennent est alliée à la famille Bonaparte, ils ne sont pas membres de cette famille dans le sens de ladite loi ;

Considérant que les mesures exceptionnelles édictées par la loi du 22 juin 1886 ne sont applicables qu'aux membres des familles ayant régné en France ;

Considérant que la famille Murat, à laquelle appartiennent les requérants, n'est pas de celles qui sont visées par ladite loi :

Qu'ainsi les requérants sont fondés à soutenir que le ministre de la guerre, en les rayant des contrôles de l'armée en exécution de

l'article 4 de la loi du 22 juin 1886, en a fait une inexacte application ;

Décide :

Art. 1er. — Les décisions ci-dessus du ministre de la guerre sont annulées.

Art. 2. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de la guerre, qui est chargé d'en assurer l'exécution.

On ne pouvait attendre autre chose du Conseil d'Etat de la République.

—

Deux arrestations viennent d'être faites à la frontière d'Alsace : les gendarmes allemands ont emmené deux employés de la Compagnie de l'Est comme coupables d'avoir renversé un poteau frontière, ce que nient les deux prisonniers. L'arrestation ayant eu lieu régulièrement et sur territoire allemand, ne donnera sans doute lieu à aucune action diplomatique mais il n'en reste pas moins vrai que le gouvernement allemand recherche toutes les occasions de nous être désagréable et de nous faire sortir de notre calme.

—

Les grèves recommencent en Belgique et la situation est grave dans tout le Borinage. Le gouvernement y envoie de nombreuses troupes.

—

Par 252,791 oui contre 127,474 non, le peuple suisse a ratifié la loi votée par les Chambres conférant au gouvernement fédéral le monopole de la fabrication et de la vente de l'eau-de-vie.

Voici l'économie de la nouvelle législation.

Les droits d'entrée sur les alcools sont relevés d'un franc par litre. La distillation comme industrie privée est interdite. La Confédération fait face aux exigences de la consommation par l'importation d'alcools étrangers et par l'achat à des producteurs spéciaux d'alcools reconnus sains. Le double produit des taxes sur les alcools étrangers et de la vente d'alcools distillés dans le pays est réparti entre la caisse fédérale et les cantons. Ceux de ces derniers qui ont encore des impôts indirects sur les boissons saines, tels que vin, bière, cidre, etc., doivent les supprimer dès l'entrée en vigueur de la loi.

Les cantons doivent en outre affecter 10 0/0 de la somme qui leur est allouée à la lutte contre l'alcoolisme.

Les partisans du projet ont fait valoir son caractère moralisateur; par le renchérissement de l'alcool, par l'abaissement du prix des boissons saines et par l'emploi judicieux du 10 0/0 des sommes allouées aux cantons, les progrès de l'alcoolisme seront efficacement combattus. Mais il est permis de croire que le bénéfice d'argent promis au plus grand nombre des caisses cantonales a contribué au moins autant que les considérations morales au succès de la loi.

Le projet, cependant, était vivement combattu. Certains cantons étaient matériellement intéressés à son rejet. De plus, les adversaires contestaient absolument sa portée moralisatrice, la régie fédérale ne devant pas, d'après eux, empêcher la consommation d'un seul verre de schnaps. Mais ils protestaient surtout contre l'établissement d'un monopole aliénant la liberté du commerce et de l'industrie, armant le pouvoir central de nouvelles et dangereuses compétences et constituant les cantons pensionnaires de la caisse fédérale.

—

Le *Times* vient de publier une intéressante lettre plaidant chaudement pour le rétablissement des relations entre l'Angleterre et le Saint-Siège. Le correspondant du *Times* croit — nous reproduisons son opinion à simple titre de renseignements — que, si l'Angleterre entretenait avec la Papauté des rapports diplomatiques, le Vatican aurait une tout autre attitude dans les affaires irlandaises. Malheureusement, ajoute-t-il, « par fanatisme ou par peur des fanatiques, » les différents cabinets qui se sont succédé n'ont pas eu le courage d'entrer en relations officielles et directes avec le Vatican. Le correspondant du *Times* termine ainsi sa lettre :

L'Angleterre peut croire qu'il y a de la sagesse de sa part à éviter soigneusement, et jusqu'aux moindres apparences, de reconnaître le Pape et l'Eglise dont il est le chef. Quant à moi, je considère comme une folie de ne pas voir que le Pape est un facteur politique, et que le Vatican, quand il ne serait que cela, est toujours un grand centre d'informations de toutes les parties du monde. Sûrement ce que fait la France athée ou l'Allemagne protestante, l'Angleterre pourrait le faire sans crainte d'être accusée d'une complaisance dangereuse pour la Papauté.

Comme on le voit, l'idée des relations officielles entre le Vatican et l'Angleterre fait son chemin dans les esprits. Les protestants les plus ancrés dans leurs préjugés ne peuvent rester

indifférents au magnifique éclat qui environne actuellement le Saint-Siège.

—

Les nouvelles de Londres nous annoncent l'annexion du Zoulouland par l'Angleterre. Cette annexion complète la barrière que les Anglais se sont toujours efforcés d'élever entre les Boers et la mer, et aujourd'hui, sauf pour le pays des Amatongas, il est impossible aux colons hollando-africains de s'approcher du littoral sans passer par les possessions anglaises; bientôt celles-ci auront rejoint les territoires appartenant au Portugal, et la dernière issue sera fermée.

Voici, en peu de mots, l'histoire du Zoulouland depuis la défaite de Cettiwayo par les troupes anglaises. Ce pays, qui mesure environ 10,000 milles carrés et a une population de 200,000 habitants environ, fut divisé en 13 tribus placées chacune sous le commandement d'un chef; mais ce démembrement donna bientôt lieu à des désordres, et en 1882 Cettiwayo fut replacé par les Anglais à la tête de la plus grande partie du territoire des Zoulous, sous la surveillance d'un résident anglais. Entre le pays des Zoulous et le Natal, on avait laissé une espèce de province tampon, nommée réserve.

Cela n'empêcha pas le chef Usibepu de renverser Cettiwayo, qui se réfugia dans la réserve, où il mourut. Il y a un peu plus d'un an, un certain nombre de Boers du Transvaal passèrent en Zoulouland et s'y établirent, en pesant sur les Zoulous qui, graduellement, se rabattirent sur la réserve, où ils devinrent si nombreux que les colons de Natal s'en émurent. L'établissement d'une nouvelle république de Boers dans le Zoulouland les irritait beaucoup plus cependant que le voisinage d'un grand nombre de Zoulous.

Les colons s'agitèrent tant et si bien que sir Arthur Havelock fut chargé par le gouvernement anglais de négocier avec les Boers. Après de longues négociations, il leur laissa le territoire qu'ils occupaient, il reconnut leur république (bien qu'établie, au dire des colons de Natal, en violation des traités), mais en s'opposant à tout nouvel empiètement de leur part. Cette nouvelle république des Boers est située à l'ouest du Zoulouland et ne s'étend pas jusqu'à la côte; elle a une superficie de 1,800 milles carrés et la capitale s'appelle Vryheid.

La décision de sir Arthur Havelock causa une profonde émotion à Natal et le Parlement de cette colonie adopta des

résolutions qui équivalaient à un vote de censure contre le gouverneur. On n'en resta pas là, on tint des meetings à Londres, on pétitionna, et le résultat est que le Zoulouland est maintenant une possession britannique. Le gouvernement anglais tenait fort peu à s'en emparer; mais comme les colons de Natal voulaient à tout prix refouler les Boers, ils ont profité de la présence à Londres de leurs délégués à la conférence pour obtenir que le gouvernement cédât à leurs vœux.

—

Le théâtre national de l'Opéra-Comique à Paris a brûlé hier soir. Plus de quarante cadavres ont déjà été retrouvés jusqu'ici et il faut s'attendre à voir ce nombre de beaucoup dépassé. — Il y a de nombreux blessés.

VARIÉTÉS

Le Paupérisme juif.

Le *Spectator* a publié, il y a quelque temps, une intéressante étude sur le paupérisme juif. Le même journal contenait samedi un article très instructif sur les richesses des juifs anglais, d'où il ressort que le succès des juifs dans la lutte pour la vie est au moins aussi grand en Angleterre que dans les autres pays et qu'il y a parmi eux, toute proportion gardée, plus de riches et de gens aisés que parmi les chrétiens.

Le *Spectator* évalue le revenu annuel des 47,000 juifs de Londres à 3,808,430 liv. st., ce qui donne en moyenne 82 livres (2,050 fr.) par individu. Comme, en divisant le revenu total du Royaume-Uni (1,240,000,000 liv. st.) par le chiffre de la population (35 millions), on n'arrive qu'à 35 livres (875 fr.), il s'ensuit que les juifs ont, par individu, environ deux fois et demie autant d'argent que les autres. En un mot, les juifs, qui forment un 750e de la population du royaume, possèdent un 300e de la richesse du pays.

D'après la statistique du professeur Leone Levi, voici comment se répartit la richesse de l'Angleterre : sur un million d'habitants il y en a

90 qui jouissent d'un revenu de plus de 10,000 livres sterling (250,000 fr.).

1,700 qui jouissent d'un revenu de plus de 1,000 livres sterling (25,000 fr.).

3,000 qui jouissent d'un revenu de plus de 500 livres sterling (12,500 fr.).

15,700 qui jouissent d'un revenu de plus de 200 livres sterling (5,000 fr.).

Cela revient à dire que, sur 50,000 habitants, il y a 4.5 individus de la première catégorie, 85 de la deuxième, 150 de la troisième et 785 de la quatrième.

En estimant à 50,000 le nombre des juifs de Londres, ce qui dépasse de 3,000 le chiffre exact et réduit la proportion des riches, on trouve qu'il y a, en analysant le revenu total des Israélites, 1,000 individus de la première catégorie (revenu dépassant 250,000 fr.), 1,400 de la deuxième (25,000 fr.), 800 de la troisième (12,500 fr.), et 3,200 de la quatrième (5,000 fr.).

Les possesseurs d'un revenu annuel de plus de 250,000 fr. sont donc vingt fois aussi nombreux parmi les juifs que parmi les chrétiens ; les possesseurs d'un revenu de 25,000 fr. dix-sept fois aussi nombreux ; les possesseurs d'un revenu de 12,500 fr. six fois aussi nombreux, et ceux qui ont 5,000 fr. par an plus de quatre fois aussi nombreux que parmi les chrétiens.

—

Torpilleurs et bateaux-canons.

Le *Temps* donne sur les torpilleurs et le bateau-canon des renseignements qu'il nous paraît intéressant de reproduire :

Comme nous l'avons dit, deux des torpilleurs, le 27 et le 28, de la division de l'amiral Brown de Colstoun, ont fait de telles avaries dans la traversée qu'ils viennent de faire qu'on est obligé de les désarmer; quatre de ces mêmes bateaux sont actuellement en réparation, cela à la suite d'une promenade de Toulon à Bizerte, en passant par Alger. « Si on continue ainsi, nous écrit un de nos correspondants, dans trois mois il ne restera rien des torpilleurs de 33 mètres attachés à la division des expériences, et à faire des navigations pour lesquelles ces bateaux ne sont pas faits, nous userons complètement un matériel qui vaut de 4 à 5 millions, qu'il faudra nécessairement remplacer, ce qui est déjà un mal, et qui pourra nous manquer, ce qui est pis. »

Nous avons dit si souvent que les torpilleurs de 33 mètres n'ont jamais été conçus pour autre chose que pour courir des *raids* en vue du littoral, que nous croyons inutile de revenir sur ce point; il suffit de constater une fois encore qu'on gaspille, malgré l'expérience qui a parlé, les ressources de la France.

Voilà pour les torpilleurs. Passons maintenant au bateau-canon, conception toute personnelle du ministre de la marine. On sait que

ce nouveau type de navire porte un canon de 14 centimètres, qu'on ne peut pointer qu'en manœuvrant le gouvernail du bateau ; ce n'est en réalité qu'un torpilleur de 41 mètres sur lequel on a mis une pièce d'artillerie.

Toutes les personnes au courant des difficultés du tir à la mer, de la nécessité de rechercher une plate-forme aussi stable que possible, estimaient que ce bateau aurait un tir très mauvais. L'expérience leur donne raison. Ces jours-ci, le bateau-canon est sorti de Toulon et a effectué un tir sur le Gross-Séraignet, îlot qui a environ 200 mètres de côté et qui est à toute petite distance de la pointe sud-est de Porquerolles. A 1,000 mètres, le bateau-canon n'a pas touché l'îlot une seule fois.

En général, tous les coups du canon de 14 centimètres s'encadrent à 1,000 mètres dans un rectangle ayant une quinzaine de mètres de hauteur et un mètre de base. On voit par là que la justesse du tir du bateau-canon peut être considérée comme nulle dès qu'il y a un peu de mer.

Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de le désarmer au plus tôt, de lui enlever son canon et de le transformer en torpilleur. Cela nous coûtera un peu d'argent, mais on utilisera ainsi ce petit bâtiment.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

9. — **Jésus-Dieu et M. Renan, philosophe**, par M. l'abbé Ferd. Tarroux. Magnifique vol. in-8° de plus de 700 pages. — Paris, librairie catholique internationale de l'Œuvre de Saint-Paul. Prix : 7 fr. 50.

Il est des écrivains qui débutent par des chefs-d'œuvre : c'est leur façon d'entrer dans la carrière. L'auteur de *Jésus-Dieu* est encore un inconnu dans le monde des lettres, et son livre est une œuvre de maître.

Comment s'est-il décidé à écrire? Il a cédé à un besoin intime de son cœur. Il connaît des âmes qui seront heureuses des efforts faits par lui pour éclairer leurs doutes et fortifier leurs certitudes.

Ces efforts, il les a soutenus longuement ; ces doutes, il s'est plu à les éclairer d'un luxe de lumière ; ces certitudes, son immense charité ne s'est point lassée de les fortifier.

Aussi a-t-il produit un gros livre.

Ce livre, quel est-il? Il le dit lui-même : « J'ai voulu flétrir un « système philosophique perni-

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

« cieux, que j'appellerai volon-
« tiers le *Renanisme*, et qui
« consiste à rendre à Jésus-Christ,
« Fils de Dieu, et Dieu lui-même,
« un culte plus outrageant que
« l'impiété; discuter M. Renan,
« ses affirmations, ses négations
« et ses doutes; démêler la vé-
« rité du sophisme, comme la
« piété de certaine gravité scep-
« tique; étudier, en un mot, la
« valeur de cet homme comme
« témoin de la vérité en général,
« et de la divinité du Christ en
« particulier; en même temps,
« fixer d'une manière irréfra-
« gable les bases de l'autorité
« évangélique. Plus tard, sans
« avoir à me préoccuper de sè-
« ches et arides controverses, il
« me sera permis d'écrire la Vie
« de notre Sauveur, en le lais-
« sant paraître dans la majesté
« de ses origines, dans la toute-
« puissance de ses actes, dans la
« radieuse illumination de ses
« discours, dans l'admirable sé-
« rénité de sa conscience, dans
« l'héroïsme de sa mort, dans le
« prodige de sa résurrection,
« dans l'éclat superbe et triom-
« phant de sa divinité. »

Mais donnons de cet immense travail une courte analyse.

L'auteur nous fait d'abord jeter un coup d'œil sur l'ensemble de l'élucubration de M. Renan; elle fourmille d'erreurs : erreurs théologiques, philosophiques et sociales; erreurs d'histoire, de géographie, de chronologie, d'exégèse, etc.

Un des premiers chapitres de *Jésus-Dieu* étudie M. Renan comme critique, et ce chapitre est écrasant de révélations. Le philosophe rationaliste est un critique nul. Il se moque des travaux de tous les savants, comme de toute chronologie reçue. Il compose une Vie de Jésus telle qu'il la souhaite, telle qu'il l'eût vécue, lui, pour les besoins de la libre-pensée. Il range les livres et les hommes dans un coin, d'où il les retire selon les exigences de sa thèse. Mosaïque trompeuse dont chaque pierre est un personnage écartelé, anéanti, ressuscité quand il l'a fallu. L'un vient avant d'être né, l'autre dissimule une existence plusieurs fois centenaire. Il confond à plaisir les détails avec l'ensemble, et le dogme avec la parabole. Il hérisse son texte d'une infinité de citations erronées. D'une partialité révoltante, il avance, sur la seule foi d'ennemis jurés de l'Eglise catholique, les accusations les plus graves contre elle, etc., etc.

Entrant ensuite directement en matière, M. l'abbé Tarroux fait au public français l'honneur d'une discussion minutieuse avec l'écrivain de la *Vie de Jésus*, comme s'il était certain que celui-ci est convaincu. En cela il ne perd pas son temps, car si M. Renan n'a pas à reconnaître des erreurs qu'il a bien connues en les commettant, l'espoir demeure de les désigner clairement à ceux qu'il a séduits.

Une étude magistrale sur le surnaturel ouvre le feu. Il le fallait, M. Renan ayant porté lui-même contre son œuvre cette sentence rigoureuse : « Si le miracle existe, mon livre n'est qu'un tissu d'erreurs. » Ces pages du philosophe chrétien, ces pages qui prouvent l'existence du miracle sont comme le texte de la loi d'après lequel l'auteur rationaliste doit recevoir et accepter sa condamnation.

Puis se déroule la longue série des erreurs du pamphlétaire, que l'auteur de *Jésus-Dieu* pulvérise l'une après l'autre : erreurs de principes, de méthode; erreurs sur les Evangiles et leurs prétendues contradictions; sur les discours évangéliques; sur les prophéties messianiques; sur les affirmations de Jésus touchant sa divinité; sur les prophéties, les miracles, l'origine des idées, les sentiments de Jésus; sur quelques circonstances matériel-

les et morales de la vie du Maître; sur Jean le Précurseur; sur les parents de Jésus; sur quelques autres personnages évangéliques (Lazare, Marie-Madeleine, Hérode, Caïphe, Judas, etc.); sur d'autres erreurs historiques (massacre des Innocents, secte des Ebionites, etc.); sur la mort et la résurrection de Jésus; sur les origines du christianisme, etc.

Un juge compétent, Mgr Fonteneau, archevêque d'Albi, après avoir lu *Jésus-Dieu*, a écrit à son auteur :

« Je vous remercie, monsieur « et cher Curé, de m'avoir pro- « curé le plaisir de vous lire et « de vous féliciter de votre beau « travail.

« En réfutant, dans votre livre « intitulé : *Jésus-Dieu et M. Re- « nan philosophe*, la *Vie de Jé- « sus* de M. Renan, vous vous « êtes placé à un point de vue « qui n'a pas été examiné suffi- « samment dans les ouvrages « déjà publiés sur cette matière. « C'est donc un livre nouveau « que vous offrez aux hommes « soucieux de connaître la vérité « et de la défendre. La forme, « toujours digne du fond, plaît, « entraîne et captive, mérite « assez rare chez le critique.

« Dès la première lecture, on « sent que ce travail est le fruit « de l'érudition et de la piété. « C'est un monument élevé à la « gloire de l'Homme-Dieu, il res- « tera... Je suis heureux et fier « de penser qu'un de mes prêtres « en a été l'intelligent ouvrier. »

Le livre de M. l'abbé Tarroux est donc une réfutation du système et des erreurs de M. Renan dans sa *Vie de Jésus*. Et néanmoins c'est bien un livre nouveau. Destiné aux chrétiens d'une ferveur médiocre, aux penseurs indifférents, mais religieux encore par tempérament ou par nécessité, qui se sont fait un symbole des dogmes philosophiques dont M. Renan s'est constitué l'oracle, il leur apporte le scrupule d'abord, la conviction ensuite. Il leur approche le grand pontife laïque, afin qu'ils jugent du défaut de proportions entre ce qu'en dit certaine renommée et la réalité. Il leur montre M. Renan tel qu'il est, et par conséquent trop petit pour avoir pu nuire réellement au Dieu Jésus-Christ.

Il saisit également une à une ces erreurs innombrables que le faux savant a si habilement combinées, et présentées avec tant de précaution; avec le même soin, il les replace en face de l'affirmation catholique, qui est la vérité, et les laisse couler d'elles-mêmes en présence du lecteur convaincu.

Cet ouvrage, très méthodique, n'en est pas moins varié. Une des qualités qui le recommandent, fort justement appréciée dans la controverse, c'est la modération de la forme, à côté de l'éclat du style et de la vigueur de la pensée. Ceux qui l'accueilleront, satisfaits de la science et de la loyauté de son auteur, voudront le faire connaître à leurs amis, à ceux-là surtout qui auront pris M. Renan comme conseiller de leurs aspirations religieuses.

Disons, en terminant, que l'Œuvre de Saint-Paul a bien fait les choses ; l'édition est splendide : beau papier, beaux caractères, correction soignée, toute la partie technique de l'ouvrage est digne à tous égards de la richesse du fond.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

ALLOCUTION DE N. T. S. P. LE PAPE

DANS LE CONSISTOIRE DU 23 MAI

Vénérables Frères,

Avant de combler aujourd'hui par de nouveaux choix les vides qui se sont produits dans l'épiscopat et dans le Sacré-Collège, Nous voulons prendre la parole un instant, principalement pour vous entretenir d'un sujet qui vous est sans doute bien connu, mais dont il vous plaira, croyons-nous, d'entendre traiter, à cause de sa très grande importance, en ce lieu et de Notre bouche. Il s'agit de ce qui a été fait, dans ces derniers temps, pour rendre meilleure la situation du catholicisme en Prusse. Grâce à Dieu, cette longue et difficile affaire a été réglée ; Nous y avons donné tous nos soins, et, laissant de côté toute considération secondaire, Nous avons eu, comme il convenait, pour suprême loi le salut des âmes.

Vous n'ignorez pas où en étaient les choses depuis déjà de nombreuses années ; bien souvent, vous avez amèrement déploré avec Nous que les Églises fussent laissées sans évêques et les paroisses sans curés ; que la liberté du culte fût amoindrie ; que les séminaires fussent interdits ; que le manque de prêtres, qui en résultait nécessairement, fût tel que plusieurs de nos Frères dans l'épiscopat n'eussent pas le moyen de pourvoir aux fonctions du service divin et à l'administration des sacrements.

Notre angoisse était d'autant plus grande devant la gravité de ces maux que Nous ne pouvions, à Nous seul, ni les guérir, ni y apporter de soulagement, surtout Notre pouvoir se trouvant entravé de mille façons.

Nous prîmes donc la résolution d'aller chercher le remède là où il était ; et cela avec d'autant plus de confiance que

Nous savions devoir trouver de sincères et utiles auxiliaires non seulement dans les évêques, mais aussi dans les députés catholiques, ces hommes si constants dans la défense de la meilleure des causes et dont la persévérance et l'union ont rendu à l'Église de grands services et lui en promettent de pareils pour l'avenir. Nos intentions et Nos espérances furent encore puissamment encouragées par la certitude que Nous avions de l'esprit d'équité et du désir de pacification qui animaient l'auguste empereur d'Allemagne et son gouvernement.

Aussi, les moyens de remédier aux maux les plus graves furent d'abord mûrement étudiés ; l'accord se fit ensuite peu à peu sur divers points ; enfin, la nouvelle législation qui, vous le savez, vient d'être adoptée, a totalement abrogé une partie des lois primitives et grandement mitigé le reste. Il est certain que la lutte si âpre qui a affligé l'Église et n'a pas été moins funeste à l'Etat a pris fin. Nous Nous réjouissons d'avoir obtenu, à force de soins et aidé de vos conseils, ces résultats, et Nous rendons à Dieu consolateur et appui de son Eglise de justes et particulières actions de grâces.

Que s'il reste encore, sur plusieurs points, à satisfaire les vœux légitimes des catholiques, il faut se souvenir que les résultats acquis sont plus nombreux et beaucoup plus importants. Le principal est que le pouvoir du Pontife romain, dans l'administration de l'Eglise, n'est plus considéré, en Prusse, comme un pouvoir étranger, et qu'il a été pourvu à son plein et libre exercice dorénavant. Et vous comprenez, Vénérables Frères, qu'il n'est pas d'une moindre conséquence que les évêques aient recouvré leur liberté pour la gestion des affaires de leurs diocèses ; que les séminaires aient été rétablis ; que plusieurs ordres religieux aient été relevés de la proscription. Pour le reste, Nous poursuivons l'accomplissement de Notre tâche, et connaissant la volonté de l'auguste Souverain, comme aussi les dispositions de ses ministres, Nous avons de bonnes raisons de vouloir que tous les catholiques de ce pays

prennent courage et confiance ; car Nous ne désespérons pas de voir la situation s'améliorer.

C'est également une satisfaction pour Nous de jeter Nos regards sur les autres parties de l'Allemagne. Nous avons, en effet, des motifs d'espérer sérieusement qu'en dehors même des frontières de la Prusse, les catholiques vont être traités avec plus d'équité. Cet espoir est fortifié par les dispositions qu'a tout récemment témoignées le grand-duc de Hesse-Darmstadt, qui, ces derniers jours, Nous a délégué un représentant pour examiner la question d'une revision des lois de sa principauté dans le sens de la liberté de l'Église catholique. Il est à peine besoin de dire combien cette démarche répondait à Nos propres vœux et à Nos aspirations ; car Nous ne désirons rien si ardemment que d'obtenir de la divine Providence assez de prolongation de vie et assez de force dans Notre administration pour que Nous puissions voir le catholicisme jouir d'une paix parfaite dans l'Allemagne entière et progresser sans entraves dans son action salutaire, sûr de son droit et sous la protection des lois.

Mais Nos préoccupations ne s'arrêtent pas aux limites de l'Allemagne. Partout où l'autorité du Pontife romain est reconnue s'étendent Notre sollicitude, Nos soins et Notre vigilance ; et, sans distinction de pays ni de race, Notre charité embrasse d'un amour égal, comme c'est Notre devoir, tous ceux qu'unit la Foi catholique. Sous l'impulsion de cette charité, Nous Nous efforçons d'améliorer la condition des catholiques dans d'autres pays encore que ceux dont il vient d'être fait mention. Il faut prier Dieu avec ferveur pour que spécialement, dans les affaires en cours, il daigne nous accorder un heureux succès.

Ce désir de pacification dont Nous sommes animé envers tous les peuples, puisse-t-il, dans la mesure où Nous devons Nous y attacher, profiter à l'Italie, que Dieu a si étroitement unie par un lien nécessaire au Pontificat romain, et que la nature même nous rend si chère ! Comme Nous l'avons fréquemment déclaré, Nous souhaitons depuis longtemps et avec ardeur que, dans l'Italie tout entière, les

esprits jouissent d'une paix assurée et que disparaisse ce funeste antagonisme avec le Pontificat romain ; mais sans que ce soit au détriment de la justice et de la dignité du Siège Apostolique, qui sont violées moins par l'hostilité du peuple que par la conjuration des *sectes* principalement. Il faut donc, comme acheminement vers la concorde, établir un état de choses où le Pontife romain ne soit dans la dépendance d'aucun pouvoir et jouisse d'une liberté absolue et vraiment digne de ce nom, comme le réclament les droits de tous. Non seulement, si l'on veut apprécier sainement la question, il n'en résulterait aucun dommage pour les intérêts de l'Italie, mais ce pays y trouverait un puissant secours pour son salut et sa prospérité.

Cela dit, Nous avons décrété de conférer les honneurs de votre Collège à deux hommes dont les vertus et les mérites vous sont connus : Louis Pallotti, auditeur de Notre Chambre apostolique, qui, dans des emplois divers, a toujours uni le dévouement et l'habileté avec l'attachement au Siège Apostolique, et Augustin Bausa, religieux dominicain, maître de Notre sacré Palais apostolique, qui rehausse ses mérites de piété et de science par l'humilité.

Que vous en semble?

C'est pourquoi, par l'autorité du Dieu Tout-Puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par le Nôtre, Nous créons et publions cardinaux diacres de la Sainte Église romaine :

LOUIS PALLOTTI,
AUGUSTIN BAUSA,

avec dispenses, dérogations et clauses nécessaires et opportunes.

Au nom du Père † et du Fils † et du Saint-†-Esprit. Ainsi soit-il !

CONSISTOIRE DU 26 MAI 1887

S. T. S. P. le Pape Léon XIII a tenu, jeudi, un consistoire public dans le Palais apostolique du Vatican, pour donner le chapeau cardinalice aux EEmes et RRmes cardinaux Séraphin Vannutelli, Camille Siciliano di Rende et Marien Rampolla del Tindaro, créés et publiés dans le consistoire du 14 mars 1887, ainsi qu'à LL. EE. Louis Pallotti et Augustin Bausa, créés et publiés dans le consistoire secret de lundi dernier.

Ces EEmes cardinaux se sont rendus à cet effet, à 9 heures et demie du matin, à la Chapelle-Sixtine; et là, pendant que les chapelains-chantres pontificaux exécutaient des motets de circonstance, ils ont prêté serment, d'après les Constitutions apostoliques, en présence des EEmes et RRmes cardinaux chefs d'ordre, du camerlingue et du vice-chancelier de la Sainte Église romaine, ainsi que du camerlingue du Sacré-Collège.

Pendant ce temps, Sa Sainteté est descendue avec sa noble cour dans la salle des *Paramenti*, où l'attendaient les EEmes cardinaux, S. Exc. Rme Mgr le vice-camerlingue de la S. Église romaine, S. Exc. D. Philippe Orsini, prince assistant au trône, S. Exc. Rme Mgr l'auditeur de la Rév. Chambre apostolique, les archevêques et évêques et les divers collèges de la prélature romaine, les officiers et les *cubiculares*, ainsi que le secrétaire de la S. Congrégation des Rites, le promoteur de la Foi, les avocats consistoriaux et les autres personnages admis à prendre part aux cérémonies pontificales solennelles.

Là, le Souverain Pontife a revêtu les ornements sacrés ; puis, s'avançant dans la salle Ducale, il a pris place sur la *Sedia gestatoria*, au milieu des *flabelli*, et, escorté des personnages susdits, il a fait son entrée dans la salle Royale, où, étant monté sur le trône, il a commencé la cérémonie solennelle du consistoire.

Les EEmes et RRmes cardinaux ont prêté d'abord au Saint-Père l'acte d'obédience, pendant que les chapelains-chantres pontificaux exécutaient des motets de circonstance. Alors les nouveaux princes de l'Église, introduits dans la salle Royale par les cardinaux de l'ordre des diacres, se sont avancés jusqu'au trône du Souverain Pontife, auquel ils ont baisé le pied et la main et dont ils ont reçu le baiser de paix. Ils ont

reçu de même l'accolade de leurs EEmes collègues, et ensuite ils ont occupé au milieu d'eux la place respective qui leur est assignée. Cela fait, les nouveaux cardinaux sont revenus devant le trône, où ils ont reçu le chapeau cardinalice des mains du Saint-Père, avec le cérémonial d'usage. Pendant les intervalles de cette cérémonie, l'avocat consistorial, M. le chevalier Hilaire Alibrandi, a plaidé pour la deuxième fois en faveur de la cause de béatification et canonisation de la Vén. Servante de Dieu Marie Rivier, de Viviers, fondatrice de la congrégation de la Présentation de la B. V. Marie.

Sa Sainteté, s'étant alors levée devant le trône, a béni tous les assistants, et, ayant de nouveau pris place sur la *Sedia gestatoria*, Elle est retournée, avec le même cérémonial qu'auparavant et escortée du Sacré-Collège et de toute la cour, à la salle Ducale et à celle des *Paramenti*, où Elle a déposé les ornements sacrés pour rentrer avec sa noble cour dans ses appartements particuliers.

Ensuite les EEmes et RRmes cardinaux se sont rendus processionnellement à la Chapelle-Sixtine, précédés des chapelains-chantres pontificaux qui chantaient le *Te Deum*. L'hymne d'actions de grâces achevée, S. Em. le cardinal-doyen a récité l'oraison *Super creatos cardinales*, et, au sortir de la Chapelle-Sixtine, les nouveaux princes de l'Église ont reçu pour la seconde fois le baiser de paix de leurs EEmes collègues.

Le consistoire public étant ainsi terminé, le consistoire secret a eu lieu, dans la salle habituelle. Le Saint-Père, après avoir, selon l'usage, fermé la bouche aux EEmes et aux RRmes cardinaux Vannutelli, di Rende, Rampolla, Pallotti et Bausa, a daigné proposer et pourvoir les Églises suivantes :

L'Eglise métropolitaine de Lyon, à laquelle est uni le titre de Vienne dans le Dauphiné, pour Mgr *Joseph-Alfred* Foulon, transféré du siège archiépiscopal de Besançon, qu'il retient en administration provisoire :

L'Eglise métropolitaine de Besançon, pour Mgr *Arthur-Xavier* Ducellier, transféré de l'Église cathédrale de Bayonne, qu'il retient en administration provisoire ;

L'Église métropolitaine d'Auch, pour Mgr *Jean-Léon* Gouzot, transféré de l'Église cathédrale de Gap, qu'il retient en administration provisoire ;

L'Église titulaire archiépiscopale de Sébaste, pour Mgr *Jean-*

François-Noël GONINDARD, transféré de l'Église cathédrale de Verdun et délégué comme coadjuteur, avec future succession, de S. Em. le cardinal Charles-Philippe Place, archevêque de Rennes;

L'Église cathédrale de Gran-Varadin, du rite latin, pour Mgr *Laurent* SCHLAUCH, transféré de l'Église cathédrale de Szathmar;

L'Église cathédrale de Verdun, pour Mgr *Pierre-Jean* PAGIS, transféré de l'Église cathédrale de Tarentaise;

L'Église cathédrale de Bayonne, pour Mgr *François-Alfred* FLEURY-HOTTOT, transféré de l'Église cathédrale de Digne, qu'il retient en administration provisoire;

L'Église cathédrale de Digne, pour le R. D. *Henri-Abel* MORTIER, de l'archidiocèse de Cambrai, où il est vicaire-général;

L'Église cathédrale de Gap, pour le R. D. *Jean-Alphonse* BLANCHET, de l'archidiocèse de Bourges, où il est vicaire-général;

L'Église cathédrale du Puy, pour le R. D. *Fulbert* PETIT, du diocèse de La Rochelle, vicaire-général de ce même diocèse;

L'Église cathédrale de Laval, pour le R. D. *Victor* MARÉCHAL, de Paris, curé de Corbeil, dans le diocèse de Versailles;

L'Église cathédrale de Sonora au Mexique, pour le R. D. *Herculanus* DE LOPEZ, de l'archidiocèse de Mechoacan, où il est chanoine bénéficier de la métropole et vicaire-général de l'archidiocèse.

Sa Sainteté a notifié ensuite les Églises suivantes, pourvues précédemment par Bref :

L'Église métropolitaine d'Adélaïde en Australie, récemment élevée à ce rang par Sa Sainteté, pour Mgr *Christophe-Augustin* REYNOLDS, jusqu'ici évêque de ce même siège;

L'Église métropolitaine de Wellington, dans la Nouvelle-Zélande, récemment élevée à ce rang par Sa Sainteté, pour Mgr *François-Marie* FEDWOOD, de la Compagnie des Maristes, jusqu'ici évêque de ce même siège;

L'Église métropolitaine de Brisbane, en Australie, récemment élevée à ce rang par Sa Sainteté, pour Mgr *Robert* DUNNE, jusqu'ici évêque de ce même siège;

L'Église titulaire archiépiscopale d'Anazarbe, pour Mgr *Michel* LOGNE, transféré de l'Église cathédrale de Raphoé et délégué comme coadjuteur, avec future succession, de Mgr Daniel Mac Gettigan, archevêque d'Armagh, en Irlande;

L'Église titulaire archiépiscopale de Palmyre, pour Mgr *Auguste* Bonetti, de la congrégation de la Mission, transféré du siège titulaire épiscopal de Cardica et député comme délégué apostolique et vicaire patriarcal de Constantinople;

L'Église titulaire archiépiscopale d'Acrida, pour Mgr *André* Ajuti, député comme délégué apostolique aux Indes-Orientales;

L'Église cathédrale de Galway, en Irlande, pour Mgr *François-Mac* Cormack, transféré de l'Église cathédrale d'Achoury;

L'Église cathédrale de Grafton, en Australie, récemment érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. *Jérémie* Doyle, du diocèse d'Armidale;

L'Église cathédrale de Wilcamia, en Australie, récemment érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. *Jean* Dunne, de Gaulbourne;

L'Église cathédrale de Port-Augusta, en Australie, récemment érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. *Jean* O'Reilly, du diocèse de Perth;

L'Église cathédrale de Sale, en Australie, récemment érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. *Jacques* Corbett, de l'archidiocèse de Melbourne;

L'Église cathédrale de Christchurch, dans la Nouvelle-Zélande, récemment érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. *Jean* Grimes, de la Société de Marie;

L'Église titulaire épiscopale d'Abidos, pour le R. D. *Julien* Vidal, de la Société de Marie, député vicaire apostolique des îles Fidji, vicariat récemment érigé dans l'Océanie par Sa Sainteté;

L'Église titulaire épiscopale de Maximianopolis, pour le R. D. *Jean* Hutchinson, des Ermites de S. Augustin, ancien pro-vicaire du Queensland, député vicaire apostolique de Cooktown, en Australie, vicariat récemment érigé par Sa Sainteté;

L'Église titulaire épiscopale de Pentacomia, pour le R. P. *André* Navarre, de l'Institut du Sacré-Cœur d'Issoudun, député vicaire apostolique de la Mélanésie;

L'Église titulaire épiscopale de Crisopolis, pour le R. D. *Pierre-Marie* Gendreau, de la Société des Missions-Étrangères de Paris, député coadjuteur, avec future succession, de Mgr Paul Puginier, vicaire apostolique du Tonkin occidental.

Le Saint-Père a ensuite ouvert la bouche, selon le rite

d'usage, aux EEmes et RRmes cardinaux Vannutelli, Siciliano di Rende, Rampolla del Tindaro, Pallotti et Bausa.

Puis, l'instance du sacré pallium a été faite à Sa Sainteté pour les Églises métropolitaines de Chieti, Ravenne, Otrante, Lyon, Besançon, Auch, Adélaïde, Brisbane et Wellington, ainsi que pour l'Église cathédrale du Puy, en vertu d'un privilège personnel accordé par Sa Sainteté.

Enfin Sa Sainteté a remis l'anneau cardinalice aux nouveaux princes de l'Église, en assignant le titre presbytéral de Sainte-Sabine à l'Eme Vannutelli, celui de Saint-Sixte à l'Eme Siciliano di Rende, et le titre également presbytéral de Sainte-Cécile à l'Eme Rampolla del Tindaro, la diaconie de Sainte-Marie-*ad-Martyres* à l'Eme Pallotti, et l'autre diaconie de Sainte-Marie-*in-Domnica* à l'Eme Bausa.

Après être rentré dans ses appartements privés, le Saint-Père a reçu en audience particulière les nouveaux cardinaux.

LA PAROISSE

Dans l'instruction pastorale publiée pour le dernier carême, Mgr l'archevêque de Lyon, alors archevêque de Besançon, a particulièrement insisté sur la fidélité à fréquenter l'église de sa propre paroisse.

Nous reproduisons quelques passages de ce beau mandement :

« Encore que l'on puisse s'acquitter partout de son devoir envers la sainte Messe du dimanche, il y a néanmoins une obligation spéciale d'y assister dans l'église de sa paroisse.

La paroisse, cette division du diocèse établie dans le but de pourvoir plus efficacement au gouvernement des âmes, et de rendre plus présente aux fidèles la hiérarchie des pasteurs légitimes, tient, de la façon la plus intime, à l'organisation même de l'Église, et les curés, qui reçoivent directement leurs pouvoirs de l'évêque, se rattachent par lui à la vivante et indissoluble unité du ministère apostolique, dont le Souverain-Pontife est le chef.

C'est par l'intermédiaire des pasteurs préposés à chaque paroisse que les fidèles reçoivent les enseignements de la foi; c'est en suivant les degrés de cette hiérarchie que le Vicaire de Jésus-Christ adresse à l'Église ses communications, promulgue

les définitions de foi, les lois disciplinaires, les avertissements et les corrections qu'il juge à propos de faire. C'est par ce moyen que, dans chaque diocèse, l'évêque remplit la mission qu'il a reçue d'instruire les fidèles, et s'acquitte de la fonction de les gouverner. Ainsi, les pasteurs légitimes, dans chaque paroisse, sont directement associés à ce mouvement qui, partant du centre, c'est-à-dire de Jésus-Christ lui-même, le Prince des pasteurs, comme de sa source véritable, se répand dans toutes les parties du monde catholique, comme le sang, dans les membres de l'homme, porte la vie jusqu'aux extrémités.

Si telle est la place de la paroisse dans l'Église, faut-il s'étonner des droits et des privilèges que l'Église lui assure? D'après ces droits, c'est dans la paroisse que doivent se faire tous les actes du chrétien et s'accomplir ses principaux devoirs; c'est là qu'il recevra le baptême et que son nom, porté sur les registres de la catholicité, fixera son état religieux d'une manière invariable et lui assignera, dans la grande famille des fidèles, le titre désormais incontesté d'enfant de Dieu, de frère et de cohéritier de Jésus-Christ. C'est dans la paroisse qu'il fera sa première communion; c'est là que la bénédiction de Dieu rendra indissoluble et sainte l'union des destinées humaines, cette union que le contrat civil tout seul est impuissant à faire légitime. C'est dans sa paroisse que le chrétien a reçu l'instruction religieuse; c'est là qu'il devra faire ses pâques. C'est de là qu'à son heure dernière sortiront, avec le saint viatique et l'extrême-onction, les consolations dont il a besoin au seuil de son éternité. C'est là qu'après sa mort on le présentera enseveli dans son cercueil, pour l'offrir encore aux prières de l'Église, comme on l'offrait au sacrement de la régénération, le jour de sa naissance, enveloppé des langes de la faiblesse. C'est la dernière demeure dont il aura franchi le seuil, avant d'aller dormir dans la demeure du tombeau, en attendant le jour de la résurrection.

Est-ce que cette grande place qu'occupe la paroisse dans la vie du chrétien ne suffirait pas déjà pour la lui faire aimer?

Mais il y a, sur la fréquentation de la paroisse, des préceptes et une législation qui émanent de l'autorité même de l'Église parlant par l'organe de ses conciles.

Le saint concile de Trente, qui expose cette matière avec sa haute autorité, exhorte les évêques à représenter souvent aux fidèles l'obligation où ils sont de fréquenter leur paroisse, au

moins les dimanches et les fêtes. (*Sess.* XXIV, *cap.* 7, 13) Expliquant cette doctrine, et l'appuyant sur les raisons que nous venons d'énumérer, un grand nombre de conciles provinciaux (*Conc. Burdig.*, 1850; *Paris.*, *Rem. id.*) y ajoutent plusieurs motifs considérables. Ils disent, par exemple, que, le dimanche et les jours de fêtes, le saint sacrifice s'offrant spécialement dans la paroisse à l'intention des fidèles, on ne comprendrait pas qu'ils ne se fissent pas un devoir d'y assister. Ils ajoutent qu'il ne convient pas de demeurer étranger aux événements de la paroisse, aux avis que donne le propre pasteur, c'est-à-dire le curé, aux prières qu'il y fait, surtout pour les défunts, aux œuvres de charité qu'il recommande et qui ne peuvent vivre que par le concours des fidèles; ils prescrivent, en un mot de se pénétrer de l'esprit paroissial, lequel n'est autre chose que l'esprit de famille appliqué aux choses de Dieu.

Qui pourrait contredire à ces motifs puissants ou discuter l'autorité dont ils émanent?

Aux exhortations de l'Église, s'ajoutent de hautes raisons de convenance, nous allions dire de délicatesse, pour recommander aux fidèles la fréquentation de leur paroisse. Quelle consolation, par exemple, pour les curés, lorsque leurs paroissiens assistent en grand nombre aux offices! Quel dédommagement pour leur zèle pastoral, au milieu des tristesses et des difficultés du ministère des âmes, que de trouver un appui dans les sympathies de la portion fidèle de leur troupeau!

Quel encouragement pour leurs œuvres de charité, ces œuvres qu'il est si important de rattacher à la paroisse, ne fût-ce que pour assurer davantage leur stabilité? Y a-t-il une ambition plus légitime pour vos pasteurs, eux qui sèment dans les larmes, que de désirer recueillir eux-mêmes le fruit de leurs labeurs! Mais n'est-ce pas aussi un grand motif d'édification, que de voir réunis à l'église et confondus dans l'égalité sainte de la prière et de la participation aux mêmes sacrements et aux mêmes instructions, ceux que sépare ailleurs la différence des rangs, des occupations et des intérêts? Est-ce que l'humilité chrétienne, est-ce que la charité, ne trouvent pas leur profit à ce que les riches et les pauvres d'une même paroisse soient rapprochés à l'église, du moins le saint jour du dimanche, puisque, les autres jours ils vivent trop souvent, hélas! si loin l'un de l'autre? Est-ce bien être dans l'esprit de l'Évangile que de se soustraire à ces rapprochements, pourtant si utiles à tout

le monde, et de chercher ailleurs le moyen de satisfaire, dans des conditions plus commodes, le devoir de sanctifier le dimanche? Ah! nos très chers frères, disons-le bien haut, la disposition de cœur qui fait aimer sa paroisse participe plus qu'on ne pense au véritable esprit chrétien : elle est même pour plusieurs le lien qui les rattache à Dieu, ou l'attrait qui les y amène.

Aimez-donc votre église paroissiale, nos très chers frères, et ne vous laissez pas détourner de la fréquenter par des considérations que ne pourrait avouer complètement votre conscience, et par des prétextes qui n'honoreraient ni votre humilité ni votre esprit de foi.

Quant à vous, nos très chers frères, pour qui cette exhortation à fréquenter votre paroisse peut paraître superflue, soit parce que vous n'avez jamais manqué à ce devoir, soit parce que vous n'avez pas le choix entre plusieurs églises, que nos paroles du moins aient sur vous cet effet de vous faire aimer de plus en plus la maison de Dieu et de vous rendre plus assidus à tous les offices qu'on y fait. On a toujours besoin d'être exhorté à aimer sa paroisse, même lorsqu'on n'a ni la pensée ni l'occasion de lui être infidèle.

Mgr Foulon.

LE SURNATUREL ET « LA SCIENCE MODERNE »

Le 21 avril dernier, l'Italie révolutionnaire consacrait le 2,638e ou le 2,640e anniversaire de la fondation de Rome (les computistes anciens ne sont pas d'accord) par l'inauguration d'un monument commémoratif de l'emprisonnement de Galilée, « le grand martyr de la science ». Par le souvenir, à cette date, de l'incarcération d'un homme dont la libre-pensée a fait un de ses précurseurs, la jeune Italie a voulu faire ressortir davantage le contraste de son heureux affranchissement, et du même coup rattacher ses origines à la fondation de la Ville Éternelle et à la première émancipation de la pensée. Deux légendes dans une.

La ville de Romulus n'est qu'un souvenir perdu dans la nuit des fables romaines. L'empire des Césars a disparu de la face

de la terre. Il n'y a plus d'autre Rome depuis quinze siècles que la Rome des Papes : voilà l'histoire.

Galilée n'est pas non plus un fondateur de l'indépendance de l'Italie. Il n'est pas vrai de dire qu'il a commencé la délivrance politique des peuples par l'affranchissement intellectuel des esprits. Il n'a pas, le premier, enseigné contre l'Église la vérité cosmogonique et sa prétendue découverte ne marque pas l'ère de la laïcisation de la science. Galilée n'a fait que répéter Copernic, homme d'église et son précurseur dans la science astronomique; il n'a même fait que reproduire des enseignements divins beaucoup plus anciens que lui.

Bien avant Galilée, bien avant Copernic lui-même, la rotondité et la rotation de la terre ont été connues, et par qui? par une simple bergère.

Voilà, certes, un sujet de confusion et d'étonnement pour la science. Qu'elle ne regimbe pas cependant : les dates et les documents sont là. Avant l'invention des lunettes et de la trigonométrie sphérique, avant les calculs de Képler et les expériences de Foucault, une fille des champs a su, au douzième siècle, que la terre est ronde, qu'elle est entourée d'eau et enveloppée d'une atmosphère ambiante, qu'elle se meut suspendue dans l'espace et qu'elle est beaucoup plus petite que le soleil.

C'est ce que l'on peut voir dans la belle *Vie de sainte Alpais* de Cudot, que M. l'abbé Tridon vient d'écrire d'après les récits des contemporains de la sainte (1).

Son premier biographe, le moine des Escharlis, raconte ainsi une vision que la bergère de Cudot eut un jour de Toussaint :

Une année, le jour de la Toussaint, Alpais vit qu'une fête très solennelle se célébrait dans la cité céleste. Toute la demeure des cieux était ornée, et même la partie inférieure qui regarde la terre la voûte de notre firmament lui apparut tapissée, voilée de riches tentures aux couleurs variées.

Alors, l'intérieur du ciel s'offre à sa vue et l'historien décrit l'éblouissante apparition. Puis il ajoute :

Et tandis que cette vision l'inondait des douceurs d'une merveilleuse et inappréciable jouissance, Alpais aperçut dans le lointain *le globe renflé de la terre : globum terræ intumescentem.*

Et tout entière la terre resplendissait d'une blancheur pareille à celle de la craie la plus éclatante : *ad similitudinem cretæ candidis-*

(1) *La Vie merveilleuse de sainte Alpais*, vierge et bergère au douzième siècle. (Avignon, Seguin frères, 1886, in-8°.)

simæ totam candescentem. Et notre chère sainte, élevée bien au-dessus de la région des nuages, embrassait de son regard l'ensemble entier de la machine du monde : *Virgo quippe supra altitudinem nubium elevata, totam mundi machinam undique circumspiciebat.*

Et elle voyait la terre tout entière à la fois, au milieu du firmament : *Videbatque terram simul totam in medio firmamenti.* Et la totalité de la terre, vue de tous les côtés, n'offrait à ses yeux que les contours d'une très petite masse : *Quæ quasi mons quidam parvissimus ejus oculis se totum circumspiciendum offerebat.* »

Un autre des biographes d'Alpais, Robert d'Auxerre, complète le moine cistercien; mais il rapporte seulement en abrégé les visions de la sainte, dont voici quelques traits :

D'un regard d'ensemble, elle embrasse l'universalité du monde, qui est de forme sphérique oblongue : *Conspicatur universaliter mundum in modum pilæ forma tereti circumscriptum.*

Elle voit... le soleil plus grand que la terre. *Solem terra majorem.*

...La terre comme un œuf suspendu dans l'espace et entouré d'eau de tous côtés : *Terram velut ovum in medio pendulum et aquis undique circumscriptum.*

Que l'on veuille bien peser toutes les expressions; elles sont d'une rigueur scientifique absolue.

Un astronome, aujourd'hui, ne décrirait pas l'univers et la terre autrement que la pastourelle de Cudot. Le spectacle qu'il aurait du monde dans son cabinet de travail, c'est celui que l'humble vierge a eu dans ses extases surnaturelles. Or, les révélations scientifiques de sainte Alpais sont contenues authentiquement dans quatre manuscrits, dont l'un, du commencement du XIIIe siècle, est à peu près contemporain des évènements qu'il rapporte, et dont les trois autres appartiennent au siècle suivant (1). Les documents sont incontestables.

Et maintenant, nous le demandons aux savants et aux rationalistes : d'où pouvait venir à une bergère du douzième siècle cette science cosmogonique étonnante, prodigieuse, en avance de quatre cents ans sur Copernic et de cinq cents sur Galilée? Diront-ils qu'elle l'avait puisée dans les écoles, où elle n'était point allée et où, d'ailleurs, on ne l'enseignait pas communément alors? Ils aimeront mieux se taire, comme sur tant d'autres choses qui les confondent, pour n'avoir point à confesser qu'une petite paysanne avait appris de Dieu par révélation

(1) *Notes et éclaircissements*, p. 645.

ce dont ils font honneur à l'esprit humain et aux progrès de la science moderne.

Du reste, cette science divinement inspirée, on la retrouve dans une autre Vierge contemporaine d'Alpais, et, comme elle, parvenue à l'ordre le plus élevé de la contemplation. En dix endroits de ces admirables écrits, sainte Hildegarde montre une connaissance de la cosmologie et de la géographie bien supérieure à son temps. Elle décrit aussi exactement qu'Alpais, la forme et la situation de la terre :

Et d'abord la terre est ronde et entourée d'eau de tous côtés :

« La surface de la terre, dit-elle, est ronde dessous comme dessus. *Superficies terræ subitus quemadmodum supra rotunda existit.* L'océan qui entoure toute la terre... Les eaux qui enveloppent toute la sphère terrestre. *Oceans qui totam terram comprehendit... et aqua istæ omnem rotunditatem terræ circumamplectentes* (1).

La grande mystique donne ailleurs les raisons scientifiques de la rotondité de la terre :

Vous voyez, dit-elle, que la terre est ronde, car si au lieu d'être ronde elle était carrée, ses angles détruiraient l'équilibre de son poids. *Vides enim rotunditatem terræ... quoniam, si terra angulosa et non rotunda esset, anguli ipsius defectum et inæqualitatem ponderositatis ei inferrent.* (2) »

Cette explication suppose évidemment que la terre se meut suspendue dans l'espace et d'un cours régulier grâce à la parfaite pondération de toutes ses parties.

Non seulement, d'après notre sainte, la terre est ronde et baignée de tous côtés par la mer, mais elle est enveloppée de toutes parts d'une atmosphère ambiante, et elle porte à sa partie supérieure et à sa partie inférieure des montagnes.

« Dans sa rotondité elle n'est point plane ; l'air est en contact avec elle de tous côtés, et elle porte au-dessus et au-dessous des montagnes et des collines.

« ... *Intra rotunditatem suam plana non est ; sed tamen aer eam undique tangit ipsaque supra et subtus montes et colles fert...* (3). »

Sainte Hildegarde ajoute que la terre est située au milieu de l'espace et que l'atmosphère qui l'entoure exerce sur elle de tous côtés une pression égale :

(1) Ap. Migne, *Patrologie lat.* CXCVII, 190. col.
(2) Ibid., col. 912.
(3) Ibid., col. 869.

« La terre est placée au milieu de l'air, de telle sorte que l'air se trouve en proportion égale au-dessus et au-dessous de la terre et de chaque côté de la terre : *In medio quoque aeris terra posita est, ita scilicet ut aer æquali mensura super terram ac sub terra et in utraque parte terræ sit* (1). »

C'est encore là une condition de sa stabilité et de son mouvement dans l'espace.

Enfin, quatre cents ans avant Christophe Colomb, sainte Hildegarde a vu la distribution de la terre en cinq continents; elle a connu l'Amérique avant qu'on n'en soupçonnât même l'existence.

Dans une de ses étonnantes révélations, elle s'exprime ainsi :

« J'ai vu ensuite le globe terrestre distribué en cinq parties : une d'elles située à l'orient, l'autre à l'occident, la troisième au sud, la quatrième au nord, et la cinquième au milieu. — *Deinde vidi rotunditatem terræ in quinque partes distinctam, ita ut pars una ad orientem, altera ad accidentem, tertia ad austrum, quarta ad septentrionem, quinta autem in medio istarum esset* (2). »

C'est, à une époque où le monde connu se bornait encore aux limites romaines, qu'Hildegarde a cette vue géographique si étonnante, si précise, plus exacte même que notre division classique, qui lui fait considérer la terre comme divisée en cinq parties principales : à l'orient, l'Asie avec l'Océanie; à l'occident, l'Amérique; au nord, le continent arctique : au sud, l'Afrique; au milieu l'Europe.

Tout cela n'est-il pas merveilleux, surprenant? Qui expliquera, encore une fois, cette science extraordinaire de la cosmogonie, de la statique, de la géographie chez de simples femmes du XIIe siècle? Nous voudrions entendre la libre-pensée à ce sujet. Qu'a-t-elle à nous dire d'Hildegarde et d'Alpais? Qu'elle nous expose le secret de leurs révélations.

Tout s'explique par Dieu. *Deus scientiarum Dominus est*, nous dit l'Écriture sainte : « Dieu est le maître des sciences. » C'est lui qui a révélé à la vierge de Spanheim et à la bergère de Cudot ce que ni l'une ni l'autre n'avaient point appris, ce qu'on ne savait pas de leur temps; c'est lui qui a parlé par leur bouche et dicté leurs oracles scientifiques. Rien de plus facile à croire pour qui croit en Dieu. Mais nos libres-penseurs vont se

(1) Ibid., col. 868.
(2) Ibid., col. 903.

récrier. N'est-ce pas du miracle? Et n'admettraient-ils pas l'absurde plutôt que le surnaturel?

Si on les mettait en demeure de parler, plutôt que de reconnaître l'action de Dieu, ils aimeraient mieux en appeler à la science de Charcot. Là où la raison, d'accord avec la foi, ne saurait voir qu'un fait de l'ordre surnaturel, ils iront chercher on ne sait quel phénomène de suggestion mentale anticipée dans ces devancières de la science moderne, et ils croiront plutôt que c'est Christophe Colomb et Galilée qui ont parlé, quatre et cinq siècles d'avance, par sainte Hildegarde et sainte Alpais, qu'ils ne croiront que c'est Dieu! Les insensés!

Non, vraiment, il ne faut plus dire que la raison conduit l'homme à la foi; c'est la foi qui le conduit à la raison.

(*Univers.*) ARTHUR LOTH.

GARCIA MORENO (1).

La Révolution est partout la même. Après avoir chassé l'Espagne de l'Amérique au nom de la souveraineté du peuple, elle écrasa le peuple souverain sous ses lois sataniques. Armée des droits de l'homme, elle mit à néant les droits de Dieu et ne laissa d'autre alternative à l'Église que de s'incliner devant la volonté nationale ou de mourir. Il va sans dire que la volonté nationale, en Amérique comme un peu partout, c'est la volonté de quelques francs-maçons installés au pouvoir en vertu d'un scrutin forcé ou d'un pronunciamiento de caserne.

Cette orgie dura trente ans à Bogota, à Lima, à Quito, quand parut enfin, dans la république de l'Équateur, un homme assez foncièrement catholique pour entreprendre de soustraire son peuple aux brigandages de la Révolution. Cet homme, ce fut Garcia Moreno, l'héroïque martyr que d'exécrables assassins poignardèrent sur les marches de son palais, le 6 août 1875.

Chrétien de vieille roche, il comprit que la vérité intégrale, la vérité catholique a seule la vertu de régénérer et de sauver les peuples. Aux principes du faux libéralisme, qui séduisent jusqu'aux chrétiens eux-mêmes, il opposa cette fière réponse : « Li-

(1) Nous empruntons ces pages émouvantes à la *Vie de Garcia Moreno*, qui va prochainement paraître à la librairie Retaux-Bray.

berté pour tous et pour tout, excepté pour le mal et les malfaiteurs. » Le mal, c'est-à-dire l'impiété sous toutes les formes, il le haïssait de tout l'amour dont il brûlait pour Dieu, l'Église et le peuple.

Contrairement aux chevaliers du modérantisme, il croyait qu'il faut prêcher la vérité pour empêcher la prescription de l'erreur ; que la force des méchants provient de l'inertie des bons, et que, dans nos temps troublés, la victoire appartient toujours à ceux qui se remuent, non à ceux qui se croisent les bras. A vingt-cinq ans il luttait contre l'iniquité triomphante : de sa plume, acérée comme un glaive, il rédigeait, en style de Juvénal, les feuilles volantes du *Fouet*, puis du *Vengeur* (1), flagellant sans pitié le vice et les vicieux, afin de sauver au moins du désastre l'honneur et la conscience publique. Quant à son repos, c'était la moindre de ses préoccupations ; il eût sacrifié mille fois sa vie plutôt que d'abandonner ou de trahir la cause du droit.

Il avait à peine trente ans quand eut lieu l'épisode de sa vie que nous allons raconter. Au milieu des défaillances des temps présents, il nous sera doux de contempler un homme de cœur.

I.

C'était en 1850. Après avoir visité la vieille Europe, Garcia Moreno revenait dans son pays, de plus en plus convaincu qu'un peuple sans religion est irrémédiablement voué au sabre d'un autocrate ou au poignard des anarchistes. Sauver un peuple, comme sauver une âme, c'est lui donner Jésus-Christ, l'unique Sauveur. Plein de ces pensées, il allait s'embarquer à Panama pour rentrer dans sa patrie, quand il aperçut un certain nombre de religieux, tristement groupés près d'un navire à destination de l'Angleterre. C'étaient des membres de la Compagnie de Jésus, que le gouvernement franc-maçon de la Nouvelle-Grenade venait d'expulser de son territoire, sans autre raison que la haine de l'Église catholique, dont les Jésuites se montrent partout les ardents défenseurs. Appelés, six ans auparavant, par le parti conservateur alors au pouvoir, leur crime était d'avoir fondé plusieurs collèges dans les villes et un centre d'apostolat dans les régions encore sauvages. Naturellement, les radicaux avaient dénoncé le grand péril que courait la liberté, non seulement à

(1) Deux journaux, *El Zurriago*, *El Vengador*, créés par Garcia Moreno en 1846 et 1847.

Bogota, mais dans toute l'Amérique, et il s'était trouvé un Congrès pour chasser ignominieusement les Jésuites, après les avoir couverts de calomnies et d'outrages. Les victimes quittaient donc l'Amérique à la recherche d'un sol plus hospitalier.

En voyant ces expulsés reprendre le chemin de l'Europe, Garcia Moreno s'était demandé pourquoi l'Equateur ne profiterait pas du crime stupide de ses voisins. Aussi prompt qu'énergique dans l'exécution d'un dessein, il offrit aux Jésuites un refuge à Quito, où depuis longtemps on désirait leur confier l'éducation de la jeunesse. Il leur rappela qu'en différentes circonstances des démarches avaient été faites à cet égard, démarches restées infructueuses par défaut du personnel nécessaire à la fondation d'un nouveau collège. Or, ce personnel longtemps cherché était maintenant trouvé, grâce à l'injustice de leurs persécuteurs.

Habitués de longue date à suivre le précepte du Maître : « Si l'on vous chasse d'une ville, allez dans une autre », les Jésuites se montrèrent tout disposés à s'embarquer pour l'Equateur, sous la conduite de Garcia Moreno ; mais pouvait-il assurer que les autorités de son pays ne s'opposeraient pas à leur débarquement ?

La question était douteuse ; toutefois, Garcia Moreno opinait pour l'affirmative. Il connaissait particulièrement don Diégo Noboa, proclamé récemment chef suprême par la garnison de Guayaquil. C'était un vieux conservateur, sans portée politique, d'un esprit débonnaire, disposé par goût à favoriser le catholicisme, mais complètement dominé par le général Urbina, le chef avéré du radicalisme maçonnique. Cet intrigant s'était insinué dans les bonnes grâces du trop confiant Noboa, puis l'avait élevé au pouvoir, afin de gouverner sous son nom, en attendant le moment de le supplanter. Tous deux résidaient alors à Guayaquil. Il s'agissait donc d'obtenir le *placet* du bienveillant Noboa avant qu'il eût le temps de consulter son mauvais génie. Garcia Moreno exprimant le ferme espoir de réussir, les Jésuites prirent place à côté de lui sur le vaisseau.

Mais ni les religieux ni leur guide ne se faisaient une idée de la rage obstinée des francs-maçons de la Nouvelle-Grenade. Parmi les passagers, Garcia Moreno remarqua bientôt un personnage qui l'observait, tout en se dissimulant de son mieux. Quel ne fut pas son étonnement de reconnaître le général Obando, l'un des plus acharnés persécuteurs des Jésuites et le principal

auteur de leur expulsion! Evidemment c'était un espion chargé de les suivre et de s'entendre avec les frères et amis pour fermer aux déportés tous les ports de l'Amérique: Obando n'aurait qu'un signe à faire au général Urbina pour leur interdire l'entrée du pays. Heureusement, la secte avait compté sans un homme dont les difficultés stimulaient le courage et capable de lutter d'adresse avec les plus habiles.

Arrivé au port de Guayaquil, Garcia Moreno, après avoir pris ostensiblement congé de ses compagnons, s'empressa de débarquer avant tous les voyageurs; puis, sans perdre une minute, il courut chez Noboa, lui parla longuement de la bonne rencontre qu'il venait de faire et demanda l'autorisation d'introduire à Quito les religieux expulsés, l'assurant que toute la république lui saurait gré de cet acte d'humanité et de justice. Le bon vieillard, préoccupé de se concilier l'opinion, surtout dans la capitale, accueillit très favorablement la requête, et, quelques heures après, la petite caravane s'embarquait avec son protecteur sur le fleuve Guazas pour gagner les Cordillères. Quand Obando vint à son tour, au nom de son gouvernement, réclamer l'interdiction des Jésuites, on lui répondit qu'il était trop tard et que, du reste, l'Equateur n'avait pas à s'immiscer dans les querelles politiques ou religieuses de la Nouvelle-Grenade.

Dès ce moment, la question des Jésuites fut à l'ordre du jour et passionna tous les esprits. La Convention nationale en fut saisie immédiatement après le vote de la Constitution et l'élection définitive de Noboa comme président de la république. Devait-on faire une loi de rappel ou confirmer le décret de bannissement de Charles III édicté contre les Jésuites au siècle précédent? Telle était l'alternative posée aux législateurs. La discussion fut longue, l'opposition violente; mais la majorité, cédant enfin au vœu populaire exprimé par des pétitions aussi nombreuses que pressantes, vota l'acte solennel de réparation. La foule salua le décret par des applaudissements enthousiastes.

On rendit à la Compagnie de Jésus l'église qui lui avait appartenu avant la suppression. On lui alloua, de plus, un couvent spacieux, ainsi que l'hôtel de la Monnaie, pour y établir un collège. Un article du décret porta, en outre, que les Pères rentreront en possession de leurs biens non aliénés. Le jour de la réouverture de leur église, fermée depuis quatre-vingt-trois ans, fut pour les Jésuites un jour d'ovation triomphale; les rues de la capitale étaient tapissées de draperies, la foule se pressait joyeuse

sur leur passage. Pour la première fois on revoyait à l'autel les successeurs de ces hommes de Dieu dont le dévouement et la science étaient connus de tous, de ces héroïques missionnaires qui n'avaient pas craint, un siècle auparavant, de s'aventurer dans les forêts du Napo (1), pour y fonder ces admirables *réductions*, aujourd'hui anéanties. A voir l'émotion et l'enthousiasme de toute la population, on eût dit que chaque famille retrouvait un ami et un père.

II.

Garcia Moreno triomphait; il pouvait espérer, en effet, que la loi de rappel, réclamée par un pétitionnement général de la capitale et des provinces, votée par la Convention après un débat contradictoire, sanctionnée par le président de la république, fêtée par les acclamations d'un peuple ivre de joie, il pouvait espérer, dis-je, que cette loi serait respectée de l'opposition prétendûment libérale. Les frères et amis, furieux jusqu'à l'exaspération, se chargèrent de lui prouver une fois de plus, et d'une manière péremptoire, qu'ils s'inspirent, non des volontés du peuple, mais uniquement de leur haine contre l'Eglise et ses institutions. Ils ourdirent immédiatement contre les Jésuites un plan de campagne d'une simplicité remarquable: il s'agissait d'abattre révolutionnairement Noboa, puis de jeter brutalement les Jésuites hors de l'Equateur.

Le général Urbina ne demandait pas mieux que de profiter de cette excellente occasion pour renverser et remplacer le faible Noboa, qui le croyait son meilleur ami. Ses journaux représentèrent le président comme une dupe et un esclave des Jésuites. « Il avait évidemment manqué à tous ses devoirs en sanctionnant le décret de la Convention. Quelle honte pour le pays de se voir couché de nouveau sous le joug odieux du jésuitisme! D'un autre côté, quoi de plus inopportun et de plus funeste pour l'Equateur que cette espèce de défi jeté à la Nouvelle-Grenade? Car n'était-ce point condamner audacieusement la politique de progrès et de vrai libéralisme, que d'ouvrir la porte à des religieux expulsés comme fauteurs de troubles et de rébellion ? »

Encouragé par ces insinuations et d'autres non moins antipatriotiques, le gouvernement de la Nouvelle-Grenade, qui s'en-

(1) Le Napo, province encore sauvage, qui s'étend des Cordillères aux frontières du Brésil.

tendait avec Urbina, ne craignit point de soulever un conflit international, et, d'un ton d'arrogance, il réclama le bannissement des Jésuites au nom de je ne sais quelle théorie franc-maçonnique. On lui répondit, comme on le devait, en envoyant une division à la frontière.

Les radicaux ne gardèrent plus de mesure. « La patrie était menacée, et cela pour l'amour des Jésuites, ces hommes exécrés du monde entier. » L'agent diplomatique de la Nouvelle-Grenade, furieux de son échec, s'oublia jusqu'à écrire contre la Compagnie de Jésus un odieux pamphlet, dans le goût et le style de ces venimeuses productions tant de fois rééditées depuis un siècle. Les constitutions de l'Ordre, ses doctrines, sa morale, la conduite de ses membres, leurs actes à la Nouvelle-Grenade, y étaient représentés comme autant de monstruosités. Et ces grossiers mensonges, ajoutés à d'insolentes menaces, ne laissaient pas que d'impressionner vivement la masse des conservateurs, trop souvent timides et faibles.

Le champion du droit, le chevaleresque Garcia Moreno, comprit qu'il était temps d'intervenir. Introducteur des Jésuites dans sa patrie, c'était à lui que revenait la tâche et l'honneur de les défendre. Il reprit donc sa plume vengeresse et opposa au pamphlet du diplomate sa *Defensa de los Jesuitas* (1), un des plus beaux plaidoyers qui aient été composés en faveur de la Compagnie de Jésus. On reconnaît l'homme à la déclaration qui termine la préface.

« On m'appellera, dit-il, fanatique et jésuite, parce que j'ai consacré mes loisirs à écrire cette défense : mais cela n'importe peu. Je suis catholique et fier de l'être. J'aime mon pays avec passion, et j'estime que c'est un devoir de travailler à son bonheur. Chrétien et patriote, je ne puis garder le silence sur une question qui intéresse au plus haut point la religion et la patrie. D'ailleurs, mon caractère me porte naturellement à prendre en main la cause du faible et de l'innocent. L'oppression me révolte partout où je la rencontre, et je déteste la froide barbarie de ces hommes qui savent rester indifférents entre la victime et le bourreau. »

Après cette profession de foi, empreinte de tant de noblesse et de grandeur, commence l'exécution de l'étourdi pamphlétaire :

« L'auteur d'un écrit calomnieux publié récemment contre les

(1) Opuscule de 62 pages in-8°, Quito, 1851.

Jésuites nous avertit qu'il est jeune encore, et il nous le prouve incontinent par un début tout à fait enfantin. Selon lui, nous sommes obligés de le croire, pour plusieurs raisons; d'abord, parce qu'il a vu ce qu'il raconte; ensuite, parce qu'il se présente comme l'interprète de son siècle; puis, parce qu'à son âge on est d'une sincérité ingénue; enfin, parce qu'entre républicains démocrates règne toujours la franchise et la loyauté. Pauvre ingénu! On enseignait autrefois que, pour mériter créance, il fallait tout simplement ne pas se tromper et ne pas vouloir tromper, savoir ce que l'on dit et dire ce que l'on sait. Mais comme cet innocent ne sait pas toujours ce qu'il dit et dit encore moins ce qu'il sait, il a inventé ces motifs de crédibilité plus que puérils, afin de déraisonner et de mentir à son aise.

« Apprenez donc, jeune homme, que, pour avoir droit à notre foi, un témoin oculaire doit encore se montrer témoin intelligent et rapporteur fidèle. Trop souvent, en effet, l'esprit de parti fait de notre instrument d'optique un prisme trompeur. Vous parlez au nom de vos contemporains: mais il y en a qui mentent en parlant au nom de Dieu! Cinq lustres à peine pèsent sur votre tête, et à cet âge on est candide! A cet âge, les vices les plus honteux peuvent ronger le cœur de l'homme; à cet âge, Néron avait tué sa mère, sa femme et ses maîtres, brûlé Rome pour s'amuser, puis calomnié les chrétiens pour avoir le plaisir de les brûler aussi. Vous dites que les républicains se doivent la vérité les uns aux autres: sont-ils toujours si francs, les républicains? Dans leur bouche hypocrite, patriotisme n'est-il pas souvent synonyme d'ambition, liberté de tyrannie, justice et progrès de vol et de vengeance? Combien de constitutions républicaines où l'on parle de garanties qui ne garantissent rien, et d'un peuple souverain toujours couronné d'épines, toujours vêtu de haillons, toujours entouré de bourreaux? En tout cas, si vous êtes franc et loyal avec vos amis, il n'y paraît guère, jeune homme, dans votre pamphlet.

« ..... Vous prétendez nous faire croire que vous exterminez les Jésuites par amour et pour la plus grande gloire du catholicisme. — Fourberie et mensonge.

« Vous ne frappez les Jésuites que pour atteindre le catholicisme. C'est une vérité désormais historique que tous les ennemis de l'Eglise abhorrent la Compagnie de Jésus. Vous dites avec Calvin: « Les Jésuites sont nos grands adversaires; il faut les tuer, ou les chasser, ou les écraser sous le mensonge et la

calomnie. » Avec d'Alembert : « La ruine de l'Eglise suivra de près l'anéantissement des Jésuites. » Avec Manuel de Roda : « L'opération ne laisse rien à désirer. Nous avons tué la fille, il ne nous reste plus qu'à tuer la mère, notre sainte Eglise romaine. » Vous voulez ébranler les colonnes pour renverser le temple et désarmer l'Eglise avant de l'opprimer. »

Entrant alors dans le vif du débat, Garcia Moreno poursuit son adversaire pied à pied, jetant par terre tout son échafaudage de calomnies. A propos des tendances politiques de l'Institut, qui, d'après le jeune diplomate, « élève son pouvoir sur des monceaux de cadavres, et offre des sacrifices sanglants sur l'autel du Sacré-Cœur, le vigoureux polémiste s'écrie :

« Comment osez-vous publier ces grossières impostures quand il est notoire qu'à la Nouvelle-Grenade, comme du reste en tout lieu, les jésuites ont prêché simplement la morale évangélique, le respect des autorités, la soumission à la loi, même quand cette loi les condamnait injustement à l'exil ? Ils fomentaient, dites-vous, les passions politiques ; mais, à leur arrivée dans votre pays, deux partis se faisaient une guerre sans merci, et tel fut sur tous l'ascendant de ces religieux, telle fut la puissance de leur prédication, toute de paix et de charité, que, pendant les six années de leur résidence à la Nouvelle-Grenade, la concorde et l'union n'ont pas cessé d'y régner, tandis que leur départ devient le signal de nouvelles guerres. Hommes étranges, n'est-ce pas? qui maintiennent l'ordre en prêchant le désordre, et font naître le désordre en cessant de le prêcher! Malheureux! si vos provinces du Sud sont en conflagration, la faute n'en est pas aux Jésuites, mais au général Obando, qui, favorisant les exécrables attentats d'une horde de brigands, a mis les citoyens outragés dans la nécessité de recourir aux armes pour défendre leur honneur, leurs biens, et même leur vie. »

L'impitoyable athlète poursuit ainsi son adversaire pendant soixante pages, l'enserre dans les liens de sa logique de fer, et finit par l'écraser sous le poids du ridicule. Sa conclusion, c'est le cri d'indignation d'un vrai patriote :

« Des calomnieuses et audacieuses invectives lancées contre la Compagnie de Jésus, vous inférez que votre gouvernement a le droit d'exiger de nous le renvoi des jésuites. Or, nous venons de voir que vos accusations ne sortent jamaie du vague ou de la déclamation, et que, si vous hasardez une preuve, c'est un texte

falsifié. Votre prétendu droit repose donc sur une fiction et votre justice sur un mensonge.

« Mais eussiez-vous cent fois raison et les Jésuites fussent-ils cent fois plus criminels que vous ne les faites, de quel droit une nation étrangère vient-elle nous mettre en demeure de les chasser ? Qu'on demande l'extradition d'un individu dans les cas prévus par les traités, d'accord ; mais exiger l'expulsion de réfugiés parfaitement inoffensifs, que nous avons recueillis par un sentiment de généreuse pitié, c'est un attentat contre la souveraineté d'un peuple indépendant.

« La Nouvelle-Grenade n'aurait garde de réclamer de l'Angleterre ou des Etats-Unis l'expulsion des Jésuites. Elle sait trop qu'une pareille prétention serait regardée comme une injure ; mais, avec l'Equateur, on peut tout se permettre. Elle nous outrage, parce qu'elle nous croit faibles ; elle nous menace, parce qu'elle nous croit tout au plus capables de faire des *pronunciamientos*. Elle se trompe : l'amour de la patrie n'est pas mort dans le cœur des Equatoriens. Au jour du danger, tous les partis s'uniront pour défendre l'indépendance nationale, et le gouvernement s'ensevelira sous les ruines de la République plutôt que de mettre son honneur à la merci de l'injustice. Telle est son inébranlable résolution. » (*A suivre.*)

LA JEUNESSE CATHOLIQUE

(Suite et fin. — V. les numéros précédents.)

Discours de M. de Mun (fin).

Vous entrez dans le monde, messieurs, au milieu d'un temps troublé : vous êtes à un point de partage entre deux siècles ; celui qui finit, et dont tant d'orgueilleuses promesses avaient salué l'aurore, va s'achever dans le tumulte des amères et des lamentables déceptions. Il y a, tout autour de vous, comme un sentiment universel de cette banqueroute de la Révolution ; et il se fait dans les âmes un mouvement profond qui éclatera tout à coup, et dont vous êtes, vous, jeunes gens, les heureux précurseurs ! La Révolution a fait son temps, messieurs, la célébration de son centenaire sera le public aveu de son impuissance ; et dans le grand écroulement de tant de rêves orgueilleux, dans ce tableau tragique du siècle qui court à sa fin au

milieu des ruines qu'il a faites, il y a une victime lamentable entre toutes, qui reste debout, seule, abandonnée, toute chargée des colères amassées par des espérances trompées ; cette victime, c'est le peuple : le peuple à qui la Révolution avait donné une couronne, dont elle a fait un joug pour l'atteler à son char. Ce peuple que les classes élevées ont abandonné après l'avoir perverti.

Ah ! messieurs, les classes élevées ! leur responsabilité est lourde, écrasante dans ce drame qui remplit ce siècle de fer ! Ce n'est pas assez dire : dans les longues corruptions qui l'ont préparé ; et je vous en conjure, vous qui en êtes, vous qui vous donnez cette mission glorieuse de réparer leurs erreurs, rompez rompez sans retour avec les funeste illusions qui ont perdu notre patrie. Ne vous laissez pas plus confondre avec cet ancien régime qu'on jette au-devant de vous pour entraver votre marche, et qui n'est qu'un mannequin bourré de mensonges, qu'avec ce régime moderne édifié par les ambitieux et les satisfaits de la fortune. Non ! vous n'êtes ni l'un ni l'autre : vous êtes les tenants du régime chrétien, et puisque le grand bienfait de notre association c'est de donner à nos études et à notre action un programme commun, laissez-moi le résumer en un mot : le service de l'Eglise et du peuple ! Voilà ce qu'il faut écrire sur votre drapeau.

Le peuple, messieurs, l'ouvrier des villes, des usines et des champs, voilà le grand objet qui doit vous occuper quoi qu'on fasse, quoi qu'on essaye pour étouffer sa voix, elle s'impose, elle domine le tumulte des affaires et des plaisirs. Ce n'est pas seulement l'effet du grand courant démocratique qui emporte le monde ; c'est parce que les nations sont agitées d'un mal profond qui s'appelle la question sociale, et qui est né du développement effréné de l'égoïsme humain en face de la transformation des choses matérielles.

La politique, messieurs, la politique proprement dite, la politique de parti, ne passionne plus personne, ni le peuple, ni les classes élevées : ce qui se passe au Palais-Bourbon n'en dépasse pas les limites. Il y a cinquante ans, les drames qui s'agitaient dans ce qu'on appelait l'enceinte parlementaire occupaient et remuaient tous les cœurs : aujourd'hui, quand on relit l'histoire de ces années de la Restauration et du gouvernement de Juillet, il semble que ce soit l'histoire d'un autre monde, et les intrigues, les révolutions de couloirs nous

paraissent aussi vieilles que les intrigues et les révolutions de l'Œil-de-Bœuf.

Le parlementarisme s'est tué lui-même. Le peuple ignore ou méprise la politique parlementaire, et il n'a pas tort. La question sociale et les luttes profondes qu'elle enfante dominent de toute leur hauteur ces débats mesquins et misérables. C'est à elle qu'il faut prêter l'oreille : elle frappe à toutes les portes, à celle du Parlement, à celle des châteaux, à celle des usines, à celle de la Bourse; quoi qu'on en veuille, il faut bien qu'on l'entende. Qui lui répondra ?

Les gouvernements ? Mais, quels qu'ils soient, quelques noms qu'ils aient porté, ils ont trahi leur mission et déserté leur tâche : ils ont été les complices de la Révolution ; elle n'a rien fait que par leurs mains ou avec leur concours, et aujourd'hui que le péril les presse, ils se traînent dans l'impuissance.

Qui donc répondra à l'angoisse du peuple ? Quelle force reste en face de lui, assez calme pour l'aimer, assez puissante pour le conduire? Ah ! il n'y en a qu'une, et je la nomme avec l'orgueil et la confiance d'un fils qui salue sa mère : c'est l'Eglise catholique ! On a tout fait pour l'abattre, pour ruiner son empire, enchaîner son action et effacer ses lois : les gouvernements se sont conjurés contre elle ; elle a tout subi : elle a vécu en paix avec eux : et voilà que les gouvernements ont passé, que les trônes sont tombés, que la puissance des hommes s'est évanouie, et que, seule en face du peuple chaque jour plus misérable et chaque jour plus terrible, ce peuple qui souffre, qui se sent armé de la puissance, qui demande justice et qui menace de tout renverser pour conquérir ce qu'il appelle de ce nom sacré, l'Eglise demeure, immuable dans sa force et dans sa tendresse, qui lui tend les bras et lui donne son cœur. Voilà, messieurs, le grand fait, le grand spectacle de notre temps !

Avez-vous lu, messieurs, ce qui vient de se passer à Rome ? Avez-vous vu ces évêques du nouveau-monde venant à travers l'Océan au tombeau du prince des Apôtres, pourquoi faire ? pour plaider devant le Pape la cause des travailleurs! Avez-vous lu ce rapport du cardinal Gibbons en faveur des chevaliers du travail, et cette décision du Saint-Siège lui donnant pleine satisfaction? et cette lettre du cardinal Manning faisant, du milieu de l'aristocratique Angleterre, écho à la parole de l'archevêque de Baltimore, pour sceller à la face du monde l'alliance intime de l'Eglise et du peuple? Ah ! messieurs ! n'en

déplaise aux aveugles, aux arriérés qui s'endorment dans l'illusion, voilà le grand événement de ce temps. Je sais qu'il faut se garder des applications générales et des interprétations excessives; mais l'idée, le principe éclate dans toute sa splendeur, et il faut que vous sortiez d'ici pénétrés de cette vérité, qui sera la règle de notre vie.

Vous êtes catholiques, vous êtes engagés au service de l'Église; n'oubliez jamais que, par là même, vous êtes engagés au service des petits et des faibles, vous êtes nécessairement avec le peuple! Catholiques, cela ne veut pas dire que vous vous désintéressez de tout ce qui passionne votre temps, que vous ne vous occuperez que des choses directement et exclusivement religieuses; mais, au contraire, que vous vous mêlerez étroitement à la vie de votre pays, que vous ferez la grande, la vraie, la seule politique vraiment féconde, et que vous la ferez comme le veut l'Église : cela veut dire que vous ne serez pas de ceux qui veulent réduire l'Église à célébrer le culte divin et à prêcher dans ses temples; mais que vous demanderez pour elle le droit d'inspirer par ses enseignements, de régler par les lois de l'Évangile les mœurs et les institutions sociales; c'est le sens de cette devise que vous allez, avec votre médaille, porter sur votre cœur : « Je suis le bon sergent du Christ. »

Cela veut dire qu'en tout lieu et en tout temps, dans votre vie publique comme dans votre vie privée, vous serez les soldats fidèles du Christ et de l'Église.

Ah! messieurs, je ne vous cache rien; je sais que ce sont de graves et sérieux engagements; je sais ce qu'il vous en coûtera et ce qui vous attend au sortir de cette salle. Oh! ce n'est pas la menace de nos adversaires que je redoute, non, c'est l'indifférence et la raillerie de vos amis! c'est la rencontre des sages et des habiles qui vous regarderont avec un sourire d'indulgence et qui diront : « Il faut leur pardonner. C'est le feu de la jeunesse qui passe. » Messieurs, il faut vous armer d'une triple cuirasse contre cette menace du monde; c'est votre grand danger. Et pourquoi donc auriez-vous peur? pourquoi douteriez-vous? Est-ce que l'histoire de ce siècle n'est pas une continuelle revanche de l'Église sur la Révolution.

Jetez sur ces années un regard rapide; d'abord, et au lendemain même d'un si sombre despotisme qu'il semblait que c'en fût fait de l'Église catholique, les autels relevés, les temples rouverts par des guerriers étonnés de cette gloire inattendue;

puis les missions par toute la France, les croix redressées dans les campagnes; et puis encore après l'écroulement du trône, quand il semblait que l'Église allait périr avec lui, tout à coup, dans Notre-Dame, ces foules entassées et cette grande voix de Lacordaire passionnant la jeunesse ravie; et Montalembert, à vingt ans, debout devant les pairs de France, jetant aux fils de Voltaire le défi des croisés; et cet autre jeune homme, dans sa chambre d'étudiant, jetant à la France entière le cri de la charité : Ozanam, votre précurseur, qui demandait aux riches de courir vers le peuple pour éteindre, à force d'amour, le feu naissant des discordes sociales!... et, plus tard, messieurs, notre histoire à nous-mêmes : quand nous avons levé le drapeau des cercles catholiques; après les premiers moments passés où la faveur publique nous a soutenus, l'indifférence est venue et on nous a regardés comme des utopistes; on nous a accusés de noircir, d'exagérer, d'abuser de la question sociale! Et maintenant, écoutez, ouvrez les livres, les revues, les journaux; tous, conservateurs, radicaux, libéraux, ce n'est qu'un cri : « La question sociale est le grand, le pressant problème de notre temps, qui saura la résoudre? »... Quand nous avons parlé de corporations, on a souri, on nous a dit que nous rêvions! et maintenant, ce n'est pas seulement parce que je salue ici les drapeaux des corporations d'Angers que je puis parler de notre revanche, mais enfin, il n'y a plus un écrit occupé des choses populaires où on ne parle de corporation, d'organisation professionnelle, de paix sociale, de rapprochement des intérêts. Voilà l'histoire...

Courage donc! ne vous laissez pas troubler par les railleries du monde et par les dédains de ceux qui retardent de cinquante ans...

Messieurs, j'ai lu qu'à Solférino, le chef d'un régiment autrichien, le prince Windischgraetz, blessé à mort, se fit porter en tête de ses troupes pour les animer au combat et que, rangés autour de ce trophée sanglant, ses soldats demeurèrent inébranlables sous la mitraille... Jeunes gens, vous portez devant vous votre chef mutilé, mis à mort pour vous et pour le peuple, c'est Jésus-Christ! Reculerez-vous? Ne donnerez-vous pas, pour faire honneur à ce grand trophée, la vie de vos cœurs, le sang de votre travail et de vos sacrifices généreux?... Oui, j'y compte et je le jure pour vous! Vous resterez, quoi qu'il arrive, fidèles à vos serments, et vous porterez au combat, oh! je vous

le demande avec ardeur et ce sera mon dernier mot, cet enthousiasme de la jeunesse qui est votre force et le plus beau de vos attributs. La jeunesse se meurt de froideur et d'indifférence; on discute la vérité, on ne se passionne plus pour elle; à vous, messieurs, de rendre la vie à ce corps qui s'éteint; ce sera la gloire de votre association. Restez jeunes, restez ardents, restez enthousiastes, et passez à côté des sages, des blasés et des indifférents, comme des soldats qui vont au feu pour Dieu et pour la patrie.

LES NOUVEAUX ÉVÊQUES

Nous complétons par les quelques détails suivants les biographies que nous avons données précédemment sur les évêques nouveaux ou transférés.

Mgr Gonindard.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Rennes du 28 mai :

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la nomination de Mgr Gonindard comme coadjuteur, avec future succession, de notre vénérable cardinal-archevêque. Au moment où ces lignes paraîtront, M. le Coadjuteur aura été préconisé dans le consistoire du 26 mai. Il est donc temps de tracer pour nos lecteurs un tableau de la vie de celui qui sera désormais associé d'une manière si intime à l'administration du diocèse.

Mgr Jean-Nathalie-François Gonindard est né à Perreux, au diocèse de Lyon, le 1er janvier 1838; il n'a point par conséquent atteint cinquante ans. Son père était docteur-médecin et a laissé dans ce pays un renom de bienfaisance et de talent. Sa mère, qu'il perdit à douze ans, lui inspira de bonne heure la plus tendre piété.

Ses études furent brillantes au petit séminaire de Montbrison et à celui de l'Argentière, où il acheva ses humanités. En 1857, il entrait dans la Société des prêtres de Saint-Irénée, compagnie de professeurs et de missionnaires distingués, qui avait déjà donné à l'Église de France Mgr Mioland, archevêque de Toulouse; le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux; Mgr de la Croix d'Azolette, archevêque d'Auch; Mgr Plantier, évêque de Nîmes; Mgr David, évêque de Saint-Brieuc; Mgr Thibaudier, évêque de Soissons.

Ordonné prêtre le 21 décembre 1861, l'abbé Gonindard, dont les aspirations personnelles eussent été pour le ministère des missions paroissiales, dut se rendre à Paris, sur l'avis de ses supérieurs, pour prendre à l'école des Carmes ses grades universitaires. Devenu licencié ès-lettres, il professa pendant sept années la rhétorique au collège dit « des Chartreux » à Lyon, où il succéda en 1871 à M. Thibaudier, nommé vicaire général, comme supérieur de cet important établissement.

Ce fut là que l'abbé Gonindard sut se faire apprécier et aimer, grâce à son esprit de sagesse, à son tact, à sa douce fermeté. On n'a pas oublié à Lyon plusieurs discours prononcés par le supérieur du collège « des Chartreux », aux jours solennels de la distribution des prix, discours dans lesquels son intelligence se révélait avec sa délicatesse native et sa culture littéraire. A la même époque, il a prêché avec le plus grand succès bon nombre de missions et de retraites, entre autres plusieurs retraites ecclésiastiques.

Le 1er janvier 1885, jour anniversaire de sa naissance, l'abbé Gonindard était nommé évêque de Verdun, où il succédait au vénérable Mgr Hacquard, et fut sacré quelque temps après par le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, assisté de Mgr Thibaudier, évêque de Soissons, et de Mgr Isoard, évêque d'Annecy.

Les armes prises par Mgr Gonindard au moment de son sacre sont de gueule à la croix longue, les trois croisillons pattés d'or; terrassée de sinople, accostée à dextre d'un lion entourné d'argent, à sénestre d'un dauphin d'or ; au chef cousu d'azur, chargée d'une étoile rayonnante d'argent, avec cette devise : « *De cruce ad lucem* — de la Croix à la Lumière. »

Mgr Gonindard est un prélat d'assez haute stature, les cheveux noirs et frisés encadrant un visage plein et gracieux, le regard vif et empreint de bienveillance ; son élocution est facile et révèle de suite un esprit net, précis et orné.

Nous pouvons ajouter que Mgr Gonindard laisse dans le diocèse de Verdun, qui ne l'a possédé que deux ans et demi, de profonds regrets. Il y avait prêché lui-même, avec succès, une retraite à son clergé ; il avait donné aux femmes chrétiennes, à Verdun et à Bar-le-Duc, principales villes de son diocèse, des conférences qui avaient été très appréciées; son infatigable activité, son zèle intelligent, son dévouement aux œuvres de l'enfance et de la jeunesse, sa douce et rayonnante bonté faisaient déjà des merveilles. « Magnifique printemps, nous

écrit-on, dont nous allions voir les fruits ! » La Bretagne, plus heureuse que la Lorraine, aura la joie d'en cueillir, s'il plaît à Dieu, une abondante moisson.

Le diocèse de Rennes, auquel notre vénéré cardinal archevêque ne tardera pas à présenter son coadjuteur, fera, nous n'en doutons point, au prélat qui se donne à lui, l'accueil le plus respectueux et le plus sympathique.

—

Mgr Blanchet, évêque de Gap.

On lit dans la *Semaine* de Bourges :

C'est un honneur pour un pays, c'est un honneur pour le Berry, de voir un de ses enfants, un de ses prêtres élevé à la dignité épiscopale; l'éclat de cet honneur rejaillit et rayonne glorieusement sur son pays, sur son diocèse. L'élévation de Mgr Blanchet au siège de Gap est un grand honneur pour le diocèse de Bourges, honneur bien mérité, et auquel tout le monde doit justement applaudir.

Lorsqu'elle apprit cette nomination, *La Semaine religieuse* se contenta d'annoncer brièvement cette nouvelle, et d'y joindre un éloge sommaire, se réservant de compléter, pour la circonstance plus solennelle de la préconisation, ce qu'elle n'avait fait qu'ébaucher.

Le moment est venu de combler cette lacune.

Mgr Blanchet, pour emprunter le langage de l'Évangile, n'était pas destiné à *rester caché sous le boisseau ;* il devait être *placé sur le chandelier ;* tout le désignait à cet honneur : ses vertus, ses talents, sa science; et sur le chandelier, où il a été placé, il répandra certainement autour de lui la lumière et la chaleur.

Né à Châteauroux, le 19 novembre 1829, d'une famille très honnête et très chrétienne, qui jouissait de l'estime publique, et qui donna ses deux fils à l'Église, élevé avec le plus grand soin et la vigilance la plus scrupuleuse par une pieuse mère, Mgr Blanchet fit au petit Séminaire de Saint-Gaultier de brillantes études, en même temps qu'il fut un modèle de régularité et de piété. Les excellents souvenirs qu'il a laissés dans cette maison sont toujours vivants. Le grand Séminaire fut heureux de l'accueillir, parce que le jeune humaniste devait réaliser plus tard de belles espérances. Dans ce cénacle, où les jeunes

lévites se préparent, par la prière et le travail, à recevoir, avec l'onction sacerdotale, les dons du Saint-Esprit, l'abbé Blanchet se montra ce qu'il avait été au petit Séminaire. Là encore, son souvenir est en honneur.

Ordonné prêtre le 17 octobre 1852, il fut nommé vicaire de la cathédrale. Son passage dans cette paroisse fut particulièrement remarqué. Doué d'une éloquence qui éclaire et échauffe doucement, d'une parole facile, persuasive, élégante, il attirait les fidèles autour de sa chaire. Sa tenue vraiment digne et sacerdotale, sa piété lui conciliérent la confiance et l'estime de tous.

Aprés cinq années d'un ministère que le succès couronna, il fut choisi par ses supérieurs pour être aumônier au Sacré-Cœur, le 25 août 1857.

Dans ce nouveau poste, M. l'abbé Blanchet, par les qualités qui le distinguent, fit le plus grand bien au petit troupeau qui lui avait été confié. Les jeunes pensionnaires d'alors, aujourd'hui mères de familles chrétiennes et pieuses, ont conservé du sage directeur de leur conscience le plus touchant et le plus respectueux souvenir; elles le revoient toujours avec bonheur; et l'on dit que, pour lui témoigner leur reconnaissance, elles se disposeraient à lui faire hommage des insignes de sa dignité.

Pendant son séjour à Bourges, les membres de la Société des Antiquaires du Centre furent heureux de recourir aux lumières du docte abbé Blanchet; ils l'admirent dans leur sein.

Quoique jeune encore, M. Blanchet était mûr pour un poste plus élevé. Mgr de la Tour d'Auvergne, qui avait en grande estime le jeune et habile aumônier, l'appela, le 6 octobre 1866, au poste important de Mehun-sur-Yèvre. Dans cette paroisse, de près de 7,000 âmes, le nouveau pasteur développa le plus grand zèle, pour le bien de son troupeau. Instructions substantielles et touchantes multipliées, catéchismes, soins empressés des malades et des pauvres, en un mot, tout ce qu'inspire à un véritable pasteur un zèle éclairé pour le salut des âmes, il n'épargna rien. Cependant l'activité de son ministère ne l'empêcha pas de s'occuper avec ardeur de l'embellissement de la maison de Dieu. Sous son habile direction, d'importantes et intelligentes réparations furent faites à l'église de Mehun. La science de l'antiquaire et de l'archéologue ont fait de ce monument une des plus belles églises du diocèse.

Pendant les quatorze années qu'il resta à la tête de la paroisse de Mehun, il sut si bien s'attirer l'estime, l'affection, les sympa-

thies de tous indistinctement, que ces sentiments ont persévéré après son départ, et la reconnaissance qu'ils ont inspirée a contribué à son élévation sur le siège de Gap.

Avant son départ de Mehun, il avait été honoré par Mgr de La Tour d'Auvergne, le 2 juillet 1877, du titre de Chanoine honoraire de la métropole.

Lorsque M. de l'Escaille, vicaire-général, quitta Bourges, Sa Grandeur Mgr Mauchal, qui avait su apprécier M. l'abbé Blanchet, l'appela auprès de lui, le 2 août 1880, pour l'aider dans l'administration de son vaste diocèse. Le nouveau vicaire-général justifia pleinement le choix de Sa Grandeur : par ses lumières, la justesse de ses vues et la sagesse de ses observations, il coopéra de tout son pouvoir au bien du diocèse. Ce fut de ce poste élevé, où il avait fait ses preuves, qu'il fut appelé lui-même au gouvernement d'un autre diocèse.

A Gap, Mgr Blanchet aura bien vite conquis l'affection et l'estime qu'il avait inspirées à Bourges. Son abord facile et agréable, l'affabilité de ses manières, l'aménité de son caractère, un grand fond de bienveillance lui auront bientôt attiré tous les cœurs et préparé les voies au bien qu'il est appelé à faire.

En voyant s'éloigner de nous notre honorable confrère, pour un poste si éminent, que les temps où nous vivons entourent de bien des difficultés, nos âmes de prêtres s'unissent pour demander instamment à Dieu de bénir son ministère. Nos vœux les plus sincères le suivront dans son diocèse, avec tous nos regrets.

LE CONGRÈS DES SAVANTS CATHOLIQUES

N. T. S. P. le Pape a daigné adresser à Mgr d'Hulst le Bref suivant :

A Notre cher Fils Maurice d'Hulst, prélat de notre maison pontificale,

LÉON XIII PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons appris de la bouche même de notre vénérable Frère l'archevêque de Paris que la résolution prise, dans

le deuxième Congrès de Rouen, de convoquer à Paris, des diverses contrées du monde, les catholiques les plus distingués par l'intelligence et le savoir était en voie de s'exécuter par vos soins. Nous avons même pris connaissance des motifs qui vous ont inspiré ce dessein et du mode adopté pour l'accomplir ; la lettre que vous Nous avez adressée Nous en a développé tout le plan. Votre entreprise est par elle-même louable et vous fait honneur; elle peut aussi être féconde en heureux résultats, tant pour l'honneur bien entendu des sciences que pour la défense de la foi catholique. Votre projet est, en effet, comme vous le déclarez, de procurer entre vous un échange de vues et de mettre en commun vos ressources intellectuelles pour faire profiter l'Eglise et la philosophie chrétienne des fruits variés de vos connaissances, notamment de ceux que produisent et l'étude de la nature et l'exploration du passé.

Un tel dessein présente aujourd'hui plus d'à-propos peut-être qu'à aucune époque antérieure. En effet, les tenants du Rationalisme et du Naturalisme, vaincus par les arguments de la métaphysique, ont changé de terrain et de tactique : du domaine de la raison ils ont préféré descendre sur le théâtre des choses sensibles. Aussi les voit-on souvent créer arbitrairement de prétendues lois de l'histoire, donner pour certaines des hypothèses douteuses, pour avérées des inventions mensongères. Mais leur principal effort s'attaque au divin ouvrier du monde, à l'auteur de la nature ; c'est à la nature elle-même qu'ils demandent de déposer contre Lui. On dirait que, malgré ses résistances, ils la sollicitent à cette trahison.

L'Eglise n'a jamais manqué de vaillants défenseurs pour revêtir les armes mêmes de ses adversaires et les poursuivre sur leur propre terrain. Toutefois, c'étaient plutôt des combattants isolés qu'une armée. Vous, au contraire, vous unissez vos forces et vous les organisez; et, vous sentant soutenus les uns par les autres dans les recherches de la philosophie chrétienne et dans la défense des trésors sacrés dont Dieu nous a confié le dépôt, vous pourrez facilement donner à votre action et plus d'efficacité et plus d'étendue.

Seulement la méthode à suivre, la mesure à garder ont ici une grande importance. En particulier, les choses divines sont trop hautes et trop saintes pour qu'on en puisse traiter comme il conviendrait dans un congrès ; d'ailleurs, plusieurs d'entre vous manquent pour cela de l'autorité que donnent les saints Ordres. Aussi, même dans les questions qui auraient quelque connexité avec la théologie proprement dite, chacun devra rester dans son rôle de physicien, d'historien, de mathématicien ou de critique, sans jamais usurper le rôle propre au théologien. Nous jugerons que votre activité doit se tenir exactement renfermée dans les limites que nous trouvons tracées avec beaucoup d'opportunité particulièrement, cher Fils, dans votre lettre, sans cesser pour cela de regarder comme un devoir le soin de faire de toutes vos connaissances autant d'armes offertes à la théologie pour se défendre elle-même, ce qui n'est pas autre chose que rendre à la vérité le témoignage qui lui est dû. Si vous suivez cette voie, la divine bonté assurera à vos communs travaux les résultats que nous souhaitons ; et une fois de plus il apparaîtra que tous et chacun des objets proposés par Dieu à la croyance et aux espérances de l'humanité, reçoivent des vérités découvertes par la raison humaine une nouvelle confirmation ; et qu'entre les deux ordres de connaissances non seulement il n'existe aucun désaccord, mais qu'il doit régner et qu'il règne en réalité une pleine et parfaite harmonie. On ne peut en effet mettre en doute ce que la philosophie payenne elle-même a su reconnaître à certains jours, à savoir que, pour chanter la bonté de Dieu, sa puissance et sa sagesse, le monde tout entier prête ses voix et unit ses concerts.

Comme gage des dons célestes et en témoignage de notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons avec amour la bénédiction apostolique à vous, cher Fils, et aux hommes distingués qui joignent leurs efforts aux vôtres dans l'œuvre dont nous venons de parler.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 20 mai 1887, de notre Pontificat l'an X^e^.

LÉON XIII, PAPE.

Voici le texte latin de ce Bref:

LEO P. P. XIII.

Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Quod secundo Rothomagensi conventu placuerat, ut ex variis terrarum partibus Parisios ad conventum vocarentur catholici viri qui ingenio doctrinaque putarentur excellere, id jam ordiri vos ex ipso venerabili fratre Archiepiscopo Parisiensium cognovimus. Quin etiam istius consilii vestri caussam modumque intelleximus, quia ratio tota tuis est explicata litteris ad Nos datis. Res quidem suscepta vobis est honesta per se et ad nomen vestrum decora; eademque esse potest ad Germanam scientiarum dignitatem, non minus quam ad catholicæ fidei præsidium, frugifera. Hoc enim est, ut profitemini, vobis propositum: communicare inter vos consilia ingeniique vires tanquam societate quadam ob eam caussam conjungere ut possitis varios doctrinæ vestræ fructus, eos nominatim quos indagatio naturæ vel antiquitatis investigatio peperit, Ecclesiæ philosophiæque christianæ commodare.

Quod habet nunc majorem fortasse, quam ullis retro temporibus, opportunitatem. Siquidem *rationalismi* ac *naturalismi* fautores metaphysicæ refutationem experti, mutato genere locoque certaminis, malunt jam a rebus quæ intelliguntur ad eas quæ cernuntur descendere: proptereaque historiæ leges ad arbitrium sæpe confingunt, nec raro incerta pro certis affirmant, commentitia pro veris: in primisque conantur adversus mundi opificem auctoremque Deum naturam ipsam percontari ac propemodum sollicitare repugnantem.

Nunquam desiderati sunt Ecclesiæ defensores strenui qui adversarios illo ipso in campo quem diximus ac simili armatu persequerentur; sed singuli magis quam acies pugnavere. Contrà, viribus vos atque ordine consociati, alteri ab alteris scienter adjuti, in philosophia christiana patrocinioque rerum sanctissimarum quas divinitus accepimus, facile potestis et majora efficere et plura complecti. Verumtamen interest magnoperè quam vos rationem, quem sitis adhibituri modum. Ac nominatim, cum rerum divinarum major sit et altitudo et gravitas quam ut digne queant pro concione tractari, in pluribusque vestrum ea ipsa desideretur auctoritas quæ a sacris ordinibus proficiscitur, idcirco in rebus ipsis quæ habeant cum intima theologia cognationem, sic unusquisque agat physicum, sic historicum, vel mathematicum, vel criticum, ut nunquam sibi

sumat eam quæ propria est theologi personam. Omnino operam vestram contineri iis finibus judicamus oportere quos videmus, præsertim, in litteris tuis, dilecte fili, opportune descriptos ; ita quidem ut vestri offici hoc utique putetis esse adjumenta disciplinarum vestrarum, velut arma quædam, ad se tuendam, theologiæ ministrare : quod perinde est ac testimonium debitum perhibere veritati. Hac via communes labores vestros exitus quem optamus divino munere consequetur; iterumque apparebit res omnes et singulas quas hominum generi ad credendum sperandumque tradidit Deus, ab iis quas ratio humana reperit confirmari : et inter utrumque genus non modo discrepantiam esse nullam, sed esse oportere, uti est, summam perfectissimamque concordiam. Neque enim dubitari potest, quod ipsa interdum ethnicorum philosophia perspexit, in bonitate prædicanda et virtute et sapientia Dei totum, quantus est, velut ad harmoniam, canere mundum.

Cœlestium munerum auspicem et paternæ Nostræ benevolentiæ testem tibi, dilecte fili, egregiisque viris qui tecum in hac caussa de qua locuti sumus operam suam ponunt, Apostolicam benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die XX maii, An MDCCCLXXXVII. Pontificatus nostri decimo.

LEO P. P. XIII.

Dilecto filio Mauritio d'Hulst, Antistiti domus nostræ Pontificiæ, Parisios.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La nomination officielle de Son Ém. le cardinal Rampolla à la charge de secrétaire d'État de Sa Sainteté a été publiée le 1er juin.

—

Après avoir institué la hiérarchie catholique aux Indes Orientales par ses Lettres apostoliques *Humanæ salutis auctor* du 1er septembre 1886, Notre Très Saint-Père le Pape a voulu manifester aussi sa sollicitude particulière pour l'importante chrétienté des Syriens du Malabar. Par l'intermédiaire de la Sacrée-Congrégation de la Propagande pour les affaires orientales, Sa Sainteté a réglé que l'administration des catholiques syriens

serait séparée de celle des Latins. A cet effet, deux vicariats apostoliques sont érigés dans les villes de Trichoor et de Cottagam, et ils seront confiés à des évêques titulaires de rite latin, qui auront une curie épiscopale syrienne et dont les vicaires généraux syriens recevront des privilèges spéciaux.

Le Saint-Père a la confiance que ces mesures contribueront au développement et au progrès de cette antique chrétienté, qui a donné des preuves éclatantes de son attachement au Saint-Siège.

—

Le Saint-Père a daigné assigner aux nouveaux cardinaux les congrégations suivantes :

Des Évêques et Réguliers, du Cérémonial, de la Discipline des Réguliers et des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, à Son Ém. le cardinal Séraphin Vannutelli ;

De l'Immunité ecclésiastique, des Rites, des Indulgences et S. Reliques et des Études, à Son Ém. le cardinal Siciliano di Rende, archevêque de Bénévent;

Du Consistoire, de la Propagande, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires et des Études, à Son Ém. le cardinal Rampolla del Tindaro;

Des Rites, des Indulgences et S. Reliques, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires et des Études, à Son Ém. le cardinal Louis Pallotti;

De l'*Index*, des Rites, de la Discipline, des Réguliers et des Études, à Son Ém. le cardinal Augustin Bausa.

France.

Paris. — Dimanche a eu lieu à la rue du Bac, la maison mère des sœurs de Saint-Vincent de Paul, l'élection de la nouvelle supérieure générale. La Mère Derieux, qu'il s'agissait de remplacer, avait été réélue en 1884.

Le vote a été proclamé hier au soir, vers sept heures, par le T. R. P. Fiat, supérieur général. La sœur Havard a été nommée supérieure générale, la sœur Lamartini, assistante.

La nouvelle générale de l'Ordre est restée de longues années dans l'Amérique du Sud.

—

Nevers. — La *Semaine religieuse* de Nevers, du 28 mai, publie le communiqué suivant de l'évêché :

Le clergé et les fidèles de la ville et du diocèse de Nevers ont été

très douloureusement surpris par l'apparition récente d'un journal signé du nom de M. l'abbé Baudry.

A la suite de cette publication, Mgr l'évêque a adressé à M. Baudry la lettre dont voici le texte :

« Nevers, le 26 mai 1887.

« Monsieur l'abbé,

« Les conceptions étranges contenues dans le premier numéro d'un journal publié sous votre signature dénotent un état d'esprit qui afflige tous vos amis et votre évêque avant tous les autres. Si vous aviez écouté mes conseils, et surtout si vous aviez obéi aux ordres du Saint-Siège que j'ai été chargé de vous transmettre, vous ne vous seriez pas égaré à ce point dans une voie de ténèbres et d'illusions, et vous m'auriez épargné la pénible nécessité de condamner publiquement un acte à tous égards regrettable.

« Il m'oblige à vous défendre, jusqu'à nouvel ordre, de dire la sainte messe.

« Je prie Notre-Seigneur de vous éclairer et de vous rendre promptement docile aux salutaires inspirations de l'humilité et de l'obéissance.

« Croyez, monsieur l'abbé, à mes sentiments, toujours et malgré tout, dévoués en Notre-Seigneur.

« † Étienne,
« *Évêque de Nevers.* »

Nimes. — La correspondance suivante adressée au *Journal du Midi* contient un intéressant récit de la grande fête qui a eu lieu mardi dernier à Prime-Combe :

Fontanès, 24 mai.

Notre plume est impuissante à décrire l'imposante cérémonie à laquelle nous avons assisté hier à Prime-Combe. Plus de vingt mille pèlerins avaient tenu à honneur de venir déposer aux pieds de la statue miraculeuse l'expression de leur dévouement et de leur admiration. De tous les coins des diocèses de Nîmes et de Montpellier, on était accouru ; mais il fallait voir l'encombrement des gares et l'animation des routes et des chemins de traverse. Dès 6 heures et demie du matin, les bois environnant le monastère étaient occupés par des familles ou des amis des mêmes villages qui attendaient le passage de la procession partie de Fontanès. A 7 heures et demie, on entend le son des cloches, les détonations des boîtes et des pièces d'artifices, les accents stridents des clairons, le bruit des fanfares. C'est la procession qui se met en marche. Et quelle procession ! Une foule immense échelonnée sur un espace de quatre kilomètres, qui forme cortège à la Vierge miraculeuse, portée sous un superbe dais. C'est féerique et peut-être à Notre-Dame de Lourdes n'a-t-on pas vu une pareille manifestation. Des jeunes gens à cheval ouvraient la

marche et escortaient comme une garde d'honneur la Vierge ciselée par M. Brémond.

A mesure que l'on avance, la foule devient plus grande et les vivats en l'honneur de Prime-Combe redoublent. Quel spectacle inoubliable ! Enfin la statue arrive dans la chapelle provisoire au milieu des acclamations unanimes. La messe commence. Elle est dite par l'archevêque d'Avignon, Mgr Vigne; la maîtrise de la basilique de Nîmes fait entendre ses meilleures voix. Toutes les têtes se courbent pour recevoir la bénédiction divine. Après la messe, Mgr de Cabrières prononce un sermon éloquent, prenant pour sujet ces mots : *Quelle est belle la couronne qui entoure l'arche sainte!*

Après le sermon, le R. P. Dillies, supérieur de Notre-Dame de Prime-Combe, a lu le Bref du Pape touchant le couronnement de la Vierge miraculeuse. Mgr Besson a ensuite donné la bénédiction papale.

Les évêques présents étaient, comme nous l'avons dit hier, Mgr Vigne, métropolitain d'Avignon; Mgr Bonnet, évêque de Viviers; Mgr Boyer, évêque de Clermont; Mgr Billard, évêque de Carcassonne; Mgr Theuret, évêque de Monaco; Mgr Cœuret-Varin, évêque d'Agen; Mgr Robert, évêque de Marseille, et Nosseigneurs de Nîmes et de Montpellier.

Le soir, à vêpres, Mgr l'évêque d'Agen, qui a remplacé l'évêque de Valence, désigné pour prononcer le sermon, a, dans une brillante improvisation, ravi tout son auditoire.

Quimper. — Mgr Nouvel (Dom Anselme), évêque de Quimper, est mort le 1er juin, dans sa résidence épiscopale. Il avait été obligé d'interrompre, il y a quelques jours, sa tournée de confirmation, pour subir une opération douloureuse.

Il était âgé de 73 ans et était né à Quimper.

Ce prélat faisait partie de l'ordre des Bénédictins de la congrégation du Mont-Cassin et était au monastère de Pierre-qui-Vire, lorsqu'il fut appelé à l'évêché de Quimper en 1872.

Etranger.

Allemagne. — La nomination de Mgr Kopp, évêque de Fulda, à l'évêché de Breslau est donnée comme certaine. Dès maintenant elle serait arrivée de Rome au ministère des cultes. D'après le *Journal de Fulda*, le prélat dont le rôle a été si considérable dans les affaires politico-religieuses de Prusse éprouve une grande répugnance à quitter le siège de Fulda, et il a fallu l'intervention personnelle du Pape pour décider Mgr Kopp à accepter la dignité de prince-évêque de Breslau.

Suisse. — Mgr Fiala, évêque de Bâle, vient d'adresser

au gouvernement bernois un mémoire sur les questions religieuses pendantes dans le canton de Berne. Cette missive d'une haute portée est conçue dans les termes à la fois les plus dignes et les plus conciliants. L'évêque rappelle notamment que sa situation de chef du diocèse de Bâle n'est pas encore réglée vis-à-vis de l'État de Berne, canton concordataire, et il prie l'autorité de vouloir bien y pourvoir au plus tôt.

Cette lettre peut être considérée comme le point de départ de négociations prochaines, et il est à présumer qu'elles comprendront la question de la révision des circonscriptions paroissiales. Par le fait, le Grand Conseil bernois n'aurait plus à se préoccuper, pour le moment du moins, des pétitions des paroisses jurassiennes, qui feront plus utilement l'objet d'une entente amiable entre l'évêque et le gouvernement.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 26 *mai.* — Il est donné lecture du rapport sur la loi, précédemment adoptée par la Chambre, concernant le régime des sucres.

La lecture terminée le Sénat décide l'urgence et la discussion immédiate.

On valide l'élection de M. Pauliat, sénateur du Cher.

Le projet de surtaxe sur les sucres est adopté par 224 contre 5.

Samedi 28 *mai.* — M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu de M. le président de la Chambre une lettre lui transmettant une proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés et tendant à ouvrir au ministère de l'instruction publique un crédit de 200,000 fr. au profit des victimes de l'Opéra-Comique.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité de 265 votants.

Mardi 31 *mai.* — M. MAZEAU, le nouveau garde des sceaux, donne lecture de la déclaration ministérielle.

Chambre des députés.

Jeudi 26 *mai.* — M. ACHARD dépose une proposition de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 200,000 fr. pour secours aux victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique et un projet de résolution tendant à faire étudier par une commission de onze membres les mesures de précaution à prendre pour éviter le retour de semblables catastrophes.

La proposition de loi portant ouverture du crédit de 200,000 fr.

est mise aux voix et, à la majorité de 527 voix contre 2 sur 529 votants, est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT dit que l'urgence et la discussion immédiate sont demandées pour le projet de résolution de M. Achard.

L'urgence est mise aux voix et n'est pas adoptée.

Samedi 28 *mai.*— M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Thoinnet de la Turmelière, député de la Loire-Inférieure.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le régime des sucres.

L'ajournement est prononcé.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi organique militaire. (Exclamations.) Ajournée.

Mardi 31 *mai.* — Après le dépôt de quelques rapports, la parole est donnée au chef du nouveau gouvernement.

M. ROUVIER, président du conseil, monte à la tribune et donne lecture à la Chambre de la déclaration suivante :

« Messieurs, appelés par la confiance de M. le président de la République à prendre la direction des affaires en un moment difficile, nous considérons comme un devoir de nous présenter devant vous avec un programme aussi nettement déterminé que possible.

« Nous avons la ferme résolution d'aborder immédiatement les réformes à l'occasion desquelles la dernière crise a éclaté et qui sont la raison d'être du cabinet actuel.

« En première ligne, vient la réforme budgétaire. Elle doit avoir pour base principale un système de sérieuse économie et de simplification des services administratifs.

« Résolus à faire reudre aux impôts existants tout ce qu'ils doivent, nous nous appliquerons à fortifier l'autorité des agents de perception et à réprimer énergiquement la fraude.

« Les propositions de dépenses pour l'exercice 1888 seront ramenées à un chiffre inférieur, nous l'espérons, à celui des dépenses votées pour 1887.

« En aucun cas, il ne le dépassera.

« La discussion des projets de loi organiques de notre régime militaire est inscrite à l'ordre du jour de la Chambre. Le gouvernement est prêt à y prendre part.

« Notre politique extérieure restera fidèle à elle-même : digne, prudente et ferme.

« Nous poursuivrons avec un redoublement d'activité la préparation de l'Exposition universelle.

« Tels sont, messieurs, nos projets.

« C'est notre conviction qu'il y a une majorité pour soutenir une politique vraiment pratique.

Voix à gauche. — Une majorité de droite.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — « Nous avons cherché dans la for-

mation d'un cabinet de concentration républicaine les moyens et la force de dégager cette majorité.

« Nous appelons tous les républicains, tous les patriotes, à cette œuvre de travail dans l'apaisement.

« Elle ne peut réussir que par le concours de tous.

« Nous sommes des hommes de bonne volonté et nous avons confiance dans le jugement que porteront sur nous nos collègues et nos concitoyens. »

Quoique bien courte, la lecture de ce document est interrompue vingt fois par les protestations, les rires ironiques ou les clameurs irritées de la gauche; les quelques mots relatifs à l'attitude future du gouvernement dans la discussion de la loi militaire soulèvent un véritable tumulte, ainsi que les appels à la concentration républicaine. Jamais un manifeste ministériel n'avait encore été accueilli par une fraction de l'assemblée avec ce parti pris d'hostilité et de violence.

Dès que la lecture de la déclaration ministérielle est terminée, M. LE PRÉSIDENT annonce que MM. BARODET et JULLIEN demandent à interpeller le gouvernement « sur sa politique générale. »

Sur la proposition de M. Rouvier, et du consentement unanime de la Chambre, la discussion s'engage immédiatement.

Immédiatement on discute l'interpellation. C'est M. JULLIEN qui porte les premiers coups au cabinet dans un style pompeux et incorrect : Que va faire le cabinet Rouvier? Quel est son programme? L'extrême gauche applaudit ; la droite garde le plus profond silence.

M. ROUVIER répond avec une certaine crânerie, et déclare que le ministère est libre de tout engagement.

Pendant ce temps, M. Clémenceau cause avec animation avec M. Millerand. Puis, nous assistons aux débuts oratoires du général Ferron ; bonne figure de soldat. Le général se mouche, boit une gorgée et ne s'en tire pas plus mal qu'un autre, en déclarant qu'il y a du bon et du mauvais dans le projet de son prédécesseur, mais qu'il accepte le principe du service égal pour tous, succès d'estime.

Cela ne suffit pas à M. LAISANT : « Les séminaristes seront-ils incorporés, oui ou non »? voilà la seule question pour l'extrême gauche, et son orateur la pose ainsi, sans s'apercevoir des rires qu'il provoque.

« Mangerez-vous des curés, oui ou non? crie M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE au cabinet. M. LAISANT continue à prendre la question par ses côtés élevés, en citant un article de journal où il est question de la visite de M. de Mackau à l'Elysée. Le plus joli, c'est que l'article a paru dans la *Justice*, journal de MM. Clémenceau et Pelletan.

« Le fait est faux », disent MM. DE MACKAU et DE CASSAGNAC, et M. CLÉMENCEAU avoue que l'article a été emprunté au *Petit Marseillais*. Succès médiocre pour M. Clémenceau.

Nous arrivons au seul discours saillant, celui de M. Millerand ; orateur mesuré, mais froid de débit, voix terne, sachant ce qu'il veut dire, et le disant dans un langage net et parlementaire. Il accuse le cabinet d'être la doublure du cabinet Ferry condamné par le pays. « C'est un ministère de revanche ! » (Applaudissements à gauche.) « Un ministère de division républicaine ! » (Applaudissements.)

« La gauche radicale et l'extrême gauche sont contre lui ! »

« Vous êtes les protégés de la droite, ce qui déshonore des républicains ! »

La voilà bien la concentration républicaine, et si les membres du cabinet ont pu conserver quelques illusions, où sont-elles maintenant ?

M. Millerand ne s'en tient pas à des reproches généraux, il prend à partie chacun des membres du cabinet : M. Rouvier, rapporteur des conventions ; M. Barbey, qui a combattu l'expulsion obligatoire des princes; M. Spuller, qui a avoué que la France était catholique, ce qui lui a valu les félicitations de M. de Cassagnac.

Après le trait final : « Vous êtes un ministère de réaction républicaine ! » l'extrême gauche fait une ovation à l'orateur, auquel M. Rouvier répond avec animation ; c'est un duel curieux, dont la droite reste spectatrice, impassible, sachant bien qu'en fin de compte, c'est elle qui tient le sort du cabinet dans ses mains.

Après une courte diversion de M. de Douville, qu'on n'écoute pas, l'extrême gauche dépose son ordre du jour pour lequel le cabinet demande la priorité.

Le résultat n'est pas douteux, la droite vote contre. MM. Clémenceau et ses amis auront beau faire et beau dire, les conservateurs sont 180 dans la Chambre, et il faut compter avec eux.

Pendant qu'on vote à la tribune, de nombreux curieux qui stationnent sur le quai, aux abords du Palais-Bourbon, se livrent à quelques petites manifestations. Des cris : *A bas Ferry !* et *vive Boulanger !* se font entendre à différentes reprises. Des mesures d'ordre avaient été prises, et les agents de police refoulent les curieux sur le pont de la Concorde, où les cris augmentent et se prolongent encore pendant quelque temps.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le nouveau ministère. — Manifestations boulangistes. — L'incendie de l'Opéra-Comique. — Funérailles des victimes. — Belgique. — La dernière allocution de Léon XIII.

2 juin 1887.

Enfin après quinze jours d'efforts infructueux, le président de la République est arrivé à trouver un ministère : M. Rouvier

a pu donner un successeur au cabinet Goblet ! M. de Freycinet, appelé le premier, avait refusé ; on fit venir M. Duclerc, qui refusa ; on fit venir M. Floquet qui dut refuser ; on fit revenir M. de Freycinet qui persista dans son refus, et M. Grévy, à bout d'imagination, appela M. Rouvier, en le chargeant de composer un cabinet *à tout prix*. M. Rouvier a obéi. Son travail n'est pas brillant et se ressent de la hâte avec laquelle il a été fait. Après la plus longue crise ministérielle qu'ait subie le pays depuis l'établissement du régime parlementaire en France on pouvait espérer mieux ; mais comme, d'un autre côté, on s'attendait à pis, il faut patienter et ne juger le nouveau ministère que sur ses actes.

La réflexion la plus intéressante que peut inspirer sa composition, c'est que la droite est maîtresse de la situation. Les radicaux sont, en effet, très mécontents, et l'abandon qui a été fait du général Boulanger n'est pas pour peu de chose dans leur mauvaise humeur. La *Justice* s'écrie que « le scandale est accompli » et elle plaint la Chambre de « l'humiliation » qu'elle subira en voyant apparaître le nouveau cabinet. Dans tous les journaux boulangistes, la *Lanterne*, la *Justice*, l'*Intransigeant*, il y a une véritable explosion de colère et de menaces. Hier, l'*Intransigeant* poussait des gémissements à fendre l'âme sur la disparition du général Boulanger : « Jamais nous n'avions eu autant besoin de son épée. ». M. Rochefort, parlant du ministère nouveau-né et des fées qui entourent son berceau, termine son article comme il suit : « Les autres fées — celles de l'extrême-gauche et de la gauche radicale — qu'on n'a pas voulu inviter — lui ont déjà tiré son horoscope et ont annoncé aux père et mère que leur dernier né est destiné à périr dans des convulsions atroces à la première fois qu'on proférera devant lui le cri de : « Vive Boulanger ! »

—

C'est le *Journal officiel* du 31 mai qui a publié les décrets constituant le nouveau ministère.

Sont nommés :

MM. Rouvier, député, ministre des finances, président du conseil ;
Mazeau, sénateur, ministre de la justice ;
Flourens, ministre des affaires étrangères ;
Fallières, député, ministre de l'intérieur ;
Général Ferron, ministre de la guerre ;

MM. Barbey, sénateur, ministre de la marine et des colonies;
Spuller, député, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts;
de Hérédia, député, ministre des travaux publics;
Dautresme, député, ministre du commerce et de l'industrie;
Barbe, député, ministre de l'agriculture.

Comme on le voit, la direction des cultes, qui appartenait autrefois au ministère de l'intérieur, est rattachée aujourd'hui au ministère de l'instruction publique.

Le ministère des postes est rattaché au ministère des finances.

—

Voici quelques notes biographiques sur les nouveaux ministres :

M. Rouvier. — M. Maurice Rouvier est né à Marseille en 1837. Jeune encore pour un homme politique, il a déjà parcouru une assez longue carrière. Éclos à la vie politique en 1869, il a siégé sans interruption dans nos diverses Assemblées depuis 1871.

A l'Assemblée nationale, il arriva tout fumant encore des discordes civiles. C'était au lendemain de la Commune, qu'il avait énergiquement combattue, et de l'exécution de son ami Gaston Crémieux, qu'il n'avait pu arracher au poteau. Sa protestation violente souleva des tempêtes, et, si « l'amnistie du dédain », réclamée par le général Changarnier, arrêta les poursuites, elle poussa plus avant le jeune député de Marseille dans la voie des revendications radicales. Enfin, M. Rouvier se jeta avec passion dans le libre-échange.

Un avenir prochain nous montrera si ce Marseillais, qui coupe si bien, sait également bien coudre.

M. Fallières. — Frisé comme un caniche et doux comme un mouton, M. Fallières passe pour un homme aimable; dans le cabinet Ferry, on le citait pour son indépendance, et le fait est que M. Waldeck-Rousseau et lui sont les seuls que M. Ferry ne put jamais mettre dans sa poche.

Ministre de l'intérieur, puis de l'instruction publique, il avait l'humeur égale et l'abord facile; orateur, il plaisait par un on ne sait quoi d'onctueux.

M. Flourens. — Lorsque M. Goblet, ne sachant où donner de la tête ni à quel diplomate se vouer, improvisa ministre des

affaires étrangères ce président de section au Conseil d'État, on en ressentit quelque surprise. Ses débuts manquèrent un peu d'éclat; l'autorité et le prestige lui faisaient défaut. M. Flourens réussit cependant, paraît-il, à se faire à peu près accepter du corps diplomatique, et les républicains raisonnables le félicitèrent d'avoir, à diverses reprises, par la menace de sa démission, deux fois offerte et une troisième fois maintenue pendant toute une semaine, coupé court aux velléités diplomatiques du général Boulanger. Au sujet de l'affaire Schnæbelé, on le félicita d'avoir rendu un peu de calme et de bon sens à un président du conseil qui perdait la tête.

M. Spuller. — Originaire de la Côte-d'Or, qu'il représente au Palais-Bourbon, élève du collège de Dijon où il suivit ensuite les cours de la faculté de Droit, M. Spuller vint chercher des causes à Paris et y trouva l'amitié de Gambetta. Elle fut le culte de toute sa vie.

M. Mazeau. — Avocat au Conseil d'État et à la cour de cassation, collaborateur à la *Revue de législation,* M. Mazeau, qui, avant d'être sénateur de la Côte-d'Or, avait appartenu à l'Assemblée nationale de 1871, où il s'était fait inscrire aux deux groupes de la gauche et de l'Union républicaine, a attaché son nom (?) à une proposition de loi tendant à restituer au jury le droit de statuer sur les dommages et intérêts en matière de délit de presse. Cela n'a pas suffi à le mettre en lumière, et il aura cette originalité, dans le nouveau ministère, d'être un des plus illustres inconnus que les hasards de la vie parlementaire aient jamais dotés d'un portefeuille.

Le général Ferron. — Le général Ferron est un familier de l'hôtel de la rue Saint-Dominique. Sous-chef de l'état-major général, il a exercé, à titre provisoire, les importantes fonctions de chef de l'état-major général; on lui doit une révision complète du plan de mobilisation, et, bien qu'il ait appartenu à l'arme du génie et qu'il ait gagné son premier galon à l'École polytechnique, le général Ferron jouit d'une légitime réputation parmi ses collègues de l'état-major.

Il était sous-lieutenant élève en 1852; les officiers du génie formaient alors la tête de ces brillantes « promotions » qui se sont succédé à l'École de Metz. Trois ans plus tard, à l'assaut du petit redan de Malakoff, le lieutenant Ferron marchait à la tête de son peloton de sapeurs; sa bravoure calme, son intrépide

sang-froid lui valurent, le jour même, la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Il a fait ensuite sa carrière loin de France, en Algérie d'abord, puis à la Nouvelle-Calédonie; dans l'intervalle, il avait professé l'art militaire à l'École de Metz; c'était une sorte de préparation pour le futur « bras droit » du ministre de la guerre.

Deux ans après la guerre, il construit le camp retranché d'Épinal; il retourne, comme lieutenant-colonel, en Algérie, revient à Bourges, pour y prendre la direction du service du génie, et, en 1879, à la profonde stupéfaction des routiniers, cet officier, qui paraissait être étranger aux multiples occupations de l'état-major, est nommé, sur la demande expresse du général de Galliffet, chef d'état-major du 9e corps d'armée.

Le général Ferron commandait, hier encore, la division d'infanterie à Chaumont; il a consacré ses rares moments de loisir à la rédaction de trois ouvrages sur les chemins de fer et sur la défense de Paris. Jeune encore, — il est né en 1830, — c'est, dit le *Temps*, un travailleur, un soldat énergique; ses amis et ses subordonnés l'appellent « un persévérant. »

M. Barbey. — Sénateur du Tarn. Ancien lieutenant de vaisseau.

M. Dautresme. — Un musicien égaré dans la politique. La musique, bien qu'elle adoucisse les mœurs, le poussa, aux environs de 1867, à avoir une explication à main armée avec M. Carvalho. M. Grévy qui plaida pour M. Dautresme en cette circonstance, le reverra avec plaisir les jours de conseil, et ils s'entretiendront de cet exploit qui leur rappellera les beaux jours de leur jeunesse.

M. Dautresme, qui est aussi un ingénieur, a déjà été ministre du commerce dans le cabinet Brisson, mais si peu, qu'il s'en souvient à peine.

M. Barbe. — Il fabrique de la dynamite; pourvu qu'il ne fasse pas sauter le ministère! Ses biographes nous apprennent qu'il fut lieutenant d'artillerie pendant quelques années et que le ruban rouge brille à sa boutonnière.

Comme les peuples heureux, M. Barbe n'a pas d'histoire.

—

On vient de voir la composition du nouveau ministère. Que fera-t-il? et vivra-t-il? Nous l'attendons aux actes.

Certes, notre espoir est plus que limité. Nous n'en aurions

même aucun si nous ne considérions que le passé des nouveaux ministres, ou, pour les inconnus qui n'ont aucun passé, ce qu'on nous dit de leurs dispositions.

Mais il y a quelque chose de plus fort que les sentiments et même les passions ou les haines sectaires : c'est la force des choses. Si ce ministère veut vivre, il évitera tout ce qui constituerait une provocation vis-à-vis de la Droite. Qu'il nous donne ce que nous avons le droit d'obtenir et le devoir d'exiger sans relâche, c'est ce que nous n'avons pas la naïveté d'attendre de lui. Au moins peut-il ne pas exaspérer les conflits.

S'il comprend autrement son rôle, s'il prend pour premier soin, notamment, de compléter par la désorganisation de notre armée toutes les autres ruines qu'a faites la République, il aura moins de temps à vivre qu'il n'a fallu de temps pour le constituer.

—

Comme on l'a vu plus haut, le ministère Rouvier s'est présenté mardi pour la première fois devant la Chambre, il a livré son premier combat et remporté sa première victoire. Il la doit à l'empressement qu'a mis la gauche radicale à l'attaquer.

—

Les officiers de l'armée territoriale offraient mardi un grand bal à leurs camarades de l'armée active. On craignait une manifestation, et un grand déploiement de troupes avait été ordonné. La manifestation a eu lieu. On a crié sur les boulevards et dans les rues qui avoisinent l'Opéra : Vive Boulanger !

Manifestation platonique en somme, et qui n'aura pas d'autre résultat que de faire mépriser un peu plus celui en l'honneur de qui elle était faite et par qui elle avait été inspirée.

Il y avait bien dix mille curieux. Cinq cents poussaient des cris inarticulés ou chantaient :

Grévy, tu dors !
Boulanger va très vite !
Grévy, tu dors !
Boulanger va très fort !
(*Air connu*).

Et puis :

C'est Boulange, Boulange, Boulange,
C'est Boulanger qu'il nous faut !
Ah ! ah ! ah ! ah !
Oh ! oh ! oh ! oh !

Quand ces refrains s'arrêtaient, on reprenait plus fort sur l'air des *Lampions* — « Démission! démission! et : Il reviendra! il reviendra! »

Les curieux avaient commencé à affluer en files longues et serrées à huit heures du soir.

Plusieurs centaines d'agents sous les ordres d'un inspecteur divisionnaire et de plusieurs officiers de paix maintenaient l'ordre.

L'Elysée était gardé par le poste d'infanterie de service, renforcé de forts détachements de gardiens de la paix. A partir de dix heures, la circulation aux abords de la place Beauvau a été interdite.

Vers minuit, trois ou quatre cents personnes se portent encore du côté de l'Élysée en suivant les boulevards jusqu'à la Madeleine et en traversant ensuite la rue Royale. On criait : A l'eau Grévy! Le cordon d'agents qui avaient pris position à l'angle de cette voie et du faubourg Saint-Honoré leur barre le passage et réussit à désagréger la colonne qui revient par tronçons se reformer aux abords de la place de l'Opéra.

Enfin, vers une heure, tout est rentré peu à peu dans le calme.

—

L'incendie de l'Opéra-Comique aura coûté la vie à plus de deux cents victimes. Chaque jour les fouilles amènent la découverte de nouveaux cadavres et les réclamations de personnes disparues sont encore nombreuses. Lundi a eu lieu à midi le service funèbre des victimes. Dès dix heures du matin, une foule énorme stationnait sur le parvis Notre-Dame, sur les quais et les berges. L'Hôtel-Dieu qui fait face à la cathédrale était du haut en bas garni de curieux.

A onze heures, les délégations ont commencé à arriver.

Notre-Dame avait reçu une décoration de circonstance. A l'extérieur, le grand portail était tout entier tendu de draperies. Au dedans la grande nef était tendue de voiles noirs aux franges blanches semées de palmes.

Les cercueils, au nombre de 22, ont été placés dans le transept sur autant de trétaux, à gauche les artistes et employés de l'Opéra-Comique, à droite les morts non reconnus.

Des deux côtés ont pris place les familles des victimes.

Douze lampadaires éclairaient la nef centrale.

Immédiatement derrière les familles venaient les ministres

démissionnaires, parmi lesquels MM. Goblet et Berthelot, le colonel de Lichtenstein représentant le président de la République, et un officier représentant le ministre de la guerre ; des députations du Sénat et la Chambre des députés; les délégations de la cour de cassation, des cours d'appel, des chambres de tribunaux, des parquets, le préfet de la Seine et le préfet de police, le conseil municipal, les maires de Paris, le colonel de la garde républicaine et celui des sapeurs-pompiers, une délégation des officiers de police, enfin la presse et les invités.

De l'autre côté de la nef, les artistes de l'Opéra-Comique en deuil et les délégations des autres théâtres.

A midi précis, la cérémonie religieuse a commencé.

L'archiprêtre entouré de tout le clergé métropolitain est monté à l'autel et a dit l'office des morts.

Après l'Évangile, il est monté en chaire et a donné lecture d'une touchante lettre qu'il avait reçue de S. G. Mgr l'archevêque de Paris et dont voici un passage :

Monsieur l'archiprêtre,

Je ne puis demeurer étranger à la funèbre cérémonie qui va réunir dans quelques heures une foule nombreuse sous les voûtes de Notre-Dame. Depuis le funèbre accident qui nous a tous si vivement émus au commencement de la semaine dernière, j'ai souvent prié pour ceux qui en avaient été victimes.

Je sais gré à l'administration de nous avoir demandé la célébration d'un service religieux et solennel à leur intention. C'est répondre au sentiment de notre population parisienne, toujours si fidèle au culte des morts. Nous sentons, en effet, le besoin, dans les événements qui multiplient les deuils autour de nous, de nous élever vers Dieu, de chercher dans la prière la consolation et l'explication des douloureux mystères de notre existence.

Les morts imprévues sont pour nous une leçon que nous ne saurions trop méditer. Elle nous font comprendre la vérité de la parole du divin maître : « Veillez et priez, parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure où Dieu vous appellera à lui rendre compte de vos œuvres. Nous nous laissons entraîner par les sollicitudes de la vie, par la recherche des plaisirs mondains et peut-être coupables, et nous oublions que le chrétien doit toujours se tenir prêt à paraître devant Dieu.

L'archevêque termine sa lettre en annonçant qu'il met 1,000 fr. à la disposition des familles des victimes.

Après le *Requiem* les vingt-deux cercueils ont été placés sur autant de corbillards qui, pendant l'office, étaient venus se

placer devant le portail. Le cortège s'est alors formé dans l'ordre suivant :

Un peloton de la garde républicaine ; les gardiens de la paix ; le maître des cérémonies, puis les 22 corbillards marchant deux par deux, côte à côte, ensuite les familles suivies des ministres, des représentants du président de la République et du général Boulanger, les délégations des Chambres, le conseil municipal et les maires de Paris, les autres délégations et les invités.

C'est au Père-Lachaise qu'a eu lieu l'inhumation des victimes. Sur tout le long parcours de Notre-Dame à Belleville la foule émue et recueillie se pressait compacte, innombrable. Deux à trois cent mille personnes ont certainement assisté à ces funérailles. Au moment où passaient les vingt-deux corbillards, tous les fronts se découvraient et l'émotion était sur tous les visages.

—

Il n'est pas un catholique qui n'ait songé avec un cruel serrement de cœur au sort de ces malheureuses victimes de l'Opéra-Comique qui, venues à un divertissement, y ont trouvé la mort loin de toute assistance et des secours de la religion. Un certain nombre d'entre elles cependant, grâce à l'empressement de deux prêtres accourus sur les lieux du sinistre, ont pu être administrées. La lettre suivante adressée par M. le curé de Saint-Roch à M. Carvalho, directeur de l'Opéra-Comique, nous apprend ce fait consolant :

28 mai 1887.

Monsieur le directeur,

Mercredi prochain, 1er juin, un service solennel sera célébré à 10 heures, en l'église Saint-Roch, pour les victimes de l'incendie du 25 mai dernier; leurs familles et tous ceux qui leur portent intérêt sont invités à y assister, et j'ai cru devoir vous en donner avis.

Si j'avais eu connaissance du sinistre, je me serais immédiatement rendu sur les lieux ; mais ce n'est que jeudi matin que je l'ai appris. Renfermé chez moi, je n'avais rien entendu, rien vu. Deux de nos messieurs vicaires, rentrant au presbytère vers neuf heures et demie, virent une grande lueur et se portèrent en toute hâte du côté où elle se produisait. Ils ont été reçu du public et des malades avec beaucoup de sympathie et ont pu donner à onze personnes les sacrements de l'Eglise, et les consolations de notre sainte religion.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes profondes et respectueuses sympathies en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

MILLAUD,

Chanoine honoraire, curé de Saint-Roch.

—

La situation de la Belgique ne s'améliore pas. Ce n'est plus une grève, c'est une sorte de guerre sociale qui s'organise. Le travail est presque partout suspendu. On parle d'une reprise générale prochaine et en émettant cette prophétie, on se base sur l'épuisement des ressources des ouvriers qui mangent leur dernière paye. On aurait tort de trop compter sur cette hypothèse : au point où en sont les choses, ceux qui n'ont rien prendront. Toute question de salaire est écartée : agitateurs et agités demandent l'amnistie et le suffrage universel. C'est le moment de se rappeler ce mot de Laffitte : « Les réformes, lorsqu'elles sont devenues nécessaires, sont le meilleur préservatif des révolutions. » Ce n'est pas toujours vrai. Souvent les réformes, qui ne sont que des prétextes spécieux, ne font que fournir des moyens d'action aux révolutionnaires.

—

La dernière Allocution consistoriale de Léon XIII, de l'aveu même de la presse libérale, revêt, dans les circonstances présentes, un caractère d'importance exceptionnelle. Le passage de cette allocution relatif à la question romaine marquera une période décisive dans l'histoire contemporaine de l'Italie.

Léon XIII, représentant du Dieu de paix, a inauguré dans tous les pays une politique pacificatrice. Partout où ses généreux efforts ont pu aboutir, il s'est empressé de fermer les luttes religieuses, d'apaiser les conflits et de rétablir entre les deux pouvoirs, en les réconciliant, une féconde et durable harmonie.

Lui, le premier des Italiens, comment pourrait-il avoir une autre attitude vis-à-vis de ce pays qui est le sien, vis-à-vis de cette terre privilégiée d'Italie que Dieu a prédestinée à être le siège de la Papauté, qu'il a unie à elle par des liens si forts et si doux ? Si ses adversaires eux-mêmes acclament Léon XIII comme le Prince de la Paix, ne doit-il pas être heureux de la proposer, de l'apporter, cette paix, au pays qui, par sa situation et sa nature, en ressent un besoin plus vif et plus pressant que tous les autres ?

Dans tous les siècles, les Papes ont été les grands bienfaiteurs de l'Italie ; tant que celle-ci a su rester fidèle à cette alliance avec le Pontificat romain, elle y a trouvé gloire et profit. En l'invitant à renouer ce pacte d'antique concorde, Léon XIII travaille donc à la remettre dans sa véritable voie, à lui faire reprendre sa mission historique et providentielle, dont une

politique aussi coupable que malavisée s'est efforcée de la détourner.

C'est là, d'ailleurs, le but que le Souverain Pontife s'est proposé dès le commencement de son Pontificat. Voilà tantôt huit ans que Léon XIII répète à l'Italie, en redoublant d'insistance, que son intérêt suprême lui commande de mettre fin à ce funeste et douloureux conflit qui affaiblit et divise le pays ; que l'indépendance pleinement et efficacement garantie du Saint-Siège non seulement n'a rien d'incompatible avec l'indépendance et la grandeur nationales, mais qu'elle en serait le couronnement naturel, le sceau fécond et glorieux.

Quel sera le résultat de cet appel à la paix et à la conciliation ? Les nécessités et les dangers de la politique intérieure et extérieure l'imposent comme un devoir patriotique. En outre, l'Italie a devant elle, pour collaborer à cette œuvre de salut, un Pontife, homme de paix et de sagesse par excellence, devant lequel l'Europe entière s'incline avec admiration et respect.

La volonté du vrai peuple italien commence à se faire jour et toutes les manifestations auxquelles nous avons assisté ces derniers temps prouvent qu'il y a partout une aspiration générale vers la fin du conflit actuel. Jamais l'occasion n'a été plus propice qu'en ce moment.

Les gouvernants actuels de l'Italie s'obstineront-ils dans un aveuglement et une obstination criminels ? Assumeront-ils devant l'histoire cette responsabilité d'avoir manqué cette occasion unique de rendre à leur pays le plus grand et le plus signalé des services ? Quoi qu'il arrive, Léon XIII a dégagé la sienne.

PETITE CHRONIQUE

Un député conservateur, M. Thoinnet de La Turmelière, vient de mourir à Paris, dans sa soixante-septième année. Il avait été député pendant la plus grande partie de l'Empire. Depuis la révolution du 4 septembre, il représentait les électeurs de la Loire-Inférieure, arrondissement d'Ancenis et siégeait au groupe de l'Appel au peuple.

— M. le comte de Paris a fait remettre à M. Carvalho, par l'entremise de M. Edouard Bocher, sénateur, une somme de dix mille francs pour les victimes de la catastrophe de l'Opéra-Comique.

— M. le comte de Paris a quitté Vevey vendredi soir pour se

rendre à Bruxelles, où il est arrivé samedi matin. Le roi Léopold et le comte de Flandre sont allés aussitôt lui rendre visite à l'hôtel de Flandre. Le comte de Paris a déjeûné au palais de Laeken avec le roi et la reine des Belges.

Dimanche, le comte de Paris a quitté la Belgique par Ostende, et est rentré en Angleterre. Puis, tous les membres de la famille royale se sont trouvés réunis à Sheen-House pour célébrer le vingt-troisième anniversaire du mariage de M. le comte et de Mme la comtesse de Paris qui eut lieu à Kingston le 30 mai 1864.

— Dimanche ont eu lieu à Meudon les fêtes organisées en l'honneur de Rabelais par les Rabelaisiens et les Cigaliers réunis.

Le cortège, formé à l'Hôtel-de-Ville, s'est ensuite rendu sur la place où est dressé le buste en bronze, qui fait le plus grand honneur à son auteur, M. Truphème.

Après une allocution du maire, M. Lecorbeiller, deux discours ont été prononcés par M. Henri Fouquier et par M. Armand Silvestre.

Mounet-Sully a récité ensuite le *Sonnet à Rabelais*, couronné au concours poétique. Puis, à quatre heures, a eu lieu le grand défilé de la cavalcade Rabelaisienne, organisée par l'association générale des étudiants.

A sept heures, a eu lieu un grand banquet et puis la *Farce de maître Pathelin* a été représentée par le Cercle des Estourneaulx.

— Plusieurs groupes révolutionnaires se sont rendus dimanche au Père-Lachaise à l'occasion de l'anniversaire des derniers jours de la Commune. Vers dix heures et demie, les manifestants, au nombre de cinq cents environ, étaient réunis au mur des fédérés sur lequel plusieurs couronnes d'immortelles rouges ont été accrochées. Un grand nombre de discours, toujours les mêmes, ont été prononcés. On avait prêté aux anarchistes l'intention de faire sauter la tombe de M. Thiers; tout le désordre s'est borné au déploiement de quelques drapeaux rouges dans le cimetière, à des discours incendiaires et au chant de la *Carmagnole*. Six des individus qui hurlaient ce chant ont été arrêtés vers la fin de l'après-midi.

— Le 31 mai, à midi et demi, a eu lieu, à la Sorbonne, l'ouverture du congrès des Sociétés savantes de France. Les sociétaires, étaient au nombre d'environ cent cinquante.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA PAPAUTÉ

Nous sommes de plus en plus frappés de ce fait qui, tous les jours, s'affirme, se développe, grandit sous nos yeux : dans la triste situation où la Révolution l'a réduite, la Papauté resplendit d'une gloire nouvelle, exerce une influence considérable, non seulement dans les questions religieuses, mais encore dans les questions sociales, dans le domaine de la science et de la politique.

Ce phénomène est si significatif qu'une revue protestante anglaise, la *Saturday Review*, allait jusqu'à dire, il y a quelques semaines, qu'il faut remonter au moyen-âge pour retrouver le Saint-Siège, environné d'un tel prestige et exerçant une action aussi efficace sur les peuples et sur les Rois.

Or, quel a été le rôle de la Papauté, au moyen-âge ?

Un historien protestant, M. Guizot, va nous le dire :

> C'est la Papauté, elle seule à cette époque, qui, au nom de la religion, de la morale, des droits naturels de l'humanité ou des intérêts généraux de la chrétienté, est intervenue entre les divers Etats, entre les princes et les peuples, entre les forts et les faibles, pour rappeler et recommander la justice, la paix, le respect des engagements mutuels, posant ainsi, contre les prétentions et les dérèglements de la force, les principes du droit international (1).

Telle est aussi la grande mission que le Pape reprend à l'heure actuelle, mais dans des conditions tout à fait extraordinaires, contrairement à toutes les prévisions de la politique.

Le but réel et profond de la Révolution, en détruisant la souveraineté du Saint-Siège, a été de porter un coup fatal à l'autorité spirituelle du Vicaire de Jésus-Christ. On espérait discréditer le Pontife en détrônant le Roi.

Ce calcul était habile et si l'Eglise catholique n'était qu'une institution humaine, il eût certainement réussi. Voyez les cultes de fabrication humaine, les schismes et les hérésies : dès qu'ils ont cessé de s'asseoir sur le trône de César; dès qu'on a coupé

(1) *L'Eglise et la Société chrétienne.*

le lien qui les unissait à la bureaucratie officielle et au budget de l'Etat, ils déclinent, s'émiettent et s'effondrent!...

Pourquoi donc en est-il tout autrement lorsqu'il s'agit de l'Eglise catholique et du Saint-Siège? Pourquoi lorsque leurs destinées sont en jeu les combinaisons les mieux ourdies sont-elles déjouées, les probabilités les plus voisines de la certitude sont-elles démenties?... Devant ce problème, la politique rationaliste s'arrête impuissante et déconcertée. On ne peut le résoudre qu'en s'adressant à la foi. Si le catholicisme triomphe au moment même où l'on prévoyait sa défaite, si la Papauté grandit au milieu des épreuves qui, selon toute apparence, devaient précipiter sa ruine, n'est-il pas évident que la religion et le Pape sont protégés contre leurs ennemis et contre le cours ordinaire des choses par cette force supérieure aux mains de qui tout devient moyen, selon l'expression de Joseph de Maistre, même l'obstacle?

Mais qui donc commande aux événements, qui est plus puissant que les puissances de la terre, qui sait tirer le bien du mal, qui sait, à son gré, relever les humbles et humilier les superbes? N'est-ce pas Dieu? N'est-ce pas cette divine Providence que l'impiété peut bien nier, mais dont elle est bien obligée de subir le gouvernement suprême et de constater les œuvres?...

L'histoire est pleine de ces merveilles.

C'est le propre de l'Eglise, écrivait déjà Saint-Hilaire de Poitiers, de vaincre quand elle est blessée, d'être mieux comprise quand elle est accusée, de tout gagner quand elle est abandonnée.

Et l'illustre cardinal Pie, commentant ces paroles de son prédécesseur, disait, il y a vingt-six ans :

Nous osons vous le prédire : les blessures faites en ce moment à l'Eglise sont un gage de ses prochaines victoires : *ut tunc vincat cum lœditur ;* l'insolence avec laquelle toutes ses doctrines religieuses et sociales sont incriminées n'aboutira qu'à remettre mieux en lumière et qu'à faire mieux accepter de tous les bons esprits la vérité, la nécessité et la haute portée de ces doctrines : *tunc intelligatur cum arguitur* ; enfin, la lâcheté avec laquelle elle est trahie et délaissée par les puissants du siècle, nous est un signe qu'une part considérable lui sera bientôt rendue dans la direction du monde : *tunc obtineat cum desiritur*. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, et quelques efforts qu'on fasse pour procurer de nouvelles temporisations, la force désormais inévitable des choses ne tardera pas à poser, des pays de l'aurore à ceux du couchant, *une foule de ques-*

tions que l'Europe, dans son organisation actuelle, est impuissante à résoudre.

Ne semble-t-il pas que nous soyions à la veille de voir se réaliser ces paroles, qui datent de plus d'un quart de siècle ?

Une foule de grosses questions pèsent sur l'Europe : questions religieuses, questions politiques, questions sociales, et, jusque parmi les adversaires de l'Église, partout l'on commence à reconnaître que ces questions ne peuvent pas être résolues sans Elle et, qu'à vrai dire, Elle seule peut les résoudre.

De là le relèvement de la Papauté aux yeux du monde entier, de là son intervention quelquefois demandée, toujours accueillie comme un bienfait.

Nous ne sommes qu'au début de cette période victorieuse ; mais nous en voyons assez pour raffermir notre foi, pour stimuler nos espérances.

Ce n'est pas à dire, toutefois, comme certains sophistes ont essayé de le prétendre, que la chute du pouvoir temporel ait contribué à l'exaltation du Saint-Siège.

Si la Papauté grandit en prestige, c'est malgré la spoliation dont elle a été victime et par un visible effet de la protection de Dieu ; mais ce n'est pas un motif d'en conclure qu'elle puisse, dans les circonstances normales de sa vie, se passer des garanties séculaires de son indépendance.

Il faut se dire, au contraire, que si le Vicaire de Jésus-Christ placé dans la situation la plus intolérable et la plus précaire, sait encore rendre aux nations, aux rois, à la société toute entière, les plus précieux services, son action serait bien plus bienfaisante encore si le Pape se retrouvait libre et indépendant sur ce trône que lui avait dressé la gratitude des peuples au sommet de la chrétienté.

C'est cette persuasion, nous en avons la confiance, qui finira par sortir victorieuse des événements auxquels nous assistons et des événements plus grands encore qui se préparent. Le Pape occupe dans le mouvement actuel du monde, une place tellement éminente ; sa parole et son action sont si intimement mêlées aux conseils des souverains et aux intérêts les plus vitaux de tous les pays, même protestants, que la nécessité s'impose de rendre un trône à Celui qui, même dans son dénûment et dans sa faiblesse, apparaît comme le plus auguste des Rois...

Laissons faire la Providence !... Elle travaille à une restauration plus féconde, plus solide, plus durable que celles qui

surgissent des intrigues de la politique. Sans doute l'armée de la Révolution est nombreuse et puissante; sans doute nous traversons une redoutable crise; mais c'est le cas de redire, toujours avec le cardinal Pie dans son admirable paraphrase des paroles de saint Hilaire : « Victoire, victoire à l'Église, puisque l'Église est momentanément en souffrance! Elle va rallier les intelligences à sa cause et à son autorité, puisque la conspiration du dénigrement a été hautement fomentée et patronnée contre elle. Elle est à la veille de reprendre son influence dans les conseils des nations, puisque les nations l'ont abandonnée : « *Hoc enim Ecclesiæ proprium est ut tunc vincat cum læditur; tunc intelligatur, cum arguitur; tunc obtineat cum deseritur.* »

LE THÉATRE ITALIEN

Corrumpere et corrumpi : voilà un principe que la Franc-Maçonnerie a inscrit depuis longtemps à son programme. C'est un moyen pour elle d'en arriver à implanter sur la surface du globe, le culte du naturalisme, objet premier de ses efforts. Aussi la voyons-nous à l'œuvre dans tous les pays où elle jouit de quelque influence.

Journaux, revues, romans, brochures, gravures, arts libéraux et théâtres sont exploités de la manière la plus odieuse par la secte qui en fait une école éhontée du vice.

La *Civilta cattolica* nous présente en des termes justement indignés, le triste tableau des infamies qui figurent aujourd'hui sur le théâtre italien.

Il ne suffisait pas, dit la Revue, d'emprunter à la scène française ses bouffonneries grivoises, ses lazzis et ses épigrammes contre la Religion, il a fallu que l'Italie apportât aussi son contingent à ces turpitudes et à ces impiétés. Or, de nos jours, il n'y a pas, dans toute la Péninsule, un auteur dramatique qui vaille la peine d'être cité. On a donc eu recours aux siècles passés : on a emprunté au XVIe siècle, pour les ressusciter, les comédies de Bibbiena, de Machiavel, de Cecchi, etc... c'est-à-dire la lubricité plus ou moins transparente et les facéties les plus frivoles.

Cette innovation ou plutôt cette rénovation a eu ses partisans et ses contradicteurs. Mais les premiers ont fini par l'emporter.

Sous prétexte d'arracher la langue aux gallicismes modernes qui l'envahissent, et de rajeunir l'humeur satirique des susdites comédies, qui servirait selon eux à resserrer les liens du mariage quelque peu relâchés, ils ont été dénicher des pièces qui ne sont que des outrages à la pudeur.

Le théâtre, continue la *Civiltà*, est donc devenu, sous l'influence de la Maçonnerie, un tournoi de pornographie. Auteurs et directeurs, artistes et spectateurs, combattent à l'envi pour universaliser les mauvaises mœurs et les canoniser, en prodiguant aux esclaves du vice l'estime qu'ils refusent aux gens vertueux; palpitant aux dangers d'une adultère et pleurant sur les disgrâces d'une courtisane. Et, comme les ordures accumulées finissent par exciter le dégoût, les apôtres de la pornographie ont imaginé de soutenir qu'il n'y a d'autre beauté, ni d'autre parfum que ceux de la luxure. Il y a même une école littéraire qui appelle cela *réalisme* ou *vérisme*, probablement parce que, à l'exemple du ver de terre, elle ne voit de réel et de vrai en ce monde, que la pourriture dans laquelle elle se vautre. Il ne suffit pas que cette poésie de lupanar déshonore la littérature, elle s'étale au théâtre. Sans vergogne ni scrupule, elle défie la publicité et jouit d'une protection et d'une faveur incomparablement plus grandes que celles dont jouit l'honnêteté.

Ah! s'il s'agissait de menaces ou d'attentat contre le gouvernement : ce serait une autre affaire. Mais pensez donc! Il ne s'agit que de la pudeur!...

Rien ne sert mieux le plan corrupteur de la Maçonnerie que le théâtre du XVIe siècle. Les comédies, comme beaucoup d'autres genres d'écrits de cette époque, respirent l'infection. Elles empruntent au théâtre des Latins les caractères et les incidents, avec l'inévitable dénouement des aveux; mais on y voit mêlée en même temps l'immoralité des nouvellistes; elles ont été adaptées au goût contemporain, avec des personnages nouveaux qui insultent à la morale et à la Religion. L'obscénité y est mise sous les yeux des assistants et excite leur imagination d'une façon à peine croyable. Presque toutes roulent autour d'une intrigue malpropre. L'entremetteuse y est personnage obligatoire. Ce ne sont qu'amis qui s'accusent mutuellement de s'être volé une maîtresse; amants qui veulent arriver dans des caisses et sont arrêtés à la douane; vieilles femmes qui regrettent les jours où le péché leur était possible; frères qui prennent la figure de leurs frères pour les supplanter, et pauvres filles qui découvrent un beau jour qu'elles sont enfants d'un grand seigneur. Sur ces caractères génériques, on en greffait de plus particuliers et de plus intéressants. C'est un Siennois (type d'imbécile) qui va à Rome pour devenir cardinal; et, comme il apprend

qu'il faut commencer par se faire courtisan, il cherche le moule et s'essaye au métier. — Ce sont des moines qui vendent pour 100 écus l'absolution au voleur lequel hésite entre la bourse, la conscience et le bon sens ; — des prêtres qui annoncent aux femmes du peuple le nombre juste de jours qu'une âme doit souffrir en purgatoire et demandent qui met à prix sa délivrance? On cherche avant tout à faire rire aux dépens de l'honnêteté et de la Religion.

Les prétendus restaurateurs de la Comédie du XVIe siècle, se soucient donc fort peu de relever la scène italienne, de faire refleurir l'élégance de la langue nationale, beaucoup moins encore d'opposer une digue au dévergondage de la société domestique contemporaine. Il faut bien autre chose pour arriver à cette réforme que les turpitudes théâtrales du XVIe siècle.

La plus ancienne des comédies classiques de cette époque, œuvre d'ailleurs d'un Toscan très pur, c'est la *Calandra* de Bibbiena. Or, si l'on en juge d'après cette pièce, l'immoralité et la corruption de ce temps ont dû être effroyables. Ce jugement d'ailleurs, est aujourd'hui du domaine de l'histoire : il faut être grand amateur du paradoxe pour oser le contester. — La *Calandra*, dit Graff, nous peint au vif ce qu'étaient les mœurs de l'Italie au XVIe siècle. La vie de famille, à cette époque, était devenue matière sur laquelle les littérateurs exerçaient comme *in animâ vili* leur génie dépravé. Et comme on ne se faisait alors sur la famille aucun idéal supérieur, comme on n'avait nul désir du mieux et par conséquent nulle conscience, la *Calandra* ne pouvait nous offrir le vrai caractère du comique qui résulte du contraste de la vertu et du vice, du bien et du mal, de l'idéal et du réel. On n'y rencontre qu'un comique bas et trivial qui ressort de situations curieuses, de grossières intrigues, d'allusions obscènes, des plaisanteries d'un paillasse ou des singeries d'un bouffon.

Bibbiena, ne tarda pas à avoir des imitateurs. Caro Firenzuola, Cecchi, Celli, Lasca, allièrent ensemble Plaute et Térence. Ils ajoutèrent aux obscénités païennes des situations tellement déplacées et malhonnêtes, qu'elles dépassent les turpitudes et les triviâlités de la comédie romaine. Après eux, ce fut Pietro Aretino, le plus effronté coquin, le libertin le plus cynique de son temps. Dans ses comédies : la Courtisane, l'Hypocrite, le Philosophe, etc., il passe tellement les bornes que tous ses contemporains étaient d'avis qu'on ne pouvait aller plus loin.

Quand on pense que ces pièces se jouaient à Florence, patrie des représentations sacrées, où Savonarole fulminait du haut de la chaire

contre les corrupteurs de la morale publique, dans cette Florence qui en des circonstances difficiles, s'était donné le titre de République du Christ, on ne peut s'empêcher de frémir à l'idée de la terrible influence qu'exerçaient sur les mœurs les spectacles obscènes, ni pardonner à ceux qui voudraient par de telles représentations corriger la dépravation privée et publique d'un peuple. Aussi, Florence jusqu'alors retenue dans l'honnêteté par le sentiment religieux, fut-elle tellement corrompue que les désordres n'y connurent plus de bornes.

Après cela, quand Machiavel y fit représenter pour la première fois sa *Mandragore*, quel remède pense-t-on qu'il pût apporter *aux liens du mariage affaiblis et relâchés?* Quelle influence salutaire aurait-il pu exercer pour l'amélioration des mœurs publiques ou privées tombées dans la corruption la plus honteuse? Il avait assez de génie pour comprendre qu'on ne guérit pas le mal par le spectacle du mal, surtout quand celui-ci porte à rire et n'excite aucune répugnance. Le fameux empiriste politique, qui ne voyait dans la société que sensations, intérêts, machinations, guerre de tous contre tous et pour remède la tyrannie, ne voulait et ne pouvait vouloir autre chose en écrivant la *Mandragore* que flatter les passions du temps et faire rire les Florentins grâce à une comédie toute pleine d'incidents et d'épisodes les uns plus malpropres que les autres.

Voltaire a beau porter un jugement flatteur sur cette pièce; De Sanctès a beau l'acclamer comme l'œuvre d'un homme qui aurait pu, dans la carrière du drame, atteindre aux plus hauts sommets; laissant là le côté littéraire, nous disons que la *Mandragore* au point de vue moral ne mérite que le blâme et la réprobation. C'est une satire, dira-t-on, mais c'est une satire qui ne pique point et n'égratigne pas même. Elle fait rire, voilà tout. Ce sont des caractères, des personnages, des situations où le ridicule le dispute à la bassesse; avec une certaine note d'impiété dont Machiavel a voulu assaisonner la malice de ce garçon florentin qui trompe un mari bonasse. Voilà la morale de la pièce. Et quand on arrive au dénouement de l'intrigue, prévu dès le début, et qu'on entend dire : « *Tous sont heureux, les choses devaient aller ainsi*, on se sent tenté de croire que le monde est fait pour les brouillons et les coquins et que, dans la société conjugale, la fidélité est une dérision, quand on peut la violer impunément et mettre cette violation au nombre des choses qui arrivent par *disposition céleste*.

Pour comble d'impudence, on a prétendu recueillir de cette pièce un enseignement. Quel enseignement? Est-il par hasard, celui-ci : qu'une famille honnête, si elle est exposée, même

sans qu'il y ait de sa faute, à des tentations délicates, finira toujours par succomber et faillir? Vraiment, il faudrait croire alors qu'à Florence, il n'y avait personne en ce temps-là qui eût l'idée chrétienne de la famille et qui ne pensât que le succès justifie les actions les plus infâmes. Nous n'en félicitons ni Machiavel, ni ses contemporains.

Mais l'auteur de la *Mandragore* savait à qui il s'adressait. — « Dans l'Italie de la renaissance, dit Burckhardt, le mariage et ses devoirs étaient foulés aux pieds plus que partout ailleurs. » Rien ne paraissait alors plus méprisable que l'union légitime de l'homme avec la femme. Les ecclésiastiques s'en abstenaient par devoir, les chevaliers par choix, et le peuple par ignorance. Voilà pourquoi, de toute la littérature de ce siècle, se dégage une âcre odeur de sensualité. Voilà pourquoi, à Florence les outrages à la foi conjugale étaient continuels, comme on peut le constater dans le *Decamerone* de Boccace, qui en est rempli.

Le secrétaire de la République Florentine, farci de doctrines païennes, ne voyait la société conjugale qu'avec les yeux des Romains de la décadence. Il fut l'un des adversaires les plus acharnés de Savonarole qui tonnait contre la corruption des mœurs. Et au lieu de chercher dans la famille une consolation à ses déboires politiques, il allait à l'âge de cinquante ans, s'étourdir à l'auberge et se livrer, avec une actrice de sa *Mandragore*, aux passe-temps d'un jeune premier. Aussi ne s'étonne-t-on pas de lire dans une lettre adressée à l'un de ses amis : « Celui qui est regardé comme sage durant le jour, ne « sera jamais regardé comme fou durant la nuit... et celui qu'on « estime comme un homme de bien, peut faire tout ce qui lui « plaît pour s'émoustiller et se mettre en verve; tout lui fait « honneur. » Voilà quelle était la légèreté des mœurs et l'élasticité de conscience de l'auteur de la *Mandragore*. Représenter cette pièce de nos jours, c'est un outrage et un affront d'autant plus grand au public actuel que nos mœurs, en dépit de la Révolution française, valent beaucoup mieux que celles du XVIe siècle, surtout en ce qui regarde la femme.

L'idéal supérieur, pour employer une expression à la mode, existe encore dans la société domestique d'aujourd'hui, parce que la femme généralement n'a pas encore perdu le caractère que lui a imprimé le Christianisme. Elle est encore la reine du sanctuaire de la famille; devant cet ange tutélaire du foyer, se courbe encore le front des enfants respectueux et les époux,

égarés par les sectes de la libre-pensée, trouvent en elle un remède qui prépare leur retour et leur conversion.

C'est précisément la raison pour laquelle la Franc-maçonnerie s'acharne avec tant de fureur contre la femme. Elle l'a déclaré maintes fois dans ses antres ténébreux ; *il faut corrompre la femme pour corrompre la famille et l'humanité toute entière.* Voilà pourquoi on conspue sur les tréteaux tout ce qu'il y a de noble et de saint dans le mariage chrétien ; voilà pourquoi, à grands renforts de réclame, comme il est arrivé naguère en Italie, on convie les filles et les femmes à ces spectacles repoussants, en flattant leur curiosité naturelle par l'appât de révélations mystérieuses, mais en leur permettant adroitement, pour sauver les apparences d'une pudeur inconsciente, de se cacher la figure sous la sauvegarde mensongère d'un masque.

J. M.

GARCIA MORENO

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

La « Défense » de la compagnie de Jésus, écrite par Garcia Moreno avec la vigueur et le courage dont on a pu se rendre compte, fut lue et commentée d'un bout de l'Équateur à l'autre, et elle fit sur les radicaux l'effet d'un coup de foudre. Leurs machinations étaient éventées, les prétentions de la Nouvelle-Grenade ridiculisées, le gouvernement affermi dans sa résolution de ne pas capituler devant l'intimidation, les patriotes énergiquement décidés à lui prêter mainforte. Du reste, le peuple, réfractaire à toute tentative de corruption, s'enthousiasmait d'autant plus des jésuites qu'on s'attachait plus passionnément à les discréditer et à les avilir. Il fallut donc renoncer à emporter la place de vive force. La Nouvelle-Grenade cessa d'enfler la voix ; les conservateurs s'endormirent dans une sécurité pleine d'espoir ; le pacifique Noboa se crut maître de la situation. Les provinces de l'intérieur avaient maintenant confiance dans son gouvernement conservateur, et si les provinces maritimes se montraient plus turbulentes, « son fidèle Urbina, son cher enfant, comme il l'appelait, n'était-il pas gouverneur de Guayaquil ! » L'excellent prési-

dent oubliait que, si les radicaux cessent de conspirer à ciel ouvert, c'est pour mieux conspirer dans l'ombre.

Dans les premiers jours de juillet 1851, six mois après le vote de la fameuse loi de rappel, Noboa reçut des lettres de son très dévoué gouverneur de Guayaquil, dans lesquelles ce maître en dissimulation l'avertissait qu'une certaine agitation régnait toujours dans la cité au sujet des dissentiments avec la Nouvelle-Grenade. Il ajoutait que la présence du chef de l'Etat, ardemment désirée de tous, contribuerait singulièrement à faire renaître le calme dans les esprits. Pour vaincre les hésitations du bon vieillard, une seconde missive annonçait que l'effervescence allait croissant, et qu'une démarche de sa part paraissait urgente. Urbina lui conseillait même de se présenter en grand apparat, afin d'agir plus puissamment sur un peuple que la magnificence de ses chefs ne manque jamais d'éblouir. Les intimes de la présidence flairant un piège, déconseillaient ce voyage; mais don Diégo, plein de confiance en son favori, ne voulut rien entendre et se mit en route avec toute la pompe qui convient au premier magistrat du pays.

Pendant qu'il descendait les Cordillières, le bruit de la prochaine arrivée du président se répandit à Guayaquil. On faisait de tous côtés de brillants préparatifs pour le recevoir. Des arcs de triomphe s'élevaient, par ordre d'Urbina, le long de la route qu'on devait parcourir.

Or, le 17 juillet, le jour même où le président devait faire son entrée dans sa bonne ville de Guayaquil, trois généraux vendus à Urbina entraient dans les casernes et distribuaient de l'argent aux troupes : puis, après avoir exalté leur amour de l'indépendance et de la liberté, ils les exhortaient à prononcer la déchéance du président Noboa, « cet esclave des aristocrates, des conservateurs et des jésuites », puis à proclamer le général Urbina chef suprême de la république. Les officiers, habitués aux pronunciamientos, se laissèrent acheter, les soldats applaudirent, Urbina consentit à accepter.

Le traître eut le cynisme de répondre à l'adresse de ses complices par une proclamation insultante au dernier chef pour sa victime. Quant aux conjurés, « ces vaillants et incorruptibles défenseurs de la liberté, il leur avait été impossible de rester indifférents à l'asservissement de leur patrie. Grâce à leur dévouement, la patrie était encore une fois sauvée. »

Il était d'autant plus impossible à ces braves de rester indif-

férents que chefs et soldats avaient reçu un fort pourboire aux dépens de la trésorerie de Guayaquil.

Cependant le vieux Noboa, toujours radieux malgré les inquiétudes de son entourage, avait franchi les pentes du Chimborazo et se préparait à descendre majestueusement le cours du Guayas. Un vapeur l'attendait, orné comme aux grands jours de fête ; une garde d'honneur le reçut avec force démonstrations enthousiastes. Don Diégo monta sur le vaisseau, s'applaudissant d'avoir fermé l'oreille aux insinuations des craintifs. Dans l'excès de sa joie, il ne vit point une barque légère qui, remontant rapidement le cours du fleuve, allait annoncer à Urbina que sa proie ne pouvait lui échapper.

En approchant du quai, le vaisseau qui portait le président vira de bord et se dirigea vers un bâtiment à voiles, qui semblait l'attendre. En même temps, le capitaine des gardes mit la main sur lui, en disant :

— Président, je vous arrête.

— Vous m'arrêtez ? s'écria Noboa stupéfait, et au nom de qui ?

— Au nom du général Urbina, proclamé ce matin chef suprême (1).

Le digne vieillard baissa la tête et ne fit entendre aucune protestation. On le transborda dans le vaisseau à voiles, qui leva l'ancre aussitôt et gagna la haute mer. Pendant plusieurs mois, le président erra sur l'Océan sans que personne, pas même les membres de sa famille, pût savoir ce qu'il était devenu. On apprit plus tard qu'on l'avait débarqué au Pérou pour y passer le temps de son exil.

Sans perdre de temps, Urbina lança un corps d'armée dans la montagne. Les chefs militaires se rendirent les uns auprès des autres, aussi bien dans la capitale que dans les provinces. Puis le dictateur fit nommer une Convention composée presque exclusivement de ses créatures, et le règne de la terreur commença.

Sa première victime fut la Compagnie de Jésus. Autant pour satisfaire sa haine que pour payer sa dette aux francs-maçons de la Nouvelle-Grenade, il devait tout naturellement expulser les jésuites. Seulement, trop lâche pour assumer sur lui la res-

(1) Quelques-uns de ces détails sont empruntés à l'ouvrage de M. Aolinski, l'*Equateur*.

ponsabilité d'une mesure absolument impopulaire, il voulut que le décret infâme émanât de la Convention. Cette assemblée de janissaire n'avait du reste rien à lui refuser. Au dernier jour de leur mandat, en séance secrète, comme des criminels qui assassinent dans l'ombre, les députés votèrent la déportation des jésuites, malgré les cris de tout un peuple et d'innombrables pétitions couvertes de milliers de signatures. Mais, encore une fois, qu'importe à ces hommes la volonté de ce peuple qu'ils appellent ironiquement leur souverain?

Afin d'empêcher toute manifestation de sympathie, Urbina ne laissa pas un seul jour de répit à ses victimes. Aussitôt l'arrêt rendu, ordre fut donné aux proscrits d'avoir à quitter immédiatement leurs résidences. Les sbires, qui les attendaient à la porte, ne leur permirent même pas d'emporter les effets nécessaires au voyage. Comme on pouvait craindre dans les centres populaires l'explosion d'une indignation difficile à contenir, on traîna les exilés par des chemins déserts vers le petit port de Naranjal. Arrivés là, sans leur demander la destination qu'ils avaient choisie, on les jeta sur un vaisseau qui les conduisit à Panama, où les autorités de la Nouvelle-Grenade les accablèrent de vexations.

A partir de ce moment, l'Équateur fut traité en pays conquis. Le despote s'installa dans la capitale, comme un sultan dans son sérail, sous la garde de ses mamelucks, les célèbres Tauras, espèce de sauvages ramassés sur le littoral, perdus de vices et capables de tous les crimes. Dès lors le vol, le pillage, l'assassinat, le sacrilège, furent à l'ordre du jour, aussi bien que les contributions forcées et les déportations au Napo. L'Équateur goûtait les douceurs du radicalisme démocratique, c'est-à-dire de l'état sauvage.

Il y a dans la vie des peuples modernes de ces moments d'expiation douloureuse. Comme Adam, ils ont apostasié pour être libres; ils deviennent comme lui des esclaves du serpent révolutionnaire qui les fascine jusqu'à leur faire perdre l'idée même de la vraie liberté. Alors on voit se reculer comme à l'infini les bornes de l'avilissement. Les uns se font humblement les thuriféraires du tyran au pouvoir; les autres mendient platement des faveurs; ceux-ci prêchent la conciliation entre Bélial et Jésus; il faut céder quelque chose à Bélial, d'abord pour ne pas l'irriter, ensuite pour le convertir. Si quelqu'un relève franchement le drapeau du Christ de dessous les pieds ignobles

qui le foulent, on l'accuse d'exagération et de témérité, on le dénonce comme un ennemi public.

Deux mois après l'exécution des jésuites, l'Équateur se trouvait dans cet état d'effarement et de prostration. La tête courbée sous le joug, les conservateurs recevaient en silence les coups de cravache du tout-puissant Urbina. Les Tauras, armés de lances et de poignards, vagabondaient à leur aise, attaquant les citoyens inoffensifs, insultant les femmes, ensanglantant chaque jour les rues de Quito. A ceux qui s'enhardirent jusqu'à porter plainte devant le tribunal du despote, on répondit qu'à partir de six heures un honnête homme devait se renfermer dans sa maison ; qu'en tout cas on ne répondait plus de l'ordre dans la rue après le coucher du soleil. Pour mener joyeuse vie avec ses prétoriens, Urbina épuisait le trésor public et commettait les plus horribles exactions envers les particuliers. La Convention décida qu'un si grand homme étant au-dessus de tout contrôle, on ne pouvait sans offense lui demander des comptes. Et l'on continua de baisser la tête et de garder le silence. Que faire d'ailleurs? Le moindre signe de mécontentement, la moindre allusion aux crimes de chaque jour valaient à leur auteur la déportation et l'exil.

Un homme cependant ne put se résigner à contempler froidement ce meurtre d'une nation. Incapable de « rester indifférent entre les victimes et le bourreau, » Garcia Moreno était non moins incapable de rester silencieux. Il savait par cœur toutes les raisons des prudents, mais il pensait qu'il est toujours opportun de troubler le repos des méchants en donnant une voix à la conscience publique, que plus les voleurs aiment le silence, plus on a raison de faire du bruit, et qu'enfin, à force de patience, les peuples habitués au joug finissent par s'endormir dans le matérialisme le plus abject.

Donc, au milieu d'un peuple terrorisé, alors que la presse était bâillonnée et muette, Garcia Moreno ne craignit pas de clouer au pilori le terrible dictateur. L'indignation dont son cœur débordait fit explosion dans une satire d'une virulence sans égale, et dont chaque trait restera comme un honteux stigmate sur le front du coupable (1). La pièce, signée et adressée au général Urbina portait cet entête :

(1) Les jésuites avaient été déportés à la fin de décembre 1852 : cette pièce parut à Quito le 5 février 1853.

« Non contents d'oublier qu'ils ont autrefois traîné votre nom aux gémonies, vos vils adulateurs déchargent aujourd'hui leur colère sur l'auteur supposé de je sais quelle pièce satirique. Les écrivains de taverne, qui chantent vos louanges à tant par jour, devraient bien se contenter de faire leur besogne avec l'irrésistible logique et la charmante langue qui les distinguent, sans attribuer à un mien ami une œuvre dont il est aussi innocent que je le suis de vos œuvres. Ne croyez pas que le repentir ou la crainte me dictent cette rectification, car, avec votre permission, je vais ajouter à la susdite pièce un autre essai que vous pourrez appeler défectueux, prosaïque, illisible même ; toutefois, comme il est signé de ma main, vos illustres apologistes ne pourront plus équivoquer sur le nom de l'auteur. »

(*A suivre*).

JEANNE D'ARC

MESSAGE DE DIEU (1)

Apparuit ei angelus Domini, et ait : Dominus tecum... et scito quod miserim te.

« L'ange du Seigneur lui apparut et lui dit : « Le Seigneur est avec toi, et sache « que c'est lui qui t'envoie. »

(*Livre des Juges*, VI, 12.)

Oublieux des bienfaits sans nombre dont il avait été comblé par le Seigneur dans les temps d'Abraham, de Moïse et de Josué, et infidèle à ses propres serments, le peuple d'Israël était tombé sous le joug des Madianites.

L'excès du malheur réveilla chez lui le sentiment du devoir. Il s'humilia et implora le secours d'en haut : *Humiliatus est valde Israël et clamavit ad Dominum, postulans auxilium.*

Ce cri de détresse fut écouté.

Dieu eut compassion des opprimés et résolut de leur susciter un libérateur.

Il se plaît souvent à déconcerter notre courte sagesse ; et, laissant de côté ce qui est grand, fort, puissant selon le monde,

(1) Panégyrique prononcé dans la cathédrale de Sainte-Croix à Orléans, le 8 mai 1887, pour le 458e anniversaire de la levée du siège de la ville, par Mgr Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française.

il choisit de préférence les instruments les plus chétifs. Son regard s'abaissa vers un obscur paysan de la tribu de Manassé.

Gédéon, dont le nom symbolique signifie « celui qui brise », vannait le blé de son père, lorsqu'un ange vint le trouver et lui dit : « Le Seigneur est avec toi; marche dans la force dont tu seras revêtu. Sache que c'est Lui qui t'envoie : tu délivreras Israël. (1) »

Le fils de Joas laissa ses outils rustiques, quitta la maison paternelle, et ayant groupé autour de lui les plus vaillants des douze tribus, auxquels il donna pour mot d'ordre la parole significative « le glaive de Dieu et de Gédéon » (2), il combattit avec courage et écrasa les ennemis de son peuple.

Quarante siècles après cet événement, dans une des crises les plus périlleuses de son histoire, la France a vu se renouveler en sa faveur un prodige semblable, et Dieu est intervenu miraculeusement pour la sauver.

Pendant la seconde moitié du règne de Charles VI, les Anglais avaient envahi une partie considérable de son territoire. Aux maux de la guerre étrangère s'étaient ajoutées les horreurs d'une guerre civile. Une femme sans pudeur, indigne de porter la double couronne de la maternité et de la royauté, Isabeau de Bavière, avait abusé de la démence de son époux pour conclure le criminel traité de Troyes et faire échec aux droits de l'héritier légitime du trône. Plus d'armée régulière; un trésor vide; partout le désordre, l'incurie, le découragement. A Londres et à Paris, la monnaie publique était frappée à l'effigie d'Henri VI de Lancastre, intitulé roi de France et d'Angleterre, tandis que nos vainqueurs donnaient à Charles VII l'appellation désiroire et presque vraie de « Roi de Bourges ». Humainement, c'en était fait de la nation que Phillippe-Auguste, saint Louis et Charles-le-Sage avaient élevée si haut.

C'est à ce moment de désespérance absolue que Dieu nous vint en aide.

Un ange, peut-être le même qui avait été envoyé à Gédéon sous le chêne d'Ephra, le Prince des milices célestes, celui dont le nom exprime la force suréminente de Dieu, saint Michel, va trouver près d'une vieille forêt lorraine une paysanne à peine adolescente. Il lui parle et il la persuade;

(1) *Dominus tecum; vade in hac fortitudine tua; et scito quod miserim te; et liberabis Israël* (*Judic.* IV, 12, 14.)

(2) *Juges*, VII, 20.

elle croit et elle obéit. Jeanne, envoyée de Dieu, ou, pour employer le langage encore plus expressif des contemporains, Jeanne, MESSAGE DE DIEU (1), entre en scène.

Pendant deux ans, tout sera rempli du bruit de son nom. D'abord discutée et contredite, elle deviendra bientôt la personnification sublime de la France combattant pour s'affranchir du joug de l'étranger. Des épreuves égales à ses triomphes marqueront au cachet d'une prédestination extraordinaire sa courte et glorieuse existence. Mais, à travers les vicissitudes des fortunes les plus contraires, acclamée par les foules ou délaissée, entourée de l'admiration universelle ou indignement méconnue, Jeanne se montrera toujours fidèle à cette grâce du divin message qui fait l'unité de sa vie et la seule explication plausible des prodiges dont elle a été l'instrument.

Je viens redire ici, mes Frères, cette merveilleuse et touchante histoire que j'ai déjà racontée devant vous, il y a quinze ans.

C'était en 1872, au lendemain des désastres dont la France porte encore les stigmates douloureux. Le grand évêque qui aura tant fait pour exalter celle dont l'âme a si souvent inspiré la sienne, dont les nombreux combats qu'il a soutenus au service de Dieu et de son Église, m'avait confié la tâche périlleuse de lui succéder dans cette chaire et de prononcer après lui l'éloge de votre libératrice.

En un tel jour, on ne s'adresse pas seulement à la ville d'Orléans, on a devant soi la France entière. Je lui avais répété la parole dite un jour par la Pucelle à un de ses compagnons de guerre (2) : « Travaillons, et Dieu travaillera. »

Quel compte avons-nous tenu de ce sage et viril conseil que nous aurions dû adopter pour cri de ralliement, presque identique à celui de l'antique Israël, « le glaive de Dieu et de Gédéon »? Avons-nous travaillé pendant ces quinze ans? A quoi avons-nous travaillé? Sommes-nous plus disciplinés, plus unis, plus forts qu'en 1870 et 1871? Quel progrès de justice et de liberté avons-nous accompli? Quel usage avons-nous fait des ressources de toutes sortes dont la Providence nous a si libéralement dotés? Où en est l'œuvre de réparation que nous imposaient

(1) Perceval de Cagny, dans Quicherat, *Pièces du procès de Jeanne d'Arc*, IV, 10.
(2) Le duc d'Alençon.

des revers sans précédents et d'insupportables humiliations?

Je regarde ; je tremble; je n'ose répondre...

Aussi bien, je ne veux pas attrister par des réflexions pénibles une fête destinée à rapprocher les cœurs et à exciter dans des âmes françaises la bienfaisante, l'indomptable, la nécessaire espérance.

J'aime mieux vous remercier, Monseigneur, de la confiance que vous m'avez témoignée en m'invitant à être aujourd'hui, pour la seconde fois, l'interprète de la reconnaissance nationale. Vous avez demandé à nos frères les Evêques de Blois et de Nevers de venir rehausser l'éclat de cette solennité. Leur présence ici vous dit combien l'Épiscopat français est avec vous et désire seconder de ses vœux, de ses prières, de ses efforts, la noble et pieuse entreprise où vous marchez fidèlement sur les traces de votre illustre prédécesseur et père, de faire décerner à la Pucelle, par la plus grande de toutes les autorités, le plus grand de tous les honneurs.

Puisse ma parole, avec la bénédiction de Dieu, contribuer à la réalisation d'un si religieux et si patriotique dessein !

I

J'ai indiqué la pensée fondamentale de ce discours dans le texte biblique dont le commentaire sera fait devant vous, soit par la Pucelle elle-même, soit par ses contemporains, meilleurs juges que nous ne pouvons l'être du mobile auquel elle a obéi. J'y insiste et je dis : C'est fausser l'histoire et substituer à la vraie Jeanne d'Arc un personnage de convention que d'attribuer cette vocation si extraordinaire au seul amour de la patrie.

Sans doute, ce généreux sentiment a occupé dans son cœur une très grande place. Elle a longtemps souffert, avec d'inexprimables angoisses, la douleur de savoir son pays envahi, son roi détrôné, la cause nationale presque désespérée ; et lorsqu'enfin il lui a été donné de pouvoir agir et se dévouer, elle a bien su montrer jusqu'où allaient les ardeurs de son âme toute française.

Mais, je le répète, on altère gravement sa physionomie si, par infirmité de foi et par peur du divin, on s'obstine à ne voir en elle qu'une sorte d'amazone originale et intrépide, une émule de cette Camille que Virgile a chantée, rapide à la course, infatigable dans les combats, et portant avec une grâce enchante-

resse le carquois de Lycie et le javelot fait du myrte pastoral.

Prœlia virgo
Dura pati, cursuque pedum prævertere ventos
..... Lyciam ut gerat ipsa pharetram,
Et pastoralem præfixa cuspide myrtum (1).

Si Jeanne a été l'incomparable guerrière à laquelle vous entendrez les plus hardis capitaines de son temps décerner l'hommage de leur admiration, elle a été surtout une *envoyée de Dieu*, non pas dans un sens métaphorique et poétique pouvant se prêter à toutes les interprétations, mais dans l'acception la plus stricte et la plus exacte de ce mot. C'est là, non pas ailleurs, qu'il faut chercher la cause déterminante des services de premier ordre dont la France lui est redevable.

Avant toute chose, sur cette question capitale, je veux invoquer son témoignage. Nous saurons bientôt s'il est digne de créance, ou si nous devons le tenir pour suspect.

Nous vivons, Messieurs, à une époque très avide de révélations autobiographiques et de confidences personnelles.

Quand un homme a fait grande figure dans la diplomatie, la guerre, la politique, les lettres, les affaires, nous lui savons gré de recueillir ses souvenirs et de nous les raconter. Nous écoutons avec une curiosité souvent passionnée celui qui, après avoir tracé devant nous le tableau des événements, peut dire : « J'y étais. »

Jeanne, il est vrai, n'a point écrit ses mémoires. Etrangère à toute culture littéraire et exclusivement appliquée à l'œuvre pour laquelle elle avait été suscitée, elle n'a eu ni la pensée ni le loisir d'occuper la postérité du récit de ses actions.

Mais les enquêtes minutieuses qu'elle a subies, soit au début, soit au terme de sa carrière, à Poitiers et à Rouen, l'ont mise dans la nécessité de faire connaître elle-même ce qu'il nous importe tant de savoir à son sujet.

Les historiens et les philosophes auraient pu se dispenser de recourir à des hypothèses et d'inventer d'ingénieux systèmes pour déterminer l'origine et le vrai caractère de cette destinée si exceptionnelle. Il eût été plus simple de s'adresser directement à la Pucelle et de lui demander, comme les lévites de Jérusalem au Précurseur : « Qui êtes-vous, que dites-vous de vous-même (2) ? »

(1) Virg., *Æn.*, I. VIII.
(2) *Evangile de saint Jean*, I, 19, 22.

C'est donc elle qui va parler.

Toutefois, il importe de ne pas l'oublier : il ne s'agit pas ici d'une narration méthodique, faite d'un seul jet. Interpellée par de nombreux interrogateurs, qui procédaient sans ordre et revenaient à dessein sur les mêmes questions afin de l'embarrasser et de l'amener à se contredire, elle a eu souvent à s'expliquer sur les mêmes faits. Nous n'avons donc pas à nous mettre en garde contre la préméditation suspecte d'un rôle appris d'avance, pour être débité dans une occasion solennelle. Les circonstances dans lesquelles Jeanne a révélé les secrets de sa vie entourent sa parole des meilleures garanties de sincérité et de véracité. Ecoutons-la.

« Je suis née à Domrémy, et j'y ai reçu le baptême.

« Mon père s'appelait Jacques d'Arc et ma mère Isabelle.

« Celle-ci m'a enseigné mon *Pater*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, et je ne tiens que d'elle ma créance. Elle m'a également appris à coudre et à filer.

« Un jour d'été, j'avais environ treize ans, et j'étais dans le jardin de mon père, j'entendis une voix, et je vis une clarté du côté de l'église.

« J'eus d'abord grand'peur. Cependant la voix me paraissait bien digne, et je crois qu'elle venait de la part de Dieu. Je fis alors le vœu de garder ma virginité.

« La troisième fois que je l'entendis, je reconnus que c'était la voix d'un ange. Elle me disait de me bien conduire, de fréquenter l'église, et qu'il fallait que je vinsse en France.

« A partir de cette époque, elle me parlait deux ou trois fois par semaine. Elle m'annonçait que je ferais lever le siège d'Orléans, et moi je répondais que j'étais une pauvre fille, ne sachant ni monter à cheval, ni guerroyer.

« Mais la voix insistait : elle me racontait la pitié qu'il y avait au royaume de France, si bien que je ne pouvais plus durer.

« Celui qui me parlait ainsi de la part de Dieu était saint Michel, et il n'était pas seul, mais il était accompagné d'un grand nombre d'anges ; et plus tard j'entendais aussi sainte Catherine et sainte Marguerite. Elles m'assuraient que les Anglais seraient mis dehors et que le roi recouvrerait son royaume. Pour moi, j'eusse mieux aimé être écartelée à quatre chevaux que de venir en France sans l'ordre de Dieu. Mais une fois assurée de cet ordre, quand j'aurais été fille de roi, quand j'aurais dû quitter cent pères et cent mères, quand il

m'aurait fallu user mes jambes jusqu'aux genoux, je serais partie.

« Mes voix m'appelaient souvent « Jeanne la Pucelle, fille de « Dieu ; » et elles me disaient : « Va, va, » et je ne leur demandais d'autre récompense que le salut de mon âme, et je pleurais quand elles me quittaient, et je les suppliais de m'emmener avec elles en Paradis (1).

Si Jeanne mérite d'être crue sur parole, il n'y a pas de doute possible sur ce que j'appelle la cause déterminante de sa vocation. Elle a obéi à un appel de Dieu, et cet appel lui a été surnaturellement notifié par l'intermédiaire des voix célestes qui, pendant sept ans, n'ont cessé de l'exhorter, de l'instruire, de l'encourager, et ont poursuivi à son égard leur ministère d'inspiration et de consolation jusqu'à l'heure où, en face de la mort, elle leur a rendu un suprême et décisif hommage.

Mais ce témoignage de la Pucelle sur elle-même doit-il être accepté ?

Jamais on n'a suspecté la bonne foi de Jeanne, et elle n'a pas besoin d'être défendue contre l'accusation d'imposture. La question est de savoir si nous avons affaire à une personne de sens rassis et de bon jugement, ou à une nature exaltée, maladive, étrangère aux conditions positives de la vie, exposée à prendre pour des réalités les chimères d'une imagination habituellement surexcitée, soit par ses préoccupations religieuses, soit par les malheurs de son pays.

(*A suivre*) Mgr Perraud.

ASSEMBLEE DES CATHOLIQUES DE 1887

Nous avons rendu compte en détail du magnifique Congrès qui s'est réuni à Paris la semaine dernière et qui a si heureusement manifesté la puissante vitalité du mouvement religieux en France. Nous ne voulons point reprendre un récit que nous serions obligés d'affaiblir en le condensant. D'ailleurs, ces réunions si variées et si brillantes, auxquelles la parole de nos plus

(1) Toutes ces paroles sont textuellement extraites des interrogatoires subis par Jeanne d'Arc à Rouen, de février à mai 1431. (Voir *passim* les procès-verbaux des greffiers, publiés intégralement par M. Quicherat, t. I.)

grands orateurs a donné un éclat exceptionnel, ont eu aussi le grand avantage d'aboutir à des conclusions pratiques dans lesquelles les catholiques puiseront les plus utiles indications pour l'organisation et l'extension de leurs œuvres. Ce sont ces conclusions que nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs, en reproduisant le texte des vœux adoptés par l'Assemblée :

I. — Œuvres de foi et de prières.

Vœu national au Sacré-Cœur.

L'Assemblée des catholiques émet le vœu que les catholiques s'efforcent :

1° De procurer des abonnements au *Bulletin de l'œuvre du Vœu national*, un des meilleurs moyens d'entretenir le zèle et de faire aimer l'Œuvre ;

2° De donner au secrétariat le plus possible de renseignements pour aider à la diffusion du *Bulletin de propagande*, moyen le plus efficace de répandre l'Œuvre et de la faire bien connaître ;

3° De tâcher d'obtenir des quêtes dans les paroisses et dans les réunions pieuses ;

4° De promouvoir les œuvres de prières de Montmartre, et en particulier l'adoration perpétuelle.

Œuvres de retraites.

Considérant la très grande utilité, que la piété retire des exercices de la retraite annuelle.

Emet le vœu que ces saints exercices soient fréquentés par les catholiques de plus en plus, et autant que possible par catégories ou groupements professionnels.

Canonisation de Mlle Legras.

Heureuse d'apprendre le commencement du procès de canonisation de Louise de Marillac, fondatrice et première supérieure générale des Filles de la Charité.

Fait des vœux pour le succès d'une cause chère à tous les cœurs chrétiens.

Canonisation de la Mère Alix Leclerc.

Considérant qu'au XVIe siècle, la R. Mère Alix Leclerc fut la collaboratrice du B. Pierre Fourier dans la régénération religieuse de la Lorraine.

La commission des œuvres de foi et de prières émet le vœu :

Que l'Assemblée des catholiques appuie de ses sympathies, de ses instances et avant tout de ses prières, les démarches qui sont faites en ce moment à Rome pour provoquer la béatification de la R. Sœur Alix Leclerc, fondatrice des religieuses de Notre-Dame.

Jeanne d'Arc.

Apprenant avec bonheur les progrès qu'a faits dans l'univers entier la cause de la béatification de Jeanne d'Arc, en faveur de laquelle quatre-vingts évêques de France, plusieurs évêques d'Angleterre, de Belgique, d'Autriche, d'Espagne, de Portugal, de l'Amérique du Sud, d'Arménie, de l'Extrême-Orient, du Canada, de l'Océanie ont envoyé des lettres postulatoires à N. S. P. le Pape Léon XIII;

Considérant en outre que, depuis l'introduction de cette cause, des grâces signalées ont été obtenues de Dieu par l'intercession de Jeanne d'Arc, à la suite de triduums et de neuvaines faites en son honneur;

Emet le vœu : 1° Que les catholiques de France persévèrent dans leurs prières pour le succès de cette grande œuvre;

2° Qu'ils recourent à l'intercession de cette servante héroïque de Dieu, intercession dont des témoignages dignes de foi attestent l'efficacité; qu'en conséquence, ils fassent des triduums, des neuvaines en son honneur, qu'ils récitent ses litanies, qu'ils portent sa médaille avec respect et confiance, qu'ils répandent partout ses images, afin de hâter par ces hommages *privés* l'arrivée du jour mille fois désiré où il leur sera donné de rendre un culte public à la glorieuse et chère martyre, à la sainte libératrice de la France.

Œuvre de l'Intercession perpétuelle.

Considérant que l'Œuvre de l'Intercession perpétuelle, établie à Rome sous les auspices et la direction de S. Em. le cardinal vicaire, et à Paris dans la chapelle des Dames de l'Assomption, répond admirablement aux sentiments de tous les cœurs fidèles.

Applaudit à la création de cette Œuvre et émet le vœu que les catholiques s'emploient de tout leur pouvoir à la propager autour d'eux.

Confréries de pèlerins de Jérusalem.

Le Congrès catholique de Paris constate avec satisfaction

l'heureux succès de la *Confrérie lilloise des pèlerins de Jérusalem*, qui a été restaurée en 1886 et compte déjà 150 membres;

Émet de nouveau le vœu que des confréries semblables soient instituées dans les diverses régions de la France, afin de restaurer partout la dévotion au Saint-Sépulcre et d'assurer un recrutement fécond et régulier aux pèlerinages de Jérusalem.

II. — Art chrétien.

Après avoir applaudi aux généreux efforts qui se sont produits à Montpellier, à Rouen, à Paris, pour encourager l'art chrétien sous toutes les formes,

Émet le vœu :

Que dans les principales villes de France, des groupes soient organisés, sous la direction de l'autorité diocésaine, à l'effet de répandre les vrais principes esthétiques, de faire connaître et aimer les splendeurs passées de l'art chrétien; d'appeler spécialement l'attention sur les monuments de la province, ainsi que sur les artistes qui les ont exécutés; de concourir à l'étude et à la bonne exécution du chant liturgique; enfin, de susciter et de récompenser la production d'œuvres nouvelles, y compris l'imagerie populaire.

III. — Enseignement.

L'Assemblée émet le vœu :

I. Enseignement primaire.

1° En ce qui concerne la création, l'organisation et le fonctionnement des écoles libres, que, pour lutter contre l'enseignement antichrétien qui, aux termes des lois, dispose arbitrairement de toutes les forces administratives, financières et matérielles du pays, la Société générale d'éducation et d'enseignement réunisse tous les fondateurs, zélateurs et défenseurs des écoles, et s'efforce de grouper dans une action commune tous les soutiens de la véritable instruction nationale, c'est-à-dire chrétienne et libre;

2° Que des comités diocésains et paroissiaux soient partout formés pour fonder et soutenir des écoles libres, pour surveiller et combattre l'enseignement antichrétien des écoles de l'État;

3° Que la rétribution scolaire, établie et acceptée comme un devoir par tous les parents qui sont en état de la supporter, et

dans la mesure des ressources de chacun, vienne concurremment avec le *Denier des écoles*; les souscriptions soit dans les campagnes, soit dans les villes, par rue et par quartier, assurer les ressources nécessaires au fonctionnement des écoles libres;

4° En ce qui concerne les associations amicales des anciens élèves, qu'elles multiplient leurs efforts pour augmenter encore le nombre de leurs adhérents; que des associations nouvelles se forment entre les anciens élèves des collèges, pensionnats et écoles catholiques, partout où il n'en existe pas encore; que les associations amicales, en entretenant entre elles des relations suivies, s'instruisent réciproquement du bien qu'elles font et du bien qu'elles peuvent faire pour le maintien et la défense de la foi religieuse.

II. Enseignement professionnel.

5° Que les catholiques travaillent activement à développer les écoles chrétiennes libres d'enseignement primaire supérieur, d'enseignement professionnel et d'enseignement spécial, et à établir dans les écoles primaires libres un cours supérieur, partout où les ressources et le personnel ne seraient pas suffisants pour créer des établissements complets.

III. Enseignement supérieur.

6° En ce qui concerne l'enseignement philosophique, que les cours libres d'enseignement supérieur chrétien soient multipliés, autant que possible, dans tous les centres qui offrent des ressources de professeurs et d'auditeurs; que des cours populaires dans le même esprit soient organisés, afin de combattre et de neutraliser les efforts de la propagande matérialiste;

7° En ce qui concerne l'enseignement agricole; que, pour mettre les propriétaires à même de remplir la double mission de travail personnel et de patronage qui leur incombe, les notions et la pratique de l'agriculture soient enseignées et encouragées dans les instituts catholiques à l'exemple de ce qui se fait à l'Institut de Lille, et que l'école des hautes études agricoles qui y est annexée soit signalée et recommandée par tous les moyens de publicité aux sympathies et à la confiance des catholiques.

IV. — Presse.

Considérant que dans ce temps de désorganisation sociale, il

incombe à la presse catholique de populariser les idées et les travaux des hommes qui se sont voués aux études sociales, et de prouver aux classes qui souffrent que le salut du pays peut être obtenu à la seule condition de rétablir l'ordre chrétien dans la société française ;

Emet le vœu que la presse catholique quotidienne, soit à Paris, soit en province, traite, en se conformant aux enseignements de l'Eglise, les questions sociales et donne le concours de sa publicité aux Sociétés qui étudient ces questions au point de vue rigoureusement chrétien.

Bibliothèques circulantes.

Frappée des excellents résultats déjà réalisés par les bibliothèques circulantes gratuites à Paris et dans les départements, émet le vœu que ces bibliothèques reçoivent le plus grand développement possible.

Œuvres de propagande.

Emet le vœu :

Que le Congrès catholique, convaincu de l'importance de la lutte ouverte entre la bonne et la mauvaise presse, engage les catholiques à aider par tous les moyens possibles la diffusion des livres, bibliothèques et brochures populaires de l'Œuvre Saint-Michel.

Un vœu analogue a été émis en faveur de la Société bibliographique.

V. — Economie sociale et œuvres catholiques.

Devoirs des actionnaires.

L'Assemblée émet le vœu :

Que les chrétiens réactionnaires, se préoccupant de leur devoir social, prennent part aux assemblées générales des Sociétés dont ils sont membres et y réclament, à l'égard des employés et des ouvriers producteurs du dividende, l'application du patronage chrétien, et en particulier la suppression ou tout au moins la diminution du travail le dimanche;

Convaincue que l'Association pour le repos du dimanche dans l'industrie, du bâtiment autant par le but qu'elle poursuit que par son organisation même, est appelée à rendre des services considérables au triple point de vue moral, économique, social;

Emet le vœu :

1° Que l'existence de cette Association soit portée à la connaissance de tous par la voie de la presse, par des écrits et par la propagande personnelle ;

2° Que les catholiques s'efforcent de lui procurer le plus grand nombre possible d'adhérents ;

3° Qu'à son exemple, il se forme des associations de propriétaires, d'architectes et d'entrepreneurs dans les grands centres des diverses régions de la France.

Syndicats de commerçants et d'industriels :

Considérant que :

Profitant de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, des commerçants et industriels catholiques ont formé à Paris des syndicats unis entre eux et recrutés par commissions paroissiales.

Emet le vœu :

Que les commerçants et industriels catholiques adhèrent à cette institution et que les catholiques en favorisent le succès.

Orphelinats agricoles.

Que les catholiques, dans l'intérêt du salut et de l'éducation des orphelins pauvres, travaillent à propager en France les orphelinats agricoles.

Laïcisation des maisons de secours.

Réprouvant la laïcisation des bureaux de bienfaisance et des maisons de secours, laïcisation qui tend à se généraliser.

Emet le vœu :

Que dans chacune des villes où le clergé et les communautés religieuses sont exclus de ces institutions, les personnes charitables, s'organisent pour recueillir les offrandes des fidèles et fournir au clergé des paroisses les plus pauvres l'argent nécessaire à ses aumônes.

Œuvre des poitrinaires.

Vu les difficultés que présente le traitement à domicile des malades phtisiques.

Vu l'impossibilité où ils sont d'obtenir leur admission dans les hôpitaux généraux, ou d'y recevoir des soins appropriés ;

Emet les vœux suivants :

1° Il y a lieu de s'occuper de la création d'hôpitaux spéciaux pour le traitement des phtisiques ;

2° Parmi les institutions hospitalières déjà créées dans ce but, il y a lieu d'encourager l'*Œuvre de Villepinte*, comprenant, d'une part, l'hôpital de Villepinte près Paris, pour les jeunes filles phtisiques, et, d'autre part, les consultations bihebdomadaires que cette Œuvre fait donner par des membres de son comité médical, rue de Maubeuge, 25.

Société des médecins chrétiens.

Considérant la nécessité d'encourager par tous les moyens possibles le développement et la diffusion de la Société de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien, destinée à former des médecins instruits, chrétiens et charitables.

Considérant que cette association peut et doit grouper un grand nombre d'étudiants chrétiens, seul appoint sérieux pour le recrutement de l'Œuvre.

Emet le vœu :

1° Que cette Société déjà patronnée par plusieurs de Nos Seigneurs les évêques reçoive la publicité des revues catholiques et des Semaines religieuses diocésaines ;

2° Que les membres du Congrès veuillent bien en faire connaître le but et l'esprit aux médecins chrétiens susceptibles d'en faire partie ;

3° Que les étudiants en médecine arrivant de province à Paris soient adressés au président de l'Association, M. le docteur Ferrand, médecin des hôpitaux, 110, rue du Bac (Paris).

SOUVENIR MILITAIRE (1)

Collobrières (Var), 3 mai 1887.

Il y aura bientôt dix-sept ans que mes compagnons d'armes, tués à la bataille de Wœrth, sont ensevelis dans leur gloire.

Ils sont tombés en martyrs du devoir et en héros ! C'est avec cette double auréole que je les vois, là haut, au sein de l'éternelle Patrie.

(1) Dans ce récit, spécialement écrit pour le *Soleil du Midi*, l'auteur rapporte textuellement les paroles prononcées par les divers personnages qu'il a mis en lumière.

Que ma première pensée, en commençant ce récit, s'élève jusqu'à eux et attire sur leurs frères du drapeau encore debout, leurs regards immortels !

*
* *

La 2e division du 1er corps d'armée commandée par le général Abel Douay, venait d'être détruite à Wissembourg. Surprise dans son isolement, elle s'était fait hacher sur place, laissant à l'ennemi une mare de sang à traverser pour arriver à Wœrth, où le maréchal de Mac-Mahon avait pris position.

Le 5 août, l'armée allemande débouchant par Preuschdorf, lançait ses vedettes et ses reconnaissances sur les hauteurs de Dieffenbach et de Gœrsdorf, pendant que les lignes de ses bataillons s'étendaient derrière les collines qui s'élèvent sur la rive gauche de la Sauer.

Cent cinquante mille confédérés se préparent à s'abattre sur quatre divisions françaises !

Le moment était grave; douze heures séparaient les armées ennemies l'une de l'autre.

Les troupes massées ou déployées prenaient les dernières dispositions pour la bataille et attendaient, l'arme au pied, l'heure terrible.

On s'observait en silence.

Les habitants des villages, abandonnant leurs foyers, poussant devant eux femmes et enfants, troublaient, seuls, ce funèbre recueillement de leurs cris d'épouvante et de terreur.

A sept heures du soir, le soleil se montra, comme une tache de sang, dans une atmosphère sombre et suffocante.

C'était pour un grand nombre le dernier rayon de soleil qui s'éteignait à l'horizon.

*
* *

La pluie chassée par des raffales violentes tombait à torrents; le tonnerre grondait sans interruption; les soldats, roulés dans leurs tentes-abri, dormaient dans la boue.

Blotti dans un fossé, j'écoutais, pensif, les bruits de l'orage et les cahotements des derniers chariots qui emportaient, au loin, toute une population affolée, lorsque une douce lueur, fixe comme un clou d'or dans la nuit, vint frapper mes regards.

Cette pâle clarté m'appelait à elle.

Je me relevai, ruisselant de pluie, et marchant, péniblement, à travers mille obstacles..... Je me glissai dans un coin retiré de la petite église de Frœschwiller.

Dans la paix profonde du sanctuaire, l'horrible tableau de l'hécatombe qui se préparait s'effaça de ma pensée.

Je ne pouvais croire que deux peuples pussent le lendemain, si près de Dieu, se broyer sans pitié et sans raison.

Peu après la porte s'ouvrit et deux soldats vinrent s'agenouiller devant le tabernacle.

Éprouvant les mêmes émotions, je priai en même temps qu'eux.

— Joseph, dit l'un d'eux se relevant après une longue méditation, nos familles nous ont appris à nous aimer comme deux frères. Jure-moi que, dans le cas où je serai tué demain, tu n'abandonneras ni mon père, ni ma mère..., ni ma sœur!

— Voudrais-tu me faire le même serment, répondit Jacob d'une voix émue?

J'entendis le choc de deux mains tombant l'une dans l'autre; puis, après un moment de silence, le bruit de leurs lèvres sur le marbre de l'autel.

*
* *

Au point du jour les reconnaissances se saluèrent par des décharges de mousqueterie et tout se tut.

On était arrivé à ce moment solennel où le soldat oublie tout, s'oublie lui-même, examine son arme et attend!

Bientôt le canon retentit en avant de Wœrth et se propageant, comme une fusée, de batteries en batteries, traça sur le flanc des collines une ligne de flamme et de fumée.

La bataille commençait. Elle se prolongea pendant cinq heures, terrible, acharnée, sans que la poignée d'hommes que le maréchal tenait dans le creux de la main en fut ébranlée.

A onze heures, les Bavarois reculaient, éteignant dans leur mouvement de retraite le feu des batteries.

Un rayon de victoire traversa nos rangs, comme un éclair.

Ce n'était qu'une illusion.

A midi, l'armée prussienne était en ligne et déployant l'immense envergure de ses ailes, lançait quarante bataillons sur le village de Frœschwiller défendu par la division Raoult.

Je renonce à décrire cette lutte gigantesque soutenue par quatre régiments français, auxquels s'étaient joints les débris de la division Douay, contre ces masses formidables.

Nul pinceau, nulle plume ne saurait reproduire, dans leur effroyable réalité, les phases de ce combat à jamais célèbre.

Qu'il suffise de dire que cette troupe à moitié détruite, aux

prises avec toutes ces forces ennemies, laissée sur ses positions pour le salut du corps d'armée, a empêché, pendant six heures, une armée entière de passer sur le cadavre de ses soldats!

Vers cinq heures, les ennemis toujours plus nombreux entourèrent le mamelon et, semblables à une marée montante, refoulèrent les derniers combattants dans le village.

Les rangs étaient confondus. Zouaves, turcos et débris des régiments de ligne se ruaient, *unguibus et rostro*, sur les pelotons prussiens dont chaque décharge amoncelait, dans la rue, les morts et les blessés.

Il n'y avait plus d'issue. L'ennemi était partout, fusillant froidement des soldats désarmés.

* * *

Suivi de quelques hommes, je cherchai à me frayer un passage dans le bois qui précède le cimetière.

Un soldat affreusement blessé se tordait, là, au pied d'un arbre.

— Mon lieutenant, ne m'abandonnez pas, dit-il, d'une voix déchirante. J'ai soif!

J'examinai d'un coup d'œil rapide si je pouvais trouver un peu d'eau pour éteindre la soif de ce malheureux.

Il n'y avait que du feu autour de nous.

Du rhum qui restait dans ma gourde fut ma seule ressource. J'en versai quelques gouttes sur la langue desséchée du moribond qui sembla se ranimer comme au contact d'une pile électrique.

— Merci, partez! Que Dieu vous garde! me dit-il. Je tressaillis : j'avais entendu cette voix dans la petite église de Frœschwiller.

— Que Dieu vous garde aussi! dis-je à mon tour, et qu'il vous permette de revoir votre ami Joseph près de l'autel où, la nuit dernière, vous avez échangé vos serments!

A ces mots, le soldat, appuyant sa main rouge de sang sur le sol humide, essaya de se relever, fixa sur moi un de ces regards inexprimables où se reflètent toutes les angoisses et toutes les douleurs de la vie. Il voulut parler, sa bouche resta close; il voulut écouter et sa tête retomba inerte sur sa poitrine.

Je l'avais frappé au cœur en lui ouvrant l'espérance.

Puis des larmes, les dernières peut-être, perlèrent sous ses paupières, et sa main restée libre s'étendit péniblement à côté

de lui..... un cadavre brisé par la mitraille gisait tout près de là !

J'avais compris.

*
* *

Je tombai dans une profonde rêverie. En un instant toutes mes facultés furent absorbées dans la contemplation de ce tableau lugubre. Les souvenirs de la veille se dressaient vivants devant moi et je revoyais avec douleur, dans le plus profond de mon âme, la scène touchante qui avait eu lieu à la pâle clarté de la lampe du sanctuaire.

J'étais plongé dans les poignantes émotions de ce rêve lorsque je fus rappelé à moi par un coup sec donné au fourreau de mon sabre... Le blessé s'était soulevé à demi, l'œil fixe, la main tendue vers un point que je ne pouvais apercevoir.

Je me retournai :

Deux compagnies bavaroises étaient en ligne à la lisière du bois.....

Au même instant une détonation retentit; une grêle de balles s'abattit sur nous avec un sifflement sinistre, soulevant un épais nuage de poussière et de fumée.

Lorsque tout fut passé, nous étions renfermés dans un cercle de baïonnettes que les officiers pouvaient à peine contenir dans les mains frémissantes de leurs soldats.

Le corps du blessé, soulevé par la décharge, avait roulé, inanimé, près de celui de son ami !

*
* *

Frœschwiller était en cendres. L'église s'écroulait peu à peu, dévorée par l'incendie dont les flammes léchaient la croix de fer de son clocher.

A quelques pas plus loin, à l'abri d'un mur encore intact, le général Raoult, mortellement frappé, couché sur un peu de paille, attendait pour mourir que le général ennemi vînt rendre hommage devant lui à la bravoure de ses troupes.

— Où est le général Raoult ? dit le prince Fritz, arrivant subitement au milieu de nous.

Les regards se tournèrent, mornes et tristes, du côté où il agonisait.

— Général, je vais vous faire transporter à Berlin, où vous serez bien soigné, reprit le prince, s'approchant avec respect.

— *Non, monseigneur, répondit le héros, laissez-moi mourir sur la terre de France.*

Le prince s'inclina; puis indiquant à ses officiers, par un geste énergique, la direction du château de Reischoffen, qui devait être le dernier asile du général mourant:

— *Voilà, Messieurs, comment les Français se battent! s'écria-t-il. Nous pensions avoir trois corps d'armée à combattre et Mac-Mahon était seul devant nous. Soldats de Wœrth, vous serez traités, dans votre captivité, avec les égards dus à des braves!*

A ces mots, il disparut dans un rayon du soleil couchant dont le reflet, se brisant en gerbe étincelante sur son casque d'acier, pénétra jusqu'au fond de nos cœurs, froid et acéré comme la pointe d'une baïonnette.

*
* *

Les dernières détonations s'entendaient, au loin, dans la plaine de Reischoffen, où les débris du corps d'armée s'écoulaient péniblement, sous la conduite du maréchal, sur les routes encombrées.

Cinq ou six cents Français restaient seuls debout, entre Wœrth et Frœschwiller, au milieu de douze mille cadavres!...

— En avant! commanda d'une voix railleuse un vieux reître allemand.

Notre groupe, composé de 7 officiers et de 150 hommes environ, se mit en marche dans la direction de Wissembourg.

Nous commençons, la rage au cœur, sur le sol de la patrie, la première étape de notre captivité, entre deux rangs de Tudesques ivres de sang... et de joie.

La petite église n'existait plus. Nous passâmes, le cœur sec, devant ses ruines calcinées, accusant Dieu de s'être englouti dans notre désastre avec nos espérances.

La première étoile qui parut au firmament nous dit qu'il était ressuscité:

— Merci pour la France! murmurai-je tout bas, en saluant l'astre bien-aimé!...

*
* *

Au commencement de la nuit, nous nous trouvions à Lembach, village situé à 10 kilomètres du champ de bataille, en présence d'un général bavarois qui nous fit, avec une *excessive* amabilité, les honneurs de la salle d'auberge qui lui servait de quartier général:

— Messieurs, dit-il en nous recevant, j'ai commencé l'attaque ce matin. A onze heures, vous aviez tué la moitié de mes hom-

mes et je battais en retraite lorsque les Prussiens sont venus nous remplacer...

Nous étions devenus subitement muets.

— Parlez donc, messieurs! reprit le général, froissé de notre silence. Que puis-je vous offrir?

Une seule voix répondit:

— Rien!!!

. . . . . .

BLANC,
Capitaine en retraite.

L' « UNION DES FEMMES DE FRANCE »

Il se fait en ce moment, en province, une propagande, qu'on peut appeler effrénée sans exagération, en faveur de l'*Union des femmes de France*. Conférences, discours, articles de journaux, tout est employé et, chose à noter, plusieurs feuilles conservatrices et grand nombre de catholiques, se laissant prendre aux paroles sonores, apportent leur concours et leur appui à cette association.

On nous écrit à ce propos de la Loire-Inférieure.

Il me semble avoir vu dans le *Monde*, il y a longtemps déjà, que cette union n'a de la vraie charité que l'apparence et n'est, au fond, qu'une œuvre politique, pour ne pas dire davantage, destinée à ruiner, par la concurrence, une œuvre réellement charitable qui porte je crois, le nom de *Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer*.

A Saint-Nazaire, depuis quelques jours, on ne parle que de la constitution de cette *Union des femmes de France*, et bon nombre de femmes très chrétiennes se lancent à corps perdu dans l'arène pour arriver au succès de la chose.

Pourriez-vous me donner au sujet de l'œuvre dont il s'agit et des similaires bonnes ou mauvaises tous les renseignements utiles pour mettre en garde les personnes que l'on a réussi ou que l'on veut surprendre?

Notre correspondant a raison; nous avons dû déjà, il y a bientôt dix-huit mois, mettre nos lecteurs en garde contre une confusion dangereuse, et, dans notre numéro du 25 janvier 1883, nous publiions un article intitulé : « Une distinction nécessaire »

dans lequel nous établissions la différence qui existe entre la *Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer*, présidée alors par M. le duc de Nemours et aujourd'hui par M. le maréchal de Mac-Mahon, et l'*Union des femmes de France* d'une part, et l'*Association des dames françaises* de l'autre.

Ces deux dernières associations, la première présidée par Mme Kœchlin-Schwartz et la seconde par Mme la comtesse Foucher de Careil, ont pris d'abord, par la composition de leur conseil, une allure tout à fait républicaine et qui jure bien un peu avec le caractère non-politique que doit avoir une œuvre de charité. De plus, leur raison d'être, en tant que distribution de secours aux blessés militaires, ne s'explique pas, puisque la *Société française de secours aux blessés militaires*, créée bien avant elles, a été reconnue par l'Etat, par deux décrets successifs, la dispensatrice des secours fournis par l'assistance volontaire ; que son organisation a été, par des réglements ministériels, mise en harmonie avec celle de l'armée, et qu'elle a enfin une existence absolument officielle.

Mais, disent les avocats des deux associations nouvelles, nous voulons secourir les « victimes des désastres publics » et les « civils en cas de calamité publique ».

Nous ne cherchons pas à savoir si, comme on l'a dit, ce sont surtout les « victimes » des insurrections qui sont ainsi secourues ; nous comprenons certaines tendresses, et, après tout, il est louable de chercher à soulager ceux qui souffrent pour une raison quelconque, et en particulier ceux qui ont fait notre fortune. Mais encore faudrait-il le dire hautement et ne pas dissimuler le but de l'*Union des femmes de France* et de l'*Association des dames françaises* derrière des secours aux blessés militaires.

Agir ainsi, c'est justifier, en quelque sorte, les affirmations et les craintes de ceux qui ont vu dans la création de ces deux associations une œuvre purement politique. On dira que c'est là une supposition peut-être erronée ; mais cependant on avouera que la façon dont on cherche des adhérents à l'*Union des femmes de France* lui donne une grande apparence de réalité.

En tout cas, il y a un moyen bien simple pour les propagateurs de l'*Union des femmes de France* d'éviter toute supposition fâcheuse : qu'ils disent nettement ce qu'ils sont et ce qu'ils

veulent. Si, comme nous le voulons croire, ils ne veulent rien que de bien, ils n'ont rien à craindre et ne sauraient avoir peur de la vérité. (*Monde*)

F. DE LAUNAY.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le 31 mai, la Sacrée Congrégation des Rites a tenu, au Vatican, une séance plénière concernant la cause de canonisation des sept bienheureux fondateurs de l'ordre des Servites de Marie.

—

Le P. Tosti vient de faire pleine et entière rétractation des théories fausses et dangereuses qu'il avait émises dans sa récente brochure : *La conciliazione*. Le P. Tosti mettait en scène un certain dom Pacifico, qui était pacifique au-delà de toute mesure. Il avait une façon de concilier extrêmement simple. Le roi d'Italie garderait tout ce qu'il a pris, parce que pour détacher le morceau qu'il voudrait rendre au pape, il lui faudrait se servir ou d'une lame parricide ou du fer de l'étranger; le pape, lui, renoncerait à tout domaine temporel. Mais sur quoi le pape pourrait-il compter comme garantie de sa dignité et de sa liberté? « Sur la filiale affection de tout un peuple, qui lui offrira son cœur comme un refuge inexpugnable. » Mais qui répondra de la constance de ce cœur. « La conscience. » Mais qui maintiendra la conscience toujours droite et éclairée? « Celui qui l'a créée. » Et voilà! La conciliation à outrance fait décidément tourner les têtes! C'est une épidémie nouvelle.

—

Instruction pour l'envoi des objets à l'exposition vaticane.

I. — Les objets destinés à l'exposition vaticane, à Rome, doivent être expédiés à l'adresse suivante :

EXPOSITION VATICANE

—

A Sa Sainteté
Le Souverain Pontife Léon XIII
Vatican, *ROME (Italie)*

II. — Les objets doivent être emballés avec soin, et chacun d'eux doit être accompagné d'une carte donnant les indications suivantes : *a*) *Nom et prénoms* du donateur ; *b*) *nom du diocèse* auquel appar-

tient le donateur ; *c) nom et matière* de l'objet ; *d)* et, (si l'objet est destiné à concourir pour l'obtention des médailles et diplômes) il conviendra d'ajouter la *formule de déclaration* prescrite par le *règlement* et conforme au type publié par la *commission promotrice* ou par le *comité national.*

III. — Dans le *bulletin d'expédition* par terre ou par mer, il importe d'indiquer avec le plus de précision possible la nature des objets contenus dans l'envoi.

IV. — L'expéditeur, dès la mise en route des objets, devra avertir le *comité local de Rome* par lettre affranchie à l'adresse de M. le commandeur Philippe Tolli, via del Maddalena, 27, Rome.

Dans cette lettre l'expéditeur indiquera : *a)* le *jour* de l'expédition, *b)* le *lieu* de l'expédition, le *nom du diocèse* et de la *nation* dont il fait partie, *c)* le relevé des objets contenus dans la caisse, avec l'indication pour chaque objet de son nom et de sa matière, les noms et prénoms du donateur, en ajoutant une copie de la *déclaration* prescrite par le règlement pour les objets qui concourent pour l'obtention des diplômes et médailles d'honneur.

Si l'expédition comprend plusieurs caisses, on devra donner un *numéro d'ordre* à chacune d'elles et envoyer dans la lettre indiquée plus haut autant de relevés détaillés qu'il y a de caisses, les numéros d'ordre des relevés et des caisses correspondant les uns aux autres.

V. — Les envois devront arriver à Rome en port payé.

VI. — Les objets expédiés conformément aux prescriptions susdites ne payeront aucun droit ni à la douane, ni à l'octroi, et bénéficieront ainsi de la franchise en Italie.

VII. — Il est absolument défendu de mettre dans les caisses aucune lettre ou écrit ayant forme de correspondance.

VIII. — Les objets envoyés de la manière indiquée jouiront *de rabais* spéciaux sur les chemins de fer italiens pendant les mois de septembre, octobre et novembre 1887.

IX. — Les objets destinés à l'exposition vaticane ne devront arriver à Rome au plus tard dans la seconde moitié d'octobre 1887.

X. — On conseille de comprendre dans *une seule expédition* tous les objets d'un même diocèse, et dans ce but les donateurs n'ont qu'à se mettre en rapport avec leur *comité diocésain du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté*, et à son défaut avec le *comité national*, dont le siège est à Paris, rue de l'Université, 107.

Bologne, le 20 mai 1887.

Pour la commission promotrice.

G. Acquaderni, *président.*

G. Donini, *secrétaire-général.*

Pour le comité national :

Le vicomte de Damas, *président.*

Vicomte de La Villeboisnet, *secrétaire.*

France.

Cambrai. — La dévotion à Notre-Dame des Dunes, patronne à Dunkerque, s'est affirmée, pendant tout le mois de mai, par des manifestations de piété et de foi plus touchantes que jamais.

Le premier jeudi du mois, entre autres, jour de la bénédiction et de la consécration solennelle des petits enfants à Notre-Dame des Dunes, la foule était si nombreuse dans le sanctuaire et sur la place environnante, que, pour permettre à chacun de venir prier à l'autel de Marie, il fallut organiser une sortie par le chœur et les portes de la sacristie.

—

Grenoble. — La pose et la bénédiction de la première pierre de la nouvelle église de La Mure ont eu lieu le 31 mai, dit le *Nouvelliste,* en grande pompe, au milieu d'un immense concours de fidèles.

Mgr Fava, l'éminent évêque de Grenoble, qui, le matin, avait administré le sacrement de la Confirmation aux enfants de la paroisse, officiait, entouré d'un nombreux clergé.

Sa Grandeur a prononcé un magnifique discours devant un auditoire attentif et recueilli.

Aucun incident : le maire de La Mure, qui avait l'intention de s'opposer à cette cérémonie, et qui voulait la faire dissoudre au besoin par la force armée, a changé d'avis devant l'intervention de l'autorité supérieure.

L'attitude de ce fonctionnaire, qui a failli entraîner de graves complications, sera fixée avec pièces administratives et détails à l'appui; elle est de nature à provoquer une grande émotion.

Ce n'est pas grâce à lui que nous n'avons pas eu une seconde édition de Châteauvillain de sinistre mémoire.

Etranger.

États-Unis. — Nous avons déjà fait mention, mais très brièvement, des coupables agissements d'un certain Père Mac Glynn, Irlandais, curé d'une paroisse de New-York.

Au mépris de sa qualité de prêtre catholique, cet ecclésiastique s'est lancé il y a quelques mois dans la politique socialiste, sans garder aucune mesure.

La campagne pour l'élection d'un maire de New-York était alors dans son plein. Un des candidats, M. George, demandait le partage des terres et formulait les articles du programme

auquel les adhérents du parti socialiste nous ont habitués en Europe. M. George ne manquait pas, en outre, une occasion de s'attaquer à la religion, notamment à l'Église catholique. C'est un libre-penseur déterminé, non un protestant.

Le Père Mac Glynn soutint énergiquement ce candidat, parla en sa faveur dans un meeting, fit une tournée électorale avec lui, dans sa voiture, et se fit même de sa chaire une tribune, entraînant à sa suite, dans la politique violente où il s'était jeté, une partie de ses paroissiens.

Mgr Corrigan, archevêque de New-York, lui ayant inutilement interdit de s'occuper de politique, et voyant que ni les avis paternels de son archevêque, ni les représentations de ses confrères dans le sacerdoce, ni aucun autre moyen de persuasion ne parvenaient à venir à bout de ce prêtre indocile, lui donna un successeur dans sa paroisse, et le suspendit *a sacris*.

L'installation de ce successeur ne put avoir lieu qu'après plusieurs semaines d'attente, vu la résistance d'un certain nombre de paroissiens turbulents entrés dans les idées du Père Mac Glynn, complices de sa révolte, qui allèrent jusqu'à tenir un meeting de protestation contre l'archevêque dans les dépendances de l'église.

Une partie de la presse protestante de New-York les encouragea dans leur campagne, et la situation parut, à un certain moment, très grave.

Mais ce bruit s'apaisa peu à peu : les excès de langage du Père Mac Glynn détachèrent de son parti tous ceux qui, sans vouloir cesser d'être catholiques, avaient été assez aveugles pour le suivre dans sa révolte. La presse protestante américaine, plus loyale que la presse dite « libérale » d'Europe, reconnut le droit de l'archevêque et la rectitude de sa conduite envers un prêtre rebelle.

Les ennemis de Mgr Corrigan ayant avancé qu'un certain nombre de prêtres du diocèse partageaient les opinions du Père Mac Glynn, le clergé new-yorkais n'a pas voulu rester sous le coup de cette insinuation.

Il y a quelques jours, une adresse a été présentée au vénérable archevêque. Elle portait les noms de près de quatre cents prêtres. On ne signale aucune défection.

Ajoutons que le Père Mac Glynn, ayant reçu du cardinal préfet de la Propagande une dernière sommation d'avoir à se rendre à Rome dans les quarante jours après la notification de

cette sommation, sous peine d'excommunication nominale, ne s'est pas rendu à cette sommation.

Enfin, le Souverain Pontife, lui-même, vient d'envoyer à Mgr Corrigan une lettre au sujet des coupables agissements du Père Mac Glynn.

Missions.

Nous lisons dans les *Missions catholiques* de Lyon :

Les collectes de 1885 avaient été de 6,629,258 fr. 91 cent. celles de 1886 se sont élevées à 6,649,952 fr. 12 cent.; c'est donc pour le dernier exercice une augmentation de 20,693 fr. 21 cent.

Si faible que puisse paraître cette somme répartie entre les différentes missions secourues par nous, nous éprouvons un sentiment de consolation en reconnaissant dans ce modeste excédant une preuve nouvelle de la protection spéciale de Dieu.

La France occupe toujours la place d'honneur sur le compte général des recettes. Neuf de ses diocèses ont versé une somme supérieure à 100,000 fr. (La Belgique vient au 4e rang au point de vue du chiffre, mais eu égard à sa population, elle a droit au second. N. B.)

Voici le tableau des recettes de l'œuvre en 1886 :

France	fr. 4.355.658	77
Alsace et Lorraine	286.907	10
Allemagne	409.271	08
Autriche	88.403	32
Hongrie	3.952	17
Belgique	358.767	50
Espagne	97.522	92
Iles Britanniques	166.319	80
Italie	382.214	70
Levant	46.957	»
Pays-Bas	112.551	70
Portugal	47.249	68
Bulgarie et Roumanie	500	»
Russie et Pologne	525	38
Suisse	77.139	41
Contrées du Nord	847	»
Asie	8.406	71
Afrique	35.373	18
Amérique du Nord	100.928	50
— centrale	566	40
— du Sud	55.569	87
Océanie	14.519	85
Total	6.649.952	12

La gravité de la situation économique, les souffrances de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, les sacrifices exigés pour le soutien d'œuvres nombreuses, la plupart indispensables à la défense de la foi dans les pays naguère les plus favorisés, tout pouvait nous faire craindre une réduction de nos ressources. Grâce à Dieu, ces appréhensions tout humaines ont été trompées. Les fêtes que le monde catholique prépare en l'honneur du jubilé sacerdotal du Pontife suprême ne seront pas attristées par les cris de détresse des missionnaires et des néophytes laissés sans secours.

Néanmoins, ne nous faisons pas d'illusion, *disent les Missions*. Une somme de près de sept millions peut paraître à première vue considérable ; mais comme ce chiffre est faible quand on songe aux trois cents missions à maintenir et à celles qu'il serait possible de créer avec des ressources moins restreintes ! Nos recettes n'augmentent pas en proportion des besoins. Par un contraste frappant, les vocations se multiplient, le sacerdoce et les Ordres religieux se sentent entraînés par un nouvel élan vers les combats héroïques de l'apostolat. Sera-t-il donc plus facile de trouver des hommes disposés à aller sauver des âmes aux extrémités du monde que les deniers nécessaires pour payer leurs voyages et subvenir à leur existence ?

Aussi renouvelons-nous nos appels à nos bienfaiteurs.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mardi 7 juin. — Le Sénat, après une épreuve douteuse, prononce le renvoi à la commission des finances du projet de loi sur le régime des sucres.

L'urgence est déclarée sur le projet de loi relatif aux auditeurs de deuxième classe au Conseil d'Etat.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Mazeau, Barboux et Boulanger, les divers articles et l'ensemble du projet de loi sont adoptés.

Chambre des députés.

Jeudi 2 juin. — Suite de la discussion sur les sucres.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

La loi militaire.

M. le président fait connaître qu'il a reçu de Mgr Freppel une proposition tendant à l'ajournement à la session prochaine de la discussion de la loi militaire. (Bruit.)

Mgr Freppel. Ainsi que vient de le dire M. le président, je de-

mande à la Chambre de vouloir bien ajourner à la session prochaine la discussion de la loi organique militaire.

Une voix à gauche. Vous voulez la renvoyer aux calendes grecques.

Mgr Freppel. Non, mais aux calendes de janvier. Permettez-moi de m'expliquer ici en toute sincérité. Je ne puis pas comprendre que l'on songe à engager en ce moment une discussion que je considère comme pleine de dangers pour les intérêts suprêmes de notre pays.

Un membre à gauche. Pour les séminaristes.

Mgr Freppel. Votre interruption me prouve que ce qui vous inspire, ce n'est pas un intérêt national, mais la haine du clergé.

M. de Mahy, président de la commission de l'armée. Je vous assure que ce n'est pas là le sentiment qui a déterminé la commission de l'armée.

Mgr Freppel. Je suis bien aise que nos collègues de la gauche nous livrent ainsi le fond de leur pensée. Mais le but qu'ils poursuivent ne suffit pas lorsqu'il s'agit de la fortune de la France.

Je ne veux pas faire la situation plus critique qu'elle n'est. Cependant lorsque je vois l'Europe entière en armes, lorsque je vois qu'il n'est au pouvoir de personne d'assurer à un pays quelconque la paix et la sécurité pour une longue durée, je ne puis me faire à l'idée que nous songions à entamer une discussion qui entraînera la critique à fond de toutes nos institutions militaires; car apparemment, si vous ne songiez pas à les critiquer, vous ne songeriez pas à les refaire. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Au moment où il suffit du moindre incident pour mettre l'Europe en émoi, on viendra donc dévoiler tous les défauts, tous les vices de notre armée ? (Bruit à gauche. — Très bien ! très bien ! sur divers bancs à droite.)

Eh quoi, pendant six mois on viendra ici attaquer notre système de recrutement, signaler la faiblesse de nos cadres ou de nos effectifs, discuter nos armements, battre en brèche tout ce qui fonctionne ? (Bruit à gauche.)

On viendra apprendre au pays que notre organisme militaire est tellement précaire qu'il est urgent de le bouleverser de fond en comble ? (Bruit à gauche.)

Voix diverses à gauche. Assez ! assez !

Mgr Freppel. Et on viendra dire ces choses-là devant l'Europe attentive et devant notre armée, qui en sera profondément émue. Cela est impossible. Ce serait une témérité impardonnable.

Voulez-vous toute ma pensée ? Je trouve que les quelques mots prononcés par M. le général Ferron à la dernière séance étaient déjà de trop. Et on viendrait critiquer toutes nos institutions militaires ? Non, je le répète, cela n'est pas possible.

Si, à côté de ces inconvénients, il y avait la moindre utilité pratique à discuter en ce moment la loi militaire ; mais, vous le savez,

quand bien même la loi serait votée dans cette enceinte, ce n'est que dans deux ou trois ans qu'elle recevrait son application.

D'ici elle ira au Sénat, qui la retiendra tout le temps nécessaire à un examen approfondi.

Du Luxembourg elle reviendra ici singulièrement amoindrie, vous n'en sauriez douter. Vous la renverrez au Sénat avec des changements, et dans l'intervalle qu'est-ce qui se sera passé, étant donné l'état de l'Europe ? Je n'en sais rien, mais nos discussions auront produit sur le moral de l'armée française des conséquences désastreuses.

Par vos critiques, vous aurez semé dans l'armée des inquiétudes qui paralyseront ses efforts, vous lui aurez enlevé cette confiance en elle-même qui est la première condition du succès.

Ce résultat est tellement lamentable que votre patriotisme ne pourra se décider à le risquer pour le vain plaisir de vous livrer à des joûtes éloquentes, mais sans effet pratique. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs à droite. — Bruit à gauche.)

Car enfin, soyons de bon compte ; il est inutile de rien dissimuler à cet égard ; c'est avec l'armée actuelle, telle qu'elle est sortie de la loi de 1872, et non pas avec l'armée de l'avenir, telle que vous pouvez la rêver, que vous aurez quelque jour à défendre l'intégrité du territoire national. (Bruit et interruptions à gauche.)

Et cette armée, vous iriez l'affaiblir moralement en venant lui dire pendant six semaines que tout est à refaire du haut en bas, en la tenant en suspens entre le système de la veille détruit moralement par vos critiques et le système du lendemain que vous n'aurez pas encore ébauché ? Cela est impossible.

Ce serait un crime de lèse-nation, une trahison envers la patrie. Voilà pourquoi je vous adjure de ne pas vous engager dans une pareille discussion, dans les circonstances où nous sommes. Vous assumeriez la plus grande responsabilité.

D'ici un an de deux choses l'une : ou l'horizon politique se sera assombri, ou il sera rasséréné. Dans le premier cas, vous ne pourrez pas songer à la refonte de nos institutions militaires. Dans le second cas, vous pourrez l'aborder avec moins d'inconvénients. Mais aujourd'hui, vous n'avez pas le droit d'affaiblir par une semblable discussion un instrument dont nous pouvons avoir besoin d'un moment à l'autre.

Tout vous interdit de faire sur notre armée une expérience pareille et de nous mettre ainsi à découvert. (Bruit à gauche. Assez ! assez !)

La prudence la plus élémentaire vous interdit de faire un saut dans les ténèbres et de vous exposer à être surpris en pleine refonte de nos institutions militaires.

Et si, par malheur, cela arrivait, la postérité n'aurait pas assez de

sévérité pour vous, et le pays tout entier vous chargerait de ses malédictions.

Je compte sur votre patriotisme pour accepter ma proposition. Si j'en crois mes informations ou mes pressentiments personnels, il y va de l'existence même du pays. (Bruit et interruptions à gauche).

M. Rouvier, président du conseil, réplique en ces termes :

Le gouvernement, en se présentant devant la Chambre, a déclaré qu'il entendait maintenir au rang qu'il occupe à l'ordre du jour le projet de loi relatif à l'organisation de l'armée.

Le gouvernement persiste plus que jamais dans son sentiment. Il vous demande aujourd'hui de ne pas accepter la proposition de M. l'évêque d'Angers. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. Laisant, rapporteur, combat l'ajournement ; il considère que la discussion est indispensable et qu'elle l'est plus que jamais après les paroles qui viennent d'être prononcées par M. l'évêque d'Angers. (Très bien ! très bien !)

La proposition d'ajournement n'est que la question préalable sous une forme indirecte. La Chambre ne s'y associera pas. (Applaudissements.)

M. Gaudin de Villaine pense que la question posée doit être résolue et que le pays doit être mis en demeure de la juger après discussion. L'orateur, se prononce seulement pour l'ajournement des titres 3 et 4. Il s'abstiendra si la question est mise aux voix. (Bruits divers).

M. Jolibois dit qu'il partage la manière de voir du précédent orateur sur la nécessité de la discussion, et que, par conséquent, il votera en faveur de cette discussion. (Très bien !)

La proposition d'ajournement est mise aux voix et rejetée par 446 voix contre 60.

Samedi 4 juin. — La Chambre termine la discussion de la loi sur les sucres.

Puis on commence la discussion générale sur le projet de loi militaire élaboré par le général Boulanger et accepté par le général Ferron. Voici un résumé de la discussion :

C'est M. de Martimprey qui ouvre le débat dans lequel il apporte de l'autorité, disent les journaux parisiens, car il porte un nom connu de l'armée, et lui-même a porté l'uniforme d'officier d'artillerie. Comme ses collègues de la minorité, il déplore que l'on touche avec tant de précipitation à la loi de 1872. Pour entreprendre une réorganisation de l'armée, quelques années assurées de calme étaient indispensables. On se lance dans l'inconnu.

M. de Martimprey a rappelé au lendemain de quelles terribles circonstances la loi de 1872 avait été faite. Les armées françaises, surprises avant d'être formées, avaient, malgré leur héroïsme, succombé sous le nombre et sous les coups d'une formidable artillerie.

Cet hommage rendu à l'armée française a eu le don d'exaspérer les radicaux. M. Leydet a interrompu l'orateur et mis les défaites sur le compte de la trahison.

M. de Martimprey a tenu tête à l'orage et n'a pas hésité à reconnaître que les jeunes réserves, vaincues à leur tour, avaient eu en face d'elles des masses mieux organisées, mieux instruites et mieux disciplinées. — Et mieux commandées ! s'écrie M. Labordère.

M. de Cassagnac. Si la nouvelle armée n'avait que vous pour la conduire, elle n'irait pas loin. Il nous faut des généraux qui ne fassent pas de politique.

M. Labordère. Je n'en ai jamais fait.

M. de Cassagnac. Si vous n'en aviez pas fait, vous ne seriez pas ici.

M. le président. M. de Cassagnac, vous n'avez pas le droit de donner des leçons à vos collègues.

M. de Cassagnac. Ce n'est pas moi qui ai interrompu le premier. Je ne donne pas de leçons, et je n'en accepte pas non plus.

M. le président. Vous en accepterez du président.

M. de Cassagnac. De personne.

M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Cassagnac. Ce n'est pas une leçon.

Cet incident interrompt un instant le discours de l'orateur, très souvent applaudi. Il continue en rappelant quels furent les auteurs de la loi de 1872 :

« Ces hommes s'appelaient Chanzy, Chareton, Chabaud-Latour, Trochu, Dompierre-d'Hornoy, Martin des Pallières ; il faudrait nommer les quarante-cinq membres de la commission.

Dix-huit avaient exercé de hauts commandements dans la dernière guerre, et la plupart des autres avaient témoigné de leur dévouement à la patrie sur les champs de bataille.

Ce que fut la discussion de la loi conduite par de tels hommes, il suffit pour s'en convaincre de relire les débats de cette époque. Aucun point ne fut négligé : l'article 37 notamment sur la durée du service fut discuté pendant six jours et à la dernière heure.

M. Thiers, jetant dans la balance le poids de son autorité, déclara qu'il abandonnerait la première magistrature plutôt que de consentir à la réduction du service de cinq à trois ans.

Tous les généraux, sauf le général Trochu, estimaient avec lui que c'était la ruine de l'armée. »

La seconde partie du discours de M. de Martimprey est consacrée à la critique de la loi proposée qui n'a jamais été soumise à l'examen du conseil supérieur.

Le projet respire la haine de celui qui sait, la haine de celui qui possède tout bien et toute science, la haine de Dieu poursuivi dans

son ministre, le prêtre. (Exclamations et interruptions à gauche. — Applaudissements à droite.)

La passion éclate à chaque page du projet, mais surtout dans la suppression des dispenses et dans la suppression des écoles. En vain nierait-on l'esprit de ce programme; en vain l'a-t-on affublé d'un masque, en vain l'a-t-on caché derrière la théorie du service de trois ans. Le service de trois ans n'est autre chose qu'un décor; cette toile de fond du théâtre qui dérobe aux spectateurs la réalité des coulisses, et de même qu'à la scène, les perspectives sont artificielles et les apparences trompeuses; de même, les allures patriotiques qu'affecte le service de trois ans, ne sont qu'un mirage et n'ont d'autre but que de faire illusion à la galerie.

La passion que voile si mal le service de trois ans éclate, ai-je dit, dans la suppression des dispenses et des écoles.

Par ces suppressions la loi marche à l'assaut, de celui qui possède, de celui qui sait, de celui qui prie! Pour l'atteindre, tout moyen est bon, et malheur à qui se trouve sur le chemin! L'orphelin, le vieillard, la femme veuve, le père qui donna à la patrie le sang d'un enfant, ne sont point épargné dans la personne du fils ou du frère devenu chef de la famille. Leur appui, leur conseil, leur consolation leur est impitoyablement enlevé, si, avec la mort, la misère ne s'est point assise à leur foyer. (Très bien! très bien! à droite.)

L'égalité dans le malheur, autrefois sacrée, est méconnue, le droit commun est violé, et des commissions d'où ne seront exclues ni les passions locales, ni les représailles politiques, décideront désormais du droit inégal à faire à d'égales infortunes. (Applaudissements à droite).

Pas plus que les plus respectables intérêts particuliers, les intérêts vitaux de la nation ne sont considérés.

On ne réfléchit pas qu'un pays n'est pas grand seulement par la puissance de ses armes, mais par celle de son génie, qu'à l'égal de ses illustres généraux, ses grands peintres, ses lettrés, ses mathématiciens, ses philosophes, ses savants, ses musiciens, ses poètes, font sa gloire et sa renommée. (Très bien! très bien! à droite.)

Ces vérités banales s'évanouissent devant la peur. Périssent les lettres, les sciences, le talent, le génie et l'éclat des arts, et la fortune publique. Il n'importe! Pourvu que le riche, le savant, le prêtre, soient frappés, le but est atteint. (Applaudissements à droite).

Partout, le prêtre est poursuivi, traqué. Au séminaire, la loi le rappelle comme réserviste. En vérité, que cherche-t-on? Que veut-on? Est-ce amener sur le champ de bataille, contraindre à combattre et à tuer les hommes, celui qui fit devant Dieu le sacré et solennel serment de ne pas verser le sang? (Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche).

Le but poursuivi serait-il — et, véritablement dans ce cas, odieux à l'égal d'un forfait, — de faire du prêtre une victime sans défense ou tout à la fois un homicide et un parjure? (Très bien ! très bien ! à droite. — Rumeurs à gauche.)

Je ne sais, messieurs, comment vous accorderez le projet que j'examine avec le respect, avec l'observation de l'article 1er du Concordat par lequel il est affirmé que la religion catholique sera librement exercée en France; des jurisconsultes traiteront ce point-là, mais ce que je sais, c'est qu'un pareil scandale blessera, je ne dis pas seulement la conscience des catholiques, mais de tous ceux qui ont le respect des consciences. (Très bien! à droite.)

Ce que je sais, c'est que c'est une chose exécrable que de conduire sur un champ de bataille un homme qui ne peut s'y défendre et qui y court volontairement et joyeusement quand on l'y laisse servir, non avec l'arme qui tue et venge, mais avec la croix qui console et pardonne. (Applaudissements répétés à droite).

Je me résume.

Le projet ne s'inspire pas des considérations militaires, mais de considérations politiques et de haine de certaines classes sociales.

Son caractère est d'être passionné. (Très bien! très bien ! à droite); son but est l'écrasement du sacerdoce et des supériorités de tout ordre qu'il peut atteindre.

J'achève par une citation, si douloureuse qu'elle soit, je l'emprunte à un ennemi.

Voici ce qu'écrit l'auteur d'un livre, *la Prochaine guerre franco-allemande*, qui a fait beaucoup de bruit, le lieutenant-colonel Kœtschau.

« Dans notre intérêt (l'intérêt allemand), souhaitons la complète adoption des réformes du général Boulanger; nous aurons à combattre une armée plus nombreuse, mais moins solide que ne l'était l'armée de Napoléon III. »

A sa descente de la tribune, l'orateur est accueilli par une triple salve d'applaudissements et vivement félicité par ses collègues de droite.

Lundi 6 *juin*. — Suite de la discussion militaire.

M. Gaudin de Villaine est partisan du service de trois ans, tout en étant opposé à la plupart des autres dispositions de la loi; de même que M. de Martimprey, il considère comme incompatibles les principes démocratiques et les principes militaires; dans une démocratie, il faudrait une armée de vétérans.

L'orateur rappelle l'opposition faite, à la fin de l'Empire, aux projets du maréchal Niel; conséquences : Sedan et la perte de l'Alsace-Lorraine. Au contraire, en 1861, l'empereur d'Allemagne brisa les résistances; conséquences : Sadowa, la chute des Habsbourg et l'avènement des Hohenzollern.

L'orateur admet le remplacement et le rengagement jusqu'à quarante ans, étant entendu que, en temps de guerre, remplaçants et remplacés devraient le service personnel.

Il considère son système comme avantageux pour les classes populaires, car l'ouvrier qui aurait rengagé trouverait à sa sortie de l'armée des ressources accumulées. Le système actuel est au contraire une cause de dépopulation dans les campagnes, danger auquel remédieraient les avantages pécuniaires résultant du remplacement.

L'armée étant ainsi constituée, on pourrait supprimer les appels de vingt-huit et de treize jours. M. Gaudin de Villaine termine en demandant au ministre de s'abstenir de proposer la discussion des titres II et III — organisation intérieure des corps de troupe.

M. de Lamarzelle, député conservateur du Morbihan, considère le service de trois ans comme une cause d'affaiblissement pour le pays; cette innovation arrêterait le recrutement des instituteurs libres dont le personnel serait absorbé par les sous-officiers; elle serait par suite fatale à l'instruction primaire, fatale aussi au recrutement des carrières libérales. Comme les orateurs qui l'ont précédé, il voit la passion politique au fond du projet. « Et pourquoi, dit-il, enrôler les 2,000 séminaristes? On n'a pas besoin d'eux en temps de paix; en temps de guerre, ils constitueraient le service de l'aumônerie. » Bref, on veut en réalité frapper le catholicisme, considéré comme l'ennemi du dedans; le projet de loi est une œuvre de désunion.

Le général de Freschéville, député du Nord, serait d'avis de consulter, tout d'abord le conseil supérieur de la guerre au moment de porter la main sur la loi de 1872.

Mardi 7 juin. — Suite de la discussion militaire.

La parole est donnée à M. Dupuy, député de la Haute-Loire. Il est partisan de la loi et croit l'heure venue de faire disparaître les équivalences en matière militaire. M. Dupuy, ancien recteur d'académie, déclare que les instituteurs ne demandent pas mieux que de subir le service militaire. S'il se propose de critiquer le projet. c'est que, suivant lui, le principe de l'égalité n'a pas été réellement observé.

Tout d'abord, au moment où l'on supprime les privilèges pour certains citoyens, il est inadmissible de laisser le privilège de l'exemption aux étrangers résidant en France, dont le nombre s'est élevé en quelques années de 850,000 à 1,125,000, soit 1 étranger sur 34 habitants; au point de vue de la distribution géographique, l'infiltration étrangère donne : au sud, 73,000 Espagnols; dans le sud-ouest, 240,000 Italiens; dans l'est, 80,000 Allemands et plusieurs centaines de milliers de Belges, ou soi-disant tels.

De ce chef, la loi est donc insuffisante, car elle oppose le code civil au code militaire; le premier, engageant l'étranger habitant en

France, à revendiquer la qualité de Français; le second, l'en dissuadant.

M. Dupuy est partisan du service de trois ans. Peut-il être organisé avec nos ressources financières? Le projet de loi indique sous les drapeaux 471,474 hommes; ce nombre serait augmenté de 73,000, réduit en réalité à 40,000, soit, à raison de 441 fr. par homme. 18 millions en chiffres ronds.

Où prendre cette somme? Le projet répond en faisant sortir par congés un nombre suffisant d'hommes; cependant, vu l'écart entre le coût *de présence* d'un homme et l'économie *réalisée* par son départ, il reste du chef de l'augmentation des effectifs, un excédent de dépense de 5 millions. C'est peu, ce n'est cependant pas un moyen d'économiser.

Mais comment procède-t-on au renvoi des hommes en congé? Par le tirage au sort. C'est rétablir la seconde portion du contingent; c'est en même temps se vouer au hasard aveugle, là où il faudrait la sélection, c'est-à-dire des examens.

Quant au principe d'égalité inexorable que l'on invoque, c'est non pas l'égalité, mais le principe mort de l'identité.

L'orateur critique en termes élevés le soi-disant principe invoqué par les auteurs du projet.

Obliger tous les citoyens français à traverser l'armée et baser les renvois en congé sur la réalité des qualités militaires acquises au régiment, tel est le système que préconise le député de la Haute-Loire.

M. Margaine, considère la loi en discussion comme devant diminuer la force du pays; il est partisan du service pour tous, prêtres ou laïques, mais il lui paraît impossible que ce service soit égal pour tous; adversaire du remplacement, il considère comme mauvais le recrutement de l'armée coloniale par voie de tirage au sort, et préférerait la recruter par des engagements avec primes. Il voudrait que les dispensés fussent versés dans la deuxième partie du contingent et conserverait le volontariat en supprimant les 1,500 francs, les volontaires d'un an étant versés dans le rang et non traités spécialement.

L'honorable questeur critique le service de trois ans qui oblige à congédier les hommes suivant un système dont la faveur ne sera pas bannie. Il est évidemment partisan d'une longue durée du service, le seul qui fournisse de vieux soldats pour encadrer les jeunes.

Avec le système actuel, notre armée, dit plaisamment M. Margaine, devient un véritable lycée; rien n'y est stable; le fusil seul est parfait.

M. de Jouvencel, se déclare partisan du service de trois ans, sans exception pour personne, et propose la formation de compagnies franches de vétérans pris parmi les anciens soldats d'infanterie.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La dernière allocution de Léon XIII. — Le projet de loi militaire. — Conseil municipal de Paris.— Elections du 4 juin.— Tonkin et Tunisie. — Le canal de la Mer du Nord à la Baltique.

9 juin 1887.

Les journaux libéraux italiens de toute nuance continuent à disserter à perte de vue sur la dernière allocution consistoriale de SS. Léon XIII.

Beaucoup d'entre eux y voient le prologue d'une réconciliation entre l'Italie unitaire et la Papauté.

Que le Pape désire cette réconciliation, personne n'en doute, car le Pape est, par son caractère autant que par son office, partisan de la paix; mais que le Pape veuille consentir à cette réconciliation sans obtenir les restitutions nécessaires, c'est ce qu'aucun catholique ne pourra admettre, sachant bien que le plus pacifique de tous les Papes est et doit toujours rester l'inflexible gardien de la justice.

Ce qui résulte le plus clairement à nos yeux des commentaires de la presse libérale italienne sur le récent discours du Souverain-Pontife, c'est l'aveu, plus ou moins explicite, de la situation intolérable, créée au Saint-Siège depuis l'invasion de Rome.

Si la fameuse loi des garanties était compatible — comme on le prétendait naguère — avec la pleine liberté de l'Église catholique, pas ne serait besoin d'entamer des négociations pour formuler un *modus vivendi* plus favorable aux intérêts de la religion.

D'un autre côté, si l'Italie n'a rien à se reprocher, si elle croit que la constitution de son unité et que l'occupation de Rome sont dues à des procédés parfaitement corrects et légitimes, quel besoin éprouvent donc, aujourd'hui, les organes du libéralisme italien et jusqu'aux échos habituels du Quirinal, de voir régulariser et légitimer, par l'assentiment du Saint-Siège, un état de choses qui serait en lui-même inattaquable?...

La vérité est, par conséquent, que, loin d'être résolue par l'invasion et le bombardement de Rome, la question romaine s'est, au contraire, posée depuis cet attentat contre l'Église et contre le droit des gens, en des termes plus inéluctables que jamais.

Les envahisseurs eux-mêmes en conviennent aujourd'hui,

puisqu'ils répondent aux doléances du Pape en avouant la nécessité d'une solution.

C'est pour le moment la seule conclusion qu'il y ait à tirer de la polémique soulevée un peu partout par les récentes paroles de S. S. Léon XIII.

Il est vrai que les circonstances mêmes donnent à ces paroles une singulière autorité.

L'influence du Pontife romain grandit tous les jours et les nations les plus puissantes en ont ressenti les bienfaisants effets.

En s'isolant volontairement de la sphère d'action du Saint-Siège, l'Italie s'amoindrit elle-même, elle s'écarte de sa voie traditionnelle, elle se condamne à descendre la pente révolutionnaire, et c'est à ce point de vue que le Pape a pu dire qu'une réconciliation serait avant tout avantageuse à la nation italienne elle-même.

Les hommes d'État italiens qui connaissent l'histoire de leur patrie et qui ne sont point inféodés aux sectes maçonniques, si justement dénoncées par Léon XIII comme les principales promotrices de la Révolution, se rendent parfaitement compte de cette situation. Sauf la Papauté, presque tout ce qui était vieux en Italie est détruit : c'est le pays des ruines ; — en revanche, rien de ce qui est nouveau ne parvient à s'y enraciner. Royauté, Parlement, Administration, tout est branlant, provisoire et fragile. La table royale du Quirinal a l'aspect d'une table d'hôte et la Chambre des députés ressemble à un théâtre forain où une troupe de passage donne des représentations plus ou moins variées. Plus que jamais, il est donc vrai de dire avec le comte Rossi, l'illustre et malheureux ministre de Pie IX : « *La Papauté est la seule grandeur vivante de l'Italie.* » Elle seule peut relever ce noble pays de sa décadence et le remettre sur la route de ses glorieuses destinées !... L'intérêt politique évident de l'Italie est, par conséquent, de rendre au Pape la place à laquelle il a droit. Or, lorsqu'il s'agit du Chef de la chrétienté, qui ne peut ni ne veut être le sujet d'aucune puissance terrestre, cette place ne saurait être qu'un trône royal et indépendant. « Pour le Pape, disait en 1849, un célèbre homme d'État, il n'y a d'indépendance que dans la souveraineté. » — On peut être convaincu que, sur ce chapitre, le Pape, à qui ses adversaires eux-mêmes reconnaissent une profonde perspicacité politique, ne se montrera jamais, quoi qu'il arrive, moins exigeant que M. Thiers.

—

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître les grandes lignes du projet de réorganisation militaire qui se discute à la Chambre ; ils pourront ainsi suivre les débats plus facilement.

Le titre premier diffère de la loi de 1872 sur le recrutement de l'armée, actuellement en vigueur, par plusieurs points essentiels, notamment par la réduction de la durée du service dans l'armée active, la suppression des dispenses légales et conditionnelles ; la suppression de la division du contingent annuel en deux portions et la suppression de l'engagement conditionnel d'un an.

Dans l'état actuel des choses, chaque citoyen se doit au pays pendant vingt années réparties entre quatre périodes distinctes : 5 années dans l'armée active, 4 dans la réserve de l'armée active, 6 dans l'armée territoriale et 5 dans sa réserve. L'armée se recrute par voie d'appel et par les engagements et réengagements volontaires. Le conseil de revision, après avoir examiné les jeunes gens, les range dans diverses catégories.

Le projet Boulanger, qui est en discussion, réduit à 3 ans la durée du service dans l'armée active, en portant à 6 ans celle du service dans la réserve ; le tirage au sort ne précéderait plus la séance du conseil de révision. Le tirage au sort s'effectuerait dans chaque canton, à la fin du conseil de revision et aurait pour objet de déterminer l'ordre de classement dans les corps de troupes. Les numéros les plus bas seraient incorporés dans l'équipage de la flotte, les suivants dans l'armée coloniale ; pour les autres, le mode de recrutement serait le mode régional. Enfin, l'engagement conditionnel serait supprimé ; par contre, les engagements volontaires dans les troupes de terre seraient admis à partir de 17 ans.

Tous les hommes portés sur la liste du contingent seraient appelés sous les drapeaux au même titre. Au bout de 2 ans de service un tirage au sort, auquel prendront part tous les soldats ayant obtenu un certificat d'aptitude, désignerait ceux, suivant un nombre fixé par le ministre de la guerre, qui seraient renvoyés dans leurs foyers en congé illimité. D'autre part, un certain nombre d'hommes de la classe qui termine sa deuxième année de présence sous les drapeaux pourraient être envoyés en congé de six mois, également après un tirage au sort. En définitive, la durée du service ne sera donc plus de 3 années pour

tous : elle sera, pour un grand nombre d'hommes, réduite à dix-huit mois.

—

Au conseil municipal de Paris, M. Hovelacque, le nouveau président du Conseil, ouvrant la séance, vient de prononcer un discours relatif à l'autonomie communale. Il veut que les délibérations des élus de Paris soient immédiatement exécutoires ; il veut que les agents d'exécution de ces délibérations relèvent exclusivement de l'assemblée municipale élue et responsable. Paris, a-t-il ajouté, rejette les institutions contre-révolutionnaires et anti-républicaines, en vertu desquelles à la tête de l'administration municipale se trouvent placés les fonctionnaires de l'État.

Il termine ainsi :

Les électeurs parisiens ont à une grande majorité, affirmé qu'il était possible de donner satisfaction aux revendications des travailleurs, en faisant passer dans la pratique le programme des autonomistes. Ce programme, nous réclamons le droit incontestable de pouvoir l'appliquer. Si l'État est impuissant à réaliser les réformes républicaines et sociales, qu'il laisse agir les communes. (Applaudissements.)

En ce moment, messieurs, où grâce à des connivences que l'on se refusait à prévoir, une réaction à peine dissimulée tente contre la démocratie un retour offensif, notre devoir est de nous affirmer plus énergiquement encore ; allons sans défaillances, sans compromis à la conquête inévitable, certaine, de l'autonomie communale. Paris affranchi saura, par son exemple, engager la nation dans la voie républicaine, dans la voie des réformes sociales. Voilà pourquoi Paris veut être libre. (Applaudissements sur un très grand nombre de bancs).

On ne pouvait attendre moins du président élu par le nouveau conseil.

—

Les journaux radicaux continuent avec un redoublement d'acharnement leur campagne contre le ministère et contre M. Grévy.

La *Justice* s'attaque spécialement à MM. Barbe et de Héredia, qu'elle tranche tout uniment du parti radical.

L'*Intransigeant* et la *Lanterne* s'attaquent surtout à M. Grévy, que ces journaux accusent d'avoir livré la République à la réaction.

—

La nomination de M. Valentin aux élections législatives de dimanche dans l'Isère était trop prévue pour qu'il y ait lieu de s'en montrer surpris. C'est un échec pour les radicaux, puisque M. Edgard Monteil, le candidat du parti, n'a rallié que 22,683 suffrages contre 35,416 obtenus par M. Valentin, opportuniste. Quant à M. Paviot, républicain, qui vient en troisième ligne avec 16,169 voix, il s'était placé, dans ses professions de foi, uniquement sur le terrain agricole. Les abstentions, dans cette élection, ont été de plus de la moitié des inscrits.

—

On raconte depuis plusieurs jours que le ministre de la guerre conseillerait au gouvernement l'évacuation non seulement du Tonkin, mais encore de la Tunisie. En ce qui concerne la Tunisie, la nouvelle se dément d'elle-même, et l'on assure que la question du Tonkin n'a même pas été agitée en conseil ni ailleurs. Une information de la *France*, qui a d'abord été démentie, est reprise par plusieurs journaux qui affirment avec insistance que les nouvelles sont mauvaises. M. Bihourd demanderait de l'argent et des renforts; il manquerait un minimum de quarante millions pour couvrir les dépenses du Tonkin; ce ne serait plus seulement contre les pirates que nos soldats et nos nationaux auraient à soutenir des luttes mortelles, mais contre un ennemi autrement redoutable, le climat. Le choléra aurait reparu, et le général Munier, commandant le corps d'occupation, aurait beau user de tous les moyens dont il dispose pour conjurer l'épidémie, les précautions prises n'empêcheraient pas l'agmentation du nombre des victimes.

Nous voulons croire que ces nouvelles sont inexactes; elles sont, du reste, données avec éclat par les seuls journaux radicaux à qui il ne déplairait pas sans doute, d'accabler le ministère Rouvier sous l'éternel Tonkin. Ils rappellent un mot exact ou non du général Ferron : « Le Tonkin, je l'évacuerai, » et cherchent à jeter la division au sein du cabinet. Il est incontestable que le Tonkin a été une mauvaise affaire et qu'il continue à être une mauvaise affaire; il aurait mieux valu ne pas l'entreprendre ou tout au moins y renoncer en temps opportun, mais rien ne motiverait plus aujourd'hui qu'hier une évacuation immédiate. Le ministre de la guerre comprend, comme tout le

monde, que cette aventure aura plus d'une conséquence fâcheuse et il ne l'entreprendrait certainement pas, mais de là à conseiller la liquidation, il y a loin.

—

Pendant que nos gouvernants sont forcés de réduire le budget des travaux publics, afin de combler dans la mesure du possible le vide que leurs folies et leurs gaspillages ont creusé dans nos finances, nos voisins d'au delà des Vosges entreprennent de gigantesques et utiles travaux. C'est ainsi qu'on a procédé ces jours-ci, près de Kiel, en présence de l'empereur Guillaume, à la pose de la première pierre du canal destiné à relier, par le Sleswig-Holstein, la mer du Nord et la Baltique. Cette nouvelle voie de communication, qui part de l'embouchure de l'Elbe pour aboutir à Holtenau, dans le port même de Kiel, aura une importance commerciale et militaire considérable. A son achèvement, que l'on n'attend guère que pour dans huit ans, on compte que le canal, en épargnant le dangereux détour de 650 milles marins par le Kattégat, le Sund ou les Belt, en abrégeant la traversée de deux jours, servira de lieu de passage à la moitié environ des 35,000 navires qui prennent tous les ans par les détroits danois, et contribuera ainsi à augmenter la prospérité des ports allemands des deux côtés de la presqu'île cimmérienne.

Les avantages stratégiques sont plus importants encore : jusqu'ici la flotte allemande pouvait facilement être coupée en deux escadres isolées par un ennemi qui, avec l'aide du Danemark, aurait fermé les principales passes entre les deux mers. Il n'en sera plus ainsi quand le canal sera achevé. Kiel, le principal arsenal de la Baltique, sera en communication directe avec le principal port militaire de la mer du Nord, Wilhelmshafen, et les flottes des deux mers pourront ainsi se concentrer ou se retirer à leur gré dans les eaux où il leur sera avantageux d'aller. Le canal sera fortifié à ses issues, et des forts le mettront en sûreté, de place en place, contre une attaque de terre. Nous avons à creuser en France un canal qui ne serait pas d'une moindre importance, celui de la Méditerranée à l'Océan, et qui serait aussi utile au double point de vue commercial et stratégique. Il eût coûté moins cher que le Tonkin et nous eût rapporté davantage.

PETITE CHRONIQUE

M. Albéric Second, vient de mourir emporté par une fluxion de poitrine, contractée le soir de l'incendie de l'Opéra-Comique.

M. Albéric Second avait été nommé sous-préfet en 1848; plus tard, sous l'Empire, il avait exercé les fonctions de commissaire des théâtres subventionnés. Enfin, depuis cette époque, M. Albéric Second avait collaboré à plusieurs journaux : au *Charivari* au *Figaro* et au *Moniteur universel* où il a publié des romans qui ont été très remarqués, notamment la *Semaine des quatre jeudis*, la *Vicomtesse Alice* et les *Demoiselles du Rançay ;* ce dernier roman a été couronné par l'Académie.

M. Albéric Second, qui était chevalier de la Légion d'honneur, avait également donné au Théâtre-Français une comédie intitulée : le *Baiser anonyme.*

— La foule des badauds, des curieux, des flâneurs, des mondains et mondaines s'était donné rendez-vous dimanche au bois de Boulogne. Il s'agissait de sauver une fois de plus l'honneur français, et d'inscrire à nos annales un nouveau et éclatant triomphe. Qui l'emporterait du cheval anglais ou du cheval français? C'était là une préoccupation qui hantait tous les cerveaux.

C'est un cheval français, un cheval sur lequel on ne comptait guère, *Ténébreuse*, qui a remporté le prix de Paris, 150,000 francs.

— Les Allemands paraissent redouter les manœuvres de nuit auxquelles on exerce actuellement les troupes et pour y parer le grand état-major allemand avait trouvé un moyen qui ne manque pas d'originalité : Une voiture blindée, munie d'une machine à vapeur, d'une machine électrique et d'un réflecteur a été mise à l'essai ; elle permet de diriger sur tous les points de l'horizon, des flots de lumière qui servent à explorer le terrain. C'est ce que les Allemands appellent la *voiture d'éclairage.*

Malheureusement pour eux, l'état-major français a trouvé un engin qui paralyse complètement les effets de la voiture allemande. Un foyer électrique puissant et dont l'intensité est centuplée par des lentilles combinées, permet non seulement d'annihiler les feux de la voiture allemande, mais encore de l'aveugler. Ajoutons qu'un canon établi sur la voiture française lance avec une précision extrême un projectile à la mélinite qui réduit le véhicule adverse en miettes.

La locomobile de guerre — tel est son nom — est expérimentée en ce moment au camp de Châlons.

— Les deux prêtres irlandais qui avaient été emprisonnés pour refus de témoignage dans la fameuse affaire du plan de campagne viennent d'être relâchés. La Cour d'appel de Dublin a cassé, sur un

writ d'habeas corpus, la décision du juge Boyd. Les PP. Keller et Ryan ont donc été rendus à la liberté, après quelques mois d'emprisonnement pour un prétendu délit qui, d'après le premier tribunal d'Irlande, n'en était pas un. Le fait montre assez ce que deviendraient la liberté et les droits des Irlandais sous un nouveau bill de coercition. Les magistrats des cours secondaires séviraient avec vigueur contre les chefs du mouvement nationaliste, et les fonctionnaires pourraient pratiquer en grand des opérations politico judiciaires. Il n'est pas besoin de dire que les PP. Keller et Ryan ont été l'objet des manifestations les plus joyeuses et les plus enthousiastes.

— De 1800 à 1810, il y a eu, sur la surface du globe, 17 théâtres incendiés, de 1810 à 1820, 18 ; de 1820 à 1830, 32 ; de 1830 à 1840, 30 ; de 1840 à 1850, 54 ; de 1850 à 1860, 76 ; de 1860 à 1870, 103 ; de 1870 à 1880, 169 ; de 1880 à 1885, 174 ; en 1886, 300.

On voit que la progression est constante.

Le chiffre des victimes a atteint parfois des proportions effrayantes. Voici celui des plus terribles catastrophes.

En 1757, au Havre, 10 personnes tuées.
1772, Amsterdam, 25 victimes.
1778, Saragosse, 77 victimes, 52 blessés.
1808, Londres, 22 victimes.
1811, Richmond, 72 victimes.
1820, Philadelphie, 97 victimes.
1836, Saint-Pétersbourg, 800 victimes ! !!
1845, Canton, 1,670 victimes ! ! ! ! !
1846, Québec, 200 victimes.
1847, Carlsruhe, 63 victimes, 203 blessés.
1853, Whampoa, 30 victimes.
1857, Libourne, 43 victimes, 134 blessés.
1867, Philadelphie, 13 victimes, 16 blessés.
1872, Tien-Tsin, 600 victimes.
1876, Brooklyn, 283 victimes.
1876, San Sacramento, 110 victimes.
1878, Ahmednuggur, 40 victimes.
1881, Vienne, 450 victimes.
1881, Nice, 70 victimes.
1885, Richmond, 100 victimes.

Cette lugubre statistique accuse, en 135 ans, de 1750 à 1885 . 6,573 victimes, soit une moyenne annuelle de 48 personnes tuées ou blessées.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

OU EST LE REMÈDE ?

« Les nombreuses et consciencieuses études faites de nos « jours sur la condition des classes ouvrières ont prouvé que, « sauf des cas assez rares, le salaire donne à l'ouvrier la rému- « nération naturelle, c'est-à-dire la rémunération équitable du « travail. Il est certain que la misère ne vient pas tant de « l'insuffisance du salaire que du mauvais emploi que l'ouvrier « en fait. » (Charles Périn, disc. de Lille, 1881.)

Voilà sur la question sociale, dit le *Courrier de Bruxelles*, le jugement d'un homme dont la compétence n'est récusée en doute par personne, et qui a passé sa vie à résoudre les problèmes de droit public et d'économie politique.

Qu'y a-t-il donc de capital à faire pour conjurer la crise sociale et mettre fin aux grèves? C'est d'apprendre à l'ouvrier à faire un bon usage de son salaire, c'est de le corriger dans le mauvais emploi qu'il en fait.

Qu'est-ce donc que l'ouvrier doit faire de son salaire? Il doit le convertir en pain pour sa propre subsistance et pour celle de sa famille. Ce salaire doit aussi en partie devenir vêtements, meubles de ménage, petite batterie de cuisine, literie, chauffage et modeste logement. Le salaire, il convient encore qu'il devienne, partiellement, épargne et réserve pour les jours de chômage, de maladie.

C'est encore sur ce petit et modeste salaire que l'ouvrier aura à prendre ce qui est utile ou nécessaire pour faire donner à son jeune fils, à sa fillette l'éducation religieuse par laquelle ces enfants deviendront l'un un robuste et probe ouvrier, l'autre une modeste et chrétienne ouvrière.

Le salaire, en un mot, c'est le *pain quotidien* sollicité et donné de Dieu dont la Providence s'étend à tout. Si l'ouvrier savait convertir son modeste salaire en tous ces biens indispensables à la vie, que nous venons d'énumérer, verrait-on la misère au foyer de l'ouvrier, sa huche vide de pain, ses vêtements devenus haillons, sa femme nue et éplorée, ses enfants courant nu-pieds, le visage hâve et languissant pour solliciter des passants un « petit sou » qu'on appréhende souvent de

donner parce qu'on craint qu'il ne serve à payer le « petit verre » d'un père pochard ?

Pourquoi chez l'ouvrier tant de misères? A cause, dit l'éminent publiciste que nous venons de citer, à cause du mauvais emploi que l'ouvrier fait de son salaire. Et en quoi consiste ce mauvais emploi? En ce que souvent l'ouvrier, entraîné par l'exemple luxueux des riches, veut faire du luxe à sa façon.

Et quel luxe peut donc faire le pauvre ouvrier, s'écrieront certains philosophes déclamatoires et sentimentalistes? Suivez un peu cet ouvrier et vous verrez dans quel luxe il donne!

Celui-ci jette une partie de son salaire en fumée et trouve qu'il porte loin sa tempérance en tabac s'il ne dépense pour cet article qu'un *petit franc* par semaine. Que de livres de pain n'y avait-il pas pour ses enfants dans ces cinquante-deux francs annuellement convertis en fumée! Cette fumée est-elle utile à l'ouvrier? Nullement; la plupart du temps elle lui est nuisible. Voilà donc un mauvais emploi que l'ouvrier fait de son salaire.

Voici un autre ouvrier qui se dessèche tellement le gosier à faire de la fumée qu'il croit nécessaire de se rafraîchir d'une « petite goutte » trois ou quatre fois le jour. Il se tient pour l'homme le plus sobre et le plus économe du monde s'il n'a dépensé sur sa journée que vingt centimes pour le « petit verre. » Mauvais emploi de son salaire, mauvais emploi qui, répété 365 fois, enlève annuellement quatre-vingts francs au bien-être de son petit ménage. Cet autre ouvrier a des goûts plus raffinés : il se paiera donc journellement le petit cigare à 5 centimes et la feuille de trottoir qui lui coûtera autant encore et qui lui apprendra comment on fait la grève et comment on nourrit dans une âme la haine du capital et du patron.

D'autres font des dépenses plus folles et plus ruineuses encore. Ils ont faim de romans immondes qui leur coûtent 25 centimes le volume.

D'aucuns qui ne trouvent pas de quoi donner du pain à leurs enfants, sont passionnés pour le luxe des vêtements : ils veulent passer pour des « messieurs bien mis » et dépensent en clinquant et en camelote un argent considérable qui, sagement employé pour vêtements solides, les eût empêchés, eux et leurs enfants, de grelotter de froid pendant tout un hiver.

Parce que *tout le monde comme il faut* fait aujourd'hui des voyages de plaisir, tels ouvriers dont la femme et ses enfants

manquent de pain grattent et regrattent sur leur petit salaire pour avoir de quoi se donner le luxe de faire aussi leur *excursion*. Et voilà ces excursionnistes en route, dépensant en un dimanche par eux profané, le salaire de toute une semaine et perdant en outre le salaire du lundi! Mauvais emploi du salaire que tout cela? dépenses de *luxe*, osons le dire, et source de misères domestiques et de grèves.

La Providence avait ménagé à l'ouvrier un salaire suffisant pour procurer à lui et à sa famille le pain quotidien, et qu'est-ce que l'ouvrier oublieux de ses devoirs de chrétien et de père a fait de ce salaire? De ce salaire, il a fait, de la fumée, de l'ébriété, de la propagande à la mauvaise presse, du luxe, des excursions, sans compter la profanation du dimanche, laquelle est à elle seule la source la plus féconde des misères de notre temps. Par ce mauvais emploi de son salaire l'ouvrier a fait encore la misère à son foyer, sa femme malheureuse, ses enfants misérables et mendiants.

Qui délivrera l'ouvrier de tous ces maux? Le bon emploi du salaire. Qui apprendra à l'ouvrier le bon emploi du salaire? Il ne peut l'apprendre qu'à deux écoles : à l'école de la religion, qui lui enseignera ses devoirs envers lui-même, envers sa famille et ses enfants; à l'école de l'exemple, si les riches, cessant eux-mêmes de sacrifier à tous les autels du luxe moderne et de la vanité, ont le courage de donner à l'ouvrier l'exemple de la modestie et de la simplicité et regardent comme un de leurs devoirs les plus sacrés de faire de leur superflu le nécessaire des pauvres et des déshérités de la fortune.

L'INDIVIDUALISME

La société moderne, même dans les États monarchiques, repose essentiellement sur le triple principe formulé par la révolution française : Liberté, Égalité, Fraternité. Dire aujourd'hui que cette *Égalité* n'est qu'un paradoxe, c'est une assertion bien faite pour étonner l'opinion publique; ne pas se contenter de le dire, mais le prouver, c'est de quoi dérouter absolument la plupart des esprits; et que cette preuve soit faite d'une façon péremptoire, non point par un de ces penseurs que l'on est convenu d'appeler réactionnaires, mais par un républicain français,

par un fidèle des principes de 89, ce sera le comble. C'est pourtant ce qui vient d'être fait en quelques chapitres dans un volume : *Le paradoxe de l'égalité* (1), publié par M. Paul Laffitte, de Versailles.

L'auteur établit sa démonstration d'abord sur quatre grands points des conquêtes faites ou revendiquées par la démocratie avancée : le suffrage universel, l'égalité dans l'enseignement, le service de trois ans, le droit politique des femmes ; puis il trouve l'origine de tous ces écarts sociaux dans l'individualisme moderne, et il essaye de remonter le funeste courant en esquissant lui-même un plan d'organisation de la démocratie. Il y a dans ces pages bien des idées mal fondées; l'auteur, tout en combattant avec sincérité les illusions générales des masses, garde ses propres illusions spéciales sur beaucoup de points. Son livre est peut-être un coup de tonnerre dans le ciel démocratique ; mais s'il a sillonné les nues d'un éclair, il ne les a point dissipées, et nous ne pouvons que lui dire : en avant, creusez plus profond ; vous avez saisi la vérité par un fil, tranchez les câbles qui vous empêchent de la suivre jusqu'au bout.

Cette réserve faite, nous nous plaisons à citer les pages suivantes sur l'individualisme :

Il me semble qu'on peut formuler ainsi le paradoxe de l'égalité : il n'y a dans la société que des individus, et tous les individus sont égaux entre eux.

Pourquoi, en politique, veut-on que la seule loi soit la loi du nombre? — Parce que, dans l'électeur, on ne voit que l'individu, sans tenir compte de la fonction.

Pourquoi, dans l'enseignement, l'unité de programme? — Parce que, dans l'enfant, on ne voit que l'individu, sans tenir compte des aptitudes.

Pourquoi, dans l'armée, le même temps de service pour tous? — Parce que, dans le soldat, on ne voit que l'individu, sans tenir compte de sa valeur sociale.

Pourquoi, dans la famille, les mêmes droits pour la femme et pour l'homme? — Parce que, dans la femme, on ne voit que l'individu, sans tenir compte de sa destinée naturelle.

Pourquoi, toujours et partout, l'égalité absolue? — Parce que, dans le citoyen, on ne considère que l'individu isolé, l'être abstrait, et qu'on oublie les rapports de toute sorte, rapports de famille, rapports de profession, rapports civils, rapports politiques, dont l'ensemble constitue la vie nationale.

(1) *Le paradoxe de l'égalité*, par P. Laffitte. Un vol. in-18. — Paris, Hachette, éditeur.

Ainsi, derrière le paradoxe de l'égalité, il y a une doctrine. L'individu est le commencement et la fin de la société. La famille est faite pour l'individu, et non l'individu pour la famille. Plus d'esprit corporatif, plus de groupement de forces, plus d'organes sociaux : partout l'éparpillement et l'émiettement. Des citoyens égaux en aptitudes, égaux en droits, en face d'un État tout-puissant, et rien entre eux : c'est l'individualisme.

On l'a dit souvent, l'individualisme est le signe de notre temps. Dans la vie privée comme dans la vie publique, dans les choses les plus futiles comme dans les plus graves, le point de vue général est sacrifié au point de vue particulier. En politique, les partis s'émiettent, et il devient de plus en plus difficile d'avoir une majorité de gouvernement. Dans l'industrie, l'apprentissage est négligé, les intérêts professionnels sont méconnus ; la guerre est dans l'atelier ; l'ouvrier se méfie du patron, et le patron de l'ouvrier. Dans les sciences, les spécialistes tiennent la première place, le savoir se fragmente chaque jour davantage : il semble qu'on ait peur des théories générales. Dans les beaux-arts, la fantaisie et le caprice dominent : il n'y eut peut-être jamais plus d'hommes de talent, et il n'y a pas une école. Dans le roman, au théâtre, l'étude des sentiments naturels a paru banale : on peint l'exception, et si l'on a réussi à nous présenter un monstre, il suffit, c'est un chef-d'œuvre. Dans l'histoire, on recherche avant tout le document inédit, le détail ignoré : l'histoire, à chaque instant, disparaît sous l'érudit. En philosophie, les systèmes sont devenus suspects ; on se tient volontiers sur la réserve, à mi-chemin du scepticisme et du pessimisme. En morale, nous nous faisons une idée différente du devoir, suivant l'école ou le parti auquel nous appartenons. Dans la famille, chacun élève la voix ; l'enfant de dix ans a une opinion et la soutient. Dans le monde, on varie sur la politique, sur l'art, sur les lettres, sur la religion ; il faut causer de banalités si l'on veut s'entendre. Il n'est pas jusqu'à la mode où l'on ne retrouve l'individualisme : dans l'architecture, dans l'ameublement, les styles les plus disparates sont confondus ; le « bibelot » prend la place de l'œuvre d'art. Dans la société tout entière, autant d'individus, autant d'idées, de goûts, de sentiments, d'intérêts différents : plus de vues d'ensemble, plus de règle commune.

M. Laffitte ajoute que les conservateurs, en général, sont plus frappés que les démocrates du danger de l'individualisme et que Mgr Freppel ou M. de Mun « sont aussi vrais qu'éloquents quand ils soutiennent qu'une nation est autre chose qu'une réunion d'individus, que le corps social a ses organes hiérarchiques comme le corps vivant. » Mais il interprète mal le but poursuivi par Mgr Freppel et M. de Mun dans leurs œuvres de restauration sociale. Quoi qu'il en soit, retenons ce dernier

aveu : « La révolution est individualiste comme la philosophie du dix-huitième siècle, d'où elle est sortie. Elle inscrit trois articles de foi dans son symbole, emprunté, dit-on, aux loges maçonniques du Nord : Liberté, Égalité, Fraternité ; mais elle ne parvient pas à concilier ces trois idées..... La liberté, jusqu'ici, n'a eu pour elle que les minorités. La fraternité est devenue lettre morte en passant de l'ordre des sentiments dans l'ordre politique. Seule l'égalité a définitivement triomphé. » Mais l'égalité n'est qu'un paradoxe ; et le problème à résoudre consiste à concilier ces deux principes : « l'égalité des individus, la hiérarchie des fonctions. »

JEANNE D'ARC

MESSAGE DE DIEU

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Qui nous renseignera sur ce point décisif.

Ceux mêmes avec lesquels Jeanne a passé les dix-sept premières années de sa paisible existence.

Que ne puis-je vous les faire tous entendre, ces braves paysans ou artisans de Domrémy et des villages voisins qui ont connu Jeanne au temps de son enfance, ces prêtres qui la voyaient prier dans leurs églises rurales, ces dignes femmes ou veuves dont elle avait si souvent partagé les travaux ou les jeux ! J'en citerai du moins quelques-uns. Interrogés en 1456, vingt-cinq ans après la mort de la Pucelle, voici en quels termes ils résumaient leurs souvenirs :

« Jeanne était une bonne, simple, honnête fille. Il n'y en avait pas de meilleure dans la paroisse. On ne la voyait fréquenter que les femmes et les filles les plus vertueuses. Elle était pleine de courage au travail ; tantôt, et le plus souvent, elle aidait sa mère dans les soins du ménage ? tantôt elle allait aux champs avec son père et ses frères, gardait le bétail à son tour, ou bien mettait la main à la herse et à la charrue. Elle était fort secourable aux malades et aux pauvres ; elle aimait à soigner les premiers, elle cédait quelquefois aux autres son propre lit pour aller dormir dans l'âtre du foyer ; aussi était-elle aimée de tout le monde. »

Elle n'avait « pas sa pareille dans la contrée », disait de sa

jeune paroissienne Guillaume Front, curé de Domrémy, dont le témoignage est rapporté par un prêtre qui avait été son enfant de chœur, lorsque Jeanne était encore au pays. Quant à Hauviette, l'intime amie de Jeanne, elle se borne à dire qu'elle l'aimait beaucoup parce qu'elle était bonne », et elle a bien pleuré quand elle a su son départ sans avoir pu lui dire adieu (1).

La voilà qui revit devant nous, avec sa physionomie authentique, la petite paysanne réservée à une si haute et si étrange destinée. Oui, la voilà bien, telle qu'elle était, avec tous ses dons de nature et de grâce; sérieuse, mais sans mélancolie; courageuse et sensible; d'une piété solide, dont le caractère dominant était l'accomplissement consciencieux de ses devoirs d'état, une constante application à ces rudes travaux de la campagne qui laissent peu de place aux rêveries romanesques ou aux exaltations d'un mysticisme suspect. Jeanne, d'ailleurs, se distinguera toujours par le bon sens le plus exquis, par un esprit naturellement prompt et vif, et dans les circonstances difficiles, nous le verrons bientôt, par la plus complète possession d'elle-même. On comprend que Dieu ait pu choisir pour l'accomplissement de ses desseins, cette sage et pieuse fille, objet du respect, de la confiance, de l'affection de tous. L'instrument était digne de l'ouvrier qui allait s'en servir, et de l'œuvre à laquelle il devait l'appliquer.

Cependant, si docile qu'on doive être aux ordres venus du ciel, faut-il mettre de côté les règles de la prudence ? Le Dieu de qui procèdent les révélations surnaturelles n'est-il pas en même temps l'auteur de la raison, de cette raison qu'il a lui-même donnée à l'homme, avec la liberté, pour être la marque de sa ressemblance avec son Créateur ?

N'ayons crainte, Messieurs, Dieu nous traite avec un grand respect (2). » Même dans l'ordre des mystères qu'il propose à notre foi, il ne nous demande jamais ni l'abdication, ni,

(1) Je résume ainsi d'une façon trop succincte des dépositions qui tiennent plus de soixante pages dans les enquêtes du procès de révision. Voir en particulier celles de Gérard Guillemette, cultivateur à Greux, d'un an seulement plus âgé que Jeanne, née le 6 janvier 1412, le jour de l'Épiphanie; de Jean Morel, un de ses parrains; de Simon Musnier, cultivateur à Domrémy, qui avait été soigné par la charitable fille; de la vieille Béatrix, veuve d'Estelin, qui avait plus de quatre-vingts ans quand elle comparut devant les commissaires enquêteurs. — Quicherat, II, p. 392 et suivantes.)

(2) *Sagesse,* XII, 18.

bien moins encore, le suicide de notre raison. Il a soin, en effet, d'entourer ces mystères de motifs de crédibilité sur lesquels notre intelligence a le droit et le devoir de s'exercer. Son honneur, c'est que « notre obéissance soit raisonnable (1) » et le nôtre, c'est que nous puissions toujours, suivant une fière parole de saint Pierre, rendre un compte satisfaisant de notre foi et de notre espérance (2). En fait, la valeur de ces motifs de crédibilité est telle que, si nous consentons à les peser dans la balance d'une conscience droite, loyale, affranchie de préjugés et de passions, il vient un moment où, suivant une belle parole de saint Augustin, non seulement il ne nous semble pas absurde de croire ces hautes vérités, mais où nous trouverions déraisonnable de ne les pas croire (3).

Quand Gédéon avait reçu l'ordre, très inattendu pour lui, de se mettre à la tête du peuple d'Israël et de combattre les Madianites, il ne s'en était pas rapporté du premier coup à la parole de l'ange. Il avait en quelque sorte pris ses sûretés vis-à-vis du Seigneur, afin de ne pas s'exposer par un téméraire empressement à être victime d'une illusion : « Si j'ai trouvé grâce en votre présence, dit-il hardiment à Dieu, montrez-moi par un signe que c'est vraiment vous qui me parlez : *Da mihi signum quo tu sis qui loqueris ad me* (4). » Il va même jusqu'à demander trois miracles, et loin de blâmer cette exigence, Dieu consent à faire surabondamment les preuves distinées à garantir l'autorité du mandat et à créer chez le mandataire l'inébranlable conviction qui rend capable de tous les dévoûments et de tous les sacrifices.

Jeanne, il est vrai, n'a pas sollicité de miracles préalables avant d'exécuter les ordres de Dieu. Mais elle a pris toutes les précautions commandées par la prudence, et elle ne s'est décidée qu'à bon escient. Quand l'archange saint Michel se fit entendre d'elle pour la première fois, c'était en 1425, elle était âgée de treize ans ; elle en avait dix-sept accomplis, au mois de février 1429, lorsqu'elle quitta sa famille et son pays. Durant ces quatre années, il ne s'était pas passé, nous a-t-elle dit, une seule semaine où les voix célestes n'eussent eu avec elle jusqu'à

(1) Romains, XII, 1.
(2) Ire épître de saint Pierre, III, 15.
(3) *Ut non sit stultum talia credere, sed stultum talia non credere.*
(4) *Judic.*, VI, 17.

deux ou trois de leurs mystérieux colloques. On peut donc évaluer à un nombre considérable les révélations qui lui ont été faites. Plus le message confié à la Pucelle était extraordinaire, plus il était nécessaire que jamais aucun doute ne pût ni effleurer son esprit ni ébranler son courage. En vérité, Jeanne ne s'est déterminée à l'action que lorsque l'évidence est devenue pour elle souveraine, absolue, irrésistible. C'est avec la raison la plus ferme qu'elle a mis en pratique le sage conseil donné par un apôtre aux premiers chrétiens : « Ne croyez pas témérairement à tout esprit ; mais éprouvez tous les esprits pour voir s'ils viennent de Dieu (1). »

Le 23 février 1429, la fille de Jacques d'Arc et d'Isabelle disait adieu à sa Lorraine bien-aimée, à son clocher de Domrémy, à tous les chers et pieux souvenirs de son enfance. Les habitants de Vaucouleurs s'étaient cotisés pour lui donner un cheval et son premier équipage. Ils accompagnaient de leurs vœux les plus émus celle qu'ils considéraient avec un religieux respect comme « une messagère de Dieu ». Elle-même partait, remplie d'une confiance dont elle communiquait à tout son entourage le fortifiant bienfait. Elle allait où Dieu l'appelait, et la voix de l'ange lui répétait pour la réconforter : « Va ! fille de Dieu ! Va ! Le seigneur est avec toi ! Sache bien que c'est lui qui t'envoie, *Dominus tecum et scito quod miserim te.* »

II

Les vertus les plus solides, procédant de l'esprit de foi, entretenues et développées par un recours assidu aux moyens de grâce que Jésus-Christ a établis dans son Église pour purifier et sanctifier les âmes ;

Des prophéties réalisées avec une précision étonnante ;

Des faits prodigieux, accomplis en dehors des industries ordinaires de la sagesse et de la puissance naturelles de l'homme : tels sont les éléments dont se compose cette existence où la poésie des plus suaves légendes s'allie à la certitude de l'histoire appuyée sur des preuves irrécusables.

Telle est, en outre, la triple démonstration qui met dans une pleine lumière le caractère surnaturel de la mission de Jeanne d'Arc.

(1) Ire épître de saint Jean, IV, 1.

Parlons d'abord des vertus, ce premier et nécessaire fondement des œuvres dont Dieu est l'auteur ou l'inspirateur.

De quel éclat elles ont resplendi dans la messagère envoyée par Dieu à la France en péril : c'est ce qu'attestent avec une imposante unanimité les témoins les plus dignes de foi.

Tout à l'heure, j'évoquais, pour les faire comparaître devant vous, de bons et simples villageois, des artisans, des prêtres de campagne, nés comme Jeanne sur les bords de la Meuse; ils nous ont dit son enfance innocente, sa jeunesse sérieuse et pure, son ardeur au travail, sa religion si bien entendue, sa charité pour les pauvres, la vénération (le mot n'est pas trop fort) dont elle était universellement entourée.

La voilà maintenant obligée de vivre avec des hommes de guerre, de partager leurs expéditions, leurs fatigues, leurs combats.

Quelle impression a-t-elle produite sur eux? Que vont-ils nous apprendre de cette enfant de dix-sept ans, tout d'un coup associée à leur rude métier, dans un temps où le relâchement de la discipline et la grossièreté des mœurs rendaient cette épreuve particulièrement redoutable pour une jeune fille élevée à l'ombre d'un foyer patriarcal et comme sous l'aile de la tendresse maternelle?

Je vais interpeller ses écuyers, son page, l'intendant de sa maison militaire, des princes du sang, des officiers, des magistrats, des bourgeois, de respectables matrones chez lesquelles elle a reçu l'hospitalité, à Chinon, à Poitiers, à Orléans, à Bourges, ailleurs encore.

La Pucelle, nous disent-ils, possédait à un éminent degré le don de faire rayonner tout autour d'elle le respect de la loi de Dieu. Dans sa société tout angélique (1), les pensées et les passions terrestres sont comme amorties ou endormies. Les plus dissolus de ces bandes d'Armagnacs, habitués à vivre de blasphèmes, de pillage, de débauche, se laissent conduire comme des agneaux. Elle leur interdit les jurements, ils s'en abstiennent; elle congédie les filles suspectes, on obéit sans murmurer; elle mène à confesse ces soudards plus prompts à pécher qu'à se repentir; ils s'agenouillent, s'humilient et s'essaient sérieusement à la vie chrétienne. Il y a en elle une

(1) C'est ainsi que, de son vivant, on désignait souvent Jeanne d'Arc. (Voir M. Siméon Luce citant un document de l'époque, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, CCXIV).

puissance de conversion à laquelle les plus endurcis ne résistent pas. Il suffit de se trouver près d'elle pour être accessible à de bons sentiments. On dirait qu'une vertu céleste s'échappe incessamment de ce corps virginal, de cette âme toute remplie de l'esprit de Dieu. Aussi les hommes d'armes la tenaient pour une sainte (1).

C'est à qui louera dans les termes les plus expressifs son humilité, son amour de la solitude et du recueillement, sa fidélité à la prière, sa délicatesse et sa sensibilité.

Quelle tendresse de cœur envers Dieu! Que de fois on la voyait pleurer, surtout quand elle se confessait (2), quand le prêtre à l'autel élevait le corps du Seigneur, quand elle-même le recevait dans la sainte communion!

Quelle bonté pour les pauvres! quelle charité envers les victimes de la guerre! Avant et après le combat, Jeanne était surtout la Française envoyée de Dieu pour expulser l'étranger. Aussi, comme elle savait électriser les troupes quand elle leur criait, en les entraînant par son exemple : « Sus aux Anglais! notre Sire les a condamnés! Abordez-les hardiment. Ils sont tous vôtres. Ayez courage! » Mais aussitôt la lutte finie, blessés et mourants sans distinction de nationalité, étaient l'objet de ses soins les plus compatissants!

En vérité, dit un contemporain, « cette fille était d'une très belle vie, et on voyait bien qu'elle était inspirée de Dieu (3). »

Après avoir accrédité sa mission en pratiquant des vertus qui répandaient tout autour d'elle un parfum de sainteté. Jeanne en

(1) *Armati eam reputabant quasi sanctam.* (Dépos. de Jean Barbier, avocat au Parlement. — Quich., III, p. 82.) Un de ses écuyers, Bertrand de Poulengy, atteste que souvent « les paroles de Jeanne l'enflammaient d'une grande ardeur pour le bien, tant il lui semblait qu'elle était envoyée de Dieu et bonne comme une sainte. » (*Id.*, II, 458).

(2) Au témoignage de son aumônier, frère Jean Pasquerel, moine Augustin. Jeanne se confessait presque tous les jours et communiait souvent. Elle disait qu'on ne saurait trop purifier sa conscience. (Quich., I, 270).

(3) *Erat pulcherrimæ vitæ ipsa fuit inspirata a Deo.* (Guillaume de Ricarville, panetier du roi. — Quicherat, III, 22). Il faudrait encore citer les très explicites et touchants témoignages de Raoul de Gaucourt, bailli d'Orléans; de Pierre Vaillant et de Cosme de Commy, bourgeois de la même ville; de Pierre Compaing, chanoine de Saint-Aignan; de Marguerite de la Touroulde, veuve de René de Bouligny, chez laquelle Jeanne reçut l'hospitalité à Bourges; le mémoire de Théodore de Lelli, auditeur de rote, et les conclusions si fortement motivées du promoteur du procès de réhabilitation.

a confirmé l'autorité par la manifestation surnaturelle de faits ou de circonstances dont elle n'a pu avoir connaissance que dans une lumière prophétique.

Le 12 février 1429, étant encore à Vaucouleurs, elle annonça au sire de Baudricourt le revers subi, le jour même, à cent cinquante lieues de là, à Rouvrai-Saint-Denis, en Beauce, par les troupes françaises qui avaient assailli le convoi parti de Paris pour ravitailler l'armée anglaise employée au siège d'Orléans (1).

Peu de temps après, à Chinon, elle révélait à Charles VII le secret d'une prière toute mentale qui n'avait été exprimée par aucune parole articulée, et où ce prince avait confié à Dieu ses doutes et ses angoisses sur la légitimité de ses droits (2).

A Orléans, le 6 mai, veille du jour qui devait décider du sort de votre cité, Jeanne prédit à ses hôtes qu'elle serait blessée le lendemain. Le 7 au soir, presque au moment de livrer le dernier et décisif assaut à la bastille des Tourelles, elle était percée d'un trait entre la tête et l'épaule et son sang coulait en abondance.

Ce ne sont là, toutefois, si je puis parler ainsi, que des prophéties de détail et d'importance secondaire, en comparaison des trois faits capitaux annoncés par elle avec tant de persévérance, à une époque où ils étaient humainement irréalisables, à savoir : la levée du siège d'Orléans, le sacre de Charles VII à Reims, l'expulsion totale des Anglais de la terre de France. Or, elle a elle-même accompli les deux premières prophéties; la troisième a été réalisée vingt-trois ans après sa mort. On peut bien appliquer à la Pucelle ce que le Seigneur avait dit à un de ses prophètes : « Tu as bien vu, et je pourvoirai moi-même à l'accomplissement de ma parole. *Bene vidisti quia vigilabo ego super verbo meo ut faciam illud* (3). »

Mais j'ai hâte d'en venir au signe le plus décisif de la divine mission confiée à Jeanne. Suivons-la sur le théâtre de l'action.

Au moment de partir pour le camp des Assyriens, Judith avait adressé cette prière à Dieu : « Ce sera, Seigneur, une preuve

(1) Dans la journée dite « des harengs. »

(2) Le grand historien de Jeanne d'Arc en notre siècle fait remarquer avec beaucoup de raison que c'est la seule circonstance dans laquelle Jeanne se soit permis de tutoyer Charles VII. « C'était quelque chose de supérieur qui parlait par sa bouche. Voici en quels termes elle s'exprima : « Je te dis de la part de Messire que tu es vray héritier de France et fils du Roi. » (H. Wallon, *Histoire de Jeanne d'Arc*).

(3) *Jer.*, I, 12.

mémorable de la puissance de votre nom, si vous vous servez de la main d'une femme pour abattre le chef de nos ennemis et triompher de son armée. *Erit hoc memoriale nominis tui, cum manus feminæ dejecerit eum* (1). »

Cette même puissance va se manifester au milieu de nous par une main qui, naguère, tenait la quenouille et maniait le fuseau.

(*A suivre*) Mgr Perraud.

GARCIA MORENO

(Suite et fin. — V. les numéros précédents.)

Après cette préface, où le poète se livre aux vengeances d'Urbina, vient cette épigraphe tirée de Moratin (2) : « J'ai vu d'audacieux tyrans se lever de la poussière, régner un instant et périr ! » Puis la flagellation commence sous la forme antique d'une ode *à Fabius :*

« Fuis loin d'ici, vertueux Fabius, si tu veux préserver du vice ton âme, candide encore. Ici, tu le vois, le crime lève bien haut son front déshonoré ; ici, l'astucieuse ambition, après s'être roulée dans la fange des égouts, monte subitement au pouvoir comme ces miasmes infects qui s'élèvent en empoisonnant les airs. Ici, sous des oripeaux guerriers, se cache l'infâme !... Son bras énervé brandit le fer immaculé que n'empourpra jamais le sang d'un ennemi ! Son pâle visage (3)...

« Aucun des vices qui ont flétri l'humanité, en de longs siècles de perversité, ne lui est inconnu. Trahison, parjure, escroquerie, brigandage, barbarie, sauvagerie, rien n'y manque. Son ignoble vie est racontée, chapitre par chapitre, dans les articles du code.

« Et ce composé de toutes les corruptions, ce monstre qui, par son contact, souillerait jusqu'à l'échafaud, il triomphe, il règne, il vit en paix ! De sa voix perfide il fait appel au peuple imbécile, pour l'outrager ensuite avec un cynisme brutal. Et le peuple souffre, pleure et se résigne. La probité, réduite à se cacher, se voit traquée pour délit d'innocence, exposée toujours aux embûches du délateur vendu qui l'espionne.

(1) *Judith*, IX, 15.
(2) Poète espagnol.
(3) Nous avons retranché plusieurs phrases contenant des allusions à la vie privée.

« Fuis loin d'ici, te dis-je, et ne tarde pas. N'espère point améliorer par la patience ta condition malheureuse : le sentier de l'honneur ne mène point à la fortune. Celui qui poursuit sa marche audacieuse jusqu'au sommet des hautes montagnes n'obtient d'autre résultat que de s'approcher des régions de la foudre ; mais, s'il laisse les Andes pour les vallées fécondes de la Terre de Feu, il arrête bientôt ses regards enchantés sur les campagnes fleuries et les bois verdoyants. Ainsi l'homme intrépide qui gravit les cimes orageuses de la vertu marche sûrement à la ruine, tandis que le méchant recueille, dans les sentiers féconds de l'ignominie, fortune et jouissances.

« Veux-tu à toute force arriver à l'opulence ou au pouvoir? Tu n'as qu'à regarder autour de toi pour en découvrir le secret. Sois menteur, calomniateur, voleur ; profane à tout propos les noms de patrie et de liberté ; bassesses infamantes, adulations hypocrites, noires dissimulations, n'épargne rien; érige le sordide intérêt en loi suprême : tu feras ton chemin rapidement, et les infortunes disparaîtront comme les terreurs d'un songe.

« N'entends-tu pas le cynique Espino entonner l'*hosanna* triomphal sur les pas du vainqueur du jour? Que le malheureux monte au Golgotha, Espino le poursuivra de ses cris de mort. Eh bien, de trahison en trahison, sa vie se déroule paisiblement, comme ce torrent de lave impure qui coule, au milieu des cendres et des quartiers de roche, sur les flancs déchirés du Sangaï. Et Corredor, et Viperino, et cette troupe de bandits qui doivent leurs galons, non aux luttes guerrières, mais aux lâches séditions ; et ce renégat de Turpio Vilio, qui s'est donné à tous les partis pour les vendre tous, n'ont-ils pas fini par émerger de la poussière et par conquérir la célébrité de l'ignominie?

« Sur cette terre de malédiction, à quoi servent la loyauté, la bravoure, la constante honorabilité, l'héroïsme d'un grand cœur qui poursuit la gloire, même au prix de la vie? L'ingratitude l'abreuve de son fiel, l'envie lui distille ses poisons, et trop souvent le poignard d'un assassin!... Telle est la récompense que l'Equateur réserve à la vertu. Malfaiteur ou malheureux, pas de milieu ! choisis bien vite, avant que la sombre disgrâce ne t'enveloppe de son voile funèbre.

« Mais non : intrépide et magnanime, méprise ces lâches calculs. Incline ta tête sous le couteau, jamais sous l'affront. Que la grande voix de l'ouragan résonne, que la foudre éclate et

tombe : reste immobile et sans peur. Ils pourront te traîner à l'échafaud, mais non t'avilir.

« Je sais, oui, je sais le sort qui m'attend. De sombres présages attristent mon âme, des images sanglantes tourbillonnent autour de moi dans mes nuits agitées. Je vois, je vois l'avenir qui s'ouvre devant moi ; je sens les dures épines qui vont blesser mon front. J'approcherai de mes lèvres le calice des douleurs, la balle d'un scélérat me percera le cœur. Mais si ma patrie, délivrée de l'oppression qui l'étouffe, peut enfin respirer librement, c'est avec joie que je descendrai dans le tombeau ! »

III.

Il est difficile de se figurer l'impression que produisit cette espèce d'éruption volcanique sur ces natures équatoriales, inflammables comme la poudre, à ce moment surtout où personne n'osait espérer un vengeur. Plusieurs fois déjà, Garcia Moreno avait exercé sa verve satyrique aux dépens des puissants, mais jamais avec cette énergie solennelle d'un homme qui, à défaut de juges, se fait le grand justicier des misérables qui oppriment son pays. On lut cette pièce comme on va voir, sur la place publique, les criminels attachés au poteau. C'était bien le despote dans sa hideuse laideur, c'étaient bien ses séides peints au naturel et très reconnaissables sous le voile transparent du pseudonyme. On éprouva l'intime satisfaction que durent ressentir tous les cœurs honnêtes lorsque le Maître, jetant l'anathème aux hypocrites pharisiens, les appela des sépulcres blanchis, pleins d'immondices et de pourriture.

Urbina frémit de rage ; mais, devant l'effervescence publique, il crut prudent de dissimuler. Poursuivre Garcia Moreno, c'était attirer l'attention sur le portrait sorti de sa plume, et, par là même, en multiplier les exemplaires ; à le déporter sans aucune forme de procès, on risquait de provoquer une insurrection. Il voua une haine impitoyable à l'homme qui venait de le fustiger devant le peuple, mais il attendit, pour se venger, une occasion moins compromettante.

Du reste, Garcia Moreno n'était pas d'humeur à le faire attendre longtemps. Dans sa pensée, l'ode *à Fabius* inaugurait une guerre à outrance, dans laquelle il ne reculerait pas devant le sacrifice de sa vie pour délivrer son pays. Familiarisé, comme il le dit lui-même, avec « les images sanglantes, » il prévoyait qu'un jour « le poignard ou la balle d'un scélérat lui per-

cerait le cœur. » Cette sinistre perspective, il l'a montré jusqu'à son dernier jour, ne pouvait l'émouvoir. Il entreprit donc de continuer l'agitation au moyen de sa vaillante plume, afin de réveiller dans les masses, avec la honte de la servitude, les nobles passions qui donnent le courage de s'en affranchir.

Un mois à peine après ce cri d'alarme il fonda, de concert avec quelques amis, un journal hebdomadaire intitulé : *la Nacion* (1). Ce titre indiquait suffisamment l'idée des rédacteurs : du fond de sa prison, la nation allait tous les huit jours agiter ses chaînes et protester contre ses oppresseurs.

Dans son premier numéro, *la Nacion* traçait son programme. Il était net et fier. On relevait de dessous les pieds du président le drapeau de la civilisation catholique, le vrai drapeau de la patrie. On l'arborait intrépidement en face de l'ennemi. Il était temps, disait-on, de déchirer tous les voiles et de montrer au pays que, sous le gouvernement des radicaux, « la loi constitutionnelle n'est qu'un leurre, la souveraineté du peuple une chimère et les garanties légales de ridicules fictions. » On apportait en preuve les illégalités sans nombre, les proscriptions, les crimes affreux qui composaient l'histoire du dictateur. Les principes étaient fermes, le style nerveux, le ton d'une ironie sanglante.

« Vous parlez de progrès et de civilisation, s'écriait Garcia Moreno ; sachez-le donc, point de progrès ni de civilisation là où ne progressent pas simultanément la société et l'individu. Nul progrès social là où règne le mépris du progrès matériel, où la misère dévore la population, où l'industrie révolutionnaire devient le seul moyen de s'enrichir. Nul progrès individuel là où l'intelligence abrutie s'endort dans les bras de l'ignorance, où les doctrines désorganisatrices relâchent chaque jour les liens de la morale et éteignent avec une rapidité terrible la brillante lumière des révélations divines. »

Urbina comprit que *la Nacion* allait devenir une véritable machine de guerre contre son gouvernement ; il résolut de la briser. En vertu de son pouvoir discrétionnaire sur la presse, il fit savoir à Garcia Moreno que, s'il lançait un second numéro du journal, il serait inexorablement déporté. Cela voulait dire enterré au milieu des sauvages du Napo ou fusillé dans un défilé quelconque par une escouade de Tauras. Le commandant général de Quito, au nom du président, lui signifia cet ukase.

(1) *La Nacion* parut le 8 mars 1853.

« Dites à votre maître, lui répondit Garcia Moreno, qu'à tous les motifs que j'ai de continuer *la Nacion,* se joint maintenant celui de ne pas me déshonorer en cédant à ses menaces. »

Au jour marqué, le second numéro parut, plus agressif que le premier. Comme on n'avait pas longtemps à vivre, il fallait s'expliquer clairement. En tête du journal, sous ce titre : *Politique du cabinet*, on lisait une critique violente des actes du gouvernement depuis son origine. Garcia Moreno libellait ensuite contre Urbina ce formidable réquisitoire :

« Depuis le mois de juillet, les obstacles à son action régulière ayant disparu, on pouvait croire que le gouvernement chercherait à se créer, à force de bienfaits, un titre de légitimité devant la nation. Vain espoir ! il veut dominer par la terreur ; il voile son impuissance sous les apparences de la force ; il met sa gloire à insulter l'opinion ; tout fier de récolter la haine, pourvu qu'il sème l'effroi, il dit, comme Tibère : *Oderint dum metuant.*

« Dans notre système actuel d'administration, on n'aperçoit pas le moindre atome d'esprit, de cœur ou de bon sens. Le Trésor est à sec, le budget de l'année courante dévoré, le soldat sans solde. Eh bien, au lieu d'introduire dans les finances une sévère économie et de réduire les dépenses militaires, on continue les négociations ruineuses, les dilapidations et les malversations les plus révoltantes. On maintient sur pied une armée déguenillée et affamée, insuffisante pour une guerre extérieure, écrasante pour un pays pauvre et ruiné. Avec tout cela, le gouvernement prend des airs belliqueux qui font pitié. S'il se rencontre quelque part un jeune rodomont, aussi couard que rapace, aussi rapace qu'insolent, l'on peut être sûr que ce propre-à-rien deviendra gouverneur d'une province ou premier magistrat d'un canton. Il volera, il écrasera le peuple jusqu'à ce qu'il ait lassé sa stoïque patience. »

Après ce tableau de la politique gouvernementale, Garcia Moreno rappelait les crimes commis contre l'Eglise, et notamment « la scandaleuse ot brutale expulsion de la Compagnie de Jésus. » Il montrait « comment un perfide et lâche conspirateur n'avait pas rougi d'acheter la protection d'un Etat voisin en livrant le sang du juste et l'honneur national ; comment une assemblée prostituée, composée de toutes les incapacités, plus platement servile que le Parlement de Cromwell, n'avait pas reculé devant l'exécution de l'infâme complot tramé par un assassin et un traître ; comment elle avait voté son décret de

proscription dans le huis-clos d'une session secrète, à la dernière minute de son existence, en se bouchant les oreilles pour ne pas entendre les cris de réprobation d'un peuple exaspéré. » Il stigmatisait enfin la barbarie de l'exécution et l'ignoble conduite du gouvernement qui n'avait pas craint de calomnier ses victimes en les torturant. « Honte éternelle, ajoutait-il, à ces lâches oppresseurs de l'innocence, à ces implacables persécuteurs de la vertu ! »

Enfin, avec son pinceau d'artiste, il dépeignait, en guise de conclusion, les terreurs et les affolements de ce gouvernement sans boussole. « C'est un homme ivre, disait-il, à la marche incertaine, à la vue trouble, à la voix balbutiante. Il fait mille détours pour trouver son chemin, se heurte à toutes les bornes, et s'en prend de ses vertiges à la hauteur des édifices. Toujours vacillant, il se plaint qu'on le pousse et qu'on lui fait perdre l'équilibre. Il roule des yeux hagards, lève la main pour saisir une ombre tenace, sans se douter qu'elle est produite par son propre corps. Il accuse le soleil et se plaint qu'il fait nuit en plein midi, parce qu'il ne distingue plus les objets. Ne tenant plus sur ses jambes, il s'écrie avec épouvante que le sol tremble et va s'affaisser ; jusqu'à ce qu'enfin haletant, somnolent, n'en pouvant plus, il tombe et s'endort pour cuver son vin. Telle est l'image de notre gouvernement : il prépare sa chute, et sa chute sera celle d'un ivrogne (1). »

Garcia Moreno ne se faisait aucune illusion sur le dénouement de cette tragédie. Il sacrifiait, avec un dévouement digne des anciens Romains, son repos, son bonheur, sa famille, l'avenir brillant qui s'ouvrait devant lui. Lancer le journal, c'était l'exil; mais c'était aussi, pour l'homme néfaste qui égorgeait son pays, un coup de massue capable de l'étourdir ; la persécution dont il serait victime rendrait Urbina plus odieux encore et réveillerait dans tous les cœurs la noble passion du devoir. Il lança la feuille sans hésitation et attendit le bourreau.

La Nacion parut dans la matinée du 15 mars 1853 ; deux heures après, Urbina signait l'arrestation de Garcia Moreno. L'irritation du président était à son comble, mais l'exaltation du peuple croissait aussi. Averti que la police avait reçu l'ordre de le saisir, Garcia Moreno sortit de sa demeure, escorté de deux compagnons exilés en qualité de complices, et se rendit

(1) Voir *la Nacion*, 15 mars 1853.

tranquillement sur la place publique, afin de forcer les sbires à mettre la main sur lui en pleine rue, devant le peuple. C'est là que se présentèrent les agents de la force, en nombre respectable. Après qu'on lui eut exhibé le mandat d'arrêt, les trois prisonniers, sur l'invitation des agents, montèrent à cheval sans faire aucune résistance; puis, saluant leurs amis, ils partirent de Quito sous bonne escorte, sans savoir où on les conduisait. Au silence de mort qui accueillit cette nouvelle infamie, à la sombre indignation peinte sur toutes les figures, aux larmes qui coulaient de tous les yeux, Urbina put savoir combien il était craint, mais aussi combien il était détesté.

*
* *

Les partisans du *dolce far niente* trouveront fort inutile de lutter contre l'oppression pour arriver à un pareil résultat; mais ils apprendront, en lisant cette histoire, que le martyre n'a pas cessé d'être fécond. L'exil de Garcia Moreno n'est que le prologue du grand drame dont on connaît les émouvantes péripéties. L'exilé deviendra le libérateur qui, à la tête du peuple réveillé par lui de sa léthargie, balayera la horde radicale. Le libérateu· arborera pendant quinze ans le drapeau de la civilisation cathclique et fondera le premier, le seul *Etat chrétien* qui ait existé dans le monde depuis la révolution de 1789. Après avoir montré aux princes comment un homme de cœur devient le sauveur de son pays, il tombera sous le poignard d'un franc-maçon, comme il l'avait prédit; mais sa politique chrétienne lui survivra, et la franc-maçonnerie ne courbera plus sous son joug le peuple de Garcia Moreno.

CABOTINAGE

L'effroyable drame de l'Opéra-Comique ne donne point l'envie de plaisanter. La vue de ces murs branlants et crevés, de ces décombres, auxquels se mêlent des débris humains, et d'où s'exhale encore, ainsi que d'un charnier, la puanteur des cadavres ensevelis, glacerait le rire du plus optimiste, c'est-à-dire du plus insensible des vivants. J'ai entendu, écrit M. Octave Mirbeau dans la *Liberté*, j'ai entendu quelqu'un développer, avec une gaieté macabre, les conséquences d'un incendie un soir

de première représentation. Il disait la mort épouvantable des grands critiques, la perte des grands vaudevillistes, et cela était affreux à entendre, dans ce moment, quoique cette plaisanterie funèbre ne manquât pas de philosophie, dans le fond.

Pour reconstituer le secret des flammes éteintes, pour descendre au fond de cet enfer et voir ce qui s'y est passé d'horreur indescriptible, il faudrait être Dante et Poë. Cela vous serre le cœur de douleur et vous emplit le cerveau de lugubres hantises. Les cheveux se dressent sur la tête rien qu'à considérer une pelletée de ces gravats que l'on déblaie, et qui contiennent peut-être une pauvre âme morte, car le doute et l'inconnu qui gisent parmi ces choses éboulées et tordues, parmi ces cendres inquiétantes, sont encore plus affreux que la certitude des cadavres reconnus et des cercueils, allongés côte à côte, et près desquels des infortunés pleurent.

Les quelques détails que l'on sait vous poursuivent comme d'affolantes hallucinations et ils ouvrent, sur le mystère de la mort, de terrifiants horizons. Quant à moi, j'aurai toujours devant les yeux cette impossible vision, qui me trouble plus qu'un cauchemar et qui m'apparaît comme la réalisation de quelque acharnée diablerie : deux hommes ont été retrouvés assis dans une loge ; tandis que la partie inférieure de leur corps est carbonisée, que des lambeaux de leur chair se détachent des tibias entièrement brûlés, leur physionomie est calme et souriante ; le buste un peu penché en avant, dans une pose naturelle à des spectateurs qui regardent : ils regardent d'un œil intéressé et en vie, l'horrible spectacle !...

*
* *

Pourtant il y a, dans cette tragédie, une note comique, d'un comique désolant, il est vrai, comme tout ce qui est vraiment comique, et qui fait ressortir cruellement un des côtés les plus étranges de la nature humaine : la vanité. Et je crois — dût cela m'être reproché férocement — qu'il importe d'en parler.

Jamais la vanité humaine ne s'est plus amplement manifestée qu'à la suite de cet incendie ; il y a là, pour un observateur, un champ illimité d'observation. Je ne parle pas des trois cent mille personnes qui, à l'heure où j'écris, se vantent d'avoir assisté au terrible drame et d'y avoir échappé, grâce à « leur sang-froid merveilleux et à leur héroïsme imperturbable » ; ces particuliers se reconnaissent surtout au ton dédaigneux sur lequel ils parlent des victimes.

Je ne dis rien non plus de toutes les gloires étranges et soudaines que se distribuent entre eux les vrais acteurs de l'incendie ; je veux passer sous silence les mille faits d'extraordinaire cabotinage que tous les journaux, sans exception, s'empressent d'accueillir avec une puérilité qu'on n'eût pu soupçonner. Je vais me borner seulement à dire ce que je pense, et ce que beaucoup pensent avec moi, de cet élan de charité qui étonne singulièrement les gens habitués à réfléchir.

D'abord, il est inutile de faire une constatation pénible, mais évidente. Si le feu avait brûlé une usine, dévoré trois cents pauvres diables, laissé sans pain, sans foyer, sans vêtements de misérables femmes et des enfants plus misérables encore, la charité se fût émue, sans doute, mais non point *emballée*... On eût bien donné quelque chose, cela est certain, mais le moins possible, sans entrain, sans enthousiasme, sans idée quelconque de sacrifice. Des malheurs semblables arrivent journellement. On dit : « Ah ! les pauvres gens ! » et l'on pense à autre chose. Mais aujourd'hui c'est d'un théâtre qu'il s'agit. Alors, la charité ne connaît plus de bornes à son enthousiasme, et elle se mêt à rêver des sacrifices inouïs.

A Vienne, lors de l'incendie du Ring-Theater, ce fut une folie de dévouement. On se dépouillait littéralement. Chacun vidait ses poches, ses tiroirs, ses caisses. Et quand on n'avait plus d'argent, on faisait des billets ; des dames engagèrent leurs bijoux, voulant donner plus que d'autres. Il y eut d'extraordinaires combinaisons, des emprunts accomplis dans des conditions bizarres et anormales, des vols, des assassinats. Vienne ressemblait à l'antique Carthage, où l'on vit des femmes donner leurs cheveux pour tresser des cordages de navire. Quelqu'un qui assista à cette véritable folie du sacrifice me disait : « Si cet élan de charité n'avait pas été réprimé, chacun des spectateurs, morts et vivants, aurait certainement reçu plus de cent mille francs. »

Me permettra-t-on de trouver disproportionnée cette charité, qui s'exerce surtout en faveur d'un théâtre détruit et qui reste presque indifférente lorsqu'une mine s'éboule, ensevelissant des centaines d'hommes, ou quand un navire disparaît, ou quand la guerre vient, qui met le deuil et la misère dans chaque maison de pauvre ?

Le théâtre exerce sur nous une invincible attraction ; on dirait que c'est ce qu'il y a de plus important et de plus sacré dans la

vie. Et plus le théâtre dégringole dans l'ineptie, plus il dégage sur les foules d'absurdité, plus nous nous y attachons. Aussi, quand il arrive malheur à un théâtre, ce malheur nous semble-t-il bien plus intéressant et correspond-il plus directement à notre pitié cabotine qu'un autre malheur qui frappe une autre industrie et dont les conséquences sont, humainement plus douloureuses. Il faut reconnaître la justesse de cette pensée dans l'émotion qui s'est emparée du public, dans cette déviation invraisemblable de la charité, dans l'exorbitance de ces souscriptions, ouvertes de toutes parts.

La folie est telle que, devant ce désastre, et devant ces deuils, on ne songe qu'à inventer des fêtes et des amusements inédits qui rapporteront plus d'argent encore. Les œuvres de charité, fondées en vue de misères spéciales, dépouillent leurs propres pauvres des secours attendus. Il n'est pas d'imaginations stupéfiantes et cocasses auxquelles chacun ne se livre pour grossir le flot montant de cet or débordé. De tous les coins de l'Europe, des acteurs en tournée ou en villégiature écrivent à des comités : « J'accours et je me mets à votre disposition pour les bals, représentations et divertissements que, sans doute, vous organiserez. »

Car personne ne doute qu'on ne fasse courir un rire sur ces larmes, qu'on ne couvre de la contorsion d'une grimace joyeuse les pauvres gens agenouillés et pleurant sur des amas de chairs informes qui furent les affections et les consolations de leur vie. Cette charité n'a qu'un moyen : le plaisir. Elle va, raccolant les plus gais compères, cherchant les farces les plus drôles pour accompagner cette allongée de tristes cercueils et danser sur les décombres encore fumants qui gardent, dans leur chaos, le secret de combien de morts inconnues !

Et la vanité est la digne associée de ce cabotinage. Il y a dans ces donations éclatantes, dans cette recherche ardente de la publicité et de la réclame sordide, un égoïsme féroce, qui jure terriblement avec le sentiment de pitié, de générosité dont on voudrait se payer le renom, et qui se manifeste d'autant plus que la plupart de ces souscripteurs, qui ne négligent ni leurs noms, ni leurs adresses, ni leurs qualités, qui s'honorent même, inconnus, de la notoriété d'un membre de leur famille, fermeraient leurs mains et leurs poches si leur bonne action ne devait pas être clamée à l'univers tout entier, ou si elle devait s'adresser à une souffrance vulgaire.

Certes, je ne prétends pas qu'il n'y ait, dans cette catastrophe de l'Opéra-Comique, des malheurs intéressants, et qu'il ne faille point les secourir. Mais on pourrait le faire avec moins de fracas et plus de pudeur, et surtout on pourrait ne pas oublier qu'il y a, quelque part, des infortunes et des désespoirs, un tas de pauvres gens qui n'ont jamais pu aller au théâtre, eux, et qui n'en souffrent pas moins, plongés qu'ils sont dans le continuel enfer de l'existence sans pain. On pourrait, en ne comblant pas les uns de cette façon folle, ne pas voler les autres.

Et puis que fera-t-on de tout cet argent?

C'est là une question que beaucoup de braves gens se posent, et qui, vraiment, dans l'affolement où l'on est, est inquiétante.

Quand une société en arrive à n'avoir plus d'admiration, plus d'enthousiasme, plus d'attendrissement, plus de pitié que pour les choses et les hommes du théâtre, il ne faut pas qu'elle se plaigne si, plus tard, on vient lui demander des comptes terribles.

OCTAVE MIRBEAU.

LA LOI MILITAIRE

Discours de M. le comte Albert de Mun.

Nous nous faisons un devoir de reproduire *in-extenso*, d'après le compte-rendu officiel, ce discours vraiment superbe, où la puissance de l'argumentation n'a d'égale que la hauteur de l'éloquence, qui prouve autant qu'il émeut, qui s'impose à l'esprit avec non moins de force qu'à l'âme.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. de Mun.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Messieurs, je ne monte pas à la tribune sans embarras, au terme de cette discussion où tout a été dit, et où, déjà, mes amis ont si bien soutenu la cause que je veux essayer de défendre à mon tour; je sens que je suis nécessairement exposé à les répéter, et je crains d'abuser de la patience de la Chambre. (Parlez! parlez!)

Je remercie la Chambre de sa bienveillance; ma conviction est, en effet, trop forte pour que je puisse me taire; persuadé que l'adoption des propositions qui nous sont faites serait funeste pour le pays, plus funeste qu'une bataille perdue, je croirais manquer gravement à mon devoir si je n'essayais pas jusqu'au bout de la conjurer dans la mesure de mes forces. (Très bien! très bien! à droite.)

Je demande pardon à M. le ministre de la guerre si je ne lui réponds pas directement, en le suivant dans tous les détails de son discours. Je voudrais, sauf à revenir dans la discussion des articles sur les multiples questions que soulève la proposition, borner mes observations à la question capitale, qui lui sert de fondement, à la réduction du service militaire à trois ans, dont je suis un adversaire déterminé.

Messieurs, le reproche principal qu'ont adressé au gouvernement et à la commission ceux qui ont combattu le projet de loi — M. le ministre de la guerre l'a rappelé tout à l'heure pour s'en défendre — c'est d'avoir fait une œuvre politique plutôt qu'une œuvre militaire.

On s'est étonné et, à mon avis, on a eu raison de retrouver partout, dans les discours des orateurs de la commission, comme dans les rapports et dans les exposés des motifs, cette idée qui paraît dominer toutes vos préoccupations : l'armée démocratique.

Mon camarade et mon ami M. de Martimprey vous a rappelé, dans son très beau discours, le mot du général Chanzy : « On ne fait pas de démocratie quand il s'agit de l'organisation de l'armée. » Et pendant qu'il parlait, je me rappelais moi-même le langage de M. Thiers, dans la commission nommée, il y a dix ans, par la première Assemblée républicaine, pour étudier cette question de la réduction du service militaire à trois ans, qui nous occupe encore aujourd'hui.

J'ai eu l'honneur d'en faire partie et M. Laisant n'a peut-être pas oublié non plus ce temps-là.

M. Laisant, rapporteur. — Pas du tout, mon cher collègue.

M. le comte Albert de Mun. — La commission tenait ses séances chez M. Thiers, à l'hôtel de la place Saint-Georges, et nous assistions pendant une heure et demie ou deux heures à des entretiens militaires qui devenaient bien vite de véritables monologues (Sourires), où M. Thiers déroulait toutes les ressources de son esprit et de son érudition, tous les souvenirs de ses longs travaux, de ses conversations avec les principaux hommes de guerre du siècle, et où il traitait, bien sévèrement, je vous assure, ce n'est pas assez dire, bien durement la chimère de l'armée démocratique ; il disait de son ton pénétrant : Il ne s'agit que de la France et de l'armée ; la démocratie n'a rien à y voir. (Très bien! très bien! à droite.) Voilà ce qu'on vous répète depuis une semaine et ce qu'on vous répétera toujours.

Un membre à gauche. — Il ne voulait pas de chemin de fer non plus.

M. le comte Albert de Mun. — La question est d'avoir une armée et de l'avoir bonne. Il n'y en a pas d'autre. C'est l'objectif, le but poursuivi, au moins le but qu'on devrait poursuivre ; et il semble que la première chose à faire serait d'examiner ce que c'est qu'une armée, à quoi elle est destinée et à quelles conditions elle peut être réellement bonne; puis d'étudier comment, étant donnés les aptitudes,

le tempérament national et l'état social du pays, on peut assurer à l'armée ces qualités nécessaires. (Très bien! très bien! à droite.)

Ce n'est pas ainsi qu'on procède. On part d'une idée préconçue, qui se formule en un mot qu'on jette comme un appât à la passion publique : l'armée démocratique; on subordonne tout à cette formule et au plan politique qu'elle recouvre; tout en découle, durée du service et droit à la dispense; tout y est sacrifié : l'intérêt des familles et l'intérêt même de l'État; pour niveler, tout paraît bon : l'œuvre politique domine l'œuvre militaire. (Applaudissements à droite.)

Voilà le grand reproche qu'on vous adresse. Je m'y associe, pour ma part; mais je crois qu'il faut aller plus loin et que la question n'est pas tout à fait bien posée.

Les défenseurs du projet de loi ont repoussé l'accusation d'une manière moins absolue que ne l'a fait M. le ministre de la guerre; ils n'ont protesté qu'à moitié : ils ont déclaré qu'une législation militaire était nécessairement une œuvre politique et ils ont ajouté : « La constitution de l'armée varie avec celle de la société. La démocratie moderne ne peut plus s'accommoder des anciennes institutions; le service de longue durée est en désaccord avec l'ensemble d'une société démocratique et, dans les conditions sociales où la France est aujourd'hui placée, la très courte durée du service s'impose comme une conséquence naturelle de l'état général de la nation. »

Voilà bien l'argument tel que l'ont développé M. Hanotaux et M. le rapporteur de la commission.

M. le rapporteur. — Approximativement. (Sourires.)

M. le comte Albert de Mun. — Approximativement, soit! Je n'ai pas, en effet, la prétention de reproduire textuellement vos paroles; c'est déjà beaucoup que de pouvoir le faire approximativement.

Eh bien, nous sommes là-dessus en désaccord profond; c'est là qu'est, à mes yeux, le point de départ, absolument faux, de vos propositions; c'est là qu'est entre nous le fond du débat, et je vous demande la permission d'y aller tout droit, bien que mon opinion doive heurter, je le sais, les sentiments de la plupart d'entre vous.

Messieurs, je reconnais, et c'est pour cela que je crois nécessaire de bien préciser ma pensée, je reconnais que l'état militaire d'un pays est intimement lié à sa constitution politique; là-dessus, je suis d'accord avec vous; je pense qu'il en est de l'armée comme des autres institutions sociales et que, pas plus, je dirais volontiers moins qu'aucune autre, elle ne peut être envisagée isolément du reste de la nation et abstraction faite des conditions générales de son existence.

Or, il est bien certain que nous sommes une société qui tend de plus en plus à se démocratiser. Je ne discute pas si c'est un bien ou si c'est un mal, — ce n'est pas le lieu : c'est un fait; je le prends

comme tel, et j'en tire des conséquences diamétralement opposées aux vôtres.

Plus la nation est démocratique, plus, dans ma conviction, si elle veut cependant conserver une armée digne de ce nom, une armée capable de soutenir son honneur et de garantir sa sécurité, plus les institutions militaires doivent tendre à réagir contre les influences sociales. (Très bien ! très bien ! à droite. — Protestations à gauche.) Voilà ma conviction !

M. Roque (Fillol). — Il faut essayer de démontrer cela.

M. le comte Albert de Mun. — Mon Dieu ! messieurs, je vous ai dit dès le premier mot que l'expression de mon sentiment heurterait certainement le vôtre ; je ne m'étonne pas de vos protestations.

A gauche. — Nous ne comprenons pas.

M. le comte Albert de Mun. — Mais j'en donne sur-le-champ la raison, c'est qu'à mes yeux le principe démocratique est par essence, hostile aux institutions militaires, en opposition directe avec elle. (Bruit à l'extrême gauche.)

M. le rapporteur. — Ecoutez donc ! c'est instructif.

M. le comte Albert de Mun. — La démocratie fait reposer la souveraineté, et par suite l'autorité, dans l'universalité des citoyens ; elle n'admet l'autorité elle-même que comme une puissance toujours précaire et toujours révocable ; tous ses membres ont les mêmes droits, tous sont égaux.

Voilà le principe démocratique. Je ne crois pas que vous le contestiez ?

L'armée, au contraire, sur quoi repose-t-elle ?

Sur l'autorité, non pas l'autorité précaire et intermittente, mais constante et absolue, l'autorité non pas déléguée par la masse, mais fondée sur la hiérarchie et la discipline ! (Très bien, très bien à droite.)

Otez cette triple base, il n'y a plus d'armée. Voilà l'antagonisme absolu des principes.

Il est ailleurs encore. L'égalité est le fondement théorique de la démocratie. Je dis « théorique », parce que plus j'avance dans la vie, plus je regarde ce qui se passe autour de moi, et plus je trouve qu'en pratique ce n'est qu'un mot et une chimère. (Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs.) Pour satisfaire à cette théorie vous proposez de proclamer le service égal pour tous, et vous vous payez d'un mot ; car on vous l'a montré, et je n'y reviendrai pas, vous ne pouvez pas le donner.

Il y a une raison décisive et qui met encore en opposition l'armée et le principe démocratique : c'est que l'armée repose précisément sur l'inégalité. Où est l'égalité entre le sort du soldat qui s'en va au Sénégal, à Madagascar, en Chine et au Tonkin, et celui du soldat qui reste en France ? (Interruption à gauche.)

M. Louis Guillot (Isère). — Ils servent tous deux leur pays.

M. de Mun. — Oui, mais d'une manière très différente, et par conséquent très inégale. (Applaudissements à droite.) Où est l'égalité entre la condition du combattant placé dans un corps de troupe et celle d'un secrétaire d'état-major ou d'intendance? Où est l'égalité au point de vue des nécessités de l'instruction — M. Keller le faisait remarquer tout à l'heure avec bien de la raison, entre un soldat du train des équipages et un cavalier ou un fantassin? Et quand vient la guerre, quand arrive l'heure des grands sacrifices, où est encore l'égalité? Il ne s'agit pas alors de savoir si on est mieux ou plus mal partagé que les autres : il s'agit de recevoir un poste, d'y rester, et, s'il le faut d'y mourir. (Très bien! très bien? à droite.) L'égalité n'est nulle part, pas plus que l'indépendance et la souveraineté du nombre. C'est l'opposé de la démocratie. (Très bien! et applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Guillot. — Ce sont des sophismes.

M. le comte Albert de Mun. — Le principe de l'armée, c'est l'obéissance et le dévouement, l'obéissance jusqu'à la mort.

Un grand nombre de membres à gauche. — L'obéissance à la loi.

M. le comte Albert de Mun. — ... l'obéissance au supérieur hiérarchique. Voilà l'obéissance militaire. (Applaudissements à droite.)

A gauche. — A la loi! A la loi!

M. le comte Albert de Mun. — Je répète : l'obéissance au supérieur hiérarchique! hors de là, il n'y a pas d'armée! Si l'obéissance au supérieur hiérarchique n'est pas la règle absolue c'est la destruction de l'armée. (Nouvelle interruption à gauche. — Nouveaux applaudissements à droite.)

M. le président. — Je vous prie, messieurs, de garder le silence. Ce n'est pas une manière de discuter que de couvrir la voix de l'orateur. La tribune vous est ouverte pour lui répondre. (Marques d'assentiment.)

Une voix à gauche. — C'est pour lui répondre que nous l'interrompons.

M. le président. — Vous n'avez pas le droit de lui répondre de votre banc. Vous répondrez à la tribune.

M. le comte Albert de Mun. — J'ai dit, messieurs, que le principe de l'armée est l'obéissance et le dévouement, le dévouement à tous les degrés, le dévouement de la sentinelle au poste qu'elle couvre, à la compagnie qu'elle garde, de la compagnie au régiment qu'elle peut sauver. Voilà l'armée, voilà la vie militaire. Ecoutez, messieurs, le langage que les règlements tiennent au soldat prussien :

« La condition d'existence de toute armée réside dans l'inégalité des positions et dans la subordination. Ce n'est point le sentiment du droit et de la protection garantis par la loi qui doit amener le

soldat à l'obéissance, mais l'action de la discipline sous l'autorité incontestée du supérieur. Quand le corps est glacé jusqu'à la moelle par le froid et la pluie, quand il est épuisé par la faim et les privations, quand le fer et le feu répandent la mort et la destruction dans les rangs, il faut encore obtenir l'obéissance ; la discipline seule y parvient. C'est en vue des circonstances de cette gravité qu'elle doit être établie. »

Voix à gauche. — Mais l'empire d'Allemagne n'est pas une démocratie !

M. le comte Albert de Mun. — C'est précisément la base de mon argument. La démocratie n'enseigne rien de semblable...

M. Millerand. — Heureusement !

M. le comte Albert de Mun. — ... Elle ne parle que de droits, d'indépendance et de souveraineté, et c'est pourquoi il faut à toute force si l'on veut une armée dans un Etat démocratique, réagir dans sa constitution contre les maximes et les principes de la société. (Très bien ! très bien ! à droite. — Protestations à gauche.)

Eh bien ! cette réaction, comment peut-elle se faire ? Par un seul moyen, par l'éducation militaire, par la formation des hommes ; et voilà, dans ma pensée, la vraie, la plus forte justification du service de longue durée.

Ah ! je m'explique très bien que, dans une société où l'autorité est stable et permanente, où l'autorité est universellement respectée, où il y a une hiérarchie sociale fortement organisée, où le respect et l'obéissance sont en quelque sorte des qualités naturelles à tous, je comprends que dans de telles conditions il faille peu de temps pour former un soldat, pour lui donner ce sentiment de la profession, cet esprit du métier, cette vertu militaire, enfin, qui doit le mettre à l'épreuve du péril et du sacrifice. Dès sa jeunesse, dans la famille, dans la commune, il en a pris l'habitude : l'esprit militaire est dans son sang, et, vienne le moment de l'incorporation, le soldat est tout prêt dans le citoyen. Il n'y a plus qu'à lui donner le savoir professionnel. Et messieurs, le savoir professionnel, l'instruction technique, est-ce que c'est là le plus difficile, le plus essentiel de la formation du soldat ?

Ce que j'entends ici, ce que je lis dans les rapports, dans les propositions, me fait craindre qu'il n'y ait à cet égard dans beaucoup d'esprits une illusion que je regarderais comme une déplorable erreur. L'instruction technique, le maniement des armes, l'école de peloton, c'est le petit côté de l'éducation militaire : si c'est à cela qu'elle doit être limitée, il n'est même pas nécessaire de faire trois ans de service ; il y faut bien moins longtemps : c'est une affaire d'attention, de travail et d'aptitude ; mais ce n'est pas là que se fait le soldat. Le maréchal Bugeaud disait : « L'instruction mécanique

et matérielle du soldat est infiniment moins importante que l'amour du drapeau, l'honneur militaire et la discipline. »

M. Antide Boyer. — Il n'y a pas besoin d'aller au régiment pour apprendre cela.

M. le comte Albert de Mun. — Voilà la vérité et le sentiment de tous ceux qui ont connu profondément la vie militaire. Le soldat, le véritable soldat est l'homme dont le cœur s'est identifié avec sa profession, dont l'esprit est discipliné comme le corps, qui est prêt à tout supporter, la fatigue et la privation, sans se plaindre et, comme disait le maréchal Bugeaud : pour l'amour du drapeau, prêt aussi à obéir en toute rencontre avec la foi dans les ordres de son supérieur.

Je ne parle pas seulement de l'heure solennelle du combat; et pourtant, s'il est bien facile d'en parler de loin, si, comme le disait le général Trochu, « le champ de bataille est si beau... quand on en est revenu », tous ceux qui y ont passé savent qu'il y a là dans la vie un moment décisif où ce n'est pas trop pour un homme de toute la force d'âme que lui donne le sentiment de son devoir. (Applaudissements à droite.)

A cette heure-là, il n'y a plus de phrases, de grands mots ni de faux principes : il faut que l'officier qui se tourne vers ses hommes en les regardant dans les yeux, pour leur montrer dans la mort probable le devoir accompli et la gloire conquise, lise dans leurs regards l'abnégation prête à tous les sacrifices. (Applaudissements répétés à droite. — Applaudissements sur divers bancs à gauche).

Un membre à gauche. — On pourrait dire la même chose en défendant la loi !

M. le comte Albert de Mun. — Mais enfin, je le crois, je le sais, il arrive que des hommes mal préparés sont prêts un jour à se faire tuer et, comme dit Lacordaire, à donner leur vie pour une heure de gloire dans une heure d'enthousiasme. (Nouveaux applaudissements.)

Je le crois, mais ce n'est pas là qu'est seulement la vertu militaire. Le maréchal Marmont écrivait dans l'*Esprit des institutions militaires :*

« L'homme né brave pourra du premier coup s'exposer au péril sans crainte et sans souffrance, quelquefois même avec plaisir, mais il n'acquerra que par le temps la faculté d'apprécier comment il peut faire, en la sacrifiant, l'emploi le plus utile de sa vie. »

Voilà le fond de la question. Il ne suffit pas d'être prêt à mourir; il faut être prêt à donner sa vie au sacrifice de détails, à la fatigue, à la privation de chaque jour, à l'ennui, à la corvée. (Très bien! très bien ! et applaudissements à droite.)

M. le comte Albert de Mun... Il faut le faire sans regret, sans arrière-pensée et sans que, dans l'exercice de son dévouement,

l'âme soit troublée par la révolte de l'esprit. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Voilà les qualités qui font le soldat, et comme ce ne sont pas toujours des vertus naturelles, on ne les acquiert que par le temps, à moins que l'éducation première et des conditions de la vie sociale n'aient pu, en quelque sorte, se substituer à l'éducation du régiment et à la vie militaire. (Très bien! très bien! à droite.)

Sans doute, il peut arriver, je n'en disconviens pas, qu'une démocratie fasse, sans préparation spéciale, un grand effort militaire et que, soulevée par le sentiment de l'indépendance...

M. Louis Guillot (Isère). — Par l'amour de la patrie! (Rumeurs diverses).

M. le président. — Comment pouvez-vous interrompre la belle expression de pensées qui nous sont communes avec l'orateur? (Vifs applaudissements à droite et sur un grand nombre de bancs à gauche.)

M. le comte Albert de Mun. — Je répète, et je ne crois rien dire en cela qui puisse vous blesser. (Non! non!), que sans doute une démocratie peut, à certains jours, être prête pour un effort considérable; il arrive que, soulevée par le sentiment de l'indépendance ou par l'ardeur des passions intérieures, elle tire de son sein une nation armée : l'Amérique en a offert l'exemple deux fois en un siècle, par la guerre de l'indépendance et celle de la Sécession.

Quelques membres à l'extrême gauche. — Et la France? Et les armées de la Révolution?

M. le comte Albert de Mun. — Je répondrai tout à l'heure à votre interruption.

Mais quand l'effort est passé les institutions militaires succombent; et si c'est là une situation acceptable pour le nouveau monde, elle ne se comprendrait pas dans la vieille Europe, où la paix n'est qu'une préparation de la guerre et moins chez nous que partout ailleurs, dans l'état que nous a fait le malheur, avec les souvenirs d'hier et les préoccupations de demain. (Très bien! très bien! à droite.)

En Allemagne, messieurs, la vie sociale n'est pas en contradiction avec la vie militaire; tout, au contraire, dans l'une, concourt à préparer l'autre ; et cependant, ce n'est pas par préférence, mais par nécessité, que la Prusse a adopté et conservé le service de trois ans.

Quelle est l'histoire de la Prusse? En 1807, le traité de Tilsitt lui avait imposé la dure condition de n'avoir que 42,000 hommes sous les armes. C'était l'écrasement de la nation. Heureusement pour elle elle trouva alors, pour réorganiser son armée, des hommes qui n'étaient pas des théoriciens inexpérimentés, mais des hommes pratiques, comme Stein et Sharnhorts, qui, en prévision de l'avenir,

cherchèrent les moyens d'éluder le traité en conservant peu de temps les mêmes hommes sous les drapeaux, afin d'y faire passer successivement toute la jeunesse.

Ce n'était pas un principe, c'était un expédient. Et, alors, à côté de l'armée permanente de 42,000 hommes, il y eut une seconde armée, organisée par districts, par communes, qui semblait être une garde nationale et qui, en réalité, avait ses cadres, son matériel, et était prête à entrer en campagne.

Les hommes étaient instruits six mois dans l'armée permanente; puis ils passaient dans la landwehr, pour être remplacés par 40,000 autres, et ce fut ainsi qu'en 1813 la Prusse eut 300,000 homme prêts à tomber sur Napoléon.

Mais, pendant ce temps, l'organisation militaire où était-elle? elle était dans le pays lui-même, où chaque localité correspondait à une compagnie, à un escadron, à une batterie; où chaque magistrat, chaque fonctionnaire, chaque grand propriétaire était officier dans la troupe locale; en sorte que l'organisation de l'armée se confondait absolument avec les institutions sociales.

Quand après 1813, la Prusse voulut perfectionner ses institutions, elle ne toucha pas au principe; aujourd'hui encore, l'autorité militaire est représentée dans chaque district par un officier supérieur, égal hiérarchique du landrath et qui a sous ses ordres tous les officiers de la landwehr du district; et dans chaque commune il y a un sous-officier qui a autorité sur tous les soldats de la landwehr compris dans la commune.

Voilà une hiérarchie militaire qui suit l'officier et le soldat jusque dans leurs foyers, si bien que l'organisation militaire prussienne correspond à ce que nous appellerions chez nous l'organisation départementale, cantonale, communale. L'autorité, la discipline, la hiérarchie, sont inhérentes à la vie municipale.

Eh bien, où y a-t-il rien de semblable en France? Est-ce que nos mœurs, nos habitudes, nos institutions se prêtent à une pareille organisation? En aucune manière.

Est-ce que les fonctionnaires, les magistrats, les propriétaires occupent, est-ce qu'ils peuvent occuper un rang dans les troupes locales? Non, rien de semblable n'existe et ne peut exister dans les conditions sociales de la nation. (Très bien! très bien! à droite.)

La différence est radicale, et, permettez-moi de le dire, elle va plus loin encore. Ce n'est pas seulement une question d'organisation, c'est une question d'éducation. Chez nous, pendant qu'au régiment on ne parle que de devoirs, de respect, d'obéissance, au village on ne parle que de droits, de liberté, de souveraineté. (Très bien! très bien! à droite.)

Le conscrit ne s'y forme pas, le réserviste s'y déforme. L'esprit de corps, le goût du métier, le respect des chefs, la confiance en eux,

tout est battu en brèche par des doctrines, par des idées, par des publications qui pénètrent jusqu'au dernier des hameaux. (Très bien! C'est la vérité! à droite.)

Le sentiment militaire est miné dans les âmes; au régiment, le soldat vit dans la fièvre, dans la maladie du départ; au pays, il ne trouve que l'oubli, quand ce n'est pas le dédain de son métier.

J'irai jusqu'au bout de ma pensée. Cet esprit de sacrifice et de dévouement que j'exalte comme le fondement des vertus militaires, il a dans les âmes un point d'appui certain que le vieux règlement autrichien, qui date de Marie-Thérèse et qui est toujours en vigueur, remet encore aujourd'hui tous les jours sous les yeux du soldat : c'est la foi, la croyance religieuse, le respect de Dieu qui est le principe de tous les autres! (Applaudissements à droite. — Bruit et interruptions à gauche.)

M. Louis Guillot (Isère). — Nous avons la religion de la patrie, et celle-là nous suffit.

M. le président. — Mais M. de Mun ne dit pas que l'opinion qu'il exprime est la vôtre.

M. le comte Albert de Mun. — Votre démocratie travaille à détruire par tous les moyens, et à cet homme, dont elle veut faire un soldat, non seulement quand il est sous les drapeaux elle lui marchande, elle lui dispute le secours, le réconfort de son âme; mais, quand il rentre à son foyer, il n'y rencontre dans les actes officiels, dans l'éducation qu'il reçoit, dans les lectures qu'on lui propose, dans les conseils qu'on lui donne, que l'ignorance, quand ce n'est pas la négation et la haine de Dieu! (Mouvements divers. — Vifs applaudissements à droite.)

Messieurs, je ne ferai pas de comparaison; elle serait trop pénible à mon cœur de chrétien et de Français (Approbation à droite); mais, je le répète, quand les conditions de la vie sociale sont à ce point en opposition avec les principes, avec les conditions de la vie militaire, il faut à toute force que l'armée réagisse contre elles.

C'est tout mon argument contre l'armée démocratique.

Quand le sentiment de l'autorité et de la discipline existe dans la société, la nation peut être prête pour l'armée. Quand c'est le contraire, il faut que l'armée conserve et propage les vertus militaires. (Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.)

Eh bien! le sentiment de l'autorité et de la discipline n'existe pas dans la société démocratique : tout tend à l'y détruire. Il faut donc absolument, sous peine de n'avoir pas d'armée, que l'éducation militaire réagisse contre les conditions sociales. (Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.)

Maintenant, messieurs, il me faut aller plus loin et compléter ma pensée.

Est-ce que, par une conséquence rigoureuse des principes que j'ai

essayé d'établir, en faveur du service de longue durée, je viens vous demander de revenir radicalement à l'ancienne organisation militaire, à la loi de 1832? Je dirai là-dessus, très franchement, mon opinion.

La loi de 1832, — et j'entends par là la législation militaire qui, malgré des transformations successives, reposait sur le service de longue durée, — la loi de 1832 a donné à la France une armée magnifique qui a porté haut l'honneur de son nom sur les terrains les plus divers, en face des ennemis les plus différents, aussi bien dans les rudes campagnes de l'Algérie et dans les aventureuses expéditions du Mexique que dans les longues et glorieuses épreuves de Crimée et dans les rapides triomphes de l'Italie. Et, quand elle a succombé, messieurs, quand l'armée du Rhin a péri, elle a jeté pour son dernier jour, sur le drapeau de la France, un rayon de gloire que le temps et l'injustice n'ont point obscurci. (Vifs applaudissements à droite.)

Il y a, messieurs, — nous avons bien le droit d'évoquer ces souvenirs, — il y a, sur le plateau d'Amanvillers, une route qui monte à Saint-Privat-la-Montagne : elle s'appelle encore le chemin funèbre de la garde royale. C'est là que l'élite de l'armée allemande est tombée dans un combat de géants! et, si je me laissais aller, combien d'autres souvenirs héroïques se presseraient devant mes yeux, depuis Wissembourg et Reischoffen jusqu'à cette charge de Sedan dont je ne puis parler, moi, qu'avec des larmes dans les yeux, parce que la moitié du régiment de chasseurs d'Afrique où j'ai fait mes premières armes y a trouvé la mort, cette charge de Sedan qui arrachait au roi de Prusse un cri pareil à celui de Guillaume d'Orange à Nerwinde : « Oh! les braves gens! » comme l'autre avait dit : « L'insolente nation! » (Double salve d'applaudissements sur tous les bancs de la Chambre.)

Cependant, messieurs, l'armée de 1870 a succombé et, avec elle, l'armée de 1832. Pourquoi? Ne me le demandez pas; ne me demandez pas d'instituer ici le procès public de nos douleurs. Il me suffit qu'elle n'ait pas péri faute d'une suffisante valeur. Mais, dans cette catastrophe, il y a cependant deux choses qui ont éclaté, et que je reconnais immédiatement, la première, c'est que le principe du service obligatoire, qui n'est ni d'hier, ni d'aujourd'hui, mais qui date de l'an VI, qui est écrit dans toute notre législation militaire depuis Jourdain jusqu'à Gouvion Saint-Cyr et au maréchal Soult, c'est que ce principe n'avait pas reçu dans la loi de 1832 l'application que réclament à la fois les besoins de la guerre moderne et le juste sentiment du devoir social. Là-dessus je suis d'accord avec vous.

La loi de 1832 ne consacrait pas l'obligation du service en temps de guerre : elle créait pour la richesse un privilège qui ne lui appartient pas. (Applaudissements à droite.)

Au lendemain de la guerre de 1870, il n'y eut pas une hésitation dans le pays, encore tout secoué par le grand élan qui avait jeté dans les rangs, pour la défense nationale, les hommes de toutes les classes, de toutes les conditions, sans préoccupation d'opinion, sans arrière-pensée politique, tous groupés derrière le drapeau. (Applaudissements.)

L'obligation du service personnel en temps de guerre apparut à tout le monde comme la réforme nécessaire ; il n'y avait qu'à écrire dans la loi et à organiser ce que le sentiment patriotique venait de faire éclater dans les faits.

Il n'y eut qu'un cri et, en ce qui me regarde, dans la très petite sphère où me plaçait alors la vie militaire, je n'ai pas été le dernier à le pousser permettez-moi de le dire ; c'était un cri, une revendication naturelle pour les fils de ceux qui, pendant de longs siècles, avaient trouvé dans l'honneur de combattre et de verser leur sang pour la France le fondement de leurs privilèges. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Voilà la première réforme qu'appelait la loi de 1832. Mais l'obligation du service en temps de guerre, ce n'est pas la caserne obligatoire en temps de paix : l'une est la juste application d'un principe conforme aux nécessités de la guerre moderne ; l'autre en est l'abus poussé jusqu'au despotisme, jusqu'aux mépris des droits les plus respectables et des conditions les plus évidentes de la grandeur nationale. (Approbation à droite.)

La seconde cause de faiblesse que la défaite de 1870 avait fait apparaître, c'est l'insuffisance et le défaut d'organisation des réserves. Il y avait longtemps qu'on l'apercevait. L'Empire avait fait en 1868 un effort salutaire pour y porter remède. Je ne veux pas envenimer par des récriminations un débat déjà si passionné ; il me serait trop facile de citer les paroles des plus grands orateurs républicains contre cette loi du maréchal Niel. Dans ma conviction, l'Empire eut le tort de ne pas passer outre. (C'est vrai ! très bien ! très bien ! à droite.) Nous avons cruellement expié ces erreurs et ces faiblesses. Mais aujourd'hui, comme en 1871, personne n'en doute : il faut organiser les réserves. La loi de 1872 y avait pourvu aussi bien qu'à l'obligation du service en temps de guerre. Elle a accompli ces deux grandes réformes dont le malheur avait montré la nécessité. Je demande qu'on s'en tienne là et qu'on l'applique, ce qu'on n'a jamais fait à aucun moment.

M. le comte de Lanjuinais. — C'est vrai, la loi n'a jamais été appliquée.

M. le comte Albert de Mun. — Voilà mon opinion tout entière ! La loi que vous nous proposez, au contraire, détruit la loi de 1872, ou plutôt elle achève de la détruire, car l'œuvre n'est que trop avancée dans la pratique. Eh bien ! j'ai dit qu'elle s'appuyait sur un faux

point de départ ; j'ajoute qu'elle se place à un faux point de vue, et c'est le second reproche que je lui adresse. Créer et organiser des réserves, c'est bien, c'est nécessaire, mais à la condition de ne pas sacrifier la valeur de l'armée active à celle des réserves : l'armée active, c'est l'école de l'esprit militaire, c'est le foyer de l'expérience acquise; c'est aussi le cadre où les réserves viendront se placer au moment du danger : voilà ce qu'il faut, avant tout, sauvegarder et organiser fortement.

Eh bien ! avec le service de trois ans, on fait tout le contraire. Si la guerre éclatait au mois de mai, le dernier contingent n'aurait que six mois de service, l'avant-dernier n'aurait qu'un an et demi; deux contingents sur trois auraient besoin d'être encadrés. Voilà la situation où le service de trois ans placera l'armée active au moment de la guerre.

On aura, sur le papier, une armée nombreuse, mais dont la force ne serait qu'apparente.

Notre collègue M. Edouard Thiers a écrit, dans son rapport sur l'instruction militaire préparatoire, une phrase dont je pourrais m'emparer pour l'appliquer à la loi tout entière. Il parle de la transformation des cadres de sous-officiers, au moment de la mobilisation, avec des hommes n'en ayant jamais rempli les fonctions, et il dit : « C'est la désorganisation de l'armée de combat qui est le but, au profit de l'armée du temps de paix, qui n'est pas le moyen. » Cela est vrai du service de trois ans. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je sais bien qu'on dit que la fortune de la France ne peut pas dépendre d'une seule armée ! Sans doute, messieurs, nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais ce n'est pas le véritable point de vue. Ce qu'il faut voir et dire avant tout c'est que la fortune de la France dépend de la valeur de l'armée active. Voilà la vérité. (Approbation à droite.) Dans la guerre moderne, et ce qui est vrai d'une manière générale, l'est plus encore, quand il s'agit de nous, dans la situation géographique que le malheur nous a faite : le temps est ce dont on dispose le moins.

Une semaine après la déclaration de guerre, ce seront les premiers chocs, les batailles probablement décisives. Que se passera-t-il ? Les réservistes arriveront en masse; ils arriveront un peu hésitants, un peu troublés, avec le regret du foyer abandonné... (Interruptions à gauche.)

A droite. — C'est évident.

M. le comte Albert de Mun. — Oh ! messieurs, je sais bien que l'expérience des grandes manœuvres est satisfaisante, les ordres du jour le constatent dans des termes qui ne peuvent rien laisser à désirer à l'amour-propre : ce sont de vrais bulletins de victoire. (Sourires à droite.) Mais il ne faut pas d'illusion : autre chose est la

manœuvre avec son terme limité, certain, et autre chose est la guerre avec son grand inconnu. (Approbation à droite.)

Si ces hommes ne trouvent pas, pour les recevoir, des cadres solides et éprouvés, comment soutiendront-ils ce premier choc d'où il faut qu'ils sortent victorieux? Il le faut, messieurs, vous le savez bien, avec notre caractère et notre tempérament. (Nouvelle approbation à droite.) Et combien mon raisonnement serait plus fort si je parlais des corps de la frontière, qui seront engagés les premiers presque immédiatement, avec leur composition spéciale peut être avant l'arrivée des réserves ?

De toutes manières, à cette heure décisive, il faut que l'armée active soit, non pas une armée de jeunes soldats, mais une armée d'encadrement, capable d'entraîner les réserves; sinon celles-ci tromperont votre espérance et celle du pays. (Marques d'adhésion à droite).

Tout à l'heure on me disait, de ce côté (l'orateur montre l'extrême gauche), à propos de la démocratie : « Et les armées de la Révolution! »

Oh! sans doute, on oppose les soldats de la première République, les volontaires de 92, et Valmy et Jemmapes, et les guerres de la Convention.

Mais la lumière est faite là-dessus... (Rumeurs sur plusieurs bancs à gauche). Oui, elle est faite : les volontaires n'ont tenu bon que lorsqu'ils étaient encadrés dans les troupes de ligne, dans les cadres de cette vieille armée royale dont M. Hanotaux parlait hier avec dédain... (Nouvelles rumeurs sur les mêmes bancs), et à laquelle en ce moment même les savantes études publiées par M. Albert Duruy rendent, au contraire un si intéressant hommage. (Très bien! très bien! à droite.) Les témoignages sont décisifs : celui de Kellermann à la veille de Valmy, comme ceux de Custine, de Biron, de Montesquiou, de Beurnonville, comme celui de Dubois-Crancé demandant à la Convention, en 1793, la suppression des volontaires et la réquisition de 300,000 hommes, comme enfin le rapport si décisif de Jourdan, en l'an VI, qui s'exprime ainsi :

« On ordonna l'incorporation des bataillons de réquisition dans les anciens corps. Ces bataillons sans instruction, manquant de chefs exercés, auraient amené le désordre et la confusion dans l'armée. Incorporés dans les anciens cadres, ils ont, quelques mois après, repoussé au-delà du Rhin les troupes les plus aguerries de l'Europe. » (Mouvements divers).

Un membre de l'extrême-gauche. Ce n'étaient plus les armées royales!

M. le comte Albert de Mun. — Les cadres, toute la question est là. Sans les cadres, le nombre n'est qu'un encombrement : et les cadres, ce sont précisément ces soldats, formés par l'éducation militaire,

dont j'ai essayé de vous faire le portrait, ce sont les anciens, les vieux soldats. (Très bien! très bien! à droite.) Ah! les vieux soldats! messieurs! on en rit aujourd'hui : on n'y croit plus, on les traite de légende usée, et le patriotisme éclairé de nos jours ne veut plus du chauvinisme des sergents d'autrefois. Et pourtant, ces vieux soldats, c'étaient eux qui gardaient la tradition, l'esprit de corps, le vieil honneur du régiment. Et je me rappelle — mes camarades que je vois ici se le rappellent comme moi — comment ils formaient les jeunes en leur apprenant l'histoire de la famille... (Rumeurs à l'extrême gauche.) Oui, l'histoire de la famille... (Applaudissements à droite.)

C'était notre honneur de regarder le régiment comme une famille. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je me rappelle cette fierté qui saisissait alors les âmes au récit des grandes choses du passé et l'air de tous ces visages quand l'escadron en marche sur un sentier d'Algérie, s'arrêtait tout à coup devant une pierre, un buisson, marqués par le souvenir d'un combat où le régiment avait donné, pour faire front et présenter le sabre. (Nouveaux et vifs applaudissements à droite.)

La tradition prenait l'homme tout entier : on aurait été au bout du monde pour suivre les anciens !

Je ne sais pas, messieurs, si ces choses peuvent revivre. M. le ministre de la guerre disait tout à l'heure que non. Je le crains : le régiment n'est plus qu'une formation administrative; mais ce qui reste, ce qui est ma conviction, c'est qu'il n'y aura d'armée vraiment solide qu'avec des cadres éprouvés, et qu'il n'y aura de cadres qu'avec un temps de service suffisant pour les former. (Très bien ! très bien ! à droite.)

La loi de 1872 en donnait le moyen : sans doute, elle avait ses imperfections ; elle était une transaction, un compromis entre le système des armées anciennes et celui des armées nouvelles; telle qu'elle était, avec les cinq ans de la première portion, les six mois de la seconde, elle donnait satisfaction au besoin du nombre et à la nécessité des cadres. Il fallait l'appliquer. On ne l'a pas fait : dès 1876, on a commencé à la dénaturer. Pourquoi? Ah ! par la raison qu'on invoque aujourd'hui pour la détruire, et qu'on donnait, déjà en 1876. On dit, c'est le vœu des populations, le pays demande le service de trois ans.

Messieurs, en êtes-vous bien sûrs ? Moi, j'en doute. Je me rappelle très bien comment la question est née en 1876 : elle n'est pas sortie du cœur des populations, mais des milieux politiques d'où on l'a portée devant le peuple comme une armée de combat. (C'est vrai ! à droite.) Et je me demande si, à l'heure qu'il est, le pays y voit bien clair, par exemple, s'il se rend bien compte de la charge que le service universel fera peser sur lui, en particulier sur les po-

pulations rurales plus robustes, plus vigoureuses que les populations industrielles, et qui, par là même, supporteront presque tout le poids de la loi nouvelle. (Interruptions à gauche. — Approbation à droite.) Je crains qu'on ne s'en doute pas, qu'on ne sache pas non plus le préjudice qu'il apportera à la grandeur, à la prospérité de la nation, et que le pays ne soit trompé sur son intérêt véritable. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Car enfin, messieurs, l'intérêt des populations quel est-il ? Est-ce qu'il est seulement dans l'allègement des charges militaires ? Est-ce que c'est là seulement, dans cet intérêt immédiat, égoïste, fondé sur la négation du sacrifice, est-ce que c'est là que doit résider le souci national? Mais non, messieurs.

L'intérêt de la population, son intérêt véritable, l'intérêt de la nation, il est plus haut : il est dans sa dignité, dans son honneur, dans sa grandeur au dedans, dans sa puissance au dehors. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Voilà ce qu'il faudrait lui dire, voilà le langage que devraient lui tenir le gouvernement et les législateurs, et j'ai assez confiance en lui pour croire qu'il les comprendrait et les suivrait. (Applaudissements.)

Je me plains, messieurs, qu'on ne le fasse pas et je me demande si l'opinion publique n'est pas égarée par le mirage des mots, si le vœu des populations n'est pas celui que l'esprit de parti forme pour elles, et si, comme cela s'est vu si souvent depuis un siècle, le voile de l'égalité n'est pas ici habilement tendu pour cacher des passions sociales qui cherchent leur satisfaction. Oh ! une fois la question ainsi posée, la réponse ne peut évidemment être douteuse. On dit aux paysans, aux électeurs, — car c'est surtout à ce titre-là qu'on leur parle. (Sourires à droite) — on leur dit : « Voulez-vous servir pendant trois ou cinq ans, le temps ne fait rien à l'affaire ; l'armée n'aura pas à en souffrir, un soldat est bientôt fait ; quelques préceptes gravés dans la mémoire, quelques mouvements mécaniques appris, il n'en faut pas davantage ».

La population croit volontiers et sur parole ceux qui lui tiennent ce langage : elle ne voit, elle n'entend que ces deux chiffres, 3 ou 5 : son opinion se fait là-dessus et ses faveurs vont à ceux qui lui promettent le plus.

M. le rapporteur. — Vous arrangez cela à votre fantaisie !

M. le comte Albert de Mun. — Comment! c'est exactement ce qui se passe. Et, je le demande, dans cette voie, où s'arrêtera-t-on ? Jusqu'où sera-t-on conduit par le vœu des populations?

On prétend aujourd'hui fixer une limite, indiquer un chiffre minimum ; mais la loi elle-même qui le propose, le bat en brèche ; M. Keller vient de vous le montrer jusqu'à l'évidence : le service de trois ans n'est déjà plus qu'un mot : dans la pratique ce sera le

service de deux ans. Encore une fois, où s'arrêtera-t-on? Pourquoi le vœu des populations serait-il borné par cette barrière imaginaire? S'il est admis que la fonction d'un soldat n'est qu'une affaire de mécanique, d'instruction technique, pourquoi trois ans? pourquoi pas deux? pourquoi pas un an?

Oh! n'en doutez pas! La logique fera ce raisonnement dans l'esprit populaire : les théoriciens de demain ne manqueront pas plus qu'aujourd'hui pour le lui dicter. On bâtira de superbes arguments pour montrer qu'en un an on peut faire un soldat, ce qui suffit aux uns doit suffire aux autres. On s'avisera que dans l'année il y a une période de travail et une période de repos et qu'il est bien inutile de rester au régiment quand on n'y travaille plus.

Du service d'un an on viendra au service de six mois. Le fardeau de trois ans, de deux ans, d'un an même, paraîtra intolérable comme celui de sept ans ou de cinq ans. On se demandera pourquoi ce sacrifice inutile. La passion, l'intérêt politique s'en mêlera; puisque je parle de l'avenir, — je ne dis rien qui puisse vous blesser, — la durée du service deviendra un marchandage électoral.

A droite. — C'est très vrai.

M. le comte Albert de Mun. — Et, quand l'opinion trompée se sera manifestée au gré de ceux qui l'exciteront, pourquoi alors plus qu'aujourd'hui résisterait-on au vœu des populations?

Savez-vous où cela mène, messieurs? Il faut le voir nettement et le dire franchement : cela mène à la suppression de l'armée permanente et au système des milices. (C'est cela! à droite.)

Voix à l'extrême gauche. — Parfaitement.

M. le comte Albert de Mun. — J'entends dire : Parfaitement! Je ne sais pas si c'est une idée qui a beaucoup de partisans dans la Chambre : je n'aurais pas la cruauté de relire les programmes électoraux d'autrefois, j'aime mieux croire qu'on les désavoue dans le fond de son cœur. Mais, au dehors, c'est un mot qu'on agite, qu'on montre au peuple pour le flatter. Qui peut, ici, prétendre que demain ce ne sera pas, pour quelques-uns, le mot d'ordre obligé de la campagne électorale?

C'est la logique, et c'est aussi la tradition révolutionnaire. (Exclamations sur divers bancs à gauche.) Oui! en doutez-vous? En 1792, il y avait à l'Assemblée législative un membre assez obscur, nommé Charrier, et qui disait, pendant qu'on discutait le rapport sur l'armée du ministre de la guerre, M. de Narbonne :

« On aurait évité ces divagations si, au lieu de vous proposer un mode de recrutement, on avait décidé la question de savoir si on doit recruter... Qu'est-ce que l'armée? c'est la France entière... Tous les citoyens français sont à l'armée... Pourquoi recruter l'armée? Le tocsin sonnant, tous les patriotes seront sous les armes... »

Voix à gauche. — C'est très bien ! (Exclamations et rires à droite.)

M. Eugène Delattre. — Comme en Suisse !

A droite. — M. de Mortillet applaudit. (Rires à droite.)

M. le président. — Veuillez laisser à chacun, messieurs, la liberté de ses applaudissements !

M. le comte Albert de Mun.— Messieurs, voilà le dernier mot du système.

Et, quant à moi, je ne ris pas des applaudissements, heureusement bien rares, que je viens d'entendre. Je n'en ris pas, car, le jour où on en sera là, nous n'aurons plus d'armée, et, quant à moi, je crois qu'il faudrait prendre le deuil de la patrie. (Applaudissements prolongés à droite. — L'orateur, en regagnant sa place, est entouré et vivement félicité par ses amis.)

Sur divers bancs. — La clôture ! la clôture !

M. le président. — Je consulte la Chambre sur la clôture. (Très bien ! très bien !)

La Chambre décide que la discussion générale est close.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'*Osservatore Romano* du 9 juin rend compte de l'audience que le Saint-Père a daigné accorder dans la journée du 7 aux religieuses et aux élèves du Sacré-Cœur des trois maisons de Rome, aux députations des écoles et des diverses congrégations des maisons susdites, ainsi qu'aux religieuses et aux élèves des autres maisons d'Italie.

A leur tête étaient les mères supérieures des trois maisons d'Italie et de celles de France.

L'objet de l'audience était de présenter au Saint-Père les dons et offrandes faits à l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté et provenant des nombreuses maisons du Sacré-Cœur d'Italie, de France, de Belgique, d'Espagne, d'Angleterre, d'Irlande, d'Algérie, d'Amérique, de Sidney en Australie.

Ces dons consistent en une quantité considérable d'ornements sacrés dont on ne sait qu'admirer le plus : la richesse de la matière ou la délicatesse du travail ; d'autels portatifs à l'usage des missionnaires ; de chapelles complètes pour les évêques, etc. Tous ces objets étaient rangés en bel ordre dans la salle du Consistoire, où le Souverain Pontife a donné l'audience.

Après le chant d'une hymne par l'ensemble des élèves pré-

sentes, avec accompagnement d'harmonium, la supérieure de la maison de la Trinité-des-Monts, au nom de la supérieure générale des maisons du Sacré-Cœur, a eu l'honneur de présenter au Saint-Père le texte d'une belle adresse, écrite en français sur parchemin, avec de superbes miniatures. Le Saint-Père a daigné répondre par des paroles toutes remplies de paternelle bienveillance.

Puis les religieuses italiennes avec leurs élèves ont présenté de riches ornements destinés à l'usage spécial de Sa Sainteté, avec une riche offrande et d'autres objets pour la chapelle de Sa Sainteté.

Le Saint-Père, ayant permis qu'une élève de la Trinité-des-Monts lui récitât une charmante composition poétique, se leva ensuite, donna la bénédiction apostolique à l'assistance et admit au baisement des pieds toutes les religieuses présentes.

Sa Sainteté a daigné ensuite visiter les expositions des objets artistement rassemblés dans la salle, exprimant aux religieuses toute sa satisfaction et, par intervalles, donnant sa main à baiser aux élèves.

Quand le Souverain Pontife s'en est allé, il a été salué par les plus vives acclamations.

—

On assure que Mgr Lenti, vice-gérant du vicariat de Rome, va être nommé auditeur de la Chambre apostolique, poste demeuré vacant par suite de l'élévation au cardinalat de Mgr Pallotti.

Le nouveau vice-gérant du vicariat de Rome serait Mgr Cassetta, qui, par le généreux emploi qu'il fait de sa fortune et par son esprit de zèle, est réputé très apte à occuper ce poste important.

—

Mgr Matera, ancien délégué apostolique près la République Argentine, va se rendre en cette même qualité aux États-Unis de Colombie, en remplacement de Mgr Agnozzi, rappelé à Rome.

—

Après avoir longtemps consulté ses forces, comme c'est le propre du vrai mérite, Son Ém. le cardinal Rampolla del Tindaro a résolu enfin, par esprit d'obéissance, comme il l'a dit lui-même, d'accepter l'honneur et le fardeau du poste de secrétaire d'État de S. S. Léon XIII. C'est qu'en effet, les fonctions qu'il

assume sont aussi vastes et élevées que la responsabilité en est grave, à cette heure surtout où le prodigieux ascendant du Saint-Siège grandit et s'étend à tant de questions de politique générale.

On conçoit donc que le cardinal Rampolla ait hésité longtemps avant d'accepter le fardeau de la première charge de la Cour romaine. Il se trouvait encore à Madrid lorsque le Saint-Père le lui fit offrir pour la première fois. Mgr Rampolla s'excusa aussitôt, et, avec d'autant plus de fondement que sa santé, à ce moment, laissait réellement à désirer. Le Pape a plusieurs fois renouvelé ses instances, selon son habitude, de ne pas renoncer à une idée mûrement arrêtée et fortement voulue. Aussi, le cardinal Rampolla, dont la santé, d'ailleurs, s'est améliorée, a dû céder.

Le choix du Saint-Père est digne à tous égards de sa haute sagesse. En effet, si le fardeau est lourd, il faut reconnaître que Son Ém. le cardinal Rampolla a des qualités maîtresses, des vertus et des talents supérieurs, qui lui permettront de suffire à la tâche. Par sa naissance et par son éducation, il est le type accompli du gentilhomme; c'est un homme d'un commerce tout aimable. Son aspect est des plus distingués. Il est doué d'une belle prestance, et sa figure exprime l'intelligence unie à la modestie. Aux avantages extérieurs, il joint les qualités d'un esprit bien équilibré, mûri par l'étude et par l'expérience et les solides vertus, dont témoigne une vie toute sacerdotale. Nous compléterons cet éloge en disant du cardinal Rampolla que, si quelqu'un ignore ses mérites, c'est lui-même.

Quant à sa connaissance des affaires, il l'a montrée déjà dans les fonctions de secrétaire de la Propagande pour les affaires de rite oriental, que lui avait confiées le Pape Pie IX, et dans celles de secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, où l'avait appelé Léon XIII avant de l'envoyer nonce à Madrid.

On dit que ce qui a contribué aussi à fixer le choix de Léon XIII, ça été l'habileté supérieure que le cardinal Rampolla a déployée pour faire accepter à Madrid d'abord le projet et ensuite le résultat de la médiation pontificale dans la question des îles Carolines.

Léon XIII a fort apprécié également chez Mgr Rampolla les ressources et les efforts constants de son zèle en faveur de la pacification religieuse parmi les partis politiques qui divisent

l'Espagne. Le succès a été aussi difficile que salutaire et fécond dans ses résultats, et si tout n'a pas été obtenu encore, c'est qu'il s'agit d'un mal invétéré, dont les profondes racines ne peuvent être arrachées que par un long travail. Du moins le principe de l'autorité hiérarchique a été fermement établi, et l'épiscopat, beaucoup plus uni qu'il ne l'a jamais été en Espagne, obtient la soumission et assure la paix parmi tous les catholiques sincères.

Voilà ce qui rend le cardinal Rampolla particulièrement propre à seconder les desseins de Léon XIII, car on sait par les actes publics du Pontificat combien l'union et la concorde parmi les catholiques, dans l'oubli des luttes stériles, et aussi combien le progrès de l'influence morale du Saint-Siège dans les conseils des gouvernements, tiennent à cœur au Souverain-Pontife.

(*Monde*).

—

Nous trouvons dans l'*Osservatore romano* du 5 juin la lettre suivante du P. Tosti à Mgr Mocenni, substitut de la secrétairerie d'Etat :

Rome, Saint-Callixte, 3 juin 1887.

Excellence Révérendissime,

Il s'est fait grand bruit, ces jours-ci, autour de mon opuscule : « *La Conciliation*, — quelques paroles d'adhésion à ces paroles solennelles du Saint-Père prononcées dans l'allocution du dernier consistoire : *Ut funestum illud cum Romano Pontificatu dissidium aliquando tollatur*. — » Comment faire cesser ce dissentiment? C'est au Pape à qui il appartient de le déterminer. Je ne l'ai pas déterminé. *Cela, au fond, le P. Tosti ne le dit pas*, remarque la *Voce della Verità*, et elle a raison. Pourquoi ai-je écrit cet opuscule? Parce qu'il me faisait peine, comme catholique, de voir le Saint-Père, animé de la charité du Christ, proposer la réconciliation et la paix, sans être secondé. Ai-je fait bien ou mal? Je m'en remets au Pape, juge suprême de nos actions. Pour moi, j'ai le devoir d'une humble soumission.

Pour le reste, si l'on veut de moi une conclusion, elle ne peut être que la conclusion voulue par le Saint-Père, entendue au sens qu'il l'entend et la veut.

Je prie V. Exc. Rme de faire connaître au Saint-Père de la façon la plus explicite ces sentiments qui sont les miens, et même de les rendre publics si vous le jugez bon.

En vous remerciant de votre obligeance, j'ai l'honneur de me dire,

avec un profond respect, de Votre Excellence Rme le très humble et très dévoué serviteur.

Louis Tosti,
Du Mont-Cassin, vice-archiviste du Saint-Siège.

L'*Osservatore Romano* fait précéder la publication de cette lettre des observations que voici :

La publication de l'opuscule *la Conciliation*, faite récemment par le P. Louis Tosti a soulevé la répulsion dans le cœur des catholiques sincères, soit en raison des inexactitudes et des erreurs qu'il contient, soit par le motif qu'il donne au parti libéral de continuer ses appréciations absolument fantastiques, de la dernière allocution pontificale.

Aussi toute personne de bon sens doit avoir compris par elle-même combien est futile l'assertion de certains journaux qui disent que cet opuscule aurait été sinon inspiré, du moins connu au Vatican avant sa publication. Nous sommes autorisés à déclarer que cette assertion est complètement fausse.

Du reste, le P. Tosti lui-même a fait parvenir à Mgr Mocenni une déclaration qui pourra du moins diminuer les effets de son opuscule, si elle ne parvient pas à les détruire. »

France.

Paris. — La presse parisienne s'occupe d'un incident survenu à l'église de Notre-Dame de Clignancourt, à l'occasion de la première communion. Le curé de la paroisse avait été obligé, au dernier moment, de ne pas admettre à la première communion deux garçons qui avaient manqué une journée de la retraite pour aller subir des examens aux écoles du gouvernement. La mère de l'un de ces enfants, furieuse, fit du scandale dans l'église : bonne aubaine pour les journaux radicaux !

Mais voici que M. Sarcey s'est chargé lui-même de mettre les mécontents à la raison ; il écrit au journal le *Parti national*.

... Voilà des parents qui croient (dans une certaine mesure) à la religion catholique et à l'efficacité de ses rites, puisqu'ils tiennent à ce que leur enfant fasse sa première communion. Ils acceptent donc par avance toutes les conditions que l'Eglise impose à ceux qui veulent recevoir ce sacrement ; ils doivent tenir ces conditions pour justes, puisqu'elles ont été édictées par Dieu même. Ces conditions, il n'y a évidemment que le représentant de Dieu qui ait le droit de décider si elles ont été remplies. Ni le Conseil d'Etat, ni les Chambres, ni le ministre des cultes, ni aucune autorité laïque ne saurait avoir de lumières sur cette question.

— Le 10 juin, au conseil d'Etat, est venu le recours de l'Institut

des Frères de la Doctrine chrétienne contre la décision du conseil municipal qui prétendait déposséder l'Institut de l'immeuble de la maison-mère, rue Oudinot.

L'Institut par l'organe de son avocat, a soutenu que la concession accordée jadis n'était de sa nature ni temporaire, ni révocable.

Le commissaire du gouvernement, M. Levavasseur de Précourt, a donné lecture d'un rapport favorable aux conclusions de l'Institut. L'arrêt sera rendu le 17.

— Sous ce titre : « *Quelques épisodes de l'incendie de l'Opéra Comique*, » la *Semaine religieuse* de Paris emprunte au dernier numéro des *Annales de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires* deux traits qu'elle croit très propres, dit-elle justement, à édifier ses lecteurs :

Le feu venait d'éclater depuis quelques minutes, et déjà il était facile d'apprécier que le mal était sans remède. Mme M..., ouvreuse de loges, comprenant qu'il fallait s'enfuir au plus tôt, se disposait à sortir de la salle, quand elle s'aperçut qu'un grand nombre de personnes s'engageaient dans un couloir sans issue. Désireuse de les sauver, elle crie à ces personnes qu'elles s'égarent et les invite à la suivre. On s'empresse de faire volte-face. Mais en un instant la pauvre femme est enveloppée par cette foule affolée, et ne peut plus diriger la retraite. Par surcroît de malheur, elle voit tout à coup les lumières s'éteindre. L'effroi, l'affolement augmentent de moment en moment ; on se bouscule, on s'écrase ; c'est à qui passera sur son voisin : bientôt le passage est obstrué par les corps de ceux qui ont été renversés les premiers.

Croyant l'heure de sa mort arrivée, Mme M... pousse, au fond de son cœur, ce cri de suprême recours à Marie :

« J'envoie mon dernier soupir à Notre-Dame des Victoires ! »

Et elle tombe bousculée et perd toute connaissance.

Que se passa-t-il alors ? Elle ne saurait le dire. Mais six ou sept heures après, elle revenait à elle-même et se trouvait, avec satisfaction, dans un lit d'hôpital, à la Charité.

Combien grande fut sa reconnaissance pour Notre-Dame des Victoires !

Elle la traduisit immédiatement en chargeant plusieurs personnes qui vinrent la visiter de demander des actions de grâces à l'autel de Marie ; et, le 1er juin, elle faisait réclamer la faveur d'inscrire son nom au registre des associés.

Voici le second fait :

A l'heure la plus lugubre de l'incendie, l'attention de plusieurs pompiers, réunis auprès de leur chef et attendant ses ordres, était attirée vers un groupe de cinq personnes, qu'on apercevait sur un pan

de muraille prêt à s'écrouler. Le lieutenant se tourne vers ses hommes et leur dit :

— Je ne puis demander à aucun de vous de porter secours à ces malheureux, car c'est aller à une mort certaine et sans espérance de les sauver. Si, cependant, l'un de vous veut tenter l'entreprise, voilà une échelle.

Un instant de silence suit la parole du chef, et du groupe des soldats une voix se fait entendre, c'est celle d'un Breton :

— J'irai, moi.

Et, faisant un grand signe de croix en disant à haute voix :

— Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Il prend l'échelle.

— Adieu ! mes amis, ajoute-t-il à ses camarades en y montant.

O merveille ! l'intrépide soldat parvient à sauver les cinq personnes. A son dernier sauvetage, il tombe épuisé de force dans les bras des spectateurs, émus et ravis de ce courage, que la religion venait d'élever à la hauteur de l'héroïsme et du sublime.

LES CHAMBRES

Sénat.

Vendredi 10 *juin.* — La haute assemblée aborde un projet de loi adopté par la Chambre et relatif aux indemnités à accorder aux victimes des incendies en forêts qui se sont produits en 1881 dans la province de Constantine.

M. le général Arnaudeau fait l'historique de la question ; il propose par voie d'amendement que l'Etat ne soit pas indemnisé, alors qu'il néglige les soins à donner aux forêts.

Cet amendement est combattu par M. Béral, rapporteur de la loi, et le projet est renvoyé à la commission.

Vient ensuite un projet tendant à modifier la loi du 21 juin 1865, sur les associations syndicales.

Les divers articles sont votés avec une seule modification de détail sur l'article 7; puis l'urgence est retirée sur la proposition de M. Pâris. Il y aura donc une seconde délibération.

Mardi 14 *juin.* — M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Batbie, dont les obsèques auront lieu jeudi.

Le Sénat adopte d'urgence le projet de loi qui a été voté par la Chambre des députés, portant abrogation du traité de commerce et de navigation entre la France et la République dominicaine.

Par suite de l'impossibilité pour les ministres de venir au Sénat, on ajourne la discussion du projet de loi ayant pour objet l'attribution

au profit des communes qui ont subi des pertes lors d'incendies dans la province de Constantine.

Chambre des députés.

Jeudi 9 *juin.* — Discussion de la loi militaire.

M. le colonel DE PLAZANET, répudie d'avance toute passion politique. Suivant lui, il eût fallu s'occuper des cadres avant d'aborder le recrutement des hommes.

Et pourquoi toucher à la loi de 1872 faite par des hommes de grand mérite et qui a réalisé un progrès considérable en créant la réserve et l'armée territoriale ? Le nouveau projet noie l'armée active dans les réserves; il n'est pas libéral, il menace les carrières scientifiques. C'est une loi militaire et non politique qu'il s'agit d'élaborer ; d'ailleurs bien des améliorations pourraient être réalisées dès à présent et sans loi.

M. LAISANT a la parole. D'après lui, la loi de 1872 donne bien le nombre, mais non pas l'instruction homogène, car elle institue une première portion, une deuxième portion, les volontaires d'un an ; de là un manque de cohésion. Le projet nouveau dispenserait une bonne instruction militaire à un très grand nombre d'hommes, amélioration évidente. M. Laisant, en somme, ne croit pas au système des vieux soldats encadrant la nation armée, parce que les hommes encadrés n'auraient pas en assez grand nombre une instruction suffisante ; aussi le projet augmente-t-il les effectifs.

M. Laisant défend tant bien que mal le projet de poursuivre l'égalité démagogique, et d'obéir à des préoccupations électorales ; il s'en tire en disant à la droite : « Vous êtes le passé, nous sommes le présent préparant l'avenir. » On n'est pas plus modeste. « Vous nous opposez, dit-il encore, Thiers, Dufaure, Chanzy, nous vous opposons Campenon, Boulanger et Ferron. » Est-ce là du tact ?

Prenant le taureau par les cornes, M. DE LA FERRONNAYS s'attaque résolument à l'esprit même de la loi. Il estime qu'il y a contradiction entre l'idée de discipline absolue et l'idée démocratique ; ce qu'il faut au pays, aujourd'hui comme par le passé, c'est une armée nationale. Pourquoi donc aller, avec le projet, chercher dans les législations étrangères des dispositions qui ne concordent pas avec notre génie national ? C'est l'instruction militaire qu'il importe de développer au lieu d'introduire dans la loi de l'armée des sentiments de haine et de lutte sociale.

Les criminels de droit commun pour faits connexes à la politique sont versés dans l'armée ; la répartition des dispenses est laissée à l'arbitraire ; les hautes études sont compromises, on établit une taxe militaire monstrueuse ; on fait une œuvre de parti, quand il fallait coordonner la législation militaire. Ainsi peut se résumer ce

discours prononcé d'une voix claire, avec un accent convaincu et un vrai souffle de patriotisme.

La séance se termine avec M. Javal, député radical de l'Yonne ; il craint que la loi nouvelle arrête le développement de la population, par suite de la suppression de nombreuses dispenses et voit avec effroi « la contrainte morale » entrer de plus en plus dans nos mœurs. aussi déposera-t-il un amendement qui s'inspire de ces considérations;

Samedi 11 *juin*. — L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi organique militaire.

M. Keller. — La loi actuelle comporte sans doute certaines améliorations. Il faudrait augmenter la solde pour permettre à tous les officiers de vivre et d'élever leur famille d'une façon honorable et indépendante, mais on ne leur donne que des promesses.

Nous avons un effectif nominal porté au budget, qui ne ressemble pas à l'effectif réellement sous les drapeaux. Pendant que l'Allemagne augmente de 40,000 hommes son effectif, la France diminue le sien de 19,000 hommes ; l'écart est considérable, surtout si l'on tient compte des hommes détenus dans les colonies, il est d'au moins 120,000 hommes.

On dit qu'on renforcera les effectifs en y versant les dispensés. Mais ce système n'est pas praticable avec le service de trois ans ; plus on versera d'hommes dans les régiments, plus il faudra diminuer le temps de service.

On veut supprimer les dispenses de famille qui étaient jusqu'à présent considérées comme sacrées : celle du second frère était aussi sacrée que celle du fils aîné de la veuve, et l'on a tort d'y toucher.

Il faut avoir le courage de son opinion et dire si l'on veut, oui ou non, le service de deux ans qui est la conséquence nécessaire du projet actuel. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. le général Ferron dit qu'il se bornera à répondre aux objections principales. Le projet actuel est un projet de réforme sociale et nationale. M. de Martimprey a rendu hommage aux armées du passé ; mais aujourd'hui ces armées seraient impuissantes, et nous devons poursuivre la constitution de la nation armée. (Mouvement d'assentiment). La force de nos voisins est la raison de l'augmentation de notre armée.

Parlant de l'interversion des titres I et II, le ministre croit qu'il y aurait avantage à prendre une décision sur la durée du service.

Il faut aussi se préoccuper d'améliorer la situation morale et matérielle des sous-officiers. Il faut leur donner un uniforme plus coquet. (Très bien ! sur de nombreux bancs.)

L'orateur déclare que deux années passées sous les drapeaux, au grand air, n'altèreront en rien le génie français. Il dit que tout en incorporant les étudiants et les séminaristes, on s'efforcera de ne pas nuire à leurs études. (Mouvements divers.) Des permis leur

seront accordés pendant l'hiver, à condition qu'ils soient présents au corps au moment des grandes manœuvres de juillet. (Rumeurs à gauche.)

M. Laisant. — Si la Chambre vous avait compris, elle vous aurait applaudi. (Bruit divers.)

M. le Président proteste contre l'attitude de la Chambre qui n'a rien de parlementaire. (Applaudissements à droite).

M. le général Ferron termine en adjurant la Chambre de voter le projet qui doit donner la force à notre pays.

M. de Mun prononce le discours qu'on a lu plus haut.

La discussion générale est close.

M. de Mahy sollicite de la Chambre, au nom de la commission, de vouloir bien accorder le bénéfice de l'urgence à la loi militaire.

M. le général Ferron s'en rapporte à la décision de la Chambre. (Bruit.)

M. Clémenceau demande, cela va sans dire, le vote de l'urgence; on a déjà tant de fois entendu les arguments pour et contre le projet que chacun a depuis longtemps son siège fait. Pourquoi le gouvernement a-t-il l'air de vouloir une seconde délibération, qui serait la quatrième? Il faut voter l'urgence « pour pouvoir se représenter devant les électeurs. »

Le gouvernement, dit-il, est assuré cependant d'une forte majorité républicaine. A-t-il donc conclu quelque part un pacte tacite? Quels engagements le tiennent? Avec qui?

L'agitation est extrême; les intransigeants interpellent violemment le gouvernement qui demeure impassible; cependant, M. Rouvier, poussé à bout, fait mine de vouloir parler, on l'en empêche. Au milieu du tapage, apparaît à la tribune la barbe de M. Madier de Montjau; la gauche trépigne; on peut se demander pourquoi, car M. Madier ne parvient pas à placer un mot. Mais, entre temps, M. Floquet avait réussi à déclarer ouvert le scrutin public sur la motion d'urgence.

M. de Cassagnac, qui flaire le piège, a la parole « pour un rappel au règlement. » M. Madier regagne sa place, comme il était venu; grâce à sa surdité, il sait à peine ce qui se passe.

M. de Cassagnac fait observer que le scrutin ayant été ouvert par le président, « M. Madier de Montjau, *questeur*, ne peut prendre la parole. »

On vote enfin; l'urgence est prononcée par 359 voix contre 206. Quelques applaudissements ironiques se font entendre à l'extrême gauche, tandis qu'un immense brouhaha emplit la salle.

Le passage à la discussion des articles donne lieu à un nouveau scrutin; il est voté par 385 voix contre 125.

Lundi 13 *juin*. — La Chambre reprend la discussion du projet de la loi militaire.

M. Mézières, président de la commission de l'armée de l'ancienne législature, demande que le titre II relatif au rengagement des sous-officiers soit voté avant le titre Ier.

Tout étant partisan du service de trois ans, il considère que le point capital de la réforme militaire est avant tout de constituer solidement les cadres.

Actuellement, nous avons un tiers de nos sous-officiers rengagés ; il faut absolument en avoir les deux tiers au moins. Donc il faut voter au plus tôt les mesures nécessaires pour obtenir ce résultat.

Le ministre de la guerre répond à M. Mézières qu'il ne partage pas ses illusions sur l'efficacité du titre 2 relativement au rengagement des sous-officiers. Il pense, quant à lui, que la loi de 1881 a fait pour les cadres tout ce qu'on pouvait faire. Il faut en attendre les résultats.

M. le baron Reille appuie la proposition de M. Mézières ; il fait observer que, précisément, parce qu'on se trouve en désaccord sur la valeur du titre 2, il faut discuter le 1er.

M. de Mahy, président de la commission actuelle de l'armée, intervient dans le débat pour s'opposer à ce que le titre 2 vienne avant le titre 1er. Il affirme que la proposition de M. Mézières n'est autre chose qu'une manière détournée d'ajourner la question du service de trois ans.

On vote :

La proposition de M. Mézières est écartée par 360 voix contre 183 ;

La discussion du titre 1er est renvoyée à la prochaine séance.

En fin de séance, M. Guillaumou fait voter une motion tendant à faire siéger la Chambre un jour par semaine en dehors des jours réglementaires pour discuter les projets d'intérêt social qui sont à l'ordre du jour.

M. Develle est proclamé vice-président.

M. Horteur est élu secrétaire par 200 voix contre M. le Hérissé qui a obtenu 172 voix.

Mardi 14 juin. — M. d'Aillières demande à interpeller l'ex-ministre des postes sur son budget.

M. Granet aurait déclaré, dit-il, qu'il lui manquait 50 mille francs pour payer les employés. Or, l'orateur, ayant d'ailleurs les preuves en mains, montre que des employés favorisés spécialement, ont reçu jusqu'à douze gratifications dans la même année, s'élevant ensemble à près de 60,000 fr.

Une voix à gauche. — Ce sont des dénonciations qui disent cela.

M. d'Aillières répond : Qui donc a érigé la dénonciation en système, si ce n'est vous qui avez corrompu et désorganisé l'administration? (Bravos à droite.)

M. d'Aillières demande une enquête.

M. Rouvier répond que la Cour des comptes et le Parlement juge-

ront, et qu'ils verront que les fonds ont été absorbés. (Rires unanimes) mais non pas dilapidés.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La loi militaire. — Projets du général Ferron. — La commission du Concordat. — Etranger.

16 juin 1887.

Toute la vie politique était à la Chambre des députés cette semaine. Le magnifique discours de M. de Mun que nous reproduisons plus haut nous dispense de tout commentaire à ce sujet.

Nous tenons à donner seulement le texte intégral des déclarations faites le même jour par M. le général Ferron au sujet des facilités qui, dans sa pensée, pourront être accordées aux séminaristes et étudiants :

M. le ministre de la guerre. — Je demande donc l'incorporation de la totalité de la classe, mais je me hâte d'ajouter que le ministre saura faire le nécessaire pour que les séminaristes et les étudiants soient éloignés le moins possible de leurs études. (Bruit à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.)

La loi militaire doit être une loi absolue. Voyez la loi allemande, la loi italienne, la loi autrichienne. La loi, je le répète, doit être absolue, mais les gouvernements doivent apporter dans son application les ménagements, les adoucissements nécessaires pour en atténuer la rigueur. (Nouveau bruit à gauche.)

Il ne sera pas impossible de prolonger même pour les jeunes gens qui en auront besoin cette période de congés d'hiver, mais à une condition, c'est qu'au mois de juillet suivant, séminaristes, étudiants, tous rentrent pour les grandes manœuvres. (Nouvelles interruptions à gauche.)

M. le rapporteur. — Monsieur le ministre, je vous conjure d'attendre le silence avant de continuer votre discours, parce que je suis sûr que si la Chambre entière vous comprenait, tout entière elle vous applaudirait. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

M. le président. — L'observation de M. Laisant est absolument juste. On saisit des lambeaux de phrases qui ne cadrent pas avec telle ou telle opinion. Attendez le développement du discours de l'orateur et vous comprendrez sa pensée.

Il est impossible de discuter ainsi. On ne veut écouter ni l'orateur, ni le rapporteur, ni le président, et l'on appelle cela une discussion parlementaire ! (Vifs applaudissements.)

M. le ministre de la guerre. — J'ai terminé les observations prin-

cipales que j'avais à vous présenter et je fais appel à votre patriotisme pour obtenir le vote de la loi.

—

En attendant le vote de la loi, ce qui, malgré l'urgence votée, ne peut se produire avant de longs mois, le général Ferron, compte mettre à exécution les projets suivants :

1° *Création de six régiments de cavalerie*, quatre en France, deux en Algérie. — Cette création permettra de compléter une 6e division de cavalerie et de faire rentrer en France la brigade de cavalerie légère détachée au 19e corps d'armée ;

2° *Suppression des compagnies de dépôt.* — Ces compagnies sont des unités d'instruction et non des unités de combat, et rien n'est plus facile que de les constituer au moment de la guerre ;

3° *Suppression en temps de paix des 4es bataillons,* mais en conservant comme cadre le chef de bataillon, 4 capitaines et 4 lieutenants.

Le bataillon sera toujours constitué sur le papier ; rien ne sera changé aux règles de sa mobilisation.

Pendant la paix, le chef de bataillon sera à la suite du régiment ; les capitaines et lieutenants seront également à la suite du régiment ou employés soit dans les états-majors, soit dans l'important service du recrutement.

Avec ce cadre, la reconstitution du bataillon sera facile au moment de la guerre. Le rôle du bataillon restera le même dans l'ordre de bataille ;

4° Pour les garnisons des places de première ligne et la garnison de Paris, *création de* 18 *régiments régionaux d'infanterie,* recrutés chacun sur l'ensemble de la région.

Ces régiments auront leur magasin de réserve au chef-lieu de la région.

Cette organisation entraînera la suppression de près de 700 compagnies et procurera dans deux ans, après la libération des cadres supprimés, une économie de près de 3 millions.

Pour ne pas retarder l'avancement des officiers, le ministre demandera au Parlement l'autorisation de mettre à la retraite un certain nombre d'officiers fatigués, à partir de vingt-cinq ans de services. L'excédent de dépenses qui en résultera ne sera pas grand, attendu que les officiers auraient été retraités d'office à trente ans.

Cette suppression de compagnies et l'incorporation de la totalité du contingent permettront de porter à 125 hommes l'effectif de paix de la compagnie ;

5° En ce qui concerne le recrutement, le ministre de la guerre a l'intention de réaliser le plus tôt possible le service de trois ans et de ne pas attendre la promulgation de la loi. Quelque diligence, en

effet, que l'on mette à la voter, on ne peut guère espérer qu'elle soit promulguée assez tôt pour être appliquée à la classe 1888, ce qui reculerait jusqu'en 1890 l'application du service de trois ans.

Pour réaliser ce service dès l'année prochaine, le ministre renverrait une classe au printemps de 1888 et l'autre à l'automne. Il remplirait le vide avec un certain nombre de dispensés, si le Parlement l'y autorise, et au mois de novembre 1888 le service de trois ans pourrait ainsi entrer dans son fonctionnement régulier.

—

Les douze membres de la commission du Concordat, qui veulent la séparation immédiate de l'Eglise et de l'Etat se sont mis d'accord sur un avant-projet, dont le texte avait été préparé par M. Boysset et qu'ils vont prochainement soumettre à la commission. Ce projet a pour objet de déterminer les règles d'après lesquelles doit s'opérer la séparation des Eglises et de l'Etat et d'indiquer les mesures transitoires que devra prendre le ministre des cultes.

En voici les bases :

L'abrogation du Concordat est prononcée et le régime institué est celui de la séparation des Eglises et de l'Etat.

La loi sur les syndicats professionnels est étendue aux syndicats de citoyens formés en vue d'assurer dans les communes l'exercice du culte, de telle sorte que ces citoyens peuvent se syndiquer, recevoir, posséder des cotisations et l'immeuble nécessaire au syndicat.

Les immeubles affectés actuellement aux cultes reviennent à leur propriétaire, soit à l'Etat, soit au département, soit à la commune. Le propriétaire pourra d'ailleurs, louer ses immeubles aux syndicats pour y exercer le culte, à condition que la location s'effectue dans les conditions où est faite aujourd'hui l'affectation, c'est-à-dire par décret rendu sur l'avis des conseils municipaux.

Comme mesures transitoires, des pensions viagères ou simplement temporaires seront accordées aux ministres du culte, suivant qu'ils auront atteint ou non l'âge de cinquante ans.

Ces points sont acceptés, mais il reste à statuer sur un point du projet de M. Boysset : celui qui est relatif aux congrégations M. Boysset en propose la suppression absolue, sans doute au nom de la liberté ; mais un certain nombre de membres reculent devant cette mesure et la commission du Concordat aura à trancher la question.

En somme, et comme l'on devait s'y attendre, la proposition de M. Boysset s'inspire des tendances tyranniques qu'on retrouve toujours dans les élucubrations jacobines surtout lors qu'il s'agit de la religion catholique.

—

Le bruit du prochain rétablissement des relations officielles entre le Vatican et la Grande-Bretagne commence à prendre une persistance et une précision qu'il n'avait pas présentées jusqu'ici. Il est, en effet, difficile de douter aujourd'hui, en présence des renseignements détaillés que le télégraphe apporte de Rome. Il paraît que le négociateur de l'entente n'est autre que le duc de Norfolk, le chef des catholiques anglais. L'envoi d'un nonce à Londres et d'un ministre d'Angleterre au Vatican ne serait pas encore chose faite ; mais le terrain aurait été préparé, et dans l'entourage de Léon XIII on ne douterait plus guère du succès prochain des pourparlers.

—

La Bavière va avoir à procéder prochainement au renouvellement de sa Chambre des Députés. C'est le 21 et le 28 juin qu'auront lieu les élections bavaroises. La lutte politique est vivement engagée. Elle est particulièrement intéressante dans les rangs du parti catholique, jusqu'ici tout-puissant en Bavière. D'autre part, on remarque un commencement d'indifférence à l'égard de la question de l'indépendance de la Bavière. Le pays s'est fait peu à peu à l'ordre de choses nouvelles, et l'on signale qu'un certain nombre d'anciens députés de la « protestation », si l'on peut parler de protestation en Bavière, ont renoncé à porter leur candidature, n'ayant pas l'espoir d'échauffer leurs électeurs sur cette question.

—

Lundi a commencé à Leipzig, devant la cour suprême de l'empire, le procès monstre dont la presse allemande a fait tant de bruit, mais dont l'effet politique a été un peu défloré à l'avance précisément par les menaces d'outre-Rhin.

Les accusés sont au nombre de huit. Ce sont :

M. Emile Kœchlin-Claudon, fabricant né à Mulhouse, le 26 juillet 1852, y domicilié, sujet français, officier dans l'armée territoriale.

M. Charles Blech, fabricant, né le 18 mai 1826, à Sainte-Marie-aux-Mines, y domicilié (sujet allemand).

M. Richard Bollecker, négociant, né le 4 juillet 1848, à Guebwiller, y domicilié (sujet allemand).

M. Charles Schiffmacher, teneur de livres, né le 31 décembre 1857, à Mulhouse, y domicilié (sujet allemand, fait partie de la lanwehr).

M. Ernest-François Trapp, employé dans la fabrique Schæfler-Lalance, né le 28 décembre 1858, à Pfastadt, y domicilié (sujet allemand).

M. Eugène Jordan, directeur de fabriques, né le 12 juillet 1857, à Isenheim, domicilié à Massevaux (sujet suisse).

M. Eugène Reybel, teneur de livres, né le 18 septembre 1859, à Strasbourg, y domicilié (sujet allemand, fait partie de la réserve).

M. Joseph Freund, entrepreneur de camionnage, né le 25 décembre 1837, à Soulz-sous-Forêt, domicilié à Hagueneau (sujet allemand).

M. Georges-Adolphe Humbert, rentier, né le 25 avril 1815, à Metz, y domicilié (sujet allemand).

Il va sans dire que la désignation de « sujet allemand » s'applique, dans l'espèce, à des Alsaciens et à des Lorrains restés dans le pays après l'annexion.

L'accusation se base sur les articles 81, 82 et 83 du code pénal allemand, concernant le crime de haute trahison, et l'article 128, concernant la participation aux sociétés secrètes.

La population de la Grande-Bretagne et celle de Londres, notamment, n'a guère, depuis quelques jours, qu'une seule préoccupation, auprès de laquelle la loi de coercition en Irlande et la convention anglo-turque paraissent vraiment bien peu de chose.

Il n'est question que des fêtes du 21 juin pour le jubilé de la reine Victoria, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son avénement au trône du Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande.

Sa Majesté Victoria, reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, défenderesse de la Foi, impératrice des Indes, née le 24 mai 1819, succède, le 20 juin 1837, à son oncle le roi Guillaume IV. Couronnée le 28 juin 1838, elle épousa le 10 février 1840, le prince Albert, duc de Saxe, prince de Cobourg et Gotha, décédé le 14 décembre 1861.

La souveraine d'Angleterre est donc dans sa soixante-neuvième année, et le 20 juin prochain il y aura cinquante ans qu'elle est sur le trône. Les jubilés de cette nature sont rares, car on ne compte que trois rois d'Angleterre qui aient pu le célébrer : Henri III en 1266, Edouard III en 1377 et Georges III en 1810.

De son mariage avec le prince Albert, la reine Victoria a eu

neuf enfants dont deux sont morts : la princesse Alice en 1878, le duc d'Albany en 1884. A l'exception de la princesse Louise, mariée au marquis de Lorne, qui n'a pas de postérité, les princes et princesses de sang royal ont tous une famille assez nombreuse.

PETITE CHRONIQUE

Voici le résultat de l'élection législative de ballottage qui a eu lieu dimanche, dans la Haute-Marne :

MM. Bourlon de Rouvre, conserv.	27,407	
Vitry, opport.	28,522	ELU
Vitrey, opport.	1,376	

Il s'agissait de remplacer M. Danelle-Bernardin, élu sénateur.

Au premier tour du scrutin, M. Vitry, opportuniste, avait obtenu 24,441 voix, sur 51,712 votants. M. Bourlon de Rouvre, conservateur, qui n'avait pas accepté la candidature qu'on lui avait offerte, avait obtenu 20,130 voix.

— M. Batbie, sénateur, ancien ministre de la justice, est mort, en son domicile, rue de Bellechasse, 29.

M. Batbie était né en 1828. En 1871, il fut élu membre de l'Assemblée nationale par le département du Gers, et y défendit, comme rapporteur, le projet de loi qui abrogeait les lois d'exil contre les Bourbons. Après avoir été ministre en 1873, il fut élu sénateur du Gers en 1876.

M. Batbie était membre de l'Institut, et bon catholique.

— Plusieurs élections ont eu lieu, dimanche pour élire des conseillers généraux dans la Haute-Saône, le Vaucluse et l'Orne.

Canton de Gray (Haute-Saône). — M. Signard, républicain, a été élu conseiller général par 1829 voix contre 1179 données à M. Brugnon, conservateur.

Canton de Mormoiron (Vaucluse). M. Vialis, républicain, a été élu conseiller général par 1349 voix, contre 747 données à M. Franquebalme.

Canton de Gacé (Orne). — M. Dupebron, conservateur, sans concurrent, a été élu, par 1101 voix, conseiller général de ce canton.

— Mme la princesse Waldemar du Danemarck, fille de M. le duc et de Mme la duchesse de Chartres, a donné le jour à un prince.

— L'empereur Guillaume, qui était très affaibli ces derniers jours, va mieux, mais on constate, pour la première fois chez lui, un profond découragement; il ne croit plus à sa guérison. Il refuse de se lever.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA QUESTION ROMAINE

Les organes plus ou moins avoués de l'Italie révolutionnaire ont beau prétendre à cor et à cri qu'il n'y a plus de question romaine, les faits sont là pour leur donner un éclatant démenti. Depuis la prise de Rome, jamais l'opinion publique n'a été préoccupée comme aujourd'hui de la situation faite au glorieux captif du Vatican. A mesure que son influence morale grandit, dominant les rois et les peuples, un courant d'idées favorables à la restauration du pouvoir temporel s'établit, même en Italie, et force les adversaires les plus acharnés du Saint-Siège à le discuter publiquement tout en n'ayant l'air de parler et d'écrire que pour en nier l'existence.

C'est ainsi que le général Cadorna, sénateur italien, dans une lettre adressée à la *Deutsche Revue* de Dresde, prétend mettre en garde le centre catholique allemand contre les revendications du Pape et contre la lettre du cardinal Jacobini, où l'action des députés catholiques était sollicitée en faveur d'une amélioration éventuelle de la situation du Saint-Père.

« Ne faites pas attention, dit-il, aux plaintes du Pape : c'est « par ambition qu'il veut être souverain de Rome. »

Voici comment la *Civiltà cattolica* répond à cette accusation perfide :

Les paroles du card. Jacobini n'expriment nullement un tel désir. Mais, supposé qu'il en fût ainsi, l'excellent sénateur ferait bien alors de distinguer entre le moyen et la fin. Il peut bien se faire qu'il ne soit pas louable de vouloir le moyen en lui-même comme une fin, tandis qu'il peut être obligatoire de le vouloir en tant que moyen. Il n'est pas louable, par exemple, de vouloir la nourriture pour elle-même, mais il est très louable, il est même obligatoire de la vouloir comme moyen de conserver la vie. Si le Pape voulait la souveraineté de Rome pour elle-même, ce serait une ambition déplacée, mais si cette souveraineté lui est nécessaire pour arriver à un but auquel il doit tendre toujours de toutes ses forces, vouloir cette souveraineté, c'est vouloir ce but, car qui veut la fin, veut les moyens.

Saint-Pierre devait être le fondement de l'Eglise du Christ et ce fut dans Rome que s'incarna cette mission. Saint-Pierre fut l'évêque de Rome, et par conséquent, l'Eglise Romaine est l'Eglise de Jésus-

Christ. C'est à elle que se rapportent ces paroles : « Tu es Pierre et sur cette Pierre je bâtirai *mon Église* et les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre Elle. » — L'Eglise Romaine est le tronc de cette vigne qui a ses racines à Rome et étend partout ses rameaux. Les autres églises, chacune gouvernée par un évêque, ne font partie de l'Eglise de Jésus-Christ, qu'autant qu'elles sont agrégées à l'Eglise de Rome. Mais qui dit église dit Société. Or, une société ne renferme pas seulement le chef, elle renferme aussi la magistrature et le peuple ; d'où il suit que dans l'idée d'Eglise Romaine sont compris le Pape, le clergé et le peuple. Voilà la haute dignité à laquelle Dieu a élevé Rome et les Romains, après avoir rejeté Jérusalem et les Juifs. Rome est la tête du monde qui est obligé tout entier d'être chrétien, c'est-à-dire de recevoir de Rome sa vie et de tendre avec Rome et sous sa direction à sa dernière fin. Mais peut-on dire que Rome est capable de remplir sa divine mission, si elle-même n'est pas la digne épouse de Jésus-Christ dans la vérité de la foi, dans l'honnêteté des mœurs ? Si elle n'est pas la lumière du monde par la doctrine spéculative et pratique, si elle n'est pas à la fois lumière et exemple ? Peut-elle remplir sa divine mission, si, dans son sein, règnent l'idolâtrie, l'hérésie, l'athéisme ? Si sa forme est antiévangélique ou antichrétienne, si au lieu de recevoir de Pierre le souffle de la vie, elle le reçoit de l'Antéchrist ? Ce serait absurde de le croire.

Si les empereurs avaient reconnu Pierre et que l'Empire Romain eût reçu la forme chrétienne, il n'eût pas été peut-être si nécessaire que le Pape fut souverain de Rome à cause de l'universalité de cet empire. Mais, dès que l'autorité impériale se déclara hostile à l'Eglise et que Rome fut rendue incapable de remplir librement sa mission, Dieu y pourvut et la délivra des Empereurs en poussant Constantin à établir le siége de l'empire à Bysance. Il n'y eut besoin ni de pacte, ni de cession, ni de chirographe ; par le fait même de l'établissement du siége de l'empire à Bysance, l'autorité du Pape qui n'existait encore qu'en germe, s'épanouit et se développa et le Pape fut reconnu de fait souverain de Rome. Nous disons souverain de Rome ou plutôt du peuple de Rome, c'est-à-dire du diocèse romain, et nous ne parlons pas du reste des Etats pontificaux qui furent réunis successivement à la souveraineté papale de Rome et qui, bien que formant un royaume plus légitime au point de vue du droit, que n'importe quel autre du monde, ont cependant un caractère tout différent et fort inférieur à la souveraineté papale de Rome. Car celle-ci est nécessaire parce que l'Eglise romaine est l'Eglise de Jésus-Christ ; parce que Pierre qui en est le fondement est l'évêque de Rome. Au contraire, la souveraineté du Pape sur le reste des Etats pontificaux ne dérive pas du caractère des églises épiscopales qui s'y trouvent et avec lesquelles le Souverain-Pontife n'a que des relations semblables à celles qu'il a avec les autres églises du monde,

mais elle dérive d'autres titres d'une valeur moins grande quoiqu'ils soient parfaitement légitimes.

Il faut donc conclure de cette argumentation que Rome qui doit être la mère et la nourrice de toutes les Eglises, ne peut revêtir cette forme que sous la domination du Pape et que par conséquent cette domination est un moyen nécessaire pour atteindre au but de la divine mission imposée à la Ville Éternelle.

Pour éclaircir davantage encore sa thèse, la *Civiltà* fait trois hypothèses.

1°) Supposons le Souverain de Rome idolâtre et persécuteur du Christianisme. 2°) Quoique ne voulant pas suffoquer la Religion dans le sang, le Souverain de Rome veut dominer et gouverner lui-même l'Eglise, se mêler des décisions de dogme et de discipline. 3°) Le gouvernement établi à Rome professe des principes de liberté qui emportent avec eux l'abrogation en fait des dix commandements de Dieu et le mépris des droits de l'Eglise de Jésus-Christ; ce gouvernement réduit la société conjugale à un honteux concubinage, stipendie des docteurs d'athéïsme et de matérialisme; s'empare des biens ecclésiastiques et se constitue juge de toutes les controverses en cette matière. Serait-il possible que dans l'une ou l'autre de ces hypothèses, Rome pût atteindre le but que lui a fixé le Rédempteur? pourrait-elle former toutes les églises efficacement à son image par la doctrine et par l'exemple? Non certes. — La première hypothèse se vérifie avant Constantin; ce fut l'ère des persécutions et des catacombes. La seconde se serait réalisée sous les successeurs de Constantin, si Dieu, en éloignant celui-ci, n'avait laissé la domination de Rome au Pape. La troisième hypothèse se vérifie aujourd'hui. Rome gémit des nombreux attentats qu'on porte à sa foi et à ses mœurs, avec une ruse plus puissante que le fer des Césars païens. Comment donc Rome, ce tronc qui étend ses branches dans tout l'univers pourrait-elle conserver cette sève divine qu'elle doit infuser à toutes les nations pour les établir et les maintenir dans l'unité de la foi et dans la discipline catholique?

Aussi les Papes ont-ils toujours soutenu avec une inébranlable fermeté leur droit de souveraineté personnelle sur Rome. Et, quoiqu'il soit arrivé parfois que des mains impies et sacrilèges aient enlevé au Souverain Pontife la Ville Éternelle, Dieu est toujours intervenu et Rome a toujours fini par retourner au Pape.

Malgré cela, Cadorna dit encore dans sa lettre à la *Deutsche Revue* : « Ne faites pas attention aux lamentations du Pape : « elles cesseront d'elles-mêmes. Nous autres, Italiens, nous

« sommes habitués depuis longtemps à la répétition fréquente « de semblables plaintes. Mais elles finiront comme tant d'autres « choses ; par exemple, comme a fini le pouvoir juridique et « politique des Papes sur les peuples, sur les Rois et les « Empereurs. »

En un mot, laissez crier Léon XIII, quand il sera fatigué il se taira.

Comment est-il possible, dit la *Revue*, que de pareilles insanités tombent de la plume d'un homme? Si Cadorna veut parler de la suprématie du Pape sur les empereurs, les rois et les peuples, en ce qui touche à la Foi et aux mœurs, il devrait se souvenir que cette suprématie existe et existera, comme elle a toujours existé. Il peut se faire que les rois, les empereurs et les peuples refusent de lui obéir et se révoltent contre lui, mais cela ne veut pas dire qu'il ait perdu cette suprématie; de même que Dieu ne cesse pas d'être le suprême législateur, parce qu'il y a des hommes qui transgressent ses lois. Le Pape n'est pas un souverain constitutionnel, dépendant du peuple; son autorité vient de Dieu qui en mesure l'étendue et la durée. — Si Cadorna veut parler de l'exercice souverain d'une autorité directement temporelle sur les nations et sur leurs chefs, qu'il se rappelle ce que nous avons dit plus haut du droit de souveraineté sur Rome dont jouit le Pape de par sa mission divine. La première dépend des circonstances et peut fort bien cesser sans que le Pape cesse, comme Vicaire de Jésus-Christ, d'exercer sur le monde la souveraine influence morale que Dieu lui a confiée; mais Rome ne peut être soustraite à sa domination sans que par là même sa mission soit entravée.

Le Pape d'ailleurs, quoiqu'en dise Cadorna, ne se lassera point de protester contre l'état de choses actuel. Il faillirait à son devoir s'il agissait autrement. Mais il peut se faire que les plaintes du Souverain Pontife cessent pour un tout autre motif que la lassitude à les répéter. Léon XIII dès le début de son Pontificat, s'est consacré à la restauration de la sagesse, et, selon la parole de l'Ecriture « Venerunt mihi omnia bona pariter cum illa (1), » il a vu et voit encore ses entreprises couronnées de succès l'une après l'autre.

Son premier but est le bien de l'Eglise de Jésus-Christ, c'est-à-dire de l'Eglise Romaine, mais il aspire en même temps au vrai bien de l'Italie. Voilà pourquoi le cardinal Jacobini exprima le désir que la condition du Pape fût améliorée. Qu'y aurait-il de surprenant si,

(1) Tous les biens me sont venus également avec elle.

après un conflit européen ou même auparavant, les représentants des grandes puissances délibéraient sur le moyen de donner une base solide à l'ordre social, si troublé aujourd'hui? Dans une semblable assemblée, on aurait bien vite reconnu, sans nul doute, que la sauvegarde de la paix universelle et le bonheur des Etats ne reposent pas sur d'innombrables armées permanentes, ni sur des alliances éphémères, mais bien sur la moralité et sur la religion. Or, de cette conclusion à l'indépendance souveraine du Pape, il n'y a qu'un pas, il n'y a qu'à faire l'application rationnelle et évidente des principes admis.

Cadorna pousse plus loin l'audace de ses équivoques. « Pourquoi le Pape se plaindrait-il, ose-t-il dire, la nation italienne n'est-elle pas bien tranquille, se porte-t-elle à aucune réaction contre le Vatican? »

Il n'est pas difficile, répond la *Civiltà*, de démêler ce sophisme, cousu de gros fil. Les catholiques sincères, qui, de l'aveu de Cadorna, forment la majorité de la nation, restent en paix : voilà qui est vrai. C'est que d'abord, il est conforme à l'esprit catholique d'abhorrer les révolutions. Saint Paul, au temps des persécutions, ordonnait aux catholiques d'obéir, dans les choses licites, aux autorités constituées. C'est que ensuite, tous les catholiques, et surtout les italiens, sont persuadés que l'Eglise Romaine ne peut crouler et que Dieu choisira le moment opportun pour la secourir et la sauver comme il l'a fait par le passé.

Mais de là à conclure, qu'il n'existe aucune hostilité contre le Vatican, il y a loin. N'est-ce donc pas lui déclarer la guerre que de promulguer des lois qui combattent celles de l'Eglise, que de supprimer les ordres religieux, d'encourager l'enseignement antichrétien, de remplir Rome de lupanars au grand scandale du public, d'astreindre les clercs au service militaire, de voler les biens d'Eglise et de s'en arroger l'administration? Il ne manque plus que la persécution sanglante. Mais celle-ci serait aussi vaine qu'une autre. L'histoire est là pour montrer qu'une persécution tyrannique n'a jamais fait qu'accroître la gloire de l'Eglise, qu'affaiblir les gouvernements et que couvrir d'opprobre la mémoire des tyrans.

Les Piémontais, sans l'ombre d'un droit, mais au mépris des droits les plus sacrés et poussés par la Révolution ont envahi Rome à main armée, et on voudrait faire passer le Pape pour un simple prétendant et le gouvernement italien serait la victime! Le Pape, au lieu de lancer des foudres, attend avec patience que les aveugles ouvrent les yeux et se jettent dans ses bras pour concourir avec lui à doter l'Italie d'une gloire véritable et sûre. Pense-t-on donc que les catholiques italiens ont sur les yeux un

voile assez épais pour ne pas voir l'évidence; pense-t-on qu'ils restent en paix parce qu'ils approuvent les faits et gestes d'un gouvernement révolutionnaire?

Mais, voilà. Il est convenu de dire et de répéter que la question romaine est morte et enterrée. Il faut bien qu'on entre dans le mouvement et qu'on suive le mot d'ordre de la loge. Il y a des gens qui ont le culte du conventionnel. Toutes les notions du juste et de l'injuste sont tellement corrompues aujourd'hui que la convention remplace la conscience. Mais les aveugles ont beau crier qu'il n'y a pas de soleil; il n'en brille pas moins de tout son éclat, il finira, espérons-le, par percer les ténèbres des intelligences les plus rebelles à sa lumière. J. M.

LES SÉMINARISTES A LA CASERNE

Il faudrait que les radicaux aient au moins la franchise de leur opinion. Il ne s'agit pas, dans la loi militaire qu'ils soutiennent, de patrie ou d'égalité, bien que ces mots soient prononcés par eux à chaque instant. Ils font la guerre aux prêtres.

M. Laisant l'a implicitement déclaré à la Chambre : Que ses partisans, que ses amis, que les défenseurs de cette loi de haine aient donc le même courage, et au lieu de se perdre dans des divagations où l'on est étonné de trouver des grands mots si peu en rapport avec l'étroitesse de leurs idées, qu'ils aient la loyauté de jeter le masque et de poursuivre au grand jour la réalisation de leurs dangereuses utopies.

Ce qu'ils cherchent, ce n'est pas à diminuer les charges de chacun par la loi de trois ans, ce n'est pas à rendre notre armée plus forte et à préparer les destinées de la France : ils s'en soucient comme de leur programme électoral. Ne pouvant supprimer la religion, ils veulent supprimer le clergé. Ils veulent que les prêtres ne soient plus à l'église, mais à la caserne.

Eh bien! plaçons-nous sur ce terrain. A-t-on le droit de chercher à supprimer les prêtres? Il y a en France, dit-on, des athées, il y a des francs-maçons, il y a des libre-penseurs, il y a des indifférents. C'est entendu. Combien sont-ils? Consultez les registres des paroisses et ceux de l'état-civil, et vous verrez que parmi les trente-huit millions de Français, il y en a quatre-vingt-dix-huit sur cent qui sont baptisés, et quatre-vingt-quinze

pour cent au moins qui appellent un prêtre à leur lit de mort. Combien y a-t-il de Français mariés qui n'aient passé qu'à la mairie, en s'abstenant de la bénédiction religieuse? Il est donc évident, incontestable, que la grande, très grande majorité de nos compatriotes ont recours au prêtre au moment de leur mariage et de leur mort, de même que le prêtre a été appelé à leur naissance.

En faisant venir les séminaristes à la caserne, les radicaux espèrent que le recrutement du clergé sera rendu impossible, que les vocations ne résisteront pas à trois années de vie militaire. En soumettant les prêtres aux mêmes obligations que les autres citoyens, ils préparent la vacance de la moitié des paroisses en temps de guerre, puisque la moitié des prêtres ont de vingt à quarante ans. Lorsque les calamités les plus terribles fondraient sur le pays, le gouvernement enlèverait à une grande partie des Français la consolation suprême que donne la religion; il rendrait presque impossible aux mères, aux sœurs et aux femmes de prier pour ceux qui tomberaient en défendant leur pays. Voilà ce que veulent faire les radicaux. Ce qu'ils disent est différent. A les entendre, ils n'ont pas de semblables intentions ; ils pensent que le passage à la caserne ne détournera pas les séminaristes de leur vocation.

A-t-on réfléchi à ce qui se passerait dans l'armée? Voici, dans une chambrée, un ou deux séminaristes. A quelles railleries ridicules, à quelles persécutions ne seront-ils pas en butte, s'ils osent manifester ouvertement leurs sentiments catholiques? N'est-il pas à craindre qu'à l'aide des sélections républicaines on ne trouve le moyen de placer dans l'armée des officiers dont l'irréligion et le parfait radicalisme auront été le titre réel d'avancement? Comme il sera heureux, le jeune séminariste, sous les ordres d'un pareil chef? Comme on lui facilitera l'accomplissement de ses devoirs religieux! Ah! les esprits forts de la vingtième année, les loustics de chambrée, les athées imberbes s'en donneront à cœur joie, sous l'œil attendri des supérieurs! Et si le séminariste répond à ces tracasseries, ou même s'il les supporte avec résignation, on aura diminué cette cohésion si nécessaire dans l'armée. Les bons colonels veulent faire de leur régiment *une famille :* les radicaux arriveront à faire de chaque régiment le portrait de notre société actuelle, dans laquelle les dissentiments politiques et religieux ont jeté tant de divisions et de haines.

Et à quoi tout cela servira-t-il? Pourquoi ces mesures de persécution? A-t-on, nous ne dirons pas une raison sérieuse, mais le semblant d'un motif? Rien. Pas même un prétexte.

Est-il besoin d'augmenter les forces de l'armée. La belle augmentation que quelques centaines de séminaristes sur quatre cent mille conscrits! Et comme cela est nécessaire à notre armée que la nouvelle école des statisticiens trouve trop nombreuse, à notre armée qu'on est forcé de réduire par des moyens détournés, parce que notre budget ne peut pas les nourrir!

C'est par amour de l'égalité? Ah! la belle plaisanterie! Est-ce qu'elle consacrera l'égalité, votre loi de trois ans? D'après les articles 49 et 51, il y aura des conscrits qui resteront vingt-quatre mois sous les drapeaux, d'autres vingt-neuf, d'autres trente-cinq? Où est-elle, l'égalité?

Il y aura des soldats qui feront leur temps dans une bonne garnison, Paris, d'autres à Briançon, où l'on meurt d'ennui, d'autres au Tonkin, où l'on meurt du choléra et des balles annamites? Et votre égalité?

Cette loi « d'égalité » ne sera qu'une loi de favoritisme. Il n'y aura plus des dispensés de droit, mais seulement des dispensés de faveur. C'est le conseil de révision qui statuera sur les cas des soutiens de famille, des fils aînés de veuve ou de septuagénaire, des conscrits ayant un frère sous les drapeaux. Les tièdes en républicanisme trouveront là leur châtiment, et les ardents leur récompense.

Et l'égalité?

Bien plus qu'à deux augures, il serait difficile à deux radicaux de se regarder sans rire en prononçant ce mot.

Ce n'est plus au nom seul de la liberté qu'on commet des crimes, et c'en est un que de compromettre l'armée, pour la satisfaction d'ambitions, que de sacrifier la sécurité nationale aux déclamations d'une poignée d'énergumènes.

Eugène Brieux.

LA CHARITÉ LAIQUE

Beaucoup de bruit, peu de besogne !

Un désastre — épidémie, tremblement de terre, inondation... Qu'importe le nom ? — ruine un pays et laisse des populations entières dans le plus complet dénûment.

Aussitôt la charité laïque, au nom de la fraternité, s'émeut, et, c'est bien.

Il faut venir en aide aux frères malheureux ; mais comment? Par l'aumône pure et simple ? En se privant d'un plaisir, d'une fantaisie, en restreignant aux limites de l'honnête un luxe scandaleux? Allons donc, nous n'y sommes plus ! Pour que l'aumône, fruit d'un sacrifice, soit acceptée, il faut qu'elle trouve des cœurs non seulement sensibles, mais chrétiens, et ils deviennent rares.

Vous voulez une aumône? Achetez-la : on ne donne plus aux pauvres pour rien : c'était la vulgaire coutume des temps chrétiens, alors qu'on aimait son prochain.

Aujourd'hui, on vend son aumône. Que me rendra-t-on si je fais la charité ? Alors, aux malheureux qui gémissent et qui tendent la main, on tient en substance cet insolent discours : *Contraria contrariis curantur*. Vous pleurez, nous allons rire. — Vous souffrez, nous danserons. — Vous êtes ruinés, nous donnerons des fêtes splendides. — Vous êtes plongés dans le deuil, nous nous plongerons dans les plaisirs !

Pauvres infortunés ! Oui, franchement, ils sont à plaindre. Il faut bien avoir pitié, s'entr'aider entre frères, et les frères et amis se sont mis à l'œuvre, et on a vu s'étaler au grand jour ces *choses étranges* qu'on appelle *fêtes* de bienfaisance, *bals* de charité, *loteries* au profit des *inondés*, des *cholériques*, des *victimes* des tremblements de terre, etc., etc. En un mot, la *charité du plaisir*, comme si la charité n'était pas avant tout la compassion du cœur ? Comme si la charité pouvait être autre chose que le don de soi : un sacrifice !

En principe, cette charité moderne est un scandale ; serait-ce trop de dire une honte, une ignominie ? Non, parce qu'en fin de compte, une aumône comme celle-là est un outrage à la misère, une insulte au malheur.

*
* *

Mais soit! Laissons tout sentimentalisme de côté : soyons de notre temps, soyons pratiques, après tout l'argent n'a pas d'odeur. Qu'importe à celui qui crie misère d'où vient l'or qu'on lui donne, puisque cet or est son salut!

Et puis, depuis quelque temps, les désastres se multiplient dans des proportions effrayantes, les victimes ne se comptent plus; il faut bien se mettre à la hauteur des circonstances, grouper les bonnes volontés, stimuler les indifférents, ouvrir les yeux et forcer la main aux égoïstes? Pourquoi ne pas prendre le monde comme il est? Il aime le bruit, la réclame, la nouveauté, donnons-lui tout cela, faisons du bruit, amusons-le il nous donnera son or et nous ferons du bien! C'est étrange, extraordinaire, un peu choquant même! Oui, mais que voulez-vous : *aux grands maux les grands remèdes!*

Encore une fois, soit! Fermons les yeux sur les principes, et *palpons* les résultats. Ils doivent être bien consolants, les promesses étaient si magnifiques!

Eh bien, non! il y a longtemps qu'on l'a dit : le bien ne fait pas de bruit, et le bruit ne fait pas de bien!

*
* *

L'or afflue dans la caisse des organisateurs de ces fêtes de charité, parce qu'enfin l'amour du plaisir a toujours prise sur le cœur des mondains, mais *on ne l'en voit jamais sortir!*

Ces fêtes de bienfaisance chiffrent leurs recettes par 20.000, 30.000, 40.000 francs; on danse, on s'amuse, on fait bonne chère dans ces rendez-vous hétéroclites où toutes les classes de la société mêlées dans une indécente égalité, dérogent, chacune en son genre, par sotte ambition ou par plate popularité; puis les invités s'en reviennent, ou plutôt s'arrachent à la cohue, fatigués ou dégoûtés de plaisirs, sans même songer un seul instant aux victimes qu'il s'agissait de soulager.

Les entrées sont fidèlement encaissées, les comptes accuseront des bénéfices merveilleux, car enfin on a vanté à l'avance le désintéressement admirable, l'abnégation sublime des organisateurs; les frais, a-t-on dit, seront nuls, on a rencontré partout de zélés coopérateurs qui sont heureux de prêter à l'œuvre leur concours gratuit?

Erreur profonde! Chaque fois, amère et scandaleuse déception : les recettes ne couvrent pas toujours les *prétendus* frais d'organisation, et quand le *papier* n'accuse pas de déficit, le

boni reconnu *officiellement* a des proportions d'une modestie qui tranche démesurément avec les bruyantes promesses de la veille.

En voici, après vingt autres, un exemple de plus.

On se souvient de ces fameuses fêtes qu'on avait organisées à la fin de l'automne dernier, pour venir en aide aux inondés du Midi. On les avait appelées les fêtes du Soleil ; on y voyait la *Tarasque*, des Arlésiens et des Arlésiennes authentiques : toutes les misères devaient être secourues après de telles réjouissances.

On vient de publier le compte des recettes et des dépenses : *il reste un bénéfice net de* 383 *francs* 80 *centimes* !

On avoue timidement, avec un ton de candeur qui désarme la critique, que la gestion du comité a peut être laissé un peu à désirer, mais que dans des entreprises de ce genre, si compliquées, inspirées par le plus pur dévouement, la responsabilité incombe à tous en général et à personne en particulier et que, dans l'espèce, la conduite des administrateurs ne constitue pas un délit caractérisé.

Et tout est dit ; les mystères de la caisse restent toujours mystérieux pour le public et pour les victimes, — mais pas pour tout le monde cependant, les initiés y voient très clair : *l'argent ne s'évapore pas.*

*
* *

Le scandale est encore plus éhonté, quand il s'agit de loteries et un procès, jugé dernièrement par le tribunal de Corbeil, a révélé au grand jour les dessous de ces entreprises charitables, d'invention juive, sur lesquelles Drumont avait donné déjà des détails aussi édifiants qu'instructifs.

Les gérants, courtiers, administrateurs, organisateurs, et ils sont nombreux, touchent une remise sur les prix des billets ; soit, c'est justice, il faut vivre. Ces *désintéressés* ne sont pas de vulgaires employés à gages, ils se sacrifient, paient généreusement de leur personne et ne demandent qu'à rentrer dans leurs frais ; ils se *contentent* généralement de prélever 50 à 60 0/0 sur les recettes.

C'est ainsi que la loterie d'Ischia n'a coûté que 250,000 francs de frais. — La loterie des arts décoratifs qui a placé 12,000,000 de billets à 1 franc a *déclaré* un résultat net de 5 millions et demi, soit 6 millions et demi de frais ; pour la loterie tunisienne

les frais se sont montés à 71 0/0 ; la loterie des inondés de Murcie en 1879 n'avait pas encore rendu ses comptes en 1883.

Depuis 1878, les ministres de l'intérieur ont autorisé de nombreuses loteries, à titres divers, qui ont émis pour plus de 100 millions de billets ; il y a eu environ 60 millions de mis à part sous l'étiquette « frais d'organisation » et on n'a jamais bien su ce qu'étaient devenus les 20 autres millions : ces chiffres ont été donnés en pleine chambre des députés dans une interpellation de M. Cunéo d'Ornano.

Les loteries de bienfaisance sont de véritables exploitations de la simplicité et de la crédulité des masses ; c'est un impôt exorbitant prélevé franc à franc sur le salaire de l'ouvrier. On spécule sur sa misère pour lui vendre l'espérance au détail; c'est le vol aux pauvres organisé et légalisé.

*
* *

Cette fraternité hypocrite et scandaleuse dans sa forme, ignoble dans ses procédés et dérisoire dans ses résultats ne peut trop être signalée au mépris public et à l'indignation des honnêtes gens.

On ne singe pas la charité et on ne la trouve que dans le christianisme. Mais là, sans bruit, elle fait des merveilles.

(*Semaine de Reims*).

JEANNE D'ARC

MESSAGE DE DIEU

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

Après avoir été longuement examinée à Poitiers, par les docteurs de l'Université, Jeanne avait enfin été agréée. Elle était devenue « chef de guerre (1). » Dieu va écrire par elle une des pages les plus étonnantes de nos annales chevaleresques et militaires. *Dominus narrabit in scripturis populorum* (2).

Cette épopée magnifique a beau être connue d'avance : on ne se lasse jamais de l'entendre. On dirait qu'elle participe au pri-

(1) C'est le titre qu'elle prend dans l'admirable lettre dictée par elle à Poitiers le 22 mars, et envoyée aux Anglais pour les sommer de quitter la France.

(2) *Ps.* LXXXVI, v. 6.

vilège de la parole révélée, d'être à la fois « toujours ancienne et toujours nouvelle. »

Dans les derniers jours d'avril 1429, Jeanne réunissait à Blois les troupes dont elle avait reçu le commandement.

Le 29 du même mois, malgré le retard qu'on lui avait fait subir, en la conduisant à son insu par la route de Sologne, elle entrait à Orléans.

Comment elle fut accueillie par vos pères, vos vieilles chroniques le disent dans des termes qu'on ne relit pas sans émotion. « Hommes, femmes, enfants, tous la regardoient moult affectueusement, et il y avoit merveilleuse presse à toucher à elle ou au cheval sur quoy elle estoit. Rien que de la voir, la confiance renaissoit dans tous les cœurs. On se sentoit comme réconforté et désassiégé (1). »

Le 4 mai, pendant son sommeil, soudainement avertie par ses voix d'une attaque dirigée contre la bastille Saint-Loup, Jeanne gourmande vivement son page de ne pas l'avoir avertie que le sang français coulait. Elle s'arme en toute hâte, se précipite vers la porte Bourgogne et ranime le courage des assaillants qui commençaient à se fatiguer. Avant la fin du jour, la bastille était prise.

Le 5 mai, la solennité de l'Ascension faisait, entre les belligérants, la trêve de la prière.

Le vendredi 6, Jeanne conduisait les troupes au sud de la Loire et emportait la bastille des Augustins.

L'action avait été meurtrière. La plupart des capitaines voulaient donner à leurs soldats un repos de plusieurs jours et attendre des renforts. Temporiser, c'était s'exposer à tout perdre, en laissant aux Anglais la possibilité de revenir de leur stupeur et de reprendre leurs avantages. Aussi, dès le lendemain, Jeanne recommençait le combat, et le soir de ce samedi 7 mai, à la suite d'une lutte acharnée de plus de douze heures, après avoir été blessée comme elle l'avait prédit la veille, elle enlevait aux Anglais leur dernière bastille. Puis rentrant en ville à la lueur des torches, au son des cloches de toutes les églises, escortée par les acclamations enthousiastes de la foule, elle venait à Sainte-Croix faire chanter le *Te Deum* de la délivrance et remercier Dieu d'avoir si visiblement accrédité sa mission.

(1) *Journal du siège* (Quicherat, IV, p. 153).

Le lendemain, dimanche 8 mai (1), il y a aujourd'hui quatre cent cinquante-huit ans, peut-être à l'heure où nous sommes réunis dans cette cathédrale, l'armée anglaise quittait ses positions et prenait la route de Meung. Commencé le 12 octobre, le siège d'Orléans avait duré près de sept mois. Il avait suffi de sept jours à Jeanne pour remporter cet éclatant succès. La main d'une femme, mais d'une femme « envoyée de Dieu, » avait accompli ce prodige. *Erit hoc memoriale nominis tui, cum manus feminæ dejecerit eum.*

Après avoir délivré Orléans, Jeanne reprend aux Anglais, Jargeau, Meung, Beaugency; elle les bat de nouveau à Patay; puis, en dépit des intrigues, des irrésolutions, des lenteurs, des lâchetés, elle entraîne presque malgré lui le Roi sur la route de la Bourgogne et de la Champagne, et elle le conduit à Reims. Le dimanche 17 juillet, elle assistait au sacre de Charles VII. Centre de tous les regards et de toutes les émotions, elle se tenait près du prince dans une attitude à la fois fière et modeste. La Pucelle avait à la main sa blanche bannière. Toutes deux avaient été à la peine, n'était-ce pas justice que toutes deux fussent à l'honneur (2)?

Je voudrais avoir le temps de vous faire entendre ici ce que j'appelle les appréciations professionnelles des hommes du métier sur les prodigieuses aptitudes tout d'un coup déployées par Jeanne en matière de tactique et de stratégie. D'une ignorance qui allait jusqu'à la naïveté pour toutes les autres choses, elle se montrait d'une compétence achevée quand il s'agissait de traiter les affaires de la guerre, soit au sein des conseils, soit sur le terrain et à l'heure de l'action.

Ceux de mes auditeurs auxquels en ce moment, comme fils d'ancien soldat, j'envoie mes plus respectueuses et cordiales sympathies d'évêque et de Français, prendraient, j'en suis sûr, un intérêt tout particulier à savoir en quels termes Dunois, le duc d'Alençon et tant d'autres appréciaient les qualités militaires de Jeanne; la promptitude et la sûreté de son coup d'œil; son intelligence de tous les services nécessaires à la bonne direction d'une campagne ou d'un siège; son expérience égale, sinon supérieure, à celle des capitaines les plus instruits; enfin, et surtout

(1) Jour où la sainte liturgie célèbre une des fêtes de l'archange saint Michel.

(2) Réponse faite par Jeanne dans l'interrogatoire du 17 mars 1431.

peut-être, l'habileté consommée dont elle faisait preuve dans l'emploi de l'artillerie.

Or, comment expliquer humainement toutes ces choses de la part d'une pauvre fille de la campagne qui n'avait appris de ses parents qu'à coudre, à filer, à soigner le bétail, à manier la charrue? Aussi, n'y avait-il pour ces loyaux soldats aucun doute possible sur le caractère surnaturel et divin de la mission de la Pucelle ; ils la croyaient fermement envoyée de Dieu et inspirée par lui en tout ce qui touchait à l'accomplissement de son mandat (1).

Vous relirez, Messieurs, tous ces témoignages de vos devanciers du XVe siècle. Ils vous rendront fiers d'appartenir à la même nation que la paysanne lorraine et d'avoir à défendre, comme elle, le sol de la patrie et l'honneur de son drapeau.

A l'heure où nous touchons à l'apogée de sa carrière militaire, je vais essayer de faire passer devant vous et de vous montrer, comme dans une vivante apparition, cette vierge de dix-sept ans, sous les ordres de qui les plus valeureux chevaliers s'estimaient heureux de servir.

Voici sous quels traits la représente un seigneur de l'époque, le sénéchal de Berry, dans une lettre écrite, le 21 juin 1429, à Philippe-Marie Visconti, duc de Milan :

« C'est une fille de belle apparence. Son geste est viril. Elle a une voix douce, comme il sied à une femme. Elle parle peu ; mais une sagesse merveilleuse préside à toutes ses paroles. Elle n'aime ni les compagnies nombreuses ni les entretiens prolongés. Souvent on la voit répandre des larmes. Une pieuse croyance la tient pour être envoyée de Dieu (2). »

Vers la même époque, deux jeunes gentilshommes de la suite de Charles VII avaient occasion de rencontrer la Pucelle à Selles-en-Berry, où elle avait été mandée par le Roi. Ils allèrent la voir et ils reçurent d'elle un accueil plein de courtoisie. Il leur fut

(1) Je crois, disait Dunois, que Jeanne était envoyée de Dieu, et que ses actes à la guerre procédaient plutôt de l'inspiration divine que de l'esprit de l'homme. La longue et très intéressante déposition du Bâtard d'Orléans se trouve dans Quicherat, t. III, pp. 3 et suivantes; celle du duc d'Alençon, même volume, pp. 92 à 100. « Elle parloit et devisoit des ordonnances et des faicts de la guerre autant et en aussi bonne manière comme eussent peu et sceu faire les chevaliers et escuiers estant continuellement au fait de la guerre. » (Perceval de Cagny. — Quich., IV, 3.)

(2) Perceval de Boulainvilliers. (Quicherat, t. V, pp. 115-121.)

donné d'être témoins d'un gracieux épisode encadré par eux dans une lettre qu'ils écrivirent aussitôt après à leur mère.

Jeanne allait partir pour Romorantin. Ses pages avaient amené devant la porte de son logis son grand cheval noir, mais il se démenait si fort qu'il était impossible de l'approcher. Jeanne le fit conduire à la croix placée devant l'église. Aussitôt l'animal de se calmer et de se tenir tranquille comme si on l'eût attaché. Jeanne le monta sans difficulté ; puis, se tournant vers la porte de l'église, elle dit de sa douce voix : « Vous, les prêtres, faites processions et prières à Dieu. » Elle piqua des deux et disparut. Elle était toute vêtue de blanc, à l'exception de la tête, et tenait à la main une petite hache. Son frère Pierre, qui l'accompagnait, avait également une blanche armure. Devant elle, un de ses pages portait son étendard ployé. « De la voir et de l'entendre, disaient les deux frères, semblait chose toute divine (1). »

Ne croirait-on pas, en effet, voir passer devant soi les anges décrits dans la vision de Pathmos, avec leurs tuniques de lin d'une éblouissante blancheur et leurs ceintures d'or (2)?

Combien volontiers on s'attarderait à contempler la Pucelle à ce moment de sa vie où elle est dans le triple éclat de la beauté, de la jeunesse et de la gloire ! C'est comme un Thabor où l'on aimerait à demeurer. Il faut cependant nous arracher à cette charmante et trop éphémère vision. Bientôt de sombres nuages, précurseurs de la tempête, voileront la belle et douce lumière. L'heure des grandes épreuves n'est pas éloignée.

Pour ceux qui mesurent tout au succès, la divine mission de Jeanne prend fin à l'époque où elle rencontre sur son chemin les contradictions et les échecs. A ce titre, il faudrait découronner de leur auréole et Moïse, et les Macchabées, et tant d'autres dont Dieu s'est servi pour opérer ses œuvres parmi les hommes, mais sans leur épargner les souffrances qui consomment le mérite et élèvent la vertu jusqu'aux sommets de la perfection. Telles ne sont pas les pensées des chrétiens, et ils n'estiment rien de plus grand que d'être, comme leur Maître, marqués du signe de la Croix. Comment et jusqu'où Jeanne a porté ce signe auguste et terrible, c'est ce qu'il me reste à dire.

(1) Lettre d'André et de Gui de Laval à leur mère et à leur aïeule, en date du 8 juin 1429. (Quich., V, 106-111.)

(2) *Exierunt angeli vestiti lino mundo et candido et præcincti circa pectora zonis aureis.* (*Apoc.*, xv, 6.)

III

Les tristesses et les mécomptes commencent pour elle avec cette campagne de l'Ile-de-France, où elle fut si mal secondée, pendant l'été et l'automne de 1429.

Rien n'est pénible comme d'en refaire avec elle les laborieuses étapes. La jalousie d'un tout-puissant favori de Charles VII lui avait enlevé le commandement en chef de l'armée. On la traitait comme un auxiliaire dont on se défie. Désormais, plus de plan d'ensemble, plus d'idée maîtresse et directrice, plus de suite ni d'unité dans les opérations. Si Jeanne continue à combattre, c'est pour pratiquer jusqu'au bout l'obéissance qui s'immole sans discuter. Mais Dieu ne prodigue pas inutilement les miracles, et sa docile Messagère devra subir les conséquences des fautes commises autour d'elle, sinon contre elle. Naguère, elle était l'aigle au vol hardi qui, par la soudaineté de ses coups, inspirait aux ennemis, malgré leur bravoure, une instinctive terreur (1). Maintenant, elle se débat dans des entraves qui brisent son élan et déconcertent son génie.

Le 8 septembre, elle livra un assaut infructueux à la ville de Paris. Toujours au premier rang dans les occasions périlleuses, elle y fut encore blessée. Mais, malgré tous ses efforts, elle ne put décider les autres chefs à renouveler une attaque dont elle attendait et annonçait le complet succès. Il fallut la ramener presque de force à Saint-Denis, où, comme intérieurement avertie qu'elle n'avait plus longtemps à servir, elle fit hommage d'une de ses armures au sanctuaire du patron de la France.

Elle reprit cependant encore aux Anglais Saint-Pierre-le-Moutier. Mais elle dut lever le siège de la Charité, pour lequel on n'avait mis à sa disposition que des forces insuffisantes. Les opérations du printemps de 1430, dans la Brie, le Vermandois, le Beauvoisis, présentent le même caractère d'indécision. Jeanne

(1) Il y a un édit très curieux du roi d'Angleterre, en date du 3 mai 1430, portant des peines contre les capitaines et soldats anglais qui refusaient de passer en France par crainte de la Pucelle. La date de cet édit permet de rapporter à la crainte presque superstitieuse dont les Anglais étaient pénétrés à l'égard de la Pucelle les mesures de rigueur auxquelles leur gouvernement eut recours. (Cette pièce se trouve dans le tome V de Quicherat, p. 162-164.) Dans sa tragédie d'*Henri VI,* Shakespeare fait dire à Talbot que, devant cette sorcière (la Pucelle), les Anglais fuyaient « comme les abeilles chassées par la fumée : »

So bees with smoke. . . . .

luttait contre des obstacles moraux plus redoutables pour elle que la coalition anglo-bourguignonne.

Le grave Gerson (le fait est bien digne d'être remarqué) avait eu le pressentiment de ces épreuves. Le 14 mai 1429, au moment où la France tout entière acclamait la libératrice d'Orléans, le savant chancelier de l'Université de Paris composait une dissertation dans laquelle il étudiait sous toutes leurs faces les problèmes théologiques impliqués dans la mission de la Pucelle. Il concluait très nettement en faveur d'une intervention surnaturelle et extraordinaire de la divine Providence. Puis, avec une clairvoyance étonnante, et dans un langage bien digne du profond et pieux penseur à qui, nous Français, nous aimerions pouvoir attribuer à coup sûr le livre incomparable de l'*Imitation de Jésus-Christ*, il examinait l'hypothèse dans laquelle des revers succéderaient aux victoires qui avaient commencé d'accréditer Jeanne comme la « Messagère de Dieu. »

« Si, ce qu'à Dieu ne plaise, disait l'illustre docteur, l'attente de la Pucelle et la nôtre venait à être déçue, il n'en faudrait nullement inférer, ni que cette fille ait été l'instrument du mauvais esprit, ni que ses précédentes actions n'aient pas été divinement inspirées. Mais, bien plutôt, il conviendrait de nous en prendre à nos ingratitudes, à nos blasphèmes, ou à quelque secret jugement de Dieu, trouvant à propos de nous faire sentir sa colère (1). »

Saluons, Messieurs, cette haute et saine philosophie. Elle est de toutes les époques, et elle s'adresse à nous aussi bien qu'aux contemporains de Jeanne d'Arc. Saluons-la, parce qu'elle met admirablement en relief la liberté de l'homme et le privilège redoutable dont il est investi de pouvoir ou seconder l'accomplissement des desseins de Dieu, ou contrarier son action et celle de ses ministres, soit par défaut de concours, soit par une inintelligente et coupable opposition !

Le 24 mai 1430, Jeanne, qui était allée se jeter dans Compiègne assiégée afin de la secourir, était prise dans une sortie malheureuse. Promenée pendant cinq mois de donjon en donjon,

(1) *Etsi frustraretur ab omni exspectatione sua et nostra (quod absit) prædicta Puella, non oporteret concludere ea quæ facta sunt a maligno spiritu vel non a Deo facta esse ; sed* vel propter nostram ingratitudinem et blasphemias, vel aliunde justo Dei judicio, *licet occulto, posset contingere frustratio exspectationis nostræ in ira Dei, quam avertat a nobis.* (La dissertation de Gerson est rapportée dans le IIIe volume de Quicherat, p. 298-306.)

puis vendue aux Anglais, elle fut amenée à Rouen dans les premiers jours du mois de décembre. Il faut le confesser à notre douleur et à notre honte, il se trouva un évêque ambitieux et prévaricateur pour profaner, et mettre au service des vengeances ennemies, cette chose sainte qui s'appelle la justice. Je ne prononcerai pas ici son nom, deux fois odieux et infâme, et d'ailleurs trop connn. Des assesseurs, choisis par lui dans les rangs des hommes d'Église, composèrent un tribunal chargé de jeter le manteau d'une légalité menteuse sur la plus criante des iniquités. Jeanne, pour rappeler une belle parole du P. Lacordaire, « méritait que Dieu la purifiât vivement et mît sur sa tête cette couronne suprême de l'adversité, sans laquelle aucune gloire n'est parfaite ni sur la terre ni dans le ciel (1). »

Franchissons la formidable enceinte du château de Rouen. Pénétrons dans la tour où Jeanne a été renfermée. Un lit couvert d'une paillasse, une traverse de bois, une double chaîne munie d'une serrure, voilà tout le mobilier de sa chambre (2). Chaque soir, on attache la prisonnière dans ses fers, et il lui est impossible de faire aucun mouvement.

Gardée à vue, jour et nuit, par cinq soldats anglais, choisis à dessein dans les rangs les plus infimes de la milice, elle est incessamment en butte à leurs quolibets, à leurs injures, à leurs grossièretés.

Mais les procédés de ses geôliers ne sont rien auprès des perfidies ou des violences de ses juges. Une fois le procès commencé, c'est-à-dire à partir du 21 février 1431, il lui faut subir presque chaque jour quatre, cinq, six heures d'interrogatoires, ou même davantage. Les questions se précipitent et se croisent en tous sens. Parfois, l'accusée ne sait à qui entendre. « Beaux seigneurs, leur dit-elle doucement, faites l'un après l'autre (3). »

Ah ! si jamais Jeanne a eu besoin de conseil, d'assistance, de réconfort, c'est bien durant ces terribles semaines. Jusqu'alors, Dieu n'avait ménagé ni les lumières, ni les grâces, ni les inspirations à celle qu'il avait lui-même chargée d'un message de résurrection pour une nation chère à son cœur. La livrera-t-il

(1) *Oraison funèbre d'O'Connell.*

(2) On croit même que pendant les premiers temps de sa captivité elle était mise dans une cage de fer. Plusieurs habitants de Rouen, cités comme témoins au procès de réhabilitation, affirment avoir vu cette cage.

(3) Quicherat, II, 155.

sans défense et sans protection à la rage de ses ennemis ? Gardons-nous, mes Frères, de nous en rapporter aux apparences et rappelons-nous que l'épreuve, loin d'être l'abandon, est souvent la marque d'une prédilection dont l'austère avantage compense, et au delà, les souffrances les plus pénibles à la nature. Quand la pauvre prisonnière rentrait dans son cachot, harassée de fatigue, énervée, accablée sous le poids de la tristesse, elle adressait au Christ du Golgotha, par l'intercession de sa sainte Mère (1), cette prière naïve et touchante : « O très doux Seigneur, en mémoire de votre sainte Passion, je vous requiers, si vous m'aimez, que vous me révéliez comment je dois répondre à ces gens d'Église (2). »

Que cette pieuse supplication ait été exaucée, il suffit, pour en être convaincu, de lire les actes du procès. Mais, à l'autorité intrinsèque des réponses de l'accusée, nous pouvons joindre d'autres témoignages.

Quand les hommes de guerre voyaient Jeanne si habile à manier le cheval et la lance, à se servir de l'artillerie, à ranger les troupes en bataille et à les entraîner, par un ascendant irrésistible, aux périlleux assauts et à la victoire, ils la proclamaient « Messagère de Dieu » visiblement inspirée du ciel.

Écoutons maintenant des docteurs qui ont pâli sur les problèmes les plus ardus de la théologie. Ils ont entendu de quelle façon répondait à ses juges cette paysanne « qui ne savait ni A ni B. » A leur tour, ils attribuent à une action de la sagesse divine la présence d'esprit, la sûreté de mémoire, la possession d'elle-même déployées par Jeanne dans ces combats d'un nouveau genre où il lui fallait se défendre seule, sans avocat, sans connaissance du droit et des formes de la procédure, contre des légistes rompus à toutes les subtilités de la scolastique et décidés d'avance à la prendre dans les filets de leurs cauteleuses argumentations (3). (*A suivre.*) Mgr Perraud.

(1) *Ego acclamo Deum et nostram Dominam...* (Quicherat., I, 279.)
(2) Quicherat, I, 279.
(3) *Multum eam fatigabant longis interrogationibus... Et totis viribus laborabant ad capiendum eam in verbis. Transeundo de uno ad aliud, ad experiendum an ipsa mutaret propositum.* (III, 175, 181.) *Ita prudenter respondebat quod si unus de doctoribus qui eam interrogabant respondisset, non melius respondisset.* (Témoignages de Jean Riquier, prêtre; de Jean Tiphaine, chanoine de la Sainte-Chapelle; de Jean Monnier, docteur en théologie et chanoine de Paris; de Guillaume Manchon, etc. (Quicherat, t. III.) *Ex qua multi arguebant quod habebat spirituale juvamen.* (Nicolas de Houppeville. — *Id.*, II, 170.)

LA HESSE ET SA LOI POLITICO-RELIGIEUSE

Dès que la Prusse commença sa lutte contre la religion catholique, le gouvernement de Hesse la suivit dans cette voie dangereuse et ne négligea rien pour faire triompher les lois de Mai.

Après seize ans d'une guerre infructueuse, la Hesse est arrivée, elle aussi, à se convaincre qu'il était plus que temps d'entrer en pourparlers avec la curie. Le prince d'Isenbourg-Birstein a été envoyé à Rome pour entamer les négociations et pour soumettre au Saint-Père un projet de loi politico-religieuse que les Etats de Hesse ont eu à discuter dernièrement.

En parcourant les différents articles de ce projet de loi, nous y avons rencontré des points qui amélioraient la situation actuelle de ce pays aux trois quarts protestant; d'autre part, nous ne voulons pas cacher non plus que nous avons été péniblement affectés en voyant que le clergé est maintenu sous la tutelle du ministère. Mais ce n'est qu'un plan de loi, un « gesetzentwurf », dira-t-on ; c'est vrai. Malheureusement, les membres des parlements de Hesse appartiennent en majorité au libéralisme national, de sorte que les changements dépendent uniquement du bon vouloir et non de la conscience de ceux-ci. Dès lors il y avait peu d'espoir pour la restitution pleine et entière de nos droits.

La loi actuelle se propose uniquement de régler l'éducation du clergé et la nomination aux postes devenus vacants.

En voici la teneur :

Art. 1er. — Une fonction ecclésiastique qui doit être pourvue d'un titulaire, ne peut être confiée qu'à un allemand qui a reçu une éducation conforme aux prescriptions de la présente loi et contre la nomination duquel le gouvernement n'a pas élevé de protestations.

Le ministère de la justice et de l'intérieur déterminera la forme à observer pour prouver la possession des qualités sus-indiquées, pour autant que la chose ne sera pas fixée par la présente loi.

Art. II. — Le prêtre qui est nommé à une fonction ecclésiastique est tenu avant d'entrer en charge de prêter le serment constitutionnel, à moins qu'il ne l'ait déjà prêté auparavant.

Art. III. — Les prescriptions touchant la qualité d'allemand et touchant la formation scientifique seront appliquées dans n'importe quelle nomination, qu'elle soit définitivement ou simplement tempo-

raire, que le prêtre en question soit nommé à ce poste à titre de remplaçant ou bien d'auxiliaire.

Art. IV. — Pour prouver la formation scientifique, il sera nécessaire d'apporter le certificat attestant que le nouveau titulaire a passé l'examen de maturité dans un gymnase allemand (collège avec les humanités), et qu'il a suivi pendant trois ans les cours de théologie à une Université de l'Etat allemand.

Pour ce qui regarde cette dernière clause, le ministère de la justice et de l'intérieur est autorisé à en dispenser soit en partie, soit totalement, pour des motifs particuliers; il usera de ce pouvoir surtout à l'égard des candidats au sacerdoce et des prêtres qui, depuis la loi du 23 avril 1875 touchant l'éducation et la nomination des membres du clergé, ont reçu une autre formation scientifique.

Art. V. — Au lieu de fréquenter les Universités de l'Etat, les candidats au sacerdoce peuvent aussi faire leurs études théologiques dans un séminaire ecclésiastique érigé dans le grand-duché même. Seulement le ministère de la justice et de l'intérieur doit avoir déclaré que ce séminaire se trouve dans les conditions voulues pour donner la formation scientifique exigée.

Pour pouvoir être admis dans ce séminaire et y continuer ses études, il faut se soumettre aux prescriptions suivantes :

1° On doit avoir fait parvenir au ministère de la justice et de l'intérieur les statuts et le programme des cours de l'établissement, ainsi que les noms du directeur et des professeurs, qui tous doivent être allemands.

2° Le programme des cours doit être conforme à celui des Universités allemandes de l'Etat.

3° Le professeur nommé à une chaire dans ce séminaire doit avoir la capacité scientifique voulue pour occuper à l'Université la chaire correspondante à la sienne.

Art. VI. — Les Eglises (?) sont autorisées à entretenir des établissements pour la formation théologico-pratique des futurs prêtres.

On doit déposer au ministère de l'intérieur et de la justice les statuts de ces maisons, y faire connaître le régime qui sera suivi dans ces établissements, ainsi que les noms des directeurs et professeurs, qui doivent tous être allemands.

Art. VII. — Autorisation est donnée aux supérieurs ecclésiastiques de fonder et d'entretenir des pensionnats (convicts), pour les jeunes gens qui fréquentent les gymnases ou le séminaire ecclésiastique.

Les statuts, ainsi que les prescriptions qui ont rapport à l'ordre intérieur de ces établissements doivent être soumis au ministère de la justice et de l'intérieur; on doit y faire parvenir aussi les noms des directeurs et professeurs de ces maisons, qui doivent tous être des allemands.

Il ne peut être formé d'autres convicts que ceux dont il est parlé dans le premier alinéa de l'article VII.

Art. VIII. — A côté des prescriptions spéciales renfermées dans les art. 5, 6, 7, il ne faut pas perdre de vue, pour ce qui regarde les établissements d'instruction et d'éducation ecclésiastiques, le droit général de contrôle qui revient à l'Etat pour tous les instituts qui s'occupent de la formation de la jeunesse.

Art. IX. — L'autorité ecclésiastique supérieure est obligée de faire connaître au ministère de la justice et de l'intérieur la personne à qui l'on veut confier d'une manière permanente une charge ecclésiastique, ainsi que le poste pour lequel cette personne est choisie. La même chose s'appliquera lorsqu'un prêtre sera appelé d'un poste à un autre, ou lorsqu'il s'agira de rendre définitive une nomination qui n'était dans le principe que provisoire.

Le ministère de la justice et de l'intérieur est autorisé à protester contre la nomination projetée pendant les quatre semaines qui suivent la signification du titulaire. Pour que cette protestation puisse avoir lieu, il faut que le titulaire proposé ne soit pas apte à remplir les fonctions en question pour un motif reposant sur des faits et appartenant au droit civil ou au droit politique.

Les faits qui motivent la protestation doivent être indiqués.

Lorsque l'administration *provisoire* d'une charge ecclésiastique dure plus de six mois, l'autorité supérieure doit se mettre d'accord avec le ministère de la justice et de l'intérieur, par rapport aux difficultés qui pourraient s'élever au sujet de la personne de l'administrateur temporaire de la paroisse.

Art. X. — L'érection provisoire ou définitive de nouvelles paroisses, ou des changements dans la délimitation des paroisses existantes ne peuvent être faites que du consentement du gouvernement.

Art. XI. — Il faut s'en tenir à ce qui est réglé autre part pour ce qui regarde la participation de l'Etat à la nomination d'un titulaire à un bénéfice dans la collation duquel le gouvernement intervient soit par droit de patronage, soit à un autre titre.

De même, la présente loi ne touche pas aux droits de l'Etat dans la nomination des aumôniers militaires, ou des ministres du culte dans les établissements publics.

Art. XII. — La nomination à des fonctions ecclésiastiques faite en opposition avec les prescriptions de la loi, est regardée comme non avenue.

Le prêtre qui remplit publiquement les fonctions d'une charge ecclésiastique à laquelle il a été nommé au mépris de la loi, ou qu'il a acceptée sans avoir entièrement satisfait aux prescriptions légales, est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 300 marcs (375 francs).

Le supérieur ecclésiastique qui, contrairement aux termes de la loi,

confère une charge ecclésiastique à un prêtre ou qui lui ordonne d'en remplir les fonctions, est passible d'une amende variant de 300 à 1,500 marcs.

Art. XIII. — La condamnation d'un prêtre à la détention dans une maison de correction, la privation des droits civils et de la capacité d'occuper encore des charges publiques, entraînent aussi l'incapacité de remplir les fonctions du ministère ecclésiastique et la perte des émoluments attachés à ces fonctions.

Tout exercice public des fonctions d'une charge ecclésiastique est interdite au prêtre qui a encouru une des peines indiquées dans cet article. Toute contravention à cette disposition est punie d'une amende pouvant monter jusqu'à 300 marcs.

Art. XIV. — L'exercice transitoire d'un acte ecclésiastique particulier ne tombe pas sous les peines établies par cette loi.

Voilà, quant à la formation scientifique du clergé et quant à la nomination des prêtres aux cures et aux divers autres postes, la législation qui devra être suivie dans le duché de Hesse, à partir de ce jour. Il y a de nombreuses lacunes, surtout par rapport au pouvoir extraordinaire dont est revêtu le ministre de l'intérieur et de la justice. Rien n'indique où doit s'arrêter l'exercice de ce pouvoir. Aussi longtemps que ce ministre sera animé de sentiments justes à l'égard des sujets catholiques du grand-duché, les conflits seront rares; mais du moment où cet homme se laissera entraîner par sa haine de sectaire, l'administration du diocèse de Mayence deviendra chose impossible.

Sa Sainteté le Pape Léon XIII a, dit-on, donné son consentement à la mise en vigueur de cette loi. Et pourquoi ne l'aurait-il pas fait? Entre deux maux, l'homme prudent choisit toujours le moindre. Refuser de tendre la main au gouvernement du grand-duc Louis IV, c'était maintenir l'ancien état de choses, c'était continuer pour les catholiques une période de cruelles épreuves et rejeter des avantages réels. Cette loi est loin d'accorder à l'Église la liberté qui lui revient de plein droit, nous ne le savons que trop; mais elle constitue telle quelle un adoucissement à l'exécution des lois de Mai. Aussi longtemps que le Représentant de Dieu sur la terre ne s'était pas prononcé, il était du devoir des catholiques allemands, et du Centre en particulier, de revendiquer sans relâche et à chaque heure les droits de l'Église; après que le Saint-Père eut fait entendre sa parole, il était du devoir de ces vaillants champions de se soumettre. Ils l'ont fait, certains que le Saint-Père, avec la sagesse qui lui est ordinaire, parviendra à faire accorder par les divers gouverne-

ments la plus grande somme possible de libertés à ses enfants catholiques de l'Allemagne.

LES JÉSUITES AU CANADA

Nous avons parlé déjà du texte du bill incorporant la Compagnie de Jésus, proposé à l'adoption du Parlement canadien et qui, malgré une vive opposition, a été voté par 34 voix contre 16.

Voici la curieuse correspondance échangée à ce sujet entre S. Em. le cardinal Taschereau, opposé à l'adoption du bill, et M. Mercier, premier ministre, qui a victorieusement soutenu son adoption :

Archevêché de Québec, 22 avril 1887.

A l'honorable H. Mercier, premier ministre, P. Q.

Honorable monsieur, dans l'entrevue que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous il y a une quinzaine de jours, vous m'avez demandé de consulter l'épiscopat de la province au sujet du bill incorporant la Compagnie de Jésus, et vous m'avez promis que la présentation de ce bill serait remise à plus tard, si l'épiscopat demandait ce sursis pour avoir le temps de l'examiner. C'est hier seulement que j'ai reçu la dernière réponse que j'attendais. Mgr de Montréal et Mgr des Trois-Rivières n'ont pas d'objection à la passation de ce bill.

Tous les autres, au nombre de huit, savoir : NN. SS. les évêques de Rimouski, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Chicoutimi, Nicolet, Mgr Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, et les archevêques d'Ottawa et de Québec demandent que l'épiscopat de la province ait le temps d'examiner et de discuter ensemble ce projet de loi et d'en référer au Saint-Siège, s'ils le jugent à propos.

C'est possible que cette discussion faite à tête reposée fera disparaître toutes les objections; il est possible aussi qu'elle amène une entente qui satisfera tout le monde.

Si ces deux hypothèses ne se vérifient pas, il y aura appel au Saint-Siège. Dans ce cas, la législature aurait à regretter de s'être prononcée trop tôt, malgré les instances de la grande majorité de l'épiscopat.

Dans la prévision d'un appel possible, je crois qu'il est du devoir de tout député catholique d'attendre avant de se prononcer. Il est évident que ce retard ne peut avoir aucun inconvénient, et qu'au

contraire un trop grand empressement peut créer de très graves complications.

J'ai l'honneur d'être, etc.

E. A. cardinal TASCHEREAU.

—

A Son Eminence le cardinal E. A. Taschereau, archevêque de Québec.

Eminentissime Seigneur,

Dans la lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'adresser, en date du 22 avril, elle rappelle l'entrevue que nous avons eue, il y a une quinzaine de jours, et elle ajoute : Vous m'avez demandé de consulter l'épiscopat de la province au sujet du bill incorporant la Compagnie de Jésus, et vous m'avez promis que la présentation de ce bill serait remise à plus tard, si l'épiscopat demandait ce sursis pour avoir le temps de l'examiner.

Je prends respectueusement la liberté de faire remarquer que Votre Eminence elle-même m'a demandé le temps de consulter les évêques ; je ne me serais pas permis de faire cette suggestion. Votre Eminence se rappelle encore que, lorsqu'elle m'a demandé ce que je ferais, si l'épiscopat s'opposait au projet de loi, j'ai eu l'honneur de lui répondre que si les évêques étaient unanimes à s'y opposer, mon devoir serait tout tracé. J'ai cependant été très heureux de promettre à Votre Eminence quelques jours de délai, afin de lui donner le temps d'examiner le bill; or j'ai été fidèle à ma promesse en ne le présentant que sept jours après notre entrevue. Je ne pouvais retarder plus longtemps, vu l'expiration du terme prescrit pour la présentation des bills privés.

Dans l'intervalle, je me suis servi avec satisfaction d'un moyen toujours légitime et qui justifie pleinement mon attitude présente.

Votre Eminence me permettra d'ajouter que la demande de ce bill avait été connue du public par les avis officiels, si bien que certains journaux ont cru pouvoir commencer leurs attaques contre le bill.

Mgr de Montréal et Mgr des Trois-Rivières, dit Votre Eminence, n'ont pas d'objection à la passation du bill. Or, puisque ces éminents prélats n'ont pas d'objection, j'en conclus par là même que la mesure que je présente à la législature, ne peut être contraire ni aux lois de l'Église ni aux instructions du Saint-Siège.

Mgr de Montréal ayant, dans son diocèse, plus de maisons de jésuites qu'il n'y en a dans le reste de la province, Sa Grâce serait plus en droit de trouver des objections au bill.

Je vois, par la lettre de Votre Eminence, que la majorité des évêques demande le temps d'examiner le bill et de discuter ensemble le projet de loi et d'en référer au Saint-Siège, s'ils (les évêques nommés) le jugent à propos.

Je suis heureux, Eminence, d'exprimer tout mon respect et mon

dévouement envers l'épiscopat de cette province; je serais plus heureux encore de partager l'opinion des illustres Seigneurs sur la question actuelle.

La législature, en fixant un délai de trente jours avant de considérer un projet de loi, reconnaît la nécessité de donner aux parties intéressées le temps de s'opposer à la mesure. Cette formalité a été remplie.

Puis-je déplaire à Votre Eminence et à la majorité de l'épiscopat en suivant l'opinion de deux illustres prélats, dont l'un est mon propre archevêque, et en proposant une mesure purement civile, dont la fin serait de reconnaître des droits et privilèges reconnus et confirmés par le Saint-Siège lui-même?

L'acte dont je suis le promoteur comme simple député donnerait à la Compagnie de Jésus des droits accordés à d'autres ordres religieux, semblables à ceux que j'ai eu l'honneur d'obtenir en 1883 en faveur des RR. PP. Dominicains. C'est l'acte 46 Vict. cap. 62.

Dans l'occasion actuelle, je ne fais que suivre ce précédent et d'autres très nombreux. Permettez-moi, Eminence, d'en citer quelques-uns de mémoire :

(Suit une énumération de sociétés religieuses incorporées dans la province depuis une vingtaine d'années).

L'étude que j'ai faite du bill des jésuites me permet de reconnaître que les constitutions du Saint-Siège et en particulier la constitution *Romanos Pontifices* garantissaient aux ordinaires leurs droits sur les ordres religieux. Je ne sache pas que la Compagnie de Jésus ait jamais dérogé aux règles établies dans cette constitution. Je puis m'en convaincre encore mieux, quand je lis la déclaration signée par les supérieurs de cette Compagnie au Canada, déclaration communiquée à Votre Eminence et aux évêques de la province.

La signature de ces hommes a pour moi une très grande valeur, et je ne saurais les révoquer en doute.

Nous sommes ici, Eminence, sur un terrain où la législature n'a rien à voir. S'il peut exister des difficultés entre les autorités ecclésiastiques et les jésuites, le Saint-Siège en serait le juge, et il me semble que dans le cas d'un appel au Saint-Siège, la législature n'aurait rien à regretter en donnant des effets civils aux décrets du Saint-Siège lui-même.

Ainsi donc, même dans la prévision possible d'un appel au Saint-Siège, un député catholique peut se prononcer dans la question actuelle, car l'appel au Saint-Siège ne peut se faire que sur la question de l'exercice des droits par les religieux de la Compagnie de Jésus, et nullement sur l'acte de la législature qui reconnaît l'acte du Pape pour lui donner des effets civils.

Je n'appréhende donc aucune complication grave par suite de la mesure soumise à la législature, ni pour l'État ni pour l'Église.

L'État, et en particulier notre province, reconnaît le patriotisme et le dévouement de la Compagnie de Jésus ; l'Église reconnaît sa soumission et sa fidélité. Sa Sainteté Léon XIII répète à la louange de la Compagnie les éloges souvent décernés par les Pontifes, ses prédécesseurs, et par les conciles, celui de Trente par exemple.

Je viens d'expliquer à Votre Eminence les motifs de ma démarche. Si je suis consolé d'avoir été approuvé par mon archevêque, Mgr Fabre, j'éprouve un vif regret d'être privé de l'approbation de Votre Eminence.

Permettez-moi de terminer cette longue lettre en attirant l'attention de Votre Eminence sur le tableau inclus contenant la liste des communautés d'hommes qui, depuis 1875, ont obtenu des privilèges de la législature de Québec. Ce tableau établit d'une manière concluante que les RR. PP. jésuites ne demandent pas plus que ce qui a été accordé à d'autres, avec l'assentiment des autorités ecclésiastiques.

Agréez, Eminence,

Votre, etc.,

HONORÉ MERCIER.

A la suite du vote, le catholique journal de Montréal, l'*Étendard*, a publié la note que voici :

Nous sommes l'interprète d'un nombre considérable de citoyens éminents de Montréal et de ses environs, pour féliciter l'honorable premier ministre à propos de la conduite pleine de dévouement, d'habileté et de zèle intelligent qu'il a tenue sur la question du bill d'incorporation des jésuites, et pour le remercier, au nom de tous du service signalé qu'il vient de rendre à la cause de la justice et de la vérité.

Nous sommes heureux de pouvoir en même temps nous unir à nos amis dans l'expression de ces félicitations et de ces remerciements.

Les catholiques canadiens ne seront pas les seuls à se féliciter du succès que viennent de remporter les jésuites au Canada et qui est une éloquente adhésion donnée par le pouvoir civil au bref *Dolemus inter*, du 13 juillet 1886, par lequel Notre Saint-Père le Pape glorieusement régnant Léon XIII, a voulu honorer le dévouement et les éclatants services rendus à l'Eglise par la fidèle Compagnie de Jésus en la confirmant, et, pour autant que de besoin, en la rétablissant dans tous ses anciens droits et privilèges.

LA SŒUR DE CHARITE

M. Maxime du Camp faisait dernièrement, à Paris, la lecture du dernier chapitre de son ouvrage encore inédit, intitulé : *La Vertu en France.* Ce chapitre, qui est la conclusion de son livre, a lui-même pour titre : *La Sœur de charité.*

J'ai cherché en quoi peuvent se résumer toutes les vertus, a dit l'éminent académicien, et j'ai trouvé la sœur de charité. La sœur de charité est partout : dans les crèches, dans les hôpitaux, sur les champs de bataille, chez les peuples sauvages. Le peuple ne l'a jamais implorée en vain, et, pourtant, c'est en son nom qu'on la chasse.

Une anecdote sublime. Dans une ville de province où régnait une épidémie, un conseiller municipal voulut se rendre compte du service des sœurs de charité. Il les trouva partout empressées, vaillantes, infatigables, « en tête à tête avec la contagion et lui faisant bon visage. » Comme elles sont hypocrites, se disait-il. Il cherchait partout un moyen de démasquer cette fameuse hypocrisie, et voilà que, passant dans l'amphithéâtre, il aperçoit une jeune sœur qui se livrait à l'affreuse besogne de laver les cadavres! Stupéfaction du conseiller municipal.

— Mais ce n'est pas là votre service, lui dit-il; c'est l'ouvrage du garçon de salle.

— Je vous prie de m'excuser, dit la sœur un peu penaude, c'est que, voyez-vous, il est père de famille, et que ce sont ici des cholériques.

« Être tout aux autres, conclut l'écrivain, c'est le seul moyen de s'oublier, et de vivre en paix avec soi-même. »

M. Maxime du Camp raconte ensuite qu'il a été visiter une maison dirigée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et située 109, rue Saint-Dominique. Il trace de main de maître le portrait de la supérieure : « Si, comme on dit, les yeux reflètent l'âme, la sienne n'est pas troublée. » Et, pour montrer le courage, l'abnégation et l'énergie de dévouement des sœurs de charité, il les suit dans la multiplicité de leurs fonctions et nous retrace par le menu leurs occupations de la journée.

Les sœurs se lèvent à quatre heures, afin que la maison et elles-mêmes soient prêtes pour la besogne quotidienne, qui commence à sept heures du matin. C'est l'heure où les mères

qui travaillent hors de chez elles amènent leurs enfants à la crèche. Et M. Maxime du Camp dépeint cette crèche par des traits charmants :

« Soixante-dix marmots, servis par quinze sœurs, qui les ramassent quand ils tombent, les dorlotent quand ils pleurent, et leur font une belle risette pour les amuser. Quand ils sortent des mains de leurs dames d'atour, il faut voir comme ils ont des frimousses fraîches et roses. »

Puis, il y a la salle d'asile, malheureusement pour les filles seulement, car la place manque pour les garçons. Il faudrait 200,000 fr. pour la leur procurer, en achetant un nouvel immeuble voisin. Ensuite les salles de classe, l'école professionnelle, un orphelinat de cent quinze enfants; puis un asile de vieillards, fondé en 1819 par M. et Mme Leprince, et qui peut contenir vingt-quatre personnes. En hiver, le service des fourneaux établis pour les pauvres. Et encore le dispensaire pour les malades du quartier, avec une pharmacie où l'on compte par an 16,000 ordonnances.

Les bonnes sœurs suffisent, par miracle, à toutes ces occupations. Parfois on les rencontre tête basse, les bras croisés dans leurs manches, avec leurs larges et blanches cornettes « semblables à la voile d'un grand navire qui se dessine vers l'espérance ». Où vont-elles ainsi? Se promener? Se distraire après tant de rudes fatigues? Suivez-les. En voilà une qui monte un étroit escalier; « son chapelet sonne sur ses genoux comme une petite voix qui annonce la bonne nouvelle » à ceux qui habitent la mansarde dont elle pousse en ce moment la porte. Le soir, parfois, on entend l'une d'elles dire au parloir : « Je ne sais pas ce que j'ai aujourd'hui, mais il me semble que j'ai comme des tremblements dans les jambes. » « — Eh! sans doute, ma sœur, c'est ce qui arrive généralement quand on monte une trentaine d'étages. »

M. Maxime du Camp termine trop tôt son intéressante lecture par ces paroles : « Le jour où les sœurs de charité disparaîtraient, la France perdrait la meilleure part de sa vertu. » Telle est la très belle lecture par laquelle M. Maxime du Camp a ravi son auditoire.

L'IMMEUBLE DE LA RUE OUDINOT

CONSEIL D'ÉTAT (au contentieux)

Présidence de M. Laferrière, vice-président.

Séances des 10 *et* 17 *juin*

Institut des Frères de la Doctrine chrétienne. — Immeuble de la rue Oudinot. — Jouissance contestée. — Désaffectation. — Demande des Frères afin d'être maintenus dans l'immeuble. — Instance devant l'autorité judiciaire. — Sursis pour interprétation d'actes administratifs. — Jugement portant renvoi au Conseil d'État. — Incompétence du Conseil d'État.

Le Conseil d'État, vidant le renvoi ordonné pour cause d'interprétation par le jugement du tribunal civil de la Seine du 7 janvier 1885, a rendu dans sa séance de ce jour un arrêt par lequel, conformément à l'exception d'incompétence proposée par l'Institut des Frères de la rue Oudinot et appuyée par les conclusions de M. le commissaire du gouvernement Le Vavasseur de Précourt, il a décliné l'interprétation demandée par le tribunal de la Seine et poursuivie par la Ville de Paris.

Cet arrêt est ainsi conçu :

« Le Conseil d'État,

« Vu... (Suit l'énumération et l'analyse des pièces du dossier.)

« Ouï, etc.,

« Considérant que, par le jugement ci-dessus visé, le tribunal de la Seine a sursis à statuer tant sur la demande de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes que sur les conclusions de la Ville de Paris jusqu'à ce que l'autorité administrative ait interprété : 1° l'ordonnance royale du 31 mai 1821 ; 2° l'ordonnance royale du 17 avril 1847; ensemble la délibération du conseil général de la Seine du 27 avril 1819 et celle du conseil municipal de la Ville de Paris du 26 février 1847, sur le point de savoir si ces actes ont entendu garantir à l'Institut des Frères des écoles chrétiennes la jouissance des immeubles qui lui ont été concédés pendant tout le temps qu'il lui conviendrait d'y maintenir son noviciat, ou si, au contraire, la concession qui lui en a été faite est, eu égard aux termes de ces actes, révocable de la part de la Ville de Paris par voie de simple désaffectation ;

« Considérant que l'ordonnance du 30 mai 1821 a autorisé le préfet du département de la Seine à acquérir, au nom de la Ville de Paris, une maison située rue du Faubourg Saint-Martin et à en concéder gratuitement, au nom de la Ville, la jouissance à l'Institut des Frères des écoles chrétiennes en spécifiant que la Ville ne rentrerait en possession de cette maison que dans le cas où la congrégation cesserait de l'occuper; qu'ainsi ladite ordonnance n'a eu pour but et pour effet que d'habiliter la Ville de Paris à réaliser les intentions consignées dans la délibération prise par le conseil général de la Seine, le 27 avril 1819, à la suite des négociations engagées avec l'Institut;

« Considérant que, des termes mêmes de l'ordonnance du 30 mai 1821, il résulte que l'immeuble désigné était destiné uniquement à recevoir le principal établissement des Frères et leur noviciat; qu'il suit de là que ladite ordonnance a eu pour objet d'autoriser non une affectation administrative en vue d'un service public, mais un contrat qu'il n'appartient pas à l'autorité administrative d'apprécier, et dont le Conseil d'État est, par suite, incompétent pour déterminer le sens et la portée au point de vue des droits et des obligations qui en résultent pour les parties;

« Considérant que, de même, l'ordonnance du 17 avril 1847, qui autorise la Ville de Paris à acquérir divers bâtiments et dépendances situés rue Plumet (aujourd'hui rue Oudinot), pour la jouissance en être concédée à la congrégation des Frères des écoles chrétiennes, en remplacement de la maison occupée par eux rue du Faubourg Saint-Martin, et aux mêmes conditions, a eu pour objet d'habiliter la Ville à donner suite à la délibération du 26 février 1847, par laquelle le conseil municipal, visant l'ordonnance du 30 mai 1821, a déclaré que, par suite de l'expropriation pour cause d'utilité publique de la maison du noviciat des Frères, il y avait lieu pour la Ville de pourvoir à la translation de ladite maison dans l'immeuble de la rue Plumet;

« Décide,

« Article premier. — Il est déclaré que les ordonnances royales du 30 mai 1821 et du 17 avril 1847 n'ont fait qu'habiliter la Ville de Paris à donner suite à la délibération du conseil général de la Seine en date du 27 avril 1819, et à la délibération du conseil municipal en date du 26 février 1847;

« Art. 2. — Le surplus des conclusions de la Ville de Paris est rejeté :

« Art. 3. — La Ville de Paris est condamnée aux dépens. »

NÉCROLOGIE

On lit dans la *Semaine religieuse* de Laval, du 11 juin :

Un nouveau deuil vient d'éprouver cruellement la famille de notre évêque défunt. Le père de Monseigneur, *M. Denis-Joseph* Le Hardy du Marais, président du conseil de la fabrique de Saint-Nicolas, à Valenciennes, est mort jeudi dernier, à la suite d'un accident. Toutefois, ce vaillant chrétien n'a point été pris au dépourvu : il venait de recevoir les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

M. Le Hardy du Marais a été l'un de ces hommes qui se plaisent à multiplier les bonnes œuvres autour d'eux. Il a fondé dans sa paroisse un orphelinat desservi par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul et a été, pendant de longues années, administrateur des hospices de Valenciennes. Sa piété était à la hauteur de sa charité. Chaque jour il se faisait un devoir d'entendre la sainte messe, et, malgré les fatigues de son grand âge, il était l'un des premiers à se présenter à l'église. Sa foi profonde lui fut d'un grand secours pour supporter chrétiennement la douleur que lui causa l'an dernier la mort d'un fils dont il était justement fier.

Recommander cet excellent chrétien aux prières de nos lecteurs, c'est pour nous un devoir de reconnaissance. Nous prions en outre les membres de sa très honorable famille d'agréer en cette douloureuse circonstance l'expression de nos plus vifs regrets.

—

La ville et le diocèse de Langres viennent de faire une grande perte dans la personne de M. *Charles* Menne, ancien négociant, fondateur de l'œuvre si intéressante des Vieux-Papiers, chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre. C'est le 16 juin que ce vaillant et fidèle chrétien s'est endormi du sommeil des justes : le Seigneur, l'ayant trouvé prêt et mûr pour le ciel, l'a enlevé de la terre d'exil.

M. Charles Menne était un de ces caractères virils, une de

ces âmes ardentes, à convictions profondes, malheureusement trop rares en nos malheureux temps, dont la disparition laisse toujours un grand vide. A force de réflexions et de prières, il avait réussi à se pénétrer fortement de cette vérité : que la vie n'est entre nos mains qu'un dépôt dont il nous faudra un jour rendre un compte rigoureux ; qu'elle ne nous a été donnée que pour travailler à notre sanctification et, selon la mesure de nos moyens, à celle du prochain. C'est là, et là seulement, que se trouve le mobile de cette belle existence, toujours si dure pour elle-même et si charitable pour les autres.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On ne saurait suivre avec trop d'attention le mouvement d'idées qui se dessine en faveur de la reconnaissance pratique des droits du Saint-Siège à l'indépendance et à la souveraineté.

Une feuille libérale, la *Gazetta di Parma*, fait un pas en avant très remarquable sur le terrain de la conciliation. Cette feuille croit que « le *minimum* des revendications du Pape consisterait dans la restitution de Rome à l'Église ». Elle reconnaît que « si c'est là le point le plus scabreux, c'est aussi le fondement de toute négociation. »

La *Gazetta di Parma* signale là-dessus « les répugnances, les discordes » qui s'affichent et « les intérêts matériels » qui se trouvent en jeu sur ce point, « même parmi ceux qui désirent ardemment l'accord de l'Italie avec le Pape ». Malgré tout, cependant, et « quelque préoccupation que l'on éprouve à ce sujet, il faut se demander, dit ouvertement la *Gazetta*, si un refus péremptoire n'exposerait pas l'Italie à des affronts et à des périls bien plus graves ».

Un journal allemand, la *Reichszeitung*, proclame de son côté que, dans la question qui nous occupe, « il faut distinguer l'Italie *réelle* de l'Italie *légale*. La première, c'est-à-dire la très grande majorité du pays, veut la paix, elle hait les sectes et la Révolution. L'Italie légale, c'est-à-dire le parti au pouvoir, ne veut pas encore de réconciliation sérieuse. Cependant, le nombre des *convertis* augmente chaque jour. D'abord, la

Cour désire une entente. Elle comprend que ce serait la paix, la grandeur, la sécurité ».

Le journal énumère ici les divers courants. Il croit que l'Italie a plus à gagner à la paix que le Vatican.

« En face de cette situation, dit-il, la dernière allocution du Pape a fait une impression immense. L'écho a été puissant, universel. Seule, la franc-maçonnerie italienne s'oppose à l'œuvre de restauration ».

—

La Sacrée-Congrégation de la Propagande vient d'approuver les statuts d'une vaste association italienne, à la fois ecclésiastique et laïque, qui, sous le nom de *Société de patronage de l'émigration*, s'occupera de diriger et d'assister, au double point de vue moral et matériel, les nombreux émigrants italiens qui se rendent en Amérique et qui sont trop souvent victimes de basses spéculations.

C'est Mgr Scalabrini, évêque de Plaisance, qui a pris l'initiative de la fondation de cette Société, dont il vient d'exposer le but et les moyens d'action dans une brochure très remarquée.

En même temps, la Sacrée-Congrégation de la Propagande a envoyé, à cet effet, aux évêques américains, une circulaire les invitant à favoriser, surtout dans les diocèses d'Amérique où les émigrants italiens sont le plus nombreux, la fondation de comités pour l'assistance religieuse et matérielle de ces émigrants.

On espère que cet exemple secouera l'inertie du gouvernement italien et de ses agents en Amérique, auprès desquels les émigrants n'ont trouvé jusqu'ici qu'une assistance dérisoire.

—

Les élections administratives qui ont eu lieu dimanche à Rome sont une éclatante victoire pour les catholiques.

Presque tous les groupes libéraux s'étaient coalisés contre le comité catholique de l'*Unione Romana*, et avaient donné à cette coalition un caractère politique.

Il s'agissait de procéder au renouvellement de 18 conseillers communaux et de 6 conseillers provinciaux.

L'*Unione Romana* a complètement triomphé. Elle a fait élire, indépendamment de cinq candidats communaux et de quatre provinciaux, qui étaient également portés sur la liste libérale, quinze conseillers exclusivement soutenus par les catholiques.

—

Les offrandes destinées au Souverain Pontife pour son jubilé sacerdotal commencent à arriver au Vatican. Mardi dernier, les Dames du Sacré-Cœur, déléguées au nombre d'environ trois cents religieuses pour représenter leurs diverses maisons de Rome et d'Italie, se sont rendues au Vatican pour offrir au Saint-Père les riches présents envoyés par ces maisons d'Italie et par celles de l'étranger, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté. Ces offrandes, ayant une valeur totale d'un demi-million et comprenant un grand nombre de vases et d'ornements sacrés, d'autels portatifs et d'autres objets destinés au culte, avaient été disposés précédemment dans la vaste salle du Consistoire. C'est là que le Souverain Pontife s'est rendu dans l'après-midi de mardi et qu'il a reçu en audience collective les trois cents religieuses du Sacré-Cœur représentant en cette occasion toutes les maisons de leur Institut. A une Adresse exprimant, au nom de l'assistance, les sentiments de la foi la plus vive et du plus filial attachement, Sa Sainteté a répondu avec une bienveillance toute spéciale et a daigné s'entretenir longtemps avec ces dignes religieuses pour leur exprimer sa haute satisfaction et pour admirer les offrandes exposées dans la salle du Consistoire.

—

Le lendemain, 8 courant, le R. P. Michel de Maria, de la Compagnie de Jésus, préfet des études à l'Université grégorienne, a présenté au Souverain Pontife, au nom des catholiques chinois de Shang-Haï, un riche écrin orné de perles et de pierreries et renfermant une magnifique Adresse en caractères chinois sur une étoffe de damas jaune avec arabesques et dessins allégoriques. Cette Adresse pliée en forme de livre, selon l'usage de Chine, est accompagnée d'une traduction latine exprimant les sentiments les plus dévoués que la chrétienté de Shang-Haï professe envers le Saint-Père. Elle porte, entre autres, les signatures de quatre-vingt jeunes gens des meilleures familles de la ville qui sont agrégés à la Confrérie de la Très-Sainte Vierge. Le Souverain Pontife a été très touché de ce précieux témoignage d'affection filiale, et il s'est enquis avec le plus vif intérêt de tous les détails relatifs à la chrétienté si florissante de Shang-Haï, et notamment de ce qui concerne la Confrérie de la Très-Sainte Vierge dirigée par un Père Jésuite, le révérend Louis Sica, dont l'apostolat s'exerce depuis 1846, dans cette lointaine contrée, avec un zèle et des résultats vraiment merveilleux.

France.

Paris. — Le service anniversaire pour S. Em. le cardinal Guibert aura lieu à l'église métropolitaine, le 8 juillet.

Quimper. — Nous empruntons à l'*Union monarchique* du Finistère le récit suivant des obsèques de Mgr l'évêque de Quimper, qui ont eu lieu le 8 juin :

Depuis mercredi soir, les restes de notre vénéré pasteur étaient exposés dans la salle synodale de l'Evêché, ornée pour cette triste circonstance de draperies noires et blanches, semées de larmes. A droite et à gauche de la chapelle ardente où reposait, mître en tête et revêtue de ses ornements pontificaux, la dépouille mortelle du saint évêque, avaient été dressés deux autels, sur lesquels étaient dites chaque jour de nombreuses messes à l'intention du défunt. Tous les jours, et surtout jeudi, une foule nombreuse de fidèles de tout âge et de toutes conditions était venue s'agenouiller près du lit funèbre.

Les obsèques, primitivement fixées à lundi avaient dû être retardées de deux jours, par suite de l'absence de Mgr Bécel, évêque de Vannes.

Vers 9 heures et demie, S. Em. le cardinal Place et NN. SS. les évêques, le chapitre, le clergé du diocèse se réunissaient dans la salle synodale et faisaient la levée du corps, après quelques paroles prononcées par le vénérable doyen du Chapitre, M. l'abbé de la Lande de Calan, qui remercia les prélats d'être venus rendre les derniers devoirs à notre évêque. S. Em. le cardinal Place lui répondit qu'ils étaient trop heureux de pouvoir honorer une dernière fois les vertus de Mgr Nouvel.

Vers 10 heures, le cortège funèbre se mettait en marche dans les rues de la ville, dont tous les magasins étaient fermés sur le parcours de la procession.

On voyait d'abord les congrégations religieuses, les enfants des écoles ; puis venaient le clergé du diocèse et beaucoup de prêtres étrangers, parmi lesquels on remarquait trois moines cordeliers et deux Bénédictins de la Pierre-Qui-Vire.

Venaient ensuite MM. les chanoines honoraires et titulaires, M. le vicaire capitulaire et son pro-vicaire, puis Nosseigneurs les évêques, dans l'ordre suivant :

Le R. P. Dom Couturier, abbé mître de Solesmes, accompagné de deux moines bénédictins de son ordre :

Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc ;

Mgr Freppel, évêque d'Angers, député du Finistère ;

S. Em. le cardinal Place, archevêque de Rennes, métropolitain de Bretagne.

Immédiatement après, venait la dépouille mortelle de Mgr Nouvel, déposée sur un char funèbre traîné par quatre chevaux noirs caparaçonnés de deuil. Des quatre côtés du dôme du char se voyait l'écusson double composé des armes de la famille Nouvel et de celle du monastère de la Pierre-Qui-Vire.

Les cordons du poële étaient tenus : à droite, par MM. Bouffet, préfet du Finistère ; amiral Halna du Frétay, sénateur du Finistère, et Pavec, président du tribunal civil de Quimper ; à gauche, par MM. Astor, maire de Quimper ; de Kermenguy, député du Finistère, et le général Cadet, commandant la 44e brigade d'infanterie.

A la suite du char, venait la famille de Mgr Nouvel, à la tête de laquelle, conduisant le deuil, on voyait M. de Kerdrel, sénateur, beau-frère du défunt ; ensuite MM. les sénateurs et députés du Finistère, porteurs de leurs insignes. Ils avaient tenu à rendre un dernier hommage au prélat qu'ils vénéraient tant.

Puis le cortège officiel composé de MM. les officiers d'état-major et du 118e de ligne, MM. les membres du tribunal, les conseillers municipaux de Quimper et les représentants des diverses administrations.

Les fidèles suivaient en très grand nombre.

La longue procession a parcouru les rues de l'Évêché, du Parc, du Quai, la place Terre-au-Duc, la rue Kéréon, la place Saint-Corentin, et est entrée à la cathédrale à 11 heures.

Sur tout le parcours du cortège, la population quimpéroise et celle des villes voisines, venue grossir la foule qui se pressait dans nos rues, n'a cessé de montrer le plus profond respect devant les restes vénérés de son regretté pasteur.

Le cercueil, porté par douze prêtres en surplis, a été déposé sur un haut catafalque dressé au milieu de l'arc triomphal, près de la chaire, et entouré de cierges ; aux quatre coins brûlait, dans quatre urnes d'argent, une flamme symbolique.

La décoration de la cathédrale avait été magistralement exécutée. Tout le chœur disparaissait sous les tentures de deuil semées d'hermine et de larmes blanches.

Au fond du chœur se voyaient des écussons reproduisant les armes du chapitre de la Bretagne et de Quimper, puis sur les draperies, avec une crosse dorée, les initiales de Mgr Nouvel : A. N.

Mais la cérémonie était commencée. Après le chant du premier nocturne de l'office des morts, Mgr Bécel, évêque de Vannes (arrivé de Paris seulement par le train de 11 heures), a célébré pontificalement la messe de *Requiem*, assisté de MM. les chanoines Surieux, ancien aumônier de la marine, et Le Moign.

Le vaste chœur de la cathédrale était insuffisant pour contenir le nombreux clergé accouru de toutes les paroisses du diocèse pour témoigner de la vénération et de l'affection profonde dont il entou-

rait son saint évêque. On peut évaluer à 500 environ le nombre d'ecclésiastiques présents aux funérailles.

La messe terminée, les cinq prélats, accompagnés de leurs assistants, descendent le chœur et viennent entourer le catafalque pour les absoutes.

Il est une heure; le clergé descend la nef au chant de *In paradisum*, ayant en tête Nosseigneurs les évêques, et se rend processionnellement par la nef latérale gauche près de la chapelle Saint-Corentin, où doit être inhumé Mgr Nouvel.

Le cercueil, descendu du catafalque, est porté, précédé de S. Em. le cardinal Place, au lieu de la sépulture, où la dernière bénédiction est donnée par Son Eminence à la dépouille mortelle du regretté pasteur.

LES CHAMBRES

Sénat.

Vendredi 17 *juin.* — On en finit avec la loi relative aux incendies dans les forêts de notre colonie algérienne. Entre temps, M. DE GAVARDIE, sénateur des Landes, se fait rappeler à l'ordre avec inscription au procès-verbal, puis l'ensemble du projet est voté.

Mardi 21 *juin.* — L'adoption du procès-verbal donne lieu à une discussion à la suite de laquelle M. de Gavardie est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de modifier la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales.

L'article 1er, combattu par MM. BIRÉ et CLÉMENT, est soutenu par M. BARNE, rapporteur, et défendu par M. FALLIÈRES.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Chambre des députés.

Jeudi 16 *juin.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi organique militaire.

M. PLANTEAU défend un contre-projet, qui est combattu par M. Laisant et finalement retiré par son auteur.

M. KELLER défend un autre amendement tendant à diviser l'armée en deux portions. Les soldats serviraient pendant quatre ans et la durée du service militaire commencerait en novembre au lieu de juillet. Les autres dispositions de son contre-projet tendent à établir des effectifs réels.

Le contre-projet de M. Keller, combattu par M. Laisant, mis aux voix, est repoussé.

M. de Lanjuinais développe le contre-projet suivant :

Art. 1er. — L'article 2 de la loi du 27 juillet 1872 interdisant toute prime dans l'armée française est supprimé.

Art. 2. — En temps de paix, la première portion du contingent ne peut être gardée plus de trente-six mois sous les drapeaux; la permutation est toujours autorisée entre deux portions du contingent.

Art. 3. — Est établie la perception d'une taxe en représentation de tout temps de service qui ne sera pas effectivement accompli.

M. Jamais combat le contre-projet de M. de Lanjuinais, qu'il dit être en contradiction avec les mœurs contemporaines.

Vendredi 17 *juin.* — L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi adoptée par le Sénat, relative aux délégués mineurs.

La discussion continuera à huitaine.

Samedi 18 *juin.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi organique militaire.

M. le baron Reille soutient le projet qu'il a présenté avec M. de Lanjuinais. Les dispenses sont nécessaires pour assurer la suprématie intellectuelle de la France.

La substitution n'a pas, comme on l'a prétendu, un caractère immoral.

Quant à la taxe militaire, elle n'offre que des avantages quand elle s'applique à des dispenses de droit ; mais elle ne saurait s'appliquer aux exceptions facultatives dont profitent seulement ceux qui ne font pas leur service militaire parce qu'ils ne peuvent pas le faire.

Les sous-officiers rengagés ne sont pas en nombre suffisant aujourd'hui, cela est indiscutable ; la loi nouvelle donnera-t-elle le contingent nécessaire pour arriver au total de 50,000 sous-officiers et caporaux rengagés qui existent dans l'armée allemande ?

La loi de 1832 avait donné à la France un admirable corps de sous-officiers. Il ne faut espérer rien de pareil avec le nouveau régime. Les sous-officiers réduits au rôle d'instructeurs à outrance, condamnés à voir passer sans cesse devant eux des figures nouvelles, se dégoûteront de leur état et aspireront à rentrer dans la vie civile.

M. Laisant combat l'amendement de M. le baron Reille, qui, on se le rappelle, est celui de M. de Lanjuinais. Il invite la Chambre à repousser de toutes ses forces un amendement dont l'application serait funeste.

M. de Lanjuinais reproche à M. Laisant de n'avoir pas écouté M. le baron Reille.

M. Laisant proteste vivement.

Le renvoi n'est pas ordonné.

L'amendement de M. le baron Reille est repoussé par mains levées.

MM. Gaulier et Michelin proposent de rédiger ainsi l'article 1er

du projet du gouvernement : « Tout citoyen français et tout indigène de l'Algérie doit le service militaire. »

M. Gaulier croit qu'on peut appliquer l'amendement à l'article 84. En conséquence, la discussion en est renvoyée au moment du débat sur l'article 84.

L'article 1er de la commission est ensuite adopté : « Tout Français doit le service militaire. »

M. Plazanet demande à ajouter ces mots : « Personnel en temps de guerre. » Cette addition est repoussée par la commission et par la Chambre.

M. Charles Dupuy propose d'ajouter à l'article 1er le paragraphe suivant : « Est Français tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né. »

M. Laisant combat l'amendement comme soulevant une question d'ordre international.

Après des observations présentées par MM. de La Ferronnays, Bovier-Lapierre et de Mahy, M. Dupuy modifie comme suit son amendement : « Doit également le service militaire, tout individu, etc. »

L'amendement de M. Dupuy est repoussé par 301 voix contre 213.

L'ensemble de l'article 1er est adopté.

M. Margaine développe, sur l'article 2, un amendement tendant à donner au service militaire une durée de vingt-cinq années, qu'il retire ensuite pour ne pas se mettre en hostilité avec le ministre de la guerre.

La première partie de l'article 2, portant à vingt ans la durée du service militaire, est adoptée.

M. Labatie demande la suppression des derniers mots « et égal pour tous. »

L'amendement est rejeté.

L'article 2 est adopté.

Lundi 20 *juin.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi militaire.

L'article 3 est adopté. Il est ainsi conçu : « Nul n'est admis dans les troupes françaises s'il n'est Français ou naturalisé Français, sauf les exceptions déterminées par la présente loi. »

M. le général de Freschéville défend l'amendement suivant à l'article 4 : Remplacer les mots : « Sont exclus de l'armée » par ceux-ci : « Seront incorporés à une date fixée par la loi dans les compagnies disciplinaires des colonies. »

M. Laisant combat l'amendement, qui est repoussé par 291 voix contre 259.

L'article 4 est adopté dans son ensemble.

La Chambre adopte le premier paragraphe de l'article 5. Il est ainsi conçu : « Les individus condamnés par application de l'arti-

cle 463 du code pénal sont incorporés dans les bataillons d'infanterie légère en Afrique. »

Les autres paragraphes sont renvoyés à la commission.

M. Jacques Piou propose de supprimer l'article 6 portant que les dispositions des articles 4 et 5 ne sont pas applicables aux individus condamnés pour faits politiques ; ces individus suivront le sort de la première classe à appeler après l'expiration de leur peine.

M. Maillard défend l'article 6.

L'ensemble de l'article 6 est adopté par 370 voix contre 185.

M. Lorois propose l'adjonction suivante : « On ne peut pas être investi de fonctions publiques ou électives si on ne justifie..., etc. » à l'article 7 qui est ainsi conçu : « Nul n'est admis à un emploi dans l'administration de l'État s'il ne justifie avoir satisfait aux obligations imposées à sa classe par la loi militaire. »

M. Laisant repousse l'amendement, qui est rejeté par 331 voix contre 218.

M. Lorois critique l'introduction des mots : « A sa classe. » Il voudrait que l'article ne visât ni les réformés, ni les dispensés, ni les ajournés.

M. Laisant répond que la commission étend à la vie entière le principe de l'inadmissibilité aux emplois civils, non seulement aux insoumis, mais aux omis et aux insoumis temporaires.

L'article 7 est adopté.

M. de Dompierre d'Hornoy propose à l'article 8 un amendement tendant à y ajouter ces mots : « Tout port d'insigues de grades est interdit sans que ceux-ci aient été donnés par l'autorité militaire. »

L'orateur défend ensuite un autre amendement tendant à remplacer le texte de l'article 8 par le suivant : « Tout corps organisé, toute société d'exercice ou de réunion de gymnastique en armes soumis aux lois militaires, relève des ministres de la guerre ou de la marine. »

M. Georges Roche croit nécessaire de renvoyer cet article à la commission afin de résoudre la question relative aux pompiers.

L'article est renvoyé à la commission.

Sur l'article 9, la Chambre repousse par 522 voix contre 13 un amendement tendant à accorder le droit de vote aux militaires et assimilés présents au corps.

L'article 9 est adopté.

Mardi 21 *juin.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi organique militaire.

M. Laisant, rapporteur, expose que la commission, après avoir examiné les amendements qui lui ont été renvoyés sur l'article 5, a adopté une nouvelle rédaction d'après laquelle les hommes incorporés dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique ne pourront être

envoyés dans d'autres corps qu'après un an de séjour dans ces bataillons.

M. Georges Roche soutient qu'il y aurait une distinction à faire entre les condamnés visés par l'article 5, suivant la nature de leurs délits. Ceux qui n'auraient été condamnés que pour vagabondage ou pour outrage public à la pudeur pourraient être envoyés dans d'autres corps, après un an, sur rapport favorable de leurs chefs, mais il ne faut pas verser dans les régiments des hommes qui ont été condamnés pour attentats aux mœurs, pour vol, escroquerie ou abus de confiance.

M. le général Ferron répond qu'actuellement les hommes incorporés aux bataillons d'Afrique peuvent, au bout de six mois, être l'objet d'une réhabilitation. La commission porte ce délai à un an, au bout duquel le ministre de la guerre jugera de la conduite des individus en question.

La Chambre, dit l'orateur, peut s'en rapporter au ministre de la guerre et repousser l'amendement.

L'amendement de M. Georges Roche est repoussé par 319 voix contre 240.

La Chambre adopte successivement les deuxième, troisième et quatrième paragraphes de l'article 5 modifiés par la commission. L'ensemble de l'article est ensuite adopté.

La Chambre revient à l'article 8, qui a été réservé.

M. Mérillon, au nom de la commission, donne lecture de la nouvelle rédaction de l'article 8. Voici la première partie : « Tout corps organisé en armes est soumis en temps de guerre aux lois militaires et relève, soit du ministère de la guerre, soit du ministère de la marine. Un règlement d'administration publique déterminera la situation de ces corps en temps de paix. »

La première partie de l'article est adoptée.

La deuxième partie est ainsi conçue : « Il en est de même des compagnies ou bataillons de vétérans que le ministre de la guerre est autorisé à créer en temps de guerre et qui seraient recrutés par voie d'engagements volontaires parmi les hommes ayant accompli la totalité du service militaire. »

Après des observations de M. des Rotours, cette dernière partie est adoptée.

M. l'amiral de Dompierre d'Hornoy insiste pour l'adjonction d'une clause portant interdiction du port de décorations et d'insignes autres que ceux autorisés par le ministre de la guerre.

L'amendement est repoussé par 373 voix contre 152.

L'ensemble de l'article 8 est adopté.

La Chambre adopte sans discussion les articles 10 à 15 relatifs à la formation des tableaux de recensement.

L'article 16 est renvoyé à la commission.

La Chambre arrive à la discussion de l'article 17, énumérant les cas de dispenses et auquel il y a une douzaine d'amendements.

M. de Saint-Martin défend un amendement modifiant ainsi l'article 16 à partir du troisième paragraphe :

« Sont dispensés le plus âgé de deux frères appelés au même tirage si le plus jeune est reconnu propre au service, celui dont le frère sera dans l'armée active, celui dont le frère sera mort en activité de service ou aura été réformé ou mis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé. »

M. Javal demande la dispense en faveur des aînés d'orphelins, qui sont au nombre de 2,000 seulement.

L'amendement de M. de Saint-Martin, défendu par M. Ribot, et combattu par M. de Mahy, est repoussé par 326 voix contre 236.

Le paragraphe 1er de l'article 17 est adopté.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'élection du Nord. — Discussion de la loi militaire. — Projets du général Ferron. — Le procès de Leipzig. — Le jubilé de la reine Victoria.

23 juin 1887.

Il n'a pas fallu moins de trois tours de scrutin pour que l'élection sénatoriale du Nord, qui a eu lieu dimanche soit acquise.

Aux deux premiers tours, M. Marie Soufflet, candidat conservateur, venait en tête, laissant assez loin derrière lui les deux candidats républicains, MM. Girard et Folleville, ce dernier représentant principalement la protestation douaisienne, au sujet du transfert de Douai à Lille, des Facultés de droit.

Au troisième tour, M. de Folleville s'est désisté, et M. Girard a été élu par 1,156 voix, contre 1,132 données à M. Marie Soufflet.

En voyant ce résultat, notre première pensée avait été celle-ci : M. Saisset-Schneider, préfet du Nord, a dû acheter à l'aide de quelques promesses fallacieuses les voix des délégués de Douai. Aujourd'hui, avec une franchise qui pourrait être qualifiée plus sévèrement, les journaux républicains les plus prudents d'ordinaire, la *République française* et le *Temps*, en font l'aveu. Ils publient l'un et l'autre une note identique dans le fond, quoiqu'un peu différente dans la forme, faisant connaître les conditions du marché.

Voici la rédaction de la *République française* :

Entre le deuxième et le troisième tour de scrutin, un accord a été conclu avec les représentants de la ville de Douai sur cette base : MM. Testelin et Girard demanderont l'ajournement de la loi sur le transfert des Facultés jusqu'à ce que le gouvernement ait pu recevoir les délégués de tous les arrondissements du Nord.

Le préfet a donné son adhésion à cette formule.

Le succès de M. Girard a causé dans la ville de Lille un grand enthousiasme. La préfecture était illuminée.

La question maintenant est de savoir si le marché sera tenu ou non.

S'il est tenu, le gouvernement républicain, en renonçant à transférer à Lille les deux Facultés des lettres et de droit, actuellement à Douai, prouvera ou que son projet ne lui était imposé par aucune considération d'utilité publique, ou qu'il sacrifie les considérations d'utilité publique, au désir d'augmenter d'un complaisant de plus sa majorité sénatoriale.

Si le marché n'est pas tenu, les populations douaisiennes s'apercevront promptement qu'on les a bernées une fois de plus et il ne se passera pas longtemps avant qu'elles trouvent l'occasion de se venger cruellement.

De toutes façons, il aura été démontré officiellement au corps électoral que le seul moyen d'obtenir quelque chose du gouvernement de la République est de lui montrer les dents.

—

Comme on l'a vu plus haut, la discussion de la loi militaire continue lentement à la Chambre, et montre chaque jour plus clairement que le but recherché avant tout est la suppression des exemptions de séminaristes en matière de service militaire.

Sans doute, on invoque, au profit de ce desideratum toute sorte de considérations de justice, d'égalité, etc. Pure hypocrisie que tout cela ; ce qu'on cherche, on n'ose trop le dire, mais un républicain va nous l'apprendre en termes très francs. Ecoutez M. Henri Fouquier, appréciant la loi actuellement en discussion :

Probablement votée par la Chambre, probablement rejetée par le Sénat, la loi qui supprime les exemptions et dispenses en faveur des élèves des grands séminaires a un avenir incertain. Les uns l'appellent déjà la loi indispensable, les autres la loi scélérate. Il serait tout à fait juste de l'appeler la loi bête. Je ne sais pas, en effet, de sentiment plus sot que celui qui pousse les politiciens à regarder comme une chose utile le refus de dispense à quinze cents ou deux mille jeunes gens dont l'armée n'a nul besoin.

Car ce qui nous manque, ce ne sont pas les hommes, dont on a plus que le budget n'en peut nourrir; ce sont les sous-officiers et les réengageables, qu'on ne trouvera pas parmi les séminaristes. C'est vainement qu'on parle de patriotisme et qu'on parle d'égalité. Ce beau mot et ce grand mot sont, sur les lèvres de presque tous ceux qui les prononcent à cette occasion une pure hypocrisie. Il faut déchirer ces voiles et voir les choses comme elles sont, afin de les pouvoir juger. Ce qu'on veut, c'est corrompre le séminariste en le faisant passer par la caserne et, de cette façon, empêcher le recrutement du clergé, menacé depuis longtemps. Voilà la vérité, qu'il y aurait peut-être quelque courage à dire, et qu'on ne dit pas. »

C'est le cri de l'honnêteté qui se révolte ; il fait honneur à M. Fouquier.

—

Le conseil supérieur de guerre vient de se réunir, pour examiner les quatre projets préparés par le général Ferron et soumis par lui au conseil des ministres.

Voici l'analyse de ces différents projets :

I. Par le premier, relatif à la cavalerie, on crée quatre régiments de cavalerie à cinq escadrons, deux de dragons, deux de chasseurs d'Afrique.

Les deux régiments de cavalerie légère, stationnant actuellement en Algérie, rentreront en France et constitueront avec la nouvelle brigade de dragons et la brigade de cuirassiers, actuellement sans affectation, une 6e division de cavalerie.

Le Parlement sera saisi en temps utile des voies et moyens auxquels on s'arrêtera pour faire face aux charges résultant de ces nouvelles créations. Ces charges seront d'ailleurs sensiblement allégées par les dispositions suivantes :

1° Le sixième escadron de chacun des quatre régiments de chasseurs d'Afrique est supprimé ;

2° Les officiers de tous grades seront prélevés sur l'ensemble des cadres de l'arme. Aucun emploi nouveau ne sera créé.

Les nouveaux régiments comprendront: un colonel ou lieutenant colonel, deux commandants, dont un major.

II. Le second projet a pour objet l'amélioration de la situation des sous-officiers rengagés et commissionnés non adjudants. Il leur attribue une tenue de ville en drap fin et un ameublement de chambre d'adjudant.

La dépense pour 1887 s'élèvera à 915,000 francs; elle sera couverte par une économie correspondante réalisée sur le

budget de la guerre. Pour les années suivantes, la dépense supplémentaire sera très minime.

III. Le troisième projet a pour but d'incorporer dans l'armée active, en les assimilant à la deuxième portion du contingent, les jeunes gens de la classe 1886, dispensés en vertu de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872.

Les jeunes gens de cette catégorie qui n'auraient pas été dispensés, par l'application des dispositions de l'article 22 de ladite loi, seront incorporés en même temps que leur classe.

Les dispenses de services à concéder à ces jeunes gens, en exécution des dispositions de l'article 22, pourront être accordées par département jusqu'à concurrence de 15 0/0.

IV. Le quatrième projet tend à modifier la loi du 13 mars 1875 et est relatif à l'organisation de l'infanterie.

Il contient les dispositions suivantes :

1° Les compagnies de dépôt des 144 régiments d'infanterie et des 30 bataillons de chasseurs à pied sont supprimées.

2° Les quatrièmes bataillons des 144 régiments d'infanterie sont supprimés en temps de paix. Un cadre complémentaire de un chef de bataillon, 4 capitaines, 4 lieutenants, est conservé dans chacun de ces régiments.

3° Dix-huit régiments sont créés.

4° Le ministre est autorisé à mettre à la retraite, après vingt-cinq ans et jusqu'à concurrence du nombre d'officiers en excédent, les officiers qui en feront la demande et, d'office, ceux qui seraient en non-activité pour infirmités temporaires.

Ces quatre projets ont été approuvés par le conseil supérieur de guerre.

—

Le tribunal de l'Empire a rendu son arrêt dans le procès des membres alsaciens-lorrains de la Ligue des Patriotes.

Il a condamné M. Kœchlin-Claudon à un an de forteresse, MM. Blech et Schiffmacher à deux ans de la même peine, et M. Trapp à un an et demi.

MM. Jordan, Reybel, Freund et Humbert sont acquittés.

Les motifs du jugement prononcé contre les Alsaciens-Lorrains portent que le but de la Ligue des Patriotes est la reprise de l'Alsace-Lorraine par la force des armes.

Il est dit que tout en France semble indiquer d'une façon certaine la préméditation d'une guerre d'agression contre l'Allemagne. Il est inadmissible que l'Alsace-Lorraine puisse être reprise par une guerre défensive. Tout Allemand ou tout

étranger placé sous la protection allemande, qui aide à préparer une telle guerre de revanche contre l'Allemagne, se rend coupable de préparation à un acte de haute trahison. Si la peine de la détention dans une forteresse, et non celle de la réclusion, a été prononcée contre les accusés, c'est parce que ceux-ci n'avaient pas eu conscience de la portée de leurs actes.

Ainsi se termine piteusement ce grand procès, préparé de si longue main et dont on se promettait des révélations terrifiantes. En vain la politique s'est enveloppée en cette affaire de toutes les formes de la justice ordinaire, c'est la politique seule qui a fait commencer les poursuites et dicter les sanctions intervenues. C'est l'Alsace tout entière qu'on a voulu punir dans la personne de quatre de ses enfants, de la manière dont elle a voté au mois de février dernier. Le crime des Alsaciens est de ne pas aimer l'Allemagne et de regretter leur ancienne patrie. Le malheur est que ce crime est insaisissable, et que loin d'empêcher de le moins commettre, des poursuites pareilles fournissent aux condamnés ou aux accusés des motifs nouveaux de le commettre encore davantage. C'est un étrange moyen de se faire aimer et de faire oublier le passé que ce régime de rigueur et de suspicion sous lequel on met quinze cent mille des habitants les plus nobles, les mieux éclairés et les meilleurs de l'Europe. La France n'a pas à s'en plaindre, puisque rien ne saurait mieux enraciner son souvenir dans ces provinces. Mais il est clair que l'Allemagne fait ici une besogne qui la trompe et qui se retourne fatalement contre elle. Il ne serait pas seulement de son honneur, mais encore de son intérêt, de se montrer clémente et généreuse. Là où elle montre et dénonce des coupables, l'opinion de toute l'Europe ne verra que des victimes.

—

Il y a eu, le 20 juin, cinquante ans que Victoria-Alexandrine fille du prince Edouard, duc de Kent, petite-fille de Georges III succédait à son oncle Guillaume IV sur le trône du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et de ses colonies et dépendances en Europe, Asie, Afrique, Amérique et Océanie, et Victoria est encore reine du Royaume-Uni. Londres a célébré avec magnificence ce rare événement.

C'est la fête de la Royauté.

Auprès de la doyenne des souverains par ses années de règne, la Royauté a député de tous les pays du monde ses représen-

tants. Dans le cortège de la reine Victoria, on a pu compter quatre rois : les rois de Danemark, des Belges, de Saxe et de Grèce ; l'empire d'Allemagne, l'empire d'Autriche, les royaumes de Suède, de Portugal et de Bavière étaient représentés par les héritiers du trône; la Russie et l'Italie par un frère du souverain ; la Turquie, par le fils aîné du Sultan, beaucoup d'autres membres encore des familles royales d'Europe étaient présents. A côté d'eux on pouvait remarquer le cousin du shah de Perse, l'oncle de l'empereur du Japon, le frère du roi de Siam ; des princes indiens, des cheiks de tribus arabes. Enfin, un délégué de celui que tous les attentats de la Révolution ne peuvent empêcher d'être le premier d'entre les rois, du Pape Léon XIII, apportait aussi à la reine d'Angleterre des félicitations et des vœux.

L'hommage du peuple, sincère et éclatant n'a point fait défaut. Toutes les correspondances parlent de millions de personnes à propos de l'affluence populaire.

Sans doute, il faut faire une part, dans cet incroyable entrain, à l'esprit mercantile de l'Anglais, habile à exploiter une occasion de gain ; mais il faut en faire une plus large au patriotisme. Pour le peuple anglais, la reine est le symbole de la nation; ce qu'il vénère, aime et acclame en sa souveraine, c'est la personnification des gloires du passé et des forces du présent et de l'avenir; c'est l'Angleterre, c'est lui-même.

La religion a eu dans cette fête unique, la place qui convient. La reine d'Angleterre conserve encore parmi ses titres celui de « protectrice de la foi, » qui n'est plus qu'un souvenir historique et même, pour la lignée royale qui le porte, une condamnation. Mais, du moins le gouvernement anglais n'a pas eu l'imbécillité de se proclamer athée. Un service solennel d'actions de grâces a été célébré à l'abbaye de Westminster, et des prières, dans toutes les églises et dans tous les temples du royaume.

TABLE DES MATIÈRES [1]

Numéro 798 (2 avril 1887). — L'immortalité de l'âme, 5.— Les divers âges de la civilisation, 10.—Conférences de Notre-Dame (suite), 14. — Le Mémorandum de M. Wintdhorst, 22. — La nouvelle loi ecclésiastique en Allemagne, 31. — Discours de M. de Bismarck, 33. — L'empereur d'Allemagne, 37. — Nouvelles religieuses, 43. — Les Chambres, 48. — Chronique de la semaine, 51. — Petite chronique, 56.

Numéro 799 (9 avril 1887). — Ce qu'on reproche aux Jésuites, 57. — L'immortalité de l'âme (suite), 64. — Les martyrs nègres de l'Ouganda, 68. — La Cène, 78. — Conférences de Notre-Dame (fin), 79. — A l'Académie, 87. — Académie française, 93.— Nouvelles religieuses, 97. — Les Chambres, 101. — Chronique de la semaine, 104. — Petite chronique, 111.

Numéro 800 (16 avril 1887). —L'immortalité de l'âme(suite), 113.— Les chevaliers du travail et l'Eglise, 117. — Le cardinal Caverot, 127.— A Notre-Dame, 132. — La mort de Paul Bert, 136. — Académie française (suite), 139. — Pyran et Baudin, 148. — Nécrologie, 153.— Nouvelles religieuses, 154. — Chronique de la semaine, 161. — Bulletin bibliographique, 167.

Numéro 801 (23 avril 1887). —Le Pape et l'Allemagne, 169. — La guerre à la papauté en Italie, 173. — Les noces d'or du Pape, 178. — Les nouveaux évêques, 182. — L'immortalité de l'âme (suite), 186. — Le cardinal Caverot (fin), 196. — Académie française (suite), 200. — La fête de Pâques en Russie, 207. — Nouvelles religieuses, 209. — Chronique de la semaine, 213. — Petite chronique, 220. — Bulletin bibliographique, 222.

Numéro 802 (30 avril 1887). —L'immortalité de l'âme (suite), 213. — Le combat contre le vice, 219. — La question irlandaise, 224. — Une lettre du cardinal Lavigerie, 228. — Kraszewski, 233. — L'Université catholique de Washington, 241.— Académie française, 243. — Révisions des lois de mai, 252. — Nouvelles religieuses, 257. — Chronique de la semaine, 262.

Numéro 803 (7 mai 1887).— L'immortalité de l'âme (fin), 269. — Le combat contre le vice (fin), 271. — Les questions sociales, 286. — La conciliation entre l'Italie et la papauté, 291. — Confessions d'un écrivain libre-penseur, 295. — Congrès scientifique international des catholiques, 297. — Académie française, 299. — L'Université catholique des Etats-Unis, 304. — Nouvelles religieuses, 307. — Chronique de la semaine, 313. — Petite chronique, 321. — Le sauvetage des petits vagabonds, 321. — Bulletin bibliographique, 324.

Numéro 804 (14 mai 1887). — Le pouvoir temporel du Souverain Pontife, 337. — L'éducation chrétienne, 342. — Les suspensions de traitement, 346. — Le socialisme en Allemagne, 352. — La loi ecclésiastique

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

prussienne, 355. — Académie française (suite), 358. — Dom Margotti, 364. — Napoléon Bonaparte, 367. — La France maçonnique prise sur le fait, 370. — Le nouveau nonce Mgr Rotelli, 374. — Nouvelles religieuses, 376. — Les Chambres, 382. — Chronique de la semaine, 383. — Petite chronique, 389. — Bulletin bibliographique, 391.

Numéro 805 (21 mai 1887). — L'éducation chrétienne (fin), 393. — La jeunesse catholique, 401. — Les chevaliers du travail, 406. — L'hôpital laïque, 409. — Napoléon Bonaparte (suite), 411. — Académie française, 418. — Les pénitentes de l'Opéra, 423. — Assemblée générale des catholiques, 431. — Nouvelles religieuses, 434. — Les Chambres, 439. — Chronique de la semaine, 442.

Numéro 806 (28 mai 1887). — Consistoire du 23 mai 1887, 449. — Les nouveaux cardinaux, 452. — L'Eglise dans ses rapports avec les Etats, 455.— La question juive, 463.— Après le clergé... les rentiers, 469. — La jeunesse catholique (suite), 471. — Napoléon Bonaparte (fin), 476. — Rome et les chevaliers du travail, 480. — Assemblée générale des catholiques (suite), 482. — Nécrologie, 485. — Nouvelles religieuses, 486 — Les Chambres, 490. — Chronique de la semaine, 490. - Variétés, 500. — Bulletin bibliographique, 502.

Numéro 807 (4 juin 1887). — Allocution du pape, 505. — Consistoire du 26 mai 1887, 509. — La paroisse, 513. — Le surnaturel et la science moderne, 516. — Garcia Moreno, 521. — La jeunesse catholique (fin), 529. — Les nouveaux évêques, 531. — Le Congrès des savants catholiques, 538. — Nouvelles religieuses, 542.— Les Chambres, 546. — Chronique de la semaine, 549. — Petite chronique, 559.

Numéro 808 (11 juin 1887). — La papauté, 561. — Le théâtre italien, 564. — Garcia Moreno (suite), 569. — Jeanne d'Arc, 574. — Assemblée des catholiques de 1887, 580. — Souvenir militaire, 587. — L'union des femmes de France, 593. — Nouvelles religieuses, 595. — Les Chambres, 600. — Chronique de la semaine, 609. — Petite chronique, 615.

Numéro 809 (18 juin 1887). — Où est le remède, 617. — L'individualisme, 619.—Jeanne d'Arc (suite), 622. — Garcia Moreno (fin), 629. — Cabotinage, 635. — La loi militaire, Discours de M. de Mun, 639. — Nouvelles religieuses, 656. — Les Chambres, 662. — Chronique de la semaine, 667. — Petite chronique, 672.

Numéro 810 (25 juin 1887). — La Question romaine, 673. — Les séminaristes à la caserne, 678. — La charité laïque, 681. — Jeanne d'Arc (suite), 684. — La Hesse et sa loi politico-religieuse, 693. — Les Jésuites au Canada, 697. — La Sœur de Charité, 701. — L'immeuble de la rue Oudinot, 703. — Nécrologie, 705. — Nouvelles religieuses, 706. — Les Chambres, 711. — Chronique de la semaine, 716. — Tables, 722.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

A

Académie (à l') par M. L. AUBINEAU, 87.
Académie française. — Réception de M. LECONTE DE LISLE : discours du récipiendaire, 93, 139. — Réponse de M. A. DUMAS, 200, 243, 299, 358, 418.
Afghanistan, 219.
Ages (les divers) de la civilisation, par M. l'abbé A. CHAPELLE, 10.
Allemagne. — Mémorandum de M. WINDTHORST, 22. — La nouvelle loi ecclésiastique, 31, 50, 155, 159, 252, 355. — Discours de M. de Bismarck, 33. — L'Empereur d'Allemagne, 37. — Mission de Mgr Galimberti, 97. — Mesures de rigueur en Alsace-Lorraine, 106. — Le Pape et l'Allemagne, 169. — Incident Schnæbelé, 219, 262, 268, 313. — Vote des crédits militaires, 317. — Les catholiques allemands dissidents, 437. — Inauguration du canal de la mer du Nord à la Baltique, 614. — Le procès de Leipzig, 660, 719. — Santé de l'empereur, 672.
Alsace-Lorraine. — V. Allemagne.
Angleterre. — Le Bill de coercition de l'Irlande, 55, 108, 164, 217. — La légation près le Saint-Siège, 165, 498, 670. — Annexion du Zoulouland, 499. — Le jubilé de la Reine, 671, 720.
Après le Clergé, les rentiers, par M. F. NICOLAY, 469.
Assemblée générale des catholiques, 431, 482. — Vœux adoptés par l'Assemblée, 580.
AUBINEAU (Léon). — A l'Académie, 87.
Aux avant-postes, par M. Robinet de Cléry, 391.

B

Baron (Paul). — Carillon, Glas et Tocsin, 222.
Bavière. — Manifeste électoral des catholiques, 318. — Les élections, 670.
Belgique. — Election d'Ostende, 165. — Grèves, 497, 558.
Bert (Paul). — Sa mort, 136.
Berthier (R. P.). — *Breve compendium theologiæ dogmaticæ et moralis*, 223.
BLANC (capitaine). — Pyran et Baudin, 148. — Souvenir militaire, 587.
BRIEUX (A.). — Les séminaristes à la caserne, 678.
Bulletin bibliographique, 167, 222, 324, 391, 502.

C

Cabotinage, par M. O. MIRBEAU, 635.
Cardinaux (les nouveaux). — Mgr Palotti, 452. — Le P. Bausa, 453.
Carillon, Glas et Tocsin, par Paul Baron, 222.
Caverot (le cardinal). — Oraison funèbre, par Mgr MERMILLOD, 127, 196.
Cercles catholiques d'ouvriers. — 15e anniversaire de la fondation, 487.

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

Chambres (les), 48, 101, 382, 439, 490, 546, 600, 662, 711.
CHAPELLE (abbé A.). — Les divers âges de la civilisation, 10.
Chapelle expiatoire. — Séance du conseil municipal de Paris, 267.
Charité (la) laïque, 681.
Chevaliers (les) du travail et l'Eglise, 117. — Lettre du cardinal Taschereau, 312. — Article du cardinal Manning, 406. — Article de la *Catholic Review*, 480.
Chronique de la semaine, 50, 104, 161, 213, 262, 313, 383, 442, 490, 549, 609, 667, 716.
Chronique (Petite), 56, 111, 220, 321, 389, 559, 615, 672.
Combat (le) contre le vice, par le comte d'HAUSSONVILLE, 219, 281.
Compendium (breve) theologiæ dogmaticæ et moralis, par le R. P. Berthier, 223.
Conciliation entre l'Italie et la Papauté. — Lettre au député Fazzari, 291. — Réponse de M. Fazzari, 293.
Conférences de Notre-Dame, par le R. P. MONSABRÉ, 14, 79, 132.
Confession d'un écrivain libre-penseur (G. Flaubert), 295.
Congrès scientifique international des catholiques, 297. — Bref du Pape, 538.
Conseil municipal de Paris. — La chapelle expiatoire, 267. — Discours de M. Hovelacque, 512.
Correspondance du R. P. J. B. Aubry, 391.

D

Devoirs mutuels des parents et des enfants, par l'abbé Salesse, 224.
DUMAS (Alexandre) académicien. — Discours à la réception de M. Leconte de Lisle, 200, 243, 299, 358, 418.

E

Ecoles libres. — Réunion annuelle de l'œuvre de Paris, 157.
Education (l') chrétienne, par Mgr GOUTHE-SOULARD, 342.
Eglise (l') dans ses rapports avec les Etats, par Mgr REGNAULT, 455.
Empereur (l') d'Allemagne, 37.
Espagne. — Acquisition d'un territoire en Afrique, 387.
Etats-Unis. — La révolte du Père Mac-Glynn, 438, 597.
Evêques (les nouveaux). — Mgr Foulon, 182. — Mgr Ducellier, 183, 310. — Mgr Gouzot, 183. — Mgr Fleury-Hottot, 183. — Mgr Blanchet, 184, 536. — Mgr Maréchal, 184. — Mgr Petit, 184. — Mgr Mortier, 185. — Mgr Gonindard, 534.

F

Fête (la) de Pâques en Russie, 207.
France. — V. Chronique, Petite Chronique, Chambres, Nouvelles Religieuses, etc. — Commissions du budget, 104, 161, 216; — du Concordat, 317, 668. — Voyage parlementaire en Algérie, 161, 217. — Voyages des ministres au Hâvre, 385. — Incident Schnæbelé, 219, 262, 268, 313. — Elections municipales, 214, 383, 444. — Elections législatives, 213, 446, 491, 492, 613, 672. — Elections sénatoriales, 316, 445, 716. — Elections départementales, 111, 112, 492, 672. — Chute du ministère Goblet, 442. — La crise, 442, 490. — Le cabinet Rouvier, 549. — Recours des princes au Conseil d'Etat, 446, 495. — L'exposition de 1889, 447. — Révélations du général LE FLO, 492. — Manifestations Boulangistes, 554.
FOULON (Mgr). — La paroisse, 513.
Franc-Maçonnerie (la) prise sur le fait, 370.
FREPPEL (Mgr) Evêque d'Angers. — La jeunesse catholique, 401, 471.
Frères des Ecoles chrétiennes. — V. Immeuble de la rue Oudinot, 703.

G

Garcia Moreno, 521, 569, 629.
Glynn (le P. Mac). — Sa révolte, 439, 597.
Gouthe-Soulard (Mgr) archevêque d'Aix. — L'éducation chrétienne, 342.
Guerre (la) à la Papauté en Italie, 173.
Guide de l'homme de bonne volonté dans l'exercice de l'oraison, par le R. P. Simler, 324.

H

Haïti. — Incident avec l'Angleterre, 166, 218.
Haussonville (comte d'). — Le combat contre le vice, 219, 281.
Hesse. — Loi religieuse, 693.
Hôpital (l') laïque, 409. — Hôpitaux. — La laïcisation : lettre du docteur Desprès, 45. — Le scandale de Saint-Germain, 54. — A l'hospice d'Ivry, 163. — Laïcisation de l'hôpital Trousseau, 378. — Les hôpitaux laïcs de Vienne, 388.

I

Immeuble (l') de la rue Oudinot. — Décision du Conseil d'Etat, 703.
Immortalité (l') de l'âme, par Mgr Turinaz, 5, 64, 113, 186, 213, 269.
Individualisme (l'), 619.
Irlande. — V. Angleterre. — La question Irlandaise, 224. — Résolutions des Evêques, 319. — Italie, 116. — Le congrès de Lucques, 156, 259, 309. — Œuvres pies en Italie, 211.

J

Jeanne d'Arc. — Fêtes d'Orléans, 379. — Jeanne d'Arc, message de Dieu, par Mgr Perraud, 574, 622, 684.
Jésuites. — Ce qu'on leur reproche, 57.
Jésuites (les) au Canada, 697.
Jésus-Dieu et M. Renan philosophe, par M. l'abbé Tarroux, 502.
Jeunesse (la) catholique. — Discours de Mgr Freppel, 401, 471. — Discours de M. de Mun, 474, 529.
Jubilé sacerdotal de Léon XIII. — V. Léon XIII.

K

Kraszewski, 233.

L

Laïcisation. — La laïcisation des écoles, 260, 261.
Lamic (l'abbé). — *Marie et les Saints du mois de mai*, 324.
Lavigerie (cardinal). — Lettre sur la situation faite aux séminaires et au clergé de l'Afrique du Nord, 228.
Leconte de Lisle, académicien. — Discours de réception, 93, 139.
Le Flo (général). — Révélations sur les incidents diplomatiques de 1875, 492.
Léon XIII pape. — V. Nouvelles religieuses, Italie, etc. — Lettre aux Evêques belges, 99; — à Mgr Krementz, 169; — au cardinal Schiaffino, 376. — Brefs au cardinal Gibbons, 304; — à l'avocat Venturoli, 309; — à Mgr Mermillod, 380; — à Mgr Abbeloos, 489; — à Mgr d'Hulst, 538. — Ses noces d'or, 178, 209, 212, 376. — Consistoires du 23 mai, 449; — du 26 mai, 569. — Allocution de Léon XIII, 505. — Audience aux religieux et aux élèves du Sacré-Cœur de Rome, 656.
Livres. — V. Bulletin bibliographique.
Loi (la nouvelle) ecclésiastique en Allemagne, 31, 50, 155, 159, 252. — Memorandum de M. Windthorst, 22. — Discours de M. de Bismarck, 33. — Lettre du Pape à Mgr Krementz, 169. — Texte de la loi, 355.
Loi (la) militaire. — V. Chambres. — Aperçu du projet, 611. — Discours de M. le comte Albert de Mun, 639. — La loi militaire, 667. — Projets du géné-

ral Ferron, 668, 718. — Les Séminaristes, 667.
LOTH (Arthur). — Le surnaturel et la science moderne, 516.
Lourdes (Notre-Dame de). — Pèlerinages, 311.

M

Margotti (Dom), 364.
Marie et les Saints du mois de mai, par l'abbé Lamic, 324.
Martyrs (les) nègres de l'Ouganda, 68.
Memorandum (le) de M. WINDTHORST, 22.
MERMILLOD (Mgr). — Oraison funèbre du cardinal Caverot, 127, 196.
MIRBEAU (Oct.). — Cabotinage, 635.
Mission, 380, 599.
MONSABRÉ (R. S.). — Conférences de Notre-Dame, 14, 79, 132.
Mont-Saint-Michel. — Le pèlerinage, 260.
MUN (comte Albert de). — La jeunesse catholique, 474, 529. — Discours sur la loi militaire, 639.

N

Napoléon Bonaparte, par M. TAINE, 367, 411, 476.
Nécrologie. — M. Demolombe, 48. — Mgr Trouillet, 48. — Le général Farre, 56. — M. Kablé, 153. — Paul Dalloz, 153. — Le général Bouët, 220. — M. Henri d'Ideville. 221. — Le docteur Gosselin, 321. — Dom Margotti, 364. — Le Père Secchi, 390. — Le docteur Vulpian, 485. — M. Benoist, 486. — M. Issartier, 486. — M. G. Chaix-d'Est-Ange, 486. — Mgr Nouvel, évêque de Quimper, 545. — M Thoinnet de la Turmelière, 539. — Alberic Second, 615. — M. Batbie, 672. — M. Le Hardy du Marais, 705. — M. Charles Menne, 705.
Nicolas (Fernand), avocat. — Après le clergé, les rentiers, 469.
Noces d'or de Léon XIII. — V. LÉON XIII.
Notre-Dame (à), le jour de Pâques, 132. — Allocution du P. MONSABRÉ, 133.
Nouvelles Religieuses, 43, 97, 154, 209, 257. 307. 376, 434, 486, 542, 595, 656, 706.

O

Opéra-Comique. — Il est incendié, 500. — Obsèques des victimes. 555. — Lettres de l'archevêque de Paris, 556; — du curé de Saint-Roch, 557. — Episodes, 661.
Où est le remède? 617.

P

Papauté (la), 561.
Pape (le) et l'Allemagne, 169. — Lettre à Mgr Krementz, 169.
Paroisse (la) par Mgr FOULON, 513.
Paroissien illustré des Missions, 167.
Paupérisme juif, 500.
Pénitentes (les) de l'Opéra, 423.
PERRAUD (Mgr) évêque d'Autun, académicien. — Jeanne d'Arc, message de Dieu, 574, 622, 684.
Pouvoir (le) temporel du Souverain Pontife, 337.
Prime aux abonnés des *Annales*, 307.
Princes. — Leur recours devant le Conseil d'Etat, 446. — Décision du Conseil, 495.
Propagation de la foi. — Recettes en 1886, 599.
Pyran et Baudin, par le Capitaine BLANC, 148.

Q

Question (la) juive, d'après l'abbé J. Lemann, 463.
Question (la) romaine, 673.
Questions (les) sociales, 286.

R

Rabelais. — Fête à Meudon, 560.
Rampolla (Cardinal). — Il est nommé secrétaire d'Etat, 542.

— Le cardinal Rampolla, 657.
RÉGNAULT (Mgr). — L'Eglise dans ses rapports avec les États, 455.
Robinet de Cléry. — *Aux avant-postes*, 391.
Rotelli (Mgr). — Il est nommé nonce à Paris, 258. — Notes biographiques, 374.

S

Salesse (abbé). — *Devoirs mutuels des parents et des enfants*, 224.
Salle (V. de la). — Sa cause, 98, 297.
Sauvetage (le) des petits vagabonds, 321.
Séminaires et clergé d'Afrique. — Lettre du cardinal LAVIGERIE, 228.
Séminaristes (les) à la caserne, par M. BRIEUX, 678.
Simler (R. P.). — Guide de l'homme de bonne volonté dans l'exercice de l'oraison, 324.
Socialisme (le) en Allemagne, 352.
Sœur (la) de Charité, 701.
Souvenir militaire, par le capitaine BLANC, 587.
Suisse. — Votation populaire sur le projet relatif au monopole des alcools, 497.
Surnaturel (le) et la science moderne, par M. Arthur LOTH 516.
Suspension (les) de traitement. — Lettre de l'Evêque de Viviers, 346.

T

TAINE. — Napoléon Bonaparte, 367, 411, 476.
Tarroux (abbé). — *Jésus Dieu et M. Renan*, philosophe, 502.
Théâtre (le) italien, 564.
Tonkin. — Misère des chrétiens, 381.
Torpilleurs et bateaux-canons, 501.
TOSTI (R. P.). — Sa soumission, 595. — Lettre à Mgr Mocenni, 659.
TURINAZ (Mgr) évêque de Nancy. — L'immortalité de l'âme, 5, 64, 113, 186, 213, 269.

U

Union des femmes de France, 593.
Université catholiques d'Angers. — Réunion annuelle, 46. —
Université catholique de Washington. — Mémoire des évêques, 241. — Bref du Pape, 304.

V

Variétés. — L'empereur d'Allemagne, 37. — Le sauvetage des petits vagabonds, 321. — Le paupérisme juif, 506. — Torpilleurs et bateaux-canons, 501.

Z

Zoulouland. — Annexion à l'Angleterre, 499.

W

Windthorst (M.). — Memorandum relatif au projet de loi ecclésiastique, 22.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.